

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
											<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

APPENDICE, No. 2,

DU

NEUVIÈME VOLUME.

APPENDICE

DU



NEUVIÈME VOLUME DES JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 14^e JOUR DE MAI, JUSQU'AU 10^e JOUR D'AOUT,
CES DEUX JOURS COMPRIS.

ET DANS LES 13^{me} ET 14^{me} ANNÉES DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME
LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT
PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION 1850.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, en date du 29 mai 1850, demandant copie de tous les comptes faits et rendus par les syndics des chemins à barrières de Québec, pour les années 1848 et 1849; et aussi, copie des délibérations des dits syndics et de leur correspondance avec les propriétaires du pont Dorchester, au sujet de l'achat du dit pont, conformément à l'acte passé dans la dernière session du parlement à cette fin.

Par ordre,

J. LESLIE.

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,
Toronto, 8 juillet 1850.

-
- No. 1.—Compte général des recettes et déboursés des syndics des chemins à barrières de Québec, du 1er janvier 1848, au 12 janvier 1849.
- No. 2.—Tableau des intérêts payés par les syndics des chemins à barrières de Québec, sur les emprunts autorisés par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, et le statut 8 Vict., chap. 55.
- No. 3.—Compte général des recettes et déboursés des syndics des chemins à barrières de Québec, du 1er janvier 1848, inclusivement; autorisés par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17.
- No. 4.—Dettes exigibles des syndics des chemins à barrières de Québec, et réclamations contre les syndics, jusqu'au 31 décembre 1848.
- No. 5.—Compte général des recettes et déboursés des syndics des chemins à barrières de Québec, du 1er janvier 1849, au 31 janvier 1850.
- No. 6.—Tableau des intérêts payés par les syndics des chemins à barrières de Québec, sur les emprunts autorisés par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, et le statut 8 Vict., chap. 55.
- No. 7.—Tableau des recettes et déboursés des syndics des chemins à barrières de Québec, du 1er janvier au 31 décembre exclusivement; autorisés par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17.
- No. 8.—Tableau des dettes exigibles des syndics des chemins à barrières de Québec, et réclamations contre les syndics, jusqu'au 31 décembre 1849.
- No. 9.—Copie d'une lettre de l'honorable procureur-général LaFontaine à l'honorable M. le secrétaire Leslie, en date de Toronto, le 16 mars 1850; contenant une lettre et un pamphlet des propriétaires du pont Dorchester, relativement à une poursuite pour forcer les syndics des chemins à barrières de Québec "à remplir le mandat dont ils sont "investis" par un acte de la dernière session de la législature provinciale.
- No. 10.—Correspondance entre l'honorable M. le secrétaire Leslie et J. Porter, écuyer, secrétaire des syndics, relativement à ce que dessus.

Appendice
(A.A.)
8 juillet.

No. 1.—COMPTE GÉNÉRAL des RECETTES et DÉPENSES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, du 1er janvier 1848, au 12 janvier 1849, inclusivement.

Dr.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Par autant payé pour les intérêts de l'emprunt, autorisé par l'ordonnance 4 Victoria, chap. 17, et le statut 8 Victoria, chap. 55, suivant l'état A, avec pièces justificatives.....	2047	18	4	Par balance d'ancien compte.....	15	0	0
				Montant du warrant de son excellence le gouverneur-général.....	1016	9	2
				Par do do do.....	1016	9	2
	£2047	18	4		£2047	18	4

Examiné et certifié correct.

(Signé) J. DOUGLAS,
L. T. M'PHERSON,
JAS. GIBB,
A. C. BUCHANNAN, }
Synetics.

(Signé) J. PORTER,

Secrétaire,

No. 2.—TABLEAU des INTÉRÊTS PAYÉS par les SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, sur l'EMPRUNT des CHEMINS, autorisé par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, et le statut 8 Vict., chap. 55.

DATE.	No. de la pièce justificat.	A QUI PAYÉ.	NUMÉRO DU CERTIFICAT.	Montant porté au certificat.		Taux d'intérêt.	Terme.	Montant des Intérêts.		Montant Total.	
				£	s. d.			£	s. d.	£	s. d.
5 juillet	202	Geo. Larouche.....	99	100	0	Six mois...	Six mois...	3	0	0	
do	203	Révd. Thos. M'Guire.....	39, 40, 41	1500	0	do do ..	do do ..	45	0	0	
8 do	204	Wm. Gunn.....	60 à 62, 75 à 77, 80, 81, 92, 107, 108, 113 à 116, 119 à 126, 129, 133, 111, 112, 117, 118, 100, 105, 109, 110.	12900	0	do do ..	do do ..	387	0	0	
do	205	N. Freer.....	144 à 147, 44, 45, 65 à 70, 75, 79, 96, 52.....	3200	0	do do ..	do do ..	96	0	0	
do	206	Samuel Newton.....	55 à 58, 142, 143.....	2000	0	do do ..	do do ..	78	0	0	
do	207	R. P. Barrett.....	11, 12.....	1000	0	do do ..	do do ..	30	0	0	
do	208	C. Gethings.....	22, 51, 138, 27, 42, 49, 50, 137, 134, 131, 132.....	2890	0	do do ..	do do ..	86	14	0	
do	209	W. H. A. Davis.....	54.....	100	0	do do ..	do do ..	3	0	0	
do	210	J. O'Connell.....	46, 47, 148.....	332	0	do do ..	do do ..	6	19	2	
			Intérêt payé jusqu'au 30 juin 1848.	£24522	0			£735	13	2	
			Porté ci-contre.....								

Appendice
(A.A.)
8 juillet.

Appendice (A.A.)
8 juillet.

Appendice (A.A.)
8 juillet.

TABLEAU des INTÉRÊTS payés par les SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, sur l'EMPRUNT des CHEMINS, etc.—(Continuation)

DATE.	No. de pièce justificative.	A QUI PAYÉ.	NUMÉRO DU CERTIFICAT.	Montant du certificat.		Taux de l'intérêt.	Terme.	Montant des intérêts.			Total.					
				£	s.			£	s.	d.	£	s.	d.			
5 juillet	211	C. H. Gates.....	4 à 9, 63, 64, 96, 97.....	24523	0	0	Six par cent.....	785	13	2						
do	212	Jas. McKenzie.....	Rapporté de l'autre part. 3, 135 à 141.....	3400	0	0	do	103	0	0						
do	213	Wm. Walker, jun.....	43, 58, 59, 74.....	400	0	0	do	120	0	0						
13 do	214	Wm. Gunn.....	10, 98, 93, 94, 106.....	860	0	0	do	13	0	0						
do	215	Jno. French.....	38.....	100	0	0	do	25	16	0						
8 do	216	Jno. Craig.....	33.....	100	0	0	do	3	0	0						
do	217	C. Gethings.....	130.....	100	0	0	do	3	0	0						
do	do	do	130.....	500	0	0	do	15	0	0						
				£33882	0	0							1031	9	2	
3 janvier	218	Rév. Thomas McGuire.....	39, 40, 41.....	1500	0	0	Six par cent.....	45	6	0						
8 do	219	Geo. Larouche.....	99.....	100	0	0	do	3	0	0						
9 do	220	Sarah Craig.....	53.....	100	0	0	do	3	0	0						
12 do	221	Wm. Gunn.....	60 à 62, 75 à 77, 80, 81, 92, 107, 108, 113 à 116, 119 à 126, 129, 133, 111, 112, 117, 118, 100 à 105, 109, 110, 10, 98, 93, 94, 106.....	13760	0	0	do	412	16	0						
do	222	N. Freer.....	144 à 147, 44, 45, 65 à 70, 78, 79, 95, 63.....	3200	0	0	do	96	0	0						
do	223	Samuel Newton.....	11, 12.....	2600	0	0	do	78	0	0						
do	224	R. P. Barrett.....	22, 51, 128, 127, 27, 42, 49, 50, 134, 132, 131, 130.....	1000	0	0	do	30	0	0						
do	225	C. Gethings.....	55 à 58, 142, 143.....	3390	0	0	do	101	14	0						
do	226	W. H. A. Davis.....	54.....	100	0	0	do	3	0	0						
do	227	J. O'Connell.....	46, 47, 148.....	232	0	0	do	6	19	2						
do	228	C. H. Gates.....	4 à 9, 63, 64, 96, 97.....	3400	0	0	do	102	0	0						
do	229	Jas. McKenzie.....	3, 135 à 141.....	4000	0	0	do	120	0	0						
do	230	Wm. Walker, jun.....	43, 48, 59, 74.....	400	0	0	do	12	0	0						
do	231	Jno. French.....	38.....	100	0	0	do	3	0	0						
				£33882	0	0								1016	9	2
														£2047	18	4

(Signé)
" "
" "
J. DOUGLAS,
L. T. McHERSON,
A. C. BUCHANAN,
JAS. GIBB,
Syndics.

Certifié.
(Signé) J. PORTER,
Secrétaire.

QUÉBEC, 13 janvier 1849.

Appendice
(A.A.)
8 juillet.

Appendice
(A.A.)
8 juillet.

No. 3.—COMPTE GÉNÉRAL des RECETTES et DÉBOURSÉS des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, du 1er janvier au 31 décembre 1848, inclusivement, autorisés par l'ordonnance 4 Victoria, chrp. 17.

No.	Dr.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
No. 1	Gages des ouvriers sur le chemin du Foulon, suivant les listes No. 1 à No. 10.	38	1	3	B.	144	15	9	144	15	9	128	6	7
2	Payé à J. French, pour le chemin d'hiver du Foulon et de Kilmarnock, 3 milles, 64½ chaînes, à £10 par mille. A DÉBOURSE.—payé à compte, suivant le dernier compte.	7	10	0	No. 1	38	10	0	126	13	8	126	13	8
3	Payé à J. French, pour enlever un éboulis sur le chemin du Foulon.	£30	11	3	2	596	7	1	596	7	1	596	7	1
4	do J. R. Young, compte de madriers.	1	2	6	3	31	13	9	468	19	3	468	19	3
5	do W. Sheppard et Cie., pour flottes.				do	43	15	0	2	10	0	2	10	0
6	do H. LeMesurier, suivant son compte.				do	1	2	6	1	5	0	1	5	0
7	do LeMesurier, Tlstone et Cie., pour madriers suivant compte.				do	8	4	9	2	10	0	2	10	0
8	do gages des ouvriers sur le chemin de St. Louis, suivant listes Nos. 1 à 32.				do	68	18	8	0	16	8	0	16	8
9	do à J. Copeman, loyer d'un dépôt pour des pierres pendant une année, jusqu'au 30 avril dernier.				3	545	4	5	718	15	2	718	15	2
10	do à J. Munro, pour entretien du chemin d'hiver du Carouge, en partie 4 milles, 21½ chaînes, à £10.	42	13	9	do	2	0	0	2	1	8	2	1	8
11	do à D. Deburge, —payé à compte suivant le dernier compte.	8	10	0	do	34	3	9	4	3	4	4	3	4
12	Payé à W. Meek, pour pierres cassées, suivant état.				do	114	11	7	2	10	0	2	10	0
13	do M. Byrne, 1 année de loyer pour dépôt de pierres jusqu'au 30 avril dernier.				4	2	0	0	718	15	2	718	15	2
14	do B. Tremaine, pour pierre cassée suivant état.				do	64	7	0	2	10	0	2	10	0
15	do gages des ouvriers sur le chemin de Ste. Foye, suivant liste de 3 à 9.	4	0	0	do	74	9	2	575	7	8	575	7	8
16	do D. Fleming, 3 années de loyer pour dépôt de pierres, jusqu'au 30 avril dernier.	0	16	3	do	4	16	3	0	15	0	0	15	0
17	do à D. Fleming, pour réparer des outils, suivant compte.				do	2	0	0	2	18	4	2	18	4
18	do A. Routier, 1 année de loyer pour dépôt de pierre jusqu'au 30 avril dernier.				do	4	16	3	0	5	0	0	5	0
19	do P. Potrais, 1 année de loyer pour dépôt de pierre jusqu'au 30 avril dernier.				do	2	0	0	0	6	0	0	6	0
20	do gages des ouvriers sur le chemin de St. Charles, nord, suivant listes 1 à 4.				do	2	0	0	5	8	4	5	8	4
21	do Félix DeBigaré, 3 années de loyer pour dépôt de pierre, jusqu'au 30 avril dernier.				do	35	17	6	2	10	0	2	10	0
22	do J. Delage, 1 année de loyer pour dépôt de pierre, jusqu'au 30 août dernier.				do	4	10	0	0	15	0	0	15	0
23	do J. Delage, 1 année de loyer pour dépôt de pierre, jusqu'au 30 août dernier.				do	1	10	0	0	15	0	0	15	0
24	Porté ci-contre.	£1186	0	1	5	1186	0	1	473	12	8	473	12	8
25	Porté ci-contre.				Porté ci-contre.	473	12	8	2410	12	5	2410	12	5
26									128	6	7	128	6	7

Appendice (A.A.)

8 juillet.

COMPTE GÉNÉRAL des RECETTES et DÉBOURSÉS des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, etc.—(Continuation.)

Dr.—(suite.)		Av.—(suite.)		No. 6		No. 6		No. 6		No. 6		No. 6		No. 6		No. 6		No. 6		No. 6		No. 6		
£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
<p><i>Rapport de l'autre part.</i></p> <p>Commutation d'O. L. Richardson.....</p> <p>do Thomas Hopper.....</p> <p>do F. X. Méthot.....</p> <p>do E. Henderson.....</p> <p>do J. M. Muckle.....</p> <p>do E. J. Deblois.....</p> <p>do J. Mussen.....</p> <p>do W. Brown.....</p> <p>do S. Bedard.....</p> <p>do J. M. Belanger.....</p> <p>No. 6 Péages au pont du Carouge, du 1er janvier au 31 décembre 1848.....</p> <p>Argent reçu pour loyer d'une maison de péage vacante.....</p> <p>Pour autant reçu pour amende par J. Ginger.....</p>																								
23	18	5	1186	0	1	473	12	8	2410	12	5	138	6	7	490	19	4	2903	18	3	0	0	0	0
<p><i>Rapport de l'autre part.</i></p> <p>Payé à J. Hinds, entretien du chemin de St. Charles, nord, pendant l'hiver dernier, section 1, 18 milles, 4½ chaînes, à £20 5s.....</p> <p>Payé à J. Hinds, entretien du chemin de St. Charles, nord, l'hiver dernier, section 2, 2½ milles 6¾ chaînes à £11.15s.....</p> <p>A DÉBOURÉ—Payé à compte, suivant le dernier compte.....</p> <p>Gages des ouvriers sur le chemin de St. Charles, sud, suivant listes 1 à 9.....</p> <p>Gages des ouvriers, réparations au pont de Rondeau, suivant état.....</p> <p>Payé à A. T. Bigaquette, une année de rente de dépôt pour pierre, jusqu'au 30 avril prochain.....</p> <p>Payé à E. Desbarats, une année de rente de dépôt pour pierre, jusqu'au 30 avril dernier.....</p> <p>Payé à J. Mailly, une année de rente de dépôt pour pierre jusqu'au 30 avril dernier.....</p> <p>Gages des ouvriers sur le chemin de Beauport, suivant listes 1 à 8.....</p> <p>do de J. Ménard, deux années de rente de dépôt pour pierre, jusqu'au 30 mai dernier.....</p> <p>Payé à L. Grenill, entretien du chemin de Beauport, l'hiver dernier, section 1 et 2, 3 milles 3¼ chaînes, à £25 par mille.....</p> <p>A DÉBOURÉ—Payé à compte, suivant le dernier compte.....</p> <p>Payé à O. Barbeau, entretien du chemin de Beauport, l'hiver dernier, section 3, 3 milles 2¼ chaînes à £15 par mille.....</p> <p>A DÉBOURÉ—Payé à compte, suivant le dernier compte.....</p> <p>Payé à P. Tilian, pour pierre cassée, suivant état.....</p> <p>Gages des ouvriers sur le chemin de Champigny, est, suivant listes de 1 à 19.....</p> <p>Gages des ouvriers sur le chemin de la Suède, suivant les listes 1 à 3.....</p> <p>do de J. West, entretien du chemin de Suède, l'hiver dernier, 2½ milles, à £12 10s par mille.....</p> <p>Payé à J. West, entretien du chemin de Champigny, ouest, 1½ mille à £11 par mille.....</p> <p>A DÉBOURÉ—Payé à compte, suivant le dernier compte.....</p> <p>Payé à J. Thompson, inspecteur des chemins de la Suède, Ste. Foye et Champigny, l'hiver dernier.....</p> <p>Porté ci-contre.....</p>																								
£53	16	2	42	16	2	123	5	6	33	15	1	2	0	0	2	0	0	1	10	0	2	0	0	0
£51	1	0	42	1	0	2	0	0	102	0	2	68	5	7	36	10	0	48	15	0	520	4	9	46
£2883	8	4	28	3	6	£51	9	0	42	1	0	28	3	6	£2283	8	4	£3093	2	5	£3093	2	5	£3093

Appendice (A.A.)

8 juillet.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

COMPTÉ GÉNÉRAL des RECETTES et DÉBOURSÉS des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, etc.—(Continuation.)

Dr.—(Suite.)		£	s.	d.	£	s.	d.	Av.—(Suite.)			£	s.	d.
No. 35	Payé à Forsyth et Stevenson, à compte d'emprunt.				2283	8	4	Rapporté de l'autre part.					
36	do P. Lapointe, pour réparations au pont du Carouge.	50	0	0				Rapporté de l'autre part.			3093	2	5
37	do A. Côté, pour annonces.							Rapporté de l'autre part.					
38	do W. Neilson, pour do	4	5	10				Rapporté de l'autre part.					
39	do T. Cary et Cie. do	1	18	8				Rapporté de l'autre part.					
40	do L. Prévost do	5	10	8				Rapporté de l'autre part.					
41	do I. R. Shaw do	18	11	9				Rapporté de l'autre part.					
42	do F. X. Labrie do	15	3	5				Rapporté de l'autre part.					
43	do H. Atkinson, pour loyer de bureau, 12 mois, au 31 octobre dernier.	5	14	0				Rapporté de l'autre part.					
44	do Samuel Newton, 1/2 par cent, commission sur l'emprunt de £2000.	25	0	0				Rapporté de l'autre part.					
45	do A. Miller, pour ôter la neige devant le bureau.	10	0	0				Rapporté de l'autre part.					
46	do boîte à la poste, 1 an, jusqu'au 1er mai prochain.	0	15	0				Rapporté de l'autre part.					
47	do Robert Reed, percepteur des péages, à la porte du Foulon, son salaire du 1er janvier au 14 août 1848.	0	7	6				Rapporté de l'autre part.					
48	do J. Wilson, percepteur des péages, à la porte du Foulon, son salaire du 15 août au 3 septembre 1848.	29	13	9				Rapporté de l'autre part.					
49	do Thos. Ross, percepteur des péages, à la porte du Foulon, son salaire, du 4 septembre au 31 décembre 1848.	2	12	2				Rapporté de l'autre part.					
50	do Robert Cathcart, porte St. Louis, son salaire du 1er janvier au 31 décembre 1848.	15	4	1				Rapporté de l'autre part.					
51	do Jas. Wilson, porte Ste. Foye, salaire du 1er janvier au 31 décembre 1848.	47	10	0				Rapporté de l'autre part.					
	do Jas. Wilson, salaire pour la porte de contrôle.	47	10	0				Rapporté de l'autre part.					
	do Olivier Moffatt, percepteur, porte St. Charles, salaire du 1er janvier au 31 décembre 1848.	20	0	0				Rapporté de l'autre part.					
52	do Olivier Moffatt, pour réparation à la porte de contrôle.	67	10	0				Rapporté de l'autre part.					
53	do Wm. Henry, percepteur, porte de Beauport, salaire du 1er janvier au 31 décembre 1848.	59	10	0				Rapporté de l'autre part.					
54	do H. O'Neil, percepteur, porte de contrôle, Beauport, du 29 nov. 1847, au 1er mai 1848.	47	10	0				Rapporté de l'autre part.					
55	do J. Murphy, percepteur, porte de contrôle, Beauport, du 28 nov. 1848, au 31 décembre 1848.	17	6	6				Rapporté de l'autre part.					
56	do J. Ladore Page, percepteur au pont du Carouge du 1er janvier au 31 décembre 1848.	3	12	6				Rapporté de l'autre part.					
57	do A. Hamel, pour assistance au bureau du 1er janvier au 31 mai 1848.	22	0	0				Rapporté de l'autre part.					
58	do G. Manzel, assistance au bureau, du 1er janvier au 31 mai 1848.	3	17	6				Rapporté de l'autre part.					
59	do J. Porter, secrétaire, salaire du 1er janvier au 31 mai 1848.	5	5	0				Rapporté de l'autre part.					
	Porté en l'autre part.	300	0	0				Rapporté de l'autre part.					
	Porté en l'autre part.	£3044	5	11				Rapporté de l'autre part.			£3093	2	5

Appendice (A.A.)
8 juillet.

Appendice (A.A.)
8 juillet.

COMPTÉ GÉNÉRAL des RECETTES et DÉBOURSÉS des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, ETC.—(Continuation.)

Dr.—(suite.)		Av.—(suite.)	
£	s. d.	£	s. d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>			
3044	5 11	3093	2 5
13	6 5		
15	0 0		
20	10 1		
£3093	2 5	£3093	2 5

Examiné et certifié correcte.

(Signé,) J. DOUGLAS, *Syndic.*
L. T. M'PHERSON, "
JAS. GIBB, "
A. C. BUCHANNAN, "

(Signé,) J. PORTER, *Secrétaire.*

QUÉBEC, 31 décembre 1850.

No. 4.—DETTES EXIGIBLES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, et RÉCLAMATIONS contre ICEUX, jusqu'au 31me jour de décembre 1848.

Dr.—(suite.)		Av.—(suite.)	
£	s. d.	£	s. d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>			
90	3 3	367	10 3
25	15 6	230	0 0
1	11 6		
250	0 0	£597	10 3
£367	10 3		

A. Lemaurier, Tilstone et Cie., pour madriers, balance
A. D. Burnet, pour madriers
A. Thomas Cary
A. MM. J. B. Forsyth et M. Stevenson, remboursable à volonté, pour une avance faite aux syndics pour aider à compléter la côte du Carouge, à laquelle ils étaient intéressés, balance
Porté ci-contre.

(Signé,) J. PORTER, *Secrétaire.*

QUÉBEC, 31 décembre 1848.

Appendice (A.A.)
8 juillet.

No. 5.—COMPTE GÉNÉRAL des RECETTES et DÉBOURSÉS des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, du premier janvier 1849, au 31 janvier 1850.

Dr.		Av.		£	s.	d.
Intérêts payés sur l'emprunt autorisé par l'ordonnance 4 Victoria, chap. 17, et le statut 8 Victoria, chap. 55, suivant le tableau A, avec pièces justificatives.....		Montant du warrant de son excellence le gouverneur général.....		1016	9	2
		do		1016	9	2
				£2032	18	4

(Signé.) JAS. GIBB,
A. C. BUCHANNAN,
EDW. J. DEBLOIS,
J. DOUGLAS,
L. T. M'PHERSON,
W. H. LEMOINE,
Syndic.

Examiné et certifié correct.

(Signé.) J. PORTER,
Secrétaire.

Québec, 31 janvier 1850,

No. 6.—TABLEAU des INTÉRÊTS PAYÉS par les SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, sur l'EMPRUNT des CHEMINS, autorisé par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, et le statut 8 Vict., chap. 55.

DATE.	No. de la pièce justificative.	A QUI PAYÉ.	NUMÉRO DU CERTIFICAT.	Montant du Certificat.		Terme.	Taux de l'intérêt.		Montant de l'intérêt.		Montant Total.	
				£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
30 juillet	232	Rév. T. Maguire.....	39, 40, 41.....	1500	0 0	Six mois.....	Six pour cent..	45	0 0	45	0 0	
do	233	Geo. Larouche.....	100	0 0	do	do	3	0 0	3	0 0	
do	234	Jonh Craig.....	100	0 0	do	do	3	0 0	3	0 0	
do	235	Wm. Gunn.....	13760	0 0	do	do	412	6 0	412	6 0	
do	236	N. Freer.....	60 à 62, 75 à 77, 80, 81, 92, 107, 108, 113 à 116, 119 à 196, 129, 133, 111, 112, 117, 118, 100 à 105, 109, 110, 10, 98, 93, 94, 106.....	3200	0 0	do	do	96	0 0	96	0 0	
do	237	Samuel Newton.....	144 à 147, 44, 45, 65 à 70, 78, 79, 95, 53.....	2600	0 0	do	do	78	0 0	78	0 0	
do	238	R. P. Barrett.....	55 à 63, 142, 143.....	1000	0 0	do	do	30	0 0	30	0 0	
do	239	C. Gethings.....	11, 13.....	2890	0 0	do	do	86	14 0	86	14 0	
do	240	W. H. A. Davis.....	131, 132, 51, 128, 134, 127, 27, 42, 49, 50, 22.....	100	0 0	do	do	3	0 0	3	0 0	
do			54.....	£25250	0 0			£757	10 0	£757	10 0	
			Porté ci-contre.....									

Appendice (A.A.)
8 juillet.

Appendice (A.A.)
8 juillet.

Appendice (A.A.)
8 juillet.

TABLEAU des INTÉRÊTS payés par les SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, sur l'EMPRUNT des CHEMINS, etc.—(Continuation)

DATE.	No. de la pièce justificative.	A QUI PAYÉ.	NUMÉRO DU CERTIFICAT.	Montant du certificat.		Taux de l'Intérêt.	Terme.	Montant des intérêts.		Montant Total.	
				£	s. d.			£	s. d.	£	s. d.
30 juillet	241	J. O'Connell.....	46, 47, 148	25250	0 0	Six par cent.....	Six mois.....	757	10 0	1016	9 2
do	242	C. H. Gates.....	4 à 9, 63, 64, 96, 97	232	0 0	do	do	6	19 2		
do	243	Jas. McKenzie.....	3, 135, 141	3400	0 0	do	do	103	0 0		
do	244	Wm. Walker, jun.....	43, 48, 59, 74	4000	0 0	do	do	130	0 0		
do	245	Jno. French.....	38	400	0 0	do	do	12	0 0		
do	246	Wm. Gunn.....	130	500	0 0	do	do	15	0 0		
				£33882	0 0					1016	9 2
			INTÉRÊTS PAYÉS JUSQU'AU 30 JUIN 1849.—(Suite.)								
			<i>Rapport de l'autre part.</i>								
24 janvier	247	W. H. A. Davis.....	51	100	0 0	Six par cent.....	Six mois.....	3	0 0		
do	248	Fico. Larocche.....	99	100	0 0	do	do	3	0 0		
do	249	John Craig.....	53	100	0 0	do	do	3	0 0		
do	250	Rév. Thomas McGuire.....	39, 40, 41	1500	0 0	do	do	45	0 0		
do	251	Wm. Gunn.....	60 à 62, 75 à 77, 80, 81, 92, 107, 108, 113 à 116, 119 à 126, 129, 133, 111, 112, 117, 118, 100 à 105, 109, 110, 10, 98, 93, 94, 106	13760	0 0	do	do	412	16 0		
do	253	N. Freer.....	144, 147, 44, 45, 65 à 70, 78, 79, 95, 52	3200	0 0	do	do	96	0 0		
do	253	Samuel Newton.....	55 à 58, 142, 143	2600	0 0	do	do	78	0 0		
do	254	R. P. Barrett.....	11, 12	1000	0 0	do	do	30	0 0		
do	255	C. Gethings.....	131, 132, 51, 128, 134, 127, 27, 42, 49, 50, 130, 23	3390	0 0	do	do	101	14 0		
do	256	J. O'Connell.....	46, 47, 148	232	0 0	do	do	6	19 2		
do	257	R. Ellis.....	4 à 9, 63, 64, 96, 97	3400	0 0	do	do	102	0 0		
do	258	Jas. McKenzie.....	3, 135 à 141	4000	0 0	do	do	120	0 0		
do	259	Wm. Walker, jun.....	43, 48, 59, 74	400	0 0	do	do	12	0 0		
do	260	Jno. French.....	38	100	0 0	do	do	3	0 0		
				£33882	0 0					1016	9 2

(Signé.) JAS. GIBB, Syndics.

L. T. M'PHERSON,

A. C. BUCHANAN,

EDWD. J. DEBLOIS,

DANL. MCALLUM,

J. DOUGLAS,

JOHN ROWLEY,

W. H. LEMOINE,

(Signé.)

"

"

"

"

"

"

Examiné et certifié, et trouvé correct.

(Signé.) J. PORTER, Secrétaire.

QUÉBEC, 31 janvier 1850.

Appendice (A.A.)

8 juillet.

No. 7.—TABLEAU des RECETTES et DÉPENSES des SYNDICs des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, du 1er janvier au 31 décembre 1849, inclusivement, autorisées par l'ordonnance 4 Victoria, chap. 17.

No.	Dr.	£	s.	d.	£	s.	d.	B.	Av.	£	s.	d.	£	s.	d.
1	Payé les gages des ouvriers sur le chemin du Foulon, suivant les listes No. 1 à No. 9	129	17	0	129	17	0	No. 1	Par balance d'ancien compte.	84	1	7	20	10	0
2	Payé à A. Gilmore et Cie., pour entretenir 1 mille du chemin du Foulon, l'hiver dernier.	8	5	0	8	5	0		Péages perçus à la porte du Foulon, du 1er janvier au 31 mai 1849.	522	15	9			
3	do LeMessurier, Tilstone et Cie., pour madriers A. DÉDUIRE,—payé à compte, suivant ancien compte.	159	1	11	159	1	11	2	Reçu de S. Wilson, à compte de bail, du 1er juin au 31 décembre 1849.	427	14	6			
4	Payé à D. Burnet, pour madriers.	25	3	3	25	3	3		Péages perçus à la porte St. Louis, du 1er janvier au 31 décembre 1849.	2	10	0			
5	do gages des ouvriers sur le chemin de St. Louis, suivant les listes 1 à 7.	39	1	1	39	1	1		Commutation de Weston Hunt.	2	10	0			
6	do Michel Hamel, une année de rente de dépôt pour pierre, jusqu'au 30 avril 1849.	2	0	0	2	0	0		do Geo. Bowen.	2	10	0			
7	do S. Kelly, pour pierre cassée et réparations.	62	17	2	62	17	2		do J. Boswell.	3	6	8			
8	do J. Welch, entretien de partie du chemin de St. Louis, l'hiver dernier, 4 milles 18 chaînes 45 pieds à £7 par mille.	29	12	8	29	12	8	3	do M. Stevenson.	0	16	8	439	7	10
9	do C. Fagnie, entretien de partie du chemin de St. Louis, l'hiver dernier 3 milles 14 chaînes 36 pieds à £8 5s.	26	4	11	26	4	11		do A. Stuart.	622	8	5			
10	do à C. Fagnie, entretien du chemin de Belvidère l'hiver dernier.	6	11	2	6	11	2		Commutation de lord Evêque.	3	6	8			
11	do gages des ouvriers sur le chemin de Ste. Foye suivant les listes No. 1 à 7.								do de J. Hetherington	2	10	0			
12	do A. Roulier, 1 année de loyer pour dépôt de pierre jusqu'au 30 avril 1849.	37	17	3	37	17	3	4	do de J. Thompson	6	13	4			
13	do P. Potrais, 1 année de loyer pour dépôt de pierre jusqu'au 30 avril 1849.	2	0	0	2	0	0		do de J. Chouinard	3	6	8			
14	do S. Hough, entretien du chemin de Ste. Foye, l'hiver dernier, 4 milles 37½ chaînes à £12 10s.	55	17	2	55	17	2		do de J. Leycraft.	2	10	0	640	15	1
15	do S. Hough, entretien du chemin de la Suède, 2 milles 44 chaînes, à £12 10s.	31	17	6	31	17	6		Péages perçus à la porte St. Charles, du 1er janvier au 31 mai 1849.	174	17	9			
16	do S. Hough, entretien du chemin de Champigny, ouest, 1 mille 64 chaînes, à £12 10s.	22	10	0	22	10	0		Reçu de J. Piché, à compte de son bail, du 1er juin au 31 décembre 1849.	504	10	2			
17	Aloué pour herse à neige.	1	10	0	1	10	0		Péages perçus à la porte de Beauport du 1er janvier au 31 décembre 1849.	413	15	10			
18	Gages des ouvriers sur le chemin de St. Charles, nord, suivant listes 1 à 5.								Commutation de L. Richardson.	2	16	8			
19	Payé à J. Delage, 1 année de loyer pour dépôt de pierre, jusqu'au 31 août 1849.	111	14	8	111	14	8		do F. X. Méthot.	0	15	0			
20	do J. Gillespie, entretien de partie du chemin de St. Charles, nord, l'hiver dernier, 1 mille 14 chaînes, à £15.	42	2	2	42	2	2		do T. Hopper.	1	10	0			
21	do J. Hinds, entretien de partie du chemin de St. Charles, nord, 2 milles, 35 chaînes 60 pieds, à £10.	1	10	0	1	10	0		do E. Henderson.	1	5	0			
22	do J. Hinds, entretien de partie du chemin de Champigny, est, l'hiver dernier, 60 chaînes, 21 piec., £8 15s.	17	12	6	17	12	6	6	do J. Musson.	1	5	0	430	7	6
23									do S. Bédard.	2	10	0			
24									do W. Brown.	0	10	0			
25									do J. M. Belanger.	0	10	0			
26									do J. M. McCormick.	5	0	0			
27									Péages perçus au pont du Carouge, du 1er janvier au 31 décembre 1849.	51	12	5			
28									Par autant reçu pour loyer d'une maison de péage vact.	2851	8	1			
29										3	0	0			
30									Porté en l'autre part.	£2874					1

Appendice (A.A.)

8 juillet.

Appendice
(A.A.)
8 juillet.Appendice
(A.A.)
8 juillet.

COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉBOURSÉS des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, etc.—(Continuation.)

Dr.—(Suite.)										
Rapport de l'autre part.										
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Payé à J. Hinds, entretien du chemin de L'Ornière, l'hiver dernier, 17 chaînes, 18 pieds, à £8 15s.	31	1	9	635	4	4				
do J. Hinds, pour réparation d'un rouleau.	0	5	2							
do gages des ouvriers, chemin de St. Charles, sud, listes 1 à 9, jusqu'au 30 avril 1849.				33	4	9				
do Hen. Desbarats, une année de rente de dépôt pour pierre, jusqu'au 30 avril 1849.				73	14	7				
do P. Connely et J. Conder, entretien du chemin de St. Charles, sud, l'hiver dernier, 4 milles 50 chaînes 6 pieds à £12 10s.				1	10	0				
Gages des ouvriers, chemin de Beauport, suivant les listes No. 1 à 12.				2	0	0				
Payé à J. Mailoux, pour un rouleau.				57	16	6				
do J. E. Doucet, pour une copie de l'acte des chemins à barrières.				114	1	3				
do J. Bedard, deux années de rente de dépôt pour pierres, jusqu'au 30 avril 1849.				6	0	0				
do J. Parant, à compte de pierre cassée, pour réparations.				0	15	0				
do C. Hough, entretien du chemin de Beauport, l'hiver dernier, section 1, 1 mille 63 chaînes 49 pieds, à £18.				3	0	0				
do C. Hough, entretien du chemin de Beauport, l'hiver dernier, section 2, 1 mille 50 chaînes 49 pieds, à £14.				35	9	6				
do C. Hough, entretien du chemin de Beauport, l'hiver dernier, section 3, 3 milles 2 chaînes 41 pieds, à £10.	32	6	10½							
Alloue pour une herse à neige.	22	17	7½							
Gages des ouvriers sur le chemin de Beauport, est, suivant les listes 1 à 29.	30	6	7	87	1	1				
Payé à A. De Varennes pour terrain, pour redresser le chemin de Beauport, est.	1	10	0	1032	6	1				
do A. De Varennes, pour terrain, pour élargir la côte de Beauport.				4	0	0				
do J. J. Taschereau, frais dans la cause d'Hamel contre les syndics.				5	0	0				
do gages des ouvriers, sur le chemin de Beauport, ouest, suivant les listes.				2	0	6				
Gages des ouvriers sur le chemin de la Suède, suivant listes No. 1 à 5.				8	0	11				
do W. Meek, pour do				44	3	6				
do J. West, pour pierre cassée sur le chemin de la Suède.				50	0	0				
do J. West, 1 an de rente de dépôt pour pierre, jusqu'au 30 avl. 1849.				9	6	0				
Gages des ouvriers sur le chemin de Kilmarnock, suivant list. de paie.				2	0	0				
do sur le pont du Carouge do				5	14	0				
do sur le pont de Carouge do				5	18	0				
Payé à Everill, six mois de loyer d'une maison de peage, pont du Carouge, jusqu'au 30 novembre 1849.				4	0	0				
				£2222	0	0				
Rapport de l'autre part.										
							£3874	18	1	

Porté en l'autre part.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

COMPTE GÉNÉRAL des RECETTES et DÉBOURSÉS des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC, ETC.—(Continuation.)

Dr.—(suite.)		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	Av.—(suite.)	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Rapport de l'autre part.....																							
No. 40.	Payé à A. Atkinson, loyer de bureau, 1 an, jusqu'au 31 octobre 1849.	23	2	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0										
41	do J. Sewell, boîte à la poste, une année jusqu'au 30 avril 1850.	0	7	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
42	do W. B. Magee, Commission sur la vente des barrières.	3	10	0	3	10	0	0	0	0	0	0	0										
43	do L. Prevost, compte de notaire.	16	17	6	16	17	6	0	0	0	0	0	0										
44	do J. Normand et E. Stavelly, pour rapport sur le pont de Dorchester.	10	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0										
45	do E. Fréchette et Cie., annonces.	7	10	2	7	10	2	0	0	0	0	0	0										
46	do A. Côté.	2	13	6	2	13	6	0	0	0	0	0	0										
47	do T. Cary.	1	11	6	1	11	6	0	0	0	0	0	0										
48	do Louis Lero, à compte de la construction d'un pont sur le chemin de Champigny.	69	0	0	69	0	0	0	0	0	0	0	0										
49	do T. Ross, Percepteur des péages à la porte du Foulon, salaire, du 1er janvier au 31 mai 1849.	19	15	10	19	15	10	0	0	0	0	0	0										
50	do O. Moffat, percepteur des péages à la porte St. Charles, salaire, du 1er janvier au 31 mai 1849.	22	15	10	22	15	10	0	0	0	0	0	0										
51	do R. Cathcart, percepteur des péages à la porte St. Louis, à compte de son salaire.	35	12	6	35	12	6	0	0	0	0	0	0										
52	do J. Wilson, percepteur des péages à la porte Ste. Foye, à compte de son salaire.	50	13	6	50	13	6	0	0	0	0	0	0										
53	do W. Henry, percepteur des péages à la porte de Beauport, à compte de son salaire.	35	13	6	35	13	6	0	0	0	0	0	0										
54	do J. Murphy, percepteur à la porte de contrôle de Beauport, du 1er janvier au 30 avril 1849.	12	17	6	12	17	6	0	0	0	0	0	0										
55	do P. McCrossin, percepteur à la porte de contrôle de Beauport, à compte de son salaire.	1	13	0	1	13	0	0	0	0	0	0	0										
56	do J. Pagé, percepteur des péages au pont du Carouge, à compte de son salaire.	16	10	0	16	10	0	0	0	0	0	0	0										
57	do M. Guérin, assistance au bureau, du 1er janvier au 31 décembre 1849.	9	15	0	9	15	0	0	0	0	0	0	0										
58	do A. Miller, pour nettoyer le devant du bureau.	0	15	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0										
59	do J. Porter, secrétaire, du 1er janvier au 31 décembre 1849.	300	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0										
60	do dépenses contingentes diverses, du 1er janvier au 31 décembre 1849.	8	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0										
Argent en mains.....		2	3	3	2	3	3	0	0	0	0	0	0										
		£2874	18	1	£2874	18	1							£2874	18	1							

(Signé,) JAS. GIBB, Syndic.
 " L. T. McPHERSON, "
 " A. C. BUCHANAN, "
 " EDW. J. DEBLOIS, "
 " J. DOUGLAS, "
 " JNO. ROWLEY, "
 " W. H. LeMOINE, "
 " DANL. McCALLUM, "

Examiné et certifié correct.
 (Signé,) J. PORTER, Secrétaire.

QUÉBEC, 31 décembre 1849.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

No 8.—TABLEAU des DETTES EXIGIBLES des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de QUÉBEC et des RÉCLAMATIONS contre les SYNDICS, jusqu'au 31 décembre 1849.

	£	s.	d.
A Louis Lero, Balance de son contrat.....	33	2	6
A L. Prevost.....	5	0	0
A T. Cary et Cie.....	4	3	5
A S. J. Shaw.....	6	9	3
A R. J. Shaw.....	4	13	7
A Anderson et Paradis.....	14	3	2
A G. Garneau.....	14	15	11
A LeMesurier, Tilstone et Cie.....	77	10	4
A D. Burnet.....	70	15	1
A H. LeMesurier, junr.....	4	6	5
Pierre concassée sur le chemin de Champigny est, non payé, soit 6710 boîtes, à 2s. par boîte.....	671	0	0
A J. B. Forsyth et M. Stevenson, remboursable à volonté, avance par eux faite pour la côte du Carouge, où ils étaient intéressés.....	250	0	0
A Louis Lapointe, action intentée par lui contre les syndics, pour balance à lui due pour la construction du pont de Scott,—il réclame.....	230	0	0
(Mais les syndics sont d'avis que Lapointe est endetté envers eux sur son contrat, pour non exécution des ouvrages.)			
	£1385	19	8

(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

QUÉBEC, 31 Décembre 1849.

No. 9.

Québec, 8 mars 1850.

Copie d'une lettre de l'honorable M. le procureur-général LaFontaine à l'honorable M. le secrétaire Leslie, avec lettre et pamphlet des propriétaires du pont Dorchester.

(Copie.)

BUREAU DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DU BAS-CANADA,
Toronto, 16 mars 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus une lettre et un pamphlet reçus de MM. T. B. Smith et H. E. Anderson, au nom des propriétaires du pont Dorchester, relativement à des poursuites devant les tribunaux pour forcer les syndics des chemins à barrières de Québec, "à remplir les fonctions dont ils sont investis," par un acte de la dernière session de la législature provinciale.

Comme il me semble que, à part des questions de loi, cette matière renferme des considérations d'un caractère administratif et d'expédience, je pense qu'il est à propos que le gouvernement se mette en communication avec les syndics à ce sujet, afin de leur fournir l'occasion de donner les raisons pour lesquelles ils n'ont pas encore accompli les intentions de la législature; et en outre, afin de constater leurs vues sur la marche qu'il conviendrait le mieux de suivre dans ce cas, compatiblement avec les droits des parties devant la loi, et les intérêts du public.

J'ai, etc.,

(Signé,) L. H. LAFONTAINE,
Procureur-Général.

A l'honorable JAMES LESLIE,

Secrétaire,
etc., etc., etc.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-incluse une copie de la correspondance qui a eu lieu entre les syndics des chemins à barrières de Québec, et les propriétaires du pont Dorchester, relativement à la prise de possession de ce pont, en vertu de l'acte de la dernière session, 12 Vict., chap. 115, que nous vous prions respectueusement de parcourir.

Vous verrez par la correspondance que les syndics ont refusé d'agir davantage dans cette affaire. Dans ces circonstances, les propriétaires ont consulté l'honorable Henry Black, sur leur droit à contraindre les syndics à agir par un ordre de *mandamus*; mais ayant quelques doutes sur notre droit à cet ordre à cette période, il nous a recommandé de nous adresser à vous, en votre caractère public, pour vous prier de demander l'ordre, le procureur-général en ayant le droit incontestable, pour les intérêts du public,—(qui serait depuis longtemps en possession de ce pont comme pont libre, si les syndics avaient rempli les intentions de la législature),—afin de forcer les syndics à accomplir les fonctions qui leur sont confiées par le statut; les propriétaires se faisant fort de payer les frais que la procédure pourra entraîner.

Nous sommes assurés qu'en examinant la correspondance, vous en viendrez à la conclusion que nous avons fait tout en notre pouvoir pour amener cette affaire à une prompte conclusion, eu égard à nos propres intérêts et à ceux du public.

Nous ajouterons, comme une raison pour nous faire désirer une prompte décision à ce sujet, qu'il est nécessaire de faire certaines réparations au pont-levis avant l'ouverture de la saison de la navigation, qui incommoderaient le public pendant la durée des travaux, à moins qu'ils ne soient commencés et terminés pendant qu'il y a un bon chemin sur la glace. Et nous nous attirerons certainement l'animadversion publique, s'il y a sur ce point des délais ou de la négligence supposé de notre part.

Appendice (A.A.) En conséquence, nous vous prions respectueusement de nous faire la faveur d'une réponse à votre loisir.

8 juillet.

J'ai, etc.,

(Signé,) T. B. SMITH,
H. S. ANDERSON,

Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester

A l'honorable,
L. H. LaFontaine,
Procureur-Général du B.-C.,
Toronto.

PONT DORCHESTER.

Extraits de l'ordonnance 4 Vict., chap: xvii, intitulée:—

“ Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans les voisinage de la cité de Québec, et y conduisant, et pour établir un fonds pour cet objet.”

IV. Et qu'il soit de plus ordonné et statué, que les dits syndics, avant d'acquérir aucun terrain pour les fins du dit syndicat (excepté dans le cas pourvu dans la quatrième section de cette ordonnance,) paieront au propriétaire ou aux propriétaires d'icelui la valeur juste et raisonnable de tel terrain, et ils rendront une satisfaction raisonnable à toute et chaque personne, corps politique ou incorporé, qui auront souffert des dommages à raison d'aucune chose faite par eux en mettant cette ordonnance à effet, au-delà du montant de tels dommages que la partie aurait été obligée de souffrir par les lois de cette province, sans compensation avant la passation de cette ordonnance; et si la partie qui aura droit à telle valeur ou compensation n'est point satisfaite des sommes offertes par les dits syndics, elles seront fixées par un jury nommé et assermenté pour cet objet à aucune séance de la cour de session de trimestre pour le présent district, ou pour le district dans lequel la cité de Québec sera située, à la poursuite de la partie qui aura soufferte tels dommages; et si les dommages accordés par le verdict de tel jury excèdent la compensation offerte, les syndics paieront les frais de poursuite qui, autrement, seront payés par la partie qui aura fait la poursuite; Pourvu toujours, que les dits syndics ne seront pas, en aucun cas, obligés de faire ou maintenir des clôtures entre la partie des chemins qu'ils sont autorisés par les présentes de faire, et les terrains à travers lesquels les dits chemins passeront; mais si aucun propriétaire d'aucun terrain, par raison de cette disposition, souffre aucune perte ou devient assujéti à aucunes dépenses auxquelles il n'aurait pas été sujet en vertu des lois maintenant en force sans compensation, si les dits chemins avaient été ordonnés d'être faits par aucun procès-verbal du grand-voyer dûment homologué; alors compensation sera faite par les dits syndics à tel propriétaire pour telles pertes ou dépenses, et le montant d'icelle sera établi de la manière ci-dessus pourvue à l'égard de dommages qui pourraient être soufferts par aucune personne par raison d'aucune chose faite sous l'autorité de cette ordonnance.

Appendice (A.A.) 8 juillet.

V. Et aux fins de prévenir tout délai dans la formation et le parachèvement des chemins mentionnés dans la présente ordonnance, qu'il soit de plus ordonné et statué, que dans le cas où aucune partie ayant droit de recevoir valeur ou compensation pour du terrain requis par les objets de la dite charge, ne sera pas satisfaite de et refusera de recevoir la somme ou les sommes d'argent qui sera ou seront offertes pour icelui par les dits syndics, il sera loisible aux dits syndics de nommer un priseur ou expert, et de sommer la partie qui ne sera pas satisfaite de nommer un autre priseur ou expert, et de donner avis aux dits syndics ou à leur secrétaire, de telle nomination: et les deux priseurs ou experts ainsi nommés évalueront et feront rapport aux dits syndics de la valeur ou compensation à être payée à la dite partie non satisfaite, et dans le cas de différence entre les dits priseurs ou experts, ou dans le cas où la partie non satisfaite refuserait ou négligerait de nommer un priseur ou expert dans vingt-quatre heures après que notice par écrit des dits syndics, ou leur secrétaire, aura été laissée au domicile ou lieu ordinaire des affaires de la dite partie non satisfaite, ou dans le cas où le priseur ou expert de la partie non satisfaite refuserait ou négligerait d'agir dans les trois jours après notice à lui donnée de telle nomination, aucun des juges d'aucune des cours de loi de sa majesté ayant juridiction supérieure dans le dit district de Québec, ou dans le district dans lequel la cité de Québec sera située, sur la requête sommaire des syndics, et le témoignage sous serment d'un témoin digne de foi, d'aucun des refus ou négligences susdits, pourra de suite nommer un priseur ou expert pour agir de la part de la dite partie non satisfaite; et les dits priseurs ou experts nommés comme susdit, estimeront la valeur ou compensation à être payée par les syndics, et leur en feront un rapport par écrit; et en cas de différence entre les priseurs ou experts, eux les dits priseurs ou experts nommeront un tiers expert, ou s'ils ne peuvent pas s'accorder sur la nomination d'un tiers expert, il en sera nommé un sans délai par un des juges susdits, sur la requête sommaire des dits priseurs ou experts, ou des syndics; et le rapport de deux d'entre les dits priseurs ou experts et tiers expert, aura le même effet que s'il eût été fait par les deux priseurs ou experts concurremment; et sur offre en bonne forme qui sera faite du montant de telle valeur ou compensation ainsi estimée et rapportée, par les syndics à la partie non satisfaite, soit personnellement ou à son domicile, ou au lieu ordinaire de ses affaires, il sera loisible aux dits syndics, soit que telle offre soit refusée ou acceptée, d'entrer immédiatement sur le terrain requis pour les fins de la dite charge et dont la valeur ou compensation aura été offerte comme susdit, sans attendre la décision d'un jury, ou qu'il ait été assemblé et assermenté, tel que requis par la quatrième section de la présente ordonnance, nonobstant aucune chose dans la dite ordonnance au contraire; Pourvu toujours, que rien ici contenu sera entendu de manière à empêcher aucun propriétaire de terre requis pour les objets de la dite charge, dont la valeur ou compensation aura été estimée et offerte comme susdit, ou à empêcher les syndics, si eux les dits syndics ne sont pas satisfaits de la valeur estimée et rapportée, de demander la décision d'un jury assemblé et assermenté, pour les fins et de la manière spécifiée dans la dite quatrième section de la présente ordonnance, bien entendu toujours, que les dits syndics auront droit d'entrer sur le dit terrain et de s'en servir après et à commencer du temps de telle offre comme susdit.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

Extrait du statut provincial, 12 Vict., chap. cxv, intitulé :—

“ Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec en état d’avoir et d’acquérir la possession et la propriété du pont Dorchester, et pour d’autres fins.”

II. Et qu’il soit statué, qu’il sera loisible aux dits commissaires, et ils sont expressément requis et autorisés par ces présentes, aussitôt que possible après la passation de cet acte, d’acquérir et de prendre la possession et la propriété du dit pont-levis, maintenant appelé pont Dorchester, avec la maison de péage, la barrière et dépendances qui pourront y appartenir, et les montées et abords à iceux, comme susdit, en payant d’abord aux propriétaires d’icelui la pleine et entière valeur qu’ils pourront avoir lors de la dite prise de possession, et qui sera offerte, déterminée ou estimée et passée, ou déposée et distribuée, selon le cas, conformément aux termes et aux dispositions de la dite ordonnance dernièrement mentionnée.

CORRESPONDANCE ENTRE LES SYNDICS DES CHEMINS A BARRIÈRES DE QUÉBEC ET LES PROPRIÉTAIRES DU PONT DORCHESTER, RELATIVEMENT A L’ACHAT ET PRISE DE POSSESSION DE CE PONT.

I.

QUÉBEC, 16 juin 1849.

MONSIEUR,

J’ai reçu des syndics des chemins à barrières de Québec l’ordre de vous informer, que par un acte passé durant la dernière session du parlement provincial, ils ont été autorisés à négocier pour l’achat du pont Dorchester, et qu’ils ont délégué deux d’entre eux, James Douglas et J. E. Deblois, écuyers, pour conférer avec vous et les autres propriétaires à ce sujet, et s’assurer des conditions auxquelles vous seriez disposés à traiter pour la vente de la propriété dont il s’agit.

J’ai l’honneur d’être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

W. H. ANDERSON, écuyer,
Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.
(Reçu le 18 juin 1849.)

II.

QUÉBEC, 19 juin 1849.

MONSIEUR,

J’ai à accuser la réception de votre lettre du 16 juin courant, qui m’est parvenue hier, par laquelle vous me demandez, au nom des syndics des chemins à barrières de Québec, à connaître les conditions auxquelles les propriétaires du pont Dorchester seraient disposés à traiter pour la vente de cette propriété, j’ai l’honneur de vous dire que comme un certain

nombre des co-propriétaires demeurent à distance, je saisisrai la première occasion pour conférer avec eux à ce sujet.

J’ai l’honneur d’être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) W. H. ANDERSON.

JOHN PORTER, écuyer,
Secrétaire des
Chemins à barrières de Québec.

III.

QUÉBEC, 3 août 1849.

MONSIEUR,

Les syndics des chemins à barrières de Québec m’ont ordonné d’attirer votre attention sur le sujet de la vente du pont Dorchester, et d’exprimer leur désir que les propriétaires de ce pont fixent le jour le plus prochain qu’il leur sera commode pour se rencontrer avec MM. Douglas, et Deblois afin de s’entendre à ce sujet.

J’ai l’honneur d’être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

W. H. ANDERSON, écuyer,
Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

IV.

QUÉBEC, 6 août 1849.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 3 du courant, demandant, de la part des syndics des chemins à barrières de Québec, aux propriétaires du pont Dorchester, de fixer un jour rapproché pour se rencontrer avec MM. Douglas et Deblois, au sujet de la vente du pont, j’ai l’honneur de vous informer que MM. T. R. Smith et H. S. Anderson ont été nommés pour se rencontrer avec MM. Douglas et Deblois, et qu’ils sont prêts à se rendre au lieu et à l’heure que ces MM. voudront fixer pour conférer avec eux sur ce sujet.

Je suis,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) W. H. ANDERSON.

J. PORTER, écuyer,
Secrétaire des syndics, des
Chemins à barrières de
Québec.

V.

QUÉBEC, 10 août 1849.

MESSIEURS,

W. H. Anderson, écuyer, ayant informé les syndics des chemins à barrières de Québec, que vous

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

avez été désignés par les propriétaires du pont Dorchester pour vous rencontrer avec MM. Douglass et Deblois qui ont été nommés de la part des syndics, afin de conférer au sujet du dit pont, je suis chargé de vous inviter à une conférence, demain, à midi, au bureau des syndics des chemins à barrières.

J'ai l'honneur d'être.

Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

A T. R. SMITH et
H. S. ANDERSON, écuyers.

MEMORANDUM.

T. R. Smith et H. S. Anderson se sont rencontrés avec MM. Douglas et Deblois au temps et lieu indiqués dans la lettre qui précède, et après un entretien, il fut demandé que le prix du pont, etc., fut couché par écrit dans le cours de la semaine suivante, et envoyé à ces messieurs.

VI.

QUÉBEC, 13 août 1849.

MESSIEURS,

En conformité de la demande que vous avez faite à l'assemblée du 11 du courant, que les propriétaires du pont Dorchester vous fissent connaître par écrit la somme qu'ils demandent pour ce pont, nous prenons la liberté de vous répéter ce que nous vous avons dit alors, que les propriétaires évaluent leur pont à quinze mille louis, et demandent ce montant pour le transport de leurs droits aux syndics des chemins à barrières de Québec. L'ensemble de la propriété qui est à transférer, comprend les chemins conduisant à Beauport et Charlesbourg, à travers la propriété des héritiers de feu Anthony Anderson, écuyer, ainsi que la maison de péage, le quai et les dépendances du côté sud de la rivière St. Charles.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) T. R. SMITH,
H. S. ANDERSON.

JAMES DOUGLAS et
J. C. DEBLOIS, écuyers.

VII.

QUÉBEC, 12 septembre.

MESSIEURS,

J'ai l'ordre de vous informer que les syndics des chemins à barrières de Québec se réuniront demain, le 13 du courant, afin de conférer sur l'offre faite par vous au nom des propriétaires du pont Dorchester, et ils sont heureux de voir les propriétaires de ce pont, s'ils ont quelque nouvelle communication à faire à

trois heures et un quart, attendu que l'assemblée à lieu à deux heures de l'après midi.

Je suis,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

A T. R. SMITH et
H. S. ANDERSON, écuyers.

VIII.

QUÉBEC, 26 octobre 1849.

MONSIEUR,

Les syndics des chemins à barrières de Québec demandent qu'il leur soit permis de faire inspecter complètement la condition du pont Dorchester, mais sans causer aucune incommodité ni dommages aux propriétaires.

Les syndics m'ordonnent aussi de demander aux propriétaires de leur permettre d'avoir communication de leurs titres aux approches de ce pont à chaque extrémité.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

A W. H. ANDERSON, écuyer,
Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

IX.

QUÉBEC, 29 octobre 1849.

MONSIEUR,

J'ai à accuser la réception, le 27 du courant, de votre lettre du 26, par laquelle vous m'informez que les syndics des chemins à barrières de Québec demandent qu'il leur soit permis de faire inspecter la condition du pont Dorchester, mais sans causer aucune incommodité ni dommages aux propriétaires, et que les syndics demandent aussi à avoir communication des titres des approches du pont à chaque extrémité.

En réponse, je dois vous dire, de la part des propriétaires du pont, que les syndics sont pleinement autorisés à faire inspecter le pont lorsqu'ils le jugeront à propos; quant aux titres, je vous envoie ci-inclus celui qui est relatif à l'approche du côté sud du pont; comme les approches du côté nord du pont sur les routes de Beauport et Charlesbourg se trouvent toutes entières sur la propriété de feu Anthony Anderson, écuyer, qui était et dont les héritiers sont maintenant co-propriétaires du pont, il n'en a jamais été fait par lui de transport formel aux propriétaires; je dois vous dire, de la part des héritiers de feu Anthony Anderson, écuyer, qu'eux et leur ancêtre immédiat ont été en possession paisible et non interrompue de la propriété en question depuis plus de 40 ans, comme propriétaires sont prêts à la garantir aux syndics des chemins à barrières de Québec, comme faisant partie du pont Dorchester. Le titre, qui sera sans doute jugé suffi-

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

Appendice
(A.A.)

sant est transmis avec les présentes pour l'information des syndics des chemins à barrières de Québec.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) W. H. ANDERSON.

A J. PORTER, écuyer,
Secrétaire, C.B.Q.

X.

QUÉBEC, 23 novembre 1849.

MONSIEUR,

J'ai reçu l'ordre des syndics des chemins à barrières de Québec, de vous communiquer le résultat de leurs délibérations sur le sujet de l'achat du pont Dorchester.

Les syndics m'ordonnent de vous offrir, pour le pont Dorchester, avec la maison de péage, la barrière et les dépendances y appartenant, et les approches et montées à icelui, dépendances et appartenances, la somme de sept mille louis courant, payables en débetures, sous le statut 12 Vict., chap. 115, exigibles dans dix années à dater du premier jour de mai prochain, les intérêts à courir depuis ce dernier jour, et les syndics à prendre possession du pont et de ses dépendances le premier jour de janvier prochain.

J'ai l'ordre d'ajouter que les syndics seront bien aise de recevoir votre réponse à l'époque la plus rapprochée possible.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

A T. R. SMITH et
H. S. ANDERSON, écuyers,
Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

XI.

QUÉBEC, 26 novembre 1849.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 23 du courant, par laquelle vous nous communiquez le résultat des délibérations des syndics des chemins à barrières de Québec sur le sujet de l'achat du pont Dorchester, maison de péage, etc., et nous offrant pour ces propriétés la somme de £7000, courant, payable en débetures suivant le statut 12 Vict., chap. 115, exigibles dans dix années, à dater du premier jour de mai prochain, les intérêts à courir depuis ce dernier jour.

En réponse je dois vous dire que nous refusons l'offre ci-dessus; et de plus que nous sommes disposés à nommer un évaluateur ou expert pour en rencontrer avec un autre nommé par les dits syndics, afin de constater la valeur ou la compensation à payer aux pro-

priétaires pour le dit pont et ses dépendances et faire rapport là-dessus de la manière exigée par la loi.

Nous avons l'honneur d'être,
Votre très-obéissant serviteur,
(Signé,) T. R. SMITH,
H. S. ANDERSON.

A JOHN PORTER, écuyer,
Secrétaire des syndics,
C. B. Q.

XII.

QUÉBEC, 7 décembre 1849.

MESSIEURS,

Les syndics des chemins à barrières de Québec m'ordonnent d'accuser la réception de votre lettre du 26 du mois dernier, par laquelle vous refusez leur offre pour le pont Dorchester, et annoncez que vous êtes prêts à nommer un évaluateur ou expert pour en rencontrer un autre nommé par les syndics, afin de constater la valeur ou compensation à être payée aux propriétaires pour le pont ou ses dépendances, et faire un rapport là-dessus.

J'ai l'ordre de vous annoncer qu'ils s'occupent attentivement de votre proposition.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur,
(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

A T. SMITH et
H. S. ANDERSON, écuyers,
Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

XIII.

QUÉBEC, 13 décembre 1849.

MESSIEURS,

Les syndics des chemins à barrières de Québec me chargent de vous inviter à conférer avec eux au sujet du pont Dorchester, mardi prochain, le dix-huit du courant, à dix heures du matin.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur,
(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

A T. R. SMITH et
H. S. ANDERSON, écuyers,
Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

MÉMOIRE.

Sur la demande des syndics des chemins à barrières de Québec, contenue dans la lettre de leur secrétaire, datée le 13 décembre 1849, T. R. Smith et H. S. Anderson, au nom des propriétaires du pont Dorches-

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

ter, se sont rencontrés avec les syndics à leur bureau le 18 décembre 1849. Présents : James Gibb, James Douglas, Daniel McCallum, W. H. Lemoine, John Rowley, J. C. Deblois, et A. C. Buchanan, écuyers. M. McCallum déclara que les syndics désiraient connaître quelle étendue de terrain les propriétaires réclamaient du côté nord du pont. Après en avoir parlé, il fut convenu que les propriétaires avaient le droit de réclamer, comme faisant partie des approches du pont, le chemin à partir de la barrière actuelle venant de Beauport, et le chemin à partir du vieux pont, passant en front de la maison actuellement occupée par H. S. Anderson, jusqu'au pont actuel, déduction faite de la superficie du chemin depuis la maison de péage située sur le chemin de Beauport vers le pont Dorchester, qui a été et est en la possession de feu Anthony Anderson, écuyer, et ses représentants.

Les syndics ont demandé si les propriétaires du pont Dorchester prendraient en paiement pour le pont des débetures des chemins à barrières ; il fut convenu que les débetures seraient prises au pair avec la condition expresse que dans le cas où la matière serait soumise à l'arbitration ou à un jury, les propriétaires se réservaient le droit de faire entrer en ligne de compte la valeur actuelle des débetures sur la place.

Il fut ensuite déclaré que les syndics étaient d'avis que la valeur du pont devait être déterminée en conformité de la 4^{me} section de l'ordonnance 4 Victoria, chap. 17. Les propriétaires du pont prétendirent que c'était la 5^{me} section qui s'appliquait dans ce cas ; et après discussion, il fut convenu distinctement que les propriétaires demanderaient l'avis de l'honorable H. Black, et le communiqueraient aux syndics, et que cet avis trancherait la question de droit à l'égard de la section de l'ordonnance qui serait suivie.

XIV.

QUÉBEC, 18 décembre 1849.

MONSIEUR,

Nous prenons la liberté de vous soumettre le cas suivant pour avoir là-dessus votre avis.

Durant la dernière session du parlement provincial un acte (12 Vict., chap. cxv.) a été passé pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Québec à acheter le pont Dorchester en en payant la pleine valeur au moment de l'achat, valeur qui doit être déterminée aux termes de l'ordonnance des chemins à barrières.

En vertu de cet acte, les syndics ont offert une somme que les propriétaires ont refusé d'accepter ; et ils ont répondu qu'ils étaient prêts à faire constater la valeur du pont de la manière prescrite par la cinquième section de l'ordonnance.

Dans une conférence avec les syndics, ils ont intimé qu'à leur avis, les autres procédures à adopter dans ce cas devraient être réglées par la 4^{me} section ; la 5^{me} section, suivant eux, n'étant pas applicable à ce cas.

En conséquence, nous demandons votre avis quant à la section de l'ordonnance qui devait être suivie,

afin d'évaluer la somme à payer aux propriétaires du pont.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) T. R. SMITH,
H. S. ANDERSON.

Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

A l'honorable
H. BLACK, écuyer, C. R.

Il semble tout à fait clair que la cinquième section doit guider les parties dans leurs procédures pour constater la valeur du pont, et la compensation à payer aux propriétaires.

(Signé,) H. BLACK.

Québec, 22 décembre 1849.

XV.

QUÉBEC, 22 décembre 1849

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, pour l'information des syndics des chemins à barrières de Québec, l'avis de l'honorable H. Black au sujet du pont Dorchester.

Nous avons l'honneur d'être,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) T. R. SMITH,
H. S. ANDERSON.

A JOHN PORTER, écuyer,
Secrétaire,
Syndics des chemins à barrières de Québec.

XVI.

QUÉBEC, 8 janvier 1850.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 26 novembre dernier, en réponse à votre lettre du 23 du même mois, pour vous informer que nous étions prêts à nommer un évaluateur ou expert pour se rencontrer avec un autre qui serait nommé par les syndics, afin de constater la valeur ou compensation à payer aux propriétaires du pont Dorchester, et faire rapport là-dessus suivant la loi.

Le 18 décembre dernier, à la demande des syndics à nous communiquée par écrit le 13 du même mois, nous avons eu avec eux, au sujet du pont, une conférence dont nous soumettons le procès-verbal à leur examen, et où, entre autres choses, on verra que les syndics ont été d'avis que la valeur du pont doit être déterminée en conformité des dispositions de la 4^{me} section de l'ordonnance des chemins à barrières ; les propriétaires du pont prétendent qu'il faut suivre la 5^{me} section, et qu'après avoir discuté ce point, il a été convenu distinctement que l'avis de l'honorable H. Black serait obtenu par les propriétaires du pont

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

pendice (A.A.) et communiqué aux syndics, et que cet avis trancherait la question soulevée entre eux quant à la section de l'ordonnance qui serait suivie.

8 juillet. Le 24 décembre dernier, nous avons eu l'honneur de vous transmettre l'opinion de M. Black en faveur de la 5^{me} section, comme gouvernant le point en question. Nous n'avons reçu aucune communication des syndics depuis cette date.

Comme nous sommes très désireux d'en finir avec ce sujet, nous prions respectueusement les syndics de nous dire quand ils seront prêts à nommer un évaluateur ou expert, comme les propriétaires sont maintenant disposés à nommer le leur, et afin de faire disparaître toute difficulté en exécutant les dispositions de la cinquième section, nous prenons la liberté de vous dire encore que nous consentons à accepter des débentures au pair en paiement de toute somme qui pourra être fixée pour le montant de la compensation.

Nous avons l'honneur d'être,
Vos humbles et obéissants serviteurs,

(Signé,) T. R. SMITH,
H. S. ANDERSON,

Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

A JOHN PORTER, écuyer,
Secrétaire, C. B. Q.

XVII.

QUÉBEC, 15 janvier 1849.

MONSIEUR,

J'ai reçu l'ordre des syndics des chemins à barrières de Québec d'accuser la réception de votre lettre en date du 8 du courant, avec le memorandum ci-annexé, et de vous informer qu'ils ne peuvent le recevoir comme correct dans tous ses détails, plus spécialement la partie qui dit que dans le cas où l'affaire (l'achat du pont Dorchester) serait soumise à des arbitres ou à un jury, les propriétaires se réservent le droit de se prévaloir de la valeur des débentures sur la place en leur faveur.

J'ai l'ordre d'ajouter qu'avant de faire toute autre démarche, les syndics désirent avoir un exposé des matières que les propriétaires veulent soumettre à l'arbitrage.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) J. PORTER,
Secrétaire.

À T. R. SMITH et
H. S. ANDERSON, écuyers,

Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

XVIII.

QUÉBEC, 16 janvier 1850.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 15 janvier courant, dans laquelle vous dites que vous avez reçu l'ordre des syndics des chemins à barrières de Québec, de vous informer qu'ils ne peuvent admettre le mémoire annexé à votre lettre du 8 du courant, et plus spécialement la partie qui dit que c'est une condition expresse " que dans le cas où l'affaire (de l'achat du pont Dorchester) serait soumise à des arbitres ou à un jury, les propriétaires se réservent le droit de se prévaloir de la valeur des débentures sur la place en leur faveur."

En réponse, nous devons continuer à adhérer à cette déclaration, comme résumant la convention ou entente entre nous.

Vous dites que vous avez l'ordre d'ajouter qu'avant de se décider à d'autres démarches, les syndics exigent qu'il leur soit fourni un exposé des matières que les propriétaires veulent soumettre aux arbitres. En réponse à cette partie de la lettre, nous devons vous déclarer que les matières que les propriétaires désirent soumettre aux évaluateurs ou experts, sont l'appréciation " de la valeur pleine et entière du pont-levis, maintenant appelé pont Dorchester, avec la maison de péage, les barrières et les dépendances qui y peuvent appartenir, et ses montées et approches," en conformité des termes de la 2^{me} section de l'acte 12 Vict., chap. 115, par laquelle les syndics des chemins à barrières de Québec sont " expressément autorisés et requis, aussi promptement que possible après la passation de l'acte, à acheter et prendre la possession et la propriété du dit pont," etc., évaluée, par les propriétaires dans notre lettre du 13 août dernier à £15,000, et pour lequel les syndics par leur lettre du 23 novembre dernier, ont offert sept mille louis.

Nous pouvons assurer les syndics que les propriétaires du pont leur accorderont toutes les facilités pour réaliser cet objet.

Nous avons l'honneur d'être
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) T. R. SMITH
H. S. ANDERSON,

Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

À JOHN PORTER, écuyer,
Secrétaire, C. B. Q.

XIX.

QUÉBEC, 25 janvier 1850.

MESSIEURS,

Votre lettre du 16 du courant a été ce jourd'hui soumise aux syndics des chemins à barrières de Québec et eu égard à icelle, je suis requis par eux de vous demander ce que vous comprenez par les expressions " barrières et dépendances." Je dois observer en outre que les syndics persistent dans leurs objections antérieures à l'opinion que les propriétaires du

Appendice (A.A.) pont Dorchester entretiennent d'un arrangement touchant la valeur des débetures.

8 juillet.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé.) J. PORTER,
Secrétaire.

T. R. SMITH et
H. S. ANDERSON, écuyers,
Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

XX,

QUÉBEC, 30 janvier 1250.

MONSIEUR,

Nous avons à accuser la réception, le 26, de votre lettre, du 25 du courant, dans laquelle vous dites que les syndics des chemins à barrières de Québec vous commandent de nous demander de leur dire ce que nous entendons par "barrières et dépendances."

En réponse, nous devons dire que ces mots sont employés dans la statut de la 5me George III. chap. 28, et transcrit dans la 2me section de l'acte 12 Vict., chap. 115, par lequel les syndics sont autorisés à acheter le pont Dorchester, et font partie du sujet de la négociation pendante entre les syndics et les propriétaires du pont.

Nous suggérons en outre que la signification de ces mots est un sujet qui doit être laissé à l'examen et à la décision des évaluateurs et experts.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé.) T. R. SMITH,
H. S. ANDERSON.

Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

JOHN PORTER, écuyer,
Secrétaire des syndics des
Chemins à barrières de Québec.

XXI.

QUÉBEC, 12 février 1850.

MESSEURS,

J'ai reçu l'ordre des syndics des chemins à barrières de Québec d'accuser la réception de votre lettre datée du 20 du mois dernier, et devons informer en réponse à icelle qu'ils ne croient devoir s'occuper davantage de l'achat du pont Dorchester, jusqu'à ce que les propriétaires abandonnent la prétention d'exiger des péages à toujours, comme faisant partie des dépendances laissées à l'évaluation des experts et vendues par les propriétaires aux syndics, ou jusqu'à ce que cette prétention ait été réglée par l'autorité compétente; et en outre, ils ne pensent pas que les propriétaires aient le droit de faire voir devant des

experts ou un jury que les débetures qui seraient émises par les syndics, vaudraient moins que vingt chelins par louis.

Appendice (A.A.)

8 juillet.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé.) J. PORTER,
Secrétaire.

T. R. SMITH et
H. S. ANDERSON, écuyers,
Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

XXII.

QUÉBEC, 14 février 1850.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 12 du courant, nous informant en réponse à notre lettre du 30 janvier dernier que les syndics des chemins à barrières de Québec ne se sentent pas justifiés à s'occuper davantage de l'achat du pont Dorchester, jusqu'à ce que les propriétaires abandonnent la prétention d'exiger des péages à toujours, comme faisant partie des dépendances laissées à l'évaluation des experts et vendues par les propriétaires aux syndics, et jusqu'à ce que cette prétention ait été réglée par l'autorité compétente; et en outre, que les syndics ne pensent pas que les propriétaires aient le droit de faire voir devant des experts ou un jury que les débetures qui seraient émises par les syndics vaudraient moins que vingt chelins par louis.

En réponse, nous prenons la liberté de vous dire qu'après avoir examiné cette lettre avec la plus sérieuse attention, nous sommes d'avis qu'elle motive quelque chose de plus qu'un simple accusé de réception.

Désirant empêcher toute nouvelle difficulté de s'ajouter à la principale objection faite en premier lieu par les syndics, nous répondrons premièrement à la partie de votre lettre où vous dites "que les syndics ne pensent pas que les propriétaires aient le droit de faire voir devant des experts ou un jury que les débetures qui seraient émises par les syndics, vaudraient moins que vingt chelins par louis." Quant à ce qui regarde l'allusion à une décision par jury, on observera que le droit que réclament les propriétaires de faire voir la valeur des débetures devant un jury, ne se trouve que dans la partie des minutes de conférence à laquelle les syndics n'acquiescent pas, (sans, en même temps, produire aucune minute propre à eux). A cette période de l'affaire, la difficulté en question est prématurée, le seul point étant le renvoi à des évaluateurs ou expert; et nous résérons les syndics au dernier paragraphe de la lettre que nous leur avons adressée le 8 janvier dernier, où nous leur exprimons le désir d'en finir avec l'affaire par la nomination d'évaluateurs ou expert, et où nous leur disons expressément "que nous consentons à accepter des débetures au pair, en paiement de la somme qui serait fixée comme la valeur de la compensation." Cette proposition était certainement de nature à faire disparaître toute difficulté sur ce point, et nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre surprise de ce qu'il en soit encore question.

Quant à la principale objection soulevée par les syndics à un renvoi à des évaluateurs ou arbitres, nous vous rappellerons notre lettre du 18 août, où nous évaluons le pont et toutes ses dépendances à £15,000, et plus particulièrement à leur lettre du 23 novembre dernier, où ils offrent aux propriétaires "pour le pont Dorchester, avec la maison de péage

App. ndice " barrières et dépendances qui peuvent y appartenir, (A.) " et ses montées et approches et dépendances, la somme de £7,000, payable en débetures," établissant ainsi le montant, savoir : la juste évaluation de la propriété en question entre la somme de £15,000, jugée trop élevée par eux, et la somme de £7,000, jugée trop faible par nous,—la seule difficulté entre nous.

8 juillet.

Par notre lettre du 26 novembre, étant le troisième jour après la réception de la lettre des syndics, la somme offerte par les syndics fut refusée, et l'offre faite de faire déterminer la valeur par des évaluateurs ou experts. On verra par la partie de la minute de conférence approuvée par les syndics, que le seul point de différence qui existait alors entre eux et les propriétaires, se rapportait à la section particulière de l'ordonnance des chemins à barrières (4 et 5), qu'il fallait suivre; et ce point, l'avis de l'honorable Henry Black devait le trancher. Cet avis fut obtenu, décidant la question en faveur de la 5^{me} clause, et il fut transmis aux syndics le 24 décembre. Ce n'est que le 15 janvier après un laps de près de deux mois écoulé, depuis notre refus de l'offre des syndics, et après avoir exprimé notre consentement à procéder à une évaluation que les syndics nous demandent de leur fournir un exposé des matières que les propriétaires désirent soumettre à l'évaluation après avoir offert £7,000 comme un équivalent de cette même réclamation, et sans même admettre aucunement qu'ils se soumettraient à une évaluation quelconque, bien qu'ils s'y fussent distinctement engagés, sauf l'opinion de M. Black, ainsi qu'il a été déjà dit.

En réponse à la partie de votre lettre qui parle des " prétentions des propriétaires à exiger des taux " à toujours," nous devons dire que ces expressions ne se trouvent nulle part dans les communications, soit des propriétaires soit des syndics, jusqu'à ce qu'elles aient été insérées dans la lettre en question; et que quelque soit leur signification, les propriétaires nient aux syndics le droit de transformer par l'emploi de termes nouveaux et arbitraires, le simple exposé de la réclamation des propriétaires tirée des statuts qui forment la base de cette réclamation et de l'autorité des syndics à agir dans cette matière.

Les propriétaires, ainsi que l'exprime leur lettre du 30 janvier, prétendent que l'interprétation et l'étendue des termes employés par la législature sont un sujet qu'il convient de soumettre à la délibération et détermination des évaluateurs ou experts. Si une difficulté de cette nature n'avait été soulevée que par les évaluateurs, après une soumission régulière à eux faite par les deux partis, les propriétaires auraient été davantage convaincus du désir des syndics d'accélérer l'arrangement de cette affaire, et ils auraient accordé toutes les facilités pour faire décider ce point par l'autorité compétente. Les propriétaires, en justice vis-à-vis d'eux-mêmes, doivent dire que dans tout le cours de cette négociation ils ont témoigné la plus entière disposition d'arranger promptement l'affaire d'une manière équitable, suivant la lettre, l'esprit et la véritable intention des statuts en question, mais que les syndics n'ont pas répondu à leur attente. Après avoir fait disparaître chacune des objections posées successivement par les syndics, on a immédiatement eu recours à une autre, et l'on a fait subir à la question controversée une variété de phases dans la discussion prolongée; et les syndics regrettent qu'un examen impartial de la correspondance entre eux, et les syndics ne fournira aucune preuve d'un désir de la part de ces derniers de réaliser les inten-

tions de la législature, en ayant égard impartialement aux droits, soit du public ou des propriétaires. Appendice (A.A.)

8 juillet.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

(Signé,) T. R. SMITH,
H. S. ANDERSON,

Au nom des propriétaires du
Pont Dorchester.

(1er mars 1850. Il n'a pas été reçu de réponse à cette lettre.)

No. 10.

Correspondance entre l'honorable M. le secrétaire Leslie et J. Porter, écuyer, secrétaire des syndics, relativement à l'affaire ci-dessus.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 16 mars 1850.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une copie de votre communication du 8 du courant, adressée à l'honorable procureur-général du Bas-Canada, a été transmise par l'ordre du gouverneur-général aux syndics des chemins à barrières de Québec pour leurs observations à ce sujet, avant que le gouvernement exécutif intervienne.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. LESLIE,
Secrétaire.

T. R. SMITH,
H. S. ANDERSON, écuyers,
Québec.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 16 mars 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par l'ordre du gouverneur-général, la copie ci-incluse d'une communication adressée à l'honorable procureur-général du Bas-Canada, par MM. Smith et Anderson, au nom des propriétaires du pont Dorchester, et de vous prier de la mettre sous les yeux des syndics des chemins à barrières de Québec, afin de leur fournir l'occasion d'exposer les raisons pour lesquelles ils n'ont pas encore réalisé les intentions de la législature; et en outre, pour connaître leurs vues sur la marche qu'il conviendrait le mieux de suivre dans ce cas, compatiblement avec les droits des parties suivant la loi et les intérêts du public.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. LESLIE,
Secrétaire.

JOHN PORTER, écuyer,
Secrétaire des Syndics des
Chemins à Barrières de Québec.

Appendice
(A.A.)

QUÉBEC, 6 avril 1850.

MONSIEUR,

8 juillet.

J'ai l'honneur, par l'ordre des syndics des chemins à barrières de Québec, d'accuser la réception de votre lettre en date du 16 du mois dernier, transmettant une copie de la communication adressée à l'honorable procureur-général du Bas-Canada, par MM. Smith et Anderson, au nom des propriétaires du pont Dorchester, et demandant qu'elle soit mise sous les yeux des syndics, afin de leur fournir l'occasion d'exposer les raisons pour lesquelles ils n'ont pas encore réalisé les intentions de la législature.

Les syndics ont l'honneur de répondre qu'aucun obstacle n'a été mis par eux pour retarder la réalisation des intentions de la législature à l'égard de l'achat du pont Dorchester; au contraire, ils ont fait tout en leur pouvoir pour mener l'affaire à fin.

Le délai éprouvé jusqu'ici est dû à ce que les propriétaires ont fait valoir un droit à un péage perpétuel que les syndics ne se sont pas crus autorisés à admettre; et aussi, à une objection faite par eux à recevoir des débentures en paiement du prix du pont à vingt chelins par louis. Il est vrai qu'ils ont offert de

recevoir des débentures au pair, mais ils ont expliqué verbalement aux syndics dans une entrevue personnelle, qu'en ce faisant, ils useraient du droit de faire voir devant les experts ou le jury la dépréciation qui existait (s'il en existait une); et la grande difficulté qui s'est toujours présentée, est l'impossibilité où se sont trouvés les syndics de réaliser de l'argent en débentures au pair.

Les syndics et les propriétaires s'étant entendus dernièrement sur tous les points controversés, ils s'occupent maintenant d'exécuter la loi, et les syndics espèrent que l'affaire sera bientôt terminée par l'achat du pont Dorchester, conformément aux intentions de la législature.

J'ai, etc.,

(Signé) J. PORTER,
Secrétaire des Syndics.

A l'honorable

JAMES LESLIE,
Secrétaire, etc., etc., etc.,
Toronto.Appendice
(A.A.)

8 juillet.

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

12 juillet.

A UNE ADRESSE de L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE au GOUVERNEUR-GENERAL, en date du 29 mai dernier, priant son excellence, entre autres choses, de faire mettre sous les yeux de la chambre, des copies de tous les documents et de la correspondance entre le gouvernement exécutif et les syndics des chemins à barrières de Québec, au sujet de l'administration de ces chemins.

12 juillet.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto, 11 juillet 1850.

A son excellence, le très honorable JAMES, comte d'ELGIN et KINCARDINE; C. C., gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord et capitaine-général et gouverneur-en-chef des provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et Isle du Prince-Edouard, et vice-amiral, etc., etc., etc.

La requête des habitants de la paroisse de Beauport et autres lieux, soussignés,

Expose très respectueusement,

Que depuis les premiers établissements du Bas-Canada, il y a toujours eu un chemin d'hiver sur la glace du bassin de la rivière St. Charles et du fleuve St. Laurent, lequel a toujours été balisé et entretenu et a toujours été le chemin le plus fréquenté comme étant le plus court et le plus avantageux pour les vo-

yageurs entre Québec et la côte du nord du fleuve; et ce chemin n'a jamais cessé d'exister en aucun temps.

Que dernièrement, dans le cours de cet hiver, les syndics des chemins de Barrières ont interrompu cette communication au moyen d'un grand nombre de personnes salariées qu'ils ont placées sur le chemin public pour garder les diverses avenues du dit chemin de glace, et en posant des cordes et autres barrages pour fermer les passages conduisant à la glace, dans le but seul de forcer les personnes qui voyagent dans cette direction de passer par la barrière qu'ils ont placée sur le chemin public, et ce, sans qu'il en résulte aucun profit ou avantage quelconque aux syndics, attendu les grandes dépenses qu'ils font pour y parvenir.

Que les syndics des chemins de barrières en forçant ainsi les personnes qui voyagent entre Québec et la côte du nord du fleuve de passer par le chemin public

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

les obligent de parcourir une distance de plusieurs milles de plus que par le chemin de glace, et les obligent encore à payer des taxes sur un chemin dont ils n'ont aucun besoin quelconque, et de plus, les mettent dans la nécessité de passer sur le pont de Dorchester, ce qui ajoute à leurs déboursés, tout en les privant d'un chemin commode, avantageux, court et facile et par lequel ils ont toujours passé en hiver.

Que vos pétitionnaires osent croire que de tels actes et procédés de la part des syndics des chemins à barrières sont peu justes et raisonnables, qu'ils soient dans l'opinion des pétitionnaires de votre excellence, ne leur paraissent pas même être justifiables aux yeux de la loi: attendu que leurs pouvoirs, ne s'étendent pas au-delà du droit de placer des barrières sur les chemins, parties ou section de chemins mis sous leur contrôle, afin de prélever des fonds pour entretenir et améliorer ces chemins, mais non pas de fermer des chemins d'hiver qui ont toujours existés, et dont le public ne saurait se dispenser sans les plus grands inconvénients. C'est pourquoi les pétitionnaires prient respectueusement votre excellence de vouloir bien prendre leur présente requête en considération, et de régler et juger à ce qu'il leur soit permis de passer sur la glace du bassin de la rivière St. Charles et du fleuve St. Laurent, comme auparavant.

Et ainsi qu'ils y sont tenus, les pétitionnaires de votre excellence ne cesseront de prier.

Beauport, 18 février 1848.

(Signé,) JOSEPH BEDARD,
G. H. RYLAND,
GEO. L. LEMOINE, ptre, curé.
FELIX PARENT,
FRANÇOIS PARENT,
AMABLE LANGEVIN,
F. X. MÉTHOT, et 79 autres.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 3 mars 1848.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par l'ordre de son excellence, pour les observations que vous voudrez présenter sur le sujet auquel elles se rapporte, le mémoire ci-joint, reçu par son excellence, de certains habitants de Beauport.

J'ai, etc.,

(Signé,) D. DALY,
Secrétaire.

Aux syndics des chemins
A barrières de Québec.

QUÉBEC, 10 mars 1848.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre datée le 3 du courant, transmettant un mémoire de certains habitants de Beauport à son excellence le gouverneur-général, contenant des plaintes contre la conduite des syndics des chemins à barrières de Québec, pour avoir fermé les passages d'hiver ordinaires de différents points sur le grand chemin de Beauport au pont de glace sur la Baie de la rivière St. Charles, conduisant à Québec, et avoir exigé des péages pour permettre aux exposants de traverser les barrières temporaires érigées par les syndics sur les passages en question.

Ayant soumis votre lettre et le mémoire qui l'accompagne aux syndics, j'ai reçu d'eux l'ordre de soumettre à la considération de son excellence les observations suivantes sur ce mémoire:—

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

Il est bien vrai que les habitants de Beauport ont eu constamment l'habitude de se servir du pont de glace en venant à Québec en hiver, cette route étant sans contredit beaucoup plus courte que le grand chemin régulier; il est vrai aussi que cette dernière voie est plus dispendieuse à raison du péage additionnel auquel les voyageurs sont soumis en passant sur le pont Dorchester; mais les objections qui naissent de cette accumulation de péages sont applicables à l'été aussi bien qu'à l'hiver, et avec plus de force à l'égard de l'été, d'autant plus qu'il n'est laissé aucun choix aux voyageurs, et qu'ils sont forcés de se servir de la seule route qui leur soit ouverte, et de payer péages, l'un à la barrière du chemin à barrière et l'autre à la porte du pont; dans l'hiver au contraire, en payant un léger droit de deux sous pour une voiture chargée ou non chargée, ils ont le choix ou de prendre la glace, et d'abrèger par là leur route quand même les chances de retard et d'accident aux voitures seraient plus considérables en conséquence du mauvais état de ce chemin que personne n'entretient, ou de suivre la grande route à toute distance dans ses limites, et de tourner ensuite vers la rivière sans passer par le pont de péage.

Les habitants de Beauport ont également le pouvoir de s'assurer le double avantage d'un bon chemin d'une part et d'un chemin plus court de l'autre en commuant leur péages d'hiver, ce qu'ils peuvent faire pour très peu de chose d'après l'échelle de commutation fixée par la loi; mais leur pratique invariable a été de voyager sur le chemin à barrière la distance d'un à quatre milles, et de tourner ensuite à la première descente convenable vers la rivière, sans payer de droit de péage; les propriétaires du bord de la rivière leur fournissant toutes les facilités pour éviter ce paiement.

C'est dans ces circonstances seulement que les syndics ont adopté les mesures dont il s'agit afin d'empêcher ceux qui se refusent à contribuer pour leur part à son entretien de se servir d'un chemin qui est sous leur contrôle.

Quant au droit légal des syndics de placer les barrières au chemin dont se plaignent les exposants, ils prennent la liberté d'observer que cette question a été plaidée devant les tribunaux de Québec et décidée en faveur des syndics par l'imposition de l'amende ordinaire pour l'omission de payer les péages, aux personnes qui avaient passé les barrières en question sans payer; quant au droit légal des syndics à placer ces barrières, il ne peut y avoir aucune question jusqu'à ce que la décision en leur faveur ait été renvoyée par un tribunal supérieur.

La tentation d'éviter le paiement des péages, qui est constamment présentée aux habitants de Beauport par l'existence d'un pont de glace situé à quelques pas de la grande route, jointe à leur inclination naturelle qui les porte à abrèger leur route, provenant autant de l'habitude que de l'avantage qu'ils en retirent, mais dont néanmoins les syndics admettent volontiers que les exposants sont les meilleurs juges, ont été la cause d'une perte considérable pour le revenu du chemin de Beauport, qui a toujours été insuffisant en hiver pour l'entretenir en bon ordre durant cette saison; et les syndics ont été exposés à beaucoup d'inconvénients et de pertes dans leurs tentatives fréquentes et souvent vaines pour obtenir de la part de tous les habitants de cette paroisse, la faible rémunération qu'ils

Appendice (A.A.) leur devaient pour des avantages de communication que personne ne devraient mieux qu'eux apprécier.

8 juillet.

J'ai etc.,
(Signé) J. PORTER,

Secrétaire.

A l'honorable D. DALY,
Secrétaire, Montréal.

QUÉBEC, 31 juillet 1849.

MONSIEUR,

J'ai reçu l'ordre des syndics des chemins à barrières de Québec, de vous représenter que les débetures qu'ils ont été autorisés à émettre par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, et le statut 8 Vict., chap. 55, sont toutes échues, et que les deux parties qui en possédaient une partie savoir: le président de la banque d'épargnes de Québec, qui en possède pour £2,000, et Wm. Workman, écuyer, de Montréal, qui en possède pour £500, sont, très pressants pour le paiement, et le premier a donné instruction à son avocat d'intenter une poursuite pour le montant qui lui est dû.

Dans ces circonstances, les syndics ayant fait tous leurs efforts pour emprunter la somme nécessaire pour payer les personnes en question à six pour cent, inutilement, à raison de la dépression du marché monétaire, suggèrent respectueusement un moyen de faire face à la difficulté dans laquelle ils se trouvent, en ayant recours à la 23^e section de l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, qui prescrit que ces débetures porteront intérêt respectivement au taux y mentionné, et que cet intérêt sera fait payable semi annuellement, et pourra à la discrétion des syndics, et avec l'approbation expresse du gouverneur de cette province, et non autrement, excéder le taux de six pour cent par année, nonobstant toute loi à ce contraire, et sera le taux le plus bas auquel les dites sommes prêtées sur ces débetures seront offertes, ou pourront être obtenues par les dits syndics.

En conséquence, les syndics prient son excellence de vouloir bien les autoriser à emprunter la somme de deux mille cinq cent louis, courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas huit pour cent par année, ce taux étant celui qu'ils croient qu'ils seront probablement obligés de donner pour obtenir l'emprunt nécessaire.

J'ai, etc.,
(Signé) J. PORTER,
Secrétaire, S. C. B. Q.

A l'honorable JAMES LESLIE,
Secrétaire, Montréal.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 25 août 1850.

MONSIEUR,

Le gouverneur-général ayant pris en considération en conseil votre communication du 21 du mois dernier, demandant que les commissaires des chemins à barrières de Québec soient autorisés à emprunter £2,500, à un intérêt de huit pour cent, pour les mettre en état de payer les débetures émises par eux et

maintenant échues, son excellence me commande de vous informer qu'il ne juge pas à propos de vous accorder l'autorisation que vous demandez.

Appendice (A.A.)
8 juillet.

J'ai, etc.

(Signé) J. LESLIE,

Secrétaire.

J. PORTER, écuyer,
Syndic des chemins à barrières
de Québec.

A son excellence le gouverneur-général, etc. etc.,
etc.

La requête des soussignés expose humblement :

Que par une ordonnance passée dans la quatrième année du règne de sa majesté chap. 17, intitulé: "Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans les environs de Québec et y conduisant, et prélever un fonds pour cet objet," les syndics nommés en vertu de la dite ordonnance ont été autorisés à emprunter certaines sommes d'argent payables aux époques dont il sera convenu entre les dits syndics et les parties disposées à les prêter, le gouvernement de la province garantissant le paiement des intérêts semi-annuellement aux taux convenus, ne dépassant pas six pour cent.

Que par la 29^{me} clause de la dite ordonnance, il est pourvu au paiement de ces emprunts à mesure de leur échéance par l'autorisation que le gouverneur en conseil peut accorder d'emprunter de l'argent aux taux dont il sera convenu.

Que les soussignés, se reposant sur les dispositions de cette ordonnance pour le remboursement des sommes qu'ils pourraient prêter aux syndics nommés en vertu de cette ordonnance, ont placé certaines sommes pour lesquelles ils ont obtenu des bons payables à certaines dates avec intérêt.

Que ces bons sont échus et exigibles depuis longtemps, et que le paiement en a été demandé aux syndics, mais inutilement, les syndics ayant répondu qu'ils s'étaient adressés à votre excellence en conseil pour être autorisés à emprunter, aux termes de la clause ci-dessus mentionnée, mais n'avaient pas obtenu cette autorisation.

Que vos pétitionnaires souffrent des pertes considérables en étant privés de leur capital.

Que vos pétitionnaires espèrent qu'ils ne se sont pas confiés en vain à la foi publique, qui doit être tenue à tout hasard, comme les engagements des individus.

A ces causes, vos pétitionnaires appellent respectueusement l'attention du gouvernement sur le fait qu'à l'avenir nul individu ne voudra placer ses capitaux dans de pareils fonds, s'il n'a pas la certitude, motivée sur le prompt paiement antérieur de pareils bons à leur échéance, que l'avance qu'il va faire lui sera remboursée à l'échéance, dans le cas où il l'exigerait; l'une des parties, le prêteur, a rempli sa part du contrat; reste au gouvernement de faire sa part en accordant aux syndics l'autorisation nécessaire aux termes de l'ordonnance, pour leur permettre d'emprunter les sommes dont ils ont besoin pour payer les bons

Appendice
(A.A.)

des dits syndics émis comme susdit, et maintenant plus qu'échus, entre les mains de vos requérants, qui ne cesseront de prier, etc.

8 juillet.

Montréal, 19 décembre 1849.

Pour la banque de la cité,
(Signé,) F. MACCULLOCH, Caissier,
" GEORGE DESBARATS,
" WILLIAM WORKMAN,
" WILLIAM LYMAN,
" S. GERRARD,
" W. WORKMAN, Président de
la banque d'épargnes de la cité et du district.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto, 16 janvier 1850.

MONSIEUR,

J'ai reçu ordre du gouverneur-général de vous informer que son excellence en conseil a pris en sa considération le mémorial de certains détenteurs de débentures des chemins à barrières de Québec, demandant que les syndics des chemins à barrières de Québec soient autorisés, en vertu de l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, à emprunter le montant requis pour payer le montant des débentures actuellement dues et qui se trouvent entre les mains des pétitionnaires.

En réponse, son excellence me commande de vous informer qu'il y a quelque temps les commissaires de ces chemins demandèrent à être autorisés à emprunter le montant des débentures en question, à 8 pour cent, dans la vue de payer la somme prélevée au moyen de ces débentures, mais qu'elle fut avisée de ne pas se rendre à cette demande; et son excellence ne voit aucune raison de se départir de la décision qu'elle prit alors, car le gouvernement ne se considère pas obligé de racheter ces débentures, mais seulement d'en payer l'intérêt lorsqu'il devient dû.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. LESLIE,
Secrétaire.

FERDINAND MACCULLOCH, écuyer,
Caissier de la banque de la cité de Montréal.

(Copie.)

A son excellence, le très honorable JAMES, comte d'ELGIN ET KINCARDINE, C. C., gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur-en-chef des provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc.

La pétition des soussignés expose humblement :

Qu'en vertu d'une certaine ordonnance passée dans la quatrième année du règne de sa majesté, chap. 17, intitulée : "Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la cité de Québec, et y conduisant, et pour établir un fonds pour cet objet." Les syndics nommés en vertu de cette ordonnance étaient autorisés à emprunter certaines sommes d'argent, payables à telles périodes dont pourraient convenir les syndics et les personnes disposées à prêter cet argent; le gouvernement de la province garantissant le paiement de l'intérêt semi-

annuellement, moyennant le taux convenu, n'excédant pas six pour cent.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

Que vos pétitionnaires, reposant pleine confiance dans les dispositions de la dite ordonnance, et se reposant sur la justice du chef du gouvernement, ont placé certaines sommes en les prêtant aux syndics nommés en vertu de cette ordonnance, pour lesquels ils ont obtenu des débentures payables à certaines dates, avec intérêt.

Que par la vingt huitième clause de la dite ordonnance il est fait des dispositions pour le remboursement des prêts qui deviendront dus par les syndics, étant autorisés par le gouverneur de cette province à emprunter les sommes nécessaires moyennant tels taux dont il pourra être convenu; le taux de l'intérêt n'étant pas limité dans la dite clause, mentionnée en dernier lieu, de la dite ordonnance. Que ces débentures sont depuis longtemps devenues dues et payables, et qu'elles n'ont pas encore été payées. Que vos pétitionnaires se sont adressés fréquemment et inutilement aux dits syndics pour obtenir le paiement de ces débentures; les syndics alléguant qu'ils s'étaient adressés à votre excellence en conseil pour être autorisés à faire l'emprunt tel qu'il est prévu par la 28e clause du statut, mais qu'ils n'avaient pas reçu cette autorisation.

Que vos pétitionnaires, après l'échéance des dites débentures; et après avoir reçu des dits syndics la réponse qui précède, savoir: le — jour de décembre, dernier, et croyant qu'il existait quelque malentendu relativement à leur demande, et qu'ils n'avaient qu'à placer devant votre excellence un fidèle exposé des faits pour obtenir justice, présentèrent une humble pétition à votre excellence, exposant les faits, et demandant que le gouvernement autorisât, en vertu de la dite ordonnance, les syndics à emprunter les sommes nécessaires au paiement des débentures des dits syndics ainsi possédées par vos pétitionnaires, et depuis longtemps échues entre les mains de vos pétitionnaires.

Qu'en réponse à leur pétition, vos pétitionnaires ont reçu une communication du secrétaire provincial, datée Toronto, 16 janvier 1850, dans laquelle il dit avoir reçu ordre de votre excellence d'informer vos pétitionnaires que les syndics avaient, quelque temps auparavant, demandé l'autorisation d'emprunter le montant des débentures en question, à huit pour cent, dans la vue de rembourser l'argent qu'il avait ainsi prélevé, mais que votre excellence a été avisée de ne pas se rendre à cette demande, et que votre excellence n'avait aucune raison de se départir de la décision que votre excellence avait alors prise, car le gouvernement ne se considère pas obligé de racheter ces débentures, mais seulement d'en payer l'intérêt.

Vos pétitionnaires exposent humblement: Qu'ils sont encore persuadés par la teneur de la précédente réponse à leur pétition, que quelque malentendu existe toujours, relativement à la première demande des syndics, et à celle de vos pétitionnaires. Les syndics demandaient: "Qu'il plût à votre excellence de les autoriser à emprunter la somme de deux mille cinq cents louis courant, moyennant un taux d'intérêt n'excédant pas huit pour cent par année, taux auquel il est probable qu'ils pourront emprunter la somme requise;" que l'allusion faite ici au taux de l'intérêt n'est pas "une proposition d'emprunter de l'argent à huit pour cent," mais seulement l'expression de l'opinion que les syndics auraient à payer ce taux pour l'emprunt requis. Que c'est seulement en annonçant le montant requis que l'on peut constater la soumission la moins élevée; et que l'état actuel du marché monétaire ne donne aucune raison de croire qu'on serait obligé de payer un taux aussi exorbitant en donnant

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

de bonnes garanties. Que si l'opinion des syndics, comme on paraît le croire, sur le taux de l'intérêt est correcte, et qu'ils ne pourraient négocier les nouvelles débentures à un intérêt moindre de huit pour cent, alors vos pétitionnaires feront observer combien l'injustice dont ils se plaignent est plus grande lorsqu'ils sont obligés de conserver un capital à six pour cent, dans un placement qui ne pourrait pas être renouvelé à huit pour cent.

C'est pourquoi vos pétitionnaires soumettent de nouveau humblement, mais vivement, à la considération de votre excellence, qu'ils ont prêté les diverses sommes représentées par les susdites débentures échues, sous l'impression et la pleine croyance que lorsqu'elles seraient échues elles seraient payées suivant leur teneur et effet; et dans le cas contraire, que les pouvoirs spéciaux conférés à votre excellence pour autoriser les syndics à emprunter de l'argent à un intérêt de plus de six pour cent, si cela était nécessaire, seraient exercés si les syndics en faisaient la demande; et que votre excellence approuverait gracieusement un tel emprunt à un intérêt de plus de six pour cent, si cela devenait nécessaire ainsi que prévu et prescrit par la dite ordonnance, si quelque événement nécessitait l'octroi d'un taux plus élevé.

Que vos pétitionnaires ne peuvent croire qu'ils se soient fausement reposés sur la foi publique de la législature, et sur la sagesse et la justice de votre excellence; et vos pétitionnaires soumettront de plus à la considération de votre excellence, que si votre excellence refuse, sur le principe et pour les causes assignées par le secrétaire dans sa réponse à vos pétitionnaires, de sanctionner de semblables emprunts au taux d'intérêt le moins élevé que l'on pourra trouver par des soumissions publiques, même si ce taux excédait six pour cent, lorsque votre excellence est autorisée par la loi à le donner, et lorsque la législature n'a fixé aucune limite au taux qui pourra être payé dans une occasion comme celle-ci, il est parfaitement clair qu'à l'avenir aucune personne ne voudra placer ces capitaux sur de semblables garanties.

Que vos pétitionnaires requièrent leurs capitaux qu'ils ont ainsi placés, et qu'ils souffrent des pertes et des dommages en en étant privés, comme ils viennent de le représenter à votre excellence.

Que vos pétitionnaires vont probablement être pendant longtemps privés de l'usage des capitaux qu'ils ont ainsi placés, à moins qu'il ne plaise à votre excellence d'exercer ses pouvoirs et sa prérogative incontestables, en autorisant les dits syndics à emprunter de l'argent à un taux d'intérêt de plus de six pour cent, s'il est nécessaire, pour les causes mentionnées dans la 28^e clause de la dite ordonnance, et pour rembourser les capitaux avancés par vos pétitionnaires.

Que chaque jour de délai que les syndics éprouvent à obtenir la permission de se conformer à la loi pour

faire un nouvel emprunt, afin de payer vos pétitionnaires, ajoutent aux torts et à l'injustice qu'ils subissent, en autant que s'il est connu qu'un semblable retard ou délai a actuellement lieu, les capitalistes penseront qu'il pourra se renouveler; et cette pensée les empêchera d'offrir des soumissions pour le prêt dont on a besoin pour rembourser à vos pétitionnaires dont ils ont déjà été si longtemps et si injustement privés.

Vos pétitionnaires feront observer respectueusement que les péages et la commutation des péages sur ledit chemin à barrières, pourront suffire pleinement au paiement de l'intérêt, même à un taux de plus de six pour cent, quoique le capital représenté par les débentures ne puissent pendant plusieurs années être payé ou remboursé à même les revenus provenant de ces péages.

Et vos pétitionnaires, de nouveau prient humblement mais vivement votre excellence, de vouloir bien prendre ce qui précède en sa gracieuse considération, et qu'il plaise à votre excellence autoriser et sanctionner l'emprunt à être ainsi fait par les syndics pour les causes susdites, et par là votre excellence rendra justice.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Montréal, 27 mars 1850.

(Signé,) WILLIAM WORKMAN,
" WILLIAM LYMAN,
" F. MACCULLOCH, Caissier,
" S. GERARD,
" GEORGE DESBARATS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Toronto, 15 avril 1850.

MONSIEUR,

Le gouverneur-général en conseil a pris en sa considération le nouveau mémorial signé par vous et certains autres détenteurs de débentures des chemins à barrières de Québec, demandant que les syndics des chemins à barrières de Québec soient autorisés à effectuer un nouvel emprunt aux conditions qui y sont proposées; en réponse, j'ai reçu ordre de vous informer que son excellence ne voit aucune raison suffisante dans les allégués des pétitionnaires, pour l'induire à sa départir de sa première décision à cet égard, telle que communiquée à M. Macculloch, dans ma lettre à ce monsieur en date du 16 janvier dernier.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. LESLIE,
Secrétaire.

W. WORKMAN, écuyer,
Montréal.

Appendice
(A.A.)

8 juillet.

PREMIER ET SECOND RAPPORTS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

NOMMÉ POUR S'ENQUÉRIR

DU REVENU PUBLIC ET DES DÉPENSES DE LA
PROVINCE.

~~~~~  
TROISIÈME SESSION, TROISIÈME PARLEMENT, 1850.  
~~~~~



TORONTO:

IMPRIMÉS PAR LOVELL ET GIBSON, FRONT STREET.

ORDRE DE RENVOI.

Assemblée législative, vendredi, 31 mai, 1850.

Résolu.—Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de l'état du revenu public et des dépenses de la province, et pour examiner et rapporter à la chambre quelles autres règles et restrictions il pourrait être convenable d'adopter, dans son opinion, pour établir un contrôle efficace sur tous les officiers qui reçoivent, gardent en dépôt et emploient les deniers publics, et quelles autres mesures il faudrait adopter pour diminuer aucune partie des dépenses publiques, sans préjudice au service public.

Comité nommé :

L'hon. M. Hincks,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Sherwood,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Viger,
L'hon. M. Cameron, (Kent),
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Papineau,
M. le solliciteur-gén. Macdonald,
M. Wilson,

Colonel Gagy,
M. Boutillier,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. Polette,
M. Richards,
M. Cartier,
M. Morrison, et
M. Cauchon.

Ordonné.—QUE le quorum du comité soit de sept.

Ordonné.—QUE le dit comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records et de faire rapport de temps à autre.

Mercredi, 5 juin, 1850.

Ordonné.—QUE la pétition de *Samuel Bowman*, écuyer, et mille cinq cent quatre-vingt-dix autres personnes, du comté de Halton, soit renvoyée au dit comité.

Mardi, 11 juin, 1850.

Ordonné.—QUE la pétition de *John Kinney*, et cinq cent soixante-et-treize autres personnes, du comté de Halton, soit renvoyée au dit comité.

Mercredi, 26 juin, 1850.

Ordonné.—QUE les pétitions de *James Delany*, et autres, de *Simon James*, et autres, de *E. A. Hodgkinson*, et autres et de *Barnaby Gregory*, et autres, tous du comté de Lincoln, soient renvoyées au dit comté.

PREMIER RAPPORT.

LE COMITÉ SPÉCIAL nommé pour s'enquérir de l'état du **REVENU PUBLIC** et des **DEPENSES** de la **PROVINCE**, et pour examiner et rapporter à la chambre quelles autres règles et restrictions il pourrait être convenable d'adopter, dans son opinion, pour établir un contrôle efficace sur tous les officiers qui reçoivent, gardent en dépôt et emploient les deniers publics, et quelles autres mesures il faudrait adopter pour diminuer aucune partie des dépenses publiques sans préjudice au service public ;—**DEMANDE** à faire un **PREMIER RAPPORT** :

VOTRE comité, pénétré de l'idée qu'un système complet et bien étudié de retranchement était exigé tant par la situation de la province que par le vœu de ses habitants, a pensé qu'il était de son devoir de commencer ses travaux par une revue minutieuse des différentes fonctions assignées aux principaux fonctionnaires de l'Etat, leurs positions et leurs émoluments. En faisant son enquête, votre comité n'a pas perdu de vue l'obligation de maintenir sans atteinte l'efficacité du service public, convaincu qu'aucune réduction d'un caractère purement pécuniaire ne pourrait être une compensation pour des fonctions négligées ou imparfaitement remplies ; en même temps il a scrupuleusement eu égard aux besoins et aux ressources de la province, en évitant, d'un côté, une parsimonie aveugle, et de l'autre, en cherchant à adapter la dépense publique à la condition dépendante et modeste d'une colonie.

Avant d'entamer la discussion de la liste civile, votre comité a naturellement porté son attention sur l'acte de la dernière session, qui accorde une indemnité aux membres. Le désir exprimé en premier lieu, et presque universellement, était de modifier essentiellement sinon d'abroger entièrement une disposition qui, au premier coup d'œil, paraissait imposer un fardeau inutile au trésor public :—mais de mûres réflexions ont engagé à abandonner un projet qui, tout en produisant sans aucun doute une réduction pécuniaire, menaçait de limiter le choix du peuple, et de mettre hors de la portée des intelligents cultivateurs du pays l'acceptation d'un mandat de leurs concitoyens pour prendre part aux conseils de la nation.

Votre comité, en examinant la somme mise à la charge de la liste civile pour le salaire du représentant de sa majesté dans cette province, a mûrement pesé les circonstances dans lesquelles il a été en premier lieu établi. Il voit que le salaire du gouverneur en chef du Bas-Canada, antérieurement à l'Union, était de £4500 sterling, équivalant à £5000, argent courant, par année ;—en sus de quoi le titulaire avait droit à certains revenus casuels appartenant à sa charge, et qui produisaient souvent une somme considérable chaque année. Les charges de gouverneur et lieutenant-gouverneur étaient généralement conférées, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada, comme elles le sont encore dans quelques autres colonies, à des militaires d'un rang élevé, dont la solde et les autres allouances formaient une addition suffisante à leur revenu pour leur permettre de soutenir leur rang élevé sans sacrifice pécuniaire de leur part. Votre comité est d'avis que le changement survenu dans la politique impériale depuis quelques années, et qui a fait qu'on a nommé à la charge de gouverneur-général du

Canada des nobles et des gentilshommes d'un rang élevé dans le service civil de la couronne, a donné la plus grande satisfaction aux sujets de sa majesté dans cette province, et votre comité ne doute point que le public en général regretterait infiniment que la couronne fût encore obligée, pour le choix de son représentant dans cette province, de se renfermer dans le cercle des officiers de l'armée ou de la marine, ou de personnes d'un rang inférieur dans le service civil. Votre comité sait que le salaire de £7000 sterling par année attribué à la charge du gouverneur-général est considéré comme excessif par le plus grand nombre, mais il est également persuadé que toute réduction opérée dans les traitements d'hommes qui n'ont pas de caractère politique à soutenir ne produirait à l'avenir que des déceptions, si l'on considère que la responsabilité du choix de la personne qui doit occuper la charge de gouverneur-général de cette province doit continuer à retomber sur sa majesté, et que ses conseillers constitutionnels sont les meilleurs juges du montant du salaire nécessaire pour obtenir les services d'hommes haut placés dans le service civil de la couronne, et que ce salaire doit être fixé en grande partie en ayant égard aux salaires des autres officiers employés dans ce service et non par rapport aux salaires établis soit dans cette province ou dans les états adjacents de l'union américaine. Votre comité est d'avis qu'il convient d'adopter une adresse à sa majesté, pour demander à sa majesté d'ordonner à ses ministres de considérer de nouveau le salaire de son représentant dans cette province dans le but de recommander toute réduction qui, à leur avis, pourrait être effectuée sans nuire à l'efficacité de cette branche importante du service public.

Votre comité a considéré les salaires accordés aux orateurs de l'honorable conseil législatif et de votre honorable chambre, et a résolu de recommander, qu'après le présent parlement, le salaire de l'orateur de votre honorable chambre soit de £500 par année, et que l'orateur du conseil législatif soit membre du gouvernement et chef de département sans salaire comme orateur.

Votre comité recommande en outre que le salaire annuel des greffiers de l'honorable conseil législatif et de votre honorable chambre soit de £500, et celui des assistants-greffiers de £400, sans allouance additionnelle, et afin d'empêcher toute espèce d'importunité auprès des membres de l'une ou l'autre chambre, au sujet des salaires et allouances, votre comité recommande qu'à l'avenir aucun salaire permanent ne soit augmenté que par une disposition législative.

Votre comité recommande aussi que le greffier en loi de votre honorable chambre remplisse en

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

même temps la charge de greffier de la couronne en chancellerie, et accomplisse les fonctions de cette charge sans salaire additionnel.

En fixant les salaires officiels des honorables juges des deux sections de la province, votre comité a été profondément pénétré de l'absolue nécessité de recommander des salaires qui permettent d'obtenir les services d'hommes de profession de l'ordre le plus élevé; en conséquence votre comité recommande qu'à l'avenir les salaires des juges en chef de la province—du chancelier, des juges puisnés et des vice-chanceliers soient fixés au taux uniforme de £1000 courant par année, sans frais de voyage.

Votre comité a considéré les salaires et les allocations dont jouissent les différents juges de circuit dans le Bas-Canada, et des cours de comté dans le Haut-Canada, et il est d'avis qu'ils ne sauraient être réduits sans nuire à l'efficacité du service public.

En considérant les salaires des membres de l'administration, des avis différents ont été exprimés par les membres de votre comité. Quelques-uns ont soutenu que les salaires de ces officiers devaient être réglés dans le but de faire entrer, dans le service public, des hommes de haute réputation et capacité, occupant une position considérable dans le pays, plutôt que des hommes de capacité qui auraient moins de réputation et moins d'intérêts personnels aux affaires publiques. Ceux qui partagent ces opinions pensent qu'il n'est pas improbable que le fonctionnement naturel du gouvernement responsable, s'il est accompagné de salaires élevés et un patronage public étendu, engagera des hommes politiques sans fortune à aspirer aux emplois, moins par motif de patriotisme que dans la vue d'obtenir des émoluments d'office et devenir les dispensateurs du patronage qui appartient au gouvernement. Néanmoins, votre comité est d'avis que le public ne doit pas appréhender que des personnes comme celles qu'on vient de décrire seraient choisies par le représentant de la couronne en cette province, comme ses conseillers confidentiels, ou qu'ils pourraient obtenir l'appui de la majorité des représen-

tants du peuple de cette province sans lequel il leur serait impossible de rester en charge. Votre comité n'est pas prêt à recommander un taux de salaire qui réduirait le choix de la couronne à des hommes d'une position considérable dans le pays et empêcherait des hommes de grande capacité de remplir les fonctions les plus élevées dans le pays s'ils ne possédaient pas des fortunes privées suffisamment amples pour faire face aux dépenses auxquelles sont soumis nécessairement les titulaires de ces emplois. La tenure précaire des charges en question, l'immense labeur imposé à ceux qui les possèdent, et les sacrifices de toutes sortes qu'ils sont obligés de faire font penser à votre comité qu'il est expédient que les salaires attachés à ces charges soient établis suivant l'échelle la plus élevée. A cette période de son enquête votre comité n'est pas prêt à définir les salaires qui devraient être attribués aux emplois possédés par les officiers confidentiels de la couronne. Il serait, à son avis, prématuré d'en venir à une conclusion à ce sujet avant qu'il ait terminé son enquête sur les autres branches de la dépense publique, aussi bien que sur la moyenne générale du revenu et des dépenses des autres classes de la société en dehors des emplois publics.

Votre comité, convaincu qu'il résulte beaucoup d'inconvénients pour les personnes de la campagne qui ont des affaires à traiter dans les bureaux publics, aussi bien que des délais dans les travaux des départements, du nombre limité d'heures de travail dans les bureaux, et considérant l'incommodité qui provient, en plusieurs cas, de ce qu'il y a une interruption dans les travaux au milieu du jour par l'absence permise ou que se permettent les commis des différents bureaux du gouvernement, recommande que les heures de bureau dans les différents départements publics soient depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi, sans interruption, et se prolongent ensuite aussi longtemps que les affaires du département exigeront la présence de tous ou de quelques-uns des officiers ou commis qui y sont employés.

[Présenté à la chambre, mardi, le 9 juillet, 1850.]

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

TÉMOIGNAGE

DE

L'HONORABLE WILLIAM HAMILTON MERRITT,

AVEC DES

ÉTATS ET DOCUMENTS ANNEXÉS,

Pris devant le comité, le 26 juin, 1850.

20. L'hon. M. Cayley.] Avez-vous préparé un plan pour diminuer les dépenses publiques, et voulez-vous le soumettre au comité?—J'en ai préparé un; et je soumettrai d'abord à la considération du comité l'état ci-annexé No. 5, qui contient l'esquisse du plan proposé.

21. L'hon. M. Hincks.] Avez-vous fait assez de recherches dans la nature des devoirs que remplissent les divers départements du gouvernement pour pouvoir former une opinion si ces devoirs peuvent être remplis par le nombre de clercs que vous proposez dans votre plan?—J'ai recherché si dans les divers départements l'on pouvait se dispenser des services d'aucun employé et j'ai eu pour réponse que l'on ne le pouvait pas:—mon opinion est que sous le système actuel on ne peut effectuer de retranchement bien importants, mais je crois que l'on peut introduire dans le système des changements qui produiront de grands retranchements. On peut voir dans l'état No. 6 la réduction proposée dans les dépenses du département du gouvernement civil.

22. L'hon. M. Hincks.] Comment vous proposez-vous d'effectuer la réduction considérable que vous proposez dans les dépenses contingentes des départements?—Donnez les items qui composent ces dépenses contingentes, et dites si l'on peut en retrancher aucune partie?—Je n'ai pas rentré dans les détails, mais j'ai ordonné au greffier du comité de prier M. Harrington de les lui fournir. (Voir états Nos. 7 et 8.) Le montant des dépenses contingentes pour 1847 était de £7370, et pour 1848 £7007 11s. 4d. On trouvera dans les comptes publics de cette année d'autres items qui se montent à £6272 9s. 11d., qu'il est nécessaire de récapituler. Les dépenses contingentes de ces départements excèdent, cette année, le montant des dépenses de tout le gouvernement civil de l'Etat de New-York, lesquelles se montent à £10,000, (voir l'état ci-annexé No. 6); il n'est donc guère nécessaire de discuter pour savoir quels items l'on doit retrancher.

23. L'hon. M. Cayley.] Dites, comme le résultat de vos recherches, (1.) Quel est le mode actuellement suivi pour conduire les affaires dans le département du secrétaire-provincial? Quels en sont les divers devoirs? (2.) Tous les officiers actuels sont-ils constamment employés à remplir ces devoirs?—(3.) Peut-on, dans votre opinion, se dispenser de quelques-uns de ces devoirs; si oui, dites quels? et aussi, (4.) Quel changement proposeriez-vous?—Donnez aussi un état semblable pour les départements suivants?—

Le secrétaire du gouverneur.
Le receveur-général.
L'inspecteur-général.
Le conseil exécutif.
Les procureurs-généraux.
Les terres de la couronne.
Le bureau des travaux publics.
Le département des douanes.
L'administration de la justice.

Rép. Je répondrai d'abord à cette partie de la question qui a rapport au bureau du secrétaire privé. (1.) Les devoirs de ce bureau sont de tenir la correspondance entre le gouverneur-général et le gouvernement impérial, et d'administrer en outre les affaires militaires et des sauvages. Les dépenses de ce bureau ont varié sous différents gouvernements; avant l'Union, en 1836, les dépenses dans le Haut-Canada étaient de £1312 2s. 4d., y compris le salaire du secrétaire, £208, qu'il recevait en sus de certains honoraires. Depuis l'Union, le secrétaire civil a reçu £1111 par année, outre une partie des honoraires des licences de mariage, qui cependant lui a été enlevée en 1846.

(3, 4.) Sous notre système de gouvernement responsable, les communications que nous aurons avec le bureau colonial seront moins fréquentes qu'elles étaient avant; et s'il fallait employer un second clerc les dépenses pourraient en être portées au département des sauvages; s'il faut un troisième clerc on pourra l'obtenir du département du secrétaire provincial. Les dépenses contingentes suffiront amplement pour payer le salaire du gardien de la bâtisse, des messagers, etc. En même temps je ferai remarquer que cette réduction n'est recommandée que comme faisant partie du retranchement général, et je comparerai avec beaucoup de satisfaction les dépenses semblables dans les gouvernements voisins. Les dépenses de ce département ne sont rien si le système entier est continué.

Quant au secrétaire provincial qui vient ensuite, —(1, 2.) La réponse à cette partie de la question est la même que celle donnée au No. 19.—(3, 4.) La réduction indiquée dans mon plan nécessite un changement complet dans le système actuel, ce changement ferait cesser le travail et les inconvénients qu'il y a à décider diverses demandes qu'il serait au pouvoir des autorités locales de décider, et à faire du gouvernement central le canal qui doit rembourser aux divers districts les deniers prélevés dans ces districts et qui ne sont applicables qu'aux fins locales. Il en est de même pour l'émigration qui serait beaucoup mieux réglée sur les lieux mêmes. En un mot, le système en contemplation transfère les devoirs de ce bureau aux diverses municipalités, autorités locales et bureaux de commissaires, ainsi que cela a lieu dans l'Etat de New-York.

Quant aux bureaux du receveur-général et de l'inspecteur-général, ces départements sont nécessairement liés au conseil exécutif.

Si l'on examine les états Nos. 1, 2 et 3 ci-annexés, on verra la somme de travail inutile qui se fait dans le bureau des terres de la couronne, des travaux publics et des douanes; tandis que l'on pourrait tout aussi bien remplir les devoirs de ces départements pour le quart des dépenses actuelles en reconnaissant simplement la loi du pays comme autorité et en déclarant l'ordre et le warrant de l'inspecteur-général qui a rapport à cette loi une traite sur le trésor; le reçu de l'individu qui reçoit l'argent serait

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

la seule pièce justificative que le receveur-général exigera pour le paiement. Le même devoir pourrait être rempli avec moins de délai, autant de sûreté et beaucoup moins de dépenses. Ce raisonnement peut s'appliquer à chaque département dans l'Etat.

Quant à l'administration de la justice, on verra en examinant l'état ci-annexé, No. 4, le montant total des dépenses pour le service qui est de £77,038 8s. 1d.—ainsi que le montant total des dépenses pour le même service dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, aussi bien que dans quelques-uns des Etats de l'Union Américaine.

24. M. Holmes.] Vous avez suggéré la nécessité d'un changement de système comme le seul moyen d'effectuer le retranchement si désiré dans les dépenses des départements du gouvernement; dites quel remède vous proposez et quel objet vous avez en vue? En réponse à cela, je ferai remarquer, *Premièrement*, Que pour mettre le comité en état d'effectuer dans notre système financier les changements nécessaires, je porterai à son attention le montant relatif des taxes payées par les habitants du Haut et du Bas-Canada avant et après l'Union. (Voir état ci-annexé, No. 9.)

Jusqu'en 1841, les droits de douanes étaient de 2½ pour cent *ad valorem*; ce droit suffisait dans le Bas-Canada pour soutenir le gouvernement civil sans qu'il fut besoin de recourir aux taxes locales pour construire le canal Lachine et une partie du canal de Chambly et laisser encore une somme considérable dans le trésor public. Il suffisait aussi dans le Haut-Canada à payer les dépenses du gouvernement civil, (toutes les améliorations ayant été construites sur le crédit public.) A cette époque (1841) les droits furent augmentés de cent pour cent. Les taxes locales internes furent aussi considérablement augmentées:—dans le district de Niagara, par exemple, elles furent portées de £3840 qu'elles étaient en moyenne pendant trois années avant l'Union à £9386 qu'elles ont été pendant la même période après. (Voir état ci-annexé, No. 10.)

Les droits de douanes ont continué à augmenter jusqu'à ce qu'ils aient atteint 12½ pour cent, et pour cette raison ou pour d'autres de commerce avec la Grande-Bretagne a diminué dans la même proportion. Nos importations à Québec et à Montréal ont diminué de £333,422 en valeur bien que pendant la même période la population ait augmentée de 441,666 âmes,—pendant que la valeur des importations dans les Etats-Unis a constamment augmenté durant ce temps sous un tarif réduit. (Voir état ci-annexé No. 3, B.)

L'établissement d'un seul gouvernement pour le Haut et le Bas-Canada au lieu de deux aurait dû diminuer considérablement les dépenses,—en conséquence, l'augmentation des taxes ainsi imposées sous forme de droits de douanes fut expressément réservées pour payer l'intérêt sur les emprunts contractés pour construire certains travaux publics qui, étant terminés, devaient rapporter un revenu,—au lieu de cela, nos taxes ont augmenté de quatre à cinq cents pour cent, et la dette publique à quelques quatre millions de louis, et l'immense capital que nous possédions en terres a été aliéné sans aucun équivalent quelconque.

Secondement. Ayant, du consentement unanime et avec l'approbation de mes collègues, consacré tous mes moments de loisir durant le peu de temps que j'ai formé partie de l'administration à constater le montant du revenu et les ressources placées à la disposition de la législature, ainsi que la manière dont ce revenu est dépensé, je me suis convaincu

que l'on ne pouvait faire aucune réduction sans opérer un changement complet dans notre *système financier*. Le système proposé ici n'entraîne cependant aucun changement dans la forme actuelle du gouvernement; il n'a rapport qu'au mode d'administrer le revenu et les dépenses dans la vue de le rendre plus efficace et plus économique. Il ne propose aucune expérience, n'entraîne aucun risque et ne renferme rien d'original; ce n'est qu'un système de régie qui a parfaitement réussi dans le gouvernement du pays voisin. Par exemple, ici nous combinons les devoirs des divers départements avec le conseil exécutif dans lequel réside le pouvoir et sur qui pèse la responsabilité. Là c'est le département seulement qui en remplit les devoirs et qui en supporte la responsabilité, et qui fournit tous les ans les états détaillés à la législature. Ici chaque mesure distincte vient à son tour devant le conseil, jour par jour, et est adoptée sans qu'aucun autre membre que celui qui la présente puisse en comprendre le sujet; elle est alors déposée et forme partie des transactions générales du gouvernement. Là une partie des mêmes membres composent un département,—se réunissent à époques fixes et enregistrent leurs délibérations; il n'est pas présenté d'autre sujet pour distraire leur attention, et ainsi l'esprit le plus ordinaire peut le comprendre. Les mesures adoptées sont immédiatement mises à exécution. Le principal changement que l'on propose ici est de placer certaines branches du service public sous la direction d'un bureau, les chefs de départements devant se réunir, lorsque les circonstances l'exigent, pour se consulter sur les affaires d'Etat, et les départements dont ils ont le contrôle doivent uniquement occuper leur temps dans l'intervalle.

Troisièmement.—Il est aussi nécessaire que le comité comprenne parfaitement le montant relatif des taxes payées par les habitants du Canada et par les citoyens des Etats voisins, aussi bien que le montant relatif du revenu et des dépenses du gouvernement de la province et du gouvernement de l'Etat Américain.

D'après les états officiels comparatifs du montant des taxes payées par les habitants du district et du comté de Niagara sur les deux côtés de la rivière Niagara, en Canada et dans les Etats-Unis, il paraît qu'avec une population à peu près égale ces taxes sont à peu près les mêmes. (Voir état ci-annexé, No. 11.) D'après les états ci-joints du revenu et des dépenses en Canada, et dans l'Etat de New-York respectivement, en 1849, (Nos. 12 et 13.) il paraît que le revenu du Canada pour cette année était de £574,640; celui de New-York de £140,625,—pendant que les dépenses dans le Canada ont été de £565,403 2s. 9d., et dans l'Etat de New-York à £129,850. Il est aussi annexé des états qui indiquent le montant des ressources sous le contrôle de la législature (No. 14),—les diverses branches du revenu comprenant le fonds consolidé actuel, et le montant moyen en provenant depuis l'Union (No. 15),—et le montant brut et net des recettes de chaque branche du revenu consolidé pour chaque année depuis l'Union (No. 16.) Et aussi un memorandum tendant à faire voir les avantages mutuels que doivent retirer cette province et la mère patrie du crédit que leur accorde le gouvernement impérial pour promouvoir l'émigration et entreprendre des travaux publics. (No. 17.)

Quatrièmement.—Il est aussi à propos que le comité soit mis en possession des causes qui ont amené des changements dans la politique financière de l'Etat de New-York, avant 1846,—les heureux résultats qu'ils ont eus et les causes qui rendent l'introduction de ce changement indispensable en cette province si l'on veut payer la dette publique et soulager les

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

habitants du Canada du paiement des taxes dans la même période. A cette fin le papier ci-joint est soumis à l'attention du comité.

Pour mettre en opération le changement proposé dans la politique financière, les moyens sont les suivants :—

1°.—Établir un fonds d'amortissement pour garantir le paiement de la dette publique, —en la manière pourvue par le bill soumis ci-joint. (No. 19.) Il est aussi annexé des tableaux (Nos. 23 et 24) indiquant le montant annuel approximatif des droits de péages à l'avenir et l'époque à laquelle la dette publique sera éteinte.

2°.—Établir le même frein sur la législature provinciale dans les affaires d'argent que sur les conseils municipaux pour les empêcher de contracter à l'avenir aucune autre dette, —à cette fin un projet d'adresse a été proposé. (No. 20.)

3°.—Obtenir le crédit du gouvernement impérial pour un emprunt additionnel (dans le but d'employer les émigrés sur les travaux publics) garanti sur les terres publiques, —tel qu'exposé dans un projet d'adresse (No. 21), —et dans la dernière d'une série de résolutions mentionnées dans le paragraphe suivant.

4°.—Par une série de résolutions (ci-annexées No. 22) définir quels revenus seront à l'avenir prélevés et réservés pour les fins de la province, —et pour et quelles fins ces revenus seront dépensés (suivant la résolution (No. 2.)

Et quelle partie sera prélevée et réservée pour les objets spécifiques (suivant la résolution No. 3.)

Limiter, par une loi, toutes les appropriations destinées aux divers départements publics qui y sont mentionnés (tel qu'indiqué par les résolutions du No. 4 au No. 18, —avec les motifs sous chaque résolution distincte.)

L'objet des recommandations contenues dans les pages qui précèdent est—de commencer la réduction immédiate des droits de douanes, et de les abolir finalement aussitôt que possible, (voir état ci-annexé, No. 3, C.) ainsi que toutes les taxes internes pour les fins de la province.

Pour parvenir à ce but on propose, *Premièrement*, —de faire amender l'acte constitutionnel de manière que la législature ne puisse plus contracter d'autres dettes. (Voir état ci-annexé, No. 20.)

Secondement, — Limiter d'année en année, par des bills d'appropriation, toutes les autres appropriations votées par la législature.

Troisièmement, —Transférer aux divers districts de la province tous les revenus internes ainsi que les dépenses internes.

Quatrièmement, —Transférer du fonds provincial chaque fonds spécifique distinct pour être approprié à un objet spécifique.

Cinquièmement, —Par ce moyen les dépenses seront réduites et le commerce soulagé d'une charge de plus de £250,000. Cette partie du nouveau système peut être mise en opération sans inconvénient, et, si l'on adhère à cette politique financière, il produira dans cette province précisément les mêmes résultats qu'il a produits et qu'il produira dans l'Etat voisin de New-York ; savoir :—il soutiendra le gouvernement par le moyen des droits de péages prélevés sur les canaux, (qui dans ce pays-là sont presque tous payés par les citoyens des Etats étrangers,) et laissera un ample montant après les avoir réduits à un taux presque nominal pour payer toutes les dépenses de l'Etat, —déchargeant ainsi tous les habitants d'aucune taxe quelconque. (Voir état ci-annexé, No. 23.)

L'objet principal est cependant de mettre les habitants de cette province en état de réaliser les avantages qu'ils devraient posséder en leur qualité de colons de la Grande-Bretagne. En abolissant cette taxe sur les douanes, le Canada deviendrait plus prospère que les Etats voisins par rapport au montant de ces droits que ces derniers Etats continueraient de payer pour le soutien de leur second gouvernement—le gouvernement fédéral. L'accroissement du commerce, si l'on réduisait les droits à 2½ pour cent, porterait le revenu des douanes et des droits de péages à un montant beaucoup plus considérable qu'il n'est avec les tarifs élevés actuels. Cette prospérité produirait un changement frappant dans les positions relatives des deux pays et répandrait dans toute la province la satisfaction et le contentement.

TABLEAU DU CONTENU

DES

PAPIERS ET DOCUMENTS MENTIONNÉS DANS LE TÉMOIGNAGE PRÉCÉDENT DE L'HON. WM. H. MERRITT.

No. 1.—Département des terres de la couronne.

Remarques sur l'administration de ce département.

A.—Etat indiquant les diverses phases par lesquelles la réclamation du milicien doit passer avant d'être convertie en scrip, —puis en terre.

Série de résolutions proposées pour faire rentrer immédiatement tout le scrip en circulation.

B.—Etat du montant brut du revenu territorial depuis 1842 jusqu'à 1848 inclusivement, avec les déductions, dépenses et le revenu net.

No. 2.—*Remarques sur le département des travaux publics.*—Devoirs du département; il est proposé de lui donner le contrôle de toutes les affaires qui ont rapport au commerce, à la navigation et aux travaux publics; augmentation dans le travail inutile; routine suivie pour payer les warrants.

No. 3.—Département des douanes.

Remarques sur l'administration des douanes.—Augmentation dans les frais de collection depuis l'Union; diminution dans les importations sous un tarif plus élevé; il est proposé de réduire les droits de douanes et d'adopter le système du *per centage* pour le paiement des collecteurs.

A.—Etat du nombre des ports d'entrés dans chaque district, avec les frais de collection en 1848 et en 1840 (avant l'Union), et la réduction proposés dans les dépenses.

- B.—Etat indiquant la valeur des articles importés de la Grande-Bretagne et les droits sur ceux à Montréal et à Québec et dans les Etats-Unis, durant les années 1841, 1845 et 1848, et la population dans ces années; préparé dans l'intention de faire voir la diminution d'importation causée par un tarif augmenté en Canada, et l'augmentation de l'importation résultant d'un tarif diminué dans les Etats-Unis.
- C.—Etat des quantités et valeur de certains articles importés en Canada en 1849, tel qu'extrait des Nos. 1 et 8 des tableaux du commerce et de la navigation; avec une estimation du montant des droits sur les mêmes articles d'après les taux et réduits proposés.
- No. 4.—Administration de la justice.
- A.—Etat des dépenses totales encourues pour l'administration de la justice dans chaque section de la province du Bas-Canada dans l'année 1848.
Dépenses pour le même service dans divers Etats de l'Union.
- B.—Dépenses encourues pour l'administration de la justice dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.
- C.—Dépenses encourues pour l'administration de la justice dans les divers districts du Canada Ouest pour l'année 1848.
- D.—Dépenses de dito dito pour 1849.
- E.—Réductions proposées dans les dépenses encourues pour l'administration de la justice.
- No. 5.—Réduction dans les dépenses.
- Etat indiquant le montant du fonds consolidé du revenu du Canada, et le montant du dit fonds que l'on propose de transporter aux autorités locales ou à des fonds particuliers; indiquant aussi les charges actuellement portées contre le dit fonds—la réduction proposée—les charges qui doivent être transportées à d'autres fonds, et les sommes restant à la charge du fonds consolidé.
- A.—Montant épargné par la réduction des dépenses, le transport des charges et la réduction des droits de douanes.
- B.—Montant approximatif du revenu, avec le tarif de douanes proposé dans le tableau No. 3, C.,—faisant voir que l'estimation est suffisante pour faire face à toutes les dépenses.
- C.—Etat des dépenses de la législature.
- D.—Etat des dépenses de la milice.
- E.—Tableau des pensions payées.
- F.—Dépenses encourues pour les divers asiles de lunatiques dans le Haut-Canada, et payées à même le fonds consolidé.
- G.—Allocation à même le fonds de la province en faveur des institutions de charité.
- H.—Allocation en faveur des institutions locales.
- I.—Etat des dépenses à même le fonds consolidé pour l'éducation, y compris les allocations en faveur des collèges et des autres institutions scolaires.
- J.—Dépenses diverses.
- K.—Montant en moyenne des différentes branches du revenu avec lesquelles on propose de constituer les fonds de la province, fonds de district, et fonds spéciaux.
- No. 6.—Etat comparatif des dépenses du gouvernement civil sous la liste civil, en Canada, en 1848; ainsi qu'à New-York, et dans le Haut et le Bas-Canada avant l'Union;—avec les dépenses proposées pour l'avenir.
- No. 7.—Extrait des dépenses contingentes des bureaux publics pour 1847,—et état comparatif de ces dépenses en 1846 et 1847.
- No. 8.—Etat comparatif de do. en 1848.
- No. 9.—Etat comparatif du taux et du montant des droits sur les importations pendant une moyenne de trois années avant et après l'Union.
- No. 10.—Etat du montant des taxes prélevées dans le district de Niagara pendant trois années avant et après l'Union.
- No. 11.—Memorandum indiquant le montant comparatif des taxes payées par les citoyens de l'Etat de New York et les habitants du Canada en 1849,—et un état moyen d'icelui pour les dernières six à neuf années.
- No. 12.—Revenu approximatif de New-York et du Canada, applicable aux dépenses ordinaires du gouvernement.
- No. 13.—Etat comparatif des dépenses des gouvernements respectifs de New-York et du Canada, pour 1849.
- No. 14.—Etat indiquant le montant relatif de toute description prélevé dans le Haut et le Bas-Canada respectivement, (à part les droits sur les importations par mer, et les autres revenus d'aucune nature générale ou provinciale.)
- No. 15.—Etat des diverses branches de revenu comprenant le fonds du revenu consolidé du Canada, pendant un terme moyen de sept années depuis 1842 jusqu'à 1848.
- No. 16.—Etat du revenu total constituant le fonds consolidé du revenu de la province du Canada dans chaque année depuis l'Union, avec les déductions pour frais de collection, etc.
- No. 17.—Memorandum sur les moyens de disposer des terres publiques et aux fins d'aider les travaux publics,—favoriser l'immigration—et créer un fonds perpétuel pour le soutien des écoles élémentaires.
- Estimation de la valeur probable des terres de la couronne, d'après les états de l'arpenteur-général en 1844.
- No. 18.—Memorandum indiquant le résultat du système financier de l'état de New-York avant et depuis 1816, et de la province du Canada avant et depuis l'Union.
- No. 19.—Projet de bill pour établir un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette publique.
- No. 20.—Projet d'une adresse à sa majesté, pour ôter à la législature provinciale le pouvoir de faire des emprunts si ce n'est sous certaines restrictions auxquelles les corporations municipales sont maintenant sujettes.
- No. 21.—Projet d'une adresse à sa majesté demandant la garantie du gouvernement impérial pour un nouvel emprunt destiné aux améliorations publiques sur la garantie des terres publiques.
- No. 22.—Série de résolutions recommandées à l'approbation de la législature afin d'effectuer les changements en contemplation dans notre système financier.
- No. 23.—Estimation du revenu annuel probable provenant des canaux de la province et de certains autres travaux publics du Canada avec la part réservée pour frais de régie et réparations et pour le fonds d'amortissement,—et l'excédant du revenu pour chaque année.
- No. 24.—Tableau indiquant la diminution annuelle du principal et de l'intérêt de la dette publique d'après des données contenues dans le tableau précédent.

Proposition pour qu'il soit nommé une commission chargée de s'enquérir du système financier de la province.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ.

Mardi, 4 juin, 1850.

En comité sur l'ordre de renvoi annexé.

Présents:

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOLMES,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
L'hon. M. CAMERON,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. BOUTILLIER,	L'hon. M. MERRITT,
M. CARTIER,	M. MORRISON,
M. CAUCHON,	L'hon. M. PAPINEAU,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. SHERWOOD,
Le Colonel GUGY,	L'hon. M. VIGER,
L'hon. M. HINCKS,	M. WILSON.

Lu l'ordre de renvoi.

JOHN WILSON, ECUYER, est appelé au fauteuil.

Le comité entre en délibération sur la marche qu'il a à suivre.

Sur motion de l'hon. M. *Hincks*, secondé par M. *Christie*, il est,—

Résolu.—Qu'il est expédient que ce comité commence ses travaux par s'enquérir des diverses sources du revenu public et de toutes les dépenses payées à même le dit revenu avant qu'il soit remis au receveur-général, et qu'il prenne alors en considération les dépenses sous les divers chapitres sous lesquels elles se présentent.

Sur motion de l'hon. M. *Hincks*, secondé par M. *Christie*, il est,—

Résolu.—Que le comité procède d'abord par prendre en considération le revenu et les dépenses du département des terres de la couronne.

Sur motion de l'hon. M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*, il est,—

Résolu.—Que le chef de chaque département reçoive instruction de préparer et soumettre devant le comité un état, sous de forme tableau, indiquant les noms des diverses personnes employées dans son département, dans son bureau comme dans tout le pays; le salaire ou émoluments accordé à chacun d'eux; l'autorité en vertu de laquelle le dit bureau et le montant des émoluments ont été établis; les devoirs requis de chacun d'eux; les heures de bureau et autres devoirs exigés; si dans l'opinion du chef du département l'on peut se dispenser des services d'aucune des personnes qui sont ainsi employées; si oui, pourquoi? si non, pourquoi non? si les devoirs de chaque bureau sont ou ne sont pas remplis d'une manière satisfaisante; si aucun des devoirs d'aucun officier ne pourrait pas être transporté avec avantage à quelqu'autre bureau ou département; les deniers reçus par ce département; désignant chaque source, les dépenses, s'il y en a, d'aucune partie laissée à la discrétion du département; s'il ne pourrait pas être fait quelque réduction dans les salaires ou autres émoluments d'aucun dit officier; s'il y a des pensionnaires qui ont été dans le département ou non; et si ces pensionnaires ne pourraient point

être appelés et employés avec avantage; et le montant des dépenses contingentes de chacun des dits départements, les particularisant en détail sous des chapitres distincts.

[Ajourné à demain à dix heures.]

Mercredi, 5 juin, 1850.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	Colonel GUGY,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOLMES,
M. BOUTILLIER,	M. HOPKINS,
L'hon. M. CAMERON,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. CARTIER,	M. MORRISON,
M. CAUCHON,	L'hon. M. PAPINEAU,
L'hon. M. CAYLEY,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. VIGER.

Sur motion de l'hon. M. *Cameron*, secondé par *Christie*,

Ordonné.—Que le greffier de la chambre soit mandé, et qu'il lui soit demandé si les recommandations contenues dans le rapport du comité des dépenses contingentes de la dernière session, au sujet de l'emploi des écrivains surnuméraires, ont été suivies.

M. *Lindsay*, greffier de la chambre, comparait en conséquence.

L'ordre du comité susdit lui est lu, et en réponse il dit—que la recommandation du comité de la dernière session telle qu'adoptée par la chambre, relativement aux écrivains surnuméraires, a été suivie; et il met devant le comité la liste suivante des noms des écrivains surnuméraires qui sont maintenant employés dans son bureau, avec les dates auxquelles ils y sont entrés.

ÉCRIVAINS SURNUMÉRAIRES actuellement employés dans le bureau du greffier et dates auxquelles chacun d'eux y est entré durant la présente session;

M. Burrage,	} 14 mai, 1850.
" De LaChevroitière,	
" Blanchet,	
" Ross,	} 16 mai, 1850.
" Fanning,	
" LeMoine,	
" Leprohon,	} 29 mai, 1850.
" Belle,	
" McCoy,	
" McCallum,	} 31 mai, 1850.
" Chagnon,	
" Smith,	
" Dery,	
" Tanguay,	
" Langevin,	
" Plamondon,	} 4 juin, 1850.

1. Le président.] Sur la réquisition de qui ces écrivains sont-ils entrés?—Les quatre premiers à ma propre réquisition à l'ouverture de la session. M. Fanning à la réquisition du traducteur français

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

pour l'aider dans son département.—Le 29 mai, j'ai fait entrer MM. LeMoine, Leprohon et Popham; ce dernier est sorti le 31, et M. Belle est entré à sa place—ces trois derniers sont employés à préparer la copie des journaux en français et en anglais, afin d'en commencer l'impression—ils ont tous été pris avec l'approbation de M. l'Orateur. Les huit derniers qui sont entrés le 4 du courant, ont été pris avec l'approbation de M. l'Orateur, et, comme j'ai compris, avec l'approbation du comité des dépenses contingentes. Ils sont presque tous parfaitement familiers avec la langue française et étaient tous employés durant la dernière session, et sont montés dans l'espérance d'être de nouveau employés.—Après être restés trois semaines ils pensaient à s'en retourner—j'exposai cela au comité et dit que si nous perdions leurs services il serait peut-être difficile de trouver des assistants français à Toronto—et ils furent pris.

2. L'hon. M. Boulton.] Les officiers permanents sont-ils en assez grand nombre et sont-ils compétents à faire l'ouvrage ordinaire de la chambre?—Les officiers permanents ont leurs différents départements à suivre en attendant la presse des affaires, et ne sont généralement pas cette classe de personnes accoutumées à préparer de la copie pour les imprimeurs ou à faire l'ouvrage pressé; ce sont des greffiers de comité, greffiers de journaux, greffiers de documents imprimés, greffiers des votes et délibérations et des traducteurs.

3. Les officiers permanents et les surnuméraires ont-ils été employés constamment et régulièrement, chaque jour, depuis le commencement de la session?—Les officiers permanents et les surnuméraires, pris le 31 mai, ont tous été employés régulièrement.

4. Pour quels devoirs particuliers avait-on besoin des quatre écrivains surnuméraires pris en premier lieu?—M. Burrage est le plus ancien écrivain surnuméraire; il a agi comme député sergent-d'armes pendant le dernier mois de la dernière session; il est venu à Toronto en même temps que moi, chargé de la masse de la chambre qui avait été laissée à Montréal pour y être réparée, afin de la remettre au sergent-d'armes; et comme il venait pour devoir public je pris sur moi de le mettre sur l'établissement, depuis le commencement, en mentionnant la chose à l'Orateur. M. de La Chevrotière a été pris pour préparer les votes et les délibérations et grossier en langue française. M. Blanchet a été pris comme écrivain ou secrétaire privé de l'Orateur; et M. Ross est employé par moi-même pour mettre au net des copies des votes et délibérations de tous les jours pour son excellence le gouverneur-général, et il est attaché à mon propre bureau.

5. Quelques-uns des devoirs précédents n'auraient-ils pas pu être remplis par quelques-uns des officiers permanents, sans que leurs devoirs ordinaires en fussent dérangés?—Ils auraient pu l'être, mais comme ces messieurs étaient accoutumés à les remplir, et l'ouvrage étant de nature à être fait promptement, je crus qu'il valait mieux qu'il continuât à être fait par eux.

6. Une grande partie de l'ouvrage fait par les copistes surnuméraires ne pourrait-il pas l'être par les officiers salariés durant la vacance?—Une partie de cette besogne pourrait être faite par eux, mais ils seraient par-là détournés de leur travail ordinaire.

7. Les officiers salariés permanents ont-ils des devoirs à remplir durant la vacance, et quels sont ces devoirs?—Les officiers permanents sont occupés, durant la vacance, jusqu'à ce que l'impression des journaux et des appendices, dans les deux langues, soit achevée. Après cela, je décharge ceux qui n'ont

rien à faire et leur donne un congé d'absence jusqu'à la session suivante, en en retenant néanmoins un nombre suffisant pour faire tout ouvrage extraordinaire qui pourrait être exigé.

8. Reviendrait-il quelque avantage au public si un certain nombre des officiers permanents cessait d'être employé, et si l'on n'employait que ceux dont on aurait besoin de temps à autre?—Presque tous les officiers permanents sont sur l'établissement depuis un grand nombre d'années, et je considère que ce serait leur faire tort que de les renvoyer. Il n'y a pas à douter que les dépenses de la chambre ne fussent diminuées très considérablement s'il y avait moins d'officiers permanents, et si l'on ne prenait de surnuméraires que quand on en aurait actuellement besoin, et cela sans que l'efficacité de l'établissement en souffrit; le cas de nécessité étant laissé à ma discrétion.

9. M. Cauchon.]—Le nombre pourrait-il être réduit en regard au travail exigé, terme moyen, durant un nombre de sessions prises ensemble?—Il m'est impossible de juger, par terme moyen, de l'ouvrage à faire. La quantité d'ouvrage à faire dépend de la longueur de la session et de la somme des affaires actuellement faites, et c'est ce dont je ne puis me former une idée précise comme quantité ou somme moyenne.

10. M. Hopkins.]—Pourriez-vous suggérer un plan quelconque au moyen duquel les dépenses contingentes de la chambre seraient diminuées sans que le service public en devint moins effectif?—[Cette question est faite par écrit à M. Lindsay, et, à sa demande, la réponse est remise à la prochaine réunion du comité.]

[Et alors il se retire.]

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Jeudi, 6 juin, 1850.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
L'hon. M. CAMERON,
M. CARTIER,M. CAUCHON,
M. HOLMES,
M. HOPKINS,
L'hon. M. PAPINEAU.

M. Lindsay présente sa réponse à la question No. 10, remise de la dernière séance:

Pourriez-vous suggérer un plan quelconque au moyen duquel les dépenses contingentes de la chambre pourraient être diminuées?—Je pense que les dépenses contingentes de la chambre pourraient être diminuées très considérablement dans les deux items des impressions et des frais de poste; mais je ne puis prendre sur moi de dire ce qui devrait ou ne devrait pas être imprimé, ni ce qui devrait que exempté de payer des frais de port, attendu être c'est aux membres de la chambre à décider ces choses.

11. M. Holmes.]—Vous dites que les dépenses contingentes de la chambre pourraient être diminuées très considérablement dans l'item des impressions; voudriez-vous avoir la bonté d'expliquer de quelle manière vous effectueriez une telle réduction?—Il m'est très difficile de répondre à cette question; je pourrais recommander qu'on se dispensât de faire imprimer certains documents, et les membres de la chambre pourraient être d'une opinion contraire à la mienne. Il serait peut être avantageux que le

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

comité des impressions, ou quelque autre comité, décidât, durant la session, quels papiers devraient ou ne devraient pas être imprimés dorénavant, dans les appendices des journaux.

12. L'hon. M. Boulton.]—Les devoirs de chaque officier, et la quantité de travail assigné à chacun des officiers permanents?—Il me faudra quelque temps pour préparer un état ou exposé des devoirs à remplir, et de l'ouvrage assigné aux différents officiers de la chambre. Je le ferai néanmoins avec toute la diligence possible.

[*Et il se retire alors.*]

[Ajourné à lundi, à dix heures et demie.]

Lundi, 10 juin, 1850.

LES membres n'étant pas en *quorum* à l'heure de la réunion, le président déclare le comité ajourné à demain, à dix heures et demie.

Mardi, 11 juin, 1850.

A onze heures et demie, les membres n'étant pas en *quorum*, le président déclare le comité ajourné à demain, à dix heures et demie.

Mercredi, 12 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOLMES,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
M. BOUTILLIER,	L'hon. M. PAPINEAU,
L'hon. M. CAMERON,	M. POLETTE,
M. CARTIER,	M. RICHARDS,
M. CAUCHON,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. VIGER.
L'hon. M. HINCKS,	

L'hon. inspecteur-général met sur la table un état, tel que demandé par la résolution du comité du 4 du présent mois.

(*Pour le dit état, voir appendice à ce rapport, A.*)

Les pétitions de *Samuel Bowman*, écuyer, et 1,591 autres, et de *John Kinny*, écuyer, et 573 autres, tous du comté de Halton, demandant qu'il soit adopté des mesures propres à effectuer un retranchement étendu dans les dépenses publiques de la province, ayant été renvoyées par la chambre au comité, sont mises sur la table.

M. Holmes, secondé par M. Cartier, propose,—

Que, dans l'opinion de ce comité, il est expédient, de réduire l'indemnité accordée aux membres de l'assemblée à dix *schelins par jour*, au lieu de la présente indemnité.

En amendement, M. Boutillier, secondé par l'hon. M. Cameron, propose,—

Que ce qui suit soit ajouté, savoir : " Et que ceux des membres qui résident au siège de la législature qu'ils soient en charge ou non, ne recevront aucune indemnité.

La question d'amendement étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 2.
L'hon. M. Cameron,
M. Boutillier.

Contre, 6.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Cartier,
L'hon. M. Hincks,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

La question originale étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 6.
L'hon. M. Cameron,
M. Cartier,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Viger.

Contre, 6.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Hincks,
M. Polette,
M. Richards.

Les voix étant également partagées, le président donne sa voix prépondérante pour la question, ainsi elle est agréée.

M. Holmes, secondé par M. Cartier, propose,—

Que la dite indemnité soit limitée, et n'excede en aucun cas trois mois.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 5.
L'hon. M. Cameron,
M. Cartier,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. Richards.

Contre, 7.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Hincks,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

Sur motion de M. Holmes, secondé par l'hon. M. Badgley, il est—

Résolu—Que le salaire des orateurs du conseil législatif et de l'assemblée législative soient réduits à £ chaque.

L'hon. M. Hincks, secondé par M. Boutillier, propose en amendement,—

Que les mots "après le présent parlement" soient ajoutés à la résolution.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 8.
M. Boutillier,
M. Cameron,
M. Cauchon,
L'hon. M. Hincks,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Contre, 5.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Cartier,
M. Holmes,
M. Hopkins.

Résolu—Que le salaire accordé aux orateurs du conseil législatif et de l'assemblée législative soit réduit à £ , chacun, après le présent parlement.

L'hon. M. Boulton, secondé par l'hon. M. Cameron, propose,—

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Que les orateurs, respectivement, auront droit à trois fois le montant de l'indemnité accordée à chaque membre de l'assemblée.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 3.
L'hon. M. Boulton,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 9.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Hincks,
M. Holmes,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Boulton, secondé par M. Hopkins, propose,—

Que le blanc soit rempli par £200.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 5.
Le président,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 9.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
M. Holmes,
L'hon. M. Hincks,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

M. Polette propose,—

Que le blanc soit rempli par £500.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 9.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Hincks,
M. Holmes,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Contre, 5.
Le président,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau,

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. Boulton, secondé par M. Hopkins, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que, dans l'opinion de ce comité, tout salaire d'une nature permanente devrait être réglé par un acte de la législature, et qu'aucun salaire quelconque ainsi établi ne devrait être augmenté par un vote de l'une ou de l'autre chambre.

Agréé *nem. con.*

L'hon. M. Hincks, secondé par M. Holmes, propose,—

Que le salaire du greffier de l'assemblée législative soit fixé à la somme de £500 courant par année, sans aucune allocation pour dépenses contingentes.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 10.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Christie,
L'hon. M. Hincks,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards.

Ainsi elle est agréée.

M. Cauchon, secondé par M. Boutillier, propose,—

Que le salaire du fonctionnaire actuel, M. Lindsay, soit de £750, conformément à une résolution de la chambre adoptée en 1846.

Cette proposition a été remise.

Sur motion de l'hon. M. Boulton, secondé par M. Hopkins, il est,—

Résolu.—Que le salaire de l'assistant-greffier soit de £ par année, sans aucune allocation pour dépenses contingentes.

M. Hopkins propose,—

Que le blanc soit rempli par £350.

Pour, 5.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins.

Contre, 8.
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Hincks,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi il est rejeté.

M. Polette propose,—

Que le blanc soit rempli par £400.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 8.
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Hincks,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Contre, 5.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins.

Ainsi il est agréé.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Jeudi, 13 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil,

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
L'hon. M. CAMERON,
M. CARTIER,
M. CAUCHON,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
Le colonel GUGY,
L'hon. M. HINCKS,

M. HOLMES,
M. HOPKINS,
M. le sol. gén. MACDONALD,
L'hon. M. MERRITT,
M. MORRISON,
L'hon. M. PAPINEAU,
M. POLETTE,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Remarques relatives au département des terres de la couronne.

Cette branche du service public a le contrôle sur quatre sources distinctes de revenu, savoir : les rentes, les baux, etc., etc., provenant principalement des terres dans le Bas-Canada; les passages de rivières dans le Haut-Canada; les ventes de certaines propriétés, les permis de coupe et les droits des bois, une partie desquels est payé dans le bureau du receveur-général, et une partie dans le bureau des terres de la couronne, et la balance est payée au receveur-général. Les seules sources d'informations publiques se trouvent au compte intitulé, "Revenu territorial."

Il est difficile de désigner les détails ou le mode suivi pour conduire les affaires dans ce département; on peut cependant s'en former une idée en examinant le document ci-joint qui fait voir la marche d'une réclamation pour terres dues pour services dans la milice qui est présentée au conseil et qui est expédiée comme les autres affaires d'état, bien que ce ne soit qu'une simple affaire de forme, vu que le temps n'en permet pas l'examen.

Il est inutile d'entrer dans les détails sur la manière dont sont employés ou dépensés les deniers, vu que le résultat parle de lui-même. Le comité de l'Assemblée législative en 1846 trouva que les dépenses qu'entraînait la vente des réserves du clergé étaient de quarante pour cent; il a réussi à les réduire à six pour cent, en conséquence le public a donc payé les trente-quatre pour cent que le fonds du clergé a sauvé, vu que les frais de régie dans ce département excèdent de beaucoup le total des recettes provenant de la vente des terres de la couronne. Bien plus, les recettes nettes ne sont point données dans les comptes publics; elles se sont montées en moyenne chaque année, depuis l'Union, à £87,864; les recettes nettes à £16,198; laissant une perte annuelle de £71,666, y compris les réclamations pour terre.

Le revenu territorial (provenant de la vente des terres de la couronne, etc.) est le fonds le plus important qui soit à la disposition du gouvernement provincial, vu que c'est le seul capital que le pays possède. La législature l'appréciait vivement, et il fut, avant l'Union, une source féconde en différends avec le gouvernement impérial. Aussi le transport qui en fut fait à la province en vertu de l'acte d'Union, bien que ce transport fut accompagné de conditions qui sont devenues bien onéreuses, produisit-il un contentement général.

Dans d'autres pays les terres publiques sont une source de revenu, et le produit en est versé annuellement au trésor, comme dans les Etats-Unis (où, dans l'année 1848, l'on a réalisé et placé d'une manière très profitable la somme de \$3,328,642,) ou approprié aux écoles élémentaires ou d'autres institutions littéraires, comme dans l'Etat voisin de New-York (où l'on réalise un intérêt de \$398,657); pendant que dans cette province, les terres publiques, au lieu d'avoir contribué au revenu, n'ont constamment tendu qu'à diminuer les autres sources du revenu.

L'indifférence apparente que l'on peut inférer des faits ci-dessus cités est le résultat de l'ignorance complète dans laquelle on est sur le prix réel du domaine public et de la différente manière de voir que l'on entretient dans les deux pays sur l'emploi que l'on doit faire du produit des terres. Dans l'Etat de New-York toute la population, depuis le gouverneur jusqu'au plus humble individu, considère le fonds des écoles élémentaires avec des sentiments d'orgueil national. On se soumet avec plaisir à des taxes qui n'ont d'équivalent que le bienfait qui

en résulte. Chaque individu ressent un intérêt direct à ce que ce fonds augmente d'année en année, et chaque année le progrès en est constamment soumis au public.

Ici, au lieu d'encourager un sentiment semblable, on remarque tout le contraire. Aucune des administrations précédentes n'a cherché à approprier le produit des terres publiques à quelques fins utiles. On ne tient aucun compte séparé qui fasse voir le montant de l'argent comptant reçu pour les ventes et les dépenses encourues; le système n'aurait pu être suivi une année de plus.

On cache les dépenses ainsi encourues pour maintenir un département chargé de disposer de ces terres; on encourage des spéculateurs à soumettre de prétendues réclamations. Les terres publiques diminuant ainsi d'année en année avec rapidité, chaque individu cherche à en obtenir pour lui-même la plus grande part possible; on les considère comme des objets légitimement consacrés au pillage public; en conséquence, au lieu de recevoir un avantage de cette source de revenu le public est obligé de payer une double taxe pour le soutien des écoles élémentaires,—provenant des droits de douanes, outre la cotisation directe.

On a cherché à justifier ce gaspillage inutile en disant que les actes de 1837-38 et 1841, admettaient ces réclamations; ces actes auraient bien pu en aucun temps être révoqués en limitant le temps pour recevoir les réclamations; et il y a longtemps que l'intention de la législature de la dernière session aurait pu être mise à effet en créant un fonds pour les écoles élémentaires, mais malheureusement des sentiments différents, des motifs différents ont prévalu.

Il est humiliant de voir jusqu'à quel point règne et prévaut ce sentiment. L'attention publique au lieu d'être dirigée aux trente-quatre millions d'acres perdus et à la perte qui en résultait pour le capital public a été entièrement occupée de l'emploi des deux millions réservés pour le clergé et du demi-million d'acres réservés pour la dotation de l'université des écoles de grammaire.

Heureusement pour les habitants du Canada ce capital a été conservé, et quelque puisse être l'opinion qui règne au sujet de l'emploi des revenus qui en proviennent, les générations futures devront être reconnaissantes à ceux qui ont pu contribuer à les arracher au pillage général.

On ne peut peut-être pas remarquer un contraste plus frappant que celui qui existe entre la manière dont on a administré les terres publiques en général et les appropriations.

De 1816 à 1836 l'on a acheté de certaines tribus sauvages dix millions d'acres des plus belles terres du Canada, et le commerce du pays a été en conséquence surchargé d'une taxe perpétuelle de £6655 par année, pendant que les deux millions d'acres des terres du clergé rapportent par année £20,000, et par la suite rapporteront un revenu net de £40,000 au moins.

Avant l'Union, la législature provinciale demanda à diverses reprises au gouvernement impérial de lui céder les terres publiques. En 1836 lord Glenelg introduisit un bill pour les mettre à la disposition du gouvernement provincial, mais y mit des conditions qui engagèrent la législature à ne point accepter l'offre. En 1838, l'allocation annuelle à même le revenu provincial fut refusée par le comité des finances (bien qu'elle ne se montât qu'à la somme comparativement petite de £2130) pour la raison que les terres devaient au moins payer les frais qu'elles entraînaient. (*App. aux journaux de 1837-38 et 1839.*) En 1841 ces terres furent cédées, en vertu de l'acte d'Union, sujettes néanmoins à certaines charges et à un système de régie qui a produit le résultat suivant, savoir :

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Revenu ou recettes annuelles brutes provenant de la vente des terres de la couronne.....	£43,623	
Do. do. pour droits des bois.....	33 184	
Rentes, licences, etc.....	8 109	
Passages de rivières.....	943	
		£87,864
Dépenses, déductions réclimations de terres, etc.....	71,666	
Recettes nettes versées au trésor public.....		£16,198

Je ne produis point cet état ici pour diminuer le prix de la faveur que nous a accordée l'acte d'Union, d'autant plus qu'il en est résulté un revenu net, mais simplement pour faire voir la valeur et l'importance immense de ce fonds s'il était administré d'une manière judicieuse et économique.

Cet emploi, ce gaspillage extraordinaire des produits du domaine public, (fondé sur l'opinion erronée que le gouvernement remplissait un devoir en maintenant un établissement dispendieux pour obéir à certains ordres en conseil de soixante-et-six ans d'existence, dont on n'a jamais rempli les conditions et que l'on aurait dû révoquer depuis longtemps.) aura l'effet d'attirer l'attention publique sur le sujet et produira nécessairement un changement dans le système actuel.

Le système suivi dans l'Etat de New-York depuis 1832, bien que tout-à-fait simple dans son fonctionnement, donne toutes les garanties nécessaires, et toutes les dépenses n'excèdent pas \$3000.

Il paraît que depuis 1841 les ventes annuelles se sont montées à 78,209 acres, sur lesquelles il a été reçu £32,153; la balance qui reste due n'est pas donnée. D'après cet état et les cent millions d'acres de terres que l'on a en main, et qui sont estimés à £4,000,000, il est évident que l'on aura des moyens suffisants pour faire face aux dépenses nécessaires pour le fonds des écoles élémentaires.

A.—ÉTAT indiquant les diverses phases par lesquelles une réclamation de milicien doit passer avant d'être convertie en scrip (dans le but d'exposer le fonctionnement du système actuel.)

1. Réclamation certifiée par l'adjudant-général des milices.
2. Certificat transmis au département des terres, entré et déposé.
3. Le réclamant demande la confirmation de son droit par ordre en conseil, et la transmet au commissaire des terres de la couronne.
4. Pétition entrée dans la branche de distribution générale du département des terres, et transmise à la branche de l'arpenteur pour qu'il en soit fait rapport.
5. Rapport sur la pétition.
6. Le rapport est copié et envoyé au conseil.
7. Réception de la pétition entrée dans le bureau du conseil, et la pétition soumise au conseil.
8. Minute en conseil faite sur icelle.
9. Minute approuvée ensuite par le gouverneur-général en conseil.
10. Ordre en conseil entré dans le bureau du conseil.
11. Copie en est transmise au département des terres.
12. Ordre entré et déposé dans le bureau des terres.
13. La partie intéressée est notifiée par lettre ou autrement.
14. Sur demande de la partie par lettre ou autrement, la réclamation pour scrip est certifiée par le bureau de l'arpenteur du département des terres.
15. Octroi de certificat entré et enregistré.
16. Scrip préparé en billets de £5, et signé.
17. Scrip délivré et reçu en double pris.
18. Reçus entrés et déposés.

Marche à suivre pour obtenir des terres avec du scrip.

1. Le scrip est payé à un agent local pour des terres offertes précédemment en vente par annonce public.

2. L'agent entre la vente dans ses propres livres.

3. L'agent fait rapport de la vente dans un état mensuel, et transmet le scrip au commissaire des terres de la couronne (ce qui exige des frais de port).

4. Accuse réception par lettre (frais de port payés).

5. La lettre est copiée et entrée.

6. La vente est entrée dans les livres de compte du département.

7. La terre vendue est renvoyée à la branche de l'arpenteur pour être désignée dans la patente.

8. Désignée pour la patente.

9. Désignation copiée et entrée dans le grand terrier, etc.

10. Transmise au bureau du secrétaire et entrée.

11. Patente grossoyée et examinée.

12. Transmise au gouverneur-général par son seing manuel.

13. Remise, grand sceau apposé, et signée par le secrétaire.

14. Transmise au régistreur-provincial, enregistré, examinée et signée.

15. Patente transmise au département des terres, et est entrée ici comme parachevée.

16. Patente livrée à la partie qui y a droit, et mise par la poste à l'agent local pour y être livrée (frais de port payés).

Trente-quatre entrées en tout. Ceci explique le nombre de clercs qui sont employés.

Au lieu de se plaindre du département, nous devrions remodeler un système qui a créé la nécessité de continuer des dépenses aussi inutiles.

Je proposerais les résolutions suivantes pour faire rentrer immédiatement tout le scrip en circulation et réduire les dépenses du département.

Résolu.—Que tout le scrip maintenant en circulation, et celui qui pourra encore être émis pour les réclamations qui ont été admises, soit demandé par avis public, et qu'il soit payé en terres; lesquelles terres ne devront pas être évaluées à un prix moindre que le montant pour lequel le scrip a été émis,—quatre chelins l'acre, et qu'aucun scrip ne soit reçu pour dettes dues au département.

Résolu.—Qu'afin de réduire, aussi à bonne heure que possible, les dépenses du gouvernement, il ne soit point fait ci-après d'octroi gratuit de terre, que toutes les agences soient discontinuées, et que tous les arpentages soient faits au concours public et payés en terre comme ci-devant.

Résolu.—Qu'afin de constater les dépenses réelles que le public a à soutenir en maintenant un département chargé de distribuer le domaine public aux personnes qui réclament des terres, le commissaire des terres de la couronne ait ordre d'ouvrir un compte d'argent, créditer le montant dû au département le 1er juillet courant, avec le montant des sommes reçues comptant pour la vente de toutes les terres et porter contre ce compte les dépenses entières du département,—l'excédant des dépenses sur les recettes devant être payé à même le fonds consolidé.

Résolu.—Qu'après le 1er janvier prochain, il ne sera plus reçu de scrip en paiement. Les terres publiques seront vendues comptant ou à crédit seulement; et le produit de chaque acre sera porté au crédit du fonds des écoles élémentaires et des bibliothèques de district.

Résolu.—Que tous les actes incompatibles avec les résolutions susdites soient abrogées; que le gouvernement prépare, pour le soumettre à la législature avant la prochaine session, un bill pour régir à l'avenir le domaine public.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet

Remarques sur le département des travaux publics.

9 Juillet.

Ci-suit un état des devoirs remplis par ce département :

AFFAIRES DE ROUTINE.

Reçues dans le bureau.—La date du document et celle de sa réception dans le bureau sont inscrites au dos des communications, et sont pareillement entrées dans quatre livres.

Livre No. 1., est un registre des lettres reçues pour affaires générales, entrées comme susdit.

Livre No. 2.—Registre des demandes de situations.

Livre No. 3.—Autorisations du conseil exécutif.

Livre No. 4.—Renvois des autres départements.

Le secrétaire, en ouvrant immédiatement les documents, inscrit sur ceux qui n'exigent ni réponse ni action les mots "no action," et alors ils sont déposés ailleurs : les autres sont divisés en deux classes ; la première, n'étant que pour les affaires de routine, (des documents qui doivent être renvoyés à de plus amples informations ou transférés aux autres départements,) le secrétaire y répond, mais les communiquent aux commissaires, et la réponse n'est jamais mise à la poste sans l'approbation de ces derniers. Quant à la seconde classe on en fait une liste, et le secrétaire fait ses remarques sur ces lettres vis-à-vis chacune, et, avec tous les documents qui y ont rapport, elles sont soumises tous les jours aux commissaires, si cela est possible, lesquels décident quelle action prendre.

Par suite des interruptions fréquentes causées par les parties qui désirent une entrevue avec les commissaires on ne dispose pas tous les jours des affaires officielles.

Sortant du bureau.—Tous les papiers sortant du bureau sont entrés dans trois livres :

No. 1.—Livre général des lettres, contenant copies de toutes les lettres transmises pour affaires générales.

No. 2.—Rapports des commissaires au conseil.

No. 3.—Copies d'instruction de l'ingénieur aux divers officiers subalternes.

ACTION.

Les commissaires sont autorisés par l'acte 9 Vict., chap. 37, à faire des contrats, construire et réparer des chemins autorisés, changer des chemins et suggérer des améliorations ; mais ils ne peuvent dépenser plus de £100,—ne peuvent accepter aucune autre soumission que la plus basse,—dévier de plus d'un mille dans la direction d'un chemin,—ou louer aucun pouvoir d'eau, ou imposer aucun péage sans la sanction du gouverneur en conseil.

D'après le fait que l'on a introduit dans l'acte qui constitue ce département, des réglemens touchant les péages des travaux publics, et, d'après d'autres dispositions de cet acte, il semblerait que le "contrôle" pour finir les travaux, ainsi qu'au sujet des péages et des officiers préposés à la collection des péages devrait être accordé à ce département ; mais ces travaux ne sont pas virtuellement sous le contrôle des commissaires, excepté en ce qui regarde les réparations. Toutes les demandes de situation sont transférées au département de l'inspecteur-général sans les copier ; d'un autre côté le bureau de l'inspecteur-général renvoie aux travaux publics copies des rapports des officiers relativement aux réparations. Ces officiers qui agissent comme surintendants et comme collecteurs font d'abord rapport en leur première qualité au département des travaux publics, puis dans leur seconde qualité au bureau de l'inspecteur-général ; ont des comptes avec les deux départements, reçoivent des contingents des deux, sans égard aux paiements qui se font doubles.

AFFAIRES FINANCIÈRES.

Appropriations.—Le montant de toutes les allocations législatives pour chaque appropriation est porté au débet de la province, et le montant de chaque compte certifié tiré contre cette appropriation est porté à son avoir.

Quand l'appropriation comprend plus d'un ouvrage, il est tenu des comptes distincts pour chacun, mais ils ne sont publiés que lorsqu'ils sont demandés ; l'état annuel indique seulement un compte courant avec la province par appropriation.

Réparations.—Pour ce chapitre, il est tenu des comptes séparés, distincts des dépenses par appropriation ; établissant une différence entre la surintendance et le travail et les matériaux.

Les réparations faites aux phares ont des comptes distincts des havres et des autres travaux, excepté les gardiens du port Dover et Toronto qui sont payés par le bureau des travaux publics.

Les estimations que l'ingénieur fait pour tout ouvrage dont sont excellence en conseil a autorisé le commencement sont examinées par le teneur de livres, et s'il les trouve correctes, un certificat est tiré sur le bureau des warrants et signé par l'un des commissaires. Si l'ouvrage est fait en vertu d'un contrat, le certificat est fait au nom de l'entrepreneur et lui est remis et peut généralement être négocié dans aucune des banques. Des listes de paiement pour ouvrage qui n'est pas fait suivant le contrat sont payées par certificat tiré en faveur des paie-maitres locaux (généralement des collecteurs de douanes) les deniers nécessaires étant payés par le receveur-général au secrétaire en vertu d'une procuration et transmise au paie-maitre. Toutes les listes de paiements sont soumises aux commissaires. Comme ce n'est pas ce département qui paie toutes les dépenses d'un ouvrage, il ne peut pas fournir d'autres états de dépense que celle de l'appropriation relativement à beaucoup de travaux, mais on peut les obtenir du bureau de l'inspecteur-général.

Comptes—sont examinés comme les certificats et les listes de paiements et soumises aux commissaires. Si le paiement est ordonné, il est accordé des certificats pour tous les comptes au-dessus de £12 10s. au nom des partis comme ci-dessus. Les petites sommes sont payées par chèques tirés sur le produit d'un certificat en faveur du secrétaire et déposé dans une banque à cette fin. On exige des comptes et reçus en double, une copie est transmise au bureau de l'inspecteur-général et l'autre est déposée dans ce bureau. Tous les comptes sont transmis avec les pièces justificatives au bureau de l'inspecteur-général, et ne sont pas toujours publiés en la forme détaillée que transmet ce bureau.

Les comptes sont clos le 1er janvier et le 1er juillet, et comprennent tous les paiements faits entre ces dates. Les officiers locaux qui font les dépenses ne transmettent à ce bureau à aucune époque fixe aucun compte du montant actuel dépensé, soit pour construction, soit pour réparation sur aucun des travaux, entre autre chose de plus que ce qu'ils peuvent recueillir d'après les certificats des ingénieurs qui comprennent souvent des paiements pour ouvrage fait durant une année précédente ; et bien que les recettes et dépenses faites sur chaque ouvrage en particulier doivent être transmises en vertu de l'acte qui constitue le bureau des travaux publics, cela n'a pas été fait ordinairement.

Sous le système actuel tous les officiers de l'établissement paraissent être absolument employés.

Les devoirs maintenant remplis seraient abolis par le changement de système proposé plus bas.

Les remarques qui suivent sur la constitution et la régie actuelle du département font voir les objections que souffre le système actuel.

Ce département a été créé pour surveiller à la construction des travaux publics commencés à l'é-

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

poque de l'Union. Ayant rempli sa mission, il doit être remodelé ou l'on peut s'en passer même tout-à-fait s'il n'a pas à remplir d'autres devoirs de nature semblable.

Il devrait posséder les mêmes pouvoirs et remplir les mêmes devoirs que le bureau des commissaires des canaux dans l'Etat de New-York ; mais comme département, il n'a jamais possédé aucun pouvoir ou responsabilité réelle. Des affaires locales et triviales qui pourraient très bien être arrangées dans le département dans lequel elles originent sont constamment renvoyées à ce département, et, dans plusieurs cas, de ce dernier département au conseil exécutif, ce qui non seulement ajoute aux devoirs déjà onéreux des membres chargés des affaires de routine ainsi que des affaires d'intérêt public, mais apporte encore des retards dans l'action et détruit tout le résultat d'un département dont la promptitude doit être le trait caractéristique.

Bien que les devoirs du département aient depuis quelque temps été absolument limités aux réparations à faire aux travaux complétés, une partie de ces devoirs a été transportée à une branche d'un autre département qui nomme et contrôle une partie des officiers dont quelques-uns sont payés à même les douanes, et d'autres à mêmes les péages,—par exemple sur le canal Welland où, en 1849, il était payé £699 9s. 3d. à même les douanes et £741 2s. 5d. à mêmes les péages, le reste pour les mêmes devoirs était payé par le département des travaux publics. Une autre branche du même département reçoit les retours des différents collecteurs pendant que le département des travaux publics reçoit les états des surintendants relativement au coût des réparations ; la juridiction se trouve divisée dans les cas où les charges de collecteur et surintendant sont réunies en la même personne, une partie des salaires et une partie des dépenses étant payées par différents départements ; et où, comme dans les cas de chemins et de contingents ces paiements sont faits aux mêmes parties, il ne paraît pas y avoir assez de garantie contre l'éventualité de paiement double et de paiement en trop.

Afin de constater les recettes et dépenses pour chacun des travaux, on doit demander au bureau des "travaux publics" et à une branche du département de l'inspecteur-général, les noms et les salaires des officiers attachés à cet ouvrage et agissant sous le contrôle de chaque département ; ensuite l'on doit chercher dans le bureau des travaux publics une partie des dépenses de réparation (celles qui sont faites par contrat et sous le contrôle des ingénieurs,) et le reste—les réparations ordinaires (aux édifices), les frais de collection et les dépenses contingentes—dans le département de l'inspecteur-général.

Pour prouver la difficulté qu'il y a d'obtenir des renseignements sur ces chapitres, dans le mois de juin dernier il fut passé un ordre en conseil, nommant un comité chargé d'examiner les frais de construction, de réparations et de régie et les péages prélevés sur les divers travaux, d'en faire un rapport faisant connaître la situation de chacun de ces travaux et l'estimation de l'augmentation probable des revenus afin d'en constater la valeur réelle. Ces renseignements n'ont jamais été transmis, et ils ne l'ont été, et en partie seulement, que ces jours derniers après beaucoup de retards et de difficultés.

Le système suivi pour le canal Erié est celui-ci :—Chaque hiver le revenu et les dépenses sont discutés par un bureau complet, lequel est composé du lieutenant-gouverneur, du secrétaire d'Etat, du contrôleur, du trésorier, du procureur-général, des trois commissaires du canal, et de l'ingénieur de l'Etat. On soumet des plans et l'on prend des arrangements pour l'été suivant ; et l'entretien et les dépenses des travaux sont entièrement placés sous le contrôle des trois commissaires gérants du canal, lesquels se partagent la tâche et donne à leur département res-

pectif leur soin attentif durant toute la saison des affaires.

Il est publié trois rapports chaque année.

Le premier a rapport aux finances.

Le second transmet des renseignements statistiques complets et détaillés relativement aux péages, au commerce et au tonnage, indiquant le mouvement qui s'est fait en tout sens sur leurs canaux ; objet pour lequel nous avons créé un sous-département.

Le troisième rapport donne un état de chaque piastre qui a été payée et le nom de chaque individu qui a reçu des deniers et l'ouvrage ou objet particulier pour lequel ces deniers ont été payés. Ce système est si parfait et si efficace dans ce département qu'il a été transmis à la convention de 1846 des tableaux qui donnaient les opérations annuelles depuis 1821 sur chacun des travaux en particulier. Au contraire, en Canada, depuis l'Union, il n'a été publié aucun état du commerce qui se fait sur les canaux, même dans sa forme la plus simple, et les affaires de 1847, l'une des années les plus importantes, sont encore inconnues au public.

Le changement proposé est de substituer un système précisément semblable à celui qui est décrit plus haut, afin de pouvoir profiter de l'expérience acquise par le peuple de New-York dans les trente dernières années.

Les devoirs de ce département que je propose devraient comprendre tout ce qui a rapport au commerce et à la navigation. Il devrait avoir le contrôle des péages—régler le commerce—entretenir les travaux et administrer les propriétés qui s'y rattachent—et déterminer les devoirs et choisir les officiers publics sur ces travaux.

Chaque commissaire devrait être forcé par la loi (comme sur le canal Erié) à visiter une fois par mois, durant la saison de la navigation, chacun des travaux qui sont sous ses soins, interroger les gardiens des glissoires, les collecteurs des droits des bois, les surintendants et collecteurs de péage et les officiers de douanes ; entendre les plaintes, suspendre immédiatement les officiers qui manquent à leurs devoirs et en nommer d'autres à la place jusqu'à ce que la décision du gouverneur en conseil soit obtenue.

Les bureaux de Trinité devraient être interrogés dans le but de savoir si les devoirs qu'entraînent tous les phares, ainsi que tous les autres devoirs qu'ils remplissent, ne pourraient pas être transférés au département proposé.

La recette, la dépense et l'audition seulement des comptes du service qui précède devraient rester dans le département de l'inspecteur-général ; toute la surveillance extérieure, etc., étant exécutée par le département des travaux publics dont les officiers seront essentiellement préposés aux affaires du dehors.

La formule des états de commerce et des droits de collection, etc., devrait être définie par la loi de manière à établir les recettes actuelles, les dépenses et les affaires de chacun des travaux dans une période de temps donnée, afin d'en déterminer la valeur et les revenus probables, (les renseignements que l'on trouve à cet égard étant simplement financiers, et ne donnant à la fin de l'année que l'avoir et le débet de chacun des travaux suivant les états qui ont été reçus,) et non pas laissée à la discrétion d'aucun département ; et les renseignements importants que l'on obtiendraient ainsi seraient communiqués au public à des périodes fixes.

Les dépenses de chaque branche de ce département, (ainsi que de tous les autres,) devraient être fixées par une loi à certaines limites.

Si un autre département pouvait se charger des devoirs limités que remplit celui-ci aujourd'hui, il ne serait pas nécessaire de le continuer pour une autre année ; tandis que si ses pouvoirs sont étendus de manière à comprendre les devoirs les plus nécessaires que ne remplit aujourd'hui aucun départe-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

M. Lindsay présente au comité sa réponse à la question No. 12.

12. L'hon. M. Boulton.] Les devoirs de chaque officiers et la quantité de travail assigné à chacun des officiers permanents?—Les devoirs de chaque officier et la quantité de travail assigné à chacun des officiers permanents, sont comme suit:—

William B. Lindsay, greffier—tient le rôle des minutes des délibérations de la chambre,—signe tous les bills grossoyés et les documents officiels, et est responsable de la due exécution des devoirs de ses assistans et sous-greffiers, et de l'ouvrage qui est assigné à chacun d'eux durant la session ou la vacance.

G. B. Faribault, assistant-greffier—se tient à la table du greffier durant tout le temps des séances; tient les minutes de tous les comités généraux, et en dresse tous les rapports; prépare, dans les deux langues, tous les amendemens aux bills avant qu'ils soient grossoyés; lit et traduit de vive voix tous les papiers et documents mis devant la chambre dont on demande la lecture en français, et a la garde de tous les bills introduits durant la session.

G. W. Wicksteed, greffier en loi et traducteur anglais—Dresse les bills publics et privés introduits dans la chambre, en fait des sommaires ou notes; prépare les cavaliers et amendemens aux bills; surveille et corrige l'impression des bills, examine et certifie tous les bills grossoyés, avant la troisième lecture; traduit tous les papiers et documents quelconques présentés en langue française à la chambre, et en surveille l'impression, durant la session ou la vacance; prépare des listes des lois qui expirent, etc.

William B. Lindsay, fils, assistant-greffier en loi, et traducteur anglais—aide M. Wicksteed dans l'exécution de tout le travail exigé par le département du greffier en loi et du traducteur anglais.

William Ross, greffier en chef des comités—prépare les votes et délibérations, et les brouillons des rapports pour le gouverneur-général: tient le livre de comité et dresse les ordres de renvoi; tient aussi un livre de bills, et y enregistre les procédés adoptés sur chaque bill; fait les notes à la copie des journaux pour l'imprimeur, et corrige les épreuves des journaux; fait la liste des appendices, et corrige occasionnellement les épreuves de l'appendice, et veille à la routine générale des affaires de la chambre.

Alfred Patrick, greffier des comités—est chargé de tous les ordres de renvoi aux comités spéciaux, et assiste aux séances d'un aussi grand nombre de comités que possible; examine les épreuves des appendices imprimés pendant la session; contrôle les paiements à faire aux témoins qui paraissent devant les comités: examine les épreuves de l'appendice durant la vacance jusqu'à ce que l'impression en soit achevée. Comme greffier du comité permanent des impressions, il examine et mesure mécaniquement tout ce qui est imprimé, certifie les comptes auprès du greffier de la chambre qui en autorise le paiement.

Alfred Todd, greffier de comités—assiste à autant de comités que possible; prépare les ordres du jour et la liste des pétitions à recevoir journellement; corrige des épreuves et exécute tout ouvrage qui peut lui être assigné.

L. F. Berthelot et *J. P. Leprohon*, greffiers de comités—convoquent les comités et y assistent; tiennent registre de leurs délibérations; copient des rapports, et font l'ouvrage que peuvent exiger le président et les membres des comités, comme aussi tout travail qui peut être exigé dans les bureaux de la chambre.

William P. Patrick, premier clerc—surveille les clercs subalternes et les écrivains surnuméraires; leur distribue l'ouvrage à faire, soit qu'il s'agisse de grossoyer ou de copier, et l'examine ensuite; corrige des épreuves et est aussi chargé de la distribution de la papeterie.

Thos. Vaux, second clerc de bureau et teneur de livres—tient les comptes des dépenses contingentes de la chambre et de l'indemnité des membres pour la session; prépare des extraits des avis de motions pour le gouverneur-général, et fait tout autre ouvrage qui peut lui être assigné.

H. Voyer, traducteur français en chef.

G. Levesque, *D. P. Myrand* et *J. Huston*, assistants traducteurs français—font toutes les traductions françaises exigées, tels que bills, rapports de comités, messages, dépêches, votes et délibérations, avis de motions, et corrigent les épreuves françaises des journaux, des appendices, etc.

P. E. Gagnon, greffier des journaux français; *G. M. Muir*, greffier des journaux anglais, font les journaux de la chambre, dans les deux langues, d'après le rôle des minutes.

Les bibliothécaires—se tiennent dans la bibliothèque, et sont sous le contrôle de M. l'orateur, de qui ils reçoivent les instructions qui peuvent avoir rapport à ce département.

Le sergent-d'armes—assiste à la chambre durant la session.

Henry Hartney—clerc grossoyeur, grossoie des adresses et des bills, corrige des épreuves et fait tout ouvrage exigé de lui.

Thaddeus Patrick, clerc—grossoie des bills, assiste aux comités lorsqu'il en est requis, et fait tout ouvrage exigé de lui.

King Barton—assiste au bureau des journaux, endosse et résume toutes les pétitions; tient les livres d'ordres de renvoi de la chambre et fait tout autre ouvrage exigé de lui.

W. H. Lemoine—assiste au bureau des journaux, rédige le journal français de cette session.—*M. Gagnon*, le greffier du journal français, étant absent pour cause de maladie grave.

William Spink—tient les livres d'avis et prépare les avis de motions pour la presse; il est chargé de tous les papiers imprimés, bills, etc., il les distribue et remplit tout autre devoir exigé de lui.

H. B. Stuart—grossoie, assiste aux comités lorsqu'il en est requis, copie et fait tout autre ouvrage qui lui est assigné.

E. Dénéchaud—assiste aux comités lorsqu'il en est requis, copie et grossoie, et exécute tout autre ouvrage qui lui est assigné.

Les clercs surnuméraires—grossoient des bills, copient des adresses, bills ou autres documents exigés pour la chambre ou pour les imprimeurs, et font généralement tout autre ouvrage exigé d'eux.

13. La méthode d'employer des clercs permanents et surnuméraires, maintenant en usage dans la chambre, est-elle la plus efficace et la plus économique qui puisse être adoptée; sinon, quel autre plan suggèriez-vous?—Je ne me figure aucune amélioration qui puisse être faite dans le système actuellement suivi d'employer des clercs permanents et surnuméraires, et je ne connais aucun mode qui puisse être adopté pour le rendre plus efficace et plus économique.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

14. Les présents employés sont-ils personnellement aussi capables qu'ils devraient l'être, dans votre opinion?—Considérant la diversité et la nature des devoirs à remplir par les différents officiers de la chambre, je crois que les présents employés sont personnellement en état de les bien remplir.

[Et alors il se retire.]

L'hon. M. Cayley, secondé par M. le sol.-gén. Macdonald, propose,—

Qu'afin de donner à chaque membre du comité l'occasion d'enregistrer son vote sur chaque sujet soumis au comité, et de prévenir la surprise, tout vote emporté par une majorité moindre que la majorité du comité entier sera de nouveau pris en considération deux jours de chaque semaine, et avis de la révision sera donné par écrit par le greffier du comité, à chaque membre, le jour précédent, et les jours de révision seront les mercredi et samedi de chaque semaine.

Adopté *nem. con.*—Présents : l'hon. M. Badgley, l'hon. M. Boulton, M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, l'hon. M. Cayley, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Morrison, M. Polette, l'hon. M. Sherwood, et l'hon. M. Viger.

Ordonné,—Que M. Patrick, premier clerc, soit appelé.

15. Le Président.] Le système qui consiste à employer des clercs permanents et surnuméraires, maintenant suivi dans les bureaux de la chambre, est-il le plus efficace et le plus économique qui puisse être adopté; si non, quelle amélioration suggèreriez-vous; et les présents employés des bureaux sont-ils personnellement aussi capables qu'ils devraient l'être?—Je pense que le système actuel est défectueux, jusqu'à un certain point, tant sous le rapport de l'efficacité que sous celui de l'économie, surtout si on les considère conjointement. Le travail à faire dans le bureau du greffier durant la session de la législature n'est pas de nature à permettre que le tout soit divisé convenablement en départements particuliers, comme il a été trouvé nécessaire et commode de le faire dans la routine plus stable des bureaux du gouvernement: quoiqu'il soit indispensable que certaines personnes soient nominalement à la tête, et aient la direction de certains services à faire, tel que celui qui a rapport aux comités de la chambre et à la rédaction des journaux dans les deux langues,—hors de là, la surveillance devrait être confiée au premier clerc de bureau qui devrait être la personne chargée, sur sa responsabilité, de fournir aux différents officiers du bureau du greffier l'aide nécessaire pour les mettre en état de s'acquitter de leurs devoirs de manière à satisfaire le greffier de la chambre; et de veiller à ce qu'un nombre suffisant de clercs salariés soient employés pour compléter l'ouvrage de chaque session, (avec telle aide, au moyen de clercs surnuméraires, que le premier clerc du bureau pourrait juger absolument nécessaire,) et durant la vacance achever tout travail qui, sans contravention aux ordres de la chambre, pourrait être remis jusqu'après la session. Les dépenses du bureau seraient beaucoup diminuées si l'impression des journaux était différée jusqu'après la session, attendu qu'ils pourraient alors être imprimés à beaucoup moins de frais; et comme les votes et les délibérations qui sont un sommaire de toute l'action de la chambre, sont imprimés journellement, il n'y a pas à douter que cet honorable corps ne pense, si c'est l'opinion du comité, qu'il serait fort à désirer que les dépenses soient ainsi diminuées. Dans ce cas, il se passerait peu de temps, durant la vacance, où les écrivains salariés ne seraient pas pleinement occupés, et s'il arrivait qu'ils eussent deux ou même trois mois de vacances après avoir fini l'ouvrage, les heures qu'ils

ont à donner durant la session sont au moins le double de celles que donnent les commis des bureaux publics, et le temps qu'ils ont à donner compenserait pleinement celui où ils ne seraient pas occupés, durant la vacance. Comme il est absolument impossible à qui que ce soit d'assigner un nombre exact de clercs comme n'étant pas plus que suffisant pour faire l'ouvrage, en un temps donné, il s'en suit qu'il serait nécessaire qu'un membre de l'établissement eût ce contrôle, de nature à le mettre en état d'obtenir l'aide requise, résister à de trop nombreuses demandes, et juger de la capacité des clercs surnuméraires qui pourraient être envoyés au bureau à sa réquisition. Tous les clercs salariés qui sont maintenant dans l'établissement ne peuvent pas être occupés constamment durant l'année entière, et il pourrait être à propos de changer la position de quelques-uns en leur allouant tant par jour, au lieu d'un salaire annuel. Les clercs surnuméraires, et même les clercs salariés, à l'exception de ceux qui sont chefs de départements, devraient être tenus d'être en tout temps prêts à faire tout ouvrage mis entre leurs mains, ou à remplir les devoirs exigés d'eux, soit dans le bureau, soit dans les chambres de comité, comme assitants-greffiers de comités, ainsi qu'à lire des épreuves, collationner des copies, sans égard à des services particuliers; ce serait le seul plan à suivre pour les rendre utiles à leurs places. Je ne puis voir comment il serait dérogatoire à la dignité du greffier de la chambre qu'un individu qui lui est subordonné soit investi du pouvoir de premier clerc de bureau tel qu'ici décrit, attendu que les devoirs du greffier dans la chambre l'occupent si constamment, et sont, de leur nature, si difficiles et entraînent tant de responsabilité qu'ils ne lui permettent pas de s'occuper directement des détails et de la direction de ce qu'on peut appeler "les clercs du dehors." Qu'il me soit permis d'observer que la responsabilité du bureau du greffier en loi et traducteur anglais, et du bureau du traducteur français devrait peser sur les chefs de ces bureaux, respectivement, sous la direction du greffier de la chambre, par la raison qu'ils doivent être distingués des autres.

En autant que la dernière partie de cette question se rapporte aux clercs surnuméraires seulement, je pense qu'ils ne le sont pas.

[Et alors il se retire.]

Sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, il est,—

Ordonné,—Qu'il soit enjoint au greffier de l'assemblée législative de fournir au comité un état du nombre exact de jours que chacun des officiers permanents sous sa direction (à commencer par l'assitant-greffier de la chambre,) s'est trouvé actuellement dans son bureau, tant durant la session que durant la vacance, dans les années 1847, 1848 et 1849, expliquant la cause de l'absence, si elle a eu lieu avec congé ou autrement.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Vendredi, 14 juin, 1850.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
L'hon. M. CAMERON,
M. CARTIER,
M. CAUCHON,
M. CHRISTIE,
Le colonel GUGY,

L'hon. M. HINCKS,
M. HOLMES,
M. HOPKINS,
M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. PAPINEAU,
M. POLETTE,
M. RICHARDS,
L'hon. M. VIGER.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Le colonel *Gugy*, secondé par l'honorable M. *Cameron*, propose,—

Que le greffier de l'assemblée législative soit *ex-officio* greffier de la couronne en chancellerie, excepté que les devoirs remplis jusqu'à présent par cet officier dans le conseil législatif seront remplis par le greffier ou député-greffier de cette honorable chambre, et qu'on se dispense des services du présent officier, et qu'il ne soit rien ajouté aux salaires des officiers respectifs chargés de remplir ce devoir.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 11.
Le président,
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Christie,
Le colonel *Gugy*,
L'hon. M. Hincks,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette.

Contre, 1.
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est agréée.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par M. *Christie*, il est,—

Ordonné,—Que M. *Patrick* fournisse au comité une liste des noms de tous les employés permanents de la chambre, faisant connaître leurs salaires et devoirs respectifs, avec des remarques sur la capacité suffisante de ces individus, et leur habileté à exécuter un travail autre que l'ordinaire; aussi, s'il serait à propos que chaque emploi soit continué comme emploi permanent, avec un salaire annuel fixe, et si quelques-uns de ces officiers permanents pourraient n'être pas continués dans l'établissement, mais être payés un tant par jour, lorsqu'ils seraient employés.

Le comité prend de nouveau en considération le salaire des officiers de la chambre.

Celui du greffier en loi est alors pris en considération.

M. *Wicksteed*, greffier en loi et traducteur anglais, est appelé ;—

16. *Le président.*]—Voulez-vous dire le temps que vous êtes occupé à vos devoirs comme greffier en loi de cette chambre, et quel est le montant total de vos émoluments?—Comme greffier en loi de cette chambre j'ai toujours été, et je dois nécessairement être occupé durant chaque jour de la session, depuis le matin jusqu'au soir, et cela pendant assez d'heures pour ne me laisser que le temps d'être préparé et propre au travail du lendemain. Il ne doit pas y avoir pour moi de fêtes, et les dimanches ne doivent pas être toujours ou entièrement exceptés. Le travail est quelquefois d'une nécessité absolue. Les bills dont le grossioement est ordonné, ou dont la seconde lecture doit avoir lieu le lundi, doivent être prêts, si la chose est possible. Il est de mon devoir, lors même que je n'ai point à me mêler du grossioement d'un bill, de voir à ce qu'il soit dressé dans la forme convenable, d'y faire les notes marginales, de voir à ce qu'il soit imprimé correctement et prêt à temps; puis il me faut examiner les épreuves et voir à ce que tous les amendements qui y sont faits soient mis à la place qui leur convient, et qu'il ne s'y trouve rien qui soit contraire aux dispositions laissées dans le bill; examiner de nouveau le bill après qu'il a été grossoyé, le lisant une fois, et s'il est possible deux fois, avec la traduction

française, pour que les deux versions s'accordent, et ensuite certifier qu'il a été ainsi examiné et lu. Cette affaire de routine, qui ne peut être faite avec trop de soin, est, pendant une grande partie de la session, suffisante pour me tenir continuellement occupé. Mais, outre cela, je dresse un nombre considérable de bills et d'amendements à des bills durant la session, et quelquefois sur des matières de grande importance. Il y en a aussi quelques-uns qui, ayant été rédigés en français, doivent être traduits; et il y a quelquefois des documents autres que des bills, dont la traduction ne peut pas être remise jusqu'après la session. Je dois aussi donner le meilleur avis et toute l'aide qui dépend de moi à tout membre qui l'exige; et quelque petit que soit le travail que chaque membre me peut donner individuellement, la quantité devient considérable quand elle a été multipliée par le nombre des membres. Si chacun d'eux me donnait seulement pour cinq minutes d'ouvrage dans la journée, ils m'occuperaient durant sept heures.

Comme greffier en loi, dix jours avant la session, et dix jours après qu'elle est close, me suffiraient pour me préparer à la session, et pour mettre les choses en ordre, après qu'elle est terminée; à part, comme de raison, la lecture et l'étude qui pourraient être nécessaires pour me préparer à m'aquitter de mes devoirs prochains. Le montant total des émoluments que je reçois de la chambre est de £350 par an.

17. Quelle partie de votre temps a été employé à préparer des bills pour le gouvernement?—Le temps que j'y ai été employé a varié. Pendant la dernière année j'ai été employé par le gouvernement à préparer des bills ou à d'autres devoirs pendant à peu près tout le temps que m'ont laissé mes devoirs comme officier de la chambre. Je puis avoir eu de deux à trois mois à moi; mais je n'en aurais pas eu autant si je n'avais pas travaillé plus que les heures ordinaires de bureau pendant que j'étais ainsi employé. Dans d'autres années, le travail a été moindre, peut-être de trois mois, terme moyen, excepté en 1841 où il doit avoir duré plus longtemps. Je n'ai tenu aucun compte.

18. Quels autres devoirs, indépendamment de ceux-ci, remplissez-vous pour la chambre ou pour le gouvernement?—Pour la chambre,—je suis traducteur anglais aussi bien que greffier en loi, et comme tel je suis sujet à avoir, et j'ai souvent eu beaucoup d'ouvrage à faire durant la vacance, comme à traduire pour l'appendice des documents qui n'avaient pas été traduits durant la session. Ce travail varie: il peut me prendre un mois, ou il peut aller à trois et plus,—je veux dire pour moi et pour mon assistant, M. William Lindsay, fils; car seul je ne pourrais pas l'exécuter à temps pour l'imprimeur, et remplir mes autres devoirs. Comme greffier en loi pour le gouvernement, j'ai aussi à surveiller généralement l'impression des actes, à les classer et à les arranger, et à écrire des notes à la marge, etc. Je ne corrige pas les épreuves, la chose étant faite par les officiers du conseil législatif à qui est confiée la garde des originaux. A l'égard de ce travail, j'ai suggéré l'acte de la dernière session, qui, je crois, a effectué une épargne considérable dans le coût de l'impression des lois. J'ai toujours fait le sommaire des actes qui est envoyé en Angleterre. C'est quelquefois une charge pesante; l'année dernière il m'en a coûté £20 pour en avoir une copie nette, à douze sous par cent mots; dans d'autres années, du quart à la moitié de cette somme, excepté en 1841 où il a été presque aussi volumineux que l'année dernière. Le salaire pour mes services comme greffier en loi pour le gouvernement n'a jamais été fixé. J'ai demandé, chaque année, telle somme que son

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

excellence pourrait juger convenable de m'accorder. Lord Sydenham m'alloua £200 pour 1841. L'année suivante, la session fut comparativement peu laborieuse, et ma rémunération fut de £100, et c'est la somme qui m'a été accordée depuis chaque année. Je crois que pour l'année dernière j'aurais dû avoir plus, et le contraire ne m'a pas été signifié formellement; mais ce que j'ai reçu actuellement c'est £100. Quand je parle de mes devoirs comme officier de la chambre, il va sans dire que mon assistant les partage avec moi; et il s'acquitte bien de sa partie. Il n'est pas tenu de m'aider dans ce que je fais comme greffier en loi pour le gouvernement; s'il l'était ce serait pour moi un grand soulagement.

[Et alors il se retire.]

L'hon. M. Hincks, secondé par M. Boutillier propose,—

Que le salaire du greffier en loi soit de £500 par an, et qu'en considération de ce salaire ses services soient à la disposition du gouvernement ou des membres de la chambre pour préparer des bills publics durant la vacance.

L'hon. M. Cameron propose,—

Que le salaire du greffier en loi de cette chambre soit fixé à £400, en considération de tous services soit pour cette chambre soit pour le gouvernement.

M. Holmes propose,—

Que ce comité juge qu'il est expédient que le salaire de tous les officiers publics soit tiré d'une seule source, et comprenant que le greffier en loi reçoit £100 du gouvernement en outre du salaire de £350 qu'il reçoit de l'assemblée législative,—

Résolu.—Que les devoirs du greffier en loi étant de la plus haute importance, et exigés durant la vacance aussi bien que durant les séances de la législature, son salaire soit à l'avenir fixé à £500, vu que ses services sont nécessaires pour la rédaction des bills publics et locaux durant la vacance.

Ces différentes propositions ont été remises.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Samedi, 15 juin, 1850.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
L'hon. M. CAMERON,
M. CARTIER,
M. CAUCHON,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
L'hon. M. HINCKS,

M. HOLMES,
M. HOPKINS,
M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. MERRITT,
M. MORRISON,
L'hon. M. PAPINEAU,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

CONFORMÉMENT à un ordre du comité de jeudi dernier, les résolutions passées par moins d'une majorité de tout le comité, ont été révisées séparément.

1°. "Qu'il est expédient de réduire l'indemnité des membres de l'assemblée à dix chelins par jour."

Cette résolution sera-t-elle confirmée?

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.

L'hon. M. Badgley,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Viger.

Contre, 6.

M. Boutillier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
Le colonel Gogy,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. Mr. Sherwood.

Confirmée en conséquence.

2°. "Que le salaire des orateurs du conseil législatif et de l'assemblée législative soit réduit à £ respectivement."

En amendement, Que les mots "après le présent parlement" soient ajoutés.

Cet amendement sera-t-il confirmé?

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.

M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Sherwood,
L'hon. M. Viger.

Contre, 5.

L'hon. M. Badgley,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt.

Confirmé en conséquence.

"Que le blanc soit rempli par £500."

Ceci sera-t-il confirmé?

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 9.

L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Hincks,
M. Holmes,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Sherwood,
L'hon. M. Viger.

Contre, 5.

L'hon. M. Cameron,
L'hon. M. Cayley,
M. Christie,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.

Confirmé en conséquence.

4°. "Que le salaire de l'assistant-greffier soit de £400 par année, sans contingens."

Ceci sera-t-il confirmé?

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 8.

M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Hincks,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Sherwood,
L'hon. M. Viger.

Contre, 3.

M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins.

Confirmé en conséquence.

La révision des votes précédents ayant été terminée, le comité procède aux affaires ordinaires.

Sur motion de M. Holmes, secondé par l'hon. M. Cameron,—

Ordonné.—Que la résolution qui pourvoit à une révision faite deux fois par semaine de toutes les dé-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

ment, il deviendra le département le plus nécessaire et le plus important sous le gouvernement.

On peut se figurer l'augmentation du travail inutile d'après la routine qui suit : nous trouvons que le nombre des warrants a augmenté de 664 qu'il était en 1841 à 3713 en 1848 ; un simple ordre de paiement fait en vertu d'un acte du parlement exige un certain nombre d'entrées séparées outre la signature du gouverneur, — ainsi, un contrat par lequel le bureau des travaux publics s'engage à payer six mois de loyer pour une bâtisse, exige : 1o. que le compte soit présenté au secrétaire de la commission des travaux publics, qui en fait rapport aux commissaires, afin d'être autorisé à en faire le paiement. — 2o. Un rapport et une minute du conseil sont préparés par le secrétaire et signés par les commissaires. — 3o. La minute est signée par le président des comités du conseil. — 4o. Elle est confirmée par la signature du gouverneur en conseil. — 5o. Une copie certifiée en est faite, signée par le greffier du conseil et transmise au département des travaux publics. — 6o. Elle est entrée ou enregistrée dans un livre tenu à cette fin. — 7o. En vertu de cette autorité l'un des commissaires fait et signe un certificat. — 8o. Ce certificat est donné à la partie qui a droit au paiement du compte, (laquelle donne un reçu en retour) et est par elle porté au bureau des warrants où se fait un warrant. — 9o. Le certificat et le warrant sont envoyés à l'inspecteur-général, examinés, entrés et signés, si l'appropriation n'a pas déjà été retirée, ce qui est mentionné dans le certificat. — 10o. Il est remis au bureau du conseil exécutif, entré et copié. — 11o. Transmis au gouverneur-général pour sa signature. — 12o. Transmis au greffier du conseil pour être signé et copié. — 13o. Entré par le receveur-général et payé. — 14o. Reçu donné en double par la partie. (Dans les contrats sept entrées seulement sont nécessaires.)

No. 3.

Remarques relatives au département des douanes.

Pour bien comprendre cette branche du service, j'ai examiné les montants bruts et nets des droits prélevés et des dépenses à différentes périodes dans le Haut et le Bas-Canada et dans le Canada-Uni, avant et depuis l'Union, afin de faire voir le mode actuellement suivi pour conduire les affaires privées.

Le montant brut des droits prélevés dans le Bas-Canada, de 1834 à 1840, a été en moyenne de £172,498 par année ; et le montant net versé au trésor public a été de £162,746, faisant pour frais de collection, £9752.

Le montant brut prélevé dans le Haut-Canada de 1836 à 1840 a été en moyenne de £17,296, le montant net versé au trésor £14,438, faisant pour frais de collection £2858.

Ainsi le montant brut prélevé dans les deux provinces s'est monté, en moyenne, à £189,794 ; le montant net des recettes à £177,186 et les frais de collection, 12,608.

Dans le *Bas-Canada*. — Le montant des droits prélevés en 1840 sur la ligne américaine qui conduit à Montréal était de £32,259, et les frais de collection, £1099. En 1848, le montant reçu était de £28,195, et les frais de collection, £4156 ; donnant une diminution de £4144 dans les recettes, et une augmentation de £3057 dans les frais de collection.

Dans le *Haut-Canada* — le montant prélevé en 1840 était de £17,635 et les frais de collection, £3219. En 1848, les recettes étaient de £128,906 et les frais de collection £14,113 ; indiquant une augmentation de £111,261 sur la première somme, et de £11,894 sur la dernière.

Dans la *Province Unie* du Canada. — Le montant total prélevé en 1840 était de £233,486, et les frais de collection de £11,792. En 1844, les recettes étaient de £429,772, et les frais de collection de £15,828 ; pendant qu'en 1848, le montant reçu était de £300,282, et les frais de collection ont été portés

à £33,756 13s. 6d., y compris les dépenses de la régie des douanes, £2920 7s., compris dans la liste civile, (No. 15 des comptes publics,) £825, et la somme de £334 1s. 8d., mentionnée au No. 34 des comptes publics.

Le nombre des ports d'entrée en 1840 étaient neuf dans le Bas-Canada et trente-trois dans le Haut-Canada, (voir état A, — plus bas,) en tout quarante-deux. En 1848, il en a été créé vingt-deux autres faisant en tout soixante-six ports d'entrée.

Le système en opération dans le Bas-Canada est conforme à l'acte 6 Guil. IV., ch. 24, (1836,) et dans le Haut-Canada, conforme à l'acte 7 Guil. IV., ch. 25, (1837).

Dans le *Bas-Canada* la compensation suivante était accordée aux officiers de douanes, savoir :

Collecteur de St. Jean, salaire.....	£400
Do loyer de la maison de douanes..	40
Do Jaugeur et clerc	100
Officiers préposés aux débarquements (2 à £70)	140
Do à Lacolle.....	15
	<u>£695</u>

Collecteur à Stanstead, loyer, etc., dépenses contingentes	£ 25
Do 50 pour cent sur les recettes—ne devant pas excéder.....	100
Officier préposé aux débarquements à Stanstead	15
	<u>£140</u>

Collecteur à la Beauce, 50 pour cent sur les recettes—ne devant pas excéder	£100
Do loyer de maison de douanes, etc.	25
	<u>£125</u>

Dans le *Haut-Canada*—Il était accordé aux collecteurs douze et demie pour cent sur les droits qu'ils prélevaient, tant que le montant n'excédait pas £1000 ; et cinq pour cent sur aucune somme au-dessus de £1000 ; pourvu que la rémunération annuelle n'excédât pas £300 en aucun cas.

Ces actes réglaient la rémunération des collecteurs suivant le montant des recettes, en sorte qu'en aucun port les dépenses ne pouvaient excéder le montant qui y était prélevé. Il paraît aussi qu'en outre des dispositions de ces actes, les recettes en 1840 excédaient le chiffre moyen des dix années précédentes de £46,300, bien que les frais de collection eussent diminué de £816.

En 1841, en vertu de l'acte 4 et 5 Vict., ch. 14, le tarif des droits de douanes a été porté de 2½ à 5 pour cent, (faisant une augmentation de cent pour cent), et jusqu'à 1844 le revenu a augmenté dans la même proportion pendant que les frais de collection pour les recettes additionnelles (£215,284) ne se sont montés qu'à £4608.

Jusqu'à cette époque le revenu avait augmenté d'une manière très rapide et très satisfaisante. Grâce, en grande partie, à la loi des céréales passée par le Royaume-Uni en 1843, par laquelle les droits sur les produits canadiens étaient abolis, et ces produits admis sur les marchés anglais à un droit nominal, pendant que les blés américains moulus en Canada et transportés par nos canaux étaient admis moyennant un droit additionnel d'un chelin seulement par *quarter*. Cette augmentation dans le revenu fut cependant attribué entièrement aux efforts et à la vigilance des officiers de douanes ; et la conséquence fut que la législature sanctionna la création d'un nouveau département.

Après l'Union le mode de payer les officiers de douanes par un droit de commission fut discontinué et des salaires fixes furent établis. Ceci tout naturellement augmenta le nombre des demandes ; on ne fut pas longtemps sans découvrir l'avantage que procurerait au public l'ouverture de nouveaux ports dans des endroits où (sous l'ancien système du *per centage*) l'on n'aurait jamais pensé à en établir. Les

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

habitants de la localité, à la sollicitation d'individus qui convoitaient des salaires, présentèrent des pétitions au gouvernement; et le nouveau département, désirant étendre la sphère de ses opérations, seconda les vues des pétitionnaires jusqu'à ce qu'il fut ouvert des ports à quelques milles les uns des autres, sur la plus grande partie de la frontière.

Le résultat de ces changements (tout en augmentant les devoirs) a été de diminuer le montant du revenu de £429,722 qu'il était en 1844 à £300,282 en 1848 (ce qui fait £128,440); tandis que les frais de collection ont été portés de £15,613 à £33,756 (faisant une augmentation de £19,286.)

(2.) Jusqueici nous avons examiné l'effet que le changement de système dans l'administration des douanes a produit, savoir, l'augmentation des dépenses et la diminution du revenu. Il est aussi à désirer que le montant des importations de la Grande-Bretagne soit comparé avec soin avec l'augmentation des devoirs d'année en année, afin de connaître jusqu'à quel point l'augmentation des droits a pu produire une diminution dans les importations et dans le commerce. On choisit les ports de Québec et de Montréal comme les seuls qui offrent des états avant 1847.

De 1838 à 1841 la valeur des importations dans ces ports a augmenté de £1,830,289 à £2,386,052, faisant une différence de £455,763 en trois années. Dans cette dernière année les droits de douanes prélevés en vertu de la 4 et 5 Vict., chap. 14, furent portés de 2½ à 5 pour cent, comme il est mentionné plus haut. La valeur des importations de 1842 à 1845, en vertu de ce tarif fut portée de £2,237,776 à £3,332,650, faisant en trois années une différence de £1,094,874, (voir app. aux journaux de 1849, — lettre B.) Dans cette dernière année la valeur des importations atteint son maximum, faisant voir que le commerce n'avait pas été sensiblement affecté par ce tarif.

En 1845, en vertu des actes 8 Vict., chap. 3 et 4, il fut imposé des droits sur les produits agricoles.

En 1846, en vertu de la 9 Vict., chap. 1, les droits furent encore légèrement augmentés et un droit d'accise sur le whiskey fut imposé en vertu de la 9 Vict., chap. 2.

En 1847, en vertu des 10 et 11 Vict., chap. 31, les droits de douanes furent portés de cinq à 8½ pour cent.

Bien que la population se soit montée de 1,050,000 qu'elle était en 1841 à 1,491,666 en 1848, nous trouvons que les importations ont diminué en valeur de £178,788 dans la même période et de 1845 à 1848 de £1,225,386; tandis que si l'on s'en fut tenu au droit de 2½ ou même de 5 pour cent, le revenu se serait tout probablement augmenté dans la proportion de la population.

(3, 4.) Le remède proposé est de revenir à l'ancien système suivi avant l'Union. On nourrissait de grandes espérances sur le résultat de l'augmentation du tarif et du système des obligations et des entrepôts; loin de là le résultat fait voir une diminution rapide dans le revenu et les importations. Du Canada aux Etats-Unis, il n'a pas été exporté £100 en valeur.

Comme nous n'avons pu atteindre ces deux objets il serait bon d'examiner les avantages que le consommateur canadien a trouvés dans le système des entrepôts. Nous admetton qu'il donne au marchand la facilité de ne payer les droits que lorsqu'ils vendent les articles en magasinés, ce qui lui fait obtenir du crédit sur ses importations; mais n'obtient-ils pas ce crédit par le moyen le plus dispendieux que l'on puisse imaginer pour le revenu;—les officiers et serviteurs d'entrepôt ne coûtent-ils pas un montant plus fort que le montant des pertes qui auraient pu avoir lieu avec le système du crédit?

Dans la Grande-Bretagne, qui est le grand dépôt commercial du monde entier, l'étendue des échanges justifie ces dépenses. Les Etats-Unis, nonobstant tous les avantages qu'ils possèdent par suite de leur

proximité des bords de la mer, se plaignent des dépenses qu'entraîne ce système et recommandent de revenir à l'ancien plan de crédit. En Canada, avec le petit commerce que nous faisons avec la mère patrie, et sans en faire avec l'étranger, nous étendons ce principe dispendieux à chaque petit port de l'intérieur, donnant ainsi une excuse pour employer plus d'officiers de douanes, pour faire plus de dépenses, sans qu'il y ait nécessité ou avantage équivalent.

Le changement proposé dans cette branche est de discontinuer incontinent le système des entrepôts, et de donner à l'importateur un crédit de trois, six, neuf et douze mois pour le montant de ses droits, en par lui fournissant au gouvernement un billet avec de bons endosseurs payable à aucune des banques: ce billet devant être collecté à l'échéance en la manière ordinaire par les voies légales établies par l'acte, ce qui ne laisserait à l'exécutif aucun pouvoir de retarder les procédures d'un seul jour.

Quant au district de Gaspé, il paraît que de 1830 à 1840 les dépenses se sont montées, par année, à..... £476...revenu net £1164 0 0
En 1841, les dépenses, à 448... " 1076 0 0
En 1848, " 843... " 1390 0 0

Il est bien douteux si le revenu des douanes paie les dépenses encourues dans le district.

Quant aux ports intérieurs il paraît que le grand montant des importations pour la consommation d'Albany, Buffalo, Cleveland, Chicago et les millions qui habitent l'ouest, est entré à New-York, le grand port de mer. Pourquoi la même chose ne se ferait-elle pas en Canada, et pourquoi chaque article venant de la mer n'entrerait-il pas à Québec?

Le seul port d'entrée nécessaire pour les importations des Etats-Unis dans le Bas-Canada est St. Jean. Tous les autres ports sur cette ligne de la frontière doivent être sous le contrôle de ce port et les dépenses en devraient être payées par un *per centage* sur les droits prélevés.

On propose d'établir un port dans chaque district ou comté mentionné dans l'état qui suit.

Si le système de *per centage* était adopté, (de manière qu'aucun salaire n'excéderait £500,) les droits seraient réduits à 10 pour cent, pour la première année, à 7½ pour cent pour la seconde et troisième année, et 5 pour cent pour la suite jusqu'à l'extinction complète de la dette publique; et aucun vaisseau de moins de 50 tonneaux ne pourrait aborder qu'aux ports réguliers fixés à cette fin, sous peine de confiscation du tout en faveur de celui qui donnerait l'information; l'opinion publique déconternerait la contrebande, les frais de collection seraient réduits et le revenu net augmenterait en proportion. Le *per centage* et le montant prélevé en 1848 étaient respectivement, aux

	Montant net reçu.
2 ports, Quebec et Montreal, (6 8-10 pour cent)	£13,101 £190,724
4 ports, St.-Jean, Kingston, Toronto et Hamilton... } (6 3-10 "	5,422 85,935
60 autres ports intérieurs,.....(63 "	15,233 28,699
	£33,756 £304,358

Les frais de régie des douanes sont portés contre les ports intérieurs parce qu'ils ne sont pas nécessaires pour les six ports mentionnés en premier lieu.

Les frais de collection se montent en moyenne comme suit:—Québec 13 pour cent, Montréal 4 2-10, St. Jean 7, Kingston 14 5-10, Toronto 5 3-10, Hamilton 4 1-10.

3 ports rapportant plus de £1500, 12 pour cent.	
7 " rapportant moins de £1500, 22½ pour cent.	
6 " " " 500, 40 pour cent.	
7 " " " 200, 144 pour cent.	
9 " " " 1000, 35 pour cent.	
5 " " " 300, 70 pour cent.	
6 " " " 100, 200 pour cent.	
17 coûtent £1151 14s. 5d. de plus qu'ils ne prélevent tous ensemble.	

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

isions auxquelles le comité en sera venu précédemment, soit rescindée.

L'hon. M. *Sherwood*, secondé par M. *Holmes*, propose,—

Que l'enquête ultérieure concernant les dépenses de la législature soit suspendue pour le présent, et que ce comité procède immédiatement à la considération de la liste civile, dans la vue de constater s'il y peut être fait avantageusement des réductions avant de procéder ultérieurement.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 9.
L'hon. M. *Badgley*,
L'hon. M. *Boulton*,
L'hon. M. *Cameron*,
L'hon. M. *Cayley*,
M. *Christie*,
M. *Holmes*,
M. *Hopkins*,
L'hon. M. *Papineau*,
L'hon. M. *Sherwood*.

Contre, 8.
Le président,
M. *Boutillier*,
M. *Cartier*,
M. *Cauchon*,
L'hon. M. *Hineks*,
L'hon. M. *Merritt*,
M. *Morrison*,
L'hon. M. *Viger*.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. *Cayley*, secondé par M. *Hopkins*, propose qu'il soit,—

Résolu.—Qu'il est expédient que le salaire du gouverneur-général, s'il est payé à même la caisse provinciale, soit diminué à proportion des ressources de la population et de l'état des finances de la province.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 12.
L'hon. M. *Badgley*,
L'hon. M. *Boulton*,
L'hon. M. *Cameron*,
M. *Cartier*,
L'hon. M. *Cayley*,
M. *Christie*,
M. *Holmes*,
M. *Hopkins*,
L'hon. M. *Merritt*,
L'hon. M. *Papineau*,
L'hon. M. *Sherwood*,
L'hon. M. *Viger*.

Contre, 1.
M. *Cauchon*.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*, propose,—

Que le salaire du gouverneur-général soit limité à £3000 courant, par année.

L'hon. M. *Papineau*, secondé par M. *Hopkins*, propose,—

Que £2500 soit substitué à £3000.

La question étant soumise sur la dernière proposition,

Le comité se divise :

Pour, 3.
M. *Christie*,
M. *Hopkins*,
L'hon. M. *Papineau*.

Contre, 9.
L'hon. M. *Badgley*,
L'hon. M. *Boulton*,
L'hon. M. *Cameron*,
M. *Cartier*,
M. *Cauchon*,
L'hon. M. *Cayley*,
M. *Holmes*,
L'hon. M. *Sherwood*,
L'hon. M. *Viger*.

Ainsi elle est rejetée.

La question étant soumise sur la proposition de l'hon. M. *Boulton*,

Le comité se divise :

Pour, 4.
L'hon. M. *Boulton*,
M. *Christie*,
M. *Hopkins*,
L'hon. M. *Papineau*.

Contre, 9.
L'hon. M. *Badgley*,
L'hon. M. *Cameron*,
M. *Cartier*,
M. *Cauchon*,
L'hon. M. *Cayley*,
M. *Holmes*,
L'hon. M. *Merritt*,
L'hon. M. *Sherwood*,
L'hon. M. *Viger*.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. *Sherwood* propose,—

Que le salaire du gouverneur-général soit fixé à £3500 courant, par année.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 8.
L'hon. M. *Boulton*,
L'hon. M. *Cameron*,
M. *Cartier*,
M. *Christie*,
M. *Holmes*,
M. *Hopkins*,
L'hon. M. *Papineau*,
L'hon. M. *Sherwood*.

Contre, 6.
Le président,
L'hon. M. *Badgley*,
M. *Cauchon*,
L'hon. M. *Cayley*,
L'hon. M. *Merritt*,
L'hon. M. *Viger*.

Ainsi elle est agréée.

Le greffier met devant le comité un état transmis par l'hon. commissaire des terres de la couronne, en conformité de son ordre du 4 de ce mois.

[Pour cet état, voir appendice à ce rapport, B.]

M. *Lindsay*, greffier de la chambre, met devant le comité un rapport en conformité de la résolution du comité d'hier.

[Pour cet état, voir appendice à ce rapport, C.]

[Ajourné à lundi prochain, à dix heures et demie.]

Lundi, 17 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. <i>BADGLEY</i> ,	M. <i>HOLMES</i> ,
L'hon. M. <i>BOULTON</i> ,	M. <i>HOPKINS</i> ,
M. <i>BOUTILIER</i> ,	M. lesol.-gén. <i>MACDONALD</i> ,
L'hon. M. <i>CAMERON</i> ,	L'hon. M. <i>MERRITT</i> ,
M. <i>CARTIER</i> ,	M. <i>MORRISON</i> ,
M. <i>CAUCHON</i> ,	L'hon. M. <i>PAPINEAU</i> ,
L'hon. M. <i>CAYLEY</i> ,	M. <i>RICHARDS</i> ,
M. <i>CHRISTIE</i> ,	L'hon. M. <i>SHERWOOD</i> ,
Le colonel <i>GUGY</i> ,	L'hon. M. <i>VIGER</i> .

L'hon. M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que, dans l'opinion de ce comité, £1000 par an est le plus haut taux de salaire qui émanent que les circonstances et l'état du pays autorisent à donner pour l'exercice d'un emploi public quelconque, excepté celui de représentant de la reine.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 6.
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Christie,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 12.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
Le colonel Gagy,
M. Holmes,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Richards,
L'hon. M. Sherwood,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Boulton propose,—

Que l'accomplissement efficace des devoirs des officiers en loi de la couronne est mieux assuré, et qu'ils s'en acquittent plus efficacement quand ils reçoivent des honoraires pour chaque devoir qu'ils remplissent.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 2.
L'hon. M. Boulton,
M. Christie.

Contre, 15.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
Le colonel Gagy,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Merritt,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Boulton, secondé par M. Christie, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire du juge en chef de la cour du banc de la reine du Haut-Canada soit de £1000 par année.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 9.
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 7.
L'hon. M. Badgley,
M. Cartier,
L'hon. M. Cayley,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. Cayley propose qu'il soit,—

Résolu.—Que les salaires des juges puisnés de la province soient fixés à £1000 par année.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.
L'hon. M. Badgley,
M. Cartier,
L'hon. M. Cayley,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Contre, 9.
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Cayley propose qu'il soit,—

Résolu.—Que les salaires des juges puisnés de la province soient fixés à £900.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 3.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Cayley,
M. le sol.-gén. Macdonald.

Contre, 13.
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Cartier,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Cayley propose qu'il soit,—

Résolu.—Que les salaires des juges puisnés de la province soient fixés à £850.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 3.

Contre, 13.

(Même division que la dernière.)

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Cayley propose qu'il soit,—

Résolu.—Que les salaires des juges puisnés de la province soient fixés à £800.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 5.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cayley,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison.

Contre, 11.
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Cartier,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

M. Hopkins propose qu'il soit,—

Résolu.—Que, dans l'opinion de ce comité, les salaires des juges puisnés de la province devraient être réduits à £750 par année.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 9.

L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 7.

L'hon. M. Badgley,
M. Cartier,
L'hon. M. Cayley,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. Cayley propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire du juge en chef de la cour des plaids communs soit de £1000 par année.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.

L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Merritt,
M. Richards.

Contre, 9.

L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Cartier,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

M. Christie propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire du juge en chef des plaids communs soit de £900 par année.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.

L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Christie,
M. Holmes,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Merritt.

Contre, 9.

L'hon. M. Boulton,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
M. Hopkins,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mardi, 18 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
L'hon. M. CAMERON,
M. CARTIER,
M. CAUCHON,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
L'hon. M. HINCKS,M. HOLMES,
M. HOPKINS,
M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. PAPINEAU,
M. MORRISON,
M. POLETTE,
M. RICHARDS,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

M. Hopkins, secondé par l'hon. M. Boulton, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire du juge en chef de la cour des plaids communs soit fixé à £875 par année.Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.

L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. Polette.

Contre, 5.

L'hon. M. Badgley,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est agréée.

M. Christie, secondé par M. Holmes, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que les salaires du juge en chef de la cour du banc de la reine, dans le Bas-Canada, et des trois juges d'icelle, soient les mêmes que ceux du juge en chef et des juges de la cour du banc de la reine dans le Haut-Canada.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.

L'hon. M. Cameron,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 4.

L'hon. M. Badgley,
M. Morrison,
M. Polette,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est agréée.

M. Christie, secondé par M. Holmes, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que les salaires du juge en chef et des juges puisnés de la cour supérieure du Bas-Canada soient les mêmes que ceux du juge en chef et des juges de la cour des plaids communs dans le Haut-Canada, les juges résidents de Saint-François et des Trois-Rivières non compris.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.

L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 8.

L'hon. M. Badgley,
M. Cartier,
M. Cauchon,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Sherwood,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

M. Christie, secondé par M. Holmes, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que les salaires du juge en chef et des juges de la cour supérieure du Bas-Canada, (le juge résident de St. François excepté) soient les mêmes que ceux du juge en chef et des juges de la cour des plaids communs dans le Haut-Canada.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 8.

L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Papineau,

Contre, 10.

L'hon. M. Badgley,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Hincks,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Sherwood,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

L'hon. M. Cayley, secondé par l'honorable M. Sherwood, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire du juge en chef de la cour supérieure du Bas-Canada soit de £1000 par année.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour, 10. M. Boutillier, M. Cauchon, L'hon. M. Cayley, L'hon. M. Hincks, M. Holmes, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Morrison, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Sherwood.</p>	<p>Contre, 8 L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cameron, M. Cartier, M. Christie, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau, L'hon. M. Viger.</p>
---	---

Ainsi elle est agréée.

M. Cauchon propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire du chancelier du Haut-Canada et les salaires des vice-chanceliers soient les mêmes que ceux du juge en chef et des juges puisnés de la cour du banc de la reine respectivement.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour, 10. L'hon. M. Badgley, M. Boutillier, M. Cauchon, L'hon. M. Cayley, L'hon. M. Hincks, M. Holmes, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Morrison, M. Polette, M. Richards.</p>	<p>Contre, 6. L'hon. M. Boulton, M. Cartier, M. Christie, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau, L'hon. M. Viger.</p>
--	--

Ainsi elle est agréée.

M. Richards propose,—

Que le comité ne s'assemble dorénavant que chaque mardi, mercredi et vendredi.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour, 6. M. Cauchon, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Morrison, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Viger.</p>	<p>Contre, 10. L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, M. Boutillier, M. Cartier, L'hon. M. Cayley, M. Christie, L'hon. M. Hincks, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau.</p>
---	---

Ainsi elle est rejetée.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mercredi, 19 juin, 1850.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

<p>L'hon. M. BADGLEY, L'hon. M. BOULTON, L'hon. M. CAMERON, M. CARTIER, M. CAUCHON, M. CHRISTIE, M. HOLMES,</p>	<p>M. HOPKINS, M. le sol.-gén. MACDONALD, M. MORRISON, L'hon. M. PAPINEAU, M. POLETTE, L'hon. M. SHERWOOD, L'hon. M. VIGER.</p>
---	---

M. Cauchon propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire du juge de St. François soit le même que celui qui est reçu par le présent fonctionnaire.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour, 7. L'hon. M. Badgley, M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Polette, L'hon. M. Viger.</p>	<p>Contre, 5. L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cameron, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau.</p>
---	--

Ainsi elle est agréée.

M. Holmes propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire des deux juges du district de Gaspé et des juges de circuit du Bas-Canada soit fixé à £500, y compris les contingents.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour, 6. L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cameron, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau.</p>	<p>Contre, 6. L'hon. M. Badgley, M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, M. Polette, L'hon. M. Viger.</p>
---	--

Les voix étant égales, M. le président donne sa voix prépondérante pour l'affirmative.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. Boulton, secondé par M. Hopkins, propose qu'il soit,—

Résolu.—Que le salaire de chaque procureur-général soit limité à £750 par année.

<p>Pour, 6. L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cameron, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, M. Papineau.</p>	<p>Contre, 6. L'hon. M. Badgley, M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, M. Polette, L'hon. M. Viger.</p>
--	--

Les voix étant égales, M. le président donne sa voix prépondérante contre la proposition.

Ainsi elle est agréée.

[Ajourné à demain à dix heures et demie.]

A.—ÉTAT du nombre des ports d'entrée dans chaque district divisés en *Première, Deuxième, Troisième* et *Quatrième Classe*, avec les frais de collection, en 1838 et 1840, (avant l'Union) et la réduction proposée dans les dépenses.

Classes, Districts et Ports.	Revenu brut, 1848.	Frais de coll'n. 1848.	Pour cent.	Dépens. en 1840.	Pour cent.	Dépenses propo- sées.	Pour cent.	Épargne.	Remarques.	
	£	£		£	£	£		£		
<i>Classe Première.</i>										
Québec	63326	7373	13	4116	5½	} 5090	2½	8011	Le <i>per centage</i> avant l'Union est calculé d'après le montant brut alors reçu.—Québec devrait être le seul port d'entrée pour les vaisseaux d'outremer venant en Canada.	
Montréal	140499	5727	4½	2601	2½					
£ 203825	13101	6½	6717	5090	2½	8011			
<i>Classe Deuxième.</i>										
St. Jean	22341	1454	7	795	2½	} 3654	4	1768		Les dépenses proposées sont estimées d'après les frais de collection actuels à Hamilton.
Kingston	10937	1372	14 1-5	283	7½					
Toronto	27753	1393	5¼	300	6					
Hamilton	30326	1203	4 1-10	231	7½					
£ 91357	5422	1609	3654	4	1768			
<i>Classe Troisième.</i>										
District de St. François : Stanstead	1412	338	22½	146	30	282	20	56		
District de Montréal : Phillipsburg	1227	310	29	158	60	245	20	65		
District de Gaspé : New Carlisle	1605	273	12½	Inclus dans " Québec."		
District de l'Est : Dickenson's Landing...	475	159	35	95	20	64	Érigé après l'Union.	
District de Johnstown : Brockville	3131	413	15	100	20	300	10	113		
District de Newcastle : Fort Hope	1311	208	16	100	19	262	20		
District de Niagara : Port Dalhousie	1105	283	25	100	32	221	20	62		
Port Maitland	768	223	30	13	50	153	20	70		
District de London : Port Stanley	5133	294	5½	100	22	300	6		
District de l'Ouest : Sandwich	1010	234	23	100	42	202	20	32		
District de Huron : Goderich	303	147	49	100	40	60	20	87		
Sault Ste. Marie	508	136	27	100	20	36	Érigé après l'Union.	
Total	£ 16383	2745	17	917	2220	583		
Grand total	£ 311565	21268	9243	10964	10364		
<i>Classe Quatrième.</i>										
(Ports rapportant plus de £1000.)										
District de Johnstown : Prescott	1427	264		
District de Victoria : Belleville	1484	232		
District de Newcastle : Cobourg	1362	332		
District de Gore : Oakville	1024	150		
District de Niagara : Niagara	1658	310		
Queenston	1079	244		
Chippouais	1953	425		
District de Talbot : Port Dover	1700	232		
Total	11687	2189		

Appendice
(B. B.)

ÉTAT du nombre des ports d'entrée dans chaque district, etc.—Continuation.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

Classes, Districts et Ports.	Revenu brut 1848.	Frais de coll'n. 1848.	Pour cent.	Dépens. en 1840.	Pour cent.	Dépenses propo- sées.	Pour cent.	Épargne.	Remarques.
	£	£		£		£		£	
(Ports rapportant moins de £1000.)									
District de Québec:									On a intention de discontinuer entiè- rement tous les ports de la classe 4.
Beauce.....	58	75							
District de St. François:									
Eaton.....	61	89							
Compton.....	70	89							
District de Montréal:									
Bolton.....	228	138							
Sutton.....	95	95							
Frelighsburg.....	436	121							
Lacole.....	536	388							
Hemmingford.....	358	90							
Russettown.....	123	227							
Huntingdon.....	154	115							
Dundee.....	518	330							
St. Régis.....	297	226							
Coteau du Lac.....	76	427							
Clarenceville.....	251	136							
District de Gaspé:									
Gaspé.....	441	386							
Iles de la Magdalcine...	84	184							
District de l'Est:									
Rivière aux Raisins ...	9	95							
Cornwall.....	271	150							
Mariatown.....	264	190							
District de Johnstown:									
Elgin.....	18								
Maitland.....	48	146							
Gananoque.....	284	158							
District de Midland:									
Bath.....	655	154							
Ile du Prince Edward:									
Milford.....	48	113							
Wellington.....	31	110							
Hallowell.....	474	116							
District de Newcastle:									
Newcastle.....	336	161							
Grafton.....	34	51							
Bond Head.....	60	95							
Darlington.....	430	165							
District de Home:									
Whitby.....	469	160							
Port Credit.....	103	114							
District de Niagara:									
Fort Erie.....	972	303							
Port Colborne.....	85	229							
District de Talbot:									
Port Rowan.....	353	140							
District de Simcoe:									
Penetanguishène.....	14	26							
District de Wellington:									
Owen's Sound.....	34	76							
District de London:									
Port Burwell.....	320	101							
District de l'Ouest:									
Rond'Eau.....	50	92							
Amherstburgh.....	603	162							
Chatham.....	925	281							
Wallaceburgh.....	169	86							
Sarnia.....	457	199							
	£ 10767	6219							
Grand total.....£	334019	29676				10964		18712	

ÉTAT du nombre des ports d'entrée dans chaque district, etc.—Continuation.

9 Juillet.

9 Juillet.

RECAPITULATION.

PORTS.	Revenu brut.	Frais de Collection.
1ère Classe 2 Ports	£203,825	£13,101
2ème do. 4 do.	91,357	5,422
3ème do. 12 do.	16,383	2,745
4ème do. { 8 do. rapportant plus de £1000.....	11,687	2,189
{ 43 do. do. moins do.	10,767	6,219
Total—69 Ports	£334,019	£19,676

Ainsi il appert que sur 69 Ports, 43 ne rapportent que..... £10,767
 Les frais de collection sont de..... £6,019
 Auxquels ils faut ajouter les frais d'administration des Douanes..... 4,079
 £10,098

Ce qui prouve que les frais additionnels de ces ports égalent le montant perçu, et qu'en conséquence ils devraient être discontinués.

EXTRAIT.

Frais de collection en 1848	£29,676
Département de l'administration des Douanes	4,079
Dépenses totales en 1848	£33,755
Dépenses proposées	10,964
Epargne en frais de collection.....	£22,791

B.—ÉTAT indiquant la valeur des articles importés de la Grande Bretagne, et les droits sur iceux, à Montréal et à Québec, et dans les États-Unis, durant les années 1841, 1845, et 1848, et la population dans ces années; préparé dans l'intention de faire voir la diminution de l'importation causée par un tarif augmenté, en Canada, et l'augmentation de l'importation résultant d'un tarif diminué, dans les États-Unis.

Années.	Où importés.	Importés de la Grande Bretagne.	Importés de tous les pays.	Revenu des Douanes.	Population.
		(1.) £ s. d.		(2.) £ s. d.	
1841... } 1845... } 1848... }	Québec et Montréal, {	2,169,233 19 11	214,438 14 0½	1,050,000
		3,147,768 9 8	419,001 7 8½	1,250,000
		1,835,811 19 5	304,358 7 4	1,491,666
		Piastres.	Piastres.	Piastres.	
1841... } 1845... } 1848... }	Etats-Unis, {	(3.) {	(5.) 127,944,177 117,254,564	(6.) { 14,487,216 74 27,528,112 70	(8.) 17,560,082 19,525,749 21,000,000
		(4.) 61,846,119	154,977,876	(7.) 31,757,070 96	

(1.) Voir Journaux de l'Assemblée Législative du Canada, 1849, (Appendix B.)

(2.) Voir Comptes Publics du Canada, Etat No. 1, 1841, 1845, and 1848.

(3.) Ne peut être obtenu.

(4.)

(5.) Rapport du Secrétaire de la Trésorerie, Etats-Unis, 1848, tableau F, page 48.

(6.) Do. do. do. 1847, tableau 7, page 94.

(7.) Do. do. do. 1848, page 1.

(8.) Do. do. do. 1848, tableau N. page 64.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

C.—ÉTAT des quantités et valeurs de certains articles importés en Canada, 1849, tels qu'extraits des numéros 1 et 8 des tableaux du Commerce et de la Navigation ; avec une estimation du montant des droits sur les mêmes articles, d'après les taux réduits proposés.

ARTICLES.	Quantités.	Valeurs.	Droits payés sur chacun.	Tarif des droits maintenant prévus, tel qu'extrait du No. 13, des tableaux du Commerce.	Valeurs.	Tarif de droits proposés.	Revenu probable.
Liqueurs	380,000 gallons	£ 44,490	£ 34,267	77 per cent.	44,000	50	£ 22,000
Vins	227,833 gallons	38,388	16,803	63 do	38,000	50	19,000
Sucres	103,600 quintaux	125,177	64,369	49 do	125,000	12½	15,625
Melasses	55,700 gallons	19,735	10,798	42 do	20,000	12½	2,500
Tabac, manufacturé	2,463,053 lbs.	60,407	20,174	34 do	60,000	33½	20,000
Do. do. et cigares	455,000 lbs.	24,290	7,311	30 do	24,000	25	6,000
Fruits et Epices	1,047,721 boisseaux ou minots	28,685	7,991	27 do	28,000	24	700
Sel	9,332 quintaux	17,189	4,376	22 do	17,000	12½	2,125
Café	3,076,500 lbs.	360,766	36,635	18 do	190,000	12½	23,750
Thé		190,531	45,095	12½ do			
Cotons		360,766	23,786	do do			
Lainages		190,294	2,515	do do			
Toiles		20,120	3,599	do do			
Soieries		28,794	3,538	do do			
Cuir et cuir manufacturé		28,307	14,452	do do			
Clincaillerie		115,620	137,500	do do			
Non énumérés, savoir : papier, verres, fourrures, balseis, chandelles, } soutiers de caoutchouc, &c., @ 12½ pour cent. }		1,100,000	4,520	do do	1,843,900	12½	230,490
Fer		180,793	4,000	2½ do	340,800	2½	8,520
Non énumérés, savoir : cordage, charbon, peaux, suif, &c., @ 2½ pour cent.		160,000	4,000				
Totaux		£ 2,733,399	£ 441,899		£ 2,730,700		£ 350,710

Articles exempts de droit. — Animaux

Livres

Dessins

Approvisionnement Militaires

Graines

Non énumérés

£ 248

14,556

1,216

36,651

5,963

210,564

£ 269,198

Montant des réductions d'après le tarif proposé, — £ 91,189.

Inclus
ci-dessous.

Jeudi, 20 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil,

L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
M. CARTIER,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
Colonel GUGY,
M. HOLMES,M. HOPKINS,
M. le sol. gén. MACDONALD,
L'hon. M. PAPINEAU,
L'hon. M. CAMERON,
M. RICHARDS,
L'hon. M. SHERWOOD,L'hon. M. Cayley, secondé par l'hon. M. Cameron,
propose qu'il soit,—*Résolu*.—Que le salaire des membres de l'admini-
stration soit le même, quant au montant, que ceux
des juges puisnés de la province.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 4.
L'hon. M. Cameron,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,Contre, 7.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. Polette.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Boulton, secondé par M. Hopkins, pro-
pose qu'il soit,—*Résolu*.—Que £750 soit fixé comme salaire des
membres de l'administration.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.Contre, 5.
M. Boutillier,
M. Cayley,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Polette,
M. Richards.

Ainsi elle est agréée.

M. Boutillier, secondé par M. Polette, propose,—

Que les procureurs-généraux soient mandés pour
rendre témoignage sur la convenance d'abolir, ou
non, les charges des solliciteurs-généraux.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 3.
M. Boutillier,
M. Polette,
M. Richards.Contre, 8.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Cartier,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Boulton, secondé par l'hon. M. Cameron,
propose qu'il soit,—*Résolu*.—Que dans l'opinion de ce comité la charge
de solliciteur-général dans l'une et l'autre des deuxprovinces peut être abolie sans nuire au service
public.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
L'hon. M. Cayley,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.Contre, 5.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Polette,
M. Richards.

Ainsi elle est agréée.

Ordonné.—Que l'honorable commissaire en chef
des travaux publics soit assigné pour comparaître
devant le comité demain.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Vendredi, 21 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
L'hon. M. CAMERON,
M. CARTIER,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
Le colonel GUGY,
L'hon. M. HINCKS,
M. HOLMES,M. HOPKINS,
M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. MERRITT,
M. MORRISON,
L'hon. M. PAPINEAU,
M. POLETTE,
M. RICHARDS,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.L'hon. M. Boulton, secondé par M. Hopkins, pro-
pose qu'il soit,—*Résolu*.—Qu'il soit accordé £500 par année au
secrétaire privé de son excellence le gouverneur-
général.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 9.
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,
L'hon. M. Sherwood.Contre, 8.
L'hon. M. Badgley,
M. Cartier,
Le colonel GUGY,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Polette,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est agréée.

Ordonné.—Que le secrétaire privé du gouverneur-
général soit assigné pour comparaître devant le
comité lundi à dix heures et demie, A. M.L'hon. commissaire en chef des travaux publics
comparaît devant le comité, conformément à l'or-
dre d'hier.L'interrogatoire de cet officier est remis pour le
présent.M. Holmes, secondé par M. Badgley, propose qu'il
soit,—*Résolu*.—Que le salaire des deux assistants-secre-
taires soit fixé à £400 par année.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Pour, 8. L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cameron, L'hon. M. Cayley, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau.	Contre, 5. M. Boutillier, M. Cartier, Le colonel Gagy, M. Polette, L'hon. M. Sherwood.
---	---

Ainsi la proposition est agréée.

[Ajourné à lundi prochain, à dix heures et demie.]

Lundi, 24 juin, 1850

Présents :

L'hon. M. CAYLEY, est appelé au fauteuil, <i>pro tem</i> .	L'hon. M. HINCKS.
L'hon. M. BOULTON.	M. le sol.-gén. MACDONALD.
M. CHRISTIE,	L'hon. M. SHERWOOD.
L'hon. M. CAMERON,	
M. HOLMES,	

L'hon. colonel *Bruce*, secrétaire privé de son excellence le gouverneur-général, comparait devant le comité conformément à son ordre de vendredi dernier.

L'interrogatoire du colonel *Bruce* est remis à demain.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mardi, 25 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ÉCUYER, au fauteuil.	
L'hon. M. BADGLEY,	M. HOLMES,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
M. BOUTILLIER,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. CAMERON,	L'hon. M. PAPINEAU,
M. CARTIER,	M. POLETTE,
M. CAUCHON,	M. RICHARDS,
L'hon. M. CAYLEY,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. VIGER.

Le greffier met devant le comité un état reçu de l'honorable secrétaire de la province, préparé conformément à la résolution du comité du 4 du courant.

[Pour le dit état, voir app. à ce rapport, D.]

Aussi, un état semblable de l'honorable inspecteur-général.

[Pour le dit état, voir app. à ce rapport, E.]

M. Christie, secondé par l'hon. M. Papineau, propose,—

Que les heures de bureau des divers départements publics du gouvernement soient de *neuf* heures du matin à *quatre* heures de l'après-midi, sans aucune interruption ; et aussi longtemps après que les affaires du département pourront l'exiger pour un ou tous les officiers ou clercs qui y sont employés.

Agréé *nem. con.*—Membres présents :—M. Boutillier, l'hon. M. Badgley, l'hon. M. Cameron, M. Cartier, M. Cauchon, l'hon. M. Cayley, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, M. le sol.-gén. Macdonald, l'hon. M. Papineau, M. Polette, M. Richards, et l'hon. M. Viger.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

L'hon. M. Cayley soumet, pour la considération du comité, un état indiquant une classification des clercs employés dans les départements publics, savoir :

Clercs de confiance et de première classe.
 De première classe.
 De seconde classe.
 De troisième classe.
 De quatrième classe.

Après une longue considération,

L'hon. M. Viger, secondé par M. Cartier, propose.—

Que chaque membre du comité soit informé que demain l'on prendra en considération :—la question de la classification des clercs et leurs salaires ;—l'interrogatoire du secrétaire civil ;—et la question de fournir aux membres du comité une copie des délibérations du comité.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 4. M. Cartier, M. Cauchon, M. Polette, L'hon. M. Viger.	Contre, 5. L'hon. M. Boulton, M. Boutillier, M. Christie, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau.
---	--

Ainsi elle est rejetée.

M. Boutillier, secondé par l'hon. M. Boulton, propose,—

Que l'hon. M. Merrill soit interrogé devant le comité, demain.

La question étant soumise,

Le comité se divise ;

Pour, 7. L'hon. M. Boulton, M. Boutillier, M. Christie, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau, M. Polette, L'hon. M. Viger.	Contre, 2. M. Cartier, M. Cauchon.
---	--

Ordonné,—Que l'hon. M. Bruce, secrétaire civil de son excellence le gouverneur-général, soit de nouveau assigné pour comparaître devant le comité, demain.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mercredi, 26 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ÉCUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOLMES,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
M. BOUTILLIER,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. MERRITT,
L'hon. M. CAMERON,	L'hon. M. PAPINEAU,
M. CARTIER,	M. POLETTE,
L'hon. M. CAYLEY,	M. RICHARDS,
Colonel Gagy,	L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. HINCKS,	L'hon. M. VIGER.

L'hon. colonel *Bruce* comparait devant le comité, conformément à l'ordre d'hier.

Sur motion de l'hon. M. Cayley, il est,—

Ordonné.—Que le colonel Bruce soit déchargé ce jour,—que le comité prenne en considération quelles questions seront soumises au colonel Bruce comme secrétaire du gouverneur, et que ces questions soient mises par écrit, et à lui transmises vingt-quatre heures avant qu'il soit prié d'y répondre.

La question suivante est proposée par M. Holmes, et agréée par le comité :

19. Quels sont les devoirs que vous remplissez en votre qualité de secrétaire du gouverneur—voulez-vous les énumérer et dire aussi le nombre de clercs qu'il vous faut pour bien remplir les devoirs de cette charge : quelles sont leurs heures de bureau, et quels sont les devoirs particuliers qui sont assignés à chacun d'eux respectivement ; et quel salaire doit être accordé à chacun d'eux, ayant égard à l'efficacité et à l'économie du service public ? Quelques-uns des clercs du département du secrétaire du gouverneur sont-ils employés dans le département des sauvages ou dans aucun autre bureau ?

L'honorable William Hamilton Merritt, membre du comité, est interrogé :—

Les questions 20 à 24 inclusivement ont été séparément soumises à M. Merritt.

[Pour ce témoignage, avec les tableaux et les documents qui y sont annexés, voir à la fin des délibérations du comité.]

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Judi, 27 juin, 1850.

A onze heures moins cinq minutes, M. le président déclare le comité ajourné, faute de quorum, à demain à dix heures et demie.

Vendredi, 28 juin, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ÉCUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOLMES,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
M. BOUTILLIER,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. CAMERON,	L'hon. M. MERRITT,
M. CARTIER,	L'hon. M. PAPINEAU,
M. CAUCHON,	M. POLETTE,
L'hon. M. CAYLEY,	M. RICHARDS,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. SHERWOOD,
Colonel GUGY,	L'hon. M. VIGER.
L'hon. M. HINCKS,	

Le greffier met devant le comité un état transmis par l'hon. receveur-général conformément à un ordre du comité du 4 du courant.

[Pour le dit état, voir app. à ce rapport, F.]

Aussi, un état semblable par l'hon. procureur-général pour le Bas-Canada.

[Pour le dit état, voir app. à ce rapport, G.]

L'hon. M. Boulton propose,—

Que le président prépare le projet du premier rapport qui doit être présenté à la chambre, lequel sera pris en considération lundi prochain.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 9.	Contre, 3.
L'hon. M. Badgley,	M. Boutillier,
L'hon. M. Boulton,	M. Cartier,
L'hon. M. Cameron,	M. Cauchon.
L'hon. M. Cayley,	
M. Holmes,	
M. Hopkins,	
M. le sol.-gén. Macdonald,	
M. Richards,	
L'hon. M. Papineau,	

Ainsi elle est agréée.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Lundi, 1er juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ÉCUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY.	M. HOLMES,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
M. BOUTILLIER,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. CARTIER,	M. MORRISON,
M. CAUCHON,	L'hon. M. PAPINEAU,
L'hon. M. CAYLEY,	M. POLETTE,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. SHERWOOD,
Colonel GUGY,	L'hon. M. VIGER.
L'hon. M. HINCKS,	

Conformément à l'ordre du comité, le président soumet le projet d'un rapport.

Après une longue discussion, il est,—

Ordonné.—Que le rapport soit imprimé pour l'usage des membres du comité seulement, et qu'il soit pris en considération mercredi prochain.

Le président fait rapport qu'il a reçu la réponse du colonel Bruce à la question que lui a soumise le comité le 26 ultimo—laquelle est comme suit :

10. Quels sont les devoirs que vous remplissez en votre qualité de secrétaire du gouverneur—voulez-vous les énumérer et dire aussi le nombre de clercs qu'il vous faut pour bien remplir les devoirs de cette charge : Quelles sont leurs heures de bureau, et quels sont les devoirs particuliers qui sont assignés à chacun d'eux respectivement ; et quel salaire doit être accordé à chacun d'eux, ayant égard à l'efficacité et à l'économie du service public ? Quelques-uns des clercs du département du secrétaire du gouverneur sont-ils employés dans le département des sauvages ou dans aucun autre bureau ?—Le devoir du secrétaire du gouverneur-général est d'exécuter les instructions de son excellence relativement à la correspondance échangée entre son excellence et le secrétaire d'Etat pour les colonies, les gouverneurs des sœurs-provinces et les autorités d'aucun Etat étranger, ou les agents diplomatiques anglais avec lesquels il peut être en connexion ; et de conduire toute autre correspondance diverse et confidentielle que le gouverneur-général peut avoir. Il est aussi chargé de la surintendance du département des sauvages.

L'établissement des clercs dans son bureau est réglé par la liste civile suivant la cédula ci-annexée. Je pense que toute réduction dans le nombre ou le salaire des clercs aurait l'effet de nuire à l'efficacité du bureau. Ces officiers sont un chef et deux clercs subalternes. Le premier est responsable de la garde des archives du bureau, lesquelles sont très volumi-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

neuses et il faut constamment les consulter ; mais ils sont tous obligés d'aider à conduire les affaires de routine du bureau. La somme de ces affaires varie considérablement, étant quelques fois plus considérable et d'autres fois moindre ; mais je dois dire que ces messieurs sont quelques fois retenus au bureau après les heures ordinaires de bureau, vu que, par la nature confidentielle des documents qui passent par le bureau, on n'y emploie aucun clerc surnuméraire. Après avoir entré et copié la correspondance ci-dessus mentionnée, ils préparent les documents officiels qui doivent être soumis au conseil exécutif, à l'une ou l'autre des deux chambres du parlement et aux divers départements du gouvernement.

Aucun des clercs du bureau n'est employé dans le département des sauvages ou ailleurs.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mardi, 2 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ÉCUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOLMES.
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
M. BOUTILLIER,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. CARTIER,	M. MORRISON,
M. CAUCHON,	L'hon. M. PAPINEAU,
L'hon. M. CAYLEY,	M. POLETTE,
M. CHRISTIE,	M. RICHARDS,
Colonel GUGY,	L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. HINCKS,	L'hon. M. VIGER.

Le comité prend en considération les dépenses encourues pour les impressions publiques.

Sur motion de l'hon. M. *Hincks*, il est—

Ordonné.—Que l'imprimeur de la reine soit appelé pour dire moyennant quelle somme annuelle il pourrait laisser à la disposition du gouvernement l'espace de quinze colonnes dans la Gazette, la matière devant être changée aussi souvent que le gouvernement pourra le désirer ; à combien par ligne les matières additionnelles pourront être imprimées ; exposant le nombre d'insertions, mille exemplaires devant circuler gratis toutes les semaines sous les ordres du gouvernement.

Ordonné.—Que la question suivante soit soumise aux propriétaires des divers papiers-nouvelles à Toronto et Montréal, en les priant d'y répondre.

Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous avez l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques ; si oui, veuillez dire combien vous chargez par colonne et par ligne ?

Les résolutions suivantes sont proposées par l'hon. M. *Boulton* :—

Résolu.—Que, dans l'opinion de ce comité, six chefs de départements suffisent pour remplir les devoirs d'aviseurs constitutionnels de son excellence le gouverneur-général, communément appelé le cabinet ; et que cette réduction dans le nombre des membres ne devrait pas, dans l'opinion du comité, nuire au service public, mais devrait avoir l'effet de diminuer les dépenses.

Résolu.—Que, dans l'opinion de ce comité, la charge de président des comités du conseil exécutif devrait, à l'avenir, être discontinuée comme charge distincte, et que l'un des chefs de département devrait agir comme président sans émoluments additionnels.

Après une longue discussion la considération ultérieure de ces résolutions est ajournée.

M. *Richards* propose,—

Qu'une circulaire soit adressée aux chefs des divers départements les priant de faire connaître au comité les divers devoirs de leurs bureaux respectifs.

La considération ultérieure de cette motion est aussi ajournée.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mercredi, 3 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ÉCUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOPKINS,
L'hon. M. BOULTON,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. BOUTILLIER,	L'hon. M. MERRITT,
M. CARTIER,	M. MORRISON,
M. CAUCHON,	L'hon. M. PAPINEAU,
L'hon. M. CAYLEY,	M. POLETTE,
M. CHRISTIE,	M. RICHARDS,
Colonel GUGY,	L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. HINCKS,	L'hon. M. VIGER.
M. HOLMES,	

Le projet de rapport présenté par le président est lu comme suit :—

1. Que les travaux de votre comité ont jusqu'ici été dirigés vers chaque branche des affaires publiques, afin de constater les devoirs imposés à tous les serviteurs publics—le mode suivi pour conduire les affaires publiques,—la convenance d'en simplifier la régie,—l'effet pratique du renvoi des employés inutiles et le salaire qui doit être accordé aux officiers publics en tenant compte de leur capacité, des ressources et de l'état social de la province et du montant moyen des revenus et des dépenses des autres classes de la société qui ne sont point au service du gouvernement. Et bien que les recherches de votre comité ne sont qu'en voie de progrès, vu la sphère étendue que comprennent les devoirs qui lui ont été imposés, il est néanmoins prêt à faire rapport sur l'indemnité qui doit être accordée aux membres de votre honorable chambre, sur le salaire de quelques-uns de ses officiers et des officiers de l'honorable conseil législatif, et aussi sur les salaires portés jusqu'ici principalement dans la liste civile.

2. Votre comité en fixant la somme qui doit être payée chaque jour aux membres de votre honorable chambre ne l'accorde pas comme indemnité, mais comme une allocation seulement qui aura l'effet de ne point éloigner de votre honorable chambre des personnes qui seraient sous d'autres rapports capables de remplir la haute charge de confiance de représentant du peuple.

3. En fixant le taux des émoluments officiels il s'est présenté deux points de vue à votre comité ; premièrement, la somme pour laquelle il serait possible que la charge soit remplie, et la somme pour laquelle la charge pourrait être bien remplie par des personnes qui voudraient s'engager d'une manière permanente dans le service public.

4. Votre comité conçoit que ce serait nuire au service public que d'accorder des salaires qui engageraient ceux qui les reçoivent à n'occuper les charges que jusqu'à ce qu'ils aient l'occasion d'améliorer leur position, et qui ne se considéreraient que comme remplissant malgré eux des devoirs qu'ils

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Il paraît d'après l'état de commerce No. 8, que la valeur totale de nos importations en 1849, s'est montée à £3,002,599, dont £269,200 était la valeur des articles "exempts de droits," laissant £2,733,399, comme valeur des articles sujets aux droits. Ces droits, comme on le peut voir par le tableau 13 (Commerce et Navigation,) descendent de 127 à 2½ pour cent, sur la valeur donnée aux Douanes.

Les réductions proposées sont comme suit :

Liqueurs, d'après un terme moyen d'environ 77* pour cent à 50 pour cent.

Vins, from	68	do.	50	do.
Sucres,	49	do.	22½	do.
Melasses,	42	do.	12½	do.
Café,	22	do.	12½	do.
Sel,	27	do.	2½	do.
Thés,	18	do.	12½	do.

Montant de droits sur l'importation de 1849, suivant ce tarif proposé (comme ci-dessus)... £ 350,710 0 0
Augmentation dans l'importation que l'on doit attendre de cette réduction dans le tarif,
disons 25 pour cent 87,377 15 0

Revenu total estimé à £ 438,087 15 0

Il est raisonnable de supposer que si les droits sont diminués, les quantités et les valeurs augmenteront en raison inverse de la diminution indiquée dans les remarques qui suivent la Résolution No. 19, d'autant plus que des droits peu élevés produiront un accroissement dans le commerce et que les articles seront entrés à leur valeur réelle.

On pense que l'on pourra faire de nouvelles réductions tous les ans, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à un droit nominal de 2½ pour cent sur les épiceries, qui forment le gros de l'importation, sont consommés le plus généralement, et seraient transportés par Québec et Halifax, si le gouvernement était autorisé à réduire les droits à ce point, au port de Québec.

* D'après le tableau 13, le pourcentage du droit sur la valeur du genièvre est de 127 pour cent; des spiritueux, 114; du rhum, 93; de l'eau-de-vie, 82; du whisky, 1. 77 est le pourcentage des droits perçus sur les valeurs entrées en 1849.

No. 4.

Administration de la Justice.

A.—ÉTAT des dépenses totales encourues pour l'Administration de la Justice dans chaque section de la Province du Canada, dans l'année 1848.

HAUT CANADA.		No. des états dans les Comptes Publics.	Salaires.		Total.	
			£	s. d.	£	s. d.
<i>Juges.</i>						
J. B. Robinson, Juge en Chef	...	14	1666	13	4	
J. B. Macaulay, Juge Puisné	1000	0	0	
A. McLean, do	1000	0	0	
J. Jones, do	du 1er Janvier aux 30 Juillet	...	581	10	5	
R. B. Sullivan, do	du 15 Septembre au 31 Décembre	...	293	9	6	
W. H. Draper	1000	0	0	
					5541	13 3
R. S. Jameson, Vice Chancelier	1250	0 0
<i>Frais de voyage des Juges.</i>						
J. B. Robinson, faisant les Circuits	100	0	0	
A. McLean	150	0	0	
J. B. Macaulay	175	0	0	
J. Jones	100	0	0	
W. H. Draper	200	0	0	
					725	0 0
<i>Pensions faites aux Juges.</i>						
L. P. Sherwood, Juge retiré du Banc de la Reine	666	13 4
C. Elliot, Juge retiré de la Cour de l'Ouest	...	18	100	0	0	
W. Falkner, Juge retiré du District de Newcastle	100	0	0	
					200	0 0
Porté en l'autre part	£8988	6 7

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

ÉTAT des dépenses totales pour l'Administration de la Justice.—Continuation.

Appendice (B. B.)

9 Juillet.

HAUT CANADA.—(Continuation.)					No. des états dans les Comptes Publics.	Salaires.	Total.	
						£ s. d.	£ s. d.	
Montant de l'autre part	8333 6 7	
<i>Juges de Circuit.</i>								
Montant du fonds des honoraires applicables aux paiements d'icelles.								
Juge,	Cour du	District de		£	Voir la Réponse du fond des honoraires.			
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
Do	do	do						
£217 3 7							375 0 0	
386 16 10							375 0 0	
277 19 9						300 0 0		
235 0 10						375 0 0		
259 10 4						450 0 0		
670 16 11						500 0 0		
1204 3 11						500 0 0		
162 15 10						300 0 0		
250 9 7						450 0 0		
393 2 8						450 0 0		
676 8 10						450 0 0		
674 2 8						450 0 0		
320 4 0						450 0 0		
53 19 2						300 0 0		
194 16 0						375 0 0		
228 14 2						375 0 0		
138 10 4						300 0 0		
363 8 4						375 0 0		
401 2 6						375 0 0		
160 19 6						375 0 0		
£7270 5 9							7900 0 0	
<i>Officiers de la Couronne.</i>								
H. Sherwood, Procureur Général, du 1er Janvier au 10 Mars ...					14	259 12 4		
R. Baldwin, do du 11 Mars au 31 Décembre	888 9 3		
Dépenses contingentes de son Bureau	201 18 5		
J. H. Cameron, Solliciteur Général, du 1er Janvier au 10 Mars	115 7 8		
W. H. Blake, do du 22 Avril au 31 Décembre ...					20	415 7 8		
J. H. Cameron, frais de poste et papeterie	16 13 4	1897 8 8	
<i>Administration de la Justice Criminelle dans les Districts.</i>								
Proportion allouée pour le District de Brock, jusqu'à Juillet, 1848 ...					18	482 11 2		
de Bathurst do	269 6 9		
de Colborne do	393 3 8		
de Dalhousie do	532 16 2		
de l'Est do	309 12 6		
de Gore do	1122 1 1		
de Home do	1407 19 10		
de Huron do	305 9 0		
de Johnstown, jusqu'à Janvier, 1849	712 18 9		
de London, jusqu'à Juillet, 1848	759 5 4		
de Midland do	882 1 3		
de Newcastle do	553 6 3		
de Niagara do	699 9 6		
de Ottawa do	278 8 4		
du Prince Edouard do	267 0 7		
de Simcoe do	125 4 11		
de Talbot do	374 17 3		
de Victoria do	383 8 5		
de Ouest do	462 13 6		
de Wellington do	477 18 3		
Dépenses de C. Wetherall, assistant aux Assizes à Kingston, en vertu d'un writ de Certiorari—La Reine vs. O'Brian	4 18 0	10804 10 6	
Alloué au Shérif du District Home, pour avoir assisté au Banc de la Reine, à Toronto, soixante jours, 11s. 8d. ...					17	...	35 0 0	
<i>Poursuites Criminelles.</i>								
W. B. Richards, conduisant les affaires de la Couronne dans les Districts de Johnstown, de Midland et de l'Est ...					20	152 0 0		
W. Notman—dans les Districts de l'Ouest, London, Huron, Wellington, Johnstown, Ottawa, Dalhousie et Bathurst	242 10 0		
J. W. Gwynne—District de Niagara	42 0 0		
J. E. Small—Districts de Colborne et Niagara	66 0 0		
T. M. Radenurst—Districts de Prince Edouard et Victoria	31 0 0		
Thomas Galt—District de Simcoe	13 0 0		
J. E. Small—Districts de Midland, de Brock et Talbot	113 0 0		
Forté en l'autre part	659 10 0	
							£22679 15 9	

ÉTAT des dépenses totales pour l'Administration de la Justice.—Continuation.

Appendice (B. B.)

9 Juillet.

HAUT CANADA.—(Continuation.)						No. des états dans les Comptes Publics.	Salaires.			Total.		
							£	s.	d.	£	s.	d.
Montant de l'autre part							29679	15	9
<i>Greffiers des Assizes.</i>												
W. H. Draper, services dans huit Assizes	20	102	9	6			
E. C. Jones, do quatre do		48	15	0			
W. A. Campbell, do sept do		116	17	0			
J. M. Horne, do trois do		18	17	6			
C. Robinson, do deux do		9	15	0			
T. A. McLean, do q do		35	3	3			331 18 0
<i>Divers.</i>												
Huissier audientier de la Cour du Banc de la Reine, Toronto		20	0	0			
Gardien et messenger de do		60	0	0			
Messenger de la Cour de Chancellerie		55	11	0			
Honoraires du Greffier de la Couronne et des Plaids, à Toronto, jusqu'à au 30 Juin		51	14	3			
Files pour papiers dans la Cour d'Appel		8	5	0			
Dépenses contingentes des Cours Supérieurs à Osgoode Hall, Toronto, pour un semestre jusqu'au 30 Juin		126	17	1			322 7 4
Total dans le Haut Canada							£30334	1	1

BAS CANADA.						No. des états dans les Comptes Publics.	Salaires.			Total.		
							£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Juges.</i>												
Juge en Chef, à Québec	14	1666	13	4			
E. Bowen, Juge du Banc de la Reine, à Québec		1000	0	0			
P. Panet, do do		1000	0	0			
E. Bedard, do do		318	13	8			
T. C. Aylwin, do do		681	6	4			
Juge en Chef, à Montréal		1222	4	4			
S. Gale, Juge, Montréal, du 1er Janvier au 25 Avril		318	13	8			
E. Bedard, do do		681	6	4			
C. D. Day, do do		1000	0	0			
Jas. Smith, do do		1000	0	0			
D. Mondelet, Juge Provincial résident, Trois Rivières		1000	0	0			
R. H. Gairdner, do St. François		555	11	0			
J. H. Thompson, do Gaspé		555	11	0			
E. H. Bowen, do do 2d		500	0	0			11499 19 8
<i>Alloué aux Juges pour Circuits.</i>												
Sir J. Stuart		87	10	0			
E. Bowen		87	10	0			
E. Bedard		62	10	0			
P. Panet		112	10	0			
J. R. Rolland		50	0	0			
C. D. Day		82	0	0			
J. Smith		25	0	0			
T. C. Aylwin		25	0	0			
D. Mondelet		75	0	0			
R. H. Gairdner		75	0	0			682 0 0
<i>Pensions aux Juges.</i>												
Le Juge en Chef Reid, Montréal, du 1er au 19 Janvier		42	10	7			
G. Pyke, ci-devant Juge de la Cour du Banc de la Reine, Montréal		740	14	8			
S. Gale, do do		408	15	10			
La veuve de feu le Juge en Chef Vallières de St. Réal	18	200	0	0			1392 1 1
Porté en l'autre part							£13574	0	

Appendice
(B. B.)

ÉTAT des dépenses totales pour l'Administration de la Justice.—Continuation.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

BAS CANADA.—(Continuation.)								No. des états dans les Comptes Publics.	Salaires.	Total.
									£ s. d.	£ s. d.
Montant de l'autre part	13574 0 9
<i>Juges de Circuit.</i>										
C. E. Mondelet, District de Montréal	500 0 0		
H. Guy, do	500 0 0		
J. S. McCord, do	500 0 0		
William Power, District de Québec	500 0 0		
J. C. Bruncau, do	500 0 0		
J. A. Tachereau, do	500 0 0		
									3000 0 0	
<i>Alloué pour frais de voyage pour Circuits.</i>										
E. H. Bowen, Circuits aux Iles de la Madelaine	20	100 0 0		
T. C. Aylwin, do à Gaspé	75 0 0		
D. Mondelet, Court d'Appel, à Québec, et Banc de la Reine, à Sherbrooke	50 0 0		
									225 0 0	
<i>Cour de Vice-Amirauté.</i>										
H. Black, Juge	14	2 2 4 4		
J. P. Bradley, Régistrateur	166 13 4		
J. B. Parkyn, Maréchal	83 6 8		
									472 4 4	
<i>Cour d'Appel.</i>										
J. G. Barthe, salaire et allouance, comme Greffier	20	140 0 0		
Transport des Records de Québec	6 17 6		
F. Mince, salaire comme Huissier	30 0 0		
F. W. Primrose, services comme Juge de la Cour, dans la cause de M. Lemaistre versus P. Cartier et al.	12 0 0		
J. N. Bossé, do do do dans do do	12 0 0		
C. Panet, do do do dans do do	12 0 0		
J. F. Deblois, do do do dans do do	12 0 0		
William McCord, do do do à Montreal, in 1847	30 0 0		
									254 12 6	
<i>Officiers de la Couronne.</i>										
W. Badgley, Procureur Général, du 1er Janvier au 9 Mars, à £1350	14	255 18 2		
L. H. Lafontaine, do 10 Mars au 31 Decembre, à £1100	891 9 8		
Do do Dépenses contingentes	202 12 2		
J. E. Turcotte, Solliciteur Général, du 1er Janvier au 10 Mars	115 7 8		
T. C. Aylwin, do du 11 Mars au 25 Avril	75 16 6		
L. T. Drummond, do du 7 Juin au 31 Decembre	339 11 3		
J. Monk, Clerc au département en loi de la Couronne, 1er Janvier au 6 Mars	14	54 7 10		
R. S. M. Bouchette, do do du 16 Mars au 31 Decembre	20	18 2 8		
Papeterie fournie au département	14	238 3 9		
									45 19 1	
									2237 8 9	
<i>Poursuites Criminelles, (Conseillers de la Reine, &c.)</i>										
H. Driscoll, services dans une cause en 1847	20	5 16 8		
Do services en 1848	11 10 0		
Do frais dans la cause de la Reine versus Wilson	13 19 9		
W. C. Meredith, services en 1847	47 10 0		
A. Buchanan, do 1848	157 5 0		
A. W. Cochran, do 1847 et 1848	161 0 0		
J. Hallowell, do do do	14 10 0		
Dunbar Ross, Avocat, do 1848	95 10 0		
Henry Stuart, do 1839 et 1842	43 0 10		
									550 2 3	
<i>Shérif.</i>										
W. S. Sewell, salaire comme Shérif, Québec	20	111 2 0		
Do allouance pour un exécuteur des Hauts Œuvres	30 0 0		
Do balance de dépenses contingentes, 1847	1718 19 4		
Do à compte de do 1848	3072 6 9		
Boston & Coffin, Shérif, Montreal	111 2 0		
Do allouance pour un exécuteur des Hauts Œuvres	30 0 0		
Do balance de dépenses contingentes, 1847	515 12 8		
Do à compte de do 1848 and 1849	4349 6 8		
									£9938 9 6	
Porté en l'autre part									£20313 8 7	

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

abandonneront aussitôt que de meilleurs emplois se présenteront. Votre comité est donc d'opinion que le public sera beaucoup mieux servi par des officiers qui entreront dans le service comme dans une carrière qui leur offre des moyens de subsistance permanents et suffisants, et qui recevront des salaires qui pourront être comparés avec les émoluments que les autres membres de la société reçoivent dans des positions qui exigent la même somme de caractère, de talent, d'éducation et d'industrie; et qui, si la nature de leur emploi le permet, leur offriront l'occasion de parvenir dans leurs divers départements à un salaire plus libéral sans être extravagant.

5. Votre comité a raison de croire que l'allocation accordée aux membres de votre honorable chambre, par le statut récemment passé, est considérée par le pays comme trop élevé; votre comité a donc cru expédient, dans son désir sincère d'effectuer des retranchements, de commencer par les membres mêmes; il a en conséquence décidé que dix chelins par jour seraient le taux fixé par la loi pour chaque jour qu'un membre assisterait aux séances de la législature, avec les frais de voyage qui lui sont actuellement accordés.

6. Les salaires de tous les principaux fonctionnaires de l'exécutif ont aussi engagé l'attention sérieuse de votre comité, et, à commencer par celui du gouverneur-général, il n'a eu égard à aucun officier en particulier et a discuté ces salaires sans égard pour les fonctionnaires actuels.

7. Votre comité, en déterminant le salaire qui doit être payé au représentant de sa majesté, a pris en considération les allocations votées avant l'Union au gouverneur en chef et au lieutenant-gouverneur des provinces respectivement, et n'a pas perdu de vue la nécessité de maintenir, au siège du gouvernement, l'honneur et la dignité de sa majesté dans la personne en qui sa majesté a reposé sa confiance haute et honorable, sans une splendeur qui nécessiterait un genre de vie ruineux pour les messieurs qui seraient honorés de cette confiance s'ils recevaient un salaire insuffisant, et qui engagerait aussi à mener un genre de vie qui ne conviendrait pas aux ressources du pays. Votre comité recommande donc en conséquence que le salaire du gouverneur-général, s'il est payé par le gouvernement provincial, soit fixé à £3,500, et que le salaire de son secrétaire privé soit de £500.

8. Votre comité a, avec beaucoup de déférence, pris en considération les salaires des orateurs de l'honorable conseil législatif et de votre honorable chambre, et, sous l'influence des mêmes considérations qui ont dirigé le jugement de votre comité dans toutes les délibérations vers un plan d'économie praticable, il a décidé de recommander qu'après le présent parlement les orateurs des deux chambres reçoivent £500 chacun, par année, au lieu de £1000 comme aujourd'hui.

9. Votre comité recommande en outre que le salaire annuel des greffiers de l'honorable conseil législatif et de votre honorable chambre soit de £500, et celui des assistants-greffiers de £400, sans autre allocation, et afin de prévenir toute espèce d'importunité qui pourrait être faite auprès des membres de l'une ou de l'autre des deux chambres relativement aux salaires et allocations, votre comité recommande qu'à l'avenir aucun salaire permanent ne sera augmenté par le vote d'aucune des deux chambres.

10. Votre comité a pris en considération la convenance de réunir les devoirs du greffier de la couronne en chancellerie à ceux du greffier de l'honorable conseil législatif et de celui de votre honorable chambre, et il recommande que les devoirs qui jusqu'ici

étaient remplis dans l'honorable conseil législatif soient remplis par le greffier ou le député-greffier de cette honorable chambre, et que tous ses autres devoirs soient remplis par le greffier de votre honorable chambre, sans autre allocation: et que la charge de greffier de la couronne en chancellerie soit abolie, et que l'on se dispense immédiatement des services du fonctionnaire actuel.

11. En fixant les salaires officiels des honorables juges des deux sections de la province, votre comité a senti profondément l'absolue nécessité de ne recommander que des salaires qui commanderont les services d'hommes professionnels possédant le caractère le plus élevé et les connaissances les plus étendues; et ne perdant point de vue l'honneur et la dignité de la charge et sa nature permanente, ainsi que la réduction générale des salaires officiels et celle que l'on se propose de faire dans les émoluments qui découlent de la pratique de la loi; votre comité recommande qu'à l'avenir les salaires des juges en chef de la province et du chancelier soient de £1000 chaque; que le salaire du juge en chef des plaids communs soit de £875, et celui des juges puisnés et des vice chanceliers soient de £750.

12. Que le salaire du juge de la cour supérieure du district de St. François soit de £500; celui du juge de la cour de circuit du district de Gaspé, soit de £500; ceux des juges de district dans le Bas-Canada et des juges des cours de comté dans le Haut-Canada, n'excèdent pas £500 chaque.

13. En prenant en considération les salaires officiels des membres de l'administration, votre comité s'est laissé influencer par le désir de faire entrer au service public des hommes d'un caractère et d'une habilité supérieure, ayant de grands intérêts dans le pays, plutôt que des hommes qui avec de l'habilité auraient moins de caractère et moins d'intérêt personnel dans les affaires publiques. Votre comité croit qu'il n'est pas improbable que le fonctionnement naturel du gouvernement responsable aura l'effet, par les salaires élevés et le patronage étendu qu'il donne, d'engager des politiques indigènes à rechercher des places moins par patriotisme que par le désir de percevoir les émoluments d'office et de devenir les dispensateurs du patronage attaché au gouvernement. Votre comité recommande donc que le salaire des membres de l'administration n'excede pas £750 par année chacun.

14. Votre comité a pris aussi en sa considération la convenance d'abolir la charge de solliciteur-général, et après avoir mûrement réfléchi sur le sujet, il recommande en conséquence que, comme les poursuites publiques sont assez souvent conduites par des membres de la profession particulièrement retenus à cette fin, et comme ces officiers ne sont pas obligés de résider au siège du gouvernement, cette charge peut, avec avantage et sans nuire au service public, être abolie.

15. Votre comité considérant qu'il est résulté de grands inconvénients pour les personnes de la campagne qui ont des affaires à transiger avec les bureaux publics, ainsi que de grands retards dans l'expédition des affaires des départements par suite des heures trop courtes de bureau, et considérant aussi combien il est désavantageux et inconvenant qu'il se trouve dans plusieurs cas des interruptions au milieu du jour, que les clercs des divers bureaux du gouvernement font ou qu'on leur laisse faire;—recommande que les heures de bureau dans les divers départements publics soient de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi, sans aucune interruption, et aussi longtemps ensuite que les affaires du département pourront l'exiger de tous ou d'aucun des officiers ou clercs qui y sont employés.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Le comité prend en considération le projet de rapport.—

L'honorable *M. Cayley* propose de substituer ce qui suit au lieu des 1er, 3e et 4e paragraphes :—

“ Votre comité, pénétré de l'idée qu'un système complet et bien étudié de retranchement était exigé tant par la situation de la province que par le vœu de ses habitants, a pensé qu'il était de son devoir de commencer ses travaux par une revue minutieuse des différentes fonctions assignées aux principaux fonctionnaires de l'Etat, leurs positions et leurs émoluments. En faisant son enquête, votre comité n'a pas perdu de vue l'obligation de maintenir sans atteinte l'efficacité du service public, convaincu qu'aucune réduction d'un caractère purement pécuniaire ne pourrait être une compensation pour des fonctions négligées ou imparfaitement remplies; en même temps il a scrupuleusement eu égard aux besoins et aux ressources de la province, en évitant, d'un côté, une parsimonie aveugle, et de l'autre, en cherchant à adapter la dépense publique à la condition dépendante et modeste d'une colonie.”

La question étant soumise, le comité se divise :

Pour, 11.	Contre, 8.
L'hon. M. Badgley,	M. Boutillier,
L'hon. M. Boulton,	M. Cartier,
L'hon. M. Cayley,	M. Cauchon,
M. Christie,	L'hon. M. Hincks,
Le colonel Gagy,	M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Holmes,	M. Polette,
M. Hopkins,	M. Richards,
L'hon. M. Merritt,	L'hon. M. Viger.
M. Morrison,	
L'hon. M. Papineau,	
L'hon. M. Sherwood.	

Ainsi elle est agréée.

M. Cauchon propose ce qui suit au lieu des 2e et 5e paragraphes :—

“ Votre comité, considérant les travaux difficiles d'un législateur dans ce pays, pendant au moins trois mois de l'année, durant lequel temps les personnes jouissant de la confiance publique sont obligées d'abandonner entièrement leurs affaires privées et de s'occuper presque exclusivement de leurs devoirs publics, au grand détriment de leurs intérêts personnels et domestiques; qu'en conséquence, refuser aux membres de votre honorable chambre une indemnité juste et équitable pour leurs services et leurs dépenses, ce serait les engager à négliger les affaires du pays ou priver virtuellement dans plusieurs cas le peuple d'élire des hommes de son choix; qu'en même temps le principe d'indemniser les membres des corps électifs des législatures est admis et reconnu dans tous les gouvernements constitutionnels, (excepté en Angleterre où les fortunes privées sont comparativement plus grandes que dans aucun autre pays) croit qu'il n'est pas expédient de recommander aucun changement dans la loi de l'année dernière réglant l'indemnité des membres.”

La question étant soumise, le comité se divise :

Pour, 6.	Contre, 12.
M. Boutillier,	L'hon. M. Boulton,
M. Cauchon,	M. Cartier,
L'hon. M. Hincks,	L'hon. M. Cayley,
M. le sol.-gén. Macdonald,	M. Christie,
M. Morrison,	Le colonel Gagy,
M. Polette.	M. Holmes,
	M. Hopkins,
	L'hon. M. Merritt,
	L'hon. M. Papineau,
	M. Richards,
	L'hon. M. Sherwood,
	L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. *M. Cayley* propose ce qui suit au lieu des 2e et 5e paragraphes :—

“ Avant d'entamer la discussion de la liste civile, votre comité a naturellement porté son attention sur l'acte de la dernière session qui établit une indemnité pour les membres. Le désir exprimé en premier lieu et presque universellement était de modifier essentiellement sinon d'abroger entièrement une disposition qui, au premier coup d'œil, paraissait imposer un fardeau inutile au trésor public :—mais de mûres réflexions ont engagé à abandonner un projet qui, tout en produisant sans aucun doute une réduction pécuniaire, menaçait de limiter le choix du peuple, et de mettre hors de la portée des intelligents cultivateurs du pays, l'acceptation d'un mandat de leurs concitoyens pour prendre part aux conseils de la nation.”

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 11.	Contre, 7.
L'hon. M. Boulton,	M. Cartier,
M. Boutillier,	M. Christie,
M. Cauchon,	M. Holmes,
L'hon. M. Cayley,	M. Hopkins,
Le colonel Gagy,	L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Hincks,	L'hon. M. Papineau,
M. le sol.-gén. Macdonald,	L'hon. M. Viger.
M. Morrison,	
M. Polette,	
M. Richards,	
L'hon. M. Sherwood.	

Ainsi elle est agréée.

L'hon. *M. Cayley* propose ce qui suit au lieu des 6e et 7e paragraphes :—

“ Votre comité a ensuite porté son attention sur les dépenses du gouvernement civil et guidé dans ses délibérations par la considération du bien public, de l'intérêt du service et de l'état des finances de la province déjà exposé, il en est venu à proposer le plan suivant pour réduire les salaires mentionnés dans la cédula A et B, et une partie des dépenses faites pour le service du gouvernement civil, lequel est respectueusement soumis à votre honorable chambre.”

La question étant soumise,

Elle est rejetée.

L'hon. *M. Hincks* propose ce qui suit au lieu des 6e et 7e paragraphes :—

“ Votre comité, en examinant la somme mise à la charge de la liste civile pour le salaire du représentant de sa majesté dans cette province, a mûrement pesé les circonstances dans lesquelles il a été en premier lieu établi. Il voit que le salaire du gouverneur en chef du Bas-Canada, antérieurement à l'Union, était de £4500 sterling, équivalant à £5000 monnaie courante, par année;—en sus de quoi, le titulaire avait droit à certains revenus caux appartenant à sa charge et qui produisaient une somme considérable chaque année. Les charges de gouverneur et lieutenant-gouverneur étant généralement conférées, tant dans le Haut que dans le Bas Canada, comme elles le sont encore dans quelques autres colonies, à des militaires d'un rang élevé, dont la solde et les autres allouances formaient une addition suffisante à leur revenu pour leur permettre de soutenir leur rang élevé sans sacrifice pécuniaire de leur part. Votre comité est d'avis que le changement survenu dans la politique impériale depuis quelques années, et qui a fait qu'on a nommé à la charge de gouverneur-général du Canada, des nobles et des gentils-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

“hommes d'un rang élevé dans le service civil de la couronne, a donné la plus grande satisfaction aux sujets de sa majesté dans cette province, et votre comité ne doute point que le public en général regretterait infiniment que la couronne fût obligée, pour le choix de son représentant dans cette province, de se renfermer dans le cercle des officiers de l'armée ou de la marine, ou de personnes d'un rang inférieur dans le service civil. Votre comité sait que le salaire de £7000 sterling par année attribué à la charge du gouverneur-général est considéré comme excessif par le plus grand nombre, mais il est également persuadé que toute réduction opérée dans les traitements d'hommes qui n'ont pas de caractère politique à soutenir ne produirait à l'avenir que des déceptions si l'on considère que la responsabilité du choix de la personne qui doit occuper la charge de gouverneur-général de cette province doit continuer à retomber sur sa majesté, et que ses conseillers constitutionnels sont les meilleurs juges du montant du salaire nécessaire pour obtenir les services d'hommes haut placés dans le service civil de la couronne, et que ce salaire doit être fixé en grande partie en ayant égard aux salaires des autres officiers employés dans ce service et par rapport aux salaires établis soit dans cette province ou dans les états adjacents de l'union américaine. Votre comité est d'avis qu'il convient d'adopter une adresse à sa majesté pour demander à sa majesté d'ordonner à ses ministres de considérer de nouveau le salaire de son représentant dans cette province dans le but de recommander toute réduction qui, à leur avis, pourrait être effectué sans nuire à l'efficacité de cette branche importante du service public.”

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 11.
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
Le colonel Guky,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Merritt,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Contre, 8.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cayley,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Sherwood.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. Cayley propose ce qui suit au lieu du 8e paragraphe :

“Votre comité est d'opinion que le salaire de l'orateur de votre honorable chambre doit être fixé à trois fois le montant de l'indemnité accordée aux membres.”

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 6.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cayley,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. Richards.

Contre, 12.
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
M. Christie,
Le colonel Guky,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Merritt,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Cayley propose ce qui suit au lieu du 8e paragraphe :

“Votre comité a considéré les salaires accordés aux orateurs de l'honorable conseil législatif et de votre honorable chambre, et a résolu de recommander, qu'après le présent parlement, le salaire de l'orateur de votre honorable chambre soit de £500 par année, et que l'orateur du conseil législatif soit membre du gouvernement et chef de département sans salaire comme orateur.”

L'hon. M. Boulton propose,—

Que les mots “après le présent parlement” soient retranchés :

Le comité se divise :

Pour, 3.
L'hon. M. Boulton,
M. Christie,
M. Hopkins.

Contre, 11.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
Le colonel Guky,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,
L'hon. M. Sherwood,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

Sur la motion principale,

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 10.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cayley,
M. Christie,
M. Holmes,
M. Hopkins,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Merritt,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards.

Contre, 8.
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
Le colonel Guky,
L'hon. M. Hincks,
M. Morrison,
M. Polette,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est agréée.

[Adjourné à demain, à dix heures et demie.]

Jeudi, 4 Juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
M. CARTIER,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,

M. HOPKINS,
M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. POLETTE,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

SUR motion de M. Christie, secondé par M. Hopkins,

Ordonné—Que les votes et délibérations du comité à compter de ce jour soient imprimés tous les jours comme ceux de la chambre, pour l'usage des membres du comité, et que les délibérations précédentes soient aussi imprimées pour l'usage des dits membres.

Le comité prend en considération le projet de rapport,—

Le 9e paragraphe étant lu :

Sur motion de l'hon. M. Boulton, les mots “par le vote de l'une ou de l'autre des chambres” dans la dernière ligne sont retranchés, et au lieu d'iceux, les

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

mots "excepté par une disposition législative," sont
insérés.

Le 10e paragraphe étant lu :

La considération en a été remise.

Le 11e paragraphe étant lu :

L'hon. M. Boulton propose,—

De retrancher le mot "ci-après" dans la septième
ligne.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 4.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 9.
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Hincks,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

M. Cauchon propose,—

De retrancher les mots "que le salaire du juge
"en chef des plaids communs soit de £875," dans
la huitième ligne.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 10.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Hincks,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Contre, 3.
L'hon. M. Boulton,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. Boulton, secondé par M. Hopkins, pro-
pose qu'il soit,—Résolu,—Que le salaire des juges puisnés reste à
£750 tel qu'établit par un vote antérieur du comité.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 6.
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 9.
L'hon. M. Boulton,
M. Cartier,
L'hon. M. Cayley,
Colonel Gagy,
L'hon. M. Hincks,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

M. Cauchon propose,—

Que le salaire des juges puisnés dans la province
soit de £800.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour 6.

M. Boutillier,
M. Cauchon,
M. Hopkins,
M. le sol.gén. Macdonald,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau.

Contre, 9.

L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Cartier,
L'hon. M. Cayley,
M. Christie,
L'hon. M. Hincks,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Badgley propose,—

Que le montant du salaire des juges puisnés dans
la province soit fixé à £900.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 6.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Richards.

Contre, 9.
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Hincks propose,—

De retrancher tous les mots après le mot "carac-
tère," dans la quatrième ligne, et insérer, "Votre
"comité recommande qu'à l'avenir les salaires des
"juges en chef de la province—du chancelier, des
"juges puisnés et des vice-chanceliers soient fixés au
"taux uniforme de £1000 courant par année, sans
"frais de voyage."

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 9.
L'hon. M. Badgley,
M. Cartier,
L'hon. M. Cayley,
Colonel Gagy,
L'hon. M. Hincks,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Contre, 6.
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
M. Cauchon,
M. Christie,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau.

Ainsi elle est agréée.

Le 12e paragraphe étant lu :

L'hon. M. Hincks propose d'y substituer ce qui
suit :—"Votre comité a considéré les salaires et les al-
"louances dont jouissent les différents juges de cir-
"cuit dans le Bas-Canada, et des cours de comté
"dans le Haut-Canada, et il est d'avis qu'ils ne sau-
"raient être réduits sans nuire à l'efficacité du ser-
"vice public."

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 10.
L'hon. M. Badgley,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Contre, 6.
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
M. Christie,
M. Hopkins,
L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Sherwood.

Ainsi elle est agréée.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

ÉTAT des dépenses totales pour l'Administration de la Justice.—Continuation.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

BAS-CANADA—(Continuation.)						No. des états dans les comptes publics.	Salaires.		Total.	
							£	s. d.	£	s. d.
Montant de l'autre part							9938	9 5	20313	8 7
<i>Shérifs—(Continuation.)</i>										
J. G. Ogden, shérif, Trois Rivières						20	83	6 8		
Do allowance pour un exécuteur des hautes œuvres							30	0 0		
Do à compte des dépenses contingentes, 1848							1346	13 7		
Do do do 1849							200	0 0		
G. F. Bowen, shérif, St. François							55	11 0		
Do balance des dépenses contingentes, 1847							73	2 2		
Do à compte de do 1848							650	0 0		
M. Sheppard, shérif, Gaspé							88	17 8		
Do balances des dépenses contingentes, 1844 à 1847							111	1 1		
Do à compte des do pour 1848							100	0 0		
									12677	1 7
<i>Coroners.</i>										
B. A. Panet, coroner, Québec, son salaire						20	111	2 0		
Do honoraires et déboursés							587	10 7		
Jones & Coursolles, &c., coroner, Montréal							111	2 0		
Do honoraires et déboursés							814	15 2		
V. Guillet, coroner, Trois Rivières							55	11 0		
Do honoraires et déboursés							196	16 4		
C. A. G. DeTonnancour, coroner, St. François							50	0 0		
Do honoraires et déboursés							23	15 8		
William Tilly, coroner, Gaspé							27	15 4		
Do honoraires, &c.							40	5 7		
R. W. Fitton, coroner, Bonaventure							27	15 4		
Do honoraires, &c.							20	10 0		
James Blackburn, agissant comme coroner à Aylmer							6	0 0		
									2072	19 0
<i>Greffiers de la couronne.</i>										
James Green, greffier de la couronne, Québec, son salaire						20	44	8 8		
Do honoraires et allowances							166	5 8		
A. M. Delisle, Montréal							44	8 8		
Do honoraires, &c.							151	1 2		
E. Barnard, Trois Rivières							22	4 4		
Do honoraires, &c.							19	10 8		
W. Bell, St. François (18 mois)							89	17 7		
									537	16 9
<i>Interprètes auprès des cours.</i>										
S. Lelièvre, Québec						20	19	8 8		
R. Dillon, Montréal							79	8 8		
F. Bureau, Trois Rivières							27	15 4		
T. A. Young, interprète, Québec, terme criminel, Aout, 1848							9	0 0		
J. Langlois, do sessions trimestrielles, Québec, en Avril, 1848							9	0 0		
									204	12 8
<i>Gardiens des maisons de justice.</i>										
P. Low, Québec						20	60	0 0		
A. Loiseau, Montréal							80	0 0		
P. Portugais, Trois Rivières, du 1er Janvier au 5 Novembre							33	18 3		
J. Robitaille, do du 6 Novembre au 31 Décembre							6	1 9		
J. McLellan, gardien de la maison de justice et de la prison, New Carlisle							40	0 0		
T. Tuzo, do do do do Percé							40	0 0		
C. M. Hyndman, do do do do et Crieur, Sherbrooke							40	0 0		
									300	0 0
<i>Gardiens des prisons.</i>										
J. MacLaren, Québec, son salaire et allowance pour les guichetiers						20	261	2 0		
T. McGinn, Montréal, do do							218	17 8		
Richard Gennis, Trois Rivières, do do							141	2 0		
P. Read, Sherbrooke, son salaire							37	15 4		
									658	17 0
<i>Médecins des prisons.</i>										
J. Morin, Québec						20	216	14 5		
D. Arnoldi, Montréal							222	4 4		
G. Badeaux, Trois Rivières							55	11 0		
J. B. Johnston, Sherbrooke							40	0 0		
									534	9 9
Porté en l'autre part									37299	5 4

ÉTAT des dépenses totales pour l'Administration de la Justice.—*Continuation.*

9 Juillet.

9 Juillet.

BAS CANADA—(Continuation.)										No. des états dans les comptes publics.	Salaires.			Total.		
											£	s.	d.	£	s.	d.
Montant de l'autre part													37299	5	4	
<i>Maisons de Correction.</i>																
Québec	16	200	0	0			
Trois Rivières		100	0	0			
													300	0	0	
<i>Police.</i>																
W. Ermatinger, surintendant de police, Montréal	16	300	0	0			
Deux hommes de police et papeterie, do		120	10	0			
W. K. McCord, surintendant de police, Québec		500	0	0			
Deux hommes de police, habillement et papeterie, do.		151	18	0			
													1072	8	0	
<i>Grands connétables.</i>																
W. Downes, Québec, son salaire	20	40	0	0			
Do balance pour services, 1847		165	8	6			
Do à compte de do, pour 1848 et 1849		371	16	6			
B. Delisle, Montréal		40	0	0			
Do services en 1848		425	12	0			
P. Burns, Trois Rivières		30	0	0			
Do balance pour services en 1847		46	14	9			
Do services jusqu'au 30 Juin, 1848		212	19	5			
E. Clark, St. François		30	0	0			
Do services, 1847		65	17	0			
Do do 1848		226	19	10			
													1655	8	0	
<i>Crieurs et huissiers audienciers.</i>																
G. Stanley, crieur, Montréal	20	22	4	4			
P. Devins, huissier audiencier, do (neuf mois)		15	0	0			
F. Mimce, crieur et huissier audiencier, Québec		42	4	4			
P. Portugais, do Trois Rivières		27	15	4			
													107	4	0	
<i>Protonotaires.</i>																
Borroughs & Fiset, Québec, balance de déboursés, 1847	20	154	15	4			
Do do do à compte de do 1848		200	0	0			
Monk, Coffin & Papineau, Montréal, balance de do 1847		491	10	0			
Do do do do à compte de do 1848		342	2	4			
E. Barnard, Trois Rivières, déboursés en 1848		107	0	1			
William Bell, St. François, do pour 18 mois		137	15	6			
J. Wilkie, protonotaire conjoint à New Carlisle, salaire pour 1848		50	0	0			
Do do do déboursés en 1847		28	5	0			
G. F. Tremblay, do à Percé, salaire pour 1848		50	0	0			
Do do déboursés (1 année) jusqu'à Juin, 1848		33	0	3			
													1594	8	6	
<i>Greffiers de la Pair.</i>																
Perrault & Doucet, Québec, honoraires et allowances (1 année) jusqu'à Juin, 1848	20	557	0	5			
Delisle & Brehaut, Montréal, do pour 1848		697	1	10			
H. B. Hughes, Trois Rivières, honoraires, &c., jusqu'au 30 Juin, 1848		208	5	7			
William Bell, St. François, honoraires et déboursés, 18 mois		32	8	4			
Wilkie & Tremblay, Percé, année expirée le 30 Juin, 1848		62	3	3			
Bebee, Wilkie & Tremblay, New Carlisle, do pour 1847		40	6	10			
													1597	6	3	
<i>Cours de circuit.</i>																
Maison de justice à Berthier, 1 année de loyer et dépenses contingentes	20	33	17	6			
Do Beauce, do do		8	5	0			
Do Beauharnois, dépenses pour dommages causés à un maison		14	14	6			
Do do dépenses contingentes		25	0	0			
Do Gentilly, 15 mois de loyer		18	15	0			
Do Grand River, loyer et papeterie, 1847		20	10	0			
Do Gaspé Basin, do do		30	0	0			
Do Kamouraska, 6 mois de loyer et dépenses contingentes		15	14	7			
Do Leeds, un année de loyer		10	0	0			
Do Lotbinière, dépenses contingentes		7	10	0			
Do L'Assomption, loyer (1 année)		25	0	0			
Do Missisquoi do		35	0	0			
Porté en l'autre part													244	6	7	
													43626	4	7	

BAS-CANADA—(Continuation.)			No. des états dans les comptes publics.	Salaires.	Total.
				£ s. d.	£ s. d.
	Montant de l'autre part	244 6 7	43626 4 7
<i>Cours de Circuit—(Continuation.)</i>					
Maison de justice, Isles la Magdeleine, loyer pour 1847 et 1848	20	30 0 0	
Do Outaouais, loyer jusqu'au 13 juillet, dépenses contingentes	68 4 3	
Do Rimouski, dépenses contingentes	10 0 0	
Do Portneuf, loyer pour 1848	10 0 0	
Do Ristigouche, do	20 0 0	
Do Richmond, do	7 10 0	
Do Richelieu, loyer pour 1847, et dépenses contingentes pour 1848	35 7 6	
Do St. Hyacinthe, dépenses contingentes	38 12 6	
Do St. Thomas, loyer et do	37 2 6	
Do Saguenay, dépenses contingentes	11 5 0	
Do St. Jean, do et loyer	34 10 0	
Do Deux-Montagnes, do	25 0 0	
Do Stanstead, do et do	11 0 0	
Do Terrebonne, do	12 10 0	
Do Yamaska, loyer jusqu'au 8 août, et 2 ans de dépenses contingentes	38 12 9	
Do Vaudreuil, 15 mois de loyer	37 10 0	
Ouvrage fait à la maison de justice, Sherbrooke	19	824 8 7	
Do do do Montréal	99 7 9	
Do do à diverses maisons de justice et prisons	158 9 0	1753 16 5
<i>Services rendus aux prisonniers dans les cas de félonie.</i>					
Sherif de Québec, services aux prisonniers, jusqu'au 30 juin, 1848	18	27 7 6	
Protonotaire de do do do pour 1847	8 4 2	
Greffier de la couronne, Montréal, do 1848	23 9 0	
Do Québec, do 1847	95 16 9	
Greffier de la paix, Montréal, do 1848	28 15 0	
Do Trois-Rivières, do 6 mois en 1848	10 16 0	
Grand connétable, Montréal, services aux prisonniers en 1848	20 1 0	
Do Québec, do do 6 mois en 1848	21 10 0	
Do Trois-Rivières, do do en 1847	5 2 6	
Greffier de la couronne, St. François, do do 6 mois en 1848	9 17 4	
Surintendant des témoins de la couronne, Montréal, terme criminel, fév. et août., 1848	68 6 9	319 6 0
<i>Transport des prisonniers à la prison et au pénitencier.</i>					
45 prisonniers, de Montréal au pénitencier de Kingston, 1848	18	112 15 1	
3 do Québec au do do do	75 0 0	
2 do Trois-Rivières, au do do do	29 7 0	
Détenus transportés de Kingston et Montréal à la prison de Québec	20	7 9 4	224 11 5
<i>Commissaires des banqueroutes.</i>					
James Hallowell, St. François, son salaire depuis le 5 juillet jusqu'au 31. déc., 1847	19	97 16 6	
Do do do pour 1848	20	200 0 0	
L. E. Pacaud, Trois-Rivières, do do	200 0 0	497 16 6
<i>Commissions d'enquête.</i>					
S. C. Monk, commissaire pour s'enquérir des plaintes portées contre S. Talon dit L'Espérance, J. P.	20	20 15 0	
Laberge et Vohl, dépenses de la commission contre L. T. Dufresne, J. P.	40 0 0	
A. W. Cochran, commissaire, do do do	50 0 0	
Charles Drolet, do do do William Cardon, J. P.	45 15 0	156 10 0
<i>Divers.</i>					
H. Sherwood, procureur-général, Ouest, pour avoir assisté à la cour d'Oyer et Terminer à Québec	14	5 0 0	
Frais de procédures contre certains émeutiers à Yamaska	20	1 12 1	
L. T. Drummond, solliciteur-général, pour payer certaines dépenses pour l'administration de la justice	75 0 0	
W. C. Meredith, Q. C., opinions en loi	7 0 0	
Dr. Hall, ses services et ceux de 2 autres, pour s'enquérir de l'état mental du détenu Jones	37 10 0	126 2 1
Total dans le Bas-Canada				...	£46704 7

RÉSUMÉ.

Dépenses dans le Haut-Canada	£30334	1	1
Dépenses dans le Bas-Canada	46704	7	0
Total en Canada	£77038	8	1

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Les dépenses pour ce service dans le H.-C., avant 1836, (en vertu de la 1 Guil. IV.) étaient de....	£3,500
En 1837 (en vertu de la 7 Guil. IV.) il fut établi un double nombre de termes, il fut nommé un nombre double de juges, ce qui coûta en sus	2,500
En 1839—Les dépenses furent portées à	6,800
En 1847—Dans la Nouvelle-Ecosse, le coût, y compris les dépenses du pénitencier, était de.....	7,890
“ Nouveau-Brunswick	6,630
“ New-York, avec une population de 3,000,000.....	\$90,000
“ Maine.....	501,796..... 11,200
“ New Hampshire.....	284,481..... 13,003
“ Vermont.....	291,865..... 7,325
“ Massachusetts	737,466..... 50,536
“ Rhode Island	108,927..... 1,750
“ Connecticut	310,023..... 5,650
“ New Jersey	372,352..... 5,800
	5,606,900
	\$185,264

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Il paraît que le gouvernement provincial du Canada, avec une population d'un million et demi, dépense pour ce service, y compris les salaires du procureur-général et les pensions judiciaires

.....	£78,000
L'Etat de New-York, avec	3,000,000..... 25,000
Massachusetts	737,500..... 12,634
Les six Etats à l'Est de New Jersey, avec 1,869,400.....	8,682
Faisant pour huit Etats.....	£46,316

Le transport fait contre le fonds de la province de toutes les dépenses encourues pour l'administration de la justice, payées autrefois par les différents districts, a entraîné de grandes dépenses additionnelles; et le mode suivi pour déterminer ces dépenses n'est pas plus satisfaisant pour le gouvernement que pour les districts, vu que l'on ne peut établir aucune règle fixe—par exemple, quelques-uns des tableaux qui suivent feront voir qu'en 1848 le montant réclamé du fonds provincial pour les divers districts dans le Haut-Canada, en vertu de l'acte de 1847, pour les dépenses encourues pour l'administration de la justice dans cette province, était de.....

.....	£15,992 12 4
Le montant payé fut de.....	13,144 10 2
Faisant voir une déduction de.....	£ 2,847 2 2
En 1849, le montant réclamé était de	£10,068 12 4
Le montant payé fut de.....	8,115 0 4
Déduction de	£ 1,953 12 4

B.—DÉPENSES encourues pour l'administration de la justice dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.
	Courant.	Courant.
Juge en chef	£1250 0 0	£1140 0 0
Maitre des Roles	700 0 0	800 0 0
Trois juges puisnés	2100 0 0	2340 0 0
Un	812 10 0	
Procureur général	500 0 0	660 0 0
Solliciteur général	125 0 0	240 0 0
Greffier de la couronne	50 0 0	
Greffier des plaids	Honoraires.	900 0 0
Greffier de circuits	250 0 0
Frais de voyage des juges	334 16 8	250 0 0
Honoraires des juges	Nil.	
Poursuites de la couronne, 1847	227 5 10	
Témoin de la couronne		
Coroners, 1847	292 10 0	
Rapporteur	50 0 0
Dépenses contingentes, chancellerie	37 10 0	
Shérifs	Honoraires	
Amirauté	Honoraires.	
Pénitencier, 1847	1450 0 0	
Cours de vérification... .. .	Honoraires.	
Juges de Paix... .. .	Honoraires.	
	£7879 12 6	6630 0 0

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

L'hon. M. Cayley propose que ce qui suit soit inséré au lieu du 12e paragraphe :—

“ Votre comité est d'opinion que l'officier en loi de la couronne salarié est tout-à-fait suffisant pour toutes les fins utiles de l'Etat.”

La question étant soumise,
Le comité se divise :

<p>Pour, 4. L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cayley, M. Hopkins.</p>	<p>Contre, 11. M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, Colonel Gagy, L'hon. M. Hincks, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Morrison, L'hon. M. Papineau, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Viger.</p>
---	---

Ainsi elle est rejetée.

Sur motion de M. Richards, il est,—

Ordonné.—Que les questions suivantes soient transmises aux propriétaires des imprimeries suivantes, savoir : M. George Brown, Toronto ; M. Penny, Montréal ; MM. Lovell et Gibson, Toronto ; M. Smiley, Hamilton ; M. Kingston, Toronto ; et MM. Rowsell et Thompson, Toronto :—

Quelles sont, dans votre opinion, les dépenses encourues pour imprimer et publier la Gazette Officielle ?

En supposant que les propriétaires n'exigent que cinq deniers par ligne pour les annonces, pouvez-vous dire au comité combien l'établissement doit rapporter comme spéculation commerciale ?

Pouvez-vous suggérer au comité un moyen de réduire les dépenses encourues pour les annonces officielles et celles du gouvernement ?

Pour combien, par ligne, croyez-vous que les propriétaires de la Gazette Officielle pourraient insérer les annonces, les avis, etc., et réaliser des profits raisonnables ?

Pouvez-vous dire au comité pour combien l'impression des statuts peut se faire et laisser encore un profit raisonnable ?

Pouvez-vous suggérer un plan pour réduire le coût des impressions, faites pour la législature, pour les statuts et les annonces officielles et celles du gouvernement. Si oui, ayez la bonté de dire comment vous pensez que peut se faire ce retranchement dans cette branche des dépenses publiques, sans nuire au service public ?

A l'imprimeur de la reine :

Quels sont les émoluments que vous retirez de votre charge d'imprimeur de la reine ? spécifiez sous différents chapitres les sommes reçues pour les services suivants ;—

Impressions du gouvernement,
Annonces du gouvernement,
Annonces du shérif et autres officiers, en vertu des lois générales ou de l'acte des banqueroutes,
Avis de demandes au parlement,
Avis de dissolution de sociétés,

Et aussi à toutes autres sources de revenus résultant de votre position officielle.

Donnez aussi le compte des dépenses encourues par vous pour conduire les affaires d'imprimerie royale, spécifiant les divers chapitres de dépenses et le montant sous chaque chapitre.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Vendredi, 5 juillet, 1850.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY, L'hon. M. BOULTON, M. BOUTILLIER, M. CARTIER, M. CAUCHON, L'hon. M. CAYLEY, M. CHRISTIE, Colonel GAGY, L'hon. M. HINCKS,	M. HOLMES, M. HOPKINS, M. le sol.-gén. MACDONALD, M. MORRISON, L'hon. M. PAPINEAU, M. POLETTE, M. RICHARDS, L'hon. M. SHERWOOD, L'hon. M. VIGER.
---	--

Le comité prend en considération le projet de rapport.

Le 13e paragraphe étant lu :

L'hon. M. Hincks propose d'y substituer ce qui suit :

“ En considérant les salaires des membres de l'administration, des avis différents ont été exprimés par les membres de votre comité. Quelques-uns ont soutenu que les salaires de ces officiers doivent être réglés dans le but de faire entrer, dans le service public, des hommes de haute réputation et capacité, occupant une position considérable dans le pays, plutôt que des hommes de capacité qui auraient moins de réputation et moins d'intérêt personnel aux affaires publiques. Ceux qui partagent ces opinions pensent qu'il n'est pas improbable que le fonctionnement naturel du gouvernement responsable, s'il est accompagné de salaires élevés et un patronage public étendu, engagera des hommes politiques sans fortune à aspirer aux emplois, moins par motif de patriotisme que dans la vue d'obtenir des émoluments d'office et devenir les dispensateurs du patronage qui appartient au gouvernement. Néanmoins, votre comité est d'avis, que le public ne doit pas appréhender que des personnes comme celles qu'on vient de décrire seraient choisies par le représentant de la couronne en cette province comme ses conseillers confidentiels, ou qu'ils pourraient obtenir l'appui de la majorité des représentants du peuple de cette province sans lequel il leur serait impossible de rester en charge. Votre comité n'est pas prêt à recommander un taux de salaire qui réduirait le choix de la couronne à des hommes d'une position considérable dans le pays et empêcherait des hommes de grande capacité de remplir les fonctions les plus élevées dans le pays s'ils ne possédaient pas des fortunes privées suffisamment amples pour faire face aux dépenses auxquelles sont soumis nécessairement les titulaires de ces emplois. La tenure précaire des charges en question, l'immense labeur imposé à ceux qui les possèdent, et les sacrifices de toutes sortes qu'ils sont obligés de faire font penser à votre comité qu'il est expédient que les salaires attachés à ces charges soient établis suivant l'échelle la plus élevée. A cette période de son enquête, votre comité n'est pas prêt à définir les salaires qui devraient être attribués aux emplois possédés par les officiers confidentiels de la couronne. Il serait, à son avis, prématuré d'en venir à une conclusion à ce sujet avant qu'il ait terminé son enquête sur les autres branches de la dépense publique, aussi bien que sur la moyenne générale du revenu et des dépenses des autres classes de la société en dehors des emplois publics.”

L'hon. M. Cayley propose l'amendement suivant à cette proposition, savoir ; qu'après le mot “ capacité,” dans la 4e ligne, les mots “ occupant un-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

position considérable dans le pays, plutôt que des hommes de capacité qui auraient moins de réputation et moins d'intérêt personnel aux affaires publiques" soient retranchés comme n'exprimant pas les vues d'aucune partie du comité.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour, 8. L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cayley, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau, L'hon. M. Sherwood.</p>	<p>Contre, 10. M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, Colonel Gagy, L'hon. M. Hincks, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Morrison, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Viger.</p>
---	---

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Cayley propose,—

Que les mots "comme celles qu'on vient de décrire" soient retranchés dans la 12^e ligne de la proposition de l'hon. M. *Hincks*, et les suivants substitués, "qui ne sont point propres à remplir ces devoirs importants et difficiles."

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 8.—Contre, 10.—Même division que la dernière.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Cayley propose l'amendement suivant à la proposition de l'hon. M. *Hincks* :

Retrancher tout ce qui vient après les mots "titulaires de ces emplois" dans la 20^e ligne et insérer les mots suivants :

"Vu toutes ces circonstances et la tenue précaire des charges en question, l'immense labeur imposé à ceux qui les possèdent et les sacrifices de toutes sortes qu'ils sont obligés de faire, votre comité soumet respectueusement que le salaire des membres du gouvernement soit fixé à £800 par année."

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour, 1. L'hon. M. Cayley.</p>	<p>Contre, 17. L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, M. Christie, Le colonel Gagy, L'hon. M. Hincks, M. Holmes, M. Hopkins, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Morrison, L'hon. M. Papineau, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Sherwood, L'hon. M. Viger.</p>
---------------------------------------	--

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Cayley propose,—

Que le changement survenu dans la manière de voter des honorables MM. *Papineau*, *Sherwood* et *Boulton*, sur le dernier amendement, soit enregistré.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 13.

L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
M. Christie,
Le colonel Gagy,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,
L'hon. M. Sherwood.

Ainsi elle est agréée.

Sur la division du comité sur le dernier amendement proposé par l'hon. M. *Cayley*, les noms de l'hon. M. *Papineau*, de l'hon. M. *Sherwood* et de l'hon. M. *Boulton*, ont été, à la réquisition de ces messieurs, avant que le président ait déclaré la décision, portés du *pour* aux *contre*.

La question étant alors soumise sur la motion originale de l'hon. M. *Hincks*,

Le comité se divise :

<p>Pour, 10. M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, Le colonel Gagy, L'hon. M. Hincks, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Morrison, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Viger.</p>	<p>Contre, 8. L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cayley, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau, L'hon. M. Sherwood.</p>
--	---

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. *Boulton* propose qu'il soit,—

Résolu.—Que, dans l'opinion de ce comité, six chefs de départements suffisent pour remplir les devoirs des aviseurs constitutionnels de son excellence le gouverneur-général, ordinairement appelés le cabinet, et que, dans l'opinion de ce comité, cette réduction dans le nombre des membres ne doit pas diminuer l'efficacité, mais aura l'effet de diminuer les dépenses.

La question étant soumise.

Le comité se divise :

<p>Pour, 8. L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cayley, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau, L'hon. M. Sherwood.</p>	<p>Contre, 9. M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, Le colonel Gagy, L'hon. M. Hincks, M. Morrison, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Viger.</p>
---	--

Ainsi elle est rejetée.

Le 14^e paragraphe étant lu,—

L'hon. M. *Hincks* propose qu'il soit retranché.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour, 9. M. Boutillier, M. Cartier, M. Cauchon, Le colonel Gagy, L'hon. M. Hincks, M. Morrison, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Viger.</p>	<p>Contre, 8. L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cayley, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Papineau, L'hon. M. Sherwood.</p>
--	---

Ainsi elle est agréée.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Le 15^e et dernier paragraphe étant lu,—

Ordonné.—Qu'il soit amendé en retranchant les mots "heures trop courtes", et en y substituant les mots "le nombre limité d'heures."

[Ajourné à lundi, à dix heures et demie.]

Lundi, 8 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, Ecuyer, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
L'hon. M. HINCKS,
M. le sol.-gén. MACDONALD,

L'hon. M. MERRITT,
M. MORRISON,
L'hon. M. PAPINEAU,
M. POLETTE,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

Le 10^e paragraphe du projet de rapport, dont la considération avait été ajournée jeudi, est pris de nouveau en considération.

Félix Fortier, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, est appelé.

25. *Le président.*—Quels sont les devoirs de votre charge comme greffier de la couronne en chancellerie?—Dans les cas de dissolution du gouvernement, mon devoir est de préparer les proclamations qui dissolvent l'ancien, qui convoquent le nouveau et veiller à ce que le gouverneur les signe; préparer les nouveaux writs et commissions et les transmettre aux divers officiers rapporteurs, avec les instructions et documents nécessaires. J'enregistre ces proclamations tout au long dans mon bureau, et, depuis 1847, elles sont aussi enregistrées dans le bureau du secrétaire de la province. Lorsqu'un siège devient vacant, durant le parlement, j'en informe le gouvernement, et prépare les writs de proclamations comme ci-dessus. Je prépare le retour de l'élection générale et le transmet au greffier de la chambre, et je l'entre dans mon livre de records. Je prépare les writs de sommations aux membres du conseil législatif. Tous ces documents sont contre-signés par moi. J'entre tous les warrants émanés par l'orateur pour de nouvelles élections, et prends note de l'action pris sur le warrant et fais un retour au greffier de la chambre. Je dirige la correspondance entre mon département, le gouvernement, l'orateur et la chambre, au sujet de ces élections. Suivant la loi, je suis le gardien des livres de polls transmis par les officiers rapporteurs. Je dois toujours être au siège du gouvernement en personne ou par député, et personnellement durant la séance de la chambre. Je dois assister à la chambre pour tous les rapports qu'il s'agit d'amender, avec tous les livres de polls relatifs à toutes les élections contestées. J'assiste au conseil législatif lorsque des bills sont sanctionnés. Je suis l'officier du parlement, et lors de la sanction des bills, mon devoir est de demander à la couronne de la part des deux chambres de sanctionner les bills. Lorsque j'acceptai la situation, je recevais des honoraires qui se montaient en moyenne à environ £100 par année; on m'a enlevé ces honoraires sans m'accorder de compensation. Ces honoraires n'existaient pas dans le Bas-Canada, mais ils existaient dans le Haut. Depuis que j'ai été nommé greffier de la couronne en chancellerie, j'ai accepté, pour la moitié du salaire, la place de clerc du domaine de la couronne et des biens des Jésuites,

situation qui doit être remplie par un homme de loi. Il faut aussi connaître les langues anglaise et française. Je n'ai aucun clerc particulier, mais lorsqu'il m'en faut, j'en ai un du département des terres de la couronne. Je me suis trouvé obligé de me charger d'une partie des devoirs de M. Primrose, tel que de veiller au bail des moulins dans la seigneurie de Lauzon.

26. *M. Christie.*—En vertu de quelle autorité avez-vous fait cela?—Comme clerc du domaine de la couronne, j'ai cru qu'il était de mon devoir de veiller à ce que la couronne n'éprouve aucune perte. Je soumis l'affaire au commissaire ou assistant-commissaire des terres de la couronne qui m'autorisa à faire ce que j'ai fait.

27. Quelle charge *M. Primrose* remplit-il?—Il est inspecteur du domaine de la reine, greffier du terrier, commissaire de la seigneurie de Lauzon et agent pour la commutation de tenure pour les biens de la couronne dans le Bas-Canada.

28. Vous étiez-vous aperçu que *M. Primrose* mal-administrait la seigneurie de Lauzon pour intervenir ainsi?—Oui, en quelque chose; les moulins de St. Henry et de la Pointe Levy avaient été loués par soumission sous la direction du département des terres de la couronne, et *M. Primrose* n'avait jamais terminé les baux ou pris les sûretés, bien qu'il eut reçu plusieurs lettres du département qui lui ordonnaient de le faire. Les circonstances relatives à ces moulins furent rapportées à la la chambre durant la dernière session; je renvoie à ce rapport (voir appendice de 1849, yyyy, 26 mai). Je connais d'autres cas de négligence de la part de *M. Primrose*, outre ceux qui sont mentionnés dans ce rapport. Le receveur-général et le département des terres de la couronne lui demandèrent en 1847 un état de tous les lots de grèves et d'eaux situés dans le voisinage de Québec, et jusqu'à ce jour il ne les a pas transmis quoique souvent requis de le faire. On voulait constater le montant des droits dus à la couronne, savoir quels étaient les squatters et quels étaient les propriétaires légitimes.

29. N'étiez-vous pas chargé de remplir les devoirs que remplissaient autrefois l'hon. *John Stuart*, comme commissaire des biens des Jésuites?—Le commissaire des terres de la couronne est chargé de remplir ce devoir, mais j'en ai la régie.

[Et alors il se retire.]

L'hon. *M. Hincks* propose de substituer ce qui suit au 10^e paragraphe du projet de rapport:—

"Votre comité a pris en considération la convenance de réunir les devoirs du greffier de la couronne en chancellerie à ceux de l'un des officiers de votre honorable chambre, et est d'opinion que ces devoirs peuvent être remplis avec avantage par le greffier en loi. En faisant des recherches, votre comité trouve que le greffier actuel de la couronne en chancellerie est aussi clerc dans le bureau des terres de la couronne et qu'il reçoit un salaire de £150 par année, ce qui, d'après le rapport du commissaire des terres de la couronne, est un salaire insuffisant pour les services qu'il rend dans ce département, mais que le montant du salaire a été fixé en considération de celui qu'il reçoit déjà comme greffier de la couronne en chancellerie; votre comité cependant est d'opinion que l'arrangement le plus désirable que l'on puisse faire serait de réunir la charge de greffier de la couronne en chancellerie à celle de greffier en loi de votre honorable chambre."

L'hon. *M. Cayley* propose de substituer ce qui suit au 10^e paragraphe.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

“ Votre comité recommande en outre que le greffier en loi de votre honorable chambre remplisse aussi la charge de greffier de la couronne en chancellerie, et qu'il en remplisse les devoirs sans autre rémunération.”

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 7.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Hincks,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette.

Contre, 1.
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est agréée ; et la motion de l'hon. M. *Hincks* n'est pas soumise.

L'hon. M. *Hincks* propose que le projet de rapport tel qu'amendé soit adopté.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 5.
M. Boutillier,
L'hon. M. Hincks,
M. Morrison,
M. Polette,
L'hon. M. Viger.

Contre, 4.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cayley,
L'hon. M. Papineau.

Ainsi elle est agréée, et est comme suit :

Ordonné.—Que le rapport tel qu'amendé, avec les délibérations du comité et l'appendice au rapport, soit transmis à la chambre comme un premier rapport.

Ordonné.—Que les questions qui doivent être soumises aux propriétaires de certaines imprimeries soient aussi soumises aux éditeurs du “British Colonist” et du “Statesman.”

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mardi, 9 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
M. CARTIER,
M. CAUCHON,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
L'hon. M. HINCKS,
M. HOLMES,

M. HOPKINS,
M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. MERRITT,
M. MORRISON,
L'hon. M. PAPINEAU,
M. POLETTE,
M. RICHARDS,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

L'hon. M. *Merritt* propose,—

Que la présentation du premier rapport soit différée jusqu'à ce que de nouveaux témoignages soient soumis au comité.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 2.

M. Holmes,
L'hon. M. Merritt.

Contre, 14.

L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
M. Christie,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

Ordonné.—Que les questions suivantes soient soumises à l'imprimeur de la reine.

Combien de copies de la Gazette Officielle imprimez-vous ?—

Combien de copies distribuez-vous aux officiers publics ?—

Quel est le nombre moyen des insertions des annonces officielles : c'est-à-dire combien de fois publiez-vous, en moyenne, chaque annonce officielle après la première insertion ?—

Combien y a-t-il de pages, en moyenne, dans chaque numéro de la Gazette ?—

Le greffier annonce au comité qu'il a été reçu des réponses à certaines questions soumises aux propriétaires d'imprimeries, lesquelles réponses sont lues comme suit :—

MM. *Rossell* et *Thompson*, Toronto.

30. Pour combien, par ligne, croyez-vous que les propriétaires de la Gazette Officielle pourraient insérer les annonces, avis, etc., et réaliser un profit raisonnable ?—Le tarif ordinaire des journaux devrait suffire.

31. Pouvez-vous dire au comité pour combien l'impression des statuts peut se faire et laisser encore un profit raisonnable ?—Le prix ordinaire de 2s. 6d. par mille *ems*, et 2s. 6d. par *token* devrait suffire.

32. Pouvez-vous suggérer un plan pour réduire le coût des impressions faites pour la législature, les statuts et les annonces officielles et du gouvernement ; si oui, ayez la bonté de dire comment vous pensez que peut s'effectuer ce retranchement dans cette branche des dépenses publiques, sans nuire au service public ?—Nous sommes d'opinion que le seul bon moyen de faire cesser ces abus ce serait d'attacher un département public d'imprimerie à la législature. Ce département devrait être sous le contrôle d'un imprimeur pratique, moyennant un salaire fixe—disons £300 par année, et les hommes devraient être engagés à la semaine et payés suivant l'ouvrage qu'ils feraient. Cela serait à l'avantage du métier comme du public, et aurait l'effet d'établir des prix raisonnables. La publication des annonces devrait être partagée entre tous les journaux qui ont une circulation raisonnable, chacun à son tour, à des prix que fixerait un comité du commerce. Le meilleur moyen de diminuer les dépenses publiques serait de ne publier les annonces publiques que pendant un nombre de fois limité. Les frais d'impression et d'annonces dans les deux langues seraient considérablement diminués sinon tout-à-fait nuls pour affaires d'intérêt local seulement.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

C.—DÉPENSES encourues pour l'administration de la justice criminelle dans les divers districts dans le Canada Ouest, pour l'année 1848, savoir,—les comptes audités par le bureau des auditeurs, en avril, juillet et novembre, 1848, et janvier, 1849.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

DISTRICT.	Montant des comptes tels qu'audités par le bureau des auditeurs.	Déductions faites à la suite des rapports de l'inspecteur-général.	Payé à même le fonds consolidé.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Bathurst	633 13 1	137 1 10	496 11 3	
Brock	659 14 1	119 15 1	539 19 0	
Colborne	542 3 1	70 9 10	471 13 3	
Dalhousie	737 14 6	120 0 3	617 14 3	
De l'Est	450 1 4	136 5 9	313 15 7	
Gore	1837 7 9	358 12 10	1478 14 11	
Home	2026 10 6	226 9 3	1800 1 3	
Huron	* 435 18 5	62 6 6	373 11 11	* £180 3s. 11d. sur cette somme constituent le montant du compte, novembre, 1848, et janv., 1849, tel qu'admis par l'inspecteur-général.
Johnstown	633 13 11	102 3 1	531 10 10	
London	1221 2 2	223 6 3	997 15 11	
Midland	1232 4 10	243 18 11	988 5 11	
Newcastle	788 16 2	116 3 10	672 12 4	
Niagara	1159 11 6	283 10 9	876 0 9	
Ottawa	390 4 0	111 15 8	278 8 4	
Prince Edward	316 17 5	12 12 0	304 5 5	
Simcoe	484 8 5	178 0 10	306 7 7	
Talbot	545 11 3	80 12 5	464 18 10	
Victoria	601 4 6	144 18 9	456 5 9	
Wellington	681 17 9	90 14 10	591 2 11	
De l'Ouest	613 17 8	28 3 6	585 14 2	
Total	£15992 12 4	2847 2 2	13145 10 2	

Bureau de l'inspecteur-général,
Toronto, 8 février, 1850.

D.—DÉPENSES encourues pour l'administration de la justice criminelle dans les divers districts du Canada Ouest, pour l'année 1849, savoir,—les comptes audités par le bureau des auditeurs, en avril, juillet et novembre, 1849, et janvier, 1850.

DISTRICT.	Montant des comptes tels qu'audités par le bureau des auditeurs.	Déductions faites à la suite des rapports de l'inspecteur-général.	Payé à même le fonds consolidé.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Bathurst	489 14 1	117 5 11	372 8 2	
Brock	632 18 8	178 4 9	454 13 11	
Colborne	349 12 9	85 2 5	264 10 4	
Dalhousie	270 15 2	2 7 7	* 268 7 7	* Il n'a pas encore été fait de rapport sur les comptes de nov. et de janv.; les comptes de janvier ne sont pas encore rendus.
De l'Est	426 4 10	75 16 9	350 8 1	
Gore	873 16 9	134 9 6	739 7 3	Point de rapport sur les comptes de nov. et jan.
Home	1058 0 6	292 11 2	765 9 4	Do do do do do
Huron	288 3 9	75 7 11	212 15 10	Point de comptes pour les mois de nov. et janv.
Johnstown	572 12 1	17 12 7	554 19 6	Point de rapport sur les comptes de novembre et janvier; point de comptes pour janvier.
London	572 8 6	97 4 0	475 4 6	
Midland	558 10 3	117 18 1	440 12 2	Do do do do do
Newcastle	442 19 9	120 16 4	322 3 5	Points de comptes do do do
Niagara	552 9 6	104 13 7	447 15 11	Do do do
Ottawa	299 18 10	64 2 6	235 16 4	
Prince Edward	255 3 1	2 0 9	253 2 4	
Simcoe	626 11 11	225 4 2	401 7 9	
Talbot	602 16 5	62 6 1	540 10 4	
Victoria	292 14 8	64 11 9	228 2 11	Point de rapport sur les comptes de nov. et janv.
Wellington	599 14 8	114 2 8	485 12 0	
De l'Ouest	303 6 2	1 13 6	301 12 8	Point de comptes pour novembre et janvier.
Total	£10068 12 4	1953 12 0	8115 0 4	

Bureau de l'inspecteur-général,
Toronto, 8 février, 1850.

E.—RÉDUCTIONS PROPOSÉES dans les dépenses encourues dans l'administration de la justice.

Les réductions suivantes dans cette branche du service public ont été proposées et soumises à la considération.

Il paraît que le montant total des dépenses encourues pour l'administration de la justice dans le Haut-Canada, pour l'année 1848, se montait à £30,334 1s. 1d. Sur cette somme il faut déduire le montant du fonds d'honoraires prélevés pour le paiement des juges de district, £7,290 5s. 9d., laissant au compte du revenu consolidé la somme de £23,043 15s. 4d. A cette somme il faut ajouter les dépenses augmentées pour la cour des plaids communs et le nombre additionnel de juges en cour de chancellerie.

Ci-suit un plan qui fera voir la partie de ces frais qui doit être laissée au compte du revenu consolidé de la province et celle qui devra être payée par les districts, avec les voies et moyens de les payer, autant que possible, faisant aussi voir quelle proportion l'on propose de laisser comme charge permanente sur les revenus publics de la province : aussi la réduction proposée de chaque item, (cette réduction ne devant point affecter les fonctionnaires actuels.)

(N. B.—Les chiffres entre parenthèse renvoient aux notes qui accompagnent cet état.)

SALAIRES, etc.		Seront payés par le fonds des honoraires.	Resteront au compte du revenu.
		£ s. d.	£ s. d.
<i>La cour du banc de la reine.</i>			
(1.) Juge en chef	Présent, £1666 13 4	Proposé, £1000 0 0	
Deux juges puisnés	Do 2000 0 0	Do 1500 0 0	
			2500 0 0
(2.) Shérif assistant à la cour	Do 85 0 0		
Huissier	Do 20 0 0	Do	20 0 0
(3.) Gardien et messenger	Do 60 0 0	Do 37 10 0	37 10 0
(4.)	<i>Bureau de la couronne et des plaids.</i>		
Greffier de la couronne et des plaids, £750—sera	£ 400 0 0	750 0 0	
Premier clerc	250 0 0	250 0 0	
Second clerc	150 0 0	150 0 0	
			2500 0 0
<i>La cour des plaids communs.</i>			
Juge en chef	1000 0 0		
Deux juges puisnés.....	1500 0 0		
			2500 0 0
	<i>Bureau de la couronne et des plaids.</i>		
Greffier de la couronne et des plaids	400 0 0	400 0 0	
Premier clerc	250 0 0	250 0 0	
Second clerc.....	150 0 0	150 0 0	
(5.)	<i>Deputés greffiers des districts ruraux.</i>		
Pour vingt districts, comprenant les devoirs d'assises		1055 0 0	
Frais de voyage des juges, disons.....		800 0 0	
<i>Pensions.</i>			
Deux juges de cours de district.....		200 0 0	
	<i>Cour de chancellerie.</i>		
Le chancelier	1000 0 0		
Un vice chancelier, à présent £1250, sera de.....	1000 0 0		
Un vice chancelier.....	1000 0 0		
			3000 0 0
Messenger et huissier audientier de la cour de chancellerie		50 0 0	
Messenger et gardien de la cour des plaids communs		37 10 0	
Huissier audientier de la cour des plaids communs.....		20 0 0	
Maître en chancellerie	500 0 0	500 0 0	
Clerc	125 0 0	125 0 0	
Régistrateur de la cour de chancellerie.....	400 0 0	400 0 0	
Clerc.....	125 0 0	125 0 0	
Dépenses contingentes des cours à Osgoodo Hall, pour le semestre 1848, £126 17s. 1d., disons		300 0 0	
(6.)	<i>Juges de district.</i>		
Pour vingt juges de district		7900 0 0	
Porté en l'autre part.....		£13520 0 0	8000 0 0

Appendice
(B. B.)

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—Continuation.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

SALAIRES, etc.	Seront payés par le fonds des honoraires.	Resteront au compte du revenu.
Montant de l'autre part.....	£ s. d. 13520 0 0	£ s. d. 8000 0 0
<i>Officiers de la Couronne.</i>		
Le procureur-général.....	750 0 0
Le solliciteur-général.....	500 0 0
Dépenses contingentes, disons.....	250 0 0
	£13520 0 0	9500 0 0
<i>Voies et moyens.</i>		
Fonds des honoraires des deux cours de droit commun.....	3000 0 0	
(7.) Fonds des honoraires des greffiers d'assises, le devoir est transporté aux députés...	850 0 0	
Fonds des honoraires de la cour de chancellerie.....	1100 0 0	
(8.) Fonds des honoraires de la cour des vérifications.....	30 0 0	
(9.) Fonds des honoraires en vertu de l'acte 9 Vict., chap. 33.....	1000 0 0	
Fonds des honoraires de la cour de division des actes, (et ces honoraires augmentent constamment.).....	7300 0 0	
	£13280 0 0	

D'après cet état le fonds des honoraires satisferait à toutes les dépenses, excepté les salaires des juges et des officiers de la couronne qui resteraient portés au compte du revenu consolidé.

On se propose de porter au compte des districts, comme cela existait autrefois, les dépenses à présent payées à même le revenu consolidé. Le montant est une charge très forte sur le revenu, et il n'est reçu aucun moyen pour les payer aujourd'hui. Comme à l'avenir les différents districts recevront le produit des licences d'auberges ils peuvent très bien se charger des dépenses encourues pour l'administration de la justice criminelle. On suppose aussi que ces dépenses diminueront encore lorsqu'elles seront soumises à l'audition et au contrôle des magistrats ou des cours de comté de district.

Les dépenses pour 1848, sont—

	Remboursé aux districts.....	£10,804 10 6
(10.)	Poursuites criminelles.....	650 10 0
(11.)	Greffiers des assises.....	331 18 0
		£11,795 18 6

Voies et moyens—

	Les licences, disons.....	£12,000 0 0
(12.)	Fonds des honoraires de l'enregistrement des titres.....	4,000 0 0
(13.)	Fonds des honoraires des cours <i>Surrogate</i>	500 0 0
		£16,500 0 0

Ces sommes sont comme de raison pour tous les districts du Haut-Canada. Chaque district aurait sa part des £16,500, suivant le chiffre de sa population et sa richesse, et paierait aussi sa part de l'autre somme portée contre le tout.

Le transport des dépenses de la justice criminelle aux districts aura cet effet que les districts les plus riches paieront facilement ces dépenses et auront un excédant, mais les districts les plus pauvres ne pourront payer ces dépenses sans empiéter sur le montant des taxes. En examinant l'état détaillé des collections du fonds des honoraires pour les cours de division on verra que ce sera très probablement le cas.

Si l'on pensait qu'il serait mieux que le tout forme un fonds, il conviendrait alors de laisser comme elles sont à présent les dépenses de la justice criminelle, gardant le fonds des licences, et payant les autres honoraires au fonds consolidé du revenu.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

NOTE 1. Le nouvel acte de la liste civile de 1846, établit une réduction de salaire. Le juge en chef qui sera nommé ensuite y sera compris comme de raison.

2. Cette somme est payée en vertu d'un acte qui pourvoit à ce que le shérif du district de Home reçoive tant par jour pour assister à la cour pendant le terme. Il est difficile de découvrir pourquoi il a été passé, parce que la présence du shérif pendant le terme n'est pas nécessaire. Il n'a point de devoir à remplir en cour. Et le shérif n'assistera pas, et, dans le fait, il ne pourra pas assister ni à la cour de chancellerie ni à la cour des plaids communs. Chaque cour aura son officier pour maintenir l'ordre, etc., appelé huissier audientier. La présence du shérif ne devrait plus être exigée. Aucune des deux cours n'en a besoin.

3. Dans les dépenses de 1848, on voit qu'il est donné £60 pour les gardiens de la cour du banc de la reine. Ceci comprend la cour de pratique maintenant abolie, l'ancien gardien n'avait coutume de recevoir que £50. Mais la nouvelle cour a créé de nouveaux travaux. Le gardien de cette cour pourrait avec bien peu d'assistance remplir les devoirs des deux cours. Il faudra aussi pourvoir aux nouvelles charges de la cour des plaids communs. Je proposerais qu'une seule personne remplisse les devoirs des deux pour £75, faisant £37 10s. pour chaque cour.

4. Le greffier de la couronne et des plaids charge un item de £51 14s. 3d., pour 1848. On épargnerait cette somme en lui payant un salaire et non des honoraires.

5. En vertu de l'acte de la dernière session, chap. 63, le gouverneur en conseil est autorisé à fixer la rémunération des députés greffiers dans les différents comtés. Je proposerais de la proportionner à la population ainsi qu'au nombre d'assises tenues dans les différents districts. Dans quelques cas la population la plus grande à le moins de cours d'assises, cela vient de la somme des affaires et continuera jusqu'à ce que les affaires augmentent. Dans le district de Home, il n'y a pas de député et les affaires des assises sont plus considérables que dans aucun autre district. Je proposerais qu'il soit nommé un greffier pour remplir ce devoir dans ce district à £50 pour chaque assise, avec l'entente qu'il lui faudra faire le service dans le bureau de la couronne, lorsqu'il faudra employer un clerc surnuméraire. Je proposerais que la rémunération soit comme suit :—

DISTRICTS.	No. des assises.	Population.	Député.	Assises.	Total.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Home	3	106,995	150 0 0
Gore.....	2	67,671	40 0 0	30 0 0	70 0 0
Newcastle	2	47,433	37 10 0	25 0 0	62 10 0
London	2	46,547	37 10 0	25 0 0	62 10 0
Midland	2	45,299	37 10 0	25 0 0	62 10 0
Johnstown	2	43,436	37 10 0	25 0 0	62 10 0
Niagara	2	43,093	37 10 0	25 0 0	62 10 0
De l'Est	2	38,653	37 10 0	25 0 0	62 10 0
Wellington	1	36,865	30 0 0	12 10 0	42 10 0
Bathurst	2	29,448	30 0 0	20 0 0	50 0 0
Brock	1	29,219	25 0 0	10 0 0	35 0 0
De l'Ouest	2	27,440	30 0 0	20 0 0	50 0 0
Dalhousie	2	25,520	27 10 0	20 0 0	47 10 0
Victoria	2	23,133	27 10 0	20 0 0	47 10 0
Simcoe	1	23,500	25 0 0	10 0 0	35 0 0
Colborne	1	21,379	22 10 0	10 0 0	32 10 0
Huron	1	20,450	20 0 0	10 0 0	30 0 0
Talbot	1	19,274	20 0 0	10 0 0	30 0 0
Prince Edward	1	18,021	20 0 0	10 0 0	30 0 0
Ottawa.....	1	10,364	20 0 0	10 0 0	30 0 0
					£1055 0 0

Quant aux députés greffiers remplissant les devoirs de greffier des assises,—voir note 7.

6. Le salaire des juges de district, avec pensions de £200 se montant à £8100. Le fonds des honoraires pour 1848, se montait à £7290, pour les cours, et le fonds va continuellement en augmentant, en sorte qu'en peu de temps il suffira à tous les salaires.

7. La charge de greffier des assises peut bien être abolie et les devoirs transportés au député greffier de la couronne dans les différents districts. Ces personnes auront suffisamment le temps de remplir le devoir civil. Une augmentation de £10 à £15 pour chaque assise serait un item important pour ces greffiers, outre que cela mettrait le gouvernement en état de déterminer les moindres salaires pour les autres services. Les greffiers des cours de comté auront suffisamment le temps de remplir ces devoirs ; et il n'y a pas de greffier de comté qui ne rempliraient pas de bon cœur ce devoir en sus de ceux qu'il a à remplir pour le salaire proposé. Quant aux devoirs des greffiers d'assises pour les affaires criminelles de la cour, on propose de les transporter au greffier de la paix pour chaque district. Cela lui convient, vu que tous les papiers des magistrats sont transmis dans son bureau. Il n'y aurait pas d'inconvénient à avoir deux greffiers ; ceci a lieu maintenant dans la cour de district et dans les sessions, et il n'en résulte aucun inconvénient ; c'est bien tout le contraire, car un des greffiers prépare les affaires pendant que l'autre est en cour. Après chaque assise le député greffier transmettrait tous les records à la cour qui les a envoyés et le greffier de la paix transmettrait les sentences au bureau de la couronne. Il y a deux grands avantages dans cet arrangement,—le premier, qui approprie les honoraires dans les affaires civiles au paiement des dépenses (je les ai mises à £850 par année, ce qui est bien au-dessous de la réalité, mais il est mieux d'être du côté le plus sûr ;) et, secondement, une épargne pour le revenu provincial. En 1848, le montant paraissait être de £331 18s. Voir note 5.

8. La cour des vérifications est une cour provinciale, et a droit d'être tenue à Osgoode Hall. On appliquerait aux procédures de cette cour le même principe qu'aux procédures des autres cours provinciales, savoir, qu'elles devraient contribuer pour quelque chose dans les dépenses de l'administration de la justice. On propose l'échelle suivante :

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Hugh Scobie, écuyer, Toronto.

33. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Je n'ai point l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de mes pratiques; j'exige uniformément pour les annonces insérées dans le "British Colonist" 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque répétition de la même annonce.

MM. *J. M. Ferres et Cie., Montréal.*

34. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Nous avons l'habitude d'entreprendre les annonces à l'année; nous demandons ordinairement douze louis et dix chelins (£12 10s.) par quarante-cinq (45) lignes, avec le privilège d'omettre quelques fois l'annonce lorsque l'abondance des matières dans nos colonnes l'exige. Pour un moindre nombre de lignes nous demandons un peu plus. Aucune de nos pratiques ne demande une colonne et nous ne chargeons pas à la ligne lorsque l'annonce est à l'année.

James Leslie, écuyer, Toronto.

35. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Il est publié souvent des annonces à l'année. Je demande £13 10s. par colonne—disons treize louis dix chelins par année—escompte 15 à 20 pour cent; si la composition de l'annonce ne change pas, la dernière somme forme le montant de l'escompte. Le tarif pour les annonces journalières est de 2d. à 4d. par ligne, suivant le nombre. Un carré à un quart et demi de colonne équivaut à une colonne.

MM. *Russell et Thompson, Toronto.*

36. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Nous avons pris des arrangements pour les annonces qui étaient régulièrement continuées pour l'année, mais jamais autrement. Nous nous proposons de discontinuer ce système.

John Dougall, écuyer, Montréal.

37. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Mon tarif pour les annonces est de 4d. par ligne pour la première insertion et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente, avec un escompte de 25 pour cent pour les personnes qui annoncent à l'année. La raison pour laquelle je n'exige pas un escompte plus considérable c'est que les colonnes du "Witness" sont plus larges que celles des autres papiers et par conséquent les lignes sont plus longues; je n'ai qu'un espace bien limité pour les annonces.

MM. *Kingston et Cie., Toronto.*

38. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Nous n'avons pas d'annonces à l'année; nous chargeons 4d. par ligne pour la première insertion et un denier par ligne pour chaque insertion subséquente; allouant un escompte de 25 pour cent aux bonnes pratiques qui ont des annonces de plus de trois mois; c'est une règle à laquelle nous ne dévions jamais.

Joseph LaRocque, écuyer, Montréal.

39. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Ce n'est pas contraire aux règles de ce bureau que de prendre des arrangements avec les personnes qui ont l'habitude de faire des annonces pour le montant qu'elles auront à payer par année pour leurs annonces. Mais ces arrangements n'ont été pris qu'en bien peu de cas, et à des conditions qui ont varié suivant les circonstances. Quant aux annonces dont l'insertion ne saurait affecter en aucune manière les intérêts du papier, le tarif accorde généralement une déduction d'un tiers lorsque ces annonces sont pour une longue période.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mercredi, 10 juillet, 1850.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOPKINS,
L'hon. M. BOULTON,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. BOUTILLIER,	M. MORRISON,
M. CARTIER,	M. POLETTE,
M. CAUCHON,	M. RICHARDS,
L'hon. M. CAYLEY,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. VIGER.

Sur motion de M. *Richards*, il est,—

Ordonné,—Que l'honorable M. le juge *Draper*, les honorables procureurs-généraux Est et Ouest, l'honorable M. *Cameron* de Cornwall et M. le solliciteur-général *Drummond* soient requis de comparaître devant le comité, afin de donner des renseignements sur les devoirs des solliciteurs-généraux pour le Haut et le Bas-Canada, et les dépenses contingentes des bureaux des procureurs-généraux Est et Ouest.

Sur motion de l'hon. M. *Badgley*, il est,—

Ordonné,—Que *Thomas Amiot*, écuyer, soit requis de comparaître devant le comité pour être interrogé sur les devoirs de sa charge.

M. *Morrison*, un des membres du comité, met sur la table l'état suivant relatif aux dépenses des départements de l'éducation :

DÉPENSES COMPARATIVES des bureaux d'éducation pour le Bas et le Haut-Canada pour l'année 1849, extrait des "comptes publics," soumis au parlement en mai, 1850.

BUREAU D'ÉDUCATION, BAS-CANADA.

Salaire du Dr. Meilleur, le surintendant	£500	0	0
Ditto du secrétaire, à £225 par année, (y compris les arrérages) depuis le 31 juin, 1848	250	0	0
Ditto du clerc, à £175 par année, (y compris les arrérages) depuis le 31 juin, 1848	232	10	0
Ditto du messenger	75	0	0
Livres pour le bureau	£ 11	1	0
Impressions et papeterie	163	17	0
Dépenses contingentes pour le premier trimestre	73	4	10
Frais de port pour six mois	137	16	3
			385 19 1
Frais de port pour les autres six mois	137	14	6
Dépenses contingentes pour les 2 de l'année, comme susdit	219	16	3
			357 10 9
			£1800 19 10

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet

BUREAU D'ÉDUCATION, HAUT-CANADA.

Salaire du Dr. Ryerson, le surintendant	£420	0	0
Ditto du 1er clerc.....	175	0	0
Ditto du 2d clerc.....	60	0	0
Dépenses contingentes pour l'année, y compris l'impression, la papeterie, etc.	98	19	11
Frais de port pour l'année.....	137	6	0
	£891 5 11		
Bas-Canada.....	£1800	19	10
Haut-Canada.....	891	5	11
<hr/>			
Haut-Canada moins que le Bas-Canada.....	£909	13	11

NOTE.—L'état qui précède ne comprend pas le devoir rempli gratuitement par le surintendant en chef d'éditer et publier le *Journal of Education* pour le Haut-Canada, pour ces trois dernières années, publiant près de 3000 copies tous les mois.

No. des écoles dans le Haut-Canada, 1848.....2800

No. des écoles dans le Bas-Canada, 1848.....1800

1000 écoles de plus dans le H.-C.

Le comité délibère sur les items respectifs contenus dans les comptes publics sous le chapitre de "Pensions."

L'hon. M. Cayley propose, qu'il soit,—

Résolu.—Que dans tous les cas où la foi de la couronne a été engagée, il est de l'honneur du pays de la maintenir inviolable, et il n'est pas expédient de rechercher aujourd'hui pour quelles considérations ces pensions ont été accordées. Mais que dans tous les cas où ce pensionnaire a été continué dans le service public, la pension qu'il reçoit servira à déterminer le montant de la rémunération qu'il recevra pour ses services; et dans tous les cas où ce pensionnaire n'a pas été continué dans le service public, le comité examinera les circonstances dans lesquelles il a été discontinué et la convenance de recommander qu'il soit rappelé à reprendre ses devoirs officiels.

Après une longue discussion, la considération ultérieure de cette proposition est ajournée.

Sur motion de M. Richards, il est,—

Ordonné.—Que la question soumise à certains propriétaires d'imprimeries soit transmise à D. Wylie, écuyer, de Brockville, en le priant d'y répondre.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Jeudi, 11 juillet, 1850.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.	
L'hon. M. BADGLEY,	M. HOPKINS,
L'hon. M. BOULTON,	M. lesol.-gén. MACDONALD,
M. BOUTILLIER,	L'hon. M. MERRITT,
M. CARTIER,	M. MORRISON,
M. CAUCHON,	L'hon. M. PAPINEAU,
L'hon. M. CAYLEY,	M. POLETTE,
M. CHRISTIE,	M. RICHARDS,
L'hon. M. HINCKS,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. HOLMES,	L'hon. M. VAGER.

L'hon. M. John Hillyard Cameron, un des membres de la chambre, est interrogé:—

Le président.]—Dites au comité ce que vous pensez des devoirs attachés aux charges de procureurs et de

Appendice
(B. B.)

9 Juillet

solliciteurs-généraux?—J'ai été solliciteur-général pour le Haut-Canada, de 1846 à 1848: je pense que cette charge n'est pas nécessaire et peut être abolie. C'est l'opinion que j'ai exprimée pendant que j'étais en charge, mais je pense qu'il faudrait la remplacer de cette manière; je crois qu'il ne devrait y avoir dans le cabinet qu'un seul officier en loi pour toute la province, et qu'il devrait y avoir un procureur-général pour chaque section de la province, lequel ne devrait pas faire partie du cabinet du parlement; les devoirs ne devraient pas être des devoirs politiques et devraient entrer et sortir de charge avec le gouvernement du jour. Ces officiers devraient veiller aux affaires légales de chaque province respectivement. L'officier en loi du cabinet aviserait le gouvernement sur toutes les questions politiques qui l'intéressent, et les autres officiers sur toutes les questions de loi qui leur sont soumises. Je supposerais que £600 à £750 serait un salaire suffisant, parce que les devoirs qu'ils auraient à remplir étant strictement légaux, ils pourraient veiller à la pratique privée qui pourrait leur être confiée. A l'officier en loi du cabinet j'accorderais les mêmes émoluments qu'à un membre du ministère. Les officiers en loi sont maintenant obligés de donner leurs opinions en loi, connaissant les conséquences politiques qu'elles peuvent avoir et sachant qu'ils en sont responsables. Dans le mode que je propose, les opinions en loi qui seraient données n'auraient nullement rapport à la question politique et devraient être indépendantes des cas auxquels elles peuvent s'appliquer. Les procureurs et solliciteurs-généraux d'Angleterre sont toujours membres de la chambre des communes et ne forment pas partie du ministère; en conséquence les opinions en loi qu'ils donnent sur les questions proposées par le gouvernement sont données sans qu'ils sachent les motifs qui font demander ces opinions ou les conséquences politiques qui découleront des réponses qu'ils donneront. Les devoirs qu'ils ont à remplir au criminel diffèrent entièrement dans la pratique de ceux qui sont dévolus aux officiers en loi de la couronne en Canada; en Angleterre ils prennent jamais ou bien rarement part aux poursuites, si ce n'est dans celles qui ont rapport à l'Etat; tandis qu'en Canada une grande partie de leurs devoirs est et doit être de conduire les poursuites criminelles aux termes criminels et dans les circuits; de là vient, je crois, cette grande différence entre les officiers en loi de la province et ceux de la métropole; et je pense que si l'on suivait ce plan ou tout autre plan semblable, on épargnerait à la province une somme de £2000 à £2500 par année. Je propose que ces officiers soient nommés par le gouvernement du jour, parce que je considère que la charge de procureur-général est le degré naturel qui conduit au banc, et je pense que chaque parti politique doit, à son tour, quand il obtient le pouvoir, avoir le droit de nommer à la charge de procureur-général dans la vue d'une promotion au banc. Je vais maintenant exposer les devoirs du procureur-général, tels que je les comprends maintenant; et d'abord leurs devoirs en loi:—Ils ont à donner leur avis sur toutes les questions légales qui peuvent intéresser la couronne d'aucune manière quelconque et qui peuvent leur être soumises, soit directement par le gouvernement exécutif ou par aucun chef de département. Ceci comprend des affaires de douanes, de terres, de contrats passés par les commissaires des travaux publics, et des questions résultant des cas de police ou de revenus qu'ils ont conduits. Ils ont aussi à remplir des devoirs au criminel dans les circuits, soit en personne, soit par le solliciteur-général, ou par quelqu'autre conseil nommé à cette fin, et plus particulièrement plaider les points de loi qui peuvent survenir dans les affaires au criminel qui peuvent être soumises aux juges. Autant que je puis me rappeler, ceci comprend tous les devoirs en loi qu'ils ont à remplir, excepté de faire rapport des

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

actes du parlement après qu'ils ont passé dans les deux chambres. Un grand nombre des devoirs que je viens d'énumérer pourraient être remplis en Angleterre par les solliciteurs des divers départements séparément du procureur ou solliciteur-général pour remplir ces devoirs et qui ne sont nullement sous le contrôle d'aucun de ces officiers, si ce n'est qu'ils leur soumettent les points difficiles, soit pour demander leur avis soit pour faire conduire l'affaire devant la cour. Ces devoirs se trouvant ici combinés créent de la confusion comme de raison; mais je crois que cette confusion n'existerait pas si, comme je l'ai déjà dit, on dépouillait la charge de son caractère politique. Je pense que le simple transfert d'un officier qui se retire à l'officier qui lui succède ne créerait aucune difficulté; parce qu'étant toujours sur les lieux, et remplissant ces devoirs, ce transfert pourrait aisément s'arranger. Les embarras que l'on a jusqu'ici rencontrés doivent être attribués à l'absence fréquente des officiers en loi de la couronne pour devoirs politiques. Quant aux opinions transmises par les officiers de la couronne sur les ordres de renvoi direct de l'exécutif, je puis seulement dire que pour quelques mois, trois ou quatre assurément, pendant que j'étais solliciteur-général pour le Haut-Canada, j'ai conduit les affaires du procureur-général et durant cette époque il y eut très souvent des ordres de renvoi de la part du conseil exécutif. Je ne saurais dire jusqu'à quel point cela se fait avec le gouvernement actuel. Quand je faisais partie du gouvernement, tous les renvois étaient par écrit, excepté pour les affaires peu importantes, et ces renvois avaient rapport à tous les cas imaginables et étaient très nombreux. Et secondement, leurs devoirs politiques:—Ils assistent au conseil exécutif pour aviser sur toutes les affaires qui ont rapport au gouvernement, et comme de raison, quand ils sont présents, ils donnent leur avis et leur voix sur toutes les affaires relativement auxquelles on leur a demandé leur opinion. Tous les changements dans les lois qui doivent être soumis au parlement et qui doivent devenir des mesures du cabinet, sont, comme de raison, suggérés par eux en leur double capacité d'officiers en loi et de membres du cabinet, et ils sont ensuite tenus de les appuyer en parlement. Les devoirs politiques des officiers de la couronne sont tels qu'ils prennent presque tout leur temps, et en conséquence ils ne peuvent pas remplir leurs devoirs en loi d'une manière aussi honnête qu'ils devraient le faire. Je crois que pour longtemps encore les hommes marquants des deux partis politiques se trouveront parmi les hommes de loi; mais je pense que ce ne devrait pas être une raison pour que la charge de procureur-général reste sur le pied actuel, vu que ces messieurs peuvent être utiles au gouvernement d'une autre manière s'ils le veulent. Je considère qu'il n'est pas à propos d'avoir un ministre du cabinet comme chef politique dans les deux sections de la province. Je pre-ends que le cabinet n'est qu'un seul corps et ne doit être divisé par aucun intérêt de localité, mais je crois que le choix des membres qui le composent doit être fait de manière à satisfaire chaque partie de la province, autant que cela peut être compatible avec le service public.

41. L'hon. M. Hinks.] Quel devrait être, suivant vous, le salaire attaché aux emplois qu'occupent les membres du cabinet? Si vous pensez que ces salaires doivent être moindres que ceux que vous proposez pour les juges veuillez en dire les raisons?—Je ne suis point prêt à répondre à cette question.

42. Êtes-vous d'opinion qu'il puisse être fait dans la loi aucun changement qui ait l'effet de réduire les émoluments des hommes de profession?—Je suis d'opinion qu'aucun changement n'affectera les émoluments d'un avocat qui a une grande pratique.

Pour ce qui me regarde, je pense que la moitié de mes honoraires me sont payés volontairement, et le seraient ainsi sous quelque loi que ce soit.

43. Quel est, suivant vous, le salaire le plus bas que l'on puisse attacher à la charge de juge des cours supérieures de la province, tout en tenant compte de l'importance qu'il y a à s'assurer des services des membres les plus distingués de la profession?—Je suis d'opinion que les fonctionnaires actuels devraient retenir leurs salaires et émoluments, et à l'avenir £1000 devraient être accordés aux juges en chef et au chancelier, et £900 aux juges et vice-chanceliers, avec leurs frais de voyage comme à présent.

44. M. Cauchon.] Êtes-vous d'opinion que les procureurs-généraux ne devraient pas former partie du cabinet, ou être membres du cabinet?—

45. Les procureurs-généraux sont membres de la chambre en Angleterre, et pourquoi ne le seraient-ils pas ici?—

46. Expliquez comment il peut se faire que la charge de procureur-général n'étant point un emploi politique les procureurs-généraux aient à sortir avec le parti qui les aura nommés.

47. Si la charge de procureur-général n'est pas un emploi politique, pourquoi voulez-vous qu'il se retire quand son parti se retire?

48. Pensez-vous que les procureurs-généraux en Angleterre, bien que dans la chambre, donnent toujours leurs opinions en loi sans être soumis à des influences politiques; et pourquoi si les procureurs-généraux étaient dans la même position ne le pourraient-ils pas aussi?

49. Si vous êtes d'opinion que les officiers en loi de la couronne, étant membres du cabinet ou de la chambre, ne peuvent point être indépendants dans l'expression de leurs opinions en loi, comment comprenez-vous, qu'entrant et sortant avec leur parti, ils seront plus libres en donnant leurs opinions en loi que s'ils n'étaient pas membres du cabinet ou de la chambre?

En réponse aux six dernières questions.—Je dirai respectueusement que je pense y avoir complètement répondu dans le témoignage que je viens de donner au comité.

50. M. Cauchon.] Quand vous étiez membre du cabinet, avez-vous rencontré de la difficulté à trouver un solliciteur-général pour le Bas-Canada; si oui, est-ce que la nature politique de la charge en était la cause?

Cette question rencontrant de l'opposition.—

La question suivante étant soumise, sera-t-elle reçue?—

Le comité se divise:

Pour 6.

M. Boutillier,
M. Cauchon,
M. Hôlmès,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
M. Poléte,

Contre 8.

L'hon. M. Boulton,
M. Carrière,
L'hon. M. Hinks,
M. le sol. gén. Macdonald,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

[Et alors il se retire.]

L'hon. M. Copley propose.—

Que l'honorable procureur-général soit appelé pour donner par écrit l'opinion qu'il peut avoir

Appendice
(B. B.)
9 Juillet

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

formé sur le témoignage soumis au comité par l'honorable William Hamilton Merritt, commissaire en chef des travaux publics, sur l'administration générale des affaires de la province.

Aussi, pour dire s'il est prêt à suggérer un plan pour l'administration des diverses branches du service public, comprises dans le bureau de l'inspecteur-général, basé sur le témoignage du commissaire, et garantissant l'obtention des deux fins nécessaires de retranchement sous le rapport des dépenses et de compétence à remplir pleinement et efficacement tous les devoirs qui sont maintenant dévolus au département.

La considération de cette proposition est remise à demain.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Vendredi, 12 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, Ecuyer, au fauteuil.	
L'hon. M. Badgley,	M. Holmes,
L'hon. M. Boulton,	M. Hopkins,
M. Boutillier,	M. Morrison,
M. Cartier,	L'hon. M. Papineau,
L'hon. M. Cayley,	M. Polette,
M. Christie,	L'hon. M. Viger.

La considération de la proposition de l'hon. M. Cayley, telle qu'ajournée hier, est reprise.

Une objection ayant été faite au premier paragraphe,

La question est soumise,—passera-t-elle?—

Le comité se divise.

Pour, 7.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cayley,
M. Hopkins,
M. Morrison,
L'hon. M. Papineau,
M. Polette.

Contre, 1.
M. Boutillier.

Ainsi elle est agréée.

Le second paragraphe est soumis et adopté, et il est,—

Ordonné.—Que l'honorable inspecteur-général soit appelé pour donner par écrit l'opinion qu'il peut avoir formé sur le témoignage soumis au comité par l'honorable William Hamilton Merritt, commissaire en chef des travaux publics, sur l'administration générale des affaires de la province.

Aussi, pour dire s'il est prêt à suggérer un plan pour l'administration des diverses branches du service public, comprises dans le bureau de l'inspecteur-général, basé sur le témoignage du commissaire, et garantissant l'obtention des deux fins nécessaires de retranchement sous le rapport des dépenses et de compétence à remplir pleinement et efficacement tous les devoirs qui sont maintenant dévolus au département.

Ordonné.—Que l'ordre précédent s'applique aussi aux divers chefs de département.

Thomas Amiot, écuyer, est appelé et interrogé :

51. *Le président.* Quel emploi occupez-vous actuellement et sous quels termes l'occupez-vous?—

Je suis traducteur des lois et de tous les documents que le gouvernement me donne à traduire. J'ai été nommé par une lettre du secrétaire-provincial, en date du 17 décembre, 1844, (le témoin transmet la lettre qui est lue comme suit :)—

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 17 décembre, 1844.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général, de vous informer que son excellence veut bien vous offrir la place de traducteur français des lois, avec un salaire fixe de deux cent cinquante louis par année,—avec l'obligation de résider au siège du gouvernement, et l'entente que, lorsque vous ne serez pas occupé à traduire, le gouvernement aura droit à vos services dans aucun autre département où ils pourront être utiles.

J'ai à vous prier de ne point perdre de temps à me mettre en état de dire à son excellence si vous êtes prêt ou non à accepter cet emploi; et j'ai à ajouter que dans le cas où vous accepteriez il faut que vous veniez immédiatement ici, pour entrer dans l'exécution de vos devoirs.

J'ai, etc.,

D. DALY,
Secrétaire.

A T. Amiot, Ecuyer.

52. Quels ont été vos devoirs jusqu'ici?—Jusqu'en 1848 inclusivement, j'ai traduit toutes les lois en français. En 1849, elles furent traduites dans la chambre d'assemblée par ses propres officiers. J'ai durant le temps que j'ai occupé cette charge traduit pour le gouvernement toutes les proclamations et documents officiels—rapports du bureau des travaux publics et tous les papiers qu'il a fallu traduire en français par ordre en conseil de décembre, 1845.

53. L'hon. M. Badgley] Actuellement quels sont vos devoirs de tous les jours?—J'assiste à mon bureau pour faire les traductions que l'on peut exiger de moi.

54. Où est votre bureau?—Dans la maison du gouvernement.

55. Êtes-vous continuellement occupé?—Pas à présent.

56. Quelle a été en moyenne la durée de vos occupation, chaque jour, depuis la fin de 1848?—Je ne puis le dire exactement, mais je crois trois ou quatre jours par semaine.

57. Quel est votre salaire actuel?—Mon salaire est maintenant de £350 par année. En février, 1846, l'on m'accorda une augmentation de £100 en considération de l'augmentation des travaux que me donnait l'ordre en conseil du 24 décembre, 1845. Avant ma nomination les lois étaient traduites sur le pied de 20s. par page imprimée du livre des statuts. Outre les lois, j'ai traduit, antérieurement l'ordre en conseil en question, un nombre considérable de documents officiels qui, en 1845, se montaient à cent vingt-sept mille mots. L'ordre en conseil en question exigeait alors qu'à l'avenir toutes les nominations à des charges dans la province et toutes autres annonces officielles émises par le gouvernement et concernant le Bas Canada seraient, à compter du 1er juin, 1846, accompagnés d'une traduction en français dans la Gazette du Canada. Ces annonces, etc., je les ai traduites depuis, et je traduis les discours du gouverneur au parlement,—les adressés au gouverneur et les réponses qui y sont faites—celles qui avaient rapport au bill des pertes causées par la rébellion étaient très nombreuses. Depuis que les lois sont traduites dans la chambre

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Sur vérification de testament ou lettres d'administration, avec le testament annexé et pour lettres d'administration, propriété au-dessous de £300	5s.	Od.
De £300 à £1000.....	7	6
De £1000 à £2000	10	0
Au-dessus de £2000	15	0
Pour chaque instrument ou écrit exigeant le sceau de la cour	2	6

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

L'estimation serait trop basse à £30.

9. C'est l'acte qui pourvoit au rachat des débetures de £6000 émises pour l'agrandissement d'Osgoode Hall. On ne mentionne pas le temps où ces honoraires doivent cesser. La profession ni le public n'en apperçoit le montant; on ferait aussi bien de les continuer.

10. Les dépenses pour poursuites criminelles devraient être payées par les districts, et l'on devrait abolir la charge de conseil de la reine telle qu'elle est exercée aujourd'hui. Il est proposé comme il est dit plus haut de nommer un procureur dans chaque comté, lequel sera appelé le procureur du comté, et sera chargé de conduire toutes les poursuites criminelles ordinaires dans les assises et dans les sessions. Cet arrangement faciliterait beaucoup les affaires. Les actes d'accusation seraient toujours préparés avant que la cour s'assemble, parce que les différents actes obligent les magistrats à transmettre sans délai les papiers au bureau du greffier de la paix. Le grand jury pourrait décider toutes les affaires dans deux ou trois jours au plus, au lieu d'être retenu comme il l'est aujourd'hui pendant deux ou trois semaines. Les témoins et les poursuivants pourraient laisser la cour de bonne heure. En rendant permanente cette nomination pour chaque comté, il ne serait pas difficile de trouver des personnes d'un rang élevé dans la profession qui accepteraient cette charge avec les honoraires que l'on propose. Comme de raison, s'il se présentait des cas politiques, le gouvernement en aurait toujours la charge; ceci est pour les offenses ordinaires qui se commettent dans le pays. Les honoraires que reçoit aujourd'hui le conseil de la reine sont comme suit:— pour dresser l'acte d'accusation, 30s., et conduire une cause jusqu'à jugement, y compris l'acte d'accusation, £4 10s.

On propose un tarif de cette description pour les assises:—

Quand l'acte d'accusation est dressé et transmis devant le grand jury, mais qu'il n'y a pas de verdict ou que la partie n'est pas jugée	£1	5	0
Quand il y a acte d'accusation et que la partie est jugée	2	10	0

Pour les sessions:—

Quand l'acte d'accusation est dressé et transmis devant le grand jury, mais qu'il n'y a pas de verdict ou que la partie n'est pas jugée	0	12	6
Quand il y a acte d'accusation et que la partie est jugée	1	5	0

Pour payer une partie de ces frais j'abolirais les honoraires accordés au greffier de la paix, 10s. pour chaque acte d'accusation, et pour l'indemniser je lui accorderais les honoraires des assises, qui seraient les mêmes que dans les sessions et qui sont déjà réglés par un tarif établi par les juges.

11. Cette somme, comme il est mentionné ci-dessus, est épargnée pour la province, et en en transportant le devoir au greffier de la paix cela coûterait bien peu aux districts. Le plan proposé ci-dessus, de transporter à un procureur de comté tous les devoirs qui s'attachent aux actes d'accusation, etc., et en rendant la place de greffier de la paix une place ministérielle, cela permettrait de réunir cette charge à celle du greffier du conseil de comté, en sorte que cet officier serait alors un greffier de comté.

12. On ne saurait imposer une taxe plus juste pour payer les frais d'administration de la justice eriminelle que le paiement de certains honoraires sur le transport des propriétés. Le but de la justice criminelle est de protéger la vie et la propriété, et le moyen d'y pourvoir le plus facilement, c'est lorsque la propriété vendue passe d'une main à l'autre. Le régistrateur de chaque comté prélèverait les honoraires et les paierait au trésorier. Le tarif suivant est proposé:—

Sur chaque titre de transport, lorsque la considération est de £300 et moins, que ce soit par vente ou cautionnement	0	5	0
Sur do de £300 à £1000	0	7	6
Sur do de £1000 à £2000	0	10	0
Sur do au-dessus de £2000.....	0	15	0
Sur chaque testament enregistré	0	2	6
Sur chaque autre document enregistré	0	1	3

13. Pour les cours *Surrogate*, qui sont des cours de district, on propose d'établir les mêmes honoraires que dans les cours de vérification, mais que les honoraires de district soient payés au trésorier de district.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

No. 5.

État indiquant le montant du fonds consolidé du revenu du Canada, et le montant du dit fonds que l'on propose de transporter aux autorités locales ou à des fonds particuliers; indiquant aussi les charges actuellement portées contre le dit fonds—la réduction proposée—les charges qui doivent être transportées à d'autres fonds—et les sommes restant à la charge du fonds consolidé.

SOURCES DE REVENU.		Dépenses en 1848.			Réduction proposée.		Transport à d'autres fonds proposé.		NOM DU FONDS		Dépenses proposées pour l'avenir.		REMARQUES.	
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Revenu total en 1848		379,401		9 9										
1. Montant du revenu que l'on propose de retenir pour les fins de la province, savoir:														
Données	£304,858	7	4											
Droits d'encan...	4,744	2	6											
Taxe de banques	12,473	1	0											
		£321,577		10 10										
2. Montant du revenu interne que l'on veut transporter aux municipalités:														
Droits d'accise ...	£23,801	9	8											
Revenu casuel ...	4,133	7	7											
Amendes	1,400	9	3											
		29,335		6 6										
3. Montant du revenu particulier que l'on propose de transporter et employer à des fins particulières:														
Revenu territorial	£ 3,181	0	10											
Droits de tonnage	1,041	6	8											
Amendes de milice	41	10	0											
Droits de péage sur les trav. pub.	24,057	16	9											
		28,321		14 3										
Intérêt sur les dépôts publics ...		168		18 2										
Indiquant un excédant de dépenses sur les recettes de.														
		379,401		9 9										
		95,089		13 9										
		£474,491		3 6										

* A part les salaires des deux procureurs généraux £2,700 0 0
Et les pensions judiciaires 2,258 14 5
£4,958 14 5

REMARQUES.
Pour les items de dépenses, voir état No. 6.
Pour do do voir *infra* C.
... Voir état No. 4, A.
... Voir comptes publics, No. 20.
... Voir comptes publics, No. 18.
... Voir *infra* D.
... Voir *infra* E.
... Voir comptes publics, No. 15.
... £5,812 9s. tid. *augmentation*. Voir comptes publics, Nos. 13 et 16.
... Voir *infra* F.
... Voir *infra* G.
... Voir *infra* H.
... Voir comptes publics, No. 18.
... Voir *infra* I.
... Voir comptes publics, No. 15.
... Voir comptes publics.
... £7,484 11s. 8d. *augmentation*.
... Voir *infra* J.
... Voir comptes publics, No. 1.

A.—MONTANT épargné par la réduction des dépenses, le transport de charges et la réduction des droits de douanes.

En sus des réductions contenues dans la seconde colonne des dépenses ci-dessous se montant à..... £ 38,003
Et des charges portées au compte des autorités locales et des fonds particuliers..... 176,440

Se montant à.....£214,443

On propose une autre réduction, dans les—

Frais de collection des droits de douanes, (suivant la résolution 15— Voir app. No. 22)..... £ 22,407
Travaux publics, (suivant la résolution 13) 3,437
Salaires, départements publics, (suivant la résolution 18) évalués à..... 10,000

35,844

£250,287

De cette somme il faut soustraire le revenu que l'on propose de transporter aux diverses municipalités..... £ 29,335
Et do. do. aux fonds particuliers..... 28,322

57,657

Le fonds consolidé se trouvant ainsi déchargé, déduction faite du revenu interne, de dépenses se montant à.....£192,630
Auquel il faut ajouter le montant épargné au public par la réduction proposée des droits de douanes—(Voir état No. 3, C.) 91,189

Faisant par les changements proposés une épargne totale de£283,819

B.—MONTANT APPROXIMATIF DU REVENU, avec le tarif de douanes proposé dans le tableau No. 3, C., faisant voir que l'estimation est suffisante pour faire face à toutes les dépenses.

Montant approximatif des—	Dépenses approximatives comme ci-dessus	£273,345
Droits de douanes (voir No. 3, C.) ..	Ajoutez une autre somme pour dépenses contingentes suivant la résolution 13)	12,500
Droits d'encan et taxe de banques	Dépenses imprévues	64,155
	En tout, £350,000	
	Ce qui laisse pour intérêt additionnel, fonds d'amor- tissement, etc., un excédant de.....	113,087
Total du revenu		£463,087

C.—ÉTAT des dépenses de la législature en 1848.

	No. des états dans les comptes publics.	Haut-Canada.	Bas-Canada.	Provinciales.	Total.
Officiers-rapporteurs	No. 18,	£ 1,540 8 8	£ 3,193 0 2		£ 4,733 8 10
Conseil législatif ..	No. 20,			£ 6,020 0 0	6,020 0 0
Assemblée législative	"			14,900 1 0	14,900 1 0
Traducteur des lois	"			350 0 0	350 0 0
Impressions des statuts	"			2,542 1 9	2,542 1 9
Distribution do	"			425 0 0	425 0 0
Greffier de la couronne en chancellerie ...	"			160 12 1	160 12 1
Dépenses des troupes protégeant une élection.....	"		16 0 0		16 0 0
		£ 1,540 8 8	£ 3,209 0 2	24,397 14 10	29,147 3 8

Appendice
(B. B.)

D.—ÉTAT des dépenses de la milice en 1848.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

	Etat des comptes publics.	
Dépenses de la cour martiale	No. 18	£ 9 11 8
Adjudant-général, Est	No. 19	500 0 0
Do do Ouest	"	500 0 0
Aide-de-camp provincial	"	200 0 0
Premier clerc, bureau de l'adjudant-général	"	185 0 0
Second do do do do	"	135 0 0
Troisième do do do do	"	130 0 0
Messenger	"	66 0 0
Frais de port	"	114 8 4
Dépenses contingentes	"	119 4 9
Loyer	"	70 0 0
		£2,029 4 9

E.—TABLEAU des pensions payées en 1848.

	Comptes publics.		
Pensions judiciaires	No. 14	£1,858 14 5	
Madame Vallières	No. 18	200 0 0	
Juges de district, H. C.	"	200 0 0	
			£2,258 14 5
Pensions législatives	No. 20		544 13 4
Pensions de milice	No. 16	322 10 0	
	No. 17	3,456 10 11	
			3,779 0 11
Pensions diverses	No. 15	4,193 11 4	
(Remboursement fait à la banque du Haut-Canada)	No. 20	75 0 0	
	"	18 11 4	
			4,287 2 8
			£10,869 11 4

F.—DÉPENSES encourues pour les divers asiles de lunatiques, et payées à même le fonds consolidé, en 1848.

	Comptes publics.		
Dans le Haut-Canada	No. 19	£ 664 1 5	
	No. 20	3,355 12 1	
			£4,019 13 6
Dans le Bas-Canada	No. 19	21 9 3	
	No. 20	4,074 2 8	
			4,095 11 11
			£8,115 5 5

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

d'assemblée, j'ai traduit une partie des notes marginales. Mes devoirs sont loin d'être aussi difficiles que lorsque je traduais les lois.

L'hon. M. *Boulton*.] Combien de temps vous faut-il pour traduire une proclamation ordinaire?—Il me faut une heure pour traduire la description ordinaire d'un township, et au moins une heure pour traduire une colonne entière de la gazette officielle.

59. *Le président*.] A part les traductions que l'on voit dans la *Gazette*, qu'avez-vous traduit depuis 1848?—J'ai traduit quelques dépêches, dressé quelques actes pour le bureau des travaux publics; mais ce département n'a point fait de rapport depuis la fin de 1848.

[*Et alors il se retire.*]

L'hon. M. *Cayley*, secondé par l'hon. M. *Boulton*, propose,—

Que les suggestions contenues dans les réponses données par l'hon. *John Hillyard Cameron*, pendant qu'il était interrogé devant le comité sur les officiers en loi de la couronne, soient adoptées en partie comme suit :—

Qu'il n'y aura dans le cabinet qu'un seul officier en loi pour la province, et son devoir sera d'aviser le gouvernement sur toutes les questions politiques qui l'intéressent.

Que les procureurs-généraux ne seront point membres du gouvernement, que leur devoir sera d'aviser le gouvernement sur toutes les questions de lois qui leur seront soumises, et de veiller aux devoirs légaux de chaque province respectivement.

Que la charge de solliciteur général soit abolie.

La considération de cette proposition est ajournée.

Sur motion de l'hon. M. *Boulton*, il est,—

Ordonné.—Que l'état transmis par le commissaire des terres de la couronne lui soit renvoyé afin qu'il le fasse conforme à la demande originaire du comité; surtout pour cette partie qui a rapport aux recettes et aux dépenses des deniers publics, et aux déboursés et dépenses contingentes de son bureau.

L'hon. M. *Boulton* propose,—

Qu'il soit adopté une classification de tous les ports dans la province; et que le salaire et mode de paiement soient réglés en conséquence.

La considération de cette proposition est ajournée.

L'hon. M. *Cayley* propose,—

Que les salaires des collecteurs de douanes aux ports de Québec et de Montréal soient fixés à £

Que les salaires des collecteurs aux ports de St. Jean, Kingston, Toronto et Hamilton soient fixés à £

Que le salaire du commissaire des douanes soit fixé à £ sans allocations.

La considération de cette proposition est ajournée.

Le greffier rapporte qu'il a reçu d'autres réponses aux questions soumises à certains propriétaires d'imprimeries, lesquelles sont comme suit :

MM. *Lovell* et *Gibson*, Toronto.

60. Quelles sont, dans votre opinion, les dépenses encourues pour imprimer et publier la gazette officielle? Il nous faudrait une liasse de la gazette pour pouvoir répondre à cette question avec exactitude, vu que le nombre des feuilles varie d'une à plusieurs.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

61. En supposant que les propriétaires n'exigent que cinq deniers par ligne pour les annonces, pouvez-vous dire au comité combien l'établissement doit rapporter tous les ans comme spéculation commerciale?—Même réponse que la dernière.

62. Pouvez-vous suggérer au comité un moyen de réduire les dépenses encourues pour les annonces officielles et celles du gouvernement?—Nous renvoyons à la réponse numéro 60.

63. Pour combien par ligne croyez-vous que les propriétaires de la gazette officielle pourraient insérer les annonces, avis, etc.; et réaliser des profits raisonnables?—3d. par ligne pour la première insertion et un denier par ligne pour chaque insertion subséquente. C'est quelque chose de moins que le prix ordinairement exigé pour les annonces par les journaux, mais il faut se rappeler qu'avec la gazette du Canada, il n'y a point d'escompte et bien peu de mauvaises dettes.

64. Pouvez-vous dire au comité pour combien les statuts peuvent être imprimés et laisser encore un profit raisonnable?—2s. 6d. par 1000 ems et 2s. 6d. par *token*. Ce sont là les prix ordinaires du commerce, mais ils seraient plus que profitables pour les statuts.

65. Pouvez-vous suggérer un plan pour réduire le coût des impressions faites pour la législature, les statuts et les annonces officielles et celles du gouvernement; si oui, ayez la bonté de dire comment vous pensez que peut se faire ce retranchement dans cette branche des dépenses publiques sans nuire au service public?—Nous sommes décidément d'opinion que le seul plan qui puisse effectuer des économies de quelque importance serait de soumettre au concours public toutes les impressions et les annonces du gouvernement, et de mettre dans un *seul et même contrat*, y compris celles des deux chambres de la législature, des bureaux publics, des statuts et de la gazette officielle, toutes les annonces et impressions du gouvernement. Afin de mettre ce plan à exécution il faudrait donner le contrat pour au moins dix années, par rapport aux déboursés considérables qu'une aussi grande entreprise entraînerait. Il devrait en être donné un avis convenable (au moins trois mois) avant de recevoir les soumissions, afin de donner des chances égales à tous ceux qui serait disposés à présenter des soumissions; et lorsqu'une soumission serait acceptée il faudrait encore donner un autre espace de trois ou quatre mois pour mettre l'entrepreneur en état de se préparer un établissement convenable, vu qu'actuellement il n'y en a pas dans la province qui pourrait suffire à une aussi grande entreprise. Nous sommes tout-à-fait certains que si cette suggestion était adoptée, on épargnerait tous les ans des sommes considérables à la province.

Donald McDonald, écuyer, Montréal.

66. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Cisivent mes termes d'annonces :

	s.	d.
Six lignes et au dessous, première insertion	2	6
Chaque insertion subséquente	0	7½
Dix lignes et au-dessous, première insertion	3	4
Chaque insertion subséquente	0	10
Au-dessus de dix lignes—par ligne	0	4
Chaque insertion subséquente—par ligne	0	1

Un carré, contenant vingt-deux lignes, sera inséré trois fois par semaine pour £6 5s. par année. Celui qui fait l'annonce peut la changer une fois par mois.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet

Les demi-quarrés contenant onze lignes, £3 2s. 6d. par année à trois publications par semaine, avec pouvoir de changer l'annonce une fois par mois si cela est nécessaire.

Les annonces sont insérées à des termes modérés dans l'almanac des affaires.

Les annonces qui sont envoyées sans ordre par écrit pour le nombre d'insertions seront insérées jusqu'à ordre contraire et seront chargées en conséquence.

J'ajouterai, pour l'information du comité, que lorsque les annonces sont continuées dans tous les numéros pendant un certain temps, j'ai l'habitude de faire une diminution (sur le denier par ligne et les quatre deniers par ligne pour la première insertion); mais les annonces diffèrent tant pour la durée et le nombre d'insertions chaque semaine ou chaque mois que, sans entrer dans des détails, il me serait tout-à-fait impossible de faire connaître les conditions mieux que je le fais dans la liste qui précède.

Rollo Campbell, écuyer, Montréal.

67. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—J'ai l'habitude d'entreprendre la publication des annonces à l'année; le prix est de £25 par colonne; dans quelques cas je le fais pour moins. Ces annonces ont ordinairement rapport aux médecines et paraissent toujours sur la dernière page. Un carré ou vingt-et-une ligne vaut £7 10s. par année. Bien que ce que j'ai à ajouter ne soit pas compris dans la question, je crois cependant que je dois dire que mon prix régulier pour les annonces est de 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Qu'il me soit permis de remarquer qu'aucun journal ne pourrait se soutenir si l'espace réservé aux annonces ne rapportait que £25 par colonne par année, et je n'accepte cette somme qu'avec l'entente que l'annonce doit paraître sur la dernière page. Le coût ordinaire des annonces est, suivant moi, un prix bien juste—et nullement trop élevé pour un journal respectable, quand il faut un capital si considérable pour faire des affaires.

Ferdinand Smith, écuyer, Montréal.

68. Auriez-vous la bonté de dire au comité si vous êtes dans l'habitude d'entreprendre à l'année la publication des annonces de vos pratiques; si oui, dites combien vous chargez par colonne et par ligne?—Mes conditions d'annonces pour une colonne par année dans le "Montreal Courier" sont de £75 courant quand il y a arrangement, et à la ligne, la colonne contenant 200 lignes, £208 6s. 8d. courant par année.

Le "Courier" paraît tous les jours pendant six mois de l'année et trois fois par semaine pendant les autres six mois.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Samedi, 13 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. BOULTON,	M. MORRISON,
M. BOUTILLIER,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. VIGER.
M. HOPKINS,	

M. le solliciteur-général *Macdonald* propose, secondé par M. *Boutillier*,

Que le comité s'ajourne.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 4.	Contre, 3.
M. Boutillier,	L'hon. M. Badgley,
M. le sol.-gén. Macdonald,	L'hon. M. Boulton,
M. Morrison,	L'hon. M. Sherwood.
L'hon. M. Viger.	

Ainsi elle est agréée et le comité s'ajourne à lundi, à dix heures et demie.

Lundi, 15 juillet, 1850.

Présents :

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOPKINS,
L'hon. M. BOULTON,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. BOUTILLIER,	M. MORRISON,
L'hon. M. CAYLEY,	L'hon. M. PAPINEAU,
M. CHRISTIE,	M. POLETTE,
Colonel GUGY,	M. RICHARDS,
L'hon. M. HINCKS,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. HOLMES,	L'hon. M. VIGER.

Le greffier lit une lettre du président, le priant d'informer le comité qu'il est si sérieusement indisposé qu'il ne peut se rendre au comité ce jour,—en conséquence.

Le colonel *Gugy* est nommé président *pro. tem.*

L'hon. M. le juge *Draper* est interrogé :—

69. *Le président.*] Voulez-vous dire au comité l'opinion que vous entretenez sur les devoirs des solliciteurs-généraux, et sur la convenance d'abolir ces charges, et votre opinion généralement sur les devoirs des officiers en loi de la couronne, faisant toutes les suggestions que vous croirez propres à diminuer les dépenses sans nuire au service public?—Avec la question qui précède, il m'est transmis une partie du témoignage déjà pris devant le comité pour me guider dans la considération des sujets que la question embrasse. Je vais tâcher de répondre à la question en exposant les vues que j'entretenais sur les sujets en question lorsque j'étais engagé dans la politique. En 1841, je suggérai un plan auquel, bien que plus tard j'eus occasion de le modifier par suite de divers changements qui survinrent, j'y adhérais encore pour les principaux traits lorsque je fus élevé au banc. Le voici : pour les affaires d'état, le gouvernement du Canada devait avoir un officier en loi qui devait aussi être le président des comités du conseil exécutif et orateur de la chambre haute. Je proposais de le nommer procureur-général du Canada. Ses devoirs comme officier en loi devaient être limités à aviser le gouvernement sur toutes les questions d'une nature générale ou politique—dresser les divers bills que le gouvernement devait introduire en parlement—faire rapport sur tous les bills passés par la législature et examiner et signer tous les instruments sans en excepter les copies (et préparer les fiats quand tous les instruments l'exigeraient) auxquelles le grand sceau serait apposé. J'étais d'opinion qu'à cette charge devait être attaché un salaire égal à celui des juges en chef, comme une rémunération qui ne devait pas être plus que suffisante pour les services d'un homme compétent à remplir cette situation et qui serait continuellement occupé au siège du gouvernement; et malgré le montant de ce salaire, cette combinaison de devoirs que je voulais effectuer et que je ne considérais pas comme incompatibles les uns avec les autres, devait dans le fait produire une épargne considérable dans le montant des divers émoluments attachés alors aux trois charges. L'expérience que j'avais des affaires du conseil exécutif, surtout pour les affaires de terres,

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

me fit croire qu'un homme de profession pourrait plus facilement remplir les devoirs de président des comités du conseil exécutif qu'aucun autre membre de ce corps, et la chambre des lords offre un précédent pour nommer comme orateur de la chambre haute un fonctionnaire de haute capacité légale. Je voulais encore que le procureur-général fût pris dans le barreau du Haut ou du Bas-Canada, et que cette commission eut l'effet de l'établir membre du barreau des deux provinces,—privilege qu'il continuait de posséder après être sorti de charge. Hors les cas de poursuites par l'Etat, comme pour trahison, sédition, etc., je ne voulais pas qu'il fut obligé de comparaître en cour pour représenter la couronne, et même dans ces cas là, sans l'ordre spécial du gouverneur. Les affaires en loi de la couronne dans le Haut ou le Bas-Canada devaient être sous le contrôle ou l'administration respective de deux officiers en loi qui devaient être choisis parmi les membres du barreau de chaque province respectivement. Cet officier pouvait être appelé le solliciteur-général pour cette partie de la province dans le barreau de laquelle il aurait été choisi ou il pouvait être encore officier en loi de toute la province de nom, et être appelé avocat-général et solliciteur-général du Canada, et dans ce cas l'avocat-général devait toujours être pris dans le barreau du Bas-Canada et le solliciteur-général dans le barreau du Haut-Canada. C'est à ces officiers que je voulais confier la régie absolue de toutes les affaires en loi de la couronne qui n'étaient point dévolues au procureur-général. Ils devaient comparaître en cour pour la couronne et être responsables des conseils qu'ils emploieraient à leur place durant leur absence nécessaire. Toutes les poursuites de la couronne au civil comme au criminel devaient leur être confiées, et tous les retours relatifs à ces affaires devaient leur être adressés par le conseil ou autres personnes qui y seraient employées. Ils devaient aussi donner leur opinion au gouvernement quand ils en seraient requis. Je ne voulais pas les exclure de l'assemblée législative; au contraire, il me paraissait à propos que l'un d'eux au moins y siégeât. Ces charges devaient être des charges politiques, vu que les titulaires devaient être nommés sur la recommandation du conseil exécutif du temps et sortir de charge avec lui. Mais afin de les engager à mieux remplir leurs devoirs, et pour d'autres raisons qui m'ont paru de la plus haute importance, j'aimais mieux leur donner un petit salaire (disons £100 par année) comme retenue générale et les payer comme les conseils de la reine le sont—par honoraires pour les services qu'ils feraient. Le tarif pour plaidoyers, comparution et conduite des poursuites de la couronne ou civil pouvait être le même que celui qui est accordé dans les causes au civil entre les simples particuliers; ou l'on pouvait encore faire un tarif expressément à cette fin et dans les poursuites au criminel leur accorder les mêmes honoraires qu'au conseil de la reine. J'avais de bien fortes raisons de croire que pour les affaires de cette nature le mode de paiement le plus propre à faire remplir ces devoirs avec efficacité, et le plus juste envers la personne qui les remplirait, était de le payer par des honoraires pour le service fait—pendant que si l'on voulait se garder de l'encouragement qu'il pourrait y avoir à porter devant les tribunaux supérieurs des poursuites peu importantes, l'avocat y trouverait un obstacle dans l'audition que subiraient les comptes devant le conseil exécutif. Les deux solliciteurs-généraux—ou l'avocat-général et le solliciteur-général devaient tenir leurs bureaux respectifs en quelque endroit dans cette partie de la province à laquelle leurs devoirs appartiendraient, avec l'approbation du gouverneur, dans le but de remplir d'une manière plus régulière leurs devoirs publics, et ils pouvaient aussi veiller à la pratique privée de leur profession en autant que pourrait le permettre l'at-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

tention stricte qu'ils devaient porter à leurs devoirs publics.

Les remarques qui précèdent contiennent la substance des vues que j'avais adoptées en partie avant de sortir de charge; depuis le sujet n'a pas particulièrement arrêté mes réflexions.

Les autres questions suivantes ayant été proposées les réponses à icelles sont remises à demain :—

L'hon. M. *Sherwood*.] Si les procureurs-généraux restent dans le cabinet, pensez-vous que la charge de solliciteur-général puisse être abolie sans nuire au service public ?

L'hon. M. *Cayley*.] Est-ce que l'opinion que vous avez donnée dans la réponse à la question 69 est incompatible avec celle qu'a exprimée l'honorable *John Hillyard Cameron* dans le témoignage qu'il a rendu devant le comité, à l'effet qu'un seul officier en loi, dans le cabinet, avec un procureur-général pour chaque section de la province, lequel ne serait pas dans le cabinet, suffirait pour conduire les affaires ordinaires de la couronne dans le pays.—Ou bien, dans votre opinion, est-ce une simple question d'appellation pour désigner les charges respectives, et, en fait de nombre, trois officiers de la couronne, ayant le caractère et remplissant les fonctions que vous désignez dans votre première réponse, suffiraient-ils pour remplir tous les devoirs qu'ils pourraient être légitimement requis de remplir ?

Dans votre opinion, se trouve-t-il des devoirs qui appartiennent plus convenablement aux solliciteurs-généraux qu'au procureur-général,—ou considérez-vous la charge de solliciteur-général comme un aide, et comme une place subordonnée à celle de procureur-général ?

[Et alors il se retire.]

Ordonné,—Que la question suivante soit soumise à

L'honorable *Robert Baldwin*—procureur-général ;
L'honorable *Louis H. LaFontaine*—procureur-général ;
L'honorable M. le juge *Sullivan* ;
Lewis T. Drummond, écr.—solliciteur-général ;
L'honorable M. le juge *Smith* ;
L'honorable M. le juge *Day* ; et
L'honorable *Samuel B. Harrison* ;

en les priant d'y répondre :—

Voulez-vous dire au comité l'opinion que vous entretenez sur les devoirs des solliciteurs-généraux, et sur la convenance d'abolir ces charges, et votre opinion généralement sur les devoirs des officiers en loi de la couronne, faisant toutes les suggestions que vous croirez propres à diminuer les dépenses, sans nuire au service public ?

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Mardi, 16 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au futeuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
M. CARTIER,
M. CAUCHON,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
Colonel GUGY,

L'hon. M. HINCKS,
M. HOLMES,
M. HOPKINS,
M. MORRISON,
L'hon. M. PAPINEAU,
M. POLETTE,
M. RICHARDS,
L'hon. M. VIGER.

Le président met devant le comité un état transmis par l'honorable procureur-général pour le Haut-Canada, conformément à l'ordre du 4 ultimo.

[Pour le dit état, voir appendice à ce rapport, H.]

Sur motion de M. Polette,—

Ordonné,—Que la question soumise hier à l'hon. procureur-général Baldwin, et autres soit transmise à l'hon. M. le juge Aylwin.

Sur motion de M. Boutillier,—

Ordonné,—Que la même question soit soumise à l'hon. M. le chancelier Blake, et à l'hon. James E. Small, les priant d'y répondre.

La considération de la proposition suivante de l'hon. M. Cayley, ajournée hier, est reprise, savoir :—

Que les salaires des collecteurs aux ports de Québec et de Montréal soient fixés à £

Que les salaires des collecteurs aux ports de St. Jean, Kingston, Toronto et Hamilton soient fixés à £

Sur motion de l'hon. M. Boulton,—

Ordonné,—Que le premier blanc soit rempli avec les mots £600—salaire actuel.

Sur motion de l'hon. M. Boulton,—

Ordonné,—Que le second blanc soit rempli avec les mots £500—y compris les droits de commission pour tous les autres devoirs qu'ils pourront être requis de remplir en prélevant les péages, etc.

Sur motion de l'hon. M. Cayley, il est,—

Résolu,—Que les salaires accordés pour les ports de troisième classe ou ports inférieurs soient continués comme à présent, pourvu toujours qu'aucun officier ou collecteur recevant un salaire de £300, ou plus, ne recevra aucune autre allocation pour prélever les droits de havre et autres. Et le montant collectif du salaire et des allocations accordés aux collecteurs et autres officiers recevant comme salaire une somme moindre que £300—n'excéderont en aucun cas ce montant.

Le président déclare au comité qu'il a reçu les réponses de l'hon. M. le juge Draper aux nouvelles questions soumises hier à ce monsieur—lesquelles réponses sont comme suit :—

70. L'hon. M. Sherwood.] Si les procureurs-généraux restent dans le cabinet, pensez-vous que la charge de solliciteur-général puisse être abolie sans nuire au service public?—Si les deux procureurs-généraux font partie du conseil exécutif, une partie considérable de leur temps sera consacré à d'autres affaires qu'à celles qui, strictement parlant, leur sont dévolues comme officiers en loi de la couronne; et si, comme cela a ordinairement lieu, ils sont généralement tenus de résider au siège du gouvernement, il se rencontrera des occasions où il leur serait

impossible de remplir tous les devoirs de leur département ou leurs devoirs officiels qui devront alors être remplis ou par un solliciteur-général ou par quelque conseil employé au nom de la couronne. Pendant que j'étais procureur-général, j'ai tâché comme règle générale d'aller aux circuits lorsque le parlement ne siégeait pas et l'ai généralement fait, bien que, parfois, cela entraîna de grands inconvénients. C'est cette raison qui, entre autres, m'a porté à favoriser le plan que j'ai exposé dans ma première réponse. Ces inconvénients sont beaucoup plus grands pour le procureur-général dont les affaires et devoirs officiels sont loin de cette partie de la province où est le siège du gouvernement. Je trouvai que c'était une grande objection au système actuel lorsque j'étais en charge.

71. L'hon. M. Cayley.]—Est-ce que l'opinion que vous avez donnée dans la réponse à la question 69 est incompatible avec celle qu'a exprimée l'honorable John Hillyard Cameron dans le témoignage qu'il a rendu devant le comité, à l'effet qu'un seul officier en loi dans le cabinet, avec un procureur-général pour chaque section de la province, lequel ne serait pas dans le cabinet, suffirait pour conduire les affaires ordinaires de la couronne dans le pays,—ou bien, dans votre opinion, est-ce une simple question d'appellation pour désigner les charges respectives, et, en fait de nombre, trois officiers de la couronne ayant le caractère et remplissant les fonctions que vous désignez dans votre première réponse, suffiraient-ils pour remplir tous les devoirs qu'ils pourraient être légitimement requis de remplir?—Je pense qu'un officier en loi dans le conseil et un autre dans chaque section de la province suffiraient pour remplir tous les devoirs publics qui leur sont imposés, —à une seule exception près, savoir: suivre les divers cours d'oyer et terminer (au moins dans le Haut-Canada) dont ordinairement trois ou quatre se tiennent en même temps. Il est indispensablement nécessaire d'employer un conseil de la reine pour ces cours; car, de quelque manière qu'on les arrange sous le système de rotation, il n'y en aura pas plus d'une ou deux siégeant en même temps. Si le revenu du solliciteur-général dépend en partie de cette branche de ses devoirs il est évident qu'il sera de son intérêt de suivre les cours autant que possible. Le calendrier criminel est généralement beaucoup plus chargé dans trois ou quatre assises de ville que dans aucune autre; et l'on pourrait peut-être prendre des arrangements pour y tenir les cours de manière à permettre au solliciteur-général d'y assister. Quant à l'appellation des trois officiers en loi, je n'y attache pas grande importance.

72. Dans votre opinion, se trouve-t-il des devoirs qui appartiennent plus convenablement aux solliciteurs-généraux qu'au procureur-général,—ou considérez-vous la charge de solliciteur-général comme un aide et comme une place subordonnée à celle de procureur-général?—Mon expérience est limitée au Haut-Canada, et d'après cette expérience, je puis dire certainement que la charge de solliciteur-général est un aide, et subordonnée à celle de procureur-général. Dans l'arrangement suggéré dans ma première réponse ce serait différent.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.]

Appendice
(B. B.)

G.—ALLOCATIONS à même les fonds de la province, en 1848, en faveur des institutions de charité.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

	Comptes publics.	
Dans le <i>Haut-Canada</i> :		Nil.
Dans le <i>Bas-Canada</i> :		
Enfants trouvés, insensés, etc., Québec.....	No. 20	£ 596 18 3
Do do do Trois-Rivières	No. 20	821 3 8
Hôpital Général, Montréal	No. 19	550 0 0
Société des dames bienveillantes, do.	"	1000 0 0
Hospice de la maternité do.	"	100 0 0
Asile des orphelins protestants, do.	"	100 0 0
Association charitable des dames catholiques romaines, do.	"	107 11 2
Asile des orphelins protestants de Québec.....	"	100 0 0
Do. orphelins catholiques romains do.	"	100 0 0
Do. orphelins de Québec.....	"	100 0 0
Secours accordé aux sauvages Montagnais	"	660 0 0
		£4335 13 1

H.—ALLOCATIONS en faveur des institutions locales en 1848.

	Comptes publics.		
<i>Haut-Canada</i> :			
Institut des artisans de London.....	No. 19	£50	
do do Toronto.....	No. 20	50	£100
<i>Bas-Canada</i> :			
Société d'histoire naturelle, Montréal.....	No. 20	£50	
Société littéraire et historique, Québec	"	50	
Institut des artisans, Montréal.....	"	50	
Do. do. Québec.....	"	50	200
			£300

I.—ÉTAT des dépenses, à même le fonds consolidé, pour l'éducation en 1848—y compris les allocations aux collèges et autres institutions scolaires.

	Comptes publics.		
<i>Haut-Canada</i> :			
Ecoles de district.....	No. 17	£ 1934 10 3	
Ecoles élémentaires	No. 18	23102 17 0	
Collège du Haut-Canada, Toronto.....	No. 20	555 11 1	
Collège Victoria, Cobourg	"	500 0 0	
Collège de la reine, Kingston.....	"	250 0 0	
Collège de Régipolis, do.	"	250 0 0	
			£26592 18 4
<i>Bas-Canada</i> :			
Ecoles élémentaires.....	No. 18	£33880 10 3	
Secrétaire de l'institution royale, Québec.....	No. 20	100 0 0	
Clerc et messenger do. do.	"	67 15 4	
Collège McGill, Montréal.....	"	300 0 0	
Faculté de médecine, do.....	"	300 0 0	
Collège Joliette.....	"	100 0 0	
			£26592 18 4
Porté en l'autre part.....		34748 5 7	

Appendice
(B. B.)

I.—ÉTAT des dépenses à même le fonds consolidé, etc.—Continuation.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

	Comptes publics.		
Rapporté de l'autre part.....		£ 34748 5 7	£ 26592 18
<i>Bas-Canada—(Continuation) :</i>			
Lycée de Montréal.....	No. 20	282 4 6	
Do. Québec.....	"	171 2 4	
Ecole nationale, do.	"	55 11 1	
Do. Montréal.....	"	111 2 2	
Société d'éducation, Québec	"	140 0 0	
Do. do. Trois-Rivières.....	"	125 0 0	
Ecole britannique et canadienne, Québec.....	"	100 0 0	
Do. do. Montréal.....	"	200 0 0	
Ecole St. André, Québec.....	"	100 0 0	
Ecole St. Jacques, Montréal	"	250 0 0	
Ecole des presbytériens américain, Montréal.....	"	100 0 0	
Collège Ste. Anne, Montréal.....	"	150 0 0	
Collège de L'Assomption.....	"	300 0 0	
Académie de Berthier.....	"	100 0 0	
Do. Charleston.....	"	100 0 0	
Do. Stanstead.....	"	100 0 0	
Do. Shefford.....	"	100 0 0	
Do. Sherbrooke.....	"	112 2 2	
Société d'école de l'Amérique Britannique du Nord, Sherbrooke.....	"	50 0 0	
Lycée de Durham.....	"	100 0 0	
Ecole des petits enfants, Québec	"	55 11 1	
Instituteur des sauvages, Lorette	"	50 0 0	
Do. do. Caughnawaga.....	"	50 0 0	
Do. do. St. Régis.....	"	37 10 0	
Do. do. St. François.....	"	50 0 0	
Ecole à Ste. Thérèse de Blainville.....	"	300 0 0	
Collège à Nicolet.....	"	200 0 0	
Bishop's College, Lennoxville.....	"	250 0 0	
Collège St. Hyacinthe	"	300 0 0	
			38787 8 11
Total			£65380 7 3

J.—DÉPENSES DIVERSES, 1848.

	Comptes publics.		
<i>De la Province :</i>			
Matelots naufragés.....	{ No 19	8 10 0	
Provisions pour les dépôts sur le St. Laurent	{ No 20	30 5 0	
Do. do. à Anticosti	{ " No 19	150 0 0	
Service secret.....	{ " No 20	50 0 0	
Frais de voyage—Mission ministérielle à Washington.....	{ " "	64 10 9	
		51 5 0	
		50 0 0	
<i>Haut-Canada.....</i>		Nil.	£ 404 10 9
<i>Bas-Canada :</i>			
Extraits de baptêmes, etc.....	No. 16	£ 111 0 0	
Loyer du palais de l'Evêque à Québec.....	"	1111 2 0	
Inspecteur des bureaux d'enregistrement	"	203 5 0	
Extraits d'actes de vente notariés dans le domaine de la reine.....	"	2 13 9	
Prime pour la destruction des loups	"	17 10 0	
Agence du prêt des incendies de Québec	{ No. 18	521 0 0	
Inspecteur des cheminées, Trois-Rivières.....	{ No. 20	69 5 10	
Résidant sur le chemin de Kempton.....	{ " "	27 15 4	
Commission d'enquête, bureau d'enregistrement, Montréal.....	{ No. 19	6 5 0	
Mise en ordre, etc., des archives à Québec.....	{ No. 20	31 5 0	
	"	35 4 6	
	"	200 0 0	
			£ 2336 6 5
Total			£ 2740 17 2

K.—MONTANT EN MOYENNE DU REVENU REÇU CHAQUE ANNÉE, DEPUIS L'UNION, ET ESTIMATION PROPOSÉE POUR CONSTITUER LES FONDS DE LA PROVINCE, FONDS DE DISTRICT ET FONDS SPÉCIAUX.

En transportant, comme il est proposé plus haut, certaines parties du fonds consolidé aux fonds de district et aux fonds spéciaux pour payer les dépenses portées contre ce fonds, le résultat sera l'épargne pour le gouvernement central des frais encourus pour la collection et le remboursement de ces petites sommes, et de prélever le revenu provincial de ces sources seulement auxquelles le public paie une part égale et de l'emploi duquel il retire un avantage égal. L'intérêt de la dette publique aurait dû être payé à même les revenus des travaux publics pour la construction desquels la plus grande partie de cette dette a été créée; mais comme ces déboursés n'ont rien produit, le fonds consolidé est la seule source d'où l'on puisse le prendre.

Fonds de la province.

Le revenu provincial, ou le fonds consolidé, comprendra à l'avenir les revenus provenant des droits de douanes, des taxes de banques, et des droits d'encan seulement; et sera approprié au soutien du gouvernement civil, de la législature, de l'administration de la justice, du pénitencier, de l'exploration géologique, de la milice, des pensions, des items divers et de l'intérêt sur la dette publique.

No. 1—*Douanes*.—Diminution du revenu de 1844 à 1848 de £129,444, et augmentation des dépenses, £19,286, comme il a été dit plus haut. Recettes probables à l'avenir, £350,710. (Voir état No. 3, C.)

No. 2—*Taxe des banques*.—La taxe des banques, prélevée en vertu de la 4e et 5e Vict., ch. 29, (1841) varie de 7600 à £16,006; en moyenne £12,252. Évaluée à £12,500.

Cette taxe, aussi longtemps qu'il sera nécessaire de la prélever, devrait être imposée sur le capital et non pas sur les billets mis en circulation; mais elle devrait être la première taxe générale à réduire.

No. 3—*Droits d'encan*.—Ce fonds produit dans le Haut-Canada entre £833 et £1332; et dans le Bas-Canada entre £4744 et £8012; et se monte en moyenne, dans la première province, à £1029, net, et dans la dernière à £5521. Il est évalué à l'avenir à £12,500.

Ce fonds me paraît avoir été entièrement négligé; il a été pris des licences sans qu'il ait été rapporté de droits, tel qu'à Cobourg en 1845 et 1848, Goderich, Hallowell, Amhersburg; les ports Maitland, Dover, Hope et Stanly, où en 1847 nous trouvons six encanteurs qui n'ont pas payé les droits. Il a aussi été payé des droits de licences dans des lieux où les licences n'ont pas été prises, tel qu'à Cobourg en 1842; Chatham et Prescott en 1843; St. François en 1846; Chatham, Niagara et Windsor, en 1847 et Gananoque en 1848.

Fonds de district.

Les sources suivantes de revenu qui constituent maintenant une partie du fonds du revenu consolidé, seront à l'avenir transférées aux différents districts ou autorités locales, savoir: le revenu casuel, les amendes et confiscations, les droits sur le whisky et les alambics, les licences de magasins et les licences de billards, de bateaux-à-vapeur, de maisons qui vendent l'ale et la bière, et des colporteurs et regrattiers; il faut que l'acte 9 Vict., chap. 65, soit abrogé, et que le fonds des licences de mariages et d'auberges déjà transféré aux divers districts, soit, (avec le fonds des honoraires prélevés sur les plaideurs), approprié au paiement des dépenses suivantes, savoir: Frais locaux de l'administration de la justice, hôpitaux et charités, asiles des lunatiques, institutions locales et sociétés d'agriculture.

	Montant en moyenne, depuis l'Union.			Montant approximatif.	
	Haut Canada.	Bas Canada.	Total.	Haut Canada.	Bas Canada.
Whiskey et alambics	£ 12395	£ 3818	£ 16208	£ 10000	£ 5000
Licences de magasins	3110	2179	5289	4000	4000
Billards, etc	99	6	105	100	100
Licences de bateaux-à-vapeur.....	154	Nil.	154	175	175
Maisons où se vend la bière et l'ale	199	Nil.	199	250	250
Colporteurs et regrattiers	526	220	746	500	500
Total de l'accise	£ 16483	6218	22701	15025	10025
Revenu casuel.....	3860	3860	7720	5000	5000
Amendes et confiscations.....	1291	1500	2791	2500	2500
Total qui sera transféré } du fonds consolidé, }	£ 21634	11578	33212	22525	17525
Ajoutez :					
Licences de mariages.....	1951	365	2316	2000	500
Licences d'auberges.....	9449	5142	14591	7500	7500
Total	£ 33034	17085	50119	32025	25525

(Outre ce qui suit, pour le Haut-Canada, qui n'est pas compris, savoir :

Honoraires sur les poursuites en justice.....	£ 6,490	
Taxes de district.....	84,709	(Voir état No. 14.)
Asiles des lunatiques	3,879	

Pour payer les dépenses suivantes :

	Haut Canada.	Bas Canada.	Total.
Administration de la justice.....	£15617	£31462	£47079
Asiles des lunatiques	4019	4095	8115
Charités.....	Nil.	4336	4336
Institutions locales	100	200	300
Sociétés d'agriculture	5143	4236	9377
	£24879	44329	69207

On rencontre un très grand obstacle à transporter le revenu intérieur dans le Bas-Canada où le gouvernement municipal ne paraît pas encore réussir; mais l'on pourrait facilement nommer pour un temps des bureaux ou autorités locales chargées de faire fonctionner le système et sans aucun doute avec beaucoup plus d'économie qu'à présent.

Il paraît que le revenu intérieur maintenant sous le contrôle des autorités locales dans le Bas-Canada, joint à celui que l'on veut transporter, se monte en moyenne à £17,087, bien que dans quelque cas il n'y ait pas de taxes, et que dans d'autres il y ait beaucoup d'irrégularité à les prélever. L'estimation est cependant de £25,525, à part les honoraires que devraient payer les plaideurs en justice pour cette partie de la population qui ne plaide pas. Si ces revenus étaient encore insuffisants, la taxe des banques et les droits d'encan dans le Bas-Canada devraient aussi être transportés pour payer les dépenses qu'entraîne l'administration de la justice et en décharger le fonds consolidé.

Comme les dépenses qu'entraîne l'administration de la justice se sont augmentées avec une rapidité sans exemple, (voir l'état No. A. 4.) on ne devrait point perdre de temps à les transporter aux autorités locales qui, par le transport qui leur sera fait des revenus mentionnés plus haut, recevront une ample compensation pour ces dépenses additionnelles.

Montant approximatif du fonds de district.

No. 1—*Taxe sur le whiskey.*—Comme la taxe sur les alambics a été abolie, et que depuis 1846 il a été imposé une taxe sur le whiskey, il n'est pas nécessaire de faire des remarques particulières sur cette taxe. Le revenu était peu de chose, et l'accise sur le whiskey souffrait beaucoup d'objection vu qu'il introduit un système d'accise qui n'existe dans aucune partie du continent et ne porte que sur le cultivateur. Le distillateur dans les Etats voisins n'ayant pas à payer d'autres taxes, celui du Canada n'a aucune chance de concurrence. Durant l'année dernière les droits ont tombé à Montréal de cinquante pour cent, et on doit s'attendre au même résultat si la taxe est continuée; ils sont cependant évalués à £10,000 pour le Haut-Canada, et £5000 pour le Bas.

No. 2—*Licences de magasins.*—Les frais de collection de cette taxe se montent en moyenne à 9½ pour cent. Le revenu varie de £2910 à £4110 dans le Haut-Canada, et de £1996 à £3120 dans le Bas-Canada. Et si les autorités locales donnaient à ce fonds toute l'attention qu'il mérite il n'y a point de doute qu'il augmenterait considérablement. Il est évalué à £4000 dans chaque province.

No. 3—*Billards.*—Cette taxe va en moyenne dans le Haut-Canada à £98 10s. 7d., et dans le Bas, à £6 10s. Dans le Haut-Canada, il y a peu de districts qui paient, et dans le Bas-Canada, il n'a pas été prélevé de taxe depuis 1843. La taxe pèse inégalement et exige des amendements. Évaluée à £100, dans chaque province.

No. 4—*Licences de bateaux-à-vapeur.*—Ce fonds ne me paraît aussi applicable qu'au Haut-Canada. On remarque beaucoup d'uniformité dans la manière dont il est prélevé; le revenu varie de £150 à £187 10s. et en moyenne va à £154 12s. On peut en toute sûreté l'évaluer dans chaque province à £175, il pourrait probablement être porté à £250.

No. 5—*Maisons où se vendent la bière et l'ale.*—Cette branche du revenu a diminué de £327 qu'elle était en 1841, à £75 10s. qu'elle a été en 1848. Dans quelques dix districts il n'a été rien prélevé pendant les deux dernières années. Cette branche n'est applicable qu'au Haut-Canada seulement, vu qu'il n'est pas imposé de taxe semblable dans la province inférieure. Elle est évaluée à £250 dans chaque province.

No. 6—*Colporteurs et regrattiers.*—Le revenu provenant de cette branche a varié de £540 à £660, dans le Haut-Canada, et de £174 à £374, dans le Bas, et a diminué rapidement; dans la première province elle est en moyenne de £526, et dans la dernière de £219; et avec des règlements locaux convenables on pourrait l'augmenter considérablement. Il est évalué à £500 dans chaque province.

No. 7—*Revenu casuel.*—Le revenu casuel est composé d'honoraires reçus du bureau du secrétaire; du bureau du régistrateur; de l'excédant du fonds des honoraires prélevés dans le Haut-Canada pour payer les dépenses des petites cours; des honoraires des cours de banqueroutes, prélevés dans le Bas-Canada, en vertu de la 7e Vict., chap. 16, (ces deux derniers items devraient être transportés aux districts pour qu'ils puissent payer les dépenses des petites cours), et de divers (non détaillés).

Mercredi, 17 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.	
L'hon. M. BADGLEY,	L'hon. M. HINCKS,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
M. BOUTILLIER,	L'hon. M. MERRITT,
L'hon. M. CAMERON,	M. MORRISON,
M. CARTIER,	M. POLETTE,
M. CAUCHON,	M. RICHARDS,
L'hon. M. CAYLEY,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. VIGER.

M. Hopkins propose,—

Que les questions soumises à l'honorable M. le juge *Draper*, et auxquelles ce monsieur a répondu, soient transmises à l'honorable *John Rolph* de cette cité, en le priant d'y répondre.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 3.	Contre, 9.
L'hon. M. Boulton,	M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,	M. Cartier,
M. Hopkins.	M. Cauchon,
	L'hon. M. Cayley,
	L'hon. M. Hincks,
	M. Morrison,
	M. Polette,
	M. Richards,
	L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

Le comité reprend la considération du dernier paragraphe de la proposition de l'hon. M. *Cayley*, ajournée vendredi dernier, savoir :—

Que le salaire de l'inspecteur des douanes soit fixé à £ sans allocation.

L'hon. M. *Boulton* propose,—

Que le salaire de l'inspecteur des douanes soit limité à £300.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 3.	Contre, 8.
L'hon. M. Boulton,	L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Cameron,	M. Cartier,
M. Hopkins,	M. Cauchon,
	L'hon. M. Cayley,
	L'hon. M. Hincks,
	M. Morrison,
	M. Polette,
	L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. *Francis Hincks*, inspecteur-général—membre du comité—est interrogé.

73. M. *Cauchon*.] Pensez-vous que la charge de M. *Duncomb* puisse être abolie sans nuire au service public ?—Je suis décidé d'opinion qu'il serait très nuisible au service public d'abolir la charge d'inspecteur de douanes. Le temps de l'inspecteur-général doit nécessairement être bien occupé par ses devoirs politiques, et il l'est tellement que, suivant moi, il lui serait absolument impossible de surveiller tous les collecteurs du revenu comme il doit le faire pour qu'ils remplissent fidèlement leurs devoirs. Je pense qu'au lieu d'être économique au public, l'abolition de cette charge serait très dommageable au public. Je supplierais en conséquence de ne faire aucun changement qui soit de nature à nuire au service du département des douanes.

M. *Hopkins* propose,—

Que le blanc dans la motion originale de l'hon. M. *Cayley* soit rempli avec les mots de £400.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 2.	Contre, 8.
L'hon. M. Boulton,	L'hon. M. Badgley,
M. Hopkins.	M. Cartier,
	M. Cauchon,
	L'hon. M. Cayley,
	L'hon. M. Hincks,
	M. Morrison,
	M. Polette,
	L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

M. *Cauchon* propose,—

Que le blanc soit rempli avec les mots £500.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 8.	Contre, 2.
L'hon. M. Badgley,	L'hon. M. Boulton,
M. Cartier,	M. Hopkins.
M. Cauchon,	
L'hon. M. Cayley,	
L'hon. M. Hincks,	
M. Morrison,	
M. Polette,	
L'hon. M. Viger.	

Ainsi elle est agréée.

Le greffier fait rapport qu'il a reçu les réponses suivantes aux questions relatives aux impressions :

Stewart Derbshire, écr., pour lui-même, et *George Desharats*, écr., imprimeur de la reine.

74. Combien imprimez-vous de copies de la gazette officielle ? Seize cents copies (1600).

75. Combien en transmettez-vous de copies aux officiers publics ?—Treize cents vingt (1320).

76. Quel est en moyenne le nombre des insertions des diverses annonces officielles ; c'est-à-dire combien de fois, en moyenne, publiez-vous chaque annonce officielle après la première fois ?—En moyenne, le nombre des insertions de toutes les annonces publiées dans la gazette officielle, est de trois—c'est-à-dire, deux en sus de la première insertion. Les proclamations pour proroger ou convoquer le parlement ont, généralement, six insertions consécutives. Les autres proclamations, concernant le revenu ou le commerce du pays ; pour fixer les limites des paroisses ; concernant la santé publique et les réglemens sanitaires ; l'arrestation de délinquants, etc., ont d'une à trois insertions suivant leur nature. Les nominations aux charges, les commissions civiles et militaires, les permis pour pratiquer la loi et la médecine, et les autres charges subordonnées ne reçoivent qu'une insertion. Les notifications officielles du montant des débetures en circulation, et l'actif et le passif des banques incorporées ne reçoivent pareillement qu'une seule insertion. Les réglemens des municipalités en ont deux. La tenue des assises et les mouvements du banc dans les circuits, quinze ; les saisies et ventes du shérif, de deux à dix ; les annonces pour notification de titres, deux ; les avis de demandes à faire au parlement, de dix à vingt ; les ventes des terres de la couronne, les nominations d'agents locaux et les réglemens pour l'octroi des permis pour la coupe des bois, d'une à treize, suivant la nature et les exigences de l'annonce. Les extraits des règles et réglemens du parlement restent généralement com-

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

posés d'une session à l'autre. En moyenne, le nombre des insertions de toutes les annonces qui tombent dans ces classes est de trois, comme je l'ai déjà dit.

77. En moyenne, combien y a-t-il de page dans chaque numéro de la gazette?—En moyenne, d'après le premier numéro de la gazette, il y a dix-neuf pages. Il y en a eu des numéros de deux, d'une et demie et même d'une seule page, et d'autres qui en contenaient jusqu'à cinquante.

78. Que l'imprimeur de la reine soit appelé pour dire moyennant quelle somme annuelle il pourrait laisser à la disposition du gouvernement l'espace de quinze colonnes dans la gazette,—la matière devant être changée aussi souvent que le gouvernement pourra le désirer : à combien par ligne les matières additionnelles pourront être imprimées ; exposant le nombre d'insertions,—mille exemplaires devant circuler gratis toutes les semaines sous les ordres du gouvernement?—Les imprimeurs de la reine sont déjà, dans le prix qu'ils exigent pour les annonces insérées dans la gazette, bien au-dessous du prix exigé par les autres journaux, dans quelques cas jusqu'à 75 pour cent. Ils ont eu à subir beaucoup de réductions par l'action des gouvernements successifs ; et récemment encore ils ont souffert des pertes ruineuses par suite de leur départ le Montréal où ils ont un grand établissement d'imprimerie érigé avec leurs propres deniers, dans le seul but de pouvoir exécuter avec célérité et efficacité les devoirs que leur impose leur commission. Bien plus, ils ont introduit d'eux-mêmes, et à grands prix, de nombreuses améliorations et beaucoup d'économie dans l'exécution des ordres du gouvernement. Cependant, ils désirent sincèrement se prêter au désir général au sujet de la réduction des dépenses publiques. En conséquence, si l'on veut que les mille copies soient mises en circulation sous la direction du gouvernement, sans frais de port pour les imprimeurs de la reine, ils laisseront à la disposition du gouvernement pour ce qui concerne ce nombre de copies, quinze colonnes de la gazette toutes les semaines, ce qui fait sept cent quatre-vingt colonnes équivalent à un volume octavo ordinaire de 700 pages, pour deux cent cinquante louis par année (£250). Le prix ordinairement exigé est de quatre deniers par ligne pour des annonces qui n'ont qu'une seule insertion—ce qui est le plus souvent le cas pour les annonces que le gouvernement publie dans la gazette ; et la somme annuelle demandée ne fera qu'entre trois farthings et un denier par ligne. Les soussignés ne font cette proposition que pour une année, dans l'espoir que s'ils peuvent donner des raisons suffisantes pour faire considérer ces termes de nouveau, en le faisant ils ne seront pas censés se départir de l'esprit des engagements.

D. Wylie, écuyer, de Brockville.

79. Dans votre opinion, quelles sont les dépenses encourues pour imprimer et publier la gazette officielle?—Je crois que ces dépenses sont énormes. Pour mes raisons, voir ce qui suit :

80. En prenant cinq deniers comme le prix que les propriétaires ont le droit d'exiger pour les annonces, pouvez-vous dire au comité combien l'établissement rapporterait comme spéculation commerciale?—En examinant la gazette officielle du 6 du courant—la dernière—je trouve qu'elle contient trente-six pages. Après avoir calculé je trouve qu'elle renferme 4,400 ems dans chaque page. Aucun imprimeur ne reçoit plus de 1s. 3d. par mille ems pour la composition de la matière de la nature de celle que contient la gazette officielle du 6 juillet ; en conséquence, les imprimeurs de la reine paient à leurs ouvriers 5s. 6d. pour la composition de chaque page. Admettant que chacune des trente-six pages

soit composée de nouveau chaque semaine, le montant total que paieraient les imprimeurs de la reine pour composition serait de £9 18s. Le système universellement suivi par les propriétaires est de doubler le montant qu'ils paient pour la main-d'œuvre ; et l'on considère que cela est suffisant pour payer l'usage, le loyer, le profit, etc. Pour mieux me faire comprendre je supposerai la somme de £10, ce qui n'ajoute que 2s. aux £9 18s. En conséquence, si cette somme est doublée, on aura pour chaque numéro la somme assez juste de £20, (en supposant, comme je l'ai déjà dit, qu'il faille à chaque publication composer de nouveau la matière,) et dans toute la province il n'y a pas un seul imprimeur qui ne serait très heureux d'entreprendre l'ouvrage à ce prix ; la majorité travaille pour beaucoup moins. Je vais maintenant considérer les revenus des imprimeurs de la reine. Prenant le même numéro de la gazette officielle, (celui du 6 juillet,) je trouve en comptant les colonnes que le nombre de ligne dans chaque colonne varie de 90 à 80—en moyenne, 85. Ce qui donnera pour chaque page un total de 170 lignes, qui, à 5d. par ligne, font £3 10s. 10d. Trente-six pages à ce prix donnent £127 pour chaque publication ou pour l'année (52 semaines) donnent la somme énorme de £6630 pour la composition seulement. Sur cette somme il faut déduire pour déboursés de composition £10 par semaine, ou £520 pour cinquante-deux semaines, (une année,) ce qui laisse aux imprimeurs de la reine un profit net de £6110 pour l'année. Je sais qu'il y a beaucoup d'annonces qui paraissent plus d'une fois dans la gazette et qu'elles ne sont point chargées 5d par ligne après la première insertion, je ferai donc une réduction à cet égard ; cependant le revenu des imprimeurs de la reine, pour la composition seulement de la gazette officielle, excédera £4000, ce qui, dans mon opinion, est spéculation commerciale d'une nature exorbitante. Votre question ne parle pas du papier ou de l'ouvrage de la presse ; mais si les imprimeurs de la reine retire sur ces items des profits aussi considérables que ceux qu'ils réalisent sur la composition, je ne puis voir dans l'impression et la publication de la gazette officielle qu'une aubaine (*job*) de la nature la plus gigantesque. L'ouvrage de la presse paierait bien à 6s. 3d. par rames de papier.

81. Pouvez-vous suggérer au comité quelque mode de réduire les dépenses encourues pour la publication des annonces officielles et celles du gouvernement?—Je ne comprends point si cette question a rapport aux annonces de la gazette ou aux annonces des journaux de la province. Si elle a rapport aux annonces de la gazette, je réponds plus bas à 84 : si elle a rapport aux annonces de ces derniers, je me contenterai de dire que les journaux des campagnes en sont généralement *exclus*, au moins il serait impossible de retrancher le peu qu'ils reçoivent. Un ou deux papiers ont toutes les annonces, et l'on pourrait prendre avec eux des arrangements pour moins qu'il ne leur est payé actuellement.

82. Pour combien par ligne pensez-vous que les propriétaires de la gazette officielle pourraient publier les annonces, avis, etc., et réaliser un profit raisonnable?—Je pense que deux deniers par ligne pour la première insertion et un denier pour chaque insertion subséquente serait suffisant. Les annonces étant une chose certaine et ne dépendant pas comme les autres publications de la chance pour une part dans les annonces.

83. Pouvez-vous dire au comité pour combien l'impression des statuts peut être faite et rapporter un profit raisonnable?—L'impression des statuts devrait se faire par contrat. Si c'était le cas il ne manquerait pas de compétiteurs qui y feraient de l'argent à 2s. par 1000 ems.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

84. Pouvez-vous suggérer aucun plan pour réduire les dépenses encourues pour les impressions de la législature, des statuts et des annonces officielles et celles du gouvernement ; si oui, ayez la bonté de dire comment vous pensez que pourrait s'effectuer un retranchement dans cette branche des dépenses publiques sans nuire au service public ?—Il n'y a pas de mode plus économique pour faire l'ouvrage que par contrat, annoncé publiquement dans un journal de chaque district pour une insertion. Quant à la gazette officielle, je pense que le gouvernement pourrait en faire une source de revenu, et en percevant lui-même les revenus et en donnant l'impression à l'entreprise pour tant par 1000 ems et pour tant par rames de papier pour l'ouvrage de la presse. Il pourrait être nommé un clerc qui tiendrait les comptes et expédierait les gazettes aux parties qui en recevront des copies. Dans le fait un clerc pourrait faire tout ce qui y a rapport pour £150 par année. Avec cet arrangement, le gouvernement n'aurait à payer pour ses annonces que le coût de la composition. Il serait en état de réduire les charges actuelles pour les annonces, et donnerait au gouvernement l'excédant sur les déboursés—arrangement auquel aucune personne de bon sens ne s'opposerait dans ce temps de retranchement.

Sur motion de l'hon. M. Cayley, il est,—

Ordonné,—Que les propositions de l'imprimeur de la reine, relativement à l'impression de la gazette officielle, soient recommandées à l'adoption de la chambre.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.

Jeudi, 18 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	Colonel GUGY,
L'hon. M. BOULTON,	L'hon. M. HINCKS,
M. BOUTILLIER,	M. HOLMES,
L'hon. M. CAMERON,	M. HOPKINS,
M. CARTIER,	M. MORRISON,
M. CAUCHON,	M. POLETTE,
M. CHRISTIE,	M. RICHARDS.

Le comité prend de nouveau en considération la proposition suivante ajournée—

Par l'hon. M. Boulton,—

Résolu,—Que, dans l'opinion de ce comité, la charge de président des comités du conseil exécutif devrait à l'avenir être discontinuée comme charge distincte, et que l'un des chefs de département devrait agir comme président, sans émoluments additionnels.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 5.	Contre, 7.
L'hon. M. Boulton,	M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,	M. Cauchon,
M. Christie,	Le colonel Gugy,
M. Holmes,	L'hon. M. Hincks,
M. Hopkins.	M. Morrison,
	M. Polette,
	M. Richards.

Ainsi elle est rejetée.

L'hon. M. Boulton propose, secondé par M. Hopkins, qu'il soit,—

Résolu,—Qu'à l'avenir il ne sera accordé ou payé aucune pension à aucune personne qui se retirera

de charge, avant que le montant n'en soit établi par acte du parlement qui sera ci-après passé,—nonobstant tout acte antérieur à ce contraire.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 5.	Contre, 7.
L'hon. M. Boulton,	L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Cameron,	M. Cauchon,
M. Christie,	Colonel Gugy,
M. Holmes,	L'hon. M. Hincks,
M. Hopkins.	M. Morrison,
	M. Polette,
	M. Richards.

Ainsi elle est rejetée.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.

Vendredi, 19 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	L'hon. M. HINCKS,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOLMES,
M. BOUTILLIER,	M. HOPKINS,
L'hon. M. CAMERON,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. CARTIER,	L'hon. M. MERRITT,
M. CAUCHON,	M. MORRISON,
L'hon. M. CAYLEY,	M. POLETTE,
M. CHRISTIE,	M. RICHARDS,
Colonel GUGY,	L'hon. M. VIGER.

Sur motion de M. Christie, il est,—

Ordonné,—Qu'il soit demandé à l'hon. inspecteur-général pourquoi le vice-chancelier Jameson (comme on le voit dans les comptes publics de 1849, soumis à la chambre dans la dernière session) reçoit un salaire de £1250 par année contrairement à l'acte de la cour de chancellerie de la dernière session (12 Vict., chap. 64), lequel fixe le salaire à une moindre somme.

L'hon. inspecteur-général déclare au comité qu'il s'est assuré auprès du procureur-général pour le Haut-Canada que le vice-chancelier a droit à ce salaire en vertu de sa commission ; et l'acte de la liste civile accorde à sa majesté £1250 pour payer ce salaire.

Sur motion de M. Hopkins, il est,—

Résolu,—Que, dans l'opinion de ce comité, les salaires des surintendants d'éducation dans le Bas et le Haut-Canada soient portés à la même somme, et que la somme soit fixée à £ _____ chaque par année.

M. Hopkins propose,—

Que le blanc soit rempli avec les mots £400.

La question étant soumise,

Le comité se divise :

Pour, 4.	Contre, 8.
L'hon. M. Boulton,	M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,	M. Cauchon,
M. Hopkins,	L'hon. M. Cayley,
M. Richards.	M. Christie,
	Colonel Gugy,
	L'hon. M. Hincks,
	M. le sol.-gén. Macdonald,
	L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

L'hon. M. *Hincks* propose,—

Que le blanc soit rempli avec les mots £500, sans frais de voyages ou autres allocations.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 8.
M. Boutillier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Cayley,
M. Christie,
Le colonel Gagy,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Viger.

Contre, 4.
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Hopkins,
M. Richards.

Ainsi elle est agréée.

M. *Hopkins* propose,—

Que le salaire du premier clerc dans le bureau d'éducation dans chaque province soit fixé à £200 par année.

L'hon. M. *Boulton* propose en amendement,—
Que £175 soient substitués à £200.Sur motion de l'hon. M. *Hincks*, en amendement à la motion originale, il est,—*Résolu.*—Qu'il n'y a devant le comité rien qui le mette en état de juger des devoirs des clercs dans les bureaux d'éducation, ou de la somme de capacité exigée des personnes qui remplissent ces charges.Sur motion de l'hon. M. *Cayley*, il est,—*Résolu.*—Qu'il soit fait une enquête stricte sur les causes de l'excédant considérable des dépenses encourues dans le bureau d'éducation du Bas-Canada comparé à celles du Haut-Canada ;

Et en même temps que les dépenses dans l'administration des bureaux d'éducation du Haut et du Bas-Canada soient faites avec la plus stricte économie, sans nuire à l'exécution des divers devoirs attachés à ces bureaux.

Il paraît d'après les états, qu'il y a,—

2800 écoles dans le Haut-Canada ;
1800 écoles dans le Bas-Canada.

Le total des frais d'administration est,—

Dans le Haut-Canada, £891 ;
Dans le Bas-Canada, .. 1678.Sur motion de l'hon. M. *Hincks*, il est,—*Ordonné.*—Que le Dr. *Ryerson*, surintendant en chef des écoles dans le Haut-Canada, et le Dr. *Meilleur*, surintendant en chef des écoles dans le Bas-Canada, soient interrogés devant ce comité sur la nature des devoirs des clercs employés dans les bureaux d'éducation respectifs pour le Haut et pour le Bas-Canada, et sur le montant du salaire qui, dans leur opinion, devrait être accordé à ces clercs.*Ordonné.*—Que les questions suivantes soient soumises au Dr. *Ryerson* :

Voulez-vous expliquer au comité la nature des devoirs des clercs du bureau d'éducation, et donner votre opinion sur le montant du salaire qui doit, avec avantage pour le service public, être accordé à ces clercs ?—

Pouvez-vous suggérer aucun moyen pour réduire les dépenses contingentes et autres dépenses de votre bureau, sans nuire au service public ?—

Les clers du bureau d'éducation sont-ils en aucune manière employés dans l'impression, la publication ou la rédaction du "*Journal of Education* ?"*Ordonné.*—Que les questions suivantes soient soumises au Dr. *Meilleur* :

Voulez-vous expliquer la cause de l'excédant des dépenses du bureau d'éducation du Bas-Canada sur celles du Haut-Canada, et donner votre opinion sur les moyens d'effectuer une réduction dans ces dépenses sans nuire au service public ?

Voulez-vous expliquer au comité la nature des devoirs des clercs du bureau d'éducation, et donner votre opinion sur le montant du salaire qui doit, avec avantage pour le service public, être accordé à ces clercs ?—

Pouvez-vous suggérer aucun moyen pour réduire les dépenses contingentes et autres dépenses de votre bureau, sans nuire au service public ?

Sur motion de l'hon. M. *Hincks*, il est,—*Résolu.*—Comme l'opinion de ce comité, que tous les comptables publics ayant des deniers à débours, comme dépenses contingentes ou autrement, soient tenus de mettre le montant de leurs warrants sur le receveur-général, soit qu'ils en puissent rendre compte ou non, au crédit d'un compte qu'ils ouvriront en leur capacité officielle avec l'une des banques incorporées de la province, et que ces deniers ne soient retirés que sur des chèques signés par les dits comptables dans leur caractère officiel et contre-signés par quelques officiers nommés à cette fin par quelque autorité compétente.

[Ajourné à lundi, à dix heures et demie.]

Lundi, 22 juillet, 1850.

Présents :

L'hon. M. BADGLEY,	Colonel GAGY,
L'hon. M. BOULTON,	L'hon. M. HINCKS,
M. BOUTILLIER,	M. H. LINES,
L'hon. M. CAMERON,	M. HOPKINS,
M. CARTIER,	M. MORRISON,
M. CAUCHON,	M. POLETTE,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. VIGER.

Le Colonel Gagy est appelé au fauteuil, *pro. tem.*M. *Hopkins* propose qu'il soit,—*Résolu.*—Que, dans l'opinion de ce comité, la charge d'assistant-commissaire des travaux publics soit abolie.*Ordonné.*—Que la considération de cette proposition soit ajournée.*Ordonné.*—Que l'hon. *Malcolm Cameron*, un des membres du comité, soit interrogé sur la proposition susdite.85. *Le président.*] Avez-vous rempli la charge d'assistant-commissaire des travaux publics ?—Oui, pendant dix-huit mois ; pendant les quatre derniers mois j'en ai facilement rempli seul tous les devoirs, vu qu'ils n'y avait pas alors de commissaire en chef.86. M. *Hopkins.*] Etes-vous d'opinion qu'il y a quelque utilité à continuer cette charge ?—Je suis d'opinion qu'il n'y a pas d'utilité à continuer la charge en question.87. L'hon. M. *Boulton.*] Pourquoi ?—Parceque les devoirs des charges de commissaire en chef et d'assistant-commissaire sont les mêmes ; ils examinent et répondent à toute la correspondance ; font rapport sur toutes les demandes ou pétitions qui ont rapport au département et signent toutes les pièces justificatives pour le paiement des deniers.Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Ce fonds varie de £2454 à £11,480; faisant en moyenne £6668, et estimé à £10,000. En 1849 il se montait à £7720.

No. 8.—*Amendes, confiscations et saisies.*—Les amendes sont des pénalités encourues par des contrevenants, etc.; prélevées en vertu de divers actes,—les saisies, le produit de la vente des articles saisis par les officiers de douanes.

Ce fonds est en moyenne de £2791 et est estimé à £5000.

OUTRE CELA, les districts possèdent déjà les sources de revenu suivant :

No. 9.—*Licences de mariage.*—Ce fonds rapporte £2270 à £3097; la principale dépense sur ce fonds est pour la poste—elle varie de £218 à £356; et les impressions qui varient de £27 à £32. Le montant reçu du Bas-Canada paie à peu près les frais de collection du tout; ces dépenses sont en moyenne de 25 pour cent. En vertu de l'acte 9 Vict., chap. 65, la part qui est prélevée dans le Haut-Canada est appropriée aux institutions de charité; et celle qui est prélevée dans le Bas-Canada est appropriée au paiement des pertes provenant de la rébellion.

Ce fonds est évalué à £500 pour le Bas-Canada et £2000 pour le Haut.

No. 10.—*Licences d'auberges.*—Le revenu provenant de ce fonds a varié dans le Bas-Canada de £4892, en 1842, à £6118, en 1848; et se monte en moyenne à £5142, net. Dans le Haut-Canada il a varié de £5760 en 1842, à 11,210 en 1848; et se monte en moyenne à £9449, net. Il a été donné aux différents districts et approprié dans le Haut-Canada au paiement des pertes provenant de la rébellion, et aux fins générales. Dans le Bas-Canada, en vertu de la 8e Vict., chap. 72, il est payable aux différentes municipalités pour les fins locales.

Il est évalué à £7500 dans chaque section de la province; vu que le montant de ces licences doit être réparti de manière que chaque section de la province rapporte le même montant.

No. 11.—*Fonds des honoraires.*—Ce fonds est exclusivement prélevé dans le Haut-Canada par une taxe imposée sur toutes les actions intentées dans les cours de district ou de comté, et est consacré au paiement des salaires et autres dépenses de ces cours; il s'est monté annuellement à £6490.

Dans le Bas-Canada, en vertu de l'acte des banqueroutes, 7 Vict., chap. 16, les honoraires étaient versés au trésor public, et en 1848, ces honoraires se montaient à £701 16s. 9d. La loi des banqueroutes est depuis expirée.

Les vingt juges de district du Haut-Canada reçoivent des salaires de £395 en moyenne, se montant en tout à £7900. Les honoraires payés par les plaideurs, en 1848, se montaient à £7661 et les frais de collection à £391. Ce fonds est basé sur un principe juste, d'autant plus qu'il est payé par le plaideur au profit duquel ces dépenses sont encourues; et il n'y a pas de bonnes raisons pour empêcher que ce principe ne soit suivi, dans tous les cas.

No. 12.—*Cotisation de district.*—Ce fonds qui ne s'applique qu'au Haut-Canada, se montait à £84,709 en 1848. (Voir journaux de 1848, app. No. 36.)

No. 13.—*Asile des lunatiques.*—Les frais de construction de l'asile des lunatiques à Toronto et son entretien se sont montés à environ £5700, qui sont à la charge du Haut-Canada seulement. Le revenu est réparti d'une manière bien inégale dans les différents districts; et varie de £316 à £3879 par année, et des montants considérables ne sont pas prélevés. Dans le Bas-Canada il n'y a point de taxe pour cet objet.

Fonds spécifiques.

Le revenu mentionné plus bas, formant jusqu'ici partie du fonds consolidé et de certains fonds spéciaux, sera à l'avenir, ainsi qu'il est proposé, dépensé pour les objets suivants, savoir :—

Le revenu territorial (comprenant le revenu des terres publiques)—pour le fonds des écoles élémentaires et des bibliothèques de district.

Les droits de tonnage dans le Haut et le Bas-Canada—à l'érection et l'entretien des phares.

Les péages et revenus des travaux publics—à la création d'un fonds d'amortissement pour le remboursement du principal de la dette publique.

Le fonds des écoles de grammaire et des biens des jésuites—aux institutions littéraires dans les deux provinces.

La taxe des émigrés—au soutien temporaire des émigrés, dans le seul but de les empêcher de devenir à charge aux localités.

Les honoraires, amendes de milice, etc.—aux dépenses du département de l'adjudant-général.

Il sera tous les ans rendu compte à la législature de ce fonds ainsi que des profits annuels du collège et de tous les autres fonds provenant de toute propriété publique.

Montant du revenu approprié à certains objets particuliers.

Droits de tonnage (moyenne de 7 ans).....£ 817

Bureau de la Trinité, Québec (pour 1848)..... 5988

Do Montréal, (do)..... 586

—£7891

(Évalué à un montant suffisant pour payer tous les frais de construction et d'entretien des phares.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Revenu territorial et terres publiques (moyenne de 7 ans).....	16,198—	Estimé à.....	£ 50,000
Réserves du clergé (pour 1848).....	17,192—	do	62,500
Biens des Jésuites (moyenne de 2 ans).....	6,500—	do	7,500
Ecoles de grammaire (pour 1848).....	1,668—	do	11,619
Conseil du collège (estimé d'après les journaux de 1846)...	8,579—	do	12,500
Travaux publics (pour 1848).....	24,058—	do	de £20,000 en 1850, à £400,000 en 1866
Honoraires et amendes de milice (H. C.)	92—	do	90
	£ 81,678		£574,209

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Pour payer les dépenses suivantes :

Fonds des écoles élémentaires.....	£ 50,000	
Erection et entretien des phares.....	4,828	(Voyez aussi plus haut.)
Travaux publics.....	15,618	} Estimé comme suffisant pour payer toute la dette publique en 15 ans.
Dette publique	15,000	
Secours à l'émigration.....	752	
Institutions littéraires.....	15,380	
Département de l'adjutant-général de milice.....	1,000	
	£101,578	

Valeur approximatif des fonds particuliers.

No. 1—*Droits de tonnage.*—En examinant les journaux de l'assemblée du Haut-Canada, avant l'Union, on verra que le montant des droits de tonnage a augmenté de £207 en 1837, à £431 en 1840. Il paraît qu'il a été dépensé £3000 pour ériger des phares sur le Thames, au port Burwell, à Presqu'Isle, et Oakville, et que les frais d'entretien était de £315 en 1839, et £418 en 1840.

Un état des droits de tonnage jusqu'au 5 janvier 1843, fait voir 14 bateaux-à-vapeur, et 109 vaisseaux à voiles—total, 12,077 tonneaux, qui ont rapporté £604 ls. 2d. En 1848, le tonnage a été de 20,852 tonneaux, et rapporté £1029.

Ce fonds paraît avoir été négligé. En 1847 il n'a été prélevé aucun revenu à Cobourg, Niagara, Port Stanley, Sandwich, ou Prescott. Les retours transmis par ce dernier port de 1842 à 1846 sont exactement de £15 chaque année.

L'acte 7 Guil. IV., chap. 95, impose un droit de 1s. par tonneau de mesurage sur tous les vaisseaux ayant plus de *dix tonneaux*, lequel sera employé au remboursement de £3500 appropriés par la 1re clause pour la construction et l'entretien futur des phares. Les vaisseaux à voiles qui n'auront pas un certificat constatant que ce droit a été payé pourront être saisis et confisqués. Les collecteurs de douanes prélèvent ce droit et en doivent rendre compte tous les trois mois à l'inspecteur-général. C'est le bureau des travaux publics qui paie le salaire des gardiens des phares et les autres dépenses.

No. 2—*Bureau de la Trinité, Québec.*—L'acte 45 Geo. III., chap. 12, impose un droit de 2s. 6d. par pied de tirant d'eau, sur tous les vaisseaux venant de la mer et un droit ultérieur de £2, £3, £4 et £5 sur chaque vaisseau qui monte à Montréal. La 4 et 5 Vict., chap. 15, impose un droit additionnel de 1d. par tonneau sur les vaisseaux expédiés en douane—ce qui fait trois sources distinctes de revenu.

En 1848 les recettes en vertu de ces actes se montaient à £5988.

Les dépenses pour salaires, etc., étaient de.....	£2562
En sus, les officiers de la Trinité ont reçu des honoraires se montant à.....	1041
Faisant une dépense de.....	£3603
pour prélever £5988. En vertu de la 9 Vict., chap. 60, le receveur-général a payé à ce bureau en 1848 une somme de £5500.	

No. 3—*Bureau de la Trinité, Montréal.*—Les recettes en vertu de la 45 Geo. III., chap. 12, (2s. 6d. par pied de tirant d'eau) étaient en 1848 de.....

Le droit de 1/2d. par tonneau sur les bateaux-à-vapeur et les barges, en vertu de la 2 Geo. IV., chap. 7, était de.....

La 2 Vict., chap. 19, enjoint à l'officier naval de payer au receveur-général le droit £2, £3, £4 et £5 imposé par la 45 Geo. III., chap. 12, sur les vaisseaux qui vont à Montréal. Le receveur-général transporte ces droits par warrant au bureau de Montréal. En 1848 ils se montaient à la somme de £1200

£1786

Ainsi tout le montant actuellement payé à Montréal n'est que de.....	£586
Pendant que les dépenses pour salaires, etc., sont de.....	£575
Frais de commission.....	44
Loyer.....	64
Honoraires.....	72

Faisant voir qu'une dépense de..... £758 a été encourue pour collecter £586—les autres £1200 étant collectés par un officier naval à Québec.

Les droits de tonnage imposés par les actes ci-dessus cités, étant spécialement appropriés à l'érection et à l'entretien des phares, on propose d'en porter les droits à un taux uniforme de manière à payer les dépenses qu'ils occasionnent.

No. 4—*Revenu territorial.*—Cette branche de revenu provient de quatre sources distinctes et séparées, savoir :

Premièrement—Des rentes des *lots de grève*, appartenant spécialement au Bas-Canada et des *passages* appartenant principalement au Haut-Canada. Le revenu du premier item est collecté à Québec par les agents et celui des passages est directement payé au receveur-général.

Les frais nécessaires pour collecter les £5000 de ce fonds paraissent être de £1500.

Le revenu annuel des passages de rivière dans le Haut-Canada, censés loués à des personnes responsables qui fournissent de bonnes cautions, se monte à £946 5s., sur laquelle somme il n'a été prélevé en moyenne que £309; les arrérages se montent maintenant à £1041 4s. 6d.

Secondement—Les *permis de coupe de bois* : ce fonds est payé à un agent à Bytown et à Québec, et est entièrement confié à cet agent qui les paie au département des terres de la couronne.

Troisièmement—La *vente de certaines propriétés*, comme les forges de St. Maurice, les billets de location pour mines, etc., etc. Ces fonds sont aussi payés au département des terres de la couronne.

Quatrièmement—Les *terres publiques*, dont les ventes se montent en tout à la somme de £305,363, qui ont été absorbés par réclamations pour terres et les dépenses incidentes.

Le montant brut reçu pour ce fonds, depuis l'Union, se monte en moyenne par année..... £90,566
Sur laquelle somme il a été dépensé et il faut déduire..... 74,368

Ne laissant que..... £16,198

No. 5—*Réserves du clergé* (Haut-Canada).—Bien qu'il paraisse que ce fonds en 1848 n'ait produit que £14,117, le revenu net, quand toutes les terres qui restent seront vendues, peut en toute sûreté être porté à £50,000 par année.

(Bas-Canada).—Ce fonds a rapporté, en 1848, £3075; quand toutes les terres disponibles seront vendues, le revenu annuel pourra être estimé à £12,500 par année.

No. 6—*Biens des jésuites.*—Ce fonds se montant en moyenne à £6500 par année, on ne peut en constater les dépenses pour le présent. D'après le témoignage annexé au rapport au sujet des terres publiques en 1844-5, (voir journaux de cette session, app. N. N.) le revenu de ce fonds peut être en toute sûreté évalué à £7,500 par année.

No. 7—*Terres des écoles de grammaire.*—Ce fonds a rapporté, en 1848, £1668 14s. 5d. On croit qu'il rapportera un revenu annuel de £11,619 lorsque toutes les terres qui restent seront vendues et que le produit en sera placé.

No. 8—*Conseil du collège.*—On n'a pu obtenir de retour sur ce fonds, si ce n'est dans les journaux de 1846 où l'on voit qu'il y a encore à vendre 107,610 acres qui, avec le produit dont il a déjà été disposé, ne peuvent manquer, (s'ils sont administrés avec économie,) de rapporter à cette institution un revenu annuel de £12,500.

No. 9—*Travaux publics.*—Le montant brut provenant de cette source en 1848 a été de £80,483 sur laquelle somme il a été dépensé £56,426 pour réparations et frais d'administration, laissant un revenu net de £24,058. Ce fonds est exclusivement approprié à la création d'un fonds d'amortissement, et suivant une progression de vingt-cinq pour cent par année, il est évalué en moyenne à £2,300 par année.

No. 10—*Honoraires et amendes de milice.*—Ce fonds est composé des honoraires payés par les officiers de milice en recevant leur commission, des honoraires d'exemptions payés par les miliciens, et des amendes qui leur sont imposées—prélevés en vertu de l'acte du Haut-Canada, 2 Vict., chap. 9. En 1841 le montant prélevé était de £508 11s. 7d., et, en 1848, il n'était que de £41 10s. La moyenne, pour sept années, était de £92 11s. 1d. évalué à £90.

Il n'y a point de fonds semblables dans le Bas-Canada.

ÉTAT COMPARATIF des dépenses du gouvernement civil en Canada, en 1848, sous la liste civile, ainsi qu'à New-York et dans le Haut et le Bas-Canada avant l'Union; avec le montant des dépenses que l'on propose pour l'avenir.

SERVICE.	Canada. 1848.	New-York.	Haut-Canada, pour 1834.	Bas-Canada, Moyenne de cinq années, 1830 à 1834.	Dépenses proposées.	REMARQUES.	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Gouverneur-général...	7777 15 4	1000 0 0	3888 17 9	4500 0 0	5000 0 0	Lois de New-York pour 1847, c. 3.	
Secrétaire privé.....	1111 2 0	150 0 0			500 0 0	Le second clerc devrait être chargé du département des sauvages; et s'il fallait un troisième clerc on pourrait le prendre dans le bureau du secrétaire provincial.	
1er clerc	277 15 0	} 250 0 0			250 0 0		
2e do	222 4 4						
3e do	175 0 0						
Messenger.....	56 0 0						
Gardien de bureau...	83 6 8	Sera compris dans les dépenses contingentes.					
	£ 1925 8 0	400 0 0	1712 14 8	2523 11 4	750 0 0		
Secrétaire provincial...	1000 0 0	625 0 0			750 0 0	On propose de réunir en un seul les deux départements. Si le secrétaire est choisi dans le Haut-Canada, l'assistant appartiendra au Bas-Canada.	
Assistent do	600 0 0	375 0 0			400 0 0		
1er clerc	222 4 4	} 800 0 0			850 0 0	On propose de transférer aux différentes localités les devoirs remplis par ce système central.	
2e do	222 4 4						
3e do	175 0 0						
4e do	175 0 0						
5e do	175 0 0						
Gardien de bureau	83 6 8	Sera compris dans les dépenses contingentes et les devoirs en seront remplis par la même personne					
Messenger.....	56 0 0					A New-York les devoirs du surintendant des écoles sont remplis dans ce département—dépenses..... £1800 Ici..... 4312	
	£ 2708 13 8	1800 0 0			2000 0 0	Différence £2512	
Assist. secrétaire..	500 0 0					Deux messagers suffiront pour tous les bureaux.	
1er clerc	300 0 0						
2e do	222 4 4						
3e do	175 0 0						
4e do	175 0 0						
5e do	175 0 0						
Messenger.....	56 0 0						
	£ 1603 4 4		2061 19 7	319 12 10			
Régistrateur	666 13 4	Devoirs remplis par le secrétaire provincial.					Sera transporté au bureau de l'arpenteur-général ou du secrétaire provincial.
1er clerc	222 4 4						
2e do	194 8 8						
	£ 1083 6 4		Compris dans le département du sec.-provl.				
Receveur-général.....	1000 0 0	375 0 0			750 0 0	A New-York les devoirs sont remplis par le trésorier qui reçoit et paie un montant beaucoup plus considérable avec des dépenses qui sont £475 de moins que celles qui sont proposées.	
Clerc de confiance...	300 0 0	325 0 0			375 0 0		
Teneur de livre	250 0 0						
2e clerc	225 0 0	200 0 0			250 0 0		
3e do	225 0 0						
Messenger.....	56 0 0						
	£ 2056 0 0	900 0 0	2078 6 10	1181 15 8	1375 0 0		
Inspecteur-général.....	1000 0 0	625 0 0			750 0 0	Ces devoirs sont remplis par le contrôleur (voir son rapport) moyennant £1825. La branche des douanes de ce département doit être payée à même les droits de douanes, ce qui réduira les dépenses de £2141, outre une somme considérable de dépenses contingentes.	
Député do	666 13 4	375 0 0			400 0 0		
Clerc correspondant.	300 8 0						
1er teneur de livre...	275 0 0	} 625 0 0			750 0 0		
2e do do	200 0 0						
1er clerc	250 0 0						
2e do	200 0 0						
3e do	175 0 0						
4e do	150 0 0						
Inspecteur des douanes.	500 0 0						
1er clerc	175 0 0						
2e do	150 0 0						
	£ 4041 13 4	1825 0 0	974 3 1	571 9 9	1900 0 0		
Conseil Exécutif:						On propose de discontinuer entièrement la cérémonie de présenter et décider les pétitions et réclamations au département de l'octroi des terres, aussi bien que la formalité d'entrer et accorder les warrants—choses qui n'augmentent nullement les sûretés; ainsi que la sanction des rapports du bureau des travaux publics qui n'offrent aucune garantie quelconque. On doit établir des bureaux à la place et un système d'audition pour chaque ouvrage séparé, en entrant les quantités—ce qui offre une garantie simple et suffisante contre l'ingénieur et l'entrepreneur, la valeur et le montant des estimations finales étant bien comprises;—ce que l'on ne fait nullement aujourd'hui.	
Président	1000 0 0						
Clerc	500 0 0				500 0 0		
Clerc de confiance...	400 0 0						
2e clerc	222 4 4				500 0 0		
3e do	200 0 0						
4e do	200 0 0						
5e do	175 0 0						
Messenger.....	75 0 0						
Portier	75 0 0						
	£ 2847 4 4		1295 10 11	1210 9 9	1000 0 0		

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

88. Ne faut-il pas que l'un des deux soit toujours présent?—Comme leur absence n'est qu'occasionnelle le secrétaire pourrait être autorisé à signer ces papiers; pratiquement parlant, le secrétaire fait tout l'ouvrage. Je suis d'opinion que tous les devoirs des deux commissaires peuvent être remplis par une seule personne dans deux heures par jour, parce que le secrétaire conduit toute la correspondance. Les arbitres provinciaux décident les réclamations en litige, ce qui ne fait nullement partie des devoirs des commissaires.

89. M. Hopkins.] Le devoir des commissaires n'est-il pas de visiter tous les travaux publics et d'en faire rapport?—Je considère que c'est une de ces choses qui doit occuper autant de temps que les commissaires peuvent en consacrer, d'autant plus que les commissaires ne sont pas des hommes scientifiques; ils ont des ingénieurs résidents qui sont parfaitement compétents et qui sont chargés de ce devoir. Lorsque je visitai le canal Welland je n'aurais pas cru convenable d'intervenir ou de donner mon opinion sur la nature ou le progrès des travaux.

90. M. Boutillier.] Aviez-vous à remplir quelques autres devoirs attachés à votre situation d'assistant-commissaires des travaux publics?—Non, je n'avais pas d'autres devoirs.

91. L'hon. M. Badgley.] Etiez-vous membre du conseil exécutif en vertu de votre charge d'assistant-commissaire des travaux publics?—J'étais membre du gouvernement parce que l'on croyait que cela était politiquement expédient, mais non pas en vertu de ma charge d'assistant-commissaire des travaux publics.

Sur motion de M. Boutillier, il est,—

Ordonné,—Que l'hon. M. Taché soit interrogé sur la charge d'assistant-commissaire des travaux publics.

Ordonné,—Que le président propose en chambre qu'il soit envoyé un message à l'honorable conseil exécutif pour que l'honorable M. Taché ait la permission de comparaître devant le comité.

Ordonné,—Que l'honorable William Hamilton Merrill et l'honorable William Benjamin Robinson, membres de la chambre, comparaissent devant le comité, demain.

Le révérend Egerton Ryerson, D. D., surintendant en chef des écoles pour le Haut-Canada, est appelé et soumet des réponses aux questions qui lui ont été proposées par le comité dans sa dernière séance—lesquelles sont comme suit:—

92. Voulez-vous expliquer au comité la nature des devoirs des clercs du bureau d'éducation, et donner votre opinion sur le montant du salaire qui doit, avec avantage pour le service public, être accordé à ces clercs?—Pour répondre à cette question, je pense qu'il est à propos d'examiner d'abord les devoirs généraux du bureau d'éducation. Ces devoirs sont de deux espèces—ceux qui ont rapport aux écoles en général, et ceux qui ont rapport aux écoles normale et modèle en particulier. Pour les premiers de ces devoirs, chacune des 2871 écoles (ou plutôt les 3036 arrondissements d'écoles) dans le Haut Canada, doit avoir une copie de l'acte des écoles et des formules et instructions nécessaires pour l'exécuter; tous les officiers locaux d'écoles, les conseils, etc., doivent aussi en avoir une. Chacun des surintendants locaux, et chaque corporation d'école doit avoir tous les ans une formule de rapport d'école. Tous les blancs de rapport, formules, etc., sont préparés et expédiés dans le bureau d'éducation. Avec chacun des conseils municipaux, chacun des surintendants locaux et une grande partie des 2871 écoles (les

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

syndics ou les instituteurs, ou les uns et les autres) je dois avoir de temps à autre une correspondance plus ou moins étendue, et cette correspondance, dans la plupart des cas, a rapport à des principes généraux, à des questions de lois qui viennent de différends, à des demandes d'informations sur les points douteux, sur les modes de procéder ou sur les améliorations d'écoles de quelque espèce. Dans cette correspondance l'objet du département n'est pas de se livrer à des généralités arides, mais bien de donner toutes les informations en son pouvoir; de donner des idées correctes, et inspirer des sentiments convenables sur les grands objets et les grands intérêts du système des écoles. L'allocation que la législature accorde aux écoles doit être tous les ans répartie en faveur de chaque cité, ville, village et township, aussi bien que comté dans le Haut-Canada, et doit être annoncée aux conseils municipaux: et les données sur lesquelles doit se faire cette répartition doivent être recueillies tous les ans dans ces localités et examinées avec soin, ce qui souvent cause beaucoup de trouble et de correspondance par suite des rapports défectueux. La surintendance financière (comme le font voir les rapports officiels dans le bureau) s'étend non seulement à chaque municipalité mais encore à chaque école élémentaire qui reçoit de l'aide publique dans le Haut-Canada; et les divers rapports statistiques doivent être compilés d'après mes rapports d'écoles annuels, ouvrage qui occupe le premier clerc pendant quelques mois. A cela il faut ajouter le compte des dépenses contingentes et trimestrielles, la rédaction des bills d'écoles, la correspondance sur la loi des écoles—qui jusqu'ici a été très considérable (comme celle qui a été imprimée par la chambre d'assemblée le fait voir) mais qui, j'espère, diminuera à l'avenir, les diverses visites, demandes d'informations, d'avis, etc., qui sont faites au bureau par des personnes qui ont des intérêts dans les affaires d'écoles, outre les affaires de routine communes à tous les départements publics. Toutes les lettres, rapports et autres documents reçus dans ce bureau doivent être endossés et filés. Toutes les lettres officielles et documents qui sortent du bureau doivent être copiés deux fois sur les originaux—la première pour la poste, et la seconde dans les livres du bureau—plusieurs de ces lettres sont copiées trois fois pour des fins particulières—comme pour toute la correspondance sur la loi des écoles soumise au parlement. Maintenant la partie mécanique de ces divers devoirs et travaux est exécutée par deux clercs dans le bureau d'éducation—le premier clerc étant responsable et le second lui aidant. Outre cela, le premier clerc m'est d'un grand secours tous les jours en donnant des informations aux personnes qui s'adressent à mon bureau, et il agit comme mon député en mon absence—il a parfaitement étudié et compris la loi des écoles et le système des écoles et dans ses principes et dans ses divers détails et applications.

2. Quand à la seconde branche des devoirs du bureau d'éducation,—ceux qui ont rapport aux écoles normale et modèle de la province,—je remarquerai que la création de ce département très important de notre système d'école a de beaucoup augmenté les devoirs et la responsabilité du bureau d'éducation,—beaucoup plus que je ne m'attendais ou que j'anticipais. Comme de raison, sur moi est dévolue le soin d'originer et établir tout ce qui a rapport à la fondation et au site de cette institution; à la nomination des officiers et de leurs devoirs; à tous les détails de régie et du système de régie, et aux mesures propres à en développer l'utilité et l'efficacité. Ces matières, après avoir été soumises au bureau d'éducation, ont été le sujet de ses délibérations pendant un temps assez considérable. Et, bien que je n'aie pris aucune part dans l'enseignement, et que je ne me sois jamais placé vis-à-vis

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

des étudiants dans la position des maîtres, les maîtres, cependant, depuis la création de l'institution, ont été en communication avec moi presque tous les jours au sujet des choses et matières liées au fonctionnement de l'institution. Les devoirs nouveaux qui sont dévolus au premier clerc, depuis l'établissement des écoles normale et modèle, ont aussi dépassé mon attente. La loi veut simplement qu'il soit "secrétaire-archiviste du bureau d'éducation, et qu'il entre toutes les délibérations du bureau dans un livre tenu à cette fin." Mais, en sus de cela et des avis qu'il est obligé de donner pour convoquer les assemblées du bureau, on a cru à propos, non seulement de faire conduire toute la correspondance, mais encore toutes les affaires financières des écoles normale et modèle par le bureau d'éducation, — devoirs qui ne sont pas imposés au bureau d'éducation et à son greffier dans l'état voisin de New-York. Comme de raison, l'exécution de tous les ordres et plans est laissée à mon contrôle et à ma responsabilité; et le premier clerc est responsable envers moi. Le système de régie est comme suit:—tout ce qui est fait ou préparé pour les écoles normale ou modèle, y compris les préparations, ameublements, réparations, livres et papeterie, — se fait par le bureau d'éducation. Un ordre conçu dans des termes voulus par la formule imprimée doit être transmis au bureau et signé par les maîtres d'école normale à l'adresse du surintendant en chef pour chaque article nécessaire à l'une ou l'autre des écoles, que ce soit des livres, papeterie ou réparations dans les bâtisses. Si c'est une affaire de dépenses contingentes ordinaires, le surintendant en chef approuve l'ordre en vertu d'un règlement général du bureau; si elle entraîne une dépense particulière, il la soumet à la considération et à la décision du bureau. Dans tous les cas, l'exécution de l'ordre est confiée au premier clerc qui achète tous les livres et papeterie nécessaires pour environ cent élèves dans l'école normale, et deux cent cinquante dans l'école modèle. — les dépose dans un appartement tenu à cette fin dans le bureau, — et les livre sur l'ordre prescrit, — note et file les ordres avec les comptes de tous les articles achetés ou de l'ouvrage fait, de manière à pouvoir comparer les items dans chaque compte avec les ordres, et les entrées faites dans les comptes fournis et audités à la fin de chaque trimestre. C'est aussi au premier clerc à préparer tous les comptes soumis au bureau par le surintendant en chef à la fin de chaque trimestre; à les payer, ainsi que les salaires des maîtres, serviteurs, etc., employés dans les écoles normale et modèle; à garder les pièces justificatives, les arranger, numéroter et filer; tenir un livre de caisse, un grand livre, et les livres de comptes courants et autres livres nécessaires; recevoir toutes les semaines les honoraires des maîtres de l'école modèle, ainsi que les deniers provenant des cahiers et livres d'écoles qui y sont vendus, aussi bien qu'au bureau; assister à l'école normale tous les samedis durant chaque session pour payer et recevoir les reçus des étudiants auxquels est accordée l'aide hebdomadaire; et veiller généralement à tous les devoirs mécaniques liés à l'administration des écoles normale et modèle, comprenant une variété de détails qu'il est inutile d'énumérer ici. Je crois qu'avec ce système de régie attentive et économique l'on a sauvé des centaines de louis; et c'est par ce moyen que l'on a pu faire tant de choses avec l'allocation si faible qui a été accordée à l'établissement des écoles normale et modèle.

3. Maintenant, quant au salaire des clercs, je pense que celui du premier clerc devrait être de £250 par année. Dans le bureau d'éducation des écoles élémentaires de l'Etat de New-York, à Albany, le salaire du premier clerc est de \$1000 par année; et j'ai raison de savoir que ses devoirs ne sont ni aussi variés ni aussi importants que ceux de ce clerc ici. Le premier clerc dans le bureau d'éducation

dans cet Etat n'a rien à faire avec les affaires de l'école normale de l'Etat: presque toute la correspondance du bureau se fait par formules imprimées et ses décisions et instructions sont données par le "District Common School Journal," journal mensuel que l'Etat soutient, et dont une copie, par ordre de la législatrice, est fournie aux frais publics à chaque arrondissement d'écoles dans l'Etat.

Le premier clerc de ce bureau est une personne qui a reçu une bonne éducation classique — un homme d'une intelligence, d'une capacité générales — et qui a été choisi parce qu'il était propre au bureau; il est allé à Dublin à ses propres frais et aux prix d'une année et un quart de salaire, et s'est mis au fait des divers départements du grand bureau d'éducation du bureau national en Irlande, et est revenu avec les certificats les plus honorables de ce bureau. Il m'a toujours aidé dans le bureau depuis que j'en ai la charge, excepté durant l'année qu'il s'est absenté sur ma recommandation. Les devoirs du bureau d'éducation sont bien différents de ceux d'un bureau de douanes ou de poste, et demande des qualifications d'un genre bien différent. Pour m'aider je veux des personnes et nulles autres que des personnes qui ressentent un intérêt aussi profond que moi dans les devoirs et les objets du bureau, et qui s'appliqueront et travailleront à promouvoir les intérêts de l'éducation et des connaissances de toutes les manières possibles; et tels sont, je crois, sous ce rapport, le premier et le second clerc.

Quant au salaire du second clerc, j'oserais dire que l'on pourrait fort bien avoir un simple copiste pour moins de £175. Mais je pense que dans un département dont l'objet est de promouvoir l'éducation il est à désirer, il est important que toutes les personnes qui y sont employées possèdent des connaissances assez étendues et soient dignes d'une confiance implicite et sachent nourrir une ambition intelligente et patriotique pour l'avancement intellectuel et social du pays. J'ai autant cherché à avoir comme assistant des personnes de cette espèce que j'ai cherché à avoir comme maîtres dans l'école normale de la province et dans les écoles modèles des personnes qui avaient des sentiments honorables et les qualifications nécessaires. Je pense avoir réussi dans les deux cas. L'action de mon département est développé par le talent, l'intelligence et le zèle des personnes qui y sont attachées; et je ne pense pas que £175 par année soient trop pour encourager et aider un jeune homme, comme celui dont j'ai parlé, à consacrer son temps et sa vie à un emploi où l'expérience, le talent, les connaissances peuvent produire tant de bien. Il y a environ deux ans on accorda un second clerc sur la recommandation unanime du bureau d'éducation; et le nouvel acte des écoles augmente considérablement les devoirs du département.

93. Pouvez-vous suggérer aucun moyen pour réduire les dépenses contingentes et autres dépenses de votre bureau, sans nuire au service public? — Non; — mes soins et mon ambition ont toujours été de faire autant que possible avec le moins de dépenses possibles.

94. Les clercs du bureau d'éducation sont-ils en aucune manière employés dans l'impression, la publication ou la rédaction du "Journal of Education?" — Je compose moi-même les articles éditoriaux et je choisis aussi la matière; le premier clerc recueille et prépare les articles qui ont rapport à l'éducation, à la littérature et aux sciences, fait quelques fois des articles et avis éditoriaux, et lit les épreuves — ce qu'il fait ordinairement le soir et après ou avant les heures de bureau. Le second clerc adresse le journal d'éducation aux personnes auxquelles il est envoyé, — mais durant les heures de bureau seulement quand il faut se hâter. Tout ce qui se fait au sujet du journal d'éducation est fait non pas comme

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

partie des devoirs du bureau d'éducation mais comme un service gratuit rendu au public, pour lequel (préparer chaque année près de quatre cents pages octavo imprimées en petits caractères) ni les clercs, ni moi-même nous n'avons reçu un seul denier, si ce n'est le plaisir et l'espoir de faire du bien. Outre cela, à la fin de chaque volume, il est resté contre moi une balance très forte pour la main-d'œuvre—que j'ai eu à payer moi-même. Il a aussi été envoyé gratis, et à mes propres frais, plusieurs copies du journal d'éducation aux membres de la législature et aux autres officiers publics.

Mais tout en parlant de cette manière, je désire exprimer d'un manière bien claire que je considère que tout ce qui a été fait pour la publication du journal d'éducation fait strictement partie des devoirs de ma charge, et que non seulement j'aurais très bien pu faire durant les heures de bureau tout ce que la rédaction en exigeait (si j'en eusse eu le temps) mais que j'aurais pu avec justice demander la balance nécessaire pour en payer les frais de publication comme dépenses contingentes de mon bureau, au lieu de payer moi-même ces balances de temps à autre. La loi des écoles, entre autres choses, oblige expressément (et a obligé depuis qu'elle est en opération) le surintendant en chef des écoles "à employer tous les moyens légaux en son pouvoir pour recueillir et répandre des informations au sujet de l'éducation parmi le peuple du Haut-Canada en général." On verra dans la correspondance imprimée sur la loi des écoles, récemment soumise au parlement (pp. 29, 30) que dès le 29 décembre, 1846, je proposais la publication du journal d'éducation comme l'un des moyens de mettre à exécution les dispositions de l'acte des écoles en question. Après avoir obtenu l'autorisation qui m'était nécessaire, je le commençai dans le mois de janvier, 1848. Si même alors on eut employé un clerc pendant deux ou trois jours chaque mois à cette fin, cela aurait absolument été conforme à l'esprit et à la lettre de la loi. Dans l'Etat de New-York, la loi autorise le surintendant des écoles élémentaires à "souscrire pour un nombre suffisant d'exemplaires de quelque publication mensuelle, exclusivement consacrée à l'éducation," afin d'en donner une copie à chacune des 11,000 écoles élémentaires de l'Etat. Dans le prospectus du journal d'éducation il était dit:—"Le montant entier des souscriptions sera consacré à soutenir et améliorer le journal, indépendamment de la direction éditoriale." Il a été tenu un compte strict et séparé de chaque denier reçu, et ces deniers ont été employés comme il était proposé. Si donc j'ai entrepris de faire, sans l'aide d'une allocation législative, ce que l'on n'a fait dans l'Etat de New-York qu'à l'aide d'une allocation législative, je pense que cette inquiétude que le comité des finances manifeste si évidemment dans la question à laquelle je répons pourrait fort bien, d'après les principes les plus sains d'économie publique, se changer en une recommandation à la législature, afin de me faire obtenir un aide qui me mettrait en état de répandre une publication mensuelle entièrement consacrée à une éducation basée sur des principes chrétiens et patriotiques.

Si l'on disait que la loi n'a pas expressément autorisé la publication d'un journal d'éducation par le surintendant en chef des écoles, je répondrais que la loi ne l'a pas non plus "expressément" autorisé à prendre des mesures pour établir une école normale de la province,—cependant il l'a fait, et en le faisant il n'a fait, je crois, comme en établissant un journal d'éducation, que mettre à exécution les dispositions de la loi.

[Et alors il se retire.]

[Ajourné à mercredi, à dix heures et demie.]

Mercredi, 24 juillet, 1850.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
M. BOUTILLIER,
M. CARTIER,
M. CHRISTIE,
L'hon. M. HINCKS,
M. HOLMES,
M. HOPKINS,M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. MERRITT,
M. MORRISON,
M. POLETTE,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

Le comité délibère sur le projet d'un second rapport à la chambre.

J. B. Meilleur, écr., M. D., surintendant en chef de l'éducation pour le Bas-Canada, est appelé et transmet ses réponses aux questions que lui a soumises le comité vendredi dernier—lesquelles sont comme suit:—

95. Voulez-vous expliquer la cause de l'excédant des dépenses du bureau d'éducation du Bas-Canada sur celles du Haut-Canada, et donner votre opinion sur les moyens d'effectuer une réduction dans ces dépenses, sans nuire au service public.—L'excédant des dépenses encourues dans le bureau d'éducation pour le Bas-Canada, vient—

1. Du fait que la correspondance est extrêmement étendue dans cette partie de la province pour l'objet de l'éducation, parce que la population y est plus nombreuse que dans le Haut-Canada, parce qu'elle est mixte et apparemment moins bien disposée à l'égard de l'acte d'éducation élémentaire. L'opposition que l'on a faite à cette loi dans certaines parties du pays a fait surgir mille difficultés au sujet desquelles j'ai été constamment occupé à écrire aux parties intéressées sur les lieux, et généralement dans les deux langues. Il suit de là que les dépenses encourues pour papeterie, pour port de lettres et autres frais de bureau ont augmenté en proportion. Le fait que le postage pour le Bas-Canada est une fois autant que celui pour le Haut-Canada est une preuve de ce que j'avance.

2. Du fait que la distribution de l'octroi législatif pour écoles se fait, dans le Bas-Canada, directement entre les municipalités scolaires, c'est-à-dire, par paroisse et par township; ou par union de parties d'iceux, au lieu de districts municipaux, consistant chacun en un comté, et quelquefois davantage. Ainsi, la part afférente de l'octroi législatif pour écoles est envoyée directement au secrétaire-trésorier de chaque municipalité scolaire.

3. Du fait que je reçois, pour chaque semestre, autant de rapports d'école qu'il y a de municipalités scolaires, et quelquefois deux pour chacune d'elles, l'un étant pour les écoles dissidentes. Il en est ainsi des comptes-rendus, des reçus et des documents transmis au bureau à l'appui de la demande d'une aide pour construction de maisons d'école.

4. Du fait que je suis chargé de l'érection de nouvelles municipalités scolaires, ou des changements à faire dans les limites des anciennes, ce qui, dans chaque cas, occasionne l'envoi en double du même document informant les parties intéressées de ce fait, et quelquefois même en un plus grand nombre de copies, afin qu'aucune personne ne puisse en prétexter ignorance. Il en a été ainsi relativement aux sentences arbitrales. L'érection des municipalités et la nomination des commissaires d'école sont envoyées aussi régulièrement à la gazette officielle. Ceci prouve, si non une grande dépense, au moins beaucoup de travail de plus.

5. Du fait que, pour la tenue en bon ordre du bureau de l'éducation dans le Bas-Canada, les affaires

et les difficultés étant du ressort immédiat du département de l'instruction publique, et étant, pour les raisons données ci-dessus en premier lieu, bien plus considérables et bien plus compliquées que dans le Haut-Canada, les livres nécessaires sont plus nombreux et d'une tenue plus difficiles, surtout sous le rapport pécuniaire. La distribution de £35.000 par année, et ce par petites sommes, pour l'objet de l'éducation; l'examen des reçus et des comptes-rendus de l'emploi de ce montant, et le compte que je dois en rendre au gouvernement, entraînent dans une foule de considérations et de détails qui suffisent presque pour occuper exclusivement l'un de mes clercs qui est spécialement chargé de ce travail.

6. Le surplus des dépenses encourues dans le bureau d'éducation pour le Bas-Canada pour l'année 1849 résulte encore du fait que l'acte 9 Vict., chap. 27, ayant été amendé par une loi passée en cette année, j'ai fait imprimer et distribuer, par la poste aux lettres, les deux actes d'éducation, accompagnés de deux circulaires y relatives, avec nombre de formules nécessaires aux commissaires d'école et aux secrétaires-trésoriers pour le bon fonctionnement local de ces lois. Je pense que leur impression et distribution n'a pas coûté moins de £100.

7. Du fait que certaine partie de l'ameublement nécessaire du bureau de l'éducation a été accordée pendant l'année susdite, n'ayant jamais eu un bureau complet sous ce rapport avant cette époque. Je puis même dire que, au début de mon administration, j'ai été près de deux années sans avoir ni ameublement, ni place de bureau, ni clerc à mon service, tandis que le surintendant pour le Haut-Canada fut pourvu de toutes choses dès les premiers jours après son installation.

8. Du fait que mes clercs ont eu chacun, en vertu de l'acte d'amendement, une augmentation de salaire pour l'année 1849, avec un effet rétroactif pour moitié de l'année 1848. De sorte que, pour la meilleure intelligence des comptes et dépenses du bureau de l'éducation, on devrait porter sur l'année 1848 le montant de plus qui leur a ainsi été accordé pour six mois, c'est-à-dire £57 10s. pour l'un, moitié de £115 d'augmentation, et £25 pour l'autre, moitié de £50 d'augmentation, total £82 10s. à eux payés pour les derniers six mois de 1848. Le montant de l'augmentation du salaire de mes deux clercs pour une année étant de £165, la somme totale qui leur a été accordée de plus, pour une année et demie, est de £247 10s. et rien davantage.

9. Du fait que le bureau de l'éducation pour le Bas-Canada a un messenger à son service à £75 par année. L'affluence de personnes ayant affaires à ce bureau étant toujours grande et constante, les services d'un messenger sont indispensables pour répondre à la porte, pour conduire les gens, et pour aller au bureau de la poste au moins deux fois par jour. Sans l'aide d'un messenger au bureau de l'éducation pour le Bas-Canada, le service public souffrirait beaucoup. Car n'y ayant pas d'autorité intermédiaire entre ce bureau et les parties intéressées pour prendre connaissance des nombreuses difficultés qui ont lieu tous les jours entre elles dans les différentes municipalités scolaires, et pour en décider, comme on a pu le faire dans le Haut-Canada, au moyen de surintendants locaux, tout est réservé au surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, soit par voie de correspondance ou par entrevues. La correspondance à cet effet est donc bien considérable; mais les entrevues le sont bien davantage.

Il me reste à faire observer à ce sujet que le messenger qui fait le service au bureau de l'éducation pour le Bas-Canada est chargé de faire en même temps comme tel le service des autres bureaux du gouvernement qui sont au même étage de la bâtisse où ils sont sis. Depuis le départ du gouvernement pour Toronto, ce messenger répond en partie aux personnes qui ont affaires aux bureaux d'enregistrement,

à celui de la commission d'enquête qui se fait sur icelui, aux personnes qui ont affaire au bureau de la police, à celui des inspecteurs de licences, et à celui des sauvages, bien que ces différents bureaux ne se tiennent pas tous dans la même bâtisse, parce que le bureau de l'éducation se trouvant plus à la portée, les personnes qui ont affaires à ces bureaux s'adressent généralement au premier pour parvenir aux autres. De sorte que le messenger du bureau de l'éducation peut être considéré comme étant en même temps celui de plusieurs autres bureaux publics dans le Bas-Canada.

96. Voulez-vous expliquer au comité la nature des devoirs des clercs des bureaux d'éducation, et donner votre opinion sur le montant du salaire qui doit, avec avantage pour le service public, être accordé à ces clercs?—En second lieu, j'ai l'honneur de dire que ce travail dévolu au bureau de l'instruction publique pour le Bas-Canada, et dont j'ai donné un aperçu dans le rapport que j'ai soumis aux branches législatives pendant la présente session du parlement provincial, est divisé généralement comme suit:

1. Le premier clerc est chargé de toute l'affaire monétaire, de la classification et du quotement de tous les documents qui sont transmis au bureau sous forme de lettres ou autrement, et de leur portée à l'index, ainsi que de tous les autres documents qui émanent du bureau.

2. Le second clerc est chargé de copier toutes les lettres et autres documents qui émanent du bureau, de leur entrée dans les livres, et de la tenue des livres montrant la distribution de l'octroi législatif pour écoles, l'érection de municipalités scolaires, la nomination de commissaires d'école, les sentences des arbitres, etc., etc.

3. Le surintendant est chargé spécialement de la direction de tout le département, de prononcer sur toutes les difficultés, sur toutes les demandes d'argent, de faire toute la correspondance dans les deux langues, de toutes les entrevues, de donner les instructions nécessaires aux personnes chargées du fonctionnement local de la loi, par voie de circulaires ou autrement; et de plus, de faire des visites lorsqu'il y a lieu dans les municipalités où il y a des difficultés qui ne peuvent être aplanies autrement.

Il me reste à ajouter à ce sujet comme mon opinion que, vu la part de travail et de responsabilité morale dévolue à chacun de mes clercs, l'augmentation d'émoluments qu'ils ont obtenue l'an dernier n'est rien que juste et convenable à leur tâche respective. Il y aurait tout à craindre qu'avec une somme moindre à offrir pour le service de deux clercs je ne fusse sujet à n'avoir que des incapables ou des inconstants.

97. Pouvez-vous suggérer aucun moyen pour réduire les dépenses contingentes et autres dépenses de votre bureau sans nuire au service public?—En troisième lieu, j'ai l'honneur de dire, comme mon opinion que, raisonnablement, il n'y a pas de moyen de réduire les dépenses du bureau de l'éducation pour le Bas-Canada, autres que ceux en vertu desquels l'opposition que l'on fait à la loi en certains endroits sera vaincue, les difficultés qui en résultent seront aplanies, et le travail par le fait diminué considérablement. Or, ces moyens doivent prendre leur source dans une mesure législative par laquelle le peuple, comme tel, serait laissé à même de profiter de l'expérience qu'il a acquise généralement, avec autant de succès que de satisfaction dans le fonctionnement de l'acte actuel des écoles, en ne le déroulant pas de la marche connue qu'il est maintenant habitué à suivre pour en obtenir un bon résultat. Quant aux endroits dont les habitants mal disposés et mal avisés ne veulent de rien à cet effet, si la prudence et l'économie

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

ÉTAT COMPARATIF des dépenses du gouvernement civil sous la liste civile, etc.—Continuation.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

SERVICE.	Canada, en 1848.	New-York.	Haut Canada, 1834.	Bas-Canada, moyenne de cinq années, 1830 à 1834.	Dépenses proposés.	REMARQUES.
Procureur-général, Est.....	£ s. d. 1100 0 0	£ s. d. 250 salaire.....	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d. 750 0 0	} Ces emplois doivent être stationnaires et politiques.
Procureur-général, Ouest.....	1100 0 0	325 dépenses contingen- tes.....			750 0 0	
	£ 2200 0 0	575 0 0	Compris sous	Ad. de la Jus.	1500 0 0	
Dépenses contingentes des bu- reaux publics suivant la liste civile.....	7500 0 0	Gouv...187 10 Sec. ... 75 0				Dépenses conting.... £7900 Et 6272
Dépenses contingentes du bu- reau du procureur-général. }	400 0 0	Trés... 50 0 Compt. 75 0				£14162 A New-York..... 3112
	£ 7900 0 0	387 10	587 13 6			Différence..... £11060 ce qui excède toute la dé- pense de ces départements à New-York si les chiffres qui précèdent sont corrects. (Voir rapport des comptes et actes d'appropriation.)
Total de la liste civile.....	34143 6 4	6887 10 0	12599 6 5	10306 19 5	13523 0 0	
<i>Divers.</i>						
(Non compris dans la liste civile.)						
Secrétaire du bureau des statistiques, No. 18, com. p.	75 0 0	Frais de port				
Impressions pour le bureau do. ...	300 0 0	pour le govt.				
Salaire du greffier en loi (20)	100 0 0	compr. sec.				
Allocation additionnelle pour les mes- sagers	50 0 0	d'état, tréso- rier, proc. gén.				
Pour préparer les comptes publics ...	85 8 4	arp. gén., adjt. gén. et greffier				
Clerc surnuméraire dans le bureau de l'inspecteur-général.....	125 0 0	500 0 0				
Clerc surnuméraire dans le bureau du secrétaire	175 0 0					
Messenger, bureau du régistreur ...	66 0 0					
Dépenses contingentes, bureaux pu- blics	108 0 0					
Dépenses incidentes, maison du gou- vernement	2168 5 10					
Ameublement pour l'aile neuve, bu- reaux publics.....	549 12 8					
Impressions dans la Gazette du Ca- nada, proclamations, etc.....	2320 3 1		Imp. des lois, 995 5 10	1195 12 2		
Autres dépenses.....	150 0 0	2612 10 0			5227 0 0	
	£ 6273 9 11	3112 10 0	995 5 10	1195 12 2	5227 0 0	

TOTAL DES DÉPENSES.

SERVICE.	Canada, 1848.	New-York.	Haut Canada, pour 1834.	Bas-Canada, moyenne de cinq années, 1830 à 1834.	Dépenses proposées.	REMARQUES.
Liste civile	£ s. d. 34143 6 4	£ s. d. 6887 10 0	£ s. d. 12599 6 5	£ s. d. 10306 19 5	£ s. d.	
Divers	6272 9 11		995 5 10	1195 12 2		
	£ 40415 16 5	10000 0 0	13594 12 3*	11502 11 8†	18750 0 0	

L'épargne effectuée par les arrangements proposés sera £21,566. A l'avenir les dépenses seront limitées par la loi à £18,750. Pour voir que l'on peut effectuer cette réduction sans nuire au service public il suffit d'examiner les dépenses des autres gouvernements. Par exemple, New-York dépense £10,000; Michigan, £3,150; Haut-Canada, avant l'Union, dépensait £13,594, et le Bas-Canada £11,502 pour le même objet.

* £315 4s. 1d. sont payés sur cette somme à même le fonds du revenu casuel et territorial.

† Une partie de cette somme est payée à même le fonds du revenu casuel et territorial.

No. 7.
PROVINCE DU CANADA.
EXTRAIT des dépenses contingentes des bureaux publics pour 1847.

BUREAU.	Divers.	Ameublement de bureaux, réparations, etc.	Journaux et annonces.	Papeterie, parchemin, impressions et livres de bureaux.	Salaire des clercs.	Frais de port.	Dépenses générales des bureaux.	TOTAL.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Secrétaire civil	56 14 11½	26 6 3	36 7 10	47 0 2		446 5 11		612 15 1½	
Secrétaire provincial.....	128 11 1½	93 7 9	50 7 3	904 9 2½	885 14 7	1229 19 3		3292 9 2	
Régistrateur.....	7 4 2	13 9 0½		104 3 5	58 2 3½	33 7 2		216 6 1	
Conseil exécutif.....	29 10 9	93 8 7	63 5 4	244 3 4	233 12 6	260 5 8		929 6 2	
Inspecteur-général.....	7 19 3½	67 16 10½		90 8 9		211 16 2		378 1 1	
Receveur-général	3 18 3	61 19 3	43 10 6	160 19 1	27 10 0	376 16 9½		674 13 10½	
Travaux publics.....	32 11 1	8 19 6	17 2 6	290 1 1½	48 16 8			397 10 10½	
	£266 9 7½	365 7 3	215 13 5	1841 5 1	1253 16 0½	2358 10 11½		6501 2 4½	
<p><i>Bureaux généralement:</i></p> <p>Bois de chauffage.....</p> <p>Eau.....</p> <p>Dépenses contingentes du gardien des bureaux, (D. Luck).....</p> <p>Allocations spéciales (arranges en faveur du gardien des bureaux et de Mme. Cross, Québec).....</p> <p>Charroirage de la neige en hiver.....</p> <p>Articles de ferblanterie, chincaillette, poêles et tuyaux, poser iceux, etc.....</p> <p>Charroirage de bois durant l'année.....</p> <p>Loyer de maisons (W. E. Coffin).....</p> <p>Sergents d'ordres auprès du gouverneur-général à 1s. 3d. par jour.....</p>									
	269 18 9	13 1 6	75 2 5½	4 11 5	34 0 0	80 18 6	45 12 6	300 0 0	
	45 12 6							868 17 7½	
	<p>TOTAL.....</p>							£7370 0 0	Courant.

N. B. Les dépenses sont de £930 de plus que l'année dernière. Les divers, ameublements, et items généraux sont à peu près les mêmes pour les deux années, savoir:—(1846, £1499 8s. 1½d.; 1847, £1500 14s. 6d.) Pour les journaux aussi, savoir:—(1846, £221 7s. 1½d.; 1847, £215 13s. 5d.) Le coût de la papeterie est de £568 18s. 1½d. de plus que l'année dernière, et le salaire des clercs de £271 18s. 1½d. de plus; mais les frais de port ont diminué cette année de £506 9s. 8½d.

T. DOUGLAS HARINGTON, Paie-maire, etc.

Erreurs exceptées. Montréal, 17 janvier, 1848.

Appendice (B. B.)
9 Juillet.

Appendice (B. B.)
9 Juillet.

ÉTAT COMPARATIF des dépenses contingentes des bureaux publics en Canada durant les années 1846 et 1847.

BUREAU.	Divers.	Ameublement, réparations, etc.	Journaux et annonces.	Papeterie, impressions, etc.	Salaire des clercs surnuméraires.	Frais de port.	TOTAL, 1846.		TOTAL, 1847.		REMARQUES.
							£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Secrétaire civil	£ 58 15 7	£ 3 13 8	£ 44 17 11	£ 25 17 3	£ 18 3 9	£ 476 8 9½	£ 627 16 11½	£ 612 15 1½	Augmentation dans les 2e et 4e colonnes; diminution dans les 1re, 3e, 5e et 6e.		
Secrétaire provincial	70 13 5½	222 0 1	32 14 4	758 0 5	305 10 0	1454 19 3	2843 17 6½	3292 9 2	Dito dans les 1re, 3e, 4e et 5e colonnes; do. dans les 2e et 6e.		
Régistrateur	0 7 6	13 5 4	70 6 2	72 11 2	156 10 2	216 6 1	Dito dans les 1re, 2e, 4e, 5e et 6e colonnes; nil dans la 3e.		
Conseil exécutif	12 4 4½	26 8 10	74 8 11	78 2 7	56 5 0	372 0 6	619 10 2½	929 6 2	Dito dans les 1re, 2e, 4e et 5e colonnes; nil dans la 3e.		
Inspecteur-général	9 10 7	37 10 7½	72 6 3	194 5 10	313 13 3½	378 1 1	Dito dans les 1re, 2e, 4e et 5e colonnes; nil dans la 3e.		
Receveur-général	5 1 3½	20 12 9	52 3 3½	93 19 10	494 15 1½	666 12 3½	674 13 10½	Dito dans les 1re, 2e, 4e et 5e colonnes; nil dans la 3e.		
Travaux publics	87 4 8	11 17 5	17 2 8	173 13 8	1 18 4	291 16 9	397 10 10½	Augmentation dans les 4e et 5e colonnes; diminution dans les 1re, 2e et 3e; nil dans la 6e.		
	£ 243 17 5½	335 8 8½	221 7 1½	1272 6 2	381 17 1	3065 0 8	5519 17 1½	6501 2 4½	996 7 0		
BUREAUX GÉNÉRALEMENT:											
Comprenant loyer de maison et taxes, £315; eau, £28 18s.; bois de chauffage, £242 10s. 4d.; dépenses contingentes du gardien des bureaux, £73 17s. 2d.; charroyage de neige, £41; sergents d'ordre, £48											
11s. 3d.; charroyeurs de bois, etc., £45 12s. 6d.; poêles, ferblantiers, etc., etc., £124 13s. 6d.....											
Total								£ 6440 0 0	£ 7370 0 0		{ Total de l'augmentation, £930 en 1847. }

N. B. Les remarques de 1847 sont presque applicables à 1846.

Montréal, 17 janvier, 1848.

T. DOUGLAS HARRINGTON,
Paie-maitre, etc.

No. 8.

ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES CONTINGENTES DES BUREAUX PUBLICS EN CANADA DURANT L'ANNÉE 1848.

NATURE DES DÉPENSES	Secrétaire Civil.		Secrétaire provincial.		Régistrateur provincial.		Conseil exécutif.		Inspecteur général.		Receveur général.		Travaux publics.		TOTAL.		NOMS DES CLERCS SURNUMÉRAIRES—(Voir salaire des clercs.)	
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
Divers: petites dépenses de bureau, cabs, fret, télégraphe, etc.	56 19 1½	31 7 4	3 2 8	28 0 2½	32 11 7	54 3 6½	186 4 5½	F. A. Hall, 7s. 6d. par jour 137 5 0	
Ameublement, réparations, etc.	1 1 3	15 10 6	20 16 3	34 5 9	23 2 2	2 13 4	97 9 3	W. H. Pardey, " " 137 5 0	
Journaux et annonces	32 2 7½	38 17 11	77 15 1	27 12 11	38 10 5	214 18 11½	W. G. Sheppard, " " 137 5 0	
Papeterie, impressions, livres, etc.	35 0 4	71 19 2½	130 10 8	260 3 10	71 9 3	274 8 4½	117 15 6	1604 7 2	J. Bancroft (a cessé) ... " " 94 17 6	
Salaires des clercs	572 2 0	1 0 0	401 17 1	384 5 0	6 0 0	1365 4 1	P. E. McKeon (a cessé) " " 39 13 0	
Frais de port	533 11 6	1177 1 9½	87 15 0½	233 12 5	245 11 1	395 8 9	2623 0 7	Temporairement, lorsque l'abondance des affaires l'exigent..... 25 16 6	
Dépenses totales de chaque bureau...	£638 14 10	2549 18 9	172 8 4½	1022 4 10½	351 6 1	1137 8 9½	219 2 9½	6091 4 6	Conseil exécutif.	
Bureau en loi de la couronne (bibliothèque de loi)	T. Burn, 7s. 6d. par jour 137 5 0
Bureau d'enregistrement et statistiques (six copies du Blue Book pour 1847, à £15 chaque)	F. H. Hinsworth " " 132 0 0
Deux sergents d'ordres (maison du gouvernement) à 1s. 3d. par jour	W. A. Hinsworth (pour index analytique) 75 0 0
DÉPENSES GÉNÉRALES—ÉDIFICES PUBLICS.																		
Loyer de maisons et taxes (a cessé)	Temporaire, etc. 57 12 1
Aqueducs (taxes)	Receveur général.
Deux charroyeurs de bois (à 2s. 6d. par jour)	G. C. Reiffenstein, 10s. par jour 163 0 0
Charroyage de neige (printemps et automne)	W. Hedge, " " 183 0 0
Bois, charbon et sciage, etc.	B. B. Turquand (a cessé) . 5s. par jour 34 10 0
Ameublement, clincallerie, réparations, etc.	Temporaire, etc. 3 15 0
Pour démonter, nettoyer et remonter les poêles, etc.	Temporaire, etc. 384 5 0
Ramontage de cheminées	Bureau du régistateur—(temporaire) 1 0 0
D. Luck, (gardien de bureau) pour avoir nettoyé les bâtisses et autres dépenses contingentes	Travaux publics—(temporaire) 6 0 0
Total	Total..... £ 1365 4 1

T. DOUGLAS HARINGTON, Paie-maître, etc.

Montréal, 24 septembre, 1849.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

s'opposent également à la pratique de moyens absolus de répression, on peut faire de deux choses l'une : ou employer la part de l'octroi législatif afférente à leurs municipalités scolaires respectivement pour y établir une ou deux bonnes écoles sous le contrôle de commissaires d'école nommés par le gouvernement, ou abandonner ces habitants entièrement à eux-mêmes, en les privant de toute espèce de participation dans l'octroi législatif pour écoles, laissant d'ailleurs l'acte d'éducation actuel comme il est. Il y a tout lieu de croire que la honte d'être ainsi abandonnés, et que la vue du succès obtenu chez leurs voisins sous les auspices de la loi, les porteraient bientôt à se soumettre à ses conditions, et à demander à en partager les avantages. Nous avons, à l'appui de cette opinion, l'exemple de plusieurs municipalités auxquelles je fais allusion dans mon dernier rapport. Dans tous les cas, si on n'avait pas partout de bonnes écoles en opération, on aurait au moins partout la paix, puisqu'on ne forcerait en aucune manière les habitants à contribuer à former la somme voulue par la loi.

Lorsque dans certains endroits les habitants se sont opposés à l'acte de 1796 pour les chemins, à l'acte pour l'incorporation d'une milice effective en 1812, et à l'ordonnance des sleighs en 1838, on n'a pas pour cela rappelé ces lois, et aujourd'hui elles sont appréciées par tout le pays. Eh bien, il en serait de même de la loi actuelle d'éducation si on la laissait intacte et permanente, à la seule exception des dispositions mentionnées ci-dessus. A quelques exceptions près, elle est la meilleure loi que l'on puisse donner au pays pour la diffusion des connaissances usuelles, et les habitants qui la connaissent déjà généralement bien ne pourraient que l'apprécier davantage avec le temps. Dans ce cas, les difficultés diminueront et la loi opérera bien partout. Tandis qu'il y a tout lieu de craindre qu'un nouveau système, prescrivant une marche nouvelle, et demandant une autre expérience, ne rencontre de nouvelles difficultés, plus générales et plus difficiles peut-être à aplanir que celles qui nous sont offertes aujourd'hui dans certaines municipalités scolaires, sans obtenir le même bon résultat général. Or, avec de nouvelles difficultés, il y aura autant et peut-être plus de travail à faire dans le bureau de l'éducation, et par conséquent plus de dépenses à encourir pour les faire disparaître. Le plus sûr moyen donc de diminuer, ou au moins de ne pas augmenter, les dépenses du bureau de l'éducation est de faire en sorte que la somme de travail et de responsabilité diminue au lieu d'augmenter.

[Et alors il se retire.]

[Ajourné à vendredi, à dix heures et demie.]

Vendredi, 26 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, Ecuyer, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOPKINS,
L'hon. M. BOULTON,	M. le sol.-gén. MACDONALD,
M. CARTIER,	L'hon. M. MERRITT,
M. CAUCHON,	M. POLETTE,
L'hon. M. CAYLEY,	M. RICHARDS,
L'hon. M. HINCKS,	L'hon. M. SHERWOOD,
M. HOLMES,	L'hon. M. VIGER.

L'hon. Etienne P. Taché, membre de l'honorable conseil législatif, comparait devant le comité, conformément à son ordre de lundi dernier.

Certaines questions étant soumises à M. Taché, relativement à la charge de l'assistant-commissaire

des travaux publics, ce monsieur a demandé qu'il lui soit permis de répondre à ces questions par écrit, attendu qu'il lui faut consulter des papiers et documents dans le département des travaux publics.

Ordonné,—Que la demande de l'hon. M. Taché lui soit accordée.

L'hon. William Benjamin Robinson, membre de la chambre, comparait devant le comité, conformément à son ordre de lundi dernier, et est interrogé.

98. L'hon. M. Boulton.] Vous avez été commissaire en chef des travaux publics pendant quelque temps ?—Oui, pendant environ deux ans.

99. Aviez-vous un assistant-commissaire durant ce temps ?—Oui, à l'exception de quelques semaines.

100. Quels sont les devoirs des officiers respectifs ?—Ils sont les mêmes.

101. M. Hopkins.] Etes-vous d'opinion qu'il faille nécessairement deux officiers pour remplir les devoirs du bureau ?—Telle qu'est maintenant la loi, et puisqu'il faut qu'il y ait un département distinct, je pense que deux officiers sont nécessaires.

102. Pensez-vous que la loi pourrait être amendée avec avantage à cet égard ?—Tant qu'il y aura des travaux publics à construire et à surveiller, je pense que le bureau est nécessaire et je pense que sa constitution actuelle avec deux commissaires ne pourrait pas être abrogée avec avantage.

103. M. Holmes.] Voulez-vous lire le témoignage rendu par l'hon. Malcolm Cameron, et dites si vous partagez l'opinion qu'exprime ce monsieur ; et si non, pourquoi ?—(Réponse différée.)

Sur motion de M. Richards, il est,—

Ordonné,—Que chaque chef de département soit prié de donner au comité un état détaillé de la papeterie employée dans les bureaux respectifs, exposant la quantité de chaque espèce et le prix—ceci doit comprendre tous les articles généralement appelés papeterie, tel que plumes, encre, papier, cire, enveloppes, etc.

La considération de la proposition suivante de l'hon. M. Cayley, telle qu'ajournée le 12 du courant, est reprise, savoir :—

“Qu'il n'est pas expédient que les procureurs généraux fassent partie du cabinet et que leurs devoirs officiels doivent être limités aux questions légales qui se présentent dans leurs sections respectives de la province, et à donner au gouvernement leur opinion sur toutes les points de loi qui leur sont soumis ;

“Que les charges de solliciteurs-généraux soient abolies.”

Sur motion de l'hon. M. Cayley, les témoignages déjà soumis au comité au sujet des officiers en loi de la couronne, sont lus.

Sur motion de l'hon. M. Cayley,—

Ordonné,—Que les noms des messieurs qui, résidant au siège du gouvernement, ont été les 15 et 16 du courant, priés par ordre du comité, de donner des informations au sujet des officiers en loi de la couronne et dont les réponses n'ont point encore été reçues, soient lus :

Le greffier lit alors les noms comme suit :

“L'hon. M. le procureur-général Baldwin,”

“L'hon. M. le procureur-général LaFontaine,”

“L'hon. M. le juge Sullivan,”

“M. le solliciteur-général Drummond,”

“L'hon. Samuel B. Harrison,” et

“L'hon. M. le chancelier Blake.”

Appendice
(B. B.)

9 Juillet

En conséquence, l'hon. M. Cayley propose,—

Que, vu la fin prochaine de la session et le temps qui s'est écoulé depuis que les questions ont été soumises, c'est un sujet de profond regret pour le comité de voir qu'il est forcé d'en venir à une décision sur un sujet aussi important sans avoir obtenu les renseignements demandés.

M. Richards propose, en amendement, que les mots suivants soient substitués :

Que les messieurs résidents ou présents dans la cité de Toronto, auxquels des questions ont été soumises, soient priés de comparaître devant le comité demain, à dix heures et demie.

La question en amendement étant soumise, Le comité se divise :

<p>Pour, 8.</p> <p>M. Cartier, M. Cauchon, L'hon. M. Hincks, M. le sol.-gén. Macdonald, L'hon. M. Merritt, M. Polette, M. Richards, L'hon. M. Viger.</p>	<p>Contre, 7.</p> <p>L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cayley, M. Christie, M. Holmes, M. Hopkins, L'hon. M. Sherwood.</p>
--	--

Ainsi elle est agréée.

Sur motion de M. Richards, il est,—

Ordonné,—Que les questions soumises à l'honorable inspecteur-général, relativement au rapport et au témoignage transmis au comité par l'honorable William Hamilton Merritt, soient aussi proposées à l'honorable William Cayley, membre du comité.

L'hon. inspecteur-général expose au comité qu'il n'a reçu que ce matin le témoignage et les documents transmis au comité par l'honorable William Hamilton Merritt et demande qu'il lui soit accordé jusqu'à lundi prochain pour obéir à l'ordre du comité du 12 du courant, attendu que ces documents sont extrêmement volumineux.

Sur motion de l'hon. M. Cayley,—

Ordonné,—Que le temps demandé par l'hon. inspecteur-général pour préparer sa réponse au sujet du témoignage de l'hon. M. Merritt, lui soit accordé.

[Ajourné à demain, à dix heures et demie.

Samedi, 27 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.	
<p>L'hon. M. BADGLEY, L'hon. M. CAYLEY, M. CAUCHON, M. CHRISTIE, Colonel GUGY, M. HOPKINS,</p>	<p>M. le sol.-gén. MACDONALD, L'hon. M. MERRITT, M. MORRISON, M. POLETTE, M. RICHARDS, L'hon. M. SHERWOOD.</p>

Le président informe le comité que depuis la dernière séance il a reçu des communications de la part des honorables procureurs-généraux LaFontaine et Baldwin, de M. le solliciteur-général Drummond et de l'hon. M. le chancelier Blake, lesquelles sont lues comme suit :—

Question soumise à l'hon. M. le procureur-général LaFontaine.

104. Voulez-vous dire au comité votre opinion sur les devoirs des solliciteurs-généraux et sur la convenance d'abolir ces charges—et généralement sur les

devoirs des officiers en loi de la couronne, faisant les suggestions que vous croirez de nature à diminuer les dépenses sans nuire au service public ?

BUREAU DU PROCUREUR-GÉNÉRAL POUR LE BAS-CANADA,
TORONTO, 26 juillet, 1850.

MONSIEUR,—En réponse à la question qui m'est soumise par ordre du comité des finances et incluse dans votre lettre du 15 du courant, j'ai l'honneur de dire qu'ayant eu communication de la réponse donnée par le solliciteur-général pour le Bas-Canada, à une question de la même teneur qui lui a été adressée, je prends la liberté de vous renvoyer à l'opinion exprimée par ce monsieur pour les deux premières parties de la question, comme étant une opinion que je partage absolument.

Je suis incapable de suggérer aucun moyen qui puisse réduire les dépenses en ce qui concerne le service des officiers en loi, et je n'ai qu'à ajouter que les observations de M. le solliciteur-général Drummond, avec le tableau que j'ai eu l'honneur de soumettre au comité en réponse à une première lettre, renferment toutes les informations qu'il est en mon pouvoir de donner sur les devoirs de ces officiers.

J'ai, etc.,

L. H. LAFONTAINE,
Procureur-général.

ALFRED PATRICK, écuyer,
Greffier des comités.

26 juillet, 1850.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question qui m'est soumise par vous conformément aux ordres du comité des finances.

Je suis comme de raison prêt à comparaître devant le comité en aucun temps qu'il lui plaira fixer, pour donner toutes informations qu'il est en mon pouvoir de donner sur ces questions ainsi que sur toutes les autres sur lesquelles il pourra désirer m'interroger.

ROBERT BALDWIN.

M. A. PATRICK,
Greffier du comité des finances.

Question soumise à l'hon. procureur-général Baldwin.

105. Voulez-vous dire au comité votre opinion sur les devoirs des solliciteurs-généraux et sur la convenance d'abolir ces charges—et généralement sur les devoirs des officiers en loi de la couronne, faisant les suggestions que vous croirez de nature à diminuer les dépenses sans nuire au service public ?—J'ai déjà fait, dans le tableau transmis au comité, quelques suggestions au sujet de la manière de conduire les affaires en loi de la couronne, et je demande la permission d'y renvoyer en réponse à la question qui m'est soumise, comme ayant rapport au sujet en question. Quant à la question de se dispenser de la charge de procureur-général avec le caractère politique dont elle est revêtue, je ne pense pas que dans une société comme la nôtre il soit possible de le faire avec avantage pour le public. Comme de raison, par la nature même de la charge, il n'est pas nécessaire que le fonctionnaire soit en même temps le chef de l'administration provinciale, et je ne doute pas qu'il arrivera quelques fois que des fonctionnaires, remplissant d'autres charges, occuperont cette position, mais avec l'état de société que nous avons dans cette province, il y aura des exceptions j'en suis convaincu. Le plus souvent le chef du parti qui aura l'ascendant appartiendra au barreau. Ainsi donc, en pré-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

parant la liste d'une administration pour la soumettre à la considération du représentant de la souveraineté, cette personne préfère naturellement la charge qui lui laisse en apparence au moins des rapports avec sa profession. Le Canada n'est pas et ne peut pas être, pour des fins pratiques, avant une époque plus éloignée qu'on ne peut entrevoir, dans une position qui lui permette de former avec avantage une administration sans avoir égard à ce que l'on peut appeler la confiance distincte de chaque partie de la province. Aussi longtemps que cet état de chose existera, les mêmes raisons qui dans une partie de la province désigneront comme chef de parti quelque membre marquant du barreau de cette province seront suivies des mêmes résultats dans l'autre; et dans l'une et l'autre des deux provinces on aura les mêmes motifs de préférer une charge professionnelle à toute autre; en sorte que je ne vois pas comment vous pourrez vous soustraire en général à la nécessité d'avoir dans le cabinet les deux principaux officiers en loi. On pourra appeler l'un avocat-général et l'autre procureur-général, ou l'un procureur-général et l'autre solliciteur-général, mais appelez-les comme vous voudrez ils occuperont nécessairement une position à peu près égale à celle de chef de l'administration provinciale. Les devoirs du solliciteur-général dans ce pays, dans sa capacité professionnelle comme dans sa capacité parlementaire, ressemblent beaucoup à ceux du procureur-général en Angleterre,—la principale différence, dans le fait, c'est que les opinions en loi sont généralement demandées au procureur-général. Mais d'après la position ministérielle et les devoirs de procureur-général qui l'obligent à être constamment au siège du gouvernement, c'est sur le solliciteur-général que doit principalement tomber la charge de conduire les affaires de la couronne dans les cours de justice. Les devoirs parlementaires du procureur-général comme ministre du cabinet le mettent également dans l'impossibilité de porter une attention suffisante à ce que l'on peut appeler la législation légale du parlement; en sorte que l'importance d'avoir un monsieur en qui l'administration ait entièrement confiance fait qu'il est grandement à désirer, pour le moins, de conserver la charge de solliciteur-général. Et certainement, quand l'on considère que si la charge était abolie, les affaires de la couronne que cet officier conduit maintenant (et qui sont généralement dans les assises où le calendrier criminel est le plus surchargé) devraient être confiées à quelqu'autre membre de la profession spécialement engagé à cette fin, je ne pense pas que l'épargne serait bien grand pour la province,—et dans mon opinion elle ne saurait compenser la perte des services de cet officier pour conduire les affaires parlementaires du pays. J'ajouterai que je ne considère pas que la question de retenir ou abolir la charge de solliciteur-général, ainsi que je comprends les devoirs imposés à cet officier, affecte en aucune manière les suggestions que j'ai faites dans le tableau que j'ai transmis—si dans le fait le solliciteur-général était laissé en dehors du parlement et devenait un officier permanent, n'entrant point et ne sortant point de charge avec l'administration du jour, il lui serait alors possible comme de raison, lorsque les professions d'avocats et de procureurs restent réunis, de bien remplir les devoirs que j'ai mentionnés dans mon tableau comme étant du ressort du solliciteur ou du procureur aussi bien que du solliciteur-général,—mais autrement je crois qu'il faudra toujours adopter quelque nouvel arrangement comme celui que j'ai suggéré.

Question soumise à M. le solliciteur-général Drummond.

106. Voulez-vous dire au comité votre opinion sur les devoirs des solliciteurs-généraux et sur la convenance d'abolir ces charges—et généralement

sur les devoirs des officiers en loi de la couronne, faisant les suggestions que vous croirez de nature à diminuer les dépenses sans nuire au service public?—

BUREAU DU SOLLICITEUR-GÉNÉRAL POUR LE B.-CANADA,
TORONTO, 26 juillet, 1850.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 15 du courant et je prends la liberté de soumettre au comité des finances la réponse suivante à la question qui y est contenue. Les solliciteurs-généraux sont tenus, 1o. De veiller à la poursuite des personnes accusées de crimes et de délits de nature grave, quand ils ne sont point engagés à des devoirs qui ne peuvent point convenablement être remplis par substitut; 2o. De donner leur opinion en loi aux divers départements du gouvernement lorsqu'ils en sont requis par son excellence ou par le procureur-général; et 3o. De prendre une part dans la rédaction et la conduite des mesures législatives originant dans le ministère. Depuis que le système de conduire le gouvernement par l'entremise des chefs de départements responsables envers le peuple a été établi dans le pays, les solliciteurs-généraux ont été forcés de remplir une grande partie des devoirs qui, autrefois, étaient dévolus au procureur-général, et comme je considère que la présence d'un procureur-général pour chaque section de la province sera indispensable dans le cabinet aussi longtemps qu'il y aura deux systèmes de lois dans le pays, je n'hésite pas à dire que l'abolition de la charge de solliciteur-général serait nuisible au service public. Il me reste à ajouter que je ne puis suggérer aucun changement dans le département en loi de la couronne qui puisse diminuer les dépenses publiques.

J'ai, etc.,

LEWIS T. DRUMMOND.

ALFRED PATRICK, Ecr.,
Greffier des comités, A. L.

BAY STREET, 27 juillet, 1850.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'une lettre écrite par l'ordre du comité des finances de l'assemblée législative, duquel comité vous êtes président, je crois, me priant de comparaître devant le comité ce matin. L'état de ma santé a été tel que j'ai dû être confiné chez moi pendant ces dernières semaines, et que je suis encore tout-à-fait incapable de sortir; autrement j'aurais eu beaucoup de plaisir à me rendre au désir du comité des finances.

J'ai, etc.,

W. HUME BLAKE.

JOHN WILSON, Ecuier, M. P.,
Président du comité des finances.

L'honorable M. le procureur-général *LaFontaine*, l'honorable M. le procureur-général *Baldwin*, M. le solliciteur-général *Drummond*, et l'honorable *Samuel B. Harrison*, comparaissent devant le comité, conformément à son ordre d'hier.

Sur motion du colonel *Gugy*, secondé par M. *Hopkins*,—

Ordonné,—Que les honorables messieurs le procureur-général *LaFontaine*, le procureur-général *Baldwin*, et M. le solliciteur-général *Drummond*, soient déchargés de comparaître devant le comité.

L'honorable M. *Harrison* expose au comité qu'il a reçu la question à lui soumise par ordre du comité,

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

mais n'a pu y répondre plus tôt vu le grand nombre de ses devoirs officiels.

M. Harrison transmet alors sa réponse, laquelle est lue comme suit :—

107. Voulez-vous dire au comité votre opinion sur les devoirs des solliciteurs-généraux et sur la convenance d'abolir ces charges—et généralement sur les devoirs des officiers en loi de la couronne, faisant les suggestions que vous croirez de nature à diminuer les dépenses sans nuire au service public?—Je pense que la charge de solliciteur-général (surtout dans le Haut-Canada) ne peut guère être abolie sans nuire au service public. Quand je faisais partie du gouvernement j'étais porté à croire que l'on pourrait effectuer une économie en n'ayant dans le cabinet qu'un seul officier en loi, dont le devoir comprendrait toute la province et qui serait assisté de deux autres qui seraient respectivement nommés par chacune des deux provinces—pour transiger toutes les affaires d'une nature professionnelle. Mais la difficulté de trouver un monsieur suffisamment capable de décider les questions de loi qui s'élèveraient dans les deux parties de la province me parut cependant rendre ce plan impossible. Le plan qui se présentait ensuite, dans mon opinion, était d'avoir un procureur-général pour chaque section de la province, lesquels seraient membres du cabinet et auraient des devoirs purement politiques. Ils devaient être tous deux employés dans les questions politiques et législatives qui pourraient se présenter, et devaient être déchargés de tous les devoirs d'une nature professionnelle. J'aurais eu un solliciteur-général mais je n'aurais pas voulu qu'il fût un officier politique, excepté qu'il devait, dans mon opinion, sortir de charge avec le ministère qui l'avait nommé. Je n'aurais pas voulu non plus qu'il fût dans le parlement. Ses devoirs devaient être entièrement professionnels. Il devait donner son avis sur toutes les questions du département qui s'élèveraient dans l'administration du gouvernement, et conduire les procédures au criminel dans les diverses cours de justice. Maintenant, comme il est évident qu'une seule personne ne saurait remplir tous les devoirs qu'entraînent les poursuites criminelles, il doit en être nécessairement employé d'autres, et comme ils ne peuvent être convenablement payés que par honoraires, je paierais le solliciteur-général de la même manière. Je paierais cet officier absolument en honoraires pour tous les services professionnels qu'il remplirait. Comme de raison, si ce mode de paiement était adopté, l'officier cesserait d'avoir un salaire fixe. Dans un grand nombre de cas, je crois que les greffiers de la paix dans les divers comtés pourraient, quand ils sont compétents à en remplir les devoirs, être employés avec avantage à conduire les affaires de la couronne aux assises comme aux sessions trimestrielles. Je ne connais plus de renseignements qui puissent être de quelqu'utilité au comité.

[Et alors il se retire.]

[Ajourné à lundi, à dix heures et demie.]

Lundi, 29 juillet, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECHVER, au fauteuil.	
L'hon. M. BADGLEY,	L'hon. M. HINCKS,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOLMES,
L'hon. M. CAMERON,	M. le sol-gén. MACDONALD,
M. CARTIER,	L'hon. M. MERRITT,
M. CAUCHON,	M. POLETTE,
L'hon. M. CAYLEY,	M. RICHARDS,
M. CHRISTIE,	L'hon. M. VIGER.
Colonel GUGY,	

Le président met devant le comité la réponse de l'honorable M. le juge *Sullivan* à la question à lui transmise le 16 du courant, laquelle est comme suit :—

108. Voulez-vous dire au comité votre opinion sur les devoirs des solliciteurs généraux et sur la convenance d'abolir ces charges—et généralement sur les devoirs des officiers en loi de la couronne, faisant les suggestions que vous croirez de nature à diminuer les dépenses sans nuire au service public?—Outre le devoir important et indispensable qui est dévolu au procureur-général de représenter les intérêts du public et les droits de la couronne lorsque ces intérêts et ces droits sont en litige dans les cours de juridiction civile et criminelle dans le pays, le devoir d'aviser le gouvernement sur toutes les questions qui sont censés souffrir du doute ou de la difficulté est entièrement dévolu aux officiers en loi de sa majesté.

Longtemps les procureurs et solliciteurs généraux du Haut et du Bas-Canada recevaient de petits salaires et des honoraires pour les services qu'ils rendaient. Le revenu de ces charges était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et les affaires publiques étaient bien moins importantes. En abolissant les honoraires de ces officiers et en y substituant les salaires actuels, on a décidément effectué une mesure d'économie; et je suis certain que l'on trouvera que c'est le cas si l'on compare les résultats de tout tarif que la législature ou le gouvernement pourrait établir avec prudence.

Celui qui n'a pas beaucoup d'expérience dans le fonctionnement pratique du gouvernement exécutif ne peut avoir des notions bien correctes sur la multiplicité des cas qui exigent des opinions en loi; outre qu'il faut dresser un grand nombre de mesures qui sont introduites dans le parlement sous la responsabilité de l'exécutif et les examiner toutes avec soins, il s'élève tous les jours des questions dans le conseil exécutif, dans le département des travaux publics, des terres de la couronne, des douanes et de l'éducation, et relativement à la magistrature, et des plaintes contre les magistrats et autres fonctionnaires publics, ainsi qu'au sujet des relations de la province avec les autorités impériales, et quelques fois même avec les pays étrangers. Tous ces devoirs occupent continuellement les procureurs-généraux d'une manière assez pressante et incessante qu'ils ne peuvent suivre leur pratique privée ou même remplir les devoirs publics qui les appellent loin du siège du gouvernement.

Tout ceci n'existe pas en Angleterre où le procureur-général et le solliciteur-général reçoivent toujours des émoluments professionnels considérables de leurs pratique privée. La raison de cette différence est sans doute que la plupart des départements et des bureaux y ont leur avisier légal; et ce n'est que pour les affaires d'Etat très importantes que le procureur-général est nécessairement consulté.

Un des grands avantages qu'il y a dans cette province à payer les procureurs-généraux par un salaire, c'est qu'il est consulté sans cesse sans que l'on ait à

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

MEMORANDUM ADDITIONNEL, indiquant le montant total qui doit être porté contre chaque département.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Dépenses.	Secrétaire civil.			Secrétaire provincial.			Régistrat. provincial.			Conseil exécutif.			Inspecteur général.			Receveur général.			Travaux publics.			Total.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Diverses dépenses ; journaux, frais de port, salaires de clerc, etc.—(Voir état annexé.).....	638	14	10	2549	18	9	172	8	4½	1022	4	10½	351	6	1	1137	8	9½	219	2	9½	6091	4	6
Dépenses additionnelles et générales réparties.—(Voir état annexé.).....	157	5	4	111	10	3	111	10	3	111	10	3	201	10	3	111	10	3	111	10	3	916	6	10
	£796	0	2	2661	9	0	283	18	7½	1133	15	1½	552	16	4	1248	19	0½	330	13	0½	7007	11	4

N. B.—Ce qui précède comprend quelques dépenses des officiers de la couronne et des bureaux d'éducation et de la milice ; mais elles sont si peu de choses qu'elles ne valent pas la peine d'être réparties. Le montant total est de £300 de plus qu'il ne paraît dans les comptes publics de 1848, page 22 ; mais en examinant ceux de 1847, on verra que £300 sont portés au compte de 1848.

T. DOUGLAS HARINGTON.

No. 9.

ÉTAT COMPARATIF du taux et du montant des droits sur les importations, pendant trois années, avant et après l'Union des Canadas.

Avant l'Union.

(Les droits d'importations étaient un droit *ad valorem* de 2½ pour cent sur les articles des manufactures anglaises, et un droit plus élevé sur les produits étrangers.)

	Courant.		Courant.	
Revenu net en 1838.—Bas-Canada.....	£	104,684	19	11½
Haut-Canada.....		60,428	8	0½
			£	165,113
			8	0½
En 1839.—Bas-Canada.....	£	125,499	8	11
Haut-Canada.....		84,154	13	10
			£	209,654
			2	9
En 1840.—Bas-Canada.....	£	148,030	1	4½
Haut-Canada.....		79,508	5	5½
			£	227,538
			6	10
Total pour trois années.....	£	602,305	17	7½
Moyenne par année.....	£	200,768	12	6½

Moyenne de la population durant trois années, 1,028,533,—faisant 3s. 10½d. par tête.

Depuis l'Union.

(Un droit *ad valorem* de 5 pour cent sur les articles de manufactures anglaises, et un droit plus élevé sur les produits étrangers.)

	Courant.	
Revenu net du Canada en 1842.....	£	265,386
En 1843.....		218,934
En 1844.....		429,722
		£
		914,043
Total pour trois années.....	£	914,043
Moyenne par année.....	£	304,681
		2
		8½

Moyenne de la population durant trois années, 1,211,071—faisant 5s. 0½d. par tête.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Memorandum.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

La première partie de l'état qui précède—relativement au revenu avant l'Union—est compilée d'après les journaux de l'assemblée législative pour 1847, (*App. K. K. K.*)—Le montant pour chaque année dans le Bas-Canada n'est qu'approximatif; les frais de collection de tout le revenu public se trouvant donnés en bloc, on a déduit les quatre-cinquièmes du revenu brut pour les frais de collection des droits de douanes.—Outre cela, on a encore déduit cette partie des droits payés à Québec pour le Haut-Canada.

Le montant du revenu du Haut-Canada, avant l'Union, est pris dans les journaux de 1841, (*App. B.*)—Il comprend cette partie des droits prélevés à Québec et payés au Haut-Canada.

Le montant du revenu, depuis l'Union, est pris dans les comptes publics, dans l'appendice aux journaux de chaque session depuis l'Union.

Le montant de la population est la moyenne des chiffres donnés pour le recensement de 1831 et 1844 pour le Bas-Canada,—et de 1838, 1839, 1840 et 1848 pour le Haut-Canada.

No. 10.

ÉTAT du montant des taxes prélevées dans le district de Niagara, pendant trois années avant l'Union,—et pendant la période depuis l'Union.

Avant l'Union.

						<i>Total.</i>					
1838.—Taxe provinciale....£	523	8	9	—Taxe de district....£	2,434	13	1½	£ 2,958	1	10½	
1839. “ “	642	16	0	“ “	2,720	6	0	3,363	2	0	
1840. “ “	1,899	6	0	“ “	3,300	0	8	5,199	6	8	
								<hr/>			
								£11,520		10	6½
								<hr/>			
Faisant en moyenne.....								£ 3,840		3	6

Depuis l'Union.

						<i>Total.</i>					
1843.—Taxe provinciale £	1,889	6	0	—Taxe de district £	7,305	13	2	£ 9,194	19	2	
1844. “ “	1,983	17	0	“ “	7,977	11	0½	9,961	8	0½	
1845. “ “	1,884	16	6	“ “	7,119	11	4½	9,004	7	10½	
								<hr/>			
								£28,160		15	1
								<hr/>			
Faisant en moyenne.....								£ 9,386		18	4

Augmentation depuis l'Union..... £ 5,546 14 10

Ceci indique une augmentation de près de 200 pour cent dans les taxes locales,—augmentation beaucoup plus grande que celle des droits de douanes.

MEMORANDUM indiquant le montant comparatif des taxes payées par les citoyens de l'Etat de New-York et les habitants du Canada, en 1849.

Le tableau suivant a été préparé pour faire voir la population et le montant du revenu net des droits de douanes dans les Etats-Unis et dans le Canada, et dans chaque année depuis 1841 jusqu'à 1849, inclusivement.

Années.	Population.		Revenu net.		Moyenne par tête.	
	(1) Etats-Unis.	Canada.	(2) Etats-Unis.	(3) Canada.	Etats-Unis.	Canada.
1841.....	17,560,082	1,050,000	£3,621,804 3 9	£ 214,438 14 0½	s. d. 4 3½	s. d. 4 5½
1842.....	18,051,499	1,100,000	4,546,977 3 9	265,386 11 10½	5 0½	4 9½
1843.....	18,542,915	1,150,000	1,761,710 18 9	218,934 4 9½	1 10½	3 9½
1844.....	19,034,332	1,200,000	6,545,892 13 9	429,722 11 4½	6 10½	7 1½
1845.....	19,525,749	1,250,000	6,882,028 3 9	419,001 7 8½	7 0½	6 8
1846.....	20,017,165	1,300,000	6,678,167 0 0	391,171 1 3	6 8	6 0
1847.....	20,508,582	1,400,000	5,936,966 2 6	381,063 11 10	5 9½	5 5
1848.....	21,000,000	1,491,666	7,939,267 15 7½	304,358 7 4	7 6½	4 1½
1849.....	21,500,000	1,500,000	7,086,684 14 1	412,002 9 3	6 6½	5 6
					£2 11 7½	£2 7 10½
Moyenne pour neuf années.....					0 5 8½	0 5 3½

Il paraît que les droits de douanes payés par les citoyens des Etats-Unis en 1849, en évaluant la population à 21,500,000, et le montant des droits prélevés à £7,086,684, a été de 6s. 6½d. pour chaque individu ; pendant qu'en Canada, durant la même période, pour une population de 1,500,000, le revenu était de £412,002, ou 5s. 6d. par tête.

La taxe de l'Etat pour le soutien du gouvernement de New-York était de \$23,500 pour une population de 3,000,000,—faisant en moyenne 7 8-10 cents, ou 4 7-10d. pour chaque personne.

La taxe de la province pour le soutien du gouvernement du Canada est—accise £30,000, taxe des banques £14,000 ; disons £44,000, ou 7 1-25d. par tête.

Taxes locales dans le premier Etat.

Comté et ville (rapport du contrôleur), \$5,548,981 ; moins, la taxe de l'Etat de \$235,000 ; faisant \$5,513,981=\$1,77, ou 8s. 10½ par tête.

Taxes de district dans le dernier.

Taxe de district (rapport statistique, journal de 1849, App. B.), £88,490. Licences d'auberge, £19,347. Licences de mariage, £3,052,—en tout, £110,889, pour une population de 724,292, (rapport statistique,) =3s. 0½d. par tête.

- (1) Extrait du rapport du secrétaire de la trésorerie, 1848,—Appendice N., page 65.
- (2) Extrait du do. do. do. 1847,—Tableau 7, page 94.
- (3) Extrait des comptes publics.

Ainsi il paraîtrait que les citoyens de New-York ont payé pour droits de douanes et taxes de l'Etat 6s. 11½d., tandis que les habitants du Canada ont payé pour droits de douanes et taxes de la province 6s. 1d., faisant une différence de 10½d. en faveur du Canada, sans parler des autres taxes locales qui ajouteraient 5s. 9½d. de plus, faisant en tout 6s. 8d. pour l'année dernière ; pendant que d'après les retours officiels transmis au trésorier des Etats-Unis par le secrétaire, pour les neuf dernières années, et d'après les comptes publics du Canada pour les six dernières années, les premiers payaient en moyenne 5s. 8½d. par individu, et les derniers 5s. 3½d. pour droits de douanes. D'après les rapports officiels des six dernières années qui sont donnés plus bas, les taxes intérieures de l'Etat et les taxes locales payées dans le comté de Niagara (N. Y.), et les taxes intérieures provinciales et les taxes locales payées dans le district de Niagara (Canada), étaient de 3s. 10½d. pour le premier endroit, et 4s. 3d. pour le dernier, faisant en tout, durant cette période, une différence de 3s. 4d. par tête en faveur des habitants du Canada.

ETATS-UNIS.		CANADA.	
Pour 1849.			
Douanes.....	s. d. 6 6½	Douanes.....	s. d. 5 6
Taxe de l'état	0 4½	Taxe provinciale.....	0 7
	6 11½		6 1
Comté et ville	8 10½	Taxe de district	3 0½
	15 9½		9 1½
Moyenne, de 1841 à 1849.			
Douanes.....	5 8½	Douanes.....	5 3½
Taxes de l'état, de comté et de ville	3 10½	Taxe provinciale et de district	4 3
	9 7		9 6½

Appendice
(B. B.)
2 Juillet.

Ci-suit un état comparatif du montant des taxes dans le comté de Niagara, Etat de New-York, et dans le district de Niagara, en Canada, contenant à peu près une égale population, quatre mille âmes:—

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

	Comté de Niagara, New-York.	District de Niagara, Canada.
1843.....	£ 7,386 4 0	£ 9,194 19 2
1844.....	7,386 4 0	9,961 8 0½
1845.....	7,651 19 2	9,004 7 10½
1846.....	7,860 15 9	6,658 16 8
1847.....	7,616 17 1	7,713 0 3
1848.....		
1849.....	8,499 17 0	8,419 8 0
	<u>£16,401 17 0</u>	<u>£50,952 0 0</u>
Moyenne par année.....	<u>£ 7,733 12 10</u>	<u>£ 8,492 0 0</u>

D'après les états qui précèdent il est évident que la seule comparaison juste que l'on puisse faire sur le montant relatif des taxes payées par les habitants des différents pays, doit être faite pour les droits sur les importations de l'étranger, et les taxes internes pour les fins de la province et de l'état.

Les taxes locales proviennent de différentes sources, et sont dépensées pour différents objets qui varient d'année en année et qui n'affectent que les habitants des localités immédiates. Ainsi, la cité de New-York, avec sa population de 371,223 âmes, paie \$2,715,510,—ce qui fait \$7 31 cents par tête,—laissant au reste de l'Etat, avec une population de 2,628,777, une taxe de \$2,833,471,—ce qui fait \$1 11 cents par tête. D'après la même règle le comté de Niagara paie 78 cents par tête (comprenant l'asile du comté, la maison d'industrie, etc., etc., se montant à \$9000), ce qui fait à peu près le même montant que dans le district de Niagara, en Canada. Les autres districts paient moins, et le Bas-Canada est tout-à-fait exempt des taxes locales.

No. 12.

REVENU APPROXIMATIF de New-York et du Canada, applicable aux dépenses ordinaires du gouvernement pour l'année 1849.

NEW-YORK.		CANADA.	
(Voir le rapport du contrôleur, 1849, page 7.)		(Voir appendice V. V. V., journaux de l'assemblée, 1849.)	
*Taxe de l'Etat, déduction faite des sommes avancées aux trésoriers de comté, pour les taxes des non-résidant	\$235,000	Droits de douanes nets	£450,000
De l'excédant du revenu des canaux.....	200,000	†Droits d'accise do.....	30,000
Droit sur le sel, déduction faite des dépenses des sources salées d'Onondaga.....	17,000	Droit territorial do.....	20,000
Droit d'encan	100,000	Droits des phares, Canada Ouest do.....	1,100
Taxe sur les compagnies d'assurances étrangères.	4,500	†Taxe des banques do.....	14,000
Licences de colporteurs	2,000	Honoraires sur les commissions, etc., do.....	40
Honoraires sur les charges publiques	2,000	Amendes et confiscations, etc., do.....	1,500
Honoraires du bureau du greffier de la cour d'appel	2,000	Casuel do.....	8,000
		Des travaux publics do.....	50,000
	<u>\$562,500</u>		
	<u>£140,625</u>		<u>£574,640</u>

* La taxe de l'Etat, qui est de \$235,000 pour 3,000,000 âmes, égal à sept centimes par tête.

† Les droits d'accise et des banques, qui sont de £44,000 pour 1,500,000 âmes, se montent à sept deniers ou onze cents par tête.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

craindre d'augmenter les dépenses, et dans plusieurs cas on s'évite la formalité de s'adresser à lui par écrit. Si l'on dressait toujours par écrit les cas où l'opinion du procureur-général est demandée, et s'il était lui-même obligé de donner toujours son opinion par écrit, ses revenus seraient très considérables en supposant qu'il pourrait remplir tous les devoirs de sa charge et qu'il eut droit à des honoraires peu élevés. Dans le fait, il est l'avocat le moins payé de toute la province, et probablement de l'Amérique du Nord, relativement à l'étendue de ses services professionnels. Je ne vois point comment l'on peut diminuer ses devoirs. Les serviteurs publics qui ne sont point des hommes de professions n'ont point le droit de résoudre les difficultés légales sur leur propre responsabilité. Les questions en litige intéressent souvent le public ou les individus pour des sommes considérables ou d'autres avantages importants; et la charge de procureur-général est non seulement essentiellement nécessaire mais encore elle ne peut pas, sans de grands dangers et de graves conséquences, être remplie par des personnes de talents ou de connaissances inférieures.

J'ai remarqué que différentes personnes suggéraient que l'on pouvait diminuer les dépenses en excluant les procureurs-généraux du conseil exécutif et en les obligeant de conduire personnellement les cours criminelles. Je pense que les talents et l'expérience d'hommes tels que ceux qu'il faut pour remplir la charge de procureur-général sont d'un avantage incalculable pour un gouvernement exécutif constitué comme le nôtre. Dans mon opinion, ce serait une mauvaise économie que de priver le gouvernement de l'assistance des messieurs tels que sont ordinairement les procureurs-généraux; et s'ils étaient exclus du parlement et du gouvernement, simplement pour épargner les honoraires qui sont payés à un conseil de la couronne dans les circuits que deux personnes pourraient suivre, leur éloignement du siège du gouvernement pendant trois ou quatre mois, et l'impossibilité qu'il y aurait pour l'exécutif de les consulter durant leur absence pour les affaires pressantes, serait, dans mon opinion, excessivement mal commode et funeste au service public.

On pense en certains quartiers que l'on pourrait très bien se dispenser de l'un des procureurs-généraux. Cependant, en conséquence de la différence de langage et de lois dans les deux sections de la province, je ne vois pas comment l'on pourrait bien faire cela. L'une des deux provinces serait naturellement jalouse si le principal conseiller en loi de la couronne n'était pas pleinement qualifié pour soutenir les intérêts de ses habitants; et ce changement entraînerait, suivant moi, la nécessité de consulter sans cesse des membres de la profession qui ne seraient pas officiellement liés au gouvernement, ce qui ne serait ni commode ni économique.

Si l'on adoptait le plan de nommer un procureur-général pour une partie du Canada et un solliciteur-général pour l'autre, la différence entre les charges ne serait que nominale. On ne saurait se passer, je crois, de la présence d'un conseil légal du gouvernement dans chaque section de la province, et aucun homme éminent dans sa profession n'abandonnera sa famille et ses affaires, et ne travaillera continuellement et sans relâche pour des émoluments moindres que ceux qui sont accordés à aucun des procureurs-généraux.

Quant à la nécessité des charges de solliciteur-général, les fonctionnaires annuels sont censés conduire les cours criminelles à moins que ce ne soit sous des circonstances particulières. La question d'économie qui résulte de l'abolition de la charge n'est donc que pour la différence qu'il peut y avoir entre les honoraires payés au conseil de la couronne et le salaire du solliciteur-général. Le salaire de ce

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

dernier n'est pas assez considérable pour qu'il y ait une épargne importante, et le désavantage qui résultera de l'abolition de la charge sera de priver le gouvernement des services d'un conseil qui peut être consulté aujourd'hui dans toutes les occasions nécessaires sans que les dépenses augmentent. Les affaires du gouvernement ne sont pas généralement moins importantes que celles des individus et il arrive souvent à un conseil dans une affaire privée d'être le troisième ou le quatrième avocat que l'on consulte. Je pense que les avantages qui résultent pour le service public d'avoir ces charges modérément rétribuées est suffisant pour compenser toutes les épargnes que l'on pourrait effectuer en les abolissant. La charge de solliciteur-général, avec le salaire actuel, peut être une charge bien profitable ou bien peu lucrative, suivant la position professionnelle de celui qui la remplit. Si le fonctionnaire par exemple suit les cours de circuit dans le Haut-Canada au préjudice d'une pratique privée purement locale, en payant ses propres dépenses avec son salaire, la charge ne peut pas lui être profitable. Si, au contraire, il est une personne d'une haute réputation comme conseil et que comme tel il a beaucoup d'affaires en cour, le salaire est un ajout bien considérable à ses revenus professionnels. Le salaire attaché à la charge semble être fixé entre ces deux extrêmes et il ne saurait être réduit de manière à produire une épargne importante. Je ne puis donc suggérer au comité, soit en réduisant les salaires, soit en abolissant les charges de solliciteur-général, aucun changement qui, dans mon humble opinion, puisse mériter l'attention de la législature sous le rapport économique.

L'honorable inspecteur-général soumet au comité sa réponse au témoignage de l'hon. *William Hamilton Merritt*, conformément à l'ordre suivant du comité :

Ordonné.—Que l'honorable inspecteur-général soit appelé pour donner par écrit l'opinion qu'il peut avoir formé sur le témoignage soumis au comité par l'honorable *William Hamilton Merritt*, commissaire en chef des travaux publics, sur l'administration générale des affaires de la province.

Aussi, pour dire s'il est prêt à suggérer un plan pour l'administration des diverses branches du service public, comprises dans le bureau de l'inspecteur-général, basé sur le témoignage du commissaire, et garantissant l'obtention des deux fins nécessaires de retranchement sous le rapport des dépenses et de compétence à remplir pleinement et efficacement tous les devoirs qui sont maintenant dévolus au département.

RÉPONSE.

J'ai donné toute l'attention dont je suis capable aux suggestions de *M. Merritt* pour effectuer un retranchement dans les dépenses publiques, et je demande maintenant très respectueusement à soumettre mes vues sur le sujet. *M. Merritt*, dans le tableau No. 5, a classifié les dépenses en dix-neuf chapitres, et pour plus de facilités je suivrai la même division. Le retranchement le plus important que propose *M. Merritt* est dans le premier chapitre intitulé "Gouvernement Civil," dont les dépenses actuelles se montent à environ £40,000, et qui, dans l'opinion de *M. Merritt*, peuvent être réduites à quelques choses comme £19,000. En réponse à la question vingt-unième, *M. Merritt* déclare que "sous le système actuel on ne peut effectuer aucun retranchement bien important," mais il croit qu'en changeant de système "on pourra effectuer un retranchement considérable." On demande alors à *M. Merritt* par la question vingt-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

troisième d'expliquer le "changement de système" qui permettra d'effectuer ce retranchement considérable, et de définir les devoirs de divers officiers, et faire connaître ceux dont on peut se passer avec le plus d'avantage. Les seules informations qu'il donne au comité, relativement à l'opinion qu'il entretient sur cette matière, se trouve dans la réponse qu'il donne à la question ci-dessus mentionnée (vingt-troisième) et dans les remarques explicatives qui accompagnent le document No. 6. Je vais prendre en considération les divers items du No. 6 dans lesquels on peut effectuer des retranchements.

	Réduction proposée.	Sera considérée séparément.
1. Le gouverneur-général.....	£ 2,777 15 4.....	£ 2,777 15 4
2. Le secrétaire du gouverneur	1,175 8 0.....	661 2 1
3. Le secrétaire.....	2,311 19 0.....	250 0 0
4. Le registraire.....	1,083 6 4.....	
5. Le receveur-général.....	681 0 0.....	250 0 0
6. L'inspecteur-général.....	2,141 13 4.....	250 0 0
7. Le conseil exécutif.....	1,847 4 4.....	1,000 0 0
8. Les procureurs-généraux.....	700 0 0.....	700 0 0
9. Les dépenses contingentes. }	8,945 9 11.....	
10. Les dépenses diverses. }		
	£21,663 16 3	£5,838 17 4

J'examinerai d'abord et séparément les items qui se montent à £5838 17s. 4d., et qui forment le montant des réductions que l'on propose dans le salaire du gouverneur-général, de son secrétaire et de quelques-uns des hauts fonctionnaires publics. Je pense que, pour des raisons d'économie et d'intérêt public, le salaire du gouverneur-général doit être payé à même le revenu provincial et qu'il doit être voté d'une manière assez permanente pour ne pas devenir un sujet de discussion dans le parlement ou dans les journaux publics. L'expérience, et je regrette profondément de voir que c'est le cas, prouve cependant que, quelque soit le montant du salaire permanent attaché à la charge, la question sera constamment un sujet de discussion devant le public. Je pense que c'est très impolitique, très peu reconnaissant pour le Canada de soulever une discussion avec les autorités impériales au sujet du salaire du seul officier qu'elles nomment, surtout après les concessions libérales qu'elles nous ont faites ces années dernières. La garantie que nous a accordée le parlement impérial pour l'emprunt du million et demi sterling nous a valu une épargne annuelle de £36,000 d'intérêt, et les dépenses que le gouvernement impérial a fait annuellement dans la province ont été de bien près sinon de £500,000. M. Merritt propose, comme partie de son plan actuel, de demander la garantie impériale pour un nouvel emprunt de £2,500,000 sterling, à quatre pour cent d'intérêt sur la garantie de nos terres incultes. Il me semble, je dois l'annoncer, que c'est une proposition bien étrange pour accompagner une qui, pour sauver £2,000 à £3,000 par année, traite comme un chiffon de papier un engagement que le parlement Canadien a solennellement et volontairement contracté. Comme je prévois les conséquences de cette proposition, je saisis l'occasion d'enregistrer mon opinion à cet égard. La seule garantie que nous puissions offrir est un acte du parlement, et si nous traitons ainsi nos actes législatifs, notre crédit public sera bientôt perdu et à l'intérieur et à l'extérieur. C'est un fait bien connu aujourd'hui que les Etats de l'Union qui ont répudié leurs dettes ont considérablement souffert dans leurs intérêts pécuniaires sans parler de leur honneur compromis par la violation de leurs engagements. Ceux qui sont prêts aujourd'hui à violer les engagements de la province par rapport à la liste civile vivront peut-être assez longtemps pour regretter leur conduite. Je crois que la conséquence inévitable de l'agitation qui a été soulevée au sujet du salaire du gouverneur-général sera que le gouvernement impérial se chargera de payer ce salaire, et dans ce cas, je ne doute nullement que le province y

sera perdant. Le gouvernement impérial ne se chargera pas du salaire sans faire dans les dépenses qu'il fait dans la colonie des réductions pour un montant beaucoup plus considérable. Telle est mon opinion, je regrette beaucoup qu'un item fixé par la liste civile soit devenu le sujet d'une discussion. Je pense cependant que l'esprit public a été tellement imbu de l'idée que le salaire du gouverneur-général est excessif qu'il est maintenant devenu nécessaire d'entrer en communication sur le sujet avec les autorités impériales sans la sanction desquelles il ne peut être fait aucun changement dans la liste civile. Le comité sait très bien que la liste civile établie par l'acte d'Union a été révoquée avec l'entente expresse que la législature provinciale accorderait une liste civile suffisante durant la vie de sa majesté et dix ans après sa mort. Cette entente a été mise à effet par l'acte provincial qui accorde une liste civile et, sans l'autorisation expresse de sa majesté, cet acte ne saurait être changé. Telle est mon opinion sur le salaire du gouverneur-général. Quant aux autres salaires portés dans la liste civile et que l'on se propose de changer, bien qu'avant d'effectuer ce changement dans la loi, il pourra être nécessaire d'entrer en communication avec le gouvernement impérial de sa majesté, cependant on ne peut pas entretenir le moindre doute que les désirs du parlement Canadien seront remplis de bon cœur. L'épargne suggérée par M. Merritt, dans l'item No. 2, est donnée par erreur comme de £611 2s. La dernière liste civile réduisait le salaire de £1,111 2s. à £750. Aujourd'hui toute cette somme est épargnée attendu que les devoirs sont remplis par le secrétaire militaire, officier au service de l'empire. Cet arrangement ne peut être considéré que comme temporaire, et comme cette charge est d'une grande importance, qu'elle ne peut pas être abolie et qu'elle est d'une nature hautement confidentielle, mon opinion est qu'il n'y a que bien peu de raison d'effectuer des réductions. Lorsque le sujet a été soumis à la considération du comité, on a paru croire que le secrétaire du gouverneur recevait son salaire à même les deniers impériaux. Tel n'est cependant pas le cas, et je suis en conséquence d'opinion que le salaire devrait rester ce qu'il est aujourd'hui, £750, et ne devrait certainement pas être réduit au-dessous de £600, ce qui ferait moins de £500 sterling. L'économie dans les autres chapitres de dépense serait suivant M. Merritt de £2450. Si l'échelle des salaires suggérés par M. le procureur-général Baldwin, et sanctionnés par l'administration, est approuvée, l'économie sera de £2000. Pour cela il faudrait réunir la charge de président des comités du conseil à celle de quelque autre chef de département—ce que l'administration, bien avant la résignation de M. Cameron, s'était décidée de faire aussitôt que cela sera possible. Je vais maintenant prendre en considération les autres réductions que suggère M. Merritt, et qui se montent à £15,824 18s. 11d., sous les chapitres suivants :—

1. Bureau du secrétaire du gouverneur.....	£ 564 0 0
2. Secrétaire	2,061 19 0
3. Registraire	1,083 6 4
4. Receveur-général	431 0 0
5. Inspecteur-général	1,891 13 4
6. Conseil exécutif.....	847 4 4
7. Dépenses diverses et contingentes	8,945 9 11
	£15,824 18 11

On propose d'effectuer l'épargne dans le premier item, en portant le salaire de l'un des clercs au département des sauvages, en en prenant un autre du secrétaire provincial, si cela devient nécessaire, et en comprenant le salaire des messagers dans les dé-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

penses contingentes. A ce propos, je remarquerai que comme tous les clercs du département des sauvages sont payés à même les deniers de l'empire, je ne conçois aucune raison pour imposer une autre dépense à ce département en l'obligeant à payer un clerc appartenant à un autre département. On ne peut effectuer aucune épargne en transportant un clerc du secrétaire provincial. Je suppose que sur cet établissement il n'y a pas plus de clerc qu'il n'en faut pour en conduire les affaires, et en conséquence c'est une illusion que de vouloir faire des retranchements de cette manière. Suivant *M. Merrill*, le salaire du gardien des bureaux et du messenger devra être payé à même le fonds des dépenses contingentes—je ne puis voir aucun but dans ce transport et dans cette profession de vouloir effectuer des retranchements, quand dans la réalité il n'y en a aucun. Je passe au second item, le département du secrétaire provincial, dans lequel on se propose d'effectuer une économie de £2,061 19s. Ce retranchement doit s'effectuer en renvoyant sept sur douze des officiers subalternes de ce département. J'ai raison de croire que toutes les personnes employées dans ce département sont constamment occupées, et comme je sais pareillement que les devoirs politiques du secrétaire doivent nécessairement absorber une grande partie de son temps, je suis convaincu que les affaires publiques ne sauraient être transigées d'une manière honorable s'il n'a l'assistance d'un monsieur qui possède des qualifications supérieures à celles d'un clerc ordinaire dans la branche de ce bureau pour le Haut comme pour le Bas-Canada. *M. Merrill* ne définit pas les devoirs du bureau du secrétaire qu'il voudrait transférer aux différentes localités. Une chose cependant me paraît claire, c'est qu'avant de se passer des clercs il faut abolir les devoirs qu'ils remplissent maintenant. Cette abolition de devoirs entraîne les changements politiques les plus importants et qui affecteront tout le système du gouvernement. Dans le Bas-Canada l'on n'a pas les moyens de transiger toutes les affaires publiques dans les localités. Les institutions municipales qui sont introduites depuis de longues années dans le Haut-Canada et qui sont arrivées à un degré éminent de perfection sont à peine introduites dans le Bas-Canada et ne sont certainement pas établies sur un pied qui commande la confiance publique. Ce fait est entièrement perdu de vue par les personnes du Haut-Canada qui demandent que l'on transporte aux municipalités les devoirs maintenant remplis par le gouvernement central. Ce transport entraîne nécessairement des dépenses locales, et l'un des grands objets que l'on cherche est de soulager le trésor provincial en portant contre les divers localités des dépenses considérables que la province paie aujourd'hui.

Je conviens avec *M. Merrill* qu'il pourrait être très à propos d'étendre les devoirs et les pouvoirs des localités, si les circonstances pouvaient le permettre; mais je suis certain que les Haut-Canadiens ne consentiraient jamais à une mesure partielle de cette espèce. Ils ne paieront point à même leurs fonds locaux des dépenses qui dans le Bas-Canada seraient payées à même le revenu consolidé. Le Haut-Canada s'est habitué à payer les taxes locales depuis un grand nombre d'années. La génération actuelle n'a jamais connu ce que c'est que d'être exempt de taxes. Aucun homme d'Etat ne voudrait, suivant moi, se hasarder à imposer soudainement des taxes directes sur un peuple qui n'y a jamais été accoutumé. On ne peut pas imposer des institutions municipales au Bas-Canada. Elles doivent se frayer un chemin graduellement; elles doivent s'adopter aux sentimens de la population. Dans mon opinion, une loi semblable dans ses traits principaux à celle de *M. Baldwin*, mais modifiée pour convenir aux institutions du Bas-Canada, devrait être passée, et alors nous pourrions raisonnable-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

ment espérer qu'avec le temps le peuple ferait fonctionner son gouvernement local et se préparerait graduellement à remplir plusieurs des fonctions du gouvernement central. En même temps le Haut-Canada doit être content d'un système plus centralisateur qu'il ne serait expédient d'adopter sous d'autres circonstances. J'ai traité cette question à propos du bureau du secrétaire-provincial parce que ce bureau est la principale voie de communication entre le gouvernement et le peuple, et parce que les réductions qu'on se propose d'y faire sont basées sur le changement du système suggéré par *M. Merrill*,—changement qui, dans mon opinion, est absolument impraticable. J'aurai encore à revenir sur ce sujet quand je considérerai la proposition de transférer du fonds consolidé aux municipalités les dépenses qu'entraînent l'administration de la justice ainsi que diverses allocations en faveur des institutions de charité et d'éducation. Il ne me reste plus qu'à faire remarquer que pour le bureau du secrétaire privé comme pour celui du secrétaire-provincial dans le Haut et le Bas-Canada, avant l'Union, l'état de *M. Merrill* est de nature à en donner une idée bien fautive au public. Il a omis de dire qu'avant l'Union l'on exigeait dans ces bureaux des honoraires pour les licences de mariage, pour les recherches, etc., etc., qui étaient autant d'émoluments pour le titulaire. Nonobstant la grande augmentation dans les affaires et la nécessité d'assistance additionnelle, vu les devoirs politiques imposés au secrétaire, les dépenses réelles ont diminué au lieu d'augmenter, tandis que sous le nouvel arrangement le secrétaire de la province-unie ne recevra guère plus de la moitié des émoluments de l'ancien secrétaire civil de l'une des sections de la province. Les honoraires des licences de mariages et des commissions, etc., etc., se montaient, l'an dernier, à la somme de £3412 net, somme plus que suffisante pour payer tous les clercs du bureau du secrétaire-provincial, et, avant l'Union, tous ces honoraires auraient appartenu au secrétaire en sus de son salaire. L'item qui suit est celui du régistrateur. *M. Merrill* propose de réduire l'établissement en le transportant au secrétaire ou à l'arpenteur-général. Je présume que, comme il n'y a pas d'arpenteur-général, il veut dire le bureau des terres de la couronne. Il y a déjà une loi qui veut, qu'après *M. Tucker*, le bureau sera réuni à celui du secrétaire. Il a dernièrement été effectué une réduction en accordant à *M. Tucker* une pension de retraite de £300 par année. Je ne puis voir comment on peut faire d'autres réductions. Le bureau est absolument nécessaire. Il n'y a que deux clercs. On n'y peut point faire de réduction, et n'importe quel département doit en avoir la surintendance, les salaires qui sont modérés doivent être payés. *M. Merrill* propose d'abolir la charge et prétend que toute cette dépense est épargnée; mais il n'a établi aucune disposition pour le paiement des clercs sous aucun autre chapitre. L'item suivant est le bureau du receveur-général. Ici *M. Merrill* propose une réduction de £431. Il ne garde pas de teneur de livre et il retranche un clerc. On jugera de la possibilité de ce plan quand je dirai que l'on s'est trouvé obligé d'employer des clercs additionnels et que dans ce moment les affaires sont en arrière vu le manque de clercs. Je sais personnellement que ce bureau ne peut pas être réduit et je considérerais que c'est une pauvre économie que de chercher à économiser £431 dans un département qui a la garde des deniers publics et qui a à déboursier et recevoir annuellement près d'un million et qui pour cela coûte moins d'un quart pour cent sur un côté du compte. *M. Merrill* prétend que le bureau du trésorier à New-York est maintenu pour £900 par année; et il semble que ce soit la seule raison qu'il ait pour prétendre que celui du receveur-général devrait être maintenu pour moins. A New-York, le trésorier est un officier subal-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

terne, sur le même pied que le premier clerc dans le bureau du receveur-général, et n'en ayant pas les devoirs importants à remplir. Dans le fait, tout le système du gouvernement dans les divers États de l'Union étant différent du nôtre on ne peut établir aucune analogie entre les dépenses de l'un et de l'autre. Il y a quelque analogie entre notre gouvernement et celui des États-Unis, et bien que j'admette qu'elle ne soit pas bien forte, cependant elle est plus grande que celle que présentent les gouvernements d'État. Il ne paraît pas que les salaires des clercs dans le bureau du trésor dans l'État de New-York soient moindres que les nôtres. Je suis certain que les affaires transigées dans ce bureau ne sont pas à comparer en étendue à ceux du receveur-général. Et il ne s'en suit nullement que le montant total des déboursés et des recettes soit une donnée suffisante pour se former une idée de l'étendue des affaires.

L'item qui vient ensuite est le bureau de l'inspecteur-général, dans lequel il veut sauver une somme de £1891 13s. 4d. Comme M. *Merritt* propose l'abolition entière du département de la brèche des douanes, je traiterai ce sujet séparément et me bornerai, pour le présent, aux branches des auditeurs et comptables du bureau, dans lesquelles il propose d'épargner £1066 13s. 4d. Sur cette somme, il sauve £260 13s. 4d. en réduisant le salaire du député inspecteur-général de £666 13s. 4d. à £400. On n'explique point si cela s'applique au fonctionnaire actuel; mais je remarquerai que la liste civile pourvoit qu'après M. *Cary*, le salaire sera de £400 par année précisément comme le suggère M. *Merritt*. Le comité connaît comme moi la position particulière de M. *Cary*. Il est un des plus anciens officiers dans le service civil, il a rempli la charge d'inspecteur-général du Bas-Canada pendant un grand nombre d'années, et jouit d'une grande réputation d'intégrité et de zèle dans le service public. Le priver d'une partie de son salaire serait une démarche universellement condamnée, suivant moi. Je ne crois pas que M. *Merritt* lui-même ait cela en vue, et peut-être ignore-t-il que l'on a déjà effectué le retranchement en question lors de la retraite de M. *Cary*. M. *Merritt* accorde £750 pour les clercs dans le bureau de l'inspecteur-général. Il ne dit pas les devoirs que ces clercs auront à remplir, et je suis en conséquence tout-à-fait incapable de comprendre comment il veut conduire le bureau. Cette somme est à peu près le salaire de trois clercs. Dans le bureau de l'inspecteur-général il y a deux teneurs de livres, et l'on ne saurait se passer d'aucun d'eux, l'un d'eux est chargé des livres généraux de la province, et il y emploie tout son temps, vu que les devoirs en sont très nombreux; et ses services sont modérément payés à £300 par année: des services de cette nature recevraient un salaire plus élevé dans une banque ou dans un bureau de marchand. Le second teneur de livres tient les comptes de tous les officiers du revenu et des autres comptables, ce qui occupe tout son temps: son salaire est de £200 par année. L'audition des comptes et la correspondance emploient deux clercs et bien qu'ils fassent tout ce qu'ils peuvent, il reste toujours de l'ouvrage en arrière. Je renvoie le comité au tableau statistique que j'ai déjà transmis, et qui explique les devoirs des autres clercs. M. *Cary* pense comme moi qu'il ne peut être fait de réduction dans le personnel du bureau. Je suis fortement d'opinion que le service public souffre des préjudices qui existent au sujet du retranchement et qui ont l'effet d'empêcher le gouvernement d'employer d'autres clercs qui souvent seraient d'un grand secours. Comme les devoirs du bureau de l'inspecteur-général ne ressemblent nullement à ceux du bureau du contrôleur à New-York, je ne vois point l'objet que l'on a en vue en les comparant. M. *Merritt* établit aussi une comparaison entre les dépenses encourues dans le Haut et le Bas-Canada avant l'Union, quand on

ne tenait aucun livre et que les divers comptes des collecteurs étaient déposés sans examen. Sans doute que si l'on ne veut pas remplir les devoirs de l'inspecteur-général, le mode le plus simple pour cela est de renvoyer tous les clercs. Je laisse au comité à déterminer si ce procédé serait économique et judicieux.—L'item qui suit est le bureau du conseil exécutif, et comme M. *Merritt* a sur ce bureau plus de renseignements que je ne prétends en avoir, j'en parlerai avec quelque défiance. M. *Merritt* propose de continuer le salaire du greffier à £500. Mon opinion est que £500 n'est pas un salaire trop élevé pour les assistants confidentiels dans les divers départements; mais je ne vois point de raison pour que le greffier du conseil exécutif soit placé sur un pied de supériorité sur les employés de même grade dans les bureaux du secrétaire du receveur-général, et de l'inspecteur-général. M. *Merritt* étant d'opinion qu'il doit y avoir réduction dans le salaire des autres officiers dont la position et les salaires actuels ressemblent à ceux du greffier du conseil devrait, je pense, suggérer une réduction dans le salaire de ce dernier. Comme M. *Merritt*, je pense que l'émission des warrants pourrait être simplifiée. Je ne suis point prêt à dire que l'on effectuerait par là une grande épargne. Le clerc des warrants devrait, suivant moi, être transféré dans le bureau du receveur-général et les warrants devraient y être émis. Je ne partage pas l'opinion de M. *Merritt* qui prétend que les rapports du bureau des travaux publics devraient être soumis à l'approbation du conseil. L'expérience que j'ai me fait croire que ce changement ne serait rien moins qu'avantageux. Je passe maintenant au dernier item et au plus important des items de retranchement suggérés par M. *Merritt*, savoir: £8945 dans les dépenses diverses et contingentes.

J'ai demandé à M. *Merritt* (voir question 22) comment pourrait s'effectuer cette grande réduction —de mentionner les items et les services dont on pourrait se passer. Pour sa réponse il m'a renvoyé au document No. 7, annexé à son témoignage dans lequel on voit en détail, ou au moins sous des chapitres distincts, les dépenses contingentes. Celles qui sont appelées *diverses* se trouvent aussi dans le document No. 6 et se montaient en 1848 à £6272 9s. 11d. Il déclare qu'il n'est guère nécessaire de discuter quels sont les items qui doivent être retranchés, parce que ces dépenses excèdent celles du gouvernement civil de l'État de New-York. J'aurais été heureux de connaître les vues de M. *Merritt* sur les items qu'il veut retrancher dans les dépenses contingentes de nos bureaux publics, surtout lorsque dans son plan de réduction, il a suggéré, en répartissant le personnel des départements, que les messagers seraient payés à même les dépenses contingentes. Il établit une somme fixe de £5227 pour toutes les dépenses diverses et contingentes. Les frais de port seuls montent à £3000. Dans la réalité, ce n'est aucune dépense pour le public, vu que l'excédant des frais de port revient à la province. On ne dit pas comment cette dépense doit être réduite, si les départements doivent refuser les lettres qui leur sont adressées ou quelle autre marche il faut suivre. L'item le plus important qui vient ensuite est la papeterie et les impressions qui se monte à près de £2000.

Je m'abstiendrai d'examiner plus longtemps les détails de ces dépenses. Elles sont devant le comité; et à moins qu'on ne me dise comment doit s'effectuer la réduction, je ne puis comme de raison exprimer aucune opinion à ce sujet. Quant à un item important de ces dépenses, le comité a déjà pu effectuer une épargne considérable. Je veux parler de l'impression de la gazette officielle qui doit se faire à l'avenir à un prix bien réduit. J'ai maintenant repassé en détail les suggestions offertes par M. *Merritt* dans l'item No. 1 du document No. 5, et dans

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

No. 13.

ÉTAT COMPARATIF des dépenses des gouvernements respectifs de New-York et du Canada, pour 1849.

NEW-YORK.		CANADA.	
	\$	£	s. d.
1. GOUVERNEMENT CIVIL :		26,733	13 7
Salaires	\$40,000	26,733	13 7
<i>Dépenses incidentes.</i>			
Arrestation des criminels	2,000		
Dépenses du capitol	5,000		
Frais de port de lettres officielles	2,000		
Loyer et taxes de la Maison du Gouvernement.....	1,100		
	\$ 50,100		
2. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :			
Salaires des juges, etc.	90,000	23,244	0 9
Greffiers des cours d'appels	9,500	140	0 0
<i>Dépenses contingentes.</i>			
Commissaires pour préparer les codes	13,000		
Dépenses de cour	4,000		
Arrestation des fugitifs	5,000		
	122,500		
3. LÉGISLATURE :			
Indemnité aux membres et officiers	75,000		
Dépenses contingentes de la Législature et des bureaux publies	15,000		
Dépenses de l'édifice de l'état	3,000	68,870	0 0
Bibliothèque de l'état	2,950	1,542	0 0
Comité chargé d'examiner les comptes du trésorier, des canaux et des banques	1,000		
	96,950		
4. PÉNITENTIAIRE	17,000	11,250	0 0
5. MILICE :			
Département du commissariat	14,500	1,901	0 0
Gardien des arsenaux	250		
	14,750		
6. IMPRESSIONS	50,000	5,000	0 0
Dépenses totales du gouvernement.....	\$351,300	18,151	0 0
		204,537	8 6

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

ÉTAT COMPARATIF des dépenses des gouvernements respectifs de New-York et du Canada, pour 1849.—Continuation.

NEW-YORK		CANADA.		£	S. D.	£	S. D.
<i>Allocations législatives.</i>				18,151	0 0	204,537	8 6
7. ECOLES :							
Bâtisse de l'école normal	\$15,000	15,000	Montant de l'autre part				
8. SOURDS ET MUETS	25,000	25,000	<i>Allocations législatives.</i>				
			Allocation pour les écoles élémentaires, en vertu de l'acte 4 et 5 Vict. chap. 18	50,000	0 0		
9. AVEUGLES	17,000		Do. des écoles de grammaire, 4 et 5 Vict. chap. 19	4,000	0 0	54,000	0 0
Bâtisses pour do.	15,000	32,000	Diverses institutions d'éducation	8,369	0 0		
10. Hôpitaux et charités, New-York	22,500		Hôpitaux et charités.....	14,000	0 0		
Asile des orphelins	1,000		Collège McGill et école de médecine	500	0 0		
Collège des médecins et chirurgiens, New-York	500						
Pauvres de l'étranger	10,000	34,000	Sociétés d'agriculture	700	0 0		
11. Sociétés d'agriculture	7,000	7,000	Divers	6,028	11 5	29,597	11 5
12. Asile des lunatiques pour les condamnés insensés	11,000	11,000					
13. Muséum géologique	900	900	Autres dépenses non spécifiées plus haut, mais détaillées au budget de 1850—(voir journaux de 1849, appendice V. V. V.)			104,001	16 5
14. Indemnité aux électeurs du président et vice président des Etats-Unis	3,200	3,200	Intérêt sur la dette publique—(voir do. de.)			200,000	0 0
15. Divers	40,000	40,000					
		\$619,400					
	Egal à	£129,650				£	565,403 2 9

ÉTAT indiquant le montant relatif du revenu de toute description, prélevé dans le Haut et le Bas-Canada, respectivement, (à part les droits sur les importations par mer et les autres revenus d'aucune nature générale ou provinciale.)

	MONTANT RELATIF PRÉLEVÉ DANS LE HAUT ET LE BAS CANADA.				REMARQUES.
	BRUT EN BAS-CANADA.		BRUT EN HAUT-CANADA.		
	£	s. d.	£	s. d.	
FONDS DE DISTRICT.					
Taxe de whisky.....	4158	8 10	14404	6 2	Le montant brut des recettes provenant de cette source dans le Haut-Canada, excède celles du Bas-Canada de plus de de £10,000.
Licenses de magasin	24000	19 7	3427	2 10	La différence en faveur du Haut-Canada est de £1000.
Billards	7	4 3	108	11 5	Le revenu est peu de choses, mais il existe une grande disproportion dans les recettes des deux provinces.
Colporteurs et regrattiers,	242	7 6	579	18 7	Ce fonds est plus du double dans le Haut-Canada de ce qu'il est dans le Bas-Canada.
Taxe sur les bateaux à vapeur			170	7 1	C'est une taxe pour la vente des liqueurs à bord des bateaux à vapeur; il n'y a pas de taxe semblable dans le Bas-Canada.
Maisons où se vendent la bière et l'ale			218	14 10	Il n'y a point de taxe semblable dans le Bas-Canada.
Fonds des honoraires de district			6490	0 6	Ce fonds est consacré au paiement du salaire des juges de district, et ne s'applique qu'au Haut-Canada.
Asile des lunatiques			3083	7 4	Cette taxe est employée à payer les dépenses encourues pour la construction de l'asile des lunatiques à Toronto, non pas pour son soutien.
		6809	0 2		La différence s'explique par la différence dans les obligations religieuses dans les deux sections de la province.
Licenses de mariage.....	463	16 4	2343	18 4	C'est une grande source de revenu, qui dans le Bas-Canada ne rapporte que la moitié de ce qu'elle rapporte dans le Haut-Canada.
Licenses d'auberge.....	5222	10 0	10811	3 0	Il n'y a point de taxe semblable dans le Bas-Canada.
Cotisations de district.....			84709	15 2	
		5686	6 4		97864 16 6
PROVINCIAL.					
Douanes—internes	39691	0 7	88325	9 7	Le Bas-Canada produit plus des sixièmes de tout le montant payé dans les deux provinces.
Droits d'encan	5676	13 11	1077	6 2	La prépondérance est en faveur du Bas-Canada, et vient principalement de ce que la Banque de l'Amérique Britannique du Nord est considérée exclusivement dans le Bas-Canada.
Taxe des banques	8114	7 11	4138	9 5	
Honoraires de milice.....			92	11 1	
Revenu casuel	3860	0 0	3860	0 0	
Amendes et confiscations,	1502	0 0	150	0 0	
		58844	2 5		98994 16 3
SPECIFIQUE.					
Droits de tonnage			817	4 5	Ceci ne s'applique qu'à la navigation des lacs.
Bureau de la Trinité, Québec	5988	8 3			Prélevé par droits de tonnage sur les vaisseaux venant de la mer.
Do. Montreal,	587	2 10			C'est le montant brut prélevé; mais en 1848 les dépenses excédèrent les recettes de £171 9s. 11d.
TERRITORIAL.					Droits seigneuriaux prélevés dans les seigneuries de la couronne dans le Bas-Canada.
Lods et ventes	5130	3 1			Applicable au Haut-Canada seulement.
Passages			946	5 0	Appartenant au Bas-Canada—les postes se trouvant dans le territoire du Saguenay.
Postes du roi	600	0 0			
Lots de grève.....	332	12 8			
Droits de bois.....	11728	0 0	23456	0 0	
Terres publiques	8724	12 0	34898	8 0	
Licenses des mines.....			1278	18 2	
Réserves du clergé	3075	0 0	14117	8 1	
Conseil du collége			8579	3 4	Il n'est produit aucun état satisfaisant; c'est un montant approximatif, et extrait des journaux de 1846.
Ecoles de grammaire.....			1668	14 5	
Travaux publics.....	1363	4 8			
		37329	3 6		111626 10 3
		£ 108668	12 5		£ 336968 11 9

Appendice
(B. B.)

RÉSUMÉ GÉNÉRAL,

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Basé sur ce qui précède et comprenant aussi les droits sur les importations par mer, et tous les autres revenus généraux, aussi bien que les revenus locaux et spécifiques:

9 Juillet.

MOYENNE DE SEPT ANNÉES.

	BRUT.	NET.	
Total, Spécifique	£212,738 12 10	£ 77,755 5 6	} En partie pour 1848, et en partie une moyenne de sept années.
District	138,842 11 9	42,692 1 1	
Provincial	400,099 14 6	372,589 19 10	
	<u>£751,677 19 1</u>	<u>£498,037 6 5</u>	

REVENU POUR 1848.

	BRUT.	NET.	
Spécifique	£212,738 12 10	£ 77,755 5 6	} En partie pour 1848, et en partie une moyenne de sept années.
District	142,585 2 6	52,461 7 4	
Provincial	361,153 0 0	327,143 0 0	
	<u>£716,476 15 4</u>	<u>£457,349 12 10</u>	

REVENU FUTUR APPROXIMATIF.

Provincial	BRUT. £334,490
District	147,259
Spécifique	394,119
Total	<u>£875,868</u>

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

lequel il propose une réduction de £21,665 16s. 3d. Je suis d'opinion que la réduction dans le salaire des chefs de département est la seule épargne que l'on puisse effectuer. Je ne pense pas que ces salaires soient actuellement trop élevés. Je pense que les dépenses qu'entraînent nécessairement ces charges sont telles que personne ne voudrait entrer dans la vie politique en considération des émoluments attachés à la position. Les hommes publics sont mus, je crois, par des motifs plus nobles. Je ne pense pas que ce soit une politique sage que de réduire les salaires au-dessous de ce que le talent peut rapporter dans toute autre position, pour la raison que les hommes publics doivent être animés de motifs patriotiques et qu'ils sont indemnisés par l'honneur que confère la charge. La réduction des salaires des officiers politiques du gouvernement sera de rendre plus difficile l'entrée de la vie publique à l'homme qui n'est pas indépendant de fortune et de limiter aux riches la concurrence à cet égard. En m'exprimant ainsi je désire ajouter que bien longtemps avant le commencement de la présente session j'étais convaincu qu'il était expédient de réduire les salaires attachés aux hautes charges du pays pour satisfaire à l'attente publique: c'est donc de bon cœur que je concours dans l'opinion de M. Baldwin que les salaires devraient être réduits de £200 par année. La réduction que M. Merrill propose ensuite est dans les dépenses de la législature qu'il veut fixer à £25,000, faisant une épargne de £4147 3s. 8d. sur le budget de 1848. Il ne donne point de détail sur la manière dont il veut effectuer cette épargne, et tout ce que je crois nécessaire de dire c'est que les dépenses de la législature doivent dépendre des circonstances que ni M. Merrill ni aucune autre personne ne peut contrôler. La durée de la session, le nombre de bills introduits, les frais d'impressions, le nombre de témoins assignés, sont des choses qui doivent exercer quelqu'influence sur le budget, et il est absolument impossible de spécifier aucune réduction avec certitude. Le comité a déjà suggéré certaines réductions qui doivent s'effectuer plus tard et je pense que c'est tout ce que l'on peut faire. L'item suivant est le transport aux fonds locaux d'environ £17,000 dépensés pour l'administration de la justice. Ce n'est point là du retranchement, mais simplement un changement dans le mode de paiement, en substituant la taxe directe à la taxe indirecte. Ce serait une mesure impraticable dans le Bas-Canada et très impopulaire dans le Haut-Canada, suivant moi.

L'item suivant est une épargne de £10,000 dans les dépenses du pénitencier. Cette épargne a déjà été effectuée, et par conséquent il n'est pas été correct de dire que c'est une réduction proposée. Les estimations de l'année actuelle sont un peu plus que le montant fixé par M. Merrill, et l'on peut espérer de plus grandes réductions. On propose de réduire de £1160 11s. 4d. les dépenses encourues par l'exploration géologique. Le gouvernement a cependant introduit un bill qui n'a pas rencontré d'opposition pour continuer l'établissement sur l'ancien pied. Suivant moi, il serait mieux de tout abandonner immédiatement que d'en diminuer l'action. L'item suivant est une épargne de £1029 4s. 9d. dans le département de la milice. Il ne m'est guère permis de considérer cet item, vu que je n'ai pas de renseignements sur la manière dont on doit effectuer la réduction. Je pense que les dépenses du département sont aussi basses qu'il est possible de les voir si l'on veut maintenir ce département. L'item suivant est les annuités des sauvages. Les transporter au fonds des terres de la couronne ne ferait réellement aucune différence. Le revenu des terres de la couronne est versé entre les mains du receveur et serait précisément réduit de la somme que l'on en retrancherait. Je pense qu'il est infiniment mieux que ces annuités soient payées directement par le receveur-général, comme elles le sont actuellement. Les items suivants

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

sont les allocations pour les asiles des lunatiques, les institutions de charité, les institutions locales, les sociétés d'agriculture et les allocations en faveur de l'éducation;—M. Merrill propose de transférer aux localités quelques-unes de ces allocations, ce qui ne ferait aucune épargne réelle, et j'y fais les mêmes objections que pour les dépenses encourues pour l'administration de la justice,—les autres, il en chargerait le revenu territorial et le fonds des écoles de grammaire et des biens des Jésuites. Je réponds: 1o. Le fonds des écoles de grammaire et des biens des Jésuites ne peuvent point supporter de charges additionnelles, et s'ils pouvaient en supporter d'autres les demandes augmentent plus rapidement que les fonds. 2o. Le revenu territorial ne peut payer l'allocation de £50,000 en faveur des écoles élémentaires, et s'il vient un temps où il puisse le faire il sera aussi bon d'en payer le montant au receveur-général que de le charger du paiement de l'allocation en faveur des écoles élémentaires. Je suis décidément d'opinion que le mode le plus simple, et, dans le fait, le plus satisfaisant de tenir les comptes, est de porter au crédit du fonds du revenu consolidé tous les revenus de quelque source qu'ils proviennent, et de porter toutes les dépenses au débet du même compte de manière que l'on puisse d'un même coup-d'œil voir toutes les affaires de la province. Les fonds spéciaux que le gouvernement administre comme dépositaire formellement, comme de raison, une exception à cette règle. L'item qui vient ensuite est l'agence des émigrés. Cette charge a été mise sur la liste civile au désir du gouvernement impérial qui contribue à ce fonds pour plus de £1800 par année; pour cette raison, l'on ne devrait pas intervenir, surtout quand ce n'est qu'une affaire de compte qui, pratiquement parlant, ne fera aucune différence. M. Merrill ne propose point d'abolir la charge, mais seulement d'en transporter les dépenses au fonds des émigrés. L'item suivant est le droit de phares. Je pense que les droits de tonnage devraient être augmentés et mieux prélevés,—c'est une matière qui demande l'attention de la législature. On ne propose de faire aucune épargne sous ce chapitre: la question est de savoir si les vaisseaux ne devraient point payer toutes les dépenses des phares. Je pense que oui. L'item suivant est pour certaines bâtisses publiques et travaux publics. M. Merrill propose de transporter ces items à un fonds d'amortissement. J'avouerai que je ne comprends pas ce que signifie cette proposition. Le fonds d'amortissement est formé de l'excédant des revenus sur les dépenses. Je ne vois point l'objet en le surchargeant d'une partie des dépenses. Ce serait une complication de comptes extraordinaire et inutile. Le dernier item comprend le paiement de £15,000 que l'on propose aussi de transférer au fonds d'amortissement. Dans le fait, ceci a été fait et l'on doit ainsi le porter contre les revenus de l'année, à moins qu'il ne soit émis de nouvelles débetures pour le même montant; ces débetures n'ayant pas été émises, cet item doit d'abord être porté contre le revenu de l'année.

J'ai maintenant examiné tout ce que M. Merrill propose dans le tableau No. 5. Je m'oppose absolument à ce qu'il transporte à d'autres fonds la somme de £176,440 8s. 6d., comme étant inexpédient et impraticable. Les autres réductions qu'il propose ont été pleinement considérées. L'épargne la plus importante est celle qui a déjà été effectuée dans les dépenses du pénitencier; celles qu'il propose dans la milice et dans l'exploration géologique, ainsi que dans la législature, sont impraticables; et celles qu'il propose dans le gouvernement civil, au No. 5, ont été examinées en détail. Je vais maintenant considérer les remarques de M. Merrill sur le département des terres de la couronne, Etat No. 1. M. Merrill appelle d'abord l'attention sur le mode adopté pour régler les réclamations de la milice et pour l'achat des terres, qui comprend, dit-il, trente-quatre entrées.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Je n'entrerai pas dans la discussion du système du scrip, si ce n'est pour expliquer autant que je le pourrai les raisons qui l'ont fait adopter. Dans les commencements de la colonie, la couronne s'engagea à donner des terres aux loyaux de l'Empire-Uni (*U. E. Loyalists*) et leurs descendants, et subséquemment aux miliciens qui avaient servi dans la guerre de 1812, et à certaines classes de colons. Ces personnes étaient tenues d'établir les terres, mais, croyant qu'elles n'en valaient pas la peine, elles négligèrent leurs réclamations. Ces réclamations furent cependant achetées par des membres du parlement, des conseillers exécutifs et d'autres personnes influentes qui, au moyen de leur influence parlementaire ou autre, purent faire les meilleurs choix, pendant que les véritables possesseurs de réclamations ne purent obtenir ce privilège. Finalement, les abus devinrent insupportables et l'on proposa d'y remédier en recevant les réclamations en paiement de terres. Subséquemment, pour plus de facilité, on substitua à ces réclamations du scrip payable en terres. Il n'y a point de doute que l'effet pratique de ce changement fut de porter à £40 en scrip, ou à £20 ou £30 en argent, la valeur d'une réclamation qui auparavant ne valait que £2 10s. à £5. Le revenu des terres en souffrit aussi, vu qu'on ne payait rien autre chose que du scrip pour les anciennes dettes. D'un autre côté, l'effet a été que les réclamations des loyaux E. U. et des miliciens, ont presque toutes été réglées. Dans l'espace de quelques années la province a racheté du scrip pour un montant vraiment considérable, et a, dans le fait, payé ainsi une dette qu'il lui aurait autrement fallu payer en terres. Je n'examinerai pas s'il n'aurait pas été mieux de régler ces réclamations plus tôt. Il n'y a point de doute qu'il y a eu des abus, qu'il a été réglé de mauvaises réclamations malgré toute la diligence des officiers du gouvernement. Je dois exprimer ici ma conviction intime que l'impopularité dans laquelle est tombé le département des terres de la couronne vient principalement de l'examen rigide auquel on a soumis ces réclamations, et que les délais dont on s'est plaint ont été causés par la nécessité où l'on s'est trouvé d'examiner les réclamations avec soin. Mais pour en revenir au système du scrip. Il est en opération; il est condamné par M. Merritt, et il désire fortement qu'il soit aboli. En cela tout le monde pense comme lui, en autant que cela peut se faire sans violer la foi publique. Les réclamations ont été demandées et seront bientôt payées, mais le scrip ne peut être répudié. M. Merritt ne désigne point le mode qui puisse simplifier les procédés que l'on a adoptés pour payer le scrip. Je renvoie à son papier No. 1, Etat A., et j'ai examiné la marche qu'il faut suivre pour obtenir des terres, et, qu'on les paie en scrip ou en argent, je ne vois point comment on peut la simplifier, s'il faut employer des agents de quelque espèce. L'agent doit, 1o. Recevoir le scrip; 2o. Entrer la vente; 3o. Faire rapport de la vente, et transmettre les deniers ou le scrip; 4o. Accuser réception du reçu; 5o. Copier la lettre; 6o. Entrer la vente dans les livres du département; 7o. La transmettre pour la désignation de la patente; 8o. Donner la désignation de la terre pour la patente; 9o. La description doit être copiée et entrée; 10o. La transmettre au bureau du secrétaire—(ceci est une erreur—la pratique a été changée); 11o. La patente doit être grossoyée et examinée—ceci doit se faire; 12o. Le seing manuel du gouverneur-général; 13o. Le grand sceau; 14o. La transmettre au registraire pour l'enregistrement; 15o. La remettre au département des terres; 16o. La remettre à la partie. Maintenant toutes ces opérations semblent formidables et compliquées, mais de quelles d'entre elles peut-on se passer? J'avoue que je ne comprends pas bien clairement le mode d'effectuer un changement qui puisse produire quelque bon résultat.

M. Merritt dit, "Il est inutile pour moi d'entrer dans aucun détail sur la manière dont les deniers sont employés ou dépensés, le résultat parle pour lui-même. Le comité de l'assemblée législative pour 1846 s'est aperçu que les dépenses encourues pour vendre les réserves du clergé étaient de quarante pour cent; il a réussi à les réduire à six pour cent. *Le public a donc payé trente-quatre pour cent que le fonds du clergé a sauvés*, vu que les frais de régie dans ce département excèdent de beaucoup le total des recettes pour toutes les terres de la couronne qui ont été vendues."

M. Merritt est tombé dans l'erreur la plus extraordinaire, mais une erreur dans laquelle j'ai raison de croire qu'un grand nombre de personnes sont aussi tombées. Il dit que les dépenses encourues pour la vente des terres du clergé étaient de quarante pour cent, et qu'elles ont été réduites à six pour cent. Maintenant ces quarante pour cent n'étaient pas un droit de commission sur les ventes, mais quarante pour cent pour les dépenses du bureau, chose bien différente. Les six pour cent sont les frais de commission sur les ventes. J'ai examiné le compte de l'année dernière, et je trouve que si le fonds du clergé eût eu à payer comme autrefois quarante pour cent sur les déboursés, ce compte se serait monté à quelque chose comme dix pour cent de commission sur les ventes, tandis que le montant actuel n'était que de dix pour cent. Les recettes n'étaient pas bien considérables et je suis convaincu que, lorsque les ventes auront recommencé, la province y gagnera en chargeant six pour cent de commission au lieu de quarante pour cent pour les dépenses. Le tant pour cent de commission est cependant le mode le plus équitable. Je puis dire que lorsque l'on se décida de charger quarante pour cent de dépenses contre les fonds du clergé, il rentrait des sommes considérables, et les six pour cent sur les ventes auraient rapporté davantage. La plainte que l'on fit venait du fait que les ventes furent interrompues pendant quelques années et qu'il entraient bien peu d'argent pour le fonds du clergé pendant que l'on exigeait toujours les quarante pour cent. Ceci conduisit à l'arrangement plus équitable d'aujourd'hui;—mais l'idée de M. Merritt que les frais de vente étaient de quarante pour cent est tout à fait erronée. J'ai tâché autant que j'ai pu le faire, sans négliger mes autres devoirs, de me mettre au fait du département des terres de la couronne. Je sais que l'on pense généralement que c'est une espèce d'étable d'Augias qu'aucun chef de département n'oserait nettoyer. Je vais tâcher de dire ce que j'en pense en aussi peu de mots que possible. Je regrette de ne point trouver dans les remarques de M. Merritt le plan qu'il suggère pour effectuer un changement, en sorte que je n'ai à examiner aucune de ses suggestions. Je trouve que les recettes des bois des Outaouais et autres lieux se sont montées l'année dernière à £22,120 8s. 9d., et les déductions à £1,986 8s. 2d. On trouvera les items en détails à la page 69 des comptes publics. On n'y voit point de salaires exorbitants, et sans en connaître plus que je ne prétends en savoir, je n'oserais pas indiquer où l'on peut effectuer une épargne, si ce n'est que j'obligerais le collecteur de douanes à Québec à prélever le revenu au lieu de nommer un agent. Les dépenses encourues pour prélever ce revenu sont d'environ 9 pour cent, et si l'on considère la nature toute particulière des devoirs à remplir, et qu'il faut employer des chaloupiers et des compteurs de bois ainsi qu'un agent spécial à Québec, ces dépenses ne sont pas excessives. L'an dernier, le montant total des recettes pour terres vendues était de £14,883 4s. 7d. C'est un montant extraordinairement faible. Dans certaines années, les recettes se sont montées jusqu'à £50,000, et depuis un grand nombre d'années elles n'ont jamais été aussi faibles. On doit en attribuer la cause au million

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

d'acres des réserves du clergé qui ont été retirés du marché et qui autrement aurait absorbé une grande quantité du scrip. La question que l'on doit considérer ensuite est celle des dépenses. Je ne m'arrêterai pas aux recettes peu importantes des droits quint, de lods et ventes et cens et rentes, et des passages de rivières. Le scrip racheté s'est monté à £11,994 12s. Cette charge, comme de raison, ne saurait être réduite. C'est le paiement d'une dette. L'item suivant est le chapitre des arpentages, £2578 2s. Peut-on s'en passer? Dans mon opinion, cela est impossible. M. *Merritt* pense que les arpentages devraient être payés en terre. Je doute que cela soit de l'économie, on faisait cela dans le Haut-Canada autrefois lorsque le gouvernement n'avait pas d'autres moyens; mais mon expérience m'apprend que tout ouvrage se fait à meilleur marché en argent qu'autrement. L'item qui suit est £1000, paiement partile des bâtisses dans la rue St. Gabriel, Montréal. Cette propriété a été originairement achetée avec les deniers déposés appartenant aux parties qui ont fait application pour acheter des terres de la couronne et du clergé et qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent être forcées à rendre compte. Le département payait alors un loyer élevé et la bâtisse a été achetée avec l'intention de la payer avec le loyer de £1000 par année. C'est une propriété de valeur, bien qu'elle ne rapporterait pas, je présume, le prix qu'elle a coûtée.

Il y a quelques autres petits items de dépenses auxquels je ne m'arrêterai pas, mais que l'on trouvera dans les déductions, page 10, des comptes publics. Je vais considérer les déboursés généraux qui se montent en tout à la somme de £9236 12s. 10., et que l'on trouvera en détail à la page 67 des comptes publics. Sur ce montant, il y a £1260 pour frais de port, charge considérable qui, je crois bien, ne peut pas être évitée. Il y a d'autres déboursés divers qui se montent à £831 18s. auxquels je n'ai pas besoin de m'arrêter d'une manière particulière. Les salaires, comme je le vois, ne sont nullement excessifs. Comme de raison le salaire du commissaire sera réduit à £800 comme celui des autres chefs de département. Actuellement il n'y a point d'assistant-commissaire. Je suis incapable de dire si l'on pourrait se dispenser des services de cet officier, mais dans tous les cas je présume que le salaire sera réduit à £400 ou £500, comme celui des officiers correspondants. Les devoirs des officiers de ce département varient beaucoup et en conséquence il est comparativement facile pour ceux qui suggèrent les réductions d'indiquer le mode de les effectuer. Les réclamations des loyaux E. U. et des miliciens occupent constamment deux ou trois clercs, et ils peuvent avec peine faire tout l'ouvrage. On y emploie un certain nombre d'arpenteurs et de dessinateurs, — cette branche du département coûte environ £1600. On me dit que ces officiers sont constamment occupés, et ceux avec lesquels je suis personnellement venu en contact, surtout M. *Russell*, me paraissent constamment occupés. Devons nous abandonner nos arpentages? ou pouvons nous effectuer des épargnes dans cette branche? Je pense que l'on devrait s'enquérir à ce sujet. On y emploie constamment un certain nombre de copistes. Durant l'année dernière il a été constamment employé deux clercs à copier les documents demandés par la législature. L'émission du scrip absorbe le temps de deux clercs me dit-on et cela doit continuer encore. Comme l'état transmis par M. *Price* renferme des détails sur les devoirs des clercs, je n'ai pas besoin d'en dire davantage sur le sujet, mais je terminerai en suggérant humblement à ceux qui pensent qu'il est possible d'effectuer des réductions de vouloir bien donner en détail le mode de les effectuer. Je suggérerai encore à quelques membres du comité qui ont l'habitude des affaires de visiter le bureau, et d'examiner personnellement

le mode suivi pour y conduire les affaires. Ce serait un acte de justice envers le département et envers le public. Quand M. *Merritt* me dit que les frais d'administration du département des terres dans l'Etat de New-York ne coûte que \$3,000 par année, j'aimerais à savoir combien il y a de terres à vendre, combien il y en a qui ne sont pas arpentées, et je demanderais alors s'il y a la moindre analogie entre leur département et le nôtre.

Je vais maintenant prendre en considération les vues qu'entretient M. *Merritt* sur les départements de l'inspecteur-général et des commissaires des travaux publics. Je ne pense pas avec M. *Merritt* que le système actuel fonctionne mal. Il est bien vrai que les renseignements donnés au public n'ont pas été aussi détaillés qu'on aurait pu le désirer, mais d'années en années les statistiques sont plus exactes et plus étendues. M. *Merritt* voudrait transporter au bureau des travaux publics les principaux devoirs de l'administration des douanes; plan bien peu désirable suivant moi. Les devoirs des deux départements sont tout-à-fait différents et ne doivent être nullement confondus. C'est à l'inspecteur-général qu'appartient la surintendance de tous les collecteurs de revenu. Lui en enlever une branche serait créer de la confusion, vu surtout que les collecteurs de douanes sont aussi dans plusieurs cas collecteurs de péages. On n'effectuerait aucune épargne; au contraire, pour en transférer les devoirs à d'autres personnes on bouleverserait un département qui a été porté à un haut degré d'utilité. Sous le système actuel, la fixation des taux de péages est dévolue au gouverneur en conseil, et en pratique la responsabilité en appartient au département des travaux publics et à celui de l'inspecteur-général, vu qu'ils se consultent l'un l'autre et que les papiers et documents sont à leur portée. Dans quelques cas les deux départements emploient des officiers subalternes, et M. *Merritt* semble ne point trouver cela expédient. Le remède est simple. Le ci-devant commissaire en chef, dans la vue de réduire les dépenses de son département, crut qu'il était à propos d'employer quelques-uns des officiers que le département de l'inspecteur-général emploie dans la collection des revenus pour surveiller les réparations faites aux chemins et les autres travaux. Si M. *Merritt* trouve que ce système est défectueux, il peut employer d'autres personnes pour faire cet ouvrage. Je ne puis dire que je vois les difficultés qu'il soulève. Les deux départements sont si distincts qu'il ne peut réellement pas exister de mal-entendu sur le sujet. Quant au mode de rémunérer les officiers de la douane, comme le suggère M. *Merritt*, je me contenterai de citer un court extrait du rapport de l'hon. *Malcolm Cameron* sur le sujet; je partage entièrement l'opinion qu'il y exprime. Il est comme suit: —

“ L'un des premiers objets sur lequel il a porté son attention (attirée qu'elle l'a été par les plaintes que faisaient généralement les percepteurs, qu'il visitait,) ce sont les empiétements réciproques des collecteurs voisins au-delà des limites supposées de leurs ports respectifs, provenant du mode vicieux que la législature a adopté pour payer ces officiers, en leur donnant, au lieu de salaire, une commission sur le montant perçu, réglée sur l'échelle suivante: les collecteurs retiennent cinquante pour cent sur les droits qu'ils reçoivent, jusqu'à ce que ces droits forment une somme de plus de deux cents louis; 12½ pour cent sur toutes les sommes au-dessus de £200 et au-dessous de £1000, et cinq pour cent sur toutes les sommes au-dessus de £1000 et au-dessous de £4500; ce qui leur donne, dans le dernier cas, £300, montant le plus élevé qu'ils puissent recevoir. Ainsi tous les ports où les collecteurs reçoivent moins de £4500 se trouvent dans une situation telle que ces officiers deviennent rivaux dans des affaires où ils croient que leur

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

“devoir le plus important est de faire monter leur salaire jusqu'au maximum alloué par la loi; cela s'exécute en encourageant les importeurs à faire leurs entrées à des ports éloignés des places régulières de commerce, par suite d'arrangements d'après lesquels les marchandises sont admises à des droits plus bas que ceux qui sont exigés dans d'autres ports, et évaluées à l'option des importeurs, sur une promesse au préalable que les conditions seront plus faciles que celles de tout autre collecteur; et quelquefois ces collecteurs conviennent de payer la dépense additionnelle qu'occasionne le patronage qui leur est ainsi donné. Cet encouragement à la fraude et à la malhonnêteté aurait produit des maux et enfanté des péculations de la nature de celles qui sont désignées plus haut, même avec la surveillance la plus sévère et la plus vigilante, et les limites des ports les plus clairement définies; mais si l'on considère qu'il n'y a jamais eu ni surveillance ni frein d'aucune espèce, et que les bornes des différents ports n'ont jamais été bien établies, il est facile de concevoir que la confusion la plus grossière ait régné relativement aux pouvoirs et aux fonctions des collecteurs et aux droits du public dans le déchargement des vaisseaux.”

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage sur le système, mais je vais maintenant offrir quelques remarques sur les dépenses relatives. On ne doit point admettre, pour les raisons suivantes, les calculs que M. *Merritt* a faits:—1o. Avant l'Union. Les déboursés à Montréal et à Québec étaient en partie payés à même les droits impériaux et ne paraissent pas comme dépenses bien qu'ils fussent payés. 2o. La principale source de revenus pour les collecteurs dans les ports inférieurs était les honoraires qu'ils exigeaient sur tous les manifestes d'entrée et autres papiers. Le système des salaires fixes a, généralement parlant, diminué au lieu d'augmenter les émoluments des officiers. Les états transmis par M. *Merritt* ne renferment donc pas des données sur lesquelles on puisse compter. Bien plus, M. *Merritt* base tous ses calculs contre le système actuel sur le revenu de 1848, qui étaient bien réduit, vu l'état languissant du commerce. Le fait est que le revenu des douanes canadiennes est prélevé à beaucoup meilleur marché que celui des Etats-Unis, nonobstant le nombre considérable de petits ports dans le lac où les dépenses sont considérables en proportion des frais de collection. L'année dernière les frais de collection étaient de six pour cent sur tous les droits prélevés, et sur ceux des six principaux ports ils étaient de moins de 4½ pour cent. M. *Merritt* en trouvant que les dépenses à Montréal et à Québec étaient respectivement de 2½ et 5½ en 1840, et de 4½ et 13 pour cent en 1848, propose de les fixer tous les deux à 2½. Maintenant la moindre réflexion aurait fait voir l'impossibilité d'un tel changement.—1o. Les dépenses du bureau de Québec doivent être, pour des raisons évidentes, beaucoup plus élevées en proportion des importations que celles du bureau de Montréal. Montréal prélève plus du double du revenu, pendant que Québec a à transiger le double des affaires, vu le nombre de vaisseaux qui y arrivent. Des personnes au fait du sujet s'apercevront tout de suite de la différence et verront qu'il est tout-à-fait impossible d'étendre à ces bureaux le principe de *per centage* sur les collections. Mais, 2o., même à Montréal le principe ne peut pas s'appliquer. Les collections dans ce port vont être cette année de 75 pour cent de plus que ceux de 1848, et cependant les dépenses seront moindres. En 1848, les dépenses, suivant M. *Merritt*, étaient de 4½ pour cent, tandis qu'en 1849 elles étaient d'un peu plus de 2½. C'est le montant que propose M. *Merritt*; mais en le basant sur les collections de 1848, année de dépression commerciale, il établirait une échelle, qui ne serait qu'environ 1½ pour cent sur les collections de 1850. Je me suis étendu sur ce sujet pour faire voir

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

la futilité qu'il y a d'établir des calculs sur le montant des revenus d'une année. Les établissements de douanes doivent être maintenus en bon état. Les salaires ne sont pas exorbitants—dans le fait, ils sont tels qu'il est difficile d'obtenir des hommes capables.

Le plan de M. *Merritt* en réduisant le nombre de ports d'entrée causera au public plus de dépenses, pour ne rien dire des inconvénients, qu'on ne peut l'imaginer. Laissez-moi vous citer quelques cas. Les marchands de Cobourg seront obligés d'entrer leur marchandises à Port Hope et les mettre de nouveau dans un vaisseau après l'entrée. Toutes les dépenses de l'établissement des douanes à Cobourg est de £340 par année. Il se fait un commerce considérable avec les Etats-Unis, et des bateaux à vapeur traversent régulièrement entre cette place et Rochester. Les gens de Belleville seraient obligés d'entrer leurs marchandises à Kingston, ceux de Prescott à Brockville, et ceux de Niagara et Queens-ton à Port Dalhousie. Le montant réel de l'épargne que l'on ferait nominalement en abolissant tous les ports serait de £9,262 par année, et non pas £22,407 comme l'évalue M. *Merritt*. Les ports de première et seconde classe ne peuvent pas être administrés avec plus d'économie qu'à présent; dans le fait il est douteux si les réductions que j'ai récemment faites en ont point au service du département. Le montant total des dépenses des ports inférieurs était de £11,482 en 1849, et d'après ce plan de M. *Merritt*, dans le No. 3, en abolissant tous les ports intérieurs excepté douze, les dépenses seraient de £2,220, ou une épargne nominale de £9,262. Je n'ai aucun doute que le revenu en souffrirait du double de ce montant, et il est également clair que les gens auraient à payer le double en temps perdu et en dépenses de toute sorte. Les objections au système de crédit que M. *Merritt* veut remettre en force sont insurmontables suivant moi. Il y a quelques années on substitua le système d'entrepôt au système de crédit dans les Etats-Unis après avoir fait une ample expérience des maux qui accompagnent ce dernier système. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de m'étendre sur ce sujet. Les opinions des marchands les plus pratiques étaient en faveur du changement, et l'ancien système ne doit plus être établi. M. *Merritt* est tout-à-fait dans l'erreur quand aux dépenses du système d'entrepôt. Je doute beaucoup que les dépenses excèdent £500 par année. M. *Merritt* se trompe aussi beaucoup s'il croit que les droits de douanes ont beaucoup augmenté. J'ai calculé les taux comparatifs de mon tarif de l'an dernier avec ceux du tarif de 1841. En prenant les chiffres des quantités entrées l'an dernier, je trouve que dans les articles principaux, tel que le sucre, le thé, la mélasse, le café et le tabac, les droits auraient été de plus de £80,000 sous le tarif de 1841. L'augmentation des droits sur les articles manufacturés n'auraient pas excédé £100,000; ce qui donne en chiffres ronds une augmentation de £30,000 sur les importations de l'an dernier, ou environ un pour cent sur le montant total des importations.

Ceux qui saisissent toutes les occasions pour dire que les charges publiques ont augmenté ne font point d'attention à ces faits. L'effet des changements n'a pas été de diminuer les importations et l'on ne pouvait pas s'attendre à ce résultat. Nous avons eu un revenu considérable l'an dernier, et cette année ce revenu sera plus considérable qu'il n'a jamais été. M. *Merritt* a fait ses calculs sur les années de dépression commerciale provenant de causes tout-à-fait étrangères au tarif. Quant au calcul de M. *Merritt* sur le montant comparatif de la taxation dans les Etats-Unis et le Canada, je me contenterai de dire qu'il admet que les taxes dans l'Etat de New-York se montent à 15s. 8d. par tête, pendant qu'en Canada, elles ne sont que de 9s. 1½d. y compris les dépenses de toute espèce. Je ne vois aucun but dans la comparaison que l'on veut établir entre les dépenses des

No. 15.

ÉTAT des diverses branches de revenu comprenant le fonds du revenu consolidé du Canada, pendant un terme moyen de sept années, depuis 1842 jusqu'en 1848.

	PRELEVÉ DANS LE CANADA EST.			CANADA OUEST.			PROVINCIAL.						Total du revenu net.																							
	Revenu brut.		Dépenses.		Revenu net.		Revenu brut.		Dépenses.		Revenu net.				Revenu brut.																					
	£	s. D.	£	s. D.	£	s. D.	£	s. D.	£	s. D.	£	s. D.	£	s. D.	£	s. D.																				
1. <i>Doanes.</i>																																				
D'outre-mer.....	38691	0	7	3609	1	11	3608	19	6	80401	10	6	242260	17	0	14510	7	7	227750	9	4	370277	7	2	116483	10	0									
Ports intérieurs.....																																				
PROITS INTÉRIEURS.																																				
<i>Accise.</i>																																				
2. Alambics et whiskey.....	4158	8	10	345	13	41	3812	15	5	12395	6	10	14404	6	2	2908	19	31	12395	6	10	14404	6	2	2908	19	31	18762	15	0						
3. Licences de magasins.....	2400	19	7	232	1	9	2278	17	10	3110	2	8	3427	2	10	317	0	2	3110	2	8	3427	2	10	317	0	2	5828	2	6						
4. Tables de billards.....	7	4	3				6	10	11	98	10	7	1108	11	5	10	0	10	98	10	7	1108	11	5	10	0	10	115	15	8						
5. Colporteurs et regratt's.	242	7	6	22	8	4	219	19	1	526	5	9	579	18	7	53	12	10	526	5	9	579	18	7	53	12	10	822	6	1						
6. Licences de bat-à-vap.										154	12	0	170	7	1	15	15	1	154	12	0	170	7	1	15	15	1	170	7	1						
7. Maisons où se vendent la bière et l'ale.....										198	10	5	218	14	10	20	4	5	198	10	5	218	14	10	20	4	5	218	14	10						
8. Droits d'encan.....	5676	13	11	155	11	3	5521	2	7	1029	11	9	1077	6	2	47	14	5	1029	11	9	1077	6	2	47	14	5	6754	0	1						
<i>Divers.</i>																																				
9. Taxe des banques.....	8114	7	11				8114	7	11	4138	9	5	4138	9	5				4138	9	5	4138	9	5				12252	17	4						
10. Revenu casuel.....																																				
11. Amendes et confiscations																																				
12. Droits de tonnage.....	471	5	4	259	1	10	212	3	6	817	4	5	817	4	5				817	4	5	817	4	5				3003	5	9						
13. Travaux publics.....										1907	14	3	1907	14	3	5028	3	6	7879	10	9	399	95	14	6	17992	1	1	53374	14	2					
14. Honoraires de milice, amendes, etc.....										92	11	1	92	11	1				92	11	1	92	11	1				92	11	1						
FONDS SPECIAL.																																				
<i>Territorial.</i>																																				
15. (Reçu du receveur-gén.) Lods et ventes, quints, etc.																																				
Passages.....																																				
Postes du roi.....																																				
Lots de grève à Québec.																																				
16. (Reçu du commissaire des terres de la couronne.) Droits sur le bois (bois et forêts).....																																				
Mines.....																																				
Forges St. Maurice.....																																				
£	60762	9	11				56147	16	11	126267	16	0	110842	6	3	336272	7	19	11719	1	6	31663	11	3	250101	19	2	576478	8	3	1570575	17	0	442402	3	11

O *

ÉTAT du revenu total constituant le fonds consolidé du revenu de la province du Canada dans chaque année depuis l'Union, avec les déductions pour frais de collection, etc.

[Note.—Les montants bruts qui suivent sont à part les retraits, les droits remis et les remboursements, etc.)

ANNÉE.	COURANT.								
	REVENU BRUT.			DEDUCTIONS.			REVENU NET.		
	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
1841.									
Douanes	225,834	7	10½	11,395	13	10½	214,438	14	0½
Accise	24,904	3	7	2,333	19	5	22,570	4	2
Droits d'encan	1,947	12	5½	97	7	8	1,850	4	9½
Droits de tonnage	543	0	11½	543	0	11½
Territorial	32,329	2	4	13,772	8	4	18,556	14	0
Paiements faits par la compagnie des terres de l'Amérique	22,222	4	5½	22,222	4	5½
Travaux publics	18,236	14	3½	5,475	7	11½	12,761	6	4
Amendes et confiscations	2,762	0	7	184	1	3½	2,577	19	3½
Seigneurie de Lauzon	1,657	1	8	264	2	2	1,392	19	6
Honoraires de milice, amendes, etc.	508	11	7	508	11	7
Taxes des banques	568	1	8	568	1	8
Total	£ 331,513	1	5½	33,523	0	8½	297,990	0	9
1842.									
Douanes	278,930	7	3½	13,543	15	4½	265,386	11	10½
Droits d'accise et d'encan	33,991	6	9½	2,066	6	3½	31,925	0	5½
Territorial	51,775	8	3	27,202	12	8	24,572	15	7
Droits de tonnage	560	15	8	560	15	8
Taxe des banques	10,277	3	1	10,277	3	1
Seigneurie de Lauzon	1,589	15	10	367	7	9	1,222	8	1
Travaux publics	24,232	13	9	7,862	18	7	16,369	15	2
Honoraires de milice, amendes, etc.	309	8	4½	309	8	4½
Amendes, confiscations et saisies	3,546	0	9½	607	14	5	2,938	6	4½
Casuel	2,820	8	10	365	17	10	2,454	11	0
Total	£ 408,033	8	8	52,016	12	11½	356,016	15	8½
1843.									
Douanes	235,087	16	0½	16,153	11	2½	218,934	4	9½
Droits d'accise et d'encan	33,137	9	7½	2,612	18	7½	30,524	11	0
Territorial	97,862	16	11½	70,639	9	1	27,223	7	10½
Droits de tonnage	596	5	2	596	5	2
Taxe des banques	7,600	16	11	7,600	16	11
Travaux publics	29,469	17	4½	3,393	6	2½	26,076	11	1½
Honoraires de milice, amendes, etc.	102	5	0	102	5	0
Amendes, confiscations et saisies	3,140	17	9	124	17	0	3,016	0	9
Casuel	7,691	19	11½	840	11	10	6,851	8	1½
Total	£ 414,690	4	9½	93,764	14	0	320,925	10	9½
1844.									
Douanes	445,559	4	10½	15,836	13	6	429,722	11	4½
Droits d'accise et d'encan	36,891	13	6½	2,521	8	6½	34,370	5	0
Territorial	5,570	4	3	389	5	9	5,180	13	6
Droits de tonnage	604	4	10	604	4	10
Taxe des banques	10,492	15	5	10,492	15	5
Travaux publics	48,440	14	9	22,816	3	7½	25,624	11	1½
Honoraires de milice, amendes, etc.	48	15	0	48	15	0
Amendes, confiscations et saisies	3,366	3	6½	151	4	8	3,214	18	10½
Casuel	5,554	11	8½	460	8	9	5,094	2	11½
Intérêt sur les dépôts publics	1,430	6	5	1,430	6	5
Total	£ 557,958	14	3½	42,175	4	10	515,783	9	5½
1845.									
Douanes	449,999	4	10	30,997	17	1½	419,001	7	8½
Accise	22,743	3	1½	2,465	11	7	20,277	11	6½
Territorial	25,783	3	10	2,911	18	0	22,871	5	10
Droits de tonnage	689	5	7	689	5	7
Taxe des banques	13,020	17	1	13,020	17	1
Intérêt sur les dépôts publics	6,080	13	11	6,080	13	11
Travaux publics	40,438	6	0	12,937	1	8½	27,501	4	8½
Honoraires de milice, amendes, etc.	53	15	0	53	15	0
Amendes, confiscations et saisies	3,390	4	9½	3,390	4	9½
Casuel	11,531	9	4	50	18	4	11,480	11	0
Total	£ 573,730	3	6½	49,363	6	8½	524,366	16	9½

ÉTAT du revenu total constituant le fonds consolidé, etc.—Continuation.

9 Juillet.

9 Juillet.

ANNÉE.	COURANT.		
	REVENU BRUT.	DEDUCTION.	REVENU NET.
	£ s. D.	£ s. D.	£ s. D.
1846.			
Douanes	422,403 18 5½	31,232 17 2½	391,171 1 3
Accise	20,024 11 4½	1,884 3 4½	18,640 8 0
Territorial	23,906 15 9	380 15 8	23,526 0 1
Droits de tonnage	819 12 11	819 12 11
Taxe des banques	15,899 1 1	15,899 1 1
Intérêt sur les dépôts publics	2,525 16 5	2,525 16 5
Travaux publics	61,486 14 1½	13,006 6 9½	48,480 7 4
Honoraires de milice, amendes, etc.	48 10 0	48 10 0
Amendes, confiscation et saisies	3,330 4 10	3,330 4 10
Casuel	8,212 4 2	8,212 4 2
Total	£558,657 0 1¼	46,004 3 0½	512,653 6 1
1847.			
Douanes	413,248 10 6¼	32,185 7 8¼	381,063 11 10
Accise	32,242 1 1	3,421 6 5	28,820 14 8
Territorial... ..	26,284 14 0	526 18 6	25,757 15 6
Droits de tonnage... ..	865 19 1	865 19 1
Taxe des banques	16,006 7 2	16,006 7 2
Intérêt sur les dépôts publics	1,008 14 10	1,008 14 10
Travaux publics	83,061 16 3½	40,504 7 10½	42,557 8 5
Honoraires de milice, amendes, etc.	43 8 3	43 8 3
Amendes, confiscation et saisies	2,273 10 8	26 5 11	2,247 4 9
Casuel	8,455 10 2	8,455 10 2
Total	£583,491 1 1	76,664 6 5	506,826 14 8
1848.			
Douanes	336,955 19 2	32,597 11 10	304,358 7 4
Accise	31,976 11 9	3,430 19 7	28,545 12 2
Territorial	55,137 0 6	51,955 19 8	3,181 0 10
Droits de tonnage... ..	1,041 6 8	1,041 6 8
Taxe des banques	12,473 1 0	12,473 1 0
Intérêt sur les dépôts publics	168 18 2	168 18 2
Travaux publics	80,482 8 11	56,424 12 2	24,057 16 9
Honoraires de milice, confiscations, etc.	41 10 0	41 10 0
Amendes, confiscations et saisies	1,434 10 11	34 1 8	1,400 9 3
Casuel	8,231 16 6	4,098 8 11	4,133 7 7
Total	£527,943 3 7	148,451 13 10	379,401 9 9
1849.			
Douanes	443,531 2 4	30,904 3 11	412,626 18 5
Accise	24,295 14 10	3,163 18 2	21,131 16 8
Territorial	37,603 7 10	28,034 13 3	9,568 14 7
Droits de tonnage... ..	1,009 9 7	1,009 9 7
Taxe des banques	10,763 4 6	10,763 4 6
Travaux publics	60,172 11 10	17,537 10 3	42,615 1 7
Honoraires de milice, amendes, etc.	21 5 1	21 5 1
Amendes, confiscations et saisies	1,315 9 2	1,315 9 2
Casuel	14,406 16 11	27 13 7	14,379 3 4
Total	£593,119 2 1	79,687 19 2	* 513,431 2 11.

* Ceci ne comprend pas £200,000 empruntés en vertu de la 12e Vict., ch. 5, pour travaux publics.

RÉCAPITULATION.

ANNÉE.	COURANT.		
	REVENU BRUT.	DEDUCTIONS.	REVENU NET.
	£ s. D.	£ s. D.	£ s. D.
1841	331,513 1 5½	38,523 0 8½	297,990 0 9
1842	408,033 8 8	52,016 12 11½	356,016 15 8½
1843	414,690 4 9½	93,764 14 0	320,925 10 9½
1844	557,958 14 3½	42,175 4 10	515,783 9 5½
1845	573,730 3 6½	49,363 6 8½	524,366 16 9½
1846	558,657 9 1¼	46,004 3 0½	512,653 6 1
1847	583,491 1 1	76,664 6 5	506,826 14 8
1848	527,943 3 7	148,541 13 10	379,401 9 9
1849	593,119 2 1	79,687 19 2	513,431 2 11
Moyenne de huit années, à part 1841... ..	£ 527,202 18 4½	73,527 5 1½	453,675 13 3½

MEMORANDUM SUR les moyens de disposer des terres publiques,—aux fins d'aider les travaux publics,—favoriser l'immigration—et créer un fonds perpétuel pour le soutien des écoles élémentaires.

Le succès remarquable qui a accompagné l'immigration et l'établissement des terres publiques dans les Etats-Unis, et l'insuccès marqué qui a toujours suivi tous les efforts que l'on a pu faire en Canada pour obtenir ces deux objets, m'ont engagé à examiner le sujet avec une attention plus qu'ordinaire, dans le but d'en découvrir les causes et d'indiquer le remède, si cela est possible.

Ni le gouvernement des Etats-Unis ni celui d'aucun Etat n'offre aucun avantage quelconque à l'immigration. L'on n'a pas dépensé, l'on n'a pas approprié pour cet objet un seul denier du peuple, un seul acre des terres du pays. On n'emploie aucun agent, on ne cherche nullement à aviser, favoriser ou intervenir dans l'immigration. Au contraire les autorités locales s'efforcent de l'arrêter ; et l'opinion publique la désavoue. Cependant, malgré cette réception froide et cruelle, nulle part sur le continent d'Amérique l'immigration a rencontré plus de succès. Vous la voyez se répandre dans toutes les parties du pays qui ne sont point flétries par l'esclavage. Dans toutes les cités de l'Atlantique, vous voyez le citoyen natif déplacé et les travaux ordinaires faits par les émigrés ; dans le fait, l'émigré remplace même l'esclave dans ses travaux et cela jusqu'à Washington. On peut aisément en trouver la cause dans l'emploi que donne la construction des travaux publics et à l'ouvrage que trouve ainsi l'émigré.

L'émigré en arrivant n'attend aucun secours : il ne compte que sur ses bras et cherche de l'ouvrage ; il travaille à bas prix, et, par une plus grande diligence, par sa bonne conduite, il remplace bientôt celui qui est venu avant lui : les émigrés d'une saison cèdent pareillement la place aux émigrés de la saison suivante ; car après avoir d'abord acquis de l'expérience et connu le pays, l'émigré avance dans l'intérieur, et y trouve de l'emploi sur les travaux publics ou dans les travaux ordinaires de la campagne ; il déplace à son tour l'émigré arrivé avant lui. Après avoir gagné quelques piastres dans l'intérieur, l'émigré avec plus de connaissances s'avance de plus en plus vers l'Ouest et devient plus propre aux travaux qui se présentent ; ou il se fait *squatter* avec droit d'acheter la terre ou la paie immédiatement ; ce qu'il peut faire avec avantage pour lui-même et le public, après l'éducation pratique qu'il a acquise en Amérique.

D'après cette marche naturelle, l'émigré en arrivant se forme pour les situations qu'il est le plus capable de remplir.

En Canada, le gouvernement prend la direction complète de l'émigré qui arrive. Il emploie des agents pour le conseiller, le transporte gratuitement en aucun point de l'intérieur ; il le met à l'abri du dénuement auquel il est exposé s'il n'est pas employé. Comme il n'y a pas de travaux publics en voie de construction, la conséquence inévitable est que la plus grande partie et la meilleure partie de l'émigration passe aux Etats-Unis. Au lieu de ne compter que sur ses propres efforts, l'émigré dépend entièrement du gouvernement pour se conduire et se soutenir, ne gagne ni expérience ni informations et n'est nullement propre à défricher ou cultiver sa terre ; et les émigrés qui restent, n'ayant pas les moyens ou l'occasion de se soutenir, deviennent à charge au pays.

En 1847, près d'un quart de million d'émigrés sont arrivés aux Etats-Unis ; 145,000 ont pris terre au port de New-York seulement ; la taxe d'une piastre et demie par tête a payé toutes les dépenses et a laissé un excédant de plus de \$25,000 pour l'année suivante. Environ 90,000 émigrés sont arrivés à Québec et les dépenses qu'ils ont entraînées, en sus de la taxe d'une piastre chaque, se sont montées à la somme énorme de \$553,132. On pourra dire que c'était une saison extraordinaire, et qu'il n'est pas probable qu'elle se présente de nouveau ; cela est vrai, mais ce fut là le résultat de notre système qui conduit ici les émigrés pauvres, dénués et impuissants,—ce qui n'aurait pas lieu si on les laissait à eux-mêmes.

Dans les Etats-Unis le gouvernement général retire un revenu considérable du produit des terres publiques ; l'immigration augmente d'année en année ; elle renferme des capitalistes et des hommes riches comme des simples journaliers, tandis qu'en Canada on n'offre aucun avantage à cette classe d'émigrés.

De cette manière les terres publiques s'établissent avec une rapidité sans exemple, les gouvernements des Etats créent avec le produit des terres publiques un fonds permanent pour le soutien des écoles élémentaires ;—et leur système paraît fonctionner avec autant d'avantage pour le pays en général que pour l'émigré.

En Canada, bien qu'avant 1844 il ait été disposé de plus de 30,000,000 d'acres de terres publiques, cependant la province n'en a pas retiré un seul denier, et bien qu'il ait été acheté de certaines tribus sauvages 11,000,000 d'acres de terre, et que pour les payer la province ait contracté une dette, cependant pas un denier de produit de ces terres n'a été mis de côté pour créer un capital destiné à payer l'intérêt ou le capital de la dette ; et, jusqu'au moment actuel, il n'a pas été établi de fonds pour les écoles élémentaires. Les terres publiques s'établissent lentement et il y a bien peu de capitalistes ou d'hommes riches qui viennent dans la province ou qui y restent.

Avec ces faits devant les yeux,—faits qui font voir, d'un côté, le résultat d'un système suivi depuis un grand nombre d'années dans un pays, et, de l'autre côté, dans un autre pays, nul désir d'établir un système—

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

différents gouvernements comme M. *Merritt* le fait dans le tableau No. 13. La différence des systèmes de gouvernement est telle que ces comparaisons ne sont propres qu'à induire en erreur. La raison des grandes dépenses en Canada est que notre système est un système centralisateur pendant qu'à New-York c'est tout le contraire. Delà il arrive que leurs taxes se montent en moyenne à 6s. par tête de plus qu'en ce pays. Si nous imposions une taxe directe de 6s par tête dans le pays, nous préleverions £450,000 ce qui paierait toutes nos dépenses sans avoir recours aux droits de douanes. Je n'ai pas besoin de dire que je m'oppose à toute réduction dans les droits de douanes dans les circonstances actuelles. Je ne puis partager les espérances exprimées par M. *Merritt* dans le tableau No. 23—que les péages augmenteront assez pour que la dette soit toute payée en 1866. Quand les péages sur les travaux publics seront assez considérables pour payer l'intérêt de la dette contractée pour les construire, il sera temps alors de considérer s'il est expédient de réduire les droits de douanes. C'est à la hâte et au milieu des affaires pressantes que j'ai été forcé de jeter ces remarques sur le papier, et bien qu'elles soient un peu étendues, je sens que le sujet comporte une telle importance que j'ai le regret de n'avoir pu lui rendre justice dans le moment actuel.

L'hon. M. *Cayley* propose,

Que les deux rapports transmis par l'hon. M. *Merritt* et l'hon. M. *Hincks* soient provisoirement adoptés et renvoyés à un comité composé de l'hon. M. *Merritt*, l'hon. M. *Hincks* et M. *Holmes*, afin d'en composer un plan étendu, économique et avantageux pour la collection du revenu public et l'administration des divers départements publics.

La considération de cette proposition est ajournée.

L'hon. M. *Merritt* propose les résolutions suivantes:—

Résolu,—Que tout le scrip maintenant en circulation, et celui qui pourra encore être émis pour les réclamations qui ont été admises, soit demandé par avis public, et qu'il soit payé en terres; lesquelles terres ne devront pas être évaluées à un prix moindre que le montant pour lequel le scrip a été émis,—quatre chelins l'acre, et qu'aucun scrip ne soit reçu pour dettes dues au département.

Résolu,—Qu'afin de réduire, aussi à bonne heure que possible, les dépenses du gouvernement, il ne soit point fait ci-après d'octroi gratuit de terre; que toutes les agences soient discontinuées, et que tous les arpentages soient soumis au concours public et payés en terre comme ci-devant.

Résolu,—Qu'afin de constater les dépenses réelles que le public a à soutenir en maintenant un département chargé de distribuer le domaine public aux personnes qui réclament des terres, le commissaire des terres de la couronne ait ordre d'ouvrir un compte d'argent, créditer le montant dû au département le 1er juillet courant, avec le montant des sommes reçues comptant pour la vente de toutes les terres, et porter contre ce compte les dépenses entières du département, —l'excédant des dépenses sur les recettes devant être payé à même le fonds consolidé.

Résolu,—Qu'après le 1er janvier prochain, il ne sera plus reçu de scrip en paiement. Les terres publiques seront vendues comptant ou à crédit seulement; et le produit de chaque acre sera porté au crédit du fonds des écoles élémentaires et des bibliothèques de district.

Résolu,—Que tous les actes incompatibles avec les résolutions susdites soient abrogés; que le gouvernement prépare, pour le soumettre à la législature avant la prochaine session, un bill pour régir à l'avenir le domaine public.

La considération de ces résolutions est remise.

[Ajourné à mercredi, à dix heures et demie.]

Mercredi, 31 juillet, 1850.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,	M. HOLMES,
L'hon. M. BOULTON,	M. HOPKINS,
L'hon. M. CAMERON,	M. le sol.-général MACDONALD,
M. CARTIER,	L'hon. M. MERRITT,
M. CAUCHON,	M. POLETTE,
M. CHRISTIE,	M. RICHARDS,
Colonel GUY,	L'hon. M. VIGER.
L'hon. M. HINCKS,	

Le président met devant le comité la réponse de l'honorable secrétaire provincial aux ordres du comité suivant:—

Ordonné,—Que l'honorable secrétaire provincial soit prié de donner par écrit l'opinion qu'il peut avoir formée sur le témoignage soumis au comité par l'honorable *William Hamilton Merritt*, commissaire en chef des travaux publics, sur l'administration des affaires de la province.

Aussi, pour dire s'il est prêt à suggérer un plan pour l'administration des diverses branches du service public, basé sur le témoignage du commissaire, et garantissant l'obtention des deux fins nécessaires de retranchement sous le rapport des dépenses et de compétence à remplir pleinement et efficacement tous les devoirs actuellement dévolus aux départements.

Ordonné,—Que chaque chef de département soit prié de donner au comité un état détaillé de toute la papeterie employée dans leur bureau respectif, mentionnant la quantité de chaque description et le coût—ceci devant comprendre tous les articles généralement appelés papeterie, tels que plumes, encre, papier, cire, enveloppes, etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 29 juillet, 1850.

MONSIEUR,—J'ai à accuser réception, le soir du 27, de votre lettre du 26 du courant, transmettant copie de deux ordres passés par le comité des finances de l'assemblée législative et me priant d'y répondre, conformément à ces ordres.

Quant au premier paragraphe de la première question, j'ai à vous dire que je n'ai pas lu le témoignage du commissaire en chef des travaux publics sur l'administration générale des affaires de la province, et par conséquent je ne suis pas en état d'en former une opinion. J'ai, cependant, souvent entendu M. *Merritt* discuter les mérites d'un plan qu'il avait conçu à cette fin, et si c'est celui qui a été soumis au comité, c'est, suivant moi, un plan entièrement imaginaire et impraticable.

Quant au second paragraphe, je prendrai la liberté de dire que je ne suis point préparé à suggérer pour l'administration de mon département aucun plan qui soit de nature à effectuer un retranchement dans les dépenses sans nuire à l'accomplissement plein et entier des devoirs qui y sont actuellement attachés.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Quant à la seconde question, je renvoie à l'état annexé, préparé par M. *Harrington*, premier clerc du département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. LESLIE,
Secrétaire.

A. PATRICK, Ecuyer,
Greffier des comités,
Assemblée Législative.

PAPETERIE achetée par le bureau du secrétaire de la province dans l'année 1849.

Papier <i>foolscap</i> —28 rames.....	£45	0	0
Do. (rayé)—3 rames.....	4	6	0
Papier à lettre—11 rames.....	12	3	0
Do. à note—10 rames.....	7	4	0
Do. à encre—1 rame.....	2	8	0
Parchemin—2,867 presses.....	160	19	6
Encre (noire)—10 gallons.....	7	0	0
Do. (rouge)—2 do.	1	5	0
Encriers—3.....	0	11	0
Plumes—325.....	2	18	0
Plumes d'acier—10 grosses et 30 boîtes	15	16	6
Crayons—24 douzaines.....	12	0	0
Manches de plumes—24.....	1	14	1
Canifs—2 douzaines.....	7	10	0
Rouleaux—6.....	1	3	9
Cordes de soie—90 cartons.....	16	17	6
Rubans do.—24 pièces.....	3	0	0
Anneaux élastiques—6 boîtes.....	3	13	6
Galons—48 douzaines de pièces.....	9	4	6
Cire à cacheter—12 lbs.....	4	10	0
Oublies (grand sceau)—6,000.....	13	12	6
Do. (sceau privé)—2,000.....	4	0	0
Do. (do. commun)—2 grandes boîtes.	1	5	0
Enveloppes, (de toute grandeur)—7,050	19	16	9
Ciseaux—9 paires.....	1	13	6
Emporte pièces d'acier et aiguilles—6			
et 1 papier.....	0	11	3
Caoutchouc—6 pièces.....	0	4	6
Plioirs 12.....	1	10	0

£361 7 10

Mém.—M. *Aniot*, traducteur français, partage la papeterie; et, outre cela, il est impossible de dire exactement combien l'on en emploie dans ce bureau seulement, vu que les autres départements dans la maison du gouvernement demandent souvent ces articles quand ils en ont besoin, et ils leur sont immédiatement fournis à même la chambre des papeteries de ce bureau. Sur la quantité ci-dessus mentionnée, il en restait en main bien près sinon tout-à-fait un tiers le 31 décembre, qui était à la disposition de l'année courante.

T. DOUGLAS HARRINGTON,

Premier clerc et puis-maitre des dépenses contingentes, etc.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Toronto, 29 juillet, 1850.

L'hon. M. *Taché* remet au comité ses réponses aux questions suivantes qui lui ont été soumises le 26 du courant.

109. Avez-vous été commissaire en chef des travaux publics ?

110. Aviez-vous alors un assistant avec vous ?

111. Quels sont les devoirs du commissaire en chef et de l'assistant-commissaire des travaux publics respectivement ?

112. Un seul commissaire en pourrait-il remplir tous les devoirs—si non, pourquoi non ?

113. Partagez-vous l'opinion exprimée par l'hon. *Malcolm Cameron*—et si non, en quoi différez-vous d'avec lui—et quelles sont vos raisons pour cela ?

114. Après que vous êtes sorti du bureau des travaux publics, les devoirs n'en ont-ils pas été remplis pendant plusieurs mois par l'assistant-commissaire, et en est-il résulté des inconvénients pour le service public ?

RÉPONSE.

J'ai été commissaire en chef des travaux publics depuis le 11 mars 1848 jusqu'au 26 novembre 1849, espace embrassant une période de vingt mois et demi. Pendant tout ce temps l'honorable M. *Cameron* a été attaché au département en qualité d'assistant-commissaire, et a continué seul dans le bureau jusqu'au 1er février 1850.

Les devoirs que remplissent les commissaires des travaux publics, l'assistant aussi bien que le commissaire en chef, sont absolument les mêmes; ils examinent tous les papiers et documents qui leur sont adressés et donnent des directions au secrétaire sur tous les sujets liés à la correspondance du bureau. Ils sont de plus tenus de faire rapport sur tous les objets qui se rattachent à leurs fonctions et signent les certificats autorisant le paiement des deniers qui sont dûs.

Je suis décidément d'opinion qu'il est impossible au département des travaux publics de se dispenser d'un assistant ou d'un second commissaire, surtout si le commissaire en chef continue d'être membre de l'administration.

C'est une erreur de croire que, parce qu'il y a moins d'argent à dépenser sur les travaux publics, la besogne doit en conséquence diminuer avec le chiffre des appropriations. Le fait est que la masse des affaires, expédiée par le bureau, a toujours été en augmentant depuis l'établissement du bureau des travaux publics (*Board of Works*) jusqu'à l'époque où j'ai quitté le département. Ceci n'a, néanmoins, rien de bien surprenant si l'on veut bien se rappeler que ce n'est pas quand se passent les contrats et que commencent les ouvrages que se présentent les difficultés; mais bien au contraire lorsque les ouvrages sont en progrès, et surtout lorsqu'ils sont terminés.

J'ignore ce qu'un homme des talents de l'honorable M. *Cameron* peut faire dans le cours de deux heures; mais pour ma part je dois avouer, en toute humilité, que les miens m'ont à peine suffi, lorsque je n'étais pas trop détourné des affaires du bureau, pour terminer la besogne de la journée en moins de six heures, et très fréquemment en moins de huit, ayant été souvent dans la nécessité de ne laisser le bureau avec M. *Begly* que vers six heures du soir, le secrétaire prenant des notes pour préparer de l'ouvrage pendant la veillée, tandis que de mon côté j'emportais des papiers pour les considérer à loisir à mon logis. Je ne saurais donner une meilleure preuve de la difficulté que rencontrent les commissaires à remplir tous les devoirs de leur charge qu'en affirmant que, depuis le mois de mars 1849 jusqu'à la translation du siège du gouvernement à Toronto, ils se sont trouvés dans l'impossibilité de lire les minutes des affaires de la veille, étant la plus grande partie de leur temps occupés au conseil exécutif.

Quant à l'ouvrage du bureau, le tableau comparatif ci-dessous, embrassant trois époques différentes, donnera une idée plus parfaite du labeur qu'exécutent les officiers qui y sont attachés qu'aucune autre preuve que je pourrais donner.

Pendant la régie du département des travaux publics, sous l'honorable M. *Killaly*, depuis le 10 février 1841 au 10 juin 1846, période de cinq ans et quatre mois, les affaires du bureau d'après les registres paraissent avoir été comme suit, savoir :—

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Lettres reçues	11,423
Applications pour obtenir de l'emploi	143
Ordres en conseil reçus	297
Références venant d'autres départements ..	916
Rapports adressés au conseil exécutif	508
Lettres expédiées du bureau	8,096

Total.....21,383

Depuis l'établissement du bureau sous la régie des commissaires des travaux publics, depuis le 10 juin, 1846 au 13 mars, 1848, les honorables MM. *Robinson* et *Casgrain* étant alors commissaires, embrassant une période de vingt-et-un mois, l'ouvrage du bureau se trouve avoir été comme suit :—

Lettres reçues	5,115
Demandes pour obtenir de l'emploi	146
Ordres en conseil reçus	351
Références venant des autres départements ..	281
Rapports adressés au conseil exécutif	557
Lettres expédiées du bureau	3,087
	9,537

Finallyment, durant la régie des derniers commissaires jusqu'à l'époque de la retraite de l'hon. M. *Cameron*, une période de vingt-deux mois et demi, les registres du département font voir le nombre de documents suivant :—

Lettres reçues	5,776
Demandes pour obtenir de l'emploi	268
Ordres en conseil reçus	282
Références des autres départements	151
Rapports adressés au conseil exécutif	360
Lettres expédiées du bureau	3,690
	10,527

Il paraît donc, d'après les faits ci-dessus, qui sont incontestables, que dans un temps donné, une année par exemple, il a été fait plus d'ouvrage sous la direction des commissaires dont M. *Cameron* était un, qu'à aucune autre époque antérieure à leur entrée en charge ; les proportions étant comme suit :—

Documents reçus ou expédiés durant la régie de.....	{	L'hon. M. <i>Killaly</i>	4,010
		L'hon. M. <i>Robinson</i> et	
		M. <i>Casgrain</i>	5,450
		MM. <i>Cameron</i> et <i>Taché</i>	5,615

Maintenant, comme il m'est demandé si je concours dans le témoignage de l'honorable M. *Cameron* et de donner mes raisons, si je ne partage pas ses opinions, je prends la liberté de faire remarquer que M. *Cameron*, à une question qui lui est faite, relative à la nécessité de la présence constante de l'un des commissaires au bureau, répond que : "Comme l'absence des commissaires n'a lieu que de temps à "autres (*occasionally*) le secrétaire pourrait être "autorisé à signer les papiers, etc., etc., etc."

Le terme *occasionally* n'étant pas très défini, il sera assez difficile de se former une idée exacte de ce qu'entend M. *Cameron* par cette expression. Un tableau des jours durant lesquels les deux commissaires se sont absentés pourra donner une idée plus précise du temps et de la fréquence de leurs absence, et, par suite, de la convenance de laisser à un officier *politiquement* non responsable le soin de régir durant l'absence du commissaire toutes les affaires du bureau.

En examinant les livres du bureau il paraît que le commissaire en chef s'est absenté quatorze fois pour visiter les ouvrages et pour d'autres objets liés aux fonctions qu'il avait à remplir ; que pendant ces voyages M. *Taché* a été cent sept jours absent du bureau, et qu'il a fait douze rapports en liaison avec ses voyages.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

De son côté M. *Cameron* s'est absenté six fois du bureau ; et ses divers voyages et tournées ont duré cent soixante-et-dix-huit jours. J'ignore si les voyages de M. *Cameron* ont tous été relatifs aux affaires du département, cependant je dois dire qu'il a fait quatre rapports en liaison avec ses tournées.

Maintenant, supposons qu'il n'y eût eu qu'un seul commissaire au lieu de deux, et que ce commissaire eût été obligé de laisser le bureau le temps des absences réunis (deux cent quatre-vingt-cinq jours) des deux commissaires, croit-on que, sous notre forme de gouvernement responsable, il serait prudent de laisser l'entière régie d'un département très important, pendant plus d'un tiers de l'année, aux soins d'une personne n'ayant aucune responsabilité politique quelconque ? Décidément donc je ne saurais partager l'opinion de M. *Cameron*.

Je ne suis pas non plus de l'avis de M. *Cameron* qui nous assure que le secrétaire fait tout l'ouvrage, autrement où serait le besoin d'un commissaire même pendant deux heures par jour ? Le secrétaire, avec un ou deux assistants, entretient, à la vérité, la correspondance sous la direction des commissaires, et dresse en outre de la même manière les rapports ordinaires. Quant aux rapports liés aux visites d'inspection et à des objets d'une nature spéciale, aux rapports que les commissaires sont tenus de placer annuellement devant la législature, je les ai constamment préparés moi-même, sauf celui du 14 septembre 1848, où je me suis prévalu d'une partie des notes de M. *Killaly* que j'ai cru devoir incorporer dans ce rapport de préférence à celles que j'avais prises sur les lieux.

L'honorable M. *Cameron* dit de plus dans son témoignage qu'il y a des arbitres pour régler toutes les difficultés, concluant de là, je suppose, que ces arbitres doivent être d'un grand secours aux commissaires. Ceci serait très bien si les arbitres étaient saisis d'abord de chaque difficulté qui se présente ; mais il ne faut pas oublier que ce n'est qu'après que les commissaires ont épuisé tous les moyens possibles d'accommodement à l'amiable avec les parties que les affaires en litige sont référées aux arbitres. Aussi la plupart des difficultés se règlent-elles par le canal des commissaires ; et c'est bien *assurément* une des parties les plus importantes de leurs devoirs, celle qui donne le plus de satisfaction au public, et qui permet aux commissaires, avec un peu de soin et de peine, d'économiser considérablement l'argent public.

L'inspection des ouvrages par les commissaires, quoique ces officiers ne soient pas ingénieurs, ne peut manquer, suivant moi, d'avoir un excellent effet, et de produire ce bon résultat qu'une stricte surveillance, de la part du maître ou de ceux qui possèdent l'autorité, ne manque jamais d'obtenir dans les affaires particulières aussi bien que dans celles qui sont d'une nature publique. Ceci est matière d'opinion, me dira-t-on peut-être ; mais en ce cas, si les commissaires n'ont pas besoin de visiter les travaux, si le secrétaire peut faire seul toute la besogne du bureau, si les arbitres règlent toutes les difficultés, ne serait-il pas aussi bon d'abolir entièrement la situation des deux commissaires ; et alors le pays serait de nouveau doté d'un autre bureau des travaux publics.

Quoiqu'il en soit, je suis d'opinion, d'après les difficultés qui ont soulevé la province d'une extrémité jusqu'à l'autre contre le département lorsqu'il était exclusivement sous le régime des ingénieurs, qu'il ne serait pas expédient de replacer les travaux publics sous leur contrôle, les commissaires, depuis la nomination de MM. *Robinson* et *Casgrain*, ayant donné, si j'en juge par le peu de plaintes qui ont été portées contre eux, infiniment plus de satisfaction au public.

Enfin le comité me fait la question suivante : "Est-ce que les devoirs du bureau des travaux pu-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

" blics (*Board of Works*) n'ont pas été remplis plusieurs mois après votre retraite par l'assistant-commissaire," etc., etc., etc.

Avant de répondre à cette question je dois faire remarquer que l'honorable M. Cameron n'est pas tout-à-fait exact quant au temps de son service en qualité de commissaire. Ce n'est pas dix-huit mois qu'il a été en charge, comme il le dit, mais bien vingt-deux mois et demi; et au lieu de quatre mois, pendant lesquels il dit avoir seul rempli les devoirs du bureau, il aurait dû dire, *deux mois et demi*, puisque j'ai été occupé moi-même jusqu'au 15 de novembre dernier à Montréal à remplir des devoirs appartenant également au département.

Maintenant, je crois que si M. Cameron a rempli seul les devoirs de deux commissaires pendant ce laps de temps (deux mois et demi), il ne faut pas oublier que ce monsieur a cessé, à l'époque de ma nomination à la place de receveur-général, d'assister aux séances du conseil exécutif; que pendant le temps où il a été seul il ne s'est point absenté du bureau, et que, conséquemment, il a pu employer tout son temps à l'exécution de ses devoirs.

Si M. Cameron eût continué d'assister aux délibérations journalières du conseil, et si, en sus, il eût été obligé de s'absenter de temps à autres de Toronto, je suis convaincu qu'il aurait été forcé de négliger les affaires du bureau: autrement comment se fait-il que, depuis mars 1848, comme je l'ai déjà dit, jusqu'à la translation du siège du gouvernement à Toronto, les commissaires n'ont pu, ni l'un ni l'autre, trouver le temps de lire les minutes avant de donner leurs ordres au secrétaire?

En définitive je suis d'opinion, pour les raisons que j'ai données, qu'il ne convient pas d'imposer de nouveaux devoirs au secrétaire; qu'il est nécessaire que les commissaires visitent les travaux, et que, sans un changement qui ne serait vraisemblablement pas pour le mieux et qui ne pourrait effectuer aucune économie, la place d'assistant-commissaire est indispensable.

Le président met devant le comité la communication suivante du révérend *Egerton Ryerson, D. D.*, surintendant en chef des écoles pour le Haut-Canada:—

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 29 juillet, 1850.

MONSIEUR.—Dans les votes et délibérations du comité des finances de mercredi, le 24 du courant, je remarque, dans la réponse du surintendant d'éducation pour le Bas-Canada à certaines questions à lui soumises par le comité, des allusions au département de l'éducation pour le Haut-Canada, lesquelles sont de nature à donner de fausses impressions. Je désire donc donner d'autres explications en sus des réponses que j'ai données au comité des finances, lundi, le 22 du courant.

Comme l'an dernier il y avait 1800 écoles élémentaires dans le Bas-Canada, tandis qu'il y en avait 2800 dans le Haut, et comme les dépenses totales du département de l'éducation dans le Bas-Canada ont été de £1678, tandis que celles du Haut-Canada ont été de £891, le surintendant d'éducation dans le Bas-Canada explique cet excédant dans les dépenses de son département sur celles du mien par une comparaison qu'il établit entre son bureau et le mien, ce que je désire corriger.

1. Il est très douteux, je pense, que la population du Bas-Canada soit plus grande que celle du Haut; mais je pense qu'il est nullement douteux que la correspondance d'un bureau d'éducation est plutôt en raison du nombre des écoles confiées à ses soins qu'en raison de la population; et 2800 écoles exigent

plus de dépenses pour impressions, papeterie, et plus de travail que 1800. Et si au lieu d'envoyer par les diligences et les bateaux à vapeur, comme je l'ai fait autant que possible, (et cela à des frais comparativement modiques,) j'eusse envoyé par la malle toutes les copies imprimées de l'acte des écoles, les formules et réglemens et les blancs de rapports, etc., —j'aurais aisément pu doubler le montant des frais de port de ce département.

2. Comme faible compensation du trouble et des dépenses encourues pour conduire les affaires des écoles normale et modèle dans mon bureau, (trouble dont le bureau d'éducation du Bas-Canada est entièrement exempt), les serviteurs dans ces écoles, à l'emploi du bureau d'éducation, ont rempli les devoirs de messenger du bureau d'éducation. A cela je puis dire qu'ayant obtenu en don vingt-cinq séries complètes des livres d'écoles et rapports du bureau d'éducation national en Irlande, j'en présentai une série à chaque conseil municipal de district et de cité dans le Haut-Canada, et les fis parvenir aux conseils auxquels je les présentais sans qu'il en coûtât rien au département. Je ne pense pas qu'aucune mesure ait contribué plus que celle-ci à faire connaître aux principaux personnages des divers comtés l'excellence et le bon marché de ces précieux livres et à en répandre l'usage dans les écoles.

3. Quant au "surintendant d'éducation pour le Haut-Canada qui a eu tout ce qui lui était nécessaire (bureau, ameublement, etc.) quelques jours après sa nomination," je remarquerai que deux ans après ma nomination, je me procurai mon bureau, et lors de la translation du bureau de Cobourg à Toronto, en juin, 1846, lorsque le bureau d'éducation fut nommé, et qu'il fut pris des mesures pour établir une école normale de la province, je consacrai une partie de ma résidence aux réunions du bureau et au bureau d'éducation, jusqu'au mois de janvier suivant, 1847,—fournissant moi-même les messagers et le bois de chauffage pendant les trois derniers mois du temps pour lequel je n'ai ni demandé ni reçu un seul denier. Lorsque je proposai de fournir un bureau, je transmis la communication suivante au secrétaire provincial—mentionnant les articles nécessaires, et demandant le pouvoir de se les procurer comme cela m'a été suggéré par l'un des membres du gouvernement.

(Copie.)

"BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 9 janvier, 1847.

"MONSIEUR.—J'ai l'honneur de soumettre, pour la considération de son excellence en conseil, l'estimation suivante des dépenses nécessaires pour meubler un appartement pour le bureau d'éducation et du surintendant des écoles—la 4e section de l'acte actuel des écoles oblige le surintendant des écoles à fournir un appartement pour les réunions du bureau d'éducation. L'appartement qui a été choisi comme bureau d'éducation et pour le surintendant des écoles et pour le bureau d'éducation, est la bâtisse en briques dans les vieilles bâtisses de la maison du gouvernement—autrefois occupée comme bureau du secrétaire provincial. La bâtisse a été complètement réparée conjointement avec l'ancienne maison du gouvernement, à même l'octroi qui a été fait au bureau pour acheter et réparer les bâtisses convenables pour une école normale de la province. Jusqu'à présent j'ai fourni dans ma propre maison des appartements pour un bureau d'éducation et pour les réunions du bureau, et cela au prix de grands inconvénients pour moi. Aujourd'hui je ne donne que deux appartements dans le nouveau local; l'un pour deux fins, comme mon propre bureau et comme lieu de réunion du bureau d'éducation, l'autre pour le clerc. Il y a une table et un tapis qui fait pour le bureau du clerc. Il suffira alors de meubler un

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

un pays accordant à l'émigré l'appui du gouvernement—l'autre le laissant entièrement à ses propres ressources,—il n'y a plus à douter sur celui des deux systèmes qui contribue le plus aux intérêts du pays et de l'émigré.

D'après tous les rapports et témoignages transmis par les comités du parlement impérial, il paraît que les propriétaires fonciers dans toutes les parties du Royaume-Uni sont également intéressés à transporter au-delà des mers l'excédant de la population, d'autant plus qu'en diminuant la population dans aucun établissement particulier le vuide est bientôt rempli dans les autres établissements. Ou même si l'émigré laisse l'Irlande pour aller en Angleterre ou en Ecosse, et y obtient de l'emploi, il ne fait que déplacer un nombre égal de travailleurs qui à leur tour viennent à charge à la commission des pauvres et au pays.

Les propriétaires fonciers dans la Grande-Bretagne sont aussi intéressés que ceux du Canada à l'exécution de ce plan. Les premiers, en ce qu'il leur fournit les moyens de se débarrasser de l'excédant de la population; pendant que ces derniers doivent y voir moyen d'établir le domaine public,—de créer un fonds permanent au profit des écoles élémentaires—de construire des travaux publics, et d'améliorer le pays en général; en conséquence, on peut en toute sûreté s'attendre, puisque les habitants des deux pays ont les mêmes intérêts à encourager l'émigration, à ce que les gouvernements des deux pays n'aient aucune difficulté sérieuse à établir un système judicieux et efficace pour obtenir l'objet désiré.

Le plan proposé est beaucoup plus étendu qu'aucun de ceux qui ait encore été offert; il ne vise à rien moins qu'à l'appropriation de chaque acre des terres publiques en Canada à l'encouragement de l'émigration d'abord; c'est quelque chose de mieux que le système des Etats-Unis qu'il copie en quelques points, attendu qu'il veut employer immédiatement le crédit du gouvernement impérial à fournir de l'ouvrage à l'émigré sur les travaux publics, ce qui offrira à cette classe de personnes une meilleure occasion de gagner son pain dans ce pays que dans les Etats-Unis où des compagnies privées et des individus fournissent les capitaux pour la construction de semblables travaux.

Pour bien comprendre ce plan, il faut prendre un point de vue beaucoup plus élevé et plus philanthropique qu'il n'en a encore été suggéré en Europe ou en Canada. Aucune partie du produit des terres de la province ne peut être appropriée, ou aucune somme empruntée ne peut y être employée pour aucun objet qui ne doit pas rapporter un intérêt. On ne doit pas employer d'agents. On n'ouvrira pas comme on l'a fait jusqu'ici des chemins dans les forêts pour les laisser se détériorer. On ne fera plus d'octroi gratuits, ou l'on ne cherchera plus à établir une famille particulière sur un lot de terre particulier—système qui a toujours été et sera toujours suivi d'insuccès,—qu'il soit entrepris par le gouvernement ou par les individus. L'objet est d'établir du travail pour les émigrés—de les mettre en état de prendre part à ces travaux, et laisser chaque émigré se conduire lui-même et lui apprendre à ne compter que sur ses ressources.

La méthode proposée est d'offrir au gouvernement anglais comme caution pour l'emprunt projeté toutes les terres publiques en Canada, lesquelles en 1844 se montaient à un peu près trente millions d'acres, évaluée par l'arpenteur-général à £4,432,000—données comme garantie d'un emprunt de £2,500,000, payables en 40 années—l'intérêt sur cette somme et le paiement graduel du principal devant être payés avec le produit de la vente de ces terres, conformément à une loi qui les approprierait à cette fin particulière. En conséquence, comme il n'a été jusqu'ici retiré aucun revenu de ces terres, on pourrait peut-être trouver en cela un argument puissant contre la ressource que ces terres peuvent offrir pour le remboursement de l'emprunt; mais d'après les tableaux qui suivent si les ventes probables sont justes, ces terres suffiront pour payer le capital et l'intérêt. Dix pour cent de commission couvriront toutes les dépenses; et il n'y a point de doute que ces terres peuvent être administrées par l'agence de la compagnie des terres du Canada, ou par l'agence de quelqu'autre compagnie solvable et respectable, si le gouvernement ne peut exercer la même économie.

Les £250,000 empruntés constituent un fonds permanent pour les écoles élémentaires, précisément suivant le même principe que celui qui est adopté dans les Etats de Connecticut et de New-York. Ce capital, comme il est proposé, doit être emprunté pour construire des travaux publics (moyennant un intérêt de six pour cent) et pour aucun autre objet.

Tous les canaux ou chemins de fer pour la régie desquels il a été ou sera à l'avenir formé des compagnies pourront, du consentement du gouverneur et du conseil, avoir part à ces emprunts, suivant telle proportion qui pourra être déterminée et proportionnellement au montant qu'elles mêmes pourront de temps à autres prélever, ainsi que l'a proposé le comité des chemins de fer de la dernière session,—ainsi que tous les autres travaux publics dont les conseils de districts voudraient garantir l'intérêt—et sur lesquels les émigrés pourraient être employés. Par cet arrangement financier, le capital que le pays possède maintenant en terres serait converti en argent avec l'aide du crédit du gouvernement anglais, et puis prêté par le gouvernement provincial aux diverses compagnies privées formées pour la construction des travaux publics, et l'intérêt que les diverses compagnies paieraient sur ces emprunts formerait un fonds destiné au soutien des écoles élémentaires,—ce qui produirait précisément le même résultat que si le produit de ces terres était prêté à des individus ou à des compagnies sur la garantie de leurs terres comme dans le Connecticut

Appendice
(B. B.)

9 Juillet

et l'Etat de New-York—avec cette différence qui est une amélioration sur leur plan :—vous employez le produit du domaine public à construire vos travaux publics, vous fournissez de l'ouvrage à l'émigré et vous le mettez en état de gagner non seulement son pain, mais encore de l'argent pour acheter les terres publiques dont l'intérêt va créer un fonds permanent qui sera employé à donner l'éducation à ses enfants,—lui offrant ainsi des espérances aussi favorables que s'il s'était établi dans les Etats-Unis, et contribuant à l'avancement du pays sans qu'il en coûte rien à la province.

Ce plan permettra de terminer le grand chemin de fer occidental et celui de Portland déjà commencés, le canal Champlain, et un grand nombre d'autres grands travaux publics qui sont depuis longtemps devant le public, donnant ainsi un nouvel essor aux entreprises privées et doublant le montant du capital exploité pour procurer de l'ouvrage à l'émigré. Car l'on doit remarquer qu'il ne doit pas être employé un seul denier à exécuter des projets chimériques ou inutiles, ou aucun ouvrage qui ne rapporterait pas six pour cent d'intérêt sur le capital dépensé. Il augmentera notre revenu et développera les ressources du pays à un point que nous n'avons jamais vu. Les raisons que j'ai de croire que le gouvernement impérial accueillerait ce projet sont fondées sur une dépêche du comte Grey à lord Elgin, le 1er avril, 1847, dans laquelle on offre de l'argent pour tout ouvrage possible que le gouvernement provincial pourra sanctionner.

En considérant les avantages qui résulteront de ce plan s'il est adopté, nous ne devons pas perdre de vue que bien que le propriétaire foncier dans le Royaume-Uni n'a d'intérêt que pour éloigner l'émigré afin qu'il ne devienne pas à charge sur ses terres, le gouvernement a un devoir beaucoup plus sacré à remplir—celui d'améliorer la condition sociale de l'émigré qui arrive en Amérique. Ce plan le met non seulement lui mais encore sa postérité en état d'atteindre ce but en répandant des moyens d'éducation dans tout le Canada. Ce plan ne doit pas seulement fonctionner dans aucune section particulière du Canada ; et les avantages naturels de notre navigation étendue fera du St. Laurent la voie la plus économique pour le commerce de l'ouest, et donnera à l'émigré l'occasion de s'établir en la manière qui conviendra le mieux à ses intérêts.

Le même principe et le même raisonnement s'applique à chaque acre de terre dans la province, y compris celles du clergé et des écoles, sans intervenir le moins du monde dans les deniers qui en proviendront.

La prospérité des Etats de l'ouest est attribuée en grande partie à leurs canaux et à leurs améliorations qui sont principalement le produit des grandes étendues de terre qui ont été octroyées pour favoriser ces objets. Ici nous les avons appropriées à d'autres fins. Néanmoins, il n'est pas trop tard de retirer autant de profits de ces appropriations en en plaçant le capital dans des améliorations avantageuses qui ouvriraient des voies de communication entre l'intérieur et Halifax, ou aucune autre partie de l'Atlantique, à travers nos possessions au moyen d'un chemin de fer à large voie qui nous donnera sur les Etats-Unis les mêmes avantages que nous possédons déjà par nos canaux. Et il n'y a point de doute que si le gouvernement de la Grande-Bretagne comprenait bien tout l'intérêt qu'il a réellement dans cette mesure il nous accorderait son crédit pour un montant qui suffirait à ces fins.

Ces remarques, à l'exception de deux derniers paragraphes qui sont maintenant ajoutés, étaient préparées en octobre, 1848. L'acte des émigrés fut amendé durant la dernière session de manière à discontinuer le mode suivi de payer le passage des émigrés à travers le pays, et tout ce qui est maintenant nécessaire pour faire fonctionner tout le système, est d'approprier le produit de nos terres publiques à la construction des travaux publics.

ESTIMATION du revenu probable des terres de la couronne, d'après les états fournis par l'arpenteur-général en 1844.

DANS LE HAUT-CANADA.

<i>Terres arpentées.</i>		£ s. d.	£ s. d.
Sur lesquels on doit déduire le montant du scrip maintenant émis, 1,500,000 acres non-appropriés,			
£40,000, à 8s.—égal, au prix de départ, à 100,000 acres.			
Laissant en tout	1,400,000 à 4s.....		280,000 0 0
Montant dû pour vente des terres de la couronne		53,933 1 7	
Déduction pour mauvaises dettes		23,953 1 7	
			30,000 0 0
			310,000 0 0
<i>Terres non arpentées.</i>			
13,592,220 acres, évalués comme suit :			
1,421,440 au nord du territoire Huron, entre St. Vincent, Sanguin et Goderich, à 7s. 6d. par acre		533,040 0 0	
7,697,920 au nord des districts de Colborne, Victoria, Midland, Bathurst et Dulhousie, à 2s. 6d....		962,240 0 0	1,495,280 0 0
4,472,960 acres déduits comme étant de mauvaises terres			£ 1,805,280 0 0

Appendice
(B. B.)

9 Juillet

DANS LE BAS-CANADA.

	3,907,000 acres arpentés ne sont pas appropriés,	£	s.	d.	£	s.	d.
Sur lesquels il faut déduire £118,450 15s. 10d. en scrip, évalués à 4s, le prix de départ actuel,—égal à.....	592,293 acres						
	3,314,707 acres évalués à 2s. 6d. par l'arpenteur-général....	414,328	7	6			
	8,500,000 non arpentés, dans une profondeur moyenne de 15 milles, en arrière des seigneuries et des town- ships, évalués à 2s. 6d.....	1,062,500	0	0			
	6,000,000 dans la partie nord du district de Québec, à 3s...	900,000	0	0			
	750,000 section sud-est du district de St. François: et partie de Québec, n'étant pas distingués, à 4s...	150,000	0	0			
Lesquels à cinq pour ct. rapporteront £126,341 18s. 4d par année.					2,526,838	7	6

Dans le Haut-Canada.

14,992,220 acres..... évalués à £1,805,280 0 0

Dans le Bas-Canada.

18,564,707 acres évalués à 2,526,838 7 6

33,556,927 (à 2s. 6d. par acre)..... Montant total £4,332,118 7 6

No. 18.

MÉMOIRE faisant voir les résultats de la politique financière de l'Etat de New-York avant et après 1846; et de la province du Canada avant et après l'Union.

Afin de mieux comprendre l'importance et la valeur de la politique financière que je propose, on doit examiner avec soin les résultats du système en opération dans l'Etat de New-York *avant et après* 1846, ainsi que le système en opération en Canada *avant et après* l'Union.

En 1837, la dette du canal de l'Etat de New-York avait été réduite à environ quatre millions et demi de dollars. De février, 1839, à janvier, 1841, (moins de deux ans) il a été dépensé neuf millions, *faisant un quart ou un tiers de plus qu'il n'aurait fallu si les travaux eussent été faits avec économie.* (Voir le rapport du contrôleur, 1847.)

Douze millions et demi ont été portés au fonds des canaux pour la construction des chemins de fer et pour les autres dépenses imprévues, et, en 1842, la dette s'était montée à \$28,713,032. Des emprunts qui avaient été facilement effectués à cinq pour cent, le furent très difficilement à sept,—tous les travaux publics furent suspendus, et il fut payé plus de \$3,000,000 de dommages aux entrepreneurs. (Page 11 du rapport du contrôleur.)

Avant 1846, la législature de New-York avait créé une dette de £6,250,000 dans l'espace de cinq années et avait éprouvé une perte de £3,000,000.

Cette dette excessive, cette dépense toujours croissante, conduisit à une enquête sur les causes, et à l'adoption du seul remède sûr et efficace,—“celui d'enlever à la législature le pouvoir de faire des emprunts, à moins d'avoir recours à la taxe directe pour le remboursement de l'intérêt et du principal dans dix-huit ans.”

Ceux qui créèrent cette politique étaient des hommes capables; ils avaient étudié à fonds et bien compris les hasards qu'entraîne toujours une grande dette publique. On fit voir les résultats déjà sensibles de ce contrôle illimité du crédit public placé entre les mains de la législature qui ne se trouvait sans contrepoids constitutionnel; ils s'appliquèrent à chercher un remède et le résultat de leurs recherches et de leurs travaux mérite l'admiration de tous ceux qui veulent y prêter leur attention.

D'après le rapport précieux de l'hon. Washington Hunt, contrôleur pour 1849, il paraît que les principales ressources que le gouvernement de l'Etat de New-York possède, sous le système des finances établi par la constitution de 1846, consistent en une taxe de l'Etat, environ \$275,000,—en la contribution annuelle des revenus des canaux de \$200,000,—et en d'autres items \$129,000,—ne formant que \$604,200 pour le maintien du gouvernement civil.

La valeur totale des biens-meubles et immeubles, dans l'année 1848, était de \$651,619,595. Les taxes d'Etat, de comté et de ville, étaient de 5,548,981.28,—faisant 8.3-10 par piastre. Il parle ainsi du fonds d'amortissement :

“ Il a été établi un nouveau système de finance, destiné à produire la réduction graduelle et l'extinction finale de la dette de l'Etat par une appropriation fixe annuelle du revenu des canaux à cette fin, réglant l'appropriation de ces revenus qui sont divisés en cinq parties ou fonds distincts, savoir :

“ 1.—Pour payer les frais de collection, de surveillance et les réparations ordinaires.

“ 2.—Après avoir payé ces dépenses, la somme de \$1,300,000 est réservée tous les ans pour créer un fonds d'amortissement ; ce fonds est appelé ‘le fonds d'amortissement de la dette du canal.’ le montant réservé ainsi tous les ans sera porté à \$1,700,000 en 1855.

“ 3.—La troisième appropriation annuelle sur ce fonds est \$350,000 (laquelle, après l'extinction de la dette du canal, sera portée à \$1,500,000) pour payer l'intérêt et racheter le principal du ‘fonds général de la dette,’—il est appelé ‘fonds général du fonds d'amortissement de la dette.’

“ 4.—Après le paiement des sommes qui sont mentionnées plus haut, une somme n'excédant pas \$200,000 sera payée au fonds général pour couvrir les dépenses nécessaires de l'Etat.

“ 5.—Tout l'excédant du revenu sera alors consacré à la confection de certains travaux publics ; ceci forme ‘le fonds de confection du canal.’”

Il parle aussi du résultat et des espérances que fait concevoir ce système et met la législature en garde contre toutes appropriations nouvelles à même le fonds général, ainsi—(p. 16) :

“ De nouveaux objets d'utilité quelques dignes qu'ils soient de l'aide public doivent, excepté dans les cas de nécessité évidente, être différés jusqu'à ce que l'on puisse voir clairement qu'ils entrent dans les moyens du fonds général, tel que maintenant constitué.”

Il paraît d'après le rapport de l'auditeur du fonds des canaux pour 1849, tableau 70, que de 1817 à 1849, il a été dépensé pour les travaux publics de toute description, \$88,116,109, bien que le montant total de la dette du canal le 30 septembre, 1849, avait été réduit à \$16,414,523. (Page 29, rapport du contrôleur.)

En prenant le revenu de 1849 comme le criterium, la valeur des canaux est égale à un capital de \$45,951,711 placé à six pour cent d'intérêt, et la moyenne des revenus pour les cinq dernières années est égal à un capital de \$39,515,279, à six pour cent d'intérêt.

Le coût total de tous les canaux que l'Etat a retenu était, au 30 septembre dernier, de \$33,214,156.—(Page 10.)

Le contrôleur continue—

“ Les finances de l'Etat sont dans un état prospère ; nos fonds sont à un premium extraordinaire. Dans le pays comme à l'étranger nos améliorations intérieures rapportent un revenu considérable et toujours croissant. Les fonds consacrés à l'éducation rapportent leurs fruits, et sont amplement suffisants pour répandre les connaissances parmi le peuple à l'avenir. Les autres sources de revenu sur lesquelles l'Etat compte pour ses dépenses ordinaires sont dans un état florissant et ont, l'année dernière, rapporté plus qu'il ne fallait pour satisfaire aux obligations du trésor.”—(Page 3.) “ On ne saurait trouver dans l'histoire des peuples anciens ou modernes aucun exemple où les dépenses de l'Etat aient été suivies de profits aussi considérables et aient produits des fruits aussi beaux. Par l'emploi intelligent de ses moyens et de son crédit, l'Etat s'est ouvert une source de revenus que l'on peut regarder comme inépuisable. Notre système actuel des finances, fondé sur les profits de nos canaux, va payer toute la dette de l'Etat, y compris le coût des canaux mêmes, dans une période de moins de vingt années. En même temps, les canaux contribuent tous les ans d'une manière considérable, au trésor général, pour les dépenses ordinaires de l'Etat. Après avoir payé des appropriations considérables, se montant à \$1,850,000 par année pour pourvoir à la dette et aux besoins du trésor, il restera environ un million de piastres par année, que la constitution réserve pour terminer cette partie des travaux publics qui ne sont pas complétés. L'excédant qui s'applique à cet objet, pour l'année fiscale, se monte à \$907,102.

Espérances pour l'avenir. (P. 12 du rapport du contrôleur.)

“ Les canaux, quand ils seront la propriété complète de la commune, formeront une propriété d'une valeur considérable, incalculable ; le peuple de cet Etat sera débarrassé à jamais de la taxe pour les fins de l'Etat. Le revenu des canaux formera un fonds considérable pour le soutien du gouvernement, et alors la question sera non pas combien on prélèvera d'argent, mais comment l'on emploiera les sommes prélevées.”

Cet avenir consolant n'est pas le fruit du hasard ou de la supériorité des avantages naturels que possède l'Etat de New-York ; on ne peut l'attribuer qu'à la sagesse et au patriotisme de ses hommes d'Etat en établissant et exécutant un système financier qui a produit des résultats aussi glorieux.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

appartement, et il est divisé de manière qu'un poêle peut chauffer les deux appartements. Le prix pour un poêle et tuyau, £5; une table, £9; douze chaises de bureau, à 38s. 4d., £23; 32 verges de tapis, à 5s., £8; et trois encriers de bureau, à 12s. 6d., £1 17s. 6d.; et une armoire pour livres et papiers, £10; total, £56 17s. 6d.

"Je transmets ci-joint le compte de Jacques et Hay, pour les chaises du bureau et la table. Il faut allouer quelque chose pour la façon des tapis, etc.

"Je demande à être autorisé à meubler le bureau d'éducation suivant l'estimation qui précède; ou à un montant qui n'excèdera pas £60.

"J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé.) "EGERTON RYERSON."

"L'hon. D. DALY,
"Secrétaire provincial,
"Montréal."

Quand l'on s'aperçut qu'il était incommode d'avoir mon bureau et les réunions du bureau dans le même appartement, j'achetai un tapis pour le second appartement à même la balance des £60 ci-dessus mentionnés—l'armoire n'ayant pas été achetée; mais ma table de bureau (sur laquelle j'écris encore) fut enlevé de mon étude; et, en sus de cela, je n'ai jamais jusqu'à ce jour meublé mon propre bureau. Cela reste encore à faire.

Je n'aurais pas mentionné aucune des circonstances qui précèdent sans les allusions que je viens de mentionner. Mais comme je n'ai pas établi moi-même de comparaison entre les bureaux d'éducation du Haut et du Bas-Canada, je ne pense pas que je doive laisser passer sans correction une comparaison que l'on fait sur des données erronées et préjudiciables à mon département.

Sous le seul chapitre des salaires, le surintendant et les clercs dans le bureau d'éducation du Bas-Canada ont reçu l'année dernière (en sus des arrérages) la somme de £900, pendant que les officiers correspondants dans le Haut-Canada n'ont reçu que £655. Et je n'ai point porté contre le département un seul denier pour mes frais de voyage depuis 1847—bien que ces frais se soient montés à une somme considérable, ils m'auraient été accordés si je les eussent demandés, vu que l'on a jamais objecté à aucun item porté aux dépenses contingentes de mon département.

Cette année les dépenses contingentes de mon bureau seront nécessairement augmentées vu que je distribue, non seulement des copies du nouvel acte des écoles avec les formules réglemens et instructions à toutes les écoles élémentaires, conseils, etc. dans le Haut-Canada, mais je me propose encore de préparer et fournir des registres d'écoles en blanc, des livres de visiteurs et syndics—de manière à débarrasser les autorités scolaires locales des inconvénients qu'ils ont jusqu'ici éprouvés par l'absence de ces livres et des renseignements nécessaires pour se les procurer, et de l'exactitude et de l'uniformité dans le fonctionnement de tout le système.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. RYERSON.

JOHN WILSON, écuyer, M. P.,
Président du comité des finances,
Assemblée Législative.

L'honorable commissaire en chef des travaux publics met devant le comité un état conformément à la résolution du 4 juin.

[Pour le dit rapport, voir app. à ce rapport, I.]

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

La considération ajournée de la proposition suivante est reprise:—

Par M. Hopkins,—

"Que dans l'opinion de ce comité la charge d'assistant-commissaire des travaux publics soit abolie."

M. Richards propose,—

Que la considération de la question soit ajournée de nouveau jusqu'à ce que le témoignage de l'hon.

M. Taché soit imprimé et que celui de l'hon. M. Robinson soit transmis.

La question étant soumise,

Le comité se divise:

Pour, 7.
M. Christie,
L'hon. M. Hincks,
M. Holmes,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Merritt,
M. Richards,
L'hon. M. Sherwood.

Contre, 2.
L'hon. M. Cameron,
M. Hopkins.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. Boulton propose,—

Résolu,—Qu'aucun octroi d'argent ne soit fait après le premier janvier prochain, à même le revenu public de cette province, en faveur d'aucune institution ou corps public soumis au contrôle ou à la régie d'aucune dénomination religieuse en particulier ou qui est exclusif ou sectaire dans sa nature.

La considération de cette proposition est ajournée.

[Ajourné à vendredi, à dix heures et demie.]

Vendredi, 2 août, 1850.

Présents:

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
L'hon. M. CAMERON,
M. CARTIER,
M. CAUCHON,
M. CHRISTIE,
Colonel GUGY,
L'hon. M. HINCKS,

M. HOPKINS,
M. le sol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. MERRITT,
M. MORRISON,
M. POLETTE,
M. RICHARDS,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

L'honorable M. Robinson met devant le comité sa réponse à la question à lui soumise le 26 du courant.

115. Voulez-vous lire le témoignage donné par l'honorable Malcolm Cameron et dire si vous partagez ou non les opinions exprimées par ce monsieur, et si non—pourquoi?—Je ne puis convenir avec M. Cameron sur l'inutilité du bureau de l'assistant-commissaire des travaux publics. Je me contenterai de dire que pendant que j'occupais la charge de commissaire dans ce département je crus nécessaire de visiter les divers travaux confiés à nos soins, et je crus que j'agissais dans l'intérêt de la province; et l'on peut en dire autant de mon confrère commissaire, M. Casgrain. La connaissance que nous acquérons sur l'état et les progrès des travaux en construction, et sur les entrepreneurs et autres personnes y employées, nous mettait en état de décider d'une manière plus satisfaisante sur les différentes questions qui les intéressaient.

Je pense qu'il serait mal de permettre au secrétaire de signer les certificats d'argent et autres documents tel que suggéré par M. Cameron.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Croyant donc qu'il est important pour le commissaire d'acquiescer par lui-même une connaissance des travaux que demande le public, ainsi que de ceux qui sont en voie de construction, comme de la manière dont les officiers en charge remplissent leurs devoirs, je ne vois pas comment la charge d'assistant-commissaire peut être abolie.

Quant à la possibilité pour un seul commissaire de remplir les devoirs du bureau, dans deux heures de bureau, je me contenterai de dire que pendant que M. *Casgrain* et moi nous étions dans le bureau nous trouvions à nous occuper, (et cela d'une manière profitable, je l'espère.)

Les devoirs des commissaires en chef et de l'assistant étant les mêmes à tous égards, je ne vois pas pourquoi l'on croirait nécessaire de les désigner sous des noms différents, et je suggérerais qu'ils fussent tous deux nommés "commissaires des travaux publics."

Le président informe le comité qu'il a reçu les communications suivantes des honorables messieurs les procureurs-généraux *Baldwin* et *LaFontaine* :—

TORONTO, 31 juillet, 1850.

MONSIEUR,—J'ai reçu lundi dernier l'ordre du comité des finances du 26 du courant, avec une copie du témoignage que M. *Merrill* a soumis au comité, m'enjoignant de dire,—

1. L'opinion que j'ai formée sur le témoignage soumis au comité par l'honorable *William Hamilton Merrill*, commissaire en chef des travaux publics, sur l'administration des affaires de la province.

2. Si je suis prêt à suggérer un plan pour l'administration des diverses branches du service public, basé sur le témoignage du commissaire, et garantissant l'obtention des deux fins nécessaires de retranchement sous le rapport des dépenses et de compétence à remplir pleinement et efficacement tous les devoirs actuellement dévolus aux départements.

Après le court examen que mes autres devoirs publics m'ont permis de faire du document qui m'a été transmis, joint à la connaissance que j'avais déjà acquise des opinions de M. *Merrill* dans des entretiens avec ce monsieur, je prends la liberté de répondre :—A la

1°. Que, dans mon opinion, en somme, ce plan est impraticable. Et que bien que certaines parties peuvent contenir des suggestions précieuses qui peuvent servir de base à des améliorations dans notre système, il faut bien connaître les divers départements auxquels elles se rapportent, et bien réfléchir pour se former une opinion satisfaisante à leur égard.

Quant aux départements autres que le mien, je ne me sens pas assez bien renseigné pour prononcer sur le sujet; et quant à ce qui regarde mon département, j'ai fait dans mon rapport quelques remarques auxquelles je demande encore à vous renvoyer ainsi qu'à la réponse à la question qui m'a été subséquemment soumise, comme renfermant tout ce que pour le présent je puis en dire.

Quant à la seconde question qui m'est actuellement soumise, j'ai simplement à dire que je ne suis préparé à suggérer aucun plan.

J'ajouterai cependant que, dans mon opinion, pour faciliter le fonctionnement pratique du gouvernement, il devrait y avoir dans chaque département deux officiers subordonnés qu'on appellerait assistants, députés ou autrement suivant la nature du département. Un de ces deux officiers serait non politique et permanent; l'autre officier politique, et entrerait dans le parlement ou non, suivant les circonstances, mais jouissant toujours de l'entière confiance politique de son principal et de l'administration en général, et qui, comme de raison, entrerait en charge et en sortirait avec elle. Sans cette

assistance je pense que l'on s'apercevra que les chefs des différents départements ne seront pas en état de remplir les hauts devoirs de ministres de la couronne d'un manière satisfaisante pour eux-mêmes ou avantageuse au pays, ainsi que notre système de gouvernement bien administré est, dans mon opinion, éminemment calculé à le permettre mieux qu'aucun autre que je connaisse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

ROBERT BALDWIN.

ALFRED PATRICK, Ecuyer,
Greffier du comité des finances.

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL POUR LE B. C.,
TORONTO, 1er août, 1850.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'un ordre du comité des finances de l'assemblée législative, daté le 26 juillet, 1850, m'enjoignant de donner par écrit l'opinion que je puis avoir formée sur le témoignage soumis par l'honorable *William Hamilton Merrill*, commissaire en chef des travaux publics, sur l'administration générale des affaires de la province; et aussi, si je suis préparé à suggérer un plan pour l'administration générale du service public, basé sur le témoignage des commissaires et garantissant l'obtention des deux objets de retranchement sous le rapport des dépenses et de compétence à remplir pleinement et efficacement les devoirs actuellement dévolus aux départements.

Conformément à l'ordre du comité, j'ai l'honneur de répondre en ce qui regarde la première partie de la question,—autant qu'il a été en mon pouvoir d'examiner le témoignage de l'honorable commissaire des travaux publics, et autant que je connais les devoirs des officiers des autres départements du gouvernement provincial; que dans mon humble opinion le plan suggéré dans ce témoignage pour l'administration générale des affaires de cette province n'est susceptible d'aucune application pratique avantageuse, bien qu'il puisse s'y trouver des suggestions qui méritent d'être adoptées sous le système actuel, et par l'instrumentalité ordinaire du gouvernement sans recourir aux mesures toujours pleines de péril de renverser totalement un ordre de chose pour en substituer un autre.

Quant à la seconde branche de la question, il faudrait être parfaitement au fait des divers devoirs imposés aux divers départements du gouvernement pour pouvoir suggérer "un plan pour la régie des diverses branches du service public" qu'il soit ou non basé sur le témoignage du commissaire. Pour cela il faudrait beaucoup de temps pour faire des recherches, acquiescer beaucoup de connaissances pratiques et faire de mûres réflexions. Je ne suis donc nullement préparé à offrir les suggestions demandées.

Quant à mon département et bureau, j'ai cependant à vous renvoyer au tableau statistique que j'ai eu l'honneur de soumettre au comité des finances conformément à sa résolution du 5 juin, et à ma réponse à la question qu'il m'a subséquemment soumise le 15 juillet, et il n'est pas en mon pouvoir d'ajouter rien à ces deux réponses.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. H. LAFONTAINE,

Procureur-général.

ALFRED PATRICK, Ecuyer,
Greffier des comités,
Assemblée Législative.

La considération ajournée de la proposition suivante est reprise :

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Par l'hon. M. *Boulton* ;

“Qu'aucun octroi d'argent ne soit fait après le premier janvier prochain, à même le revenu public de cette province, en faveur d'aucune institution ou corps public soumis au contrôle ou à la régie d'aucune dénomination religieuse en particulier, ou qui est exclusif ou sectaire dans sa nature.”

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 4.
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt.

Contre, 12.
L'hon. M. Badgley,
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
M. Christie,
Le colonel Gagy,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

La considération ajournée de la proposition suivante est reprise :

Par M. *Hopkins* ;

“Que dans l'opinion de ce comité la charge d'assistant-commissaire des travaux publics soit abolie.”

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 4.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Hopkins.

Contre, 9.
M. Boutillier,
M. Cauchon,
M. Cartier,
Le colonel Gagy,
L'hon. M. Merritt,
M. Morrison,
M. Polette,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

La considération ajournée de la proposition suivante est reprise :

Par M. *Hopkins* ;

“Que le salaire du premier clerc ou secrétaire dans les bureaux d'éducation soit fixé à £200 par année.”

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 5.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
L'hon. M. Cameron,
M. Hopkins,
M. Morrison.

Contre, 9.
M. Boutillier,
M. Cartier,
M. Cauchon,
Le colonel Gagy,
L'hon. M. Hincks,
M. le sol.-gén. Macdonald,
L'hon. M. Merritt,
M. Polette,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

L'honorable M. *Merritt* soumet au comité la proposition suivante pour nommer une commission chargée de s'enquérir du système financier de la province :

Comme il a été représenté au comité qu'en conséquence de la position géographique toute particulière de cette province, la prospérité future du pays dépend en grande partie des facilités qu'il peut offrir au commerce de l'ouest pour lequel le canal Erié est encore le seul rival formidable, que la constitution amendée de l'Etat de New-York a enlevé à la

législature le pouvoir de créer aucun autre dette, limité par une loi toutes les dépenses publiques et établi un fonds d'amortissement qui promet que la dette actuelle sera payée en 1869, à laquelle époque les citoyens seront exempts de payer des taxes et de payer des péages sur les canaux, si ce n'est pour le soutien du gouvernement ; afin de mettre cette province dans la même position, qu'il soit *Résolu*, qu'il est expédient d'instituer une enquête pour constater si, pour les raisons données et l'expérience acquise par le fonctionnement du système en usage avant et après l'Union, il n'est pas à désirer que la constitution de cette province soit amendée de manière à restreindre le pouvoir que la législature possède de créer aucune nouvelle dette sans pourvoir en même temps aux moyens de la payer par voie de taxes directes suivant le même principe que celui par lequel ce pouvoir est restreint aujourd'hui dans les autorités municipales,—et aussi d'établir aussi un fonds d'amortissement, et constater aussi si les mêmes dispositions ne produiraient pas dans cette province les mêmes résultats durant la même période.

Aussi que la dette publique a augmenté de £1,959,431 qu'elle était en 1843 à environ £4,250,000 en 1849 ;—et le revenu ordinaire de £320,925 à £513,431—pour laquelle somme les déductions et les frais de collection se montent maintenant à £112,945 ou 22 pour cent ; que le revenu territorial a aussi diminué, pendant la même période, de £27,223 à £9568.

Bien que la moyenne des recettes annuelles, depuis l'Union, soit de £87,864, les frais et déductions sur cette somme, y compris les réclamations pour terres, sont de £71,666,—laissant en moyenne un revenu net de £16,198 seulement, depuis l'Union.

Il est en conséquence nécessaire d'instituer une enquête pour examiner si la dépense des deniers publics ne devrait pas être limitée par une loi jusqu'à un certain montant et pour un objet spécifique.

Aussi, qu'en raison des avantages que cette province, comme colonie de la Grande-Bretagne, possède sur les Etats voisins d'Amérique, vu que ses habitants n'ont point à payer les dépenses inhérentes à un Etat indépendant, qu'ils n'ont à payer aucune taxe ou aucune autre charge équivalente si ce n'est pour l'avantage de leur commerce—il est à propos d'examiner si les droits de douanes ne pourraient pas être réduits,—si le revenu interne, administré avec économie, n'est pas suffisant pour le maintien du gouvernement provincial, et si, après que la dette publique aura été payée, ces droits de douanes ne pourraient pas être entièrement abolis ;

Aussi, que certaines sources de revenu, formant maintenant partie du fonds provincial, peuvent être transférées aux différentes localités, et que certaines dépenses maintenant payées par les dits fonds pour des objets locaux peuvent être transférées aux différentes localités dans la vue de réduire les droits de douanes et de soulager le commerce du pays.

Aussi, que certains départements et branches du gouvernement provincial peuvent, par le transport de ces fonds, être administrés avec plus d'efficacité et d'économie que sous le système actuel ; et qu'il peut être fait des réductions considérables dans les autres branches du service public :

Qu'il soit en conséquence *Résolu*, Que ce comité recommande à la chambre que durant la vacance il soit nommé une commission pour s'enquérir de l'état financier de cette province,—et faire rapport si l'on peut faire quelque réduction, et quelle réduction l'on peut faire, dans les dépenses encourues pour l'administration de la justice en revenant au système suivi avant 1837,—en étendant la juridiction des cours inférieures,—rétablissant les cours de requêtes, combinant la juridiction d'équité avec les cours de justice—ou adoptant tout autre mode qui puisse produire de l'économie et de l'efficacité dans le service.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Si l'on peut faire quelque réduction ou quelle réduction l'on peut faire dans le tarif des douanes,—ainsi que dans les frais de collection des droits de douanes et dans le système des magasins d'entrepôt.

Si le département des travaux publics et le département des terres de la couronne peuvent être administrés avec plus d'efficacité et moins de dépenses sous des bureaux distincts que sous le système actuel,—et s'enquérir du montant des droits des bois et de tous les autres revenus, excepté celui des terres, qui sont payés entre les mains du receveur-général.

Si les devoirs maintenant remplis et les dépenses maintenant encourues par les divers départements composant le gouvernement civil, savoir: les départements du conseil exécutif, de l'inspecteur-général, du receveur-général et du secrétaire-provincial, ne peuvent point être diminués, et si l'on ne pourrait pas adopter un système aussi bon et plus économique.

Que la dite commission ait instruction de s'enquérir du système financier de nos sœurs provinces et des gouvernements adjacents, et de faire connaître le montant relatif des taxes payées et des dépenses encourues dans chacune d'elles, et de faire rapport sur cette matière et sur toute autre qui a trait au revenu et aux dépenses de cette province.

La considération de cette proposition est remise.

Les résolutions suivantes proposées par l'hon. M. Merritt et ajournées dans la dernière séance du comité, sont prises en considération,—

Résolu.—Que tout le scrip maintenant en circulation, et celui qui pourra encore être émis pour les réclamations qui ont été admises, soit demandé par avis public, et qu'il soit payé en terres; lesquelles terres ne devront pas être évaluées à un prix moindre que le montant pour lequel le scrip a été émis,— quatre chelins l'acre, et qu'aucun scrip ne soit reçu pour dettes dues au département.

Résolu.—Qu'afin de réduire, aussi à bonne heure que possible, les dépenses du gouvernement, il ne soit point fait ci-après d'octroi gratuit de terre; que toutes les agences soient discontinuées, et que tous les arpentages soient faits au concours public et payés en terre comme ci-devant.

Résolu.—Qu'afin de constater les dépenses réelles que le public a à soutenir en maintenant un département chargé de distribuer le domaine public aux personnes qui réclament des terres, le commissaire des terres de la couronne ait ordre d'ouvrir un compte d'argent, créditer le montant dû au département le 1er juillet courant, avec le montant des sommes reçues comptant pour la vente de toutes les terres, et porter contre ce compte les dépenses entières du département,—l'excédant des dépenses sur les recettes devant être payé à même le fonds consolidé.

Résolu.—Qu'après le 1er janvier prochain, il ne sera plus reçu de scrip en paiement. Les terres publiques seront vendues comptant ou à crédit seulement; et le produit de chaque acre sera porté au crédit du fonds des écoles élémentaires et des bibliothèques de district.

Résolu.—Que tous les actes incompatibles avec les résolutions susdites soient abrogées; que le gouvernement prépare, pour le soumettre à la législature avant la prochaine session, un bill pour régir à l'avenir le domaine public.

La question étant mise sur la première résolution, savoir,—

Résolu.—Que tout le scrip maintenant en circulation et qui pourra être émis pour les réclamations qui ont été présentées soit retiré avant le premier

janvier prochain, par avis public, et qu'il soit accordé des terres pour le dit scrip.

Sur cette proposition le comité se divise :

<p>Pour, 7.</p> <p>L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cameron, M. Christie, L'hon. M. Merritt, M. Morrison, M. Polette, L'hon. M. Viger.</p>	<p>Contre, 7.</p> <p>L'hon. M. Badgley, M. Boutillier, M. Cauchon, Le colonel Gagy, L'hon. M. Hincks, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Richards.</p>
--	---

Les voix étant également partagées, le président vote avec les *Contre*;

Ainsi elle est rejetée.

La dernière proposition est prise de nouveau en considération et il est proposé de substituer le mot "juillet" au mot "janvier."

La question étant soumise,

Le comité se divise :

<p>Pour 9.</p> <p>L'hon. M. Badgley, L'hon. M. Boulton, L'hon. M. Cameron, M. Cartier, M. le sol.-gén. Macdonald, L'hon. M. Merritt, M. Morrison, M. Polette, L'hon. M. Viger.</p>	<p>Contre, 5.</p> <p>M. Boutillier, M. Cauchon, Le colonel Gagy, L'hon. M. Hincks, M. Richards.</p>
--	---

Ainsi elle est agréée, et est comme suit :

Résolu.—Que tout le scrip maintenant en circulation et qui pourra être émis pour les réclamations qui ont été présentées soit retiré avant le premier juillet prochain, par avis public, et qu'il soit accordé des terres pour le dit scrip.

La question est alors mise sur la seconde partie de la résolution, savoir :—

"Lesquelles ne devront pas être évaluées à un prix moindre que celui pour lequel le scrip a été émis, quatre chelins l'acre."

Il est proposé d'y substituer les mots suivants :

"Lequel scrip ne sera pas reçu ci-après en paiement de terres vendues pour moins de quatre chelins par acre."

Sur division cet amendement est agréé.

La question est alors mise sur la dernière partie de la résolution, savoir :

"Et il ne sera pas reçu de scrip pour les dettes dues au département."

Le comité se divise alors :

<p>Pour, 4.</p> <p>L'hon. M. Boulton, M. Hopkins, L'hon. M. Merritt, M. Morrison.</p>	<p>Contre, 9.</p> <p>L'hon. M. Badgley, M. Boutillier, L'hon. M. Cameron, M. Cartier, M. Cauchon, L'hon. M. Hincks, M. le sol.-gén. Macdonald, M. Richards, L'hon. M. Viger.</p>
---	--

Ainsi elle est rejetée.

La première résolution est alors agréée telle qu'amendée, et est comme suit :

Résolu.—Que tout le scrip maintenant en circulation et qui pourra être émis pour les réclamations qui ont été présentées soit retiré avant le premier juillet prochain, par avis public, et qu'il soit accordé des terres pour le dit scrip; lequel scrip ne sera pas reçu ci-après en paiement de terres vendues pour moins de quatre chelins par acre.

La première partie de la seconde résolution est prise en considération, savoir :—

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

L'expérience acquise dans la législation canadienne, avant et depuis l'Union, confirme entièrement le résultat que doit avoir le contrôle illimité du crédit public laissé à la législature, et fait voir l'absolue nécessité de ce remède.

Avant l'Union, en 1811, la législature du Haut-Canada avait créé une dette qui se montait à £1,180,000 dans l'espace de quinze années (de 1826 à 1841), sur laquelle le public avait fait une perte de £250,000.

La législature du Bas-Canada n'avait point contracté de dette et par conséquent n'avait point fait de pertes.

Depuis l'Union, le Canada-Uni a contracté une nouvelle dette d'environ £3,000,000 outre qu'il a dépensé d'année en année tout le montant des taxes toujours croissantes et qui se montait à £2,400,000 ; la plus grande partie de cette somme a été dépensée pour des objets qui n'ont rapporté aucun profit, sur lesquels, dans huit ans, les pertes se seront montées à trois millions,—à peu près le même montant que dans l'Etat de New-York avant 1846.

La cause de cet excédant énorme de dépenses sur le revenu ordinaire avant l'Union, sans pourvoir aux moyens d'en payer l'intérêt, fut attribuée au système suivi par les membres de la législature d'introduire des bills d'argent, système qui, alléguait-on, ne laissait aucune responsabilité au gouvernement exécutif,—n'imposait aucune restriction dans les dépenses,—encourageait l'extension de la dette publique, et ne donnait aucune garantie au crédit public.

Pour remédier à ce mal, l'acte d'Union introduisit ici le système suivi dans la Grande-Bretagne, et enleva aux membres de la chambre d'assemblée pour donner au gouvernement exécutif seul le pouvoir de présenter et introduire les bills d'argent. Le résultat du fonctionnement pratique de ces deux systèmes est celui-ci :—Par le premier, tout membre qui introduisait un bill d'argent, avait à lutter contre l'opposition de tout membre qui n'était pas immédiatement intéressé dans l'allocation. Avec le système actuel le même membre peut menacer l'administration de lui retirer son appui, et si les partis politiques se balancent, il réussit et obtient l'influence combinée du gouvernement qui fait triompher sa mesure. Sous l'ancien système, les comités des finances étaient nommés au scrutin, et l'on prenait dans tous les partis les membres qui paraissaient le mieux qualifiés à remplir ce devoir ; on faisait les recherches les plus scrupuleuses, et l'on exerçait l'économie et la vigilance la plus grande dans chaque item de dépense,—par exemple—

En 1836, on proposa d'ajouter au tarif des douanes un droit de 2½ pour cent, afin de mettre le gouvernement en état de faire des emprunts pour les travaux publics locaux ; en même temps l'on prit soin de recommander qu'il fut inséré dans tous les actes, (voir 6 Guil. IV., chap. 30, sec. 24,) une disposition pour garantir le paiement de l'intérêt *par une taxe directe imposée sur les habitants du district ou de la localité qui devait profiter de l'amélioration*, à moins que les péages prélevés sur ces travaux fussent à cela,—ce qui fut scrupuleusement fait dans tous les actes locaux qui furent passés. (Voir *do.*) Sur le même principe, il devait y avoir des barrières dans les cités qui devaient profiter de ces déboursés, jusqu'à ce que la corporation eut payé sa part du capital employé à faire le chemin. (3 Vic. chap., 53, clause 57.)

Dans le premier acte qui autorisait l'augmentation de 2½ pour cent dans le tarif des douanes, afin de payer l'intérêt sur un emprunt d'un million et demi, fait pour achever certains travaux publics, passé en 1841, on rejeta un amendement qui limitait les dépenses (ainsi que cela était recommandé et exprimé dans les divers actes locaux passés avant l'Union)—les deniers furent dépensés quand et où l'influence individuelle se trouvait à l'emporter,—dans quelques cas sans la sanction de la loi et sans le plus faible espoir de profit. Les deniers dépensés une année sans appropriation étaient appropriés plus tard par un bill : on en verra des exemples en consultant l'acte 8 Vic., chap. 71, (1845), qui autorise les dépenses faites en 1841, 1842 et 1843, pour certains travaux improductifs mentionnés dans l'acte,—aussi la 9 Vic., chap. 63, (1846), appropriant £673,000, et autorisant la dépense de £200,000, faite en 1842-3-4-5, et partie de 1846. Il n'y a point de cédula à l'acte et les travaux n'y sont pas même mentionnés, par conséquent tout contrôle est impossible. L'appel fait à la législature pour légaliser ces dépenses n'est qu'une formalité ; la majorité qui supporte le gouvernement du jour doit toujours emporter la mesure. Dans tous les cas, son refus d'y concourir ne serait nullement avantageux au public. Les individus qui composent le gouvernement peuvent être déplacés, mais les deniers sont dépensés et ne sauraient être repris : ainsi le gouvernement responsable, du moins pour la dépense des deniers publics, n'a pas réalisé l'attente publique.

Le système n'est pas seulement défectueux quant à l'origine des bills d'argent ou à l'absence de contrôle, mais laisse voir avec les mêmes cas de négligence pour mettre à effet les lois en force ; témoin l'acte de 1846, qui prenait volontairement possession des chemins, abolissait les commissaires locaux, et déchargeait virtuellement les différents districts de toute responsabilité, bien qu'ils eussent d'amples moyens de payer l'intérêt sur les déboursés. La cité de Toronto a aussi été déchargé de sa juste part de péages par le transport des barrières en dehors des limites contre l'esprit et l'intention de l'acte ; et même dans ce moment ces chemins sont réparés dans les limites de la cité aux frais de la province.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Ces faits ne sont cités que pour prouver que le système suivi avant l'Union, tout défectueux que l'on admette qu'il soit, était beaucoup plus sûr que le présent, vu que s'il eût été suivi avec scrupule, le pays n'aurait pas été exposé à ces dépenses inutiles pour l'avantage particulier des localités. Ils ne doivent pas non plus faire voir la supériorité d'un système sur l'autre, mais bien indiquer par des marques incontestables que ni la législature, ni le gouvernement exécutif, ni les deux à la fois ne sont des gardiens sûrs des deniers publics; le public n'a aucune garantie contre les dépenses folles, l'augmentation de la dette et une taxation excessive.

Les citoyens de New-York, avant la constitution de 1846, n'étaient pas des administrateurs plus prudents ni plus économiques que les habitants du Canada sous le système actuel. Il a produit dans les deux pays précisément les mêmes résultats.

Avec un revenu qui se monte, en moyenne, à £500,000 par année, déduction faite des dépenses du gouvernement civil qui ne devait pas excéder £200,000, nous avons dépensé pendant les huit dernières années £300,000 par année, faisant £2,400,000, ce qui, ajouté au montant de notre dette actuelle (£4,000,000), donne une dépense de six millions cinq cents mille louis.

Si nos travaux publics étaient évalués d'après le revenu annuel qu'ils rapportent, à 6 pour cent d'intérêt, ils ne représenteraient pas un capital d'un million de louis.

Cependant, avec les ressources abondantes qui sont à notre disposition, nous pouvons en adoptant le système qui fonctionnait à New-York en 1846 payer notre dette publique en moins de temps; nos canaux peuvent être terminés en moins de temps, et, par rapport à leur grandeur, leurs avantages naturels plus considérables et leurs facilités plus grandes, rapporter au moins un revenu égal, et nous mettre non seulement en état de réaliser tous les avantages si bien exposés dans la description pompeuse du contrôleur, mais jouir encore d'une position plus désirable, en nous voyant entièrement déchargés du paiement des droits de douanes qu'ils sont forcés de payer pour l'entretien de leur gouvernement fédéral ou second gouvernement.

No. 19.

Projet du bill pour établir un fonds d'amortissement pour payer la dette publique.

ATTENDU qu'il est expédient et nécessaire d'établir un fonds d'amortissement suffisant pour le paiement de la dette publique de cette province; à ces causes qu'il soit statué. etc.

Que le canal Welland, le canal de la Baie de Burlington, avec les canaux, écluses, glissoires, et autres améliorations provinciales sur le Saint-Laurent, le Richelieu et les Outaouais, seront nommés et désignés les travaux de la province, et ne seront ni vendus ni aliénés, mais resteront la propriété de la province.

2. Qu'après avoir déduit chaque année une somme qui n'excédera pas £25,000 pour frais de réparations et de régie, le reste des revenus provenant des travaux susdits seront employés au fonds d'amortissement pour le rachat du principal de la dette publique, jusqu'à ce que le montant spécifié dans la cédule annexée à cet acte (voir état No. 24) par chaque année et pour le nombre d'années y mentionnées ait été acquis, ou aussi longtemps qu'aucune partie de la dette publique de cette province restera due,—l'excédant devant chaque année être employé à la construction et confection des travaux publics.

No. 20.

PROJET D'UNE ADRESSE à sa majesté pour enlever à l'Assemblée législative le pouvoir de contracter des emprunts, à moins que ce ne soit sous les restrictions actuellement imposées aux corporations municipales.

A la très excellente majesté de la reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de votre majesté, les communes du Canada en parlement réunies, prenons humblement la liberté d'exposer que l'État de New-York, l'un des États Unis d'Amérique, a amendé sa constitution de manière que la législature de l'État n'a pas le pouvoir de contracter aucune dette quelconque, si ce n'est pour renouveler les emprunts faits pour payer la dette actuelle.

Que comme cette disposition va avoir l'effet de payer la dette publique de l'État en 1869, et que le gouvernement sera alors en état d'abolir toutes les taxes imposées pour les frais de l'État et de diminuer

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

considérablement les péages sur leurs canaux,—nous, les fidèles sujets de votre majesté en cette province, afin de mettre ce pays dans la même position et lui permettre de lutter avec succès pour le commerce de l'ouest, prions humblement votre majesté de vouloir bien recommander au parlement impérial d'amender l'acte qui unit en une seule province les provinces du Haut et du Bas-Canada de manière à enlever à la législature provinciale du Canada le pouvoir de contracter aucun emprunt sur le crédit de la province, ou de créer aucune dette pour tout autre objet que pour le paiement de la dette provinciale maintenant due, à moins qu'elle n'impose en même temps une taxe directe suffisante pour payer l'intérêt annuel, et racheter le principal de la nouvelle dette dans les vingt années qui suivront le jour où elle a été contractée.

Et les fidèles communes de votre majesté ne cesseront de prier.

No. 21.

PROJET D'UNE ADRESSE à sa majesté, demandant la garantie du gouvernement impérial pour un nouvel emprunt contracté pour les améliorations publiques sur la garantie des terres publiques.

A la très excellente majesté de la reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de votre majesté, les communes du Canada en parlement provincial réunies, assurons votre majesté du désir sincère qui nous anime de co-opérer avec le gouvernement de votre majesté dans la mise à exécution d'un système d'émigration et de colonisation bon et praticable.

Nous prenons la liberté de soumettre à l'attention de votre majesté le fait que, pendant que dans les Etats-Unis l'émigration est devenue avantageuse aux habitants comme aux émigrés mêmes, elle a été suivie de résultats tout-à-fait contraires dans cette province. Là l'émigré est laissé à ses seules ressources ; il trouve de l'emploi sur les divers travaux publics en voie de construction et devient, avec le temps, propriétaire dans quelques-uns des Etats de l'ouest. Le même système produirait dans cette province les mêmes résultats, peut-être des résultats plus favorables, vu que nous avons des placements aussi avantageux pour les capitaux dans nos travaux publics—que nous avons une plus grande quantité de terres dans le voisinage des ports d'entrée—lesquelles se vendent à des prix plus bas que dans les Etats-Unis, et que nous avons de plus grandes facilités de transport si l'émigré aime mieux s'y établir, vu qu'une fois arrivé au port de Québec l'émigré n'a plus à faire d'autres transbordements.

Nous, les fidèles communes de votre majesté, pour donner à l'émigration tout l'encouragement possible, avons, durant la présente session, passé un acte pour diminuer la taxe des émigrés—discontinué la pratique de leur faire traverser la province aux frais publics—et limité les dépenses aux frais de leur entretien s'ils sont malades ou dans le dénûment extrême, afin qu'ils ne deviennent pas à charge aux localités comme dans l'Etat de New-York. Nous avons aussi annulé, (à l'expiration d'une époque fixe), toutes les réclamations de terres qui pourront être présentées sous le système actuel,—appropriant le produit de la vente des dites terres à la création d'un fonds perpétuel pour le soutien des écoles élémentaires. Nous désirons aussi employer cette dernière source de revenu à la construction des travaux publics et à fournir du travail à l'émigration.

Le capital provenant de la vente de ces terres devra être placé en chemins de fer, en améliorations de district sous la garantie des conseils de districts respectifs ou dans les débentures publiques de la province.

Mais comme ce procédé sera trop lent dans son opération pour accorder le secours immédiat nécessaire à la construction de ces travaux, afin d'offrir aux capitalistes des motifs d'y placer leur argent, nous nous proposons de négocier un autre emprunt, pourvu que le parlement impérial veuille bien le garantir à 4 pour cent d'intérêt, lequel sera exclusivement employé en améliorations publiques ; pour sûreté de cet emprunt la législature provinciale autorisera le gouvernement provincial à transporter au gouvernement impérial la garantie que pourront de temps à autre donner les améliorations respectives, à mesure que les deniers seront avancés, et indemnifiera de toutes justes pertes provenant de ces travaux à même le produit des terres publiques évaluées à £4,332,000.

Nous exposons de plus que, conformément aux termes de l'acte, il ne sera fait aucun prêt aux compagnies à moins que le montant de tout le capital étant souscrit, il ne soit dépensé la moitié du coût des travaux projetés,—ou au conseil de district à moins qu'il ne soit imposé une taxe directe pour pourvoir au remboursement de l'emprunt. Et afin de mettre le fonds des écoles à l'abri des pertes que pourraient faire ces compagnies, il ne sera fait aucun prêt pour moins de six pour cent d'intérêt ; s'assurant ainsi de 2 pour cent qui seront ajoutés au fonds des écoles en sus de l'intérêt provenant des placements du produit de la vente des terres.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Ayant par la 10 et 11 Viet., chap 2, et par l'établissement d'un fonds d'amortissement passé durant la présente session, pourvu au remboursement de l'emprunt actuel de £1,500,000 déjà garantie par le gouvernement impérial, à même le fonds consolidé et les péages sur les travaux publics, l'avance d'une somme suffisante pour les objets en vue, £2,500,000, après que la présente garantie sera déchargée, n'augmentera la dette actuelle que de £1,000,000, pour laquelle on offre la garantie susdite.

Après avoir mis le gouvernement impérial à l'abri de toutes les pertes qui pourraient survenir dans aucun des travaux publics auxquels est consacré l'emprunt en question, et ayant en outre mis le fonds des écoles à l'abri de pertes semblables par la réserve de 2 pour cent d'intérêt, il ne reste plus qu'à démontrer les avantages résultant de l'emploi de ce fonds.

Dans l'Etat voisin de New-York, les fonds provenant des terres publiques ont depuis un grand nombre d'années été placés dans les garanties, hypothèques et fonds publics, et le produit en a été d'année en année approprié au soutien des écoles élémentaires et des bibliothèques. Dans les Etats de l'ouest, une grande partie des terres publiques sont transportées aux divers Etats, non seulement pour le maintien des écoles mais encore pour contribuer aux améliorations—comme par exemple dans l'Ohio, l'Indiana, et les Illinois où l'on a pu relier les eaux navigables du Mississippi à celles du lac Erié; et dans ce moment l'Etat du Wisconsin relie les eaux de la même rivière avec celles du lac Michigan, à la Baie verte, en construisant un canal qui établit la navigation entre la rivière Wisconsin et la rivière aux Renards.

Au lieu d'employer le produit des terres aux besoins ordinaires du pays, comme dans l'Etat de New-York, au lieu de le placer dans les améliorations publiques, comme dans les Etats de l'ouest, vos fidèles communes proposent d'emprunter ce capital sur la garantie du domaine public, et de le prêter pour la construction de travaux publics seulement. Elles se proposent encore d'appliquer le même principe dans le placement des deniers provenant des réserves du clergé et des appropriations d'écoles, sur lesquelles on pourra effectuer des emprunts dans cette province, dans la vue d'employer ce capital dormant en la manière la plus avantageuse que possible,—complétant ainsi un chemin de fer à large voie depuis l'intérieur jusqu'à l'océan, et doublant le montant du capital par le travail fourni aux émigrés à mesure qu'ils arrivent, et mettant en même temps la province en état de soutenir avec avantage la concurrence avec les améliorations publiques et la prospérité des Etats voisins.

Nous exposons de plus que la révocation des droits de douanes dont la politique financière proposée sera certainement suivie, fera du Canada, si elle est effectuée, l'un des marchés les plus étendus et les plus précieux pour les manufactures de la Grande-Bretagne, et permettra à la nation de retirer tous les avantages dont son commerce est susceptible; et aucune mesure n'est plus propre à produire cet heureux résultat que l'extention du crédit du gouvernement impérial.

Les fidèles communes de votre majesté supplient donc votre majesté de vouloir bien recommander à votre parlement impérial la garantie du dit emprunt.

Et vos fidèles communes ne cesseront de prier.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Résolu.—Qu'afin de réduire les dépenses du département aussi promptement que possible, il ne soit plus à l'avenir fait d'octrois gratuits de terres.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 1.
L'hon. M. Merritt.

Contre, 12.
L'hon. M. Badgley,
L'hon. M. Boulton,
M. Boutillier,
L'hon. M. Cameron,
M. Cartier,
M. Cauchon,
L'hon. M. Hincks,
M. Hopkins,
M. lesol.-gén. Macdonald,
M. Morrison,
M. Richards,
L'hon. M. Viger.

Ainsi elle est rejetée.

Sur motion de l'hon. M. Merritt, la considération des autres résolutions est alors ajournée.

La considération ajournée de la proposition suivante au sujet du salaire du greffier de l'assemblée législative,—est reprise :—

Par M. Cauchon,—

Que le salaire du fonctionnaire, M. Lindsay, soit de £750, conformément à une résolution de la chambre passée en 1846.

La considération de cette proposition est de nouveau ajournée.

[Ajourné à mardi, à dix heures et demie.]

Mardi, 6 août, 1850.

Présents :

JOHN WILSON, ECUYER, au fauteuil.

L'hon. M. BADGLEY,
L'hon. M. BOULTON,
M. BOUTILLIER,
M. CAUCHON,
L'hon. M. CAYLEY,
M. CHRISTIE,
Le colonel GUY,
L'hon. M. HINCKS,

M. HOPKINS,
M. lesol.-gén. MACDONALD,
L'hon. M. MERRITT,
M. MORRISON,
M. RICHARDS,
L'hon. M. SHERWOOD,
L'hon. M. VIGER.

L'honorable William Cayley, membre du comité, transmet son opinion par écrit sur le témoignage soumis au comité par l'honorable William Hamilton Merritt, commissaire en chef des travaux publics, sur l'administration générale des affaires de la province, conformément à l'ordre du comité.

RÉPONSE.

En réponse à la question soumise à M. Merritt par le comité (le 26 juin), si les devoirs maintenant assignés aux divers départements du gouvernement peuvent être remplis par le nombre d'officiers que ce monsieur suggère dans son plan, l'honorable commissaire répond que sous le système actuel on ne saurait effectuer de retranchement important, mais que l'on pourrait changer le système de manière à effectuer un retranchement considérable. Ce changement, comme le remarque M. Merritt, le 2 juillet, ne doit nullement changer la forme du gouvernement, mais doit simplement placer chaque branche séparée du service public sous la surveillance d'un bureau. L'explication que l'on trouve ensuite dans le témoignage fait voir que tout le système est basé sur une forme de gouvernement toute différente du nôtre; et les calculs supposent un changement radical dans notre système fiscal, dans le mécanisme du gouvernement et le transfert à ce que l'on appelle les autorités locales d'une grande partie des devoirs actuels.

Comme presque tous les items de dépenses publiques, qui n'affectent pas le nouveau système de M. Merritt, ont été discutés dans le comité, et comme mon opinion ainsi que celle des autres membres a été enregistrée dans nos délibérations journalières, je bornerai mes remarques à quelques traits saillants du système de finance de l'honorable monsieur. M. Merritt ne paraît pas désirer autant le retranchement que le changement. "Sous le système actuel, (dit M. Merritt,) on ne peut effectuer aucun changement important;" et à la page 4 du rapport, il nous dit que l'objet de ses recommandations est de commencer la réduction immédiate des droits de douanes et leur abolition finale aussitôt que possible.

On parle sans doute de retranchement et d'un retranchement qui n'est pas peu considérable—£221,956 par année; mais on en parle d'une manière si originale que le lecteur se demande naturellement si M. Merritt est sérieux?—le tout doit se faire par résolution.—*Résolu*, (voir page 66.) que l'allocation pour les réparations et l'administration du canal Welland et des canaux de la province, ainsi que des écluses et des glissoires; les améliorations sur le St. Laurent, les Outaouais et le Richelieu n'excéderont en aucune année la somme de £25,000; tandis qu'en tournant la page 43, nous trouvons qu'en 1848 les frais d'administration et de réparation de ces mêmes travaux ont été de £56,426. Le plan de retranchement est si vaste que quelques centaines de louis de plus ou de moins sur un salaire est peu important. A la page 47, les procureurs-généraux doivent chacun recevoir £750, pendant qu'à la page 57 nous voyons qu'il est résolu que l'allocation en faveur des procureurs et solliciteurs-généraux sera limitée à £1,500. M. Merritt ne définit pas les services et les devoirs qu'il doit abolir, continuer ou transférer dans les divers départements publics, et il ne paraît pas bien convaincu que le gouvernement a des devoirs indispensables à remplir. Deux messages doivent être distribués entre sept départements; si le secrétaire du gouverneur a besoin d'un clerc, il doit l'emprunter au département des sauvages; s'il a besoin d'un troisième, il le prendra dans le bureau du secrétaire provincial. Le tiers des clercs du bureau du secrétaire provincial pour le Canada Est, et tous ceux du même bureau pour le Canada Ouest doivent être renvoyés; on doit en renvoyer trois sur cinq dans le bureau du receveur-général, et les deux tiers de ceux de l'inspecteur-général, pendant que l'on n'accorde pas un chelin (voir page 47.) pour frais de port, papeterie, bois de chauffage ou chandelles; et l'on abolit le bureau des travaux publics en faisant, en passant, la remarque que si les devoirs limités actuellement remplis par ce département pouvaient être entrepris par un autre département, il ne serait pas nécessaire de le continuer une autre année. (—Cette remarque n'explique-t-elle pas pourquoi nous n'avons pas encore de rapport des travaux publics pour cette année?)

La grande idée du plan de M. Merritt est de substituer le revenu des terres incultes et des péages des canaux aux droits de douanes. Le produit net de la vente des terres incultes depuis l'Union s'est monté en moyenne, suivant l'état de l'honorable commissaire, à £16,198 par année, et à la page 66 de son témoignage il nous dit que si nos travaux publics étaient évalués suivant le revenu qu'ils rapportent à 6 pour cent d'intérêt, ils ne représenteraient pas ce capital de un million de louis,—d'après les mêmes calculs, les revenus nets de douanes pour une moyenne de six années, font voir un revenu annuel de £389,656, égal à un principal de six millions et demi; le revenu futur de M. Merritt l'estime à £350,000 pendant que l'inspecteur-général le porte à £450,000, égal à un capital de sept millions et demi. Toute l'énergie de M. Merritt semble s'être dirigée vers un seul but—déprécier une source de

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

revenu au profit d'une autre; et, pour appuyer ses calculs, l'honorable commissaire choisit l'année financière la plus désastreuse; et pour expliquer le revenu insignifiant qui a été prélevé dans le département des terres, on porte contre ce département des accusations de fraude, de péculat et d'extravagance.

"On cache les dépenses," dit M. *Merritt* (à la page 7,) "ainsi encourues pour maintenir " un département chargé de disposer de ces terres; on encourage des spéculateurs à soumettre de prétendues réclamations. Les terres publiques diminuant ainsi d'année en année, avec rapidité, chaque individu cherche à en obtenir pour lui-même la plus grande part possible; on les considère comme des objets légitimement consacrés au pillage public."

La quantité de terre que M. *Merritt* semble considérer à la disposition du public (quand il omet tout-à-fait le fait que ces terres appartiennent à la couronne et sont mises à la disposition de la province à certaines conditions et pour une période fixe) est donnée d'une manière bien différente; par exemple, à la page 8, nous lisons, "Il paraît que depuis 1841 " les ventes annuelles se sont montées à 78,209 acres, " sur lesquelles il a été reçu £32,153; la balance " qui reste due n'est pas donnée. D'après cet état " et les cent millions d'acres de terres que l'on a en " main, et qui sont estimés à £4,000,000, il est évident que l'on aura des moyens suffisants pour faire " face aux dépenses nécessaires pour le fonds des " écoles élémentaires." A la page 63, nous avons un autre tableau de la valeur probable des terres de la couronne, extrait des états de l'arpenteur-général en 1844, dans lequel toutes les terres arpentées et non arpentées dans les deux sections de la province sont portées à 33,556,027, — et évaluées à £4,332,118; pendant qu'à la page 61 la quantité se trouve encore réduite et portée à quelque chose de moins que 30,000,000 d'acres.

Persuadé que ses calculs sont corrects et que la garantie est suffisante, M. *Merritt* propose de surmonter la détermination que le gouvernement d'Angleterre a plus d'une fois exprimée de ne plus accorder sa garantie et d'engager le crédit de la province au paiement annuelle d'une somme de £100,000, et d'établir un fonds d'amortissement pour rembourser £2,500,000 à même une source qui n'a pas rapporté £17,000 par année, comme on l'a déjà fait voir. — Cette proposition d'augmenter la dette publique de cinquante pour cent, vient assez singulièrement après un projet d'adresse au souverain, priant humblement sa majesté de vouloir bien recommander au parlement impérial d'amender l'acte qui unit les provinces du Haut et du Bas-Canada de manière à ôter à la législature du Canada le pouvoir d'emprunter aucune autre somme sur le crédit de la province ou créer aucune dette pour aucune autre fin que pour pourvoir au paiement de la dette provinciale actuelle.

En proposant d'abolir les droits de douanes et transporter nos autres revenus aux fins locales ou spécifiques, M. *Merritt* paraît être convaincu qu'il faut établir quelques dispositions pour payer l'intérêt annuel et le principal de la dette actuelle de la province, et en conséquence nous trouvons à la page 43, sous le chapitre des "travaux publics," ce qui suit: "Le montant brut provenant de cette somme " en 1848, étant de £80,483, sur laquelle somme " £56,426 ont été dépensés pour réparations et " frais d'administration, laissant un revenu net de " £24,058. Ce fonds doit être exclusivement approprié à la création d'un fonds d'amortissement; " et dans une proportion progressive de vingt-cinq " pour cent par année, il est estimé en moyenne à " £250,000 par année." A la page 66, dans une note au tableau No. 23, le montant en moyenne

de l'augmentation est portée à vingt pour cent pour les canaux Welland, du St. Laurent et de Chambly; à dix pour le canal Burlington; et à cinq pour les travaux des Outaouais, pendant que le tableau lui-même fait voir une augmentation de près des deux-cinquièmes entre les années 1850, 1851 pour le canal Welland; de plus de la moitié pour le canal Chambly et de plus des deux-cinquièmes pour les canaux du Saint-Laurent. En même temps il est digne de remarque que le revenu des canaux du Saint-Laurent évalué à £25,000 pour 1851 par M. *Merritt*, a jusqu'ici été insuffisant à couvrir les dépenses, et les comptes de 1849 qui viennent d'être soumis à la législature font voir que les recettes de l'an dernier ont été de quelques £3,000 de moins que les dépenses.

M. *Merritt* termine son rapport par la supposition toute hypothétique qui suit: "Si les travaux de la " province rapportent un revenu brut de £90,000 " pour l'année 1851, et si nous éprouvons par la suite " la même augmentation progressive que celle qui " a été réalisée jusqu'ici sur les canaux de New-York et du Canada, on pourra obtenir un revenu " de £500,000 pour l'année 1861." Malheureusement pour la confiance que le public peut être disposé à placer dans les calculs de M. *Merritt*, les livres et les piastres, £ et \$, paraissent être des termes et des signes très contestables dans le langage de ce monsieur, et nous nous trouverions dans un labyrinthe bien embarrassant si l'expérience ne nous suggérait pas la précaution d'adopter pour règle de conduite le principe suivant, savoir: partout où l'on parle de dépenses lisez livres au lieu de piastres, — partout où l'on parle de revenu lisez piastres au lieu de louis; par exemple la quatrième ou troisième estimation du coût total du canal Welland (voir les rapports de M. *Merritt*, journaux du H.-C., 1839), exposent que \$1,600,000 suffiront pour compléter l'ouvrage, mais il y a de bonnes raisons de craindre que les comptes de 1850 feront voir qu'il a été dépensé autant de louis. Ailleurs le même rapport estime le revenu du canal pour 1850 à £100,000, pendant que le revenu actuel, si l'on peut en juger d'après les rapports de 1849, excéderont à peine le même montant en piastres.

Sans décider si l'on peut augmenter les taux de péage, je doute beaucoup de la convenance de les porter à leur maximum, parceque je crois que la province retirera de plus grands avantages en devenant la grande voie de communication entre l'Ouest et l'Océan, et entre les Etats de l'Est et de l'Ouest qu'en augmentant ses revenus. Je n'hésite nullement à me prononcer contre le plan de M. *Merritt* d'abandonner le système d'entrepôt, de réduire le nombre des ports et de revenir au *per centage* comme mode de rémunération, parceque ce plan est de nature à embarrasser le commerce, augmenter les frais de collection et restreindre d'une manière bien dommageable les facilités que l'on doit accorder aux importations et aux exportations. Comme M. *Merritt* ne donne pas les détails de la réduction qu'il propose de faire dans les dépenses de la législature, avec la permission du comité, j'offrirai quelques suggestions qui, si elles sont adoptées, effectueront, je crois, non seulement une réduction considérable sous le rapport des dépenses, mais épargnera encore beaucoup de temps. Je propose de se dispenser du grossièrement des bills. On appuie le système du grossièrement des bills sur ce que ce système assure plus d'exactitude, et fournit des moyens de références; mais je suis convaincu qu'un bill imprimé assurera aussi bien le premier de ces objets et beaucoup mieux le dernier, par la raison que si l'impression du bill est faite par l'imprimeur des lois, (plan récemment adopté en Angleterre,) les caractères resteront composés et par conséquent la loi sera imprimée dans la forme dans laquelle le bill aura été

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

passé, sauf les amendements que je proposerais d'imprimer d'abord sur une feuille volante pour les transmettre d'une branche de la législature à l'autre. La réduction dans les frais d'impression, ainsi que je l'ai appris en m'en informant, serait de 20 pour cent pour la publication des lois,—pendant que dans le département du grossierement l'on se dispenserait de cinq copies, deux sur parchemin pour les archives, (une dans chaque langue,) une sur parchemin pour l'Angleterre (ou il est encore imprimé avant de le lire) et une copie sur papier en français et en anglais pour les imprimeurs; l'épargne pour le salaire des clercs, le coût du parchemin et des impressions ne serait guère moins de £5000 par année.

L'honorable *James Hurvey Price*, commissaire des terres de la couronne, soumet au comité son opinion par écrit sur le témoignage donné au comité par l'honorable *William Hamilton Merrill* sur l'administration générale des affaires de la province, conformément à l'ordre du comité du 27 ultimo, laquelle est lue comme suit:—

Le commissaire des terres de la couronne n'a pas d'opinion à offrir au comité des finances sur le témoignage du commissaire en chef des travaux publics relativement à l'administration générale des affaires de la province, parce qu'il n'est pas capable de donner à un sujet si important le temps et l'attention qu'il lui faut pour bien comprendre ce témoignage, excepté en ce qu'il a rapport au département des terres de la couronne.

Le département des terres de la couronne pour le Haut-Canada, tel qu'il est actuellement constitué, comprend le bureau de l'arpenteur-général, établi vers 1793, et le bureau des terres de la couronne, établi vers 1828. Les archives du département sont d'une haute importance. Tous les arpentages publics qui ont été faits en vertu de l'autorité du gouvernement du Haut-Canada ont été conduits conformément aux instructions du département de l'arpenteur-général, lequel département est le dépositaire des procès-verbaux de ces arpentages et est la source où l'on puise toutes les informations qui y ont rapport.

Durant une période d'environ soixante années, depuis l'établissement du bureau de l'arpenteur-général, il a été fait des divisions dans environ trois cents townships arpentés, toutes les patentes y ont été préparées et l'on y conserve des états détaillés et complets de toutes les délibérations qui y ont rapport.

La taxe des terres est fixée d'après des états que le bureau publie périodiquement et les registrateurs de comté ont tous les ans des états qui leur permettent de donner des informations sur les titres dans leurs localités respectives.

Avant que la législature provinciale eut posé en principe que les terres de la couronne ne peuvent être aliénées que par vente il y avait un montant considérable de réclamations non soldées en faveur des enfants des loyaux de l'empire-uni, des miliciens qui avaient servi dans la dernière guerre, des réclamants militaires, etc. Si l'on eut soldé ces réclamations suivant l'ancien système en accordant un certain nombre d'acres de terres, égal au nombre d'acres consacrés à chaque individu, l'on aurait englouti plusieurs townships de terres, mais comme il était important que l'honneur public restât intact, il devint nécessaire de donner un équivalent à l'octroi des terres promises.

On croit que le paiement des terres publiques en scrip a éloigné du trésor public un montant correspondant en argent,—ceci, jusqu'à un certain point, peut être vrai; mais d'un autre côté l'on doit considérer que ces réclamations ont en grande partie été présentées et réglées par le système ainsi adopté, et comme la province était tenue de les payer, il im-

portait peu avec quelles terres l'on devait les payer par des terres nominales ou en accordant cent acres de terres pour satisfaire une réclamation de cent acres. *M. Merrill* maintient que l'ajustement de ces réclamations doit être portée contre les dépenses du département. C'est une erreur dont on doit désabuser l'esprit public.

La couronne décida de payer en partie ceux qui avaient montré leur loyauté durant la guerre de la révolution et celle de 1812 en leur accordant des terres; c'est ainsi que la couronne a pu exercer sa libéralité et remplir ses promesses à même les terres de la province—mais le scrip étant accepté en paiement des terres, l'ajustement de ces réclamations n'entraîne pas plus de dépenses pour le département des terres que le paiement de la dette publique n'en entraînerait à aucune branche particulière du revenu comme partie des dépenses du département aux soins duquel cette branche du revenu est placée.

M. Merrill en faisant allusion aux dépenses de ce département dit, "que les dépenses encourues pour la vente des terres publiques étaient de quarante pour cent." Un avancé pareil est de nature à tromper le public, en faisant croire que la régie des terres a absorbé quarante pour cent sur le montant des recettes, lorsqu'en réalité le calcul est pour les dépenses du bureau, lesquelles dépenses sont faites pour les terres publiques de diverses descriptions, savoir:—

Les terres de la couronne, cinquante pour cent; les terres du clergé, quarante pour cent; les terres des sauvages, dix pour cent. Ainsi, si les dépenses d'une année sont de six mille louis, les terres de la couronne auraient à payer trois mille louis; les terres du clergé, deux mille quatre cents, et les terres des sauvages, six cents louis.

Subsequemment à l'année 1841, les terres des écoles ont payé une partie des dépenses du département.

M. Merrill avance "que les frais de régie dans ce département excèdent de beaucoup le montant du produit de la vente de toutes les terres," et propose de réduire les dépenses du département à la somme de deux mille cinq cents louis. Quand les anciennes réclamations et le scrip seront réglés, les salaires de la branche du Haut-Canada pourront être réduits à ce chiffre.

M. Merrill évalue les terres disponibles à cent millions d'acres, qui font £4,000,000.

Comme quelques endroits dans le nord de la province ne sont point propres à l'établissement à cause de leur distance et de la qualité inférieure du sol, il devra s'écouler des siècles avant qu'une aussi grande quantité de terre puisse être vendue.

Il propose que l'ingénieur en chef des travaux publics ait la direction du département des terres. Le département auquel appartient cet officier pourra se dispenser de ses services à une époque qui n'est pas éloignée; mais ce ne serait nullement diminuer les dépenses que de le transporter au bureau des terres de la couronne.

Entre 1819 et 1827, il a été arpenté par contrat 2,023,057 acres de terres dans le Haut-Canada; pour lequel service il a été payé en terre environ quatre et demi pour cent. Les mêmes arpentages payés comptant, (l'arpenteur et son parti étant employés à la journée) coûtent un denier par acre; pour payer ces arpentages le gouvernement a donc donné une terre pour un chelin et dix deniers par acre en moyenne, ou bien évaluant les terres à quatre chelins l'acre (ce qui est un prix bien modéré, vu que le contrat exige que ces terres soient propres à la culture), les arpentages payés en terres coûtent plus que le double du prix de ceux qui ont été payés en argent, pendant qu'il est notoire que les premiers sont bien incorrects et bien défectueux. Dans quelques cas des concessions ou parties de concessions in-

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

diquées sur les plans n'existent pas ; dans d'autres les terres n'ont pas été arpentées du tout mais il a été préparé des plans et des notes d'arpentages fictives qui n'ont servi qu'à tromper grossièrement ceux qui les consultaient pour avoir des informations sur la qualité des terres, sur les cours d'eau, etc., et qui les ont achetées en conséquence.

Le département a perdu beaucoup de temps à correspondre au sujet des erreurs qui se trouvaient dans ces arpentages, et le gouvernement a payé beaucoup d'argent sous forme de compensation pour le déficit qui se trouvait dans la quantité des terres et pour les explorations après les arpentages. Les propriétaires de terre ont souffert considérablement par l'incertitude de leurs fonctions et par les poursuites ruineuses qui résultent de ces incertitudes.

Même lorsqu'un arpenteur reçoit un salaire journalier, les misères et les privations auxquelles il est exposé au milieu des forêts le portent naturellement à précipiter ses travaux. Il y serait encore beaucoup plus porté s'il avait un intérêt pécuniaire en jeu, ce qui serait certainement le cas si l'arpentage se faisait par contrat.

D'ailleurs, en construisant une maison ou un pont, ou en faisant un chemin, l'entrepreneur est toujours sous la surveillance d'un ingénieur ou d'un architecte qui veille au progrès et à la qualité de l'ouvrage ; mais dans les bois l'arpenteur est en dehors de toute surveillance et de tout contrôle, et peut, s'il est disposé à le faire, commettre impunément la négligence ou la fraude la plus grossière, vu qu'il peut s'écouler des années avant que ses erreurs soient découvertes. L'inspection de son ouvrage par une personne compétente coûterait environ la moitié du prix de l'arpentage originaire.

Dans les États-Unis l'uniformité du système méridional des arpentages, en a considérablement facilité l'exécution et a permis de les donner à l'entreprise. En Canada l'on n'a pas suivi de système uniforme ; tout a été irrégulier quant à la direction et aux dimensions des townships, des lots et concessions. Ceci a augmenté le coût des arpentages et a exposé à des erreurs, surtout lorsque des étendues de terres adjacentes étaient arpentées à des époques différentes.

Mulgré les avantages que l'arpentage des terres publiques dans les États-Unis possède, ces arpentages sont cependant généralement loin d'être exacts (vu le mode suivi de les donner à l'entreprise). Le commissaire du bureau général des terres, dans son rapport pour 1837, reconnaît—" qu'il a été commis " dans les arpentages des erreurs grossières et importantes, surtout dans la location des réclamations " privées, dont quelques-unes ont été placées à plusieurs milles de leur vraie position."

A part les erreurs volontaires qui sont résultées du système de contrat, la plupart des erreurs dans les anciens arpentages en Canada proviennent de l'usage de l'aiguille magnétique, qui n'est plus en usage aujourd'hui dans l'arpentage des terres de la couronne, et qui a été remplacé par le Theodolite et les lignes astronomiques ; joint à une série de lignes de vérification qui assureront un degré suffisant d'exactitude.

Depuis l'Union il a été arpenté 2,078,843 acres de terre dans le Haut-Canada, 1291 milles de rivières et 447 milles d'exploration ou de lignes de chemins, ce qui a entraîné une dépense de £20,996 1s. 4½d. ct.

Les terres ont été subdivisées en lots de mines de dix milles carrés, en lots de fermes de 50 à 500 acres, en parcs de 2 à 20 acres et en lots de ville de ¼ à ½ acre chaque.

Grâce au meilleur système d'arpentage qui a été adopté et qui exige beaucoup plus de travail pour défricher les lignes, et grâce au temps employé à tracer les lignes de vérification (qui sont tirées dans le centre de tous les chemins latéraux,) l'arpentage des lots de fermes coûte entre un denier et un dixième et deux deniers par acre. Les lignes d'exploration et

de chemin, (y compris l'exploration du pays, cinq milles de chaque côté des lignes,) £7 2s. 8d. par mille, et les rivières £2 10s. 4d. par mille.

Pour tous ces arpentages l'arpenteur et son parti sont employés à la journée, mais les plans, notes d'arpentages, journaux, rapports, comptes et paie-liste ont été examinés avec soin, et quand l'on s'est aperçu que l'on n'avait pas usé de diligence convenable, il était fait une déduction proportionnée sur le montant du compte.

A la page 7, intitulée, " Département des terres de la couronne," " 1o. Cette branche, etc.," il (M. Merrill) comprend sous ce chapitre les passages de rivières, ce qui est une erreur, car ils n'entrent point dans le compte des terres de la couronne, et ils ne sont nullement liés aux affaires de ce département.

Les comptes des terres de la couronne sont tenus en la manière suivie par les marchands—grand-livre, journal, livre de caisse et brouillard, dans lesquels on entre les transactions de chaque jour ; outre cela il est nécessaire de tenir un livre de rapports pour les rapports des agents, les livres de ventes et recettes pour chaque chapitre de service, savoir, les terres de la couronne, du clergé et des écoles, des livres séparés pour chaque province.

M. Merrill prétend que le montant brut des recettes n'est pas donné. Pour dire cela il faut qu'il aie puise ses renseignements ailleurs que dans les comptes annuels des terres de la couronne, vu que le côté de l'avoir dans ces comptes indique toujours le montant brut des recettes des terres de la couronne, du clergé et des écoles,—pour les terres de la couronne, on peut voir à la page 10 des comptes publics pour 1849.

Les déboursés généraux furent divisés en la manière suivante par l'autorité de lord Sydenham, par lettre du commissaire des terres de la couronne du 10 août, 1841.

Terres de la couronne.....50 pour cent.
Terres du clergé.....40 " "
Terres des sauvages.....10 " "

Les revenus du clergé et les terres des écoles ont maintenant à payer 6 pour cent sur le montant brut des recettes. Ceci est pour payer les frais de commission, tenir les comptes dans le bureau des terres de la couronne, payer les frais de port, la papeterie, la description et le grossiement des patentes, etc., etc.

La somme de £2278 17s. 3d. a été portée contre les services susdits sur les deniers prélevés durant l'année 1849.

Le montant brut des recettes des terres du clergé depuis le 1er janvier, 1829, jusqu'au 31 décembre, est de £500,756 14 5
Sur lesquelles il a été payé au département du commissariat et au receveur-général 446,505 12 6

Montant des déboursés..... £ 54,251 1 11

Moyenne des déboursés annuels faits pendant vingt années..... £ 2,712 11 1
Montant brut des recettes des terres de la couronne, honoraires, etc., depuis l'Union, disons depuis le 1er juillet, 1841, jusqu'au 31 décembre, 1849..... 333,863 6 11

Déboursés faits durant la même période £ 66,456 17 8
Divers 19,806 11 3
Arpentages et inspections 39,611 8 10

£125,874 17 9

Déduire 19,806 11 3

106,068 6 6

Excédant 227,805 0 5

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Moyenne des dépenses annuelles, £7,583.			
Montant brut des droits des bois du- rant la même période.....	269,998	19	1
Débourrés	20,934	5	3
Excédant	£249,064	13	10

Sur l'excédant ci-dessus des terres de la couronne et des droits des bois, la somme de £169,211 13s. 4d. a été payée au département du commissariat et du receveur-général, la différence a été absorbée en scrip, et £19,806 11s. 3d. en dépenses diverses qui ne forment nullement partie des dépenses du département des terres de la couronne.

Etat du scrip émis, racheté et qui sera probablement encore émis :

Montant du scrip émis depuis septembre, 1842, jusqu'au 31 décembre, 1849, dans le Canada Est et Ouest..... £239,374 8 10

Do. depuis le 1er janvier, jusqu'au 31 juillet, 1850, Canada Ouest... 21,271 19 8

Do. depuis le 1er janvier, jusqu'au 31 juillet, 1850, Canada Est... 430 0 0

£261,076 8 6

Moins le montant racheté dans le Canada Est et Ouest jusqu'au 31 juillet, 1850 237,885 15 10

£ 23,190 12 8 — 23,190 12 8

Scrip des miliciens, en vertu de la proclamation de Lord Durham, du 11 septembre, 1838 :

Montant émis... £ 56,043 8 0

Moins le montant racheté depuis 1838 jusqu'au 31 juillet, 1850 53,200 0 0

£ 2,843 8 0 — 2,843 8 0

£ 26,034 0 8

Montant probable émis du scrip qui sera pour le Canada Ouest.... £ 15,000 0 0

Do. do. pour le Canada Est, 2,600 0 0

£ 17,600 0 0 — 17,600 0 0

£ 43,624 0 8

Racheté depuis le 1er juillet, 1841, jusqu'au 31 décembre, 1849 :

Scrip des terres.. £230,989 7 4

Scrip des miliciens 38,812 17 3

Réclamation des terres 0,424 11 9

£279,226 16 4

Plus—racheté depuis le 1er janvier, jusqu'au 31 juillet, 1850, 0,896 8 6

£280,123 4 10

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

L'hon. M. *Merritt* est de nouveau appelé:—
116. Par M. *Hopkins*.] Etes-vous d'opinion qu'il y ait de l'utilité à maintenir la charge d'assistant-commissaire des travaux publics?—Les devoirs de ce département seront bientôt limités aux réparations des travaux de la province. Les dépenses de son établissement intérieur sont de £4585 13s. 10d. par année. C'est une pure matière d'opinion que le comité est aussi capable de décider que moi si ces dépenses seront continuées pour des devoirs aussi limités. Suivant moi, il faudra deux commissaires tant que les réclamations qui se sont accumulées depuis plusieurs années ne seront point ajustées, et que le montant qui est de plusieurs milliers de louis n'aura pas été payé. Et dans le cas où les devoirs du département seraient étendus jusqu'à comprendre l'administration de toutes les affaires qui ont rapport aux travaux de la province ainsi qu'au commerce et à la navigation qui y sont attachés ils seront nécessairement occupés sur la ligne durant la saison de la navigation.

117. Voulez-vous lire le témoignage de l'hon. *Malcolm Cameron* et dire si vous partagez l'opinion que ce monsieur exprime; et si non, pourquoi?—Je diffère avec M. *Cameron* sur les devoirs des commissaires,—l'attention personnelle de l'un d'eux doit être absorbée à ces réclamations et aux sentences arbitrales qui sont données à cet égard,—il doit résister de la part du gouvernement au grand nombre de réclamations injustes qui sont présentées, ce qui a sauvé et sauvera encore des milliers de louis; mais je pense comme lui que c'est une pure matière de forme, bien qu'exigée par l'acte, que de faire signer les certificats par les commissaires; cela n'augmente pas les garanties. Aussi, qu'ils devraient avoir comme les ingénieurs un contrôle sur chaque ouvrage, ce qui peut se faire avec avantage en entrant les estimations originales ainsi que les directions des réparations, le revenu et les dépenses de chacun des travaux publics.

L'honorable commissaire des terres de la couronne met devant le comité un état de la papeterie employée dans son département conformément à l'ordre du comité du 26 ultimo.

[Pour le dit état, voir app. à ce rapport, J.]

L'hon. M. *Cayley* propose.—
Qu'il est expédient d'abandonner le système du grossièrement des bills.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 6.
Mr. Bouthillier,
Hon. Mr. Cayley,
Colonel Gagy,
Mr. Hopkins,
Hon. Mr. Merritt,
Mr. Morrison.

Contre, 1.
M. Cauchon.

Ainsi elle est agréée.

L'hon. M. *Cayley* propose,—
Qu'il est expédient d'offrir aux imprimeurs des lois l'impression des bills à condition qu'ils feront une réduction de 20 pour cent dans le coût de l'impression des statuts.

La question étant soumise,
Le comité se divise :

Pour, 6.
M. Boutillier,
L'hon. M. Cayley,
Le colonel Gagy,
M. Hopkins,
L'hon. M. Merritt,
M. Morrison.

Contre, 1.
M. Cauchon.

Ainsi elle est agréée.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

L'honorable commissaire des travaux publics met devant le comité un état de la papeterie employée dans son département, conformément à l'ordre du comité du 26 ultimo.

[Pour le dit état, voir app. à ce rapport, K.]

Le président met devant le comité la réponse de l'honorable James Edward Small à la question à lui soumise par ordre du comité le 17 juillet dernier.

118. Voulez-vous dire au comité votre opinion sur les devoirs des solliciteurs-généraux et sur la convenance d'abolir ces charges—et généralement sur les devoirs des officiers en loi de la couronne, faisant les suggestions que vous croirez de nature à diminuer les dépenses sans nuire au service public?—Je considère que le solliciteur-général est un officier en loi nommé pour assister le procureur-général dans l'exécution de ses devoirs comme aviseur légal de la couronne et, dans l'absence de ce dernier, pour aviser le gouvernement sur les points de loi quand il en est requis. L'existence de deux procureurs-généraux et de deux solliciteurs-généraux, sous un même gouvernement, est une anomalie qui est le fruit de l'Union des deux provinces, et bien qu'il puisse y avoir eu de bonnes raisons de la continuer à cette époque, je doute beaucoup qu'il y en ait aujourd'hui; et comme l'on a adopté le système d'employer un conseil de la reine pour conduire les affaires criminelles dans les divers circuits—on pourrait faire une grande économie dans les dépenses publiques en se dispensant d'un procureur et d'un solliciteur-général, que le premier fasse partie du cabinet comme à présent ou non. Vouloir avoir deux procureurs-généraux et aucun solliciteur-général serait une aussi grande anomalie que celle qui existe aujourd'hui. Je n'aurais donc qu'un seul procureur-général et un solliciteur-général, choisis dans chaque province respectivement. Ils seraient obligés d'avoir un siège dans la chambre d'assemblée mais ne formeraient point partie du cabinet, vu que dans toutes les questions qui s'élèveraient entre le gouvernement et un sujet, l'opinion que donnerait l'un de ces officiers serait plus propre à mériter la confiance et à donner satisfaction que si elle était revêtue de l'autorité exécutive. Un autre avantage qui résulterait de ce système serait la nécessité dans laquelle serait l'exécutif de soumettre les mesures du gouvernement avant de les introduire en parlement, aux officiers en loi de la couronne qui y prêteraient toute leur attention, ce qui préviendrait toutes les erreurs qui se sont glissées dans notre livre de statuts au point que nous avons vu jusqu'ici. Je suis aussi d'opinion que s'il était nommé dans chaque comté un conseil résident de la couronne, lequel serait chargé de préparer tous les actes d'accusations

pour les sessions et les cours d'oyer et terminer, et dans l'absence du procureur ou solliciteur-général, de conduire toutes les procédures au criminel, moyennant des honoraires fixes et modiques qui seraient pris à mêmes les fonds de comté, quand le paiement de ces honoraires ne forme pas partie de la peine adjugée au délinquant, on ferait de bien grandes épargnes pour le revenu de la province. Les comptes de ces officiers devrait, comme de raison, être comme les autres comptes de comté; et il ne devrait jamais être accordé de frais pour la poursuite lorsque le défendeur est acquitté, à moins que la cour devant laquelle la cause est plaidée ne certifie immédiatement après le procès qu'il y avait de bonnes raisons d'intenter la poursuite. Les dépenses générales de l'exécutif bien que n'étant point directement du ressort de la question qui m'est soumise sont cependant si intimement liées au sujet de cette enquête, que l'on me pardonnera, je l'espère, si j'offre ici une opinion sur de nouveaux arrangements à introduire dans ce département, lesquels, j'en suis certain, contribueront puissamment à diminuer les dépenses et contenter l'esprit public. Je veux parler de la composition du conseil exécutif. Je voudrais que le secrétaire de la province en fût le chef politique; que le président du conseil exécutif fût le président ou l'orateur du conseil législatif, et, qu'outre ces deux personnes, l'inspecteur-général, le receveur-général, le commissaire en chef des terres de la couronne ou l'arpenteur-général, et le président du bureau des travaux publics formeraient seuls le conseil exécutif ou le cabinet, avec chacun un salaire de £1000 par année. Le bureau des travaux serait un corps composé d'hommes de science, absolument étrangers à la politique, et sujets seulement aux ordres du conseil exécutif sur le rapport et la responsabilité du président des travaux publics.

Sur motion de M. Cauchon, il est—

Ordonné,—Que mille exemplaires de toutes les délibérations de ce comité soient imprimés sous forme de pamphlet et dans les deux langues.

M. Richards propose,—

Que, dans l'opinion de ce comité, toute la papeterie, etc., nécessaire pour l'usage des départements publics, soient fournis par contrat, qui sera soumis au concours public et donné suivant des échantillons.

Cette proposition est ajournée.

Le président soumet au comité le projet d'un second rapport à la chambre.

Ordonné,—Que le président en fasse rapport à la chambre avec toutes les minutes de témoignage et les délibérations du comité.

SECOND RAPPORT.

* VOTRE comité a donné aux diverses matières qui lui ont été renvoyées tout le temps qu'il lui a été possible de consacrer à cette fin, et, comme résultat de ses travaux, il soumet respectueusement à votre honorable chambre tous les témoignages qu'il a recueillis, afin que votre honorable chambre et le pays soit en possession de toutes les informations données à votre comité dans l'exécution des devoirs qui lui ont été imposés."

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

SÉRIE DE RÉSOLUTIONS recommandées à l'approbation de la législature, afin d'effectuer les changements en contemplation dans notre système financier.

Fonds provincial.

1. *Résolu*.—Que le revenu provincial ou le fonds consolidé, consistera à l'avenir dans les revenus provenant des droits de douanes, la taxe des banques et les droits d'encan, seulement; et sera approprié au soutien du gouvernement civil, de la législature, de l'administration de la justice, du pénitencier, de l'exploration géologique, de la milice, des pensions et au paiement des items divers, et de l'intérêt sur la dette publique.

Fonds de district.

2. *Résolu*.—Que les sources suivantes de revenu, faisant maintenant partie du revenu du fonds consolidé, seront à l'avenir transférées aux différents districts ou autorités locales, savoir : le revenu casuel, les amendes et confiscations, les droits sur le whiskey et les alambics, les licences de magasins et les licences de billards, des bateaux-à-vapeur et des maisons où se vendent la bière et l'ale, et des colporteurs et regrattiers.—Que l'acte 9 Vict., chap. 65, soit révoqué et que les licences de mariage et le fonds des licences d'auberges, déjà transférés aux divers districts, soient (conjointement avec le fonds des honoraires qui sera prélevé sur les plaideurs) appropriés au paiement des dépenses suivantes, savoir : dépenses locales de l'administration de la justice, hôpitaux et charités, asile des lunatiques, institutions locales et sociétés d'agriculture.

Fonds spécifique.

3. *Résolu*.—Qu'afin de mieux définir les objets pour lesquels le revenu de chaque source distincte est approprié, les revenus ci-dessous mentionnés, formant jusqu'ici partie du fonds consolidé et de certains fonds spéciaux, seront dorénavant appropriés aux objets suivants, savoir :—

Le revenu territorial (comprenant le revenu provenant des terres publiques)—à un fonds destiné aux écoles élémentaires et à des bibliothèques de district.

Les droits de tonnage dans le Haut et le Bas-Canada—à l'érection et à l'entretien des phares.

Les péages et revenus des travaux publics—à la création d'un fonds d'amortissement pour payer le principal de la dette publique.

Les fonds des écoles de grammaire et des biens des jésuites—aux institutions littéraires des deux provinces.

La taxe des émigrés—au soutien temporaire des émigrés, dans le seul but de les empêcher de devenir à charge à la société.

Les honoraires, les amendes de milice, etc.—aux dépenses du département de l'adjudant-général.

Il sera rendu compte à la législature tous les ans de tous ces revenus ainsi que des retours annuels du collège et de tous les autres fonds provenant d'aucune propriété publique.

Dépenses publiques.

4. *Résolu*.—Que les dépenses du gouvernement civil n'excéderont pas dorénavant la somme de dix-huit mille sept cent cinquante louis par année. (Pour les items, voir état No. 5.)

Législature. 5. *Résolu*.—Que les dépenses de la législature n'excéderont pas vingt-cinq mille louis.

(Les dépenses de la législature en 1848 furent de £29,147.—montant proposé, £25,000.—réduction, £4,147.)

6. *Résolu*,—Que les dépenses de l'administration de la justice n'excéderont pas la somme de douze mille cinq cents louis pour le Haut-Canada et pareille somme pour le Bas-Canada.—
Administration de la justice
Que toutes les dépenses encourues au-delà de cette somme de vingt-cinq mille louis seront payées par les divers districts dans lesquels pourront être situées les cours, ou payées à même un fonds d'honoraires prélevés sur les plaideurs.

7. *Résolu*,—Que les dépenses du pénitencier provincial n'excéderont pas six mille cinq cents louis par année.

(Les dépenses du pénitencier provincial en 1848 furent de £16,500,—dépense proposée, £6,500,—réduction, £10,000.)

Les frais d'entretien de trois pénitenciers à New-York, sont de £17,483. 52 ; d'un dans la Nouvelle-Ecosse, £1460.)

8. *Résolu*,—Que les dépenses de l'exploration géologique n'excéderont point mille louis par Exploration géologique. année.

(Les dépenses de l'exploration géologique provinciale ont été de £2161 en 1848,—montant proposé, £1000,—réduction, £1161.)

9. *Résolu*,—Que les dépenses du service de la milice n'excéderont point mille louis par année, et que la collection de tous les honoraires et amendes sera faite sous la direction de ce département qui aura le contrôle absolu et la responsabilité de les collecter.

(Les dépenses du service de la milice étaient de £2029 en 1848,—montant proposé, £1000,—réduction, £1000. On pourrait adopter un système d'honoraires pour payer toutes les dépenses.)

10. *Résolu*,—Que les dépenses pour pensions se montant maintenant à £10,869 11s. 4d. ne seront point augmentées sans une loi spéciale à cette fin passée dans chaque cas.

11. *Résolu*,—Que la somme de £6755, maintenant payée comme annuités à certaines tribus sauvages, soit payée à même le fonds des terres pour le compte desquelles cette taxe annuelle a été originellement créée.

12. *Résolu*,—Que la somme de £12,500 soit mise à la disposition du gouverneur-général pour combler le déficit inévitable dans aucun des départements publics, ou pour pourvoir à aucun autre service indispensable pour lequel il sera soumis tous les ans un rapport à la législature.

13. *Résolu*,—Que les dépenses du département des travaux publics n'excéderont pas à l'avenir la somme annuelle de £14,000 : et que le département aura un contrôle absolu sur la navigation, le commerce, les phares et autres matières et choses qui y ont rapport—ou autrement, et qu'il soit aboli aussitôt que les travaux maintenant en voie de progrès seront terminés.

14. *Résolu*,—Que tout excédant du revenu qui pourra survenir de temps en temps sera approprié à la liquidation de la dette publique.

15. *Résolu*,—Que les frais de collection des droits de douanes n'excéderont pas à l'avenir la somme de douze mille cinq cents louis courant, par année.

16. *Résolu*,—Qu'il soit introduit dans la législature un bill pour régler les droits d'encan aux fins d'en retirer un revenu plus considérable.

(Voir état No. 5.—K.)

17. *Résolu*,—Que toutes les lois actuelles relativement au département préposé à l'octroi des terres soient abrogées et que toutes les agences soient discontinuées ; qu'il ne soit plus émané de scrip ; que tout le scrip maintenant en circulation soit liquidé—et qu'il soit donné des terres pour ce scrip, le ou avant le 1er octobre prochain, et qu'après la présente session il ne soit plus fait d'octroi gratuit de terre,—dont avis doit être immédiatement donné ; et que ci-après le produit de chaque acre de terres vendues ainsi que tous les autres revenus constituant le fonds du revenu territorial seront inviolablement appropriés au maintien et au soutien des écoles élémentaires et des bibliothèques de district.

Qu'il soit établi un bureau des terres composé du secrétaire provincial, de l'inspecteur-général, du procureur-général, du commissaire en chef des travaux publics et de l'ingénieur-provincial qui sera aussi *ex-officio* arpenteur-général ; le dit bureau devant avoir l'entier contrôle de ce fonds.

Que la dépense totale du bureau des terres, du département de l'arpenteur-général et du régistrateur n'excède pas £2,500.

Que la vente et la régie des terres du clergé, de l'université, des écoles de grammaire et des écoles élémentaires maintenant aliénées soient transportées à ce département, les ventes ne devant pas coûter plus de 5 pour cent, pour toutes dépenses, et 10 pour cent pour les terres non arpentées.

Que dans le cas où le dit bureau ne pourrait pas disposer du domaine public aux conditions spécifiées, il pourra employer comme agent toute compagnie respectable qui voudra négocier l'emprunt et placer la balance au compte du fonds des écoles élémentaires.

Qu'il ne sera avancé aucun denier pour l'arpentage de nouveaux townships, lots, chemins ou pour toute autre fin semblable, si ce n'est après soumission publique; et toute rémunération pour ce service se fera en terre.

Que les droits des bois ainsi que les autres sources de revenu formant maintenant partie de ce fonds seront directement payés par le collecteur au receveur-général, afin de prévenir la fraude. Tout bois descendant les Outaouais, qu'il ait été coupé sur les terres publiques ou sur les terres privées, sera soumis au paiement de droits.

18. *Résolu*.—Qu'à la mort ou destitution des fonctionnaires actuels aucun salaire (excepté celui du gouverneur-général) n'excèdera la somme de mille louis par année. Que tous les salaires de cinq cents à mille louis seront diminués de vingt pour cent, à l'exception de ceux qui sont proposés dans la liste du gouvernement civil; et que tous les salaires de trois cents à cinq cents seront réduits de dix pour cent,—sujet cependant à une exception en faveur des cas où il y aurait augmentation de travail ou de responsabilité.

(La raison de cette réduction est que les produits ont ici, en moyenne, environ vingt pour cent de valeur de moins que de l'autre côté des lignes; et que lorsque les plans en contemplation seront effectués les droits seront diminués d'environ le même montant, et toutes les choses nécessaires à la vie obtiendront un prix beaucoup moindre que dans aucun autre pays.)

19. *Résolu*.—Que tous les actes provinciaux relatifs aux droits de douanes soient révoqués et que les droits suivants soient substitués, savoir: cinquante pour cent sur les liqueurs de toute sorte. Trente-trois, vingt-cinq, douze et demie et deux et demie pour cent, *ad valorem*, sur tous les articles, excepté (voir état No. 3.—C.), lequel droit *ad valorem* sera ci-après réduit à mesure que l'intérêt sur la dette publique diminuera. Que le système d'obligation soit abandonné et qu'un crédit de trois à douze mois soit accordé à l'importeur.

20. *Résolu*.—Qu'aussitôt qu'il aura été établi des dispositions pour le paiement de la dette publique, par la création d'un fonds d'amortissement provenant du revenu des travaux publics, limitant par une loi le montant des dépenses de la province, et établissant une diminution graduelle des droits de douanes dans la vue de les abolir entièrement après que la dette provinciale aura été ainsi payée et que le crédit du gouvernement aura été fermement établi,—il soit voté une adresse au gouvernement impérial demandant sa garantie pour un emprunt de £2,500,000 au taux d'intérêt le plus bas que cette garantie pourra obtenir, laquelle somme sera garantie elle-même sur le crédit des réserves du clergé et sur les terres de l'université, du conseil de collège, des écoles de grammaire et de la couronne, et sera appliquée à la liquidation de la dette publique pour laquelle il est maintenant payé un intérêt plus élevé, à mesure qu'elle deviendra due ou pourra être achetée; et sera prêtée aux différentes compagnies de chemins de fer et municipalités pour la construction de travaux publics dans le pays, le tout sous la garantie déjà citée.

ESTIMATION du revenu annuel probable provenant des canaux de la province et de certains autres travaux publics du Canada, avec la part réservée pour frais de régie et réparations, et pour le fonds d'amortissement; et l'excédant du revenu pour chaque année.

Année.	Canal Welland.	Canaux du St. Laurent.	Canal de Chambly.	Travaux de la Baie Burlington et des Outaouais.	Total du revenu brut annuel.	Dédutions pour réparations et frais de régie.	Réserve proposée pour le fonds d'amortissement.	Excédant annuel.
	Revenu brut.	Revenu brut.	Revenu brut.	Revenu brut.				
1850...	£ 35,000	£ 17,500	£ 4,000	£ 9,800	£ 66,300	£ 25,000	£ 20,000	£21,300
1851...	48,750	25,000	6,250	10,140	90,140	25,000	40,000	25,140
1852...	58,500	30,000	7,500	10,512	106,512	25,000	60,000	21,512
1853...	70,200	36,000	9,000	10,909	126,119	25,000	80,000	21,119
1854...	84,240	43,200	10,800	11,363	149,603	25,000	100,000	24,603
1855...	101,090	51,840	12,960	11,850	177,740	25,000	120,000	32,740
1856...	121,305	62,208	15,552	12,384	211,449	25,000	140,000	46,449
1857...	145,566	74,649	18,662	12,968	251,845	25,000	180,000	46,845
1858...	173,180	89,579	22,394	13,608	298,761	25,000	220,000	53,761
1859...	209,616	107,495	26,873	14,310	358,194	25,000	300,000	33,294
1860...	251,539	128,094	32,248	15,000	427,781	25,000	350,000	52,781
1861...	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1862...	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1863...	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1864...	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1865...	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1866...	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
	£ 3,098,986	£ 1,566,465	£376,239	£ 222,854	£5,264,544	£ 425,000	£ 4,010,000	£829,544

Le taux de l'augmentation annuelle est portée à 20 pour cent pour les canaux Welland, St. Laurent et Chambly,—10 pour cent pour la Baie Burlington,—et 5 pour cent pour les travaux sur les Outaouais.

Les péages en 1851 sont évalués sur la supposition que la moitié du commerce de l'Ouest entre le lac Erié et l'Atlantique pourra être dirigée par les canaux du Canada suivant le rapport E, dans "l'estimation du commerce et des péages," (rapport des commissaires des travaux publics, 1850,) et l'augmentation plus tard est évaluée en moyenne à 20 pour cent par année, ce qui est l'échelle du progrès des affaires observé sur le canal Erié pendant les dernières 15 années, (E 1), et aussi sur nos travaux provinciaux durant les cinq années qu'ils ont été en opération, (D, 7.)

On verra d'après l'état ci-dessus, que si, en 1841, l'on obtient un revenu brut de £90,140 sur les travaux provinciaux et nous rencontrons la même augmentation graduelle que celle que les canaux de New-York et du Canada ont jusqu'ici éprouvée, on pourra en 1861 retirer des seuls péages un revenu de £500,000 qui est le maximum requis et suffira non seulement pour payer toute la dette en 1866, mais rapportera encore un excédant pour terminer tous les travaux qui n'auront pas encore été terminés.

TABLEAU indiquant la réduction annuelle du principal et de l'intérêt de la dette publique d'après des données contenues dans le tableau précédent.

Année.	Appropriation annuelle à même le revenu consolidé pour la réduction de la dette publique.	Réduction graduelle ou annuelle de la dette publique.	Réduction progressive de l'intérêt (à 5 pour cent) chaque année par la réduction du principal.	Montant annuel de l'intérêt.	Remarques.
1850	£ 75,000	£4,250,000	£ 3,750	£200,000	£55,000 payés à même les droits de douanes.
1851	75,000	4,175,000	3,750	196,250	£35,000 do. do.
1852	75,000	4,100,000	3,750	192,500	£15,000 do. do.
1853	80,000	4,020,000	4,000	188,500	
1854	100,000	3,920,000	5,000	183,500	
1855	120,000	3,800,000	6,000	177,500	
1856	140,000	3,660,000	7,000	170,500	
1857	180,000	3,480,000	9,000	161,500	
1858	220,000	3,260,000	11,000	150,500	
1859	300,000	2,960,000	15,000	135,500	
1860	350,000	2,610,000	17,500	118,000	
1861	400,000	2,210,000	20,000	98,000	
1862	400,000	1,810,000	20,000	78,000	
1863	400,000	1,410,000	20,000	58,000	
1864	400,000	1,010,000	20,000	38,000	
1865	400,000	610,000	20,000	18,000	
1866	400,000	210,000	20,000	Excédant—£190,000.

Vendredi, 2 août, 1850.

L'hon. M. Merritt soumet au comité la proposition suivante pour nommer une commission chargée de s'enquérir du système financier de la province.

Comme il a été représenté au comité qu'en conséquence de la position géographique toute particulière de cette province, la prospérité future du pays dépend en grande partie des facilités qu'il peut offrir au commerce de l'ouest pour lequel le canal Erié est encore le seul rival formidable,—que la constitution amendée de l'Etat de New-York a enlevé à la législature le pouvoir de créer aucune autre dette,—limité par une loi toutes les dépenses publiques et établi un fonds d'amortissement qui promet que la dette actuelle sera payée en 1869, à laquelle époque les citoyens seront exempts de payer des taxes et de payer des péages sur les canaux, si ce n'est pour le soutien du gouvernement; afin de mettre cette province dans la même position, qu'il soit Résolu, qu'il est expédient d'instituer une enquête pour constater si, pour les raisons données et l'expérience acquise par le fonctionnement du système en usage avant et après l'Union, il n'est pas à désirer que la constitution de cette province soit amendée de manière à restreindre le pouvoir que la législature possède de créer aucune nouvelle dette sans pourvoir en même temps aux moyens de la payer par voie de taxes directes suivant le même principe que celui par lequel ce pouvoir est restreint aujourd'hui dans les autorités municipales,—et aussi d'établir aussi un fonds d'amortissement, et constater aussi si les mêmes dispositions ne produiraient pas dans cette province les mêmes résultats durant la même période.

Aussi que la dette publique a augmenté de £1,959,431 qu'elle était en 1843 à environ £4,250,000 en 1849;—et le revenu ordinaire de £320,925 à £513,431—pour laquelle somme les déductions et les frais de

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

collection se montent maintenant à £112,945 ou 22 pour cent; que le revenu territorial a aussi diminué, pendant la même période, de £27,223 à £9568.

Bien que la moyenne des recettes annuelles, depuis l'Union, soit de £87,864, les frais et déductions sur cette somme, y compris les réclamations pour terres, sont de £71,666,—laissant en moyenne un revenu net de £16,198 seulement depuis l'Union.

Il est en conséquence nécessaire d'instituer une enquête pour examiner si la dépense des deniers publics ne devrait pas être limitée par une loi jusqu'à un certain montant et pour un objet spécifique.

Aussi, qu'en raison des avantages que cette province, comme colonie de la Grande-Bretagne, possède sur les Etats voisins d'Amérique, d'autant plus que ses habitants n'ont point à payer les dépenses inhérentes à un Etat indépendant, qu'ils n'ont à payer aucune taxe ou aucune autre charge équivalente si ce n'est pour l'avantage de leur commerce,—il est à propos d'examiner si les droits de douanes ne pourraient pas être réduits,—si le revenu interne, administré avec économie, n'est pas suffisant pour le maintien du gouvernement provincial, et si, après que la dette publique aura été payée, ces droits de douanes ne pourraient pas être entièrement abolis ;

Aussi, que certaines sources de revenu, formant maintenant partie du fonds provincial, peuvent être transférées aux différentes localités, et que certaines dépenses maintenant payées par les dits fonds pour des objets locaux peuvent être transférées aux différentes localités dans la vue de réduire les droits de douanes et de soulager le commerce du pays.

Aussi, que certains départements et branches du gouvernement provincial peuvent, par le transport de ces fonds, être administrés avec plus d'efficacité et d'économie que sous le système actuel; et qu'il peut être fait des réductions considérables dans les autres branches du service public :

Qu'il soit en conséquence *Résolu*, Que ce comité recommande à la chambre que durant la vacance il soit nommé une commission pour s'enquérir de l'état financier de cette province,—et faire rapport si l'on peut faire quelque réduction, et quelle réduction l'on peut faire, dans les dépenses encourues pour l'administration de la justice en revenant au système suivi avant 1837,—en étendant la juridiction des cours inférieures,—rétablissant les cours de requêtes,—combinant la juridiction d'équité avec les cours de justice—ou adoptant tout autre mode qui puisse produire de l'économie et de l'efficacité dans le service.

Si l'on peut faire quelque réduction ou quelle réduction l'on peut faire dans le tarif des douanes,—ainsi que dans les frais de collection des droits de douanes et dans le système des magasins d'entrepôt.

Si le département des travaux publics et le département des terres de la couronne peuvent être administrés avec plus d'efficacité et moins de dépenses sous des bureaux distincts que sous le système actuel,—et s'enquérir du montant des droits des bois et de tous les autres revenus, excepté celui des terres, qui sont payés entre les mains du receveur-général.

Si les devoirs maintenant remplis et les dépenses maintenant encourues par les divers départements composant le gouvernement civil, savoir : les départements du conseil exécutif, de l'inspecteur-général, du receveur-général et du secrétaire-provincial, ne peuvent point être diminués, et si l'on ne pourrait pas adopter un système aussi bon et plus économique.

Que la dite commission ait instruction de s'enquérir du système financier de nos sœurs provinces et des gouvernements adjacents, et de faire connaître le montant relatif des taxes payées et des dépenses encourues dans chacune d'elles et de faire rapport sur cette matière et sur toute autre qui a trait au revenu et aux dépenses de cette province.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

APPENDICE.

APPENDICE.

APPENDICE A.

ÉTAT DE LA BRANCHE D'AUDITION du département de l'inspecteur-général tel qu'exigé par une résolution du comité des finances.

Noms des diverses personnes employées dans le département.	SALAIRE ou autres émoluments accordés à chacun d'eux, argent courant	AUTHORITÉ en vertu de laquelle la charge et le montant des émoluments ont été établis.	DEVOIRS EXIGÉS DE CHACUN D'EUX.
Joseph Cary, député inspecteur-général est entré dans le département en 1807, après avoir déjà servi deux ans dans d'autres bureaux publics	£666 13 4	{ Gouverneur en conseil et liste civile.....	Auditer les comptes du revenu et des dépenses—en faire rapport au gouverneur en conseil; faire rapport de tous les ordres de renvoi des gouverneurs et secrétaire provincial, et de tous les autres départements publics; examiner et contre-signer tous les warrants d'argent; entrer et contre-signer les chèques du receveur-général donnés en paiement, et son reçu en reconnaissance de dépôts faits dans la banque au crédit de son département; faire et préparer des états de finances; faire rapport sur l'état et l'emploi des réserves du clergé et des autres fonds spéciaux; et remplir divers autres devoirs.
Matthew Ryan, clerc correspondant, récemment nommé.....	£300 0 0	Le gouverneur en conseil; ce clerc reçoit un salaire de £300 d'après la liste civile actuelle; mais l'on se propose, à la fin du trimestre actuel, de le réduire à £250 et de partager la différence par parties égales entre M. Ross, premier clerc, et M. Dickenson, premier teneur de livres, qui, par l'ancienneté de son service, mérite cette augmentation.	Conduire la correspondance du département avec les divers comptables dans le Haut-Canada; examiner et préparer les rapports sur les comptes, particulièrement sur les comptes de dépenses de l'administration de la justice criminelle, du fonds des honoraires, etc., et faire rapport sur les réclamations des U. E., avec divers autres devoirs.
David A. Ross, premier clerc	£250 0 0	{ Liste civile; sera porté à £275 à compter du 1er juillet prochain, comme ci-dessus	Examiner tous les comptes de dépenses encourues pour l'administration de la justice dans le Bas-Canada, et des autres dépenses contingentes de tous les départements publics dans cette partie de la province; les comptes des dépenses sur travaux publics; les recettes et déboursés du département des terres de la couronne; les comptes du bureau des terres de la couronne; faire les états de dépenses pour la législation, etc.
William Dickenson, 1er teneur de livres	£275 0 0	{ Liste civile; sera porté à £300 à compter du 1er juillet prochain, comme ci-dessus	Tenir les livres des fonds généraux et spéciaux de la province, formant les archives de toutes les transactions financières exposés sous les divers chapitres de recettes et dépenses; préparer les divers comptes et états nécessaires aux divers départements du gouvernement exécutif et de la législation.
Norris Goddard, second teneur de livres	£200 0 0	...Liste civile.....	Tenir les livres de compte de tous les comptables publics et collecteur de revenu; examiner les comptes rendus par chacun d'eux; préparer des états pour le gouvernement exécutif et la législation; et conduire la correspondance avec les divers collecteurs de revenus relatifs à leurs comptes.

A.—ÉTAT de la branche d'audition du département de l'inspecteur-général, etc.—Continuation.

Appendice
(B. B.)Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

Noms des diverses personnes employées dans le département.	SALAIRE ou autres émoluments accordés à chacun d'eux, argent courant	AUTORITÉ en vertu de laquelle la charge et le montant des émoluments ont été établis.	DEVOIRS EXIGÉS DE CHACUN D'EUX.
John Drysdale, second clerc.....	£175 0 0	{ Liste civile, £150; vote annuel, £25.....	Examiner les comptes; tenir les registres des petites débetures; enregistrer les délibéra- tions du comité chargé d'annuler et détruire les débetures rachetées par le receveur-gé- néral; copier les états au net; aider à pré- parer les états annuels et divers autres devoirs.
Archibald Cary, troisième clerc....	£150 0 0	...Liste civile	Tenir les livres de warrant, de lettre et de rap- ports; copier les lettres, rapports, états, etc.; et aider à examiner les comptes.
Joseph Hutton, quatrième clerc, jusqu'à une époque très ré- cente, qu'il a résigné cet em- ploi pour un autre,—il n'est pas encore remplacé.....	£150 0 0	...Liste civile	Employé confidentiellement par l'inspecteur- général et chargé de copier des lettres et documents et examiner des comptes.
L. Prevost, clerc, résidant à Québec.	£200 0 0	{ Gouverneur et conseil, vote annuel	Veiller aux intérêts de la couronne par rapport aux prêts faits aux victimes des grands incen- dies de Québec en 1845; payer les dividendes sur les débetures et recevoir l'intérêt sur les prêts.
Patrick Gaul, messenger.....	£ 66 0 0	{ Liste civile, £56; vote annuel, £10.....	Tenir les bureaux; porter les lettres et docu- ments aux autres départements, etc.

Les heures fixes de bureau sont de 10 A. M. à 4 P. M.—Durant la session de la législature ces heures sont depuis 9 A. M.—Une partie des employés assistent au bureau le soir, depuis 7 jusqu'à 10, durant quelques mois chaque année, pour préparer les états annuels soumis à la législature.

Dans l'opinion du député inspecteur-général on ne peut se dispenser des services d'aucun de ces employés vu que malgré tous les efforts l'examen des comptes et les autres affaires du bureau restent continuellement en arrière;—les deux teneurs de livres sont maintenant en arrière de deux mois dans leurs entrées. Il faut nécessairement un bon comptable qui puisse remplacer M. Hutton qui s'est retiré. Il faudrait aussi deux clercs surnuméraires pendant quelques temps pour faire l'ouvrage qui reste en arrière.

Les devoirs de chaque individu sont remplis d'une manière satisfaisante.

On ne peut se dispenser d'aucun devoir ou service dans l'établissement, et on ne peut les transférer à d'autres bureaux, pour les raisons déjà données.

Aucun individu n'est considéré trop payé pour les services qu'il rend; en conséquence il ne peut être recommandé aucune réduction dans les salaires ou émoluments.

Les dépenses contingentes de cette branche du département, telles qu'encourues pour l'année 1849, sont:

Pour ameublements de bureau, etc.....	£ 45 0 3
Papeterie et impressions.....	91 5 6
Frais de port, portés sur la liste civile, 3 trimestres..	61 8 2
do pour la régie du revenu, 3 trimestres....	483 0 7
Divers.....	73 17 1

Total..... £754 12 7

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,

Toronto, 12 juin, 1850.

JOSEPH CARY,
Dép. insp.-gén.

Je concours dans les remarques de M. Cary.

F. HINCKS,

Inspecteur-général.

T*

A.—BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL :

DENIERS reçus par cette branche du département de l'inspecteur-général, désignant chaque source? Droits lambics, £46,168 1s. 3d. : droits de phares et de tonnage, £3,748 16s.; licences et droits d'encan, £4,158 fait, d'aucune partie des deniers laissés à la discrétion du département? Nil. S'il y a des pensionnés?—Bart. Tierney, £108 par année, absolument incapable d'aucun travail quelconque.

Table with columns: NOMS DES DIVERS EMPLOYÉS, Salaire ou autres émoluments accordés à chacun, Autorité en vertu de laquelle le dit employé et le montant de l'émolument ont été établis, DEVOIRS EXIGES, Heures de bureau et autres services exigés.

Tous les officiers de douane ont, en sus, un tiers du produit de toutes les saisies.

Les heures de bureaux dans les diverses maisons de douanes des divers ports intérieurs de cette province sont de 9 A. M. à 5 P. M. en été, et 4 P. M. en hiver.

—DÉPARTEMENT DES DOUANES.

sur les importations £444,547 5s. 1d.; Accise—licences de magasins, d'auberge, de distilleries et droits d'auberge, 8s. 5d.; taxe des émigrés, £12,040 7s. 6d.; travaux publics, £93,874 5s. 11d. L'emploi, s'il en a été fait, de naires qui ont été dans le département et si ces pensionnaires ne peuvent pas être repris et mis en activité?

Table with columns: Si dans l'opinion du chef du département, on peut se dispenser des services d'aucune des personnes ainsi employées; Si chaque officier remplit ou ne remplit pas ses devoirs d'une manière satisfaisante; Si quelques-uns des devoirs d'aucun officier pour lequel on ne pourrait être payé avec avantage être transférés à aucun autre officier du département; S'il peut ou ne peut pas être fait des réductions dans les salaires ou tous autres émoluments d'aucun des dits officiers; Montant des dépenses contingentes de chaque département.

A.—BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL :

9 Juillet.

NOMS DES DIVERS EMPLOYÉS.	Salaire ou émoluments accordés à chacun d'eux.	Autorité en vertu de laquelle cette charge et le montant des émoluments ont été établis.	DEVOIRS EXIGES.	Heures de bureau et autres services exigés.
William McCrae	500 0 0	Tous les officiers de douanes ont, en sus, un tiers du produit de toutes les saisies.	Collecteur à St. Jean.	Les heures de bureau dans les divers ports intérieurs de cette province sont de 9 A. M., à 5 P. M., en été, et 4 P. M., en hiver.
J. W. Taylor	200 0 0		Inspecteur do.	
Benjamin Burland	125 0 0		Jaugeur do.	
William Leggett	100 0 0		Préposé aux débarquements, St. Jean.	
L. C. Vandal	70 0 0		Do. do.	
Thomas Watkins	125 0 0		Clerc.	
Francis Crispo	75 0 0		Assistant clerc.	
Leon Fournier	125 0 0		Priseur.	
P. P. Russell	200 0 0		Collecteur, Philipsburg.	
J. Henderson	75 0 0		Inspecteur, do.	
J. Ferrigo	75 0 0		Collecteur, Côté du Lac.	
J. Thompson	125 0 0		Do. Stanstead.	
Andrew Patton	50 0 0		Inspecteur, do.	
William McGowan	40 0 0		Douanier, Stanstead.	
Matthew Dixon	30 0 0		Do. do.	
E. J. Parker	50 0 0		Do. do.	
Thos. J. Taschereau	75 0 0		Collecteur, Beauce.	
— Cameron	100 0 0		Do. Dundee.	
J. H. Smith	75 0 0		Préposé aux débarquements, Dundee.	
Thomas Gordon	100 0 0		Collecteur, Lacolle.	
Edward March	50 0 0		Préposé aux débarquements, Lacolle.	
R. Vincent	75 0 0		Collecteur, Hereford.	
Charles Stewart	100 0 0		Do. Clarenceville.	
Andrew Holden	16 0 0		Douanier, do.	
G. N. Johnson	75 0 0		Collecteur, Hemmingford.	
James Botham	100 0 0		Do. Huntingdon.	
John Davidson	125 0 0		Do. Russelltown.	
Anson Kemp	100 0 0		Do. Frelighsburg.	
J. H. McVey	100 0 0		Do. Potton.	
Benjamin Seaton	75 0 0		Do. Sutton.	
W. B. Gwyn	125 0 0		Do. St. Regis.	
H. J. Macdougall	75 0 0		Préposé aux débarquements, do.	
F. Caldwell	100 0 0		Collecteur, Amherstburgh.	
J. Hamilton	50 0 0		Préposé aux débarquements, do.	
S. S. Finden	125 0 0		Collecteur, Belleville.	
Henry Easton	75 0 0		Préposé aux débarquements, do.	
Colin MacKenzie	100 0 0		Collecteur, Bath.	
John Cameron	50 0 0		Préposé aux débarquements, do.	
W. B. Simpson	300 0 0		Collecteur, Brockville.	
W. J. D. Duff	75 0 0		Inspecteur, do.	
A. Dixon	50 0 0		Préposé aux débarquements, do.	
Edward Clarke	50 0 0		Collecteur, Bond Head.	
O. F. MacKlem	200 0 0		Do. Chippawaouis, et collr. de péag., tranchée de Chipp.	
J. Macdonald	100 0 0		Préposé aux débarquements, Chippawaouis.	
G. Nicholson	50 0 0		Inspecteur, do.	
H. N. Warren	50 0 0	Préposé aux débarquements, do.		
G. C. Wood	100 0 0	Collecteur, Cornwall.		
Angus McDonnell	50 0 0	Préposé aux débarquements, do.		
W. H. Kittson	325 0 0	Collectr. de douanes et des péag. du havre de Cobourg.		
James McCarrall	50 0 0	Préposé aux débarquements, do.		
William Cosgrove	125 0 0	Collecteur, Chatham.		
John Verner	100 0 0	Do. Dickenson's Landing.		
W. B. Sheehan	100 0 0	Do. Dunnville.		
Samuel Amsden	75 0 0	Préposé aux débarquements, do.		
Hon. James Kirby	150 0 0	Collecteur, Fort Erie.		
Edmund Anderson	75 0 0	Inspecteur, do.		
Orange Schryer	50 0 0	Préposé aux débarquements, do.		
Ephraim Webster	100 0 0	Collecteur Gananoque.		
Edward Nalty	50 0 0	Préposé aux débarquements, do.		
John Galt	100 0 0	Collecteur Goderich.		
J. B. Roblin	100 0 0	Do. Hallowell.		
Thomas Kennedy	50 0 0	Douanier, Hallowell.		
John Davidson	500 0 0	Collecteur à Hamilton, et collecteur des péages du canal de la Baie Burlington.		
William Pring	200 0 0	Inspecteur, do.		
J. W. Mills	125 0 0	Priseur, do.		
H. Vallance	125 0 0	Clerc, do.		
J. H. Palmer	75 0 0	Premier officier préposé aux débarquements, do.		
Joseph Wetherall	50 0 0	Second do. do.		
George Maxwell	75 0 0	Douanier, do.		
David Leahy	50 0 0	Préposé aux débarquements, do.		
— Beatty	75 0 0	Clerc assistant, do.		
Robert McDonell	31 0 0	Emballeur et visiteur, do.		
James Hopkirk	500 0 0	Collecteur, Kingston.		
G. A. Mailleux	175 0 0	Inspecteur, do.		
Benjamin Hornor	125 0 0	Clerc, do.		

9 Juillet.

—DÉPARTEMENT DES DOUANES.—Continuation.

Si, dans l'opinion du chef du département, on peut se dispenser des services d'aucunes des personnes ainsi employées, si oui, pourquoi et si non pour-quoi non?	Si chaque officier remplit ou ne remplit pas ses devoirs d'une manière satisfaisante?	Si quelques-uns des devoirs d'aucuns des officiers pourraient ou ne pourraient pas avec avantage être transférés à aucun autre officier ou département?	S'il peut ou ne peut pas être fait de réduction dans les salaires ou tous autres émoluments d'aucuns des dits officiers?	Montant des dépenses contingentes de chaque département.
Loyer de bureau et bois de chauffage				£ 50 13 8
Dépenses incidentes, obligations enregistrées, etc.				116 7 3
Loyer de bureau et bois de chauffage				25 0 0
Papeterie, etc.				2 5 4
Loyer de bureau				25 0 0
Dépenses contingentes, papeterie et frais de port				10 12 5
Bois de chauffage, papeterie, etc.				12 14 4
Pour une chaloupe à la station du fleuve				10 0 0
Pour loyer de bureau				20 0 0
Loyer de bureau				10 0 0
Do.				20 0 0
Bois de chauffage, papeterie et loyer de bureau				14 10 0
Loyer de bureau				12 0 0
Loyer de bureau, bois de chauffage, papeterie, etc.				20 0 0
Do do do				20 0 0
Do do do				18 0 0
Do do do				20 0 0
Do do do				25 0 0
Loyer de magasin et de bureau				12 0 0
Loyer de bureau, £15 ; ameublement, bois de chauffage, papeterie, £22 10s. 3d.				37 10 3
Loyer de bureau, £6 ; frais de port, etc., £0 13s. 5d.				6 13 5
Loyer de bureau, £25 ; papeterie, bois de chauffage, etc., £16 11s. 9d.				41 11 9
Loyer de bureau et bois de chauffage				27 10 0
Loyer de bureau				12 10 0
Loyer d'entrepôt				20 0 0
Loyer de bureau, £18 ; bois de chauffage, papeterie, etc., £5 2s. 1d.				23 2 1
Loyer de bureau, £12 ; bois de chauffage, papeterie, £9 8s. 11d.				21 8 11
Loyer de bureau, £15 ; bois de chauffage, £3 15s.				18 15 0
Loyer de bureau, £6 ; bois de chauffage, £2 2s.				8 2 0
Loyer de bureau				115 0 0
Loyer de bureau				10 0 0
Loyer de bureau, £20 ; bois de chauffage, papeterie, etc., £114 11s. 4d.				134 11 4
Loyer de bureau, £60 ; entrepôt d'examen, £12 10s. ; bois de chauffage, papeterie, frais de port, £106 0s. 3d.				178 10 3

U*

A.—BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL :

NOMS DES DIVERS EMPLOYÉS.	Salaires ou autre émoulement accordé à chacun d'eux.			Autorité en vertu de laquelle le dit employé et le montant de l'émoulement ont été établis.	DEVOIRS REQUIS.	Heures de bureau ou autres services requis.
	£	s.	d.			
P. Carberry	75	0	0	Tous les officiers de douanes ont, en sus, un tiers du produit de toutes les saïsons.	Préposé aux débarquements, Kingston. Do. do. do. Do. do. do. Priseur, Kingston. Messenger et emballeur, Kingston. Collecteur, Mariatown. Douanier, do. Collecteur, Maitland. Préposé aux débarquements, Maitland. Collecteur, Niagara. Inspecteur, do. Préposé aux débarquements, Niagara. Collecteur, Newcastle. Préposé aux débarquements, Newcastle. £100 comme collecteur à Oakville, et £75 comme collecteur des droits du havre. Do. Owen's Sound. Do. Penetanguishene. Do. Prescott. Préposé aux débarquements, Prescott. Douanier, Prescott. Do. non attaché. Collecteur, Burwell. Do. Port Crédit. [borne. Do. et collecteur de droits de canal, Port Col- Do. do. Darlington. Préposé aux débarquements, do. Collecteur de douanes et de droits de havre, Dover. Préposé aux débarquements, Dover. Collecteur de douanes, Dalhousie. Inspecteur, do. Collecteur, Port Hope. Préposé aux débarquements, Port Hope, Collecteur, Milford, Do. Sarnia. Préposé aux débarquements, Sarnia. Collecteur, Rowan. Préposé aux débarquements, Rowan. £300 comme collecteur, et £43 4s. 8d., droits de commission sur les péages, havre Stanley. Inspecteur, havre Stanley. Collecteur, Queenston. Préposé aux débarquements, Queenston. Collecteur, Rivière aux Raisins. Do. Rondeau. Douanier, do. Collecteur, Sandwich. Préposé aux débarquements, Sandwich. Collecteur, Sault Ste. Marie. Préposé aux débarquements, Sault Ste. Marie. Collecteur, Toronto. Inspecteur, do. Premier clerc, do. Priseur et clerc assistant, Toronto. Préposé aux débarquements, do. Do. do. do. Messenger, do. do. do. Portier et emballeur, do. Collecteur, Whitby. Inspecteur, do. Collecteur, Wallaceburg. Do. Wellington. Do. Grafton. Do. Bruce. Douanier, Brockville. Do. Chippawa. Do. Clarenceville. Do. Compton. Do. do. Do. Dover. Do. Frelighsburg. Do. do. Do. Goderich. Do. Hemmingford. Do. do. Do. Hope. Do. Huntingdon. Do. do. Do. do.	Les heures de bureau dans les diverses maisons de douanes des divers ports intérieurs de cette province sont de 9 A. M. jusqu'à 5 P. M., en été, et 4 P. M., en hiver.
D. Lynch	75	0	0			
R. A. Kelly	50	0	0			
G. H. Detlor	125	0	0			
A. M. F. McRae	60	0	0			
Alexander McDonell	100	0	0			
William Rose	50	0	0			
Dunham Jones	75	0	0			
Arthur Delmage	50	0	0			
Thomas McCormick	150	0	0			
John Hempbill	100	0	0			
John Hall	50	0	0			
Joseph Bertram	75	0	0			
Herbert Lemon	50	0	0			
R. K. Chisholm	175	0	0			
Richard Carney	75	0	0			
William Simpson	25	0	0			
Alpheus Jones	125	0	0			
Alexander Home	50	0	0			
William Armstrong	50	0	0			
M. Garvey	0	0	0			
J. P. Bellairs	100	0	0			
J. R. Yeilding	75	0	0			
Thomas Parke	400	0	0			
H. S. Reid	100	0	0			
William Mitchell	50	0	0			
F. H. Haycock	125	0	0			
James Ryerse	50	0	0			
John Clark	150	0	0			
Thomas Adams	150	0	0			
M. F. Whitehead	125	0	0			
W. R. McLaughlin	50	0	0			
R. K. Bullock	125	0	0			
R. E. Vidal	100	0	0			
Thomas Forsyth	50	0	0			
J. G. Reade	75	0	0			
James Cowan	50	0	0			
Richard Smith	343	4	8			
H. F. Sheehan	100	0	0			
G. McMicken	150	0	0			
S. Purdon	50	0	0			
William Robinson	75	0	0			
Thomas Cronyn	75	0	0			
George Duck	30	0	0			
F. G. Elliot	150	0	0			
J. Huggarty	50	0	0			
Joseph Wilson	100	0	0			
John Bowker	50	0	0			
W. F. Meudell	500	0	0			
Thomas C. Scott	175	0	0			
Christopher Walsh	125	0	0			
H. McCarty	125	0	0			
D. C. O'Brien	100	0	0			
Alexander Stewart	50	0	0			
William McKay	30	0	0			
J. P. Dunn	68	8	9			
William Warren	100	0	0			
Wollesley Richey	50	0	0			
John Bell	75	0	0			
Thomas Worthington	100	0	0			
S. S. Walsh	75	0	0			
Henry Acton	75	0	0			
William Dunham	50	0	0			
W. O. Buchanan						
W. B. Vipond						
John Ford						
Charles O'Connor						
Aaron S. Barber						
Columbus Stevens						
George Campbell						
J. H. Jones						
Robert Rodgers						
John McNaughton						
G. F. Ley						
Patrick Finn						
Charles McHardy						
John McNider						

—DÉPARTEMENT DES DOUANES.—Continuation.

Si, dans l'opinion du chef du département, on peut se dispenser des services d'aucunes des personnes ainsi employées; si oui, pourquoi; si non pour-quoi non?	Si chaque officier remplit ou ne remplit pas ses devoirs d'une manière satisfaisante?	Si quelques-uns des de-voirs d'aucuns des officiers pourraient ou ne pour- raient pas avec avantage être transférés à aucun autre officier ou départe- ment?	Si'il peut ou ne peut pas être fait de réduction dans les salaires ou tous autres émoulements d'aucuns des dits officiers?	Montant des dépenses con- tingentes de chaque dé- partement?
				Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie..... £17 10 0
				Loyer de bureau et papeterie 15 5 6
				Bois de chauffage et papeterie, etc. 3 6 2
				Loyer de bureau, £10; papeterie, bois de chauffage, £5 5d..... 15 0 5
				Loyer de bureau, £16; bois de chauffage, papeterie, etc., £8 9s. 3d. 23 0 3
				Frais de port 0 9 10
				Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie 20 0 0
				Loyer de bureau, £8; bois de chauffage et papeterie, £3..... 11 0 0
				Loyer de bureau, £9; chaloupe, papeterie, etc. £15 16s. 2d. 24 16 2
				Bois de chauffage, etc. £15 19s. 6d.; un homme pour nettoyer le bureau, £5..... 20 19 6
				Loyer de bureau, £12; papeterie, bois de chauffage et frais de port, £7 15s. 2d..... 19 15 2
				Loyer de bureau et bois de chauffage, £20; papeterie, 10s..... 20 10 0
				Loyer de bureau, £10; bois de chauffage, papeterie, etc., £5 15 0 0
				Loyer de bureau..... 8 15 0
				Loyer de bureau, £12 10s. ; bois de chauffage, papeterie, etc., £6 3s. 3d..... 18 13 9
				Loyer de bureau, £15; bois de chauffage, etc. £5..... 20 0 0
				Loyer de bureau..... 20 0 0
				Bois de chauffage, papeterie, etc. 12 8 1
				Loyer de bureau, £15; bois de chauffage, papeterie, etc., £18 6s. 11d 33 6 11
				Loyer de bureau, bois de chauffage et papeterie..... 10 0 0
				Frais de port, £26 12s. 1d. ; bois de chauffage, papeterie, etc., £119 4s. 3d..... 145 16 4
				Loyer de bureau..... 10 0 0
				Loyer de bureau..... 10 0 0
				Loyer de bureau, £5; bois de chauffage, papeterie, etc., £1 2s. 10d..... 11 2 10
				Loyer de bureau, £12; bois de chauffage, papeterie, etc., £2 5s..... 14 5 0

A.—BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL :

NOMS DES DIVERS EMPLOYÉS.	Salaires ou émoluments accordés à chacun d'eux.	Autorité en vertu de laquelle cette charge et le montant des émoluments ont été établis.	DEVOIRS EXIGES.	Heures de bureau et autres services exigés.
Joseph Irwin	£ s. d. 4 0 0	Par mois	Gardien de barrières, chem. de Hamilton et Brantford	Les heures de bureau dans les diverses maisons de douanes des divers ports intérieurs de cette province sont de 9 A. M., à 5 P. M., en été, et 4 P. M., en hiver.
John Clifford	4 0 0	Do	Do do	
Valentine Hall	250 0 0		Secrétaire-trésorier, chemin de l'Ouest	
T. S. Bingham	4 0 0	Par mois	Gardien de barrières, chemin de London et Brantford	
Henry Rounds	4 0 0	Do		
John Lane	4 0 0	Do		
William Odell	4 0 0	Do		
John Ross	4 0 0	Do		
Israel Swazie	4 0 0	Do		
George McLeod	4 0 0	Do		
John Shaw	4 0 0	Do		
Joseph Sudworth	4 0 0	Do		
Caleb P. Fowler	4 0 0	Do		
Thomas Mar	4 0 0	Do		
Henry Cawley	4 0 0	Do	Gardien du pont de Brantford	
Theodore Bailey	4 0 0	Do	Gardien de bar., chem. de London et Port Stanley	
Robert Millmain	4 0 0	Do	Do do	
John Scanlan	4 0 0	Do	Do do	
Francis Quinn	4 0 0	Do	Do do	
John Fraser	4 0 0	Do	Do do	
Daniel Dewar	4 0 0	Do	Do do	
Robert Shearer	4 0 0	Do	Do do	
Robert Stockton	4 0 0	Do	Do do	
Peter O'Reilly	100 0 0		Secrétaire-trésorier du chem. de Kingston et Napanee	
Maxson Phillips	5 0 0	Par mois	Gardien de barrières do do	
John Irvine	5 0 0	Do	Do do do	
Rachel Vanalstine	5 0 0	Do	Do do do	
Cornelius Mulligan	5 0 0	Do	Do do do	
James McKibben	17 17 3	5 p. et de com. comme	Sec.-trésorier du chemin de Port Hope et Rice Lake	
George Potter	4 2 6	Par mois	Gardien de barrières do do	
Alexander Burnett	4 2 6	Do	Do do do	
Joseph Leslie	250 0 0		Secrétaire-trésorier du chemin du district de Home	
John Ross	5 16 8	Par mois	Gardien de barrières, chemin Nord de Toronto	
Elizabeth Sweetnam	5 8 4	Do	Do do	
John Morris	5 0 0	Do	Do do	
John Grieve	4 3 4	Do	Do do	
Richard Morris	4 3 4	Do	Do do	
Joseph Martines	6 5 0	Do	Do chemin Ouest d'York	
Joseph Seebert	5 8 4	Do	Do do	
Robert Long	4 11 8	Do	Do do	
William Jermy	4 3 4	Do	Do do	
Morgan O'Flaherty	6 5 0	Do	Do chemin Est d'York	
William Heighton	4 11 8	Do	Do do	
R. A. McElderry	4 3 4	Do	Do do	
George Monkman	4 3 4	Do	Do chemin des bords du lac	
John Wellton	4 3 4	Do	Do chemin de Windsor et Scugog	
Robert G. Howland	4 3 4	Do	Do do do	
Louis Prevost	200 0 0		Bureau du prêt aux incendiés de Québec.	

—DÉPARTEMENT DES DOUANES.—Continuation.

Si, dans l'opinion du chef du département, on peut se dispenser des services d'aucune des personnes ainsi employées, et si oui, pourquoi; si non, pourquoi non?	Si chaque officier remplit ou ne remplit pas ses devoirs d'une manière satisfaisante?	Si quelques-uns des devoirs d'aucun officier pourraient ou ne pourraient pas avec avantage être transférés à aucun autre officier ou département?	Si'il peut ou ne peut pas être fait des réductions dans les salaires ou tous autres émoluments d'aucun des dits officiers?	Montant des dépenses contingentes de chaque département.
Frais de port et messages télégraphiques				25 4 11
Papeterie, impressions, etc.				23 4 11

Appendice (B. B.)
9 Juillet.

APPENDICE B.

TABLEAU préparé conformément à une résolution du comité des finances de l'honorable chambre d'assemblée, passé le 4 juin 1850, donnant les noms des divers employés du département du commissaire des terres de la couronne; le salaire ou les émoluments de chacun d'eux; l'autorité en vertu de laquelle la dite charge et les dits émoluments sont établis; les devoirs exigés de chacun d'eux, etc., etc.

BRANCHE DU COMPTABLE, CANADA OUEST.

Noms.	Nature de la charge.	Montant du salaire ou autre émolument.	Autorité en vertu de laquelle la charge a été établie.	Devoirs de chaque officier.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucuns des officiers? Si oui, pourquoi; si non, pour-quoi non?	Si chaque officier remplit bien ses devoirs?	Si l'on ne pourrait pas trans- porter avec avantage à quel- qu'autre département les devoirs d'aucun officier?	Si l'on pourrait diminuer le salaire d'aucun des officiers?	Les heures de bureau?	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le départe- ment?	Remarques.
Alex. McNabb.....	250	Sir R. Jackson, par la lettre de M. le sec. Murdoch, 31 déc., 1841. O. C. 10 sept., 1847.	Caissier et comptable.	De 10 A. M. à 4 P. M.
Chas. W. Shay	Assistant comptable	130	Par O. C., 10 septembre, 1847.	Ecrire et émettre le scrip—en faire les états—faire le Journal et le Grand Livre; aider à faire les comptes; les états généraux, etc., etc., etc. Faire les entrées des ventes des terres du clergé, de la couronne et des écoles, et les deniers re- çus en accompte.—Les livres de compte et de ventes—renvoyer les terres pour patentes, et aider aux affaires gener. de la branche.
Chas. W. Maçon	Dito.	150	Lord Elgin, par la lettre de M. le secrétaire Daly, 29 janvier, 1848.
SERVICE SPECIAL. Wm. M'D. Dawson..... @	10s. par jour.	{ 12 Vict., c. 31. 12 juin, 1849.	Arranger et préparer des co- pies des procès verbaux pour les déposer dans les bureaux d'en- registrement de chaque comté. Do. do. depuis le 20 novembre, 1849—avant ce temps les lettres et pétitions sur lesquelles il était fait des rapports dans le bureau du S. G. étaient entrées ainsi que les rapports de la commis- sion des héritiers et légataires.	Ces deux messieurs sont quelques fois employés aux affaires générales du département dans l'abondance actuelle des affaires.
Geo. A. Holmes..... @	6s. 3d. par jour.	L'hon. com. des terres de la cou- ronne, 20 juin, 1848.	Les états exigés par les 12e et 13e section du statut 12 Vict., c. 31, occuperont à peu près deux an- nées; à l'expiration de ce temps l'on pourra probablement se dis- penser de leurs services.

Appendice (B. B.)
9 Juillet.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Toronto, 14 juin, 1850.

Appendice (B. B.)
9 Juillet.

B.—TABLEAU préparé conformément à une résolution du comité des finances de l'honorable chambre d'assemblée passée le 4 juin 1850, donnant les noms des divers employés du département du commissaire des terres de la couronne; le salaire ou les émoluments de chacun d'eux; l'autorité en vertu de laquelle la dite charge et les dits émoluments sont établis; les devoirs exigés de chacun d'eux, etc., etc.

Noms.	Nature de la charge.	Montant du salaire.	Autorité en vertu de laquelle la nomination a été faite.	Devoirs de chaque officier.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun des officiers ?	Si oui, pourquoi; si non, pourquoi ?	Si chaque officier remplit bien ses devoirs ?	Si l'on ne pourrait pas transporter avec avantage à quel autre département les devoirs d'aucun officier ?	Si l'on pourrait diminuer le salaire d'aucun des officiers ?	Les heures de bureau ?	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département ?	Remarques.
J. C. Tarbutt	Clerc	£250	Gouverneur-gén., 17 mars, 1842. O. C. 10 sept., 1847.	Correspondance générale au sujet des terres publiques à vendre. Surveiller la vente des réserves du clergé et des terres des écoles, et les locations de 50 acres, les octrois gratuits sur les nouvelles lignes de chemin dans le H. C. Enregistrer les transports en vertu de la 30e section de l'acte des terres, en ce qu'elle a rapport aux terres vendues, etc., etc.	Non.	Non.	Ces officiers remplissent bien leurs devoirs.	Je ne pense pas.	On ne peut pas les diminuer.	10 A. M. à 4 P. M.	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département ? R. H. Thornhill, £125 courant, 1er avril, 1842.	
W. F. Whitchee	Clerc	£150	Secrét.-provincial 4 mars, 1850. A succédé à M. D. H. Morphy, avec une réduction de £20---et les devoirs réunis.	Plief, endosser et enregistrer toutes les lettres reçues au bureau des terres de la couronne; les distribuer et tenir compte de l'action prise sur chacune d'elles. Faire les index et tenir les livres d'enregistrement, le livre des lettres, (des agents et divers,) et le livre des rapports. Plier, adresser et expédier toutes les lettres aux agents et diverses, écrites par les branches du clergé et des comptes du département des terres de la couronne. Aider à la correspondance générale. Copier les lettres aux agents de district; entrer les rapports; et assister la branche du département confiée à M. Tarbutt.	Non.	Non.	Ces officiers remplissent bien leurs devoirs.	Je ne pense pas.	On ne peut pas les diminuer.	10 A. M. à 4 P. M.	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département ?	
James M'Donagh..	Clerc extra...	7s. 6d. par jour.	Endosser et enregistrer les pétitions. Faire l'index des pétitions et des transports; copier les lettres générales.	Certainement non.	Le temps est entièrement employé.	Ces officiers remplissent bien leurs devoirs.	Je ne pense pas.	On ne peut pas les diminuer.	10 A. M. à 4 P. M.	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département ?	

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Toronto, 14 juin, 1850.

B.—ÉTAT des recettes du département des terres de la couronne, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre, 1849.

Montant brut des terres de la couronne.	Montant brut des droits des bois.	Montant brut des réserves du clergé.	Montant brut des terres des écoles.	Produit net des biens des Jésuites et commutation.	Do. de la seigneurie de Lauzon et commutation.	Domaine de la couronne et commutation.	Honoraires sur les billets de location, etc.	Intérêt sur les dépôts dans les banques, etc., etc.	Profit sur le scrip.	Droits de commission pour l'administration des réserves du clergé.	Do. des terres des écoles.	Obligations dues en 1847-8 payées en 1849
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Scrip.....11994 12 0		Est..... 1221 10 10										
Comptant 1711 17 1		Ouest... 34039 10 4										
£18706 9 1	22328 15 5*	£35261 1 2	2631 12 11	3429 6 6	1638 0 2	1046 2 1	796 18 5	120 10 11	26 15 9	2120 19 5	157 17 10	12143 7 9

* Cette somme comprend £7110 1/7 d'obligations dues en 1849.

ÉTAT des déboursés faits par le département des terres de la couronne, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre, 1849.

Scrip de terre et de milice racheté.	Salaires dans le département des terres de la couronne.	Déboursés pour les droits des bois.	Arpentages et inspections.	Frais de port.	Annonces et impressions.	Papeterie.	Droits de commission accordé aux agents.	Payé au receveur-général pour les			Divers.	Services spéciaux.	Revenu territorial.	Arpentage des réserves du clergé et inspections.
								Réserves du clergé.	Terres des écoles.	Biens des Jésuites, seigneurie de Lauzon, et domaine de la couronne.				
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
11904 12 0	7287 5 11*	1986 8 2	2592 12 0†	1319 7 0	346 17 11	456 7 11	2076 19 2	32488 14 9	2473 15 1	6113 8 9	1806 14 2	221 6 3	3327 10 0	651 7 0

* Cette somme comprend le salaire du commissaire.

† Ce qui précède est à part l'arpentage des chemins sur le territoire Huron, C. O., et le territoire de St. François, C. E., dont les frais ont été payés à même le fonds destiné à la colonisation.

J. H. PRICE,

Commissaire des terres de la couronne.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Toronto, 13 juin, 1850.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

B.—État des agents des terres de la couronne—la date de leur nomination, les droits de commission à eux accordés et le montant payé à chacun d'eux, sur les deniers prélevés dans l'année expirée le 31 décembre, 1849.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Nom.	District.	Date de la nomination.	Emolument accordé à chaque agent.	Autorité en vertu de laquelle est payé le droit de commission.	Montant du droit de commission.	Devoirs.	Remarques.
Samuel Hart ...	Est.....	20 nov. 1844	5 pour cent sur les premiers £500 courant, 2½ pour cent pour les £7000 courant, suivants, et 1¼ pour cent pour toute somme excédant £7000 courant.	4 et 5 Victoria, 21e section, chap. 100, et ordre en conseil, 5 août, 1846.	£ s. d.	Vente des réserves de la couronne, des écoles et du clergé, et collection des arrérages dûs sur les anciennes ventes.	
H. W. McCann..	Ottawa.....	8 janvier, 1845			42 18 4		
John Durie	Dalhousie.....	10 mars, 1845			32 12 0		
W. J. Scott.....	Johnstown	juillet, 1839			32 15 7		
A. Leslie.....	Bathurst	30 avril, 1844			57 13 2		
A. Macpherson...	Midland.....	20 nov. 1844			57 16 0		
F. McAnnany...	Victoria	mai, 1840			71 13 4		
J. P. Roblin	Prince Edouard..	29 juillet, 1846			40 0 5		
E. P. Smith.....	Newcastle	20 février, 1843			29 19 10		
W. Crawford ...	Colborne	11 avril, 1849			111 16 3		
Thomas Baines..	Home	juillet, 1841			20 12 1		
J. Alexander ...	Simcoe.....	18 avril, 1843			186 3 8		
A. Geddes	Wellington	8 juin, 1845			97 18 9		
J. T. Gilkison....	Gore.....	24 juin, 1848			172 8 4		
John Carroll	Brock	20 nov. 1844			54 10 0		
John B. Askin...	London	juillet, 1839			85 16 4		
John Clark	Huron	25 nov. 1846			147 13 3		
D. Campbell.....	Talbot	juillet, 1839			51 5 11		
P. McMullin	Western	16 avril, 1845			65 7 3		
Joseph Wilson...	Sault Ste. Marie.	25 juillet, 1845	86 10 6				
T. Talbot.....	London et Talbot.....		0 10 0				
Geo. Jackson	Chem. Durham	Surveiller et placer les colons,—nommés le 12 sept. 1848, moyennant 12/ 6d. par jour chaque.	Com., 3½ pour cent.	48 12 9	Prélever les arrérages dûs sur les terres des écoles vendues par le ci-devant bureau d'éducation.	Payé à même le fonds destiné à la colonisation.	
George Snider	Chem. Toronto et Sydenham.						

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, TORONTO,
14 juin, 1850.

B.—Liste des personnes actuellement employées dans le bureau des bois de la couronne à Bytown, et à Chatham et Québec.

Nom.	Charge.	Date de la nomination.	Devoirs de chaque officier.	Salaire.	Déboursés.	Remarques.
				£ s. d.		
James Stevenson	Collecteur	1er novembre, 1837	BYTOWN. Emaner les permis préparés par l'inspecteur et recevoir les dépôts payables pour iceux;—contrôler les affaires générales du bureau; faire le calcul des droits dus sur le bois coupé en vertu du permis, et recevoir les obligations pour le paiement des dits droits; transmettre ces obligations au sous-collecteur à Québec pour collection, et conduire la correspondance relative à la collection de ces droits et à ces comptes; tenir et rendre compte des droits dus et collectés Assister le collecteur,—remplir les blancs d'obligations pour les droits des bois, etc. Examiner, enregistrer et décider toutes les demandes pour limites, et préparer les permis et les enregistrer lorsqu'ils sont accordés;—examiner tous les procès verbaux transmis au bureau;—faire des cartes indiquant les limites de bois accordées; s'enquérir et rapporter sur tous les cas de contestation ou les questions relatives aux limites qui sont soumises au bureau; donner des renseignements à toutes les personnes qui viennent au bureau et qui en demandent au sujet des limites vacantes ou octroyées. Entrer les demandes, descriptions, etc., pour l'inspecteur, et remplir les blancs de permis Est employé durant l'hiver à parcourir les forêts Do. Do. Visiter tous les radeaux avant qu'ils laissent Bytown, et compter les pièces de bois qui y sont contenues;—remettre au collecteur un rapport ou mémoire du contenu de chaque radeau et l'enregistrer dans un livre de rapport dans le bureau Compter le bois à Chatham, C. E., comme vérification du calcul fait à Bytown Transporter les compteurs de bois sur les radeaux. Un d'eux agit comme messager de bureau,—allumer les feux, etc.	350 0 0 150 0 0	£134 0 0	
H. Douglass	Clerc	Employé depuis fév. 1845.		250 0 0		par jour de service.
H. J. Russell	Inspecteur	24 juil. 1846, par ordre en conseil		0 6 6		par jour de service.
A. R. McVicar	Copiste	Employé depuis juil. 1846.		0 7 6		par jour de service.
John Cameron	Commis des bois.			0 7 6		
William Thompson	Do.			0 7 6		
John Paterson	Compteur des bois			80 0 0		
John Cameron	Do.			80 0 0		
W. Thompson	Officr de contrôle			0 7 6		par jour de service.
John Gregoire, et	Chaloupiers			54 12 0		
Louis Pettit				54 12 0		
McLean Stewart	Sous-collecteur	Employé depuis 1841; salaire fixé par ordre en conseil, 12 juillet, 1848.	QUÉBEC. Veiller à l'arrivée des radeaux venant des Outaouais; et ne les point perdre de vue tant que les droits ne sont pas payés;—recevoir les droits pour le paiement desquels les obligations sont données, soit en argent comptant, soit en bons billets, et prélever le montant de ces derniers; tenir et rendre compte de tous les deniers ainsi prélevés;—conduire la correspondance avec le bureau de Bytown et le bureau des terres de la couronne à Montréal relativement à ses devoirs; prélever aussi tous les droits dus sur tous les bois passant par les glissoires des Outaouais, sur reconnaissance à lui transmise, et les droits sur le bois passant par les glissoires sur la rivière Trent	350 0 0		

Je recommanderais que le bureau des bois à Bytown et à Québec fût transféré du département de la couronne au département de l'inspecteur-général, et que tous les deniers payables pour droits des bois fussent déposés dans les banques incorporées qui reçoivent en dépôt les deniers du gouvernement, et portés au crédit du receveur-général de la province; ceci épargnerait des dépenses considérables dans le département des terres de la couronne,

J. H. PRICE,
Commissaire.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

EAU préparé conformément à une résolution du comité des finances de l'honorable chambre d'assemblée, passée le 4 juin 1850, donnant les noms des divers employés du département du commissaire des terres de la couronne; le salaire ou les émoluments de chacun d'eux; l'autorité en vertu de laquelle la dite charge et les dits émoluments sont établis; les devoirs exigés de chacun d'eux, etc., etc., etc.

BRANCHE DU DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, CI-DEVANT LE BUREAU DE L'ARPENTEUR-GÉNÉRAL, CANADA OUEST.

Noms.	Nature de la charge.	Montant du salaire ou autre émolument.	Autorité en vertu de laquelle la charge et le salaire ont été établis.	Devoirs de chaque officier.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun des officiers?	Si oui, pourquoi; si non, pourquoi non?	Si chaque officier remplit bien leurs devoirs.	Si l'on ne pourrait pas transporter avec avantage à quelque autre département les devoirs d'aucun officier.	Si l'on ne pourrait pas diminuer le salaire d'aucun des officiers?	Les heures de bureau?	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département?	Remarques.	
Liam Sprege...	Premier clerc	£325 0 0	Nommé par son excellence sir John Colborne, 1er janvier, 1829, et continué sous l'Union par lord Sydenham.	Surveiller généralement la branche du département des terres ci-devant le bureau de l'arpenteur-général du Haut-Canada; préparer des rapports pour l'information du gouvernement et du conseil exécutif et de la commission des héritiers et légataires; conduire la correspondance avec les autres départements; et partie de la correspondance générale; conduire la correspondance des mines et locations; entendre et veiller aux demandes relatives aux réclamations pour terres. Correspondance, enregistrement des transports, réponses aux questions, etc., etc., etc.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun des officiers?	Certainement non.	Le temps est entièrement employé.	Ces officiers remplissent bien leurs devoirs.	Si l'on ne pourrait pas diminuer le salaire d'aucun des officiers?	Depuis 10 A. M. à 4 P. M.	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département?	Ci-suivent les devoirs qui appartiennent au bureau de l'arpenteur-général:— Examiner les transports et les enregistrements en vertu des dispositions de l'acte des terres. Régir les affaires des mines, préparer des états annuels des terres pour lesquelles il a été accordé des patentes pour les registrarars de comté. Grosseyer les patentes de terres.	
Thomas Hector...	2e clerc	£275 0 0	Nommé par Sir George Arthur, 17 juin, 1839.	Décrire les terres pour les patentes, émettre les certificats pour scrip, compiler des rapports publics, etc., etc.				Je ne pense pas.	Le salaire du 4e clerc était autrefois de £170, il est maintenant de £150.				
Henry John Jones	3e clerc	£200 0 0	Nommé par M. Papineau, 22 juin, 1847, et placé sur un salaire annuel de £150 par M. le com. Price. Employé dans le bureau du secrétaire, mars, 1846.	Complir chaque année le rapport annuel des terres pour lesquelles il a été accordé des patentes pour l'usage des registrarars de comté, en vertu de l'acte provincial, 9 Vict., chap. 34; enregistrer les transports de locations; aider à préparer les rapports présentés au parlement; examiner les réclamations des miliciens et enregistrer les certificats de l'adjutant général; entrer les certificats pour la commission des héritiers et légataires, et entrer les lettres et les rapports relatifs aux affaires des mines; correspondance occasionnelle et réponses aux demandes, etc.					Le salaire du 5e clerc était de £170, il est maintenant de £136.				
Ed. T. Roche...	4e surnumér.	£150 0 0	Nommé par M. le com. Price. Employé dans le bureau du secrétaire, mars, 1846.	Grosseyer les patentes des terres; compiler un état annuel en vertu de l'acte des cotisations pour les trésoriers de comté; enregistrer les patentes des terres, examiner les réclamations des U. E. et les enregistrer; tenir des livres pour les terres vendues et octroyées; entrer les <i>faits</i> du procureur-général, etc., etc.; entrer les rapports et états de la commission des héritiers et légataires au parlement et répondre aux demandes.					Les devoirs sont considérablement augmentés.				
Artemiah Alley...	5e surnumér.	7s. 6d. par jour.	Nommé par M. le com. Price et employé depuis février, 1848.	Entrer les lettres et pétitions dans le livre général de renvoi; entrer la correspondance qui sort du bureau, les rapports et ordres en conseil; copier des papiers relatifs aux arpenteurs, etc.									
Ed. Alex. Hall	Clerc surnuméré, employé durant la presse des affaires actuelles.	Nommé dans le bureau du secrétaire provincial le 1er janvier, 1847, par M. le secrétaire Daly, et transféré au département des affaires actuelles, t. c. à 7s. 6d. par jour, 22 mars, 1850.											

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Toronto, 14 juin, 1850.

B.—TABLEAU préparé conformément à une résolution du comité des finances de l'honorable chambre d'assemblée, passée le 4 juin 1850, donnant les noms des divers employés du département du commissaire des terres de la couronne; le salaire ou les émoluments de chacun d'eux; l'autorité en vertu de laquelle la dite charge et les dits émoluments sont établis; les devoirs exigés de chacun d'eux, etc., etc.

BRANCHE DE L'ARPENTAGE, CANADA OUEST.

Noms.	Nature de la charge.	Montant du salaire ou autre émolument.	Autorité en vertu de laquelle la nomination a été faite.	Devoirs des officiers.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun des officiers?	Si oui, pourquoi; si non, pour-quoi non?	Si chaque officier remplit bien ses devoirs?	Si l'on ne pourrait pas transporter avec avantage à quel-que autre département les devoirs d'aucun officier?	Si l'on pourrait diminuer le sa-laire d'aucun des officiers?	Les heures de bureau?	Si l'on a des pensionnaires qui ont servi dans le départe-ment?	Remarques.
Andrew Russell.	Arpent. en chef et dessinateur.	\$325 0 0	Nomination par lord Sydenham, le 22 novembre, 1839, à 12s. par jour; augmentation lors de l'Union à \$350 par jour; permanent par lord Elgin, le 4 mars, 1850, à \$170 par année.	Conduire les affaires de la branche du département pour le Haut-Canada relativement aux arpentages et aux arpenteurs, tels que projets d'arpentage de terres publiques et instructions aux arpenteurs. Examiner et faire rapport sur les plans des arpenteurs, les notes d'arpentage, les journaux et comptes, faire rapport sur les pétitions et répondre aux lettres relatives aux arpentages. Examiner la désignation des terres pour lettres patentes; examiner les candidats à admission comme arpenteurs provinciaux. Copier et compiler des cartes pour les agents de district, les conseils municipaux et le public en général. Arranger et conser-ver les plans originaux, les notes d'arpentage, les jour-naux et les procès verbaux d'arpentage de villes et townships dans le H.-C., et les montrer aux personnes qui viennent demander des informations au bureau, et répondre aux questions verbales relatives aux arpen-tages.	Certainement non.	Le temps est entièrement employé.	Les devoirs de cette branche sont parfaitement bien remplis.	Je ne pense pas.	On ne peut pas le diminuer.	De 10 A. M. à 4 P. M.	James Chewitt, retiré sur pension de \$150 par année, le 27 février, 1842, après 21 années de service.	Depuis l'Union il a été préparé des copies de plans de toutes les villes et townships dans le Haut-Canada pour les agents de district, les conseil municipaux, les inspecteurs des réserves du clergé et pour les registrateurs de comté. Il y a plus de 400 villes et townships dans le Haut-Canada.
Thomas Devine.	Assistant ar-penteur et dessinateur.	\$170 0 0	M. le commissaire Papineau, le 7 juillet, 1846, à 7s. 6d. par jour; permanent par lord Elgin, le 4 mars, 1850, à \$170 par année.	Aider dans les devoirs ci-dessus mentionnés, mais principalement dans le dessin des cartes et la compi-lation des plans.								

B.—ÉTAT DES ÉMOLUMENTS, ETC., des officiers attachés à la branche du département des terres de la couronne pour le Canada Est, transmis conformément à une résolution du comité des retranchements de l'honorable assemblée législative, datée juin, 1850.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, MONTRÉAL.

Noms des officiers.	Charge.	Salaire.	Émoluments.	Les heures régulières de bureau sont de dix heures A. M. à 4 heures.	Date de la nomination et en vertu de quelle autorité.	Devoirs exigés de chaque officier.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun des officiers ?	Si chaque officier remplit bien ses devoirs ?	Si l'on ne pourrait pas transporter avec avantage à quel-que autre département les devoirs d'aucun officier ?	Non. Le salaire de M. Fortier a été fixé à £150 parce qu'il avait déjà £150 comme greffier de la couronne en chancellerie. Il est entré avec la condition expresse qu'il gardera sa place dont les devoirs n'interviendront point sérieusement avec ceux de son département. C'est un emploi qui demande des connaissances légales, et le salaire serait plus considérable si M. Fortier n'avait pas déjà un autre emploi.	Aucun.	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département, etc., etc. ?
Jean Langevin.....	1er clerc.....	£325	Aucun.	Les heures régulières de bureau sont de dix heures A. M. à 4 heures.	Par sir C. Bagot, suivant une lettre de l'honorable A. N. Morin, du 20 avril, 1843, et ordre en conseil du 10 septembre, 1847.	Correspondre dans les deux langues ; examiner les rapports, réclamations, etc. ; et depuis la fin d'avril dernier, en vertu de l'autorité du commissaire, il a eu la direction générale de ce bureau.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun des officiers ?	Si chaque officier remplit bien ses devoirs ?	Si l'on ne pourrait pas transporter avec avantage à quel-que autre département les devoirs d'aucun officier ?	Aucun.	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département, etc., etc. ?	
W. F. Calling.....	{ Caissier et } { comptable. }	170	Aucun.		{ Par le commissaire, avec la permission du gouverneur-général, 7 août, 1833, par ordre en conseil du 10 septembre, 1847, et par la lettre de M. le secrétaire Sullivan, mai, 1848. }	Ecrire toutes les correspondances ; faire toutes les entrées ; examiner toutes les réclamations, etc., relatives à cette branche du département, et faire rapport au conseil sur les demandes pour acheter les réserves du clergé.						
Thomas Hammond.....	Clerc.....	150	Aucun.		{ Par le commissaire, avec la permission du gouverneur-général, le 24 janvier, 1842, et par un O. C., 10 sept., 1847. }	Etiqueter et enregistrer les lettres, entrer les rapports et aider à la correspondance.						
N. F. Laurent.....	Clerc.....	125	Aucun.		{ Par le commissaire, avec la permission du gouverneur-général, 12 mars, 1847, et par O. C., 10 sept., 1847. }	Examiner les réclamations des miliciens et autres ; correspondre dans les deux langues.						
J. C. Gibb.....	Clerc.....	125	Aucun.		{ Par le commissaire, en janvier, 1848, en obéissance à un ordre en conseil du 15 sept., 1847. }	Ecrire les scripts ; entrer les locations ; copier les comptes en détail ; aider à préparer les états, etc., et examiner les réclamations.						
Félix Fortier.....	{ Clerc des biens } { des Jésuites et } { du domaine de } { la couronne. }	150	{ A une com- } { mission com- } { mune greffier } { de la cour en } { chancellerie, } { £150. }	F. M., et plus tard quand il le faut.	{ Par le commissaire, 1er mars, 1847, et par un ordre en conseil du 10 septembre, 1847. }	Veiller aux affaires du domaine de la couronne et des biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon.						
George Fisher.....	Message.....	66			{ Par le commissaire, en août, 1845. }							

B.—ÉTAT DES ÉMOLUMENTS, ETC., des officiers attachés à la branche du département des terres de la couronne pour le Canada Est, etc.—(Continuation.)

BRANCHE DU DÉPARTEMENT CI-DEVANT LE BUREAU DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL, CANADA EST.

Noms des officiers.	Charge.	Salaire.	Emoluments.	Les heures de bureau.	Date de la nomination et en vertu de quelle autorité.	Devoirs exigés de chaque officier.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun des officiers ?	Si chaque officier remplit bien ses devoirs ?	Si l'on ne pourrait pas transporter avec avantage à quel autre département les devoirs d'aucun officier ?	Si l'on pourrait diminuer le salaire d'aucun des officiers ?	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département, etc., etc. ?
Joseph Bouchette.	Doyen des arpenteurs et dessinateur.	375	Aucun.	Les heures de bureau.	18 mars, 1848, sous sir J. C. Sherbrooke, comme arpenteur-général en charge; et le 12 mai, 1827, comme député-arpenteur-général; aussi par le gouverneur-général, suivant la lettre de M. le secrétaire Murdoch et O. en C. du 10 sept., 1847.	Faire rapport sur les affaires de terres à lui renvoyées; correspondre dans les deux langues; projets d'arpentage; instructions aux arpenteurs; examiner des notes d'arpentages et d'arpenteurs; états et comptes.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun des officiers ?	Si chaque officier remplit bien ses devoirs ?	Si l'on ne pourrait pas transporter avec avantage à quel autre département les devoirs d'aucun officier ?	Si l'on pourrait diminuer le salaire d'aucun des officiers ?	Si l'y a des pensionnaires qui ont servi dans le département, etc., etc. ?
E. T. Fletcher.....	Arpenteur et dessinateur.	175	Aucun.	Régulièrement de 10 A. M. à 4 P. M., et plus tard quand il le faut.	Par M. l'arpenteur-général Parke, 21 décembre, 1841, et par ordre en conseil, 10 septembre, 1847.	Désignation des terres pour patentes; rapports sur les réclamations de Gaspé; spécifications de terre; érection de townships par lettres patentes; tableaux des terres, etc., etc.; faire les plans et diagrammes.	Non—parce que les affaires du département peuvent être à peine conduites avec le nombre d'officiers actuels.	Oui—parfaitement bien.	Non.	Non.	Non.
P. L. Morin.....	do.	175	Aucun.		Par le commissaire et par O. C. du 10 septembre, 1847.	Copier et compiler des plans; dresser les plans pour les agents de township; réduisant et agrandissant les plans sur différentes échelles.					
E. A. Labrosse.....	Clerc.....	125	Aucun.		Par le commissaire conformément à un ordre en conseil du 15 décembre, 1847, en janvier, 1848.	Copier et entrer la correspondance, les rapports, les procès verbaux, instructions, spécifications, etc.					
J. C. Bouchette.....	Dessinateur.				Temporairement, avec la permission du commissaire, à 7s. 6d. par jour, SERVICE SPECIAL.	Copier les plans et diagrammes, etc.					
F. T. Judah.....	Copiste....	6s. 3d. par jour.	Aucun.		Par le commissaire, en vertu de l'acte 12 Vict., chap. 31, sections 12 et 13.	Employé depuis le 12 juin jusqu'au 25 oct., 1849 sur les notes d'arpentage dans le H. C. Depuis la division du département occupé à copier les notes d'arpentage du B. C., et quelques fois aux affaires générales du bureau.					
E. A. Généreux.....	do.	7s. 6d. par jour.	Aucun.		Par le commissaire, en vertu de l'acte ci-dessus cité, 3 novembre, 1847.	Copier les notes d'arpentage du B. C. M. G. écrit aussi une partie du temps pour M. le solliciteur-général Drummond.					

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
Branche du Canada Est, Montréal, 17 juin 1850.

B.—ETAT DES AGENTS attachés à la branche du département des terres de la couronne pour le Canada Est, leurs salaires, émoluments, etc., transmis conformément à une résolution du comité des retranchements de l'honorable assemblée législative, datée juin, 1850.

NOM DE L'AGENT.	CAUTIONS.		Date de la nomination et par quelle autorité.	Emoluments.	Jurisdiction de l'agent.	Remarques.
	Lui-même en la somme de	Deux cautions chaque en la somme de				
F. X. Bastien	£ 400 0 0	£ 200 0 0	Ordre en conseil, 6 novembre, 1846.	5 pour cent de commission sur les 1er £500 de droits prélevés chaque année, 2½ pour cent sur les £7000 suivants, et 1¼ pour cent pour tout montant excédant £7500. Aussi un honoraire de 5s. payé par les preneurs pour écrire les billets de location. Commission comme ci-dessus, et salaire pour faire £200 par année.	Isles aux Allumettes, etc. Bristol, etc. Iltull, etc. Buckin-bam, etc. Lochaber, etc. Greenville, etc. Chatham, etc. Abercrombie, etc. Partie du district de Leinster. District de Berthier. District de Portneuf. Partie nord du district de Sa-guenay.	
Walter Radford	500 0 0	250 0 0	Ancienne nom'n, date de l'engag't. 18 mars, 1846			
Aimé Lafontaine	500 0 0	250 0 0	Ordre en conseil, 2 août, 1845.			
William Wilson	500 0 0	250 0 0	Do. 14 janvier, 1846.			
Donald McLean	300 0 0	150 0 0	Anc. nomination, engagement 25 août, 1845.			
Owen Quin	500 0 0	250 0 0	Do. do.			
Thomas Barron	500 0 0	250 0 0	Do. 27 août, 1845.			
A. B. Lavallée	500 0 0	250 0 0	Ordre en conseil, 24 juin, 1843.			
Alexander Daly	300 0 0	150 0 0	Do. 4 janvier, 1844.			
William Morrison	300 0 0	150 0 0	Do. 14 juin, 1843.			
Amable Bochet	200 0 0	100 0 0	Do. 29 juin, 1843.			
John Haas	200 0 0	100 0 0	Do. do.			
George Duberger	500 0 0	250 0 0	Do. do.			
Hypolite Lantôt	250 0 0	125 0 0	Do. 14 août, 1846.			
O. I. Kemp	500 0 0	250 0 0	Do. 16 février, 1848.			
John Felton	500 0 0	250 0 0	Ancienne nomination, engagement 15 mai, 1844.			
George L. Marler	500 0 0	250 0 0	Ordre en conseil, 4 août, 1845.			
Louis Richard	500 0 0	250 0 0	Do. 4 août, 1845.			
Walter Hargrave	300 0 0	150 0 0	Agent continué par O. C., 16 février, 1848.			
Cyprien Blanchet	500 0 0	250 0 0	Ordre en conseil, 2 février, 1846.			
Andrew Ross	500 0 0	250 0 0	Do. 29 juin, 1843.			
Francis Rice	1000 0 0	500 0 0	Do. 24 décembre, 1845.			
Pierre Gauvreau	500 0 0	250 0 0	Date de l'engagement, 27 janvier, 1845.			
Louis N. Gauvreau	500 0 0	250 0 0	Ordre en conseil, 17 juin, 1848.			
Etienne Martel	1000 0 0	1 de 250 et 2 de 500, chaque	Do. 29 juillet, 1843.			
Anthony H. Sims	500 0 0	250 0 0	Do. 14 août, 1846.			
Henry Lor	300 0 0	150 0 0	Do. 4 septembre, 1848.			
John Lynch	500 0 0	250 0 0	Do. 20 juin, 1849.			
Joshua S. Lewis	500 0 0	250 0 0	Do. 14 octobre, 1848.			
G. A. Bourgeois	300 0 0	150 0 0	Do. — septembre, 1849.			
Florence De Guise	300 0 0	150 0 0	Do. 15 janvier, 1850.			
François Tétu	500 0 0	250 0 0	Do. do.			
J. O. Arcand	Agent spécial.		Do. 23 juin, 1848.			

Note. Pour les octrois gratuits de cinquante acres les agents ont droit à un honoraire de 5s. pour chaque billet de location, et 10s. pour le certificat pour émaner la patente, payables par le preneur, aussi 5s. pour transférer de billet, payable par le cessionnaire.

B.—Etat des agents attachés à la branche du département des terres de la couronne pour le Canada Est, etc.—(Continuation.)

AGENTS DU DÉPARTEMENT AUQUEL SONT CONFIES LES BIENS DES JÉSUITES, LE DOMAINE DE LA REINE, ETC., ETC.

Nom de l'agent.	Agence.	Salaire.	Emoluments.	Montant du per centage en 1849.	Date de la nomination, et par quelle autorité.	Devoirs exigés.	Si l'on peut se dispenser des services d'aucun agent.	Si les agents remplissent bien leurs devoirs.	Si l'on peut ou ne peut point faire de deductions dans le salaire des agents.
L'hon. F. W. Primrose	Inspecteur-général du domaine de la reine et greffier du terrier et agent pour la commutation de tenure.	£100 0 0	Moyenne d'après un état fait par lui en 1846, £297 18s. 8d. par année. Il reçoit aussi de chaque personne qui commate la somme de 30s.	Lettres patentes, la date n'est pas connue ici.	Prélever tous les droits dus au domaine de la couronne, veiller à tout ce qui a rapport aux dits biens, en tenir le rôle et la correspondance officielle.		Mal.	Les devoirs de l'inspecteur général du domaine de la reine, du greffier du terrier et de l'agent de la seigneurie de Lauzon, et agent des biens des Jésuites dans le district de Québec peuvent être remplis par un seul et même agent, avec l'assistance d'un clerc dont le salaire ne doit pas excéder £100. Les droits de commission de l'agent ne devant pas excéder £300 par année. L'agent devant consacrer tout son temps à ses devoirs d'agence.
Pierre Paradis.....	Agent.—Seigneurie de Lauzon.	Aucun.	10s. pour cent sur tous les droits seigneuriaux, excepté les droits des bois qui sont de 5s. pour cent.	£53 18 8	Lettres patentes, la date n'est pas connue ici.	Prélever tous les revenus de la seigneurie et veiller généralement à tout ce qui y a rapport sous le contrôle de ce département.		Pas très bien.	
L'hon. L. Panet	Agent des biens des Jésuites et pour la commutation de tenure, district de Québec.	Aucun.	10s. pour cent sur les cens et rentes, lods et ventes, rentes constituées et fondcières, 5s. pour cent sur les droits seigneuriaux, et 2½ pour cent sur les droits excédant cette somme.—il reçoit aussi un honoraire de 30s. de chaque personne qui commute. Per centage et honoraires sur la commutation de tenure, ainsi que pour M. Panet.	£199 19 5	Nommé par le ci-devant commissaire des biens des Jésuites, et continué depuis par le département.	Prélever les revenus de ces biens et sous les autres rapports les mêmes devoirs que le précédent.		Très bien.	
Louis Guillet	Agent des biens des Jésuites et pour la commutation de tenure, district des Trois-Rivières.	Aucun.	Per centage et honoraires, ainsi que pour M. Panet.	£21 19 3	Par ordre en conseil du 9 juin, 1848.	Mêmes devoirs que M. Paradis.		Bien.	
J. B. Varin.....	Agent des biens des Jésuites et pour la commutation de tenure, district de Montréal.	Aucun.	Per centage et honoraires, ainsi que pour M. Panet.	£70 14 0	Par le ci-devant commissaire des biens des Jésuites, M. Stuart a continué depuis par le département.	Mêmes devoirs que M. Paradis.		Bien.	
Paul Latouche.....	Agent pour la commutation de tenure dans la seign. de Lauzon.	Aucun.	30s. de chaque personne qui commute.	Par ordre en conseil du 9 janvier, 1848.	Evaluer les propriétés que l'on veut commuer.		Bien.	

Département des terres de la couronne, Branche du Canada Est, Montréal, 17 juin, 1850.

JAAN LANGREVIS, pour le commissaire des terres de la couronne.

J. H. PRICE, Commissaire des terres de la couronne.

APPENDICE C.

Etat fait par le greffier de l'assemblée législative conformément à l'ordre du comité du 12 du courant :

BUREAU DU GREFFIER, assemblée législative,
14 juin, 1850.

En obéissance à la résolution du comité, le greffier de la chambre prend très respectueusement la liberté d'exposer qu'il a, au meilleur de sa connaissance et mémoire, fait l'état qui suit sur la manière dont les officiers permanents sous ses soins ont assisté à leur bureau durant la session et la vacance pour les années 1847, 1848 et 1849,—expliquant la cause de l'absence quand quelques-uns d'eux se sont absentes,—si c'est avec permission ou autrement.

G. B. Faribault—assistant-greffier—

A toujours assisté à son bureau durant les sessions de 1847, 1848 et 1849, à l'exception de la dernière partie de la dernière session,—lorsqu'après la destruction de la maison du parlement, à Montréal, il se sentit si malade que M. l'Orateur lui permit de s'absenter, et il s'absenta pour le reste de la session. Le greffier assistant après avoir fait ses rapports de comités généraux et terminé tous les autres travaux qu'il a ordinairement à faire après la session, ce qui lui prend généralement quinze jours ou un mois, s'absente pour le reste de la vacance, mais revient suffisamment à temps avant le commencement de la session suivante. A l'exception de ce qui est dit plus haut le greffier assistant ne s'est jamais absenté de son bureau durant une période de 38 années. Durant la vacance le greffier assistant s'occupe, comme il a constamment fait durant les 18 dernières années, à rechercher des documents sur l'histoire des premiers temps de la colonie du Canada, et à se procurer des livres pour la bibliothèque de l'assemblée, ayant rapport à l'histoire d'Amérique; il en avait recueilli près de 1700 volumes qui ont été détruits lors de l'incendie de la maison du parlement. Depuis cet événement déplorable M. Faribault, par son zèle infatigable, a réussi à se procurer, d'Europe et d'ailleurs, environ 400 volumes sur le même sujet, afin de former une nouvelle collection de livres sur l'histoire d'Amérique.

G. W. Wicksteed—greffier en loi et traducteur anglais—

Ne s'est jamais absenté durant la session, excepté dans celle de 1848, qu'il obtint un congé d'absence de cinq ou six jours pour assister aux funérailles de sa tante, la veuve de M. le juge Fletcher, à Sherbrooke.—A l'exception de cela je ne me rappelle pas qu'il se soit absenté en aucun temps durant la session ou la vacance quand il avait quelque chose à faire à son bureau;—comme greffier en loi de la chambre il est constamment employé durant la session et peut être quinze jours avant et après.—Comme traducteur anglais il peut avoir et il a eu en effet des mois d'ouvrage après la session. En novembre dernier je vins à Toronto pour surveiller les arrangements préliminaires de l'assemblée législative, et je laissai M. Wicksteed en charge à Montréal, comme l'officier le plus ancien, et comme mon député; il restait alors beaucoup d'ouvrage et d'impressions à faire. Vers la fin de février je revins à Montréal et M. Wicksteed monta à Toronto et y resta en charge jusqu'à ce que je revins pour la session au commencement de mai.

W. B. Lindsay—fils, assistant-greffier en loi et traducteur anglais—

Ne s'est jamais absenté de son bureau durant les sessions de 1847, 1848 et 1849; dans la vacance de 1848 je lui permis de descendre à Québec, où il resta 8 jours. Pendant la clôture, l'été dernier, il s'en alla, avec ma permission, résider à Berthier, dans le district de Montréal, pendant deux mois,—sa femme et ses enfants étant en mauvaise santé.

Henry Voyer—traducteur français en chef—

Ne s'est jamais absenté de son bureau durant les trois dernières sessions.—Dans la vacance, pendant l'épidémie (typhus) qui régna en 1848, et pendant le choléra de 1849, il résida à la campagne, mais il m'informa toujours dans ces occasions qu'il avait l'intention de s'absenter.

G. Lévesque—traducteur français—

Ne s'est jamais absenté durant les trois dernières sessions. Durant une partie des vacances il a généralement obtenu un congé d'absence pour aller à la campagne pour sa santé.

D. P. Myrand—traducteur français—

Ne s'est jamais absenté durant les trois dernières sessions. Durant les vacances il ne s'est absenté qu'une seule fois, autant que je puis me le rappeler, en 1848—et cela pendant environ deux mois pour un voyage aux Etats-Unis, mais il avait obtenu un congé d'absence.

J. Huston—traducteur français—

Ne s'est jamais absenté durant les trois dernières sessions. Pendant les vacances, il s'est quelques fois absenté durant quelques jours à la fois, mais toujours à ma connaissance.

W. P. Patrick—premier greffier de bureau—

Ne s'est jamais absenté durant les sessions, à l'exception de la dernière, lorsqu'au milieu d'avril il tomba tellement malade que l'on crut à propos de le renvoyer dans sa famille. Vu son âge avancé, M. Patrick est exempté de remplir ses devoirs durant la vacance, depuis 1847, et cela avec l'approbation et la sanction de Sir Allan N. MacNab, alors orateur.

Thomas Vaux—second greffier de bureau et teneur des comptes—

Ne s'est jamais absenté de son bureau pendant les trois dernières sessions ou vacances, excepté une fois pour deux jours dans la vacance de 1848, une autre fois pour dix jours dans la même vacance, où il alla de Montréal à Toronto pour quelque affaire privé.

William Ross—premier greffier de comités—

Ne s'est jamais absenté durant les trois dernières années, excepté dans la vacance de 1848 lorsque je lui permis d'aller aux Etats-Unis par suite de quelque malheur dans sa famille, mais il ne fut pas absent plus de six ou sept jours.

Alfred Patrick—greffier de comités—

A toujours été à son bureau durant les sessions de 1847, 1848 et 1849.—Dans les vacances il s'est absenté pour aller de Montréal au Haut-Canada, étant employé par les imprimeurs de la reine pour distribuer les lois dans cette partie de la province ; il avait ma permission dans ces occasions.

Alfred Todd—greffier de comités—

Ne s'est jamais absenté durant les trois dernières sessions et une fois seulement dans la vacance de 1848 que je lui permis d'aller à Kingston pour affaires privées, et il fut absent environ quinze jours.

L. F. Berthelot—greffier de comités—

A toujours rempli ses devoirs durant les trois dernières sessions et vacances ; pendant le choléra, l'année dernière, il conduisit sa famille à la campagne, à quelque distance de Montréal, mais venait à la ville tous les jours pour voir si ses services étaient requis.

J. P. Leprohon—greffier de comités—

N'est dans l'établissement que depuis un an, et ne s'est jamais absenté.

P. E. Gagnon—greffier des journaux français—

Ne s'est jamais absenté durant les sessions de 1847, 1848 et 1849.—Dans les vacances il s'est quelques fois absenté pendant les épidémies, mais toujours avec ma permission.

G. M. Muir—greffier des journaux anglais—

Ne s'est jamais absenté durant les sessions de 1847, 1848 et 1849. Durant les vacances, après avoir préparé la copie des journaux pour l'imprimeur, il allait, avec ma permission, passer ce temps à Québec, sa femme étant d'une santé très délicate, et demandant tous ses soins.

Dr. W. Winder—bibliothécaire—

A toujours été à son poste durant les sessions et les vacances de 1847, 1848 et 1849, excepté pendant quelques temps l'automne dernier lorsqu'il fut assigné comme témoin devant la cour à Kingston, et ayant appris pendant qu'il était dans le Haut-Canada que le siège du gouvernement devait être transféré à Toronto il s'y rendit et y reprit ses devoirs dans son bureau.

Alpheus Todd—assistant bibliothécaire—

A toujours été présent durant les sessions de 1847, 1848 et 1849.—Durant les vacances de 1847 et 1848 il obtint un congé d'absence pour quelques semaines parce que sa femme était malade ;—durant la dernière vacance il fut absent jusque vers le mois d'août, sa santé étant bien mauvaise.

Henry Hartney—clerc des grossoiements—

Ne s'est jamais absenté qu'une seule fois durant les sessions et vacances de 1847, 1848 et 1849 ;—je lui permis alors de monter dans le Haut-Canada pour affaires de famille, il fut absent pendant environ huit jours.

Thaddeus Patrick—clerc subalterne—

A toujours été à son bureau durant les sessions de 1847, 1848 et 1849, excepté pendant quelques jours qu'il était malade; il a été absent la plus grande partie de la vacance de 1847, avec permission,—presque toute la vacance de 1848 sans permission. Environ un mois après la fin de la dernière session il me demanda la permission d'aller à Kingston, ce que je refusai en le renvoyant à M. l'orateur qui ne voulut pas intervenir; son frère, M. Alfred Patrick, m'apporta un certificat de maladie en faveur de son frère, et je le laissai partir. Il n'a repris les devoirs de sa charge que quelques jours avant l'ouverture de la présente session.

King Barton—clerc subalterne—

Ne s'est jamais absenté durant les sessions de 1847, 1848 et 1849.—Dans la vacance de 1847, il s'absenta pendant environ trois semaines,—dans celle de 1848, six semaines,—et dans celle de 1849 entre trois et quatre semaines,—toujours avec ma permission.

W. H. LeMoine—clerc subalterne—

Ne s'est pas absenté durant les sessions de 1848 et 1849;—est allé à la campagne pendant une partie de la session de 1847 et une partie de la vacance de la même année, pour cause de maladie sérieuse;—s'est aussi absenté quelques fois dans les vacances de 1848 et 1849, mais toujours avec ma permission.

William Spink—clerc subalterne—

A toujours été à son bureau durant les sessions et les vacances de 1847, 1848 et 1849, à l'exception d'un mois dans la vacance de 1848 qu'il fut obligé de s'absenter pour cause de maladie sérieuse.

H. B. Stuart—clerc subalterne—

Ne s'est jamais absenté durant les sessions de 1847, 1848 et 1849.—Durant les vacances, je lui ai permis d'aller à Hamilton aussitôt qu'il a fini l'ouvrage qui lui est assigné, et lorsqu'il n'a point d'autre ouvrage à faire.

E. Dénéchaud—clerc subalterne—

Ne s'est jamais absenté durant les sessions de 1847, 1848 et 1849—s'est absenté avec permission pendant quelques jours dans chacune des vacances de 1847 et 1848;—avec ma permission est allé à la campagne pendant le choléra, l'été dernier; lui-même et sa femme étaient malades et très alarmés.

G. K. Chisholm—sergent d'armes—

Toujours présent durant les sessions de 1847 et 1848; le dernier mois de la dernière session, immédiatement après l'incendie de la maison du parlement, il s'en retourna très malade, et a rempli ses devoirs par député.—Ses services ne sont pas requis durant la vacance.

W. B. LINDSAY,

Greffier de l'Assemblée.

Appendice
(B. B.)

D.—ÉTAT du département du secrétaire provincial, préparé pour l'information du comité spécial de

9 Juillet.		NOM, dans le bureau comme dans les campagnes.	Bureau.	Salaire courant.	En vertu de quelle autorité.	Devoirs.	Heures de bu- reau ou autres services, etc.	Si l'on peut se dispenser des services d'au- cun d'eux.
CANADA EST :				£ s. d.				
<i>N.B. Aucun dans les campagnes.</i>								
		L'hon. James Leslie ...	Secrétaire	1000 0 0	Liste civile, cédule B.	Chef du département.	Neuf à quatre durant la session, et dix à quatre dans d'autre temps; mais disponibles à toutes les heures, nuit et jour, lorsque le service public l'exige.	Non, parce qu'il y a constamment de l'ouvrage tous les jours pour tous.
		Edienne Parent	Assist. dito (Est)	600 0 0	ditto	Conduit la correspondance du Bas-Canada et a la surveillance de cette partie du bureau. Est spécialement chargé des affaires du gouvernement local telles que la magistrature, les cours sommaires, les officiers municipaux, etc., gar le les papiers et livres de mémoire, et prépare la petite correspondance ou les affaires de routine.		
		Henry Jarmy..... (28 janvier, 1842)	Clerc	222 4 4	ditto	Employé à écrire des lettres, à les entrer et inscrire à l'index, et copier les documents qui sont de temps en temps requis. Ils sont aussi très souvent employés à préparer la petite correspondance.		
		William H. Jones..... (9 juin, 1842)	ditto	175 0 0	ditto	Veille particulièrement à l'analyse, l'enregistrement, l'inscription à l'index et le renvoi dans tous les cas. En tient les records, à l'exception des affaires du gouvernement local ci-dessus mentionnées. Ils aident aussi quelques fois à préparer la petite correspondance. C'est à eux qu'est dévolu le soin de chercher les documents qui sont demandés tous les jours.		
		Alfred R. Roche..... (1er avril, 1844)	ditto	175 0 0	ditto			
		Sabin Tétu..... (17 avril, 1844)	ditto	175 0 0	ditto	Indiqués par le nom de sa charge.		
		William R. Wright.....	ditto	175 0 0	Vote annuel du parlem't			
		John Gow.....	Gardien de bureau	83 6 8	Liste civile, cédule B			
		John Dorr.....	Messenger	66 0 0	{ £56 do. et £10 vote an- nuel du pt.			
CANADA OUEST:								
		Edmund A. Meredith...	Assist. sec (Ouest)	500 0 0	Liste civile, cédule B.	Conduit la correspondance du Haut-Canada, et a la surveillance de cette partie du bureau.		
		Grant Powel (Mai, 1839)	Clerc	222 4 4	ditto	Est chargé des papiers et livres des magistrats et coroners. Il était aussi chargé des archives du bureau jusqu'au 1er juillet, 1848, époque à laquelle a été introduit un nouveau système de filer les papiers, et que la garde en a été transférée à M. Steele. M. Powell aide aussi à conduire la correspondance du bureau.		
		Henry E. Steele..... (Août, 1841);	ditto	175 0 0	ditto	A soin du registre et analyse, endosse et file les documents reçus. A soin aussi des papiers et records à l'exception de ceux qui sont confiés à M. Powell; tient aussi la correspondance avec le bureau des postes, copie la correspondance dans le livre de lettres.		
		C. St. George Yarwood (Août, 1845)	ditto	175 0 0	ditto	Est employé à transcrire les lettres sur les brouillons, et copier les documents qui sortent du bureau.		
		John Twomley.....	Messenger	66 0 0	{ £56 do. et £10, vote annl. du pt.	Indiqués par le nom de sa charge.		
Département des grossoyeurs :								
		*Thos. D. Harrington (1er novembre, 1832)	Premier clerc, et en charge comme ci-dessus.	300 0 0	Liste civile, cédule B.	A la surveillance de cette partie du bureau. — C'est à lui que le secrétaire a confié le grand sceau et le sceau privé. Il prépare les certificats notariés et autres certificats du gouverneur-général. Il reçoit aussi tous les honoraires et les paie tous les trois mois au receveur-général.		
		Thomas Ross..... (9 novembre, 1839)	Clerc	222 4 4	ditto	Grossoye les documents revêtus du grand et du sceau privé, les patentes de terres, etc., pour le Bas-Canada surtout, mais aide pour pour le H.-C. quand cela est nécessaire.		
		Charles J. Birch..... (1er août, 1845)	ditto	175 0 0	ditto	Do. do. pour le Haut-Canada, excepté les patentes des terres qui sont maintenant préparées par le commissaire des terres de la couronne.		
<i>N. B.—La date vis-à- vis de chaque nom est la date de la première nominati. permanente.</i>								

l'assemblée législative chargée de s'enquérir du revenu et des dépenses de la province du Canada.

Si les devoirs sont bien remplis.	Si aucun des devoirs pourrait être avec avantage transmis à aucun autre bureau.	Les deniers (s'il y en a) qui sont reçus et dépensés par le département.	Si l'on peut faire quelque réduction dans les salaires, etc.	S'il y a quelques pensionnaires qui ont été dans le bureau et qui pourraient de nouveau y être employés.	MONTANT DES DÉPENSES CONTINGENTES.		
					Chapitre de dépenses.	Montant.	Total.
					£ s. d. £ s. d.		
Oui.	Pas maintenant. Jusqu'à récemment les patentes de terres pour le Haut-Canada étaient préparées dans ce bureau sur une désignation fournie par le département de l'arpenteur-général; mais elles sont maintenant grossoyées immédiatement par le commissaire des terres de la couronne, et transmises à ce bureau pour être signées et scellées, ce qui évite beaucoup de délais inutiles.	Seulement les honoraires sur commissions à des charges lucratives, et autres documents, lesquels sont versés tous les trois mois par celui qui les reçoit dans la caisse publique. En moyenne, ils se montent à £500 par année.	Aucune n'est recommandée pour aucun salaire en particulier.	Il n'y en a jamais eu qu'un, M. Thomas Amiot, qui fut nommé secrétaire-provincial, mais qui n'est jamais venu en cette province pour remplir ses devoirs. Sa pension est de £400 sterling.	Divers—tels que pour ameublement de bureau, réparations, petites dépenses contingentes, fret, cabs, télégraphe, charroyages journaliers, etc.	134 18 0	
					Journaux et annonces	34 8 9	
					Papeterie, parchemin, livres et impressions.....	556 7 1	
					Gages de clercs surnuméraires.....	453 4 0	
					Frais de port, environ	1000 0 0	
					Dépenses générales des bureaux publics (sa part) pour bois de chauffage, poêles, lavages, journaliers, etc., environ.....	75 0 0	2253 17 10
					<p>N. B. Les dépenses contingentes sont de quatre ou cinq cents louis de moins que pour les années précédentes, et diminueront encore davantage vu que les gages des clercs surnuméraires, jusqu'ici un item de dépenses considérables, et le coût du parchemin et des impressions pour les patentes pour terres ont été discontinués. C'est l'ordre du chef du département, (relativement à la colonne des heures de service,) que l'ouvrage doit être fait dans l'établissement régulier. Les dépenses du bureau de M. Amiot (traducteur français) et celles nécessairement encourues par M. Harrington comme distributeur, etc., des licences de mariage dans toute la province, sont comprises dans l'état ci-dessus, bien que les devoirs n'appartiennent pas à ce département. Les frais de port comprennent comme de raison une correspondance étendue qui est d'abord transmise au secrétaire, mais qui appartient réellement à d'autres départements, et qui leur est ensuite transmise.</p>		
					<p>* M. Harrington est aussi paie-maître et teneur de compte des dépenses contingentes des divers départements publics compris dans la liste civile, et distribue généralement les licences de mariage dans toute la province et reçoit les honoraires qui en proviennent. Il tient les comptes courant avec les différents agents, (environ 200,) et verse tous les trois mois les recettes dans la caisse publique. Pour ces deux services, qui ne sont pas immédiatement compris dans son département, il reçoit un <i>per centage</i>, (5 pour cent,) sur ce dernier fonds, jusqu'à la concurrence de la somme de £100.</p>		

J. LESLIE, Secrétaire.

État transmis conformément à une résolution d'un comité de la chambre d'assemblée, nommé pour s'enquérir du revenu et des dépenses de la province.

APPENDICE F.

(Pour E. voir appendice A.)

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.

NOMS DES OFFICIERS.	Quand nommés.	Autorité.	Heures de bureau.	Salaires.	Devoirs des officiers.	Remarques générales.
C. E. Anderson, } Clerc confidentiel. }	1er oct., 1847...	Liste civile.....		£ 300 0 0	M. Anderson fut nommé au département de l'inspecteur-général, le 16 mai 1845, et, le 1er octobre 1847, transféré à ce département. Les devoirs sont—il correspondance—les paiements de toute espèce; il reçoit les petites débetures en paiement des droits publics, et pour rachat avec intérêt, et a été chargé d'émettre les petites débetures, etc.—Veille aux comptes anglais, au paiement de l'intérêt sur la dette publique en Angleterre, aux affaires de change et à la surintendance générale du département. Il a donné caution pour £1000. Son temps est toujours occupé. Comme il est dit plus haut, le salaire de M. Anderson est de £300. Il est dépendant à propos de dire que par un ordre en conseil du 22 février dernier, il a été décidé de demander à la législature durant la présente session que son salaire soit porté à £400 par année en conséquence de la grande responsabilité qu'entraînent ses devoirs sous le rapport péniculaire et autre; aussi, par rapport au montant considérable du cautionnement que M. Anderson est tenu de donner; toutes choses qui n'étaient pas prévues lorsqu'il a été passé la liste civile qui fixe le salaire à £300 seulement. La dite augmentation devant dater du 8 décembre, 1848, époque de la mort de M. Turquand, et continuer aussi longtemps qu'existera sa responsabilité relativement à ces débetures.	Le receveur-général a en outre l'honneur de faire rapport que vu l'absence, sous congé d'absence, durant la plus grande partie de l'année 1848, du ci-devant député receveur-général, M. Turquand, qui n'est jamais revenu, et du premier clerc alors, M. Thos. Cury, qui, pour cause de maladie d'yeux, n'a pu reprendre ses travaux, et leurs situations n'ayant été remplies qu'en janvier, 1849, les affaires de routine du bureau se sont beaucoup accumulées, surtout pour les comptes pour le trésor anglais et pour le département de l'inspecteur-général. Bien plus, en juillet, 1848, commença l'émission des petites débetures, et, avec le peu d'employés qu'il y avait, ceci a presque doublé les devoirs du département et a fait qu'il est presque impossible de faire les arranges. Depuis que l'on a cessé d'y mettre des débetures les officiers qui jusqu'ici y étaient employés ont été mis à faire les arranges en question, et tant que cela ne sera pas complètement fait le receveur-général ne peut pas recommander de transférer ou congédier aucun des officiers actuellement dans son département. Quand le temps en sera arrivé le sujet ne manquera pas d'avoir toute l'attention qu'il mérite.
Théophile Dufort, } 1er clerc..... }	1er jan., 1849...	Liste civile.....		250 0 0	Tient en détail les livres de caisses pour les recettes et dépenses; le grand livre de la province—aussi, le grand livre de sous-comptable, contenant les comptes privés de chaque province et il est en outre tenu de préparer les comptes trimestriels pour le trésor—tient les comptes des fonds spéciaux. Il est continuellement occupé.	Chaque officier a parfaitement rempli les devoirs qui lui ont été assignés. Quand les arranges en question seront faits, le receveur-général considérera s'il est expédient de transférer un ou plusieurs de ses clercs dans quelque autre département où leurs services pourront être requis.
J. B. Stanton, } 2e clerc..... }	Février, 1848...	Liste civile.....	Les heures fixes du bureau sont de 10 A. M. à 4 P. M., mais lorsque les affaires l'exigent les clercs travaillent à toutes heures, même les dimanches quand cela est nécessaire.	225 0 0	Porte aux comptes des banques les dépôts faits par les divers comptables publics —prépare les reçus qui sont transmis aux parties qui ont fait ces dépôts ou paiements en débetures. M. Stanton a tenu le registre des petites débetures et a été longtemps employé à les préparer pour la circulation; il tient aussi le registre de toutes les procurations déposées par les parties qui reçoivent les deniers pour les autres se montant à 500 environ, et changeant presque tous les jours. M. S. a aussi la garde de tous les warrants non payés. M. Stanton est au service du gouvernement depuis 1842.	Pour le présent on ne peut avantageusement faire aucune réduction dans les salaires. Les deniers reçus par ce département sont le revenu général de la province et ceux des fonds spéciaux et du département des sauvages; l'emploi d'un seul clerc n'est laissé à la discrétion du département et ne peut être dispensé que sur un warrant du gouverneur-général, et le chèque pour ce paiement doit, dans tous les cas, être signé par le receveur-général et l'inspecteur-général ou leurs députés.

M. C. Bourret, 3e clerc,	1er jan., 1849... Liste civile.....	225 0 0	M. Bourret a continuellement été employé depuis qu'il est dans le bureau à préparer les petites débetures pour la circulation, à filer et assortir les papiers. Il aide maintenant à faire les comptes des fonds spéciaux, etc., pour les soumettre à l'examen du département de l'inspecteur-général. M. Bourret examine aussi les reçus pour intérêts sur les débetures.	Le seul pensionnaire du département est George Hamilton, qui s'est retiré en 1847 sur pension de £150 par année pour cause d'infirmité. Il est âgé de plus de soixant-et-huit ans et a reçu cette pension après 33 années de service.
Wm. Hedge,	Déc., 1847..... Gouv.-gén. en conseil.....	182 10 0	Tient et examine les divers comptes de banques—tient note de tous les chèques donnés, à qui ils sont donnés et sur quelle autorité,—file les lettres, ordres en conseil, etc.,—tient les comptes des pensions de milice,—fait tous les jours un état de la caisse, et en envoie une copie au gouverneur-général en conseil, et au député inspecteur-général.	Les dépenses contingentes du département pour l'année 1849, étaient— Pour journaux et annonces.....£ 14 7 6 Papeterie, livres, etc.... 156 10 2 Frais de port..... 495 8 4 Divers..... 105 5 6 —————£771 11 6 ct.
Geo. C. Reiffenstein, Clerc surnuméraire }	Déc. 1847..... Gouv.-gén. en conseil.....	182 10 0	Tient ce que l'on peut appeler les grands livres de débenture,—indiquant l'état de chaque débenture émise,—l'intérêt payé et dû,—prépare toutes les débentures pour la circulation,—tire des lettres de change, etc., etc. Ses devoirs entraînent beaucoup de responsabilité, sont bien remplis, et il est continuellement employé.	
Jos. F. Pellant,	Nov., 1849..... Gouv.-gén. en conseil.....	182 10 0	A été et est encore employé à préparer les comptes de ce département pour la trésorerie, à Londres, lesquels sont en arrière pour les causes données dans la note ci-annexée.	
Jas. Thompson,	Sept., 1844..... Liste civile et budget.....	66 0 0	Va au bureau de poste,—fait les messages de toute espèce,—nétoie et tient les bureaux en bon ordre, etc., etc.	
		£ 1613 10 0	Courant.	

E. P. TACHÉ,
Receveur-général.

Bureau du Receveur-Général,
Toronto, 14 juin, 1850.

APPENDICE G.
 État du bureau du procureur-général du Bas-Canada, transmis conformément à la résolution du comité spécial de l'assemblée législative nommé pour s'enquérir et faire rapport du revenu et des dépenses de la province.

Noms des personnes employées dans le bureau.	Salaires.	Ce qui est accordé pour dépenses contingentes du département, et pour quelles fins.	S'il y a des émoluments en sus du salaire.	En vertu de quelle autorité la charge et le salaire sont établis.	Heures de bureau et autres services.	S'il peut se dispenser des services d'aucun, et si non, pourquoi non.	S'il peut avec avantage transférer aucun des devoirs à un autre bureau.	S'il les devoirs sont bien remplis.	S'il n'en pourrait pas réduire le salaire.	Dentiers reçus par le département, désignant chaque source.	S'il y a quelques pensions dans le département.	Devoirs exigés.
R. S. M. Bouchette, connu comme le clerc permanent en loi de la couronne.	£300 0 0 Son pré-décesseur avait £400 0 0	En vertu de la cédule A, (9 Vict., chap. 114) il est accordé à ce département une somme de £250 pour papeterie, frais de port, aide surnuméraire, et messenger de bureau.	Aucun.	Par lettre—salaire fixé par la liste civile, cédule A.	Régulièrement de 10 A. M. à 4 P. M., mais ordinairement de 9 A. M. à 5 P. M., et souvent très tard dans la nuit durant la session du parlement.	Non. Les devoirs de ce département exigent au contraire que j'emploie quelques fois un clerc pour les entrées.	Aucun des devoirs ne peuvent être ainsi transférés.	Oui.	Bien loin de le réduire, l'administration précédente porta à £400 le salaire du fonctionnaire d'alors; l'administration actuelle l'a réduit à £300, pour se conformer à la cédule A.	Il est payé certains honoraires au procureur-général du Bas-Canada sur les lettres patentes et les enregistrements des vaisseaux; mais ils sont réellement reçus par le receveur des honoraires dans le bureau du secrétaire, lequel peut seul en dire le montant. Dans trois ou quatre cas les chèques pour ces honoraires ont été transmis à cet officier mais les chèques étaient endossés par le receveur des honoraires, et retournèrent au trésor.	Non.	Les devoirs du département sont— 1. Faire rapport sur tous les ordres de renvoi à lui transmis pour opinions en loi par le conseil exécutif, les secrétaires-provinciaux, les inspecteurs et receveur généraux, le bureau des travaux publics, le commissaire des terres de la couronne, le maître général des postes, les maisons de Trinité, les surintendants d'éducation et certains autres officiers publics. 2. Faire et préparer tous les instruments spéciaux sous le grand sceau et le sceau privé, tels que lettres patentes de commutation de tenure, lettres patentes d'inventions, pardons royaux, octrois, commissions, proclamations, obligations, etc. 3. Tenir des livres d'entrée des ordres de renvoi (No. 1) et des instruments spéciaux (No. 2) ci-dessus mentionnés. 4. La correspondance du département non seulement avec les autres départements du gouvernement, mais avec les conseils employés par la couronne dans les différents districts dans le Bas-Canada; et aussi avec les magistrats et certains corps publics, etc. 5. Entrer et enregistrer dans des livres les opinions en loi du procureur-général, B. C., et sa correspondance. 6. Examiner les bills passés par l'assemblée législative et le conseil législatif, lorsqu'ils sont renvoyés par le gouverneur-général, avant d'être sanctionnés, en faire rapport et remettre les bills avec cédule. 7. Diriger et surveiller toutes les procédures légales dans lesquelles la couronne est intéressée.

BUREAU DU PROCUREUR-GÉNÉRAL POUR LE BAS-CANADA,
 Toronto, 15 juin, 1850.

APPENDICE H.

État du bureau du procureur-général du Haut-Canada, transmis conformément à la résolution du comité spécial de l'assemblée législative nommé pour s'enquérir et faire rapport du revenu et des dépenses de la province, 1850.

Noms des personnes employées dans le département en loi de Haut-Canada.	Salaires ou autres émoluments accordés à chacun.	En vertu de quelle autorité la charge et le salaire ont été établis.	Quels devoirs exigés.	Heures de bureau et autres services.	Si l'on peut se dispenser des services.	Si les devoirs sont bien remplis.	Si aucun des devoirs pourrait être transférés avec avantage.	Deniers reçus par le département, distinctement de chaque source.	L'emploi des deniers, s'il y en a, laissés à la discrétion du département.	Si les salaires ne pourraient pas être mis en activité.	Si l'y a des pensions dans le département, et s'il y en a, elles ne pourraient pas être mis en activité.	Depenses contingentes allouées, et pour quelles fins.
1.—Moore A. Higgins,.....	Nominalelement £100, mais jusqu'ici j'ai été obligé de lui donner £130. Ce monsieur ayant commencé à étudier la loi avec moi, a voulu en outre finir son étude, autrement je n'aurais pu m'assurer de ses services.	Mon autorité.	Ceux d'un clerc de confiance.	10 A. M. à 4 P. M.; mais à toutes les heures, quand il le faut. Quelques fois très tard dans la nuit, surtout durant les sessions du parlement.	Non.	Oui, comme clerc; mais il faudrait dans le fait quel qu'un qui possède plus de connaissances légales.	Non.	Deniers prélevés par son entreprise à la poursuite de la couronne.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	£250 pour les fins ordinairement comprises sous ces termes.— Depuis l'accession du fonctionnaire actuel ce montant a été plus qu'absorbé par les puitements.— Les clercs, les agents de Toronto et le mesager du département.
2.—James Ryan.....	£66; la moitié du salaire est payée par le procureur-général du Bas-Canada.	Nommé par moi.	Ceux de messager.	Do.	Non.	Oui.	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.
3.—Messieurs Wilson et Smith	£100 par année pour frais d'agence pour les affaires de la couronne. Mais c'est un arrangement qu'il sera impossible de continuer.	Mon autorité.	Agents à Toronto.	Ces services seront toujours requis.	Oui, mais voir les remarques générales.	Voir les remarques générales.
4.—Il faut en outre employer quelques fois des copistes.												

REMARQUES GÉNÉRALES.

Il est à propos que je mentionne ici que dans mon opinion le service public exige qu'il soit pris de nouveaux arrangements pour conduire cette partie des affaires de la couronne, qui sont plutôt du ressort d'un solliciteur que d'un conseil. Depuis longtemps j'ai l'intention de m'occuper du sujet, dans le but de préparer un plan à cette fin, mais jusqu'ici l'abondance des affaires ne m'a pas permis de le faire. En Angleterre, les différents départements de l'État ont chacun leur solliciteur; et je suis certain qu'il faudra adopter ici quelque chose de semblable, j'entends, comme de raison, en principe non pas en étendue. Je ne suis nullement prêt à soumettre le plan de ces nouveaux arrangements; mais je prendrai la liberté de suggérer ce que l'on pourrait peut-être établir à cette fin:—Qu'il soit nommé un solliciteur chargé de conduire, au siège des cours à Toronto, la partie des affaires de la couronne qui sont du ressort du procureur ou du solliciteur. Je pense qu'il sera aussi nécessaire d'avoir un solliciteur dans chaque chef lieu de comté, chargé de veiller aux intérêts de la couronne dans le comté. Ce solliciteur mentionné en dernier lieu devrait agir comme agent du solliciteur à Toronto, dans toutes les affaires conduites à Toronto, et le solliciteur à Toronto comme agent des solliciteurs des comtés pour toutes les affaires conduites dans les comtés. La couronne pourvoit à quelque meilleur système sous ce rapport.

ROBERT BALDWIN.

Toronto, 13 Juillet, 1850.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

APPENDICE I.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Le commissaire en chef des travaux publics a l'honneur de soumettre ce qui suit comme réponse à la demande du comité des finances, relativement à un état des personnes employées dans son département :—

D'après un état détaillé à lui transmis en mai dernier, relativement aux noms des personnes employées sur les divers travaux publics, savoir, les canaux Welland, du St.-Laurent, Richelieu et de la Baie de Burlington, avec les travaux sur les Outaouais et la rivière Trent, indiquant leurs occupations respectives, etc., il paraîtrait qu'on y a fait les paiements suivants :

Par le bureau des terres de la couronne.....	£1,644	11	6
Par celui de l'inspecteur-général.....	2,053	1	8
Par celui des travaux publics	10,401	4	11
<hr/>			
Total des paiements faits par d'autres établissements.....	£14,098	18	1
L'état de M. Begley No. 2, donne les détails de l'établissement interne			
avec les devoirs de chaque officier, etc.....	£4,587	14	10
Des établissements extérieurs, No. 3	10,401	4	11
Do do du département de terres et de l'inspecteur-général,	4,697	13	2
<hr/>			
	£18,686	12	11

Dans l'opinion de M. Keefer, les dépenses des établissements extérieurs peuvent être réduites de £10,401 4s. 11d. à £6,938. Mais le commissaire en chef n'est pas prêt à dire le montant de la réduction qui peut se faire sur les travaux publics. Après les avoir lui-même visités et examinés, il se propose d'en faire un rapport.

W. HAMILTON MERRITT,
Com. en chef des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
29 Juillet, 1850.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

Appendice
(B. B.)
9 Juillet.

No. 2.

I.—État relatif aux officiers des travaux publics employés dans le bureau du département à Toronto.

Nature de l'emploi.	Nom.	Emolument par année.	A même quel fonds payé.	Autorité en vertu de laquelle la nomination a été faite.	Devoirs.
Commissaire en chef	Hon. Wm. H. Merritt	£750	Liste civile	Gouverneur-général, conformément à l'acte 9 Vict. chap. 37	Visiter chacun des travaux publics de la province. Faire rapport, pour l'information de son excellence le gouverneur en conseil, sur toutes les matières qui y ont rapport, et offrir sur la construction, les réparations, le contrôle, la régie, l'entretien, etc., de chacun les suggestions qui leur paraîtront nécessaires. Décider sur toutes les soumissions pour travaux. Signer tous les contrats, titres, baux, etc., et tous les certificats pour l'émission des warrants pour le paiement des entrepreneurs et autres personnes auxquelles le département peut devoir. Veiller à ce que l'on agisse dans toutes les affaires non pas simplement dans les affaires de routine, et veiller à tout ce qui tombe sous la surveillance générale du département.
Assistant ditto	Hon. Jos. Bourret		Do.		
Secrétaire	Thomas A. Begly	500			Tels qu'expliqués par l'acte: "Qu'il sera du devoir du secrétaire, avec l'assistance que le gouverneur en conseil pourra trouver nécessaire et pourra autoriser, de tenir des comptes séparés des deniers appropriés et dépensés sur chacun des travaux publics; présenter les dits comptes aux temps que désirera le gouverneur en conseil, lesquels seront audités en la manière qui sera ci-après fixée à cette fin par le gouverneur en conseil; avoir soin et garder tous les plans, contrats, estimations et documents, modèles, ou autres choses qui ont rapport à aucun des dits travaux; tenir des comptes réguliers avec chaque entrepreneur ou autres personnes employées par les dits commissaires; veiller à ce que tous les contrats faits par les dits commissaires soient convenablement dressés, préparés et exécutés; dresser tous les certificats sur lesquels des warrants devront être émanés; préparer tous les rapports; recevoir toutes les lettres, et y répondre; tenir les minutes de toutes les délibérations des commissaires; tenir copie de toutes les correspondances; avoir la surintendance générale de toutes les affaires et choses qui peuvent lui être confiées par les commissaires, etc. etc.
Teneur de livre et de compte.	Struthers Strang	300	Porté contre les travaux respectifs	Gouverneur-général, sur la recommandation des commissaires.	Examiner toutes les estimations, comptes, etc. d'après les contrats, et en examiner les calculs; dresser les certificats pour les paiements, ainsi que les reçus; tenir les livres du département et transmettre à l'inspecteur-général les comptes de dépenses ainsi que requis par la loi, avec les pièces justificatives, etc., pour chacun des travaux séparément; tenir aussi des comptes séparés avec chaque entrepreneur pour chacun des travaux pour lesquels ils peuvent avoir fait des contrats; transmettant tous les états d'appropriation et de dépenses qui pourront être demandés, et veillant à chacune et à toutes les affaires qui lui seront confiées.

* L'assistant commissaire actuel ne reçoit aucun salaire comme officier des travaux publics. Le salaire de l'assistant commissaire est de £650 par année.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

I.—No. 2.—État relatif aux officiers des travaux publics employés dans le bureau du département à Toronto.—Continuation

Nature de l'emploi.	Nom.	Emolument par année.	A même quel fonds payé.	Autorité en vertu de laquelle la nomination a été faite.	Devoirs.
Premier clerc	Edward Hamilton	200	{ Porté contre chacun des travaux.....	{ Gouverneur-général, sur la recommandation des commissaires	Lire toute la correspondance du département, les ordres en conseil, etc., et les préparer pour l'enregistrement en inscrivant au dos un résumé du contenu. Ecrire les rapports pour l'exécutif et les lettres qui sortent du bureau, suivant les projets ou les notes des commissaires, du secrétaire, ou de l'ingénieur; préparer les contrats et les baux et les titres des terres nécessaires au département, lorsque le titre n'est pas en litige; avoir soin des autorisations, des lettres, etc., et les arranger de manière qu'ils puissent être facilement transmis au besoin aux commissaires, au secrétaire, ou à l'ingénieur.
Second clerc	C. D. Shanly	150	Do.	Do.	Enregistrer toutes les lettres, autorisations, applications et documents reçus; avoir soin du livre de lettres dans lequel sont copiées toutes les lettres reçues du secrétaire; avoir soin du livre des rapports dans lequel sont entrés les rapports faits par les commissaires sur les travaux publics. Copier les contrats et spécifications qui doivent en faire partie; transmettre les copies de document en général que le département ou d'autres départements peuvent demander, et aider en général à conduire la correspondance du département.
Ingénieur en chef	Samuel Keefer.	600	Do.	{ Gouverneur-général, en vertu d'ordres en conseil.....	Visiter, surveiller et examiner chacun des travaux de la province, et en faire rapport pour l'information des commissaires; préparer les estimations, plans et spécifications pour la construction et la réparation des travaux; tracer de nouveaux travaux; préparer les instructions pour les ingénieurs, surintendants, etc.; et les règlements pour le fonctionnement et la régie des canaux et autres travaux publics; examiner les états de progrès et les comptes transmis par les ingénieurs respectifs; préparer les informations statistiques qui ont rapport aux travaux; et veiller généralement à la branche de génie du département dans la province.
Dessinateur, inspecteur, ingénieur civil et architecte	F. P. Rubidge.....	400	Do.	Do.	Aider à tracer les travaux; préparer les cartes, plans, dessins d'opération et détails pour les entrepreneurs et pour le bureau; préparer les estimations, spécifications, etc.; faire les rapports pour l'information des commissaires; examiner et surveiller comme inspecteur-juré le mesurément des terres dont le bureau des travaux publics prend possession; faire les sondages, mesurages, etc.; et faire d'autres opérations dans les champs et sur l'eau, veiller aux édifices publics pour les changements et réparations à y faire; et certifier les comptes qui y ont rapport, aider l'ingénieur généralement, et faire dans le bureau comme au dehors tout ce qu'on exigera de lui.
Clerc de l'ingénieur en chef, etc.	Charles Legge.....	60	Do.	Do.	Dans le bureau, examiner les estimations, copier les spécifications, les instructions aux intendants, etc.; préparer les états de progrès pour les entrepreneurs, et veiller à toutes les autres affaires que l'ingénieur en chef pourra lui prescrire. Sur les travaux, prendre les niveaux, sondages, etc.; faire les mesurages et estimations, tracer les travaux pour les entrepreneurs et remplir les autres devoirs qu'il prescrit à l'ingénieur en chef.
Messenger et gardien de bureau	Michael Walsh	66	Do.	Commissaires	Avoir soin des bureaux et les nettoyer, et remplir généralement les devoirs de messenger.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

Les heures de bureau sont nominalment de 10 A. M. à 4 P. M. ; mais comme cela est souvent nécessaire ces heures se prolongent sans rémunération additionnelle. Les heures de bureau doivent se prolonger jusqu'à ce que tout l'ouvrage soit fait.

L'établissement des commissaires et des ingénieurs reçoivent leurs frais de voyage quand ils voyagent pour le service ; les premiers sont portés contre la liste civile, suivant la loi, et les seconds sont portés contre les travaux auxquels ils ont rapport.

Dépenses contingentes payées pour l'année 1849 :

Papeterie	£92 16 0
Journaux	21 14 7
Divers	49 19 9
	£164 0 4

Il n'est pas tenu de comptes distincts pour le bois de chauffage, la quantité de bois déposé étant pour le bureau généralement.

Les frais de port sont répartis et payés par les travaux respectifs. En 1849 ils se montaient à £560 11s. 1d.

En 1849 il a été payé aux commissaires pour frais de voyage la somme de £61 5s. 4d. à même la liste civile. Il a aussi été payé £89 à l'ingénieur en chef, et £36 18s. 1d. à l'assistant ingénieur pour frais de voyage portés contre les travaux publics.

T. A. BEGLY,
Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
15 Juillet, 1850.

I.—ÉTAT relatif aux travaux publics du Canada, indiquant les établissements fixes comme ils existent actuellement avec les changements proposés, etc., etc.

Nature de l'emploi.	Etablissement actuel.		Etablissement proposé.	
	Nombre de personnes.	Coût.	Nombre de personnes.	Coût.
CANAL WELLAND:		£ s. d.		£ s. d.
Eclusiers, (12 mois)	36	2424 0 0	6	360 0 0
Do (8 mois)			28	1120 0 0
Gardiens de ponts, (8 mois)	14	504 0 0	16	424 0 0
Gardiens des phares, (12 mois)	3	195 0 0	3	180 0 0
Régulateurs de l'eau	2	198 0 0	2	120 0 0
	55	3321 0 0	55	2204 0 0
Réduction.....				1117 0 0
CANAL DE WILLIAMSBURGH:				
Surintendant, (12 mois)	1	160 0 0	1	150 0 0
Eclusiers, (12 mois)	6	360 0 0	6	360 0 0
Do. (8 mois)		6	192 0 0
Journaliers d'écluse (8 mois)	12	412 12 0		
	19	934 12 0	13	702 0 0
Réduction.....			6	232 12 0
CANAL CORNWALL:				
Surintendant, (12 mois)	1	160 0 0	1	150 0 0
Eclusiers, (12 mois)	6	364 8 0	5	300 0 0
Assistant do. (8 mois)	20	691 0 0	9	288 0 0
Gardien du pont	1	50 0 0	1	40 0 0
	20	1265 8 0	16	778 0 0
Réduction.....			4	487 8 0
CANAL BEAUHARNOIS:				
Surintendant, (12 mois)	1	160 0 0	1	150 0 0
Eclusiers, (12 mois)	9	476 2 2	5	300 0 0
Assistant do. (8 mois)	21	725 11 0	13	416 0 0
Gardiens du pont	1	50 0 0	1	40 0 0
Conducteurs du bac	2	72 0 0	1	24 0 0
	34	1483 13 2	21	930 0 0
Réduction.....			13	553 13 2
CANAL LACHINE:				
Surintendant, (12 mois)	1	146 0 0	1	150 0 0
Eclusiers, (12 mois)	7	458 6 6	4	240 0 0
Assistant do. (8 mois)	16	644 0 0	6	192 0 0
Gardiens de ponts	4	256 2 2	3	120 0 0
Assistant do	1	46 0 0	4	128 0 0
Gardiens de quais	1	100 0 0	1	60 0 0
2 chevaux pour tourner le pont	2	120 15 0		
	30	1771 3 8	18	890 0 0
Réduction.....			12	881 3 8
CANAL CHAMBLY:				
Surintendant	1	160 0 0	1	150 0 0
Eclusiers, (12 mois)	2	98 19 0	3	150 0 0
Assistant do (8 mois)	6	170 0 0	6	192 0 0
Gardiens de ponts	6		6	96 0 0
	9	428 19 0	16	588 0 0
Augmentation	7	159 1 0		
CANAL STE. ANNE:				
Gardien des écluses, agissant comme collecteur	1	75 0 0	1	75 0 0
Assistant do.	4	115 0 0	1	32 0 0
	5	190 0 0	2	107 0 0
Diminution.....			3	83 0 0
CANAL ST. OURS:				
Gardiens des écluses (devrait être aussi surintendant)	1	50 0 0	1	100 0 0
Assistant do			2	64 0 0
		50 0 0		
Augmentation.....	2	114 0 0	3	164 0 0

Appendice
(B. B.)I.—ÉTAT relatif aux travaux publics du Canada, etc.—*Continuation.*Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

9 Juillet.

Nature de l'emploi.	Etablissement actuel.		Etablissement proposé.	
	Nombre de personnes.	Coût.	Nombre de personnes.	Coût.
GLISSOIRES DES OUTAOUAIS:		£ s. d.		£ s. d.
Surintendant	1	250 0 0	1	150 0 0
Gardien des bômes.....	1	50 0 0	1	50 0 0
Maîtres des glissoires	5	275 0 0	4	175 0 0
	7	575 0 0	6	375 0 0
Diminution.....			1	200 0 0
GLISSOIRES SUR LA RIVIERE TRENT:				
Surintendant	1	150 0 0	1	150 0 0
Maîtres des glissoires	4	145 0 0	4	50 0 0
	5	295 0 0	5	200 0 0
Diminution.....				95 0 0

Les surintendants des glissoires reçoivent leurs frais de voyage en sus de leurs salaires, savoir, durant l'année dernière pour la rivière des Outaouais, £31 5s. 4d.;—pour la rivière Trent, £35.

Les surintendants des chemins reçoivent de ce département leur frais de voyage seulement—leurs salaires étant payés par le receveur-général. La seule somme payée pour frais de voyage en 1849, l'a été à M. Leslie, chargé des chemins de Toronto, £5 3s. 9d. M. Leslie a aussi reçu pour surveiller les réparations des rues de Toronto la somme de £15.

EXTRAIT indiquant les réductions, etc., recommandées dans l'établissement permanent sur les travaux publics.

Travaux.	Coût de l'établissement actuel.	Coût de l'établissement proposé.	Augmentation.		Diminution.	
			Per-sonnes.	Coût.	Per-sonnes.	Coût.
	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.		£ s. d.
Canal de Welland.....	3,321 0 0	2204 0 0	2	1117 0 0
Do. de Williamsburg.....	934 12 0	702 0 0	6	232 12 0
Do. de Cornwall	1,265 8 0	778 0 0	4	487 8 0
Do. de Beauharnois.....	1,483 13 2	930 0 0	13	553 13 2
Do. de Lachine	1,771 3 8	890 0 0	14	881 3 8
Do. de Chambly	428 19 0	588 0 0	7	159 1 0		
Do. de Ste. Anne.....	190 0 0	107 0 0	3	83 0 0
Do. de St. Ours	50 0 0	164 0 0	2	114 0 0		
Glissoires des Outaouais.....	575 0 0	375 0 0	1	200 0 0
Do. de Trent	295 0 0	200 0 0	95 0 0
Totaux.....	10,314 15 10	6,938 0 0	9	273 1 0	43	3,549 16 10
Déduisez.....	6,938 0 0				9	273 1 0
	3,376 15 10				34	3,376 15 10

THOS. A. BEGLY,

Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
15 Juillet, 1850.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

APPENDICE K.

État de la papeterie achetée pour le département des travaux publics pour l'année 1849.

Appendice
(B. B.)

9 Juillet.

	£ s. d.	£ s. d.
1 registre pour lettres	6 0 0	
1 livre de lettres	3 17 6	
12 pièces de galons de soie	1 16 0	
10 boîtes d'anneaux élastiques	5 18 6	
10 rames de papier (foolscap)	18 5 0	
500 feuilles de reçus (foolscap)	1 17 6	
500 enveloppes.....	1 11 3	
1 canif	0 5 6	
		39 11 3
<i>Pour le département de l'ingénieur.</i>		
12 livres de notes	1 1 0	
1 rame de papier (foolscap), liste de paiements.....	1 8 9	
24 mains de chèques de certificats	2 9 0	
Reliure de 12 mains de chèques	0 15 0	
1 livre d'ordre	1 9 3	
69 feuilles de tracé français	6 18 0	
		14 1 0
		£53 12 3

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.Travaux Publics,
7 août, 1850.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, datée le 1er du courant, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre " un état détaillé du montant des sommes employées au paiement des dépenses " de la commission d'enquête sur les affaires de l'université de *King's College*, nommée " en vertu d'un statut de l'université ; et aussi, un état des progrès qui ont été faits en vertu " de la dite commission jusqu'à cette date."

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Toronto, 9 juillet 1850.

ÉTAT DÉTAILLÉ de toutes les SOMMES sorties des FONDS de L'UNIVERSITÉ en faveur de la COMMISSION nommée pour s'enquérir des AFFAIRES FINANCIÈRES de L'UNIVERSITÉ et COLLÈGE du HAUT-CANADA, depuis le 20 juillet 1848, date de la nomination de la dite commission, jusqu'à ce jour, 24 juin 1850.

DATE.			MONTANT.			DATE.			MONTANT.		
			£	s.	d.				£	s.	d.
2	Septembre	1848	5	0	0	Rapport de l'autre part			575	19	10
30	do	do	18	0	0	31	Juillet	1849	65	0	0
10	Octobre	do	25	0	0	8	Août	do	5	0	0
31	do	do	0	7	3	21	do	do	71	0	0
1	Novembre	do	2	10	0	15	Septembre	1849	5	0	0
1	do	do	20	0	0	29	do	do	71	0	0
24	do	do	0	4	6	29	do	do	5	0	0
2	Décembre	do	25	0	8	10	Octobre	do	89	5	0
22	do	do	30	0	0	23	do	do	5	0	0
12	Janvier	1849	82	0	0	31	do	do	60	0	0
16	do	do	0	8	9	11	Novembre	do	100	0	0
31	do	do	44	17	6	22	do	do	13	13	9
7	Février	do	10	0	0	30	do	do	53	5	0
28	do	do	47	0	0	31	Décembre	do	62	9	3
17	Mars	do	11	14	3	19	Janvier	1850	5	0	0
do	do	do	5	0	0	21	do	do	2	1	6
21	do	do	5	0	0	1	Février	do	0	17	6
31	do	do	66	16	4	8	do	do	55	0	0
do	do	do	1	16	3	1	Mars	do	55	0	0
5	Avril	do	5	0	0	12	do	do	0	7	6
30	do	do	50	0	0	23	do	do	75	3	9
21	Mai	do	5	0	0	30	do	do	77	0	0
30	do	do	51	7	6	3	do	do	0	11	3
19	Juin	do	5	0	0	30	do	do	85	11	0
30	do	do	58	17	6	27	do	do	0	5	0
Porté ci-haut			£575	19	10	Total			£1538	10	4

H. BOYS,
Boursier.

KING'S COLLEGE,

Chambre de la commission,

3 juillet 1850.

9 juillet.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 ultimo, accompagnée d'une communication officielle à vous adressée par l'honorable J. Leslie, secrétaire provincial, par ordre du gouverneur-général, m'informant que son excellence désire soumettre à la législature un état du montant des dépenses encourues jusqu'à ce jour par la commission d'enquête sur les affaires de l'université de King's College, et aussi, un état du progrès fait par la dite commission, et vous priant de recueillir et transmettre les informations demandées.

En obéissance aux désirs de son excellence, je suis chargé de dire que le montant des deniers reçus par la commission du boursier de l'université jusqu'au 30 avril dernier, a été de £1429 7s. 7d., qui ont été tous employés au paiement des salaires des commis, des comptes de papeterie, et autres choses nécessaires, excepté la somme de £25, tirée par le ci-devant président, en octobre 1848,—seul paiement qui ait été fait à aucun des commissaires jusqu'à ce jour, avec la connaissance et le concours du bureau, et qui soit considéré comme justifiable, à cause des circonstances particulières dans lesquelles se trouvait le membre auquel il a été fait, lequel, pendant que la commission a siégé à une grande distance de chez lui, s'est trouvé exposé à des dépenses considérables, et doit en conséquence être l'objet de quelque considération de la part des autorités fiscales de l'université. Les commissaires ont récemment appris qu'un paiement ultérieur de £100 a été fait à ce monsieur par le boursier dans le mois de novembre 1849.

Je saisis cette occasion pour informer son excellence que le boursier de l'université a refusé de payer le salaire des commis pour le mois de mai dernier, que ceux-ci avaient tiré sur cet officier en la forme ordinaire, et qui jusque là, avait toujours été payé d'une manière régulière, sans même faire connaître aux commissaires l'intention des autorités de l'université d'en arrêter le paiement; le 29 ultimo, la commission devait £148 14. Id., pour salaires et petits comptes; et comme l'on ne peut pas s'attendre à ce que des personnes qui occupent la position de commis dans un service comme celui de cette commission, soient préparés à faire face à des embarras pécuniaires, les commissaires espéraient que les autorités municipales prendrait promptement des mesures pour remédier à ces inconvénients et en prévenir le retour.

Le salaire que les commissaires ont donné aux clercs jusqu'au 31 décembre 1849, a été de 7s. 6d. par jour, et 15s par jour au secrétaire. Dans le mois de novembre 1849, l'on s'est dispensé des services de ce dernier officier; et sa place a été remplie par un des clercs sans augmentation de salaire.

Les commissaires, en considération du nombre d'heures de travail donné par les clercs, de la nature importante de leurs services, et des qualifications supérieures qu'ils sont obligés de posséder, ont cru qu'ils ne seraient point justifiables à faire travailler ces clercs pour un salaire si au-dessous de celui que l'on paie dans d'autres bureaux pour des services qui ne sont pas plus importants et pour un nombre d'heures beaucoup plus petit. En conséquence, le 1er janvier dernier, le salaire de ces clercs a été porté à 10s. par jour, et a continué sur ce pied jusqu'à ce jour.

9 juillet.

Quant au progrès de la commission, on me permettrait de faire remarquer que c'est presque une tâche désespérée que de vouloir communiquer quelque information satisfaisante sur ce point à des personnes qui ne sont point au fait de la véritable nature des travaux de la commission et des difficultés qui se sont rencontrées. Ceux qui savent l'état confus et irrégulier dans lequel les commissaires ont trouvé les comptes de *King's College* et du collège du Haut-Canada, surtout avant l'entrée en charge du boursier actuel, peuvent croire que la durée de l'enquête a été bien inutilement prolongée; mais les commissaires sont certains que ceux qui ont pu se former des idées correctes sur ce point, en auront une opinion bien différente.

On peut dire que durant la période qui s'est étendue depuis le premier janvier 1828, jusqu'au mois de juillet 1839, l'administration de l'université n'a prétendu tenir ni même cherché à tenir aucun système rationnel de comptes, qu'il n'a été tenu aucun livre tels que ceux que l'on suppose nécessaires pour conduire de grandes affaires. C'est donc dans des matériaux imparfaits et irréguliers que les commissaires ont été forcés de chercher les éléments nécessaires pour se faire un assortiment régulier de livre sur le principe de l'entrée double, et pour atteindre une plus grande exactitude, ainsi que pour donner un exposé plus satisfaisant des comptes, on a établi les balances annuelles à grand frais. Encore, malgré cette précaution, les commissaires ont, par suite du mélange des transactions des diverses années, et d'autres irrégularités qui se sont rencontrées dans les livres de l'université, trouvé qu'il était tout-à-fait impossible de parvenir au but qu'ils avaient en vue. A l'expiration de la période mentionnée plus haut, il devint nécessaire d'examiner avec attention tous les journaux et grands livres de la commission, afin de rectifier les erreurs qui s'étaient glissées dans les comptes, et d'en extraire une balance générale ou sommaire, faisant voir l'état correct de tous les comptes de l'université à l'époque où la régie en fut remise entre les mains du boursier actuel. Dans le fait, les commissaires ont été obligés de refaire tous les comptes de l'université, en surmontant des difficultés qui ont rendu le travail beaucoup plus ardu et compliqué qu'il ne l'aurait été à le faire pour la première fois; car il est beaucoup plus facile, avec un système convenable de livre, d'empêcher que la confusion ne se glisse dans l'entrée des transactions qu'il ne l'est de rectifier les erreurs qui résultent d'un mauvais système, plusieurs années après qu'elles ont été commises; et cela sans l'aide ou les informations de ceux qui les ont commises.

Durant l'administration du boursier actuel, les commissaires n'ont aucune raison de reprocher aucune négligence ou faute à cet officier, au contraire ils ont eu maintes occasions de s'apercevoir que le travail qu'il a fait a été extraordinairement grand. Mais comme la tenue des livres que l'on suit encore dans le collège, est à simple entrée, il est évident que, même avec les soins les plus attentifs et les plus continus de la part du boursier, les commissaires éprouveront beaucoup de difficultés à donner aux comptes actuels une forme régulière d'entrée double.

Les commissaires ne veulent pas entrer dans de plus grands détails pour ne point avoir l'air d'anticiper la décision de l'opinion publique sur la nature et l'utilité de leurs travaux; et ils n'auraient pas osé soumettre à son excellence les remarques qui précèdent, s'ils ne pensaient pas qu'elles sont nécessaires aujourd'hui et qu'elles ne seront point inutiles à son excellence.

Appendice
(C.C.)

9 juillet.

Les commissaires ne voient aucune possibilité de communiquer à son excellence un état exact de l'ouvrage fait et de celui qui reste encore à faire. Un travail semblable à celui qui est dévolu aux commissaires serait apprécié d'une manière bien incorrecte si l'on voulait le mesurer par les résultats qui ont été la cessation du désordre et le rétablissement de l'ordre, et la création d'un système de comptes bien simple avec des matériaux de la nature la plus ingrate. Il a été terminé un travail préliminaire vraiment considérable, en faisant le calcul des paiements faits sur les achats, rentes et intérêts comprenant l'administration pendant plus de vingt-deux années, d'une dotation qui ne vaut probablement pas moins de £350,000. Le journal dans lequel ces comptes et tous les autres au sujet des biens-meubles et immeubles sont classifiés, a été complété jusqu'à la fin de 1840, et est maintenant presque tout porté dans le grand livre. Le journal depuis 1840 jusqu'à 1849 sera bientôt terminé et sera mis dans une seule entrée pour toute la période; on abrégera ainsi le travail en se dispensant du système des balances annuelles suivies jusqu'à ce jour. Les comptes du collège du Haut-Canada sont en voie de progrès, et bien qu'ils soient encore dans un état qui est loin d'être satisfaisant, les commissaires espèrent finir cette partie de leur enquête pour pouvoir en faire le rapport en même temps que sur les affaires de *King's College*.

Les commissaires, après avoir mûrement considéré l'état dans lequel se trouve actuellement leur enquête, croient pouvoir dire que leurs travaux seront finis dans quatre ou cinq mois, si non avant. On espère que les dépenses pour le salaire des clercs diminueront graduellement, vu que ceux qui sont maintenant occupés à préparer les matériaux élémentaires ne seront plus requis, et le travail ne se trouvera plus qu'entre les mains d'un ou deux clercs. Les documents nécessaires pour le rapport des commissaires sont prêts, et il ne faut plus que les ajouter au bas du grand livre pour que les commissaires fassent rapport du résultat de leur enquête. Cette partie du rapport

relatif aux matières d'administration générale, qui n'ont pas besoin d'être démontrées par le grand livre, est en voie de préparation.

Appendice
(C.C.)

9 juillet.

Les commissaires se sont crus tenus d'observer l'économie la plus stricte sans porter préjudice aux devoirs importants qu'ils avaient à remplir; l'ouvrage étant presque tout une affaire de chiffres, il a fallu le confier à des personnes compétentes. Les commissaires ne se sont réunis en quorum que lorsque l'importance des affaires l'a exigé; la surveillance générale s'est faite par visite; et pendant ces derniers mois, l'un d'eux a continuellement assisté, pendant la moitié de chaque jour, pour donner les instructions qu'il croyait nécessaires, et prendre part aux travaux du bureau.

Les heures du bureau que les clercs observent actuellement sont de 9, A. M., à 5, P. M., et ont été, lorsque l'ouvrage a pressé, de 9, A. M., à 6, P. M., temps beaucoup plus considérable que celui donné dans aucun bureau public dans la cité.

Espérant que les informations que j'ai maintenant communiquées satisferont son excellence,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH WORKMAN, M. D.

Comm. E. de K. C.

Dr. Boys,

Boursier et régistrateur,

Université de Toronto.

Appendice
(D.D.)

11 juillet.

Appendice
(D.D.)

11 juillet.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE AU GOUVERNEUR-GENERAL, en date du 1er de ce mois, priant son excellence de vouloir bien faire mettre sous les yeux de cette chambre une copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement exécutif du Nouveau-Brunswick et le gouvernement exécutif de cette province, au sujet d'un projet de communication par le moyen d'un canal ou chemin de fer entre le fleuve St. Laurent et la rivière St. Jean, et aussi, copie de toute la correspondance sur le même sujet entre le gouvernement exécutif, et toute personne dans le Bas-Canada ou dans le Nouveau-Brunswick.

Par ordre

J. LESLIE,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 10 juillet 1850.

(Copie.)

BUREAU DU SECRETAIRE,
Frédéricton, N. B., 24 février 1849.

MONSIEUR,

Conformément à l'ordre de son excellence le lieutenant-gouverneur, je suis chargé de vous transmettre, avec les présentes, copie d'un bill qui est maintenant l'objet des délibérations de la législature de cette province, et qui a pour but l'amélioration de la rivière St. Jean, avec des extraits du rapport de l'ingénieur civil, nommé l'été dernier par ce gouvernement, à la suite d'une adresse de l'assemblée, pour examiner et constater le coût probable de la construction d'écluses aux petites chutes de la rivière Madaouaska.

Le projet en question est considéré comme étant d'une très grande importance, tant pour le Canada que pour cette province : et j'ai reçu l'ordre d'attirer l'attention de votre gouvernement à ce sujet, et de solliciter son aide et sa co-opération pour exécuter un ouvrage qui fait espérer de si nombreux avantages aux deux provinces.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé.) J. P. PARTELOW.

A l'hon. JAMES LESLIE,
Secrétaire provincial,
Canada.

(Copie.)

Bill pour pourvoir à l'amélioration de la navigation de la rivière St. Jean.

Attendu que l'on pense que l'amélioration de la navigation de la rivière St. Jean produirait des résultats très avantageux pour la province, et qu'il est à propos d'autoriser une appropriation annuelle sur les revenus de la province pour cet objet ;

I. A ces causes, qu'il soit statué par le lieutenant-gouverneur, le conseil législatif et l'assemblée législative, que, dans le but d'améliorer la navigation de la rivière St. Jean, il sera et pourra être loisible au lieu-

tenant-gouverneur ou administrateur du gouvernement, par et de l'avis et consentement du conseil exécutif, d'ordonner à volonté, par un warrant, le paiement à même le trésor de la province de la somme ou des sommes d'argent qui seront nécessaires, sans dépasser le montant de _____, pour toute et chaque année, pendant la durée de cet acte, et de les employer et dépenser en totalité ou en partie, suivant qu'il sera nécessaire, pour améliorer la navigation de la rivière St. Jean, et faire les arpentages et les explorations préparatoires ou accessoires qui seront jugés nécessaires.

II. Et qu'il soit statué, que son excellence le lieutenant-gouverneur ou administrateur du gouvernement, par et de l'avis et consentement du conseil exécutif, aura plein pouvoir et autorité de nommer telles et autant de personnes pour faire le relevé de la dite rivière ou de toute partie d'icelle, et construire et faire tels ouvrages et améliorations, ou pour en surveiller l'exécution, que son excellence le lieutenant-gouverneur ou administrateur du gouvernement pour le temps d'alors, par et de l'avis et consentement du conseil exécutif, ordonnera et prescrira.

III. Et qu'il soit statué, que la personne ou les personnes qui seront ainsi nommées sous l'autorité de cet acte, auront plein pouvoir et autorité, par elles-mêmes ou leurs assistants, de passer sur toutes terres concédées, avec l'intention de faire quelque relevé ou amélioration se rattachant à la navigation de la rivière St. Jean, en y causant aussi peu de dommages que possible.

IV. Et qu'il soit statué, qu'il sera rendu compte des différentes sommes d'argent tirées du trésor, de temps à autre, par l'autorité de cet acte, régulièrement chaque année, par les personnes qui les recevront ou seront nommées pour en faire l'emploi de la même manière et avec les mêmes formalités, à tous égards, qu'il est rendu compte des autres deniers publics.

V. Et qu'il soit statué, que son excellence le lieutenant-gouverneur ou administrateur du gouvernement pour le temps d'alors, avec et de l'avis du conseil exécutif, aura plein pouvoir et autorité de dépenser toute somme ou sommes d'argent octroyées par cet acte pour améliorer la navigation de la rivière Madaouaska, en y construisant des écluses ou autre-

Appendice (D.D.)

11 juillet.

ment, et améliorer le portage qui contourne les chutes de la dite rivière Madaouaska, et faire les autres améliorations nécessaires pour rendre navigables les cours d'eau qui se relient ou se rendent à la dite rivière dans les limites de cette province, et ouvrir et établir une voie de communication avec le Canada.

VI. Et qu'il soit statué, que cet acte restera et sera en vigueur pendant _____ ans et pas plus longtemps.

(Copie.)

EXTRAIT.

" Qu'il plaise à votre excellence :

" Conformément à vos ordres, j'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement le rapport suivant sur la possibilité et les conditions de la construction d'écluses pour passer les petites chutes de la rivière Madaouaska, aussi bien que sur les améliorations nécessaires pour rendre cette rivière navigable jusqu'au lac Témiscouata.

" L'importance, ou je dirai plutôt l'absolue nécessité, d'ouvrir une route jusqu'en Canada, de manière à procurer aux provinces les avantages réciproques de relations commerciales et de secours mutuels, devient tous les jours de plus en plus évidente ; entre autres avantages, cette route offrirait de plus grandes facilités pour le transit des malles qui pourraient alors être transportées d'Halifax à Québec en bien moins de temps que par la voie des Etats-Unis : une route agréable pour un nombre immense de voyageurs américains, canadiens et d'autres nations qui, pendant les mois d'été, désirent instamment visiter et traverser cette province. Des secours efficaces aux nouveaux colons, l'avancement de tout le pays, aussi bien qu'un grand nombre d'autres avantages pour ses habitants en général, mais spécialement pour ceux de la section supérieure de la province, s'en suivraient naturellement.

" La construction de l'ouvrage en question ouvrirait, avec l'exception du portage d'un demi mille aux grandes chutes, une navigation complète au moyen de la vapeur, depuis la ville de St. Jean jusqu'à la tête du lac Témiscouata, à moins de 18 milles des Trois-Pistoles, sur le St. Laurent ; cette dernière distance se trouvant, j'en suis informé positivement, dans une contrée plane convenable soit pour un chemin de fer, une route ordinaire ou un canal."

A Son Excellence,
SIR EDMUND WALKER HEAD, BART.,
Lieutenant-Gouverneur,
etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 19 mars 1849.

MONSIEUR,

Eu égard à la lettre que l'hon. J. P. Partelow a adressée au secrétaire-provincial, le 24 février dernier, j'ai l'honneur de transmettre copie ci-jointe d'un rapport approuvé du conseil exécutif, d'après lequel votre excellence verra que, dans l'état actuel de ses finances, la province du Canada n'est pas en état de co-

Appendice (D.D.)

11 juillet.

opérer à la réalisation des améliorations que la législature du Nouveau-Brunswick avait en vue d'opérer dans la navigation intérieure entre les deux provinces.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A son excellence,
SIR E. HEAD, Bart,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Extrait du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les matières d'état, en date du 10 mars 1849, et approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 14 du même mois.

Vu la lettre de l'hon. J. P. Partelow, secrétaire-provincial du Nouveau-Brunswick, en date du 24 février dernier, demandant au gouvernement à co-opérer à l'amélioration de la navigation intérieure de cette étendue de pays qui se trouve comprise entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, près du la Témiscouata.

Le comité apprécie pleinement l'importance des travaux pour l'exécution desquels ont demandé la coopération du gouvernement, et il regrette que les grandes dépenses nécessitées pour l'achèvement des travaux publics en cette province, qui sont d'une importance plus immédiate, l'empêchent de donner l'assistance que l'on demande pour effectuer les améliorations projetées par la législature du Nouveau-Brunswick.

Certifié.

(Signé,) J. JOSEPH,

G. C. E.

Au Major CAMPBELL,
Secrétaire du gouverneur-général,
etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Frédéricton, 21 mars 1849.

MILORD,

Je désire soumettre à votre excellence et à votre conseil, un bill qui a été passé par la chambre d'assemblée de cette province, et qui sera sans doute approuvé par le conseil législatif.

Je n'ai pas besoin de faire observer à votre excellence que le Canada et le Nouveau-Brunswick ont un intérêt commun à l'amélioration de la rivière St. Jean, et je suis certain que la législature de cette province accueillera avec la plus vive satisfaction tout indice d'un désir de la part du Canada à co-opérer à la réalisation des objets de ce bill, dans l'étendue de ses limites.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

A son excellence,
le gouverneur-général.
etc., etc., etc.

Appendice
(D.D.)

11 juillet.

MÉMOIRE SUR LA COMMUNICATION ENTRE
LE ST. LAURENT ET LE LAC ST. JEAN.

Depuis plusieurs années, on s'est occupé du projet d'ouvrir une grande voie de communication entre les provinces du Canada et du Nouveau-Brunswick. Pendant longtemps cette idée est demeurée à l'état d'utopie; mais depuis peu elle a pris des proportions telles que cette amélioration, naguère désirée ardemment, est devenue aujourd'hui un besoin réel et vivement senti.

La législature du Nouveau-Brunswick a pris l'initiative en votant, l'an dernier, une somme de £10,000, pour l'amélioration de la rivière St. Jean, partie de la ligne de communication dont il s'agit, et pour une exploration dans le même but. Le rapport de M. le capitaine Bent, chef de cette exploration, a été mis devant les chambres dans le mois de mars dernier, et, à la réception de ce rapport, M. le procureur-général Wilmot, qui déjà avait entrepris un voyage en Canada dans la vue d'entrer en conférence avec l'exécutif canadien sur ce sujet, a introduit une mesure par laquelle le Nouveau-Brunswick se fait fort d'exécuter sa part de travail, si le Canada, de son côté, veut, en conformité de vue, ouvrir un passage, soit par canal ou chemin de fer, à travers la portion de territoire qui se trouve dans ses limites.

Il serait inutile d'entrer dans des détails pour démontrer l'utilité d'une pareille amélioration. L'empressement et l'énergie déployés par notre sœur-province, les assemblées tenues à Québec à ce sujet, la représentation du bureau de commerce de cette dernière ville. Les efforts faits par ces localités particulièrement intéressées, et les nombreux articles de journaux prouvent assez que la conviction a gagné tout le monde. Reste donc à prouver la possibilité de l'exécution pour ce qui regarde le Canada, le rapport de l'exploration dans le Nouveau-Brunswick ayant démontré jusqu'à l'évidence que rien n'est plus facile que de venir sur le lac Témiscouata rencontrer nos barges ou nos locomotives.

A la nouvelle des efforts sérieux qu'on allait faire dans le but plus haut mentionné, les paroisses de L'Isle-Verte et des Trois-Pistoles, spécialement intéressées en autant que considérées par les gens connaissant la contrée, comme les seules qui puissent offrir les avantages de terrain nécessaires à l'accomplissement du projet, ne sont demeurées ni oisives ni apathiques. Déjà aux Trois-Pistoles on avait exploré la rivière et ses bords jusqu'à sa source, et de là jusqu'au lac Témiscouata; depuis, les chasseurs priés de le faire et les conducteurs de chantiers, sur l'ordre exprès de MM. Price et Têtu, n'ont laissé échapper aucune occasion d'étudier le pays sous le double point de vue d'un canal et d'un chemin de fer. Dernièrement, les citoyens de la paroisse de L'Isle-Verte, aidés de ceux de Kakouna, leurs voisins, ont fait entreprendre et exécuter par MM. J. E. St. Pierre, et L. A. Bertrand, arpenteurs, une exploration qui a coûté près de £60. Le rapport et le plan de cette dernière expédition seront envoyés à l'exécutif et mis devant le public. Ceux de l'examen de la rivière des Trois-Pistoles et de ses bords, par M. l'arpenteur Gamache, ont été déposés au bureau des travaux publics de cette province.

Pour ma propre satisfaction et pour me rendre au désir des habitants des deux paroisses plus haut nommées, j'ai visité moi-même, avec L. A. Bertrand, écuyer, arpenteur, les endroits, objets des explorations

Appendice
(D.D.)
11 juillet.

dont je viens de parler. Nous étions accompagnés de MM. François, Jean et Pierre Bouchard, comme guides, pour la ligne de L'Isle-Verte, et par MM. François Bellavance, Eugène Leblanc et Vital Riou, pour la ligne des Trois-Pistoles. J'inscris ici le résultat de ma visite, et j'accompagne ce rapport d'un plan et d'une carte figurative des différences de niveau. Partie de ces renseignements sur les distances et les différences de niveau est prise sur des données à peu près exactes, et partie sur des supputations qui, à coup sûr, ne s'éloignent pas assez de la vérité pour causer des erreurs fatales.

APERÇU GÉNÉRAL.

Les deux lignes indiquées sont à peu près égales en longueur, c'est-à-dire, d'un peu plus de neuf lieues, prenant les deux havres de L'Isle-Verte et des Trois-Pistoles et le lac Témiscouata comme points extrêmes des deux lignes. Le plus haut sommet se trouve, pour l'une et pour l'autre, à une profondeur d'environ vingt milles dans les terres; de ce point, les eaux se séparent, car c'est la limite sud de la vallée du Saint Laurent; ce sommet peut être évalué à deux cent cinquante ou trois cents pieds de hauteur au plus; cette évaluation s'accorde assez avec des observations qui donne une hauteur moyenne de cinq cents pieds aux montagnes qui forment cette chaîne, si l'on considère que les lignes examinées ici passent dans des gorges au bas de monticules qui s'élèvent là à plus de deux cents pieds.

On a donc une élévation d'au plus trois cents pieds, du fleuve à basse marée à la hauteur des terres, à repartir par une pente généralement graduelle, sur une distance de vingt milles, donnant différence dans le niveau moins de quatre pouces par cent pieds, et dans l'endroit le plus abrupte, sur une distance de cinq milles, moins de neuf pouces par cent pieds. Pour la dernière partie des deux lignes, savoir: depuis la hauteur des terres au niveau des eaux du lac Témiscouata, sur une distance d'environ neuf milles, on a une différence de niveau d'à peu près un pouce par cent pieds.

Il est bon de faire remarquer que les figures I et II, indiquant approximativement les changements de niveau, sont faites sur deux échelles bien différentes de longueur et d'élévation, (la figure I est la ligne de L'Isle-Verte, et la figure II celle des Trois-Pistoles); celle-ci est exprimée dans la proportion de quarante pieds par ligne de huit au pouce, et la longueur de neuf arpents par ligne, ce qui donne une apparence plus défavorable, la hauteur étant exprimée par rapport à la longueur dans la proportion de 40: 1. Pour établir un point de comparaison, j'ai reproduit ici, figure III, une partie des plans favorables de la ligne projetée du *Great Western Railway*, considérée comme très avantageuse, et figure V, la partie la moins favorable de la même ligne sur l'échelle suivie dans un rapport sur cette voie, et j'ai mis en regard, figure IV, les lignes de L'Isle-Verte et des Trois-Pistoles. Un coup-d'œil suffit pour démontrer que les terrains représentés figure III et IV offrent à peu de chose près les mêmes avantages, et que celui représenté figure IV offre incomparablement plus de facilités que celui désigné figure V.

Il se rencontre, sans doute, des côtes sur le trajet des lignes en question, lignes qui sont remarquablement droites; mais aucune des élévations n'est bien considérable, toutes sont de terres et toutes, j'en suis certain, peuvent être évitées (celles qui sont de quelque importance, s'entend,) la conformation singulièrement avantageuse du pays m'en est une preuve, car toutes ces hauteurs ne sont, à proprement parler, que des

Appendice (D.D.) mamelons isolés ou des *berges* de rivières qui, de distance en distance, offrent des coulées à pentes douces. Nulle part, sur les deux lignes, on ne rencontre de savanes, de marais ou d'endroits sujets aux grandes inondations : partout le sol est sec et partout fertile.

11 juillet.

C'est le lieu de parler des deux havres qui se trouvent sur le fleuve, à l'abri des îles, à la terminaison des deux lignes ; ces havres sont indiqués sur le plan ci-joint par deux traces en pointillé et par de petits ancres ; les chiffres indiquent le nombre de brasses d'eau qui s'y trouvent à marée basse. Ces deux havres bons pour tous les vents, se disputent la supériorité, et tous deux sont excellents.

J'ai dit plus haut que les terres qui traversent les lignes mentionnées sont fertiles : on me permettra à ce sujet une digression bien courte. A diverses reprises, et en différents endroits, j'ai eu occasion de traverser la belle vallée qui s'étend dans la partie reculée du comté de Rimouski, et à la vue de ces terres si belles et si abandonnées, si voisines de nous et si peu connues, si profitables et si peu exploitées ; à la vue de ces belles forêts d'érables, d'ormes, de cèdres, de mérisiers, mêlés à d'autres bois, — à la vue de ces arbres poussés si gros et si droits par un sol vigoureux et bien arrosé, présentant à chaque pas des pouvoirs d'eau qu'ailleurs on irait chercher bien loin, je me sentais le cœur gros de soupirs en songeant à l'imprévoyance du peuple qui laisse de telles richesses chez lui pour aller courir ailleurs des chances de fortune qui fuient toujours, et qu'on n'atteint presque jamais ; et en songeant aussi à l'oubli du gouvernement qui laisse ainsi sans communications et sans améliorations de si belles portions de territoire, tandis que quelques milliers de louis suffiraient à relever le courage des défricheurs et à les retenir sur le sol qui les a vus naître, et qui pourrait les voir vivre si heureux et mourir si tranquilles.

Je reviens à l'objet principal de ce mémoire. Les deux localités de L'Isle-Verte et des Trois-Pistoles se disputent la supériorité. Il serait imprudent de vouloir désigner, sur une visite rapide et sans usage d'instruments, laquelle des deux lignes est la meilleure ; mais ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est que toutes deux sont praticables ; et quand je dis praticables, cela veut dire que l'exécution ne nécessitera aucune dépense extraordinaire. L'exploration attendu du public mettra à même de juger sans crainte de se tromper sur la supériorité de l'une des deux voies sur l'autre.

Explication du plan et de la carte des différences de niveau :—

LIGNE DE L'ISLE-VERTE.

La ligne tracée par MM. Saint-Pierre et Bertrand, et marquée par un trait noir sur le plan, sert de base aux remarques explicatives qui suivent :—

AA, sur le plan au départ de la ligne, sont deux petits rochers, laissant un passage libre de six perches ; B est un côteau de tuffe bleuâtre, facile à travailler, qui présente, sur une largeur d'environ quatre arpents, une déclivité d'à peu près vingt pieds du sommet à la base. C'est un côteau dit "des Erables," qui forme une croupe de vingt arpents de large. D est la rivière Verte, dont les bords offrent une coulée bien disposée ; la rivière a en cet endroit 72 pieds de large, c'est de toutes les rivières qui traversent la ligne, de beaucoup la plus large ; les ponts nécessaires sur les autres rivières seront tous d'une lambourde. De D en E, il se

rencontre quelques croupes sans importance : E est la rivière la Fourche, et le trait jaune indique une coulée où l'écorce offre peu d'élévation. F est une hauteur que coupe la ligne, et que le détour indiqué par le trait jaune évitera en grande partie. De F en G, la montée est constante et assez rapide, bien que praticable ; nos guides nous ont assuré que par le détour indiqué en jaune de F en H on éviterait partie de cette élévation ainsi que la côte à la Boule en G, et la berge élevée de la rivière Maria Kèche en H ; la conformation générale du terrain rend cet avancé très croyable. De H en I, il y a comme en différents endroits de la ligne, de petits mamelons de terre à peine dignes d'être mentionnés ou faciles à détourner. De I en J, il faut laisser la ligne pour suivre la gorge indiquée par le trait jaune, et qui offre un passage facile et commode. De J en K, le tracé jaune indique un bon passage, en suivant en partie la berge de la rivière du Moulin. De K en L, la ligne coupe un terrain accidenté, bien que praticable ; le trait jaune indique une autre voie que je n'ai pas visitée, atteignant le lac à environ deux milles au sud-ouest de la ligne tracée, et que nos guides nous ont représentée comme très-avantageuse. Mais dans tous les cas, comme le fret et les passagers devront arriver sur le lac Témiscouata avec des berges, il me paraîtrait infiniment meilleur et beaucoup moins coûteux de canaliser la rivière du Moulin jusqu'au lac Ikouisenaki, qui lui-même a environ deux milles de longueur, et est navigable. La rivière du Moulin a une largeur presque partout égale de 36 pieds, et coule entre deux écores, souvent assez élevées, partout suffisantes pour contenir de 6 à 7 pieds d'eau : la rivière est sans chute. Six écluses placées à peu près dans les endroits marqués 1, 2, 3, 4, 5, 6, suffiraient pour donner près de trois lieues de navigation, ayant son terminus dans cette gorge qui serpente au pied des montagnes de I en J sur le plan. Des écluses bien faites en bois de cèdres seraient suffisantes, tant sous le rapport de l'excellence que sous celui de la durée, et coûteraient une somme qui pourrait paraître ridicule aux yeux des hommes accoutumés aux estimés des grands travaux de la partie choyée de la province. Qu'il suffise de dire que des écluses de moulin à scies sur les grandes rivières, coûtent d'ordinaire £200, et j'en connais qui, faites sans beaucoup de précautions, durent depuis 25 ans. Sans doute que des écluses de ce genre ne conviendraient pas ; mais la masse solide serait à peu près la même, et moindre sur les moyennes rivières, et en quadruplant la somme on obtiendrait quatre fois plus d'ouvrage, et le total serait encore une somme modique. Il ne faut pas oublier qu'il n'y aurait nul besoin de creusement.

Appendice (D.D.)

11 juillet.

LIGNE DES TROIS-PISTOLES.

Le chemin de chantier marqué par un trait noir sur le plan, sert de base aux observations qui suivent :—

A et B sont des côteaux peu élevés. C est un autre côteau mesurant environ 70 pieds du sommet à la base, avec une pente assez graduelle d'à peu près 40 arpents de longueur au nord, et une autre de quelques arpents au sud. Le chemin de chantier ne peut être suivi de A en D. Les deux traits jaunes indiquent deux voies, sur lesquelles on peut choisir, et bonnes toutes deux. D est un côteau dont les versants ont une pente graduelle. La continuation des deux lignes jaunes jusqu'en F, rivière Boisbouscache, indiquant des voies meilleures que le chemin qui, néanmoins, peut être suivi en faisant seulement un petit circuit en E pour éviter les écores de la rivière Bic en cet endroit assez élevées. De F en G, montée graduelle assez douce. De G en H, les lignes jaunes indiquent deux circuits destinés à éviter quelques mamelons

Appendice (D.D.)

11 juillet.

abruptes de terres. I est un endroit où, pendant 11 arpents de marche, il faut laisser le chemin au sud-ouest, pour suivre la berge de la rivière au pied d'un monticule élevé; les trois derniers de ces 11 arpents côtoient la croupe qui termine, en s'abaissant, le monticule, et là le terrassement aurait besoin d'être soutenu en deux ou trois endroits par des ouvrages en bois ou en pierre, mais de peu de frais. J est le rocher Gamache, et le trait jaune indique le détour à faire pour l'éviter: près de là, est une coulée peu profonde et d'à peu près 20 pieds de large. En K, le chemin traverse du côté sud-ouest de la rivière pour suivre la berge des lacs et rivière jusqu'à Témiscouata, traversant pendant trois lieues un terrain parfaitement plan. L et M sont de petites coulées tombant vers la rivière dite du sud. N est l'abord du lac Témiscouata, dans un endroit où le terrain arrive au niveau des eaux par une pente insensible. Tous les ponts à faire, sur les rivières et sur trois ou quatre coulées, seront des ponts d'une seule lambourde.

J'ai pris, dans ma visite, tous les renseignements possibles sur le lit de la rivière, que j'ai examinée en beaucoup d'endroits, sous le point de vue d'un canal, et je suis persuadé qu'au moyen d'une vingtaine d'écluses, on canaliserait les rivières et les lacs jusqu'à Témiscouata, de façon à donner dans les endroits les moins profonds des biefs une profondeur de 6 à 7 pieds d'eau sans aucun autre creusement que les sept arpents mentionnés plus bas. Ces écluses pourraient être placées à peu près dans les endroits marqués sur les plans par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. De 2 en 3, il faudrait faire passer la rivière dans une belle coulée creusée par la nature, afin d'éviter une chute d'environ 50 pieds. La coulée qui commence au-dessus de la chute à de grandes écores et une largeur moyenne de 100 pieds dans son fonds: pour y faire passer la rivière, il suffirait d'ouvrir une tranchée d'à peu près un arpent à chacune de ses extrémités qui se redressent tout d'un coup et servent de berge au lit actuel de la rivière. De A en Z sur le plan, il existe un petit canal creusé de mains d'hommes, pour les usages du chantier, qui fait communiquer la source de la rivière des Trois-Pistoles avec la source de la rivière du sud; ce canal a cinq arpents de long, et il suffirait de lui donner des proportions suffisantes. De Z en 14, le terrain est si plan qu'une écluse d'au plus cinq pieds d'élévation

suffit aujourd'hui avec le canal dont je viens de parler, pour jeter dans la rivière Trois-Pistoles les eaux des trois derniers lacs, qui naturellement déchargeaient leurs eaux à Témiscouata. En 15 est une petite chute peu considérable et facile à submerger.

Appendice (D.D.)

11 juillet.

Voici le résumé des études faites sur le terrain et à frais particuliers, études imparfaites, sans doutes, mais néanmoins d'une grande importance; maintenant, il appartient au gouvernement, et la chose lui sera demandée simultanément par le bureau de commerce de Québec et les autorités municipales du comté de Rimouski, et hors de la province, elle est sollicitée par la législature du Nouveau-Brunswick, il appartient, dis-je, au gouvernement du pays d'ordonner et de faire exécuter une exploration minutieuse et des études au moyen d'instrument, afin de décider sur le mode de communication, sur le lieu d'élection, et établir le coût probable de l'entreprise.

La note A qui suit ce mémoire est un estimé de la dépense d'une semblable exploration.

(Signé,) J. C. TACHÉ.

RIMOUSKI, 25 avril 1850.

Coût probable d'une exploration: pour deux guides connaissant la contrée, à 5s. par jour, la durée de l'exploration étant évaluée à trois mois.....	£45 0 0
13 hommes pour transport de provisions, et tous autres services, à trois louis par mois.....	117 0 0
Nourriture des hommes, à 1s. par jour.....	67 10 0
Dépenses imprévues et déficits possibles.....	25 10 0
	£255 0 0

Le montant des honoraires des ingénieurs n'est pas inclus ici, parce que le bureau des travaux publics pourrait envoyer quelques uns des messieurs qui y sont employés ordinairement et reçoivent un salaire permanent.

CINQUIEME RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES CHEMINS DE FER ET DES LIGNES DE TELEGRAPHE.

Votre Comité a l'honneur de faire rapport des délibérations du comité et des témoignages pris au sujet du Bill pour l'Incorporation d'une Compagnie pour construire un Chemin de Fer entre les Rivières de Niagara et Détroit, rapporté à votre Honorable Chambre vendredi dernier, le 12 du courant.

W. B. ROBINSON,
Président, *pro. tem.*

ORDRE DE RÉFÉRENCE.

Assemblée législative,
28 mai 1850.

Ordonné,—Que le comité permanent des chemins de fer et des lignes de télégraphe soit composé des membres suivants:—

M. CAUCHON,
M. GUGY,
M. HOLMES,
SIR ALLAN N. MACNAB,
M. MCFARLAND,
M. MONGENAI,
M. PERRY, (remplacé par l'honorable
M. HINCKS, le 11 juin.)
M. PRINCE,
L'hon. M. ROBINSON,
M. SCOTT (de Bytown),
M. TACHÉ.

M. Taché propose en amendement, pourvu que les frais de voyage seront payés par les parties intéressées, et non pas à même le trésor public.

Le comité s'est divisé:—

POUR.	CONTRE.
MM. McFarland, Taché, Mongenais, Cauchon.	MM. Holmes, Scott, (de Bytown), Robinson.—3.

Ainsi, il est adopté, et ordonné en conséquence.

Mardi, 18 juin 1850.

Présents:—Sir Allan N. MacNab, (président);
MM. Cauchon, Gagy, Hincks, Holmes, McFarland, Mongenais, Prince, Robinson, Scott, (de Bytown), et Taché.

Jasper T. Gilkinson, écuyer, comparait devant le comité, pour répondre à une assignation du 11 juin dernier.

Robert S. Woods, écuyer, comparait devant le comité.

Ordonné,—Que si M. Woods possède quelques informations qui puissent faire voir que les parties qui demandent une charte pour construire un chemin de fer pour relier les rivières Niagara et Détroit, sont prêtes à en commencer la construction en recevant une charte et le compléter en un temps raisonnable, il soit prié de les communiquer au comité.

M. Woods adresse la parole au comité en faveur de la charte, et transmet deux lettres, comme suit:—

DÉTROIT, 17 janvier 1850.

R. STUART WOODS, écuyer,
Sandwich, C. O.

CHER MONSIEUR,

J'ai lu sur le "Times" du 20 du mois dernier, les remarques que vous faites au sujet du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit.

En consultant les vrais intérêts des actionnaires et du public, (et leurs intérêts sont identiques) dans la

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ.

Mardi, 4 juin 1850.

Présents:—MM. Holmes, Robinson, Prince, Scott, (de Bytown), Taché, et Gagy.

SIR ALLAN NAPIER MACNAB est élu président.

Le comité, en l'absence du président, s'ajourne à mardi, le 11 juin courant.

Mardi, 11 juin 1850.

Présents:—Sir Allan N. MacNab, (président);
MM. Robinson, Holmes, McFarland, Taché,
Mongenais, et Cauchon.

M. Holmes propose, secondé par M. Robinson, que le président fasse comparaître immédiatement devant ce comité le secrétaire de la compagnie du grand chemin de fer occidental, transmettant en même temps copies de tous les contrats, livres, correspondances et autres documents nécessaires pour informer le comité sur l'état actuel de la dite compagnie.

Appendice
(E.E.)

15 juillet.

construction d'une ligne de chemin de fer à travers votre péninsule, il sera nécessaire d'établir cette ligne de chemin de manière à commander la plus grande somme possible des affaires locales et extérieures, — en perdant jamais de vue le développement physique du pays qu'il traverse.

Ceci n'est pas moins vrai, bien que l'une ou l'autre branche de ces affaires soit assez considérable en elle-même pour devenir profitable sur le montant requis, car plus les affaires sont considérables, plus le chemin a de facilités pour satisfaire aux besoins du commerce local et extérieur à des frais modérés, et peut se mettre à l'abri des effets de la concurrence, de quelque endroit qu'elle vienne. Ceux qui, comme actionnaires, sont intéressés dans le chemin, s'apercevront de cela facilement. Ceux qui sont intéressés dans le commerce extérieur, voudront que le chemin fasse toutes les affaires locales qu'il pourra, afin qu'il puisse les servir à des prix plus raisonnables, et ceux qui sont intéressés dans les affaires locales voudront recevoir du commerce extérieur tout le secours possible pour diminuer leurs dépenses. Tous ces intérêts paraissent donc tous tendre vers le même but et être compatibles les uns avec les autres.

L'ancienne route du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit semble avoir été tracée moins en considération du commerce local que du commerce extérieur, et ce dernier aurait donc à supporter le principal fardeau; le grand avantage de cette route gît dans la modicité des frais de construction.

La ligne du grand chemin de fer occidental, au contraire, semble surtout propre au commerce des localités, sa longueur en quelque sorte dans toute son inclinaison le rendant moins propre aux affaires extérieures. Les frais additionnels de cette ligne lui sont encore bien défavorables.

Ces remarques nous donnent les raisons que j'ai d'approuver la ligne moyenne suggérée dans votre note au "Times" ou tout autre qui pourra le plus contribuer au but de la dite ligne.

Si la nouvelle ligne pouvait être tracée de manière à garantir à peu près le coût original et offrir les inclinaisons légères de l'ancien chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit, tout en offrant les mêmes facilités aux affaires locales sur la ligne du grand chemin de fer occidental, combinant ainsi jusqu'à un certain point les avantages et rejetant les désavantages des deux lignes, je pense comme certain qu'il commanderait assez d'affaires pour mériter la confiance des capitalistes et pourrait être ainsi construit.

Très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,

J. W. BROOKS.

DÉTROIT, 20 mars 1850.

R. STUART WOODS, Secr.

CHER MONSIEUR,

J'ai lu l'article sur le chemin de fer dans le "Spectator," du 13 du courant, que vous avez eu la bonté de me transmettre ce matin. La lettre que je vous ai écrite le 17 de janvier expose les vues que j'entretiens sur la ligne de tout chemin destiné à relier la frontière avec la rivière de Niagara. Je me flatte que vous ne considérez point que la conclusion à laquelle M. Benedict en est venu par rapport à la préférence que j'ai donnée à la ligne "du grand chemin de fer occidental," n'indique aucun changement dans

Appendice
(E.E.)

15 juillet.

l'opinion que j'entretiens que la ligne proposée du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit, plaise davantage aux personnes de ce côté des lignes. Les projets ne doivent être considérés que sous le rapport de leur mérite économique; le chemin qui sera construit le plus économiquement et deviendra le plus profitable, sera celui auquel les capitalistes donneront la préférence. Il est évident que le chemin via Hamilton entraînera les dépenses les plus considérables et conséquemment sera le moins profitable et le moins attrayant pour les capitalistes. Ici vient la question, quel profit résulterait-il à un chemin qui traverserait votre péninsule, passerait par Hamilton et accaparerait les affaires du lac Ontario? — Le montant des affaires compenserait-il les dépenses additionnelles? — Si l'on pouvait prouver cela, il n'y aurait alors aucune raison de ne point passer par votre ville. En adoptant l'état que M. Benedict a transmis à votre parlement l'année dernière, dans lequel il dit que le grand chemin de fer occidental coûterait au moins un million de piastres de plus que le chemin des rivières de Niagara et Détroit, ces affaires se monteraient annuellement, disons, à \$130,000. Vous savez mieux que moi ce qui en sera, probablement.

Je ne considère pas que l'état du marché à Boston soit maintenant une indication de la valeur intrinsèque des actions de chemins de fer, — même dans l'esprit de ceux entre les mains desquels elles passent, mais plutôt comme l'indication qu'il en est plus offert aujourd'hui qu'il n'en peut être acheté par les personnes qui sont dans l'habitude de rechercher ces placements.

Je suis certain que les actionnaires dans le chemin central, désiraient faire un placement permanent, évalueraient leurs intérêts de 100, 110 à 120 pour cent.

L'état encombré du marché de l'est ne peut pas continuer, — quand il aurait cessé, — et l'on peut s'attendre à un changement favorable dans le cours de l'été prochain, je ne doute pas que le chemin à travers le Canada, recevra des parties qui, de ce côté, s'intéressent à la construction de chemins de fer, toute l'attention qu'en commande l'importance.

Tâchez, à la session prochaine de votre parlement, d'obtenir une charte qui soit libérale, et que les capitalistes étrangers puissent approuver et, j'ose prédire que cette ligne de chemin se construira promptement, malgré l'état de misère où se trouve actuellement le marché des actions de chemins de fer.

Votre respectueux,
J. W. BROOKS.

Le col. Prince propose, secondé par M. Cauchon, qu'il est à propos de construire un chemin de fer depuis quelque point sur la rivière Détroit jusqu'à tel point ou points sur la rivière Niagara, que l'on trouvera le plus avantageux. Le dit chemin devant passer à travers ou dans les environs immédiats des villes de Chatham, London, Woodstock et Brandford, — et qu'une charte soit accordée pour incorporer le chemin sous le titre de "La compagnie du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit."

Après quelque discussion, le colonel Prince a remis sa motion à demain.

Vendredi, 21 juin 1850.

Présents: — Sir Allan Napier MacNab, (Président,) Messieurs Robinson, Prince, Môngonais, Taché, Scott, (de Bytown), McFarland et Gagy.

La motion du col. Prince d'hier a été soumise, et après quelque discussion elle a été adoptée, contre la voix du président seulement.

Appendice
(E.E.)

15 juillet.

Jasper T. Gillison, écuyer, secrétaire de la compagnie du grand chemin de fer occidental, a comparu, et après avoir adressé la parole au comité pour que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit ne soit pas accordée, a été informé que sa présence n'était plus requise en vertu de l'assignation,—le comité ordonnant que ses dépenses soient payées.

Vendredi, 28 juin 1850

Présents:—Sir Allan Napier MacNab, (Président),
Messieurs Hincks, McFarland, Taché, Mongenais, Prince, Robinson et Gagy.

Ordonné,—Que les agents des diverses parties demandant un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, comparaissent devant le comité.

Les personnes suivantes ont adressé la parole au comité :—

John Geo. Vansittart, écr. de Woodstock.
Robt. S. Woods, écr., de Sandwich.
Henry C. R. Becher, écr., de London.

Mercredi, 10 juillet 1850.

Présents:—Sir Allan N. MacNab, (Président);
MM. Cauchon, Holmes, McFarland, Mongenais, Prince, Robinson, Scott, (de Bytown), Hincks et Taché.

Le comité a pris en considération le bill pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer entre les rivières de Niagara et Détroit, à lui renvoyé le 1er juillet courant.

Lewis F. Allan, écr., de Black Rock, près de Buffalo, a comparu, et a adressé la parole au comité à l'appui de la charte et au sujet du terminus qui devait être fixé sur la rivière Niagara dans le township de Bertie.

Le Col. Prince propose une série de résolutions comme suit :

Résolu,—Qu'il est à propos de construire un chemin de fer depuis quelque endroit ou endroits sur la rivière de Niagara, dans le township de Bertie, jusqu'à un certain point sur la rivière Détroit, dans le township de Sandwich;—que la dite ligne de chemin passe par les villes de Brantford, Woodstock, London et Chatham, ou dans le voisinage immédiat des dites villes; et que durant la présente session il soit accordé une charte pour incorporer la dite ligne de chemin sous le nom de "La compagnie du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit."

Résolu,—Qu'il est expédient, afin de prévenir tout retard dans le commencement et la construction du dit chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit, que la dite compagnie soit obligée de fournir une garantie convenable de l'intention qu'elle a de profiter des dispositions de la dite charte; et à cette fin, que la dite compagnie soit requise, durant les dix-huit mois qui suivront immédiatement la passation de cet acte, de niveler, d'une manière suffisante, cent milles de son dit chemin; sous peine de perdre sa charte.

Résolu,—Que la compagnie du grand chemin de fer occidental ait la liberté de couper la ligne principale du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit, à la ville de Brantford ou ailleurs, par une branche qui sera construite depuis la ville d'Hamilton jusqu'à la ville de Brantford ou au point d'intersec-

tion, et que les chars de la dite compagnie du grand chemin de fer occidental passeront sur aucune partie de la ligne de la dite compagnie des rivières de Niagara et Détroit, aux conditions ordinaires ou aux conditions que les dites compagnies pourront agréer.

En amendement, M. le président propose que la considération ultérieure des résolutions soit remise à vendredi prochain, afin de pouvoir communiquer avec les directeurs de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et qu'ils puissent être informés que MM. Prince et Hincks se sont séparés du *Memorandum* exécuté par eux et le président de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Le comité c'est divisé :—

POUR.	CONTRE.
M. Taché, Sir A. N. MacNab.—2.	Messrs. Cauchon, Hincks, Holmes, McFarland, Mongenais, Prince, Robinson.—7.

Ainsi l'amendement est rejeté.

En amendement, M. le président propose que copie des résolutions soit transmise au président de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et que la compagnie soit informée, par le président, que ce comité se réunira vendredi prochain, et qu'alors la compagnie aura l'occasion, si elle le désire, d'être entendue contre l'adoption des dites résolutions.

En amendement, M. Cauchon propose que les mots "adoptant les dites résolutions," soient retranchés, et les suivants substitués "le dit rapport à la chambre."

Ce qui est emporté, et l'amendement original, tel qu'amendé, a passé en conséquence.

En amendement à la motion originale, M. le président propose de résoudre qu'avant que le comité se décide à aucune intervention dans la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental, il soit donné avis à la dite compagnie qu'elle peut comparaître devant le dit comité, par conseil ou autrement, pour s'opposer à toute violation prétendue des droits qu'elle a en vertu de sa charte.

Le comité s'est divisé,—

POUR.	CONTRE.
MM. Scott, Sir Allan N. MacNab.—2.	MM. Cauchon, Hincks, Holmes, McFarland, Mongenais, Prince, Robinson et Taché.

Ainsi, l'amendement est perdu.

La motion originale étant alors soumise,—

Le comité s'est divisé :—

POUR.	CONTRE.
MM. Cauchon, Hincks, Holmes, McFarland, Mongenais, Prince, Robinson, Scott et Taché.	Sir Allan N. MacNab, 1.

Appendice
(E.E.)

15 juillet.

Appendice
(E.E.)

15 juillet.

Ainsi elle est adoptée, et

Résolu en conséquence.

Le président donne instruction au greffier de transmettre immédiatement copie des dites résolutions (à nsi que la résolution du comité enjoignant qu'icelles soient transmises) au président de la dite compagnie du grand chemin de fer occidental.

M. le président a transmis et mis devant le comité, une copie d'une proposition entre l'hon. M. Francis Hincks, Col. John Prince et W. P. McLarent, écuyer, président de la compagnie du grand chemin de fer occidental, laquelle est comme suit :—

Il est proposé qu'une charte soit accordée à une compagnie qui sera appelé "La compagnie de chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit," pour construire une ligne de chemin depuis un point quelconque sur la rivière de Niagara jusqu'à Brantford, dans le comté de Wentworth, ou jusqu'à un point quelconque à dix milles de cette ville, où elle pourra couper la ligne de la compagnie du grand chemin de fer occidental et aux conditions suivantes :—

1. Que la ligne de Bertie à Brantford sera nivelée avant le 1er janvier 1852, sous peine de perdre la charte.

2. Que la compagnie pourra compléter la ligne depuis Brantford jusqu'à la rivière Détroit en passant par Woodstock, London et Chatham, à moins que la compagnie du grand chemin de fer occidental n'ait complété le nivellement de cinquante milles de la ligne à l'ouest de Brantford avant le 1er jour de janvier 1852, et le nivellement de toute la ligne le 1er juin 1853.

3. Qu'il soit établi une disposition pour que la compagnie qui terminera la ligne entre Brantford et la rivière Détroit accorde les facilités ordinaires aux chars de la compagnie qui construira la branche.

Nous, les soussignés, somme d'opinion qu'une charte basée sur les conditions ci-dessus mentionnées, pourrait être accordée à la compagnie qui la demandera.

F. HINCKS,
JOHN PRINCE,
W. P. McLAREN,
Prés. du G. Ch. de fer Occ.

Vendredi, 12 juillet 1850.

Présents.—Sir Allan Napier MacNab, (Président.)
Messrs. Holmes, Mongenais, McFarland,
Prince, Robinson, Scott, (de Bytown), et Taché.

M. le président propose de résoudre, que toutes les parties intéressées à obtenir des chartes pour les chemins de fer et les amendements aux dites chartes ont droit d'être entendus devant ce comité par conseil ou agents accrédités, qu'afin d'éviter qu'on en impose au comité, et pour que le temps du comité ne soit pas inutilement employé par des parties non autorisées, toutes les personnes qui voudront agir comme conseils ou agents et qui comparaitront comme tels, soumettront au comité, avant d'être entendues, leurs lettres de créance dûment authentiquées et signées par leurs auteurs.

M. Scott propose en amendement, que tous les mots dans la dite résolution après les mots "agents accrédités," soient retranchés ;

Ce qui est adopté, et la résolution, telle qu'amendée, est soumise et adoptée en conséquence.

M. le président propose, que les dits directeurs de la compagnie du grand chemin de fer occidental, leur secrétaire, agents ou conseils soient appelés, et que les résolutions adoptées à la dernière assemblée leur soient lues, et qu'ils soient informés que ce comité est prêt à entendre ce qu'ils peuvent avoir à dire contre les dites résolutions.

En amendement, le col. Prince propose, que tous les mots après "propose," soient rayés, et les suivants insérés : " que les divers agents soient appelés, et que les résolutions adoptées par le comité mercredi, le 10 du courant, leurs soient lues, et qu'ils soient entendus en réponse ;"

Ce qui est adopté, et les divers agents sont appelés.

M. Gilkison a été entendu et a transmis le document suivant :—

A l'honorable comité permanent des chemins de fer,

J'ai rapporté au bureau des directeurs de la compagnie du grand chemin de fer occidental les résolutions adoptées par votre comité, mercredi dernier, lesquelles ont été prises en considération par le bureau. En réponse j'ai ordre de communiquer à votre comité les résolutions suivantes que le bureau a unanimement adoptées dans son assemblée d'hier :

" Résolu.—Que le bureau considère la résolution du comité des chemins de fer de la chambre d'assemblée qui vient de lui être lue, comme une violation complète de l'engagement pris entre certains membres du dit comité et le bureau, et ce bureau déclare en outre qu'il n'a ni le pouvoir ni le droit d'accéder aux résolutions qui lui sont maintenant soumises, vu qu'elles abrogeraient virtuellement la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental."

" Résolu.—Que le président, M. McLaren, M. Tiffany, Dr. Hamilton, M. Carroll, et M. Gilkison, le secrétaire, forment le comité de ce bureau, et se rendent à Toronto pour communiquer la résolution précédente au comité des chemins de fer de l'assemblée législative, et faire toute autre chose qu'ils pourront juger à propos de faire, pour empêcher qu'il ne soit introduit dans la législature aucun bill pour abroger la charte de cette compagnie ou pour affecter en aucune manière les droits qui lui sont garantis par acte du parlement."

Le bureau des directeurs m'a chargé en outre de demander à votre honorable comité la permission d'être entendu par conseil, et de soumettre à la considération de votre comité un état des affaires et de la position de la compagnie.

JASPER GILKISON,
Secrétaire.

Toronto, 12 juillet 1850.

J. S. Tiffany, écuyer, adresse la parole au comité, et demande du délai jusqu'à mercredi prochain, pour préparer ses remarques et objections contre l'octroi de la dite charte—et il déclare que si le délai ne lui est pas accordé, il refuse respectueusement d'entrer en matière, informant le comité qu'il ne peut réellement pas le faire dans le moment.

M. le président propose que le conseil de la compagnie du grand chemin de fer occidental et son secrétaire aient jusqu'à mardi prochain, à 10 heures, pour préparer et mettre devant le comité les objec-

Appendice
(E.E.)

15 juillet.

Appendice
(E.E.)

tions qu'ils pourront faire contre le bill maintenant devant lui, et les remarques qu'ils auront à faire à cet égard.

POUR.

M. Scott, (de Bytown.)
Sir A. N. MacNab.—2.

CONTRE.

MM. Holmes,
Prince,
Robinson,
Taché.—4.

Ainsi la motion est rejetée.

Jasper Gilkison, écuyer, a de nouveau adressé la parole au comité, de la part de la compagnie du grand chemin de fer occidental, comme son secrétaire.

James F. Joy, écuyer, de Détroit, étant présent, et ayant été requis d'exposer, pour l'information du comité, tous les faits qu'il connaît relativement à la probabilité qu'il y a que les actions du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit pour lequel on demande un acte d'incorporation seront prises, dit qu'il a été le solliciteur du chemin de fer de Michigan allant du Détroit à la cité de Michigan dans l'Indiana, distance de cent trente milles, et était venu en cette ville pour faire connaître les vues que les actionnaires de ce chemin entretiennent sur l'importance du chemin projeté à travers le Canada : qu'il était maintenant devenu évident, dans les Etats-Unis, qu'il devait y avoir une rivalité sérieuse et importante entre les deux grandes routes pour le commerce de l'est et de l'ouest de l'Union ; qu'il est maintenant certain que le chemin de fer de New-York et de l'Erie sera construit, depuis la cité de New-York jusqu'à Dunkirk, sur le lac Erié ; — que depuis cet endroit jusqu'à Erié, dans la Pensilvanie, le chemin était à peu près nivelé et serait probablement complété l'année prochaine, qu'il serait, sans aucun doute, conduit avec ardeur d'un endroit à l'autre, jusqu'à Toledo ; que de cet endroit on construirait maintenant un chemin qui avait Chicago pour but ; et que de Chicago on construirait aussi un chemin qui devait aboutir au Mississippi. Ceci constituera la ligne sud de la route depuis la cité de New-York jusqu'à la grande vallée de l'ouest.

Sur la ligne nord se trouve le chemin de fer central du Michigan, presque terminé jusqu'à Chicago, la chaîne des chemins qui traversent l'état de New-York depuis Buffalo jusqu'à Albany, et de là jusqu'à Boston, le chemin occidental, comme il est appelé, et jusqu'à New-York, le chemin de la rivière Hudson, ces chemins sont tous terminés, excepté celui de l'Hudson qui sera terminé l'année prochaine. Cette chaîne de chemins, avec celui du Canada que l'on se propose d'incorporer, constituera la route du nord, et sera, lorsqu'elle aura été complétée, plus courte que celle du sud de cent à cent cinquante milles, et commandera en grande partie le commerce immense de l'est et du l'ouest, si, sous d'autres rapports, cette route possède des avantages. Comme de raison, il est d'une grande importance pour cette chaîne des chemins du nord que la branche qu'il doit la relier pour le Canada soit construite immédiatement, comme il doit être évident à tous ceux qui sont au fait des circonstances ; et il est maintenant devenu un objet d'une grande importance pour les actionnaires de ces compagnies de chemins qu'il soit accordé une charte qui établisse cette ligne de chemin qui commandera tout le trafic américain, et se conciliera en même temps tous les intérêts du Canada, de manière à faire tout le trafic local et extérieur dans le pays. Les actionnaires du chemin central du Michigan et quelques-uns de ceux des chemins du nord de New-York à moi connus ont cru et espéré que la ligne proposée par la charte du chemin des rivières de Niagara et Détroit atteindra cet objet, commandera le capital nécessaire à sa construction

immédiate, et ils sont prêts à s'engager dans cette entreprise.

Appendice
(E.E.)

16 juillet.

En en venant à cette conclusion, ils avaient devant les yeux la charte du grand chemin de fer occidental et le rapport de l'ingénieur. Ils possèdent eux-mêmes des capitaux considérables et sont intimement liés avec les capitalistes de nos cités de l'est ; et animés d'un vif intérêt dans la construction d'un chemin à travers la province, ils considèrent cette route tellement désavantageuse qu'ils en sont venus à la conclusion qu'on ne saurait se procurer les capitaux nécessaires à sa construction, quand ils n'entretiennent aucun doute sur la construction de l'autre. Le coût du grand chemin de fer occidental, suivant l'évaluation d'habiles ingénieurs, sera d'un million à un million et demi de piastres de plus que l'autre route, et devra avoir de fortes inclinaisons en montant ou descendant les hauteurs dans le voisinage d'Hamilton, et devra, en raison de ces fortes inclinaisons, être beaucoup plus dispendieux dans son fonctionnement, pendant qu'il offrira beaucoup moins d'avantage par rapport au nivellement. Ils pensent aussi qu'une différence de quelques heures dans le temps sera suffisante pour décider entre les deux grandes voies qui commanderont le trafic américain entre les côtes de l'Atlantique et la vallée du Mississippi. Et c'est pour cela seulement qu'il est important d'éviter les fortes inclinaisons que l'on rencontrera dans le voisinage d'Hamilton, qui auront l'effet de retarder beaucoup le trajet ; car la rapidité dans cet âge de concurrence est l'élément le plus important. Ils veulent bien entrer dans l'une de ses entreprises, et ils sont certains qu'elle trouvera tous les capitaux nécessaires et qu'elle sera profitable, mais ils pensent que l'autre ne peut réussir et ne pourra commander les capitaux nécessaires.

On a fait allusion au système d'incorporer des chemins parallèles. On a éprouvé, dans les Etats-Unis, et cela presque sans exception, que lorsqu'un chemin de fer réussit, un chemin parallèle est immédiatement construit aux environs. De Boston à Portland, dans l'état du Maine, distance d'environ cent vingt milles, il y a deux chemins parallèles, souvent très près l'un de l'autre et, dans quelques endroits, pas éloignés de plus de dix milles l'un de l'autre ; et ces deux chemins sont les meilleurs placements de la Nouvelle Angleterre. Il y a deux lignes parallèles de chemins qui traversent le Vermont et le New-Hamshire, de Boston à Burlington, sur le lac Champlain, toutes deux terminées et en opération ; l'une d'elles a été terminée dans le cours de l'année dernière. Il y a deux chemins parallèles dans le New-Hamshire, de Concord à Haver Hill, distance d'environ quatre-vingt milles, l'une est complètement et l'autre à peu près terminée. Il se construit maintenant dans le sud du Michigan un chemin parallèle au chemin central du Michigan ; et il a dernièrement été accordé une charte à un chemin de Troy, dans l'état de New-York, à Boston, lequel doit être parallèle au grand chemin de l'ouest ; je pourrais encore citer plusieurs cas de routes parallèles plus courtes, mais je ne pense pas que cela soit nécessaire. A peine voit-on dans l'Union Américaine un chemin profitable qui n'ait son parallèle construit ou en voie de construction, et dans quelques cas ces chemins occupent presque la même route générale ou sont très rapprochés l'un de l'autre.

Un mot sur le terminus de l'est : il est tout à fait probable que Bertie serait le terminus le plus avantageux et qu'il le sera aussi ; et il est aussi tout-à-fait probable qu'il sera expédient d'en continuer une branche jusqu'au pont suspendu pour se relier à cet endroit avec le chemin de Rochester, qui, dit-on, doit être construit. Il serait mieux de ne point fixer le terminus est, en laissant la compagnie libre de le placer, soit à Bertie soit aux châteaux ou à ces deux points,

Appendice (E.E.) suivant que les intérêts de la compagnie et des actionnaires de Buffalo le rendront avantageux.

15 juillet.

Peter Carroll, écuyer, d'Hamilton, est entendu à l'appui de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

John Geo. Vansittart, répond comme suit aux questions suivantes soumises par M. Holmes :

1. Etes-vous actionnaire ou autrement intéressé dans la compagnie du grand chemin de fer occidental ?

Rép. Je suis actionnaire dans la compagnie du grand chemin de fer occidental, et je représente les intérêts de plusieurs autres actionnaires. Je suis envoyé pour exprimer l'opinion d'une grande partie des habitants de Woodstock et des environs, dans lesquels environs plus de £10,000 ont été pris dans le capital du grand chemin de fer occidental.

Ques. Vous avez entendu les objections faites par M. Gilkison et M. Tiffany contre l'octroi d'une charte à la compagnie du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit ; voulez-vous dire si, dans votre opinion, ce comité contribuerait à l'intérêt public en adhérant aux résolutions en faveur de la pétition ?

Rép. J'ai entendu les objections faites par M. Gilkison et Tiffany contre l'octroi d'une charte à la compagnie du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit, et je suis d'opinion que les intérêts des gens d'Oxford et du public en général seraient mieux consultés en adhérant aux résolutions proposées par le Colonel Prince et adoptées par le comité dans sa dernière séance en faveur du chemin de Niagara et Détroit ; ces résolutions sont conformes aux désirs de la population qui m'a envoyé ici, et je n'ai entendu qu'une seule voix contre l'opinion universellement entretenue à cet égard. On croit généralement que la compagnie du grand chemin de fer occidental n'est pas en état de construire le chemin, — que nous ne sommes pas capables de le construire avec nos seules ressources, — et que si nous voulons profiter des capitaux américains, nous devons leur donner une occasion de nous venir en aide sans les exposer à de plus grands frais pour notre simple avantage particulier.

La supposition générale est que, si ce comité ne fait pas rapport en faveur de la pétition demandant une charte qui définisse la ligne de chemin à travers notre Péninsule, il sera accordé une autre charte pour un chemin de fer sous le même nom, mais qui n'en définira pas la ligne et qu'il sera probablement construit un chemin sud directement d'un point à l'autre sur les rivières de Niagara et Détroit ; causant ainsi un dommage considérable aux villes centrales et à Hamilton elle-même.

Et quant aux assertions de M. Gilkison et de M. Tiffany au sujet des actions de la compagnie du grand chemin de fer occidental prises à Londres jusqu'au montant de £40,000, je pense qu'il est de mon devoir de remarquer que le Dr. Hamilton, l'un des directeurs de la compagnie du grand chemin de fer occidental, en réponse à une question que je lui faisais directement après l'assemblée du bureau à Hamilton, la

Appendice (E.E.) semaine dernière, me dit qu'il ne s'attendait pas à ce qu'un chelin de plus serait payé dans le dit capital et que bien qu'il ne fût pas encore fait, il le serait probablement lorsque l'autre versement serait demandé, — le capital de Londres n'était pas compris dans le dernier versement de cinq pour cent qui ne s'appliquait qu'aux nouvelles actions afin de les mettre au pair avec les anciennes.

15 juillet.

George S. Wilkes, écuyer, de Brantford, a répondu comme suit aux questions suivantes, proposées par le comité :—

Etes-vous actionnaire ou autrement intéressé dans la compagnie du grand chemin de fer occidental ?

Rép. Je ne suis pas intéressé dans ce chemin de fer, pas plus que ceux que je représente. Les habitants de Brantford ont refusé de prendre des actions dans cette compagnie parce que la ligne passait plusieurs milles au nord de cet endroit.

Vous avez entendu les objections faites par M. Gilkison et M. Tiffany contre l'octroi d'une charte en faveur de la compagnie du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit ; voulez-vous dire si, dans votre opinion, ce comité contribuerait à l'intérêt public en adhérant aux résolutions en faveur de la pétition ?

Rép. Je suis d'opinion que ce serait consulter les intérêts du public que d'accorder cette charte.

1. Parce que nous aurions un chemin de fer que nous serions certains de finir, et qui traverserait les principales villes et généralement la partie la plus densément peuplée des districts de Niagara, Gore, Brock, London et de l'Ouest, favorisant une population considérable qui ne devrait pas être privée des avantages d'un chemin de fer, simplement parce qu'il ne passera pas par la cité de Hamilton.

2. Parce que la compagnie du grand chemin de fer occidental existe depuis plus de quatorze ans et qu'elle n'offre encore aucune apparence de commencement, pendant que le chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit doit promptement être construit à cause du besoin qu'en ont les compagnies américaines.

3. Parce que la route tracée pour le chemin de Niagara et Détroit, est la meilleure route offerte au placement des capitalistes, parce qu'il réunit le plus de facilités dans le trajet au plus grand montant de trafic local ; et peut être construite à des frais beaucoup moins considérables qu'aucune autre ligne.

4. Parce que le chemin peut être relié à Brantford par une branche depuis Hamilton, à des frais que les habitants de cette cité peuvent très bien payer, ainsi que les autres personnes intéressées dans le commerce du lac Ontario, et ils n'auront point recours à d'autres personnes qui ne sont point aussi intéressées, pour construire le chemin pour eux.

Le comité a présidé à l'examen des dispositions du bill et a adopté le rapport, avec divers amendements.

Ordonné, — Que le président fasse rapport.

THADDEUS PATRICK,

Greffier du comité permanent

Sur les chemins de fer et lignes télégraphiques.

RAPPORT

SUR LA

PETITION DE F. C. CAPREOL, ECUYER.

CHAMBRE DE COMITE, 15 Juillet, 1850.

LE COMITE, auquel a été renvoyée cette partie de la pétition de F. C. Capreol, de la cité de Toronto, écuyer, demandant une enquête sur la poursuite qu'il a faite de certaines personnes qui fuyaient la justice, en l'année 1843,—fait respectueusement rapport :—

Qu'en consultant les témoignages annexés à ce rapport, votre honorable chambre verra que tout le mérite de l'arrestation des meurtriers de feu Thomas Kinnear, écuyer, ainsi que le recouvrement de la propriété volée, est dû à F. C. Capreol, écuyer, le pétitionnaire. L'intelligence, le zèle, la promptitude et l'activité que ce monsieur a déployés dans cette occasion sont au-dessus de toute louange.

Il est établi que le maire d'alors, ainsi que les magistrats, tant de la ville que du district, ne voulaient assumer aucune part de la responsabilité, et que l'huissier en chef, (M. Kingsmill,) qui accompagnait, et qui paraît avoir si bien aidé M. Capreol, avait, il paraît, reçu avis de ne pas s'engager dans cette démarche.

Il est prouvé que M. Capreol seul a nolisé le bateau à vapeur moyennant une somme de £25 qu'il a empruntée et payée avant le départ. Peu après, il a remboursée la somme qu'il avait ainsi empruntée; et il a payée aussi les dépenses de l'huissier en chef et de ses assistants, dans l'Etat de New-York et dans la traversée, ainsi que les siennes, qui, en admettant que dans ce cas il n'a pas été fait exception à la règle générale, doivent avoir été considérables.

Il est également évident que M. Capreol n'était pas l'agent de M. Kinnear, et qu'il n'est pas devenu son légataire, ni l'exécuteur testamentaire ou l'administrateur des biens du défunt, ni qu'il n'a pas obtenu l'administration ou l'usage d'aucune partie de son capital.

Dans de semblables occasions, à moins de prendre le témoignage de l'individu, il est plus aisé de juger la conduite par lui suivie que de préciser le montant de ses déboursés; même dans ce cas, par suite de l'anxiété, de la hâte, et faute de bons renseignements, on oublie parfois les sommes que l'on a été obligé de dépenser. La perte de temps de M. Capreol, et l'abandon de ses propres affaires, méritent quelque considération; et, le tout pesé, votre comité en conclut que la somme de cent louis n'excéderait probablement de beaucoup la compensation à laquelle M. Capreol a droit.

En se tenant dans les limites tracées par la Constitution, votre comité, sans recommander positivement un octroi d'argent, fait rapport des faits à votre honorable chambre.

Le tout humblement soumis,

A. GUGY,
Président.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

M. Shyring est appelé devant le comité et fait la narration suivante :—

Je me rappelle très bien que, dans la soirée du 30 juillet 1843, M. Capreol fut informé du meurtre de M. Kinnear et de sa ménagère; ayant été l'ami intime de M. Kinnear, M. Capreol fut douloureusement frappé de cet événement, et ayant appris que les assassins s'étaient sauvés aux États-Unis, il résolut de les poursuivre et de les arrêter. J'accompagnai M. Capreol chez le maire d'alors, l'hon. M. Sherwood, qui refusa de prêter aucune assistance, lorsqu'elle lui fut demandée. Il dit que le meurtre ayant été commis hors des limites de la cité, il n'avait rien à y faire, et nous renvoya à un magistrat du district. J'accompagnai M. Capreol une seconde fois à la résidence de M. Sherwood, vers les onze heures et demie du soir, pour lui demander de donner toute assistance à sa disposition; mais il refusa encore une fois de la manière la plus positive; alors M. Capreol procéda sur sa propre responsabilité, à ses risques et à ses frais. M. Capreol alla nolisier le *Transit*, et le capitaine convint d'aller à Lewiston pour £25 à être payés avant le départ; et M. Capreol n'ayant pas cette somme d'argent fut chez un ami l'emprunter la paya et partit. Arrivé à Lewiston, il arrêta les criminels, les mit à bord du bateau à vapeur et les remit entre les mains de la justice.—Je sais personnellement que M. Capreol n'était pas l'agent de M. Kinnear, ni n'avait en sa possession aucun argent appartenant à M. Kinnear. Ce que je viens de dire est fondé sur ma connaissance personnelle, car j'ai accompagné M. Capreol dans cette occasion. Je ne saurais dire au juste ce que cette mission a coûté à M. Capreol; mais je sais qu'elle lui a causé beaucoup de trouble et de perte de temps; et j'oserais dire, quoique je ne puisse parler avec certitude, qu'il a bien dépensé une somme de £100 dans ses efforts pour arrêter les meurtriers. Je suis positif à dire que le maire d'alors refusa d'intervenir en aucune manière.

J. C. Morrison, écuyer, membre du comité, est interrogé :—

Je connaissais feu M. Kinnear, assassiné en juillet 1843, par son propre serviteur; les assassins se sauvèrent aux États-Unis et furent poursuivis et capturés par M. Capreol, au meilleur de ma connaissance et croyance, sur sa propre responsabilité et à ses propres frais. M. Capreol n'était pas l'agent du défunt, et je ne sais pas qu'il eût entre ses mains de l'argent appartenant à feu M. Kinnear. J'étais intime avec le défunt, j'ai agi en quelques choses comme son aviseur

Appendice
(F.F.)

15 juillet.

légal, depuis j'ai été son administrateur ; j'ai acquis ainsi quelque connaissance de ses affaires. Je n'ai aucune raison de croire qu'en poursuivant les assassins, M. Capreol eût été mû par des motifs d'intérêt ; au contraire, j'ai tout lieu de croire qu'il a agi avec les intentions les plus pures ; sa conduite a été sans aucun doute dans cette occasion d'un grand service à toute la société. Je dois ajouter que les héritiers de feu M. Kinnear se sont mis en communication avec moi relativement à l'arrestation des meurtriers ; ce meurtre leur a causé de grandes dépenses, disons £250 ; en conséquence, ils n'étaient pas disposés à rembourser à M. Capreol les déboursés qu'il avait faits, et ils prétendaient que ce n'était pas à eux mais au pays à rembourser ces dépenses ; ils m'écrivirent pour m'imposer des conditions d'une telle nature que M. Capreol fut obligé de les repousser.

4 juillet 1850.

M. G. Michie, étant interrogé, dit :—

Je me rappelle le temps où T. Kinnear a été assassiné, j'étais alors en société avec M. Ogilvie. Le matin du 1er août 1843, je vis qu'une traite de £30 avait été tirée par mon associé en faveur de M. Capreol. Mon associé m'expliqua que, dans la nuit précédente, M. Capreol grimpa à la fenêtre de M. Ogilvie, tandis que ce dernier dormait, pour lui emprunter une somme d'argent afin de payer le capitaine du *Transit*, qui refusait de partir avant d'être payé. Je sais que le *Transit* est parti dans la cours de la même nuit. Quelque temps après, M. Capreol remboursa l'agent.

Dr. L. O'Brien, étant interrogé, dit :—

Je me rappelle du soir où la nouvelle du meurtre de T. Kinnear parvint à Toronto. M. Capreol fut très pressant auprès des magistrats de la cité et du district pour les faire nolisier un vaisseau afin qu'il pût poursuivre les assassins. Les magistrats de la cité présents refusèrent tous d'assumer aucune responsabilité, et je refusai moi aussi comme magistrat du district. M. Capreol dit alors qu'il le ferait lui-même à ses propres dépens ; il l'a fait je crois, et il a aussi tout le mérite de l'arrestation des meurtriers.

Geo. Duggan, jeune, écuyer, étant interrogé, dit :

Je me rappelle les circonstances du meurtre dont on parle. M. Capreol voulait que le maire de Toronto, ou la magistrature, nolisât le bateau à vapeur du capitaine Richardson, le *Transit*, qui se trouvait alors dans le havre pour poursuivre immédiatement les assassins. Le maire et la magistrature refusèrent d'encourir aucune dépense pour nolisier le bateau à vapeur. Ne pouvant obtenir leur assistance ou celle du magistrat du district, et le capitaine Richardson refusant de partir avant d'être payé, M. Capreol prit le tout sur sa responsabilité ; je ne doute pas qu'individuellement il se procura les moyens de nolisier le bateau. La promptitude d'action facilita grandement

l'arrestation des meurtriers. Je considère que la conduite de M. Capreol a été très méritoire dans cette occasion ; moi pour un, j'aurais contribué individuellement aux frais, et le maire était prêt à contribuer pour une partie de ces frais, mais personne ne s'est donné la peine de faire une souscription.

L'hon. Henry Sherwood, membre du comité, étant interrogé répond comme suit :—

C'est, je crois, en juillet 1843, un dimanche après-midi, que j'appris que M. Kinnear avait été assassiné à sa résidence, à environ seize milles de cette cité. En apprenant cela, je fis immédiatement des recherches et je trouvai qu'un messenger venait d'arriver et qu'il s'était rendu chez M. Gurnett (qui était alors échevin de la cité) pour lui donner connaissance des faits. Je fus chez M. Gurnett (comme j'étais alors maire de la cité) pour obtenir des renseignements complets sur cet événement. M. Gurnett me raconta les faits, et me demanda mon avis sur ce qu'il y avait à faire. Il fit émaner son warrant comme magistrat de la cité, qui fut endossé par le Dr. O'Brien comme magistrat du district ; subséquemment, M. Capreol vint me trouver pour savoir si je pouvais autoriser le nolis d'un vaisseau pour traverser à Lewiston, où l'on supposait que les assassins s'étaient sauvés. J'informai M. Capreol que je n'étais nullement autorisé à encourir une semblable dépense au nom de la cité ; le crime ayant été commis en dehors de sa juridiction. M. Capreol paraissait désirer vivement que tous les efforts possibles fussent faits pour arrêter les meurtriers. Je lui demandai s'il savait qui était alors l'agent de M. Kinnear dans la cité, ou s'il en avait un ; il me dit qu'il ne savait pas s'il en avait un en particulier, mais qu'il était dans l'habitude de transiger des affaires avec lui pendant sa vie. D'après cette conversation, inférant qu'il avait agi pour M. Kinnear, je lui conseillai de nolisier un bateau à vapeur, et lui dit que je pensais que la succession de M. Kinnear étant riche, ses frais lui seraient remboursés ; M. Duggan était alors avec M. Capreol. Ils me laissèrent alors, et M. Capreol revint ensuite m'informer qu'il avait pris des arrangements avec un bateau à vapeur pour partir immédiatement. Je lui dis dans ce moment, comme je l'avais fait auparavant, que toute l'assistance que je pouvais lui donner, en lui fournissant des officiers de police, j'étais prêt à la lui donner. J'envoyai chercher George Kingsmill, l'huissier en chef d'alors, ou M. Kingsmill vint à ma maison, (je ne me rappelle plus lequel,) j'étais alors dans mon lit, et entendant frapper à la porte, j'ouvris la fenêtre et lui parlai ; il me dit que M. Capreol avait engagé un bateau à vapeur pour traverser à Lewiston, et qu'il avait le warrant en sa possession ; je lui dis de partir immédiatement et de prendre autant d'hommes de police qu'il lui paraîtrait nécessaires pour capturer les assassins.

Le jour suivant l'huissier en chef me rapporta qu'il avait réussi à capturer les meurtriers et qu'ils étaient en prison.

En me faisant rendre compte des circonstances de l'arrestation, je fus informé par l'huissier en chef qu'il avait arrêté les assassins à Lewiston, dans l'état de New-York ; qu'il avait arrêté la femme la première, et l'ayant placée en sûreté, il arrêta l'homme, et qu'il réussit après beaucoup de difficultés à lui mettre les menottes. D'après les informations que j'ai reçues d'autres personnes, je suis positif à dire que la manière prompte et énergique avec laquelle l'huissier en chef a agi, a non seulement sauvé du trouble, mais encore des dépenses. S'il n'avait pas courageusement arrêté les criminels, et n'avait pas traversé la rivière avec eux, les autorités aurait eu à les demander à l'Etat de

Appendice
(F.F.)

15 juillet.

Appendice
(F.F.)

15 juillet.

New-York, en vertu de la loi alors existante. Il m'a semblé dans le temps, et je me vois rien pour me faire changer d'opinion, que la conduite de l'huissier en chef méritait la plus grande louange. La conduite de M. Capreol, suivant moi, lui fait le plus grand honneur, il n'avait, à ma connaissance, aucun autre motif d'agir aussi activement qu'il l'a fait, que celui de mettre les criminels entre les mains de la justice. Je ne doute pas que M. Capreol ait employé et payé le capitaine Richardson. J'ai dit en chambre que le nolisement avait coûté £12 10s., mais je me suis trompé ; M. Capreol m'a dit depuis qu'il avait payé £25 pour l'usage du bateau à vapeur.

M. George Kingsmill, ci-devant huissier en chef de la cité de Toronto, étant interrogé, répond comme suit :—

En juillet, 1843, j'étais huissier en chef de la cité de Toronto. Le dimanche, 30 juillet, je rencontrai M. Gurnett dans la rue King, et, sur son ordre, je me mis à la recherche des meurtriers de feu M. Kinnear, et je constatai à la fin qu'ils étaient traversés à Lewiston. Vers neuf ou dix heures du soir, M. Gurnett me remit un warrant pour l'arrestation des assassins ; pendant ce temps M. Capreol avait nolisé le bateau à vapeur "Transit," pour se rendre à Lewiston dans le but d'arrêter les assassins, et il m'emmena en conséquence avec lui sur le "Transit," jusqu'à Lewiston ; nous partîmes vers une heure du lundi matin. Après être arrivé, j'eus la chance de les prendre tous les deux dans la même auberge, où je les arrêtai et trouvai en leur possession les effets du défunt ; nous les traversâmes à Queenston. Mes frais de voyage furent payés par M. Capreol, qui paya également tous les autres frais de l'expédition. Les meurtriers avaient volé le cheval et le wagon du défunt, et étaient heureusement retenus à Lewiston, d'abord par quelque chose du wagon qui s'était brisé, et puis par l'officier de douane pour le paiement des droits ; les criminels se seraient probablement échappés, si M. Capreol avait attendu le voyage régulier du bateau à vapeur pour se mettre à leur poursuite. Tout le mérite de l'arrestation des criminels est dû, sans aucun doute, à M. Capreol. J'étais présent lorsque le capitaine Richardson refusa de partir avant d'être payé. M. Capreol fut en ville, et revint peu de temps après avec l'argent qu'il paya au capitaine Richardson. Je fus avec M. Capreol en grande partie sur ma propre responsabilité, car l'hon. M. Sherwood, alors maire, m'avait dit que c'était une affaire du district, et que je ferais mieux de ne pas y aller, mais de laisser aller l'huissier en chef du district à ma place. Après cette conversation, je retournai chez moi, mais le beau-frère de M. Capreol étant venu me chercher je le suivis à bord du "Transit."

F. C. Capreol, écuyer, étant interrogé, répond comme suit :—

Je dois à M. Kingsmill, l'huissier en chef, de dire qu'en m'accompagnant à Lewiston, il a agi d'une manière si intelligente, si prompte et si courageuse, qu'il a immédiatement opéré l'arrestation des criminels, et évité

par là les discussions et les difficultés ; si conjointement nous n'avions pas adopté les mesures dont il a été parlé, les assassins auraient pu se sauver ; et de fait il se serait probablement sauvés ; et je n'hésite pas à dire qu'une poursuite infructueuse aurait pu coûter £1000 au pays.

Appendice
(F.F.)

15 juillet.

PÉTITION DE F. C. CAPREOL, ÉCUYER.

À l'honorable assemblée législative de la province du Canada, en parlement réunie.

L'humble pétition de Frédéric Chase Capreol, écuyer, de la cité de Toronto,

EXPOSE :

Que dans le mois de juillet, mil huit cent quarante-trois, Thomas Kinnear, écuyer, de Richmond Hill, et sa ménagère, furent assassinés ;

Que votre pétitionnaire en fut informé par un échevin de la cité ;

Que votre pétitionnaire ayant été informé que le cheval et le wagon de M. Kinnear avaient été vus de bonne heure le matin à Toronto, votre pétitionnaire pensa que le criminel ou les criminels s'étaient probablement sauvés aux États-Unis ;

Que votre pétitionnaire demanda aux autorités qu'il appartient à faire poursuivre les fugitifs, mais elles refusèrent d'accorder toute aide ou assistance ;

Que votre pétitionnaire alors nolisâ à ses propres frais le bateau à vapeur du capitaine Richardson, et vers le milieu de la nuit partit pour Lewiston, et là réussit à capturer les deux personnes soupçonnées, serviteurs de M. Kinnear, et les remit ensuite entre les mains de la justice à Toronto ;

Que ces deux personnes subirent leurs procès, furent trouvées coupables, et subirent la peine imposée par la loi ;

Que votre pétitionnaire, en faisant les démarches ci-dessus mentionnées, dépensa une forte somme d'argent dont la plus grande partie ne lui a pas été remboursée ;

Votre pétitionnaire prie humblement votre honorable chambre qu'il lui plaise faire faire une enquête sur les faits et les circonstances de cette affaire, dans le but d'accorder à votre pétitionnaire telle compensation que votre honorable chambre jugera à propos.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

FRED. C. CAPREOL.

Toronto, 21 juin 1850.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de L'HONORABLE ASSEMBLEE LEGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR-GENERAL; le priant de vouloir bien faire mettre sous les yeux de la Chambre, un tableau indiquant la POPULATION des différents COLLEGES ÉLECTORAUX, qui doivent être formés par le BILL de REPRESENTATION soumis à la chambre.

HAUT-CANADA.

Número.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	Population.	Número.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	Population.
1	* GLENGARRY	Charlottenburg..... Kenyon..... Lochiel..... Lancaster.....	4783 3596 3883 3735	7	RENFREW.....	Admaston..... Blithefeild..... Bagot..... Bromley..... Horton..... Lavant..... Darling..... MacNab..... Pakenhata..... Pembroke..... Ross..... Stafford..... Westmeath.....	451 595 537 929 66 441 1226 1504 Pt. de rapport 186 822
	Total du comté.....		15970		Total du comté.....		6757
2	* STORMONT	Finch..... Osnabruk..... Roxborough..... Cornwall.....	1223 4206 1704 3897	8	LANARK	Bathurst..... Beckwith..... Burgess, (nord)..... Dalhousie..... Drummond..... Elmsley, (nord)..... Lanark..... Montague..... Ramsay..... Sherbrooke, (nord)..... Sherbrooke, (sud).....	2887 2423 898 1365 4169 1649 2454 2987 3031 1828
	Total du comté.....		11030		Total du comté.....		23601
3	* DUNDAS.....	Mountain..... Matilda..... Winchester..... Williamsburgh.....	2437 3534 2070 3698	9	GRENVILLE.....	Edwardsburgh..... Wolfred..... Gower, (sud)..... Oxford..... Augusta.....	3448 2653 962 3986 4378
	Total du comté.....		11739		Total du comté.....		15377
4	PRESCOTT.....	Alfred..... Caledonia..... Hawkesbury, (est)..... Hawkesbury, (ouest)..... Longueuil..... Plantagenet.....	343 766 2398 2462 1293 1371	10	LEEDS.....	Bastard..... Burgess, (sud)..... Crosby, (nord)..... Crosby, (sud)..... Elmsley, (sud)..... Elizabethtown..... Escott..... Kitley..... Leeds..... Lansdowne..... Yonge.....	3018 254 1461 1181 998 5125 1188 3173 3952 3485
	Total du comté.....		8638		Total du comté.....		23835
5	RUSSELL.....	Clarence..... Cumberland..... Cambridge..... Russell.....	304 1044 75 278				
	Total du comté.....		1701				
6	CARLETON.....	Fitzroy..... Goulbourn..... Gower, (nord)..... Gloucester..... Huntley..... March..... Marlborough..... Osgoode..... Tarbolton..... Nepean.....	2205 2488 1509 2393 1986 1858 1657 2252 383 3314				
	Total du comté.....		20045				

[Les nombres marqués * sont ceux du recensement de cette année, les autres nombres sont de 1848.]

Appendice
(G.G.)

Appendice
(G.G.)

HAUT-CANADA.—(Continuation.)

15 juillet.

15 juillet.

Numéro.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	Population.	Numéro.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	Population.		
11	FRONTENAC.....	Barrie.....	Pt. de rapp. 727	17	DURHAM.....	Hope.....	3098		
		Bedford.....				Darlington.....	6368		
		Clarendon.....	Pt. de rapp. do			Cavan.....	3917		
		Hinchenbrouke.....				do	1087		
		Kennebec.....	Pt. de rapp. do			Manvers.....	1494		
		Loughborough.....				do	2025		
		Olden.....	Pt. de rapp. do			Port Hope.....	23310		
		Oso.....				do			
		Palmerston.....	do			18	PETERBOROUGH.....	Belmont.....	161
		Portland.....	1687					Burleigh.....	50
		Pittsburgh.....	2040					Methuen.....	80
Kingston.....	7525	Dummer.....	1377						
Storrington.....	1897	Harvey.....	69						
Wolfe Island.....	1656	Douro.....	1264						
Total du comté.....	17310	Smith.....	2071						
12	ADDINGTON.....	Amherst Island.....	1184	19	VICTORIA.....	Mariposa.....	2501		
		Anglesea.....	Pt. de rapp. 5779			Ops.....	2578		
		Camden.....				Emily.....	2445		
		Ernestown.....	4512			Ennismore.....	500		
		Kaladar.....	Pt. de rapp. 1661			Eldon.....	1232		
Sheffield.....	do	Fénélon.....		212					
Total du comté.....	13136	Verulam.....	492						
13	LENNOX.....	Adolphustown.....	673	19	VICTORIA.....	Bexley.....	114		
		Fredericksburgh.....	2913			Pt. de rapport	Somerville.....	9574	
		Richmond.....	2898						
Total du comté.....	6481	Total du comté.....	9574						
14	PRINCE-EDOUARD....	Athol.....	1547	20	* SIMCOE.....	Orillia, (nord).....	76		
		Amoliasburgh.....	2970			Orillia, (sud).....	470		
		Hillier.....	3253			Matchedash.....	274		
		Hallowell.....	2518			Tay.....	993		
		Marysburgh.....	3243			Medonté.....	1759		
		Sophiasburgh.....	2931			Oro.....	1254		
		Ville de Picton.....	1599			Vespra.....	405		
		Total du comté.....	18061			Flos.....	683		
15	HASTINGS.....	Lac.....	Pt. de rapp. do	20	* SIMCOE.....	Sunnidale.....	156		
		Tudor.....				do	Nottawasaga.....	1411	
		Grimsthorpe.....	do			Gwillimsbury, (ouest.)..	3816		
		Marmora.....	495			Innisfil.....	1887		
		Madoc.....	1620			Easa.....	1223		
		Elziver.....	Pt. de rapp. 2250			Técumseth.....	3612		
		Rawdon.....				do	Adjala.....	1754	
		Huntingdon.....	1790			Tosorontio.....	431		
		Hungerford.....	1765			Mulmur.....	644		
		Sidney.....	3801			Mono.....	2276		
		Thurlow.....	3798			Total du comté.....	23124		
		Belleville.....	2939			21	YORK, (North Riding)...	Thorn.....	1011
		Tyendinaga.....	4525					* Mara.....	966
		Total du comté.....	22983					* Rama.....	8
16	NORTHUMBERLAND..	Alnwick.....	358	Uxbridge.....	1459				
		Cramahé.....	4293	* Reach.....	2492				
		Cobourg.....	3513	* Gwillimsbury, (est)..	2616				
		Hamilton.....	3892	* Gwillimsbury, (nord)..	1172				
		Haldimand.....	2663	Scott.....	538				
		Monaghan, (sud).....	1214	* Brock.....	3174				
		Murray.....	4487	* Georgina.....	947				
		Percy.....	1841	* Whitchurch.....	4113				
		Seymour.....	1852	Total de Riding.....	18496				
		Total du comté.....	24113						

[Les nombres marqués * sont ceux du recensement de cette année, les autres nombres sont de 1848.]

Appendice
(G.G.)

HAUT-CANADA.—(Continuation.)

Appendice
(G.G.)

15 juillet.

15 juillet.

Numéro.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	Population.	Numéro.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	Population.
22	YORK, (South Riding)...	* Étobicoke * King Vaughan..... York	2914 5574 5913 7120	30	GREY	* Derby..... Sydenham..... * St. Vincent..... * Sullivan..... Holland..... * Euphrasia..... * Collingwood..... * Bentick..... Glenelg..... * Artemesia..... * Osprey.....	787 1191 1246 436 424 474 365 924 380 60
	Total de Riding.....		21521		Total du comté.....		6287
23	YORK, (East Riding)....	* Markham..... * Pickering..... Scarborough..... Whitby..... * Oshawa.....	6868 6385 3728 8081 1106	31	† BRUCE.....	Huron..... Kinloss..... Culross..... Carrick..... Kincardine..... Greenock..... Brant..... Bruce..... Saugoen..... Eldersly..... Arran.....	
	Total de Riding.....		26168		Total du comté.....		
24	YORK, (Ouest Riding)...	* Albion..... * Caledon..... * Chinguacousy..... Toronto..... * Toronto Gorc.....	3957 2744 5489 6525 1602	32	HURON	Hay..... Stephen..... McGillivray .. Biddulph..... Usborne..... Howick..... McKillop..... Gray..... Morris..... Turnberry..... Ashfield..... Wawanosh..... Colborne..... Hullett..... Tuckersmith..... Stanley..... Goderich.....	393 328 892 1495 461 506 487 304 680 309 863 1196 3010
	Total de Riding.....		20317		Total du comté.....		10924
25	HALTON.....	* Erin..... Esquesing..... Trafalgar..... Nasagaweya..... Nelson.....	3055 4259 5807 1740 3862	33	PERTH	Blanchard..... Hibbert..... Fullarton..... Downie..... Logan..... Ellice..... Easthope, (nord)..... Easthope, (sud)..... Elma..... Wallace..... Mornington.....	
	Total du comté.....		18723		Total du comté.....		9539
26	WATERLOO.....	Dumfries, (nord)..... } Waterloo..... * Wilmot..... Woolwich..... Wollesley..... Peel..... Maryborough.....	Envir. 4000 6750 4863 2780 2145 1279 587	34	LAMBTON.....	Bosanquet..... Plympton..... Warwick..... Sarnia..... Moore..... Enniskillen..... Brooke..... Sombra..... Dawn..... Euphémia.....	204 640 1216 600 738 150 360 913 793
	Total du comté.....		22399		Total du comté.....		5614
27	BRANT	Brantford..... Onondaga..... Tuscarora..... Oakland..... Dumfries, (sud)..... Burford, (est).....	7415 1412 1500 668 4000 1548				
	Total du comté.....		16543				
28	WELLINGTON	Puslinch..... * Guelph..... Nichol..... Garrafraxa..... * Eramosa.....	2861 4399 1827 1661 2150				
	Total du comté.....		12898				
29	PEEL	* Normanby..... * Egremont..... Proton..... * Melanchton..... Minto..... Arthur..... Luther..... Amaranth.....	400 594 160 200 1449 335				
	Total du comté.....		3138				

† Il n'y a pas eu de rapports d'envoyés pour ces townships, lesquels viennent justement d'être ouverts.

Appendice
(G.G.)

HAUT-CANADA.—(Continuation.)

Appendice
(G.G.)

15 juillet.

15 juillet.

Numéro.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	Population.	Numéro.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	Population.
35	KENT.....	Orford Howard Camden Chatham Harwich Dover, (est) Dover, (ouest) Raleigh Tilbury, (est) Romney Zone	870 2063 394 1011 2116 1960 2183 540 364 1297	41	HALDIMAND.....	Walpole..... Onéida..... Sénéca..... Cayuga..... Cauborough..... Rainham..... Dunn..... Moulton..... Sherbrooke.....	2233 1787 2513 1539 858 1325 653 1449 315
	Total du comté.....		12798		Total du comté.....		12672
36	ESSEX.....	Mersea Gosfield Colchester..... Rochester Maidstone..... Malden Anderdon..... Sandwich Tilbury, (ouest).....	1021 1897 2634 634 864 960 360 3636 160	42	WELLAND.....	Pelham Thorold Stamford Crowland..... Willoughby..... Wainfleet..... Humberstone..... Bertie.....	2006 3582 3267 1190 1344 1400 2259 2388
	Total du comté.....		12166		Total du comté.....		17436
37	ELGIN.....	Aldbrough..... Dunwich..... Southold..... * Yarmouth..... Malahide..... Delaware..... Westminster..... Bayham..... Dorchester, (sud).....	994 1773 3963 5748 3256 1060 4292 3538 1506	43	LINCOLN.....	Grimsby..... Clinton..... Louth..... Grantham..... Caistor..... Gainsborough..... Niagara.....	2142 2652 1780 7242 956 2097 2144
	Total du comté.....		26124		Total du comté.....		19013
38	MIDDLESEX.....	Mosa Ekfrid Carradoc..... Metcalfé..... Adélaïde..... Williams..... Lobo..... Nissouri..... Dorchester, (nord)..... London.....	1499 1229 1715 326 1594 1140 1928 3156 1506 5286	44	WENTWORTH.....	Beverly..... Flamboro', (est)..... Flamboro', (ouest)..... Ancaster..... Glanford..... Binbrook..... Salfleet..... Barton.....	4169 2347 4528 3960 1546 1367 2397 1478
	Total du comté.....		19377		Total du comté.....		21782
39	NORFOLK.....	Houghton Middleton..... Charlottetown..... Windham..... Townsend..... Woodhouse..... Walsingham..... Long Point..... Isle de Ryerson.....	1055 560 2306 2532 3899 3392 1912 30 30	Blenheim (3666,) appert qu'il a été omis depuis Oxford— donnant au comté 21,225.			
	Total du comté.....		15716		CITÉS.....	Toronto..... * Hamilton..... Kingston.....	23503 10248 8369
40	OXFORD.....	Zorra, (est)..... * Zorra, (ouest)..... Oxford, (nord)..... Oxford, (est)..... Oxford, (ouest)..... Dereham..... Burford..... Blandford.....	2220 3187 803 2667 2362 2465 1548 2305		VILLES.....	Bytown..... London..... * Niagara..... Brockville..... * Cornwall.....	6275 4584 3373 2449 1506
	Total du comté.....		17557		Total.....		60307

[Les nombres marqués * sont ceux du recensement de cette année, les autres nombres sont de 1848.]

Appendice
(G.G.)

HAUT-CANADA.—(Continuation.)

Appendice
(G.G.)

15 juillet.

15 juillet.

RÉCAPITULATION.

Membres.	COMTÉS.	Population.	Membres.	COMTÉS.	Population.
2	Glengarry.....	15970	2	<i>Rapporté ci-haut.....</i>	395211
1	Stormont.....	11030	2	Halton.....	18723
1	Dundas.....	11739	2	Waterloo.....	22399
1	Prescott.....	8633	1	Brant.....	16543
1	Russell.....	1701	1	Wellington.....	12898
2	Carleton.....	20045	1	Peel.....	3138
1	Renfrew.....	6757	—	Grey.....	6357
2	Larnark.....	23691	—	Bruce.....	—
2	Grenville.....	15377	—	Huron.....	10924
2	Leeds.....	23835	1	Perth.....	9539
2	Frontenac.....	17310	1	Lambton.....	5614
1	Addington.....	13136	1	Kent.....	12798
1	Lennox.....	6181	1	Essex.....	12166
2	Prince-Edouard.....	18061	2	Elgin.....	26124
2	Hastings.....	22983	2	Middlesex.....	19377
2	Northumberland.....	24113	2	Norfolk.....	15716
2	Durham.....	23310	2	Oxford.....	21225
1	Peterborough.....	11836	1	Haldimand.....	12673
1	Victoria.....	9571	2	Welland.....	17436
2	Simcoe.....	23124	2	Lincoln.....	19013
2	York, (North Riding).....	18196	2	Wentworth.....	21784
2	York, (South Riding).....	21521			679585
2	York, (East Riding).....	26168			
2	York, (West Riding).....	20317			
	<i>Porté ci-contre.....</i>	395211		Villes et cités.....	60307

BAS-CANADA.

L'arrangement des diverses municipalités, paroisses et townships du Bas-Canada, prendra quelque temps ; mais les tableaux ne diffèrent pas matériellement de celui qui a été présenté à la chambre, par l'ordre de son excellence le gouverneur-général, au commencement de la dernière session.

Les rapports du recensement de 1850, reçus jusqu'à ce jour, ne sont pas suffisants pour que ce bureau puisse compléter aucun comté.

W. C. CROFTON,

Secrétaire, Bureau de Régistration.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,

4 juillet 1850.

R A P P O R T.

LES COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS ont l'honneur de soumettre le rapport suivant pour l'information de son excellence.

Progrès des travaux.—L'ingénieur en chef et l'ingénieur du canal de Welland ont présenté des rapports complets et détaillés (A. B. C. et D.) pour l'année dernière, ci-annexés, auxquels il est référé pour ces renseignements ;— ces rapports donnent le devis des sommes nécessaires pour compléter les ouvrages " provinciaux " maintenant donnés à l'entreprise, y compris des réclamations et dommages au montant de £124,736, (A, 1 et 2) également, un aperçu des sommes nécessaires pour compléter les ouvrages " provinciaux " inachevés qui ne sont pas donnés à l'entreprise au montant de £125,161, (A, No. 3,) dont il ne faudra cette année que £20,500 (A, No. X) et enfin la somme nécessaire pour les ouvrages locaux inachevés, qui est de £1,264, (A, No. 2), le tout se montant à £251,161, sur lesquels £126,000 sont affectés à divers contrats.

Dépenses.—Le rapport du secrétaire du département donne le montant des allocations dépensées en 1849, comme suit :—

	£	s.	d.
Voir E, No. 2. Pour construction.....	125,160	9	6
Do. No. 2. Dommages	12,525	8	5
Do. No. 2. Dépenses pour administration, régie, arbitrage, loi, armée, police, et autres dépenses contingentes...	10,791	6	10
Do. No. 2. Total.....	£148,477	4	9
Il a été aussi dépensé en 1849 :			
Do. No. 3. Péages	34,499	1	6
En vertu d'ordres en			
Do. No. 4. conseil	21,179	13	3
Do. No. 5. Entretien des phares	5,040	9	10
Do. No. 6. Liste civile	1,928	13	2
	62,547	17	9
Dépense totale en 1849.....	£211,025	2	6

Appropriations.—Il faudra pour divers services en 1850, déjà entrepris, mais n'appartenant pas strictement aux travaux publics, la somme

Do. No. 7. de.....17,532 3 10.

A ajouter sur le devis de l'ingénieur pour travaux provinciaux entrepris.....124,736.

Voir A, No. 1. Pour ouvrages locaux do.....1264

Non entrepris, nécessaires cette année.....20,500

Total nécessaire pour 1850£164,032 3 10

L'acte [9 Victoria, chapitre 37, section 14] exige un état des recettes et dépenses de chaque ouvrage ensemble avec les autres renseignements y relatifs qui peuvent être nécessaires ; ce département est chargé de les insérer dans le rapport annuel. Avec le système actuel il est impossible de donner ces renseignements parce que ce département ne reçoit pas de rapports mensuels, et que les comptes publics n'indiquent pas le montant des péages, ni les dépenses faites pour chaque ouvrage pendant l'année ; il donne seulement un compte par débit et crédit des sommes versées et dépensées pour le compte de chaque ouvrage durant l'année.

Ce département devrait pouvoir fournir des états détaillés et complets des péages, du trafic, et du tonnage, des frais de pilotage, remorquage, droits de tonnage et de havre, fret, et toutes les autres charges afférentes au commerce entre l'Atlantique et l'intérieur, aussi parfaitement que le fait le bureau du canal Erié.

Nous recommandons de faire un examen du fonctionnement pratique des maisons de la Trinité de Québec et de Montréal, des dépenses d'administration, des modes de perception, des droits de tonnage là et dans le Haut-Canada, afin de constater s'il est possible de les prélever suivant un mode plus équitable, et aussi quelles sommes additionnelles serait nécessaires, en suivant le système le plus économique, pour entretenir des phares sans imposer une nouvelle charge aux revenus généraux.

Une série de tableaux a été préparée par T. C. Keefer, ingénieur-civil, (marqué F,) indiquant les actes qui autorisent les appropriations, les dépenses faites avant l'Union, faisant maintenant partie de la dette publique, et le total des dépenses depuis ce temps, avec une évaluation de chaque ouvrage local productif ; le tout classé sous les chefs de " travaux provinciaux " et " travaux locaux " productifs et improductifs dans chaque district du Haut et du Bas-Canada ; et un état des recettes et dépenses afférentes à chaque ouvrage qui a produit des péages depuis les cinq dernières années, avec des remarques explicatives. Ces tableaux indiquent le montant dépensé sur les—

Ouvrages provinciaux avant l'Union à compte de la dette publique. [Voir F, No. 1.)

Haut-Canada.....	650,005
Bas-Canada.....	35,000
	£685,005

Les dépenses se sont montées dans les deux provinces depuis l'Union à..... 2,235,426

Ouvrages productifs avant l'Union.....	£2,920,431
Haut-Canada.....	271,521
Bas-Canada.....	78,975
	£360,496

Depuis l'Union,	
Haut-Canada.....	318,336 (1)
Bas-Canada.....	147,506 (2)
	£465,842
	£816,338

Ouvrages improductifs avant l'Union.

Haut-Canada.....	29,694
Bas-Canada.....	0,000
	£29,694

Depuis l'Union,	
Haut-Canada.....	184,889 (1)
Bas-Canada.....	397,725 (2)
	£482,614

Dépense totale..... £512,308

Il a été dépensé pour des ouvrages locaux depuis l'Union,—

Dans le Haut-Canada.	Dans le Bas-Canada.
£503,224	£445,231
318,336	147,506 sont productifs.
£184,888	£297,725 restent improductifs.

on voit par là que les dépenses locales, depuis l'Union,

sont presque dans la même proportion dans les deux sections de la province.

Ces tableaux se rapportent à certaines dépenses pour des ouvrages spéciaux y mentionnés, mais il est d'autres déboursés qu'il faut mettre à la charge de ces ouvrages provenant des péages, pour intérêt, etc., et qui ne sont pas compris dans ces tableaux parce que l'on ne peut pas en obtenir un compte spécifique. Un semblable compte est nécessaire pour faire voir avec précision la position financière des ouvrages. C'est ainsi qu'en mettant à la charge de leurs ouvrages les intérêts et l'escompte des emprunts, et en les portant au crédit avec le premium sur ces emprunts, l'auditeur de l'État de New-York enfle les recettes et dépenses des différents canaux depuis 1847, jusqu'à \$90,325,135 et \$88,000,900 respectivement, (voir le rapport de l'auditeur de 1850.)

Le tableau No. 7, (F), fait voir la convenance de classer nos travaux publics sous les deux chefs de "ouvrages provinciaux" et "ouvrages locaux." Il appert en effet par ce tableau qu'à raison des pertes éprouvées sur les chemins dans le Haut-Canada, les ouvrages "locaux" comme classe n'ont donné aucun revenu en 1849, mais font craindre qu'ils ne deviennent une charge sur le revenu en surplus des ouvrages "provinciaux."

Un tableau du trafic et des péages probables sur nos canaux a aussi été dressé (marqué E); il fait voir les progrès du trafic de l'ouest depuis 1839, et les proportions relatives de ce commerce qui prennent les routes de Buffalo et du canal Welland,—les quantités et les valeurs des principaux articles que sont transportés, et leur importance commerciale relative, y compris les exportations du lac Ontario par Oswego et en descendant le St. Laurent, avec celles qui sont dirigées vers le lac Champlain. Sur le tableau qui précède a été basé un calcul des produits des péages à l'avenir (G. a); ce calcul, après avoir amplement pourvu aux dépenses annuelles des ouvrages, promet comme fonds d'amortissement, chaque année, une somme suffisante pour éteindre notre dette publique, en 1866, ou trois ans avant le terme assigné pour le même objet dans l'État de New-York; précaution rendue indispensable par le fait qu'à cette époque cet état sera en position de réduire ses péages à un minimum afin de s'assurer le commerce de l'ouest.

Outre les destinations prévues ci-dessus, on trouve un surplus suffisant pour assurer l'achèvement des ouvrages dans le plus court délai. L'évaluation s'appuie d'un autre calcul basé sur l'augmentation réelle des péages reçus sur les canaux Welland, du St. Laurent et de Chambly, dans les cinq dernières années, et qui ont augmenté de £25,895 en 1855, à £53,584 en 1849, ce qui suppose une moyenne (à une fraction près) de 20 pour cent par année, même accroissement que le commerce de l'ouest, comme par G, No. 1. Au même taux d'augmentation les péages sur ces trois canaux paieraient, en 1855, les intérêts de la dette publique contractée pour leur construction, et l'ensemble de leurs recettes, pendant quinze années, éteindrait le principal de toute la dette publique du Canada, évaluée aujourd'hui à £4,242,263.

Dans les calculs qui précèdent on a pris la quantité réelle du tonnage en mouvement entre le lac Erié et l'Atlantique, et l'augmentation des années prochaines est évaluée suivant une proportion bien établie. Nous posons que la moitié de ce tonnage peut être attirée vers nos canaux soit à destination de Québec, Boston ou New-York; la moyenne des péages a été évaluée assez bas pour prévoir de nouvelles réductions dans le terme que le calcul embrasse, et n'excèdent pas en somme la moyenne de 2s. 6d. par tonneau net entre le lac Erié et Québec, et 3s. entre le lac Erié et le lac

Champlain. En prévoyant les dépenses annuelles, on a également réservé £25,000 bien que l'évaluation soit de £1000 moins forte (ainsi qu'on le voit par A 19, 20 et 21.)

Nos prédécesseurs ont fait allusion avec beaucoup de force et d'effet à la grande supériorité de la navigation du St. Laurent sous le rapport du *tems*; et ses avantages géographiques et commerciaux ont été si clairement indiqués dans l'essai qui a obtenu le prix accordé par son excellence le gouverneur-général, qu'il est inutile de s'arrêter sur ce point autrement que pour remarquer que les bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau peuvent maintenant descendre de Prescott à Montréal, 130 milles, en un jour.

L'enlèvement de quelques roches et la construction de quelques jetées permettra à tous les vaisseaux, tirant neuf pieds d'eau, de descendre les rapides sans difficulté et avec sûreté dans le même espace de tems—résultat qui, joint au fait que le passage entre les lacs Erié et Ontario peut être effectué en douze heures doit assurer à cette route des avantages qu'aucune autre ne peut offrir.

L'élargissement des écluses du canal Erié sera terminé en 1851. Si bien qu'en 1852, si notre ouvrage est achevé dans l'intervalle, ces routes rivales entreront pour la première fois en concurrence pour un prix qui en vaut bien la peine—le commerce de l'ouest. A en juger par l'accroissement rapide du passé, il y aura sans doute amplement du trafic pour ces deux routes, et leur concurrence, en réduisant le fret au minimum, ne peut manquer d'être un avantage incalculable, dans tous les tems à venir, pour les millions d'hommes qui habiteront bientôt les immenses contrées de l'ouest et du centre de l'Amérique du Nord.

WM. HAMILTON MERRITT,

Commissaire en chef des travaux publics.

L'honorable James Leslie,
Secrétaire provincial.

A.

Au commissaire des travaux publics.

J'ai l'honneur de présenter le rapport suivant sur les progrès et la condition des ouvrages confiés à ma charge, pour l'année 1849.

CANAUX ST. LAURENT.

Ces canaux ont été ouverts d'un bout à l'autre le 21 avril, et ont fermé le 10 décembre, donnant 234 jours de navigation.

La navigation a été deux fois interrompue durant la saison de 1849 par des portes d'écluse qui ont été brisées. Chaque fois les portes inférieures ont été défoncées par des bateaux à vapeur quand l'écluse était pleine. Le premier accident est arrivé dans le mois d'août, dans le canal de Cornwall, et n'a causé qu'un retard de trois jours, parce qu'il s'est trouvé d'autres portes toutes prêtes. Le deuxième accident est survenu au rapide plat, en septembre, et a été plus sérieux par rapport au retard, mais comme ce rapide peut être remonté par les bateaux à vapeur, l'inconvénient n'a pas été aussi grand que sur le canal de Cornwall. Les deux portes inférieures ont été défoncées et arrachées des encoignures. Comme il n'y avait pas de portes de rechange, celles qui avaient été brisées furent réparées et remplacées après vingt jours de retard. Il a été pourvu à des portes de rechange dans l'évaluation de cette année, et quand elles seront construites chacun des canaux de Lachine, Beauharnois, Cornwall et Williamsburgh sera fourni de portes de rechange.

Le tableau ci-annexé, (marqué A, a), a été préparé afin de faire voir pour un nombre d'années donné, les dates de l'ouverture et de la clôture de la navigation sur les eaux canadiennes et dans les canaux, et établir la comparaison entre la durée annuelle de la navigation dans nos canaux et dans celui d'Érié. On verra que la comparaison n'est nullement défavorable au Canada, malgré notre latitude plus septentrionale.

Travaux de creusage.—Trois curemôles et trois paires de chalands (servant à enlever les roches du chenal) ont été constamment employés, l'année dernière, pour faire disparaître les obstructions à l'entrée des différents canaux, avec les meilleurs résultats. Partout où en 1848 la navigation n'eût qu'une profondeur de sept pieds, elle a été creusée jusqu'à neuf et presque toujours jusqu'à dix pieds. Les obstructions à l'entrée supérieure du canal de Beauharnois ont été enlevées au moyen du curemôle à vapeur du gouvernement, de manière à donner un bon chenal comportant dix pieds d'eau, et la construction des chaussées de la grande île et de l'île de Clarke, a détruit le courant et rendu l'entrée de ce canal aussi sûre et aussi commode qu'on peut raisonnablement le désirer.

Le cure-môle à vapeur, avec l'aide de l'un des curemôles mus par des chevaux, a aussi enlevé les restes du batardeau à l'entrée supérieure du canal de Cornwall, et a ouvert le chenal à dix pieds de profondeur dans toute la largeur du canal. Cette entrée est maintenant complétée par le nouveau quai construit du côté de la terre.

Il est nécessaire que le cure-môle à vapeur et deux paires de chalands allégés continuent à travailler pendant cette saison à l'entrée supérieure des canaux de la pointe Farren, du rapide Plat, des Iroquois, et des Galops. Il faudra toute la saison pour nettoyer le canal de toutes les obstructions, des roches et des restes des batardeaux. La troisième paire de chalands sera nécessaire à l'entrée du canal de Lachine et à l'écluse de Ste. Anne pour enlever des roches et améliorer le chenal.

Indication du chenal par des bouées.—Le relevé de la rivière et des lacs entre les canaux fait dans le commencement de la saison a fait découvrir et indiquer par des bouées des chenaux meilleurs et plus profonds que ceux que l'on connaissait auparavant. A "l'île de la Cheminée," au-dessous de Prescott, le chenal que l'on suivait précédemment n'avait que sept pieds d'eau, le nouveau chenal en a trente. Dans le lac St. Louis les chenaux n'étaient qu'imparfaitement connus des navigateurs, on ne leur supposait que neuf pieds de profondeur: le nouveau chenal, qui a été marqué avec des bouées, a le double de cette profondeur.

Relève du St. Laurent.—Les immenses avantages provenant du peu de recherches qui ont été faites l'année dernière, pour découvrir les chenaux, font espérer qu'on obtiendrait à peu de frais de plus grands résultats, en faisant un relevé régulier, nautique et hydrographique de tous les rapides et chenaux entre Prescott et Montréal. L'objet de ce relevé serait double. **Premièrement**, de définir le chenal entre les canaux, et de l'éclaircir, afin que les vaisseaux puissent y passer tant la nuit que le jour; ainsi que d'obtenir une carte exacte de la rivière et des lacs, avec des directions sur la navigation utiles au commerce, cette partie du St. Laurent étant la seule qui n'a pas été relevée par le Capt. Bayfield.

Secondement, de découvrir le meilleur et le plus profond chenal dans les rapides, et constater la possibilité d'y faire descendre des bâtiments tirant dix pieds d'eau, ce qui serait éviter le délai et les inconvénients de descendre par les canaux. Le rapide examen que le Capt. Maxwell a fait, l'automne dernier, des rapides

entre Prescott et Lachine, avec mes propres observations, et mon expérience de cette rivière depuis plusieurs années, me font croire que le chenal naturel entre ces deux places peut être tellement amélioré par la construction de môles et de jetées, et l'extraction des roches, que des bâtiments de toutes sortes pourraient être tous sûrement jusqu'à Lachine sans avoir besoin de passer par aucun des canaux. Ils pourraient alors parcourir ce trajet de, 130 milles, de jour, avec la plus grande facilité.

Cette condition serait la plus favorable qu'on pourrait désirer pour la navigation. Le trajet en descendant se ferait tout entier par la rivière, et les vaisseaux remonteraient par les canaux. Ils n'éprouveraient aucun retard, et la capacité des canaux pour le trafic serait augmenté énormément. Les produits de l'ouest pourraient alors être transportés au marché le plus promptement et le plus économiquement, deux conditions qui contrôlent la direction du commerce.

Les frais du relevé que j'ai suggéré seraient d'environ £2000. Cette somme peut paraître considérable pour ce service, mais dans une entreprise de ce genre il est de la plus grande importance que toutes les choses nécessaires à son plein succès soient connues et déterminées d'avance autant que possible. Ce relevé ferait connaître les dépenses nécessaires pour rendre le chenal navigable, d'autant plus que l'examen fait l'automne dernier par le capitaine Maxwell, n'est pas suffisant pour me mettre en état d'établir une évaluation précise.

Les rapides de Lachine n'ont pas encore été relevés. Ils paraissent certainement moins favorables que les autres, mais il est possible qu'après les avoir examinés avec soin on puisse les faire servir à tous les bâtiments. Comme la distance de Lachine à Montréal, par le canal, n'est que moitié de celle par la rivière, la navigation de ces rapides est moins importante, et s'il était constaté qu'il est plus économique et plus sûr de se servir du canal, le délai serait compensé par l'occasion qui en résulterait de jeter un pont sur le St. Laurent à ces rapides—objet de très grande importance par rapport à la route du St. Laurent.

Phares.—L'érection de phares dans le lac St. Louis ayant été récemment autorisée, on s'occupe de prendre les mesures nécessaires pour établir des phares flottants temporaires pour la facilité du commerce, jusqu'à ce que des phares permanents puissent être construits. Le projet est d'ériger dans le lac trois phares sur des môles pourvus de brise-glaces, et de placer des phares-vigies à Lachine et Beauharnois qui serviront à guider les bâtiments à travers le lac pendant la nuit avec autant de précision et de sûreté qu'ils y passent maintenant de jour.

Constructions, etc.—En revenant du canal Welland dans l'automne de 1848, je fus chargé par le commissaire d'examiner tous les canaux du St. Laurent situés sur ma route, et de faire un rapport sur leur état, et suggérer les moyens à prendre pour les compléter, de manière à ce qu'ils offrent partout une profondeur de neuf pieds d'eau. La navigation allait fermer, et tout ce que je pus faire, fut de faire des sondages sur les batardeaux qui restaient à l'entrée des canaux. Je trouvai que le tirant d'eau n'était que de sept pieds, et que les embarcations éprouvaient de la difficulté à l'entrée des canaux des Galops, de Cornwall et de Beauharnois. Dans mon rapport du 16 décembre, 1848, ces améliorations sont recommandées; le peu de renseignements que j'avais pu obtenir me les faisait croire plus immédiatement nécessaires qu'elles ne l'étaient réellement. Quelques-uns de ces travaux ont été exécutés,—les autres n'ont pas été autorisés. Je vais énumérer les ouvrages qui ont été entrepris, et leur état d'avancement, et j'indiquerai ensuite ceux que

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

l'expérience de la dernière saison nous montre être encore nécessaires pour compléter les canaux de la manière que semble l'exiger l'importance de cette ligne de navigation.

Aux *Galops* une jetée de 318 pieds de longueur a été construite en prolongement de la jetée de la rivière à l'extrémité supérieure, et le quai du côté de la terre a été prolongé de 117 pieds en remontant. Ces travaux ont coûté £2443 19s. 5d.

Le batardeau a été enlevé par le cure-môle. Ces travaux ont considérablement élargi l'entrée, et il n'y a plus aucun danger que les bâtiments soient entraînés dans les rapides par le courant après être sorti du canal.

Canal de Cornwall.—A l'entrée supérieure de ce canal un quai de 900 pieds de longueur a été construit du côté de la terre avec des poteaux pour amarrer; les bâtiments peuvent s'arrêter le long de ce quai en attendant les remorqueurs, et il sert à faciliter et assurer leur entrée dans le canal. On l'a trouvé d'une grande commodité, et il a coûté £1383 9s. 6d. Une partie du bassin de Cornwall, de 200 pieds de longueur, a été reconstruite d'une manière permanente, quatre milles de mur de glacié pour la protection des berges ont été achevés, ainsi que les fondations pour deux autres milles qui seront terminés le 1er juillet.

Canal de Beauharnois.—Deux chaussées ont été construites à l'entrée supérieure de ce canal—l'une allant de la côte sud à l'écluse de garde jusqu'à la grande île sur une longueur de 600 pieds—l'autre depuis la tête de la grande île jusqu'à l'île de Clarke, de 700 pieds, ces deux chaussées sont fermées—la dernière est finie, et l'autre sera complète vers le milieu de juillet.

La première de ces chaussées a présenté des difficultés considérables. Il a fallu fermer une branche du St. Laurent de 16 pieds de profondeur avec un courant de cinq milles à l'heure, ce qui a été accompli par les moyens les plus simples et les plus efficaces; des caisses chargées de pierres ont d'abord été calées dans la partie la plus profonde du chenal—le courant fut alors dirigé vers les parties les moins creuses qui furent comblées par des pierres de toutes grandeurs qui y furent jetées des deux côtés de la rivière. Cette méthode lente, et quelque fois décourageante par la perte fréquente de matériaux, a été suivie avec succès par MM. Brown et Watson, qui ont beaucoup de mérite pour avoir accompli ce qui paraissait impossible à beaucoup de personnes.

Ce mode de construction qui a permis de vaincre le courant pouce par pouce rend la chaussée sûre et durable, et fait qu'elle n'est pas sujette à être emportée; et quand même l'eau passerait par dessus la structure ne sera pas endommagée.

Ces chaussées ont eu le double effet qu'on désirait, savoir: de détruire le courant et de faire monter l'eau sur les battures de la partie de la rivière qui se trouve entre l'entrée du canal et le lac St. François, ce qui fait que l'entrée du canal de Beauharnois n'offre plus aucune difficulté. Elles ont aussi formé un superbe bassin et un pouvoir d'eau considérable qui, sur une ligne de navigation de cette grandeur, ne peut manquer de devenir un jour le siège de manufactures importantes.

Sur ce canal cinq milles de mur de glacié pour la protection des berges ont été achevés dans le cours de l'année dernière, ainsi que les fondations d'un autre mille qui sera terminé le 1er août prochain.

Canal de Lachine.—La jetée située à l'entrée supérieure a été prolongée de 360 pieds et armée d'un

brise-glace. Une grande batture de galets, et un nombre considérable de roches, ont été ôtées du chenal au moyen des bacs-allèges. Le batardeau qui se trouvait à l'extrémité inférieure a été enlevé par le cure-môle jusqu'au fond, de façon que les vaisseaux de mer tirant seize pieds d'eau peuvent maintenant passer les deux premières écluses jusqu'au bassin supérieur. Quatrevingt pieds de jetée ont été construits pour remplir le plan original et faciliter l'entrée de la première écluse. Le prolongement de 200 pieds à la jetée de la rivière, afin de fournir un mouillage aux vaisseaux, en attendant qu'ils passent l'écluse, est entrepris et sera terminé le 1er août. Des piliers destinés à protéger les ponts tournants contre le choc des vaisseaux sont également en voie de construction, et seront achevés dans le cours de l'été.

Un mille de glacié a été construit, et les fondations sont faites pour deux milles et demi qui seront bientôt terminés.

Pour compléter les différents ouvrages maintenant en voie d'exécution sur les canaux du St. Laurent, nettoyer les entrées, payer les compensations pour terrains, le coût des glaciés, piliers et portes de rechange et placer les phares, bouées et vigies, il faudra, en sus des appropriations précédentes, une somme de £18,960 (A, No. 1.) Une partie de cette évaluation, pour les phares et les glaciés, a été autorisée, le reste, étant de la même nature que les travaux commencés, est comprise dans le calcul qui s'y rapporte, afin d'établir une distinction plus naturelle entre les travaux qui doivent être payés à même les péages, et les ouvrages projetés et dont l'exécution peut être différée à moins qu'on ne puisse les entreprendre sur la garantie d'un excédant de péages, ou jusqu'à ce qu'ils puissent être faits sans obérer le trésor public.

Nouveaux ouvrages projetés.—L'expérience de la saison dernière a fait voir la nécessité de prolonger davantage les jetées qui forment les entrées des quatre canaux supérieurs, afin de les rendre plus commodes et plus sûres.

Aux Galops.—Le courant de la rivière vient en travers de l'entrée du canal si brusquement que les vaisseaux qui en sortent, à moins d'être mus ou traînés par la vapeur, courent risque d'être jetés sur les roches qui bordent la rivière au-dessus du quai. Pour obvier à cet inconvénient, il faudrait prolonger le quai de 600 pieds en avant du côté de la terre, de manière à couvrir la pointe de la batture, et enlever les pierres qui sont sur le bord afin que les vaisseaux puissent se tenir au quai. Une môle d'abordage, de 70 pieds de longueur, devrait aussi être placée à la bouée rouge qui marque la pointe de la batture au-dessus du quai projeté afin de tenir les vaisseaux éloignés des rochers, et permettre aux remorqueurs d'amarrer plus loin de la tête du canal. (Eval. A, No. 7.)

A l'entrée supérieure du canal de la pointe aux Iroquois, il faudrait un quai semblable de 600 pieds de longueur, mais ici il faudrait le placer du côté de la rivière. Plusieurs bâtiments ont fait des avaries, à cette entrée, en étant poussés par le courant sur les roches qui sont disséminées au fond de l'eau. On se propose d'ôter ces roches et de les enlever au moyen des bacs-allèges, et, si le quai proposé est construit, l'entrée sera parfaite. (Eval. A, No. 8.)

Au rapide Plat.—Il faudrait construire un môle d'abordage à l'entrée supérieure et une autre à l'entrée inférieure de ce canal. Ce dernier aurait 300 pieds de longueur, et serait construit dans la direction de la bouée qui marque la pointe de la batture. (Eval. A, No. 9.)

A la pointe Farran.—Le fort courant qui vient en travers de l'entrée supérieure de ce canal, fait que des

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

vaisseaux ont souvent été entraînés dans les rapides après avoir passé le canal, et ont été obligés de remonter les écluses une seconde fois. En conséquence on propose de prolonger la jetée de la rivière d'environ 200 pieds en remontant, et de le laisser assez ouverte pour que l'eau soit attirée dans le canal. La jetée du côté de la terre, à l'entrée inférieure, demande un prolongement de 300 pieds pour couper le flot qui rend l'approche de cette écluse difficile. (Voir l'évaluation A, No. 10.)

Dans mon évaluation précédente, j'ai omis le mur de glaciis pour ces quatre canaux, parce que alors il ne semblait pas absolument nécessaire d'en faire la dépense. Dans certains endroits, néanmoins, où les berges sont composées de terre molle, il sera bientôt nécessaire de les protéger par quelque moyen; et comme ultérieurement toute la longueur des berges devra l'être aussi, j'y ai pourvu dans les évaluations que je soumetts maintenant aux commissaires. (Voir les évaluations A, Nos. 7, 8, 9 et 10.)

Relativement aux canaux de Cornwall, Beauharis et Lachine, les évaluations comprennent tout le glaciis qui sera nécessaire après que les contrats existants auront été remplis, ainsi que les écluses de décharge dont la construction n'a pas encore été autorisée (voir les évaluations A, Nos. 11, 12 et 13.) Des écluses de décharge sont aujourd'hui devenues nécessaires, autant pour régler la quantité d'eau dans les canaux que pour neutraliser les dérangements causés par les moulins qui ont été construits le long de la ligne. La difficulté de régler la quantité de l'eau augmente avec les affaires, et peut bientôt devenir sérieuse. Jusqu'à ce que ces canaux puissent se régler soi-mêmes, comme le canal Welland, ils ne pourront être considérés comme complets.

Les différents ouvrages de cette classe qui sont maintenant proposés pour le St. Laurent, et qui ne sont ni autorisés ni entrepris, mais qui sont essentiels pour le fonctionnement régulier des canaux, se montent à £33,292 (voir l'évaluation A, No. 5). Un relevé a été fait dans le cours de l'hiver dernier dans le but d'unir ensemble les deux canaux supérieurs des Galops et des Iroquois, et de remédier par ce moyen aux défauts des seuils à mitre des écluses qui ont été en premier lieu placés trop haut. Ce canal de jonction procurerait de grands avantages.

Premièrement. On éviterait la nécessité d'abaisser le seuil de l'écluse inférieure des Galops, — opération dont la possibilité est douteuse à cause de la nature de la fondation.

Secondement. On éviterait également la nécessité d'abaisser le seuil supérieur et le mur d'appui de l'écluse de Matilda.

Troisièmement. Le creusage du canal des Iroquois, dans toute sa longueur, dont un tiers environ est creusé dans le roc, serait également évité.

Quatrièmement. Le canal de jonction peut être fait sans interrompre la navigation, tandis que les autres changements ne sauraient être faits sans l'arrêter à ces points. Il aurait l'effet d'élever l'eau de quinze pouces sur le seuil de l'écluse inférieure des Galops, et de 3 pieds dans le canal des Iroquois, ce qui donnerait 10 pieds d'eau en tout temps.

Cinquièmement. Ce serait un avantage constant pour la navigation; le nombre des canaux serait réduit de quatre à trois, et la difficulté de remorquer les vaisseaux en remontant le courant serait diminuée dans la même proportion, — tandis que le nombre des écluses resterait le même qu'aujourd'hui.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

Sixièmement. Il donnera le moyen de régler la quantité d'eau dans le canal des Iroquois qui aujourd'hui n'a pas d'écluse de garde. Il n'est pas improbable que le St. Laurent se gonflera au point d'inonder les murs de l'écluse de Matilda et d'endommager les berges, danger que prévient ce canal de jonction.

Cette amélioration, y compris l'abaissement du seuil inférieur de l'écluse de Matilda, entraînerait une dépense de £35,000.

RIVIÈRE RICHELIEU.

La chaussée de St. Ours a été complètement fermée au milieu de septembre dernier, et l'écluse a servi avant et depuis ce temps jusqu'à la clôture de la navigation. Son effet, sur la navigation de la rivière, est d'élever l'eau d'environ 5 pieds quand elle est le plus bas, et de maintenir par ce moyen un chenal de huit pieds de profondeur, qui peut toujours par la suite être augmentée jusqu'à neuf pieds en fixant des pièces de bois sur le sommet de la chaussée.

Depuis que la chaussée est fermée on a reconnu la nécessité de construire un glaciis pour la protéger, afin de rompre l'impétuosité du courant provenant de la chute, et de border le fond de la rivière de caisses de pierres le long de la côte, près de la culée de l'ouest, afin d'empêcher celle-ci d'être minée en dessous par le courant. A raison de la nature du fonds, du mode suivi pour la construction, — et de l'importance qu'il y a à garantir l'écluse de tout accident, on n'a pas cru prudent jusqu'ici de se passer des services de M. Harrison, sous la surintendance duquel les travaux ont été exécutés, et il ne serait pas convenable de les confier à l'avenir à personne autre qu'un ouvrier pratique, expérimenté dans les ouvrages de ce genre. La modification du plan primitif en se dispensant du pilotis et du glaciis, aussi bien que le fait de n'avoir pas fermé la chaussée dans la même saison où elle a été commencée, ainsi que l'exigeait le cahier des charges, ont causé des embarras et des dépenses qui excèdent les évaluations antérieures, et auxquelles il faut maintenant pourvoir.

L'écluse a été complétée en 1847, pendant mon absence au canal Welland, et, malheureusement pour des motifs d'économie, on a sanctionné une modification de mon plan original consistant à ne pas faire de pilotis; il s'en est suivi un surcroît de dépense pour fermer une brèche qui rend l'écluse telle qu'elle est construite inutile dans le temps des hautes eaux du printemps. Pendant 26 jours, ce printemps, les eaux se sont élevées au-dessus des murs aux portes inférieures, et pendant plusieurs jours elles se sont maintenues à 18 pouces au-dessus du chaperon; les portes supérieures n'ont pas pu être ouvertes, et les bateaux à vapeur ont été obligés de passer par-dessus la chaussée, ce qui entraînait beaucoup de difficultés.

Il sera maintenant nécessaire d'élever les murs de l'écluse et les portes inférieures au-dessus du niveau des plus hautes eaux afin d'éviter le même dommage à l'avenir.

Pour payer la balance due aux entrepreneurs sur leur évaluation définitive, et les dépenses imprévues faites pour consolider la chaussée, il faudra, en sus des appropriations déjà faites, une somme de £870, (voir l'évaluation A, No. 17.) et pour élever les murs de l'écluse et les portes inférieures, tel que proposé ci-dessus, et d'autres dépenses accessoires pour la chaussée, il faudra encore £1750. (Voir l'évaluation A, No. 17.)

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

CANAL DE CHAMBLY.

Ce canal a été ouvert au commerce le 21 de mai, et fermé le 1er décembre. En tout, 195 jours de navigation qui n'a pas été interrompue de toute la saison.

L'ouverture de la navigation a été retardée par la reconstruction d'un mur de chambre dans une des écluses, ce qui ne pouvait se faire avant la date en premier lieu mentionnée.

L'entrée du canal à St. Jean a été agrandie par le draguage, mais faute d'une bon cure-môle ce travail n'a pu être rendu complet.

Le cure-môle fut par des chevaux appartenant au gouvernement y a été expédié pour cet objet, et enlèvera les dépôts de terre qui existent dans le canal à la coulée de Wood et ailleurs.

Le tirant d'eau actuel de ce canal est limité à cinq pieds et demi, tandis qu'il y a six pieds et demi sur les seuils des écluses. Ce canal devait dans l'origine avoir six pieds d'eau. Le fonds n'en a jamais été creusé jusqu'à la profondeur convenable, il est généralement d'une pied plus haut que les seuils des écluses, au lieu d'un pied plus bas, suivant qu'il est d'usage dans les autres canaux. Le seul moyen de creuser le canal entre l'écluse de garde et l'écluse No. 2, est d'employer le cure-môle. On pourrait construire pour cet objet une machine qui ferait l'ouvrage peut-être avec plus de facilité et moins de dépense que le mode ordinaire de creusage après que le canal a été mis à sec. La grue et le manche du seau peuvent être faits suffisamment longs pour déposer les terres retirées du fonds directement sur le chemin de halage ou du côté opposé sans avoir besoin de se servir des bacs de décharge. Cette machine pourra travailler constamment sans gêner le passage, attendu qu'elle pourra achever un chenal d'un côté et aller ensuite de l'autre; au-dessous de l'écluse No. 2, tout le canal peut-être creusé par le mode d'excavation ordinaire.

Des sections de profil ont été prises l'automne dernier par M. J. F. McDonald, à des intervalles de cent pieds le long du canal. Elles font voir que pour avoir un chenal de sept pieds de profondeur dans toute sa longueur (ce qui s'obtiendrait par le creusage du canal jusqu'au point convenable au-dessous des seuils des écluses et l'élevation des berges) il faudra enlever 100,000 pieds cubiques de terre.

Je crains qu'il ne faille bientôt rebâtir quelques-uns des anciens murs d'écluse; il faudrait aussi pourvoir à des portes de rechange en sus de celles qui vont être données à l'entreprise.

Le trafic de ce canal augmente rapidement et indique déjà la nécessité d'en augmenter la capacité autant que possible. Pour cela il faudra une dépense de £9570 en addition à £1070 nécessaires pour diverses réparations, portes de rechange, écluses de décharge, etc., déjà autorisées. (Voir l'évaluation A, No. 16.)

RAPIDES DE STE. ANNE.

L'écluse n'a eu besoin d'aucune réparation dans le cours de la saison dernière; deux piliers-vigies ont été construits afin de guider les vaisseaux plus sûrement dans le chenal tortueux au-dessous de l'écluse. La balance de l'appropriation sera employée à enlever les roches et à creuser le chenal au-dessus et au-dessous de l'écluse; ce qui peut être effectué au tems de l'eau basse cet automne.

CHEMINS.

Les seuls chemins de la province sur lesquels il ait été fait des dépenses pour *construction*, durant l'année dernière, sont situés dans les townships de l'est du Bas-Canada et les travaux se sont bornés à compléter les parties déjà commencées et entreprises pour la plupart. Pour terminer ces ouvrages, le chemin de Granby a exigé une dépense de £508 19s. 7d.—et il faudra en outre, pour faire face à d'autres obligations £109 0s. 5d., faisant en tout £704 qu'il faudra approprier pour cet objet. (Evaluation A, No. 2.)

Le surintendant local, M. Rigney, nous fournit les renseignements suivants à l'égard de ces chemins :

Le grand chemin des townships de l'est, commençant à Chambly et se terminant à la ligne de la province, dans le township de Hereford, a 100 milles de longueur, dont 29½ milles, (entre Chambly et le village de Granby), sont ou macadamisés ou en madriers. Cette partie du chemin a été construite l'été dernier, quatre barrières à péages établies, et les péages prélevés pour la première fois au milieu de septembre dernier.

Entre le village de Granby et le détour de Burnston, distance d'environ cinquante milles, 49½ milles ont été complétés comme un chemin à barrières ordinaire, à l'exception de onze petits ponts qui ont été faits provisoirement par les habitants; quant au reste du chemin jusqu'à la ligne provinciale il y a vingt-sept milles qui n'ont pas été améliorés, et qui coûteraient £5000; mais dans les circonstances actuelles un octroi pour des ouvrages locaux ne saurait être anticipé.

Chemin d'embranchement de Granby et Sherbrooke—L'abatage, défrichage et nettoyage d'environ sept milles de ce chemin ont été donnés à l'entreprise—quatre milles et demi ont été complétés, le reste n'est pas terminé. L'entrepreneur a manqué à ses engagements et l'ouvrage a été retiré de ses mains à la fin de 1849.

Le chemin de la montagne de Sutton a été achevé en 1847, et satisfait généralement. Il est entretenu par la corvée ordinaire des chemins.

Chemin de la montagne de Potton.—L'amélioration de ce chemin a été commencée à Masonville, dans Potton, et devait être continuée jusqu'au lac Memphramagog, la distance de sept milles et trois quarts—sept milles en ont été achevés en 1848, et livrés à la circulation. Depuis ce temps les habitants ont volontairement consacré leurs corvées à relier le nouveau chemin avec la ligne provinciale, en établissant une jonction avec le chemin qui fait le tour de la tête du lac du côté de la ligne provinciale, qui se trouve dans le Vermont, ce qui détourne une grande partie de la circulation du chemin de la traverse de Georgeville.

Le chemin de St. Jean et Stanbridge est en partie construit en madriers et en partie macadamisé depuis St. Athanase jusqu'au détour de Speirs, la distance de 14½ milles, et a été terminé en 1848. C'est un chemin à barrières. On pourrait retirer un plus grand revenu, proportionnellement aux dépenses, en prolongeant l'amélioration du chemin de deux milles et demi jusqu'à Henryville, et en établissant une autre barrière.

Le pont de l'île à la Roche, est en bon ordre.

Le chemin de Bromé et Bolton a été commencé tard en 1847. Des travaux ont été continués jusqu'à l'hiver, et pendant toute la saison de 1848; mais ils n'ont pas été repris l'année dernière à cause d'un

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

conflit d'opinions relativement à la direction d'une certaine partie du chemin. Les habitants ont construit des ponts provisoires afin de pouvoir se servir des parties du chemin qui ont été complétées. Tous les travaux sont suspendus sur ce chemin.

OUVRAGES DE L'OUTAOUAIS.

On a effectué dans le cours de l'année dernière, plusieurs réparations et améliorations, au moyen desquelles les ouvrages ont été mis en bon ordre et rendus plus efficaces.

Le surintendant, M. Merrill, a fourni les renseignements suivants. En commençant par les ouvrages les plus éloignés de Bytown, les premiers sont :

Les ouvrages de Joachim.—Ils avaient été bien réparés dans l'hiver de 1848, mais le printemps suivant l'eau a monté d'une manière extraordinaire, et a enlevé la culée et le brise-lame. Ils ont été remplacés l'hiver dernier par une digue flottante qui durera, espère-t-on. L'évaluation pour ce poste était de £350, et les dépenses, malgré ce désastre, n'ont dépassé cette somme que de £12 11s. 4d.

Ouvrages du Calumet et de la montagne.—La construction d'un nouveau glacis sur le côté de la montagne, aussi bien que des réparations au Calumet, y compris un bôme et des pièces d'arrêt, ont été autorisées et commencées. Le coût ne dépassera pas l'évaluation, £60.

La glissoire du portage du fort, est une vieille construction qui tombe en ruine, faite en premier par des particuliers, de dimensions insuffisantes. Elle a été acquise par le gouvernement à cause de sa position, et servira encore cette année, mais pas plus longtemps. M. Merrill recommande qu'elle soit reconstruite sans délai. Le coût en sera défrayé à même la balance de l'appropriation.

La glissoire des Chats, a été mise en bon ordre l'automne dernier par la construction de glacis et bômes neufs, moyennant une dépense de £68-7s. 9d.

Les ouvrages de la rivière Madawaska sont tous en bon ordre. Pour certaines améliorations à la chute *Ragged*, et aux rapides de la Chaîne, il a été dépensé £160 qui ont été payés par les marchands de bois.

La petite Chaudière.—La somme de £35 a été dépensé en cet endroit, et cette amélioration est maintenant complète.

Les glissoires de la Chaudière, sont toutes en bon ordre, et il n'y aura aucune dépense à y faire d'ici à quelque temps, autrement qu'une bagatelle pour l'usure des glacis, bômes, etc. La chaussée plate construite dernièrement pour remplacer la défense, emporté par l'eau le printemps dernier, est parfaitement solide et répond à tous les besoins. La jetée Buchanan a également été réparée. La dépense a été de £80 4s. 11d.

La glissoire de Hull, achetée dernièrement de M. Wright, a subi quelques légères réparations qui ont coûtées £12 19s.; mais l'extrémité inférieure exigera d'autres réparations qui ne peuvent se faire qu'à l'eau basse.

Les ouvrages de la Gatineau ont été complétés dernièrement. Les jetées ont été élevées et consolidées avec des pierres et des fascines, et le front incliné a été couvert en madriers. De nouveaux bômes de sûreté ont été construits et peuvent recevoir 60,000 billots. Ces ouvrages, avec le pont à l'entrée du canal, les nouvelles culées et toutes les réparations rendues nécessaires à la suite des avaries causées par l'inonda-

tion du printemps dernier, 1849, ont été complétés de manière à résister aux eaux à l'avenir; et on espère que le but premier de leur construction, savoir, de garantir de grandes quantités de billots et de bois de sciage, sera complètement réalisé. L'évaluation était de £250. La dépense s'est montée à £221 17s. 8d.

Le pont suspendu de l'Union est en bon ordre. La couche de peinture sur les parties des cables qui se trouvent au-dessous de la surface du sol a besoin d'être renouvelée de temps en temps, afin de prévenir l'oxydation; mais toutes les attaches ayant été construites de manière à pouvoir être examinées, la partie du pont qui n'est pas en bois durera pendant des siècles moyennant quelque attention et du soin; des réparations au montant de £60 6s. 3d. ont été faites aux autres ponts qui conduisent au pont suspendu.

Le pont de Madawaska a été peint pour £50. Ce pont, ainsi que ceux de Hatfield, de la Bonnechère et du Rideau, sont tous en bon ordre.

OUVRAGE DE LA TRENT.

Ces ouvrages ont été inspectés l'été dernier par l'hon. Malcolm Cameron. Je ne les ai pas vu depuis mon retour du Welland. Peu de réparations y ont été faites, et plusieurs travaux n'ont pu être exécutés à cause de la difficulté de trouver quelqu'un qui veuille les entreprendre à cause de leur éloignement.

Le surintendant, M. Ranny, fournit les renseignements suivants :

Rapides de Chisholm.—La glissoire de cette place a été réparée l'année dernière au prix de £43 8s. 4d., et est maintenant en bon ordre; mais il faudra dépenser £40 pour régler la quantité d'eau qui passe sur la chaussée et la glissoire, et pour d'autres réparations aux travaux. On se sert rarement de l'écluse.

Chutes de Ranney.—Il n'a pas été fait de réparations en cet endroit dans le cours de l'année dernière, mais il faudra, à l'eau basse, mettre en bon ordre la chaussée et la glissoire dans l'intérêt de leur conservation. Ces travaux coûteront environ £155.

Chutes du Milieu.—La glissoire est en bon ordre, et fonctionne bien. Il n'a pas été fait de réparations à ce poste dans le cours de l'année dernière.

Chutes de Heely.—Des réparations au montant de £8 2s. 7d. ont été faites aux ouvrages de ce poste l'année dernière, et il en faut d'autres qui ne peuvent être effectuées qu'à l'eau basse; savoir: fixer et consolider l'extrémité inférieure de la glissoire (£10); placer des pièces de bois et des madriers pour protéger la face intérieure du mur entre les deux écluses, afin de faire glisser les trains de bois (£50); et étancher la chaussée de manière à ce que l'eau se maintienne au-dessus à une hauteur régulière pendant l'été (£140). En tout pour ce poste, £200.

Rapides de Crooks.—Les réparations faites à ce poste ont coûté £6 15s. en 1849. Cette chaussée a besoin d'être étanchée, ce qui peut se faire, à l'eau basse, pour £100.

Rapides de Whillas.—Pas de réparations en cet endroit l'année dernière; l'écluse est en bon ordre. Il faudra dépenser environ £5 cet été pour réparer une des écluses de la chaussée. Il n'a pas été fait de réparations aux ouvrages plus éloignés situés au-delà de Peterborough, et il n'est pas recommandé d'en faire.

Il faudra quelques améliorations aux battures de Eelwire, mais la nature des travaux ne saurait être

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

déterminée sans visiter les lieux. En nettoyant le chenal des obstructions qui se trouvent sur ces battures et à l'île de Fidler, les marchands de bois pourraient se servir des glissoires pendant quinze jours de plus pour descendre leurs bois.

Les réparations et améliorations suggérées comme étant nécessaires aux ouvrages de la Trent peuvent être exécutés à même la balance des appropriations précédentes.

OBSERVATIONS AU SUJET DES ÉVALUATIONS,

Soumises avec le présent rapport.

Les évaluations présentées aujourd'hui comprennent toutes les dépenses projetées pour l'achèvement des ouvrages provinciaux, à l'exception des frais nécessaires pour améliorer les rapides du St. Laurent de manière à y faire passer les vaisseaux tirant neuf pieds d'eau, qui, faute d'un relevé suffisant, ne peuvent être constatés avec précision.

On verra (A, No. 1) qu'il faudra approprier £124730 pour compléter les différents ouvrages donnés à l'entreprise sur les canaux provinciaux pour payer les compensations pour terrains, et couvrir l'excédant de dépense sur le canal Welland.

Pour compléter le canal Welland après que les contrats existants auront été remplis, il faudra, suivant le rapport de M. Killaly, une appropriation de £37,049, mais pas pour cette année. (Voir évaluation A, No. 4.)

Pour construire un canal de jonction entre le canal des Galops et celui des Iroquois sur le St. Laurent, de manière à donner neuf pieds d'eau à ces canaux, il faudra une somme de £35,000. Mais comme l'eau paraît monter, et continuera probablement à le faire, aucune dépense n'est recommandée pour cette année. (Voir l'évaluation A No. 3.)

Sur le St. Laurent.

Tous les ouvrages compris dans l'évaluation A, No. 5, et non autorisés, devraient être donnés à l'entreprise. Ils se montent à une valeur de £33,292, mais pour cette année il ne faudra que £12,500.

Je recommanderais d'accorder cette année £3000 pour un relevé du fleuve St. Laurent, et pour placer des môles-vigies dans le Long-Sault, (afin d'étendre de suite le chenal des rapides pour les vaisseaux à fort tirant d'eau, jusqu'à la tête du canal de Beauharnois); une évaluation pourra ensuite être faite.

Canal de Chambly.

Les travaux auxquels se rapporte l'évaluation A, No. 16, se montant à £9570, devraient être tous donnés à l'entreprise immédiatement; de cette somme il faudra £4000 cette année, le reste en 1851.

Ecluse et chaussée de St. Ours.

Tous les travaux compris dans l'évaluation No. 17 devraient également être donnés à l'entreprise. £1000 sont nécessaires cette année; et le reste, £750, en 1851.

Récapitulation des nouveaux ouvrages.

Ouvrages.	Nécessaire en 1850.	Nécessaire en 1851.	Total.
Canal Welland.....	£37,049	£37,049
Canaux du St. Laurent.....	£12,500	20,792	33,292
Relevé des rapides, et vigies dans le Long-Sault.....	3,000	3,000
Canal Chambly.....	4,000	5,570	9,570
St. Ours.....	1,000	750	1,750
Canal de la baie de Burlington	5,550	5,500
	£20,500	£69,661	£90,161

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

TABLEAU indiquant la longueur comparative de la saison de navigation sur les eaux et les canaux canadiens, et sur certaines eaux et sur certains canaux américains, etc.

Localité.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.
CANAL WELLAND	Inauguré en Nov. 1829			20 mai								4 mai 6 déc.					3 avril 15 déc. 257	14 avril 9 déc. 240	12 avril 25 déc. 258	3 avril 7 déc. 249	1 avril
WILLIAMSBURG	Ouvert																	Inauguré en sept.	12 avril 25 déc. 258	9 avril 15 déc. 249	17 avril
CORNWALL	Fermé												Inauguré en sept.						5 déc.	251	17 avril
BEAUBARNOIS	Ouvert												10 avril 28 nov.	24 avril 2 déc.	28 avril 2 déc.	20 avril 2 déc.	20 avril 2 déc.	1 mai 4 déc.	6 avril 8 déc.	7 avril 6 déc.	17 avril
CANAL DU S. LAURENT	Fermé												28 nov.	213	223	216	227	5 mai 29 nov.	12 avril 30 nov.	19 avril 8 déc.	28 avril
LACHINE	Ouvert												4 mai	4 mai	22 avril	5 mai	225	5 mai 29 nov.	24 avril 11 déc.	21 avril 10 déc.	27 avril
St-Ours, Rivière	Fermé												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
RICHÉLIEU	Ouvert												4 mai	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
CANAL CHAMBLÉ	Ouvert												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
ECLUSE DE Ste. ANNE	Fermé												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
HAYRE DE MONTRÉAL	Ouvert												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
HAYRE DE QUÉBEC	Ouvert												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
BAIE DE BURLINGTON	Fermé												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
HAYRE DE KINGSTON	Ouvert												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
LAC ÉRIÉ, A BUE-FALO	Fermé												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
CANAL ÉRIÉ	Ouvert												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	
RIVIÈRE HUDSON	Fermé												28 nov.	209	209	208	218	13 déc.	232	234	

A a.

RÉSUMÉ DES ESTIMATIONS,

1850.

Pour compléter les travaux provinciaux et locaux.

Estimation No. 1.—Pour compléter les travaux provinciaux donnés à l'entreprise	£124,736
Estimation No. 2.—Pour compléter les travaux locaux donnés à l'entreprise	1,264
Total	<u>£126,000</u>

Appropriations nécessaires pour faire honneur aux engagements du gouvernement.

Estimation No. 3.—Estimation pour achever les travaux provinciaux après que les contrats existants auront été accomplis :

1. Montant le plus tôt nécessaire, tel que constaté par relevé et estimation	£84,661
2. Montant nécessaire pour de nouvelles améliorations, non constaté par un relevé, mais estimé à ...	40,500
	<u>£125,161</u>

Ce qui peut être exécuté sur la garantie du surplus des péages, ou de toute autre manière que le gouvernement pourra choisir, sans augmenter la dette publique.

A, No. 1.

ESTIMATION pour compléter les travaux provinciaux donnés à l'entreprise, à compter du 12 avril, 1850.

No.		£ s. d.	Montant approprié. £ s. d.
1.	<i>Canal Welland.</i> —(Estimation de M. Killaly) :		
	1. Pour compléter les travaux inachevés donnés à l'entreprise (estimation A., No. 4.)	66814 0 0	
	2. Surintendance et dépenses contingentes	6000 0 0	
	3. Dépenses surnuméraires au 1er avril, 1850.	24203 0 0	
	Montant établi de l'estimation de M. Keefer	£43,542	97017 0 0
	Montant nécessaire, en sus	53,475	
2.	<i>Canaux du St. Laurent :</i>		
	Pour compléter les travaux inachevés donnés à l'entreprise (estimation A., No. 5.)	27380 0 0	
	Balance de l'appropriation, 1er avril, 1850...	8420 0 0	18960 0 0
3.	<i>Ecluse et jetée de St. Ours :</i>		
	Pour solider la jetée et payer la balance due aux entrepreneurs sur leur estimation finale	1457 0 0	
	Balance de l'appropriation, 1er avril, 1850, (estimation A., No. 17)	587 0 0	874 0 0
4.	<i>Canal Chambly :</i>		
	Réparations générales, écluses de décharge et portes d'écluses, et pour arpentage et poser des bornes, (estimation A., No. 16)	2445 0 0	
	Balance d'appropriation	1375 0 0	1070 0 0
5.	Estimation des sentences d'arbitres en faveur des entrepreneurs et des propriétaires de terre, pour réclamations et dommages généraux	14000 0 0	
	Part de cette estimation incluse dans les estimations précédentes pour les canaux Welland, St. Laurent et Chambly	7181 0 0	6819 0 0
			<u>£ 124736 0 0</u>

ESTIMATION pour compléter les travaux locaux donnés à l'entreprise, du 12 avril, 1850.

	£	s.	d.	£	s.	d.
1. <i>Pont Chatham :</i>						
Pour payer une balance sur un contrat	583	0	0			
Balance d'appropriation en main, 1er avril	23	0	0			
				560	0	0
2. <i>Chemin de Granby :</i>						
Pour payer les dépenses surnuméraires sur les contrats, etc.	200	0	5			
Dépenses imprévues, 1er avril	503	19	7			
				704	0	0
	£			1264	0	0

A, No. 3.

ESTIMATION pour compléter le parachèvement des travaux provinciaux après que les contrats existants auront été accomplis.

No.	Montant constaté et qui sera le plus tôt requis.	Montant constaté,—qui sera requis à l'avenir.
	£ s. d.	£ s. d.
1. <i>Canal Welland :</i>		
1. Estimation de M. Killaly, No. 5, (1er avril, 1850,) pour les travaux non donnés à l'entreprise, mais requis pour compléter le canal, de manière que la route directe au port Colborne puisse être employée soit avec les eaux du lac Erié, soit avec celles de la Grande Rivière, ainsi qu'il sera besoin, y inclus divers autres travaux qui sont considérés nécessaires pour la sûreté du canal £34449 0 0		
2. Surintendance et dépenses contingentes. (Estimation A., No. 4.)	2600 0 0	
	37049 0 0	
2. <i>Canaux du St. Laurent :</i>		
1. Pour travaux non donnés à l'entreprise, mais nécessaires pour compléter les canaux d'une manière convenable, étant pour la construction de jetées et pour faire disparaître les obstructions aux entrées, pour la construction d'écluses de décharge, et pour compléter les murs de revêtement.—Indispensable. (Voir estimation A., No. 5)	33292 0 0	
2. Pour un relevé du fleuve St. Laurent entre Prescott et Montréal, et pour des plans pour rendre les rapides navigables en descendant pour des vaisseaux tirant dix pieds d'eau, et pour placer des lumières sur le Long Sault. (Voir estimation A., No. 15)	3000 0 0	
3. Estimation pour relier les canaux des Galops et des Iroquois, et pour baisser l'entrée de la plus basse porte, pour donner au-dessus un tirant d'eau de neuf pieds		35000 0 0
3. <i>Améliorations de la Rivière Richelieu :</i>		
1. Ecluse et jetée de St. Ours.—Pour compléter et solidifier la jetée pour élever les murs de l'écluse. (Voir estimation A., No. 17)	1750 0 0	
2. Canal Chambly.—Pour le creuser et donner plus d'élévation à la levée, afin de donner sept pieds d'eau à l'entrée des portes, et pour réparer les anciennes écluses et construire de nouvelles portes. (Estimation A., No. 16)	9570 0 0	
4. <i>Canal de la Baie Burlington :</i>		
Pour prolonger la jetée du sud-est afin de former un brise-vague, et pour prolonger aussi la jetée du nord-est. (Voir estimation A., No. 18)		550 0 0
Total	£84661 0 0	40500 0 0

RÉSUMÉ.

	£	s.	d.	£	s.	d.
1. A être dépensés sur les travaux les plus immédiatement nécessaires pour achever les canaux	84661	0	0			
2. A être dépensés pour faire de nouvelles améliorations aux canaux provinciaux ; le montant n'a pas été constaté, mais il est estimé à	40500	0	0			
Total				125161	0	0

ESTIMATION pour compléter le canal Welland, du 1er. avril, 1850.

(Extrait de l'estimation de M. Killaly, de la même date.)

	£	s.	d.	£	s.	d.
1. Pour compléter les travaux inachevés, donnés à l'entreprise	66914	0	0			
2. Nouveaux travaux projetés, non donnés à l'entreprise	34449	0	0			
3. Dommages causés aux terres, surintendance et dépenses contingentes	8600	0	0			
	109863	0	0			
Dépendé en-sus jusqu'au 1er avril, 1850	24203	0	0			
				134066	0	0
Balance de l'estimation de M. Keefer	43542	0	0			
Nouveaux travaux projetés	34449	0	0			
Proportion de la surintendance et des dépenses contingentes... ..	2600	0	0			
				80591	0	0
A être approprié pour faire honneur aux contrats, en-sus de l'estimation ci-dessus de £43,542						
				£ 53475	0	0

Pour les détails, voir les estimations de M. Killaly, 1, 2, 3, 4 et 5.

Travaux projetés... ..	£34,449
Proportion de la surintendance et des dépenses contingentes	2,600
	<u>£37,049</u>

A, No. 5.

ESTIMATION des dépenses nécessaires pour compléter les canaux du St. Laurent, du 12 avril, 1850.

	DESCRIPTION DES TRAVAUX.	Autorisés en tout ou en partie.			Proposés comme nécessaires mais non autorisés.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
1.	<i>Aux quatre canaux de Williamsburg :</i>						
	Dépenses générales pour des portes d'écluses de re'nis, creusement, et enlèvement des pierres dans les chenaux.—(Voir estimation A. No. 6.)	3180	0	0			
	<i>Galops.</i> —Quai et jetée d'amarrage à l'entrée supérieure, et protection pour les vaisseaux dans l'excavation faite dans le roc.—(Voir estimation A. No. 7.)				2426	0	0
	<i>Pointe des Iroquois.</i> —Quai à l'entrée supérieure et protection pour les vaisseaux dans l'excavation faite dans le roc.—(Estimation A. No. 8.)				1332	0	0
	<i>Rapide Plat.</i> —Pour prolonger les quais aux entrées supérieure et inférieure, et pour le mur de revêtement.—(Estimation A. No. 9.)				3183	0	0
	<i>Farreu's Point.</i> —Pour prolonger les jetées à chaque bout du canal, et le mur de revêtement.—(Estimation A. No. 10.)				2250	0	0
2.	<i>Canal Cornwall :</i>						
	Balance des contrats existants pour les murs de revêtement, murs des écluses, et le canal de l'écluse de sûreté.—(Estimation A, No. 11.)	2737	0	0			
	Canaux de décharge autour des écluses, maisons d'écluse, et parachèvement du mur de revêtement.—(Estimation A, No. 11.)... ..				7783	0	0
3.	<i>Canal de Beauharnois :</i>						
	Balance des contrats existants, dommages causés aux terres, arpentage et bornes.—(Estimation A, No. 12)	8775	0	0			
	Canaux de décharge, et parachèvement du mur de revêtement.—(Est. A, No. 12.)				12512	0	0
1.	<i>Canal de Lachine :</i>						
	Balance des contrats existants.—(Estimation A, No. 13.)	£7636	0	0			
	Mur d'écluse pour protéger les lots près du canal, non autorisé, mais nécessaire pour assurer le loyer en plein des privilèges de pouvoirs hydrauliques	1000	0	0			
		8636	0	0			
	Canaux de décharge et pour achever le mur de revêtement.—(Estimation A, No. 13.)				3806	0	0
5.	<i>Lumières sur le fleuve, bouées et fanaux :</i>						
	Sur cette estimation, l'emploi de la somme de £2000 a dûment été autorisé, mais l'on croit qu'il vaut mieux ne pas diviser l'ouvrage en deux classes.—(Est. A. No. 14)	4052	0	0			
	Résumé :						
	Total..... £	27380	0	0	53292	0	0
	1. Travaux autorisés en tout ou en partie	27380	0	0			
	2. Travaux projetés et non autorisés				33292	0	0
	Total.....				60672	0	0

A, No. 6.

ESTIMATION DÉTAILLÉE—Dépenses générales aux quatre canaux de Williamsburg.

<i>Portes d'écluses de relais :</i>		£	s.	d.	£	s.	d.
Estimation basée sur des contrats récents pour un assortiment de portes de relais pour une écluse, mais qui pourront servir à toutes les écluses		1100	0	0			
Surintendance		50	0	0			
<p>NOTE.—Des portes d'écluses de relais pour les canaux de Lachine, Beauharnois et Cornwall, sont ou en main ou en voie de construction. Pour la plus grande sûreté du commerce, il est nécessaire d'avoir en main, comme l'accident arrivé au Rapide Plat la saison dernière l'a très bien démontré, un assortiment de portes à tous les canaux.</p>							
<i>Dépense générale :</i>							
Creusage, par mois		£	160				
Service de 3 paires d'allèges pour charroyer les pierres, par mois			120				
Touage			10				
			£	290			
Pour 7 mois.....		2030	0	0			
Total.....					3130	0	0

A, No. 7.

ESTIMATION DÉTAILLÉE—Canal des Galops.

<i>Quai :</i>		£	s.	d.	£	s.	d.
Pour construire un quai de 650 pieds de long, du côté de la terre, à l'entrée supérieure; cages, 15 x 30, placés à 20 pieds de distance; plançons croisés au fonds et solides à la surface de l'eau; plancher sur le dessus, 12 pieds de large; un pôteau de cèdre noué sur le milieu de chaque cage; également, une jetée d'amarrage sur la pointe de la batture, 75 x 15; deux pôteaux noués, avec deux brise-glaces inclinés;							
Quai		1264	0	0			
Jetée d'amarrage		262	0	0			
Mur de revêtement du sentier de halage, 2 milles, à £450... ..		900	0	0			
Total.....					2426	0	0

A, No. 8.

ESTIMATION—Pointe des Iroquois.

		£	s.	d.	£	s.	d.
Pour construire une jetée à l'entrée supérieure du canal de la Pointe des Iroquois, 600 pieds de long,—les autres détails semblables à ceux du quai du canal des Galops		1212	0	0			
Bois de protection dans l'excavation faite dans le roc		120	0	0			
Total.....					1332	0	0

A, No. 9.

ESTIMATION—Rapide Plat.

		£	s.	d.	£	s.	d.
Pour construire un quai à l'entrée inférieure, du côté de la terre, 200 pieds de long; cages, 18 x 30, placées à 20 pieds de distance, ouvrage solide; plancher 18 pieds de large; un pôteau noué dans chaque cage		768	0	0			
Pour construire un quai à l'entrée supérieure, 300 pieds de long,—les autres détails semblables à ceux du quai de la Pointe des Iroquois		650	0	0			
Mur de revêtement, 4 milles, à £450		1800	0	0			
Total.....					3188	0	0

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

A, No. 10.

ESTIMATION—Pointe Farren.

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Pour construire une jetée à l'entrée supérieure, 200 pieds de long, 20 pieds de large; cages, 20x20; pas de plancher; également, une jetée à l'entrée inférieure, côté ouest, 150 pieds de long, 20 pieds de large, 5 pieds au-dessus de l'eau, ouvrage solide :						
Jetée à l'entrée supérieure	879	3	0			
Jetée à l'entrée inférieure	920	17	0			
Mur de revêtement, un mille de la levée	450	0	0			
Total.....				2250	0	0

A, No. 11.

ESTIMATION—Canal de Cornwall.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1. Dommages causés aux terres	400	0	0						
Balance des contrats existants	2125	0	0						
Surintendance et dépenses contingentes	212	0	0						
				2737	0	0			
2. Canal autour de l'écluse de sûreté	1000	0	0						
Quatre canaux de décharge aux écluses 20, 19, 18 et 17, à £1150	4600	0	0						
Mur de revêtement, un mille et demi, à £450	675	0	0						
4 maisons d'écluse en briq., à £200 chaq., y compris les mais. des gardiens	800	0	0						
Surintendance et dépenses contingentes	700	0	0						
				7783	0	0			
							10520	0	0

A, No. 12.

ESTIMATION—Canal de Beauharnois.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1. Dommages causés aux terres	2000	0	0						
Arpentage du canal et placement des bornes	500	0	0						
Balance sur les contrats existants	5568	0	0						
Surintendance et dépenses contingentes	707	0	0						
				8775	0	0			
2. Canal autour de l'écluse de sûreté	1000	0	0						
Six canaux de décharge autour des autres écluses, à £1150 chaque	6900	0	0						
Nécessaire pour achever le mur de revêtement en sus du contrat actuel, cinq milles et demi, à £450	2475	0	0						
Surintendance et dépenses contingentes	1137	0	0						
				12512	0	0			
							21287	0	0

A, No. 13.

ESTIMATION—Canal Lachine.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1. Fossé pour assécher la terre de Deschamps	200	0	0						
Roue à eau et machine pour ouvrir le pont à l'écluse No. 2, afin de sauver le travail manuel et la dépense	150	0	0						
Balance due sur les contrats existants	6307	0	0						
Jetée à l'entrée de l'écluse de sûreté du côté sud	150	0	0						
Mur du dock au bassin du canal, front des lots à pouvoir hydraulique...	1000	0	0						
Surintendance et dépenses contingentes	829	0	0						
				8636	0	0			
2. Pour convertir les anciennes écluses à la Côte St. Paul et St. Gabriel en canaux de décharge, et placer les vieilles portes-écluses avec des ponts de piétons sur ces portes, à £250 chaque	500	0	0						
Mur de revêtement, 5 milles et quatre cinquième, à £450 par mille	2610	10	0						
Cours d'eau depuis le canal de décharge à Montréal jusqu'à la rivière	200	0	0						
Canal de décharge pour se débarrasser de la glace au printemps	150	0	0						
Surintendance et dépenses contingentes	346	0	0						
				3906	0	0			
Total							12442	0	0

A, No. 14.

ESTIMATION—Lumières et baies sur le fleuve.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Phare sur des piliers dans le lac St. François pour remplacer le phare flottant existant ...	193	0	0			
Trois phares sur des jetées, avec des brise-glaces, dans le lac St. Louis, à £700 chaque ...	2100	0	0			
Deux lumières directrices au bas du canal de Beauharnois, à £60 chaque ...	120	0	0			
Sept lanternes pour ces phares, à £50 chaque ...	350	0	0			
Seize lampes et réflecteurs, à £9 chaque ...	144	0	0			
Sept appareils pour lampes, à £5 chaque ...	35	0	0			
Appareils temporaires pour des lumières flottantes, etc....	250	0	0			
Vingt bouées dans le chenal entre Kingston et Montréal, à £10 chaque ...	200	0	0			
Nouvelle lanterne et améliorations au phare de Lancaster ...	150	0	0			
Lumière à Gananoque ...	150	0	0			
Surintendance et dépenses contingentes ...	360	0	0			
Total ...				4052	0	0

NOTE.—De cette somme l'emploi de £2000 a été autorisé par un ordre en conseil sur les travaux en progrès.

A, No. 15.

ESTIMATION—Relevé hydrographique.

Relevé hydrographique du fleuve St. Laurent entre Prescott et Montréal, et une carte de ce relevé, avec les directions pour les vaisseaux, et les plans pour rendre les rapides navigables, £2000 : et des lumières dans le Long Sault, £1000... ..	£3000	0	0
---	-------	---	---

A, No. 16.

CANAL DE CHAMBLY.

ESTIMATION pour creuser ce canal, afin que des vaisseaux tirant sept pieds d'eau puissent y passer.

On propose d'augmenter la capacité du canal d'un tirant d'eau de cinq pieds et demi, à un tirant d'eau de sept pieds, ce qui peut être exécuté en creusant le fond et en élevant les bords, de manière que l'eau soit toujours tenue à une hauteur de sept pieds sur l'onglet des portes des écluses.

D'après les sections prises par M. McDonald, l'automne dernier, le canal paraît avoir été destiné à être d'une largeur de trente-cinq pieds au fond, et soixante-trois pieds à la surface. Pour creuser jusqu'au niveau nécessaire, c'est-à-dire à un pied au-dessous du bord supérieur de l'onglet des portes, on encourrait les dépenses suivantes :

15,000 pieds entre l'écluse de sûreté et le bassin ...	42,000	verges	cubes.	} Creusage.
Entre le bassin et l'écluse No. 2, 23,280 pieds ...	45,000	"	"	
De l'écluse No. 2 jusqu'aux écluses combinées à Chambly ...	13,000	"	"	
Total ...	100,000	verges	cubes.	

	£	s.	d.	£	s.	d.
On peut dire sans crainte que le fond peut être creusé pour le même prix que celui du contrat de M. French pour le canal Welland, (1s. 1½d. par pied) : 100,000 pieds à 1s. 1½d. par pied				5625	0	0
<i>Pour des travaux en progrès :</i>						
Règlement des réclamations de M. McDonald	670	0	0			
Creusage	615	0	0			
Réparations des portes de relais et canaux de décharge, autorisées	960	0	0			
Réparations de l'écluse No. 7	150	0	0			
Salaire et dépenses de M. McDonald, placement des bornes	150	0	0			
	£2445	0	0			
Balance d'appropriation	1375	0	0	1070	0	0
Ajoutez pour autres travaux à Wood's Creek, et ailleurs, pour protéger le canal contre le dépôt des terres	475	0	0			
Réparations et améliorations des canaux de décharge, cinq, à £20	100	0	0			
Réparation des anciennes écluses	1000	0	0			
Portes à la nouvelle écluse	1500	0	0			
Surintendance et dépenses contingentes	870	0	0			
				3945	0	0
				£10640	0	0

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

A, No. 17.

Ecluse et jetée de St. Ours.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

	£	s.	d.	£	s.	d.
1. Pour défrayer les dépenses courantes pour solider la jetée, par ordre en conseil, 8 - 12 mars, 1850, et pour payer la balance due aux entrepreneurs sur leur estimation finale	1457	0	0			
Balance de l'appropriation, 1er avril, 1850	587	0	0			
				870	0	0
2. Pour élever les murs et les portes basses de l'écluse au-dessus du niveau des hautes eaux, et pour solider l'écluse	1750	0	0
				£2620	0	0

A, No. 18.

CANAL DE LA BAIE BURLINGTON.

ESTIMATION pour la construction d'un brise-vague à l'entrée Est, et pour prolonger la jetée nord-ouest, de manière à empêcher le sable de se répandre dans le chenal.

	£	s.	d.	£	s.	d.
1. Pour construire un brise-vague de trois cents pieds de long sur quarante pieds de large, en prolongation de la jetée sud-est, et dans une direction curviligne, de manière à couvrir la moitié de l'entrée. La profondeur moyenne de l'eau est d'environ seize pieds, et la jetée à être élevée de sept pieds au-dessus de l'eau, excepté les cinquante derniers pieds qui seront élevés de dix pieds au-dessus de l'eau, et il devra être placé un phare sur cette jetée :						
40 x 300 x 23 } 10,444 verges cubes, à 7s. 6d. par verge.	3916	0	0			
50 x 40 x 3	100	0	0			
Phare	284	0	0			
Surintendance et dépenses contingentes				4300	0	0
2. Pour la prolongation de la jetée nord-ouest, de cent pied, dans une direction parallèle à la jetée sud, et un prolongement latéral de cinquante pieds au bout; vingt pieds de large, placé à une profondeur d'eau de douze pieds, et ayant six pieds au-dessus du niveau de l'eau :						
150 pieds de la jetée, à £5 15s. par pied	862	10	0			
Creusage et dépenses contingentes	337	10	0			
				1200	0	0
Balance due sur le contrat de Russell	£ 5500	0	0
Balance de l'appropriation, 1er avril, 1850	2868	0	0

(Signé)

SAMUEL KEEFER.

Juin, 1850.

B.

Sur la régie des travaux provinciaux.

1. Dans le nouveau règlement qui a été récemment publié dans la gazette pour l'emploi et l'entretien convenable des canaux, il a été établi une disposition pour obliger les équipages des vaisseaux à aider à ouvrir et fermer les écluses—usage qui a toujours été suivi sur le Welland, et que l'on veut maintenant étendre à tous les canaux.

2. Jusqu'à la fin de l'année 1848, il était d'usage sur le canal Welland d'employer les éclusiers que durant la saison de la navigation seulement—environ huit mois par année. Pendant les mois d'hiver (excepté dans quelques endroits importants et en danger, où l'on continuait à les employer pour régler l'eau et veiller à l'intérêt du canal), les éclusiers ne recevaient aucun salaire du gouvernement, mais ils étaient libres de chercher de l'emploi soit dans les réparations, soit dans les travaux en progrès, et ils réussissaient presque toujours à en obtenir comme contre-mâtres ou journaliers. Le gouvernement s'en trouvait ainsi déchargé; les hommes étaient profitablement employés, et reprenaient leurs devoirs le printemps suivant avec la même activité.

Depuis la fin de l'année 1848 un système différent a été adopté sur ce canal. Les éclusiers reçoivent actuellement un salaire annuel, et l'ingénieur s'est vu dans la nécessité de chercher des moyens de les employer pendant les mois d'hiver. Il est évident que ce n'est pas là une amélioration du système établi en premier lieu par la compagnie du canal Welland, et auquel on propose maintenant de revenir. Il est aussi question de l'étendre aux canaux du St. Laurent et autres canaux où il n'a pas encore été adopté de système régulier,—sur quelques canaux les éclusiers sont employés pendant l'hiver, et sur d'autres ils sont renvoyés à la clôture de la navigation.

3. Il existe actuellement une grande différence dans les salaires des éclusiers employés sur les canaux de la province; et même sur le même canal où les devoirs sont absolument semblables, les salaires varient beaucoup.

Sur le canal Welland les gages varient de £66 à £78 par année.

Canaux du
St. Laurent.

Sur les canaux de Williamsburg, £60.
 “ le canal de Cornwall, £50 à £76 2s. 6d.
 “ le canal de Beauharnois, £50 à £76 2s. 6d.
 “ le canal de Lachine, £50, £60, et £76 2s. 6d.

On propose maintenant de donner aux éclusiers sur ces canaux, qui, d'après la nature de la localité, doivent être employés toute l'année; un salaire uniforme de £5 par mois,—égal à £60 par année.

Et de donner aux éclusiers employés durant la saison de navigation seulement, un salaire de £5 par mois; et à tous les journaliers surnuméraires employés aux écluses pendant la saison de la navigation, £4 par mois.

Sur le canal Chambly, on propose de donner aux éclusiers permanents £50 par année, et aux assistants £4 par mois.

Durant la saison du travail, on propose de placer un homme à chacune des petites écluses du canal Welland, et deux hommes aux grandes écluses de ce canal et des canaux du St. Laurent; et comme ces derniers canaux sont ouverts le soir, il devrait y avoir un assistant à chaque écluse afin que l'un ou l'autre soit toujours de devoir.

Il faudra deux ou trois hommes de l'équipage de chaque vaisseau passant dans le canal, pour aider à ouvrir et fermer les portes, comme cela se faisait ci-devant sur le canal Welland.

4. En adoptant le principe qui vient d'être suggéré on économiserait environ £3,000 sur la régie des travaux provinciaux, comme on peut le voir par les estimations (B, Nos. 1, 2, 3,) ci-annexées, sans faire aucun tort aux travaux ou au commerce.

5. Quant aux frais de perception, comme ils sont du ressort d'un autre département, je n'y fais allusion ici que pour faire voir que dans certaines circonstances, mentionnées dans les estimations ci-annexées, les devoirs actuellement remplis séparément peuvent l'être par le même officier de l'un ou de l'autre département.

(Signé,)

SAMUEL KEEFER,
Ingénieur des travaux publics.

ESTIMATION des frais de régie du Canal Welland lorsqu'il sera achevé et en pleine opération, —disons en 1851.

No.	Détails.—Officiers et leurs devoirs.	Etablissement actuel sous l'inspecteur général.						Etablissement projeté sous les travaux publics.			Total à même les péages.				
		Douanes.			Péages.			£	s.	d.	£	s.	d.		
		£	s.	d.	£	s.	d.								
(a) 1	Surintendant résident, salaire annuel						300	0	0				300	0	0
(b) 2	Contre-maitres surintendants (£150 chaque)						300	0	0				300	0	0
1	Percuteur des péages à Ste. Catherine	100	0	0	50	0	0	}					576	3	10
1	Do. Port Colborne	200	0	0	200	0	0								
1	Do. Port Maitland				150										
1	Do. Port Dalhousie	125	0	0	25	0	0								
1	Do. Dunnville				75										
1	Do. Port Robinson				50										
1	Do. Chippewa	200	0	0	26	3	10								
(c) 1	Personne en charge de la jetée de Dunnville, etc.						60	0	0				60	0	0
(d) 6	Eclusiers à un salaire annuel de £60 chaque, en charge au Port Maitland (écluse 29), au Port Colborne (écluse 27), au Port Dalhousie (écluse 1), et aux écluses 2, 25 et 26 ..						360	0	0				360	0	0
(e) 3	Gardiens de phare, Ports Maitland, Colborne et Dalhousie, £60						180	0	0				180	0	0
(f) 1	Personne au canal d'écluse Higgins pour régler l'eau sur le niveau de Thorold, et contre-mtre.						60	0	0				60	0	0
(g) 24	Eclusiers aux petites écluses, 8 mois à £5 ..						960	0	0				960	0	0
(g) 1	Assist. do. aux grandes écluses, do.						160	0	0				160	0	0
(g) 12	Gardiens de ponts, 8 mois à £4						384	0	0				384	0	0
(h) 4	Ponts affermés, 8 mois à £1 5s.						40	0	0				40	0	0
6	Ponts manœuvrés par les éclusiers sans frais.														
	Total	£ 625	0	0	576	3	10	2804	0	0	3380	3	10		

L'établissement actuel sous les travaux publics, à part du surintendant, dépense..... £3321 0 0
L'établissement projeté ditto ditto ditto ditto dépensera..... 2504 0 0

Economie projetée £ 817 0 0

Remarques sur l'estimation qui précède.

Je n'ai pas l'intention de faire aucune recommandation quant aux salaires des officiers employés sous le département de l'inspecteur général. Les salaires qui *sont actuellement payés* sont simplement mentionnés pour établir l'estimation des frais de régie et de perception, qui peuvent être comme suit :

Estimation des frais de régie..... £2804 0 0
Frais de perception actuels 576 3 10

£3380 3 10

Remarques relatives à la régie.

(a) Après que le canal sera complètement achevé on suppose que cette somme sera suffisante pour s'assurer des services d'un surintendant compétent ; ou s'il est nommé un officier du gouvernement avec un salaire plus élevé, en lui donnant la charge d'autres travaux provinciaux, cette somme serait la proportion du salaire qui serait payé à même les péages du canal Welland.

(b) La surintendance sous des contre-maitres pratiques et actifs est naturellement divisée en deux parties, au-dessus et au-dessous d'Allanburgh, de manière que chaque personne puisse visiter toute sa division en un jour.

(c) Depuis que tout le canal, ainsi que tous les divers et importants intérêts qui en dépendent, reposent sur le maintien de cette jetée, il est nécessaire d'en toujours confier la garde à une personne vigilante et sur laquelle on puisse se fier ; elle doit régler l'eau, enlever le bois à la dérive, et réparer les trouées et les crevasses qui peuvent survenir. Ce devoir doit souvent être rempli pendant la nuit.

(d) Les éclusiers de ces écluses devraient être employés toute l'année pour régler l'eau en hiver et veiller à l'intérêt du canal en général.

(e) Les gardiens des phares devraient être employés toute l'année.

(f) Ce canal règle l'eau des écluses de la Montagne et exige une surveillance continuelle, pendant le jour et la nuit, durant la saison de navigation. En hiver il sert à protéger le canal contre les inondations.

(g) Les éclusiers et les gardiens de ponts ne sont nécessaires que durant la saison de navigation. Je ne vois aucune bonne raison pour les payer comparativement à ne rien faire pendant les mois d'hiver comme on le fait actuellement. Cela ne leur est nullement avantageux, et les empêche de chercher de l'emploi ailleurs. Autrefois, jusqu'au moment où j'ai laissé le canal, dans l'automne de 1848, les éclusiers et les gardiens de ponts étaient toujours renvoyés à la clôture de la navigation, et repris au printemps. Ils étaient libres de faire à leur volonté pendant l'hiver, et la conséquence était qu'ils trouvaient généralement de l'emploi. Je croyais, et je crois encore, que cela tournait tant à leur avantage qu'à celui du gouvernement, et c'est pourquoi je recommande que l'on revienne à ce système.

(h) Ces ponts sont éloignés et sans importance,—et par conséquent rarement nécessaires. Ils peuvent être affermés au plus près résident, dont le devoir sera de fermer le pont après le passage des vaisseaux.

ESTIMATION des frais de réparations du canal Welland pour une année après qu'il aura été complètement achevé,—disons en 1851.

Détails.	Montant.		
	£	s.	d.
2 charpentiers employés pendant huit mois, dans chaque division, pour réparer les écluses, les ponts, etc., à £8 par mois.....	128	0	0
Ouvrage de forgeron, réparation des machines, etc.....	125	0	0
Ouvrage de maçon, pour jointoyer, etc.....	100	0	0
Charroyage et transport des matériaux, etc.....	100	0	0
2 chalands et chevaux constamment employés pendant 8 mois à transporter des pierres et réparer la levée, etc., à £70 par mois.....	560	0	0
1 homme sur la levée de Dunnville à Broad Creek et Port Maitland, 8 mois à £5	40	0	0
1 do. do. Broad Creek à la jonction, 8 mois à £5.....	40	0	0
2 do. do. Port Colborne à l'aqueduc, do.	80	0	0
2 do. do. l'Aqueduc à Port Robinson, do.	80	0	0
2 do. do. avec Higgins, sur le niveau de Thorold, 8 mois à £4.....	64	0	0
Matériaux.			
10,000 pièces de pin de construction, à £14 par mille.....	140	0	0
2,000 pièces de chêne do. à £25 par mille.....	50	0	0
10,000 pieds carrés de planches de chêne, à £2 10s. par mille, mesure britannique	25	0	0
50,000 pieds carrés de planches de pin à £2, mesure britannique.....	100	0	0
Lampe noire, 20s. ; huile pour la machine, £10	11	0	0
2 tonneaux de fer brut	40	0	0
Nouvelle fonte et machine	100	0	0
Fiches et clous	25	0	0
Creusage	300	0	0
Crevasse accidentelles	150	0	0
Dépenses contingentes	842	0	0
52 milles de canal à £50 par mille, égal,	Total,.....£	2600	0 0

NOTE.—Il est impossible, vu leur nature accidentelle, d'estimer correctement les frais de réparation. J'en ai fait l'essai en m'appuyant sur deux années d'expérience, pendant lesquelles j'ai eu la charge du canal, et en supposant le canal achevé. On ne se propose pas de suivre strictement et généralement la manière dont elles ont été faites, telle qu'indiquée dans l'estimation qui précède. Il en est parlé seulement par connaissance du passé afin d'en venir à une estimation. Les réparations peuvent être faites de cette manière ou par des hommes employés seulement lorsqu'il en est besoin, suivant que le surintendant le trouvera le plus avantageux.

RÉSUMÉ.

Sous les travaux publics :

Estimation de la régie.....	£2,804	0	0
Do. des réparations	2,600	0	0
	£5,404	0	0

Sous l'inspecteur général :

Frais actuel de perception	576	3	10
Estimation de tous les frais payés à même les péages	£5,980	3	10

(Signé,)

SAMUEL KEEFER.

Juin, 1850.

ESTIMATION des frais de régie pour une année des canaux du St. Laurent lorsqu'ils seront achevés,—disons en 1852.

No.	Détails—Officiers et leurs devoirs.	Etablissement actuel sous l'inspecteur général.						Etablissement projeté sous les travaux publics.			Total à même les péages.		
		Douanes.			Péages.			£	s.	d.	£	s.	d.
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1. Canaux de Williamsburgh.													
1	Surintendant, salaire annuel							150	0	0	150	0	0
6	Eclusiers, à £60 chaque.....							360	0	0	360	0	0
6	Assistant éclusiers, 8 mois à £4							192	0	0	192	0	0
	Percepteur de péages.....	100	0	0									
13	Personnes employées par le département des travaux publics, moyennant	100	0	0	none			702	0	0	702	0	0
19	Do. actuellement employées do.										934	12	0
6	Réduction projetée.....										232	12	0
2. Canal de Cornwall.													
1	Surintendant, salaire annuel							150	0	0	150	0	0
5	Eclusiers, à £60 chaque.....							300	0	0	300	0	0
9	Assistants éclusiers, huit mois à £5.....							288	0	0	288	0	0
1	Gardien de pont, huit mois à £5							40	0	0	40	0	0
(a)	Percepteur de péages (pas nécessaire).....				100	0	0						
16	Personnes employées par le département des travaux publics, moyennant	none			100	0	0	778	0	0	778	0	0
28	Do. actuellement employées do.										1265	8	0
12	Réduction projetée.....										487	8	0
	Economie projetée												
3. Canal de Beauharnois.													
1	Surintendant, salaire annuel							150	0	0	150	0	0
5	Eclusiers, à £60 chaque.....							300	0	0	300	0	0
13	Assistants éclusiers, huit mois à £5.....							416	0	0	416	0	0
1	Gardien de pont, huit mois à £5							40	0	0	40	0	0
1	Gardien de chaland de traverse, 8 mois à £3.....							24	0	0	24	0	0
(a)	Percepteur de péages (pas nécessaire).....				100	0	0						
21	Personnes employées par le département des travaux publics.....	none			100	0	0	930	0	0	930	0	0
30	Do. actuellement employées do.										1485	13	2
1	Réduction projetée										553	13	2
4. Canal de Lachine.													
1	Surintendant, salaire annuel							150	0	0	150	0	0
4	Eclusiers, à £60 chaque.....							240	0	0	240	0	0
6	Assistants éclusiers, huit mois à £5.....							192	0	0	192	0	0
3	Gardiens de pont, huit mois à £5.....							120	0	0	120	0	0
1	Gardien de quai, huit mois à £7 10s.....							60	0	0	60	0	0
4	Assistants gardiens de pont, huit mois à £4.....							128	0	0	128	0	0
	Percepteur de péages à Montréal.....				200	0	0						
	Commis à Montréal				60	0	0						
	Percepteur à Lachine				126	0	0				386	0	0
19	Personnes employées par le dépt. des trav. p.	none			386	0	0	890	0	0	1276	0	0
3	Personnes sous l'inspecteur général												
22	Do. sous les deux départements										1771	3	8
38	Do. actuellement employées moyennant.....												
16	Réduction projetée										495	3	8
	Economie projetée.....												

(a) Les affaires de passage ne sont pas assez importantes pour nécessiter des percepteurs sur ces canaux. On peut s'en passer. Des acquits peuvent être donnés à Montréal et à Prescott ou aux Galops pour les stations intermédiaires; ils seraient reçus par les éclusiers et par eux transmis au percepteur.

REMARQUES.—Le canal de Cornwall a sept écluses, mais comme trois sont situées les unes près des autres, un maître d'écluse suffirait pour les trois; on aurait ainsi besoin que de cinq maîtres d'écluse.

Le canal de Beauharnois a neuf écluses, mais les cinq écluses de l'extrémité inférieure sont si près les unes des autres qu'il ne faudrait qu'un seul éclusier employé permanemment,—faisant en tout cinq éclusiers.

Sur le canal de Lachine un seul éclusier peut veiller aux deux écluses de l'extrémité inférieure.

Comme ces canaux sont ouverts la nuit, il est nécessaire d'avoir deux hommes à chaque écluse durant la saison de navigation.

RÉSUMÉ.

		Etablissement actuel.						Etablissement projeté.										
		Sous l'inspecteur général.				Sous Travaux Publics.		Sous l'inspecteur général.				Sous Travaux Publics.						
		Douanes.		Péages.				Douanes.		Péages.								
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.					
1	Canaux de Williamsburgh.....	100	0	0			934	12	0	100	0	0	702	0	0			
2	Canal de Cornwall.....				100	0	0	1365	8	0				778	0	0		
3	Do. Beauharnois.....				100	0	0	1485	13	2				930	0	0		
4	Do. Lachine.....				386	0	0	1771	8	8			386	0	0	890	0	0
	Total.....	100	0	0	586	0	0	5456	16	10	100	0	0	3300	0	0		
								586	0	0				386	0	0		
								6042	16	10				3686	0	0		
								3686	0	0								
	Epargne projetée ..							2350	16	10								

ESTIMATION des frais de réparations pour une année des canaux du St. Laurent lorsqu'ils seront achevés,—disons en 1852.

		£	s.	d.
1	Canaux de Williamsburgh..... 10 miles à £50	500	0	0
2	Canal de Cornwall..... 12 " "	600	0	0
3	Do. Beauharnois..... 12 " "	600	0	0
4	Do. Lachine..... 8 " "	400	0	0
	42 " "	2100	0	0

Le terme moyen, par mille, est pris dans l'estimation pour le canal Welland. Sur les canaux supérieurs les réparations pourront être moins élevées, et sur le canal Lachine plus élevée que le terme moyen; mais le montant total sur tous les canaux ne s'éloigneront pas beaucoup de cette estimation.

RÉSUMÉ.

<i>Sous le département des travaux publics.</i> —Estimation des frais de régie.....	£3300	0	0
Do. do. des réparations.....	2100	0	0
	<u>£5400</u>	0	0
<i>Sous le département de l'inspecteur général.</i> —Estimation des frais de perception	386	0	0
Total.....	<u>£5786</u>	0	0

(Signé.)

SAMUEL KEEFER.

Juin, 1850.

ESTIMATION des frais de réparations pour une année des canaux du St. Laurent lorsqu'ils seront achevés,—disons en 1852.

Détails.—Officers et leurs devoirs.	Etablissement actuel sous l'inspecteur général.						Etablissement projeté sous les travaux publics.			Total à même les péages.		
	Douanes.			Péages.			£	s.	d.	£	s.	d.
1. Canal de Chambly.												
ESTIMATION DE RÉGIE :												
1 Surintendant et percepteur des péages, salaire annuel.....				50	0	0	150	0	0	200	0	0
3 Gardiens d'écluse, à un salaire de £50 chaque.....							150	0	0	150	0	0
6 Gardiens d'écluse, 8 mois à £4.....							192	0	0	192	0	0
6 Gardiens de pont à £2 (et pour allumer et nettoyer les lampes,).....							96	0	0	96	0	0
Total de la régie.....£				50	0	0	588	0	0	638	0	0
ESTIMATION DES RÉPARATIONS :												
Les réparations peuvent être assimilées à celles des canaux du St. Laurent et Welland.—11½ milles à £50.....												
							575	0	0	575	0	0
Estimation total des frais, régie et réparations.....£							1163	0	0	1213	0	0
2. Ecluse et jetée de St. Ours.												
ESTIMATION DE RÉGIE :												
Comme il n'y a qu'une écluse et une jetée, ce que l'on doit faire, c'est nommer un surintendant qui sera en même temps maître d'écluse et percepteur; mais il faut que ce soit une personne pratique et expérimentée dans des travaux de cette nature, car la sûreté de la jetée dépend entièrement de sa capacité de connaître lorsqu'il y a du danger, et de savoir comment le prévenir.....												
							100	0	0	100	0	0
2 Assistants gardiens d'écluse, 8 mois à £4.....							64	0	0	64	0	0
Total de la régie.....£							164	0	0	164	0	0
ESTIMATION DES RÉPARATIONS :												
							236	0	0	236	0	0
Estimation total des frais, régie et réparations...£							400	0		400	0	0
3. Ecluse de Ste. Anne.												
ESTIMATION DE LA RÉGIE :												
1 Percepteur de péages et maître d'écluse, salaire annuel.....				75	0	0				75	0	0
1 Assistant gardien d'écluse, 8 mois à £4.....							32	0	0	32	0	0
				75	0	0	32	0	0	107	0	0
ESTIMATION DES RÉPARATIONS :												
							50	0	0	50	0	0
Estimation total des frais, régie et réparations...£				75	0	0	82	0	0	157	0	0
4. Canal de la Baie Burlington.												
Pas de surintendant. Le percepteur des douanes, à Hamilton, reçoit les péages. Les gardiens du phare devraient surveiller toutes les réparations devenues nécessaires, et avoir la charge du chaland de traverse.												
Estimation du coût des réparations annuelles £							200	0	0	200	0	0

Détails.—Officiers et leurs devoirs.	Etablissement actuel sous l'inspecteur-général.						Etablissement projeté sous les travaux publics.			Total à même les péages.		
	Douanes.			Péages.								
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>5. Travaux sur l'Outaouais.</i>												
ESTIMATION DE LA RÉGIE :												
1 Surintendant, salaire annuel,							150	0	0	150	0	0
1 Gardien de glissoire à Joachim..... do							25	0	0	25	0	0
1 do Pour Calumet, Montagne, et Portage du Fort..... do							50	0	0	50	0	0
1 do aux Chats..... do							50	0	0	50	0	0
1 do G. Chutes de Madawaska do							50	0	0	50	0	0
1 personne au Bôme Gatineau..... do							50	0	0	50	0	0
1 percepteur de péages au pont suspendu, et chargé du soin de ce pont..... do				50	0	0				50	0	0
Travail contingent à Joachim.....							10	0	0	10	0	0
do à Calumet, Montagne, et Portage du Fort.....							50	0	0	50	0	0
do aux glissoires de Chaudière.....							50	0	0	50	0	0
do aux Grandes Chutes de Madawaska.....							50	0	0	50	0	0
1 percept. de péages sur le bois aux gliss. de Chaudière.....				75	0	0				75	0	0
£				125	0	0	535	0	0	660	0	0
Pour la perception des péages aux glissoires, et comme celles de la Chaudière offre le meilleur moyen de connaître la quantité exacte du bois de construction qui descend la rivière, c'est alors le meilleur endroit pour percevoir les péages des glissoires et le droit de la couronne; mais il est évident qu'il n'est pas nécessaire de diviser ce devoir entre deux départements parce qu'un seul le remplira beaucoup mieux.												
Les frais annuels des réparations sont estimés à ...£							400	0	0	400	0	0
Estimation totale des frais, régie et réparations...£				125	0	0	935	0	0	1060	0	0
RÉSUMÉ.												
1. Canal Chambly.....				50	0	0	1163	0	0	1213	0	0
2. Ecluse et jetée de St. Ours.....							400	0	0	460	0	0
3. Ecluse de St. Anne.....				75	0	0	82	0	0	157	0	0
4. Canal de la baie de Burlington.....							200	0	0	200	0	0
5. Travaux sur l'Outaouais.....				125	0	0	935	0	0	1060	0	0
Total.....£				250	0	0	2780	0	0	3030	0	0

B, No. 4.

RÉSUMÉ DES TABLEAUX B, Nos. 1, 2 et 3.

Travaux provinciaux.	Frais de régie annuels, actuels.						Frais de régie annuels, proposés.						Remarques.													
	Sous l'inspecteur général.			Sous travaux publics.			Sous l'inspecteur général.			Sous travaux publics.				Estimation des frais annuels de réparations sous les travaux publics.		Estimation des frais annuels de réparations.		Estimation de l'économie sur la régie.								
	Douanes.		Péages.	Douanes.		Péages.	Douanes.		Péages.	Douanes.		Péages.		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.				
B, No. 1. Canal Welland.....	£	625	0	0	576	3	10	£	625	0	0	576	3	10	£	2504	0	0	3080	3	10	£	817	0	0	Lorsque le canal Welland sera achevé, on propose de nommer un surintendant avec un salaire de £300; mais ni ce salaire ni celui de l'ingénieur surintendant actuel ne sont inclus ici.
B, No. 2. Canaux du St. Laurent.	£	100	0	0	586	0	0	£	100	0	0	386	0	0	£	3300	0	0	3696	0	0	£	5786	0	0	
B, No. 3. Autres travaux provinc.	£	Pas donné.			250			£	Pas donné.			250	0	0	£	1319	0	0	1569	0	0	£	3030	0	0	
																			8335	3	10		14496	3	10	

Appendice
(H. H.)
(Copie.)
15 Juillet.

BUREAU DU CANAL WELLAND,
Ste. Catherine, 22 avril, 1850.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur ce canal pour l'année dernière. Il est naturellement divisé en deux parties,—la première comprend tout ce qui a rapport aux nouveaux travaux en voie d'exécution, ou qui restent à faire,—la seconde a rapport à la surveillance et à l'entretien général du canal, etc., etc.

Relativement à la première partie, je prends la liberté de vous transmettre ci-inclus diverses estimations que j'ai préparées attentivement sur des mesurages *bona fide* pour achever les travaux de ce canal. L'état avancé de ces travaux en général, les difficultés qui se sont présentées dans l'exécution, et les besoins progressifs du commerce, offrent pour la première fois, suivant moi, l'opportunité de faire et donner, avec facilité, comparativement parlant, des estimations sur lesquelles on puisse compter, donnant le montant exact de l'argent qu'il faudra pour les achever complètement et convenablement. Depuis novembre, 1848, époque où j'ai été nommé surintendant du canal, et chargé également de la direction des travaux complémentaires, mon devoir a été principalement de surveiller les travaux (1er,) alors donnés à l'entreprise et en voie d'exécution—avec (2e,) les autres qui ont été de temps à autre spécialement ordonnés, ou directement (3e,) comme étant nécessaires pour exécuter l'ordre d'ouvrir la route du Port Colborne.

Comme vous le verrez, j'ai divisé les estimations de manière à montrer d'un coup d'œil les frais qu'il faudra faire pour compléter les différentes parties de divisions,—et afin aussi de vous mettre en état de prendre une décision sur les parties qu'il faudra compléter avec vigueur, et les parties qui pourront être complétées plus lentement.

La première estimation, de £7206 16s. 8d., est pour régler les comptes et finir les comptes, en autant qu'il le faudra pour ouvrir la branche du Port Colborne, depuis la jonction jusqu'au lac Erié, sur le niveau de la Grande Rivière.

La seconde estimation, de £18,077 6s. 7d., est pour ouvrir de la même manière l'écluse et la tranchée d'Allanburg, et le nouvel aqueduc et la tranchée à Chipaouais.

Le but des travaux dont le coût serait défrayé par la première estimation, pourrait être atteint en quelques jours—celui de la seconde estimation serait accompli vers la fin du mois d'août prochain. Lorsque la route la plus courte d'un lac à l'autre sera tout-à-fait ouverte le commerce en retirera les plus grands avantages,—les vaisseaux pourront traverser tout le canal dans un jour, et les frais de traction seront considérablement réduits,—et, de fait, les vaisseaux de commerce réguliers pourront faire un voyage de plus tous les ans.

La troisième estimation, de £3360, est pour compléter les différents jeux surnuméraires des portes d'écluse, etc., qu'on a donné ordre de tenir prêtes en cas d'accidents : précaution très nécessaire—pas moins de cinq jeux de portes ont été nécessaires l'année dernière,

La quatrième estimation, de £13,903 15s. 6d., est pour achever les havres et les phares,

Le montant de ces estimations, avec une addition de cinq pour cent pour la surintendance et les dépenses contingentes, sont, selon moi, absolument indispensables. Je ne vois aucun des articles qui les composent

que l'on pourrait omettre—les quantités ont été dûment constatées, et les prix sont ceux des contrats.

Dans une cinquième estimation j'ai placé des items qui sans être strictement indispensables, sont, pour la plupart, suivant moi, très désirables pour la sûreté du canal,—pour sa continuelle opération dans les saisons de navigation,—pour l'entretien économique des travaux, et pour l'assèchement convenable des terres adjacentes. La connaissance parfaite que vous avez des détails du canal et du commerce vous permettront de décider jusqu'à quel point vous recommanderez l'adoption de cette cinquième estimation.

La dernière estimation est pour achever le fond du canal pour le niveau du lac Erié,—pour cela, il ne reste plus qu'à compléter le chenal à travers la grande tranchée et les sections des marais. Toute l'excavation du roc au bout du Port Colborne, à la profondeur du niveau du lac Erié, sera finie dans deux ou trois jours. En accomplissant cette excavation, MM. Brown et McDonell ont eu à lutter contre les plus formidables difficultés : et, en justice pour ces messieurs, je dois dire que leurs efforts pour surmonter ces difficultés n'ont jamais cessé, ni de jour ni de nuit ; et sans leur détermination bien arrêtée de finir les travaux, malgré une énorme dépense encourue pour épuiser l'eau, les frais que la province aurait eu à encourir pour les résumer à une époque future sont incalculables.

Comme le grand but d'ouvrir une ligne directe d'un canal à l'autre sera bientôt accompli, les progrès du creusage du chenal pour le plus bas niveau peuvent être réglés de la manière qui conviendra le mieux à l'état des finances.

Surintendance générale, entretien du canal, etc.
—La navigation du canal, durant la dernière saison, a été plus qu'ordinairement libre de toutes destructions causées par les accidents ; mais la classe des grands vaisseaux que l'on emploie maintenant, le fort tirant d'eau que leur donnent leurs cargaisons, ont occasionné beaucoup de délais dans les voyages. Entre Thorold et Allanburg particulièrement, on a éprouvé beaucoup de difficultés à remorquer ces grands vaisseaux,—on était quelquefois obligé d'employer jusqu'à huit paires de chevaux pour traîner un vaisseau dont la marche cependant n'excédait deux à trois milles par jour. Cette difficulté est maintenant entièrement disparue. Le creusage et l'élargissement de cette partie du canal, ordonnés l'hiver dernier, ont été accomplis de la manière la plus satisfaisante. Plus de 32,000 verges d'argile, et 5000 verges de roc ont été enlevées ; et quoique 3000 verges d'argile et 2000 verges de roc aient été enlevées en sus du nombre mentionné dans l'estimation, tout l'ouvrage a été pour £150 de moins que le montant fixé dans l'estimation. A l'ouverture de la route du Port Colborne depuis la jonction, dans quelques jours, le trajet du canal se fera avec une rapidité et une facilité qu'on n'a pu obtenir jusqu'à ce jour.

L'insuffisance des passages dans le canal alimentaire a été la cause de beaucoup de délais pendant la dernière saison. Cependant cette difficulté disparaîtra entièrement lorsque la route du Port Colborne sera ouverte. La remorque des vaisseaux contre le courant du canal alimentaire, et l'insuffisance des passages dont je viens de parler, ont été souvent la cause de l'arrêt d'un grand nombre de vaisseaux ; une fois le nombre en était de trente.

Les portes des écluses ont toutes été examinées, et les courts niveaux ont tous été vidés, et les roches et les dépôts de terres, etc., enlevés avant l'ouverture de la navigation qui a eu lieu cette année plus tôt qu'à l'ordinaire, puisque les premiers vaisseaux remontant le canal ont passé ici le 27 mars. Tout con pris, le

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

canal, en général, a été ouvert cette année dans l'état le plus satisfaisant; et j'anticipe que le montant des estimations pour l'entretien des "anciens travaux" sera de beaucoup moins élevé que d'ordinaire. Je crois que deux charpentiers sous les ordres du contre-maître suffiront pour faire tous les travaux des machines; et afin de diminuer les dépenses de l'établissement, et de se débarrasser presque entièrement des hommes employés à la journée, j'ai des mesurages et des estimations de préparés pour les endroits des levées qu'il faudra élargir ou soulever—les sentiers de halage qu'il faudra réparer, etc.—et pour tous les autres ouvrages de cette nature, dans le but de les diviser par tâche. Le tout coûtera moins de £500.

Quant aux pouvoirs hydrauliques le long de la ligne du canal, il y a eu progrès considérable pendant l'année dernière, et les règlements pour le louage prompt et simple de ces pouvoirs, autorisé par le gouverneur en conseil, donneront, sans aucun doute, une forte impulsion aux spéculations de ce genre. Pendant la dernière dixaine quatre nouveaux moulins à farine, et deux moulins à scie, ont été construits ou mis en construction; et des privilèges ont été loués pour un moulin à scie, un moulin à farine et un bassin à sec, au Port Robinson.

Ce progrès, quoique satisfaisant, n'est cependant que peu de chose comparé à l'immensité des pouvoirs hydrauliques et aux grandes facilités qui existent pour l'établissement et le fonctionnement des machines applicables à toutes sortes de manufactures.

Il a été plusieurs fois question d'un projet dont le but serait de former une compagnie à fonds social pour acheter les terres incultes et louer les pouvoirs d'eau, sur une grande échelle, entre Thorold et Ste. Catherine,—projet qui, à mon avis, mérite la considération favorable du gouvernement. Les efforts combinés d'une semblable compagnie feraient repartir tous ces avantages à un degré et avec une vigueur et une rapidité qu'on ne peut, je le crains, espérer autrement, et les bénéfices qui en résulteraient, directement et indirectement, pour le canal et pour le pays environnant, ne sauraient être exagérés.

(Signé,) H. H. KILLALY,
Surintendant du canal Welland.

L'hon. W. H. Merritt,
Commissaire en chef des travaux publics.

(Copie.)

MÉMOIRE

Sur les chemins de l'ouest, etc., pour l'information de W. H. Merritt, commissaire en chef des travaux publics.

Ste. Catherine,
9 mai, 1850.

Chemin de London et Brantford.—Il a été reçu des soumissions pour les réparations à faire à ce chemin, et les plus basses ont été acceptées, avec l'autorisation des commissaires. Les engagements obligent les entrepreneurs à compléter les travaux dans l'espace de douze mois, mais ils autorisent les commissaires à annuler le contrat à la fin de chaque mois, dans le cas où les entrepreneurs transporteraient le contrôle du chemin à d'autres personnes. Une grande partie de ce chemin est planchéiée, et le reste est empierré; mais comme de nouvelles sections de gravois ont été découvertes récemment, je crois qu'une bonne partie du bois peut être remplacé par des gravois.

Pont de Brantford.—L'estimation finale de ce pont n'a pas encore été payée. On m'a demandé deux ou trois fois mon opinion sur les prix, etc.—le tout est expliqué dans mes lettres qui se trouvent dans le

bureau. Le dernier essai d'un arrangement a été directement fait entre les commissaires et l'entrepreneur, mais ce dernier, je pense, n'y a pas donné son consentement.

Chemin de London et Port Stanley.—Pour les détails de la dépense, de la perception, des frais de perception, et l'estimation probable des réparations pour cette année, voir le résumé du rapport de M. Hall ci-annexé. Une bonne partie de la section planchéiée de ce chemin peut être empierrée. Les mardriers qui seront enlevés là où il conviendra pourront être employés à réparer d'autres parties du chemin. M. V. Hall, de Woodstock, est le surintendant des deux chemins dont je viens de parler. C'est un homme intelligent et très actif qui, ayant acquis une connaissance des détails, se trouve très apte à remplir sa charge.

Je lui ai donné instruction de restreindre ses dépenses à la réparation des mauvais trous seulement, etc.; et quand il faudra beaucoup de matériaux ou quelques réparations, de transmettre une estimation, et de demander une autorisation. Je pense que ses comptes, etc., qu'il m'envoie pour les transmettre au département sont inutilement cause de dépenses et de délais. Pendant que ces travaux progressent il m'est impossible d'employer mon temps à faire une inspection périodique de ces chemins.

Chemin d'Hamilton et Port Dover.—Ce chemin était aussi jusqu'à dernièrement sous la surveillance de M. Hall. J'envoie un tableau (No. 3), préparé par M. Hall, indiquant la perception qui a été faite sur ce chemin. M. Hall n'a point d'assistance régulière; mais, parfois, quand il y a beaucoup de matériaux à mesurer, il emploie un homme pour lui aider, à tant par jour.

Le chemin est maintenant sous la surveillance de M. Higman. J'envoie sa cédule (No. 4), indiquant les frais de réparation de 1849, et l'estimation des frais de réparation de 1850;—ces deniers se montent à une très forte somme. Le charroyage de gros et pesants plançons de chêne, faits dans les environs, ruine ce chemin. Le colonel Taché a depuis longtemps parlé de la nécessité d'adopter un mode de charroyage pour ces plançons, et de les soumettre à un droit de péage proportionnel.

Chemin d'Hamilton et Brantford.—Ce chemin a été aussi sous la surveillance de M. Hall, mais il a été placé, avec le chemin de Port Dover et le chemin de Dundas, sous la surveillance de M. Higman.

La moitié, environ, est planchéiée, et l'autre moitié empierrée ou macadamisée. Les instructions de M. Higman, relativement à la dépense, sont semblables à celles de M. Hall. Les engagements pour les réparations sont aussi les mêmes, savoir, les commissaires ont le pouvoir d'annuler le contrat chaque mois de l'année si l'entrepreneur transporte le contrôle du chemin à d'autres personnes. Je transmets le tableau (No. 5), des dépenses de M. Higman, en 1849, avec l'estimation des frais de réparation de 1850.

Chemin de Dundas et Waterloo.—Ce chemin est sous la surveillance de M. Higman. Les engagements pour faire les réparations avaient été pris avec les commissaires locaux, qui ont transporté le contrôle du chemin au département en juin dernier. Ces engagements devaient durer sept années, et environ la moitié de la période est expirée. Les conditions et les prix me paraissent très judicieux et très raisonnables. Je transmets le tableau (No. 6), des dépenses de M. Higman en 1849, avec l'estimation des frais de réparation de 1850. Lorsque le chemin a été transporté au département, il était dû une forte somme d'arrérages

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

aux entrepreneurs; j'ai fait dernièrement un rapport complet sur cette dette. J'envoie aussi une cédula (No. 7), indiquant les perceptions brutes, les frais de perception, et le revenu net du chemin de Hamilton et Port Dover, du chemin de Hamilton et Brantford, et du chemin de Dundas et Waterloo.

Chemin de Kingston et Napanee.—Ce chemin a été sous la surveillance de M. Thibodo, il est actuellement sous celle de M. P. O'Reilly. Je transmets son estimation des frais de réparations probable de cette année (No. 8); ainsi que son tableau indiquant le montant des péages, reçu l'année dernière, les frais de perception, et la somme dépensée pour les réparations, (No. 9), avec sa lettre, (No. 10). Ce chemin est maintenant sous la surveillance générale de M. Keefer.

Havre de Port Stanley.—Mes communications qui se trouvent dans le bureau, et que M. Merritt connaît très bien, expliquent l'état actuel des travaux. Je transmets un rapport général, (No. 11), par M. Hall, sur l'état des travaux, ainsi qu'un (No. 12),—tableau indiquant les sommes perçues pendant les années 1846 et 1849. M. Wm. Hale est le surintendant de ces travaux.

Chemin de Port Hope.—Le contrat des réparations sur toute la longueur a été pris par une personne qui réside sur la ligne, et est, je crois, co-proprétaire de la diligence qui parcourt le chemin. Les frais d'entretien seront peu élevés par suite de la facilité qu'il y a de faire les réparations sur une grande partie de ce chemin avec du gravois. Je transmets un tableau (No. 13), indiquant le montant transporté depuis le 1er juin, 1848, jusqu'au 31 mai, 1849. Ce chemin est actuellement sous la surveillance générale de M. Keefer.

Chemin du havre de Windsor et Scugog.—Ces travaux ont été entrepris par MM. Cotton et Rowe qui reçoivent les péages en paiement, quand on peut les prélever,—à défaut de péages, ils reçoivent des débentures. Le creusage du havre est presque achevé, à l'exception du nivellement générale des inégalités laissées par le cure-môle à manège.

Je transmets des certificats relatifs à ce chemin jusqu'au 1er mars dernier;—le chemin étant actuellement sous la surveillance générale de M. Keefer, à compter de cette date, les certificats seront transmis par lui; mais il y a des travaux imprévus, avant cette date, dont j'ai plusieurs fois demandé un rapport au gouvernement,—afin de régler complètement les sommes jusqu'à cette date; mais je n'ai pas encore reçu le rapport nécessaire.

Travaux de Rondeau.—Ces travaux sont achevés, —les comptes ne sont pas encore finalement clos. J'en avais envoyé un final, mais il n'a pas été accepté par M. Mathews, qui a terminé les travaux. Il était la caution de Parr, le premier entrepreneur; et lors de

la banqueroute de ce dernier, Mathews a été obligé d'achever les travaux. Je considère que toutes les allocations justes et raisonnables sont faites dans le compte final que j'ai envoyé, et qu'il n'a pas droit à un sou en sus du montant de ce compte.

Pont de Chatham.—Ces travaux sont achevés ou près de l'être;—mais les comptes ne peuvent pas être clos d'une manière satisfaisante avant le rapport de M. Browne qui en avait la direction exclusive et gardait tous les mesurages.

Quant à l'administration future des chemins, je concours entièrement dans l'opinion du commissaire en chef, que le gouvernement devrait se débarrasser, si cela est possible, du contrôle et de la charge des différents chemins. Je crois qu'ils peuvent être maintenus en état de réparation, beaucoup plus économiquement par des personnes résidant dans les localités, sous un contrôle et dans un intérêt local, que par le gouvernement. Je crains cependant qu'un prix d'achat raisonnable ne soit pas offert, et dans ce cas le meilleur moyen à adopter, serait *de les louer*, comme le propose M. Merritt,—disons pour 14 ans. Les conditions du bail, seraient de donner de bonnes cautions pour le paiement du loyer, et d'entretenir le chemin en bon état de réparation à la satisfaction du département. Le louage pourrait se faire à l'encan. L'adjudicataire devrait être obligé de tenir les livres réguliers de toutes les recettes et de tous les détails de la dépense qu'il fera pour les réparations, et auquel l'officier du département surveillant la section aurait accès en tout temps.

Quant aux havres, je ne sais pas trop s'ils ne devraient pas rester sous le contrôle du gouvernement. Du côté américain ils sont, je crois, dans tous les cas, sous le contrôle du gouvernement, et ils sont construits et réparés à même les fonds généraux.

Dans le mémoire qui précède j'ai omis le havre de Port Dover,—mes rapports sur ce havre montreront d'un simple coup d'œil l'état dans lequel il se trouve, et l'estimation des frais nécessaires pour achever la jetée de l'est et le creusage. Si l'on se décide à louer les havres, celui-ci sera, je ne doute nullement, loué promptement à un bon prix, car les frais d'entretien ne sont pas élevés, et le revenu qu'il donne augmente annuellement, et en toute probabilité deviendra considérable par suite des chemins que l'on se propose d'y faire aboutir.

(Signé,) H. H. KILLALY.

Les rapports des secrétaires et trésoriers de chemins mentionnés dans le mémoire qui précède ne sont pas assez importants pour être publiés; mais la substance des parties les plus importantes a été condensé dans deux tableaux qui donnent le résultat des affaires de 1849, et la prospective de celles de 1850.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

Appendice
(H. H.)
15 Juillet

FRAIS de réparation et d'administration des chemins, ponts et havres pendant l'année 1849,
extrait des rapports transmis par M. Killaly, le 7 mai 1850.

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

Chemins, ponts et havres.	Perception brute			Perception et surveillance.			Réparations.			Revenu net.			Excédant de la dépense sur le revenu.				
	1849.			1849.			1849.			1849.			1849.				
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	d.			
Chemin de London et Brantford.....	2960	16	11	640	10	0	2071	18	4½	248	8	5½					
Pont de Brantford (depuis le 1er mars 1848)	528	1	3½	36	0	0				492	1	3½					
Chemin de London et Port Stanley	1951	13	8	448	10	0	2301	17	0				798	13	4		
" Hamilton et Brantford	2694	7	5½	267	0	0	1545	17	4½	881	10	1	2156	11	7		
" Hamilton et Port Dover	1994	8	0	408	0	0	3742	19	7				659	14	3		
" Dundas et Waterloo	2203	11	0	240	0	0	2623	5	3								
" Kingston et Napanee	1732	4	2	366	11	1	977	13	6	387	19	7					
	£ 14,065	2	6	2406	11	1	13,263	11	1	2009	19	5	3614	19	2		
													2009	19	5		
Perte.....															1604	1	9

RESUMÉ des réparations et de l'administration des chemins, ponts et havres pendant l'année
1850, extrait des estimations transmises, par M. Killaly le 9 mai 1850.

Chemins, ponts et havres.	Estimation des réparations.			Estimation de l'administration.			Total, réparations et administration.			Estimation du revenu brut.			Estimation du revenu net.			Excédant de la dépense sur le revenu.				
	1850.			1850.			1850.			1850.			1850.			1850.				
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		
Chemin de London et Brantford ...	2310	0	0	640	10	0	2950	10	0	2960	16	11	10	6	11					
" London et Port Stanley	3685	0	0	448	10	0	4133	10	0	1951	13	8				2181	16	4		
" Hamilton et Brantford..	2494	15	0	267	0	0	2761	15	0	2694	7	5½				67	7	6½		
" Hamilton et Port Dover	3732	10	0	408	0	0	4140	10	0	1994	8	0				2146	2	0		
" Dundas et Waterloo....	2280	0	0	240	0	0	2520	0	0	2203	11	0				316	9	0		
" Kingston et Napanee...	692	10	0	441	11	1	1134	1	1	1732	4	2	598	3	1					
	£ 15,194	15	0	2445	11	1	17,640	6	1	13537	1	2½	608	10	0	4711	4	10		
																608	10	0		
Estimation de la perte.....																		4103	14	10

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Toronto, 14 juin, 1850.

MONSIEUR,—Suivant vos instructions, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus les tableaux nécessaires pour votre rapport annuel sur la dépense, etc., faite pour les travaux publics de la province, savoir :

No. 1. Tableau indiquant la somme totale dépensée par le département des travaux publics, pendant l'année 1849, et des sommes reçues du receveur-général pour faire les paiements. Les détails de cette dépense se trouvent dans les tableaux suivants :

No. 2. Dépense faite sur des appropriations.

No. 3. Dépense faite à même les péages.

No. 4. Dépense faite sur l'autorisation d'ordres en conseil.

No. 5. Dépense faite sur les appropriations pour l'entretien des phares.

No. 6. Dépense faite sur la liste civile.

Il y a aussi ci-inclus une Estimation, No. 7, indiquant la somme qu'il faut approprier pour certains travaux d'une nature locale pour cette année.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

L'honorable

Commissaire des Travaux Publics.

ETAT tel que détaillé dans les Nos: 2, 3, 4, 5 et 6, indiquant le montant dépensé sous la régie des travaux publics, pendant l'année 1849.

<i>Dépense générale, de diverses sources.</i>									
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Des appropriations faites par la législature	148,477	4	9						
Des péages perçus sur les travaux publics	34,499	1	6						
Par ordres en conseil, etc., pour lesquels aucune appropriation n'a encore été faite	21,179	13	3						
Des appropriations pour l'entretien des phares	5,040	9	10						
De la liste civile, cédule B	1,928	13	2						
							211,125	2	6
<i>Détails de la dépense qui précède faite sur les appropriations, suivant l'état No. 2, savoir :</i>									
Entrepreneurs, etc., pour construction	125,160	9	6						
Domages causés aux terres	10,721	10	6						
" sur les contrats	1,803	17	11						
	12,525	8	5						
Etablissements des machines	5,470	16	10						
Régie et dépenses contingentes	3,209	6	7						
Frais d'arbitrage	926	9	9						
Frais judiciaires	440	17	9						
Militaire, police, etc	743	15	11						
				148,477	4	9			
<i>Dépense à même les plages, suivant l'état No. 3.</i>									
Réparations et fournitures	24,878	7	1						
Régie	9,620	14	5						
				34,499	1	6			
<i>Leurs appropriations, suivant l'état No. 4.</i>									
Divers				21,179	13	3			
<i>Dépense à même l'appropriation pour les phares, suivant l'état No. 5.</i>									
Salaires	1,810	19	7						
Fournitures	3,229	10	3						
				5,040	9	10			
<i>Dépense à même la liste civile, suivant l'état No. 6.</i>									
Salaires	1,867	7	10						
Frais de voyage	61	5	4						
				1,928	13	2			
Total dépensé par le département des travaux publics pendant l'année 1849							211,125	2	6

ETAT des sommes reçues de l'hon. Receveur-général, pendant l'année 1849, par warrants émanés sur les certificats des commissaires des travaux publics.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Tirée sur les appropriations	156,869	7	6						
Do do les péages	35,201	16	10						
Do do ordres en conseil	21,383	1	0						
Do do appropriation pour l'entretien des phares	4,926	1	10						
Do do liste civile	1,867	7	10				220,241	15	0
Balance							9,116	12	6

La forte balance qui paraît sur ce compte a été occasionnée par la mort de M. Prescott, ci-devant paie-maître du canal Welland, à la fin de l'année dernière. Les comptes et pièces justificatives, n'ayant pas été reçus avant le mois de février dernier, n'ont pu paraître sur les comptes de 1849, mais ils paraîtront sur ceux de la présente année.

Appendice (H. H.) 15 Juillet.

Appendice (H. H.) 15 Juillet.

E, No. 2. A même les appropriations. Erar de la dépense faite par le département des travaux publics, pendant l'année 1849, à même les appropriations, indiquant les sommes payées pour travail, dommages, machines, régie, frais judiciaires, militaire et dépenses d'arbitrage.

Table with columns: Entrepreneurs. etc., Dommages (Terre, Entrepreneurs), Etablissements des machines, Régie, frais de postes, etc., Frais judiciaires, Militaire et police, Dépenses d'arbitrage, Total. Rows include CANAUX (Welland, St. Laurent, etc.), CHEMINS (Windsor et Seurog, etc.), and PONTS (Peterboro, Brantford, etc.).

Porté en l'autre part.....

118,811

10,721

17 11

6 9

2,330

7 10

102

3 0

743

15 11

189,700

E, No. 2.—(Continuation.)

Etat de la dépense faite par le département des travaux publics, pendant l'année 1849, à même les appropriations, indiquant les sommes payées pour travail, dommages, machines, régie, frais judiciaires, militaire et dépenses d'arbitrage.

A même les appropriations.

	Entrepreneurs, etc.		Dommages.		Etablissements des machines.		Régie, frais de poste, etc.		Frais judiciaires.		Militaire et police.		Dépenses d'arbitrage.		Total.	
			Terre.		Entrepreneurs.											
	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.
Rapporté de l'autre part.....	118,811	17	10,721	10	1803	17	2330	7	102	3	743	15	139,700	19	10	
HAVRES, etc.	135	2	5	5	5178	6	64	10	3	0	11	199	12	9	9	
Rond'Eau.....	1540	12	6	6	69	1	3	0	3	3	3	1612	17	10	0	
Port Stanley.....	1720	11	11	11	37	10	0	3	3	3	3	37	10	0	0	
Windsor.....	1874	5	6	6	78	7	6	6	6	6	6	1803	16	11	5	
PHARES.	86	19	1	1	62	10	0	11	11	11	11	2011	17	1	1	
Dover.....	705	12	6	6	86	19	1	11	11	11	11	86	19	1	1	
DIVERS.	100	12	10	10	247	0	5	5	5	5	5	982	12	11	7	
Edifices publics.....	100	12	10	10	106	12	9	9	9	9	9	207	5	7	6	
Prisons et maisons de justice.....	184	14	10	10	44	17	6	6	6	6	6	44	17	6	4	
Arpentages.....	184	14	10	10	182	14	4	4	4	4	4	182	14	4	4	
Statistiques des chemins de fer.....	184	14	10	10	195	1	3	3	3	3	3	379	16	1	6	
Lac St. Pierre.....	184	14	10	10	195	1	3	3	3	3	3	379	16	1	6	
Arbitrage.....	125,160	9	6	6	5470	16	10	10	10	10	10	926	9	4	9	
Total.....	125,160	9	6	6	5470	16	10	10	10	10	10	926	9	4	9	
RÉSUMÉ.																
Canaux.....	93,067	1	5	5	3829	13	7	7	7	7	7	743	15	11	11	
Glissoires, etc.....	10,620	4	4	4	265	7	4	4	4	4	4	1971	3	0	0	
Chemins.....	13,223	17	3	3	769	13	11	11	11	11	11	36	16	10	4	
Ponts.....	1900	17	11	11	313	11	11	11	11	11	11	281	0	6	10	
Havres, etc.....	3396	6	10	10	185	2	7	7	7	7	7	71	6	6	6	
Phares.....	1961	4	7	7	62	10	6	6	6	6	6	72	8	1	6	
Divers.....	991	0	2	2	44	17	6	6	6	6	6	75	1	11	6	
Total.....	125,160	9	6	6	5470	16	10	10	10	10	10	926	9	4	9	

ETAT indiquant les sommes dépensées à même les péages pour les réparations et la régie des travaux publics, pour l'année 1849.

Travaux.	Réparations, etc.			Régie.			Total, canaux...	£	s.	d.
	£	s.	d.	£	s.	d.				
<i>Canaux.</i>										
Welland	2811	4	7	2062	4	2				
St. Laurent	1589	4	10	5773	4	7				
Chambly	12	0	9	376	17	7				
Baie de Burlington.....	207	16	10	0	0	0				
Ste. Anne	13	18	8	120	12	9				
St. Ours	3	5	0	6	5	0				
	4637	10	8	8339	4	1	Total, canaux...	12976	14	9
<i>Glissoires.</i>										
Outaouais.....	824	18	9	340	12	0				
Trent	89	8	10	562	10	0				
	914	7	7	903	2	0	Total, glissoires	1817	9	7
<i>Chemins.</i>										
Cascades										
Chambly et Granby	311	2	6	10	8	4				
Dundas et Waterloo	66	10	3	0	0	0				
Hamilton et Dover	3741	19	7	5	14	0				
Hamilton et London	4057	17	6	91	7	1				
London et Port Stanley.....	2326	17	0	14	14	4				
Kingston et Napanee.....	681	18	3	11	7	0				
Lac Rice.....	2	11	6	0	0	0				
Toronto	8110	2	3	244	17	7				
	19298	18	10	378	8	4	Total, chemins.	19677	7	2
<i>Ponts.</i>										
London.....	17	10	0	0	0	0				
Godfroi	10	0	0	0	0	0				
	27	10	0	0	0	0	Total, ponts....	27	10	0
Dépense totale à même les péages								34499	1	6

E, No. 4.

ETAT indiquant la dépense faite par le département des travaux publics, pendant l'année 1849, sous l'autorité des ordres en conseil.

	£	s.	d.
Travaux à la Grosse-Isle.....	596	17	4
Chemins de Toronto, limites de la cité.....	966	18	8
Moulin banal, à Laprairie.....	1427	5	6
Monklands	1206	8	11
Loyer de l'édifice du parlement et des bureaux.....	1824	9	1
Elevé un vaisseau naufragé, baie de Burlington.....	37	10	0
Pont sur la Grande Rivière.....	150	0	0
Loyer des casernes, cavalerie provinciale.....	470	9	9
Immigration	6401	16	1
Marché Bonsecours.....	232	10	6
Relevé du canal Chambly	120	5	6
Translation à Toronto.....	5899	9	11
Bateaux remorqueurs sur le St. Laurent.....	1750	0	0
Domages sur le chemin de Port Stanley.....	25	0	0
Maison de douane à Montréal.....	70	12	0
Total	21179	18	3

TABLEAU détaillé des dépenses pour les phares provinciaux de la navigation intérieure, pour l'année 1849.

No.	Nom du phare.	Nom du gardien.	Salaires.			Provisions.			Total.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1	Goderich.....	Thomas Brady.....	65	0	0	98	16	2½	163	16	2½
2	Rivière Thames.....	Claude Cartier.....	65	0	0	21	14	2	86	14	2
3	Bois Blanc.....	James Hackett.....	85	0	0	88	4	6	173	4	6
4	Pointe Pelé.....	A. McCormack.....	109	12	6	179	10	7	289	3	1
5	Port Stanley.....	Richard Smith.....	30	1	3	18	15	4	48	16	7
6	Port Burwell.....	J. P. Bellair.....	50	0	0	41	18	5½	91	18	5½
7	Phare flottant.....	Peter Baikie.....	135	0	0	48	7	4	183	7	4
8	Longue Pointe, Lac Erié.....	Moses Newkirk.....	108	16	0	157	12	11	266	7	11
9	Mohawk.....	John Burgess.....	106	5	0	26	19	11½	133	4	11½
10	Baie de Burlington.....	John Davidson.....	100	0	0	120	5	10½	220	5	10½
11	Oakville.....	R. K. Chisholm.....				62	15	2½	62	15	2½
12	Jetée de Toronto.....	James Hickman.....				63	11	10½	63	11	10½
13	Pointe Gibraltar.....	James Durnan.....	85	0	0	192	18	2½	277	18	2½
14	Whitby.....	Robert Baily.....	46	16	0	23	16	3½	70	12	3½
15	Gull Island.....	A. Sutherland.....	56	2	6				56	2	6
	do.....	George Roddirk.....				102	1	4	102	1	4
16	Presqu'île.....	William Swetman.....	65	0	0	137	19	1½	202	19	1½
17	Pointe Peter.....	William A. Palen.....	106	5	0	137	6	7½	243	11	7½
18	False Ducks.....	Joseph Swetman.....	102	10	0	177	7	4½	279	17	4½
19	Nine Mile Point.....	Thomas Sparham.....	87	10	0	102	9	5½	189	19	5½
20	Lancaster.....	Thomas Hill.....	52	10	0	44	15	11	97	5	11
21	Cherry Island.....	E. S. Johnson.....	85	0	0	67	10	4½	152	10	4½
22	Grosse Pointe, Beauharnois.....	Peter Shannon.....	85	0	0	97	10	10½	182	10	10½
23	Pointe McGec.....	Alex. McDonald.....	35	0	0	29	19	7½	64	19	7½
24	Rondeau.....	Thomas Cronyn.....	24	12	4	59	19	2	84	11	6
25	Port Dover.....	William Fifield.....				75	14	10	75	14	10
26	Port Maitland.....	Charles D. Purnell.....				105	7	5½	105	7	5½
27	Port Dalhousie.....	Jonatham Woodall.....				66	3	4½	66	3	4½
28	Port Colborne.....	James Fortier.....				120	2	4½	120	2	4½
		John McIntyre, Surintendant.....	125	0	0				125	0	0
		Thos. Dissette, do.....									
			1810	19	7	2469	14	10	4280	14	5
		Provisions dans le magasin à Stc. Catherine.....							283	3	7
		Régie, frais de port, fret, annonces, frais de voyage, etc.....							476	11	10
									£ 5040	9	10

E, No. 6.

TABLEAU de la dépense du département des travaux publics, durant l'année 1849, pour la liste civile.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Honorable E. P. Taché,.....Commissaire en chef, salaire.....	678	13	5			
“ Malcolm Cameron,....Assistant do do.....	650	0	0			
“ Jean Chabot,.....Commissaire en chef, do.....	38	14	5			
Thomas A. Begly.....Secrétaire do.....	500	0	0			
				1867	7	10
Frais de voyage du commissaire en chef.....	26	7	10			
do Assistant do.....	34	17	6			
				61	5	4
				£ 1928	13	2

TABLEAU indiquant les montants pour lesquels il faut des appropriations pour divers travaux locaux en 1850.

Travaux.	Montant dépensé en 1850, pour lequel il faut une appropriation.			Montant n'étant pas encore dépensé, mais pour lequel le département est responsable.			Total pour lequel il faut une appropriation.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Chemins de la cité de Toronto (réparations).....	128	11	3	398	1	6			
Monklads, (loyer).....	450	0	0	325	0	0			
Casernes du marché Bonsecours (Montréal).....	11	11	4						
Relevé du canal Chambly.....	18	6	4						
Déménagement à Toronto.....	6049	3	1	8000	0	0			
Casernes de la rue Water, (Montréal).....	280	5	8	75	0	0			
Plans de l'Outaouais, (copie).....	17	2	6						
Remorqueurs, fleuve St. Laurent.....				1000	0	0			
Grosse Isle.....				103	12	9			
Casernes de la cavalerie à Montréal, (loyer).....	367	2	9	308	6	8			
	7322	2	11	10210	0	11	17532	3	10

Explications annexées aux tableaux F. Nos. 1 à 8.

Les tableaux suivants ont été préparés pour montrer le total de la dépense qui a été faite, depuis l'Union, jusqu'au 31 décembre, 1849, sur chaque ouvrage publics dans le Haut et dans le Bas-Canada—ensemble avec cette partie de la dépense faite avant l'Union, et qui fait maintenant partie de la dette publique—montrant également les diverses appropriations, et une classification des travaux publics, en "provinciaux" et en "locaux"—ces derniers étant divisés en "productifs" et en "improductifs"—avec l'évaluation des travaux locaux productifs.

- No. 1.—Résumé indiquant la dépense faite sur les travaux provinciaux et locaux, productifs et improductifs.
- No. 2.—Appropriations, dépenses et balances sur les travaux "provinciaux."
- No. 3.—Do. do. do., avec l'évaluation des travaux locaux productifs, et l'estimation de l'entretien pour 1850, comparés avec les comptes de 1849.
- No. 4.—Appropriations, dépenses et balances sur les travaux locaux improductifs dans le Haut-Canada.
- No. 5.—Do. do. do. do., dans le Bas-Canada.
- No. 6.—Coût, comme ci-dessus, valeur et perte des travaux locaux, tels que portés au compte des différents districts dans le Haut et le Bas-Canada.
- No. 7.—Recettes et dépenses de chaque ouvrage, avec les péages qui y ont été prélevés depuis 1845, avec son coût, comme ci-dessus, indiquant le taux de l'intérêt payé par chaque sur cette dépense, et son évaluation à six pour cent, basée sur le revenu de 1849—séparément, de manière à montrer la valeur comparative des travaux "provinciaux" et "locaux."

No. 8.—Augmentation des péages sur les canaux Welland, du St. Laurent et de Chambly, comparée avec une augmentation annuelle de vingt pour cent, et montrant que ces canaux ont dépassé ce taux depuis 1845.

La somme sur laquelle les travaux locaux ont été évaluée est indiquée dans les colonnes des recettes et des dépenses du tableau No. 3. Cette évaluation est en grande mesure spéculative : l'estimation de l'augmentation du revenu a été basée sur les progrès passés, là où ils ont dû avoir lieu. L'estimation des frais d'administration, etc., des chemins du Haut-Canada, n'a pas été basée sur la connaissance de la condition actuelle, etc., de chaque chemin, mais c'est un terme moyen de ce que ces frais devraient être, pendant une période de dix années, en supposant que, par suite des grandes dépenses faites pendant les trois dernières années, ces travaux se trouvent en bon ordre. La somme, par mille, pour les réparations, est basée sur le coût de réparations, pendant diverses années, sur les chemins à barrières du Bas-Canada—sur quelques-uns des chemins du Haut-Canada administrés le plus économiquement—et du coût des mêmes réparations lorsque ces travaux étaient administrés par des commissaires.

Les travaux d'une utilité générale, et commune aux deux sections de la province, ont été mis sous le chef "provinciaux"—ceux qui promettent un revenu en sus des frais d'entretien sont appelés "productifs"—tous les autres, que des péages y soient perçus ou non, sont appelés "improductifs."

Les travaux "provinciaux" ont fait le sujet d'un rapport séparé, G, et dont on peut inférer leur valeur probable.

THOS. C. KEEFER.

Toronto, juin, 1850.

F, No. 1.
Résumé de la dépense faite au compte de la dette publique, et la valeur des travaux publics dans le Haut et le Bas-Canada.

Classe.	Montant des appropriations avant l'Union.			Dépensé avant l'Union.			Montant des appropriations depuis l'Union.			Dépensé depuis l'Union.			Dépense totale.			Evaluation.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
TRAVAUX PROVINCIAUX.																		
Canal Welland.....	277,144	8	10	1,022,751	17	4	1,299,896	6	2
Canaux du St. Laurent.....	331,861	2	2½	1,012,589	5	11	1,364,450	8	1½
Canal de la Baie Burlington.....	21,000	0	0	48,402	10	7	69,402	10	7
Travaux de l'Outaouais.....	83,490	7	3	83,490	7	3
Ecluse et jetée de Ste. Anne.....	22,427	6	11	22,427	6	11
Rivière Richelieu.....	35,000	0	0	45,764	8	10	80,764	8	10
Total, travaux provinciaux.....	685,005	11	0½	2,255,425	16	10	2,920,431	7	10½	2,920,431	7	10½
TRAVAUX LOCAUX, PRODUCTIFS.																		
<i>Haut-Canada.</i>																		
Chemins.....	262,600	0	0	189,366	13	3	168,365	12	1	356,732	5	4	274,055	7	6
Ponts.....	3,359	0	0	3,359	0	0	9,443	16	4	12,802	16	4	11,315	5	2
Glissoirs et jetées.....	99,273	11	4½	41,295	0	0	74,020	18	5	115,315	18	5	20,000	0	0
Havres.....	26,000	0	0	10,500	0	0	66,505	2	9	77,005	2	9	70,039	7	6
Total, Haut-Canada.....	391,232	11	4½	243,520	13	3	318,335	9	7	561,356	2	10	375,410	0	2
Prêts à des compagnies privées.....	40,750	0	0	28,000	0	0	28,000	0	0	28,000	0	0
Total, Haut-Canada.....	431,982	11	4½	271,520	13	3	318,335	9	7	589,356	2	10	403,410	0	2
<i>Bas-Canada.</i>																		
Chemins (Prêts aux com. des ch. à barrières) Havres (Prêts aux com. du havre de Montréal)	87,000	0	0	106,316	8	7½	106,316	8	7½	87,200	4	9
Total, Bas-Canada.....	87,000	0	0	78,975	0	0	41,189	15	7	120,164	15	7	120,164	15	7
Ajoutez, Haut-Canada.....	431,982	11	4½	271,520	13	3	147,506	4	2½	226,481	4	2½	207,365	0	4
Total, travaux locaux productifs.....	518,982	11	4½	350,495	13	3	318,335	9	7	589,356	2	10	403,410	0	2
TRAVAUX LOCAUX, IMPRODUCTIFS.																		
<i>Haut-Canada.</i>																		
.....	29,694	8	10½	134,888	14	0	214,583	2	10½
Total, travaux locaux improductifs.....	29,694	8	10½	297,725	2	1	297,725	2	1
Grand Total.....	1,065,195	13	2	3,183,881	6	8½	4,249,076	19	10½	3,531,206	8	4½

	Haut-Canada.			Bas-Canada.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Perte sur les travaux locaux productifs.....	19,116	3	10½
Do.	186,446	2	8
Pertes sur les travaux locaux improductifs.....	214,583	2	10½	297,725	2	1
Do.
Perte totale sur les trav. loc.	401,029	5	6½	316,841	5	11½

TABLEAU de la dépense pour les travaux publics du Canada, au compte de la

Travaux.	Avant l'Union.									Grand Total au compte de la dette publique.									
	Actes d'Appropriation.	Montant des appropriations.			Montant dépensé à même chaque.			Dépense totale avant l'Union.											
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.		d.								
CANAL WELLAND.....	1826. 7 Geo. IV., c. 20.....	25,000	0	0	25,000	0	0	} 277,144	8	10	} 1,299,186	6	2						
	1827. 8 Geo. IV., c. 17.....	50,000	0	0	50,000	0	0												
	1830. 11 Geo. IV., c. 11.....	25,000	0	0	25,000	0	0												
	1830. 1 Guill. IV., c. 18.....	50,000	0	0	50,000	0	0												
	1833. 3 Guill. IV., c. 55.....	7,500	0	0	7,500	0	0												
	1834. 4 Guill. IV., c. 39.....	50,000	0	0	50,000	0	0												
	1837. 7 Guill. IV., c. 92.....	245,000	0	0	68,144	8	10												
Pont de Dunnville.....					1,500	0	0												
CANAL DU ST. LAURENT.....	1833. 3 Guill. IV., c. 18.....	70,000	0	0	3,000	0	0	} 351,861	2	2½									
	1834. 4 Guill. IV., c. 40.....	350,000	0	0	348,861	2	2½												
Débetures du Canal de Cornwall.....																			
CANAL DE LA BAIE BURLINGTON.....	1823. 4 Geo. IV., c. 8.....	5000	0	0	5000	0	0	} 21,000	0	0									
	1823. 4 Geo. IV., c. 16.....	3000	0	0	3000	0	0												
	1827. 8 Geo. IV., c. 19.....	8000	0	0	8000	0	0												
	1830. 11 Geo. IV., c. 12.....	5000	0	0	5000	0	0												
TRAVAUX DE L'OUTAOUAIS.....																			
Glissoire et chemin des Chats.....																			
Anciennes réclamations.....																			
Pont suspendu de l'Union.....																			
Bômes du Gatineau.....																			
Achats des glissoires de l'Outaouais.....																			
ECLUSE ET JETÉE DE STE. ANNE.....	1830. 1 Guill. IV., c. 20.....	7361	6	0															
	1840. 3 Vic., c. 52.....	5555	11	1															
	1841. 4 Vic., c. 9.....	5000	0	0															
CANAL CHAMBLY ET AMÉLIORATIONS DE LA RIVIÈRE RICHELIEU.....	1840. 3 Vic. c. 20.....	35,000	0	0	35,000	0	0												
Ecluse et jetée de St. Ours.....																			
Do. do. do.....																			
Do. do. do.....																			
Réclamations du Canal Chambly.....																			
Total.....		£ 946,416	17	1	685 005	11	0½												

2.

dette publique,—l'estimation de leur valeur, les actes d'appropriation, etc.

Actes d'appropriation.	Depuis l'Union.										Grand Total au compte de la dette publique.							
	Montant des appropriations.			Dépensé à même chaque, jus- qu'au 31 déc. 1849.			Dépensé en sus de l'appropriation.			Dépensé moins que l'appropriation.			Dépense totale de puis l'Union jus- qu'au 31 déc. 1849.					
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£		s.	d.	£	s.	d.		
1841. 4 et 5 Vic. c. 28.....	500,000	0	0	500,000	0	0												
1846. 9 Vic. c. 63.....	280,653	2	11	280,653	2	11												
1847. 10 et 11 Vic. c. 34.....	50,000	0	0	50,000	0	0												
1848. 11 Vic. c. 9.....	68,155	9	5	74,298	14	5	6143	5	0									
1843. 7 Vic. c. 34.....	117,800	0	0	117,800	0	0	Achat d'ob li gation privé e.											
1841. 4 et 5 Vic. c. 28.....	768,535	11	1	768,535	11	1												
1845. 8 Vic. c. 69.....	15,000	0	0	15,000	0	0												
1846. 9 Vic. c. 63.....	181,925	4	7	181,925	4	7												
1847. 10 et 11 Vic. c. 34.....	10,000	0	0	10,000	0	0												
1848. 11 Vic. c. 9.....	6,545	18	3	6,545	18	3												
1849. 12 Vic. c. 32.....	49,112	17	0	30,569	8	2	18,543	8	10									
1846. 9 Vic. c. 63.....	339	8	9	13	3	10	326	4	11									
1841. 4 et 5 Vic. c. 28.....	50,000	0	0	48,402	10	7	1,597	9	5									
1849. 12 Vic. c. 32.....	1,500	0	0				1,500	0	0									
1841. 4 et 5 Vic. c. 28.....	31,111	2	3	31,111	2	3												
1845. 8 Vic. c. 69.....	8,500	0	0	8,500	0	0												
1846. 9 Vic. c. 63.....	28,507	13	9	28,507	13	9												
1848. 11 Vic. c. 9.....	3,777	17	5	2,497	13	3	1,280	4	2									
1849. 12 Vic. c. 32.....	3,540	0	0				3,540	0	0									
1845. 8 Vic. c. 69.....	1,250	0	0	49	7	2	1,200	12	10									
1845. 9 Vic. c. 63.....	254	6	0	66	6	4	187	19	8									
" " ".....	91	7	7	91	7	7												
1849. 12 Vic. c. 32.....	2,665	4	9	2,666	16	11	1	12	2									
1839. 12 Vic. c. 32.....	10,000	0	0	10,000	0	0												
1845. 8 Vic. c. 70.....	3,333	4	5	10,694	10	5	7361	6	0									
1846. 9 Vic. c. 63.....	1,146	4	7	6,701	15	8	5555	11	1									
1849. 12 Vic. c. 32.....	600	0	0	5,031	0	10	5000	0	0									
1845. 8 Vic. c. 71, cédule 3.....	7,812	2	6	7,812	2	6												
Cédule 4.....	6,355	1	5	6,355	1	5												
1847. 10 et 11 Vic. c. 34.....	330	14	9	330	14	9												
1848. 11 Vic. c. 9.....	1,654	0	11	1,654	0	11												
1849. 12 Vic. c. 32.....	4,300	0	0	2,732	19	7	1,567	0	5									
1841. 4 et 5 Vic. c. 28.....	23,333	6	8	23,333	6	8												
1846. 9 Vic. c. 63.....	2,619	14	11	2,619	14	11												
1849. 12 Vic. c. 32.....	1,874	0	0	468	16	1	1,405	3	11									
1847. 10 et 11 Vic. c. 34.....	825	17	4	457	12	0	368	5	4									
Total.....	2,243,449	11	3	2,235,425	16	10	24,061	14	3	32,085	8	8	2,235,425	16	10	2,920,431	7	10½

(a) Ces sommes sont couvertes par les appropriations avant l'Union.
(b) £20,000, balance de l'appropriation avant l'Union.

F, No. 4.

TABLEAU de la dépense provinciale faite sur travaux publics improductifs d'une nature locale, dans le Haut-Canada, au compte de la dette publique, indiquant les actes d'appropriation, etc.

Travaux.	Actes d'appropriation.	Depuis l'Union.				Grand total au compte de la dette publique.	Remarques.
		Montant de l'appropriation.	Dépense à même chaque année jusqu'au 31 déc., 1849.	Dépendé en sus de l'appropriation.	Dépendé moins que l'appropriation.		
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Havre de Rondeau.....	1845. 8 Victoria, c. 69.....	1000 0 0	1000 0 0	17,082 3 11	De la dépense totale il faut déduire £1701 14s. 10d. pour le pont de Delaware (Productif).
	Havres et phares.....	9375 13 2	7021 6 6	314 15 9	
	1846. 9 Victoria, c. 63.....	1969 1 2	9060 17 5	
Chemin de ".....	1846. 9 Victoria, c. 63.....	371 4 9	1969 1 2	2343 19 3	
	Havres et phares.....	2 2 10	3 13 4	1 10 6	
	1848. 11 Victoria, c. 9.....	1007 3 3	1007 3 3	1055 15 9	
Chemin de Tecumseth.....	1845. 8 Victoria, c. 71.....	48 12 6	48 12 6	961 8 2	
Chemin d'Amherstburgh et Sandwich.....	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.....	1000 0 0	961 8 2	38 11 10	
	1845. 6 Victoria, c. 69.....	40,000 0 0	40,000 0 0	45,006 9 9	
Chemin de London et Chatham.....	1841. 4 et 5 Victoria, c. 28.....	5077 7 7	5077 7 7	
	1846. 9 Victoria, c. 63.....	1506 15 6	1630 17 0	124 1 6	
Chemin de London et Port Sarnia.....	1848. 11 Victoria, c. 9.....	16,666 13 4	16,666 13 4	
	1841. 4 et 5 Victoria, c. 28.....	3454 15 9	3454 15 9	20,121 9 1	
Havre de Port Burwell.....	1846. 9 Victoria, c. 63.....	33,333 5 8	136 10 0	136 10 0	
Chemin de Hamilton et Port Dover.....	Havres et phares.....	5500 0 0	33,333 5 8	954 19 7	
Chemin de Mountain Sec.....	1845. 8 Victoria, c. 69.....	8735 9 1	4545 0 5	949 17 7	43,009 3 4	
"Réparations".....	1846. 9 Victoria, c. 63.....	325 19 9	7785 11 6	
	".....	4000 0 0	325 19 9	
Chemin de Owen's Sound.....	1845. 8 Victoria, c. 69.....	1500 0 0	4000 0 0	
	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.....	27 15 4	36 4 7	8 9 3	5536 4 7	
Pont de Paris.....	1849. 12 Victoria, c. 32.....	313 16 9	313 16 9	1813 16 9	
	1845. 8 Victoria, c. 71.....	8000 0 0	8000 0 0	
Chemin de Queenston et Grimsby.....	1845. 8 Victoria, c. 69.....	2613 16 0	8613 16 0	28,788 10 8½	
	1845. 8 Victoria, c. 71.....	917 14 6	785 16 11	131 17 7	
Chemin de Scugog et Narrows.....	1848. 11 Victoria, c. 9.....	2000 0 0	1940 9 11	659 10 1	1340 9 11	
Chemin de Markham.....	1845. 8 Victoria, c. 69.....	15 16 3	15 16 3	15 16 3	
	1849. 12 Victoria, c. 32.....	436 8 6	436 8 6	507 10 0	
Chemin de Saugwine.....	1845. 8 Victoria, c. 71.....	71 1 6	71 1 6	232 2 10	
Pont et côtes de Nottawasaga.....	1846. 9 Victoria, c. 63.....	1000 0 0	232 2 10	767 17 2	232 2 10	
Pont de Trent.....	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.....	335 3 1	335 3 1	335 3 1	
Chemin de Peterborough et Norwood.....	District de Newcastle.....	1997 5 9	1997 5 9	1997 5 9	
Pont de Peterborough.....	".....	1367 7 5	1367 7 5	1367 7 5	
Pont de Belleville.....	".....	1455 3 1	1455 3 1	44 16 11	1455 3 1	
Pont de Shannonville.....	1845. 8 Victoria, c. 69.....	300 0 0	300 0 0	300 0 0	
Chemin de Kingston à l'Outaouais.....	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.....	1500 0 0	175 6 8	1324 13 4	175 6 8	
Havre de Kingston.....	".....	25 0 0	25 0 0	25 0 0	
Chemin de Brockville et St. François.....	Havres et phares.....	997 19 7	997 19 7	6755 11 1½	
	1845. 8 Victoria, c. 71.....	7 3 0	7 3 0	1005 2 7	
Pont de Gananoque.....	1846. 9 Victoria, c. 63.....	3000 0 0	2337 5 7	662 14 5	2337 5 7	
Chemin de Bytown et L'Original.....	1845. 8 Victoria, c. 69.....	2939 0 0	2939 0 0	2939 0 0	2937 5 7	
	1846. 9 Victoria, c. 63.....	
	Porté en l'autre part.....	134 1 3	8786 14 3	158,060 6 8	187,754 15 6½	

1834. 4 Guill., c. 34. Appropriation, £1500.
Toute dépense avant l'Union.

1837. 7 Guill. IV., c. 82. Appropriation, £30,000,
dont £17,388 17s. 9d. ont été dépensés avant l'Union.

1833. 3 Guill. IV., c. 34. Appropriation, £4050.
Toute dépensé avant l'Union.

1837. 7 Guill. IV., c. 80. Appropriation, £30,000.
Toute dépensée avant l'Union.

F, No. 4.--(Continuation.)
TABLEAU de la dépense provinciale faite sur les travaux publics, etc.

Travaux.	Actes d'appropriation.	Depuis l'Union.										Grand Total au compte de la dette publique.	Remarques.			
		Montant de l'appropriation.	Dépense à même chaque apprt. jusqu'au 31 déc., 1849.	Dépensé en sus de l'appropriation.	Dépensé moins que l'appropriation.	Dépense totale depuis l'union jus- qu'au 31 déc. 1849.	Grand Total									
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
Rapporté de l'autre part.																
Chemini de Cornwall et L'Original	1845. 8 Victoria, c. 69.	900	0	0	895	8	7				158,060	6	8	187,754	15	6 1/2
Chemini militaire (de Lancaster à Hawkesbury)	1841. 4 et 5 Victoria, c. 28.	1666	13	4	1666	13	4				895	8	7			
	1846. 9 Victoria, c. 63.	1157	3	2	1157	3	2									
Pont de Winchester	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.	300	0	0	300	0	0				300	0	0	300	0	0
Pont de Lancaster	1846. 9 Victoria, c. 63.	170	0	0	170	0	0				170	0	0	170	0	0
Relevés—Canada Ouest	1845. 8 Victoria, c. 69.	1000	0	0	998	10	3				998	10	3	998	10	3
Maison de douane de Toronto.	1845. 8 Victoria, c. 69.	2500	0	0	2500	0	0				2537	1	1	2537	1	1
	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.	60	0	0	37	1	1				22	18	11			
Phares	1845. 8 Victoria, c. 69.	5000	0	0	5000	0	0				683	1	8	7216	18	4
	1846. 9 Victoria, c. 63.	2900	0	0	2216	18	4									
	1849. 12 Victoria, c. 32.	2000	0	0												
Phare sur Gull Island	1845. 8 Victoria, c. 71.	522	19	4	48	14	3				571	13	7	571	13	7
Phare de la Longue Pointe	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.	450	0	0	522	19	4				2273	13	8	2273	13	8
Phare de la Presqu'île	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.	143	13	5	2273	12	3									
	1847. 10 et 11 Victoria, c. 34.	2500	0	0	24	7	7				450	0	0	24	7	7
Arbitrages		10247	1	1												
	1848. 11 Victoria, c. 9.	10000	0	0	143	13	5									
	1849. 12 Victoria, c. 32.	1085	19	6	2500	0	0									
	1848. 11 Victoria, c. 9.	187	0	0	10247	1	1				5943	1	8	449	12	9
	1846. 9 Victoria, c. 63.				4056	18	4				186	14	0	93	10	0
Relevés (généraux) (b)					399	5	6									
Cartes lithographées (c)					187	0	0									
					134 1 3			18080 11 8			184888 14 0			214583 2 10 1/2		
					134 1 3			3064 17 10			184888 14 0			214583 2 10 1/2		

Dédusez

F, No. 5.—Continuation.
TABLEAU de la dépense provinciale faite sur des travaux improductifs, etc.—Continuation.

TRAVAUX.	DEPUIS L'UNION.					Grand total au compte de la dette publique.	REMARQUES.
	Actes d'appropriation.	Montant de l'appropriation.	Dépensé à même chaque appro- priation jusqu'au 31 déc., 1849.	Dépensé en sus de l'appropriation.	Dépensé moins que l'appropriation.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Pont de Champlain.....	500 0 0	0 0 0	9 4 6	490 15 6	9 4 6	
1845. 8 Vict. chap. 69	500 0 0	0 0 0	9 4 6	490 15 6	9 4 6	
1846. 9 Vict. chap. 63	717 2 4	0 0 0	500 0 0	
1845. 8 Vict. chap. 71	307 9 0	0 0 0	
1846. 9 Vict. chap. 63	190 0 0	0 0 0	
1847. 10 et 11 Vict. chap. 34.....	2300 0 0	0 0 0	29 16 9	1184 14 7	
1845. 8 Vict. chap. 69	1000 0 0	0 0 0	
1846. 9 Vict. chap. 63	250 0 0	0 0 0	
1847. 10 et 11 Vict. chap. 34.....	150 0 0	0 0 0	
1848. 11 Vict. chap. 9	436 12 6	0 0 0	
1849. 12 Vict. chap. 32	1136 15 2	0 0 0	
1845. 8 Vict. chap. 71 (b).....	144 4 10	0 0 0	400 12 10	
Pont de Bayonne ou Berthier.....	910 0 0	0 0 0	
Pont de la rivière Delisle (c)	113 8 1	0 0 0	
Pont du Cap Rouge (d)	17 19 8	0 0 0	
Relevé du Canal du lac Champlain.....	382 11 9	0 0 0	
Relevé de la rivière L'Assomption.....	91 8 6	0 0 0	
Relevé du Canal Missisquoi.....	76 9 0	0 0 0	
Edifices publics	63000 0 0	0 0 0	
Lac St. Pierre.....	9500 0 0	0 0 0	
Arpentages.....	600 0 0	0 0 0	
Prison de Montréal	2615 11 8	0 0 0	
Statistiques de chemin de fer (Québec et Halifax)	150 0 0	0 0 0	
Prisons et maisons de justice	143 13 5	0 0 0	
Arbitrages (e)	2500 0 0	0 0 0	
Relevés (généraux) (f)	10247 1 1	0 0 0	
Cartes lithographées (g)	10000 0 0	0 0 0	
Grosse Isle.....	1085 19 6	0 0 0	
Relevé du chemin de fer d'Halifax.....	187 0 0	0 0 0	
.....	2750 0 0	0 0 0	
.....	350 0 0	0 0 0	
.....	313 0 0	0 0 0	
.....	35 0 0	0 0 0	
.....	6322 1 4	0 0 0	
Déduisez la moitié (e, f, g).....	312194 16 11	306742 11 3	38 11 8	297725 12 1	297725 12 1	
.....	12081 17 0	9016 19 2	20764 8 0	
.....	300052 19 11	297725 12 1	

(b) £986 15s. 2d., cédule 2, et £150, cédule 3.
C'est le montant dépensé pour réparations.— Les frais de construction sont compris dans l'appropriation du chemin d'Arthabaska.
(c) Appropriation, 1840, 3 Vict. c. 22, £300.
(d) App. 1839, 2 Vic. chap. 53, £1000.
(e) Do. do. £1000 pour droit de péage (Do. 1840, 3 Vict. chap. 22, £206.
(f) Dépense totale £16947 12s. 10d., dont la moitié est assignée à chaque partie de la province.
(g) Do. do. do. do.
(h) Do. do. do. do.
(i) Environ £1200 de ce montant a été dépensé dans le Haut-Canada, mais comme une somme presque égale a été dépensée sur un phare dans le Bas-Canada, les "édifices publics" ont été portés au compte du Bas-Canada, et les "phares" au compte du Haut-Canada.

HAUT-CANADA.

RÉSUMÉ du tableau de la dépense faite pour chaque districts jusqu'au 31 décembre, 1849.

DISTRICT.	COUT.			VALEUR.			PERTE.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>District de l'Ouest.</i>									
Travaux improductifs.....	21443	7	1	0	0	0	21443	7	1
Do. productifs.....	3425	16	4	2000	0	0	1425	16	4
Total,.....	24869	3	5	2000	0	0	22869	3	5
<i>District de London.</i>									
Travaux productifs.....	103489	6	7	75023	7	5	28465	19	2
Do. improductifs.....	65127	18	10	0	0	0	65127	18	10
Total,.....	168617	5	5	75023	7	5	93593	18	0
<i>District de Gore.</i>									
Travaux productifs.....	108034	2	2	92850	7	6	15183	14	8
Do. improductifs.....	50359	4	8	0	0	0	50359	4	8
Total,.....	158393	6	10	92850	7	6	65542	19	4
<i>District de Talbot.</i>									
Travaux productifs seulement—Havre Dover	9774	6	6	9774	6	6	0	0	0
<i>District de Niagara.</i>									
Travaux productifs.....	8814	17	8	8814	17	8	0	0	0
Do. improductifs.....	28788	10	8½	0	0	0	28788	10	8½
Total,.....	37603	8	4½	8814	17	8	28788	10	8½
<i>District de Home.</i>									
Travaux productifs.....	192032	10	0	157339	19	8	34692	10	4
Do. improductifs.....	1863	16	2	0	0	0	1863	16	2
Total,.....	193896	6	2	157339	19	8	36556	6	6
<i>District de Simcoe.</i>									
Travaux productifs.....	1050	0	0	1050	0	0	0	0	0
Do. improductifs.....	232	2	10	0	0	0	232	2	10
Total,.....	1282	2	10	1050	0	0	232	2	10
<i>District de Newcastle.</i>									
Travaux productifs.....	137434	3	9	41631	17	9	95802	6	0
Do. improductifs.....	7919	16	3	0	0	0	7919	16	3
Total,.....	145354	0	0	41631	17	9	103722	2	3
Porté en l'autre part.....	739789	19	6½	388484	16	6	351305	0	3½

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

RÉSUMÉ du tableau de la dépense faite pour chaque districts jusqu'au 31 décembre, 1849.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

DISTRICT.	COUT.	VALEUR.	PERTE.
Rapporté de l'autre part.....	£ 739789 19 6½	£ 388484 16 6	£ 351305 3 0½
<i>District de Midland.</i>			
Travaux productifs.....	36100 0 0	20050 0 0	16050 0 0
Travaux improductifs.....	200 6 8	0 0 0	200 6 8
Total,.....	36300 6 8	20050 0 0	16250 6 8
<i>District de Bathurst.</i>			
Travaux productifs.....	1000 0 0	1000 0 0	0 0 0
<i>District de Victoria.</i>			
Travaux improductifs.....	1755 3 1	0 0 0	1755 3 1
<i>District de Johnstown.</i>			
Travaux improductifs.....	7860 13 8½	0 0 0	7860 13 8½
<i>District de Dalhousie.</i>			
Travaux improductifs.....	2337 5 7	0 0 0	2337 5 7
<i>District de l'Est.</i>			
Travaux improductifs.....	4019 5 1	0 0 0	4019 5 1
Grand total.....£	793062 13 7½	409334 16 6	383527 17 1½

B A S - C A N A D A.

Résumé de la dépense dans les différents districts jusqu'au 31 décembre, 1849.

DISTRICT.	COÛT.	VALEUR.	PERTE.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
<i>District de Montréal.</i>			
Travaux productifs.....	192599 4 2½	182365 0 4	10234 3 10½
Do. improductifs.....	148417 12 11	0 0 0	148417 12 11
Total	341016 17 1 ¾	182365 0 4	158651 16 9½
<i>District de Québec.</i>			
Travaux productifs.....	33882 0 0	25000 0 0	8882 0 0
Do. improductifs.....	46677 1 5	0 0 0	46677 1 5
Total	80559 1 5	25000 0 0	55559 1 5
<i>District de St. François.</i>			
Travaux improductifs.....	650 12 5	0 0 0	650 12 5
<i>District des Trois-Rivières.</i>			
Travaux improductifs.....	40453 1 9	0 0 0	40453 1 9
<i>District de Gaspé.</i>			
Travaux improductifs.....	25586 2 2	0 0 0	25586 2 2
Grand total.....	£488265 14 10½	207365 0 4	280900 14 6½

N. B.—Le coût total des travaux productifs et improductifs dans les tableaux de districts ne correspondra pas à celui qui se trouve dans les tableaux provinciaux, pour ces chefs; parce que des travaux comme ceux du lac St. Pierre, de la Grosse-Isle, des phares, etc., ne peuvent être portés au compte d'aucun district en particulier.

F. No. 7.—Tableau du revenu, de la dépense, etc., des travaux

Table with columns for years 1845-1848 and categories: I. Travaux provinciaux, II. Travaux locaux, H. C. (CHEMINS, PONTS, GLISSOIRES, HAVRES). Sub-headers include Revenu brut, Déduction pour perception, etc., and Revenu net.

† Pour 1846 et 1847.

publics du Canada depuis l'année 1845 à 1849, y inclus ces deux années.

Table with columns for 1849 and Total pour 5 années. Sub-headers include Revenu brut, Déduction pour perception, etc., and Revenu net. Includes various financial metrics and percentages.

* Dans ce montant est inclus £2786 de bons reçus pour dettes des années précédentes. Dans le calcul du tant pour cent, ce montant est déduit.

F. No. 7.—Tableau du revenu, de la dépense, etc., des travaux

Numéro.	Nom des travaux, etc.	1845.			1846.			1847.			1848.		
		Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.
III. Travaux locaux, B. C.													
CHEMINS:													
	Cascades	£ 33	£ -33	£ 590	£ 123	£ 467	£ 497	£ 360	£ 137	£ 433	£ 190	£ 243	
	St. Athanase et Spier's Corner									215	78	137	
	Chambly et Granby												
		33	-33	590	123	467	497	360	137	648	268	380	
PONTS:													
	Batiscan			53		53	20		20	14		14	
	Chaudière			95	50	45	90	96	-6	89	50	39	
	Chateauguay						12		12	26		66	
	St. Maurice						114		114	250	100	150	
	St. Anne de la Pêrade			133		133	40		40	50	23	27	
	Bécancour									85	97	-12	
	Du Chêne									3	45	-42	
	Etechemin									41	50	-9	
	Godfroi									15	10	5	
	Jacques Cartier									19	69	-50	
	Melbourne									59	267	-208	
	Nicolet									68	72	-9	
				281	50	231	276	96	180	714	849	-135	

du Canada, depuis l'année 1845 à 1848, y inclus ces deux années.—Continuation.

1849.	Total pour 5 années.						Coût total au compte de la dette publique jusqu'au 31 déc., 1849.	Tant pour cent de revenu net sur le coût, pour l'année 1849.	Tant pour cent de la perte sur le coût, pour l'année 1849.	Valeur à 6 pour cent basée sur le revenu net, pour 1849.	Valeur à 6 pour cent du déficit du revenu, pour 1849.
	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.					
£ 337	£ 194	£ 143	£ 1857	£ 900	£ 957	£ 20375	7-10		£ 2883		
355	153	202	570	231	339	9567	21-10		3367		
184	376	-192	184	376		34193		-4-7			
876	723	153	2611	1507	1296	64135	6-25		5750		
		192			192						
		345			1104						
50		50	137		137	7884	3-5		833		
78	51	27	352	247	105	1185	23-10		450		
12		12	50	66	16	2033	3-5		200		
			497	100	397	17102					
7		7	97	23	74	6888	1-10		117		
51	21	30	136	118	18	1930	15-9		500		
10		10	13	45		1689	3-5		167		
			41	50	9	1884					
15		15	30	10	20	1888	4-5		250		
42	50	-8	61	119	58	3936		-1-5	133		
70	50	20	129	317	188	5117	2-5		333		
21	27	-6	84	99	15	4702		-1-8	100		
356	199	157	1627	1194	751	56238	7-25		2850	233	
					318				233		
					433				2617		

Perception des péages commencée le 22 septembre, 1849, seulement. En conséquence l'ouvrage n'est pas inclus dans l'évaluation.

* Pas de rapports pour 1849. Pont loué pour £130 10s. pour l'année expirée le 1er juin, 1850.

* Pas de rapports. Salaire du percepteur du pont, £35.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

RÉSUMÉ.

CLASSE, etc.	1845.			1846.			1847.			1848.		
	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.
I. Travaux locaux, H.-Canada.	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£
Chemins	3800		3809	6581	1301	5280	21267	12652	8615	21852	16394	5258
Ponts	372		372	537	138	399	295	50	245	348	145	203
Glissoires sur la rivière Trent	6	130	-124	1752	734	1018	1163	677	486	763	352	411
Havres	4359	479	3880	4341	784	3557	4643	1101	3542	3664	903	2761
Total, Haut-Canada	8546	609	7937	13211	2957	10254	27368	14480	12888	26627	17994	8633
II. Travaux locaux, B.-Canada.												
Chemins		-33	-33	590	123	467	497	360	137	648	268	380
Ponts				281	50	231	276	96	180	714	849	-135
Total, Bas-Canada		33	33	871	173	698	773	456	317	1362	1117	245
III. Total, travaux locaux. . . .	8546	642	7904	14082	3130	10952	28141	14936	13205	27989	19111	8878
VI. Résumé général.												
Travaux provinciaux	32195	12260	19935	47406	9681	37725	55196	22789	32407	52431	12679	19752
" locaux, Haut-Canada	8546	609	7937	13211	2957	10254	27368	14480	12888	26627	17994	8633
" " Bas-Canada		33	-33	871	173	698	773	456	317	1362	1117	245
	40741	12902	27839	61488	12811	48677	83337	37725	45612	80420	51790	28630
IV. Chemins.												
Haut-Canada	3809		3809	6581	1301	5280	21267	12652	8615	21852	16504	5258
Bas-Canada		33	-33	590	123	467	497	360	137	648	268	380
Total des chemins	3809	33	3776	7171	1424	5747	21764	13012	8752	22500	16862	5638
V. Ponts.												
Haut-Canada	372		372	537	138	399	295	50	245	348	145	203
Bas-Canada				281	50	231	276	96	180	714	849	-135
Total des ponts	372		372	818	188	630	571	146	425	1062	994	68

NOTES.—L'évaluation qui précède ne correspond pas avec la classification des travaux locaux productifs— tous les travaux sur lesquels *des péages sont prélevés*, (y inclus les travaux improductifs,) sont compris ici.

Les "travaux provinciaux" montre généralement un progrès satisfaisant dans le revenu depuis 1849. Les dépenses ont variées, beaucoup en apparence, par suite de ce qu'une grande partie de la dépense placée sous le chef "réparations" a été faite pour la construction de travaux et pour des objets temporaires, afin de continuer la navigation durant le progrès des travaux. Ainsi le revenu net n'indique pas l'augmentation du commerce qui n'est indiquée que par le revenu brut seulement. La même déféctuosité existe par rapport à ces travaux dont les taux de péages ont été changés depuis 1845. Ainsi la baie de Burlington donne un revenu, en 1849, de £1111 moins qu'en 1847, quoique le commerce de 1849 ait été sans aucun doute plus considérable qu'en 1847. La diminution à l'écluse de Ste. Anne doit être attribuée au changement de route du commerce du haut du pays qui, au lieu de passer par l'Outaouais, passe par le St. Laurent depuis l'ouverture du canal de Beauharnois; et lors de la construction du pont suspendu, aux effets réunis de la réduction du taux des péages et de la diminution du commerce de bois. Le revenu des glissoires suit les variations de ce commerce, mais avec les taux actuels elles donneront, années moyennes, un revenu net de £5000 par année.

RÉSUMÉ.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

1849.			Total pour 5 années.				Coût total au compte de la dette publique jusqu'au 31 déc., 1849.	Tant pour cent de revenu net sur le coût pour l'année 1849.	Tant pour cent de la perte sur le coût pour l'année 1849.	Valeur à 6 pour cent basée sur le revenu net pour 1849.	Valeur à 6 pour cent du déficit du revenu pour 1849.	
Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Revenu brut.	Déduction pour perception, réparations, etc.	Revenu net.	Tant pour cent du revenu brut pour l'entretien.						
£	£	£	£	£	£	£	£		£	£		
20095	25326	-5231	73604	55873	17731	75 9-10	428530	-1 1-5	63450	Déficit dans le revenu pour 1849.....£5231
1164	163	1001	2716	496	2220	18 1-4	21762	4 3-5	16683		Déduisez pour le chemin de Windsor et Scugog..... 1424
1172	905	267	4856	2798	2058	57 3-5	115316	1-4	4450		
4386	955	3431	21393	4222	17171	19 7-10	187878	1 5-6	57183		
26817	27349	-532	102569	63389	39180	61 4-5	753486	-1-14	78316 63450		Déficit du revenu pour l'évaluation.....£3807
										14866		Déficit dans le revenu pour 1849.....£ 532
												Moins, chemin de Windsor et Scugog..... 1424
												Revenu pour l'évaluation.....£ 892
876	723	153	2611	1507	1104	57 7-10	64135	6-25	5750		Revenu pour 1849.....£ 153
356	199	157	1627	1194	433	73 2-5	56238	7-25	2617		Ajoutez au chemin de Chambly et Granby, déduit auparavant... 192
1232	922	310	4238	2701	1537	63 7-10	120373	1-4	8367		Revenu pour l'évaluation.....£ 345
28049	28271	-222	106807	66090	40717	61 7-8	873859	-1-39	23233		
65826	17949	47877	253054	95358	157696	37 2-3	2903914	1 5-9	748050		
26817	27349	-532	102569	63389	39180	61 4-5	753486	-1-14	14866		
1232	922	310	4238	2701	1537	63 3-4	120373	1-4	8367		
93875	46220	47655	359861	161448	198413	44 7-8	3777773	1 13-50	771283		
20095	25326	-5231	73604	55873	17731	75 9-10	428530	-1 1-5	63450	
876	723	153	2611	1507	1104	57 7-10	64135	6-25	5750		
20971	26049	-5078	76215	57380	18835	75 2-7	492665	-1 1-33	5750	63450 5750	
											57700	
1164	163	1001	2716	496	2220	18 1-4	21762	4 3-5	16683		
356	199	157	1627	1194	433	73 2-5	56238	7-25	2617		
1520	362	1158	4343	1690	2653	38 11-12	78000	1 12-25	19300		

L'état des chemins a fait le sujet d'un rapport séparé. La variation dans le revenu brut, provient seulement du changement du taux des péages. Les péages paraissent être trop bas, et les dépenses trop fortes, pour l'administration économique de semblables travaux.

Comme classe, les ponts du Haut-Canada montrent un meilleur résultat financier que tous les autres travaux. Ils ont coûté moins, eu égard aux péages prélevés, que les chemins, et les frais d'entretien sont minimes; cependant, comme il faut un fonds de réserve pour les reconstruire, il y en a que l'on ne peut considérer comme productifs.

Les havres, comme les ponts, entraînent peu de dépenses annuelles et donne un revenu satisfaisant; mais comme le coût primitif a été considérable et que les péages sont peu élevés, ils ne paraissent pas devoir atteindre une position financière bien florissante.

Les glissoires de la rivière Trent, sont les seuls travaux qui donnent un revenu des £115,316 dépensés sur "les eaux intérieures du district de Newcastle." On peut compter qu'elles rapporteront un revenu net, terme moyen, (sous une bonne administration) de £1000 par année.

Appendice
(H. H.)

F, No. 8.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

15 Juillet.

TABLEAU indiquant les progrès des péages reçus sur les canaux provinciaux depuis 1845 comparés avec une augmentation calculée à 20 pour cent par année—et le progrès du commerce de l'ouest tel qu'indiqué par les rapports du canal Erié, E, No. 1.

Année.	Péages bruts reçus sur les canaux de			Total des péages reçus sur les trois canaux.	Augmentation annuelle à 20 pour cent depuis 1845.
	Welland.	St. Laurent.	Chambly.		
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1845	19,887 0 0	5,833 0 0	175 0 0	25,895 0 0	25,895 0 0
1846	27,410 0 0	8,419 0 0	238 0 0	36,067 0 0	31,074 0 0
1847	30,550 0 0	15,376 0 0	477 0 0	46,403 0 0	37,289 0 0
1848	29,064 0 0	14,540 0 0	436 0 0	44,040 0 0	44,746 0 0
1849	34,742 0 0	17,198 0 0	1,644 0 0	53,584 0 0	53,695 0 0
	£ 141,653 0 0	61,366 0 0	2,970 0 0	205,989 0 0	192,699 0 0
				£ 192,699 0 0	
				£ 13,290 0 0	
Surplus des recettes au-dessus de 20 pour cent				£	13,290 0 0

Les péages, en suivant cette augmentation de 20 pour cent par année, s'élèveront—

Dans l'année 1855, la somme de £159,999, donnant un total à compter de 1850 de £ 638,498.

Do. 1860, do. 398,129 do. do. do. 2,067,278.

Do. 1865, do. 990,499 do. do. do. 5,822,001.

G.

Pour faire l'estimation du revenu probable des canaux canadiens il faudra constater la quantité du tonnage qui passe, en montant et en descendant, entre le canal Erié et l'endroit du fleuve où la marée se fait sentir, avec l'augmentation probable de ce tonnage. Nos canaux n'étant pas finis, et les péages n'ayant pas été ci-devant proportionnés sur ceux des routes rivales, il serait incorrect de baser des calculs sur la continuation des mêmes proportions relatives du commerce, seulement, qui a suivi jusqu'ici les routes américaines et canadiennes. L'amélioration de la navigation du St. Laurent et du Richelieu, l'ouverture de la route du port Colborne sur le canal Welland, et l'usage que les américains feront de ces routes, avec l'effet que l'on s'attend à voir produire à Québec par le changement des lois de navigation, peuvent nous porter à croire qu'à l'avenir la proportion du commerce de l'ouest passant par nos canaux sera plus forte que par le passé.

Le nombre des tonneaux d'effets, venant d'autres états que celui de New-York, embarqués à Buffalo et à Black Rock, et envoyés vers l'est par le canal Erié, est comme suit :

En 1845.....	233,135	tonneaux de 2000 livres.
1846.....	396,512	“ “
1847.....	659,996	“ “
1848.....	492,280	“ “
1849.....	535,086	“ “

Cette exportation a plus que doublée depuis 1845, et la moyenne annuelle de l'augmentation est évaluée à 20 pour cent. (Voir le tableau No. 1.)

Le nombre des tonneaux qui sont descendus du lac Erié, par le canal Welland, est à peu près comme suit :

1847.....	190,000
1848.....	170,000
1849.....	180,000

Ce poids est calculé sur les rapports des quantités entrées au port Maitland seulement. Si l'on pouvait peser les cargaisons là comme au canal Erié, il en résulterait probablement un plus fort tonnage.

Il est tout probable que les revenus des canaux en Canada souffrent sérieusement de l'insuffisance des moyens pour vérifier l'exactitude des cargaisons dont il est fait rapport. Sur le canal Erié, où le pesage peut se faire facilement, le revenu est annuellement endetté à l'écluse de pesage. Le nombre total des cargaisons pesées en 1849 a été de 28,810, dont 13,292 (ou près de la moitié,) ont été rapportées au-dessous de leur poids ; et une addition de 87,354,375 lbs. a été ajoutée par le pesage au poids dont il avait été fait rapport, près de quarante mille tonneaux.

Le commerce descendant en 1849 a donc été de :

Par Buffalo.....	535,086	tonneaux de 2000 livres.
Canal Welland...	176,731	“ “

711,817

ce qui, avec une augmentation de 20 pour cent (voir le tableau No. 1,) donnera en 1850.....854,180
1851...1,025,016

L'estimation est faite pour 1851, sur la supposition que les canaux seront cette année en pleine opération, et que les péages révisés auront l'effet qu'ils n'ont pu produire sur les contrats et les arrangements de 1850.

COMMERCE MONTANT.

La propriété qui a passé de l'Atlantique sur le lac Erié, par Buffalo, en 1848, s'est montée à 180,000

tonneaux de 2000 lbs., et se composait d'articles et dans les proportions indiqués dans le tableau No. 4.

Le commerce montant de Buffalo et Oswego a augmenté dans la proportion suivante ; les chiffres indiquent les marchandises seulement, sans y comprendre les meubles et le sel.

	Tonneaux.		Tonneaux.
1842.....	24,063	1846.....	58,330
1843.....	37,335	1847.....	75,830
1844.....	42,415	1848.....	84,872
1845.....	49,618	1849.....	87,899

Ce commerce a doublé en quatre années, de 1844 à 1848—l'augmentation de 1849 a été diminuée par les importations qui ont suivi la voie du St. Laurent, et ces importations ont été presque le double de celles de 1848.

Le commerce montant de 1849 s'est divisé presque également entre Buffalo et le canal Welland, donnant environ 90,000 tonneaux à chaque, faisant en tout 180,000 tonneaux de 2000 livres.

En 1850, 20 p. ct. d'augmentation donnerait...216,000
1851, “ “ “ 259,200

On estime d'après les chiffres qui précèdent qu'en 1851, 260,000 tonneaux d'effets seront transportés jusqu'au lac Erié.

Le commerce descendant de 1851 a été estimé à 1,025,000 tonneaux ; ainsi le mouvement total de cette année, à travers et autour du canal Welland, est estimé à 1,284,216 tonneaux.

CANAUX DU ST. LAURENT.

	Tonneaux.
Les exportations du lac Ontario, en 1849, ont été de	250,000
de 2000 livres suivant le tableau No. 5.	
Déduez, comme étant venu du lac Erié par le canal Welland.....	40,000
Et les exportations du lac Ontario, en 1849, restant à.....	210,000
Vingt pour cent d'augmentation annuelle, pour deux années, donneront.....	92,400

Estimation des exportations du lac Ontario, pour 1851..... 302,400

Si l'on tire du lac Erié, en 1851, par le canal Welland. 500,000

ce qui n'est que la moitié du tonnage d'exportation de ce lac, il passera sur le lac Ontario en 1851..... 802,400

Et allouant pour Oswego et Ogdensburg..... 400,000

Il restera pour descendre le St. Laurent en 1851..... 402,400

RIVIÈRE RICHELIEU.

Le tonnage de l'exportation sur le lac Champlain en 1849, par le canal de Chambly et le chemin de fer de St. Jean, a été d'environ 80,000 tonneaux de 2000 livres, tel qu'indiqué par le tableau No. 6.

Les perceptions du revenu des Etats-Unis sur les exportations canadiennes sur le lac Champlain ont été—

En 1848, seulement	\$14,826
En 1849, elles ont augmenté à.....	48,664

Les péages reçus sur le canal Chambly ont été—

En 1848, seulement.....	£ 436
En 1849, ils ont été de.....	1647

D'après ce qui précède l'on voit que le commerce canadien, sur le lac Champlain, a plus que triplé pendant l'année dernière.

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

On estime l'augmentation de 1850 à 100 pour cent, et celle de 1851 à 50 pour cent. Le tonnage augmenterait ainsi comme suit—

Tonnage montant, en 1849.....	80,000
100 pour cent, augmentation, en 1850.....	80,000
Total, 1850....	
50 do do en 1851.....	160,000
	80,000
Tonnage total montant en 1851.....	240,000

Les importations par la voie du lac Champlain, en 1849, ont été peu importantes sous le rapport du tonnage, comme on peut le voir dans le tableau No. 7.

Le commerce de retour par la voie du lac Champlain n'est pas actuellement assez considérable pour qu'on en fasse une estimation. Le sel et le charbon, principaux articles de fret, ne se trouvent pas sur la liste des exportations de Champlain; mais une grande quantité de fer manufacturé dans le nord de l'Etat de New-York, du marbre de Vermont, du coton manufacturé de la Nouvelle-Angleterre, et du poisson, etc., apporté par le chemin de fer de Boston, seraient bientôt envoyés vers l'ouest par la voie du lac, si la liberté du transit et des péages peu élevés étaient établis.

On estime, dans les calculs qui précèdent, que 1,025,016 tonneaux d'effets du lac Erié chercheront un marché vers l'est en 1851.

On croit qu'avec les besoins d'Oswego, Ogdensburg, Québec et du lac Champlain, et en établissant une cédule de péages judicieuse sur le canal Welland, que la moitié de cette exportation, ou 500,000 tonneaux descendront sur le lac Ontario par la voie de ce canal.

On estime aussi qu'en 1851 259,200 tonneaux des marchandises de l'est chercheront un marché sur le lac Erié, dont la moitié du transit est réclamé pour ces raisons en faveur du canal Welland.

En conséquence, à partir de 1851, le tonnage total qui passera par le canal Welland est estimé à 650,000 tonneaux, en allouant environ 8000 tonneaux pour le commerce de la route. La moyenne des péages, en montant et descendant, sur le total de ce tonnage sera d'environ 1s. 9d. (un chelin et neuf deniers courant) par 2000 livres.

L'augmentation annuelle du commerce des canaux canadiens est estimé à vingt pour cent. Nous avons ainsi pour le

CANAL WELLAND.

Année.	Estimation des tonneaux de 2000 lbs. montant et descendant.	Taux moyens des péages.		Estimation du revenu annuel des péages en montant et descendant.
		s.	d.	
	£	£
1850	1	6	35,000
1851	650,000	1	6	48,750
1852	780,000	1	6	58,500
1853	936,000	1	6	70,200
1854	1,123,200	1	6	84,240
1855	1,347,840	1	6	101,090
1856	1,617,408	1	6	121,305
1857	1,940,890	1	6	145,566
1858	2,329,068	1	6	173,180
1859	2,794,881	1	6	209,616
1860	3,353,857	1	6	251,539

Estimation de la moyenne annuelle des frais de réparation et d'administration, £6000.

Le commerce descendant des canaux du St. Lau-

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

rent a été estimé pour 1851 à 400,000 tonneaux. Le commerce en montant est estimé à 100,000 tonneaux, ce qui est un peu plus que le double du tonnage actuel. L'augmentation de 1849 sur 1848 est d'environ soixante-quinze pour cent, et avec un commerce descendant ainsi estimé, le commerce montant doit être en proportion.

En conséquence, le total du tonnage des canaux du St. Laurent en 1851 est estimé à 500,000 tonneaux de 2000 livres.

La moyenne des péages sur le commerce montant et descendant est estimé à 1s. 3d. (un chelin et trois deniers) par 2000 livres.

L'augmentation annuelle étant considérée la même que celle du canal Welland, nous avons ainsi pour les

CANAUX DU ST. LAURENT.

Année.	Estimation des tonneaux de 2000 lbs. montant et descendant.	Taux moyens des péages.		Estimation du revenu annuel des péages en montant et descendant.
		s.	d.	
	£	£
1850	17,500
1851	500,000	1	0	25,000
1852	600,000	1	0	30,000
1853	720,000	1	0	36,000
1854	864,000	1	0	43,200
1855	1,036,800	1	0	51,840
1856	1,244,160	1	0	62,208
1857	1,492,992	1	0	74,649
1858	1,791,590	1	0	89,579
1859	2,149,908	1	0	107,495
1860	2,579,889	1	0	128,994

Estimation de la moyenne annuelle des frais de réparation et d'administration, £7000.

Le tonnage remontant le Richelieu, en 1851, a été estimé à 240,000 tonneaux de 2000 livres, sur lesquels la moyenne des péages sera d'environ 8d. (huit deniers) par 2000 livres.

Le tonnage descendant ne peut être calculé, mais le tonnage transportant ces 240,000 tonneaux sur le lac Champlain ne saurait revenir vide, on peut au moins dire que 10,000 tonneaux de marchandises d'échange descendront le Richelieu en 1851; et comme la principale partie se composera de fer et de marbre, on peut prendre les mêmes péages que le commerce montant, savoir, 8d. (huit deniers) par 2000 livres. Nous avons ainsi pour la

RIVIERE RICHELIEU.

Année.	Estimation des tonneaux de 2000 lbs. montant et descendant.	Taux moyens des péages.		Estimation du revenu annuel des péages en montant et descendant.
		s.	d.	
	£	£
1850	4,000
1851	250,000	0	6	6,250
1852	300,000	0	6	7,500
1853	360,000	0	6	9,000
1854	432,000	0	6	10,800
1855	518,400	0	6	12,960
1856	622,080	0	6	15,552
1857	746,496	0	6	18,662
1858	895,795	0	6	22,394
1859	1,074,954	0	6	26,873
1860	1,289,944	0	6	32,243

Estimation de la moyenne annuelle des frais de réparation et d'administration, £1000.

ESTIMATION du revenu annuel probable des canaux provinciaux et de certains autres travaux publics du Canada, avec la proportion de l'administration et des réparations du fonds d'amortissement, et au surplus du revenu pour chaque année.

Année.	Canal	Canaux du	Rivière	Baie	Total.	Montant	Fonds d'amor-	Surplus
	Welland.	St. Laurent.	Richelieu.	Burlington, Glissoires des Outaouais, et Ecluse du rap- pide Ste Anne.		annuel.	tissement.	
	Revenu annuel brut.	Revenu annuel brut.	Revenu annuel brut.	Revenu annuel brut.	Revenu annuel brut.	Pour répara- tions et admi- nistration.	Montant qui doit être re- tenu chaque année à partir de 1850.	annuel du revenu.
1850	£35,000	£17,500	£ 4,000	9,800	£66,300	£25,000	£20,000	£21,300
1851	48,750	25,000	6,250	10,140	90,140	25,000	40,000	25,140
1852	58,500	30,000	7,500	10,512	106,512	25,000	60,000	21,512
1853	70,200	36,000	9,000	10,919	126,119	25,000	80,000	21,119
1854	84,240	3,200	10,800	11,363	149,603	25,000	100,000	24,603
1855	101,090	51,840	12,960	11,850	177,740	25,000	120,000	32,740
1856	121,305	62,208	15,552	12,384	211,449	25,000	140,000	46,449
1857	145,566	74,649	18,662	12,968	251,845	25,000	180,000	46,845
1858	173,180	89,579	22,394	13,608	298,761	25,000	220,000	53,761
1859	209,616	107,495	26,873	14,310	358,294	25,000	300,000	33,294
1860	251,539	128,994	32,248	15,000	427,781	25,000	350,000	52,781
1861	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1862	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1863	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1864	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1865	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
1866	300,000	150,000	35,000	15,000	500,000	25,000	400,000	75,000
	£3,098,986	£1,566,465	£376,239	£222,854	£5,264,544	£425,000	£4,010,000	£829,544

Les péages de 1851 sont estimés sur la supposition que la moitié du commerce de l'ouest pourra être attiré vers les canaux canadiens, suivant le rapport E, sur "l'Estimation du commerce et des péages," et l'augmentation est en conséquence estimée d'après la moyenne de 20 pour cent par année, ce qui est la marche progressive faite par le canal Erié durant les quinze années dernières, (E, 1), ainsi que par nos travaux provinciaux durant les cinq années qu'ils ont opéré.

THOMAS C. KEEFER.

Toronto, juin, 1850.

No. I.

TABLEAU indiquant l'augmentation du commerce de l'ouest, étant les produits, en tonneaux, des Etats de l'ouest ou du Canada, arrivant à la marée d'Albany, par la voie de Buffalo, Black Rock et Oswego.

Année.	Tonnage actuel.	Tonnage tel que calculé d'après différents taux d'augmentation.				
		20 pour cent.	22 pour cent.	22½ pour cent.	23 pour cent.	24 pour cent.
1839	121,671	121,671	121,671	121,671	121,671	121,671
1840	158,148	146,005	148,439	149,047	149,655	150,872
1841	224,176	175,206	181,096	182,583	184,076	187,081
1842	221,477	210,247	220,937	223,664	226,413	231,980
1843	256,376	252,296	269,543	273,988	278,488	287,656
1844	308,025	302,755	328,842	335,635	342,540	356,693
1845	304,551	363,306	401,187	411,153	421,324	442,300
1846	506,830	435,967	489,448	503,662	518,229	548,451
1847	812,840	623,160	597,127	616,986	637,422	680,079
1848	650,154	627,792	728,495	755,808	784,029	754,018
1849	768,659	753,350	888,764	925,865	964,356	934,982
Deduit 1847.	4,392,907	3,911,755	4,375,549	4,500,062	4,628,204	4,695,783
	812,840	523,160	597,127	616,986	637,422	680,079
	3,520,067	3,388,595	3,778,422	3,883,076	3,990,782	4,015,704

1847 est déduit comme étant une année extraordinaire.

Progrès actuel du tonnage en dix années, de 1839 à 1849, de 121,681 à 768,659

Ditto. do. calculé à 20 pour cent par année, 121,671 à 753,350

Surplus du tonnage actuel sur celui calculé..... 15,309

TABLEAU indiquant les effets qui sont passés à travers le canal Welland dans les années 1847, 1848 et 1849.

Articles.	1847.		1848.		1849.	
	Quantités.	Tonneaux de 2000 lbs.	Quantités.	Tonneaux de 2000 lbs.	Quantités.	Tonneaux de 2000 lbs.
<i>Commerce descendant.</i>						
Blé	3,605,584 minots	108,167	3,646,691 minots	109,400	3,260,390 minots	97,812
Fleur	182,165 barrils	19,694	82,178 barrils	8,884	176,746 barrils	19,108
Mais	939,456 minots	26,842	573,005 minots	16,372	439,125 minots	12,546
Beurre	6,464 caques	519	962 caques	43		
Jambons	1,390 barrils	172	1048 16-20 tonneaux	1,175	1,410 9-20 tonneaux	1,580
Suif	153 15-20 tonneaux	148	270 7-20 "	303	1,865 barrils	311
Lard	886 barrils	148	45,369 barrils	7,259	70,540 "	11,286
Pain de lin	22,133 "	3541	45 tonneaux	50	17 16-20 tonneaux	20
Saindoux	120 tonneaux	134	4,501 barrils	1,397	385 barrils	1,302
Fromage			14,568 caques		27,858 caques	
Laine et Chanvre	2 1-20 tonneaux	2	14-20 tonneaux	2	10 17-20 tonneaux	12
Marchandise	186 5-20 "	209	239 15-20 "	268	5 10-20 "	6
Meubles	111 16-20 "	125	232 12-20 "	260	307 11-20 "	344
Whiskey, Poisson, Huile	43 19-20 "	49	27 12-20 "	31	26 5-20 "	29
Sucre	3718 barrils	620	6036 barrils	1,006	6,359 barrils	1,060
Tabac	5 tonneaux	5			32 15-20 tonneaux	36
Briques	169 12-20 "	190	129 8-20 tonneaux	145	191 3-20 "	214
Meules	475 19-20 "	533	6 10-20 "	7	335 15-20 "	376
Cuir	14 11-20 "	16	386 18-20 "	433	10 12-20 "	12
Sel			1 15-20 "	2	81 4-20 "	91
Charbon	3485 18-20 "	3904	3,383 6-20 "	3,789	5,533 6-20 "	6,197
Plomb					1 8-20 "	1
Cuivre			446 tonneaux	499		
Eaux de chaux	25 barrils	4	4 barrils	4	3 barrils	3
Passagers	86 personnes	5	138 personnes	9	81 personnes	51
Bois carré	43,556 pds. cubes	871	145,200 pds. cubes	2,904	264,768 pds. cubes	5,295
Planches	1,554,030 " m. b.	2590	1,879,150 " m. b.	3,132	3,329,300 " m. b.	5,549
Douves à barril de farine	33 M.	111	805 M.	2,705	30 M.	101
Douves à pipe	1,199 M.	20143	287 M.	4,821	415 M.	6,972
Douves, I. O.	490 M.	2058	879 M.	3,691	1,539 M.	6,463
Total du com. descend.		190,653		168,588		176,731
<i>Commerce montant.</i>						
Blé	25,939 minots	778	6,844 minots	205	2,385 minots	71
Fleur	20 barrils	2	1,419 barrils	153	2,133 barrils	230
Pois et avoines	700 minots	11	95 "	1	1,500 minots	24
Mais			40 minots	1		
Beurre					291 caques	13
Lard	21 barrils	3	95 barrils	15	69 barrils	11
Saindoux	3 "	3				
Peaux de mouton	152 balles	10	2-20 tonneaux	8	8 tonneaux	9
Fromage	7-20 tonneaux				7-20 "	
Lainage et Chanvre	90 sacs	4	5 balles	18		
Marchandises	8,817 5-20 tonneaux	9,875	10,260 18-20 "	11,492	8,878 13-20 tonneaux	9,944
Meubles	166 "	400	180 15-20 "	178	97 "	219
Whiskey, Poisson, Huile	2,141 barrils		320 barrils		1,100 barrils	
Sucre	16 1/2 "	2	2,080 "	347	2,936 "	489
Tabac			733 13-20 tonneaux	821	823 6-20 tonneaux	922
Briques	5 1/2 tonneaux	6	2 1-20 "	2	12 3-20 "	13
Sel	282,439 barrils	42,366	11 18-20 "	13	371 2-20 "	415
Charbon	685 6-20 tonneaux	767	342,001 barrils	51,300	11,920 balles	54,340
Fer, Fonte, etc.	3627 17-20 "	9,663	116 tonneaux	130	354,322 barrils	742
Eaux de chaux	5,167 barrils	795	9,930 14-20 "	11,122	663 1-20 tonneaux	742
Passagers	1,577 personnes	105	8,320 barrils	1,280	16,916 3-20 "	18,946
Bois de construction	1,000 pds. cubes	20	2,401 personnes	160	10,625 barrils	1,635
Bois carré	1,700 "	34	2,000 pds. cubes	40	1,373 personnes	91
Planches	1,125 " m. b.	2			9,270 pds. cubes	185
Bardeaux	40 M.	320	117,750 pds., m. b.	196		
Douves à barril de farine	5 M.	16	33 M.	264	11 M.	37
Total du com. montant		65,183		77,740		88,595

RÉSUMÉ.

	Tonnage—1847	Tonnage—1848.	Tonnage—1849.
Commerce descendant.....	190,653	168,588	176,731
Commerce montant.....	65,183	77,740	88,595
Total.....	255,836	246,328	265,326

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

No. 3.

Appendice
(H. H.)
15 Juillet.

TABLEAU indiquant le nombre de tonneaux des principaux articles des produits de l'est exportés par les canaux Erié et Welland, en 1848; la valeur relative par tonneau à Buffalo; le montant des péages payé sur ces articles respectifs dans chaque canal.

Articles.	Tonneaux d'effets provenant de l'ouest, exportés par le canal Erié.	Tonneaux d'effets provenant de l'ouest, exportés par le canal Welland.	Valeur par tonneau à Buffalo.	Montant du péage reçu sur chaque article à Buffalo, canal Erié.	Montant du péage reçu sur chaque article à Maitland, canal Welland.	Valeur totale de chaque article des produits venant de l'ouest, sur les deux canaux, prix de Buffalo.	Total du tonnage des produits de l'ouest sur les deux canaux, en 1848.	Péage total payé sur chaque article, venant de n'importe quel endroit, sur les canaux de New-York, en 1848.
Fleur.....	147,754	9,000	\$43	\$372,775	\$5,625	\$6,707,613	156,754	\$835,078
Blé.....	121,446	109,400	32	176,663	68,375	7,387,173	230,846	291,055
Mais.....	61,558	13,250	15	112,162	4,968	1,122,130	74,808	162,392
Planches.....	47,415	3,130	7½	37,810	2,600	364,863	50,545	231,534
Lard.....	10,235 }	7,100	50	28,976 }	5,325	866,780	17,335	39,571
Bœuf.....	6,957 }		50	21,381 }		347,832	6,957	27,494
Douves.....	43,482	10,000	6	20,400	3,000	320,894	53,482	41,514
Avoine, etc.....	5,837	none.	18	14,082		109,447	5,837	54,863
Fromage.....	3,139	1	100	11,938	1	314,023	3,140	28,980
Whiskey.....	4,103	1,000	47	10,862	1,000	241,883	5,103	18,601
Beurre.....	2,778	500	220	9,392 }		611,233	2,778	21,384
Lard séché.....	3,537	1,200	100	9,301 }	1,200	473,748	1,200	11,530
Alcalis ..	3,093	2,405	100	8,658	1,200	549,775	5,498	18,186
Saindoux.....	2,950	1,000	120	7,828	1,500	533,975	4,450	12,067
Laine.....	2,622	250	500	6,843	125	1,436,123	2,872	11,324
Graine de trèfle....	776 }	150	140	2,065 }	150	129,665	920	2,653
Graine de lin.....	1,271 }		40	2,005 }		50,863	1,271	2,493
Bois de construction	7,525	3,800	6	1,535	700	67,949	11,325	43,783
Charbon.....	3,450	4,000	4	810	1,000	29,800	7,450	15,230

No. 4.

TABLEAU indiquant les tonneaux de marchandise, sel et meubles qui sont parvenus sur le lac Erié par la voie des canaux Erié et Welland, en l'année 1848.

ARTICLES.	Tonneaux par Buffalo.	Tonneaux par Welland.	Total des tonneaux.
Sel.....	26,000	50,000	76,000
Marchandise.....	33,000	12,000	45,000
Sucre.....	7,000	3,000	10,000
Fer et acier.....	6,000	12,000	18,000
Café.....	6,000	6,000
Melasse.....	4,000	4,000
Poterie.....	3,000	3,000
Clous et fiches.....	2,000	1,000	3,000
Meubles.....	2,000	1,000	3,000

No. 5.

TABLEAU des exportations du lac Ontario en 1849.

AUX ÉTATS-UNIS :

Fleur.....	200,000 barrils.....	= 21,000 tonneaux de 2000 lbs.
Blé.....	700,000 minots.....	= 21,000 " "
Bois de construction..	50,000,000 pds., M. B.....	= 80,000 " "
Alcalis.....	4,000 barrils.....	= 1,000 " "
Avoine.....	56,000 minots.....	= 1,000 " "

124,000

A MONTRÉAL ET QUÉBEC :

Blé, fleur, grain, et provisions.....	91,911 tonneaux de 2240 lbs...	102,000
Bois de construction scié, 10,500,000 pieds, M. B.....		17,000
Autres articles, bois, etc., disons.....		7,000

Total..... 250,000

Appendice
(H. H.)

No. 6.

Appendice
(H. H.)

15 Juillet.

TONNAGE exporté sur le lac Champlain, en 1849, par le canal Chambly et le chemin de fer de St. Jean.

15 Juillet.

	Exportation totale.		Proportion par le canal.
Blé	121,091 minots.....=	3,600 tonneaux de 2000 lbs.	88,691 minots.
Fleur	64,315 barrils.....=	7,000 " "	11,500 barrils.
Alcalis	10,000 "	2,500 " "	
Lard et Bœuf.....	1,500 "	240 " "	
Œufs	2,050 "	300 " "	
Mais.....	25,814 minots.....=	700 " "	13,012 minots.
Avoine	166,308 "	3,300 " "	137,019 "
Pois.....	33,500 "	1,000 " "	
Graine de lin	25,000 "	500 " "	
Bois de construction	20,000,000 pds. M. B.....=	33,300 " "	14,385,600 pds. M. B.
Bardeaux	1,200 M.....=	150 " "	100 M.
Bois de construction	1,180,000 pds	23,600 " "	1,180,000 pieds.
Sel.....	60,829 minots	3,400 " "	60,829 minots.
Autres articles	=	410 " "	80,000 tonneaux.

No. 7.

IMPORTATIONS du lac Champlain en 1849.

Tabac	721,500 lbs.=	360 tonneaux de 2000 lbs.
Thé	241,451 "	120 " "
Sucre	1,230,183 "	615 " "
Melasse	1,947,680 "	973 " "
Spiritueux.....	7,500 gallons	30 " "
Lard	22,500 lbs.=	11 " "
Huile.....	220,000 gallons	500 " "
Aile et Bière	36,000 "	100 " "
Autres articles	=	250 " "
Importations probable (presque toutes par le chemin de fer).....		3,059 tonneaux.

PRÊT AUX INCENDIÉS DE QUÉBEC.

RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative, en date du 3 juin, 1850 : demandant un état tabulaire indiquant les noms, l'état ou profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent ou des débentures, à l'occasion des derniers incendies à Québec,—le montant avancé à chacune d'elles,—le taux d'intérêt,—la période pour laquelle chaque prêt a été fait,—le mode de paiement et le temps fixé pour payer le principal et les intérêts,—si l'emprunt a été dépensé à reconstruire les prémisses incendiées,—la nature et la valeur de la propriété sur laquelle le prêt a été fait,—les dépenses déjà encourues par le gouvernement à compte de ces prêts, soit pour l'avis des gens de loi ou autrement,—le nom et les émoluments de toute personne employée à prélever les intérêts,—le montant réellement reçu par le gouvernement à compte d'icelui,—et le taux et le montant de l'intérêt payé par le gouvernement pour les débentures qui ont été émises.

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 16 juillet, 1850.

BUREAU DU PRÊT AUX INCENDIÉS.

RAPPORT SOUMIS par Louis Prevost, employé dans le département de l'honorable inspecteur-général, pour veiller aux intérêts du gouvernement de sa majesté en cette province dans le prêt aux incendiés de Québec; pour servir de réponse aux demandes de l'honorable assemblée législative, relatives au prêt fait par le gouvernement provincial à l'occasion des derniers incendies à Québec, en tant que l'employé faisant ce présent rapport peut le justifier par les records en sa possession, savoir :

Demande 1ère. Les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent ou des débentures à l'occasion des derniers incendies à Québec.

Demande 2ème. La somme avancée à chaque personne.—**Réponse.** Les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent ou des débentures à l'occasion des derniers incendies à Québec,—et la somme avancée à chaque personne, sont indiqués dans l'état tabulaire soumis avec le présent rapport, marqué cédule A.

Demande 3ème. Le taux d'intérêt payable sur la somme avancée.—**Rép.** Le taux d'intérêt stipulé payable dans les obligations, *bonds*, consenties par les incendiés au gouvernement, est de quatre pour cent.

Demande 4ème. La période pour laquelle chaque prêt a été ainsi fait.—**Rép.** La période pour laquelle chaque prêt d'argent a été ainsi fait, est comme suit : —Pour la première avance, dix ans à compter de la date de chaque obligation respective; et— Pour la seconde avance, dix ans à compter du vingt avril, mil huit cent quarante-huit.

Demande 5ème. Le mode et le temps du paiement du principal et de l'intérêt.—**Rép.** Le principal est fait payable sans déduction ni diminution, au receveur-général ou à la personne autorisée par le receveur-général à le recevoir, pour l'usage de sa majesté. L'intérêt est payable annuellement.

Demande 6ème. Si la somme ainsi prêtée doit être employée à reconstruire les maisons incendiées ou à quelque autre objet.—**Rép.** La somme ainsi prêtée l'a été, suivant l'expression des obligations, *bonds*, aux termes du statut passé dans la législature provinciale, dans la neuvième année du règne de sa majesté, intitulé, "Acte pour autoriser sa majesté à ordonner l'émission de débentures pour un montant limité " pour venir en aide à la cité de Québec," et d'un autre acte passé dans la dixième et onzième année du règne de sa majesté, chapitre trente-cinq, intitulé, "Acte pour amender un acte accordant une aide aux " personnes qui ont souffert par les feux de Québec ;" pour aider l'emprunteur à bâtir une maison; et à la condition bien expresse que cette somme serait employée à ériger des édifices et bâtiments, en vue des-

Appendice
(I. I.)

16 juillet.

quels le prêt était fait, en pierre ou en brique, et d'en couvrir les toits avec de la tôle, du fer blanc, du zinc, ou autres matières incombustibles, à peine, en cas de contravention à cet engagement, de se voir condamner au paiement et remboursement immédiat de la somme principale avancée, intérêts, frais et dépens.

Demande 7ème. La nature et la valeur de la propriété sur laquelle chaque emprunt a été fait.—*Rép.* La nature de la propriété sur laquelle chaque emprunt a été fait, est foncière ou immobilière; quant à la valeur de la propriété sur laquelle chaque prêt a été fait, le soussigné faisant le présent rapport trouve dans le livre contenant la manière de procéder de messieurs les commissaires, la règle suivante: "4°. That real security shall be required in or about 2/3 of the sum to be awarded and additional security where the real security is not adequate."

Demande 8ème. Les dépenses déjà encourues par le gouvernement pour tel emprunt, soit par avis légal ou autrement.—*Rép.* Les dépenses encourues par le gouvernement pour le prêt aux incendiés, sont, d'après un état fourni par les officiers en loi de la couronne, détaillées dans l'appendice marquée E, accompagnant le présent rapport; comprenant les causes terminées seulement, et à part de celles qui sont encore pendantes.

Demande 9ème. Le nom et les émoluments de chaque personne employée à percevoir l'intérêt.—*Rép.* Le soussigné faisant le présent rapport n'est pas en possession des faits relatifs à cette question.

Demande 10ème. Le montant actuellement reçu par le gouvernement.—*Rép.* Le montant actuellement reçu par le gouvernement, en autant qu'il paraît d'après les records du bureau du prêt, est indiqué dans les états accompagnant le présent rapport, marqués cédules B, C, D.

Demande 11ème. Et le taux et le montant de l'intérêt payé par le gouvernement pour les débetures qui ont été émises.—*Rép.* Le taux de l'intérêt payé par le gouvernement est de six pour cent; quant au montant payé par le gouvernement pour les débetures, il se trouve compris dans l'état marqué A, accompagnant le présent rapport.

Le tout humblement soumis.

LS. PREVOST,
Clerc.

Bureau du prêt aux incendiés,
QUÉBEC, 9 juillet, 1850.

Appendice
(I. I.)

16 juillet.

CÉDULE A.

Montrant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent ou des débetures à l'occasion des derniers incendies à Québec, et

La somme avancée à chaque personne.

Et aussi, le montant de l'intérêt échu.

EXPLICATION.

La 1ère colonne à gauche	montre le nombre de personnes qui ont eu des débetures.
La 2me do	montre les noms de ces personnes.
La 3me do	montre leur profession.
La 4me do	montre le No. de la première obligation.
La 5me do	montre le montant de la première obligation.
La 6me do	montre le dernier terme d'échéance de l'intérêt sur la première obligation.
La 7me do	montre le montant de l'intérêt échu à date sur la première obligation.
La 8me do	montre le No. de la deuxième obligation.
La 9me do	montre le montant de la deuxième obligation.
La 10me do	montre le dernier terme d'échéance de l'intérêt sur la deuxième obligation.
La 11me do	montre le montant de l'intérêt échu à date sur la deuxième obligation.
La 12me do	montre le montant total avancé par la province, et
La 13me do	montre le montant total de l'intérêt échu.

Appendice
(I. I.)
16 juillet.

Appendice
(I. I.)
16 juillet.

CÉROLÉ A—Montrant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent ou des débetures à l'occasion des derniers incendies à Québec.

No.	Noms.	Etat ou profession.	No. de l'obligation.	Montant de l'obligation.		Echéance.	Intérêt partiel.		No. de l'obligation.	Montant de l'obligation.		Echéance.	Intérêt partiel.		Dette totale.	Intérêt total.		
				£	s.		d.	£		s.	d.		£	s.		d.	£	s.
1	Joseph Adam	Charpentier	1	100	0	0	1 déc. 1849.	8	0	0	468	1850.	8	0	0	200	0	0
2	Charles Audy	Forgeron	2	100	0	0	30 nov. "	8	0	0	469	20 avril.	8	0	0	200	0	0
3	Joseph Allard	Charpentier	3	125	0	0	10 déc. "	10	0	0	470	"	10	0	0	200	0	0
4	Pierre Allard	Bou langer en biscuits	4	150	0	0	4 "	12	0	0	471	"	12	0	0	250	0	0
5	Veuve Jacques Audy	Charpentier	5	50	0	0	30 nov. "	4	0	0	472	"	4	0	0	300	0	0
6	Louis Amiot	Charpentier	6	150	0	0	1 déc. "	12	0	0	473	"	12	0	0	100	0	0
7	Abraham Amiot	Charpentier	7	200	0	0	30 nov. "	16	0	0	474	"	16	0	0	300	0	0
8	David Andrews	Médecin	8	75	0	0	7 jan. 1850.	6	0	0	475	"	6	0	0	400	0	0
9	G. A. Alleopp	Charpentier	9	150	0	0	12 "	12	0	0	476	"	12	0	0	150	0	0
10	George Allan	Charpentier	10	75	0	0	30 déc. 1849.	3	0	0	477	"	3	0	0	300	0	0
11	François Audy	Epicier	11	100	0	0	17 jan. 1850.	8	0	0	478	"	8	0	0	150	0	0
12	Michel Alain	Pilot	12	100	0	0	27 déc. 1849.	8	0	0	479	"	8	0	0	200	0	0
13	Ignace Adam	Char. tier	13	100	0	0	4 fév. 1850.	4	0	0	480	"	4	0	0	200	0	0
14	Veuve Joseph Alain	Boucher	14	75	0	0	4 déc. 1849.	6	0	0	481	"	6	0	0	145	0	0
15	Séraphim Aré	Couvreur	15	50	0	0	22 déc. "	0	0	0	482	"	0	0	0	100	0	0
16	Charles Audet dit Lapointe	Epicier	16	100	0	0	9 "	8	0	0	483	"	8	0	0	200	0	0
17	Joseph Allard	Médecin	17	100	0	0	9 "	8	0	0	484	"	8	0	0	100	0	0
18	Pierre Ampleman	Médecin	18	50	8	0	1 "	4	0	0	485	"	4	0	0	100	0	0
19	Pierre Bouchard	Médecin	19	100	0	0	2 "	8	0	0	486	"	8	0	0	340	0	0
20	François Béland, père	Médecin	20	100	0	0	2 "	8	0	0	487	"	8	0	0	200	0	0
21	François Béland, fils	Médecin	21	75	0	0	2 "	6	0	0	488	"	6	0	0	150	0	0
22	Ignace Barbeau	Peintre	22	100	0	0	6 "	8	0	0	489	"	8	0	0	200	0	0
23	Honoré Barbeau	Cordonnier	23	100	0	0	2 "	8	0	0	490	"	8	0	0	200	0	0
24	F. X. Bourbeau	Marchand en farine	24	100	0	0	2 "	8	0	0	491	"	8	0	0	50	0	0
25	Robert Brown	Cordonnier	25	100	0	0	2 déc. 1849.	8	0	0	492	"	8	0	0	150	0	0
26	Joseph Barbeau	Meublier	26	100	0	0	4 "	8	0	0	493	"	8	0	0	300	0	0
27	Francis Belleau	Clerc d'église	27	150	0	0	10 "	12	0	0	494	"	12	0	0	200	0	0
28	John Boomer	Cordonnier	28	100	0	0	7 "	0	0	0	495	"	0	0	0	300	0	0
29	John Bethel	Cordonnier	29	150	0	0	7 "	12	0	0	496	"	12	0	0	300	0	0
30	Simon Bedard	Forgeron	30	150	0	0	30 nov. "	12	0	0	497	"	12	0	0	200	0	0
31	Hypolite Bertrand	Forgeron	31	50	0	0	3 déc. "	4	0	0	498	"	4	0	0	300	0	0
32	Veuve Ed. Blodeau	Cordonnier	32	150	0	0	9 "	4	0	0	499	"	4	0	0	300	0	0
33	Jean Bélanger	Médecin	33	50	0	0	22 "	bal.9	0	0	500	"	bal.9	0	0	100	0	0
34	Francis Braun	Fondeur	34	200	0	0	30 nov. "	2	0	0	501	"	2	0	0	300	0	0
35	George Bisset	Charon	35	125	0	0	27 "	8	0	0	502	"	8	0	0	400	0	0
36	J. B. Bureau	Bourgeois	36	200	0	0	6 déc. "	16	0	0	503	"	16	0	0	250	0	0
37	Félix Bigaouette	Charon	37	150	0	0	7 "	6	0	0	504	"	6	0	0	400	0	0
38	Jean Olivier Bigaouette	Meublier	38	75	0	0	8 mars, 1850	6	0	0	505	"	6	0	0	300	0	0
39	George Bigaouette	Médecin	39	50	0	0	23 déc. 1849.	4	0	0	506	"	4	0	0	150	0	0
40	Veuve J. Kiné	Bourgeois	40	100	0	0	26 jan. 1850.	8	0	0	507	"	8	0	0	200	0	0
41	Augustin Haïs	Charpentier de navire	41	100	0	0	30 nov. 1849.	8	0	0	508	"	8	0	0	200	0	0
42	Pierre Boivin	Charpentier de navire	42	100	0	0	8 jan. 1850.	5	0	0	509	"	5	0	0	200	0	0
43	Joseph Elie dit Breton	Charpentier de navire	43	100	0	0												
Porté en l'autre part,																		
9185																		
670																		
16																		

Appendice (I. I.) 16 juillet.

Appendice (I. I.) 16 juillet.

CÉDULE A.—Montrant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent, etc.—(Continué.)

Table with columns: No., Noms, Etat ou profession, No de l'obligation, Montant de l'obligation, Echéance, Intérêt partiel, Intérêt total, Dette totale, Intérêt total.

Table with columns: No., Noms, Etat ou profession, No de l'obligation, Montant de l'obligation, Echéance, Intérêt partiel, Intérêt total, Dette totale, Intérêt total.

Porté en l'autre part.

CÉDULE A—Montrant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent, etc.—(Continué.)

Table with columns: No., Noms., Etat ou profession., No. de l'obligation., Montant de l'obligation., Echéance., Intérêt partiel., Montant de l'obligation., Echéance., Intérêt partiel., Dette totale., Intérêt total.

Continuation of the table from the left page, listing individuals and their financial obligations to the provincial government.

CÉPÉLÉ A.—Montrant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent, etc.—(Continué.)

Table with columns: No., Noms., Etat ou profession., No. de l'obligation., Montant de l'obligation., Echéance., Intérêt partiel., Intérêt total., Dette totale., Intérêt total.

Table with columns: No., Noms., Etat ou profession., No. de l'obligation., Montant de l'obligation., Echéance., Intérêt partiel., Intérêt total., Dette totale., Intérêt total.

Appendice (I. I.) 16 juillet.

CÉDULE A.—Montrant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent, etc.—(Continué.)

Table with columns: No., Noms., Etat ou profession., No. de l'obligation., Montant de l'obligation., Echéance., Intérêt partiel., Intérêt total., Dette totale., Intérêt total.

Appendice (I. I.) 16 juillet.

Table with columns: No., Noms., Etat ou profession., No. de l'obligation., Montant de l'obligation., Echéance., Intérêt partiel., Intérêt total., Dette totale., Intérêt total.

Appendice (I. I.) 16 juillet.

CÉLÈBRE A.—Montrant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent, etc.—(Continué.)

Table with columns: No., Noms, Etat ou profession, No. de l'obligation, Montant de l'obligation, Echéance, Intérêt partiel, Montant de l'obligation, No. de l'obligation, Echéance, Intérêt partiel, Montant de l'obligation, Echéance, Intérêt partiel, Dette totale, Intérêt total.

Appendice (I. I.) 16 juillet.

Table with columns: No., Noms, Etat ou profession, No. de l'obligation, Montant de l'obligation, Echéance, Intérêt partiel, Montant de l'obligation, No. de l'obligation, Echéance, Intérêt partiel, Montant de l'obligation, Echéance, Intérêt partiel, Dette totale, Intérêt total.

Porté en l'autre part.

Appendice
(I. I.)
16 juillet.

CÉDULE A.—Montrant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent, etc.—(Continué.)

No.	Noms.	Etat ou profession.	No. de l'obligation.	Montant de l'obligation.		Echéance.	Intérêt partiel.		No. de l'obligation.	Montant de l'obligation.		Echéance.	Intérêt partiel.		Dette totale.		Intérêt total.	
				£	s. d.		£	s. d.		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
527	Rapporté de l'autre part,																	
528	Louis Turgeon	Marchand de bois	444	200	0	0	19 fév. 1850.	16	0	0	100	0	0	8	0	0	95070	0
529	Veuve Michel Tessier	Forgeron	445	100	0	0	3 déc. 1849.	8	0	0	100	0	0	6	0	0	200	0
530	François Vezina	Boulangier	446	75	0	0	2 "	6	0	0	100	0	0	8	0	0	150	0
531	J. O. Vallière	Meublier	447	100	0	0	2 "	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
532	Augustin Vocelle	Bourgeois	448	100	0	0	1 "	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
533	Louis Voyer	Charron	449	100	0	0	29 nov. "	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
534	J. B. Villeneuve	Bourgeois	450	100	0	0	9 déc. "	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
535	J. Vanderheyden	Hôtelier	451	200	0	0	30 nov. "	8	0	0	200	0	0	8	0	0	400	0
536	Prudent Vallée	Menuisier	452	50	0	0	2 déc. "	2	0	0	100	0	0	4	0	0	100	0
537	Thomas Verret	Boulangier	453	100	0	0	9 "	4	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
538	Benjamin Vohl	Opticien	454	100	0	0	29 nov. "	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
539	Toussaint Vezina	Menuisier	455	100	0	0	9 "	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
540	Pierre Vocelle	Maçon	456	50	0	0	9 déc. "	4	0	0	50	0	0	4	0	0	200	0
541	Ambroise Verret	Charron	457	100	0	0	14 jan. 1850.	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
542	Pierre Vachon	Menuisier	458	75	0	0	21 déc. 1849	6	0	0	75	0	0	6	0	0	150	0
543	François Vezina	Peintre	459	100	0	0	3 "	6	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
544	Romain Vallière	Menuisier	460	75	0	0	23 "	6	0	0	75	0	0	6	0	0	150	0
545	Jean Vezina	Menuisier	461	50	0	0	22 "	4	0	0	50	0	0	4	0	0	100	0
546	Jacques Vezina	Menuisier	462	75	0	0	29 nov. 1849.	6	0	0	75	0	0	8	0	0	100	0
547	Michel Vezina	Forgeron	463	100	0	0	2 déc. 1849.	bal.6	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
548	Veuve Dominique Vachon	Epicier	464	100	0	0	19 jan. 1850.	4	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
549	William Wadman	Laitière	465	50	0	0	7 déc. 1849.	4	0	0	50	0	0	4	0	0	100	0
550	David White	Meunier	466	200	0	0	22 jan. 1850.	16	0	0	200	0	0	16	0	0	400	0
551	Veuve Mary Walsh	Manufacturier de brique	467	100	0	0	29 déc. 1849.	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
552	George Young	Boulangier	468	100	0	0	10 fév. 1850.	8	0	0	100	0	0	8	0	0	200	0
553	Robert Ward																	
554	Jean Trudel																	
	Total																	

E. et O. Ex.

APPENDICE A LA CÉDULE A.

Montant total avancé par la province aux incendiés,.....
A déduire: Pour autant reçu sur ventes par le shérif, des propriétés hypothéquées pour débetures à compte du principal, suivant la cédule D.....

Balance,.....

Montant total de l'intérêt échu suivant la cédule A, d'après les entrées dans les livres,.....

A déduire:

Le montant reçu par F. Glackmeyer, pour intérêt, entré dans les livres,.....
Le montant reçu par F. Glackmeyer, pour intérêt, non entré dans les livres d'après un rapport fourni par M. Bristow, écuyer, commissaire pour s'enquérir de la défalcaction du dit Félix Glackmeyer, et dont copie accompagne le présent,.....

Aussi, le montant reçu par Louis Prevost, depuis sa nomination, suivant la cédule C.....

Balance,.....

Appendice
(I. I.)
16 juillet.

CÉDULE B.

16 juillet

16 juillet

ÉTAT des sommes reçues par le gouvernement de sa majesté pour l'intérêt des obligations jusqu'au 6 février, 1850, telles qu'entrées dans le livre de caisse.

Date.	Noms.	No. de l'obligation.	Montant.		
			£	s.	d.
1849					
3 Avril.	John Burke.....	53	2	0	0
4 "	H Y. Bentley, père.....	57	4	0	0
" "	Seraphini Arel.....	15	2	0	0
" "	Jean Maheu.....	292	4	0	0
7 "	Veuve R. P. Roy.....	915-401	8	0	0
9 "	Nicolas Julien.....	215	2	0	0
" "	Murdoch McKenzie.....	302-807	8	0	0
10 "	Matthew Campbell.....	108	4	0	0
" "	Michel McGarvey.....	288	4	0	0
" "	Jean Bezeau.....	63	4	0	0
11 "	Jean Rochelle.....	387	3	0	0
" "	Léon Hamel.....	203	4	0	0
" "	John McKenna.....	305	2	0	0
" "	Joseph Gaboury.....	186	4	0	0
12 "	George Ruthman.....	385	2	0	0
" "	Charles Lartie Bourgeois.....	248	4	0	0
" "	Charles Chateaufvert.....	93	4	0	0
16 "	David White.....	464	4	0	0
" "	Robert Fluke.....	166	2	0	0
17 "	Nicholas Schambier.....	413	4	0	0
" "	George Allan.....	477	3	0	0
18 "	F. X. Dumontier.....	105	2	0	0
" "	Sophie Robitaille.....	381	1	0	0
19 "	Jean Maheu.....	795	4	0	0
20 "	Pierre Julien.....	217	3	0	0
" "	Vincent Tessier.....	427	4	0	0
" "	Frs. Ratté.....	395	2	0	0
" "	James Dunning.....	115	3	0	0
23 "	N. Schambier.....	981	4	0	0
" "	Richard Lee.....	268	6	0	0
25 "	Jean Bezeau.....	534	4	0	0
" "	Marianne Maheu.....	823	8	0	0
" "	William Brown.....	59	8	0	0
26 "	A. F. Thomas.....	438-963	6	0	0
28 "	Louis Chevrette.....	95	4	0	0
3 Mai.	James McLaren.....	306	6	0	0
5 "	Edward Sweetman.....	942	10	0	0
8 "	Charles Lartie Bourgeois.....	744	4	0	0
" "	F. X. Drolet.....	117	4	0	0
15 "	Prudent Vallée.....	979	2	0	0
30 "	David Lecours.....	246-742	8	0	0
12 Juin.	Frs. Brown.....	500	2	0	0
14 "	Louis Plamondon.....	363-878	12	0	0
18 "	François Corbin.....	102	3	0	0
" "	Daniel Fitzpatrick.....	155-632	3	0	0
19 "	J. B. Lapointe.....	725-231	8	0	0
28 "	Philip Brunet.....	515	6	0	0
30 "	Veuve McFarlane.....	320	4	0	0
" "	Hyppolite Suzor.....	419	6	0	0
9 Juillet.	J. O. Bigaouette.....	36-504	12	0	0
" "	Marie Anne Gagnon.....	181-665	8	0	0
" "	Joseph Johnston.....	212-707	6	0	0
" "	Friederick Hesse.....	205	6	0	0
" "	Louis Fiset, protonotaire.....	161-640	8	0	0
11 "	H. O'Connor.....	327-838	12	0	0
13 "	Thomas Delamère.....	107-584	12	0	0
28 "	Isaac Dorion.....	112	4	0	0
" "	Joseph Bedard.....	58	4	0	0
2 Août.	Patrick Lawlor.....	778	7	4	0
16 "	W. A. Leggo.....	272	6	0	0
" "	Jno. Hetherington.....	207	4	0	0
" "	George Allan.....	477	3	0	0
17 "	William Paterson.....	340	8	0	0
" "	Do do.....	852	8	0	0
24 "	Louis Berthelot.....	43-511	8	0	0
28 "	Jean Guérard.....	187	4	0	0
30 "	Louise Tardif.....	952	2	0	0
31 "	Veuve B. Coulombe.....	100-577	8	0	0
5 Sept.	A. Campbell, avocat.....	71-543	8	0	0
8 "	Réné Pelchat.....	357	4	0	0
14 "	Barthélemi Lachance.....	751	8	0	0
15 "	George Bissett.....	33-500	16	0	0
20 "	Ignace Adam.....	13	4	0	0
" "	William Power.....	347	8	0	0
21 "	A. Lapointe.....	245-740	8	0	0
" "	Philippe Lesueur.....	"	2	0	0
	Porté en l'autre part.....	410	4	0

Appendice
(I. I.)
16 juillet.

CÉDULE B.

Appendice
(I. I.)
16 juillet.

ÉTAT des sommes reçues par le gouvernement de sa majesté, etc.—(Continué.)

Date.	Noms.	No. de l'obligation.	Montant.		
			£	s.	d.
1849	Rapporté de l'autre part.....	410	4	0
21 Sept.	Jean Baptiste Moffette	245-740	2	0	0
" "	Jean Bélanger	"	3	0	0
" "	P. Gingras	"	3	0	0
" "	Joseph Robitaille	396	4	0	0
" "	Charles McDonald	289-792	2	10	0
" "	George Henderson	202-696	2	0	0
" "	Louis Dery	127-605	8	0	0
" "	Charles Doddridge	129-607	3	5	0
" "	Edouard Dostie.....	111-588	3	0	0
" "	Michel Robitaille	379-895	8	0	0
" "	Noël Petit	337-849	3	0	0
" "	Patrick Sherny	408-923	4	0	0
" "	Ferd. Carrier.....	99	4	0	0
" "	Ab. Durant	122	4	0	0
" "	John Shea	409-924	"	15	0
" "	Ed. Lemieux	271	6	0	0
" "	Alexander Fraser, épicier	156-634	12	0	0
" "	Job Degaris	106-582	1	0	0
" "	Thomas Verret	453	4	0	0
" "	John Vanderheyden	451	6	0	0
" "	William Robinson.....	390-910	2	0	0
" "	Jacques Réaume	388-905	5	0	0
2 Oct.	Aug. Donaldson	127-620	6	0	0
" "	Benjamin Blais	44	1	0	0
" "	John Shea	409-924	1	0	0
20 "	Antoine Montminy	852	8	0	0
" "	Jno. Houghton	208-702	8	0	0
2 "	P. Guilmette	192-678	3	0	0
29 "	Clément Cazeau	81-552	6	0	0
" "	Représentant Antoine Montminy		0	0	0
" "	Marie Anne Cazeau.....	91-565	6	0	0
" "	Clément Cazeau	81	1	10	0
30 "	Louis Fournier	645	4	0	0
6 Nov.	Joseph Ratté.....	908	2	2	0
13 "	Do do	"	1	18	0
" "	James Miller.....	303-810	3	0	0
" "	William Wadman	463-991	2	0	0
" "	Job Degaris	106-582	2	0	0
" "	Delle Langlois	262-762	2	0	0
" "	Michael Reardon.....	375-891	2	0	0
" "	John Shea	409-924	0	15	0
" "	Richard Lee	769	6	0	0
" "	Joseph Gaboury	186-672	1	10	0
14 "	Joseph LeBel	266-766	13	16	0
15 "	Joseph Harmette	311-819	5	0	0
17 "	George Reynor	371-886	16	0	0
21 "	Pierre Lapointe.....	241-755	12	0	0
22 "	Charles Lortie, tonnelier	267-768	2	0	0
24 "	Do do	"	2	0	0
7 Déc.	John Bethel	27-495	12	0	0
12 "	Jean Bezeau	63	4	0	0
15 "	Felix Debigaré	136-614	7	1	0
27 "	John Vanderheyden.....	451-978	10	0	0
28 "	Seraphini Arel	452-15	4	0	0
1850					
4 Janv.	Joseph Breton	41-509	3	0	0
8 "	Murdoch McKenzie.....	302	4	0	0
14 "	Simon Peters, constructeur	338-850	8	5	0
24 "	Charles Godbout, menuisier.....	185-670	6	6	0
" "	Veuve Jane Renny	223-717	3	0	0
31 "	Michel Routier	386-903	6	0	0
5 Fév.	John Kelly.....	224-718	8	0	0
6 "	Charles Touchette	429-953	6	15	0
	Total.....	£ 701	12	0

Appendice
(I. I.)
16 juillet.

ÉTAT des sommes reçues par F. Glackemeyer, pour l'intérêt sur les obligations, et non entrées dans le livre de caisse.

Appendice
(I. I.)
16 juillet.

Date.	Noms.	Montant.		
		£	s.	d.
1849.				
11 décembre,....	P. Vocelle,.....	2	0	0
8 mai,.....	H. Burke,.....	8	0	0
10 ".....	Jos. Tardif,.....	4	0	0
15 ".....	P. Vallée,.....	2	0	0
2 juin,.....	C. S. Michel,.....	4	0	0
7 ".....	M. McGarvey,.....	4	0	0
30 ".....	Veuve Lemieux,.....	12	0	0
5 juillet,.....	L. Prevost,.....	8	0	0
28 août,.....	Chas. Huot,.....	10	0	0
" ".....	Jean Jobin,.....	2	0	0
5 septembre,....	P. Sylvain,.....	6	0	0
11 ".....	Ph. Racine,.....	1	15	0
11 octobre,.....	P. Vocelle,.....	2	0	0
28 novembre,....	Ed. Lemieux,.....	6	0	0
6 décembre,....	Jos. Ratté,.....	5	18	0
" ".....	P. Sinclair,.....	12	0	0
29 ".....	Dame Côté,.....	4	0	0
" ".....	R. Martin,.....	8	0	0
" ".....	L. Lespérance,.....	2	0	0
12 septembre,....	P. Lavoie,.....	12	0	0
	Total,.....	£ 115	13	0

CÉDULE C.

ÉTAT des sommes reçues par Louis Prevost pour le gouvernement de sa Majesté, depuis sa nomination dans le bureau du prêt aux incendiés de Québec.

Date.	Noms.	Intérêt à compter depuis le	Jusqu'à	Numéro de l'obligation.	Montant de l'obligation.	Montant.		
						£	s.	d.
1850.								
7 juin.	J. B. Lapointe,.....	2 déc., 1848.	2 déc., 1849.	231	100	4	0	0
	do	20 avril, 1849.	20 avril, 1850.	725	100	4	0	0
8	François Garneau,.....	" " 1848.	" "	656	50	4	0	0
13	Joseph Tardif,.....	" " 1849.	" "	965	100	4	0	0
17	Dlles. Langlois,.....	10 fév., 1849.	10 fév., "	262	25	1	0	0
	do	20 avril, 1849.	20 avril, "	762	25	1	0	0
22	Thomas Heagle, représentant Marie-Anne Gagnon,.....	10 janv., 1849.	10 janv., "	181	100	4	0	0
	do	20 avril, 1849.	20 avril, "	665	100	4	0	0
26	Louis Mirand,.....	30 nov., 1847.	30 nov., 1849.	304	100	8	0	0
	do	20 avril, 1848.	20 avril, 1850.	811	100	8	0	0
					£ 42	0	0	0

CÉDULE D.

MONTANT reçu par le gouvernement de sa majesté par collocation sur ventes faites par le shérif, des propriétés hypothéquées pour débentures.

Date.	Causes.	Principal.			Intérêt.			Total.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1849	1827 John Smith vs. Jean Paquet.....	33	16	5	0	0	0	33	16	5
	568 Hôtel-Dieu vs. Jean Paquet.....	266	3	7	19	5	1	285	8	8
	964 La banque de la cité vs. Pierre Routier.....	200	0	0	6	14	9	206	14	9
1850	1779 J. A. Amiot vs. Aug. Bélanger.....	53	17	7	0	0	0	53	17	7
Janv.	2359 Dr. A. Perrault vs. Patrick McIlhulton.....	115	15	2	0	0	0	115	15	2
	Total.....	669	12	9	25	19	10	695	12	7

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 57 juin, 1850, "pour une copie de rapport de toute exploration faite " par M. Blaiklock, ou aucune autre personne, d'aucune partie du territoire situé " entre Québec et le lac St. Jean,—et aussi copie des instructions données à M. " Blaiklock."

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 18 juillet, 1850.

Rapport de M. George Duberger sur la ligne d'exploration entre Chicoutimi et le lac St. Jean.

A F. W. BLAIKLOCK, écuyer,
Député-arpenteur-provincial,
Québec.

MONSIEUR,—Conformément à la réquisition de Joseph Bouchette, écuyer, député-arpenteur-général, à moi transmise par votre lettre du 1er avril dernier, me demandant un rapport détaillé de toutes mes opérations dans l'expédition du lac St. Jean, avec les esquisses que je puis avoir faites, etc., etc., etc.

Et comme vous m'informez aussi que pour le présent vous n'exigez que les notes d'arpentage et le rapport sur la ligne d'exploration depuis Chicoutimi jusqu'au lac St. Jean, je prends la liberté de vous informer que, le 24 avril dernier, j'ai transmis les notes d'arpentage que l'on demande, et que je vous envoie ci-annexé mon rapport sur la ligne d'exploration entre Chicoutimi et le lac St. Jean.

RAPPORT.

Le 13 janvier, 1848, j'ai parti une ligne de compas depuis l'embouchure de la rivière Chicoutimi dans une direction vrai Ouest (N. 70° O. mag.) suivant mon instrument.

Le 11 mars suivant j'atteignais les bords du lac St. Jean, à environ six milles à l'Est du poste de commerce de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Metaubetchoan.

La distance chaînée entre l'embouchure de la rivière Chicoutimi et les bords immédiats du lac St. Jean est de trente-quatre milles et soixante-et-neuf chaînes.

Quant à cette ligne, j'ai à remarquer qu'ayant transmis, comme je l'ai déjà dit, mes notes d'arpentage, je suis sous l'impression qu'il est inutile pour moi de répéter à toutes les trois ou quatre chaînes les observations qui sont entrées dans mon livre de notes. Je résumerai donc mille par mille, depuis le premier jusqu'au dernier, et, à la fin, je ferai des remarques générales sur toute la distance.

1er mille.—Mon point de départ a été celui que M. Blaiklock a pris sur la glace pour arpenter la rivière du Saguenay depuis Chicoutimi jusqu'au lac St. Jean, etc., etc., etc. Tous deux nous sommes partis en même temps, chacun pour ses opérations différentes,—lui sur la glace et moi à travers les bois, dans la vue de relier nos opérations quelque part sur le lac St. Jean.

Presqu'immédiatement en partant (à la huitième chaîne) je rencontrais un rocher élevé et un coteau de terre, ayant six chaînes de la base au sommet, puis une suite régulière d'un terrain brisé et ondulé, formant autant de vallées, coulées, coteaux et profondeurs plus ou moins considérables, offrant occasionnellement des rochers granitiques en différentes directions.

Le sol que l'on trouve dans ces vallées, etc., est bon néanmoins; de la marne jaune et noire avec une bonne partie d'argile.

Le bois qu'on y voit est le cèdre, le peuplier, le tremble, le merisier noir et blanc, la sapinette et quelques aulnes, et des broussailles qui prédominent et qui sont généralement très épaisses.

2e mille.—Pour le sol et pour le bois ce mille est à peu près le même que le premier; le terrain est généralement brisé, les vallées sont plus profondes et se croisent en différentes directions, s'étendant presque toutes dans une direction Nord et Sud.

Le bois diffère un peu; point de cèdre, mais quelques pins blancs à la place, et de qualité inférieure, vu que les meilleurs ont déjà été coupés pour les établissements qui font le commerce de bois; ce qui reste, bien que rejeté comme peu propre à faire des madriers, peut faire des planches. Outre le pin, on y rencontre quelques fois du frêne.

3e mille.—Commence par une légère montée de 19.50 chaînes. Puis se présente un rocher élevé de 15 pieds perpendiculaires qui coupe la ligne et s'étend à plusieurs milles à droite et à gauche. La ligne continue alors à travers un terrain brisé jusqu'à la quarantième chaîne, puis prend un niveau qu'elle garde jusqu'à la fin. Le sol est le même que ci-dessus décrit; bois mêlé; le bouleau noir et blanc augmente.

4e mille.—En sortant du troisième mille je remarque que le bois dur augmente, mais en commen-

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

gant celui-ci je trouve qu'il devient plus rare, pour ne paraître qu'à la quarante-cinquième chaîne, la ligne étant de niveau pendant presque toute cette distance; puis une vallée, moyennement profonde et large de deux chaînes, la traverse; puis nous continuons dans un terrain assez uni où le bois dur se présente de nouveau.

5e mille—Diffère du dernier en ce qu'il se trouve brisé par de petits côteaux et de petites coulées tellement mêlées les unes aux autres que l'on ne peut pas même en constater la direction. Depuis la 60e jusqu'à la 75e chaîne il est extrêmement bouleversé et rocheux. Même sol que ci-dessus. Le bois d'épinette y prédomine.

6e mille—Est une continuation de côteaux, profondeurs, coulées, terrains coupés et rochers à droite et à gauche. Depuis la 45e jusqu'à la 50e chaîne le terrain devient uni, puis il se brise de nouveau jusqu'à la 77e chaîne; et redevient uni jusqu'à la fin. Le bois n'est pas plus uniforme que la surface du terrain; en certains lieux on rencontre quelques arbres de bois dur, mais le bois mou est de beaucoup prédominant.

7e mille.—En général ce mille ressemble au dernier pour le bois et le sol. Le terrain penche vers le Saguenay (à droite) qui, je crois, se trouve à 35 ou à 40 chaînes d'ici. A la 68.75 chaîne on traverse la rivière des Sables, large d'une chaîne, direction générale N. et S.; bordée de rochers granitiques. A l'Est est une légère pente. A l'Ouest une montée rapide sur une hauteur de rochers qui, de ce côté, suivent la rivière pendant quelque temps sans paraître cependant s'étendre bien au Sud.

Il paraît qu'à quelques chaînes au sud de cette ligne, le pays devient uni sur chaque côté de la rivière, présentant ainsi et par rapport à la bonne qualité du sol (sur lequel croît des forêts de bois mêlé de grosseur et qualité excellentes) depuis une jusqu'à trois rangées d'établissements; quant à la longueur, je n'ai pu la constater. Ce terrain a été tout récemment exploré par des personnes qui veulent y former des établissements agricoles, et qui ont à cette fin demandé au gouvernement de leur vendre une grande étendue de terrain sur les deux côtés de cette rivière (rivière des Sables). Les pétitionnaires qui se sont formés en compagnie, divisée en 200 actions de £12 10s. chaque, attendent maintenant de jour en jour la réponse du gouvernement pour commencer le défrichement; et il paraît qu'ils n'attendent pas longtemps, parce que plusieurs d'entre eux ont déjà commencé en attendant.

Cette rivière est très peu profonde, au moins dans cette saison de l'année (26 janvier); à l'endroit où je l'ai traversée avec ma ligne il ne paraissait pas y avoir plus de quelques pouces d'eau.

Depuis l'autre côté, la ligne continue dans une grande vallée, direction E. et O. environ; cette même vallée est traversée de nouveau dans différentes directions par de plus petites vallées, et le terrain est brisé, ce qui forme des ravines, des descentes et des montées, et des côtes latérales jusqu'à l'extrémité de ce mille, où nous avons trouvé un bois mêlé et clair.

8e mille—Commence mieux que le précédent jusqu'à la 22.50 chaîne; il est uni et couvert de bois mêlé, et le sol, autant que j'ai pu le constater dans les endroits où les racines étaient renversées, est un composé de terreau noir, de marne et de terre glaise. Les arbres sont clairs et plus hauts qu'aucun de ceux que j'ai encore rencontrés; à la distance mentionnée plus haut (22.50 chaînes), nous avons traversé une vallée de 7.50 chaînes de large, avec plu-

sieurs autres plus petites dans le voisinage, formées par la nature bouleversée du sol aux environs.

Depuis la 30e jusqu'à la 62e chaîne le terrain est uni, puis viennent de nouvelles vallées, des ravines et des descentes et des montées. Le sol est de la même description que ci-dessus, si ce n'est qu'il y a peu de terreau noir, et, outre le bois déjà mentionné, on y rencontre encore quelques pins blancs rares.

9e mille—Diffère beaucoup de tous les précédents, vu qu'à l'exception d'une légère vallée, large de 5 chaînes, située entre les 10e et 15e chaînes, le reste de ce mille est tout-à-fait de niveau. Le sol est un mélange d'une terre glaise et d'une marne molle et riche,—les bois sont clairs et consistent en peupliers, tremble, bouleaux noirs et blancs, aulnes et quelques broussailles. On peut juger de la supériorité du sol par la grosseur à laquelle est parvenu le bois ci-dessus mentionné.

10e mille.—Jusqu'à la 40e chaîne, même bois et même sol que ci-dessus; alors la ligne suit le sommet d'un rocher à gauche, parallèle à la ligne pendant 40 chaînes. En profondeur ce rocher est irrégulier 15 à 20 chaînes depuis son sommet, et il laisse voir un pays plat dans toutes les directions pour une distance considérable et qui paraît s'étendre encore plus au Sud.

11e mille.—A la 5e chaîne de ce mille, nous abandonnons l'étendue de belles terres comprises dans les deux milles précédents, et rencontrons un terrain brisé, des côteaux, des ravines et des rochers.

A la 63.50 chaîne nous traversons un petit lac bien peu profond de 7 chaînes de long et 5 de large. Au Sud et à l'Est de gros rochers le bordent, au nord, un terrain bas et marécageux, composé principalement de terreau noir; le bois est principalement de l'épinette noire.

La ligne continue alors à monter par des rochers et des côtes latérales.

12e mille.—Mauvais partout, des côteaux, des rochers et un terrain bouleversé; cependant entre tous les rochers nous trouvons que le sol est composé d'une marne riche. Quelques arbres de bois dur sont tout ce que nous rencontrons ça et là.

Après la 50e chaîne le terrain devient plus égal, mais alors le sable prédomine, le bois est généralement petit, et nous rencontrons encore quelques rares pins blancs.

13e mille—Ne diffère point du dernier, même pays raboteux depuis le commencement jusqu'à la fin. A la 45e chaîne nous traversons un ruisseau de 10 chaînons de large, coulant vers l'Est.

14e mille.—De niveau jusqu'à la 20e chaîne et quelques fois ondulé. J'aurais dû dire auparavant que depuis la 12e chaîne jusqu'à la 20e nous sommes dans un marais d'épinette bien peu boisé. Puis nous rencontrons nos vieilles connaissances, des côteaux, des ravines, des vallées, des coulées et un terrain ondulé et brisé. Du haut de l'un des rochers, j'ai pu m'assurer que le marais ci-dessus mentionné s'étend vers le Sud, en s'élargissant à mesure que les distances augmentent.

Depuis la 40e chaîne jusqu'à la fin de ce mille nous rencontrons quelques fois de petits érables et de petits frênes.

15e mille.—Il se présente encore un léger changement de niveau jusqu'à la 70e chaîne; sol inférieur, boisé principalement en petite épinette et en broussailles.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Depuis la 30e jusqu'à la 80e chaîne tout n'est que montées et descentes, et cela principalement sur des rochers qui s'élèvent et s'étendent à droite et forment des côtes latérales à gauche.

En montant de nouveau sur les rochers, j'ai remarqué que vers le Sud-Ouest le pays est de beaucoup plus avantageux, qu'il parait plus uni et mieux boisé.

16e mille.—Jusqu'à la 23e chaîne le terrain est de niveau, puis nous touchons aux bords peu élevés d'un petit lac qui n'a qu'une chaîne de large, mais 22 de long; prend sa source au Nord, large de 10 chaînons, et se décharge vers l'Ouest; les bords opposés sont des rochers brisés.

A la 25e chaîne nous traversons un autre ruisseau qui nourrit un autre petit lac à notre gauche; nous étions vis-à-vis la 41e chaîne, et à 6 chaînes de la ligne. Ce lac a environ 10 chaînes de long et cinq de large, direction E. et O. A la 58e chaîne nous avons traversé sa petite décharge se dirigeant vers le Sud. Depuis la distance mentionnée en dernier lieu jusqu'au bout de ce mille le pays devient mauvais et brisé.

17e mille.—Continue le même, à la 21e 50 chaînes nous traversons un petit ruisseau ou petite rivière de 50 chaînons qui se dirige vers le N. E. A la 30e chaîne nous suivons une côte latérale de rochers à notre droite. Dans le voisinage nous trouvons de l'épinette rouge et des sapins élevés et quelques fois des broussailles épaisses. A gauche le pays s'améliore, mais tout-à-coup dans la ligne, entre la 50e et 80e chaîne, il devient aussi mauvais et aussi âpre que jamais.

18e mille.—Pas aussi rempli de côteaux que le précédent. Le bois est en général plus assorti, et des différentes qualités déjà mentionnées; le sol est aussi le même.

19e mille.—Jusqu'à la 15e chaîne—passable, seulement à la 12e chaîne nous traversons un petit rocher, mais depuis la 15e jusqu'à la 28e 50 chaîne, le terrain est aussi mauvais que jamais, puis il vient de niveau jusqu'au 40e, puis viennent des rochers brisés et ondulés; nous avons traversé un petit ruisseau qui alimente un petit lac, de 12 chaînes sur 15, à 20 chaînes à notre droite, et se déchargeant à l'Est par un autre ruisseau.

En traversant le ruisseau ci-dessus cité, nous montons immédiatement un rocher de 30 pieds de hauteur et presque perpendiculaire, après quoi, le reste de la distance est presque tout en terrain brisé et sol rocailleux, formant continuellement des montées et des descentes. Le bois est comme avant.

Ce mille de la ligne, passant sur un terrain plus élevé que les environs, m'a donné l'occasion de remarquer qu'à quelques chaînes à droite et à gauche le pays a une bien meilleure apparence.

20e mille.—Commence par une descente graduelle jusqu'à la 33e 50 chaîne, puis nous traversons un grand ruisseau de 55 chaînons de large, très tortueux et bordé de saules et d'aulnes.

A un mille et demie à l'Est de la ligne, ce ruisseau tombe dans une petite rivière de 1 et 2 chaînes de large, qui prend sa source plus à l'Est, court à l'Ouest puis au Sud-Ouest, puis vient de nouveau vers le Nord, jusqu'à ce qu'il tombe dans le Saguenay (près du chantier à bois de Boulanger). Sur cette même rivière (qui n'a pas de nom), à divers endroits, se trouvent des centaines de billots de sciage qui devront être descendus avec les eaux du printemps.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

A la 59e chaîne nous traversons un autre petit ruisseau qui court aussi vers l'Est. Jusqu'à la 65e chaîne, le pays parait assez beau sous le rapport du sol et du bois qui est mêlé et clair. Puis nous tombons encore sur un terrain âpre, rocheux et brisé.

21e mille.—Descend une hauteur assez considérable, formant quelques fois une côte latérale à droite. A la 9e chaîne nous traversons l'extrémité supérieure d'un petit lac, très étroit au fonds et presque circulaire à l'autre extrémité, vu qu'ici il a 10 chaînes de large, pendant qu'au fonds, (où la ligne le coupe), il n'a que trois chaînes, et comme il y a trois chaînes de la ligne au fonds, et douze jusqu'à l'autre extrémité, la longueur de ce lac est de 15 chaînes.

La source et la décharge de ce lac sont l'une et l'autre très petites et très étroites, elles passent entre deux rochers; la première vient de Sud-Ouest, la seconde va au Sud-Est.

Sur l'autre rive la ligne continue sur un terrain bien rude; à la 24e chaîne elle monte sur un rocher, et en rencontre le sommet à la 25e chaîne. Là, à cet endroit même, je rencontrais des difficultés résultant de l'attraction locale de 15° Sud, laquelle ne se faisait plus sentir à la 31e 50 chaîne; la dite attraction se faisait sentir différemment sur trois différents compas—deux compas portatifs, le mien (un compas d'arpentage;) les deux premiers marquaient, l'un 12° 50', l'autre 13°, et le mien 15°, que j'acceptai comme correct.

A la 55e chaîne nous traversons un autre rocher isolé qui donne des montées et des descentes et des côtes latérales; du haut de l'une des élévations nous avons eu une autre vue du pays environnant qui a meilleure apparence qu'aucune autre partie depuis le commencement de la ligne. Le lac St. Jean parait à 10 ou 12 milles de distance.

22e mille.—Tout parait maintenant s'améliorer vu que ce n'est qu'à la 77e chaîne que j'ai rencontré un espace de terrain brisé; le sol est mêlé ainsi que le bois, on y rencontre du bouleau noir et blanc, de l'épinette petite et passable, du frêne, des broussailles et quelques pins blancs.

23e mille.—Pas aussi uni que le dernier, vu que nous traversons occasionnellement des terrains brisés et ondulés formant quelques légères côtes; le sol et le bois sont les mêmes, excepté que je n'ai pas vu de pins blancs dans ce mille.

24e mille.—À la 8e chaîne l'attraction locale s'est d'abord fait sentir de 1°, puis graduellement de 10°, elle a cependant cessé tout-à-fait à quelques chaînes de là. J'ai de nouveau traversé quelques parties de terrain brisé, mais de peu d'importance; le sol est à peu près le même,—terre glaise, argile et marne. Le bois est le même qu'au dernier mille.

25e mille.—Commence par un terrain brisé et ondulé, ondulé seulement depuis la 10e jusqu'à la 15e chaîne, après quoi il est principalement de niveau bien qu'occasionnellement brisé jusqu'à la 77e chaîne, et va en s'élevant légèrement jusqu'au dernier.

Le sol est encore un composé de marne riche. Le bois—bouleau noir et blanc, épinette petite et grosse, aulne et des broussailles comme ailleurs.

26e mille.—Continue légèrement en montant jusqu'à la 15e chaîne, puis se brise jusqu'à la 45e, après quoi il devient de niveau; à la 55e chaîne nous entrons dans un marais d'épinette dans lequel nous continuons jusqu'à la fin de ce mille.

Dans le marais, le sol est un composé de marne et de terreau noir; le petit bois se trouve comme

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

dans le mille précédent—mêlé, mais nous y trouvons de plus l'épinette rouge.

27^e mille.—A une apparence bien meilleure encore, seulement à la 68^e chaîne nous rencontrons un espace de terrain légèrement brisé, puis nous entrons dans une vallée dans laquelle nous continuons jusqu'à la 80^e chaîne; le sol est le même sans le terreau noir; le bois est aussi mêlé, dur et mou. A la 55^e chaîne nous rencontrons un pin blanc ça et là.

28^e mille.—A la 2^e chaîne nous traversons un petit ruisseau qui va vers le Nord, puis le terrain se brise un peu jusqu'à la 10^e chaîne, après quoi le mille est de niveau jusqu'au bout; sol très riche—bois mêlé comme avant.

29^e mille.—De petites ravines jusqu'à la 5^e chaîne, (puis de niveau jusqu'à l'extrémité du mille); ici nous entrons dans un marais de cèdre; sol—terreau noir, terre glaise et argile. Le bois est comme avant, plus—de gros cèdres.

30^e mille.—Maintenant nous nous apercevons facilement que plus nous approchons du lac St. Jean, plus le pays paraît beau. Ce mille est tout de niveau, et, outre le bois mentionné ci-dessus, nous avons du frêne en plus grande quantité que jamais. Le sol est riche en marne molle, noire et brune, et l'on ne rencontre pas une seule pierre dans aucune direction. Le bois, j'oubliais de le dire, est clair et offre des espaces entre les différents arbres.

31^e mille.—Donner une description de ce mille serait répéter celle du dernier; la seule différence que j'ai remarquée est dans le bois qui est plus gros.

32^e mille.—Diffère plutôt des deux ou trois derniers. Depuis la 4^e chaîne jusqu'à la 51^e, presque tout en terrain brisé; alors nous avons une descente rapide, seulement jusqu'à la 58^e chaîne où nous montons pour rentrer dans le terrain brisé. A la 70^e chaîne, des ravines profondes jusqu'à la 77^e; puis des descentes rapides et le terrain brisé jusqu'au bout. Ça et là, dans les terrains brisés, nous rencontrons quelques endroits rocheux, mais en général, le bois et le sol sont de la même description que ci-dessus.

33^e mille.—Tout-à-fait de niveau; à la 7^e chaîne nous touchons aux bords de la Belle-Rivière, large de deux chaînes, aux rives basses d'alluvion. Dans ce même endroit, qui, je suppose, doit à $1\frac{1}{2}$ être mille de l'embouchure, cette rivière court Nord et Sud. Le sol dans les environs est certainement le plus riche que l'on puisse trouver à plusieurs milles dans toutes les directions. C'est une couche épaisse d'alluvion sur de l'argile et de la terre forte, et ce sol s'améliorera continuellement par les inondations annuelles du lac St. Jean qui remonte une grande partie de cette rivière (3 milles, d'après ce que l'on me dit) et qui couvre une grande étendue sur chacune de ses rives de trois à quatre pieds d'eau jusque vers le 20 juin généralement, laissant chaque année une nouvelle couche d'alluvion.

Dans le fait, si l'on ne prend des moyens d'empêcher les eaux de s'étendre autant sur le sol, cette partie ne sera peut-être plus propre qu'au foin qui, dans plusieurs endroits, pousse naturellement; mais même, si cet endroit n'était propre qu'au foin, il serait bientôt en grande réquisition, car ces terres ne peuvent pas rester longtemps dans l'état sauvage où elles se trouvent. Il est peut-être à propos de remarquer que plusieurs personnes prétendent qu'il est tout-à-fait possible d'arrêter cette inondation.

En général, la Belle-Rivière coule dans une large vallée, quelquefois de $2\frac{1}{2}$ milles de large, dans laquelle nous trouvons les espèces de bois suivantes:

bouleau noir et blanc, orme, frêne, peuplier, tremble, plaine, épinette, pin, des aulnes immensément longs et des broussailles; généralement le bois est clair et entre les arbres nous rencontrons souvent du foin de 6 à 7 pieds de hauteur.

Partie du 34^e mille.—A la 69^e chaîne j'arrivai aux bords du lac St. Jean après avoir rencontré le même sol que dans le mille précédent.

A la 28^e chaîne, nous avons traversé un ruisseau de 30 chaînons de large, très tortueux et allant de l'Est à l'Ouest, et nous l'avons traversé de nouveau à la 29^e chaîne, puis à la 31^e; puis nous l'avons abandonné continuant dans la même direction générale jusqu'à ce que, suivant toutes les apparences, il tombe dans la Belle-Rivière. J'ai raison de croire que ce ruisseau est la rivière des Aulnets. A la 54^e chaîne nous traversons un marais de 6 chaînons de large et 20 de long; de là jusqu'à la 69^e chaîne, (les bords immédiats du lac St. Jean,) nous n'avons eu qu'à traverser une chaîne étroite de rochers qui séparent la vallée ci-dessus mentionnée des bords du lac St. Jean.

Des bords du lac St. Jean (34 milles et 69 chaînes (de mon point de départ) dans la direction N. 21° O magnétique) à une distance de trois chaînes et 7 chaînons, j'atteignis le pieu de station de M. Blacklock, marqué 67.

Par les opérations susdites j'avais relié mon arpentage à celui que M. Blacklock avait fait dans cette partie du pays. Je considérai donc mon devoir rempli, et ce soir-là même, (11 mars, 1848,) avec tout mon parti, je partis pour le poste de commerce de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Metaubetchoan; là je remarquai que mon instrument variait de 17° à l'Ouest.

Le 14 du même mois, je laissai le lac pour m'en revenir à Murray Bay, où j'arrivai le 21.

Je reste, monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,
(Signé,) GEORGE DUBERGER.

REMARQUES.

1^{re}. D'après ce que j'ai dit plus haut, il n'est pas nécessaire que j'ajoute qu'il ne serait pas avantageux de suivre rigoureusement ma ligne pour tracer un chemin de communication entre Chicoutimi et le lac St. Jean.

2^e. On voit que depuis le point de départ jusqu'au 21^e ou 22^e mille, presque toute cette distance traverserait des terres brisées, des vallées, des ravines, des montées et des descentes et des rochers, constituant autant d'obstacles pour un bon chemin de communication.

3^e. J'ai donc à remarquer que la direction adoptée pour cette ligne (No. 70 O. mag.) s'est trouvée suivre une hauteur régulière, formant à peu près la hauteur des terres entre le Saguenay et un plateau dans les environs du lac Kanogomi, et autres lacs de moindres dimensions.

4^e. Les terres en général sur la rive Sud du Saguenay, entre Chicoutimi et le lac St. Jean, s'élèvent en différentes hauteurs, plus ou moins difficiles, jusqu'à ce que l'on atteigne à une certaine distance à angles droits, où généralement nous rencontrons un pays uni et un sol fertile.

5^e. Comme j'ai occasionnellement exploré à droite et à gauche de la ligne, j'ai toute raison de supposer que la ligne se trouvait passer dans les environs au

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

sommet des hauteurs mentionnées ci-dessus, et je suis donc sous l'impression que l'on pourrait tracer un bon chemin sur un sol uni et cultivable entre le lac St. Jean et les établissements de Chicoutimi en explorant les terres qui se trouvent à mi-chemin environ entre ma ligne et le lac Kanogomi. Je me suis occasionnellement assuré que si cette ligne avait été partie à quelques chaînes plus à gauche, dans une direction de quatre ou cinq degrés plus au Sud, les difficultés que j'ai souvent rencontrées auraient été évitées et j'aurais en même temps touché au lac St. Jean à quelque point plus rapproché du poste à Metaubetchoan, ce qui, je crois, était l'intention des instructions.

6e. D'après ce que j'ai pu remarquer, joint aux informations que j'ai recueillies, les environs de la Belle-Rivière, sur les bords du lac St. Jean, offrent les terres les plus propres à former les premiers établissements sur le lac. Un township tracé dans cette section serait bientôt établi avec avantage, vu que le sol et la localité ont déjà attiré l'attention des *squatters* qui, dans l'intention d'en prendre bientôt possession, ont écrit leurs noms sur des arbres et des poteaux, sans égard à la régularité à observer dans les lots à leur direction. Ces mesures ne manqueraient certainement pas de jeter les *squatters* et le gouvernement dans l'embarras, le trouble et des frais inutiles. On pourrait cependant l'éviter si le gouvernement jugeait à propos d'ordonner l'arpentage d'un township dans cette partie du pays : par ce moyen l'on éviterait, pour la suite, la confusion et les embarras qui résulteraient nécessairement de ce que les lots sont divisés d'une manière irrégulière, et la colonisation régulière s'en ferait presque immédiatement.

En disant que la colonisation s'en ferait presque immédiatement, je parle d'après la connaissance que j'ai qu'un grand nombre de personnes, (comme je l'ai déjà dit,) ont écrit leurs noms, et qu'un grand nombre d'autres personnes se préparent actuellement à en faire autant avec l'intention sincère, j'ai raison de le croire, de s'y établir.

(Signé) GEORGE DUBERGER.

Murray Bay, 15 mai, 1848.

(Copie.)

RAPPORT de M. GEORGE DUBERGER, assistant dans l'exploration d'une ligne pour un chemin de communication depuis l'extrémité Ouest du comté de Stoneham (derrière Québec) jusqu'au lac St. Jean, tirée en 1847-48, par F. W. BLAICKLOCK, écuyer, arpenteur-provincial, par ordre du département des terres de la couronne, qui m'a ordonné de transmettre le présent rapport à M. BLAICKLOCK.

F. W. BLAICKLOCK, écuyer, A. P.,
Québec.

MONSIEUR,—Le 27 août, 1847, j'ai reçu des ordres du département des terres de la couronne, en date du 23 du même mois, qui, entre autres choses, m'informe que des instructions vous ont été adressées pour explorer la ligne qui doit être tirée depuis Stoneham (derrière Québec) jusqu'au lac St. Jean, dans lesquelles je suis nommé explorateur pour examiner le pays, etc., etc., etc.

1. Le 31 août, 1847, je fis les préparatifs nécessaires que je pouvais faire ici, et laissai Murray Bay le 1er septembre suivant—arrivai à Québec le 4—et m'annonçai à M. Blaicklock; le 6, nous continuâmes à faire nos préparatifs qui étaient déjà bien avancés par M. Blaicklock; ces préparatifs et les grosses pluies continuèrent nous empêchèrent d'être prêts à partir avant le 15 au soir du même mois.

2. Le 16 M. Blaicklock, M. Wallace, (porteur de chaîne), et moi, laissâmes Québec pour Valcartier, rendez-vous du reste du parti qui nous rejoignit le lendemain matin.

3. Tout le parti était alors réuni et était composé de M. Blaicklock, M. Wallace et moi-même, avec neuf voyageurs—six pour la ligne et trois pour explorer le chemin en contemplation,—quand le dit service exigerait ce nombre.

4. En sus de ceux qui sont ci-dessus mentionnés, il y avait quelques charretiers qui transportaient les provisions et autres choses appartenant à l'expédition, jusqu'à la distance que le permettrait l'état du chemin, dans le voisinage de la Roche Plate, chez un cultivateur nommé Cashion, où nous arrivâmes ce soir là;—nous mîmes en sûreté les effets dont nous n'avions pas immédiatement besoin, et plantâmes notre tente pour la première fois.

5. Samedi, le 18, après que M. Blaicklock eut fait divers arrangements pour le transport ultérieur du reste des provisions et pris les autres précautions nécessaires, le parti se rendit, avec les instruments d'arpentage, au point de départ—l'encoignure Ouest du township de Stoneham, auprès du lac Laurent, où nous arrivâmes le soir; M. Blaicklock, ayant immédiatement trouvé le poteau qu'il cherchait, commença ses observations.

6. Dimanche, le 19, il constata que la latitude de l'endroit était de 47° 0' 29"; le tracé de la ligne commença le lendemain (20), dans la direction astronomique, N. 15 O.; ce jour-là et le jour suivant tout le parti fut employé sur la ligne.

7. Le 22, accompagné d'un homme, je me rendis dans les environs du point de départ de la ligne pour y choisir le terrain d'exploration qui devait former la base d'un chemin entre Québec et le lac St. Jean.

8. A cette fin je me rendis, à un demi mille en arrière de la ligne, à un endroit sur les bords de la rivière Huron, qui me parut avoir déjà été choisi pour construire un pont sur cette rivière, ce point étant aussi l'extrémité du chemin de communication dont on se sert pour aller de Québec à ces endroits; je partis de cet endroit, et, traversant la propriété d'un cultivateur du nom de Daly, je commençai le tracé du chemin.

9. Avant de rapporter progrès, il peut être nécessaire que je dise ici—que, malgré mes efforts et ceux de M. Blaicklock pour obtenir quelques renseignements sur le pays que nous avions à traverser, nous avons été invariablement désappointés.

10. De la rivière Huron (mon point de départ) aux bords de la rivière Jacques Cartier, ça et là on rencontre des cultivateurs ou des *squatters* anglais ou canadiens, auxquels, ainsi qu'il est ordinaire dans ces circonstances, nous demandâmes des informations sur les environs; mais nous trouvâmes qu'en général ces bonnes gens sont aussi ignorants sur ce qu'il y a au-delà de leurs lots de terre (et même souvent pas si loin) que nous l'étions nous mêmes sur les personnes établies sur la rive Sud du Jacques Cartier: plusieurs d'entre eux n'avaient jamais traversé la rivière, bien que dans cet endroit elle soit très étroite—disons de une à une chaîne et demie—en sorte que leurs informations étaient très limitées, ou ne se bornaient qu'à des on-dits.

11. Quant aux sauvages qui formaient partie de nos voyageurs (les sauvages de Lorette), ils avaient bien chassé dans différentes parties du pays, mais pour tout cela ils ne connaissaient rien sur la route que nous allions faire, ni sur les environs à plusieurs

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

milles, car leur terrain de chasse était dans une direction toute contraire.

12. On m'avait dit qu'à Trois-Rivières je pourrais me procurer une personne qui connaissait parfaitement bien le pays en question,—j'y allai donc, mais je revins sans avoir réussi.

13. A Lorette on aurait pu en trouver qui nous auraient été plus utiles que ceux que nous fûmes forcés de prendre, mais les gages que M. Blaiklock était autorisé à donner d'après ses instructions étaient loin d'être égales à leur demande.

14. Parmi nos hommes il n'y en avait qu'un du nom de André, métis de Lorette, qui pût nous donner quelques espérances qu'une fois avancés dans l'intérieur du pays nous pourrions peut-être traverser quelques endroits qu'il aurait déjà parcourus dans ses excursions de chasse.

15. Le premier départ de la ligne n'était rien moins qu'encourageant, le pays environnant n'offrant qu'un aspect montagneux, difficile et bouleversé, ainsi que le plan de M. Blaiklock et mes esquisses le feront voir.

16. On verra d'après ce que j'ai dit que le tracé d'un chemin à travers un pays absolument inconnu était une entreprise importante et difficile, surtout pour des personnes qui le traversaient pour la première fois. Les montagnes nombreuses par lesquelles la ligne devait passer laissaient quelques fois entre elles des vallées de différentes longueur et largeur que, souvent après les avoir visitées, l'on abandonnait par rapport aux obstacles imprévus et insurmontables qu'ils offraient au chemin en contemplation—et cela, parfois, après deux ou trois jours d'exploration—ce qui nous fit faire beaucoup de fausses routes et me fit perdre beaucoup de temps; mais il n'en fut pas ainsi pour tirer la ligne qui, malgré les aspérités et les désavantages excessifs des localités et les autres obstacles trop nombreux pour que je les relate ici, avança graduellement, chose due à l'habileté extraordinaire de l'intrépide conducteur qui rencontra et surmonta avec le plus grand sang froid possible les obstacles et les misères les plus sérieuses.

17. D'après ce que j'ai dit on verra que, pour l'espace que j'ai parcouru en formant partie de l'expédition, le tracé et la ligne ont tous deux passé par un pays extraordinairement difficile—et que j'ai toujours choisi les endroits les plus avantageux pour remplir les devoirs qui m'étaient imposés.

18. L'esquisse ci-jointe et les suivantes donneront, autant que possible, une idée de ce pays. En même temps, je prendrai la liberté de faire remarquer que mes distances ont été obtenues d'une manière différente, par conjecture, et que mes directions ont été prises avec un compas portatif, sujet, comme de raison, à diverses variations causées par les attractions locales ou d'autres causes; ces considérations, je l'espère, expliqueront d'une manière satisfaisante les erreurs dans la latitude ou les points de départ, ainsi que dans les distances que l'on pourra peut-être remarquer en comparant l'arpentage régulier qu'a fait M. Blaiklock avec mes opérations toutes de hasard et d'évaluation.

19. Mes distances réunies depuis la rivière Huron jusqu'à la rive Sud du Jacques Cartier sont de 6 milles 20 chaînes et 50 chaînons, dans une direction générale, N. 1° E. magnétique, où je suis parvenu à un endroit très propre à la construction d'un pont, 20 chaînes environ à l'Est de la ligne; des pièces de bois de 60 pieds de long toucheraient au roc sur les deux rives.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

20. On pourrait aisément faire un chemin depuis la rivière Huron jusqu'à cet endroit; toute la distance se trouve dans une espèce de vallée de largeur inégale; sol riche, bien boisé, bois mêlé et très gros généralement; il y a quelques côteaux de peu d'importance, quelques ruisseaux de 6 à 10 chaînons. La seule côte importante serait en descendant les bords de la rivière Jacques Cartier pour arriver à l'endroit du pont ci-dessus mentionné, sur la propriété d'un cultivateur (canadien quoiqu'anglais de nom) du nom de Price, le tracé du chemin passant à l'encoignure Ouest de sa maison; et le bois propre à la construction de ce pont se trouve aux environs.

21. Il se trouve entre la rivière Huron et le Jacques Cartier quelques lots de terre en partie défrichés appartenant, comme je l'ai déjà dit, à des familles anglaises ou plutôt irlandaises et canadiennes qui ne paraissent pas avoir fait de grands progrès dans le défrichement. Je ne saurais en donner la raison puisque ces gens reconnaissent eux-mêmes que le climat et le sol sont également bons et avantageux; cependant on y parcourt de longues distances sans voir un seul arbre qui ait été abattu. La plus grande distance à laquelle j'ai été de la ligne durant cet espace a été pour 2 $\frac{3}{4}$ milles sur la ligne, 22 chaînes à l'Ouest, et pour 4 $\frac{1}{4}$ milles 34 chaînes à l'Est, afin d'éviter des rochers, des lacs, des ruisseaux et des côteaux élevés; ne m'étant servi de la ligne que pour 20 chaînes environ entre le second et le troisième mille à cause de ces obstacles.

22. Du 22 septembre au 7 octobre nous avons pu terminer nos travaux sur la rive Sud du Jacques Cartier; notre tente et nos effets ont alors été transportés sur la rive Nord où j'avais déjà été en reconnaissance.

23. La direction générale du Jacques Cartier, dans le voisinage du site du pont est N. 60° E., très difficile et rapide, le courant est très dangereux par rapport à une quantité de pierres grosses et petites répandues dans toutes les directions, ce qui permet aux voyageurs de choisir différents endroits pour traverser la rivière d'un bord à l'autre. Dans la partie d'en haut cette rivière est divisée en plusieurs branches.

24. La rive Sud est certainement très escarpée, mais la rive Nord l'est encore plus, une chaîne élevée de montagne de granite en forme les rives; et du haut de ces montagnes, aussi loin que l'œil peut se porter, au Nord, à l'Est et à l'Ouest, on aperçoit une étendue considérable de pays couvert de montagnes élevées et stériles, dont le sommet de granite est le plus souvent laissé à nu, et fait voir d'un seul coup-d'œil que tout le pays est stérile et inhabitable à cause du sol invariablement rocailleux et couvert de roche. Une autre preuve de la stérilité du sol sont les arbres nombreux que le vent à renversés dans toutes les directions et qui laissent voir la couche mince et légère du sol qui couvre la surface de cette région de rochers, telle que les petites épinettes et les sapins qui constituent tout le bois de ces régions ne peuvent résister aux vents ordinaires de l'automne.

25. Après beaucoup de recherches je choisis une vallée du côté de l'Est et j'y arrivai en suivant une étendue basse et unie de terre entre la rivière et les montagnes adjacentes; la trouvant avantageuse, je continuai le tracé du chemin dans cette direction jusqu'à l'entrée de la vallée, 2 milles et 30 chaînes depuis l'endroit du pont, dans la direction générale Nord 50° Est.

26. Depuis ce jour jusqu'au 11 octobre, j'ai gardé un, quelques fois deux sauvages pour explorer un

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

passage à l'Est et à l'Ouest, non seulement pour continuer le chemin mais encore pour pouvoir être en état de parvenir aux environs de la ligne ; j'ai fini par réussir.

27. La direction générale des vallées ci-dessus mentionnées est Nord, et passe entre deux rangées de montagnes et même par une montée graduelle jusqu'aux bords de trois lacs presque contigus les uns aux autres ; savoir, les lacs St. Thomas, St. Vincent et St. Guillaume éloignés d'environ deux milles et demie de l'entrée de la vallée ou des bords du Jacques Cartier.

28. Vu que ces lacs se trouvent dans une vallée (située presque Est et Ouest) et que les eaux du printemps inondent considérablement les environs, je n'ai pu faire passer le tracé du chemin entre les deux premiers (le St. Thomas et le St. Vincent), mais je l'ai fait passer sur la décharge très étroite du troisième (le St. Guillaume) dans le second, qui est très peu profonde et si étroite qu'il suffira d'un pont de 30 chaînons.

29. Dans cet endroit particulier j'ai constaté que la somme des différentes distances était de treize milles et dix chaînes depuis la rivière Huron, et trois milles et demi à l'Est de la ligne ; pour parvenir à ce passage entre les deux lacs on rencontre à l'entrée de cette vallée plusieurs côtes longues et courtes, plus ou moins fortes, des côtes latérales, des montées et des descentes, mais rien qui soit impraticable : mais depuis l'endroit du pont, sur le Jacques Cartier, on ne voit point d'endroit qui soit le moins du monde propre à un établissement.

30. Depuis cette dernière station, ma 17e à l'Est de l'endroit du pont, j'ai conduit le tracé vers l'Ouest à environ 50 chaînes, puis étant parvenu à la partie la plus basse de la rangée de montagnes ci-dessus mentionnées qui bordent le Jacques Cartier, au moyen de quelques courtes stations à droite et à gauche, se montant à trente-huit chaînes et demie, je parvins à éviter le sommet de cette rangée de montagnes.

31. Cette dernière montée sur ces rochers sera escarpée, difficile et dispendieuse, mais praticable néanmoins, et c'est en même temps le seul endroit dans les environs à plusieurs milles qui m'ait permis de rejoindre le voisinage de la ligne.

32. Cette chaîne de montagne passée, l'on entre dans une autre vallée qui s'étend vers l'Ouest à peu près dans la direction N. 74° O., d'une largeur irrégulière, disons de 40 à 100 chaînes, et longue d'environ deux milles et un quart,—le sol est une riche marne brune ou jaune ; le bois—épinette, sapin, bouleau noir et blanc, et les broussailles qui ne manquent jamais, le tout étant de haute crue ; à l'exception ça et là de quelques endroits où le terrain est brisé on peut dire que cette vallée est comparativement unie ; je dirigeai le tracé jusqu'à son extrémité Ouest, vers une coulée qui, entre les autres montagnes, forme une petite vallée où je pénétrai le 18 octobre avec le chemin, au moyen de six courses à droite et à gauche, d'une longueur plus ou moins grande, se montant en tout à 1 mille et 16 chaînes. Je parvins sans difficulté au sommet de cette rangée de montagne, ce qui faisait ma 35e station depuis l'endroit du pont sur le Jacques Cartier et à environ 17 milles et 7 chaînes de mon point de départ sur la rivière Huron, et vis-à-vis, 12 milles et 24 chaînes sur la ligne qui passait ces montagnes dans une vallée difficile, profonde et brisée à une distance d'environ 35 chaînes à l'Ouest de ma dernière station. Sur ma droite, à des distances inégales, se trouvait une autre chaîne de montagnes stériles se dirigeant vers N. 12° O.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

33. La base de ces dernières montagnes formait un bas-fonds inclinant vers le Nord ; ce qui répondait à mon but pour tracer le chemin ; le sol en est stérile, couvert de pierres et de rochers détachés, d'arbres nombreux que le vent a renversés, en somme néanmoins, suffisamment uni pour continuer, savoir, 36e station, N. 15° O., 60 chaînes ; 37e station, N. 20° O., 42 chaînes ; 38e station, N. 2° O., (direction générale,) 122 chaînes montant presque toujours ; l'extrémité de cette station m'a conduit sur les bords d'une petite rivière que nous appelâmes rivière à l'Eau Morte, la ligne ne se trouvant qu'à quelques chaînes à l'Ouest sur ses 15 milles ; mes distances se montaient à 19 milles 71 chaînes et 50 chaînons.

34. La rivière à l'Eau Morte a 4 ou 5 pieds de profondeur—un fonds de sable, des rives bien basses, environ 1¼ chaîne de large, et si peu de courant qu'il est même difficile de dire qu'il y en ait,—ce qui explique le nom que nous lui avons donné.

35. Le pays environnant est tellement couvert de hautes montagnes jetées ça et là sans ordre, qu'on ne peut leur assigner aucune direction particulière.

36. Pour tirer parti des coulées et des vallées les plus praticables, je traversai la rivière et la ligne en conduisant le tracé du chemin vers l'Ouest, faisant une sorte de demi cercle, puis, allant de nouveau vers l'Est, j'atteignis la ligne dans ses 16 milles et 17 chaînes après m'en être le plus éloigné à l'Ouest d'environ 35 chaînes.

37. Dans cette dernière direction à l'Ouest je rencontrai, comme à l'ordinaire, quelques montées et descentes ainsi que des côtes latérales, mais rien de bien important. Le sol dans ces dernières vallées et coulées est un composé de sable, de marne, de pierres détachées et de rochers ; quelques bouleaux mais généralement du bois mou. Mes distances sur la ligne étaient de 21 milles et 57 chaînes.

38. Trouvant maintenant que la ligne était avantageuse pour le chemin je la suivis jusqu'au 17e mille et 40 chaînes où je trouvai de nouveau qu'il me fallait l'abandonner pour gagner l'Est afin d'éviter un lac, et je la repris de nouveau pour la couper à 18 milles 28 chaînes et 50 chaînons ; alors la suivant pendant la distance de 43 chaînes sur la gauche où le pays environnant n'offre que montagnes, côtes, vallées et coulées dans toutes les directions, ce qui m'obligea à gagner l'Ouest, disons six chaînes à l'Ouest de la ligne qui était là à ses 18¾ milles pendant que mes distances étaient de 24 milles 23 chaînes 50 chaînons. Ici je traversai un grand ruisseau que nous supposâmes l'une des branches de la rivière Ste. Anne.

39. Dans ce voisinage le pays était si difficile et si brisé que pendant quelques jours je désespérai de pouvoir trouver un passage qui me permit d'espérer pouvoir conduire le tracé plus loin. Après de longues recherches, je réussis à trouver un bon passage qui m'obligea de laisser la ligne pour une distance considérable.

40. Le 29 octobre, je repris une direction générale, N. 35° O., 40 chaînes, N. 55° O., 20 chaînes, N. 25° O., 30 chaînes—presque toujours dans une grande vallée montant d'abord légèrement, puis presque de niveau—le sol pauvre, maigre et de sable, quelques fois des pierres et des roches, et presque tout le long du chemin des arbres renversés par le vent, arrivant enfin à une descente profonde d'environ 20 chaînes de long qui cependant peut s'améliorer en employant la mine dans quelques endroits, et en faisant de légers détours pour diminuer la rapidité de cette côte que j'ai nommée côte Tourile, vu qu'elle finit sur les bords de la rivière Tourile ;—là j'étais à en-

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

viron un mille à l'Ouest de la ligne, et le pays environnant était, s'il est possible, pire que le reste, et couvert de montagnes incultes.

41. Après avoir, comme je l'ai déjà dit, exploré le pays je fus convaincu que l'on ne pouvait choisir non seulement de meilleurs endroits pour continuer le chemin, mais que même on n'en pouvait trouver de meilleurs à cinq ou six milles à l'Est de Tourile.

42. Quant à l'idée de chercher à tracer le chemin dans une direction plus à l'Ouest, la chose était absolument hors de question vu les montagnes et les rochers effrayants qui dans cette direction étaient réellement entassés les uns sur les autres.

43. La rivière Tourile venant du Nord présente des rives abaissées du côté de l'Est avec un espace considérable de pays comparativement uni entre les rives de la rivière et les montagnes les plus rapprochées de ce côté-là, et promet une distance raisonnable de terrain propre au chemin que je commençai à tracer en conséquence.

44. A ma 18^e station, parmi les montagnes, les hauteurs et les vallées, je tirai une perpendiculaire d'un mille et quarante-sept chaînes qui me fit atteindre la ligne à ses 23 $\frac{1}{2}$ milles.

45. Dans cet endroit la rivière est divisée en deux branches. Celle que je suivis tourne graduellement vers l'Est; l'autre, la branche principale, vers l'Ouest. Entre ces deux branches l'étendue de terre, comme le pays adjacent, est difficile et stérile.

46. J'ai tracé cette branche sur l'esquisse ci-jointe, mais j'ai à remarquer que je ne l'ai pas suivie dans mon exploration, m'étant borné à constater les deux extrémités jusqu'à une certaine distance, en montant l'une et descendant l'autre. J'ai tracé la partie du milieu d'après une direction générale du sillon tracé entre les montagnes environnantes.

47. J'ai pris ma vingtième station au Nord, me portant continuellement dans le voisinage de la rivière et de ses lacs ou expansions, pour une distance de 195 chaînes; alors tirant une perpendiculaire à la ligne j'ai eu 1 mille et 39 chaînes au 20^e poteau de mille, mes distances se montant à 31 milles 74 chaînes et 25 chaînons,—le pays entre le tracé du chemin et la ligne se trouve, comme partout, difficile et brisé, et le sol pauvre, maigre et misérable, ce qui explique pourquoi il y a tant d'arbres renversés par le vent.

48. J'ai suivi la direction Est de la branche inférieure qui devient de plus en plus étroite jusqu'à ce qu'elle ne soit plus qu'un simple ruisseau. Ici, cependant, le pays présente une apparence plus unie qu'auparavant, mais le sol est le même, pauvre et stérile. Le 4 décembre, j'atteignis de nouveau la ligne à ses 27 milles et 10 chaînes, je la suivis jusqu'au 28^e mille. Mes distances étaient de 34 milles et 63 chaînes.

49. Un grand lac, 15 chaînes en avant de la ligne, me força de m'éloigner un peu vers l'Est, ce qui me mit en état de continuer le tracé en avant et sur un espace étroit de 120 pieds qui réunit ce premier lac à un second qui est pareillement uni à un troisième, étant tout trois si peu séparés les uns des autres qu'il ne paraissent former qu'un seul lac auquel j'ai donné le nom de lac Triple. Comme à l'ordinaire, le pays dans les environs, à une distance plus ou moins grande, était de niveau, mais le sol bien pauvre.

50. Le premier de ces lacs, au centre duquel la ligne passe, a à peu près 50 chaînes; le second situé

vers le N. O., 30 chaînes; et le troisième qui alimente le second, situé S. 30° E., 50 chaînes de long, tous d'une largeur irrégulière.

51. Ayant, comme je l'ai déjà dit, fait passer le tracé du chemin entre le 1^{er} et le 2^e de ces lacs dont je suivis les rives Ouest pendant environ 25 chaînes, je pris pendant environ 30 chaînes une direction générale, N. 31 O., ce qui me fit atteindre la ligne dans un pays passablement uni, mais je ne puis dire exactement à quelle distance (vu que le chaînage n'avait pas été fait jusqu'à cette distance) qui peut cependant avoir été près de 29 $\frac{1}{2}$ milles, mes distances étant de 36 milles et 7 chaînes.

52. Depuis le passage entre les deux derniers lacs jusqu'à la ligne, le terrain offre une légère montée qui, de temps à autre, offre des espaces considérables de niveau sur une petite étendue du pays le plus beau que j'ai rencontré depuis que j'ai laissé les bords du Jacques Cartier, ainsi que le meilleur lot de gros bois mêlé, tel qu'épinette, pin, bouleau et sapin: mais la superficie de cet excellent sol est si peu considérable qu'on ne peut pas même dire qu'elle soit propre à former un établissement.

53. Ayant déjà constaté qu'à l'Est et à l'Ouest de la ligne il y avait de grands lacs que M. Blaiklock désirait annexer à son plan, son parti et le mien étant maintenant réuni, il me pria de les explorer.

54. En conséquence, le 7 décembre il continua ses opérations, et moi je me dirigeai vers l'Ouest en partant du 29 $\frac{1}{2}$ mille de la ligne, dans la direction S. 75° O., descendant à peu près presque pendant tout le temps; environ 100 chaînes me conduisirent à la tête d'un grand lac alimenté par la branche principale de la rivière Tourile susdite qui à cet endroit venait de l'Ouest.

55. Ce lac, environné de montagnes, situé environ N. et S., a environ 100 chaînes de long et 45 à 50 de large, d'une forme très irrégulière, recevant, outre les eaux de sa propre rivière et d'une autre petite qui vient du N. O., les eaux du lac Triple dont la décharge suit à droite et à gauche les tranchées des montagnes qui se trouvent entre les deux, formant plusieurs cascades, plusieurs petites chûtes et des détours à droite et à gauche. Après avoir exploré les environs, et ne trouvant que des côteaux, des montagnes et des rochers, je retournai au lac Triple.

56. Le jour suivant, (8 décembre,) je me dirigeai vers l'Est, et du lac Triple, E. 40 chaînes, N. 45 E. 20 chaînes, E. 25 chaînes, formant 1 mille et 5 chaînes; atteignant alors un lac étroit de 30 chaînes de long, situé N. 45° E., se déchargeant dans un lac adjacent, éloigné de 3 chaînes, situé E. et ayant 13 chaînes de long; ce même lac se décharge dans un troisième grand lac à l'Est de ce dernier, à une distance d'environ 30 chaînes.

57. Ce troisième lac a des dimensions considérables, peut-être plus considérables qu'aucun de ceux que j'ai rencontrés. Mon guide André me fit voir ici qu'il connaissait l'endroit où il était, vu qu'il avait autrefois chassé dans cette partie du pays: il appela ce lac "Le grand lac de la branche Nord de la rivière Jacques Cartier," ayant dans sa plus grande longueur, N. 45 O., environ 2 milles, et dans sa plus grande largeur 1 mille et 50 chaînes, et de forme bien irrégulière.

58. Ces lacs, outre les eaux de divers ruisseaux, reçoivent les eaux de deux petites rivières, l'une qui vient du Sud et l'autre du Nord; la décharge est aussi une petite rivière d'une $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ de chaîne de large, située à l'Est du lac, se dirigeant vers le Sud.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

59. Le pays environnant, excepté les environs de la source nord qui sont rocheux et montagneux, est généralement bas et marécageux, le bois est généralement de petite épinette rare; du côté du Nord le bois est d'une crue plus considérable et quelque peu mêlé; on y rencontre ça et là du bouleau blanc.

60. Il y a cinq îles, la plus grande est de 30 chaînes, la plus petite de 7 et 8 environ sur $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{4}$ de large; sur ces îles le bois est généralement grand et mêlé, et le sol y est d'alluvion.

61. Ayant aussi correctement que possible relié et esquisé ces lacs ainsi que le lac Tourile, de manière à les annexer à la ligne, je me dirigeai vers la ligne le 15 décembre, en m'en retournant au 29 $\frac{1}{2}$ mille; à bien peu d'exceptions près je la suivis avec le tracé du chemin jusqu'à son 32^e mille et 10 chaînes,—là les désavantages extrêmes du terrain me forcèrent à l'abandonner, pour suivre les différents détours d'une vallée à l'Ouest de la ligne, mes propres distances se montant à présent à quelque chose comme 40 milles et 34 chaînes.

62. Par des courtes courses à l'Est et à l'Ouest, suivant que la nature de la vallée pouvait me le permettre, et traversant presque pendant tout le temps un pays de niveau dans lequel le sol et le bois permettait de marcher d'une manière assez avantageuse comparé au pays brisé des environs, j'atteignis de nouveau la ligne mais pour la couper immédiatement aux 33 milles et 17 chaînes, et mon chemin tracé étant à ses 40 milles et 34 chaînes.

63. La ligne passe maintenant sur une autre montagne, j'en fis le tour en allant d'abord à l'Est, puis à l'Ouest, et en revenant à la ligne à ses 35 milles moins 36 chaînes qui restent entre la ligne et le tracé

64. Une chaîne de rochers que je ne pouvais point passer sans de grandes difficultés m'a fait suivre une direction parallèle à la ligne dans un terrain uni, couvert de bois mou petit et clair—sol pauvre; j'ai traversé deux ou trois ruisseaux, (la neige m'a empêché d'être sûr du troisième,) de 5 à 8 chaînons ou ce qui est très probable le même ruisseau courant à l'Est et à l'Ouest.

65. Etant maintenant arrivé au sommet du rocher, j'ai pris une direction N. O. lorsque 12 chaînes m'ont ramené à la ligne à ses 36 milles et 30 chaînes, et comme le terrain le permettait, je l'ai suivie jusqu'au 37^e mille. Ma distance était de 44 milles 38 chaînes.

66. 21 décembre, me trouvant à environ 32 chaînes en avant d'un lac considérable ou plutôt très long, pour l'éviter je me dirigeai vers l'Ouest, côtoyant à ma gauche des montagnes et des côtes, pendant 6 courses à droite et à gauche, faisant en tout 1 mille et 24 chaînes. J'étais arrivé à la décharge de ce que nous nommâmes Long Lac, parce qu'il est très étroit. Quant à la longueur, je renvoie aux notes de M. Blaiklock. Etant tombé sérieusement malade, je ne pus l'explorer, mais je suis sous l'impression que ce monsieur l'a fait.

67. Le 23, je repris mes travaux, en traversant la décharge très étroite, environ 35 chaînes à l'Ouest de la ligne, suivant comme de coutume les coulées des montagnes nombreuses qui sont encore entassées dans cette partie du pays, quelques fois montant, descendant quelquefois, puis de niveau, puis des côtes latérales, passant aussi sur une variété de sol, de sable, de marne, de roches et de pierres (mais tous praticables) et me dirigeant vers l'Est autant que la nature du pays me le permettait, je

parvins à la ligne à ses 39 $\frac{1}{2}$ milles. Mes propres distances étaient de 47 milles et 32 chaînes, ayant reculé de 6 chaînes, je passai sur les rives Ouest et une petite décharge d'un petit lac que M. Blaiklock a nommé je crois le Lac du Castor.

68. 24 décembre, la ligne passant par un pays extrêmement difficile, je passai à l'Est, N. 25 E., 14 chaînes en suivant une descente assez rapide entre deux rochers. Je pris alors une direction générale, N. 5 E., 27 chaînes, descendant encore une côte assez rapide, même tranchée entre deux rochers, et j'arrivai aux pieds de ce dernier bloc de montagnes et de rochers.

69. Cette dernière chaîne est séparée d'une autre en avant par un espace irrégulier de niveau, ou une sorte de plaine; le sol est marécageux, bien peu d'arbres, de la petite épinette noire. Ce marais forme une sorte de vallée, de forme irrégulière, disons de 10 à 16 chaînes.

70. Continuant le tracé dans la même direction environ 14 chaînes, j'arrivai au camp de M. Blaiklock, environ 10 chaînes à l'Est de la ligne, à ses 40 $\frac{1}{2}$ milles. Ma distance du point de départ, à l'endroit du pont sur la rivière Huron, étant de 48 milles et 13 chaînes. C'est ici que finit aussi mon exploration dans cette section du pays.

71. Le 25 étant le Jour de Noël, les opérations furent suspendues: M. Blaiklock et quelques autres parcoururent une petite distance en avant pour reconnaître le pays, et en firent un bien pauvre rapport.

72. Le 26, n'ayant plus que pour trois ou quatre jours de provisions, le parti d'exploration et d'arpentage étant alors réuni, M. Blaiklock nous ordonna d'être prêts à partir pour le lac St. Jean pour y faire les arpentages mentionnés aux instructions, après quoi tout le parti devait revenir ici, afin de continuer l'arpentage et l'exploration.

73. Le 27 décembre toute l'expédition partit et arriva au lac St. Jean le 2 janvier, 1848; des accidents imprévus nous avaient empêchés, comme on se l'était d'abord proposé, de transporter nos provisions jusqu'au lac, ce qui nous empêcha de commencer nos opérations dans ce quartier que nous laissâmes pour nous rendre à Chicoutimi, où, comme nous l'apprîmes, nos provisions avaient été envoyées par l'entremise de D. E. Price, éc. r.; les glaces qui s'étaient formées trop à bonne heure et le manque de neige n'avaient pas permis de transporter nos effets sur le lac, que nous laissâmes le 5, et nous arrivâmes à Chicoutimi le 7; là nous fûmes occupés jusqu'au 12 à faire les préparatifs et les divers arrangements pour continuer nos opérations futures qui, au lieu de commencer du lac St. Jean à Chicoutimi, circonstances que le rapport de M. Blaiklock expliquera, nous força à renverser le point de départ.

74. Le 13 janvier, 1848, M. Blaiklock partit ses opérations sur la rivière Saguenay pour le lac St. Jean, mesurant la distance intermédiaire sur la glace, en commençant à l'embouchure de la rivière Chicoutimi.

75. Le même jour et à la même heure, et du même point de départ, je partis une ligne de camps pour le lac St. Jean dont j'ai eu l'honneur de transmettre le rapport à M. Blaiklock, le 16 mai, 1848, par ordre du département des terres de la couronne.

REMARQUES.

Relativement à la ligne d'exploration depuis Stoneham jusqu'aux bords du lac St. Jean, je prendrai la liberté de faire remarquer que :

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

1. Jusqu'au 40 $\frac{1}{2}$ mille de la ligne ou environ, 48 milles et 13 chaînes du chemin que j'ai tracé l'on peut, mais à des frais considérables, ouvrir un chemin praticable; mais en ce qui regarde les établissements, je dois ajouter que, plus au Nord que les environs immédiat de la rivière Jacques Cartier, il n'est pas possible dans cette direction (beaucoup moins que vers l'Ouest) de pouvoir jamais espérer former des établissements parce que le sol est absolument stérile et le pays extrêmement difficile, brisé et montagneux.

2. D'après ce que j'ai pu observer pour le reste de la distance, entre les 40 $\frac{1}{2}$ milles sur la ligne jusque dans le voisinage du lac St. Jean, je n'ai certainement jamais vu de meilleurs endroits pour des établissements, et je ne pense pas que le tracé du chemin, qui ne se trouve pas dans le voisinage d'endroits cultivés, aurait pu être raisonnablement continué.

3. J'ai verbalement communiqué mes opinions à M. Blaiklock en le priant, s'il pensait comme moi, d'en informer le gouvernement afin de diminuer les dépenses en différant les opérations relatives au tracé du dit chemin jusqu'à ce que la ligne astronomique fut terminée; ce monsieur a, je crois, agi en conséquence, vu que plus tard il reçut des instructions que, le 3 juillet, 1848, il me communiqua à l'effet qu'il continuât sans aucune assistance.

4. Plusieurs fois, dans le cours de mes excursions d'exploration, j'ai eu occasion de remarquer qu'à quelques milles à l'Est de notre route immédiate, la plus grande partie du pays me paraissait beaucoup plus montagneuse que les environs de la ligne en question, pendant que, dans le même temps, le pays à l'Ouest me paraissait dix fois pire par rapport aux montagnes et au terrain brisé; où, d'après les apparences, je serais très surpris si dans cinq milles carrés l'on pouvait trouver cent acres de terre cultivables.

5. D'après les remarques que j'ai eu occasion de faire plusieurs fois, je me suis formé dans l'opinion, que je nourris encore, qu'il n'est pas probable qu'il soit jamais ouvert un chemin de communication dans les environs de la présente ligne astronomique; mais en même temps je prends la liberté d'exprimer mon opinion que le pays devrait être exploré du côté de l'Est, vu que je suis sous une ferme impression que cette exploration peut seule produire un rapport plus favorable, pourvu que les premiers explorateurs de cette section ne soient pas obligés de s'astreindre à une direction particulière avant que le pays ne soit auparavant parcouru par deux ou trois personnes en état d'en faire un rapport; après quoi un chemin pourrait être tracé, s'il était nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,

(Signé,) GEO. DUBERGER.

Murray Bay, 19 avril, 1849.

RAPPORT sur la ligne d'exploration depuis l'angle S. O. de Stoneham jusqu'à la rive Sud du lac St. Jean.

QUÉBEC, 9 avril, 1849.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de mettre devant vous mon rapport sur la ligne d'exploration tirée depuis l'angle S. O. du township de Stoneham jusqu'à la rive Sud du lac St. Jean, conformément à la lettre du commissaire-gérant datée le 14 du mois dernier, et je l'ai fait aussi concis que possible, afin de le soumettre au parlement provincial maintenant siégeant. Je transmettrai les plans dans quelques jours,

vu qu'ils ne sont pas encore tout-à-fait terminés; je vous enverrai immédiatement les notes d'arpentage, le journal et les comptes.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) F. W. BLAIKLOCK.

A l'hon. M. PRICE,

Comm. des terres de la couronne, etc., etc., etc.
Montréal.

RAPPORT sur une ligne d'exploration tirée depuis l'angle S. O. du township de Stoneham jusqu'aux bords du lac St. Jean; près du poste de commerce de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Metaubetchoan.

Conformément aux instructions reçues du département des terres de la couronne, datée le 24 août, 1847, je laissai Québec le 16 septembre, accompagné de M. George Duberger comme assistant, et me suis rendu à l'angle S. O. de Stoneham, (endroit fixé comme point de départ dans mes instructions) où, après avoir établi la latitude et les variations, la première étant 46° 59' 29" Nord, la dernière 16° 30' Ouest, je partis une ligne dans la direction astronomique N. 15° O., que j'ai prolongée jusqu'à la rive Sud du lac St. Jean. Cette ligne est sortie à 66 chaînes à l'Ouest du poste de commerce de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, et est de 104 milles, 20 chaînes et 74 chaînons en longueur.

En faisant cette exploration, mon attention s'est portée sur les objets suivants, savoir: l'ouverture d'une ligne de communication depuis les établissements en arrière de Québec jusqu'aux terres cultivables situées sur les bords du lac St. Jean, et les facilités qu'il y a de faire des établissements sur le dit chemin.

En décrivant le pays que la ligne doit traverser, je me bornerai à parler des traits principaux qu'il présente et des difficultés qu'il faudra surmonter pour établir une bonne ligne de communication.

Entre le point de départ et la rivière Jacques Cartier, distance de six milles et demie, rien ne s'oppose à la construction d'un bon chemin. Bien que la ligne droite passe à travers un pays considérable qui n'offre qu'un terrain difficile et rocheux, cependant en pratiquant une légère déviation le chemin peut devenir très bon. Le premier obstacle se rencontre sur la rive Nord de cette rivière qui, ici, a deux chaînes de large et coule dans une vallée profonde entre deux chaînes parallèles de hauteurs considérables qui augmentent en élévation et en raideur vers le N. E.; celle de la rive Nord courant bien loin vers le S. O. Le lit de ce cours d'eau est bien plus bas que le niveau général du pays au-delà; aussi pour y parvenir il faut se diriger en zig-zag en face de la hauteur qui est bien bouleversée et rocheuse, et qui nécessiterait des tranchées et des terrassements considérables sur le flanc de la montagne. Après avoir monté sur cette montagne, le chemin aurait à faire un détour de quelques milles vers le N. E., et passer autour d'un lac appelé lac St. Vincent;—ici il faudrait surmonter une seconde chaîne de montagnes, et cela par un passage difficile qui demanderait aussi beaucoup de tranchées et de terrassements. Mais comme le soin d'explorer et tracer la ligne du chemin a été confié à M. George Duberger, qui n'a pas encore transmis ses rapports, je ne suis pas en état de faire rapport sur la partie

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

qu'il a explorée, (environ 40 milles), et je me bornerai aux observations que j'ai faites en tirant la ligne droite.

Depuis la rivière Jacques Cartier jusqu'au 24e mille, le pays que traverse la ligne s'élève par une succession de montagnes anfractueuses, escarpées et rocheuses, dont les faces Sud et Sud-Est le sont tellement qu'elles sont inaccessibles en plusieurs endroits, le roc nu perçant à travers les arbres dans presque toutes les directions; le bois est maigre et rabougris, et le sol (pour ce qu'il y en a) est de la description la plus pauvre—la ligne passe dans le 11e mille par un petit lac dont la décharge, dans l'espace d'un demi-mille, descend au moins cent pieds par des cascades et des chûtes innombrables.

Du sommet d'une montagne dans le 13e mille, j'ai pu voir les eaux du lac St. Charles, les rives du St. Laurent et les paroisses de la rive Sud du fleuve, aussi loin que ma vue pouvait atteindre.

Les rangées de montagnes qui suivent une direction Nord-Est et Sud-Ouest doivent être coupées presque à angles droits par la ligne du chemin; et bien qu'il y ait quelques points où ces rangées pourraient être traversées à des hauteurs moins considérables qu'ailleurs, toujours il faut atteindre à la hauteur des terres: et je pense que je dis plutôt moins que plus en disant que certaines parties des eaux des rivières Ste. Anne et Jacques Cartier (que la ligne coupe) ont une élévation de trois milles pieds au-dessus du niveau du St. Laurent; et quelques-uns des sommets les plus élevés dans ces rangées de montagnes ont de quatre à cinq milles pieds. Les vallées, ou pour mieux dire les ravines qui se trouvent entre ces rangées, sont étroites et il y coule généralement quelques petits ruisseaux ou cours d'eau. Quelques fois elles sont parallèles avec les rangées de montagnes, d'autres fois elles les coupent directement. Elles sont aussi obstruées par des fragments de rochers à gros grains variant d'un à cent feneaux en pesant, qui paraissent avoir été détachés des flancs des montagnes adjacentes et précipités dans les vallées. Au 17e mille la ligne traverse les premières eaux tributaires de la rivière Ste. Anne par un petit lac, (le lac au Canard); elle traverse aussi un grand ruisseau au 18e mille. A environ deux milles à l'Ouest du 20e mille se trouve la rivière Tourile, une des branches principales de la rivière Ste. Anne; ici elle fait presque un détour rectangulaire et coule dans une direction Sud-Ouest pendant qu'elle vient du Nord-Ouest au détour. Sur la rive Ouest de la rivière est la grande montagne Tourile, qui élève sa tête gigantesque de mille à quinze cents pieds au-dessus du niveau du cours d'eau qui se trouve à sa base et est absolument inaccessible des côtés Sud et Est. Les rochers et les rocs qui sont suspendus au-dessus de la rivière à des centaines de pieds de hauteur présentent un coup d'œil remarquablement grand. Pendant plusieurs milles en descendant comme en montant ce ruisseau les montagnes sont excessivement escarpées et rocheuses—dans plusieurs endroits elles sont tout-à-fait inaccessibles. Du sommet des montagnes, au 21e mille, on a, pour plusieurs milles au Sud et à l'Ouest, une étendue de pays qui paraît extrêmement brisé et montagneux—ce sont des pics qui s'élèvent derrière des pics, des montagnes derrière des montagnes jusqu'à ce que, se confondant ensemble, elle forment une rangée continue dans un horizon éloigné. La rivière Tourile coule parallèle à la ligne pendant environ quatre milles, puis elle fait un détour et vient du N. O. à travers une tranchée profonde dans les montagnes. La ligne ne coupe aucune des grandes branches de la rivière Ste. Anne, mais simplement les tributaires les moins considérables.

Du 18 au 24e mille le pays est extrêmement brisé et bouleversé, et présente de hautes rangées de montagnes qui s'élèvent à angles de 30° à 40° avec des fragments perpendiculaires de rochers couverts ça et là de mousse; les vallées, comme il a déjà été dit, sont couvertes de fragments de rochers qui paraissent avoir été détachés par l'effet de la glace et précipités dans l'abîme qui s'ouvre au-dessous, en laissant des traces sur les flancs de la montagne où ils ont renversé les arbres devant eux.

Le 24e mille me paraît être environ à la hauteur des terres, où à l'endroit le plus élevé dans la rangée des montagnes qui courent toutes vers le N. E. et le S. O.; mais le terrain en est tellement brisé que le pays présente une succession infinie de hauteurs à sommets arrondis et plus ou moins escarpées dans toutes les directions. Dans toute cette partie du pays que je viens de mentionner, je ne pense pas qu'il y ait des terres qui soient propres à l'agriculture au nord du 10e mille, au moins à 6 milles de chaque côté de la ligne.

Le bois est de la description la plus pauvre, (du sapin, épinette noire et du bouleau blanc,) et le sol est de la qualité la plus inférieure, (du sable et du gravois,) très compact avec douze à dix-huit pouces de tourbe et de mousse; le terrain est tellement pierreux et rocheux que c'est avec la plus grande difficulté que j'ai pu planter mes baguettes (bien que le bout en soit d'acier) pour m'aider à tirer la ligne. Le bois est aussi très maigre et rabougris, et pousse si serré que les branches sont mêlées les unes avec les autres et c'est avec beaucoup de difficultés que l'on a pu se frayer un passage. Le rocher est si près de la surface et les arbres y tiennent si peu, que les gros vents qui règnent dans ces montagnes, dans le printemps et dans l'automne, en renverse des étendus de plusieurs acres; et ces renversis sont si nombreux que parfois j'ai été obligé de marcher plusieurs centaines de verges sans pouvoir toucher à la terre; ceci, joint aux difficultés déjà mentionnées, fait que le pays est non seulement difficile mais encore dangereux à traverser.

Il serait très difficile de construire un chemin passable dans cette section du pays, par rapport à la nature montagneuse et inégale du terrain, et au sol pierreux et rocheux qu'il faudrait traverser.

Du 24e au 33e mille, le pays est comparativement de niveau; c'est un plateau élevé, qui a ses côtes, ses marais et ses savanes, légèrement inclinés vers l'Ouest avec les eaux qui coulent dans le Tourile. Quoique ces côtes soient peu élevés, il en est cependant qui sont escarpés; le roc est presque à la surface du sol et perce au sommet; le sol qui le couvre est mince et composé de gros sable et de gravois avec beaucoup de pierres à la surface, le tout couvert d'une couche épaisse de mousse; dans les savanes l'on voit une tourbe et une mousse noire d'un pied et demie à deux pieds d'épaisseur; le bois est de l'épinette noire, du sapin et du bouleau blanc, mais d'une crue très petite et rabougie.

Du sommet d'une élévation, dans le 33e mille, on peut voir le pays pour dix milles à la ronde; il paraît brisé par des montagnes qui sont comme des vagues (particulièrement dans le N. O. et le N. E.) courtes et détachées, avec des rochers qui percent au sommet; le bois est noir et rabougris, et le sol maigre, couvert de pierres et de sable; les arbres sont aussi renversés en grand nombre.

Depuis le 33e mille le pays est coupé par de profondes ravines et des côtes de rochers escarpés. Dans le 38e mille, la ligne traverse un lac long et étroit dont les eaux se déchargent au S. S. E.; il a quatre milles de long sur environ $\frac{1}{2}$ de large et forme

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

la source des eaux de la branche Nord-Ouest de la rivière Jacques Cartier ; ce lac reçoit ses eaux à plusieurs milles à la ronde. A environ deux milles à l'Ouest de la tête de ce lac, on rencontre le Metaubetchoan, grande rivière qui se décharge dans le lac St. Jean. Au 39^e mille, la ligne traverse les premières eaux tributaires du Metaubetchoan, et le terrain penche vers l'Ouest. Au 45^e mille la ligne traverse un endroit très élevé dans la rangée des montagnes, et offre un point de vue étendu au Sud et au Sud-Ouest du pays qui est brisé, rocheux et stérile, comme on l'a déjà décrit ; sur un autre point élevé je pouvais voir de l'autre côté de la vallée du Metaubetchoan, au Nord-Ouest, à une distance de 20 milles ; à l'Ouest de la rivière le pays ne paraissait pas aussi brisé, les montagnes s'élevaient les unes au-dessus des autres jusqu'à ce qu'elle se perdissent dans la distance ; d'après leur apparence, j'oserais dire que la terre était de beaucoup meilleure qu'aucune partie de celle sur la ligne qu'on eut encore passé. Au Sud-Est et au Nord-Est, aussi loin que la vue peut s'étendre, on voit encore les mêmes côtes tristes et stériles ; ce point paraît être à la plus grande hauteur des terres dans la seconde chaîne de montagnes, et le terrain s'abaisse graduellement au Nord et au Nord-Est. Du 23^e mille au 45^e mille, le pays semblerait avoir la même élévation générale, et quoique bien coupé et brisé par des montagnes et des côtes, il est le bassin dans lequel les rivières Ste. Anne, Jacques Cartier, Batican, Metaubetchoan et Espicabaw prennent leurs sources ; il est si pauvre et si stérile que je ne crois pas que les terres soient bonnes à aucune chose quelconque.

Du sommet d'un coteau dans le 54^e mille, je pouvais voir bien loin dans une direction Sud ; le pays conserve le même caractère stérile et montagneux avec des rocs et des rochers dans toutes les directions ; le sol est de la plus pauvre description, et le bois est rabougris et petit—(sapin, épinette noire et bouleau blanc.) Je pus aussi apercevoir un grand Brûlé au Sud-Est et au Nord-Est, aux environs des sources de l'Upicabaw ou rivière à l'Ecorce.

Ici les montagnes prennent de nouveau une forme continue ; quand elles ne suivent point la direction de quelques grands cours d'eau elles prennent une direction Nord-Est et Sud-Ouest ; mais elles sont tellement coupées par les ravines et les petits ruisseaux qui descendent de leurs flancs que le pays paraît être absolument bouleversé. Un trait particulier de ces montagnes, c'est qu'elles s'élèvent par une suite de montées presque perpendiculaires et sont toujours plus escarpées au Sud et au Sud-Est qu'au Nord et au Nord-Ouest. Depuis le 39^e mille, toutes les eaux coulent vers l'Ouest et s'unissent à celles du Metaubetchoan.

Au 56^e mille la ligne coupe une branche considérable de la rivière Upicabaw, et la coupe de nouveau au 58^e mille. Ce cours d'eau vient du Sud-Est et est bordé de hautes rangées de montagnes rocheuses. Mais après avoir coupé de nouveau la ligne il continue sa course tortueuse à travers une grande savane plate, dans une direction Nord, et unissant ses eaux à celles d'une autre grande branche qui vient aussi du Sud-Est, il suit cette direction pendant plusieurs milles lorsqu'il tourne à peu près vers le Nord-Est ; et après avoir couru dans cette direction pendant plus de trente milles entre des montagnes élevées et irrégulières, il décharge ses eaux au milieu du lac Kauogami.

Au 55¹/₂ milles la ligne entre dans un grand Brûlé où le bois a tout été détruit par le feu et se trouve aujourd'hui remplacé par une seconde crue de cerisiers, de saules, de peupliers, de bouleaux blancs et de broussailles. La matière végétale a été consumée.

par le feu, et il ne reste plus qu'une couche légère de sable et de gravois qui couvre les rochers ; dans quelques endroits ce n'est qu'une mousse légère. Ce Brûlé s'étend à une grande distance au Sud-Ouest et au Nord-Ouest et varie de douze à vingt milles en largeur.

A l'Ouest de la ligne, à environ deux milles du 58^e pôleau de mille, se trouve un lac qui est la source de la branche Sud-Est de la rivière Metasquiac, un des plus grands tributaires du Metaubetchoan. Cette rivière coule dans une vallée profonde, direction O. S. O., et est bordée par deux rangées de montagnes hautes, escarpées et rocheuses ; elle est rejointe à quelques milles de sa source par une autre grande branche qui vient du N. E. Il y a un nombre de grands et petits lacs sur ce cours d'eau auprès de quelques-uns desquels la ligne passe. Ces deux branches sont navigables pour de petits canots.

Du 58^e mille au 68^e le pays continue à être brisé et coupé, les montagnes s'abaissent graduellement et se détachent à mesure que vous avancez vers le Nord. Au 60^e mille, j'envoyai mon assistant avec un parti d'hommes pour avoir des provisions à l'un des dépôts sur le Metaubetchoan, (qui se trouve éloigné ici de douze milles) ; faisant ainsi vers l'Ouest une section transversale du pays. Sur sa route, il ne vit pas moins de treize petits et grands lacs, tous tributaires de la branche Nord-Est du Metasquiac ; tout le pays était brûlé à un demi-mille de la rivière et n'était pas aussi brisé ni aussi montagneux que jusqu'ici.

J'ai aussi fait une autre exploration transversale à partir du 68^e mille pour rencontrer mon canot voyageur sur la rivière qui était aussi éloignée d'environ douze milles. Cette ligne a traversé plusieurs lacs, et le terrain était beaucoup moins brisé, plus ondulé de côtes, mais le sol est de la plus pauvre description.

Du 68^e au 77^e mille, la ligne traverse une étendue de terres plus unies. Les côtes sont bas et ondulés, les vallées qui les séparent sont larges et sont généralement des savanes et marais à épinette. C'est le bassin où la branche Nord-Est du Metasquiac prend sa source, ainsi que le Kishpahagan et quelques-uns des tributaires du Upicabaw. La ligne traverse la branche principale du Kishpahagan au 75^e mille, laquelle branche prend sa source dans un grand lac situé entre la ligne et la rivière Metaubetchoan.

Depuis le 77^e mille, la ligne passe le long d'une rangée de montagnes difficiles et brisées pendant environ quatre milles. C'est dans ces montagnes que la rivière Kishpahaganish prend sa source ; elle coule dans une direction Nord-Est. A l'Ouest de cette rangée il y a un grand lac dont les eaux coulent dans le Metaubetchoan.

Du sommet de cette rangée de montagnes j'ai eu plusieurs points de vue étendue de pays à l'Ouest, au Nord et à l'Est. A l'Ouest et au Nord-Ouest ce sont des côtes couverts de bois sombres, avec çà et là des quantités de bouleaux blancs près de leurs sommets, et une rangée de côtes peu élevés sur les bords de la rivière Metaubetchoan. A l'Est et au Nord-Est apparaissent des côtes ondulés peu élevés avec une étendue considérable de terrain marécageux, couvert d'un bois sombre. (épinette, sapin, bouleau blanc, et de la mélèse.) Je pouvais voir les vallées du Kishpahagan et Kishpahaganish courant dans une direction Nord-Est. Depuis cet endroit, le pays s'abaisse rapidement vers le Nord et le Nord-Est. Depuis le 83^e mille le terrain descend très rapidement pour deux milles dans les bas-fonds qui bordent la rivière Metaubetchoan, qui s'approche ici

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

très près de la ligne et la suit jusqu'au 87^e mille. Cette rivière tourne alors vers le Nord-Ouest et la ligne monte de nouveau un coteau élevé et escarpé. Près de l'extrémité du 85^e mille, la ligne est coupée par un ruisseau de 66 pieds de large, d'une eau morte et profonde qui est la décharge d'un grand lac situé à l'Est de la ligne; ce lac a environ 5 milles de long et entre 1½ à 2 milles de large, et est presque situé Nord et Sud.

Le pays s'améliore sensiblement dans cette dernière section; le bois est plus grand et plus gros et plus varié. Outre le bois le plus commun déjà mentionné, on y trouve le bouleau noir, le peuplier, le mélèze et la plaine avec des broussailles de bois dur; le sol est aussi d'une nature plus propre à la culture.

Depuis le 94^e mille jusqu'à près de l'extrémité de la ligne, le pays est très brisé, difficile et rocheux, et s'abaisse rapidement vers le lac. Quelques-unes des montagnes sont tout-à-fait inaccessibles, particulièrement dans les trois derniers milles dans lesquels la ligne coupe trois fois le Metaubetchoan. Les rives sont ici formées par des bancs de rochers qui varient de un à trois cents pieds de hauteur et les eaux en sont précipitées dans le lac St. Jean, au-dessous par une succession de chutes et de cascades qui se fraient un chemin dans cette gorge étroite de la chaîne de montagnes.

Il y a dans cette section quelques endroits où le sol est bon bien qu'il soit très coupé par des coteaux et des monticules. Le bois est gros, élevé et d'une bonne description, le bouleau blanc, le bouleau noir, le sapin, le peuplier, le pin rouge et blanc et des mélèzes avec quelques cèdres et érables. Où le sol n'est pas trop pierreux et trop rocheux, il est composé d'une bonne marne sèche. Il pourrait y avoir quelques centaines de billots de sciage de pin rouge et blanc à quelques milles du lac.

Le Metaubetchoan qui se décharge dans le lac St. Jean est une grande rivière d'au moins quatre-vingt-dix milles en longueur, et large d'environ quatre-vingt verges pour soixante milles; elle prend sa source entre les rivières Ste. Anne et Batiscan, et coule dans une direction N. N. O. Elle passe par sept ou huit lacs assez considérables et par autant de chutes et de mauvais rapides. Elle est navigable pour les canots dans toute sa longueur jusqu'à sa source. Les bords de cette rivière offrent bien peu d'endroits où l'on pourrait faire quelques bonnes fermes, mais, généralement parlant, la terre est d'une qualité inférieure.

En faisant une revue générale de toute la ligne du pays parcouru comme moyens de communication avec le lac Saint Jean, je suis d'opinion qu'elle est décidément défavorable. La nature montagneuse du terrain fait qu'il est très douteux que l'on puisse trouver un chemin praticable, au moins à une distance limitée de la ligne d'exploration. L'extrême stérilité du sol et la nature rigoureuse du climat à une aussi grande élévation rend le pays inhabitable pour au moins 70 milles, et les personnes que l'on y placerait pour l'avantage des voyageurs ou les gardiens des maisons de postes devraient être maintenues pendant quelques années au moins aux frais publics, ainsi qu'on le fait aux portages de Temiscouata et de Ristigouche.

En offrant ces remarques je ne veux pas dire que l'on ne pourrait pas trouver une ligne de communication à travers le pays qui se trouve au Nord de Québec, mais il faudrait que cette ligne fut dans une autre direction que celle que mes instructions me prescrivaient de suivre.

Il y a bien peu de terres cultivables sur la rive Sud du lac à l'Ouest du Metaubetchoan, et cela

seulement à l'embouchure de quelques rivières où l'on pourrait peut-être faire douze à quinze fermes. La raison est qu'il y a une rangée de montagnes qui est la continuation de celles qui bordent le Saguenay, et, à quelques milles plus bas que la Baie des Ha! Ha!, elles prennent une direction Nord-Ouest, et, passant tout près des rives Sud du lac Kauogami, elles sortent des rives du lac St. Jean à quelques milles à l'Ouest du Metaubetchoan; à l'Ouest de cette rangée, je ne conçois pas qu'il y ait aucune étendue de terres cultivables, mais à l'Est et jusqu'au Saguenay et sur les bords du lac, la terre est de la plus belle qualité; elle est généralement de niveau et couverte d'une crue magnifique du plus beau bois, le bouleau noir, le sapin, le peuplier, le bouleau blanc, l'érable blanche, le frêne et l'orme, avec une grande quantité de pins blancs et rouges; le sol est composé d'un fonds de terre forte avec douze à dix-huit pouces d'un riche terreau noir et de marne, et susceptible de la plus belle culture; ce pays est arrosé par un grand nombre de lacs et de rivières, et l'on y trouve plusieurs places de moulins magnifiques dans des endroits très avantageux; dans le fait, cette étendue de terre possède tous les avantages nécessaires pour former l'un des établissements les plus riches et les plus étendus du district du Saguenay.

Avant de terminer ce rapport je suggérerai qu'il est bien possible, qu'en explorant à quelque distance à l'Est de la ligne actuelle, on pourrait éviter une grande partie du pays brisé et montagneux qu'il m'a fallu traverser; car, d'après des informations que j'ai récemment eues des chasseurs sauvages et autres personnes, j'ai appris qu'en suivant une passe qui se trouve dans la chaîne de montagnes situées entre la rivière Jacques Cartier et Montmorency et qui courent à mi-chemin entre ces rivières dans une direction Nord, l'on peut parvenir au plateau situé entre le lac des Neiges et le lac Jacques Cartier, et cela par une montée graduelle sans rencontrer des montagnes bien escarpées. Une fois arrivé au sommet, on rencontre une étendue considérable de pays considérablement uni; alors la direction serait parallèle à la ligne, et après avoir traversé le Upecabaw à quelques milles de sa source, on rentre dans la vallée Kishpahagan, sur la Belle Rivière, en suivant de là le cours d'eau jusqu'à sa jonction avec la décharge du lac Kanogamishish. Ce serait à peu près le point central de l'établissement projeté; et de cet endroit l'on pourrait tracer un chemin vers aucun point des rives du lac St. Jean que l'on voudrait.

Cette route, si on la trouvait praticable, serait une route plus directe qu'aucune de celles qui ont été récemment explorées pour parvenir au centre des terres cultivables.

(Signé) F. W. BLAIKLOCK,
Arpenteur-provincial.

(Copie.)

INSTRUCTIONS données à F. W. BLAIKLOCK, arpenteur-provincial, pour tirer une ligne de la nature d'une ligne d'exploration, depuis l'angle Sud-Ouest du township de Stoneham jusqu'au lac St. Jean, à ou auprès de l'embouchure de la rivière Metaubetchoan, dans le comté de Saguenay.

MONSIEUR.—L'exploration du pays situé en arrière de Québec, dans une ligne droite jusqu'au lac St. Jean, ayant été demandée par des adresses et autorisée par un rapport du conseil approuvé, daté le 19 juillet dernier, je vous ai nommé comme l'arpenteur chargé de faire la dite exploration. Vous êtes en

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Appendice
(J. J.)
19 Juillet.

conséquence prié de vous conformer aux instructions suivantes qui devront vous diriger dans l'exécution de la dite exploration.

L'extrémité Sud de la ligne d'exploration ayant été fixée à l'angle Sud du township de Stoneham qui par inférence doit être à peu près dans la latitude 47° et dans la longitude 71° 27' Ouest et l'extrémité Nord ayant été fixée suivant la carte actuelle de la rivière du Saguenay, à l'ancien poste de commerce situé à l'embouchure de la rivière Metaubetchoan, sur la rive Sud du lac St. Jean, étant dans la latitude 48° 26' Nord et longitude 72° Ouest : dans la direction astronomique Nord 15° Ouest, (retranchant les minutes) à la distance de 101 milles à peu près.

En conséquence, vous vous rendrez au dit point de départ avec un parti suffisant d'arpentage et d'exploration, accompagné par M. Duberger, comme explorateur, ainsi qu'il est ci-après pourvu : vous en déterminerez, par des observations astronomiques, la latitude avec autant de précision que vos instruments pourront le permettre, ainsi que les variations de l'aiguille magnétique, tous les calculs devant être dûment entrés en détail dans votre journal ; et là, ayant planté un pôteau de cèdre équari, lequel n'aura pas moins de 6 pouces quarrés et sur lequel vous écrirez la latitude et la variation, vous prendrez de là la dite direction astronomique Nord 15° Ouest, et vous la prolongerez en ligne droite jusqu'au point d'intersection avec les bords du lac St. Jean qui sera, comme on s'y attend, auprès de l'ancien poste de commerce de la station des Jésuites, comme susdit.

Comme cette ligne d'exploration doit être tirée avec beaucoup de soins et de précision, au moyens de piquets ou du théodolite, vous abattrez les arbres grands du petits, et ouvrirez votre ligne d'une manière convenable, en plaquant les arbres dans la direction de la dite ligne seulement : vos mesures devront être prises avec soin, et à cette fin votre chaîne devra être convenablement examinée tous les jours. A chaque mille vous planterez un piquet, numéroté du Sud au Nord, et vous continuerez ainsi en rétablissant quelques fois votre direction par des observations astronomiques ; vous en entrerez les données ainsi que tous vos calculs dans votre journal, jusqu'à ce que vous touchiez au lac St. Jean, à ou auprès de l'embouchure Metaubetchoan.

Comme l'exploration actuelle d'une étendue si considérable de pays dans une seule direction offre un champ aux informations géologiques, vous recueillerez et transmettez de petits échantillons (disons d'un pouce à un pouce et demie ou plus suivant la facilité que les communications par eau offriront de les transporter aux établissements) des rochers fixes que vous rencontrerez sur votre ligne, attachant un numéro à chacun, et l'enveloppant dans de l'écorce de bouleau ou du cèdre ou toute autre substance convenable que vous pourrez vous procurer sur les lieux, en indiquant dans vos notes d'arpentage la localité exacte de chaque échantillon, aussi la profondeur et l'épaisseur du roc, s'il est stratifié. Vous ne devez pas cependant permettre que cela retarde d'une manière considérable le progrès de votre arpentage.

Les devoirs de l'assistant seront d'explorer le terrain de chaque côté de la ligne d'exploration jusqu'à la distance d'environ 5 ou 6 milles, pour tracer, soit sur la ligne soit en dehors, la ligne la plus favorable pour un chemin ; la distance à laquelle sera la ligne d'exploration, à l'Est ou à l'Ouest, devant être constatée par des perpendiculaires mesurée à chaque 2 ou 3 milles au Nord du point de départ le plus rapproché de la dite ligne de chemin, suivant que les circonstances du cas et la nature du terrain pourront

l'exiger ; plaquer la dite ligne d'une manière apparente ; désigner et marquer les endroits particuliers dans chaque mille ou à peu près qui lui paraîtront le plus propre à y former un établissement pour l'entretien du chemin, si l'on trouvait à propos d'en former un ; monter et descendre les rivières que coupera la ligne d'exploration et qui lui paraîtront offrir des terres propres à des établissements et pour telle distance qui lui paraîtra convenir au parti principal. Le dit assistant aura un compas de main et estimera ses distances par le temps ou autrement, et fera l'esquisse de ses traverses d'exploration à votre ligne, laquelle vous réduirez à une échelle approximative.

Vous rechercherez aussi les traces de l'ancien chemin français, qui, dans toute probabilité, se trouvent dans la direction de la ligne projetée.

Etant arrivé au poste sur le lac St. Jean et après avoir pris le repos nécessaire, et y avoir pris de nouvelles provisions, vous partagerez l'expédition en deux partis pour vous en revenir, vous mêmes avec un parti de quatre hommes, avec un canot et deux hommes, pour arpenter la grande décharge, commençant par arpenter la rive Est du lac St. Jean, jusqu'au chenal Nord de la Grande Décharge, et après avoir fait le relevé de la Grande Isle, mesuré la Grande Décharge jusqu'à l'embouchure de la rivière Chicoutimi, où vous attendrez le parti de l'exploration du chemin. L'assistant, avec les autres hommes, du poste de Metaubetchoan prendra une direction vrai Est et explorera le pays par une ligne de chemin jusqu'à ce qu'il arrive à la rivière de Chicoutimi, ce qui sera près du poste de Chicoutimi, en plantant des pôteaux de mille pour guider les personnes qui plus tard pourront être employées à ouvrir le dit chemin de communication. Les partis y termineront leurs opérations et reviendront à Québec pour préparer leurs procès verbaux d'arpentage.

Dans cet arpentage, vous tiendrez compte dans vos notes d'arpentage, d'abord des rivières, des lacs, des côtes, etc., que vous traverserez—de la direction des montagnes, qu'elles se présentent en chaînes continues ou en groupes isolés ; vous prendrez note des vallées, coulées et traits généraux du pays ; de la qualité du sol et du bois, et si ce dernier est gros et élevé ; des cours d'eau coupés, et de quelle rivière ils sont tributaires ; de la largeur, du courant et de la profondeur de ces cours d'eau, et s'ils sont propres à la navigation des canots, etc. ; de l'apparence des terres et du bois sur les rives et autour des lacs que vous pourrez traverser ; si les lacs sont considérables constatez-en l'étendue par des intersections et la configuration des bords par des esquisses : et finalement donnez dans vos remarques toutes les informations que vous croirez pouvoir être de nature à donner une connaissance exacte du pays que vous aurez à traverser.

De toutes ces opérations vous transmettez à ce bureau un rapport complet et détaillé, embrassant toutes les informations générales que vous aurez recueillies dans le cours de l'arpentage, mentionnant les facilités que la ligne tracée offre pour des établissements, désignant aussi ou suggérant l'endroit où le chemin peut être ouvert avec le plus d'avantages, et faisant connaître l'état dans lequel se trouve le bois, s'il paraît en avoir beaucoup été coupé ou les endroits où l'on en a beaucoup coupé, et toutes les informations ou suggestions que vous pourrez croire utiles au gouvernement.

Le rapport sera accompagné d'un plan sur une échelle de 40 chaînes au pouce, indiquant en même temps la ligne d'exploration et la ligne du tracé. La section de la Grande Décharge et la ligne tirée vers l'Est pourront être esquissées sur une feuille à part,

Appendice
(J. J.)
19 Juillet.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

et vous y marquerez les pôtéaux de milles, tels qu'exigés, avec leurs numéros—ainsi que les côtéaux, les rivières, les lacs, les marais et les établissements traversés, les noms des cultivateurs et le nombre d'arpents défrichés, donnant le nom des rivières ou des lacs que ce soit en langue française ou sauvage.

Pour le temps que vous serez employé à ce service, il vous sera alloué 20s. par jour et 1s. 6d. pour rations; votre parti d'arpentage sera composé de dix personnes, outre vous-même et l'explorateur, (et un guide pour vous accompagner) agissant sous vos ordres; sur ce nombre deux tout au plus pourront être employés au service de l'exploration. Il sera alloué à l'assistant 10s. par jour et 1s. 6d. pour des rations. A votre principal porte-chaîne, 5s. par jour. Aux bûcherons, 3s. et aux journaliers 2s. 6d. par jour chaque—avec une allouance journalière de 1s. 6d. pour rations, et il leur sera alloué un temps raisonnable pour se rendre aux champs d'opérations et pour en revenir.

Votre salaire et vos allouances vous seront continués pendant que vous serez occupé à faire votre procès-verbal et les comptes pour ce bureau. Vos comptes et votre liste de paiement seront en double et accompagnés de pièces justificatives; le tout devant être examiné avec soin et exactitude par ce bureau, conformément aux réglemens contenus dans le rapport approuvé du conseil, daté le 11 avril, 1840, resté de records dans ce bureau. Vos notes d'arpentage, vos comptes et vos listes de paiements devront être dûment attestés.

Et il est bien entendu qu'il ne sera fait aucune avance ou paiement pour le service susdit avant que tous les travaux soient terminés et les comptes fermés.

Donné sous mon seing, au bureau des terres de la couronne, à Montréal, ce 7 août, 1847.

(Signé.) D. B. PAPINEAU,
Commissaire des terres de la couronne.

(Signé.) J. BOUCHETTE.

Copié et comparé avec le livre des instructions des arpenteurs, 3 juillet, 1850. F. T. J.

Certifié vrai copie,

E. T. FLETCHER.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Toronto, 13 juillet, 1850.

MONSIEUR.—En vous transmettant, en vertu d'une adresse de l'assemblée législative transmise à ce département par ordre le 28 du mois dernier—les rapports ci-joints de M. Blaiklock et son assistant M. Duberger sur l'exploration qu'ils ont faites de cette partie du pays qui se trouve situé en arrière de Québec, en droite ligne avec le lac St. Jean, et de là jusqu'à Chicoutimi, conformément aux instructions de ce bureau, dont copie est aussi transmise—j'ai l'honneur de soumettre à son excellence le gouverneur-général (relativement à ces opérations) quelques remarques qui résumeront les informations précieuses sous le point de vue géographique et physique qui ont été recueillies en parcourant cette partie considérable de la province. Le résultat de l'examen du pays peut avoir manqué jusqu'à un certain point par rapport au but que l'on avait en vue d'obtenir en dirigeant ces opérations vers le lac St. Jean, tel qu'exprimé dans l'adresse de l'assemblée législative, datée le 16 juin, 1847, priant son excellence de prendre en considération s'il est expédient de faire explorer cette partie du pays situé en arrière de Québec, dans

une ligne droite jusqu'au lac St. Jean de manière à constater si dans cette localité le sol est propre à l'agriculture et s'il a une valeur suffisante pour justifier le tracé, et plus tard l'ouverture d'un chemin entre ces deux localités; mais elle est encore assez importante pour être du plus haut intérêt pour le gouvernement et pour le pays.

Avant que le territoire du Saguenay fut exploré en vertu d'un acte de la législature du Bas-Canada en 1828—on connaissait bien peu de chose du pays qu'arrose le Saguenay ou ses nombreux tributaires, si ce n'est ce qu'on avait appris des personnes qui faisaient le commerce avec les tribus sauvages qui habitaient cette partie du pays communément appelée les Postes du Roi—quoique Charlevoix, Champlain et d'autres historiens nous aient donné des descriptions des premières découvertes et explorations faites dans le pays sous le gouvernement français et du temps des établissements de missionnaires par le ci-devant ordre des jésuites dans le Saguenay et le lac St. Jean.

Parmi les informations obtenues le plus récemment sur le territoire du Saguenay on peut mentionner celles qui ont été fournies par feu Paschal Taché, écuyer, et le Dr. DeSalles LaTerrière dont les renseignements précieux ont puissamment contribué à la passation de la loi et à l'appropriation votée pour l'exploration de cette partie importante de la province sous des commissaires, dont le rapport avec ceux des arpenteurs employés à ce service, joints à l'exploration géographique faite par le lieutenant Baddeley, ingénieurs royaux, tels que publiés par la législature,—ont développé à un point vraiment satisfaisant les ressources agricoles, commerciales et minérales du pays exploré, plus particulièrement sur les rivières navigables et quelques fois dans les profondeurs des localités qui furent visitées par les divers partis d'explorateurs engagés sous les commissaires.

On obtint pareillement une description assez correcte du pays exploré, des opérations combinées des arpenteurs employés par les commissaires, depuis Tadoussac jusqu'à la tête des eaux navigables du Saguenay, à environ 13 ou 15 milles de Chicoutimi, et des communications intérieures et par eau par la rivière Chicoutimi, le lac Kenogami et la Belle Rivière jusqu'au lac St. Jean, et du lac et de quelques-unes de ses principales baies jusqu'au 49e degré de latitude, à part l'exploration des cours d'eau inférieurs et de l'arpentage et de l'exploration depuis Trois-Rivières par le St. Maurice, ses lacs et la rivière Ouatouchouan jusqu'au lac St. Jean. Une partie de ces explorations, savoir, l'exploration de la rivière du Saguenay, depuis son embouchure à Tadoussac, sur le St. Laurent jusqu'au point où s'arrête la marée montante au-dessus de Chicoutimi, ayant été vérifiée et constatée avec exactitude par le relevé hydrographique du capitaine Bayfield, de la marine royale,—la vraie position géographique de ces localités se trouvant ainsi vérifiée, restait encore à vérifier la position relative entre Chicoutimi et le lac St. Jean, sans cela il ne fallait pas songer à établir des townships d'une manière satisfaisante dans le pays intermédiaire.

En cherchant à tracer cette ligne droite de la manière la plus avantageuse pour le service public, (bien que ce ne fut qu'une opération d'exploration) depuis les derrières de Québec jusqu'au lac St. Jean, le gouvernement a cru que c'était une occasion favorable, (outre qu'il en fallait nécessairement constater l'exactitude de l'arpentage dans les champs) de relier par un arpentage et un mesurage régulier l'extrémité Nord de cette ligne droite aux opérations du capitaine Bayfield, terminées au point de la marée montante sur le Saguenay.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

Ainsi donc, comme l'on avait trouvé expédient de prolonger l'arpentage du lac St. Jean, ce projet fut autorisé par un rapport approuvé du conseil daté le 9 juillet, 1849—ordonnant l'arpentage de la rive Est du lac St. Jean et le mesurage de la Grande Décharge jusqu'à Chicoutimi, en même temps que l'exploration d'un chemin en ligne droite à travers la péninsule de Chicoutimi jusqu'à l'embouchure de la rivière de ce nom sur le Saguenay.

M. W. F. Blaiklock, auquel fut confiée l'exploration de cette ligne jusqu'au lac St. Jean, reçut instruction de partir la ligne d'exploration à l'angle Sud du township de Stoneham, considéré comme le point de départ le plus favorable. La distance de ce point à Québec était connue par un mesurage régulier, outre que cet endroit se trouvait dans le voisinage immédiat des établissements florissants des environs du lac St. Charles et des grandes routes qui mènent à Québec; de tirer de là la ligne droite dans une direction astronomique Nord 15 degrés Ouest (calculée d'après les opérations de 1828) de toucher au lac St. Jean à ou auprès de l'embouchure de la rivière Metaubetchoan, mesurer de là les rives Est du lac St. Jean et le cours de la Grande Décharge ou de la rivière du Saguenay à Chicoutimi.

M. George Duberger fut joint à M. Blaiklock comme assistant; il devait explorer le pays à la distance de 5 ou 6 milles de chaque côté de la ligne dans le but de choisir l'endroit le plus favorable pour le chemin mentionné dans l'adresse; et conjointement avec les opérations de M. Blaiklock d'explorer le pays dans une ligne droite à l'Est depuis l'embouchure de la rivière Metaubetchoan, pour la construction d'un chemin à travers la péninsule jusqu'à Chicoutimi.

MM. Blaiklock et Duberger ayant fait l'arpentage et les explorations prescrites par les instructions d'une manière vraiment satisfaisante et scientifique, on pourra mieux apprécier les résultats de cet important service en lisant le rapport de ces messieurs. Le premier pour tout l'arpentage et une partie des explorations, et le dernier pour son exploration et relevé d'une ligne de chemin de Chicoutimi au lac St. Jean, et son exploration depuis le point de départ jusqu'au 40^e pôteau de mille où l'on s'aperçut qu'il était inutile de chercher plus longtemps une ligne de chemin à travers un pays qui n'est nullement propre à l'agriculture, et brisé par des chaînes de montagnes escarpées, tandis que cette exploration entraînait des dépenses considérables sans avantage important pour le service public.

En examinant les opérations faites par MM. Blaiklock et Duberger, telles qu'elles sont indiquées dans les plans de M. Blaiklock qui accompagnent ce rapport, il paraîtrait que, bien que l'on puisse tracer jusqu'à la rivière Jacques Cartier et probablement quelque peu au-delà une bonne ligne de chemin en continuation du chemin actuel auprès du point de départ à Stoneham, cependant la nature escarpée et montagneuse du pays pendant plusieurs milles à l'Est ou à l'Ouest de la ligne d'exploration, fait qu'il est impossible de tracer ou même d'ouvrir un chemin d'aucune espèce, pendant que le sol, à cause de sa nature pierreuse, n'est nullement propre à la culture, sauf quelques lisières de terrains isolées dans

le voisinage des rivières qu'ils ont traversées dans leurs explorations respectives.

Bien que l'exploration du pays depuis Stoneham jusqu'au lac St. Jean, en coupant d'une manière transversale les rangées de montagnes qui se dirigent Nord-Est et Sud-Ouest, n'a pas eu de résultats favorables du moins en ce qui a rapport à la recherche des terres cultivables propres à des établissements, M. Blaiklock, dans le relevé du lac St. Jean et de la Grande Décharge et des isles nombreuses situées à la décharge du lac, rapporte que les terres sur les deux bords de la rivière sont d'une excellente qualité et tout-à-fait propres à des établissements; pendant que M. Duberger fait un rapport également favorable des terres qui sont situées sur les bords de la Belle Rivière et dans tout le pays généralement qui forme la péninsule de Chicoutimi.

Relativement à l'impossibilité d'ouvrir un chemin de communication sur ou dans les environs de la ligne d'exploration depuis les derrières de Québec jusqu'au lac St. Jean, M. Blaiklock fait rapport que, d'après les informations qu'il a recueillies, il est probable que l'on pourrait trouver une ligne de chemin plus à l'Est, en suivant le pays qui se trouve entre les rivières de Jacques Cartier et Montmorency jusqu'à la hauteur des terres, et de là la source des rivières Upika et Belle Rivière, au Nord jusqu'à la vallée ou l'étendue de terre cultivable dans la péninsule de Chicoutimi déjà mentionnées.

En terminant, je dois faire remarquer ici que les connaissances topographiques obtenues sur cette partie du territoire du Saguenay qui a été le champ des opérations conjointes de MM. Blaiklock et Duberger sont, je le conçois humblement, d'un grand intérêt, d'une importance profonde pour le gouvernement et pour le pays, vu qu'elles décident enfin si cette partie du pays exploré est propre à l'agriculture, c'est-à-dire cette partie qui s'étend depuis la chaîne de montagnes qui bordent la vallée du St. Laurent jusqu'aux côtes qui bordent la vallée du lac St. Jean, et qui se dirigent à l'Est vers la Baie des Ha! Ha! et forment en suite ces montagnes élevées qui sont suspendues au-dessus de la rivière du Saguenay; corroborant ainsi les descriptions que l'on avait déjà du pays depuis St. Urbain et Ste. Agnès jusqu'à la Grande Baie ou Baie des Ha! Ha! dans le Saguenay.

A part l'objet de l'exploration, on a obtenu des informations correctes sur la surface générale et la physionomie du pays, sur la direction des chaînes de montagnes et le cours des rivières qui arrosent cette partie extraordinaire de la province, que ce soit des tributaires du St. Laurent ou du Saguenay, et toutes ces informations sont données avec soin sur les plans d'opérations de M. Blaiklock; pendant que l'on a constaté d'une manière tout-à-fait satisfaisante que la péninsule de Chicoutimi et le pays des environs du lac St. Jean et à l'Est de la Baie des Ha! Ha! offrent par la qualité de leur sol un champ étendu aux établissements et à l'agriculture.

Le tout très respectueusement soumis.

J. H. PRICE,

Commissaire des terres de la couronne.

Appendice
(J. J.)

19 Juillet.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, datée du 4 courant; priant son excellence de faire mettre devant la chambre,
" Un tableau statistique des noms des étudiants en médecine, qui ont régulièrement suivi des
" cours de lecture sur l'anatomie, la physiologie, la chirurgie, la médecine la matière médi-
" cale et l'accouchement, dans l'université de King's College, depuis qu'il est ouvert, jusqu'à
" l'époque actuelle, spécifiant aussi combien, sur ces branches, chaque étudiant en a réguliè-
" rement suivi chaque année, et combien, parmi ces étudiants, ont été matriculés dans la dite
" université."

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Toronto, 24 juillet 1850.

Appendice
(K.K.)
24 juillet.

RÉPONSE à la lettre du secrétaire provincial, datée du 6 juillet 1850, demandant un tableau statistique des noms des étudiants en médecine qui ont régulièrement suivi les cours de lectures sur l'ANATOMIE, la PHYSIOLOGIE, la CHIRURGIE, la MÉDECINE, la MATIÈRE MÉDICALE et l'ACCOUCHEMENT, dans l'UNIVERSITÉ de KING'S COLLEGE, depuis qu'il est ouvert, jusqu'à l'époque actuelle; spécifiant aussi combien, sur ces branches, chaque étudiant en a régulièrement suivi chaque année, et combien parmi ces étudiants ont été matriculés dans la dite université.

NOMS DES ÉTUDIANTS.	ÉTUDIANTS QUI SONT MATRICULÉS OU OCCASIONNELS.		Anatomie et Physiologie.	Anatomie pratique.	Chirurgie.	Médecine.	Matière Médicale.	Accouchement.
	Matriculés.	Occasionnels.						
Hagerman, J. T.	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Session, 1845-6.	Session, 1848-9.	Session, 1848-9.
McKenzie, Matthew	1		Session, 1849-50.	Session, 1849-50.	Session, 1849-50.	do do	do	do
Bethune, J. W.	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Session, 1847-8.	do 1846-7.	Session, 1847-8.
Winer William	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	do 1846-7.	do	Session, 1845-6.
Cronyn, John	1		Session, 1845-46.	Session, 1845-46.	Session, 1845-6.	Perpétuel.	Perpétuel.	do
DeGrassi, William	1		Session, 1847-48.	Session, 1847-48.	do 1847-8.	Session, 1847-8.	do	Session, 1849-50.
Bethune, Norman	1		Session, 1849-50.	Session, 1849-50.	do 1849-50.	do	Demi session, 1848-9.	Session, 1849-50.
Hipkins, Edward	1		{ Demi session, 1843-4.	Demi session, 1843-44.	do 1844-5.	do	do	do
Hyndham, John	1		{ Session, 1844-45.	Session, 1844-45.	do 1844-5.	do	do	do
Small, J. Thomas	1		Perpétuel.	Session, 1847-48.	do 1847-8.	Session, 1848-9.	do	Session, 1848-9.
Cook, Alexander H.	1		{ Demi sess., 1846-47.	Session, 1846-47.	Session, 1846-7.	{ Demi sess., 1846-7.	do	do
Dorland, Enoch	1		{ Demi sess., 1847-48.	Session, 1847-48.	do 1847-8.	{ Session, 1847-8.	do	do
Wright, W. C.	1		Session, 1847-48.	Session, 1847-48.	do 1847-8.	Session, 1847-8.	do	do
Scott, William	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Session, 1849-50.	Session, 1847-8.	Session, 1848-9.
Henry, George	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Session, 1847-8.	do	do
Draper, R. H.	1		Session, 1847-48.	Session, 1847-48.	do 1847-8.	do	do	do
Jukes, Augustus	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Session, 1847-8.	do	do
Foley, John	1		Session, 1847-48.	Session, 1847-48.	Session, 1847-8.	do	do	do
Wilson, Robert M.	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Session, 1847-8.	do	do
Sinclair, George	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	do	do	do
Chevet, William C.	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	do	do	do
Carifac, Hugh	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	do	do	do
Herod, G. Samuel	1		Demi session, 1846-47.	Session, 1846-7.	Session, 1846-7.	Demi session, 1846-7.	do	do
White, Marcus	1		Session, 1846-47.	do do	do do	Session, 1846-7.	do	do
Lord, Henry T.	1		Session, 1847-48.	do 1847-8.	do 1847-8.	do	do	do
Wilson, W. H.	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	do 1848-9.	{ Session, 1848-9.	{ Session, 1848-1849.
Paget, Edward	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	do	{ Demi sess., 1849-50.	do
Walbank, Samuel S.	1		Session, 1847-8.	Session, 1847-8.	Demi session, 1847-8.	Perpétuel.	Session, 1847-8.	Session, 1849-50.
Eastwood	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Session, 1847-8.	Session, 1849-50.
Lyons, William W.	1		Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.	Perpétuel.

Appendice
(K.K.)
24 juillet.

TABLEAU des NOMS des ÉTUDIANTS en MÉDECINE, etc.—UNIVERSITÉ de KING'S COLLEGE, etc.—(Continuation.)

NOMS des ÉTUDIANTS.	ÉTUDIANTS QUI SONT MATRICULÉS OU OCCASIONNELS.		Anatomie et physiologie.	Anatomie pratique.	Chirurgie.	Médecine.	Matière médicale.	Accouchement.
	Matriculés.	Occasionnels.						
M'Lean, Joshua.....		1	Perpétuel.....	Perpétuel.....	Perpétuel.....	{ Session, 1848-9..... Demi session, 1849-50.....	Session, 1848-9.....	Demi session, 1847-8.....
Gates, Edwin H.....		1	Session, 1847-8.....	{ Demi session, 1847-8..... Session, 1848-9.....	Session, 1847-8.....	Demi session, 1849-50.....	Demi session, 1849-50.....	
Perks, George.....		1	Session, 1848-9.....	Perpétuel.....	Session, 1848-9.....	Session, 1847-8.....	Session, 1848-9.....	
Harvey, Alexander.....		1	Perpétuel.....	do.....	Session, 1847-8.....	do.....	do.....	Session, 1847-8.....
M'Kenzie, Peter.....		1	Session, 1848-9.....	do.....	Session, 1848-9.....	Demi session, 1849-50.....	Demi session, 1848-9.....	
Clarke, Thomas.....		1	Perpétuel.....	do.....	Session, 1847-8.....	Session, 1849-50.....	Session, 1849-50.....	
Primrose, James.....		1	Perpétuel.....	do.....	Perpétuel.....	do.....	do.....	
Eyans, David.....		1	Perpétuel.....	do.....	Perpétuel.....	do.....	do.....	
Gates, Edward H.....		1	Session, 1848-9.....	do.....	Session, 1848-9.....	do.....	do.....	
Middleton, W. G.....		1	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
M'Crea, Anns.....		1	Perpétuel.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Kellog, A. O.....		1	Demi session, 1849-50.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Richardson, James H.....		1	do do 1843-4.....	do.....	Demi session, 1843-4.....	Demi session, 1843-4.....	do.....	
Thompson, Henry A.....		1	Perpétuel.....	do.....	{ Demi session, 1847-8..... Session, 1848-9.....	Perpétuel.....	do.....	
Bull, Edward.....		1	Session, 1849-50.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Baby, Alexander J.....		1	Perpétuel.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
M'Dougall, Alexander.....		1	Perpétuel.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Brown, Thomas P. S.....		1	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Phillip, John Boy.....		1	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Alkman, John.....		1	Demi session, 1843-4.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Thompson, Andrew.....		1	Perpétuel.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Armstrong, Joseph.....		1	Session, 1844-5.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Stratford, Samuel H.....		1	Session, 1849-50.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Westropp, Robert G.....		1	Session, 1849-50.....	do.....	do.....	do.....	do.....	
Merritt, Joseph A.....		1	{ Demi session, 1843-4..... Session, 1844-5.....	do.....	do.....	do.....	do.....	Session, 1845-6.....
Nation, John.....		1	Session, 1846-7.....	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
Loscombe, Charles R.....		1	Perpétuel.....	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
Cameron, Charles.....		1	Perpétuel.....	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
Langstaff, James.....		1	Perpétuel.....	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
Russell, Gavin.....		1	Perpétuel.....	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
Secorde, Cortland.....		1	Session, 1844-5.....	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
Henwood, Edwin.....		1	Session, 1844-5.....	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....

COURS DE LECTURES SUIVI PAR L'ÉTUDIANT.

Appendice
(K.K.)
24 juillet.

Appendice
(K.K.)
24 juillet.

TABLEAU des NOMS des ÉTUDIANTS en MÉDECINE, etc.—UNIVERSITÉ de KING'S COLLEGE, etc.—(Continuation.)

NOMS des ÉTUDIANTS.	ÉTUDIANTS QUI SONT MATRICULÉS OU OCCASIONNELS.		COURS DE LECTURES SUIVI PAR L'ÉTUDIANT.							Accouchement.
	Matriculés.	Occasionnels.	Anatomie et physiologie.	Anatomie pratique.	Chirurgie.	Médecine.	Matière médicale.			
Henwood, Reginald		1	Perpétuel	Session, 1845-6	Perpétuel	Perpétuel	Session, 1845-6.	do 1746-7	Session, 1846-7	
Salmon, James	1		Session, 1846-7	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	do 1746-7			
Checkley, Robert	1		Demi session, 1844-5	Perpétuel	Session, 1844-5	Session, 1846-7	do 1845-6	do 1849-50	Session, 1846-7	
Klein, Peter		1	Session, 1845-6	do	Perpétuel	do	do	do	do	
Harvey, John		1	do	do	Session, 1845-6	do	do	do	do	
Hanson, Henry		1	Session, 1849-50	do	Perpétuel	do	do	do	do	
Long, M. G.		1	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	do	do	do	
Gardner, Charles		1	Session, 1849-50	do	Session, 1849-50	do	do	do	do	
Askin, Charles J. S.		1	Perpétuel	do	Perpétuel	do	do	do	do	
Browse, William		1	Session, 1849-50	do	Perpétuel	do	do	do	do	
Macklem, Thomas C.		1	Perpétuel	do	Perpétuel	do	do	do	do	
Hackett, James		1	Session, 1849-50	do	Session, 1845-6	do	do	do	do	
Poyd, Walter		1	Perpétuel	do	Perpétuel	do	do	do	do	
Mullen, Robert		1	Session, 1849-50	do	Session, 1848-9	do	do	do	do	
Walker, Robert		1	Perpétuel	do	Perpétuel	do	do	do	do	
Bell, William		1	Session, 1848-9	do	Session, 1848-9	do	do	do	do	
Baker, John O.		1	Perpétuel	do	Perpétuel	do	do	do	do	
Desmond, Humphrey		1	Session, 1849-50	do	Session, 1849-50	do	do	do	do	
McMahon, James		1	Demi session, 1849-50	do	Demi session, 1849-50	do	do	do	Demi session, 1849-50	
Richards, William		1	Session, 1849-50	do	Session, 1849-50	do	do	do	do	
		1	Demi session, 1849-50	do	Demi session, 1849-50	do	do	do	do	

N. B.—Le tableau précédent, fait à la demande du secrétaire provincial, démontre que 82 étudiants ont suivi les cours réguliers de lectures dans la faculté médicale de l'Université. Environ 10 autres étudiants ont suivi les cours de lectures sur la chimie, la jurisprudence médicale, les lectures sur la clinique, et la pratique de l'hôpital, 21 sont matriculés sur les 82 étudiants; et les autres 61 ont suivi les cours comme étudiants occasionnels. Lorsqu'un étudiant a pris un billet perpétuel pour aucun cours de lecture, il assiste généralement au moins pendant deux sessions du dit cours.

BUREAU DE L'UNIVERSITÉ,
Toronto, 20 juillet 1850.

H. BOYS,
Régistrateur.

RAPPORT.

Le comité spécial auquel ont été renvoyés la pétition du révérend M. J. Destroismaisons, et autres, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, comté de Rimouski; celle de la municipalité, numéro un, du conseil municipal du dit comté de Rimouski; et le retour à une adresse à son excellence le gouverneur-général, en date du 1er courant, pour copies de certaines correspondances au sujet du projet de communication, soit par canal, soit par chemin de fer, entre la rivière St. Laurent et la rivière St. Jean, a l'honneur de faire rapport, comme suit:—

Votre comité a examiné avec soin les différents alégués contenus dans les deux pétitions qui lui ont été renvoyées par votre honorable chambre, et s'est enquis de l'utilité des divers objets que les pétitionnaires ont en vue.

La première chose que votre comité a pris en sa considération a été le projet d'ouvrir une communication, par canal ou chemin de fer, entre le fleuve St. Laurent et la rivière St. Jean, et la demande d'une exploration officielle de la contrée. Votre comité a reconnu toute l'importance d'une pareille amélioration dans l'intérêt des deux provinces du Canada et du Nouveau-Brunswick; cette importance a aussi été sentie par les provinces du golfe qui y prennent un vif intérêt, et a attiré l'attention des habitants de l'état du Maine, partie de la république voisine, au point qu'ils tentent en ce moment un grand effort pour dévancer le Canada en établissant une voie rivale qui puisse leur assurer le commerce si avantageux des provinces inférieures dont jouissent aujourd'hui presque exclusivement les Etats-Unis.

Cette amélioration établirait en outre une communication directe entre les eaux du St. Laurent et l'Océan en diminuant de plusieurs centaines de milles la route qui, de nos ports intérieurs, mène à toutes les parties de l'Amérique au sud de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, et ouvrirait une nouvelle voie de transport vers l'ouest des produits des pêcheries des provinces inférieures.

Votre comité prend la liberté de s'arrêter un instant sur les avantages que présenterait le commerce avec les provinces du golfe qui offrent en ce moment le meilleur marché qui existe au monde pour les produits agricoles, quant au prix, et un des meilleurs quant à la quantité. Qu'il suffise à votre comité de faire remarquer à votre honorable chambre que ce commerce avec les Etats-Unis s'est élevé, dans l'année expirante en juin, 1849, à une valeur de \$3,611,783, et que parmi les effets ainsi envoyés par les voies américaines se trouvaient 305,383 minots de blé, et 294,891 quarts de farine; il a été en outre expédié du port de Québec vers les mêmes provinces, dans la même année, 153 vaisseaux emportant 8,728 tonneaux de fret. Ce commerce augmente en outre avec une grande rapidité; la pêche, le commerce des bois et le travail des mines étant les occupations de la grande majorité des habitants de ces provinces, ils sont obligés d'importer de l'étranger, à un haut montant, les substances alimentaires dont ils ont besoin pour leurs exploitations. Votre comité attire l'attention de votre honorable chambre sur l'extrait, annexé aux minutes du comité, d'un discours prononcé par le révérend M. Churchill, sur le sujet, dans une assemblée des citoyens de la ville de Québec.

Votre comité remarquait que le marché des provinces du golfe est aujourd'hui le premier du monde sous le

rapport des prix, ce dont on peut se convaincre en se souvenant que le prix moyen s'est constamment tenu à 7s. 6d. pour le blé, par minot; à 4s. 2d. pour l'orge; et à 2s. pour l'avoine dans des temps où le blé vendu à 4s. 6d. était réputé bien vendu ailleurs, et dans le temps où nos agriculteurs ne recevaient que 2s. pour leur orge, et 1s. 2d. pour leur avoine sur le marché de Québec.

Votre comité recommande donc à votre honorable chambre de s'occuper de l'importance de ce grand projet, et d'accorder les conclusions des pétitions qui demandent un examen des lieux, ce à quoi ont d'autant plus droit les localités spécialement intéressées qu'ils ont eux-mêmes fait les frais des premiers examens dont les rapports avec plans font partie des minutes de votre comité, et sur lesquels votre comité attire l'attention de votre honorable chambre.

Votre comité remarque en outre, que la mise à exécution d'un pareil projet fera connaître et établir les terres que doit intersecter cette ligne de communication, et qui font partie d'une vallée qui, d'après toutes les apparences, forme une des plus belles portions du pays.

Votre honorable chambre n'oubliera pas les efforts que fait le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le même but, et donnera, sans aucun doute, aux communications adressées au gouverneur-général, et attachées à ce rapport, toute la considération qu'elles méritent.

Votre comité en vient maintenant à examiner cette partie de la pétition des habitants de la paroisse de St. Germain de Rimouski, demandant la construction d'un quai dans leur localité. Votre comité recommande de tout son pouvoir la demande des habitants de Rimouski, et est d'avis que des quais érigés de distance en distance, sur les deux rives du fleuve en bas de Québec, sont devenus d'une nécessité indispensable dans l'intérêt agricole et dans l'intérêt commercial. Depuis bien des années les habitants du Bas-Canada, et du district de Québec en particulier, se plaignent avec raison de n'avoir reçu dans aucun genre d'améliorations, soit d'une nature générale, soit d'une nature locale, leur juste part des octrois publics, ce qui devient évident pour qui jette un coup d'œil sur les différents rapports du bureau des travaux publics, soumis tous les ans à la considération de votre honorable chambre. Depuis bien des années, le commerce de la ville de Québec et des habitants des deux rives du fleuve pétitionnent la législature pour obtenir la construction de ces quais qui, par la nature du local, sont des entreprises au-dessus des moyens locaux. L'importance de ces améliorations qui de suite confèreraient à ces localités l'avantage de la navigation régulière par la vapeur, avantage dont ils sont privés aujourd'hui, est hors de doute. Par ce

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

moyen, le marché serait rapproché du cultivateur de toute la distance qui sépare la navigation à la vapeur de la navigation à voile ; la sûreté de la navigation en général serait augmentée ; par ce moyen les frais de transport seraient diminués, et le monopole sur le commerce local d'exportation et d'importation serait détruit.

Par un état annexé à une pétition présentée l'an dernier à votre honorable chambre par les habitants de Rimouski, il appert que le manque de pareils avantages fait que le cultivateur paie aujourd'hui en frais de transport d'achat et profits et pertes du marchand, une proportion d'à-peu-près trente-cinq pour cent en moyenne en sus des prix de détails de Québec, et paie en moyenne à-peu-près vingt par cent au marchand pour transport et profits et pertes sur la vente de ses effets, et tout cela en conséquence de la lenteur et du danger des communications.

Deux rapports du bureau des travaux publics sur le sujet de ces améliorations ont déjà été soumis à votre honorable chambre, tous deux contradictoires dans leurs estimés, qui ont peu satisfait les intéressés qui n'ont nullement été consultés dans l'affaire, et qui seuls sont en état de fournir les renseignements sur le lieu d'élection et le coût de ces améliorations entièrement dépendant du prix des matériaux et de la main-d'œuvre qui ne peut être et n'est pas, de fait, le même partout.

Votre comité a toutes les raisons de croire qu'une somme infiniment moindre que celle mentionnée dans le rapport de M. Rubridge suffirait à la complétion de ces différents ouvrages, qui sont le complément des améliorations à faire pour rendre la navigation du St. Laurent une des plus magnifiques et des plus sûres du monde entier.

Votre comité ne peut entrer dans les détails de ces divers ouvrages ni dans l'examen du choix des localités, et votre comité n'avait pas à faire une enquête sur pareille matière ; mais votre comité suggère à votre honorable chambre d'ordonner une visite régulière des deux rives du St. Laurent avec instruction à l'officier public chargé de cette visite de s'enquérir sur les lieux et de consulter les citoyens résidants dans les diverses localités.

Il est à la connaissance personnelle de plusieurs membres de votre comité que des explorations ont été faites par les habitants de plusieurs paroisses en vue de ces améliorations, et les personnes qui se sont ainsi occupées de l'examen de la côte et se sont enquis du coût probable des ouvrages sont assurément en état de donner des informations précises sur le sujet.

Quant aux autres parties de la pétition, votre comité ne peut que recommander de la manière la plus pressante à votre honorable chambre, l'ouverture de chemins sur les terres de la couronne, dans le but d'en favoriser le défrichement, et recommande aussi l'application immédiate de l'octroi fait par votre honorable chambre, il y a déjà plusieurs années, pour la confection d'un chemin de Métis à Matane.

En résumé, votre comité recommande à votre honorable chambre d'accorder les conclusions des deux pétitions qui lui ont été renvoyées, et est d'opinion qu'une communication entre le St. Laurent et la rivière St. Jean, que la construction des quais sur les deux rives du fleuve en bas de Québec, et la confection de chemins sur les terres de la couronne, chemins destinés à ouvrir à la jeunesse du pays l'entrée des terres incultes, sont des entreprises d'une importance majeure, et, de fait, le besoin urgent du moment.

Appendice
(L. L.)
27 juillet.

Votre comité espère donc que votre honorable chambre ordonnera une exploration du St. Laurent au lac Témiscouata, un examen des deux rives du fleuve en bas de Québec, et que les suggestions de votre comité seront prises en la sérieuse considération de votre honorable chambre.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) J. C. TACHÉ, *Président.*
" PIERRE J. O. CHAUVEAU.
" F. LEMIEUX.
" P. C. MARQUIS.
" C. F. FOURNIER.

A P P E N D I C E .

Correspondance.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
13 juin, 1850.

MONSIEUR,—Le comité ayant confiance dans l'intérêt que prend le bureau de commerce de Québec, dans le projet d'ouvrir une communication entre la rivière St. Laurent et la rivière St. Jean, espère que le bureau voudra bien avoir la bonté de fournir au comité, dans le plus court délai possible, toutes statistiques qu'il pourrait posséder au sujet du commerce qui se fait entre le Canada et les provinces du golfe séparément, et entre les dites provinces et les Etats-Unis, en autant qu'il a rapport à l'objet en vue, objet sur lequel le comité serait heureux de connaître chaque opinion que le bureau de commerce de Québec entretient.

Par ordre,

J. P. LEPROHON,
Greffier du Comité.

A l'hon. W. Walker,
Président B. C. Q.

SALLE DU BUREAU DE COM. DE QUÉBEC,
Québec, 8 juillet, 1850.

A J. P. Leprohon, écuyer, }
Toronto. }

MONSIEUR,—Votre lettre du 13 juin, adressée à M. Walker, a été soumise au conseil du bureau de commerce de Québec à sa dernière assemblée, et quant à ce qui a trait à la communication entre cette province et le Nouveau-Brunswick, par le lac Témiscouata, j'ai l'ordre de déclarer que, jusqu'ici, notre commerce avec cette section du pays a été si limité, qu'il est impossible de recueillir sur ce point aucuns détails statistiques qui pourraient être utiles au comité de l'assemblée.

Néanmoins, le conseil est pleinement convaincu que si une semblable communication pouvait être ouverte par un canal ou par un chemin de fer, il s'établirait de suite un commerce intercolonial extrêmement important, et pour cette raison, il recommande instamment de faire entreprendre une exploration de terrain entre le St. Laurent et la rivière St. Jean, afin de constater la possibilité d'exécuter ce projet, aussi bien que l'établissement d'un bon port dans les environs des Trois-Pistoles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) A. GILLESPIE,
Secrétaire.

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

RAPPORT d'une exploration de l'Isle-Verte au lac Témiscouata mis devant le comité par M. le président :—

A Louis Bertrand, écuyer, maire de la municipalité No. 1, du comté de Rimouski, John Heath, Benjamin Dionne, François Talbot, Honoré Roy, Chs. Bertrand, J. Baptiste Beaulieu, écuyers, et autres messieurs formant un comité nommé par les habitants des paroisses de l'Isle-Verte, St. George et St. Arsène de Kakouna, et de St. Floi, dans le comté de Rimouski, pour surveiller et diriger l'exploration d'un chemin de fer, depuis l'Isle-Verte jusqu'au lac Témiscouata.

Messieurs,—En conformité à vos instructions nous requérant d'explorer le terrain qui se trouve entre le chenal qui sépare l'Isle-Verte, dans le fleuve St. Laurent et le lac Témiscouata, en passant dans les environs de la ligne qui divise les paroisses de l'Isle-Verte et Kakouna, afin de s'assurer de la possibilité pour pouvoir y construire et ériger un chemin de fer, nous avons l'honneur de soumettre le rapport qui suit :

Considérant que, lorsque la province du Canada et celle du Nouveau-Brunswick seront réunies par la grande voie de communication projetée entre le St. Laurent et le St. Jean, leurs intérêts seront les mêmes, et qu'elles dépendront en grande partie l'une de l'autre pour l'accroissement de leur commerce et de leurs produits, nous n'hésitons pas à dire que la confection d'un chemin de fer depuis le fleuve St. Laurent à gagner le lac Témiscouata, tendrait naturellement à augmenter la prospérité des habitants de ces deux provinces, ouvrirait un nouveau débouché pour la vente de leurs produits, faciliterait les opérations du commerce, et encouragerait en même temps ceux qui veulent s'établir sur les terres incultes, en arrière des paroisses de la Rivière-du-Loup, l'Isle-Verte, Trois-Pistoles, des townships de Viger et Withworth, dont la fertilité n'est surpassée par aucune autre sur ce continent.

Nous avons toujours été d'avis qu'un grand obstacle à l'amélioration de l'agriculture et à la prospérité des habitants éloignés des villes, était le manque d'une voie de communication et transport commode, facile et prompt, et nous croyons pouvoir citer comme un exemple frappant et incontestable de cet avancé, les nombreuses paroisses du comté de Rimouski dont plusieurs sont à une distance de soixante-et-dix lieues de Québec, et d'où le cultivateur ne pouvant qu'avec beaucoup de difficultés et pertes de temps se transporter sur le marché de notre ancienne métropole, il s'ensuit qu'il ne peut disposer avantageusement pour argent comptant de ses grains et autres produits de son industrie.

La conséquence toute naturelle est qu'il se trouve forcé de restreindre ses opérations de défrichement, et que son industrie n'a eu jusqu'à ce jour que peu ou point d'encouragement au-delà de ce qu'exigeait sa subsistance ou la liquidation de dettes contractées pour se procurer les besoins et nécessités de la vie et ceux de ses enfants.

L'ouverture judicieuse d'une voie de communication par un chemin de fer, entre le St. Laurent et le lac Témiscouata, et qui s'étendrait ensuite jusqu'à Québec, au moyen de bateaux-à-vapeur, remédierait (nous en sommes persuadés) aux nombreux inconvénients dont souffrent les habitants des populeux comtés de Kamouraska et Rimouski, en autant que le chemin de fer engagerait indubitablement plusieurs des propriétaires de bateaux-à-vapeur à fréquenter régulièrement, et plusieurs fois par semaines, l'endroit où serait le

terminus du chemin, lorsqu'ils seraient certains de trouver constamment du fret à transporter de Montréal, Québec, et même des parties supérieures de la province du Canada, tel que farine, lard et autres effets et marchandises dont les habitants du Nouveau-Brunswick ont besoin, et qu'ils sont obligés de se procurer à grands frais des états de la confédération américaine qui nous avoisinent.

Les avantages que donnent la rapidité et la sûreté de la communication par les chemins de fer et bateaux-à-vapeur sont si bien reconnus aujourd'hui que personne ne révoque en doute que cette voie de transport l'emporte de beaucoup, et est bien préférable à celle qui a lieu par canal, et nous croyons devoir en outre remarquer qu'il serait peut-être difficile et incommode, et, dans tous les cas, beaucoup plus dispendieux d'adopter cette dernière voie de communication ; la navigation sur un canal dans ces endroits ne pouvant être ouverte et libre que vers la fin de mai de chaque année, les glaces et la crue des eaux existant aussi presque généralement jusqu'à cette époque.

L'automne, qui est le temps le plus précieux et où le besoin de la communication se ferait sentir le plus vivement, la navigation sur le canal serait souvent fermée et obstruée à la fin d'octobre, ou au commencement de novembre par le froid qui fait geler les eaux des rivières et des lacs qui se trouvent en arrière du comté de Rimouski, et avec lesquelles on devra nécessairement alimenter le canal.

Ce qui nous engage d'ailleurs à recommander le chemin de fer comme préférable au canal, c'est parce que nous ne doutons pas qu'il serait fort dangereux de naviguer sur le fleuve St. Laurent, au bas de Québec, dans les mois d'octobre et novembre avec les bateaux dont on se sert ordinairement sur les canaux de la dimension que pourrait être celui que l'on ferait pour communiquer du St. Laurent au Témiscouata.

Opérations.

Le septième jour de février jusqu'au quatrième jour de mars de l'année mil huit cent cinquante, accompagnés des nommés Venant Tremblay et Rémi St. Pierre, témoins et chafneurs assermentés, nous avons procédé à tracer et chaîner le chemin en contemplation, passant au premier rang de la seigneurie de l'Isle-Verte, sur la terre de Louis Bertrand, écuyer ; au second rang, sur les terres des sieurs Amable Prevost, Augustin Soucy et Thomas Lévesque ; au troisième rang, sur la terre de sieur Charles Talbot ; au quatrième rang, entre les terres des dits Louis Bertrand et Louis Bouchard, traversant les terres accordées aux sauvages Amalécites, au sud-est de la dite seigneurie de l'Isle-Verte ; et de là nous nous dirigeâmes au sud-est jusqu'au lac Témiscouata, distance de six lieues et soixante arpents, depuis les bornes et limites de la seigneurie de l'Isle-Verte, formant, le tout, un trajet de neuf lieues soixante-et-huit arpents et cinq perches, depuis le chenal entre l'Isle-Verte, vis-à-vis la rive du sud et du lac Témiscouata, ainsi qu'il appert par le plan que nous avons l'honneur de filer avec le présent rapport.

En mesurant depuis le chenal sus-mentionné à la distance de vingt-quatre arpents, nous avons rencontré deux petits rochers désignés sur le plan par les lettres A et B, éloignés l'un de l'autre de six perches, laissant un passage libre et droit d'autant. B et C, sur le plan, représentent un coteau de tuffe à la distance d'une lieue et sept arpents où nous avons fait un petit détour pour éviter des rochers qui étaient sur notre route. Nous avons ensuite mesuré jusqu'au coteau dit "des Erables," en D sur le plan, lequel coteau est un peu élevé, mais de terre, et offre une pente et une vallée du côté sud-est à la distance d'une lieue, quarante-et-un

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

arpents. E, sur le plan, représente la rivière Verte, large d'environ soixante-et-douze pieds, qui se trouve à la distance d'une lieue, cinquante-huit arpents et huit perches; quoique les écores de cette rivière soient un peu élevées, elles sont cependant d'égale hauteur et nous avons trouvé un terrain plan jusqu'à la rivière la Fourche, large d'environ trente pieds, en F sur le plan, à la distance de deux lieues, vingt-quatre arpents et six perches. Les écores de la rivière la Fourche, par le côté sud-est sont de moyenne hauteur, le terrain est tant soit peu incliné vers icelles jusqu'à un monticule où l'on rencontre le premier rang des terres appartenant aux sauvages Amalécites, représentées par la lettre G sur le plan, distance de deux lieues, quarante arpents. Cette montagne pourrait être évitée en faisant passer le chemin projeté à environ deux arpents au nord-est de la ligne tracée. Le terrain est passablement uni et plan jusqu'à la distance de trois lieues, quatre arpents et cinq perches où nous avons trouvé une vallée resserrée entre deux rochers et offrant une pente douce en H et I sur le plan. A la distance de trois lieues, vingt-trois arpents et cinq perches, le terrain en K sur le plan, est couvert de bois franc et est un dos de cheval peu considérable d'environ un arpent. En continuant à mesurer jusqu'à la distance de quatre lieues, vingt-neuf arpents, afin d'éviter une élévation et la côte à la Boule que l'on rencontre de même que la berge de la rivière Maria Kèche, de moyenne largeur, environ douze pieds, à cet endroit l'on fait un détour par une vallée qui s'étend jusqu'à la distance de cinq lieues, deux arpents et neuf perches; à environ cinq arpents au sud-ouest de la ligne tracée, le passage sera plus libre et plus facile. La lettre M sur le plan, représente le ruisseau Ferré à la distance de cinq lieues, vingt-huit arpents et quatre perches et où il faudra ériger un pont très peu considérable, attendu que les bords du dit ruisseau sont resserrés et d'égale hauteur. O représente la grande Fourche, large d'environ vingt pieds, distance de cinq lieues, soixante-et-dix-sept arpents et quatre perches; cette rivière, du côté sud-est, présente un terrain en pente douce, jusqu'à la distance de six lieues, sept arpents et quatre perches, et le terrain est ensuite passablement uni jusqu'à la rivière de la petite Fourche large d'environ quatre-vingts pieds y comprise la ravine, en P sur le plan, qui se trouve être à la distance de six lieues, soixante arpents. De là, nous nous sommes rendus jusqu'à la montagne à Paradis représentée par la lettre Q, et qui se trouve à la distance de sept lieues, douze arpents et huit perches; le terrain est en pente douce jusqu'à la partie la plus basse du sommet de cette montagne représentée par la lettre R sur le plan, distance de sept lieues, vingt-deux arpents et quatre perches; à environ trois arpents de la ligne tracée, on y trouve un passage libre et facile et on évitera la construction de quais. Lorsque nous fûmes à la distance de sept lieues, trente-six arpents et une perche, nous avons trouvé une coupe ou gorge de la dite montagne à Paradis en S T sur le plan, par où nous descendîmes, et nous sommes d'opinion qu'il y faudrait faire un quai en T W sur le plan, vu que le terrain serait plus bas du côté sud-est de la dite montagne que du côté nord-ouest. Afin d'éviter un terrain inégal que l'on rencontre ensuite, il faut passer au nord-est, c'est-à-dire, en suivant la ligne brune jusqu'en V sur le plan, où il faudrait aussi ériger un autre quai, attendu qu'il s'y trouve une côte en V X sur le plan, à la distance de sept lieues, soixante-et-huit arpents et une perche. Nous avons ensuite trouvé une belle vallée située entre deux chaînes de montagnes jusqu'à l'embouchure de la rivière du Moulin, en Y sur le plan, laquelle se trouve à la distance de huit lieues, trente-trois arpents, et s'étendant jusqu'à la chaîne de montagnes connues sous le nom de montagnes à Buard en Z sur le plan, distance de huit lieues et soixante-et-treize arpents. A l'extrémité nord-est de l'une de ces montagnes, nous nous sommes dirigés sur

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

le lac Témiscouata, où l'on rencontre de nouveau la rivière du Moulin, distance de huit lieues et soixante-et-dix-neuf arpents; les écores de cette rivière sont un peu élevées, mais égales et marquées A¹ sur le plan. Nous continuâmes à mesurer jusqu'à une montagne qui se trouve du côté sud-ouest de la ligne tracée, mais en faisant passer le chemin à deux arpents au nord-est de l'endroit où il est maintenant marqué en A² sur le plan, à la distance de neuf lieues, seize arpents, on évite la montagne. Pour donner le passage libre à la distance de neuf lieues et vingt-cinq arpents en A³ sur le plan, il faudrait couper un tant soit peu le pied de la montagne qui s'y rencontre, et afin d'éviter un monticule que l'on trouve à la distance de neuf lieues et trente-huit arpents, il faudrait faire passer le chemin à un arpent au sud-ouest en A⁴ sur le plan. La rivière du Moulin en A⁵ et A⁶, distance de neuf lieues et quarante-huit arpents, suit la ligne jusqu'à celle de neuf lieues et cinquante-cinq arpents; en passant l'écore de cette rivière, le terrain est uni; et rendus à la distance de neuf lieues et soixante arpents, nous avons trouvé un rocher de moyenne hauteur en A⁷ sur le plan, lequel dit rocher pourrait être évité en passant à un arpent de la ligne tracée. Rendus à la distance de neuf lieues et soixante-cinq arpents, nous avons changé la course pour l'incliner vers l'est, afin d'éviter un rocher qui, du côté sud-est, offrait une pente très raide, et de là, nous mesurâmes jusqu'au lac Témiscouata qui se trouve être éloigné de neuf lieues, soixante-et-neuf arpents et cinq perches du chenal entre l'Isle-Verte et la seigneurie de ce nom, point de notre départ.

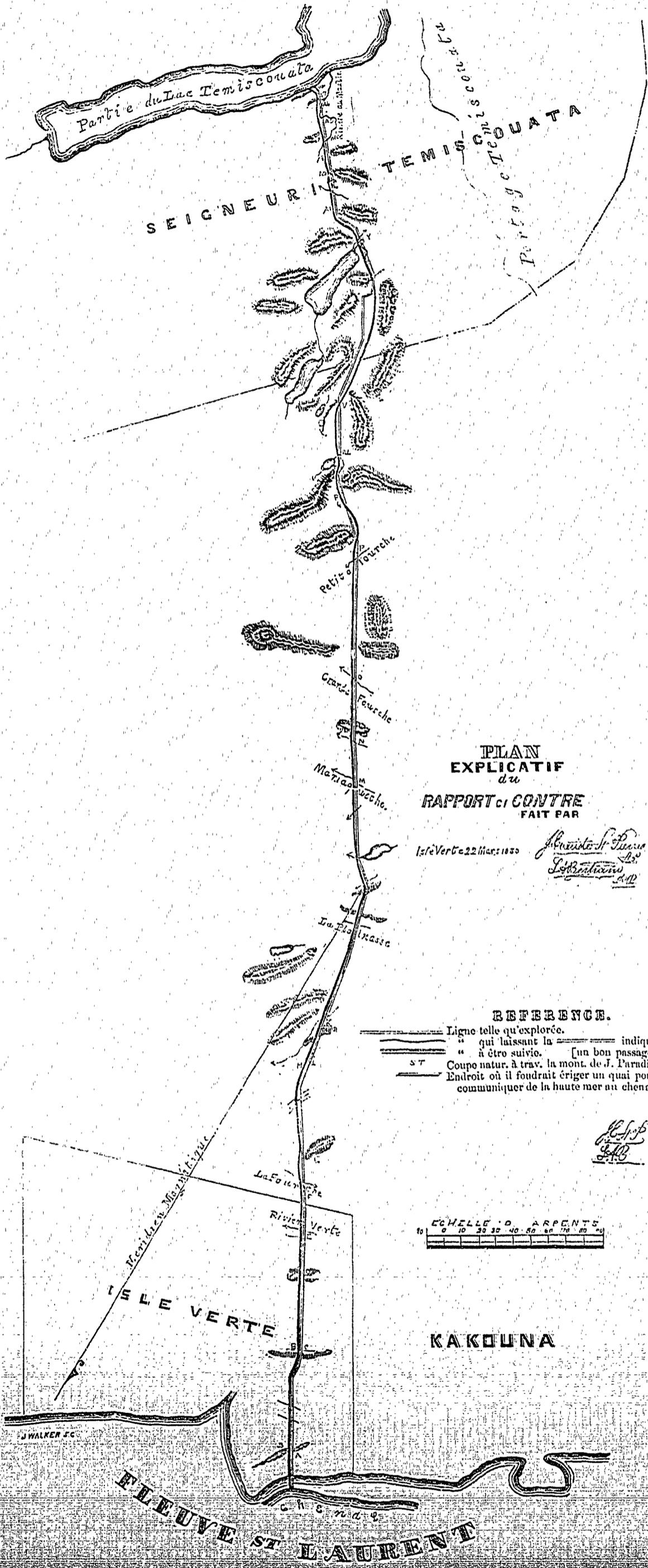
Ce qui précède est le résumé de nos opérations, et nous sommes respectueusement, mais fermement d'avis que le terrain que nous avons parcouru n'offre aucun obstacle à la mise à exécution du projet important tant sous le point de vue agricole que commercial, savoir: la jonction du St. Laurent au lac Témiscouata, par un chemin de fer, et nous croyons sincèrement qu'au contraire ce terrain offre de grands avantages qui doivent le faire préférer à une voie de communication qui se ferait par canal, que nous regardons comme très difficile et très dispendieuse; et tous ceux qui connaissent la topographie des lieux partageront notre opinion.

Il est peut-être aussi très à propos de faire remarquer que le public qui demande depuis longtemps à la législature de faire construire des quais où les bateaux-à-vapeur qui voyageraient de Québec pourraient accoster, si l'on adoptait la voie de communication par le chemin de fer, le quai qui serait érigé et bâti à l'endroit où serait le terminus du chemin de fer servirait, et pour débarquer le fret destiné au Nouveau-Brunswick, et comme rendez-vous ou point de départ d'où les habitants résidant à une distance de quinze à vingt lieues pourraient s'embarquer sur le bateau-à-vapeur qui les transporterait, dans quelques heures, sur le marché de Québec où ils pourraient disposer avec avantage de leurs produits et de leurs denrées. Si l'on construisait aussi un quai sur la rive nord du St. Laurent, dans un lieu central et convenable, nous concevons qu'aucune entreprise publique ne tendrait plus à avancer les intérêts et la prospérité de cette partie éloignée de la province, ainsi que ceux de la classe mercantile du Canada en général.

Le tout humblement soumis.

(Signé,) J. E. ST. PIERRE, A. P.
L. A. BERTRAND, A. P.

Isle-Verte, 11 mars, 1850.



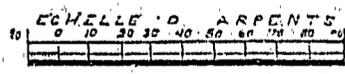
**PLAN
EXPLICATIF
du
RAPPORT et CONTRE
FAIT PAR**

Isle Verte le 22 Mars 1850
J. B. P. P.
L. B. P. P.

REFERENCE.

- Ligne telle qu'explorée.
- qui laissant la —— indique à être suivie. [un bon passage.]
- ST Coups natur. à trav. la mont. de J. Paradis.
- Endroit où il faudrait ériger un quai pour communiquer de la haute mer au chenal.

J. B. P. P.
L. B. P. P.



KAKOUNA

J. WALKER SC

MÉMOIRE sur la communication entre le St. Laurent et le St. Jean.

Depuis plusieurs années on s'est occupé du projet d'ouvrir une grande voie de communication entre les provinces du Canada et du Nouveau-Brunswick. Pendant longtemps cette idée est demeurée à l'état d'utopie; mais depuis peu elle a pris des proportions telles que cette amélioration, naguère désirée ardemment, est devenu aujourd'hui un besoin réel et vivement senti.

La législature du Nouveau-Brunswick a pris l'initiative en votant, l'an dernier, une somme de £10,000 pour l'amélioration de la rivière St. Jean, partie de la ligne de communication dont il s'agit, et pour une exploration dans le même but. Le rapport de M. le capitaine Bent, chef de cette exploration, a été mis devant les chambres dans le mois de mars dernier, et, à la réception de ce rapport, M. le procureur-général Wilmot, qui déjà avait entrepris un voyage en Canada dans la vue d'entrer en conférence avec l'exécutif canadien sur ce sujet, a introduit une mesure par laquelle le Nouveau-Brunswick se fait fort d'exécuter sa part de travail, si le Canada, de son côté, veut, en conformité de vue, ouvrir un passage, soit par canal ou chemin de fer, à travers la portion de territoire qui se trouve dans ses limites.

Il serait inutile d'entrer dans des détails pour démontrer l'utilité d'une pareille amélioration. L'empressement et l'énergie déployés par notre sœur-province, les assemblées tenues à Québec à ce sujet, la représentation du bureau de commerce de cette dernière ville, les efforts faits par ces localités particulièrement intéressées, et les nombreux articles de journaux prouvent assez que la conviction a gagné tout le monde. Reste donc à prouver la possibilité de l'exécution pour ce qui regarde le Canada, le rapport de l'exploration dans le Nouveau-Brunswick ayant démontré jusqu'à l'évidence que rien n'est plus facile que de venir sur le lac Témiscouata rencontrer nos berges ou nos locomotives.

A la nouvelle des efforts sérieux qu'on allait faire dans le but plus haut mentionné, les paroisses de l'Isle-Verte et des Trois-Pistoles, spécialement intéressées en autant que considérées par les gens connaissant la contrée, comme les seules qui puissent offrir les avantages de terrain nécessaires à l'accomplissement du projet, ne sont demeurées ni oisives ni apathiques. Déjà aux Trois-Pistoles on avait exploré la rivière et ses bords jusqu'à sa source, et de là jusqu'au lac Témiscouata; depuis, les chasseurs priés de le faire et les conducteurs de chantiers, sur l'ordre exprès de MM. Price et Tétu, n'ont laissé échapper aucune occasion d'étudier le pays sous le double point de vue d'un canal et d'un chemin de fer. Dernièrement, les citoyens de la paroisse de l'Isle-Verte, aidés de ceux de Kakouna, leurs voisins, ont fait entreprendre et exécuter par MM. J. E. St. Pierre, et L. A. Bertrand, arpenteurs, une exploration qui a coûté près de £60. Le rapport et le plan de cette dernière expédition seront envoyés à l'exécutif et mis devant le public. Ceux de l'examen de la rivière des Trois-Pistoles et de ses bords, par M. l'arpenteur Gamache, ont été déposés au bureau des travaux publics de cette province.

Pour ma propre satisfaction et pour me rendre au désir des habitants de deux paroisses plus haut nommées, j'ai visité moi-même, avec L. A. Bertrand, écuyer, arpenteur, les endroits objets des explorations dont je viens de parler. Nous étions accompagnés de MM. François Jean et Pierre Bouchard, comme guides, pour la ligne de l'Isle-Verte, et par MM. François Bellavance, Eugène Leblanc et Vital Riou, pour la ligne des Trois-Pistoles. J'inscris ici le résultat de

ma visite, et j'accompagne ce rapport d'un plan et d'une carte figurative des différences de niveau. Partie de ces renseignements sur les distances et les différences de niveau est prise sur des données à peu près exactes, et partie sur des supputations qui, à coup sûr, ne s'éloignent pas assez de la vérité pour causer des erreurs fatales.

APERÇU GÉNÉRAL.—Les deux lignes indiquées sont à peu près égales en longueur, c'est-à-dire, d'un peu plus de neuf lieues, prenant les deux havres de l'Isle-Verte et des Trois-Pistoles et le lac Témiscouata comme points extrêmes des deux lignes. Le plus haut sommet se trouve, pour l'une et pour l'autre, à une profondeur d'environ vingt milles dans les terres; de ce point les eaux se séparent, car c'est la limite sud de la vallée du St. Laurent; ce sommet peut être évalué à deux cent cinquante ou trois cents pieds de hauteur au plus; cette évaluation s'accorde assez avec des observations qui donnent une hauteur moyenne de cinq cents pieds aux montagnes qui forment cette chaîne, si l'on considère que les lignes examinées ici passent dans des gorges au bas de monticules qui s'élèvent là à de plus de deux cents pieds.

On a donc une élévation d'au plus trois cents pieds du fleuve à basse marée à la hauteur des terres, à repartir par une pente généralement graduelle, sur une distance de vingt milles, donnant différence dans le niveau moins de quatre pouces par cent pieds, et dans l'endroit le plus abrupte, sur une distance de cinq milles, moins de neuf pouces par cent pieds. Pour la dernière partie des deux lignes, savoir: depuis la hauteur des terres au niveau des eaux du lac Témiscouata, sur une distance d'environ neuf milles, on a une différence de niveau d'à peu près un pouce par cent pieds.

Il est bon de faire remarquer que les figures I. et II., indiquant approximativement les changements de niveau, sont faites sur deux échelles bien différentes de longueur et d'élévation, (la figure I. est la ligne de l'Isle-Verte, et la figure II. celle des Trois-Pistoles); celle-ci est exprimée dans la proportion de quarante pieds par ligne de huit au pouce, et la longueur de neuf arpents par ligne, ce qui donne une apparence plus défavorable, la hauteur étant exprimée par rapport à la longueur dans la proportion de 40: 1. Pour établir un point de comparaison, j'ai reproduit ici, figure III., une partie des plans favorables de la ligne projetée du *Great Western Railway*, considérée comme très avantageuse, et, figure V., la partie la moins favorable de la même ligne sur l'échelle suivie dans un rapport sur cette voie, et j'ai mis en regard, figure IV., les lignes de l'Isle-Verte et des Trois-Pistoles. Un coup d'œil suffit pour démontrer que les terrains représentés figure III et IV. offrent à peu de chose près les mêmes avantages, et que celui représenté figure IV. offre incomparablement plus de facilités que celui désigné figure V.

Il se rencontre, sans doute, des côtes sur le trajet des lignes en question, lignes qui sont remarquablement droites; mais aucune des élévations n'est bien considérable, toutes sont de terres, et toutes, j'en suis certain, peuvent être évitées (celles qui sont de quelque importance, s'entend,) la conformation singulièrement avantageuse du pays m'en est une preuve, car toutes ces hauteurs ne sont, à proprement parler, que des mamelons isolés ou des *berges* de rivières qui, de distance en distance, offrent des coulées à pentes douces. Nulle part sur les deux lignes, on ne rencontre de savanes, de marais, ou d'endroits sujets aux grandes inondations: partout le sol est sec et partout fertile.

C'est le lieu de parler des deux havres qui se trouvent sur le fleuve, à l'abri des isles, à la terminaison

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

des deux lignes ; ces havres sont indiqués sur le plan ci-joint par deux traces en pointillé et par de petites ancre ; les chiffres indiquent le nombre de brasses d'eau qui s'y trouvent à marée basse. Ces deux havres bons pour tous les vents se disputent la supériorité, et tous deux sont excellents.

J'ai dit plus haut que les terres que traversent les lignes mentionnées sont fertiles : on me permettra à ce sujet une digression bien courte. A diverses reprises, et en différents endroits, j'ai eu occasion de traverser la belle vallée qui s'étend dans la partie reculée du comté de Rimouski, et à la vue de ces terres si belles et si abandonnées, si voisines de nous et si peu connues, si profitables et si peu exploitées ; à la vue de ces belles forêts d'érables, d'ormes, de cèdres, de mélèzes, mêlés à d'autres bois, — à la vue de ces arbres poussés si gros et si droits par un sol vigoureux et bien arrosé, présentant à chaque pas des pouvoirs d'eau qu'ailleurs on irait chercher bien loin, je me sentais le cœur gros de soupirs en songeant à l'imprévoyance du peuple qui laisse de telles richesses chez lui pour aller courir ailleurs des chances de fortune qui fuient toujours, et qu'on n'atteint presque jamais ; et en songeant aussi à l'oubli du gouvernement qui laisse ainsi sans communications et sans améliorations de si belles portions de territoire, tandis que quelques milliers de louis suffiraient à révéler le courage des défricheurs et à les retenir sur le sol qui les a vus naître, et qui pourrait les voir vivre si heureux, et mourir si tranquilles.

Je reviens à l'objet principal de ce mémoire. Les deux localités de l'Isle-Verte et des Trois-Pistoles se disputent la supériorité. Il serait imprudent de vouloir désigner sur une visite rapide, et sans usage d'instruments, laquelle des deux lignes est la meilleure ; mais ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est que toutes deux sont praticables ; et quand je dis praticables cela veut dire que l'exécution ne nécessitera aucune dépense extraordinaire. L'exploration attendue du public mettra à même de juger, sans crainte de se tromper, sur la supériorité de l'une des deux voies sur l'autre.

II.

Explications du plan et de la carte des différences de niveau.

Ligne de l'Isle-Verte.—La ligne tracée par MM. Saint-Pierre et Bertrand, et marquée par un trait noir sur le plan, sert de base aux remarques explicatives qui suivent :

AA, sur le plan au départ de la ligne, sont deux petits rochers, laissant un passage libre de six perches ; B est un coteau de tuffe bleuâtre, facile à travailler, qui présente, sur une largeur d'environ quatre arpents, une déclivité d'à peu près vingt pieds du sommet à la base. C'est un coteau dit "des Erables," qui forme une coupe de vingt arpents de large. D est la rivière Verte, dont les bords offrent une coulée bien disposée ; la rivière a en cet endroit 72 pieds de large, c'est de toutes les rivières que traversent la ligne, de beaucoup la plus large ; les ponts nécessaires sur les autres rivières seront tous d'une lamourde. De D en E, il se rencontre quelques croupes sans importance : E est la rivière la Fourche, et le trait jaune indique une coulée où l'écore offre peu d'élévation. F est une hauteur que coupe la ligne, et que le détour indiqué par le trait jaune évitera en grande partie. De F en G, la montée est constante et assez rapide, bien que praticable ; nos guides nous ont assuré que par le détour indiqué en jaune de F en H, on éviterait partie de cette élévation, ainsi que la côte à la Boule en G, et la berge élevée de la rivière Maria Kèche en H ;

la conformation générale du terrain rend cet avancé très croyable. De H en I, il y a comme en différents endroits de la ligne de petits mamelons de terre à peine dignes d'être mentionnés ou faciles à détourner. De I en J, il faut laisser la ligne pour suivre la gorge indiquée par le trait jaune, et qui offre un passage facile et commode. De J en K, le tracé jaune indique un bon passage, en suivant en partie la berge de la rivière du Moulin. De K en L, la ligne coupe un terrain accidenté, bien que praticable ; le trait jaune indique une autre voie que je n'ai pas visitée, atteignant le lac à environ deux milles au sud-ouest de la ligne tracée, et que nos guides nous ont représentée comme très-avantageuse. Mais dans tous les cas, comme le fret et les passagers devront arriver sur le lac Témiscouata avec des berges, il me paraît infiniment meilleur et beaucoup moins coûteux de canaliser la rivière du Moulin jusqu'au lac Ikouisenaki, qui lui-même ne a environ deux milles de longueur, et est navigable. La rivière du Moulin a une largeur presque partout égale de 36 pieds, et coule entre deux écores, souvent assez élevées, partout suffisante pour contenir de 6 à 7 pieds d'eau : la rivière est sans chute. Six écluses placées à peu près dans les endroits marqué 1, 2, 3, 4, 5, 6, suffiraient pour donner près de trois lieues de navigation, ayant son terminus dans cette gorge qui serpente au pied des montagnes de I en J sur le plan. Des écluses bien faites en bois de cèdres seraient suffisantes, tant sous le rapport de l'excellence que sous celui de la durée, et coûteraient une somme qui pourrait paraître ridicule aux yeux des hommes accoutumés aux estimés des grands travaux de la partie choyée de la province. Qu'il suffise de dire que des écluses de moulin à scies sur les grandes rivières, coûtent d'ordinaire £200, et j'en connais qui, faites sans beaucoup de précaution, durent depuis 25 ans. Sans doute que des écluses de ce genre ne conviendraient pas ; mais la masse solide serait à peu près la même, et moindre sur les moyennes rivières, et en quadruplant la somme on obtiendrait quatre fois plus d'ouvrages, et le total serait encore une somme modique. Il ne faut pas oublier qu'il n'y aurait nul besoin de creusement.

LIGNES DES TROIS-PISTOLES.—Le chemin de chantier marqué par un trait noir sur le plan, sert de base aux observations qui suivent :

A et B sont des coteaux peu élevés. C est un autre coteau mesurant environ 70 pieds du sommet à la base, avec une pente assez graduelle d'à peu près 40 arpents de longueur au nord, et une autre de quelques arpents au sud. Le chemin de chantier ne peut être suivi de A en D. Les deux traits jaunes indiquent deux voies, sur lesquelles on peut choisir, et bonnes toutes deux. D est un coteau dont les versants ont une pente graduelle. La continuation des deux lignes jaunes jusqu'en F, rivière Boisbouscache, indiquant des voies meilleures que le chemin qui, néanmoins, peut-être suivi en faisant seulement un petit circuit en E pour éviter les écores de la rivière Bic, en cet endroit assez élevées. De F en G, montée graduelle assez douce. De G en H, les lignes jaunes indiquent deux circuits destinés à éviter quelques mamelons abrupts de terre. I est un endroit où, pendant 11 arpents de marche, il faut laisser le chemin au sud-ouest, pour suivre la berge de la rivière au pied d'un monticule élevée ; les trois derniers de ces 11 arpents cotoient la croupe qui termine, en s'abaissant, le monticule, et là le terrassement aurait besoin d'être soutenu en deux ou trois endroits par des ouvrages en bois ou en pierre, mais de peu de frais. J est le rocher Gamache, et le trait jaune indique le détour à faire pour l'éviter : près de là, est une coulée peu profonde et d'à peu près 20 pieds de large. En K, le chemin traverse du côté sud-ouest de la rivière pour suivre la berge des lacs et rivière jusqu'à Témiscouata, traversant pendant trois lieues

Appendice
(L. L.)

27 juillet.



FIG. I.

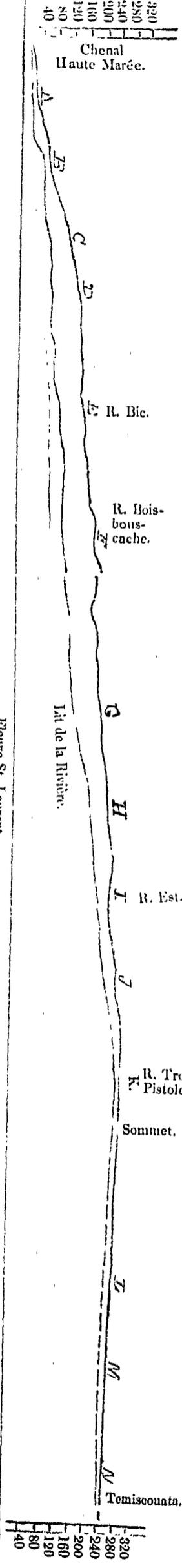


FIG. II.

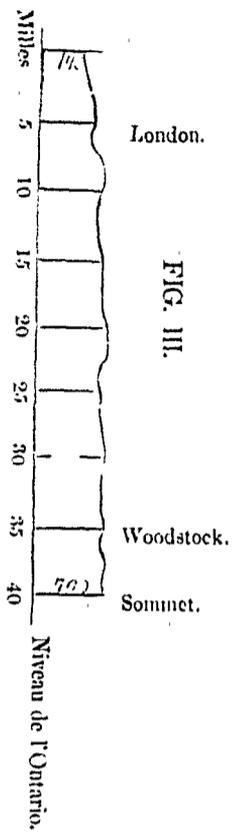


FIG. III.

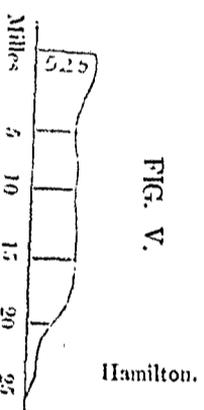


FIG. V.

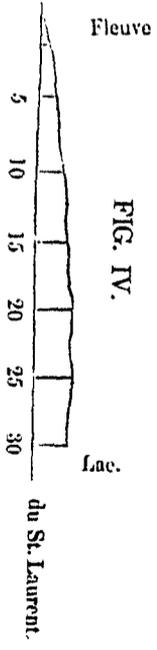
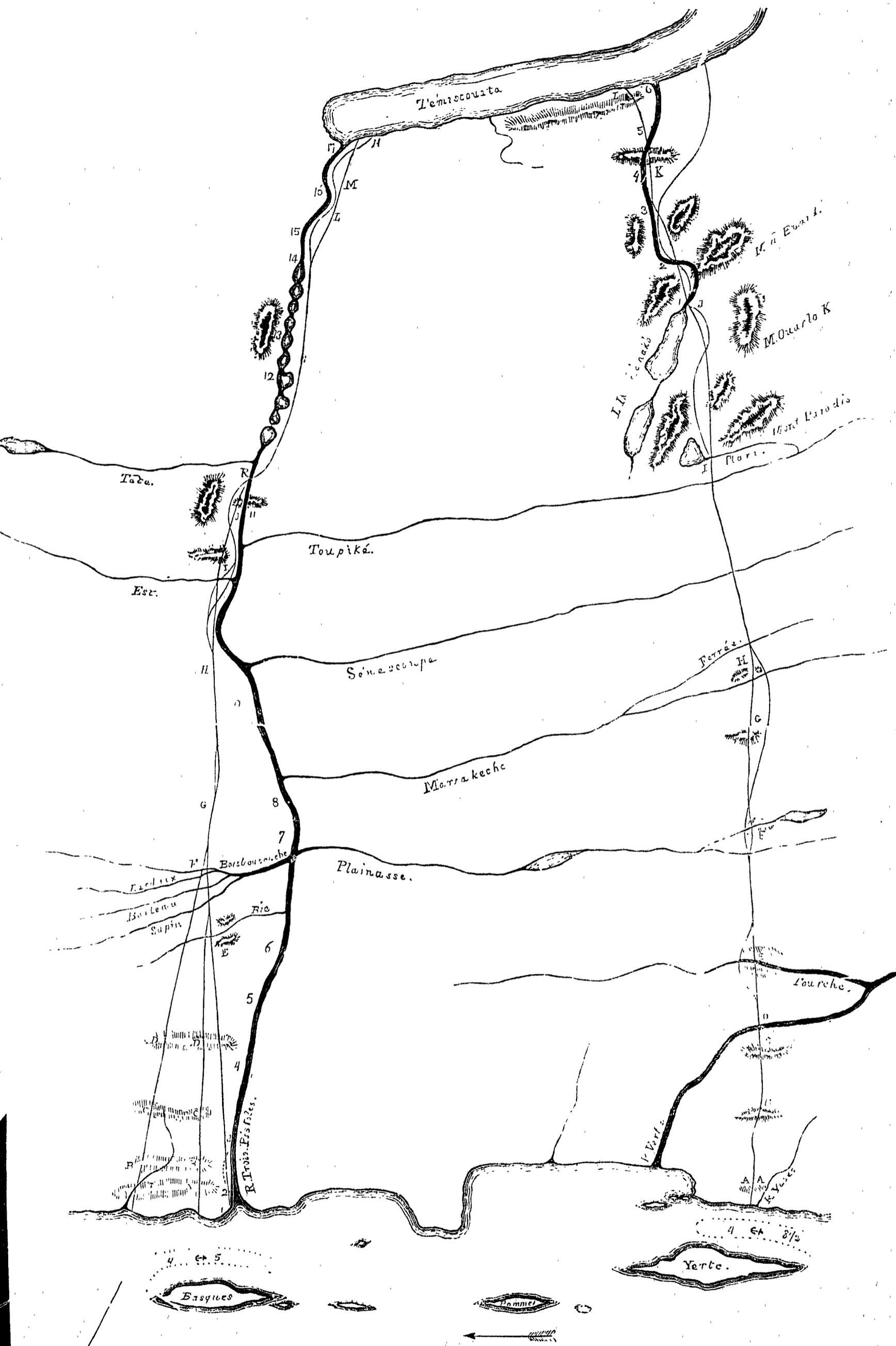


FIG. IV.

Niveau du Fleuve St. Laurent.

Fleuve St. Laurent.



Echelle de 72 Arpents ou Pouce.

S. b. Taché.

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

un terrain parfaitement plan. L et M sont de petites coulées tombant vers la rivière dite du sud. N est l'abord du lac Témiscouata, dans un endroit où le terrain arrive au niveau des eaux par une pente insensible. Tous les ponts à faire, sur les rivières et sur trois ou quatre coulées, seront des ponts d'une seule lambourde.

J'ai pris, dans ma visite, tous les renseignements possibles sur le lit de la rivière, que j'ai examinée en beaucoup d'endroits, sous le point de vue d'un canal, et je suis persuadé qu'au moyen d'une vingtaine d'écluses on canaliserait les rivières et les lacs jusqu'à Témiscouata, de façon à donner dans les endroits les moins profonds des biefs une profondeur de 6 à 7 pieds d'eau sans aucun autre creusement que les sept arpens mentionnés plus bas. Ces écluses pourraient être placées à peu près dans les endroits marqués sur les plans par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. De 2 en 3, il faudrait faire passer la rivière dans une belle coulée creusée par la nature, afin d'éviter une chute d'environ 50 pieds. La coulée qui commence au-dessus de la chute a de grandes écores et une largeur moyenne de 100 pieds dans son fonds : pour y faire passer la rivière, il suffirait d'ouvrir une tranchée d'à peu près un arpent à chacune de ses extrémités qui se redressent tout d'un coup et servent de berge au lit actuel de la rivière. De A en Z sur le plan, il existe un petit canal creusé de mains d'hommes, pour les usages du chantier, qui fait communiquer la source de la rivière des Trois-Pistoles avec la source de la rivière du sud ; ce canal a cinq arpens de long, et il suffirait de lui donner des proportions suffisantes. De Z en 14, le terrain est si plan qu'une écluse d'au plus cinq pieds d'élévation suffit aujourd'hui avec le canal dont je viens de parler, pour jeter dans la rivière Trois-Pistoles les eaux des trois derniers lacs, qui naturellement déchargeaient leurs eaux à Témiscouata. En 15 est une petite chute peu considérable et facile à submerger.

Voici le résumé des études faites sur le terrain et à frais particuliers, études imparfaites, sans doute, mais néanmoins d'une grande importance; maintenant, il appartient au gouvernement, et la chose lui sera demandée simultanément par le bureau de commerce de Québec et les autorités municipales du comté de Rimouski, et hors de la province, elle est sollicitée par la législature du Nouveau-Brunswick, il appartient, dis-je, au gouvernement du pays d'ordonner et de faire exécuter une exploration minutieuse et des études au moyen d'instruments, afin de décider sur le mode de communication, sur le lieu d'élection, et établir le coût probable de l'entreprise. La note A qui suit ce mémoire est un estimé de la dépense d'une semblable exploration.

J. C. TACHÉ.

NOTE A.

Coût probable d'une exploration.

Pour deux guides connaissant la contrée, à 5s. par jour, la durée de l'exploration étant évaluée à trois mois	£45 0 0
13 hommes pour transport de provisions, et tous autres services, à trois louis par mois	117 0 0
Nourriture des hommes, à 1s. par jour ...	67 10 0
Dépenses imprévues et déficits possibles	25 10 0
	<hr/>
	£255 0 0

Le montant des honoraires des ingénieurs n'est pas inclus ici, parce que le bureau des travaux publics pourrait envoyer quelques-uns des messieurs qui y sont employés ordinairement et reçoivent un salaire permanent.

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

Extrait d'un discours prononcé par le Révérend M. Churchill, à une assemblée des citoyens de Québec, et mis devant le comité par M. Taché.

« La rivière n'a pas besoin d'être explorée, et l'étendue du portage entre les Trois-Pistoles et le lac Témiscouata n'est que de 18 milles, ou entre la Rivière-du-Loup et le Témiscouata, de 36 milles; il n'y a aucun doute que le reste ne soit entrepris par le Nouveau-Brunswick. J'attirerai maintenant l'attention à la route elle-même, et aux grands points qu'il faut gagner. La route va à St. Jean par le lac Témiscouata, et la seule terre sur cette étendue est le portage des Trois-Pistoles et des grandes Chûtes; et ici, je dirai que, pendant deux ans, il y a eu un bateau conduit par des chevaux sur le lac, et un petit vapeur en opération dans la partie supérieure de la rivière St. Jean près de Madouaska, et entre Woodstock et Frédéricton; aussi, entre Woodstock et Fredericton, le commerce a-t-il été considérable; dans l'avant dernier automne, il n'y avait pas eu moins de 3000 passagers et de 2000 barils de fleur transportés sur ce seul vaisseau. La consommation de la fleur dans le Nouveau-Brunswick, seul, a été estimée à 2000 barils par année, et je vais lire la différence entre le coût de transport, tel qu'estimé par M. Fisher, entre la route proposée et celle de New-York :

200,000 barils de fleur à Chicago, à \$3 50 cents	\$700,000
Fret pour Québec, à 50 cents	100,000
Expédition, à 5 cents	10,000
Assurance, 1 par cent.	8,000
Assurance de Québec, ½ par cent.	4,050
Fret de Québec à St. Jean, à 50 cents	100,000
Commission, 2½ par cent.	23,053
	<hr/>
Total à Québec <i>via</i> New-York	\$945,203

200,000 barils de fleur de Chicago, à \$3 50 cents	\$700,000
Fret pour New-York, à \$1,00	200,000
Expédition de Buffalo, à 5 cents	10,000
Assurance pour New-York, 1 par cent.	9,100
Chargement en vaisseaux à New-York	510,000
Assurance de New-York, 1 par cent.	9,291
Echange sur New-York, 1½ par cent.	14,076
Fret de New-York, à 25 cents	50,000
Commission, 2½ par cent.	25,062
	<hr/>
Total à New-York	\$1,027,529
Déduction	945,203

Différence de dépense en faveur de la route de Québec \$82,326
 « Et les facilités de transport à bon marché que la route en contemplation offrira augmenteront au moins de double la consommation dans les provinces inférieures. »

CORRESPONDANCES ENTRE LES DEUX GOUVERNEMENTS.

(Copie.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Frédéricton, N. B., 24 février, 1849.

MONSIEUR,—Conformément à l'ordre de son excellence le lieutenant-gouverneur, je suis chargé de vous transmettre avec les présentes, copie d'un bill qui est maintenant l'objet des délibérations de la législature de cette province, et qui a pour but l'amélioration de

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

la rivière St. Jean, avec des extraits du rapport de l'ingénieur civil, nommé l'été dernier par ce gouvernement, à la suite d'une adresse de l'assemblée, pour examiner et constater le coût probable de la construction d'écluses aux petites chutes de la rivière Madaouaska.

Le projet en question est considéré comme étant d'une très grande importance, tant pour le Canada que pour cette province; et j'ai reçu l'ordre d'attirer l'attention de votre gouvernement à ce sujet, et de solliciter son aide et sa co-opération pour exécuter un ouvrage qui fait espérer de si nombreux avantages aux deux provinces.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

[Signé,] J. P. PARTELOW.

A l'hon. JAS. LESLIE,
Secrétaire-provincial,
Canada.

(Copie.)

Bill pour pourvoir à l'amélioration de la navigation de la rivière St. Jean.

ATTENDU que l'on pense que l'amélioration de la navigation de la rivière St. Jean produirait des résultats très avantageux pour la province, et qu'il est à propos d'autoriser une appropriation annuelle sur les revenus de la province pour cet objet;

I. A ces causes, qu'il soit statué par le lieutenant-gouverneur, le conseil législatif et l'assemblée législative que, dans le but d'améliorer la navigation de la rivière St. Jean, il sera et pourra être loisible au lieutenant-gouverneur ou administrateur du gouvernement, par et de l'avis et consentement du conseil exécutif, d'ordonner à volonté, par un warrant, le paiement à même le trésor de la province de la somme ou des sommes d'argent qui seront nécessaires, sans dépasser le montant de _____, pour toute et chaque année, pendant la durée de cet acte, et de les employer et dépenser en totalité ou en partie, suivant qu'il sera nécessaire, pour améliorer la navigation de la rivière St. Jean, et faire les arpentages et les explorations préparatoires ou accessoires qui seront jugés nécessaires.

II. Et qu'il soit statué, que son excellence le lieutenant-gouverneur ou administrateur du gouvernement, par et de l'avis et consentement du conseil exécutif, aura plein pouvoir et autorité de nommer telles et autant de personnes pour faire le relevé de la dite rivière ou de toute partie d'icelle, et construire et faire tels ouvrages et améliorations, ou pour en surveiller l'exécution, que son excellence le lieutenant-gouverneur ou administrateur du gouvernement pour le temps d'alors, par et de l'avis et consentement du conseil exécutif, ordonnera et prescrira.

III. Et qu'il soit statué, que la personne ou les personnes qui seront ainsi nommées sous l'autorité de cet acte, auront plein pouvoir et autorité, par elle-mêmes ou leurs assistants, de passer sur toutes terres concédées, avec l'intention de faire quelque relevé ou amélioration se rattachant à la navigation de la rivière St. Jean, en y causant aussi peu de dommages que possible.

IV. Et qu'il soit statué, qu'il sera rendu compte des différentes sommes d'argent tirées du trésor de temps à autre par l'autorité de cet acte, régulièrement

chaque année, par les personnes qui les recevront ou seront nommées pour en faire l'emploi de la même manière et avec les mêmes formalités, à tous égards, qu'il est rendu compte des autres deniers publics.

V. Et qu'il soit statué, que son excellence le lieutenant-gouverneur ou administrateur du gouvernement pour le temps d'alors, avec et de l'avis du conseil exécutif, aura plein pouvoir et autorité de dépenser toute somme ou sommes d'argent octroyées par cet acte pour améliorer la navigation de la rivière Madaouaska, en y construisant des écluses ou autrement, et améliorer le portage qui contourne les chutes de la dite rivière Madaouaska, et faire les autres améliorations nécessaires pour rendre navigables les cours d'eau qui se relient ou se rendent à la dite rivière dans les limites de cette province, et ouvrir et établir une voie de communication avec le Canada.

VI. Et qu'il soit statué, que cet acte restera et sera en vigueur pendant _____ ans et pas plus longtemps.

EXTRAIT.

(Copie.)

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Conformément à vos ordres, j'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement le rapport suivant sur la possibilité et les conditions de la construction d'écluses pour passer les petites chutes de la rivière Madaouaska, aussi bien que sur les améliorations nécessaires pour rendre cette rivière navigable jusqu'au lac Témiscouata.

“ L'importance, ou je dirai plutôt l'absolue nécessité, d'ouvrir une route jusqu'en Canada, de manière à procurer aux provinces les avantages réciproques de relations commerciales et de secours mutuels, devient tous les jours de plus en plus évidente; entre autres avantages, cette route offrirait de plus grandes facilités pour le transit des malles qui pourraient alors être transportés d'Halifax à Québec en bien moins de temps que par la voie des États-Unis: une route agréable pour un nombre immense de voyageurs américains canadiens et d'autres nations qui, pendant les mois d'été, désirent instamment visiter et traverser cette province. Des secours efficaces au nouveaux colons, l'avancement de tout le pays, aussi bien qu'un grand nombre d'autres avantages pour ses habitants en général, mais spécialement pour ceux de la section supérieure de la province, s'en suivraient naturellement.

“ La construction de l'ouvrage en question ouvrirait, avec l'exception du portage d'un demi-mille aux grandes Chutes, une navigation complète au moyen de la vapeur, depuis la ville de St. Jean jusqu'à la tête du lac Témiscouata, à moins de 18 milles des Trois-Pistoles, sur le St. Laurent; cette dernière distance se trouvent, j'en suis informé positivement, dans une contrée plane convenable soit pour un chemin de fer, une route ordinaire ou un canal.”

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 19 mars, 1849.

MONSIEUR,—En égard à la lettre que l'hon. J. P. Partelow a adressée au secrétaire-provincial, le 24 février dernier, j'ai l'honneur de transmettre copie ci-jointe

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

d'un rapport approuvé du conseil exécutif, d'après lequel votre excellence verra que, dans l'état actuel de ses finances, la province du Canada n'est pas état de co-opérer à la réalisation des améliorations que la législature du Nouveau-Brunswick avait en vue d'opérer dans la navigation intérieure entre les deux provinces.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

[Signé,] ELGIN ET KINCARDINE.

A son excellence,
Sir E. HEAD, Bart.

(Copie,)

[EXTRAIT du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les *matières d'état*, en date du 10 mars 1849, et approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 14 du même mois.]

Vu la lettre de l'hon. J. P. Partelow, secrétaire-provincial du Nouveau-Brunswick, en date du 24 février dernier, demandant au gouvernement à co-opérer à l'amélioration de la navigation intérieure de cette étendue de pays qui se trouve comprise entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, près du lac Témiscouata,—le comité apprécie pleinement l'importance des travaux pour l'exécution desquels on demande la co-opération du gouvernement, et il regrette que les grandes dépenses nécessitées pour l'achèvement des travaux publics en cette province, qui sont d'une importance plus immédiate, l'empêchent de donner l'as-

C²⁴

sistance que l'on demande pour effectuer les améliorations projetées par la législature du Nouveau-Brunswick.

Certifié.

[Signé,] J. JOSEPH,
G. C. E.

(Copie,)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fredericton, 21 mars, 1849.

MILORD,—Je désire soumettre à votre excellence et à votre conseil, un bill qui a été passé par la chambre d'assemblée de cette province, et qui sera sans doute approuvé par le conseil législatif.

Je n'ai pas besoin de faire observer à votre excellence que le Canada et le Nouveau-Brunswick ont un intérêt commun à l'amélioration de la rivière St. Jean, et je suis certain que la législature de cette province accueillera avec la plus vive satisfaction tout indice d'un désir de la part du Canada à co-opérer à la réalisation des objets de ce bill, dans l'étendue de ses limites.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

[Signé,] EDMUND HEAD.

A son excellence,
le gouverneur-général.

Appendice
(L. L.)

27 juillet.

Appendice
(M.M.)
29 juillet.

Appendice
(M.M.)
29 juillet.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, datée le 11 juillet 1850, et le priant de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un état des noms des parties qui ont des licences pour la coupe du bois quarré ou de billots sur la rivière Gatineau et ses tributaires, le nombre de milles que chaque personne possède, les deniers déposés par chacune d'elles, et le montant des droits prélevés pour chaque limite, dans les deux dernières années, distinguant les bois quarrés des billots de sciage; et aussi, le nombre de milles quarrés de terres à bois sur la dite rivières et ses tributaires non encore concédés, le nom des personnes qui en ont demandé des lots, et la quantité demandée par chacun.

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Toronto, 29 juillet 1850.

TABLEAU des NOMS des PERSONNES qui POSSÈDENT des LOTS pour la COUPE des BOIS, sur la RIVIÈRE GATINEAU, démontrant l'étendue de la superficie en milles, et les droits prélevés, tel que demandé par ordre de l'honorable assemblée législative, en date du 11 juillet 1850.

NOMS DES POSSESSEURS ACTUELS.	ÉTENDUE EN MILLES.	1848.						1849.					
		DÉPÔTS.	MONTANT DES DROITS PRÉLEVÉS.				DÉPÔTS.	MONTANT DES DROITS PRÉLEVÉS.					
			Billots.	Bois quarré.		Billots.		Bois quarré.					
£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		
Joseph Aumond.....	67	26	0	10									
Edward Massé.....	100	26	0	10									
Thomas M ^c Goey.....	39	19	10	7									
do do	60	39	1	3									
do do	100	26	0	10									
James M ^c Goey.....	100	26	0	10									
Ruggles Wright.....	24½	6	8	1									
do do	14	18	7	2	62	10	0	241	18	6			
do do	47	18	7	2									
Allan Gilmour.....	20	5	4	2									
do do	100	26	0	10					26	0	10		
do do	5	1	6	0									
do do	20	7	16	3					7	16	3		
do do	80	31	5	0									
do do	6	3	2	6									
do do	80	20	16	8									
do do	25	6	10	2					6	10	2		
do do	38	9	19	2	366	5	0		9	19	2	493 17 8 95 10 5	
James Gilmour.....	100	26	0	10									
do do	55	14	6	6									
do do	50	13	0	5									
do do	100	26	0	10					26	0	10		
do do	12	9	17	6									
do do	75												
Gilmour et Cie.....	25	7	10	3									
James Gilmour.....	7½								1	18	6	14 11 8	
	798½												
Porté en l'autre part.....	1349½				£428	15	0	653	14	1		£508 9 6 308 5 4	

Appendice
(M.M.)TABLEAU des NOMS des PERSONNES qui POSSÈDENT des LOTS pour la COUPE des BOIS sur
la RIVIÈRE GATINEAU, ETC.—(Continuation.)Appendice
(M.M.)

29 juillet.

29 juillet.

NOMS DES POSSESSEURS ACTUELS.	ÉTENDUE EN MILES.	1848.						1849.											
		Dépôts.			MONTANT DES DROITS PRÉLEVÉS.			Dépôts.			MONTANT DES DROITS PRÉLEVÉS.								
		£	s.	d.	Billots.		Bois quarré.	£	s.	d.	Billots.		Bois quarré.						
<i>Rapporté d'autre part.</i>	1349 ³ / ₄				£	s.					d.	£		s.	d.	£	s.	d.	£
Hamilton et frères	60	13	0	5	428	15	0	653	14	1	13	0	5	508	9	6	308	5	4
do do	35	15	7	3							15	7	3						
do do	10	2	12	1							2	12	1						
do do	86 ¹ / ₂	26	0	10							26	0	10						
do do	72	19	10	7	833	11	3							520	19	2			
do do	25	13	0	5							19	10	7						
do do	86 ¹ / ₂	26	0	10							13	0	5						
do do	63	19	17	7							26	0	10						
do do	8 ¹ / ₂	2	2	3							19	17	7						
do do	466 ¹ / ₈										2	2	3						
Thomas M'Kay	21	6	5	0							5	4	2						
M'Kay et M'Kinnon	31	9	2	3	308	0	5							200	7	1			
	55																		
Peter Patterson	7										18	7	2						
do do	25										3	12	11	83	10	0			
do do	23																		
do do	11																		
do do	25																		
do do	20																		
do do	32													86	12	6			
do do	7 ¹ / ₂				468	15	0												
do do	12 ¹ / ₂																		
do do	9	3	10	2							3	10	2						
do do	10																		
do do	38 ⁵ / ₈																		
do do	86																		
do do	12 ¹ / ₂										3	15	11	223	12	11			
	319 ¹ / ₄																		
Archibald M'Donald	18	2	10	0							2	10	0						
M. M'Bean	25										0	1	0						
Anthony Cullen	17 ¹ / ₂	14	11	1															
do do	16	4	3	1															
	33 ¹ / ₂																		
John Egan	25																		
	2271 ³ / ₈				£2039	1	8	653	14	1				£1623	11	2	308	5	4

E. et O. E.

J. A. STEVENSON.
A. J. RUSSELL.BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,
Bytown, 24 juillet 1850.

Les blancs que l'on voit dans les colonnes des dépôts, vis-à-vis les limites, indiquent que les licences ont été retenues ou réservées pendant la saison précédente, et, dans quelques cas de transfert, les bois sur lesquels des droits ont été prélevés, n'ont pas été fait par le possesseur actuel dont le nom est connu.

Les données des étendues en superficie des limites dans le tableau ci-dessus ne sont, dans quelques circonstances, qu'approximatives, parce que les limites originairement concédées s'entremettent dans plusieurs cas; et dans quelques cas, le terrain est inconnu.

L'étendue totale en superficie du pays que la rivière Gatineau et ses tributaires parcourent, n'est pas encore déterminée, il est probable qu'elle est d'environ de dix mille milles en superficie. L'étendue en superficie concédée telle que démontrée ci-dessus, est d'environ deux mille deux cent soixante-un milles en superficie, montrant une étendue d'au-delà sept mille milles non encore concédés; mais ce pays est généralement inconnu, nous ne pouvons dire quelle en est l'étendue qui soit un pays à bois.

Autant que nous sachions, le bois de construction est comparativement rare et d'une qualité inférieure dans la partie supérieure de la rivière; et l'on dit qu'il n'y a pas de bois de construction près de sa source.

L'étendue que les demandes pour de nouvelles limites pourraient couvrir, outre les limites déjà concédées, serait d'environ trois mille milles en superficie; mais il est douteux qu'il soit pris des licences pour la moitié de ce qui est demandé.

J. A. STEVENSON.
A. J. RUSSELL.

Appendice (M.M.)

TABLEAU des DEMANDES pour des COUPES de BOIS sur des terrains non encore concédés sur la RIVIÈRE GATINEAU et ses tributaires, reçues au bureau des bois de la couronne, Bytown, depuis le 1er janvier 1849, jusqu'en — juillet 1850.

Appendice (M.M.)

29 juillet.

29 juillet.

No.	DATE DE LA RÉCEPTION.		NOM DU REQUÉRANT.		Étendue en superficie, milles.	GATINEAU ET TRIBUTAIRES.	REMARQUES.
45	1	mai 1849	John O'Brien, jr	100	Rivière Jean de Terre.		
54	26	do do	Hamilton et Thomson	100	Rivière Baskatong.		
58	31	do do	do do	32	Rivière Gatineau.		
74	25	juin do	Allan Gilmour	9	Rivière Pickanock.		
76	26	do do	Gilmour et Cie	100	Rivière Baskatong.		
77	do	do do	Allan Gilmour	100	Rivière Baskatosling.		
77	do	do do	do do	50	Rivière Tomasine.		
77	do	do do	do do	50	do do		
77	do	do do	do do	50	Rivière Désert.		
77	do	do do	do do	25	do do		
77	do	do do	do do	50	Ruisseau de la vieille fem-		
77	do	do do	do do	25	do do do [me.		
77	do	do do	do do	100	Rivière Tomasine.		
78	do	do do	H. Carmichael	100	Rivière Jean de Terre.		
79	do	do do	do	100	Rivière Tomasine.		
79	do	do do	do	100	Rivière Eameas.		
113	21	août do	G. D. Wright	12	Rivière Gatineau.		
168	19	sept. do	John Hamilton	50	do do		
169	do	do do	Hamilton et Thompson	50			
170	do	do do	Geo. Hamilton	50	Rivière Gatineau.		
171	do	do do	Hamilton et Thomson	50	do do		
244	1	octobre do	Allan Gilmour	100	Rivière Baskatosling	Répétition du No. 77, avec addition.	
244	do	do do	do do	9	Rivière Pickanock.		
244	do	do do	do do	50	Rivière Tomasine.		
244	do	do do	do do	50	Rivière Desert.		
244	do	do do	do do	25	Ruisseau Ignace.		
244	do	do do	do do	50	Ruisseau de la vieille fem-		
244	do	do do	do do	25	do do do [me.		
244	do	do do	do do	100	Rivière Tomasine.		
245	do	do do	H. Carmichael	100	Rivière Jean de Terre	Répétition des Nos. 78 et 79.	
245	do	do do	do	100	Rivière Tomasine	do do do do	
245	do	do do	do	100	Rivière Eameas	do do do do	
248	do	do do	Gilmour et Cie	100	Rivière Baskatong.		
255	do	do do	John O'Brien, jr	100	Rivière Jean de Terre	Répétition du No. 45.	
288	22	do do	Andrew Leamy	50	Ruisseau Kazebazua.		
301	31	do do	J. McLaren et Cie	150	Rivière Jean de Terre.		
305	7	nov. do	Peter Patterson	1000	do do do		
308	10	do do	Gilmour et Cie	50	Rivière Désert.		
319	21	do do	G. B. Hall	50	Rivière de l'Aigle.		
333	4	décembre do	Wm. Hamilton	12	Rivière Gatineau.		
334	do	do do	do do	5			
336	do	do do	Peter Patterson	9	Ruisseau de la mer bleue.		
337	do	do do	do do	800	Rivière Gatineau.		
338	5	do do	David Gilmour	50	Rivière Tomasine.		
339	do	do do	do do	50	Ruisseau du lac de sable.		
340	do	do do	Allan Gilmour	50	do do do		
341	do	do do	John Gilmour	100	Ruisseau de la vieille fem.	Compris dans le No. 77.	
342	do	do do	James Gilmour	50	Ruisseau Philomène.		
343	do	do do	Wm. Hamilton	50	do do		
344	do	do do	James Gilmour	50	Ruisseau de la vieille fem.	Compris dans le No. 77.	
345	do	do do	David Gilmour	50	do do do		
346	do	do do	Allan Gilmour	50	do do do	Même que le No. 344.	
347	do	do do	do do	50	Rivière Tomasine et lac.		
348	do	do do	James Gilmour	50	do do do		
349	do	do do	John Gilmour	50	do do do		
356	18	do do	Hamilton et Thomson	50		Renouvellant les demandes précédentes.	
358	20	do do	Peter Patterson	500	Rivière du Serpent.		
366	30	do do	Wm. Hamilton	100	Ruisseau Kazebazua.		
9	11	janvier 1850	Andrew Leamy	50	do do	Même que le No. 288.	
30	16	février do	James Gilmour	100	Ruisseau du lac de sable.		
34	18	do do	Allan Gilmour	100	Ruisseau du diable.		
35	do	do do	David Gilmour	100	do do	Même que les Nos. 338 et 339.	
42	27	do do	M. M'Bean	4			
46	2	mars do	do	50			
57	18	do do	Robert Hamilton	25	Rivière Gatineau.		
57	do	do do	George Hamilton	50	do do		
57	do	do do	John Hamilton	50	do do		
57	do	do do	Hamilton Brothers	50			
81	2	avril do	Alonzo Wright	100	Rivière Baskatong.		
81	do	do do	do do	50	Rivière Jean de Terre.		
81	do	do do	do do	50	do do do		
81	do	do do	do do	50	do do do		
81	do	do do	do do	50	do do do		
81	do	do do	do do	50	do do do		
81	do	do do	do do	50	Rivière Gatineau.		
81	do	do do	do do	50	do do		

Appendice
(M.M.)

29 juillet.

TABLEAU des DEMANDES pour des COUPES de BOIS, ETC.—RIVIÈRE GATINEAU, ETC.—

(Continuation.)

Appendice
(M.M.)

29 juillet.

No.	DATE DE LA RÉCEPTION.			NOM DU REQUÉRANT,	Étendue en su- perficie, milles.	GATINEAU ET TRIBUTAIRES.	REMARQUES.
84	10	avril	1850....	A. M. Dole.....	50	Rivière Jean de Terre.	
84	do	do	do	do do	50	do do do	
84	do	do	do	do do	50	do do do	
85	do	do	do	John Collins.....	50	do do do	
85	do	do	do	do do	50	do do do	
85	do	do	do	do do	50	Ruisseau de Branche.	
85	do	do	do	do do	50	do do	
95	15	do	do	G. B. Hall.....	50	Rivière de l'Aigle.....	Même que le No. 319 de 1849
95	do	do	do	do do	150	Rivière Jean de Terre.	
96	do	do	do	Peter Patterson.....	1000	do do do	Répét. du No. 305 de 1849.
97	do	do	do	do do	9	Ruisseau de la mer bleue..	do do 336 do
97	do	do	do	do do	800	Rivière Gatineau.....	do do 337 do
107	20	do	do	Joseph Aumond.....	50	Ruisseau à la Tortue.	
107	do	do	do	do do	100	Lac Tomasine.	
108	25	do	do	Peter Aylen.....	200	Rivière Baskatong.	
109	do	do	do	do do	200	Rivière Jean de Terre.	
110	do	do	do	do do	200	Rivière Gatineau.	
121	1	mai	do	Hamilton Brothers.....	10	Rivière Pêche.	
121	do	do	do	do do	32	Rivière Gatineau.	
158	28	do	do	Alonzo Wright.....	Ruisseau au Cerf.	
177	30	do	do	Thos. M'Goey.....	50	Rivière Jean de Terre.	
178	do	do	do	do do	100	Rivière Tomasine.	
187	31	do	do	John O'Brien, jr.....	100	Rivière Jean de Terre.	
200	4	juin	do	M. M'Bean.....	4	Répét. du No. 42 de 1850.
208	do	do	do	Thos. M'Goey.....	100	Rivière Tomasine.	
209	do	do	do	Joseph Aumond.....	50	Ruisseau à la Tortue.	
210	do	do	do	James M'Goey.....	100	Rivière Gatineau.....	Répét. du No. 57 de 1850.
220	18	do	do	Robert Hamilton.....	25	do do	
220	do	do	do	Geo. Hamilton.....	50	do do	
220	do	do	do	Jehn Hamilton.....	50	do do	
220	do	do	do	Hamilton Brothers.....	50	Rivière Baskatosling.	
250	22	juillet	do	MacKay et M'Kinnon.....	1000	Rivière Jean de Terre.	

Il y a plusieurs répétitions de demandes dans ce tableau, et aussi des demandes par différentes personnes pour le même terrain. Le montant total de l'étendue en superficie que ces nouvelles demandes couvriraient, est d'environ trois mille milles en superficie.

J. A. STEVENSON.
A. J. RUSSELL.

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,
Bytown, 24 juillet 1850.

PREMIER RAPPORT

DU

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS.

Votre comité, conformément à l'ordre de votre honorable chambre lui renvoyant les comptes publics de l'année 1849, pour qu'il les examine et en fasse rapport, expose en conséquence qu'il a donné son attention aux dits comptes autant que ses occupations sur d'autres comités le lui ont permis.

Il a d'abord pris le compte numéroté 31, "Diverses dépenses indispensables du gouvernement civil, pour lesquelles une allocation est demandée," mentionnant un déboursé de £26,154 6s. 10d. courant, divisé en quatre chapitres : le premier, pour "Police constabulaire à cheval" (à Montréal), £7071 3s. 5d., y compris £242 2s. 9d. pour réparations faites au marché Bonsecours pour l'usage des troupes qui ont occupé cette bâtisse durant les émeutes de mai et juin, 1849 ; secondement, "Services particuliers," £3394 10s. 0d. ; troisièmement, "Divers," £7714 9s. 3d., et quatrièmement, "Dépenses encourues pour la translation du siège du gouvernement," £7974 4s. 2d.

Votre comité pense qu'il est étranger à son devoir de discuter ici l'utilité de la force constabulaire à cheval à l'époque où on leva et arma le corps en question. Il ne doute pas que l'exécutif ait considéré cette mesure comme nécessaire au maintien de la paix publique qu'il était tenu, comme le comité ajoutera, de maintenir à tout prix. Mais votre comité est humblement d'opinion que le temps est venu de se dispenser de la force à cheval en question, et d'en épargner les dépenses à la province. Si cependant, pour le maintien de l'ordre dans la cité de Montréal, il était nécessaire de la maintenir encore pendant un temps limité, cela devrait être aux frais de la cité. Votre comité pense que l'on devrait établir comme principe que toute et chaque cité, ville ou autre place incorporée dans la province où une force constabulaire est nécessaire pour le maintien de la paix dans la localité, devrait être tenue de pourvoir aux dépenses qui en résultent. La levée de ce corps, corps militaire dans le fait, et faite sans l'autorisation du parlement, ne doit pas être à l'avenir prise ou invoquée comme précédent, et en conséquence, pour empêcher qu'elle ne soit considérée comme tel, votre comité croit qu'il est de son devoir d'entrer ici humblement son protest, comme il le fait par le présent.

Le second chapitre—"Services particuliers"—renferme un item de £1750, pour autant avancé aux honorables F. Hincks, W. H. Blake, et L. T. Drummond, écuyer, sans en donner les particularités. Votre comité, après avoir interrogé le député inspecteur-général, M. Cary, qui n'a pu donner les explications demandées, a cru nécessaire de faire comparaître l'inspecteur-général, M. Hincks, qui a expliqué à votre comité les fins de cette avance ; et il doit faire rapport, comme son opinion, que les circonstances, c'est à dire les émeutes à Montréal en avril et mai, 1849, l'exigeaient, mais votre comité n'a pu avoir les détails de ces déboursés.

Votre comité, pendant que l'inspecteur-général comparait devant lui, a cru à propos de lui demander pourquoi le surintendant de police à Québec, William K. McCord, écuyer, recevant déjà un salaire de £500

par année pour les devoirs de sa charge, en avait été éloigné pour remplir à Montréal les devoirs de magistrat spécial entre le 30 avril et le 25 septembre, 1849, pour lequel service il avait reçu, en sus de son salaire susdit, la somme de vingt chélins par jour. La raison donnée par l'inspecteur-général pour avoir fait venir M. McCord à Montréal est que son expérience comme magistrat et le fait que, ne résidant pas à Montréal il devait être moins exposé à se laisser aller à l'esprit de parti ou à se laisser influencer par les préjugés du moment le désignaient au gouvernement comme la personne la plus convenable qu'il pouvait choisir pour conduire l'enquête sur les événements d'avril, et que c'est pour cela que son assistance a été demandée.

Sous le troisième chapitre—"Divers"—on voit un item de £1750 pour "touage de vaisseaux sur les caux du St. Laurent ;" mieux, cependant, comme on le voit dans les témoignages ci-annexés, pour touage sur le St. Laurent d'un canal à l'autre. Les raisons qui ont engagé l'exécutif à contracter ces dépenses se trouvent dans l'appendice. On demandera probablement tous les ans pour les mêmes fins l'allocation d'une somme plus ou moins considérable, si l'on trouve que l'expérience de touer les vaisseaux en montant ou descendant le St. Laurent entre les canaux a l'effet d'augmenter le revenu qui en provient.

Sous le même chapitre ("Divers"), il y a un autre item de £966 18s. 8d. "pour réparations faites aux chemins dans la banlieue de la cité de Toronto." Cet item, comme votre comité est d'opinion, ne devrait pas être porté aux frais de la province mais bien à ceux de la cité de Toronto ; et en conséquence il recommande que le gouvernement adopte des mesures pour se faire rembourser ce montant.

Votre comité remarque sous le même chapitre un item de £1000 "pour impressions d'actes locaux et "privés," et une autre somme de £2256 16s. 9d. "pour impressions générales et abonnement à la *Gazette du Canada* pour 1849." Ces sommes sont en sus des appropriations de la dernière session pour les impressions du gouvernement exécutif et de la législature. Les dépenses dans lesquelles les impressions entraînent le pays sont exorbitantes ; mais comme ce sujet avec bien d'autres est probablement soumis à la considération du comité des finances qui siège actuellement, et qu'il est plutôt de son ressort que de celui de votre comité des comptes publics, votre comité s'abstiendra de plus longs commentaires.

Quant aux dépenses de £7974 4s. 2., sous le quatrième et dernier chapitre—"Translation du siège du gouvernement à Toronto"—votre comité remarquera que quelques-uns des items paraissent exorbitants. Le montant total des dépenses qu'occasionnera cette translation approchera bien près s'il n'exécède pas la somme de £25,000, dépenses qui cependant ont été encourues conformément à une décision de votre honorable chambre.

Le nom de Thomas A. Begley, écuyer, secrétaire du bureau des travaux publics, se rencontrant souvent

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

dans les comptes publics comme chargé de payer des sommes considérables aux entrepreneurs et aux autres personnes employées par le bureau, ainsi que de recevoir des deniers appartenant au public, votre comité a cru de son devoir de s'enquérir pourquoi cet officier, en sus de ses fonctions de secrétaire, remplissait encore celles de paie-maître, et quelques fois celles de receveur de deniers publics; et si, conformément au statut provincial 4 et 5 Vict., ch. 91, (qui exige que toutes personnes remplissant aucun emploi civil, ou employées dans aucun département public en cette province et qui peut avoir à collecter, recevoir, déboursier ou dépenser aucun argent public, fournissent des cautions comme garanties de la confiance que l'on repose en elles,) il s'était conformé aux dispositions de la loi à cet égard. M. Begley a informé votre comité qu'il n'a pas fourni de cautions, qu'il ne se croit pas tenu de fournir les cautions exigées par le dit acte, et que dans le fait il n'en a pas été requis. Le comité a aussi cherché à savoir si les devoirs additionnels qui lui sont imposés tournent ou ne tournent point à l'avantage du service public. On trouvera le résultat de ses recherches dans les témoignages annexés au présent rapport.

Votre comité prend surtout la liberté d'appeler l'attention de l'honorable commissaire en chef des travaux publics, sur le témoignage de l'honorable H. H. Killaly, qui désapprouve le système récemment introduit de faire faire par le secrétaire les paiements qui doivent être faits aux entrepreneurs et aux autres personnes employées par le bureau. Votre comité doit aussi exprimer à votre honorable chambre les craintes qu'il entretient qu'il n'y a point dans le département même un système suffisant d'audition et de contrôle des comptes de dépenses que fait le dit bureau. Votre comité recommande qu'à l'avenir tout paiement des deniers du trésor soit fait en vertu de warrants émanés en faveur de la personne ou des personnes auxquelles les deniers sont dûs. Il recommande aussi que tous deniers publics ainsi prélevés soient immédiatement après la réception déposés dans quelques-unes des banques incorporées de la province, et portés au crédit du receveur-général, le déposant ayant soin de retirer de la banque dans lequel est fait le dépôt, un certificat du montant déposé, et de transporter le montant en faveur de ce fonctionnaire, afin qu'il puisse avoir les informations nécessaires quant aux sommes déposées à son crédit dans les diverses banques, et disponibles pour les fins publiques de la province.

Votre comité ayant eu l'occasion de demander au secrétaire du bureau des travaux publics un état des deniers reçus par lui depuis le 1er juillet, 1847, jusqu'au 30 juin, 1850, pour le public, et les époques auxquelles il peut les avoir payés au receveur-général, il a en conséquence transmis une cédule qui donne les informations requises et qui se trouve dans l'appendice. En examinant les particularités mentionnés dans la cédule, votre comité regrette de voir que sur la vente (faite le 23 novembre, 1847,) du bateau à vapeur le *Vulcan*, appartenant au public et alors au service du bureau des travaux publics, pour £2000, il n'a pas été payé plus de £300 en acompte. Il semble que d'après les conditions de la vente un quart devait être payé comptant, et le reste par paiements annuels d'un quart (£500) avec intérêt; durant les trois années suivantes. M. Begley informe le comité qu'il est encore dû £200 sur le premier paiement, et que les second et troisième paiements n'ont pas encore été faits, ce qui fait avec la dite balance de £200 due sur le premier paiement une somme de £1200 qui est due au public, indépendamment du quatrième paiement qui deviendra dû dans quelques mois. Il dit aussi que l'acquéreur, M. St. Louis, n'a fourni aucune caution, vu que le bateau doit rester la propriété du gouvernement jusqu'à ce qu'il

soit payé, l'acquéreur se chargeant de le faire assurer; que les commissaires ont considéré que le bateau lui-même était une garantie suffisante; que l'acquéreur a depuis travaillé pour les commissaires, mais que le montant qui lui est dû n'excède pas £50. Il ne peut dire si le bateau, remis maintenant au gouvernement, vaudrait la balance qui est due. Votre comité ne peut s'empêcher de remarquer combien est blâmable la conduite de ceux qui étaient tenues de prendre les précautions nécessaires en garantie des paiemens de la somme à laquelle le bateau à vapeur a été vendu et aux époques que les dits paiemens deviendraient dûs, vu que le dépérissement naturel du bateau, de ses bouilloires et de sa machine ont nécessairement dû, pendant les trois années qui sont maintenant à peu près expirées depuis que la vente a eu lieu, en diminuer considérablement la valeur, et faire qu'aujourd'hui le bateau est une garantie bien faible ou à peu près nulle pour le montant que l'acquéreur doit encore au public.

Votre comité n'a pas encore eu le temps nécessaire d'examiner aussi attentivement qu'il aurait désiré de faire les autres comptes publics de l'année. Il a cependant remarqué que les dépenses encourues pour payer les témoins de la couronne qui comparaissent devant les cours de juridiction criminelle dans le Bas-Canada, comme on le voit par les comptes du shérif, sont considérables et telles qu'elles exigent l'intervention de l'exécutif. Le vice n'est que dans le système. Le shérif ne mérite aucun blâme, autant que le comité l'a pu voir. M. Cary, le député inspecteur-général, en réponse à une question que lui soumit le comité, remarque: "Les dépenses des bureaux du shérif ont considérablement augmenté depuis que l'acte " 39 Geo. III., chap. 9, a été amendé par l'ordonnance " du gouverneur et conseil spécial de la 2e Vict., chap. " 56, par lequel on se dispense du serment de pauvreté " qui était formellement requis de ceux qui réclamaient " paiement pour leur temps et dépenses lorsqu'ils " étaient assignés comme témoins de la part de la cou- " ronne dans les affaires criminelles. On ne demande " plus maintenant qu'un affidavit constatant que la " partie qui réclame paiement éprouvait des pertes " si elle n'est pas indemnisée pour ses dépenses et le " temps qu'elle aura perdu pour comparaître comme " témoin." Le shérif qui fait les paiements n'a pas de " discrétion à exercer dans l'affaire.—Il " est tenu de payer " les sommes allouées aux témoins de la couronne, sur " l'exhibition de l'ordre du juge à cet effet." M. Cary ajoute, " J'ai été informé que ces abus existent " dans les comptes qui sont payés aux médecins et " autres hommes de profession qui comparaissent " comme témoins. Il est connu que des médecins, " résidant dans le voisinage des cours, ont été assi- " gnés comme témoins dans certaines affaires, et re- " quis de comparaître peut-être le premier jour du " terme et de là de jour en jour jusqu'au jour du pro- " cès qui, dans quelques cas, n'a lieu que 6 à 8 jours " après le commencement du terme. Le témoin s'in- " forme du jour et de l'heure probable du procès, et " dans l'intervalle il suit sa pratique ordinaire, et à la " fin il demande et reçoit une allocation pour tous les " jours pendant tout le terme, depuis le commence- " ment jusqu'au jour du procès."

Votre comité remarque aussi que les sommes allouées aux juges de circuit dans les deux sections de la province sont considérables et plus que suffisantes pour payer leurs dépenses dans les différents circuits, (objet pour lequel seul elles sont accordées et non pas comme rémunération.) Il trouve aussi que pour un district (Gaspé) il est accordé deux allocations de circuit de £37 10s. chaque, au juge qui va dans ce circuit (une fois par année de Québec) dans la supposition qu'il se fait deux circuits, tandis qu'il ne s'en fait qu'un. La cour siège dix jours à chacune des

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

deux places (Percé et New Carlisle, éloignées d'environ 60 milles l'une de l'autre) à la fin d'août et au commencement de septembre, mais les deux sessions ne constituent qu'un seul terme de vingt jours; et pour faire ce circuit, votre comité est d'opinion que £37 10s. suffiraient.

Le tout néanmoins très respectueusement soumis.

ROBERT CHRISTIE, Président.
JACOB DEWITT,
CALEB HOPKINS,
JOHN McCONNELL,
M. P. DE SALES LATERRIÈRE,
GEORGE SHERWOOD,
B. SEYMOUR,
TANCRÈDE SAUVAGEAU,
T. FORTIER,
JAMES HALL.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Assemblée législative, 13 juillet, 1850.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Lundi, 24 juin, 1850.

Joseph Cary, écuyer, député inspecteur-général, est appelé et interrogé :

1. Quant au premier item (£1000) du compte No. 31, pouvez-vous produire une copie de l'ordre en conseil du 10 mai, 1849, en question?—*Rép.* Oui; j'en transmets une copie au comité.

(Voir app. à ce rapport, marqué A, au dit ordre en conseil.)

2. Pouvez-vous fournir au comité un compte détaillé de la manière dont cette somme a été dépensée?—*Rép.* Non; parceque le compte n'a pas encore été rendu.

(Pour le dit ordre, voir app. à ce rapport, B.)

3. Quant au second item (£1125) du dit compte No. 31, pour l'achat des chevaux pour la police ou la force constabulaire à cheval; combien de chevaux a-t-il été acheté?—*Rép.* En réponse à cette question je produis la réquisition signée par MM. Wetherall et McCord, du 17 mai, 1849, et l'ordre approuvé par le secrétaire provincial, M. Leslie; lequel je transmets au comité.

4. Pouvez-vous donner un état détaillé de l'achat des chevaux?—*Rép.* On a rendu compte des deniers employés, bien que je n'aie pas le compte en ce moment. Les chevaux, au nombre de 45 à 50, coûtent £21 chaque en moyenne, y compris les frais de livraison; la personne qui a été employée à les acheter a eu £1 pour chaque cheval en sus du prix d'achat et de ses dépenses.

5. A la réquisition de qui le 3e item £48 8s. 9d. pour un cheval, attelage, etc., a-t-il été avancé, et pour quel usage le cheval a-t-il été acheté?—*Rép.* En réponse à cette question je ne puis que produire une lettre de W. K. McCord, écr., datée Montréal, 13 juin, 1849, et l'ordre du secrétaire provincial l'endossant pour le montant requis, savoir, £48 8s. 9d.

[Pour le dit ordre, voir app. à ce rapport, C.]

6. Quant aux deux items pour salaire et dépenses contingentes de la force constabulaire,

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

1. Pour mai, juin, juillet et août derniers, £1257 6s. 1d.

2. Pour les mêmes objets pour les quatre mois expirés le 31 décembre, 1849, £1753 19s. 5d. Le comité désire savoir si ces dépenses courent encore et à combien elles se montent tous les mois?—*Rép.* Elles continuent encore. Le montant brut est de £451 19s. 9d. tous les mois. Sur cette somme il faut déduire 2s. par jour sur les gages de chaque homme pour le paiement de son cheval; ceci fait environ £140 tous les mois, en sorte que le montant payé réellement et même le trésor, en déduisant les 2s., est d'environ £311, ce qui, avec les dépenses contingentes, peut former £350 par mois. Je ne puis cependant parler sans prendre la moyenne, mais demain je fournirai au comité un état du montant dépensé chaque mois d'après la moyenne du temps qu'ils ont été employés. Le salaire des hommes est de 6s. par jour, sur lesquels il faut retrancher 2s. comme susdit, et sur les 4s. restant ils ont à se nourrir eux et leurs chevaux.

7. Combien est-il employé d'officiers dans ce service de police, et quels sont leurs salaires et désignations respectives?—*Rép.* Il y a un inspecteur à 15s. par jour; un sous-inspecteur à 10s.; deux connétables en chef à 7s. 6d.; quatre connétables à 6s. 6d.; et le reste, environ 40 en tout, sont des sous-connétables à 6s. chaque, auxquels on retient 2s. par jour pour le paiement du cheval. Je ne puis dire si les chevaux sont payés, mais j'en informerai le comité à sa séance prochaine.

8. Ce M. McCord qui est mentionné dans ce compte n'est-il pas le magistrat-de police pour la cité de Québec? Et ne l'était-il pas lorsqu'il servait ainsi à Montréal et qu'il était payé en conséquence?—*Rép.* Oui; et l'était pendant qu'il servait à Montréal, comme il est mentionné ci-dessus.

9. Pouvez-vous dire au comité pourquoi l'on a cru nécessaire de faire venir M. McCord de Québec à Montréal pour le service pour lequel, d'après les comptes publics, il était payé en même temps qu'il l'était pendant son absence de Québec?—*Rép.* Je ne puis.

10. Sous le chapitre "Force constabulaire à cheval," il y a deux items en faveur de M. Begley, le secrétaire du bureau des travaux publics, il est à présumer. L'un est de £62 10s. pour loyer de casernes, l'autre de £130 5s. 8d. pour réparations aux casernes,—et plus bas, sous le même chapitre, £242 2s. 9d. pour réparations faites au marché Bonsecours. Pourquoi ces deniers sont-ils payés entre les mains de ce monsieur plutôt que directement aux ouvriers ou entrepreneurs? Agit-il comme trésorier du bureau des travaux publics ou comme paie-maître aussi bien que comme secrétaire?—*Rép.* Le paiement du loyer et des réparations des casernes fut fait par le département des travaux publics parceque la bâtisse fut louée par ce département, et que plusieurs autres dépenses liées aux travaux publics furent faites par le secrétaire du département durant quelque temps pendant l'émission des débentures, parce qu'il devint absolument nécessaire que quelqu'un fut autorisé à cette fin pour remettre les débentures aux personnes auxquelles il était dû dans toutes les différentes parties de la province—les banques, en quelques cas, ne voulaient pas le faire sans rémunération. Maintenant que les paiements sont faits en argent il n'est plus nécessaire de recourir à cette pratique, et on l'a en conséquence discontinuée.

Le comité s'ajourne.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

CHAMBRE DU COMITÉ,
Mardi, 25 juin.

M. Cary est de nouveau appelé et interrogé.

(Le témoin transmet des papiers marqués E, tel que requis par le comité dans sa dernière séance.)

11. Pouvez-vous dire au comité pour quelle fin particulière le premier item £1750, sous le chapitre "Services particuliers" dans le dit compte No. 31, a été employé par les messieurs, savoir, MM. Hincks, Blake et Drummond, auxquels ce montant a été avancé?—*Rép.* Je ne le puis.

12. Est-il à votre connaissance que ces messieurs aient rendu compte de l'emploi de ces deniers?—*Rép.* La seule connaissance que j'aie de l'affaire se trouve dans l'extrait que je transmets d'un rapport d'un comité du conseil exécutif sur les "affaires d'état," daté 13 mai, 1850, et approuvé le même jour par son excellence le gouverneur-général.

(Pour le dit extrait, voir app. à ce rapport, marqué F.)

13. A quelles fins ont été dépensé £240 dans l'ancienne maison du gouvernement?—*Rép.* A des dépenses encourues dans les troubles en avril et mai, 1849, et en conséquence de ce que des troupes y ont été de services durant l'été, jusqu'au mois de novembre, lorsque la translation du siège du gouvernement eu lieu. Les deniers furent avancés en différentes temps à M. Luck, le gardien de ces bâtisses sur sa réquisition à cette fin. Il a été transmis des comptes satisfaisants de la manière dont ces deniers ont été dépensés, je puis les produire si le comité l'exige. Je ferai remarquer qu'outre une compagnie de soldats qui a été logée dans la maison du gouvernement durant l'été, les deux magistrats spéciaux, MM. Wetherall et McCord, et récemment M. Johnson, y ont siégé, et s'y sont fait faire un bureau—ce qui fait partie des dépenses.

Le comité désire que vous transmettiez ces documents à la séance prochaine.

14. Le comité désire savoir quelle partie de cet item de £831 a été payé à MM. Wetherall et McCord, comme magistrats spéciaux, et ce qui a été payé pour les dépenses qu'ils ont encourues, et la nature de ces dépenses?—*Rép.* Je produirai les pièces justificatives et répondrai à cette question en détail à la séance prochaine du comité.

15. Pour quelles dépenses contingentes l'item de £100 a-t-il été payé à MM. Ermatinger et Johnson?—*Rép.* Je pense que c'est pour les dépenses contingentes de la force constabulaire à cheval, mais je transmettrai aussi ce compte à la séance prochaine du comité.

16. Il y a un item de £146 en faveur de M. Delisle pour la récompense de ses services dans l'enquête sur les troubles qui ont eu lieu dans la cité de Montréal, en avril, 1849. Ce monsieur n'est-il pas le greffier de la couronne et de la paix?—*Rép.* Oui.

17. Quels ont été ses services?—*Rép.* L'extrait d'un rapport d'un comité du conseil exécutif du 1er septembre 1843, sur les "affaires d'état," que je transmets maintenant, explique tout ce que je connais à ce sujet.

(Pour le dit extrait, voir app. à ce rapport marqué G.)

18. Pour quelles dépenses ont été encourus les six items suivants—en commençant à "G. Futvoye," jusqu'à "Haworth," inclusivement, sous le chapitre des "Services particuliers" se montant à £299.—*Rép.*

Les deux documents que je transmets maintenant expliquent tout ce que je connais au sujet de ces deux items.

(Pour ces documents, voir app. à ce rapport, marqué H. et I.)

19. MM. Coursol, Ermatinger et Bouchette ne sont-ils pas des fonctionnaires publics qui ont reçu avant et pendant ce temps le salaire et les émoluments de leur charge à même le trésor public?—*Rép.* Oui, ils le sont et l'étaient alors.

(Le témoin s'est retiré.)

Le comité s'ajourne.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Mercredi, 26 juin, 1850.

M. Cary transmet les comptes des deniers dépensés par M. Luck, suivant l'ordre d'hier. Il informe aussi le comité en réponse à une question d'hier, que sur les £831 5s. il a été payé à W. K. McCord, écr., pour ses services comme magistrat spécial à Montréal, entre le 30 avril, et le 25 septembre, 1849, la somme de £264 5s. M. Wetherall a eu la même somme pour la même période. La balance a été pour les dépenses contingentes, comme il le suppose. M. Cary transmet aussi les pièces justificatives pour dépenses contingentes à MM. Ermatinger et Johnson pour le montant de £148 18s. 1d., sur lequel il n'y a que £100 dont il soit encore rendu compt. (Voir le 6e item sous le chapitre "Services particuliers.")

20. Quel a été le montant des pertes éprouvées par John Hummill sur son contrat pour construire les ponts sur la Grande-Rivière, comme il est mentionné dans le premier item, sous le chapitre "Divers" et pour lesquelles il a été payé £150?—*Rép.* Je n'en connais rien moi-même; mais je transmets un ordre en conseil du 28 mai, 1849, par lequel il appert que cette indemnité pour les pertes qu'il avait éprouvées dans la construction des ponts sur la Grande-Rivière, en 1835, avait été recommandée par un comité de la chambre d'assemblée de la ci-devant province du Haut-Canada. Le gouvernement exécutif, dans l'absence de toute juridiction dans l'affaire de la part du bureau des travaux publics, a fait payer le montant recommandé, savoir, £150, en déclarant que c'était une exception à la règle générale qui le guidait en pareil cas.

(Pour le dit ordre en conseil voir app. à ce rapport, marqué K.)

21. Par quel autorité le second item de £1750 a-t-il été payé à MM. Calvin, Cook et Cie., sous le chapitre "Divers," pour touage?—*Rép.* Tout ce que je connais sur cet item c'est que le montant a été payé à MM. Calvin, Cook et Cie., en trois paiements, deux de £500 chaque, et l'un de £750, conformément à trois certificats que je transmets, venant du commissaire en chef du bureau des travaux publics, M. Taché, l'un daté le 3 août, le second le 18 octobre, et le troisième le 13 décembre dernier. Je crois que ces sommes ont été payées pour touage de vaisseaux fait par les Remorqueurs d'un canal à l'autre en montant et descendant le St. Laurent. Je pense qu'il y a un ordre en conseil autorisant cette dépense.

(Pour les dits certificats voir app. à ce rapport, marqué L.)

22. Pouvez-vous le transmettre?—*Rép.* Je tâcherai de le faire demain.

23. Les quatre items suivants sont £25, £120 5s. 6d.,

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

£18 16s. 4d., et £100, dépensés par M. Thomas A. Begley, pour divers services. Ce M. Begley est-il le secrétaire des commissaires des travaux publics?—*Rép.* Oui, c'est lui.

24. Comment les comptes sont-ils examinés et contrôlés et comment s'assure-t-on si les deniers qui lui sont avancés par les travaux publics sont bien employés?—*Rép.* Ces deniers sont crédités dans notre département (l'inspecteur-général) auquel il rend compte tous les six mois.

25. Lui passe-t-il ainsi entre les mains des sommes bien considérables?—*Rép.* Oui.

26. Reçoit-il des avances sur les travaux ou simplement à mesure que les travaux progressent, ou pour payer seulement ce qui est fait ou ce qu'il peut-être convenu d'avancer aux entrepreneurs par les contrats?—*Rép.* Les deniers avancés à M. Begley depuis que l'on a eu recours au paiement en débetures sont généralement pour un certain montant pour payer une personne désignée, généralement un entrepreneur à compte de son contrat pour l'ouvrage fait, suivant le certificat de l'ingénieur qui surveille les travaux. M. Begley reçoit alors le montant en débetures ou partie en argent courant, suivant le cas, et le paie aux parties qui ont droit de le recevoir.

27. M. Begley ne reçoit-il pas quelque fois des deniers en avance pour des travaux pour lesquels il doit rendre compte plus tard?—*Rép.* Oui; pour tous les petits déboursés à faire pour des ouvrages particuliers n'excédant pas cependant £500 à la fois.

28. Combien peut-il passer ainsi d'argent entre ses mains pour de petits déboursés?—*Rép.* Je ne le puis dire, dans le moment, mais je tâcherai de le constater à peu près pour demain.

29. M. Begley a-t-il fourni caution pour les deniers qui viennent et passent dans ses mains pour le service public?—*Rép.* Il ne paraît pas que M. Begley donne caution pour les devoirs qu'il a à remplir comme secrétaire du département des travaux publics.

30. Quel montant en argent ou débetures peut, au meilleur de votre connaissance, avoir été à aucun temps entre les mains de M. Begley?—*Rép.* Je ne puis dire, mais ce doit être plusieurs milliers de louis, suivant les comptes à payer.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Jeudi, 27 juin, 1850.

M. Cary comparait devant le comité et transmet un ordre en conseil du 12 mars 1849, relativement à l'emploi des bateaux remorqueurs pour maintenir une ligne de navigation parfaite et continue sur le St. Laurent, savoir : un entre la tête du canal de Cornwall et Prescott, un autre sur le lac St. François, et un troisième sur le lac St. Louis.

(Pour cet ordre en conseil, voir app. à ce rapport marqué M.)

31. Ces bateaux remorqueurs rapportent-ils un profit proportionné aux dépenses qu'ils entraînent?—*Rép.* Je ne sais pas que l'on en retire aucun profit ni que l'on impose des taux de péages additionnels en conséquence de l'assistance qu'ils prêtent. Si, à part les péages prélevés sur le canal, on prélevait des droits pour l'usage de ces bateaux, cela paraîtrait dans les comptes publics, je présume.

M. Cary, en explication de sa réponse d'hier aux 8^e et 9^e questions, dit que le secrétaire du bureau des

travaux publics, M. Begley, n'a jamais en aucun temps tiré des sommes aussi fortes que £500, mais qu'il tire souvent des petites sommes de £100 à £250 pour différents travaux, suivant les exigences du service.

32. Y a-t-il un paie-maitre dans le département des travaux publics?—*Rép.* Pas à présent; il y en avait plusieurs il y a deux ou trois ans.

33. Pourquoi et quand ont-ils été discontinués?—*Rép.* Je n'en sais aucune raison particulière, excepté que plusieurs des travaux publics ont été discontinués, et que pour diminuer les dépenses on a cru à propos de les discontinuer il y a deux ans.

34. Les paie-maitres ont-ils régulièrement rendu compte des balances qui pouvaient être entre leurs mains?—*Rép.* Je ne puis le dire dans ce moment; mais je tâcherai de le dire à la séance prochaine.

35. Etes-vous au fait de quelque défalcation ou défalcatons d'aucun paie-maitre ou officier du bureau des travaux publics, et qui sont ils?—*Rép.* Je n'en connais pas dans le moment, mais je tâcherai de m'en informer demain.

36. Quant à l'item de £966 18s. 8d. pour réparations faites aux chemins de la Banlieue de la cité de Toronto, pourquoi est-il porté contre la province dans les comptes publics?—*Rép.* En réponse à cette question, je transmets l'ordre en conseil du 14 décembre 1849, par son excellence le gouverneur-général.

(Pour cet ordre, voir app. à ce rapport, marqué N.)

37. Quels sont les services pour lesquels le colonel Ord, des ingénieurs royaux, a reçu £100?—*Rép.* Ce sont pour des services, comme il est dit dans le compte, qui ont été rendus sur la "frontière des Etats-Unis;" mais je ne puis les particulariser, demain je donnerai au comité les informations que je me procurerai à ce sujet.

38. Pourquoi la somme de £50 a-t-elle été payée à l'école de médecine et chirurgie, à Montréal?—*Rép.* C'est par erreur. Le montant estimé (£300) étant payé à l'institution au lieu du montant voté (£250). L'erreur n'a été découverte qu'après paiement, et le montant en sera déduit sur l'allocation prochaine.

39. A quelle occasion ou pour quelle raison a-t-on avancé la somme de £450 pour provisions, habits, etc., aux sauvages montagnais, et avez-vous le détail des articles achetés, et comment ils ont été employés?—*Rép.* Je tâcherai de répondre à cette question demain.

40. Il y a cinq items se montant à la somme de £3713 14s. 9d., en faveur de MM. Desbarats et Derbishire, imprimeur de la reine, et y compris £2256 pour le compte général des impressions et pour abonnement à la *Gazette du Canada* pour 1849. Sont-ce des items qui sont en sus des appropriations de l'année?—*Rép.*—Oui.

41. A combien se montait l'appropriation et a-t-elle été toute dépensée?—*Rép.* Elle se montait à £5000, et a été toute dépensée.

42. Ces deux sommes forment £3713; suffisent-elles pour payer le montant entier des dépenses encourues par le gouvernement pour les impressions en 1849?—*Rép.* Pas entièrement. Il a été payé quelques comptes d'impressions depuis que les comptes ont été rendus, et il est encore dû des balances de compte; mais tout ce qui a été payé, et ce qui reste à payer, n'est pas bien considérable.

43. Avez-vous les comptes en main?—*Rép.* Je les transmettrai demain.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 28 juin, 1850.

M. Cary comparait pour expliquer certaines questions à lui soumises hier et auxquelles il n'était pas en état de répondre sur le moment, et dit que :

Réponse à la question 34. Les divers paie-mâtres du bureau des travaux publics rendent leurs comptes à ce bureau qui se charge du montant avancé aux paie-mâtres, et en rend compte dans le compte général qu'il transmet, de manière que les comptes des paie-mâtres ne sont pas transmis au bureau de l'inspecteur-général. On me dit que l'un des paie-mâtres, M. Begley, paraît être défalcataire dans les livres du bureau jusqu'au montant de quatre à cinq cents louis, mais ceci n'est pas encore réglé, M. Begley a contre le bureau des réclamations qu'il présente en compensation.

Rép. à la quest. 37. Quant aux £100 payés au colonel Ord, des ingénieurs royaux, il dit que dans le cours de l'année dernière le gouvernement provincial fut informé que des personnes mal intentionnées avaient enlevé une marque de la ligne de division entre cette Province et les Etats-Unis, comme elle ne pouvait pas être rétablie sans le consentement du gouvernement des Etats-Unis, il fut en conséquence entamé des négociations entre les deux gouvernements; les autorités des Etats-Unis nommèrent un colonel Graham pour être leur commissaire, et il devint nécessaire que le gouvernement provincial nommât un officier d'un grade semblable pour rencontrer le colonel Graham. Le colonel Ord fut en conséquence nommé pour ce ser-

vice; et la somme de £100 lui fut avancée pour payer ses dépenses.

Rép. à la quest. 39. Quant au secours de £450 accordé aux sauvages montagnais, sur la rive nord du St. Laurent, M. Cary transmet un ordre en conseil du 14 décembre, 1849, autorisant l'avance de ce montant, pour payer les choses nécessaires dont l'achat avait déjà été autorisé à leur profit. On ne peut détailler les objets pour lesquels ces deniers ont été employés vu que les comptes ne sont pas encore transmis.

44. A-t-il été fait des avances semblables en aucune année antérieure, et quand?—Oui; deux montants, l'un de £450, l'autre de £210 ont été avancés au très révérend évêque de Syldme à Québec, en 1848, pour secourir les sauvages montagnais.—Le secrétaire de l'évêque a rendu compte de ces deniers. Je transmets les comptes.

M. Cary transmet une cédula relativement aux dépenses d'impressions. Il fait remarquer que lorsqu'il a été interrogé hier, il était sous l'impression que la balance était plus faible qu'il ne l'a trouvée en examinant les comptes qui sont en sa possession.

La cédula est comme suit, et fait voir que la balance payée à MM. Desbarats et Derbishire, imprimeurs de la reine, depuis que les comptes publics de 1849 ont été faits, est de £807 5s. 9d. pour impressions, et de £177 19s. 3d. pour la distribution des lois, faisant un total de £985, comme balance.

Liste des comptes payés à l'imprimeur de la reine depuis la clôture des comptes publics, le 1er février, 1850, pour l'année 1849.

	Comptes.	£ s. d.
Papeterie pour la branche des douanes, bureau de l'inspecteur-général, pour le semestre expiré le 31 décembre, 1849	A.	13 13 10
Impressions pour le département, même fonds	B.	129 6 2
Registres pour les registrateurs, Canada Ouest	C.	23 10 0
Do. do. Canada Est	D.	42 12 0
Papeterie pour le surintendant d'éducation, Canada Est, semestre expiré le 31 décembre, 1849	E.	35 0 4
Do. pour le département des terres de la couronne	F.	43 9 4
Balance de comptes pour impressions de blancs, formules de recensement	53 9 8
[Desbarats et Derbishire]—(pour compte, voir dans l'état 31, comptes de la province 49.)		
Distribution des statuts depuis le 26 novembre, 1848, jusqu'en février, 1850	G.	177 19 3
Impression des actes réservés de la dernière session	H.	119 12 3
Do. des actes d'élection	I.	70 19 9
Actes fournis au conseil législatif	K.	67 16 6
Balance des impressions des actes locaux et privés	157 15 10
(Pour le compte, voir forme No. 46, dans l'état 31, comptes de la province 49.)		

CHAMBRE DU COMITÉ,
Samedi, 29 juin, 1850.

M. Cary comparait devant le comité :

45. Comment se sont faits les divers services, sous le chapitre des dépenses résultant de la translation du siège du gouvernement à Toronto? Est-ce par contrat, suivant avis public ou par marché privé?—*Rép.* Autant que je puis le savoir, c'est par demande de soumissions faite aux différents propriétaires de bateaux à vapeur pour le prix le plus bas auquel ils voudraient transporter de Montréal à Toronto les familles et les effets que le gouvernement avait à y transporter.

46. Le gouvernement a-t-il exercé une surveillance quant aux meubles et effets qui devaient ainsi être transportés de Montréal à Toronto afin d'empêcher les officiers d'abuser du privilège qui leur était accordé en transportant aux frais publics des ameublements et du bois volumineux et inutiles?—*Rép.* J'ignore s'il y a eu d'autre surveillance que celle qui a été exercée à mon égard, c'est à dire dans le transport de ma famille et de mon ameublement de Montréal à Toronto

ce printemps; on me fit savoir que tous les paquets devaient être embarqués à Montréal, sous la surveillance du surintendant du canal Lachine qui devait veiller au pesage de tout les paquets, le contrat ayant été fait au tonneau pesant, et non pas au volume, ce qui était considéré comme un grand avantage pour le public.

47. Combien devait-on payer par tonneau?—*Rép.* Je crois que c'était dix-neuf chelins courant par tonneau.

48. Le montant total payé suivant le compte maintenant devant le comité pour les frais de translation du siège du gouvernement est de £7964; est-ce là tout ce qui a été payé pour ce chapitre de dépenses?—*Rép.* Non. Il y a d'autres dépenses qui ont été payées depuis que ce compte est fermé, il ne va que jusqu'au mois de janvier dernier. Restent encore les comptes du transport du printemps dernier.

49. Pouvez-vous dire le montant total, est-il considérable?—*Rép.* Je ne le puis d'après mémoire, mais je tâcherai de m'en informer pour la séance prochaine.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Je ferai cependant remarquer qu'une grande partie des dépenses portées au compte de la translation du siège du gouvernement sont pour réparations, changements aux bâtisses, etc., à Toronto. Les frais de transports sont un item distinct que je puis assez correctement constater d'après les paiements déjà faits.

CHAMBRE DU COMITÉ,
Lundi, 1er juillet, 1850.

M. Cary comparait de nouveau, et pour expliquer la réponse qu'il a donnée à la dernière question qui lui a été soumise, samedi, le 29 du mois dernier, transmet un extrait d'un ordre en conseil du 20 juin dernier :

50. Le comité renvoyant au compte No. 18, qui donne les dépenses du gouvernement civil pour l'année expirée le 31 décembre, 1849, tel que pourvu par l'acte 12 Vict., ch. 32, remarque que les dépenses contingentes des divers bureaux de shérif dans le Bas-Canada sont considérables, savoir : celles du shérif à Québec, £1706 15s. 3.—celles du shérif à Montréal, £3535 1s. 7d.—celles du shérif à Trois-Rivières, £1211 14s. 9d.—celles du shérif de St. François, £566 13s. 4d.—celles de Gaspé, £150. Pouvez-vous expliquer pourquoi ces dépenses sont si considérables?—*Rép.* Outre les causes ordinaires, telles que l'augmentation de la population qui tend à augmenter les dépenses publiques, particulièrement celles de l'administration de la justice, les dépenses du bureau du shérif ont considérablement augmenté depuis que l'acte 39 Geo. III., ch. 9, a été amendé par l'ordonnance du gouverneur et conseil spécial de la 2 Vict., ch. 56, par lequel on se dispense du serment de pauvreté qui était formellement requis de ceux qui réclamaient paiement pour leur temps et dépenses lorsqu'ils étaient assignés comme témoins de la part de la couronne dans les affaires criminelles. On ne demande plus maintenant qu'un affidavit constatant que la partie qui réclame paiement éprouvera des pertes si elle n'est pas indemnisée pour ses dépenses et le temps qu'elle aura perdu pour comparaître comme témoin. Comme exemple de quelques-unes des allocations que les officiers en loi de la couronne certifient et que les juges ordonnent de payer, je soumetts devant le comité copie d'un rapport fait par moi-même et de celui d'un comité de l'honorable conseil exécutif relativement au compte des paiements faits aux témoins de la couronne par les shérifs de Québec durant le semestre expiré le 31 décembre, 1843 :

Extrait d'un rapport du député inspecteur-général, daté de Kingston, 3 février, 1844, sur le compte de W. S. Sewell, écuyer, shérif du district de Québec, durant le semestre expiré le 31 décembre, 1843 :—

“ Relativement au compte des sommes payées aux témoins de la couronne, on remarque que dans quelques cas les allocations paraissent extraordinaires et au-delà de ce que l'on peut considérer comme l'intention des dispositions de l'ordonnance 2 Vic. chap. 56—c'est-à-dire n'excédant pas les dépenses que le témoin peut avoir *bonâ fide* encourues, faisant aussi une allowance raisonnable pour son trouble et le temps qu'il a perdu.”

Dans les cas suivants les allocations faites sont—

Terme de Septembre, 1843.

Pièce justificative 24—A George Sutherland, témoin, distance de Kingston à Québec, et retour 250 lieues à 1s.. £12 10 0
Troubles et perte de temps, 16 jours à 30s 24 0 0
Pour pension et logement..... 7 15 0
£44 5 0

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

On peut voir que le voyage a été fait durant la saison de la navigation ; les frais de voyage de Kingston à Montréal étant de..... £2 0 0
De Montréal à Québec.. 1 0 0
£3 0 0

Même somme pour le retour—£6—tandis qu'il est accordé £12 10s.

Pièce justificative 50—David Jameson, témoin—distance de Toronto à Québec et retour 400 lieues à 1s..... £20 0 0
Troubles et perte de temps, 15 jours à 30s 22 10 0
Six jours de pension et logement,..... 5 10 0
En tout..... £48 0 0

Durant la saison de la navigation les dépenses du voyage n'excèdent pas £11 ou £12.

Dans les cas mentionnés ci-dessus, les sommes sont certifiées comme raisonnable par l'officier qui conduit les poursuites au nom de la couronne, et le montant est taxé par un juge.

Il n'est pas recommandé de faire une déduction dans les comptes parce que le shérif qui fait le paiement est tenu d'en payer le montant sur la présentation de l'ordre du juge à cet effet.

Certifié,

JOSEPH CARY,
Dép. insp.-gén.

A son excellence le très-honorable Sir Charles T. Metcalfe, baronet, G.C.B., gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc.

RAPPORT d'un comité du conseil exécutif—Présents : l'honorable M. Daly et M. Draper ; sur le compte du shérif du district de Québec pour le semestre expiré le 31 décembre dernier.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le comité a pris en sa considération le compte du shérif du district de Québec pour le semestre expiré le 31 décembre dernier.

Le montant tel que rapporté par l'inspecteur-général ne peut qu'être payé, et ils en recommandent en conséquence le paiement.

Il se trouve un déboursé pour lequel le shérif n'est cependant pas responsable et qui paraît au comité d'une nature si extravagante qu'il ne peut le passer sous silence et sans faire quelques suggestions propres à arrêter à l'avenir ce gaspillage inutile des deniers publics.

Ce déboursé est le montant payé aux témoins de la couronne.

L'ordonnance 2 Vict., chap. 56, autorise la cour de justice, devant laquelle un témoin assigné au nom de la couronne comparaitra, d'enjoindre au shérif de payer au témoin la somme d'argent que la cour ou le juge trouvera raisonnable, n'excédant pas cependant les dépenses que le témoin peut avoir *bonâ fide* encourues, faisant aussi une allowance raisonnable pour son trouble et le temps qu'il a perdu ; mais elle pourvoit à ce que la cour ou le jury n'émane pas le dit ordre sans un certificat de l'officier de la couronne qui conduit la poursuite, constatant que la demande est raisonnable, et à moins que le témoin ne fasse aussi serment que le compte est vrai et correct et qu'il éprouvera des pertes, s'il n'est pas payé.

Il y a devant le comité deux comptes pour paiement fait à des témoins qui ont comparu devant la

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

cour du banc de la reine, à Québec, en septembre dernier. Un des témoins est venu de Kingston; il lui a été accordé £12 10s. pour frais de voyage en allant à Québec et en en revenant. Le coût réel par le bateau-à-vapeur n'aurait pas excédé la moitié de cette somme. Il est ensuite accordé trente chelins au témoin pour troubles et perte de temps, et sa pension et logement sont payés en outre,—formant en tout pour seize jours de perte de temps et pour ses dépenses £44 5s. L'autre témoin est venu de Toronto: il lui est accordé £20 pour frais de voyage, la moitié au moins de plus que le coût par les bateaux à vapeur; on lui accorde pareillement 30s. par jour pour perte de temps et troubles, et sa pension pour six jours à Québec £5 10s., faisant £48 pour 16 jours de temps perdu et pour ses dépenses.

Le comité ne peut considérer ce compte comme raisonnable. Les dépenses lui paraissent excéder le montant que le témoin a été *bona fide* obligé de payer, et pour les frais de voyage et pour sa pension et logement, car le comité ne comprend pas comment un témoin peut faire les dépenses qu'il voudra dans une auberge et les faire payer ensuite au public. Mais lui accorder trente chelins par jour en sus de toutes ses dépenses semble au comité excéder l'allouance raisonnable, et il pense que ce compte ne devrait pas être certifié.

Pour diminuer ces dépenses inutiles le comité recommande qu'il soit immédiatement envoyé une lettre-circulaire à tous les conseils ou autres officiers qui conduisent les affaires de la couronne dans le Bas-Canada, par laquelle on porte ce sujet à leur attention et on les prie d'exercer à l'avenir une grande économie dans l'octroi des certificats, bien que la loi exige l'affidavit du témoin elle exige aussi le certificat de l'officier de la couronne pour constater que la demande est raisonnable, et l'on doit s'attendre que ce certificat ne sera pas simplement l'écho de l'affidavit mais qu'il exercera une saine discrétion dans l'intérêt du public.

Le tout respectueusement soumis.

Par ordre,
(Signé) D. DALY,
Président.

CHAMBRE DU CONSEIL,
Kingston, 18 mars, 1844.

Vraie copie,
JOS. CARY,
Dép. insp.-gén.

J'ai été informé que ces abus existent dans les comptes qui sont payés aux médecins et autres hommes de profession qui comparaissent comme témoins. Il est connu que des médecins résidant dans le voisinage des cours de justice, ont été assignés comme témoins dans certaines affaires et requis de comparaître peut-être le premier jour du terme, de là de jour en jour jusqu'au jour du procès qui, dans quelques cas, n'a lieu que 6 à 8 jours après le commencement du terme. Le témoin s'informe du jour et de l'heure probable du procès et dans l'intervalle il suit sa pratique ordinaire, et à la fin il demande et reçoit une allocation pour tous les jours pendant tout le terme depuis le commencement jus qu'au jour du procès. Ces dépenses sont encore augmentées par tous les actes de 1841, amendant et consolidant les lois criminelles (4 et 5 Vict., ch. 24) par lequel il est pourvu que les dépenses des témoins assignés par les accusés seront payées à même les mêmes sources et en la même manière que les témoins de la couronne. Une autre cause d'augmentation dans les dépenses des bureaux de shérifs est le fonctionnement de l'acte récent de 1847 qui exige

que les listes particulières de personnes qui peuvent servir comme jurés soient prises dans toutes les sections de chaque district tous les deux ans. On me permettra d'observer que depuis l'ordre en conseil du 1er mars, 1844, l'on n'a pas rencontré d'exemple aussi flagrant d'allouance excessive payée aux témoins de la couronne.

51. Les dépenses pour honoraires et émoluments accordés aux coroners dans le Bas-Canada constituent encore un item considérable. Ces fonctionnaires sont-ils soumis à quelque contrôle, ou bien sont-ils libres de tenir des enquêtes dans tous les cas dans lesquels cela leur plaît?—*Rép.* Je ne connais pas ce que peuvent être les faits. Je pense qu'ils se croient tenus par la loi à tenir des enquêtes en certains cas, par exemple dans les cas de mort subite, de mort par accident ou cause inconnue et dans tous les cas où l'on peut soupçonner de mauvaises actions. Il est soumis tous les six mois au bureau de l'inspecteur-général un retour général des enquêtes et verdicts, et ces comptes sont examinés.

52. Sont-ils les seuls juges des cas dans lesquels il doit être tenu une enquête?—*Rép.* Je crois que oui; du moins je ne connais rien au contraire.

Les dépenses accordées au grand connétable dans le Bas-Canada sont considérables—à quel contrôle sont-ils soumis? Est-ce à celui des juges?—*Rép.* Ils ont des honoraires sur les arrestations, sur les exécutions de warrant de recherche et sur la signification des *subpoenas*, et leurs frais de voyage. Ce sont les magistrats ou les juges qui certifient leurs comptes.

54. Dans les allocations de circuit (No. 13 des comptes, cédule A, de la liste civile) il y a un item de £100 en faveur de M. le juge Panet—pour quel circuit cette somme a-t-elle été accordée?—*Rép.* Cet item comprend les allocations pour assister aux cours d'appel à Montréal..... £25 0 0
Et pour aller au deux circuits de Gaspé,
£37 10s. chaque..... 75 0 0

£100 0 0

55. Vous dites deux circuits—Entendez-vous deux circuits suivi dans le cours de deux ans?—*Rép.* Les deux circuits auxquels je fais allusion sont une continuation de la cour de Percé à New Carlisle en 1849.

56. Savez-vous que les séances de la cour du banc de la reine à Percé, durant les dix derniers jours d'août, et à New Carlisle dans la Baie des Chaleurs, à 62 milles de Percé, pour dix jours au commencement de septembre chaque année ne constituent qu'un seul et même terme?—*Rép.* La cour, il paraît, se tient dans les deux comtés de Gaspé et Bonaventure, et c'est pour cette raison, je présume, que le juge qui va au circuit de Gaspé une fois par année, reçoit l'allocation pour deux circuits. L'allocation de circuit pour le circuit de Gaspé fut d'abord fixée à £50, je crois, mais, sur les remontrances que quelques-uns des juges firent que cette somme ne paierait pas les dépenses du circuit, elle fut augmentée.

57. Quelle est l'allocation de circuit accordée aux juges qui vont dans les autres circuits dans le Bas-Canada?—*Rép.* Pour assister aux cours d'appel et aux cours supérieures à Québec et à Montréal, Trois-Rivières et à Sherbrooke, £25 chaque; et pour les circuits de comté, £12 10s. chaque.

58. Le juge qui va au circuit de Gaspé est le seul alors qui reçoit £37 10s. pour son seul circuit, qui se trouve compté pour deux vu que la cour se tient à deux endroits différents, lequel circuit coûte au pays £75 courant?—*Rép.* Oui.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

M. Christie, membre du comité, dit que les dépenses de voyage à Gaspé durant les mois d'été, et les frais de s'y rendre de Québec et de retourner dans cette ville, ce qu'il a souvent fait vu qu'il a résidé dans ce district pendant plusieurs années, ne sont pas plus grands que dans les autres parties du Bas-Canada. Les chemins sont praticables et généralement bons. Les hôtelleries et maisons de pension peuvent ne pas offrir les commodités somptueuses que l'on trouve dans les parties plus peuplées et plus fréquentées du Canada, mais on y a en abondance tout ce que le pays produit de meilleur et à des prix modérés. Les voitures, vu l'absence de diligences régulières dans le district ne sont pas aussi commodes ni aussi nombreuses que dans aucune autre partie de la province, mais les voyageurs ne sont jamais retardés bien longtemps pour cela.

CHAMBRE DU COMITÉ,
Jeudi, 4 juillet, 1850.

Thomas A. Begley, écuyer, est interrogé.

59. N'êtes-vous pas le secrétaire des commissaires des travaux publics?—*Rép.* Je suis le secrétaire du département des travaux publics.

60. Depuis combien de temps remplissez-vous cette charge?—*Rép.* Depuis 1841, lorsque l'acte qui établit un bureau des travaux publics fut passé. Le salaire est de £500 par année. Il ne m'est accordé aucune autre allocation.

61. Le comité voit par les comptes publics que des sommes considérables des deniers publics passent de temps à autre entre vos mains pour le service public; comment se fait-il que vous ayez à remplir les devoirs de trésorier en sus de ceux de secrétaire?—*Rép.* Lorsque le gouvernement se trouva dans l'impossibilité de faire les paiements en argent les débetures qu'il émettait pour les travaux publics passaient entre mes mains. Lorsqu'il reprit le système des paiements comptant, il n'y avait plus de nécessité pour moi d'avoir en aucun temps entre mes mains plus de £500. La raison pour laquelle j'eus à transmettre les débetures, c'est que les entrepreneurs refusaient de courir le risque qui en accompagne le transport.

62. Pouvez-vous dire quel montant des deniers publics peut avoir passé entre vos mains durant les derniers six mois?—*Rép.* £43,301 6s. 3d. courant; presque tout ce montant était en débetures.

63. Avez-vous jamais eu entre vos mains plus de £500 à la fois, y compris les débetures?—*Rép.* Oui; et beaucoup plus à la fois, mais jamais pour plus d'une journée ou deux.

64. Quel est le montant des deniers publics, y compris les débetures, qui peut être entre vos mains dans le moment actuel. Le comité désire que vous lui en donniez un état?—*Rép.* £145 5s. 8d., y compris une débenture de £2 10s.

65. Comment vos comptes d'argent tiré et payé en acompte des contrats ou des travaux publics sont-ils examinés ou audités, et par qui?—*Rép.* Ils sont d'abord transmis par l'ingénieur qui surveille les travaux, lequel les certifie corrects. Ils sont ensuite soumis à l'ingénieur du département qui les examine, et le teneur de livres en examine les calculs; alors ils sont soumis aux commissaires qui en ordonnent le paiement, s'ils sont corrects.

66. A-t-il été finalement établi par le gouverneur en conseil un système pour auditer vos comptes, tel que prescrit par la 32^e section de la 9^e Vic., ch. 37?—*Rép.* Il n'y a pas eu d'autre auditeur que l'inspecteur-général à l'expiration de chaque semestre.

67. Avez-vous, conformément à l'acte 4 et 5 Vic., chap. 91, donné cautions pour les deniers que vous avez quelquefois entre les mains, et pour quel montant?—*Rép.* Je n'ai point donné de cautions et l'on ne m'en a point demandé. Je ne crois pas que cela soit nécessaire, quelque soit l'interprétation que l'on donne à l'acte qui constitue le département des travaux publics, vu que je ne dois pas avoir plus de £500 à la fois entre mes mains.

68. Y a-t-il eu des défalcataires des deniers publics dans votre département; qui sont-ils, et pour quel montant?—*Rép.* Il paraît y avoir une balance contre R. J. Begley, dans les livres du département, pour la somme de £484 3s. 7d., en sa qualité de paie-maître sur quelques-uns des travaux. Il avait fourni caution. Il y a maintenant contre lui et ses cautions, aussi, je crois, une action pendante, au nom de la couronne, dans la cour de Montréal. M. Begley réclame du gouvernement une somme de £200 à £300 de plus que le montant porté contre lui dans les livres.

CHAMBRE DU COMITÉ,
9 juillet, 1850.

M. Begley est de nouveau appelé et interrogé:—

69.—Ne recevez-vous pas quelque fois (comme vous payez aussi) des deniers pour les commissaires des travaux publics, ou pour le service public, qui doivent être versés dans le trésor pour les fins publiques de la province?—*Rép.* Quelques fois, dans quelques cas où des travaux commencés sont discontinués, ou que les propriétés restant sont transportées ou vendues, et, si elles sont vendues, que le montant en est payé à ce bureau.

70. Dans quels cas ont eu lieu ces ventes qui ont fait passer des deniers entre vos mains; nommez-en quelques-unes?—*Rép.* La vente du bateau à vapeur St. Pierre; la vente du bateau à vapeur Vulcan,—et il y en a d'autres.

71. Pouvez-vous maintenant dire le montant que vous avez reçu dans ces deux cas?—*Rép.* Je ne le puis de mémoire, mais je le pourrai en voyant les livres; j'ai aussi reçu des deniers pour rentes, mais le montant n'en est pas considérable.

Le comité désire que vous lui transmettiez un état de tous les deniers que vous pouvez avoir reçu durant ces trois dernières années,—les diverses causes ou sources qui les ont produits—la date qu'ils sont venus entre vos mains et la date des divers paiements que vous avez faits au bureau du receveur-général.

M. Begley a le lendemain transmis au comité l'état suivant en réponse à la question précédente.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

État des deniers reçus, et date des paiements faits au receveur-général, depuis le 15 juillet, 1847, jusqu'au 30 juin, 1850.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

31 juillet.

	Quand reçus.	Quand payé.	Montant.
Lac St. Pierre—Vente de charbon.....	24 nov. 1847, ...	24 nov. 1847, ...	£ 1141 15 1
Canal du St. Laurent—Intérêt sur le prix de vente d'une berge	" " " " " "	" " " " " "	1 10 0
Lac St. Pierre—Vente du Vulcan.....	23 nov. 1847, ...	24 fév. 1848, ...	50 0 0
Do.....	10 fév. 1848, ...	" " " " " "	250 0 0
Canal St. Laurent—Vente du vieux tuyau.....	24 " " " "	" " " " " "	2 10 0
Lac St. Pierre—Matériaux pour le bateau de l'hon. H. H. Killaly.....	13 avril, " " "	" " " " " "	50 4 5
Do Vieux fer, vendu par J. Stute.....	" " " " " "	17 avril, 1848, ...	*8 5 0
Chemin Chatham—Frais de voyages remis par l'hon. H. H. Killaly	13 avril, 1848, ...	" " " " " "	12 10 0
Lac St. Pierre—Charbon.....	27 " " " "	27 avril, 1848, ...	*15 12 6
Canal Chambly—Curenôle à main, montant payé à M. Borne.....	" " " " " "	" " " " " "	*17 0 0
Lac St. Pierre—2 tuyaux de fer, do. J. Stute.....	" " " " " "	8 nov. 1848 ...	*1 2 6
Do. Fret de bateaux remis par J. H. Conolly.....	" " " " " "	" " " " " "	1 10 0
Canal St. Laurent—Machine à vapeur.....	30 oct. 1848, ...	4 nov. 1848, ...	150 0 0
Do. Le billet de J. Tully, à 9 mois, du 30 octobre, 1848.....	" " " " " "	4 nov. 1848, ...	150 0 0
Do. Cheval vendu par le capitaine Wetherall	8 nov 1848, ...	8 " " " " "	4 5 0
Lac St. Pierre—Vente du St. Pierre.....	20 juillet, 1849, ...	2 fév. 1850, ...	337 10 0
Billet payable 1er juillet, 1850.....	" " " " " "	" " " " " "	337 15 0
1er juillet, 1851.....	" " " " " "	" " " " " "	378 0 0
1er juillet, 1852.....	" " " " " "	" " " " " "	398 0 0
Canal St. Laurent—Reçu de Jos. Levy.....	30 août, 1849, ...	2 fév. 1850, ...	570 0 0
Robert Monteith—Reçu de lui, suivant réquisition du député inspecteur-général.....	18 janv. 1850, ...	" " " " " "	90 0 0
Do. do. do. do.	14 juin, 1850, ...	28 juin, 1850, ...	4 1 6
C. Metigold, Do. do. do.	—janv. 1849, ...	" " " " " "	31 13 8
Canal Lachine—Loyer de ferme	6 mai, 1850, ...	" " " " " "	**25 0 0

N. B.—Les items marqués ainsi * n'ont pas été reçus dans ce bureau; entrée en a été seulement faite en en portant le montant au débit des parties.—De l'item **, £12 10s. seulement ont été reçus, la balance a été payée en ouvrage.

L'hon. Hamilton H. Killaly, comparait devant le comité et est interrogé.

72. Le comité apprend que vous occupez une charge importante sous le bureau des travaux publics; dites en quelle capacité, vos principaux devoirs et où vous êtes stationné?—Rép. Je suis employé comme ingénieur résident et surintendant du canal Welland—je suis stationné à Ste. Catherine où se trouve le bureau—mes principaux devoirs sont nombreux, savoir: je suis obligé de diriger et surveiller tous les travaux de construction, et terminer cette partie du canal qui ne l'est pas encore,—déterminer et contrôler les travaux nécessaires pour l'entretien annuel du canal, préparer et fournir tous les mois au département des travaux publics les listes de paiement de l'établissement, les soumissions pour ponts et écluses, etc., etc., et les divers comptes des matériaux et dépenses contingentes—les états de travail et le mesurage et certificat de l'ouvrage fait par les entrepreneurs, lesquels, lorsqu'ils ont passé entre les mains des commissaires, sont remis au paie-maître auquel le département transmet directement les deniers nécessaires aux paiements. Mon devoir m'oblige encore d'examiner constamment les travaux, de veiller à ce que les gardiens d'écluses et de pont, les surintendants et autres officiers subalternes remplissent strictement leurs devoirs—de faire observer les règles établies pour la sûreté et l'usage convenable du canal—imposer des amendes contre les personnes qui ne les observent pas ou qui causent des dommages aux travaux avec leurs vaisseaux, etc., —régler et arrêter, quand il le faut, l'eau que le canal fournit aux divers moulins—disposer par bail de tout pouvoir d'eau, sous les règles et conditions adoptées par le gouverneur en conseil. Les divers devoirs énumérés ci-haut, conjointement avec les devoirs d'agent ou gérant dans toutes les affaires qui ont rapport au canal, et aux terres et propriétés qui en dépendent, expliquent au comité la nature et l'étendue de ma charge.

73. Le comité désire que vous lui disiez s'il résulte des inconvénients dans cette tranche du service dans lequel vous êtes employé pour les entrepreneurs, journaliers ou autres personnes d'être obligés de retirer du bureau des travaux publics, les deniers que leurs doivent les commissaires pour ouvrage fait par ces entrepreneurs en conformité de leur contrat,—la cause de

ces inconvénients, et les plaintes, s'il en a été porté,—si ces inconvénients ont nui au service public, et le comité veut avoir un exposé de tous les cas qui sont arrivés pour mieux expliquer cette matière,—quand ils sont arrivés et comment on peut y remédier?—Rép. Les entrepreneurs et autres journaliers employés sur la ligne des travaux ont éprouvé quelques fois des inconvénients par le retard dans les paiements. La cause de ces inconvénients vient, comme je l'ai déjà dit plus haut, de ce que quelques fois les entrepreneurs ne recevaient pas leurs paiements immédiatement après que les estimations sont transmises, ou de ce que les journaliers ne reçoivent point leurs gages aussitôt après les avoir gagnés. La principale cause de ce mal, s'il a existé à un degré considérable, est que l'état des finances dans le temps était tel que le gouvernement n'avait pas les moyens de remettre à la fois tout le montant des estimations. J'attribue cela, aussi en partie aux changements nombreux qui sont survenus dans le département, les commissaires nouveaux désirent naturellement jeter un coup d'œil dans les détails avant de passer les comptes, et partie en ce que certains travaux ont été inévitablement entrepris quand on en découvrait la nécessité dans le cours des autres travaux, et ils étaient d'une nature telle qu'ils ne pouvaient point être différés avec sûreté, et l'on n'avait pas eu auparavant l'occasion de pourvoir à leur construction. Quand les inconvénients sont résultés de ces causes, je les considère comme inévitables; mais j'attribue les inconvénients aussi quelques fois à ce que l'on n'a pas toujours porté l'attention nécessaire à soumettre les états, les estimations, etc., devant les commissaires et lorsqu'ils étaient passés, l'officier chargé de transmettre les fonds nécessaires pour le paiement ne l'a pas fait avec assez de diligence. Comme le comité exige "un exposé des cas qui pourront mieux expliquer cette matière," je vais en citer:—Une traite pour un montant considérable a été envoyée au paie-maître pour payer les gages ici, etc., dus depuis longtemps, mais étant tirée sur une banque qui n'a pas de branche ici, après avoir inutilement cherché à la négociation, cet officier fut obligé de la renvoyer à l'endroit d'où il l'avait reçue, (au secrétaire du département des travaux publics), enfin après beaucoup de temps perdu, le montant lui fut renvoyé par la poste en argent courant. Il a encore été envoyé des traites pour payer les listes mensuelles pour des sommes beaucoup plus considé-

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

rables que le montant que les branches des banques dans les campagnes ne peuvent commander,—les conséquences ont été du retard,—les traites ne purent pas être payées quand elles furent présentées, enfin elles ne furent pas honorées, et les deniers ne purent être payés qu'après que la succursale eut communiqué avec la banque principale, et que les fonds nécessaires eussent été transmis. Je pense qu'avec un peu de trouble le secrétaire du département aurait pu prévenir tout cela,—il aurait pu prévenir la banque principale du montant considérable que sa succursale devait avoir à payer, et tout naturellement celle-ci aurait envoyé par la poste même qui transmettait la traite le montant nécessaire pour la payer.

Depuis peu de temps, cette négligence a causé de grands embarras, bien qu'un entrepreneur m'ait informé qu'il était dans le bureau du département lorsque la traite était sur le point d'être expédiée, et qu'il dit alors au secrétaire "qu'il était inutile d'envoyer un montant aussi considérable, à moins d'en donner avis à la banque, car il était bien connu que l'on ne laissait jamais des montants aussi considérables dans les succursales." Cette traite fut reçue, mais comme l'avis suggéré n'avait pas été donné à la banque, la traite ne put être payée, et le paiement fut en conséquence retardé jusqu'à ce que la banque principale, sur une lettre du paie-maître ici, eut remis les fonds nécessaires.

Je conçois que c'est nuire au service public que de ne point faire les paiements avec régularité, et je pense qu'il n'est guère nécessaire que j'explique au comité que c'est réellement le cas. Si les entrepreneurs prévoient qu'ils éprouveront du retard dans le paiement, ils savent qu'ils doivent pourvoir au paiement de leurs hommes, de leurs matériaux, etc., et comme il est rare qu'ils peuvent y pourvoir avec leurs propres deniers, ils sont obligés d'avoir recours à l'escompte, et comme de raison, en hommes prévoyants, ils ajoutent assez au taux de leurs soumissions pour se dédommager de ces pertes,—c'est ainsi que des hommes possédant de petits capitaux ne font pas de soumissions, quoiqu'ils seraient d'excellents entrepreneurs. Les coalitions entre les journaliers, et du retard en conséquence, proviennent encore de l'irrégularité des paiements.

Quant "au remède" à apporter au mal, les commissaires actuels des travaux publics sont aujourd'hui, par suite de l'amélioration dans l'état des finances du pays, en état d'adopter une marche qui probablement évitera aux entrepreneurs toute raison de se plaindre si les arrangements et les intentions des commissaires sont réellement exécutés par les officiers subalternes en la manière déjà mentionnée; et je n'ai plus qu'à ajouter que dans mon opinion le paie-maître ici, qui est sous caution, devrait toujours avoir à sa disposition une petite somme d'argent pour payer, sur les certificats du surintendant, tout homme qui est renvoyé dans le cours du mois, sans le forcer à attendre trois ou quatre semaines, comme cela est arrivé quelques fois.

74. Le comité est informé que des montants considérables, pour des contrats entrepris, ont de temps en temps été tirés par warrants accordés au secrétaire des travaux publics. Pouvez-vous expliquer pourquoi les deniers qu'il peut être nécessaire d'avancer sur les dits contrats ne sont point payés par warrants accordés en faveur des entrepreneurs eux-mêmes plutôt qu'en faveur du secrétaire, et quel inconvénient résulte-t-il de ce système? Le comité désire que vous lui donniez votre opinion sur ce sujet?—*Rép.* Je crois bien que la plus grande partie des sommes dues aux entrepreneurs ont été payées par warrants tirés en faveur du secrétaire du département des travaux publics. Je ne puis dire pourquoi on en a agi ainsi, mais probablement que l'on peut en donner des raisons que j'ignore.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Je pense que la pratique, générale je crois ailleurs, d'accorder des warrants directement aux personnes qui ont droit aux deniers, serait aussi commode et offrirait beaucoup plus de sûreté au public, et serait plus conforme à la 9e Vict., chap. 37, qui veut que les entrepreneurs soient payés par un "certificat pour un warrant."—(Voir la formule ci-jointe du reçu.) S'ils étaient payés ainsi, il ne serait plus nécessaire que des sommes considérables passent et restent entre les mains d'un officier qui n'a pas fourni caution. Je n'ai plus qu'à dire que je ne pense pas qu'il soit expédient que le secrétaire du département soit autorisé à agir comme agent des entrepreneurs pour recevoir les deniers qui leur sont dus, etc. Que le système maintenant suivi de donner les estimations aux entrepreneurs eux-mêmes est très satisfaisant, vu qu'ils peuvent ainsi en retirer immédiatement le montant des banques; et que, dans mon opinion, il est désirable que l'on adopte le même système pour les journaliers, etc., en tirant le montant de l'estimation en faveur du paie-maître ici, cette traite serait payée par la banque dans le même temps et en la même manière que celles qui sont en faveur des entrepreneurs, pendant que l'on n'imposerait plus à cet officier toute la responsabilité qui pèse sur lui aujourd'hui.

CHAMBRE DU COMITÉ,
13 juillet, 1850.

Joseph Cary, écuyer, député inspecteur-général, est appelé et interrogé:—

75. Pouvez-vous dire au comité à quelle époque la constitution de la ci-devant province du Bas-Canada a été suspendue?—*Rép.* La proclamation de l'administrateur de la province du Bas-Canada, annonçant que l'acte impérial, 1 Vic., chap. 9, établissant "des dispositions temporaires pour le gouvernement du Bas-Canada" devait commencer et avoir effet dans la dite province, et était datée le 27 mars, 1838. En conséquence la constitution cessa ce jour-là.

76. Jusqu'à quelle date l'orateur du conseil législatif a-t-il reçu son salaire comme tel?—*Rép.* L'honorable Jonathan Sewell a reçu son salaire comme orateur du conseil législatif du Bas-Canada jusqu'au 31 mars, 1838, comme tous les autres officiers du conseil législatif, et pas plus longtemps. Les autres officiers de ce corps furent mis à la pension à compter de ce jour.

77. Jusqu'à quelle date l'orateur et les autres officiers de la chambre d'assemblée du Bas-Canada ont-ils reçu leurs salaires?—*Rép.* Ils ont tous, excepté M. l'orateur Papineau, été payés jusqu'à la même date, savoir, jusqu'au 31 mars, 1843.

78. Pouvez-vous dire au comité à quelle époque a été fait le dernier paiement de M. Papineau, comme orateur de la chambre d'assemblée, le montant de ce paiement et quel montant lui serait dû, depuis ce jour, en supposant qu'il aurait droit à son salaire jusqu'à l'époque à laquelle M. Sewell a été finalement payé?—*Rép.* Le dernier paiement fait à M. Papineau comme orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada a été fait en 1846; la somme était de £4500 courant, et avait été votée par la législature dans la session de cette année-là, et formait le montant de son salaire sur le pied de £1000 par année, depuis le 1er octobre, 1832, jusqu'au 31 mars, 1837; les divers warrants pour ce salaire avaient été de temps à autre émanés en sa faveur, en la même manière et aux mêmes époques que les autres warrants émanés pour le salaire des autres fonctionnaires publics; mais M. Papineau avait refusé de les accepter. Lorsque les troubles politiques éclatèrent dans l'automne de 1837, ces

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

warrants en faveur de M. Papineau furent détruits, je crois, par ordre du gouvernement. Il serait maintenant dû à M. Papineau, s'il était payé jusqu'au temps où M. Sewell a été payé, £1000 pour une année de salaire, depuis le 1er avril, 1837, jusqu'au 31 mars, 1838.

L'honorable *Louis Joseph Papineau*, membre de la chambre, a mis devant le comité le document suivant :

Ma demande pour arrérages de salaire était comme suit :

MONTRÉAL, 4 mars, 1846.

MONSIEUR,—Puis-je vous prier de vouloir bien soumettre à la considération favorable de son excellence le gouverneur-général, ma juste demande pour les arrérages de salaire qui me sont dus comme orateur de la chambre d'assemblée.

Votre sentiment de justice et la connaissance parfaite que vous avez des faits, m'exemptent de la nécessité d'entrer dans aucune explication sur la nature et le montant de ma réclamation qui est appuyée sur des documents publics.

J'espère donc qu'à la première occasion possible, vous voudrez bien mettre devant son excellence toutes les informations nécessaires et un détail des circonstances qui m'obligent à solliciter respectueusement son intervention pour émaner son warrant au receveur général, ou adopter les autres mesures que, dans sa sagesse et bienveillance, il jugera à propos d'adopter pour me mettre en état de recevoir du gouvernement de sa majesté un montant qui m'est justement dû.

Je suis, etc.,

(Signé,) L. J. PAPINEAU.

L'hon. D. Daly, écr.

Quand je fis cette demande j'ignorais le montant qui m'était dû, je m'en rapportais au gouvernement pour l'établir d'après un examen correct des documents publics. Si par erreur il a établi un montant moindre, cette erreur involontaire ne détruit nullement la justice de ma réclamation.

En laissant ma demande écrite au secrétaire provincial et quand il me demanda quel était le montant que je réclamaï, je lui dis que je ne le connaissais pas exactement; qu'autant que je me le rappelais, on m'avait dit, de la part de lord Gosford, qu'il avait saisi quatre mille cinq cents louis en warrants émanés en ma faveur. Je n'expliquai point si c'était en argent courant ou sterling, et pour quelle période c'était.

Le 11 avril suivant, l'administrateur du gouvernement recommanda le sujet dans un message qui termine par les mots suivants: "L'administrateur du gouvernement est informé que cette dette est légitimement due, et, si la chambre concourt dans cette opinion et en ordonne le paiement, l'administrateur du gouvernement est autorisé dans ce cas à exprimer, au nom du gouvernement de sa majesté, qu'il est prêt à accéder à la demande de M. Papineau."

Le vote unanime de l'assemblée législative le jour de était ainsi conçu: **Résolu**, qu'il est maintenant dû à l'honorable L. J. Papineau, ci-devant orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, la somme de quatre mille cinq cents louis courant, et que pour payer la dite somme, la dite somme de £4500 courant, soit accordée à sa majesté à même le revenu consolidé.

Ceci était la vérité, mais n'était pas toute la vérité, parce qu'un plus fort montant était dû. Quand elle fut votée, l'hon. M. LaFontaine dit, avec raison, que puisque le gouvernement payait M. Papineau, il devrait le payer en plein, et qu'il pensait que la somme qui lui était due était plus considérable que celle que l'on votait. C'est ainsi que j'ai appris qu'il pouvait y avoir une erreur dans le montant demandé, et que je demandai à mon frère s'il était temps de la corriger, à quoi il me répondit qu'il était trop tard; et qu'à la fin d'une session les affaires étaient si nombreuses, il n'y avait guère le temps de la chercher et de la trouver; et ce n'était pas bien important vu que, s'il y avait erreur, cette erreur serait corrigée dans une autre session.

Même lorsque j'écrivis au gouverneur-général le 27 juillet, 1848, je n'avais pas pris la peine de constater le montant qui m'était dû, vu que j'avais dit dans le commencement que je laissais au gouvernement à le faire d'après les documents publics; et je ne cherchai pas non plus à m'expliquer comment le gouvernement était tombé dans cette erreur. Dans la confusion qui suivit les troubles de 1837, dans le changement de forme du gouvernement, dans la translation du siège du gouvernement de Québec à Montréal, on doit trouver les circonstances qui ont fait perdre les warrants que lord Gosford avait signés en ma faveur. On les a cherchés en 1846, et comme on ne les a pas trouvés, la conversation que j'eus avec le secrétaire provincial peut l'avoir engagé à dire que je n'avais demandé que la somme mentionnée. M. LaFontaine répliqua que ce n'était pas une somme fixe que je demandais, mais que je demandais tout ce qui m'était dû. Maintenant que les recherches ont été faites, il est évident que la somme due jusqu'en octobre, 1837, était de quatre mille cinq cents louis, argent sterling, au lieu d'argent courant, laissant en ma faveur une balance de cinq cent louis courant en sus de ce qui a été demandé pour la période qui a précédé les troubles, et qui aurait été votée à l'unanimité par l'assemblée si elle eût été appelée à le faire, comme elle avait déjà votée à l'unanimité d'autres sommes.

Lorsque j'écrivis au gouverneur-général le 27 juin, 1848, je pensai que les remarques que l'honorable M. LaFontaine avait faites dans la chambre, savoir, que le gouvernement ne demandait pas tout ce qui m'était dû, n'avait rapport qu'à ce qui pouvait m'être dû après le mois de septembre, 1837, et c'est à cela que je faisais allusion dans ma lettre, en disant: "si les malheureux événements de 1837 ne rendaient pas difficile d'en constater le montant," etc.

L'esprit de parti, par le moyen de la presse, a porté contre moi et contre d'autres hommes publics beaucoup d'accusations extra légales, a répandu beaucoup d'injures et beaucoup de calomnies pour la part que j'ai pu prendre ou qu'ils ont pris dans nos dissensions intestines. Mais les délibérations du gouvernement, ni celles de cette chambre, ne doivent être influencées le moins du monde par ces exposés.

C'est après qu'une somme considérable avait été promise pour mon arrestation que j'ai laissé le pays. J'aurais pu y revenir bien avant que je l'ai fait, vu que le gouvernement avait annulé depuis longtemps les procédures intentées contre moi; et en outre et avant cette démarche, des amis nombreux et respectables dans ce pays et à l'étranger, puissants auprès du gouvernement impérial, avait généreusement offert de s'intéresser auprès du gouvernement pour que je pusse rentrer dans mon pays natal; mais j'avais refusé leurs offres obligeantes. J'y suis venu quand cela m'a convenu, j'y suis venu librement, et après avoir proclamé publiquement que je ne me repensais d'aucun des actes de ma vie publique.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Cette chambre n'a ni le droit, ni le devoir, ni les dispositions de s'enquérir pour louer ou pour blâmer, pour punir ou récompenser les actes des hommes publics de 1837. En établissant le montant de ma réclamation, je ne serai guidé que par la considération de ce qui était le désir de la province du Bas-Canada, tel qu'exprimé par les actes de la législature et les votes de ses représentants sur le montant des salaires attachés au poste élevé et honorable d'orateur des deux chambres du parlement. Si l'on examine les comptes publics, on trouvera que l'orateur du conseil législatif a reçu cinq cents louis courant, pour les six mois de salaire expirés le 31 mars, 1838. Si ce paiement est légitimement fait il est évident que la même somme doit être accordée à l'orateur de la chambre d'assemblée.

Le plus ou moins d'argent qui doit me revenir est une considération que je regarde avec bien de l'indifférence; mais il n'en est pas de même pour les erreurs qui sont contenues dans la lettre qui m'est adressée de la part du gouvernement, en date du 25 août, 1848; et encore bien moins pour l'intervention injuste et présomptueuse du député de Nicolet contre le gouvernement et moi.

Je me réjouis de ce que notre correspondance ait vu le jour, bien que s'il y avait quelq'utilité à ce qu'elle fût publiée, il aurait été plus franc et plus régulier que le gouvernement lui-même en fit les premières démarches. S'il y a des différends entre lui et moi, il a d'amples moyens de faire connaître sa manière de voir les choses sans avoir recours à l'intervention inutile d'une autre personne.

L'erreur dans la lettre du gouvernement du 25 août, 1848, est de prétendre qu'une erreur dans une affaire de compte a l'effet d'annuler la dette qu'un sujet peut avoir contre son gouvernement, en disant que s'il n'a reçu qu'une partie de sa réclamation c'est par "arrangement à l'amiable avec le gouvernement et le parlement." En défendant mes justes droits contre une semblable prétention, je défends les droits de tous ceux qui sont ou qui pourront devenir les créanciers du gouvernement.

Il n'y a eu ni de la part du gouvernement, ni de la part du parlement, ni de la mienne aucune proposition "d'arrangement à l'amiable." Je n'ai pas demandé alors, je ne demande encore aujourd'hui et j'espère que je ne demanderai jamais de faveur à aucun individu ou corps d'hommes pour quelque chose que j'aurai fait dans ma vie publique.

D'après la formule de ma demande en 1846, d'après la lettre et l'esprit du message qui s'en est suivi, d'après les termes du vote unanime de cette chambre, il est évident qu'aucune des parties n'a eu la moindre idée d'en venir à un "arrangement à l'amiable sur le montant d'une dette légitimement due, pour laquelle, si la chambre concourt dans cette opinion, le gouvernement est prêt à accorder à la demande de M. Papineau." Au contraire, on reconnaît honnêtement et solennellement que cette réclamation doit être réglée comme toute autre dette entre un débiteur et un créancier; en conséquence on ne peut pas prétendre d'un côté qu'une erreur accidentelle, dont on s'aperçoit plus tard, exonère le gouvernement de l'obligation de réparer l'erreur de son agent, et, de l'autre côté, on ne peut pas non plus invoquer contre moi, lorsque l'on découvre cette erreur, l'ignorance où j'étais alors que cette erreur avait été commise.

Le gouvernement était évidemment sous une impression erronée, relativement à l'arrangement à l'amiable qui avait eu lieu, quand il écrivait, "d'après ces considérations, vous verrez que la déduction que vous proposez dans votre lettre ne peut pas se faire, et que

"vous devez payer au trésor public la balance que vous avez entre les mains."

Si le gouvernement eut insisté à exiger la somme que j'avais entre les mains, si différente de celle qui m'est due, j'étais et je suis encore prêt à la payer. Mais lorsque j'ai appris qu'il avait entre ses mains une somme considérable qui m'était due, et que sa lettre m'a fait voir qu'il n'avait pas considéré la question bien attentivement, et qu'en la considérant de nouveau il ne manquerait pas de découvrir l'erreur, et qu'une fois l'erreur découverte il ne pouvait pas, en justice, s'empêcher de la reconnaître et de la réparer; je n'ai pas un instant douté qu'il m'écrirait avant de porter aucune réclamation ou de proférer aucune accusation ou aucune plainte contre moi. En recevant cette lettre j'aurais répondu. M. LaFontaine, par l'attention qu'il donne aux comptes publics, a été le premier à déclarer, de son siège en chambre, qu'il m'était encore dû une balance; examinons donc ces comptes afin d'en régler la balance avec exactitude, afin que vous me payiez si je suis le créancier, et que je vous paie si vous l'êtes. C'était la marche évidente et juste qu'un gouvernement impartial aurait prise.

Quelle n'a donc pas été ma surprise en voyant intervenir un homme qui ne pouvait pas avoir appris par des moyens réguliers et honorables qu'il y avait eu à ce sujet des communications entre le gouvernement et moi. Parler de ce sujet à lui, et non à moi, c'était une indiscretion, une violation du secret des délibérations du conseil exécutif que je n'ose imputer à aucun de ses membres, et qui cependant n'a pu sortir de ses chambres ou de ses minutes que par des moyens blâmables. Je pense que le gouvernement aurait mieux consulté ses droits et ses devoirs, et, en même temps, sa propre dignité, s'il avait déclaré à l'individu indiscret "c'est à nous qu'il appartient en tout temps, quand il existe une différence d'opinion entre nous et un débiteur ou un créancier du gouvernement, de décider si nous devons discuter le différend avec lui ou si nous devons nous-mêmes le soumettre à la chambre ou à une cour de justice. Il est plus dans l'intérêt public que nous réglions cette affaire, nous qui avons le plus de moyens d'informations, que de laisser intervenir une personne qui n'est pas régulièrement informée et qui insinue ainsi contre nous du blâme pour avoir omis de recouvrer une dette publique, ou contre des individus qui peuvent avoir de bonnes raisons de discuter avec nous, avant de discuter ailleurs, le montant correct de leur compte."

L. J. PAPINEAU.

Toronto, 17 juillet, 1850.

CHAMBRE DU COMITÉ,
17 juillet, 1850.

Thomas A. Begley, écuyer, est de nouveau appelé et interrogé :—

79. Le comité voit par l'état que vous avez transmis que le produit de la vente du *Vulcan* (le bateau cure-môle, il présume,) reçu en novembre, 1847, et en février, 1848, ne se monte qu'à £800? Pour combien a-t-il été vendu?—*Rép.* Je pense que c'est pour £2000, le 23 novembre, 1847. Un quart du prix d'achat devait être payé comptant, et un quart dans un an, dans deux ans et dans trois ans respectivement. Le bateau reste la propriété du gouvernement jusqu'à ce qu'il ait été entièrement payé, et l'acquéreur est tenu de le faire assurer. Les balances ne sont pas encore payées; c'est-à-dire, il est encore dû £200 sur le premier paiement, et les second et troisième paie-

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

ments de £500 chaque, ce qui fait en tout une somme de £1200 dus avec l'intérêt.

80. Quel a été l'acheteur?—*Rép.* M. St. Louis.

81. S'est-il servi du bateau depuis ce temps?—*Rép.* Je crois que oui.

82. A-t-il donné d'autres garanties que celle du bateau?—*Rép.* Non. Les commissaires ont considéré que le bateau était une garantie suffisante. L'acquéreur a depuis travaillé pour les commissaires, mais le montant qui lui est dû n'excède pas, je crois, £50.

83. Le bateau vaudrait-il la balance s'il était remis aujourd'hui au gouvernement?—*Rép.* Je ne puis le dire.

84. Il paraît par l'état que £50 des deniers reçus pour le *Vulcan*, le 23 novembre, 1847, et £250 reçus le 10 février, 1848, ont été remis au receveur-général le 24 février, 1848? Entre les mains de qui ces deniers sont-ils restés dans l'intervalle, et pourquoi n'ont ils pas été payés au receveur-général aussitôt que reçus?—*Rép.* Les £50 reçus le 23 novembre, 1847, furent déposés le même jour dans la banque commerciale au crédit du département des travaux publics, et les £250 furent pareillement déposés dans la banque commerciale; cette dernière somme ayant été reçue le 10 février, 1848, après les heures de la banque, ne fut déposée que le matin du "11 février," et le 24 du même mois, ces deux sommes furent portées au crédit du receveur-général. La raison pour laquelle ces deniers ne furent pas immédiatement portés au crédit du receveur-général, c'est que M. St. Louis avait promis de payer dans quelques jours la balance du paiement, "£200," mais comme il ne pouvait encore remplir ses engagements le 24, on crut qu'il serait mieux de ne pas attendre plus longtemps.

85. Il paraît aussi que £337 10s. reçus le 21 juillet, 1849, à compte du prix d'achat du St. Pierre, n'ont été payés que le 2 février, 1850. Entre les mains de qui ce montant est-il resté dans l'intervalle, et pourquoi n'a-t-il pas été payé plutôt?—*Rép.* Il a été déposé dans la banque de Montréal, et en a été retiré à mesure qu'il fallait de l'argent, par ordre des commissaires, pour les raisons suivantes:—l'argent à cette époque était très rare chez le receveur-général, et il était très difficile d'avoir du receveur-général autre chose que des débentures,—pour payer les petits comptes et les balances entre le montant des débentures et celui des comptes il fallait de l'argent. Aussitôt que l'argent est devenu abondant ce montant a été remis. Ceci a eu lieu peu de temps après que le col. Taché est devenu receveur-général.

86. Qu'a-t-il été fait des trois billets, l'un pour £357 15s., payable le 1er juillet, 1850, l'autre pour £378, payable le 1er juillet, 1851, et le troisième pour £398, payable le 1er juillet, 1852?—*Rép.* Ils ont été transmis au receveur-général en même temps que les deniers du 2 février, 1850, dans une lettre que j'ai écrite moi-même.

87. En la possession de qui ces billets ont-ils été depuis le 21 juillet jusqu'au temps où ils ont été remis au receveur-général?—*Rép.* En ma possession, dans un coffre en fer du département; la clef était entre les mains du teneur de livres.

88. La somme de £570 reçue de M. Levey, le 30 août, 1849, n'a été payée au receveur-général que le 2 février, 1850, entre les mains de qui cet argent est-il resté dans l'intervalle, pourquoi ce retard, et pourquoi a été payé cet argent?—*Rép.* Cet argent a été payé pour loyer dû par M. Levey pour une propriété sur le canal Lachine. Ces deniers n'ont pas été remis

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

au receveur-général pour les raisons données pour la somme de £337 10s. Il avait été alloué £1704 à M. Levey pour prix de son bail d'une propriété sur le canal Lachine; sur cette somme il en devait £750 au gouvernement. Afin de balancer le compte les commissaires donnèrent leur certificat pour le montant en plein, et M. Levey me paya le montant en débentures que j'échangeai pour de l'argent avec le col. Taché et M. Cameron, et pour lequel je reçus des traites sur quelques-unes des banques de Montréal, que je ne me rappelle pas maintenant, vu que je ne tiens pas les comptes de banque du département.

89. Vous avez échangé alors pour de l'argent des débentures qui venaient entre vos mains en votre qualité de secrétaire du département,—avez-vous fait cela dans d'autres occasions?—*Rép.* Oui.

90. Pouvez-vous dire en quelle occasion et pour quel montant?—*Rép.* Je ne le puis dans le moment.

91. Les explications que vous donnez pour avoir tiré les sommes que vous dites avoir reçues et déposées dans la banque ne paraissent pas s'accorder avec l'époque à laquelle vous prétendez avoir payé ces sommes au receveur-général. Le comité désire avoir d'autres explications de vous?—*Rép.* Je ne vois pas de différence dans mes différentes assertions. La première somme de £337 10s. fut déposée dans la banque par l'acquéreur du bateau le jour mentionné, au crédit des travaux publics, ainsi que le fait voir le livre de banque que j'ai produit au comité hier, et le montant en a été retiré pour faire des paiements sur divers travaux, ainsi que le fait encore voir ce livre. La somme de £570, reçue de M. Levey en débentures, a été échangé pour de l'argent, tel que je l'ai déjà dit, et, pour les raisons déjà données, l'argent a été déposé dans la banque et retiré en la même manière que la première somme. Vers la fin de janvier dernier, l'argent étant devenu abondant, il fut émané des warrants comme il est ci-dessous mentionné, pour faire bon des sommes employées sur les travaux ci-dessous mentionnés; par ce moyen l'on balança les comptes, et le département put payer au receveur-général, au commencement de février, le montant reçu pour le premier paiement sur la prix d'achat du bateau à vapeur St Pierre, et la rente reçue de M. Levey.

Liste des warrants émanés :

Prisons et maisons de justice	£75 0 0
Arbitrages	75 0 0
Edifices publics	100 0 0
Port Stanley	200 0 0
Canaux du St. Laurent	300 0 0
Phares	125 0 0

£875 0 0

Balance en argent

32 0 0

£907 10 0

Montant reçu pour le premier paiement sur le prix d'achat du St. Pierre....

£337 10 0

Montant reçu de M. Levey pour rente ...

570 0 0

£907 10 0

Les banques payaient-elles l'intérêt sur les deniers que vous déposiez comme vous dites; si oui, à qui?—*Rép.* Non.

M. S. Strang est interrogé :—

92. Etes-vous à l'emploi du bureau des travaux publics, et en quelle capacité?—*Rép.* Je suis teneur de livre dans ce département.

93. Pouvez-vous faire connaître au comité les règlements qui sont en force relativement au paiement des revenus ou des droits dus au gouvernement et provenant des travaux publics?—*R.p.* Cela n'est pas du ressort de notre département.

94. Comment et à quelle époque, et à qui sont donc payés les droits des canaux, des chemins à barrières et autres chemins, des havres, glissoires et phares?—*Rép.* Ceci appartient encore au département de l'inspecteur-général.

95. Ces droits sont-ils payés promptement et régulièrement? *Rép.* Je ne puis le dire.

96. Pouvez-vous donner au comité une liste des noms et lieux de résidences des locataires de terrains et de pouvoirs d'eau avec le montant dû annuellement par chacun d'eux; la situation de la propriété louée par chacun d'eux, aussi le nom et le lieu de résidence de chaque personne qui peut devoir des arrérages de rente ou d'intérêt, et le temps que ces arrérages se sont accumulés?—*Rép.* Ceci appartient aussi au département de l'inspecteur-général.

97. Connaissez-vous les arrérages que doivent les personnes qui ont acheté de votre département des pouvoirs d'eau de canal à Montréal et ailleurs?—*Rép.* Je n'en connais aucun.

98. Entendez-vous faire des plaintes sur la manière dont le département paie les entrepreneurs et les journaliers?—*Rép.* Oui, j'ai entendu M. C. B. Hewitt se plaindre de ce qu'il n'avait pas reçu son estimation aussitôt qu'il l'attendait. Il est l'entrepreneur du pont de Chatham.

99. Comment et par qui sont fait ces paiements?—*Rép.* A présent (je parle du canal Welland) les entrepreneurs reçoivent leurs estimations des ingénieurs, et ils retirent leur argent de la banque du Haut-Canada, et la banque reçoit du département des travaux publics un certificat pour un warrant pour chaque estimation. Sur les autres travaux publics la banque est autorisée par les entrepreneurs à retirer leur estimation mensuelle.

100. Comment sont payées les autres personnes qui travaillent pour le département ailleurs que sur ce canal, par qui, et quel contrôle existe-t-il?—*Rép.* Ils sont payés par les collecteurs de douanes—les listes de paiements et les comptes étant auparavant transmis au département des travaux publics par le surintendant ou le chef des travaux pour être audités.

101. Qui examine les comptes pour ouvrage fait, (les jours d'ouvrage, par exemple) quand ils sont transmis au département pour constater s'ils sont corrects?—*Rép.* Moi, en ma qualité de teneur de livres, quant au temps nous devons nous en reposer sur le chef ou le surintendant.

102. Supposez, par exemple, que le surintendant ou vous-même ou tous les deux, commettiez une erreur, le département a-t-il les moyens de découvrir l'erreur avant que l'argent soit payé?—*Rép.* S'il n'y a qu'une erreur de calcul, le département de l'inspecteur-général la découvrira en auditant les comptes, mais quant à une erreur de temps, il n'y aurait pas moyen de la découvrir.

M. Cary est de nouveau interrogé :—

103. Pouvez-vous dire au comité quels règlements existent relativement au paiement des revenus et droits dus au gouvernement et provenant des travaux publics?—*Rép.* Les revenus ou droits nets des travaux publics, quand ils sont déposés entre les mains du receveur-général, forment partie du revenu consolidé ou du fonds général de la province à même lequel sont généralement payées les dépenses du gouvernement civil.

104. Comment et à quelle époque, et à qui sont donc payés les droits des canaux, des chemins de péages et autres chemins des havres, des glissoires et des phares?—*Rép.* Les collecteurs de droits des canaux, des chemins à barrières et autres chemins et des glissoires déposent les deniers prélevés, aussitôt qu'ils ont un certain montant en main, dans l'agence la plus proche de la banque du Haut-Canada, au crédit du département du receveur-général, transmettant à ce département le certificat de dépôt donné par cette banque; ayant soin, en même temps, d'en informer l'inspecteur-général.

Ces collecteurs sont tenus de rendre compte tous les mois au bureau de l'inspecteur-général des deniers qu'ils ont prélevés.

Les collecteurs de douanes prélèvent les droits de havre et de phares et les déposent en la même manière, mais n'en rendent compte que tous les trois mois.

Sur quelques-uns des chemins les barrières sont louées et la rente en est payée mensuellement au secrétaire et trésorier des chemins nommés dans quelques-uns des districts, lequel dépose aussi comme susdit au crédit du receveur-général les deniers qu'il a prélevés, et en rend compte tous les mois au bureau de l'inspecteur-général.

105. Ces droits sont-ils payés promptement et régulièrement?—*Rép.* Ces droits sont généralement payés avec promptitude et régularité.

106. Pouvez-vous donner au comité une liste des noms et lieux de résidence des locataires de terrains et de pouvoirs d'eau, avec le montant dû annuellement par chacun d'eux, la situation de la propriété louée par chacun d'eux; aussi le nom et le lieu de résidence de chaque personne qui peut devoir des arrérages de rente ou d'intérêt et le temps que ces arrérages se sont accumulés respectivement?—*Rép.* Je puis transmettre une liste des locataires de pouvoirs d'eau, mais pas immédiatement, car il faut du temps pour la préparer; je la transmettrai aussitôt que possible. Quant aux locataires de terrain, ce département ne peut en transmettre une liste.

107. Connaissez-vous les arrérages que doivent les personnes qui ont acheté de votre département des pouvoirs d'eau de canal à Montréal, et ailleurs?—*Rép.* Le seul que ce département connaisse comme devant des arrérages de rente est M. Ira Gould, de Montréal, qui a été plusieurs fois requis de payer, mais sans effet jusqu'à présent.

108. Qui examine les comptes pour ouvrage fait, (les journées d'ouvrages par exemple), quand ils sont transmis au département pour constater s'ils sont corrects?—*Rép.* La liste de paiement pour les journées d'ouvrages, et toutes les autres pièces justificatives des paiements faits par le département des travaux publics, qui accompagnent les comptes que ce bureau rend tous les six mois sont examinés, quant aux calculs, dans le bureau de l'inspecteur-général, et l'on veille à ce que des quittances régulières soient données pour chaque paiement. Le temps donné dans la liste de paiement doit être pris pour correct.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

APPENDICE

AU

RAPPORT PRÉCÉDENT.

A

(Copie.)

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif sur les affaires d'état, daté 10 mai, 1849, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le même jour.

Le comité du conseil exécutif a pris en considération, d'après l'ordre de renvoi de votre excellence, une adresse de l'assemblée législative de la province, dans laquelle se trouve l'extrait suivant: "Nous sentons qu'il est de notre devoir d'assurer à votre excellence notre appui cordial pour toute mesure que votre excellence pourra trouver nécessaire de prendre pour maintenir la paix publique, et nous nous engageons à faire bon de toutes dépenses que votre excellence a pu ou pourra trouver nécessaire de faire pour parvenir à cette fin."

Le comité du conseil exécutif est d'opinion qu'en sus du corps de police à cheval qui a fait le sujet d'un rapport spécial à votre excellence, la corporation de la cité doit recevoir l'assistance publique pour maintenir un établissement de police plus considérable, ce que les circonstances actuelles exigent impérieusement, et le comité du conseil recommande qu'un warrant pour £1000 soit émané en faveur du maire pour être par lui employé au maintien du dit établissement de police. Le comité du conseil est en outre d'opinion que pour payer les dépenses qu'ont nécessairement entraînées les dernières émeutes, et pour maintenir la paix publique, il soit émané de temps à autre, en faveur de l'inspecteur-général des variants pour un montant qui n'excèdera pas la somme de £3000 y compris la somme de £1000 déjà votée, desquelles sommes le dit officier rendra compte.

Certifié,

J. JOSEPH,
G. C. E.A l'hon. inspecteur-général,
etc., etc., etc.

B.

(Copie.)

MAISON DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 17 mai, 1849.

MONSIEUR,—Comme il est à propos d'avoir aussitôt que possible des chevaux pour l'usage de la police, nous prenons la liberté de suggérer que les messieurs dont les noms sont mentionnés en la marge soient autorisés à se rendre dans les campagnes de cette province pour y acheter des chevaux, conformément aux instructions qu'ils pourront recevoir de nous. Le nombre que l'on se propose d'acheter ainsi est de quarante-cinq, et le maximum du prix que nous nous proposons de donner pour chaque cheval est de vingt-cinq louis.

Pour mettre ce plan à exécution, s'il rencontre l'approbation du gouverneur-général en conseil, il sera nécessaire qu'il soit émané en faveur de ces messieurs un warrant pour un montant dont ils rendront compte.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très obéissants serviteurs,

C. WETHERALL, M. S.
W. K. McCORD, J. P.A l'hon. James Leslie,
Secrétaire provincial.

C.

(Copie.)

MAISON DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 13 juin, 1849.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du onze du courant, je prends la liberté de vous informer que j'ai acheté un cheval pour vingt-cinq louis, lequel, avec les attelages nécessaires et l'entretien du premier cheval, monte en tout à la somme de quarante-huit louis, huit chelins et neuf deniers courant; les pièces justificatives restent dans mon bureau. Puis-je en conséquence demander que votre warrant soit émané en ma faveur pour le montant.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) WM. K. McCORD, J. P.

A l'hon. James Leslie,
Secrétaire provincial.DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
8 janvier, 1850.

£62 10s. courant.

Le présent est pour certifier que Thomas A. Begley, pour payer à A. J. Lajoie un quartier du loyer des casernes de la rue du Fleuve, dû le 28 novembre dernier, a droit à la somme de soixante-et-deux louis dix chelins courant, étant pour la rente telle qu'autorisée par l'ordre du conseil des 24 et 28 décembre, et il en sera rendu compte.

MALCOLM CAMERON,
Commissaire.

E.

DÉPENSES DE LA FORCE CONSTABULAIRE
DE MONTRÉAL.La déduction de 2s. par jour est pour payer le
coût du cheval et des attelages, disons... £1500Il n'a pas été faite déductions sur les gages des
mois d'octobre et novembre, 1849.Les hommes ont encore à payer la moitié de
leurs habits d'hiver.

La moyenne des déductions mensuelles est de... £152

Les gages mensuels en sus des déductions... 360

Par mois... £512

On suppose que les déductions faites pour le
mois de mai doivent être les dernières.

Après quoi les gages mensuels seront... £512

Les devoirs et le salaire du sous-inspecteur ont
cossé en novembre dernier.

F.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif sur les affaires d'état, daté le 13 mai, 1850; approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le même jour.

Sur le rapport de l'honorable inspecteur-général, daté le 12 mai courant, (ci-annexé) exposant le montant des sommes dépensées pour services spéciaux durant l'été de l'année dernière, et dont MM. Hincks, Blake et Drummond ont rendu compte et recommandant que ces messieurs soient déchargés comme comp-

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

tables publics en par eux payant au trésor public les balances qui restent entre leurs mains respectivement.

Le comité est respectueusement d'avis que la recommandation de l'honorable inspecteur-général soit approuvée et mise à effet.

Certifié,

J. JOSEPH, G. C. E.

A l'honorable

L'inspecteur-général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, 13 mai, 1850.

RAPPORT de l'inspecteur-général au comité de l'honorable conseil exécutif.

QU'IL PLAISE À VOS HONNEURS :

L'hon. Wm. Hume Blake rend compte de trois cent cinquante-quatre louis, deux chelins et dix deniers, dépensés pour services particuliers £354 2 10
Pour lesquels il a reçu par warrant ... 500 0 0

Laissant une balance due de £145 17 2

Lewis T. Drummond, écr., rend compte de deux cent vingt-et-un louis, cinq chelins £221 5 0
Pour lesquels services il a reçu par warrant 250 0 0

Laissant une balance due de £28 15 0

L'inspecteur-général rend compte pour une somme de huit cent quatrevingt-huit louis, dix-neuf chelins et sept deniers £888 19 7

Dépensés pour services spéciaux pour lesquels il a reçu deux warrants de £500 chaque 1000 0 0
Laissant une balance due de £111 0 5

Recommandé que les divers comptables soient déchargés en payant leurs balances respectives.

(Signé,) F. HINCKS,
Inspecteur-général.

G.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté 1er septembre, 1849; approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 4 du même mois.

Sur la lettre de A. M. Delisle, écr., greffier de la couronne, adressée à M. le solliciteur-général Drummond, datée Montréal, 26 avril dernier, demandant paiement pour ses services dans l'enquête relative aux troubles récents dans cette cité.

Il paraît que le 26 avril dernier, M. Delisle reçut instruction de commencer une enquête relativement aux émeutes qui avaient commencé par la destruction des bâtisses du parlement, et que l'enquête a été terminée le 20 août dernier, donnant à M. Delisle droit à une rémunération pour 117 jours.

Le comité est respectueusement d'avis qu'une rémunération soit accordée à M. Delisle pour les services

susdits sur le pied de vingt-cinq chelins par jour, et qu'en conséquence un warrant soit émané en sa faveur.

Certifié,

J. JOSEPH,
G. C. E.

A l'hon. inspecteur-général,
etc., etc., etc.

H.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté août, 1849; approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le

Sur la lettre de A. M. Delisle, écr., greffier de la couronne, datée Montréal, 2 août courant, recommandant que M. Futvoye soit rémunéré pour les services rendus par lui dans l'enquête relative aux troubles qui ont commencé par la destruction des bâtisses du parlement, sur le pied de vingt chelins par jour,—ces services ayant commencé le 20 juin et étant terminés le 1er août courant inclusivement.

Le comité est respectueusement d'avis que la recommandation ci-dessus soit approuvée, et qu'un warrant soit en conséquence émané.

Certifié,

A l'honorable
Inspecteur général,
etc., etc., etc.

I.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté le 26 septembre, 1849; approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le

Sur l'ordre de renvoi de votre excellence des diverses lettres et papiers contenant les réclamations du capitaine Wetherall, de M. McCord, de M. Ermatinger, de M. l'échevin Tully et de M. Bouchette, et des sergents Drew et Haworth, pour compensation pour les services par eux rendus, relativement aux troubles qui ont eu lieu dans la cité de Montréal depuis le 25 avril dernier, le comité du conseil prend respectueusement la liberté de faire rapport :

Premièrement. Quant au cas de MM. Wetherall, McCord et Tully, le comité ne voit pas de raison suffisante pour les traiter autrement que M. Delisle, et recommande en conséquence qu'il leur soit alloué 25s. par jour pour leurs services pendant qu'ils remplissaient leurs charges, avec en outre 15s. par jour en faveur de MM. Wetherall et McCord qui, se trouvant éloignés de leur famille, ont été exposés à de nouvelles dépenses.

Secondement. Quant au cas de M. Ermatinger, le comité remarquera que les devoirs que ce monsieur a remplis appartiennent strictement de leur nature à la situation qu'il occupe; et bien qu'il soit prêt dans le moment à recommander qu'il lui soit accordé une somme de £100 pour ces services, cependant il doit être bien compris que cette allocation ne doit point lui servir de précédent pour demander d'autres allocations à l'avenir, bien que le service public demandé et pourra probablement demander encore jour et nuit, pour un temps considérable et indéfini, l'attention vigilante qu'il a été obligé de donner à ses devoirs du-

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

rant les quatre ou cinq derniers mois. Dans le fait, c'est avec beaucoup de difficulté que le comité en est venu à la conclusion qu'il pouvait lui recommander une allocation additionnelle, quoiqu'il a finalement consenti à l'accorder. M. Ermatinger est un serviteur public recevant un salaire annuel qui lui est accordé, non pas pour remplir ses devoirs quand ils sont comparativement légers, mais pour les remplir en tout temps, dans toutes les circonstances, tout le cours de l'année. Il court sa chance pour la somme de travail et d'inquiétude que sa charge doit lui imposer, et, strictement parlant, ne peut pas avoir droit à une rémunération additionnelle. On ne doit pas oublier aussi, que si, durant la période de temps en question, ces devoirs ont été plus nombreux il a reçu une assistance additionnelle, et cela à des frais considérables pour le public.

Le comité désire en conséquence qu'il soit bien compris que l'allocation qu'il recommande en faveur de ce monsieur ne doit pas être considérée comme lui donnant, à lui ou à tout autre serviteur public placé dans la même position, droit de demander de nouvelles allocations au gouvernement, parceque les devoirs que sa charge peut lui imposer seront, pendant un certain temps, plus onéreux que d'ordinaire.

Troisièmement. Quant au cas de M. Bouchette. Ce cas, bien que différent de celui de M. Ermatinger, lui ressemble cependant assez pour qu'il soit difficile d'en faire une distinction, et, en somme, le comité recommande que dans cette occasion il soit accordé £25 à ce monsieur, sujet aux remarques exprimées pour le cas de M. Ermatinger.

Quatrièmement. Quant aux cas des sergents Drew et Haworth, le comité a beaucoup de plaisir à recommander qu'il leur soit accordé à chacun d'eux une allocation de £10 pour les services qu'ils ont rendus dans l'occasion en question.

Certifié,

J. JOSEPH, G. C. E.

K.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté le 24 mai, 1849; approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 28 du même mois.

Sur le rapport des honorables commissaires des travaux publics, daté le 30 mars dernier, relativement à la pétition de John Hummill, demandant qu'il lui soit payé £150 pour pertes éprouvées par lui dans la construction des ponts sur la Grande-Rivière en 1835.

Les commissaires renvoient à l'extrait (transmis par M. Hummill) d'un rapport d'un comité de la chambre d'assemblée de la ci-devant province du Haut-Canada, sur la demande du pétitionnaire, dans lequel rapport il est dit, que "M. Hummill a éprouvé des pertes considérables en construisant et terminant les ponts sur la Grande-Rivière à Dunville, et qu'il (le comité) recommande que la somme de £150 soit payée au dit J. Hummill."

Les commissaires déclarent qu'en examinant les journaux de l'assemblée législative ils trouvent que les allégués de M. Hummill sont corrects, mais que, d'après le rapport, on doit inférer que l'allocation recommandée n'était pas pour balance due sur le contrat, mais bien pour pertes éprouvées pour avoir fait l'ouvrage à trop bas prix; et qu'attendu que le paiement de réclamations de cette nature a été invariablement refusé jusqu'ici, et que les actes qui constituent ce département ne permettent pas que ces réclamations

soient soumises à des arbitres, (le seul mode légal de les régler), ils considèrent que la question de compensation doit être laissée à la décision du conseil.

Le comité est donc respectueusement d'avis que, pour se rendre à la recommandation de l'assemblée législative du Haut-Canada qui paraît avoir été basée sur l'examen des circonstances soumises à sa considération, l'on fasse une exception à la règle générale suivie dans les cas semblables, et qu'une somme de £150 soit payée à M. Hummill pour les pertes qu'il a éprouvées dans le contrat en question.

Certifié,

J. JOSEPH, G. C. E.

L.

£500 courant.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
18 octobre, 1849.

Le présent est pour certifier que Calvin, Cook et Cie. ont droit, pour touage sur les canaux du St. Laurent à la somme de cinq cents louis courant payables en débetures, pour ouvrage fait conformément à l'ordre en conseil des 10 et 12 mars dernier, de laquelle somme il sera rendu compte.

MALCOLM CAMERON,
Commissaire.

£750 ct.

No. 4250.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
13 décembre, 1849.

Le présent est pour certifier que Calvin Cook, et Cie. ont droit, pour touage sur les canaux du St. Laurent, à la somme de sept cent cinquante louis courant, étant pour ouvrage fait suivant autorisation, de laquelle somme il sera rendu compte.

MALCOM CAMERON,
Commissaire.

£500 ct.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
3 août, 1849.

Le présent est pour certifier que Calvin Cook, et Cie. ont droit, pour bonus, touage sur les canaux du St. Laurent, à une somme de cinq cent louis courant, payables en débetures, étant pour ouvrage fait conformément à un ordre du conseil du 10 et 12 mars, 1849, de laquelle somme il sera rendu compte.

E. P. TACHÉ,
Commissaire en chef.

M.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté le 10 mars, 1849; approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 12 du même mois.

Sur le rapport de l'honorable commissaire des travaux publics, daté le 8 mars courant, déclarant que pour maintenir une ligne de navigation parfaite et continue sur les canaux du St. Laurent, il sera nécessaire d'employer des bateaux remorqueurs, savoir: un bateau d'une force considérable entre la tête du canal de

Appendice
(N. N.)

31 juillet.

Appendice
(N. N.)
31 juillet.

Cornwall et Prescott, un d'une moindre force sur le lac St. François, et un troisième sur le lac St. Louis, et demandant l'autorisation d'employer les dits bateaux remorqueurs.

Le comité recommande respectueusement que les commissaires soient autorisés à prendre des arrangements pour mettre leurs suggestions à effet, suivant les termes les plus avantageux aux intérêts publics.

Certifié,

J. JOSEPH,
G. C. E.

A l'honorable
Inspecteur-général,
etc., etc., etc.

N.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté le 11 décembre, 1849, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 14 du même mois.

Sur le rapport des honorables commissaires des travaux publics, daté le 1er novembre dernier, exposant qu'il est nécessaire que les chemins à l'est, à l'ouest et au nord de Toronto, dans les limites de la cité, soient immédiatement mis en ordre de réparation—attendu qu'ils sont en si mauvais états que la vie des passants est en danger ;

Les commissaires des travaux publics exposent en outre que, depuis un certain temps, ces chemins n'ont pas été réparés parce que les autorités de la cité doutent si elles sont tenues de les réparer ; le gouvernement d'un autre côté refusait de le faire parce que les autorités de la cité avaient enlevé les barrières sur ces parties de chemins. Les autorités municipales ayant maintenant, ajoutent-ils, passé une résolution par laquelle elles s'obligent à payer les travaux qui y seront faits si le département des travaux publics fournit les matériaux nécessaires (dont il y a une grande quantité en main) laissant à une juridiction compétente à décider plus tard qui doit répondre aux paiements, les commissaires des travaux publics demandent à votre excellence la permission de fournir les matériaux nécessaires, (de la pierre cassée), pour faire ces réparations.

Le comité est respectueusement d'avis que la permission demandée soit accordée.

Certifié,

J. JOSEPH,
G. C. E.

A l'honorable
Inspecteur-général.

O.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté le 11 décembre, 1849, approuvé par son excellence en conseil, le 14 du même mois.

Sur la lettre du rév. C. F. Cazeau, secrétaire de sa grâce l'archevêque de Québec, daté le 5 décembre

Appendice
(N. N.)
31 juillet.

courant, demandant qu'il soit émané en sa faveur un warrant de £450 pour le mettre en état de payer les provisions, vêtements et autres articles achetés pour les sauvages montagnais, sur l'autorisation de la lettre de M. le secrétaire du 15 novembre dernier.

Le comité est respectueusement d'avis que le warrant demandé soit émané.

Certifié,

J. JOSEPH,
G. C. E.

A l'honorable
Inspecteur-général.

P.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les affaires d'état, daté le 20 juin, 1850, approuvé par son excellence le gouverneur-général, le même jour.

Sur la communication des honorables commissaires des travaux publics, daté le 20 juin courant, demandant qu'il soit émané un warrant pour £6889 5s. 10d. pour payer certaines dépenses qu'à entraînée la translation du siège du gouvernement.

Les commissaires exposent que jusqu'au 15 du mois dernier, il a été dépensé pour le transport des archives publiques et des officiers du gouvernement civil de Montréal à cette cité, la somme de... £6068 11 10
Et une autre somme pour réparations aux édifices du parlement et aux autres bureaux publics de cette cité... 4885 2 11
Pour l'ameublement pour do..... 2382 10 6
Pour la surveillance, la somme de.... 199 19 3

Faisant un total de..... £13536 4 6

En sus de cette somme, les comptes suivants ont été présentés et sont maintenant dûs, comme suit :

Pour réparations..... 2328 2 2
Pour ameublement..... 3140 4 5

Enfin, il est probable qu'il faudra une autre somme pour payer les frais du transport du printemps et les comptes qui ne sont pas encore transmis, savoir :

Pour transport 1340 0 0
Pour réparations aux édifices publics, etc. 660 0 0

£21004 0 0

Sur cette somme le département a déjà été autorisé à payer celle de 14,115 5s. 3d., laissant une balance de £6889 5s. 10d. que l'on soumet respectueusement à la sanction de votre excellence.

Certifié,

(Signé,) J. JOSEPH,
G. C. E.

Vraie copie,
Jos. CARY,
Dép. insp.-gén.

TORONTO:
IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON,
FRONT STREET.

Appendice (O.O.)

3 août.

Appendice (O.O.)

3 août.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, datée du 25 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre " Une copie des règles et règlements relatifs à l'admission et renvoi des " patients de l'asile provincial des aliénés."

Par ordre.

J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Toronto, 3 août 1850.

FORME D'ADMISSION D'UN PATIENT

DANS

L'ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS A TORONTO,

A laquelle il est nécessaire de se conformer strictement avant qu'un patient puisse être reçu, conformément à l'acte du parlement, 2 Victoria, chap. 11.

(A.) Nous, les trois médecins soussignés, de la province du Canada, certifions par les présentes que nous avons examiné, conjointement _____ et que nous sommes d'avis que _____ est aliéné, et nous recommandons que le dit _____ soit reçu dans l'asile provincial des aliénés à Toronto.

Nous soussignés, certifions que sur les renseignements que nous avons reçu de * M. _____

sommes d'avis que le dit _____ est un sujet britannique et résident de cette province, et que _____ ou _____ amis ou proches parents sont hors d'état de contribuer à son support comme patient dans l'asile provincial des aliénés.

(Signé)

Prêtre ou Ministre.
J. P.

Daté ce _____ 18 _____

Les proches parents du patient ou d'autres personnes doivent écrire correctement leurs réponses aux questions suivantes.

QUESTIONS.

1.—Nom en toutes lettres.....	_____
2 et 3.—Age et sexe.....	_____
4.—Marié, non marié, ou veuf... ..	_____
5.—Occupation.....	_____
6.—Lieu de naissance.....	_____
7.—Résidence actuelle.....	_____
8.—Croyance religieuse.....	_____
9.—Durée de la folie actuelle.....	_____
10.—Date des premiers symptômes.....	_____
11.—Si le patient est sujet à l'épilepsie.....	_____
12.—Si la folie est dangereuse ou porte au suicide.....	_____
13.—Si la folie est héréditaire.....	_____
14.—Cause présumée de la folie.....	_____
15.—Degré d'instruction.....	_____
16.—Si l'aliéné est un condamné criminel.....	_____
17.—Si le patient a déjà été dans l'asile, combien de fois, et la date de la dernière sortie.....	_____

N. B.—Les idiots et les paralytiques ne sont pas reçus dans l'institution.

* Donnez le nom et la résidence en toutes lettres.

Appendice
(O.O.)

ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS.—(Continuation.)

Appendice
(O.O.)

3 août.

3 août.

Dans le cas où le patient qui doit être admis, ou ses parents ou amis, seraient en état de payer la somme de _____ par semaine, et se conformeraient au certificat (A), ou exigera le certificat suivant, constatant qu'il ou elle, est un sujet britannique et réside dans cette province, et le patient sera admis, en payant un trimestre d'avance, et en fournissant le certificat suivant, en garantie du paiement de la somme de _____ par semaine ou autrement, suivant le cas.

ATTENDU QUE _____

aliéné, a été admis ce jourd'hui dans l'asile provincial des aliénés, à Toronto, sur la promesse que nous avons faite conjointement et séparément d'en retirer le dit patient, sur la réquisition de ce faire, en la manière ci-après mentionnée.

Sachez, que nous, dont les noms sont écrits ci-dessous, étant _____ promettons et convenons conjointement par les présentes, que nous ou l'un de nous, à nos frais ou aux frais de l'un de nous, après que nous ou l'un de nous en aurons été requis par un avis signé du _____ de l'asile provincial des aliénés, pour le temps d'alors, retireront et emmèneront le dit _____ du dit asile des aliénés; et à défaut de ce faire, nous promettons et convenons, conjointement et séparément, de payer au _____ de l'asile provincial des aliénés pour le temps d'alors la somme de _____ louis courant, en monnaie légale de la province du Canada, à demande; en foi de quoi nous avons signé ce _____ jour de _____ 18 .

	NOM EN TOUTES LETTRES.	RÉSIDENCE.	OCCUPATION.
Ici les cautions doivent signer leurs noms et résidences, etc.			

Je soussigné, ministre de l'église de _____ dans le township de _____ et comté de _____ certifie que les deux signatures ci-dessus ont été apposées en ma présence.

Ministre.

Les règles ci-dessus ayant été observées, le surintendant médical voudra bien admettre _____ au taux de _____ par semaine.

Directeur de l'asile provincial des aliénés.

185 .

Les visiteurs sont admis dans l'asile, de midi à 3 heures, tous les jours, excepté les samedis et dimanches, sur l'ordre du directeur ou surintendant médical.

Il est nécessaire que le patient qu'on veut faire admettre, soit présenté à l'asile dans un mois de la date du certificat (A), sans quoi il ne peut être admis.

R É P O N S E

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE, du 24 juillet 1850, demandant la correspondance qui a eu lieu entre Joseph Bouchette, écuyer, premier arpenteur à Montréal, et James Stevenson, écuyer, agent des terres de la couronne à Bytown et le rapport du département des terres de la couronne qui a donné origine à la dite correspondance, relativement à la réserve d'une étendue de terre sur la rivière Gatineau, pour l'usage de certains sauvages; et aussi la correspondance entre les mêmes parties en mai et juin dernier, relativement à l'octroi d'une circonscription de forêts en faveur de Thomas McGeoy et Joseph Aumond, en considération du transport fait par eux de certains droits à eux appartenant sur des sites de moulins le long de la Gatineau, pour l'usage exclusif des sauvages.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,
Toronto, 5 août 1850.

SOMMAIRE DES PIECES CI-ANNEXÉES.

2 et 7 août 1849 :

1er.—Rapport de T. Bouthiller, écuyer, au sujet des concessions aux sauvages sur les rivières Outaouais et Gatineau.—Approuvé par son excellence en conseil.

2e.—Pétition des sauvages, demandant que certaines terres occupées par MM. Gilmour et Burke, dans la circonscription réservée pour eux le long de la rivière Gatineau, ne leur soit pas concédées.

6 mai 1850 :

3e.—Lettre de sa grandeur l'évêque de Bytown, sur le même sujet.

10 juin 1850 :

4e.—Rapport de Joseph Bouchette, écuyer, transmettant la dite pétition et lettre.

CORPS d'un rapport de l'assistant commissaire des terres de la couronne, en date du 2 août 1849, relativement aux sauvages de la rivière des Outaouais et ses tributaires.—Approuvé par son excellence le gouverneur en conseil, le 7 du même mois :—

Les sauvages Nipissings et Algonquins s'étendent le long de la rivière des Outaouais jusqu'aux frontières du territoire de la baie d'Hudson, et des deux côtés de cette rivière jusqu'aux sources de ses affluents. Les Têtes de Boule, une autre branche des Algonquins ou Nipissings, habitent les bords de la rivière St. Mau-

rice et de ses affluents, et séparent les sauvages de l'Outaouais de ceux du Saguenay.

Les Algonquins ont à différentes époques réclamé la propriété de ces terres (comme descendants des premiers possesseurs), comme l'ont fait certains sauvages du Haut-Canada, pour les parties de leurs terres de chasse où des établissements ont été formés, ou qui ont été divisées en terres à bois; mais leurs prétensions à cet égard ont été niées par les gouvernements antérieurs, et il a été considéré qu'ils n'avaient droit qu'à des concessions limitées pour s'y établir.

Leur nombre actuel, y compris les Têtes de Boule, qui ne paraissent pas avoir encore présenté de requête,—mais à l'établissement desquels il faudra subvenir comme pour les autres,—est évalué à 1,000 familles, composées de quatre à cinq mille individus. La plupart des signataires des pétitions qui sont maintenant sous les yeux du gouvernement, si non tous, sont ou étaient des habitants du village du Lac des Deux-Montagnes, à la mission sauvage dirigée par les révérends messieurs du séminaire de St. Sulpice, qui, à ce qu'il paraît, ont obtenu la concession de la seigneurie de ce nom à la condition de subvenir aux besoins spirituels aussi bien qu'aux besoins temporels des sauvages qui fréquenteraient cette mission. Il existe encore dans cette seigneurie un terrain de 10,000 arpents en réserve pour eux; mais il paraît que maintenant ils désirent s'établir plus haut sur la rivière des Outaouais, ou quelques uns d'entr'eux ont déjà commencé à défricher.

Ils demandent, par l'intermédiaire de l'évêque de Bytown, un territoire situé à la tête du lac Témiscaming qui contiendrait environ 100,000 arpents; aussi un township sur la Gatineau, borné en front à l'est par cette rivière, au nord par la rivière Déserte, et au sud et à l'ouest par des lignes tracées à des distances suffisantes pour renfermer un township de la

Appendice
(P.P.)

dimension ordinaire d'environ 60,000 arpents.

5 août.

Le premier de ces territoires, étant bien éloigné de tout établissement, ne dérangerait aucun droit ou privilège existant; le second devrait être circonscrit de manière à éviter toute empiétement par des colons indépendants (*squatters*) dont il paraît qu'il y a déjà un certain nombre dans les environs et dont quelques uns ont fait des remontrances contre le transport des terres qu'ils réclament aux sauvages. Ce terrain est peut être concédé en coupes de bois; mais il semble que ce n'est pas une raison qui doive empêcher d'y établir les sauvages parce que les propriétaires des coupes de bois pourraient être autorisés à continuer leurs exploitations; dans ce cas, les produits seraient appropriés à l'usage des sauvages.

Ces diverses concessions de terre, si elles sont faites conformément aux vœux des sauvages, devront nécessairement être sanctionnées par des actes de la législature; mais en attendant, il conviendrait que les territoires indiqués fussent tracés et bornés, afin d'empêcher les étrangers de s'y introduire, en laissant au gouvernement le droit de les approprier en totalité ou en partie, lorsqu'il sera en possession de renseignements plus précis sur le nombre réel des individus ou des familles à qui il faut les distribuer.

Les pétitionnaires demandent aussi des secours en argent, et il est certain que sans quelque assistance de ce genre, au moins suffisante pour monter leurs fermes, l'octroi de terres ne leur servira pas à grand chose dans leur état de pauvreté actuel. Néanmoins, ils tireront quelques faibles ressources de la vente des bois sur les terrains concédés aux coupeurs de bois.

Les Algonquins se sont souvent plaints aussi que l'annuité accordée en 1822 aux sauvages Mississagas d'Alnwick, l'avait été en partie pour des terres appartenant à eux (les Algonquins) que les Mississagas n'avaient pas le droit de céder sans leur consentement, et en conséquence ils réclament une partie de l'annuité. La commission des sauvages de 1843, a recommandé une enquête sur cette matière, mais il ne paraît pas qu'on ait fait attention à leur suggestion.

Avant de terminer, je dois faire cette observation générale; que tandis que dans le Haut-Canada le gouvernement a scrupuleusement payé les occupants du sol pour presque chaque pouce de terre qu'il leur a pris,—faisant de nouveaux achats à mesure qu'il se formait de nouveaux districts,—il paraîtrait que dans le Bas-Canada on n'a tenu aucun compte des réclamations des sauvages.

(Signé,) T. BOUTHILLIER.

EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable conseil exécutif, sur des demandes de terres, daté le 7 août 1849. Approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le même jour :—

Vu le rapport ci-annexé de T. Bouthillier, écuyer, assistant commissaire des terres de la couronne en date du 2 août 1849, sur les pétitions des sauvages de l'Outaouais et du Saguenay.

Le comité recommande que l'honorable J. B. Taché soit chargé de faire une enquête sur les terres des sauvages du Saguenay, et que le commissaire des terres

de la couronne reçoive l'ordre d'établir des réserves de terres sur l'Outaouais, conformément au rapport ci-annexé. Appendice
(P.P.)

5 août.

Certifié.

(Signé,) J. JOSEPH,
C. E. C.A l'honorable
COMMISSAIRE DES T. DE LA C.,
etc., etc., etc.

[Traduction de la pétition des sauvages.]

O grand chef, je t'écris pour que tu prennes notre défense et nous rende justice. Tu nous a donné du terrain, et voilà que deux hommes, Gilmour et Burke, qui ont chacun une quinzaine d'arpents de terre défrichée sur ce terrain, veulent en prendre l'un, 100 arpents, et l'autre 200, juste dans l'endroit qui est le seul convenable pour bâtir notre village. Ils veulent même par là nous priver des défrichements que nous avons faits depuis l'automne dernier, pensant bien que tu ne nous ôteras jamais ce que tu nous as donné. Nous te demandons de ne pas leur accorder ce terrain. Nous avons appris que le long de la Gatineau, partout où tu as fait arpenter de la terre pour les blancs, tu ordonnes aux arpenteurs de faire une réserve de 300 arpents dans l'endroit le plus convenable pour la bâtisse d'un village. Nous te prions de faire pour nous ce que tu fais pour les blancs, et de ne pas accorder à Gilmour et à Burke la terre qu'ils te demandent et que tu nous a déjà donnée. Nous espérons que tu trouveras quelque autre moyen de les satisfaire en les indemnisant. La générosité que tu as déjà montrée envers nous, nous fait grandement espérer que tu ne nous obligeras pas d'acheter l'emplacement de nos maisons sur une terre que tu nous a déjà donnée.

Voilà ce que je t'écris au nom de tous les sauvages de la Gatineau qui pensent comme moi.

PAKENAWATIK,
Et les autres sauvages.EVECHÉ DE MONTRÉAL
6 mai 1850.

Monsieur,

Je vous remercie de l'obligeance que vous avez eue de transmettre à son excellence en conseil, la pétition des sauvages de la Gatineau.

Permettez moi, monsieur, d'ajouter quelques explications à la lettre que vous m'avez adressée en date du 5 de ce mois.

Vous paraissez craindre, monsieur, que le gouvernement n'éprouve quelque hésitation pour faire la concession du terrain en faveur des sauvages, en raison des réclamations de MM. Burke et Gilmour. Je dois cependant vous avouer franchement qu'une difficulté aussi minime me paraît peu capable d'arrêter ses intentions bienveillantes, car ces messieurs n'ont défriché tout au plus qu'une quinzaine d'arpents sur ce terrain. L'indemnité à laquelle ils ont droit est donc bien peu importante.

Appendice
(P.P.)

Si le ministère ne croit pas pouvoir l'accorder, je crois pouvoir assurer que pour éviter de retarder une décision devenue si pressante, les sauvages n'ont aucune difficulté à consentir à indemniser conformément à la décision de deux arbitres et d'un troisième, si c'est nécessaire, ces deux messieurs, pour le travail de défrichement qu'ils ont fait sur ce terrain.

Vous m'avez, dans le temps, fait connaître que les sauvages étant considérés comme mineurs ne pourraient point obtenir de patentes en leurs noms. Je vous ai exprimé alors le désir de présenter la corporation épiscopale de Bytown; la législature l'a investie du droit de posséder certains fonds appartenant à diverses localités qui ne sont point légalement érigées en paroisse.

Il me paraît donc naturel que ce terrain fut placé dans cette catégorie, car ces sauvages étant tous catholiques, l'évêque devient le tuteur naturel de leurs intérêts, même matériels. Mais je dois en même temps vous faire connaître que je n'entends nullement par là réclamer en faveur de l'évêque le droit de détourner ces propriétés de la destination fixée par le gouvernement, et qui est uniquement dans l'intérêt des sauvages.

Le père Dandurand est chargé de suivre vos instructions par rapport à la chapelle Ste. Cécile, dans le township de Masham.

Des sauvages iroquois se proposent de faire une application à la législature pour obtenir un terrain rapproché de celui qui a été accordé aux sauvages Algonquins de la Gatineau. Dans le cas où leur demande sera écoutée favorablement, je crois pouvoir vous présenter en assurance pour arpenter ce terrain M. Reignaud dont le talent et la probité vous sont bien connus.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,
JOS. EUGENE,
Evêque de Bytown.

J. BOUCHETTE, écuyer,
etc., etc., etc.

PÉTITION des sauvages de la rivière Gatineau, présentée par l'intermédiaire de sa grandeur l'évêque de Bytown, demandant protection contre M. Gilmour et un nommé Edward Burke, qui sont à faire des défrichés dans le township de Maniwaki, réservé pour les sauvages, et demandant que le gouvernement les indemnifie pour leurs améliorations —

DÉPARTEMENT DU BUREAU DES TERRES,
Département de l'arpentage, C. E.
Montréal, 10 juin 1850.

Les empiétements dont on se plaint de la part de M. Gilmour paraissent avoir eu lieu depuis la date de l'arpentage qui fixe les frontières du township de Maniwaki, et ne sauraient donner lieu à des réclamations pour une indemnité.

Quant aux améliorations d'Edward Burke, comme il s'est établi depuis plusieurs années sur la terre qu'il cultive dans le township projeté de Maniwaki, à l'embouchure de la rivière du Désert, le dit Burke, comme premier occupant, a meilleur droit à réclamer une compensation, pour ses défrichements et ses bâtisses faits avant la concession du terrain aux sauvages.

Il n'y a néanmoins, pas de précédents dans le Bas-Canada pour accorder une indemnité ou compensation dans les cas de cette nature.

Appendice
(P.P.)

5 août.

Cette circonstance a été portée à la connaissance de sa grandeur l'évêque de Bytown, dont la réponse est jointe à la pétition des sauvages, cy incluse et maintenant soumise à la considération du gouverneur-général en conseil.

Très respectueusement soumis.

(Signé) JOS. BOUCHETTE.

SOMMAIRE DES PIÈCES SUIVANTES.

22 mars 1850 :

1e.—Pétition de MM. McGeoy et Aumond, demandant la préférence pour obtenir des coupes de bois vacantes sur la rivière Gatineau, en considération de l'abandon de certains privilèges qu'ils possèdent maintenant, en faveur des sauvages.

22 mars 1850 :

2e.—Lettre de sa grandeur l'évêque de Bytown, accompagnant la dite pétition.

30 mai 1850 :

3e.—Lettre de Thomas McGeoy, avec des pétitions présentées par lui, et James McGeoy et Joseph Aumond (une de chacun d'eux) définissant les limites qu'ils désirent obtenir comme ci-dessus.

1er juin 1850 :

4e.—M. Bouchette à M. Stevenson, demandant un rapport sur la non occupation de ces circonscriptions, le gouvernement ayant l'intention d'accorder aux pétitionnaires ce qu'ils demandent, si c'est possible.

7 et 8 juin 1850 :

5e.—MM. Stevenson et Russell à M. Bouchette, faisant rapport que ces circonscriptions sont vacantes, mais ont été demandées par plusieurs personnes avant les pétitionnaires.

12 juin 1850 :

6e.—Rapport de M. Bouchette, transmettant les pièces ci-dessus au commissaire.

21 juin 1850 :

7e.—M. Bouchette à M. Stevenson, demandant son avis sur la convenance d'accorder les circonscriptions en question, telles que demandées.

24 et 25 juin 1850 :

8e.—MM. Stevenson et Russell à M. Bouchette, déclarant que n'étant pas en possession de toutes les pièces nécessaires, ils ne peuvent donner un avis, mais donnant à entendre qu'une préférence souleverait de grandes plaintes.

Appendice
(P.P.)

A l'assistant commissaire des terres de la couronne.

5 août

La requête des soussignés, exploiters de bois, sur la rivière Gatineau, et ses affluents;

Expose humblement :

Que vos requérants ont appris qu'une étendue de terres au côté sud de la rivière du Désert et de la rivière de l'Aigle—affluents de la Gatineau dans le comté d'Outaouais—sera bientôt accordé par le gouvernement à sa grandeur l'évêque de Bytown, pour la civilisation et l'établissement des sauvages indigènes; que les circonscriptions de bois de vos requérants sur les affluents de la rivière Gatineau sont situées dans ce territoire; votre requérant, Thomas McGeoy, possédant sur ce territoire une circonscription de bois de dix milles de front sur cinq milles de profondeur; votre requérant, Joseph Aumond, possédant dans la concession projetée sur la rivière de l'Aigle, une circonscription de bois de dix milles de front sur cinq milles de profondeur; et votre mémorialiste ayant également, dans la concession projetée, une circonscription de six milles de front sur la rivière de l'Aigle, et cinq milles de profondeur.

Dans ces limites se trouvent un moulin à farine et de vingt-cinq à trente arpents de terre défrichée.

Que vos mémorialistes, loin d'avoir le désir de susciter des obstacles aux desseins du gouvernement qui veut accomplir les intentions paternelles de l'évêque de Bytown pour l'avantage de ces sauvages, veulent au contraire aider les efforts bienveillants de l'évêque par tous les moyens en leur pouvoir. A ces causes, ils prient le gouvernement d'accéder à l'arrangement suivant, savoir:—Qu'ils abandonneront à l'évêque le moulin et les terres défrichées situés dans ces limites pour l'avantage des sauvages, lorsque sa grandeur le demandera, au prix que des arbitres choisis indistinctement, fixeront; et qu'ils abandonneront entièrement leurs circonscriptions pour l'avantage des sauvages, lorsque le gouvernement le requerra, pourvu que le gouvernement consente à leur accorder maintenant des circonscriptions vacantes sur la rivière Gatineau et ses affluents, de même valeur quant aux bois qu'ils pourront découvrir, sujets au paiement des droits de la couronne sur tous les bois qu'ils y couperont.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

(Signé,) THOMAS McGEOY,
JOSEPH AUMOND,
JAMES McGEOY.

Bytown, 22 mars 1850.

Bytown, le 22 mars 1850.

Monsieur,

Je viens d'apprendre que MM. Joseph Aumond, Thomas et James McGeoy, vous adressent une pétition, afin d'obtenir au haut de la Gatineau des limites pour remplacer celles qu'ils perdent sur les rivières du Désert et de l'Aigle. Leur demande se trouvant liée

au terrain des sauvages et à l'œuvre de la colonisation sur la Gatineau, probablement, vous aimerez, monsieur, à connaître ma pensée sur la demande qu'ils vous adressent, je me fais un devoir de vous la communiquer.

Appendice
(P.P.)

5 août.

Les licences que MM. Aumond, James et Thomas McGeoy avaient obtenues, occupaient une grande partie du terrain accordé pour les sauvages. Ils avaient fait des travaux assez importants; l'on ne peut donc pas se dissimuler, qu'ils se trouvent par cette concession privés des avantages que les sacrifices qu'ils ont faits leur donnaient l'espérance de retirer.

Il me paraît donc naturel qu'étant désireux comme vous l'êtes de concilier tous les intérêts, vous prêtiez une attention bienveillante à cette demande.

La concession faite en faveur des pétitionnaires offrira le double avantage d'accomplir une œuvre de justice et de charité envers les sauvages sans soulever de réclamation de la part de ceux qui sont intéressés à s'y opposer, et de satisfaire des hommes honorables qui, par leur industrie et leur commerce, travaillent aux intérêts du pays.

Je crois pouvoir ajouter que cette concession ne nuira pas à la colonisation. Le terrain qu'ils demandent n'est point occupé et se trouve plus loin que la rivière du Désert; elle contribuera même je pense à la favoriser en ouvrant les chemins et donnant aux colons industriels et intelligents le moyen d'occuper avantageusement quelques mois de l'hiver et de pouvoir vendre leurs grains et leur farine.

Je sais que le gouvernement a cru devoir prendre la mesure générale de refuser d'accorder de nouvelles licences sur la rivière Gatineau. Je serais loin de révoquer la sagesse de cette mesure et d'en réclamer une dispense, si je regardais celle qui est demandée comme une simple compensation pour celle qui avait déjà été donnée, et que des circonstances extraordinaires ont seules obligé le gouvernement de retirer.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

✠ J. JOS. EUGÈNE,
Evêque de Bytown.

M. BOUTHILLIER,
Assistant commissaire
des terres de la couronne.

MONTRÉAL, 30 mai 1850.

Monsieur,

Je prends la liberté de soumettre, pour la considération du département, les requêtes suivantes* pour couper du pin blanc et rouge dans les limites désignées plus bas. Dans une occasion précédente, j'ai soumis conjointement avec MM. Joseph Aumond et James McGeoy, une requête dans laquelle je disais qu'en con-

* Cotées comme requêtes Nos. 208, 209 et 210 de l'année 1850.

(Signé,) A. J. RUSSELL.

Bureau des bois de la couronne,
Bytown, 7 juin 1850.

Appendice
(P. P.)

5 août.

sidération de ce que j'obtiendrais un permis pour couper des bois sur les terres vacantes contiguës à mes améliorations sur la rivière Gatineau, je consentirais à faire certaines concessions dans le territoire des sauvages à l'embouchure de la rivière du Désert, à sa grandeur l'évêque de Bytown.

J'ai raison de croire que les terrains que je demande sont inoccupés maintenant et sur deux de ces circonscriptions, la Tomassée et le ruisseau de la Tortue, j'ai dépensé des sommes d'argent considérable pour construire des glissoires et creuser des chemins, à l'époque où j'avais, avec d'autres personnes, un privilège exclusif sur cette rivière; depuis cette époque, j'ai fait couper, dans la circonscription de la Tomassée que je demande, environ 6,000 morceaux de pin rouge, que je n'ai pas pu tirer, faute de permis.

Espérant que le département prendra cette matière en sa considération favorable.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS McGEOY.

J'annexe à cette lettre une esquisse indiquant la position des circonscriptions concédées sur la rivière Gatineau.—(Copie lithographiée ci-annexée.)

MONTRÉAL, 30 mai 1850.

Monsieur,

Je prends la liberté de demander un permis pour couper du pin rouge et blanc, dans les limites suivantes :—

A commencer au pied du premier lac sur la rivière Tomassée, et dix milles en remontant le courant, et jusqu'à la profondeur de cinq milles de chaque côté, les distances à être mesurées suivant la direction générale, et à angles droits de la direction générale de la dite rivière Tomassée.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS McGEOY.

A l'honorable
J. H. PRICE,
Commissaires des terres de la couronne,
Montréal.

Demande No. 208.

(Signé,) A. R.

MONTRÉAL, 30 mai 1850.

Appendice
(P. P.)

5 août.

Monsieur,

Je demande un permis pour couper du pin rouge et blanc, dans les limites suivantes :—

A commencer à un point situé sur le ruisseau de la Tortue où la ligne de profondeur de la circonscription concédée à Joseph Aumond sur la rivière de l'Aigle, coupe ce ruisseau, et remontant le ruisseau de la Tortue, la distance de cinq milles, et en profondeur jusqu'à cinq milles de chaque côté de la rivière, de manière à renfermer une superficie de cinquante milles.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JOSEPH AUMOND.

A l'honorable
J. H. PRICE,
Commissaire des terres de la couronne,
etc., etc., etc.
Montréal.

Demande No. 209.

(Signé,) A. R.

MONTRÉAL, 30 mai 1850.

Monsieur,

Je demande un permis pour couper du pin rouge et blanc, dans les limites suivantes :—

A commencer à la limite supérieure de la circonscription accordée à M. Gilmour, sur la rivière Gatineau, à la distance de trente milles dans la direction nord 1° 15' est, suivant la boussole, au-dessus de l'embouchure de la rivière du Désert, tel qu'arpentée par M. J. J. Roney, arp. prov., et s'étendre en remontant la rivière Gatineau la distance de dix milles, et en profondeur jusqu'à cinq milles de chaque côté; ces distances à être mesurées suivant les mêmes rumb qui sont désignés dans d'autres permis sur la dite rivière, savoir :—Nord, 1° 15' est, magnétiquement.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JAMES McGEOY.

A l'honorable
J. H. PRICE,
Commissaire des terres de la couronne,
etc., etc., etc.
Montréal,

Demande No. 210.

(Signé,) A. R.

Appendice
(P.P.)DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal 1er juin 1850.

Appendice
(P.P.)

5 août.

Tomassée, une autre demande pour la circonscription sur la rivière de la Tortue, et onze autres demandes antérieures pour la circonscription sur la Gatineau, mais nous ne considérons pas qu'elles donnent droit à un permis, vu que des permis ne doivent pas être maintenant accordés pour de nouvelles circonscriptions sur la rivière Gatineau. Comme il a été annoncé au public que de nouvelles circonscriptions ne peuvent pas être concédées sur la rivière Gatineau, il ne semble pas juste que des demandes particulières puissent donner le droit de les obtenir suivant les formes ordinaires.

5 août.

Monsieur,

Les demandes ci-incluses de MM. Thomas McGeoy et Aumond, se rattachant à leur pétition relative aux terres qu'ils occupent sur la rivière du Désert et la branche de l'Aigle, dans les limites de certaines circonscriptions de bois pour lesquelles ils ont obtenu des permis de votre bureau, et renferment des terres qui doivent être accordées aux sauvages pour être mises en culture, vous sont adressées pour que vous fassiez votre rapport, indiquant si les circonscriptions de bois qu'ils demandent et qui sont désignées dans l'esquisse ci-annexée, sont actuellement possédées par quelqu'un en vertu de permis, vu que le gouvernement a l'intention d'accéder, en autant que cela sera possible, à la demande des pétitionnaires tendant à l'octroi de permis pour des circonscriptions de leur choix, au lieu de celles qui sont enclavées dans le township de Maniwaki.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JOS. BOUCHETTE.
Pour le com. des T. de la C.

JAMES STEVENSON, écuyer,
Percepteur,
Bytown,

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE.
Bytown, 7 juin 1850.

Monsieur,

Les demandes de circonscriptions de bois présentées par Thomas McGeoy, Joseph Aumond et James McGeoy, renvoyées à ce bureau pour un rapport par la lettre de M. Bouchette du 1er du courant, sont comme suit :—

1°. Pour une circonscription de dix milles carrés, sur la rivière Tomassée, Gatineau.

2°. Pour une circonscription sur la rivière de la Tortue, Gatineau, de la même dimension.

3°. Pour une autre de la même dimension sur la rivière Gatineau, commençant à trente milles au-dessus de l'embouchure de la rivière du Désert ;

Formant en tout trois cents milles en superficie, égales à six circonscriptions de la plus grande dimension qui puisse être accordée suivant les règlements.

La lettre qui nous renvoie ces demandes ne nous demande pas de nous prononcer sur la convenance d'accorder les circonscriptions demandées ; nous n'avons à faire rapport que sur leur non occupation.

Il n'a pas été accordé de permis pour aucune d'elles, et il n'y a pas de demande admise, excepté peut-être une demande de la part de M. Peter Ayles, qui se rapporterait à la circonscription mentionnée ci-dessus sur la rivière Gatineau. La réclamation de M. Ayles est probablement actuellement soumise à la considération de l'honorable commissaire des terres de la couronne.

Dans le cours de l'année dernière, il y a eu cinq demandes pour la circonscription située sur la rivière

Je suis, monsieur,
avec beaucoup de respect,

(Signé,) A. J. RUSSELL.

JAMES STEVENSON, écuyer,
Percepteur des droits sur les
bois de la couronne, Bytown.

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE.
Bytown, 18 juin 1850.

Monsieur,

En vous renvoyant la requête de McGeoy et Aumond, et les documents qui y ont rapport, je vous transmets le rapport de M. Russell sur les terres en question, suivant la demande contenue dans votre lettre du 1er du courant.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble serviteur,

(Signé,) JAMES STEVENSON.

JOSEPH BOUCHETTE, écuyer,
Bureau des terres.

513.

Thomas et James McGeoy et Joseph Aumond, demandant une compensation pour certains moulins et améliorations dans les circonscriptions de bois qu'ils possèdent en vertu de permis sur les rivières Gatineau et les branches du Désert et de l'Aigle, couvrant le territoire qui doit être concédé aux sauvages ; et une lettre de sa grandeur l'évêque de Bytown y relative.

824.

Demandes à de nouvelles circonscriptions par Thomas et James McGeoy, en échange de celles qui se trouvent dans le territoire des Etats-Unis.

866.

Rapport de James Stevenson, écuyer, sur les demandes ci-dessus relatives à des circonscriptions de bois sur les rivières y mentionnées.

Appendice
(P.P.)DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
Bureau de l'arpentage, C. E.,
Montréal, 12 juin 1850.

5 août.

Le rapport de James Stevenson, écuyer, sur la demande de MM. Thomas et James McGeoy, et Joseph Aumond, pour des circonscriptions de bois, en échange de celles qui se trouvent dans le territoire qui doit être accordé aux sauvages sur la Gatineau, la rivière du Désert et la branche de l'Aigle, est transmis avec la pétition ci-incluse de ces personnes, se rattachant au rapport et état relatifs aux concessions projetées en faveur des tribus sauvages.

Le soussigné appelle l'attention de M. Price à la dernière partie du rapport adressée par M. Russell à M. Stevenson, relativement aux nouvelles circonscriptions de bois demandées par MM. McGeoy et Aumond, à raison de ce qu'il a été déclaré au public que de nouvelles circonscriptions ne peuvent être maintenant accordées sur la rivière Gatineau et ses affluents.

Les demandes de MM. McGeoy et Aumond étant présentées parce que la concession accordée aux sauvages couvre leurs circonscriptions de bois, je soumetts au commissaire des terres de la couronne, si elles doivent être considérées comme des demandes ordinaires.

(Signé,) JOS. BOUCHETTE.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 21 juin 1850.

Monsieur,

En vous renvoyant les demandes de MM. McGeoy et Aumond, tendant à obtenir certaines circonscriptions de bois sur les rivières Tomassée et Gatineau, à la place de celles qu'ils possèdent maintenant dans le territoire des sauvages, ou township de Maniwaki, je vois en lisant le rapport de M. Russell, en réponse à ma lettre du 1er du courant, qu'en transmettant ces demandes, j'ai omis de vous demander de faire les remarques et les suggestions que vous croiriez convenables sur la convenance de leur accorder les circonscriptions qu'ils demandent, et comme il serait de la plus grande importance de joindre ces renseignements aux pièces qui sont maintenant soumises au commissaire des terres de la couronne, avant de faire définitivement la concession aux sauvages, voudriez vous avoir la bonté de déclarer, pour compléter votre rapport, s'il y a des objections à accorder les limites demandées, et indiquer la nature de ces objections, la valeur de ces limites, comparée à celles des limites qui doivent être abandonnées, ainsi que les remarques que vous êtes à même de faire au sujet de ces demandes.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JOS. BOUCHETTE,
Pour le com. des terres de la couronne.

JAMES STEVENSON, écuyer,
Percepteur,
Bytown.

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE. Appendice
Bytown, 24 juin 1850. (P.P.)

5 août.

Monsieur,

Eu égard à la lettre de M. Bouchette du 21 du présent mois, demandant un rapport sur la convenance d'accéder aux demandes de MM. McGeoy et Aumond, je regrette d'être obligé de vous exposer qu'en l'absence d'un état indiquant tout ce qui doit être abandonné aux sauvages, il serait extrêmement difficile à ce bureau d'exprimer un avis à ce sujet; car si par ignorance de l'état de la question, nous donnions un avis erroné au sujet de ces demandes, nous serions exposés aux récriminations qui s'élèveraient contre nos actes.

Ce n'est certainement pas pour l'abandon seulement du droit de couper des bois sur les parties des circonscriptions qui sont enclavées dans le territoire des sauvages qu'on demande en compensation des circonscriptions aussi étendues, ces dernières ayant huit fois l'étendue des premières; outre que la plus grande partie du bois doit avoir été coupée dans les circonscriptions qu'on abandonnerait et que M. McGeoy dit qu'il devra lui être permis de couper le reste.

Il n'appartiendrait pas non plus à ce bureau de décider que les intéressés ont droit à une indemnité d'aucune espèce, lorsqu'il est besoin de reprendre leurs circonscriptions pour y former des établissements, vu que le département a toujours maintenu le principe contraire.

Jusqu'à plus amples renseignements, il nous serait difficile de faire des objections à l'arrangement, en autant que ce bureau y est concerné; et mon rapport du 7 du courant contient des explications sur la non occupation, et expose qu'une des demandes de circonscription dérangerait une demande de M. Ayles, (maintenant devant le département à Toronto). Nous avons fait rapport sur la demande de M. Ayles, le 19 du courant.

Il est à propos d'exposer qu'une grande partie du township de Maniwaki couvre des circonscriptions appartenant à d'autres personnes aussi bien qu'à MM. McGeoy et Aumond.

Des représentations seront aussi sans doute faites par les propriétaires de moulins à scie sur la Gatineau et par d'autres personnes qui ont demandé et désirent concourir pour les limites en question; mais il nous serait impossible de dire si ces réclamations sont bien ou mal fondées, sans savoir au juste les motifs de la demande dont il s'agit maintenant, car évidemment, ce ne sont pas seulement les circonscriptions qu'on abandonne; une indemnité pour cela seulement, aussi étendue que celle qu'on demande serait exorbitante, et produirait un mécontentement général.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) A. J. RUSSELL.

JAMES STEVENSON, écuyer,
Percepteur des droits sur les bois de la couronne,
etc., etc., etc.

Appendice
(P.P.)BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,
Bytown, 25 juin 1850.vous voudrez bien remarquer que la rivière Gatineau Appendice
est maintenant une rivière fermée pour le public) et (P.P.)
cela préviendrait le trouble et le mécontentement qui
se produiraient inévitablement, si l'on faisait quelque
arrangement privé à leur préjudice. Je vous transmets
les remarques de M. Russell, et demeure,

5 août.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 du courant, je dois remarquer que M. Russell a minutieusement examiné les différentes circonscriptions de bois concédées sur la Gatineau, ainsi que des demandes d'augmentation, dont quelques unes sont sous les yeux du commissaire à Toronto, et considérant les vastes intérêts compris par cette question, et les récriminations des propriétaires de moulins et exploiters de bois, si un privilège exclusif était accordé, je recommanderais que ceux qui ont des intérêts sur la rivière Gatineau et ses affluents fussent prévenus de l'arrangement projeté ; (car

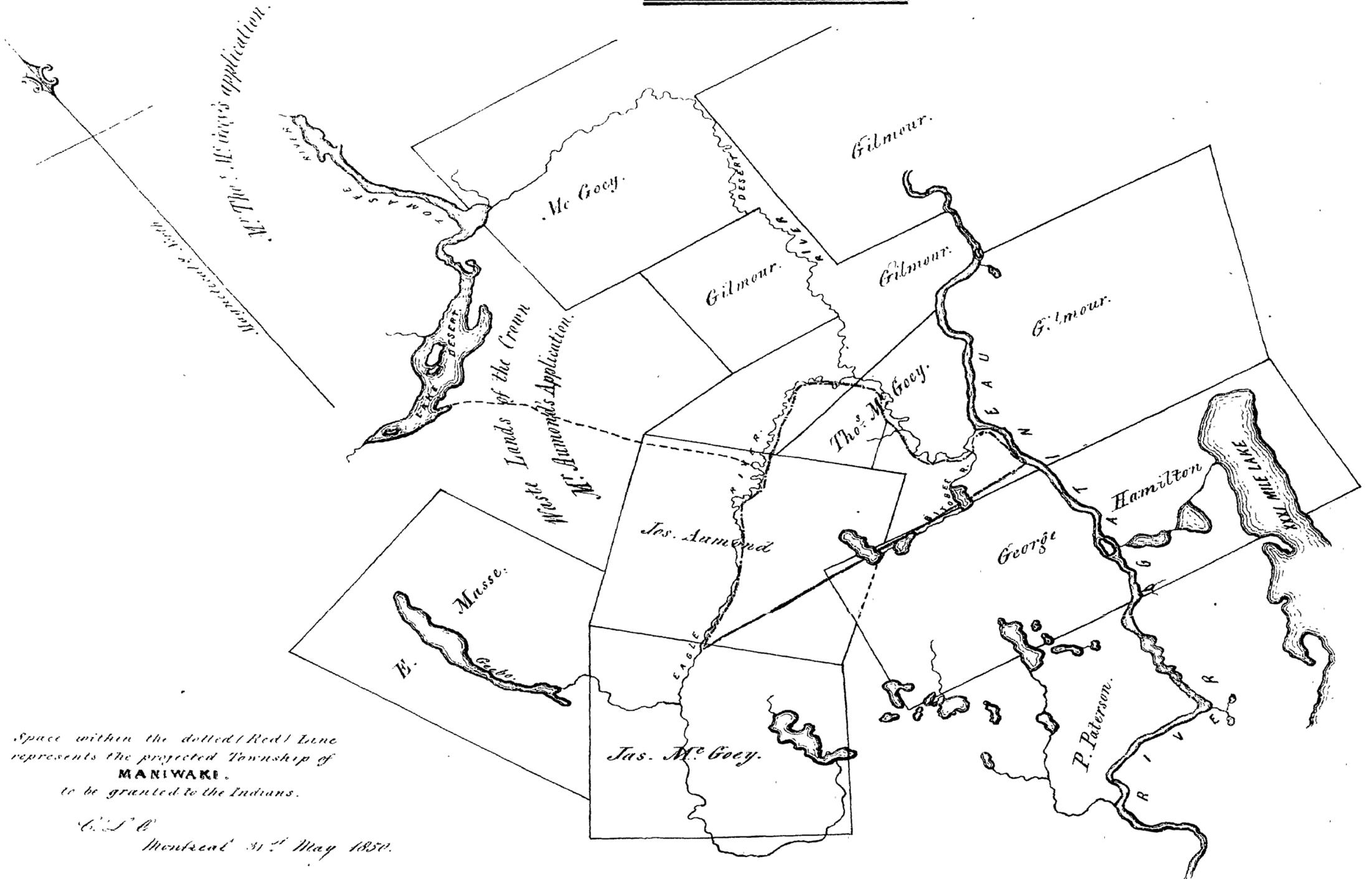
5 août.

Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JAS. STEVENSON.

JOSEPH BOUCHETTE, écuyer,
etc., etc., etc.
Montréal.

Scale of 4 Miles to One Inch.



NOTE, Space within the dotted (Red) Line represents the projected Township of MANIWAKI to be granted to the Indians.

C. L. C.
Montreal 31st May 1850.

Crown Land Department
Toronto 1st August 1850.
Certified a true Copy
F. D.

Commissioners of Crown Lands.

RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 25 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, "Copies de toute la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement et W. M. Kelly, écuyer, depuis le mois de mars, 1849, au sujet de sa réclamation pour certains déboursés faits par lui pendant qu'il était collecteur des douanes au port de Toronto."

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.Bureau du Secrétaire Provincial,
Toronto, 2 août, 1850.

(Copie.)

MONTRÉAL, 27 septembre, 1849.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 ult., dans laquelle je suis informé que le comte Grey, secrétaire colonial, a déclaré, en réponse à ma communication, "qu'il doit refuser d'intervenir au sujet de votre réclamation parce qu'il considère qu'elle est entièrement de celles qui sont laissées à la décision du gouvernement local."—Sa seigneurie en étant venue à cette conclusion, je me trouve dans la nécessité de porter de nouveau la question à l'attention de son excellence le gouverneur-général, et, dans cette vue, je sou mets l'extrait suivant d'une lettre qui m'a été écrite, par ordre de son excellence, le 18 février 1848.

"Son excellence en conseil trouve que vos comptes comme collecteur des douanes ayant été examinés, ces dépenses n'ont pas été allouées, comme n'étant pas autorisées, mais que des déboursés pour services semblables ont été depuis alloués dans les comptes contingents du présent collecteur comme étant nécessaires pour la conduite efficace de son bureau, et son excellence est d'avis que la même nécessité qui existe maintenant pour l'exécution des devoirs en question, existait aussi au temps où vous exerciez la charge.

"Dans ces circonstances, son excellence considère que vous avez droit d'être remboursé des dépenses en question, et il lui a plu ordonner qu'à cet effet la somme de £346 13s. 4d. soit incluse dans les estimations à mettre devant le parlement à la prochaine session."

Le 30 mars, 1849, je reçus une autre lettre écrite aussi par ordre de son excellence le gouverneur-général m'informant que "son excellence en conseil ayant donné, au sujet de votre réclamation pour le montant des déboursés en question, sa considération attentive, en préparant les estimations à soumettre au parlement durant la présente session, ne peut trouver aucune raison solide pour l'appuyer, et conséquemment ne peut la recommander à la considération favorable de la législature."

Dans le premier de ces extraits son excellence me fait l'honneur de me donner les raisons qui l'ont engagé à exprimer une opinion décisive pour le remboursement qui doit m'être fait des deniers que j'ai réellement payés pour le gouvernement, mais dans la dernière communication on me laisse dans une ignorance

complète des motifs qui peuvent avoir engagé son excellence à changer d'opinion d'une manière si inattendue.

On ne peut certainement pas supposer que l'honorable Malcolm Cameron entretient des sentiments bien favorables à mon égard, cependant je trouve dans les documents imprimés mis devant la chambre d'assemblée que (lorsqu'il était commissaire des douanes) il fit les admissions suivantes: "M. Kelly paie un clerc, des douaniers, un loyer de bureau, £260 par année, en sorte qu'il est évident que le collecteur ne peut pas conduire les affaires et vivre sans les saisies qui sont incertaines et qui diminueront si les droits sont diminués."

Le commissaire actuel des douanes, M. Dunscomb, monsieur que je ne connais pas et avec lequel je n'ai jamais eu de communication, fait le rapport suivant:—

"En encourant cette dépense le collecteur ne pouvait avoir en vue son avantage pécuniaire, car sous le système d'alors il n'y avait pas intérêt après avoir pris assez pour se payer ses £300 de commission, et pour cela la somme de £4600 était suffisante; de sorte que la dépense encourue pour tâcher de percevoir convenablement le reste du revenu était uniquement pour l'avantage pécuniaire du revenu. Et en envisageant l'affaire sous ce point de vue, l'enquête devrait plutôt se rapporter à la nécessité et à la convenance de la dépense, qu'à l'autorité en vertu de laquelle elle a été encourue. Quant à l'obligation où est le gouvernement de payer la dépense, M. Kelly cite le rapport qui contenait des accusations contre lui pour montrer qu'il est nécessaire et convenable que le gouvernement porte la dépense; et il paraît, par les papiers que j'ai devant moi, qu'il fut admis que cette dépense était nécessaire, et de plus, qu'elle devait être remboursée par le gouvernement; car on voit le successeur de M. Kelly, M. Stanton, demandant à être autorisé à faire de la dépense, et le gouvernement l'autorisant à dépenser £325 par an pour cette fin, et lui donnant de plus l'autorité d'employer d'autres personnes comme douaniers, selon qu'il en serait besoin, n'excédant pas le nombre de trois en même temps, au prix de 5s. par jour; et tout cela s'est fait."

M. Dunscomb dit en terminant:—"Dans ces circonstances comme il me paraît, pour les raisons que je viens de mentionner, que, quoique la dépense de £280 pour les services d'officiers subordonnés ne fut pas autorisée, cependant, cette dépense s'étant

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

“trouvée nécessaire pour la sûreté du revenu et ayant été faite à son avantage, je crois qu'elle doit être portée par le pays, et je recommande respectueusement qu'il plaise à son excellence faire que cet article de compte soit alloué.”

Tant que les documents qui avaient rapport à mon affaire n'ont pas été imprimés et mis devant la chambre d'assemblée j'ignorais que le commissaire des douanes eut fait un rapport si favorable au remboursement des deniers que j'avais payés de ma poche. Il est écrit avec tant de force et de raisonnement que je ne puis rien ajouter à sa force, et assurément qu'un témoignage semblable venant d'une source si impartiale mérite considération.

Je soumetts humblement à son excellence que ma réclamation est maintenant exposée et appuyée de la manière la plus forte qu'une réclamation puisse l'être. Je l'ai non seulement exposée sur ses propres mérites, mais je l'ai encore appuyée sur l'opinion de toutes les personnes qui étaient tenues d'en donner une,—de personnes dont son excellence peut suivre les avis, s'il existe des doutes dans son opinion. Si cette réclamation est repoussée, je ne sais pas quelles règles de justice ou d'équité l'on doit établir pour la gouverne du représentant de la reine; une réclamation exposée d'une manière distincte, prouvée d'une manière satisfaisante et finalement ratifiée par une promesse solennelle, est certainement une réclamation que l'on ne peut pas rejeter.

Jusqu'ici je n'ai troublé son excellence d'aucune affaire qui m'était personnelle; mais je me crois maintenant tenu de dire, pour mon propre intérêt comme pour l'honneur du gouvernement, que l'ajustement équitable de ma réclamation est différé pour des motifs qui sont tout-à-fait étrangers à la justice de ma demande. C'est à son excellence à décider s'il permettra que le paiement d'une réclamation admise comme juste soit différé plus longtemps, ou même soit refusé par les sentiments d'animosité personnelle de ses conseillers.

J'ai eu le malheur de me trouver en collision hostile avec deux membres du conseil exécutif—l'honorable Malcolm Cameron et l'honorable Francis Hincks,—avec le premier dans l'élection pour Lanark, avec le dernier dans un journal dont il était le propriétaire et l'éditeur. Je n'entrerai point dans les détails de ces querelles ou je ne troublerai point son excellence en lui en rapportant les particularités. Si son excellence m'a fait l'honneur de lire mes communications précédentes, il doit voir que je ne lui ai imposé aucune matière privée ou sujette à discussion. Dans la simple matière de droit qui doit être considérée comme sacrée d'homme à homme, je n'ai cherché à y mêler rien avec la réclamation elle-même; mais je ne puis m'empêcher de dire dans cet appel que je fais à son excellence, que ces deux messieurs, membres du conseil exécutif, ne l'aviseront point d'une manière honnête et équitable en ce qui me concerne.

J'espère que dans tout ce que j'ai maintenant l'honneur d'adresser à son excellence par votre voie, ou dans tout ce que je lui ai adressé dans tout autre temps, je n'ai jamais oublié le respect que je dois au rang élevé qu'il occupe. Et c'est parce que j'ai la plus ferme confiance que l'honneur de la couronne et le bien du pays sont sauvegardés entre les mains de son excellence que je veux encore, avec une insistance qui prend son origine dans le profond intérêt que j'ai dans l'objet de ma pétition, supplier son excellence de songer à la promesse qu'il a bien voulu me faire.

Je supplie encore très humblement son excellence de prendre de nouveau en sa considération l'affaire qui lui est soumise; de considérer non seulement les mé-

rites de la réclamation mais encore la foi engagée; de songer que l'affaire qui a peu d'importance en elle-même en a beaucoup pour moi, et qu'ayant à lutter contre les conseillers hostiles qui l'environnent, je compte sur lui pour la justice qui m'est due et qui a été reconnue.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) WILLIAM MOORE KELLY.

Au major Campbell,
Secrétaire civil,
etc., etc.

Vraie copie,

Jos. CARY,

Dép. insp.-gén.

TORONTO, 28 novembre, 1849.

MONSIEUR,—Apprenant que l'enquête qui a été instituée dans le département des douanes de ce port est terminée, je considère que c'est une occasion favorable de soumettre mon affaire à l'attention de son excellence le gouverneur-général, dans l'espérance que son excellence voudra bien instituer une semblable enquête relativement aux accusations sur lesquelles j'ai été sommairement destitué.

L'enquête que je demande n'entraînera aucune dépense pour le gouvernement, vu que toutes les parties concernées résident à Toronto, et un interrogatoire de quelques heures établira la vérité ou la fausseté du rapport qui a eu des conséquences si désastreuses pour moi sous tous les rapports.

J'ai, etc.,

(Signé,) WILLIAM MOORE KELLY,

L'hon. James Leslie,
Secrétaire provincial, etc.BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 5 décembre, 1849.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le gouverneur-général de vous informer que son excellence a pris sous sa considération en conseil votre lettre du 28 du mois dernier, demandant qu'une enquête soit instituée relativement aux accusations sur lesquelles vous avez été destitué de votre charge de collecteur de douanes à Toronto, dans l'année 1844.

Son excellence trouve que les raisons qui ont motivé votre destitution ont déjà été pleinement et suffisamment discutées, et par conséquent il ne voit aucune raison d'accéder à votre demande.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES LESLIE,
Secrétaire.Moore Kelly, écr.,
Toronto.

TORONTO, 13 décembre, 1849.

MONSIEUR,—La raison donnée dans votre lettre du 5 du courant pour me refuser l'enquête que j'ai demandée m'enhardit très respectueusement à vous réitérer la même demande, car elle tend à imprimer par inférence au moins sur mon caractère la honte d'avoir été chassé d'une situation à laquelle est atta-

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

thée une responsabilité étendue après "une enquête complète et suffisante," et me met aux yeux du public dans la position de ceux qui, ayant eu cet avantage, ont néanmoins souffert en conséquence.

J'ai à regretter que son excellence n'ait pas été mieux informée sur le sujet avant d'en venir à sa présente détermination, et je ne doute pas qu'il sera étonné d'apprendre que, ni avant ma destitution ni après, je n'ai eu l'avantage d'une "enquête complète et suffisante," c'est-à-dire, que pour moi l'on n'a pas suivi ce grand principe de la constitution britannique qui ne permet pas même au souverain qui nous gouverne de condamner sans procès le plus grand criminel—qui défend à l'officier commandant de punir le soldat le plus mutin sans le faire passer par une cour martiale—ce grand principe de justice et de protection que l'on observe avec tant de scrupule et d'attention dans toutes les parties de l'empire britannique. Son excellence, je le maintiens respectueusement, a été mal informé sur le sujet, et j'en appelle à ses sentiments de justice qui lui feront changer de détermination lorsqu'il aura été mieux informé. Il est bien vrai que M. Cary, le député inspecteur-général, a fait un rapport, mais il était destiné à feu lord Metcalf seul. J'en ai demandé une copie qui m'a été officiellement refusée (à cause de sa nature privée.) Comme plus tard il fut soumis à l'assemblée législative, j'en obtins la lecture, et, pour faire voir les accusations qui sont portées contre moi, j'en soumettrai une ou deux avec le rapport que M. Cary en a fait.

Première accusation.

"Les droits de havre ont été prélevés bien imparfaitement, et"

Seconde accusation.

"Les sommes payés par Robertson, Ogilvie et Brown, pour droits de havre et de tonnage sur le Sir Francis Bond Head, n'ont pas été portées au crédit du gouvernement."

Les rapports de M. Gary.—Il ne paraît pas y avoir de fondement à ces accusations.

Je prends la liberté de citer les états que j'ai faits des droits du havre en 1842, et ceux qui ont été faits en 1848.

Etats des droits de havre en 1842.....	£629	2	6
Do do do en 1848.....	561	6	8

En faveur de 1842..... £67 15 10

Bien que je n'entende pas anticiper les résultats d'une enquête, et établir par cette comparaison que j'ai bien rempli mes devoirs pendant que j'occupais cette charge, cet extrait pourra cependant engager son excellence à changer sa détermination relativement à une présente demande; car si le système que j'ai suivi et que j'ai moi-même créé est examiné avec attention, on verra qu'il m'était impossible de ne point rendre compte de l'article de la plus petite valeur même de six deniers, et l'exactitude avec laquelle j'ai fait mes rapports est suffisamment établie par le fait que les recherches les plus attentives (recherches commencées avec le plus grand désir de me condamner s'il était possible) n'ont pu établir la différence d'un seul chelin entre les argents que j'ai reçus et ceux que j'ai payés au département de l'inspecteur-général, preuve suffisante de mon assiduité et de mon attention à remplir les devoirs de ma charge. Le caractère d'honneur et d'intégrité que j'ai apporté dans l'exercice de cette charge, je l'ai toujours maintenu avec scrupule, et dans la conviction où je suis de la posséder encore je n'ai jamais pu croire que l'on aurait eu recours à des moyens sinistres pour effectuer ma ruine.

Pour ces raisons, je prends la liberté de réitérer la demande que j'ai faite d'une enquête que, dans sa justice, son excellence voudra bien m'accorder.

J'ai, etc.,

(Signé,) WILLIAM MOORE KELLY,

L'hon. James Leslie, Secrétaire de la province, etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE Toronto, 19 décembre, 1849.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir et soumettre à son excellence le gouverneur-général votre lettre du 30 du courant reçue hier, et en réponse je vous renvoie à ma communication du 6 du courant.

J'ai, etc.,

(Signé,) JAMES LESLIE,

Wm. Moore Kelly, écuyer, Toronto.

(Copie.)

TORONTO, 18 février, 1850.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre que j'ai adressée au major Campbell, secrétaire civil, le 17 de septembre dernier, mais à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse.

L'inspecteur-général actuel, M. Hincks peut, si on le lui demande, informer son excellence le gouverneur-général qu'après les recherches les plus minutieuses que, lui-même et les clerks dans son département, avec l'assistance d'un monsieur attaché à mon bureau, il n'a pu découvrir qu'un seul chelin des deniers publics fut entre mes mains le jour que je fus si sommairement destitué de ma charge de collecteur de ce port; et c'est après que j'ai été destitué de cette charge que la chambre de commerce de Toronto a passé les résolutions suivantes :

Résolu,—“ Que le comité du bureau de commerce ne connaît aucun acte d'injustice ou de partialité dans la conduite de M. Kelly, comme collecteur de douanes à ce port, et que, bien plus, il n'a été porté aucune plainte de cette nature devant le bureau.”

Résolu,—“ Que les membres du comité ne connaissent pas qu'il ait négligé de remplir ses devoirs, qu'il se soit conduit avec grossièreté, favoritisme ou partialité envers aucune personne, et bien plus, qu'aucune plainte de cette espèce n'a jamais été portée devant le bureau.”

Je soumetts très respectueusement que pendant le temps que j'ai occupé cette charge j'en ai rempli les devoirs avec fidélité et diligence, sans que le commerce ait jamais eu à se plaindre; et que les raisons que son excellence a bien voulu donner, pour considérer que je devais être remboursé des deniers que j'avais nécessairement dépensés pour le besoin public, sont fondées sur les faits. Je compte en conséquence sur son excellence, comme le chef de l'administration et le représentant de la royauté en cette province, pour que la promesse écrite qu'il a faite soit accomplie.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) W. M. KELLY.

A l'hon. COL. BRUCE, Secrétaire civil.

(Certifié.)

J. CARY, Dép. insp.-gén.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, 13 mars, 1850.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 du courant, adressée à l'hon. R. Bruce, laquelle a été transmise à ce département comme la voie convenable de toutes les communications de cette nature. J'ai aussi à accuser réception de la copie d'une lettre adressée au major Campbell, ci-devant secrétaire de son excellence le gouverneur-général, au sujet de certaines réclamations pour les dépenses contingentes de votre bureau pendant que vous occupiez la charge de collecteur de douanes au port de Toronto. En examinant les documents officiels soumis au parlement durant la dernière session, je trouve que vous avez été plus d'une fois informé que votre réclamation pour le paiement des déboursés en question est une de celle que les conseillers actuels de son excellence ne peuvent, dans leur opinion, recommander à la considération favorable de la législature; et dans la circonstance actuelle je n'aurais pas cru devoir faire plus que de répéter la décision, si dans votre lettre au major Campbell je ne lisais certaines remarques qui me sont personnelles et que je ne puis passer sous silence, sans que mon silence soit mal interprété. Dans la lettre en question, vous dites: "l'ajustement équitable de mes réclamations n'est différé que sur des motifs tout-à-fait étrangers à la justice de ces réclamations," et "c'est à son excellence à décider s'il permettra que le paiement d'une réclamation déclarée légitime sera plus longtemps différé, ou sera refusé par rapport aux sentiments d'animosité que nourrissent ses conseillers," et vous ajoutez que votre malheur est "de vous être trouvé en collision hostile avec deux membres du conseil exécutif" que vous dites ensuite être l'hon. Malcolm Cameron et moi-même, en déclarant "que vous n'entrez point dans les détails de ces querelles ou que vous ne troublez point son excellence en lui en donnant les particularités." Je dois à mon collègue, M. Cameron, et à moi-même d'affirmer que jusqu'à l'époque où dans l'exercice d'un devoir public bien pénible, il se trouva dans la nécessité de faire rapport au gouvernement que, comme collecteur de douanes à Toronto, vous aviez commis des irrégularités bien graves, et que je fus forcé de conseiller au chef du gouvernement de vous destituer de la charge que vous remplissiez, en conséquence de ces irrégularités, on ne peut pas dire que ni l'un ni l'autre nous ayons montré ou entretenu pour vous des sentiments défavorables.

Depuis cette époque, vous avez cru à propos de nous attribuer en plusieurs occasions des motifs déshonorables, et vous avez cherché à vous représenter comme la victime de haines personnelles auxquelles vous n'aviez donné aucune cause et que nous avons toujours répudiées. La marche que vous avez cru à propos d'adopter exige que dans la présente occasion, je passe en revue toutes les circonstances qui ont rapport à votre affaire et que j'expose les raisons qui m'ont imposé, comme ministre responsable de la couronne, le devoir de refuser de recommander votre demande à la considération favorable du gouverneur-général.

Le 31 juillet, 1843, M. le secrétaire Harrison vous informa que son excellence le gouverneur-général, après avoir pris en considération le rapport de Malcolm Cameron, écrl., commissaire d'enquête instituée sur la manière dont les devoirs de votre charge avaient été remplis, "a le regret de voir que les irrégularités sont d'une nature si graves qu'il ne peut, dans l'intérêt du service public, vous permettre de retenir votre charge."

Vous vous êtes plaint de ce que le rapport de M. Cameron ne vous avait pas été communiqué avant la décision que vous transmettait M. le secrétaire Harrison; je trouve que cette plainte n'a aucun fondement.

Il est d'usage, comme de raison, de communiquer à un officier public les plaintes qui sont portées contre lui, afin qu'il puisse en donner des explications. Mais M. Cameron n'était pas dans la position d'un accusateur ordinaire, il fut nommé, en conséquence de prétendue mal-administration dans le département des douanes, pour visiter les divers bureaux en personne, et fut revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour s'enquérir des faits sur les lieux.

Le gouvernement, qui avait placé sa confiance dans la discrétion et l'habileté de M. Cameron, le chargea de s'enquérir de toutes les matières qu'il croirait à propos d'éclaircir. C'était évidemment le devoir de M. Cameron, avant de former aucune opinion qui pût vous être préjudiciable, de vous donner une occasion d'expliquer votre conduite. D'après le rapport, ce devoir a été scrupuleusement rempli, et vous avez eu toutes les occasions possibles de faire voir à M. Cameron que vous n'aviez commis aucune irrégularité ou que ces irrégularités étaient d'une nature vénielle. Vous ne l'avez pas fait cependant, et M. Cameron s'est cru obligé de faire un rapport défavorable; depuis cette époque vous l'avez accusé d'être sous l'influence d'une animosité personnelle.

Quand le rapport de M. Cameron fut soumis à la considération du gouvernement dont j'étais l'un des membres, il fut considéré comme un état impartial de faits, et les conclusions auxquelles il en venait comme les conclusions d'une personne qui avait eu toutes les occasions d'arriver à la vérité.

Quelques-uns des allégués étaient de nature à ne point admettre d'explications satisfaisantes, pendant que d'autres allégués, tout en méritant considération, auraient probablement été excusés en considération du peu d'exactitude qui régnait autrefois dans la transaction des affaires aux douanes. Entre autres irrégularités qui me parurent demander l'action décisive du gouvernement était celle de permettre aux importateurs d'entrer dans la possession de leurs marchandises avant d'en payer les droits. Le 9 septembre, 1842, vous fûtes informé "que cet usage était tout-à-fait contraire à la loi, excepté pour les cas pourvus par la 11e sect. de l'acte 4 et 5 Vict., chap. 14, et que tout procédé de cette nature mériterait le déplaisir du gouvernement."

Trouvant qu'en dépit de la lettre circulaire du 9 septembre, 1842, on accordait encore ces crédits illégitimes dans quelques-uns des ports, j'adressai de nouveau le 4 avril, 1843, une lettre circulaire qui rappelait à l'attention mes avis précédents, et cependant trois mois après vous permettez à M. Robertson de prendre possession de 250 quarts de sel sans en payer les droits, avec l'intention de lui donner pour le paiement de ces droits un crédit auquel vous deviez savoir qu'il n'avait point droit. Bien que j'aie incidemment mentionné ce cas, je n'ai pas l'intention d'entrer à présent dans l'examen des diverses accusations d'irrégularités graves que M. Cameron a portées contre vous, ce que je ferait avec d'autant plus de répugnance que vous avez cru à propos de m'attribuer des motifs d'animosité personnelle. Je considère qu'il est mieux de vous faire voir que d'autres personnes auxquelles vous ne pouvez point supposer des sentiments d'animosité personnelles ou politiques, en sont venus en substance aux mêmes conclusions que moi sur le mérite de votre affaire. Après avoir résigné ma charge, en 1843, M. Cary, le député inspecteur-général, eut ordre de s'enquérir et faire rapport sur votre affaire. Dans la pétition que vous avez adressée à son excellence le comte Elgin et Kincardine, datée le 17 septembre, 1847, vous donnez des extraits du rapport de M. Cary, numérotant les accusations depuis 1 jusqu'à 9 et prétendant donner l'opinion qu'il exprimaient au sujet de ces accusations.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

En examinant le rapport de M. Cary, on verra qu'il y a 15 accusations au lieu de 9, et que vous avez entièrement omises les plus importantes, avec les remarques qu'il faisait. Je ne puis mieux faire voir l'effet de ces omissions qu'en reproduisant un extrait du rapport de M. Cary sur votre pétition. "On ne choisit que les parties seulement du rapport du député inspecteur-général, du 7 mai, 1844, qui sont favorables à M. Kelly, tandis que d'autres parties de ce rapport qui lui sont défavorables sont omises."—Sur la 5e accusation, M. Cary fait rapport, "cette transaction paraît avoir été extrêmement irrégulière."—Sur la 6e, "c'est encore un cas d'irrégularité grossière que de donner crédit pour des droits auquel l'importeur n'a pas droit suivant la loi, et en violation directe des instructions de ce département." Sur la 7e, "rien ne justifie l'irrégularité grossière de ne point faire les entrées dans le livre suivant l'ordre dans lequel chaque transaction a eu lieu, et cela peut faire croire qu'une partie au moins de ces items auraient été perdus pour le revenu si M. Cameron ne les eut pas désignés."—Sur la 8e, "c'est encore une irrégularité de M. Kelly, qui donne crédit pour des droits contrairement à la loi et aux instructions qu'il a reçues de ce département."—Sur la 10e, "c'est encore un autre cas où crédit a été accordé contrairement à la loi et aux instructions." Les accusations qui précèdent et les remarques qui les accompagnent sont soigneusement exclues de votre pétition, où les accusations se trouvent numérotées d'une manière absolument différente de ce qu'elles sont dans le rapport de M. Cary;—l'effet de cela est de faire croire aux parsonnes qui ne connaissent pas les faits que le député inspecteur-général n'a trouvé de fondement à aucune accusation, surtout quand vous terminez vos extraits en disant: "par ce rapport votre pétitionnaire se croit entièrement justifié des accusations qui ont motivé sa destitution."—Au contraire, je trouve que M. Cary a parfaitement établi la vérité des accusations qui m'ont fait adopter l'opinion la plus défavorable à votre affaire,—votre négligence habituelle à obéir aux ordres positifs d'un département, à vous transmis dans mes lettres du 9 septembre, 1842, et du 4 avril, 1843. Dans le fait il n'y avait que quelques jours que vous aviez reçu la dernière circulaire lorsque le 17 avril vous en avez absolument méprisé la teneur dans l'affaire de James Brown.

Il doit être évident pour toute personne qui connaît la manière de conduire les affaires que si l'on eut toléré cette désobéissance aux ordres il en serait résulté les pertes les plus sérieuses pour le public. Le 16 juin, 1844, vous fûtes informé par M. le secrétaire Daly, "que les irrégularités que vous avez commises comme collecteur de douanes à Toronto étaient telles qu'elles exigeaient votre destitution." Le 11 juillet, 1844, M. le secrétaire Daly vous informa que "son excellence considère que les irrégularités mentionnés plus haut sont telles qu'il ne peut, sans nuire au service public, laisser un officier qui s'en est rendu coupable dans une charge aussi importante que celle de collecteur de douanes à Toronto où le service public exige nécessairement la plus grande exactitude et la plus grande régularité." Le 23 juillet, pour expliquer votre conduite, vous adressâtes de nouveau une longue lettre à M. Daly; ce monsieur vous répondit le 15 août 1844, en vous informant que votre affaire avait reçue la plus sérieuse considération "et que son excellence ne voyait rien dans votre lettre qui pût changer la décision à laquelle il en était venu." Je me suis un peu étendu sur les circonstances qui ont amené votre destitution afin de vous convaincre que les vues que j'entretenais ne diffèrent nullement de celles qu'à exprimées le député inspecteur-général et l'administration qui a remplacé celle dont je faisais partie à l'époque en question. Je vais maintenant prendre en considération votre réclamation actuelle pour la somme de £346 13s. 4d., comme faisant partie d'une plus

forte somme de £474 2s. 8d., que vous réclamez et sur laquelle il a été payé £127 9s. 4d. Cette réclamation est fondée sur votre droit à être remboursé pour le loyer du bureau et le salaire de certains officiers que vous avez payés pendant que vous étiez collecteur de douanes à Toronto, depuis le 6 avril, 1842, jusqu'au 31 juillet, 1843. La première remarque que j'ai à faire à ce sujet, c'est que je trouve dans un rapport de M. le député inspecteur-général Cary, en date du 19 mars, 1845, que votre réclamation, dont les détails sont donnés, se montait à £456 12s. 8d., savoir:—Salaire, £127 9s. 4d. Livres et papeterie, £22 10s. Impressions, £26 13s. 4d., et salaire £250. Les deux premiers items vous ayant été payés la réclamation telle que présentée originairement serait réduite à £306 13s. 4d., ou £40 de moins que la somme maintenant demandée et qui, je dois le dire, a été sanctionnée par erreur par la dernière administration. Lorsque la réclamation a été d'abord présentée, M. Cary fit rapport, "ces items ne sont pas alloués vu que le collecteur est tenu par la loi à pourvoir à ses propres députés et qu'il n'est rien alloué pour bureau et papeterie, etc." Jusqu'au printemps de 1844, je ne connais point de cas où les items en question aient été alloués à un collecteur dans le Haut-Canada. Les émoluments du collecteur de douanes à Toronto à l'époque où vous avez accepté la charge étaient de £300 par année, les honoraires varient de 1s. 3d. à 2s. 6d., sur les rapports et permis, parts de saisie, commission sur droits de havre et sur les droits d'encan. Tous les frais devaient être payés par le collecteur. Dans le premier état trimestriel que vous fîtes après votre nomination à la charge, je fus obligé de porter à votre compte la somme de £8 0s. 1d., pour dépenses non autorisées parmi lesquelles se trouvait le loyer d'un bureau, et je vous informai alors dans ma lettre du 9 août, 1842, qu'il ne pouvait vous être rien accordé pour votre clerc ou député. Le 16 novembre de la même année, je fus encore dans la nécessité de désavouer des charges de même nature en vous enjoignant de ne plus les demander à l'avenir. Quelque temps après votre destitution, vous avez réclamé le paiement de ces déboursés auxquels vous n'aviez pas droit suivant la loi pour tout le temps que vous aviez rempli la charge. La raison sur laquelle vous vous appuyez, c'est que ces dépenses ont été allouées à vos successeurs. Je suis certain que ceux qui ont appuyé votre demande n'ont jamais bien compris ni les mérites de cette réclamation, ni l'étendue de la somme réclamée. Je trouve que, le 20 mai 1844, près de douze mois après la nomination de M. Stanton, cet officier expose fortement au département que les devoirs de la charge ainsi que le revenu avaient considérablement augmenté et demande une aide additionnelle.

M. Stanton, à cette époque, avait sous lui un aussi grand nombre d'officier que vous en avez eus; toujours il avait eu l'assistance nécessaire pour remplir les devoirs de sa charge, depuis août, 1843, jusqu'en mai, 1844. En conséquence, il lui fut accordé l'assistance additionnelle d'un député-collecteur en sus de celui que vous aviez nommé, (M. Stanton),—aussi, un commis et un officier préposé au débarquement des effets, et il lui fut enjoint de recommander des personnes à l'approbation du gouverneur-général. Je ne vois aucune analogie entre les deux cas. M. Stanton demanda de l'assistance et l'obtint, et le public en paya les frais à compter du jour que ces dépenses furent sanctionnées; pendant que vous vous réclamez le paiement de déboursés qui, comme cela vous avait été distinctement déclaré, ne pouvaient pas être sanctionnés, et dont le paiement, dans mon opinion, serait un précédent qui serait invoqué par tous les collecteurs de douanes dans le Haut-Canada pour être remboursés du loyer et du salaire de tous leurs officiers subalternes, durant une longue suite d'année. Si votre réclamation vous était accordée, M. Stanton aurait

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

également droit à des frais semblables jusqu'à l'époque où l'assistance additionnelle lui fut accordée, ainsi que pour ceux qu'il continue à payer; et les collecteurs de Kingston et Hamilton, et des autres ports où il y a des bureaux et des députés, ne pourraient pas en justice être sur un pied différé. Mais même en supposant que ces graves objections n'existeraient pas, je pense que vous avez été amplement rémunéré par les émoluments de votre charge. Suivant les règlements actuels du département votre salaire, comme collecteur de douanes à Toronto, aurait été de £300 par année, les collections en 1842 étant de £8390. C'est là le salaire établi, et il est considéré suffisant pour tous les ports dont les collections varient de £5000 à £15,000. Je trouve dans l'état que vous avez transmis pour le *Blue Book* en 1842, que vos émoluments ont été de plus de £766 courant. Je suppose que c'est le montant brut. Par un extrait du rapport de M. Cameron, je vois que vous payiez en salaire £240, et £20 en loyer de bureau; ce qui vous donnait un revenu net de £506 par année, ou plus que le salaire des collecteurs actuels de Toronto, Hamilton et Kingston. Il est vrai que M. Cameron, dans l'extrait que vous citez, déclare "qu'il est évident que le collecteur ne pouvait pas conduire les affaires et vivre sans les saisies qui sont incertaines," mais vous devez savoir que M. Cameron ne disait rien des honoraires sur permis, etc., qui constituent une source considérable de revenu pour le collecteur. Je ne dois pas oublier de dire ici, relativement à l'assistance accordée à M. Stanton, qu'en 1842 le revenu entier du port était de £8390, pendant qu'en 1843, après la nomination de M. Stanton, en août, il a été collecté plus de 10,000, et en 1844, lorsque l'assistance additionnelle a été accordée, £25,103.

J'ai cru qu'il était de mon devoir d'entrer dans les détails minutieux de l'affaire, parce que c'est une affaire qui est devant le public depuis bien longtemps et que mes vues à cet égard ont été bien mal représentées. Il y a cependant un autre point à discuter, — votre réclamation telle qu'elle est fondée sur une promesse de la dernière administration. En présentant cette réclamation vous vous êtes toujours appliqué avec soin à représenter son excellence le gouverneur-général comme ayant été partie dans la promesse qui vous fût faite que cette réclamation vous serait payée. Il est particulièrement inconvenant dans la discussion d'une affaire comme celle-ci d'introduire le nom de son excellence. Cette réclamation, vous devez parfaitement bien le savoir, est une de celles qui ne peuvent être payées que par un vote du parlement, — une administration ne peut donc faire rien de plus que de promettre de la présenter au parlement. On vous a expressément dit que son excellence en conseil avait pris l'affaire en considération, et qu'il avait été décidé que cette somme serait comprise dans le budget de l'année suivante. Il est presque inutile de dire que si l'on considérait comme obligatoires pour un gouvernement les décisions semblables d'une administration, le gouvernement parlementaire serait impossible. Un ministre serait obligé de présenter des mesures qu'il désapprouve entièrement, et aurait à s'exposer à les voir rejeter par le parlement. Avec une connaissance parfaite de toutes les circonstances de votre affaire j'ai cru que c'était une question que je ne pouvais pas soumettre à la considération favorable du parlement, et je suis certain que c'est une de ces questions qui ne sont jamais soutenues par un parlement canadien.

En justice pour l'administration précédente je suis obligé d'ajouter que je crois qu'elle n'a pas dû être au fait de toutes les circonstances quand elle adopta la minute en conseil sur laquelle est appuyée votre présente réclamation. Il est au moins singulier qu'il se soit écoulé un aussi long espace de temps avant que

vous ayez pu obtenir une décision favorable sur aucune partie de vos réclamations.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

F. HINCKS,

Inspecteur-général.

(Certifié,)

Jos. CARY,

Dép. insp.-gén.

(Copie.)

TORONTO, 26 mars, 1850.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 du courant, en réponse à ma lettre du 18 ult., adressée à l'honorable col. Robert Bruce, relativement au remboursement de certaines sommes que j'ai payées pour le service public, paiement qui a déjà été admis et reconnu par son excellence le gouverneur-général, par la lettre de M. le secrétaire Daly, en date du 18 février, 1848, dans laquelle il dit: "Son excellence en conseil trouve que vos comptes comme collecteur des douanes ayant été examinés, ces dépenses n'ont pas été allouées comme n'étant pas autorisées, mais que des déboursés pour services semblables ont été depuis alloués dans les comptes contingents du présent collecteur, comme étant nécessaires pour la conduite efficace de son bureau, et son excellence est d'avis que la même nécessité, qui existe maintenant pour l'exécution des devoirs en question existait aussi au temps où vous exerciez la charge.

"Dans ces circonstances son excellence considère que vous avez droit d'être remboursé des dépenses en question, et il lui a plu ordonner qu'à cet effet la somme de £346 13s. 4d. soit incluse dans les estimations à mettre devant le parlement à la prochaine session."

Je n'ai pas l'intention dans la réponse que j'ai à faire à quelques-unes de vos remarques d'oublier la courtoisie qui en tout temps doit caractériser la correspondance officielle jusqu'au point de prendre avantage de votre position, et dans une communication adressée à l'inspecteur-général, m'adresser à vous d'une manière personnellement offensante, bien qu'en le faisant je ne m'éloignerais pas beaucoup de l'exemple que j'ai maintenu devant les yeux.

Dans les remarques que vous faites en commençant votre rapport vous passez en revue les causes qui ont motivé ma destitution, et vous dites, "la marche que vous avez eue à propos d'adopter exige que, dans la présente occasion, je passe en revue toutes les circonstances qui ont rapport à votre affaire, et que j'expose les raisons qui m'ont imposé, comme ministre responsable de la couronne, le devoir de refuser de recommander votre demande à la considération favorable du gouverneur-général." Puis vous réitérez les accusations d'irrégularités que je n'ai pas eu l'occasion de réfuter et sur lesquelles j'ai été condamné sans avoir été entendu. J'aurai l'occasion plus tard de répondre à cette partie de votre lettre; mais comme la demande que j'ai eu l'honneur de soumettre à son excellence le gouverneur-général, pour le remboursement de certaines sommes avancées par moi pour le service public, n'a aucun rapport à ces accusations, je me contenterai pour le présent de faire quelques remarques sur cette dernière partie de votre lettre; je ne ferai que remarquer que les deux cas n'ont aucun rapport quelconque entre eux, et qu'accuser un officier public d'irrégularités dans la conduite de son bureau, bien qu'on ne prétende

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

pas qu'il en soit résulté aucune perte pour le service public, ne peut pas, suivant moi, constituer une raison pour ne pas payer une demande qui est non seulement juste en elle-même, mais qui a été sélonnellement reconnue comme telle par son excellence le gouverneur-général. Dans toute votre lettre vous paraissez traiter une réclamation contre le gouvernement de la même manière que des transactions entre individus; et vous paraissez porter votre décision absolument sur la question, que ce soit une réclamation pour paiement fait ou service rendu, omettant absolument la distinction qu'entre homme et homme les cours de justice offrent un recours; pendant que le seul recours que l'on ait contre l'injustice d'un gouvernement se trouve dans les sentiments de justice que les membres de l'administration peuvent entretenir, et dans la confiance que l'on a dans leurs sentiments d'honneur, ce qui rend non seulement inutile mais inconvenant tout recours que l'on voudrait exercer autre qu'une remontrance au gouvernement lui-même. Vous savez parfaitement bien que c'est le cas non seulement en théorie mais en pratique; et bien qu'il soit vrai que l'administration pour le temps d'alors ne puisse pas être considérée comme liée par les mesures de ses prédécesseurs, ceci, je le soumets respectueusement, a rapport aux mesures d'une nature publique et non pas à une réclamation de la nature de la réclamation actuelle, reconnue juste par le chef du gouvernement et qui n'entraîne aucune question d'intérêt public, mais simplement un acte de justice envers un individu. Car si une réclamation était juste le 18 février, 1848, elle doit l'être encore aujourd'hui. Bien plus, le monsieur qui a fait rapport dans mon affaire n'était pas membre de l'administration d'alors, pas plus qu'il ne l'est de la présente, mais il était et il est encore l'officier du gouvernement chargé spécialement de faire des rapports sur ces matières. M. Dunscomb dans son rapport dit que les dépenses que j'ai faites, et pour lesquelles je demande à être remboursé, "bien que non autorisée, cependant, cette dépense s'étant trouvée nécessaire pour la sûreté du revenu et ayant été faite à son avantage, je crois qu'elle doit être portée par le pays, et je recommande respectueusement qu'il plaise à son excellence faire que cet article de compte soit alloué." Dans votre lettre vous dites, "Je suis certain que ceux qui ont appuyé votre demande n'ont jamais bien compris ni les mérites de cette réclamation, ni l'étendue de la somme réclamée. Je trouve que, le 20 mai, 1844, près de douze mois après la nomination de M. Stanton, cet officier exposa fortement au département que les devoirs de la charge, ainsi que le revenu, avaient considérablement augmentés et demanda une aide additionnelle. M. Stanton, à cette époque, avait sous lui un aussi grand nombre d'officier que vous en aviez eus; toujours, il avait eu l'assistance nécessaire pour remplir les devoirs de sa charge, depuis août, 1843, jusqu'en mai, 1844. En conséquence il lui fut accordé l'assistance additionnelle d'un député collecteur, en sus de celui que vous aviez nommé, (M. Stanton,) aussi, un commis et un officier préposé au débarquement des effets, et il lui fut enjoint de recommander des personnes à l'approbation du gouverneur-général. Je ne vois aucune analogie entre les deux cas. M. Stanton demanda de l'assistance et l'obtint, et le public en paya les frais à compter du jour que ces dépenses furent sanctionnées; pendant que vous vous réclamez le paiement de déboursés qui, comme cela vous avait été distinctement déclaré, ne pouvaient pas être sanctionnés, et dont le paiement, dans mon opinion, serait un précédent qui serait invoqué par tous les collecteurs de douanes dans le Haut-Canada pour être remboursés du loyer et du salaire de tous leurs officiers subalternes, durant une longue suite d'année. Si votre réclamation vous était accordée, M. Stanton aurait également droit à des frais semblables jusqu'à l'é-

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

"poque où l'assistance additionnelle lui fut accordée, ainsi que pour ceux qu'il continua à payer, et les collecteurs de Kingston et Hamilton, et des autres ports où il y a des bureaux et des députés, ne pourraient pas en justice être sur un pied différent." Je sens que la meilleure réponse que je puisse faire à ce raisonnement est contenue dans le rapport de M. Dunscomb, auquel j'ai déjà fait allusion et que je prends la liberté de citer sans y ajouter aucun commentaire, il dit:—

"Les trois derniers articles du compte consistent en demandes de paiement pour les services d'officiers subordonnés (un commis et un député collecteur,) se montant à la somme de £280, savoir: un commis pendant 16 mois, et un député pendant 22 mois, au taux de £100 par an pour un commis, et de £80 par an pour un député. Ces articles de dépense ne sont pas plus autorisés que les précédents, mais ils sont d'une nature bien différente, en autant qu'ils ont été nécessités par la multiplication des affaires du port; et il y a cela de plus que, en encourant cette dépense, le collecteur ne pouvait avoir en vue son avantage pécuniaire, car sous le système d'alors, il n'y avait pas intérêt après avoir pris assez pour se payer ses £300 de commission, et pour cela la somme de £4600 était suffisante; de sorte que la dépense encourue pour tâcher de percevoir convenablement le reste du revenu était uniquement pour l'avantage pécuniaire du revenu. Et en envisageant l'affaire sous ce point de vue, l'enquête devrait plutôt se rapporter à la nécessité et à la convenance de la dépense, qu'à l'autorité en vertu de laquelle elle a été encourue. Quant à l'obligation où est le gouvernement de payer la dépense, M. Kelly cite le rapport qui contenait des accusations contre lui pour montrer qu'il est nécessaire et convenable que le gouvernement porte la dépense. Et il paraît par les papiers que j'ai devant moi, qu'il fut admis que cette dépense était nécessaire, et de plus, quelle devrait être remboursée par le gouvernement; car on voit le successeur de M. Kelly, M. Stanton, demandant à être autorisé à faire de la dépense, et le gouvernement l'autorisant à dépenser £325 par an pour cette fin, et lui donnant de plus l'autorité d'employer d'autres personnes comme douaniers, selon qu'il en serait besoin, n'excédant pas le nombre de trois en même temps, au prix de 5s. par jour; et tout cela s'est fait. Cela considéré, il est clair que l'erreur commise par M. Kelly consiste à omettre de demander cette autorité, mais à mon humble avis, son erreur aurait été d'une nature beaucoup plus sérieuse s'il avait aussi négligé de se procurer l'aide de ces officiers subordonnés, et souffert que le revenu fût perdu en conséquence d'une telle omission; et j'ai peine à croire que le manque d'autorisation pour faire ce que, de l'aveu de toutes les parties, il était nécessaire de faire pour la sûreté du revenu aurait été reçu comme une excuse suffisante de le faire. On pourra dire qu'en sanctionnant des déboursés de cette nature, on paraîtra établir un précédent et donner lieu à des abus dans le département; mais je pense que de telles appréhensions ne sont pas fondées, dans l'état effectif et systématique où est présentement le département; et puis il faut se rappeler que l'officier serait toujours tenu de justifier et faire voir la nécessité de la dépense pour le bien du service public, et s'il le fait d'une manière satisfaisante, il doit sûrement être autorisé à la faire. Dans ces circonstances, comme il me paraît, pour les raisons que je viens de mentionner, que quoique la dépense de £280 pour les services d'officiers subordonnés ne fût pas autorisée, cependant, cette dépense s'étant trouvée nécessaire pour la sûreté du revenu et ayant été faite à son avantage, je crois quelle doit être portée par le pays, et je recommande respectueusement qu'il

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

“plaise à son excellence faire que cet article de compte soit alloué.”

Sous ces circonstances je me flatte que vous voudrez bien considérer de nouveau votre décision et que, comme mon affaire a mérité la considération favorable de son excellence en conseil jusqu'au point d'engager son excellence le gouverneur-général de me promettre le remboursement du montant de ma réclamation, vous croirez de votre devoir d'exposer à son excellence que cette promesse doit être remplie.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) WILLIAM MOORE KELLY.

A l'hon. F. Hincks,
Inspecteur-général,
etc., etc., etc.

(Certifié,)

Jos. CARY,
Dép. insp.-gén.

(Copie.)

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, 10 avril, 1850.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre du 26 du mois dernier.

Et de vous informer que l'inspecteur-général refuse de continuer plus longtemps la correspondance sur la matière en question, vu qu'il n'a rien de plus à ajouter à sa communication du 13 mars.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

William Moore Kelly, écr.,
Montréal.

Vraie copie,
A. S. MENZIES.

(Copie.)

TORONTO, 10 juin, 1850.

MONSIEUR,—Des débats qui ont récemment eu lieu dans la chambre d'assemblée m'ont rappelé par une allusion qui était faite à ce port, que je n'avais pas accusé réception de votre lettre du 10 avril dernier par laquelle l'honorable inspecteur-général refusait de continuer toute correspondance au sujet de ma lettre du 26 mars précédent.

Cet officier peut écouter ou refuser d'écouter mes justes plaintes, mais ce n'est pas une raison qui doit m'empêcher de les répéter et demander cette justice qui m'est due conformément au rapport officiel qui a été fait pour l'information de son excellence en conseil, et qui a été reconnue par la lettre de M. le secrétaire Daly du 18 février, 1848, dans laquelle il dit, “son excellence est d'opinion que vous avez droit à être remboursé des dépenses en question.”

Il est parfaitement vrai, comme le dit l'honorable inspecteur-général, que j'ai attribué ma destitution à un rapport fondé sur l'animosité personnelle que me porte M. Cameron; et la violation de la foi jurée du gouvernement à l'animosité personnelle de M. Hincks. Je suis seulement étonné que son excellence puisse permettre que ces motifs l'influencent assez pour qu'il oublie lui-même la promesse qu'il a faite.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

M. Hincks peut peut-être se rappeler que M. Cameron, pour servir ses intérêts du moment, me proclama un défalcataire public auprès des électeurs du comté de Lanark, bien qu'auparavant en réponse à M. Murney, il eut déclaré dans la chambre d'assemblée qu'aucune accusation semblable ne pouvait être portée contre moi, et parce qu'en réponse je donnai à son assertion le démenti le plus formel. M. Hincks se servit de cette occasion pour m'injurier de la manière la plus brutale dans le journal le “Pilot” pour ce que j'avais osé contredire son ci-devant ami intime, M. Cameron, ou comme il l'appela alors “le champion zélé des libertés civiles et religieuses:” depuis ce jour il s'est présenté des circonstances qui ont ouvert les yeux de l'inspecteur-général sur la véracité, la candeur et la bonne foi de M. Cameron. Il est maintenant, je crois, “publiquement notoire” que M. Cameron, depuis qu'il est devenu ministre responsable de la couronne, a divulgué les secrets du cabinet, a fait des avancés de grande importance que M. Hincks lui-même a publiquement déclarés faux.

Je ne vois aucune inconvenance de représenter son excellence le gouverneur-général comme étant devenue personnellement partie à une promesse faite par son excellence en conseil. Je ne vois pas pourquoi le nom de son excellence ne serait pas cité dans une transaction dans laquelle il a officiellement pris part. Je ne sache pas que l'honneur public diffère de l'honneur privé, ou qu'un gentilhomme dans quelque rang qu'il se trouve et qui sert la reine (que Dieu la sauve!) à laquelle je dois allégeance ne remplirait pas une promesse qu'il a faite et qu'il a droit de faire en son nom.

M. Hincks me pardonnera si je ne partage pas son opinion sur ces matières et si j'en appelle à mes concitoyens, si l'honneur de son excellence et la bonne foi du gouvernement ne sont pas compromis dans le refus de ma réclamation.

Je n'entends pas discuter ici avec l'honorable inspecteur-général la théorie du “gouvernement responsable.” Mais si ce gouvernement veut dire qu'à chaque changement de ministère son excellence peut répudier les promesses qu'il peut avoir faites de l'avis de ceux qu'il avait auparavant honorés de sa confiance, je pense que ce gouvernement est une disgrâce, qu'il est la ruine de l'honneur et des intérêts du pays; et dans la vie privée on se servirait d'expressions que je ne puis décentement employer en parlant d'une transaction dans laquelle des personnes de cette importance sont concernées et dont son excellence n'a jamais pu bien comprendre la nature.

J'ignore si M. Hincks est correct quand il dit que ma réclamation ne pouvait être payée sans un vote spécial du parlement, quand elle était comprise dans un vote de crédit pour £140,000; mais ceci, je le sais; c'est que dans la lettre de M. le secrétaire Daly il m'était promis au nom de son excellence £346 13s. 4d. qui devaient être inclus dans le budget qui devait être soumis au parlement dans la session suivante. Ce dont je me plains, c'est que cette promesse n'ait pas été remplie, et que le 19 mai, 1848, je fus officiellement informé que son excellence ne considérait pas convenable de recommander ma réclamation à la considération favorable de la législature.

Il est impossible de lire la lettre de l'inspecteur-général sans s'apercevoir des sentiments qui l'animent. Pourquoi soulever des questions à l'ajustement desquelles lui-même et son ci-devant ami intime M. Malcolm Cameron ont été le principal obstacle? J'ai déjà été puni par ma destitution sur un rapport que le gouvernement a été forcé de déclarer faux, et que M. Cameron, par un raffinement de malice exécrationnelle, fit connaître à M. Hincks, par l'entremise de mon beau-père, M. Manahan, exprimant le plaisir, ou comme il

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

le dit, "l'amusement" de le faire porteur jusqu'à Kingston de la nouvelle de ma condamnation, sentence qu'il ne devait pas m'être permis de discuter franchement et publiquement; et après m'avoir ainsi destitué sommairement et très injustement, on obéit encore à ces sentiments jusqu'à refuser de me payer des dépenses que j'ai faites, et qui m'ont été formellement accordées par une autorité compétente et promises d'une manière aussi formelle que les termes peuvent le dire.

Jusqu'ici cette promesse n'a pas été remplie, et c'est son accomplissement que je réclame. Je dis que son excellence est personnellement engagée, et que son administration, de quelques personnes qu'elle se compose, est publiquement tenue de l'accomplir.

Comme cette correspondance a eu lieu à la suite d'une lettre que j'ai écrite au secrétaire privé de son excellence, je vous en transmettrai copie par la même voie, afin qu'elle soit soumise à son excellence le gouverneur-général.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) WILLIAM M. KELLY.

J. S. DUNSCOMB, écr.,
Département des douanes,
Bureau de l'inspecteur-général.

(Copie.)

TORONTO, 26 juin, 1850.

MONSIEUR,—Bien que vous m'avez informé, par l'entremise de M. Dunscomb, que vous ne vouliez plus correspondre sur le sujet de ma lettre du 13 mars dernier, vous trouverez que malgré votre détermination je suis justifiable d'y répondre pour que vous ne puissiez point mal interpréter mon silence, et pour que vous ne puissiez pas considérer comme faits admis les avancés que vous avez faits. J'examinerai cependant aussi succinctement que le sujet le permettra les dernières parties de votre lettre, et je serai voir jusqu'à quel point le désaveu que vous faite de tous sentiments d'hostilité personnelle envers moi, jointe à la justification que vous faite de la conduite de votre ci-devant collègue, M. Malcolm Cameron, s'accorde avec le traitement que j'ai reçu de vous deux. Vous dites "qu'il était évident que M. Cameron, avant d'en venir dans son esprit à une opinion qui vous fut préjudiciable, était tenu de vous fournir l'occasion d'expliquer votre conduite." Je suis heureux de voir que vous ayez fait dans votre correspondance cette déclaration d'équité morale, car j'ai longtemps cherché à savoir quelle autorité un gouvernement peut donner pour exempter son agent de l'obligation de suivre un principe si clair et si équitable qui accorde à l'accusé l'avantage d'être entendu.

Mais, monsieur, est-ce la première fois que vous êtes informé que ce principe est absolument négligé à mon égard? Ne connaissiez-vous pas avant aujourd'hui que j'avais été destitué de ma charge sans avoir auparavant connu les accusations que l'on portait contre moi? Il est réellement malheureux qu'après tant d'années j'aie à vous informer que la lettre de M. le secrétaire Harrison, par laquelle j'étais destitué de ma charge, a été la première intimation que j'ai eue d'aucune accusation grave ou vénielle portée contre moi, et que M. Cameron, en disant qu'il m'avait donné l'occasion d'expliquer ma conduite, n'a cherché qu'à conserver à son rapport ce caractère mensonger que je lui ai trouvé depuis. A cette assertion de M. Cameron je ne puis donner que le démenti le plus formel, et ce qui me fit

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

croire que l'on s'était proposé depuis longtemps de me destituer, c'est la sécurité trompeuse dans laquelle on me laissa alors; s'il m'eut accordé cette occasion, aurait-il préconisé à mon beau-père la manière dont je conduisais mon bureau, et l'eut-il fait le porteur de ma condamnation auprès de vous? La lettre qui me destituait était datée à Kingston, le 31 juillet, et l'affaire fut tenue si secrète que feu M. Manahan n'en savait rien; car j'ai en ma possession une lettre de lui qui porte le timbre de la poste et datée Kingston, 1er août, dans laquelle il dit, "Cameron en descendant m'a remis pour Hincks vos comptes sous enveloppe, et je les ai déposés au bureau de poste avec ses lettres; Cameron a paru dans sa conversation avec moi s'exprimer bien favorablement à votre égard." Il est notoire que M. Cameron, en quittant M. Manahan à Cobourg, amusa certaines personnes dans une hôtellerie de cette ville, en parlant de l'habileté avec laquelle il m'avait escamoté ma situation; et j'ai entendu dire que vous-même vous vous étiez vanté de la manière adroite avec laquelle vous m'aviez fait destituer dans l'absence de quelques-uns des membres du conseil exécutif qui étaient considérés comme mes amis.

Je regrette que vous n'ayiez pas été au fait de ces circonstances quand vous avez avancé que M. Cameron lors de ma destitution n'était pas mû par des sentiments d'animosité personnelle à mon égard, et je dois maintenant supposer que vous n'avez secondé ses desseins que parce que vous comptiez malheureusement trop sur son intégrité ainsi que sur son habileté, car ceci vous l'avez fait voir par la hâte avec laquelle vous avez conseillé ma destitution; et quand je me plains de sentiments d'hostilité, je conçois que j'ai beaucoup de raisons et des bien bonnes raisons pour être convaincu que l'on entretenait alors et que l'on a toujours entretenu depuis jusqu'à ce jour d'autres sentiments que des sentiments de justice et de sympathie. Vous vous rappelez, monsieur, que, dans la surprise et l'embarras dans lequel je me trouvai en apprenant ma destitution, je me rendis à Kingston et m'adressai au gouverneur-général feu lord Metcalfe; je demandai une enquête que son excellence voulut bien m'accorder en vous recommandant d'examiner l'affaire. Était-ce des sentiments de sympathie qui vous portèrent à vous y refuser? M. Cameron, dans son rapport, cherchait à imprimer à ma réputation la honte d'une défalcation ou plutôt d'une spéculation grossière, et, chassé d'un emploi important, je n'avais pas même de vous le souvenir agréable d'un caractère honnête pour ne point ruiner les autres espérances que je pouvais avoir.

Vous dites que le rapport de M. Cameron était un état de faits; la meilleure réfutation que je puisse faire de cette assertion est de citer quelques-unes des nombreuses accusations fausses que l'on a portées contre moi, avec le rapport qu'en a fait M. Cary, le député inspecteur-général.

No. 1. Il n'y avait pas de système pour transiger les affaires dans le bureau de M. Kelly.

M. Cary fait rapport :

"On peut remarquer ici que lorsque cette accusation fut portée l'on suivait la même méthode pour tenir les livres que l'on avait suivie en 1842, et que M. Cameron dans son rapport, tel qu'imprimé à la page 61, mentionne en termes d'approbation."

No. 2. Les sommes portées au crédit du gouvernement par M. Kelly, pour les bateaux-à-vapeur *Britannia*, *Gore* et *America*, ne correspondent pas avec les sommes entrées dans les livres de M. Bethune.

M. Cary fait rapport :

"Les réponses et explications données au sujet de cette accusation sont satisfaisantes, M. Kelly paraît

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

“ avoir rendu compte de tout ce qu'il a reçu pour les “ bateaux-à-vapeur.”

No. 3. Les droits de havre étaient prélevés d'une manière bien imparfaite ; et

No. 4. Les sommes payées par Robertson, Ogilvie et Brown pour droits de havre et de tonnage sur le *Sir Francis Bond Head*, n'ont pas été portées au crédit du gouvernement.

M. Cary fait rapport :

“ Ces accusations ne paraissent pas fondées.”

No. 5. Plusieurs sommes énumérées dans le rapport de M. Cameron n'ont pas été déposées dans la banque au crédit du receveur-général, mais furent empruntées.

M. Cary fait rapport :

“ Cette accusation ne paraît pas fondée. M. Kelly fait voir que ces deniers ont été portés au crédit du “ receveur-général à la banque.”

Les accusations qui précèdent, avec la déférence la plus parfaite pour votre opinion, sont les accusations les plus graves qui aient été portées contre moi et sans aucun doute procèdent des sympathies que me porte M. Malcolm Cameron.

Je n'ai mentionné ces faits que pour vous faire voir que dans cette affaire je ne dois pas raisonnablement considérer l'expression de sentiments d'amitié comme une garantie suffisante contre un traitement hostile, et ils prouvent aussi combien j'étais correct en croyant que c'était sur l'accusation de m'être approprié les deniers publics que j'avais été destitué.

Si je pouvais en appeler aux expressions de cet homme généreux qui était alors à la tête du gouvernement, je ferais voir clairement que les accusations qui précèdent et dont je suis justifié, furent la cause unique de ma destitution, et cependant, monsieur, sans nourrir des sentiments d'hostilité à mon égard, vous auriez laissé flétrir ma réputation pour un crime qui, dans l'opinion du monde, méritait l'emprisonnement perpétuel ; et tel aurait été le cas si d'autres personnes que l'honorable inspecteur-général n'avaient été mues par des sentiments de justice, car le refus que vous m'avez fait de m'accorder un procès même après l'exécution de la sentence m'a convaincu que ce devait être votre objet.

Etant donc d'opinion, comme toutes les personnes qui avaient entendu parler des circonstances, que je n'étais destitué de ma charge que pour défection, vous ne serez pas surpris si j'ai d'abord cherché à répondre à tout ce qui, implicitement ou explicitement, comporte cette accusation ; et, l'ayant fait d'une manière satisfaisante et victorieuse, je conçois que j'étais justifiable de dire dans ma pétition à son excellence le comte Elgin et Kincardine, que par le rapport du député inspecteur-général, “ je me trouvais justifié des “ graves accusations qui avaient motivé ma destitution.”

Je regrette de ne pouvoir découvrir, ni lors de ma destitution ni depuis, la sincérité dans cette déclaration d'amitié que vous me faites ; car chaque mot de la lettre à laquelle je réponds par la présente respire toujours ces sentiments d'hostilités qui n'ont cessé de me poursuivre plus particulièrement lorsque vous m'accusez de négligence habituelle à obéir aux ordres les plus positifs du département. Mais, monsieur, avant de m'accuser de négligence habituelle il serait raisonnable de citer un nombre suffisant d'actes répétés pour constituer l'habitude ; si j'avais habituellement négligé

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

de remplir les ordres du département je ne me considérerais pas digne de retenir une charge pendant un seul jour, et je n'aurais pas cherché à justifier une conduite si peu d'accord avec l'accomplissement régulier de mes devoirs publics ; mais, monsieur, vous ne pouvez point me trouver coupable de négligence habituelle à obéir aux ordres de mes supérieurs parceque je soumetts avec confiance que ce n'est pas dans le cas de M. James Brown que vous citez. Vos ordres étaient de n'accorder aucun crédit pour les droits de douanes— dans ce cas il n'a pas été accordé de crédit—vos ordres n'ont pas été méprisés. Je citerai le certificat de M. James Brown transmis ci-joint qui, je l'espère, jettera quelque lumière sur le sujet et dissipera l'impression sous laquelle vous êtes que j'ai accordé du crédit à M. James Brown ;—il dit,

“ TORONTO, 14 mars, 1850.

“ Ceci est pour certifier que le plâtre que j'ai importé le 17 avril, 1843, et sur lequel j'ai payé les droits en juillet, 1843, était et a resté dans mon magasin jusqu'au commencement du dit mois. Je puis dire ici que j'ai toujours eu l'habitude de recevoir dans mon magasin les articles qui arrivaient pour moi, que les droits fussent payés ou non.

“(Signé,) JAMES BROWN.”

D'après ce qui précède vous verrez que, depuis le 17 avril jusqu'au mois de juillet, le plâtre resta dans le magasin où tous les autres articles étaient alors déposés ; qu'en vertu de l'acte impérial, 3 et 4 Guil. IV., chap. 59, je ne pouvais pas disposer du paiement des droits, ou disposer des articles avant le 7 août suivant ; et en conséquence si M. Brown a eu l'avantage d'un crédit, ce n'est pas moi mais bien la loi qui le lui a accordé.

Je soumetts que l'interprétation que j'ai donnée à l'acte était parfaitement correct et conforme à l'obéissance explicite que je devais aux ordres du département, tellement que M. Brown, au lieu d'obtenir ce crédit de ma part, profite de cet avantage pendant environ un mois de moins que le temps auquel il avait droit suivant la loi. Et ici, monsieur, permettez-moi de vous reporter au temps auquel vous dites que vous n'aviez que des sentiments d'amitié pour moi ; je demanderai si, dans le cas où, avant d'être destitué, j'avais répondu à cette accusation, ma destitution aurait également eu lieu pour cela ? Car en supposant que l'interprétation que je donne à la loi ne s'accorderait pas avec la vôtre et que la mienne serait appuyée par une autorité respectable, et surtout quand l'esprit et l'intention de vos ordres étaient observés si scrupuleusement, auriez-vous, je le demande encore, recommandé que je fusse destitué sur cette accusation ?

L'autre accusation de négligence à obéir aux ordres que vous portez contre moi est le cas de M. Charles Robertson. Ce cas est accompagné de circonstances si particulières que je n'hésite pas à dire qu'il n'y a pas de collecteur de douanes dans le pays qui aurait refusé de s'y prêter (sans vouloir rendre l'exécution de la loi onéreuse et oppressive.) Ces circonstances vous les trouverez dans le certificat ci-annexé de M. Robertson, dans lequel il dit :

“ En juin, 1843, j'achetai de Lewis et Cie., d'Oswego, 500 barils de sel qui devaient m'être remis ici en une seule cargaison à une époque fixe ; une partie des 500 barils (250) arrivèrent dans la goëlette “ Leopard ” le ou vers le 22 juin, je les rapportai au collecteur de douanes ou à son député, et priai M. Kelly de me permettre d'en enlever une partie et de n'en faire l'entrée que lorsque le tout serait arrivé, ce qui aurait lieu, sous peu de jours, j'en étais certain, lorsque les 500 barils seraient compris dans le même billet ; après quelque hésitation M. Kelly y consentit, mais,

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

comme ensuite le sel devint rare à Oswego, je ne pus forcer mon vendeur à remplir son marché dans le temps fixé et je payai donc les droits sur les 250 barrils dans le mois de juillet.

“ J’expliquai clairement ces circonstances à M. Cameron lorsque ce monsieur vint me trouver à ce sujet.

“ (Signé,) CHARLES ROBERTSON.

“ Toronto, 8 avril, 1850.”

Maintenant vous verrez que ce service rendu à M. Robertson ne peut pas être considéré comme un cas ordinaire de crédit accordé pour droits de douanes, car l’envoi des articles indiquait que la moitié seulement était livrée, et la commodité qu’il y aurait à comprendre les 500 barrils dans un seul billet, et la certitude que j’avais de recevoir les droits sur les 250 barrils aussitôt que je verrais que l’autre moitié n’arriverait pas, font voir clairement que rien n’était plus éloigné de mes intentions que de lui accorder crédit pour les droits de douanes dans le sens ordinaires et naturel indiqué dans votre lettre de recommandation. J’ai hésité avant de le permettre il est bien vrai, mais mon hésitation ne fit que me confirmer dans la croyance que j’agissais d’une manière conforme à l’esprit sinon à la lettre de vos instructions, et je ne pense pas que dans aucun port du Canada on pourrait refuser ce service à aucun marchand respectable. Le sel arriva le 22 juin,—les droits furent payés et portés au crédit du gouvernement le 20 juillet, huit jours avant que M. Cameron fit son rapport, et cependant il ne mentionne pas ce fait.

Vous demandez pourquoi le ministère qui a précédé celui-ci dont vous faites partie a considéré que quelques-unes des accusations suffisaient pour me faire perdre ma place; je suis forcé de considérer cette remarque comme indigne de la haute position que vous occupez car elle me fait croire que le ministre responsable de la couronne laisse agir dans son cœur des sentiments d’animosités personnelles entre l’individu et la justice qu’il demande. Mais, monsieur, je répondrai même encore à cela; son excellence feu lord Metcalfe m’assura que, si je réussissais à me justifier des accusations que M. Cameron portait contre moi, il me rétablirait dans ma charge à Toronto, ou m’en donnerait une équivalente. Durant son séjour dans le pays il fut fait plusieurs rapports dans mon affaire; il survint une vacance, et une vacance seulement que j’aurais cru devoir accepter (la place de collecteur à Kingston), mais des considérations d’influence et d’expédience la firent remplir et eussai-je été justifié de toutes les accusations, la promesse du gouverneur-général ne pouvait pas alors être mise de côté, c’est ce qui, je crois, engagea ses conseillers à donner aux accusations en question une couleur de gravité qu’elles n’avaient réellement pas et qu’on ne leur avait jamais donnée avant ma destitution. De ce qu’ils n’ont point réparé l’injustice qu’ils m’avaient faite, cela ne prouve pas qu’ils ne m’ont point traité injustement vu qu’il n’est pas toujours aussi facile de remédier à une injustice que de la commettre.

Le refus que vous avez fait de me payer les déboursés que j’ai nécessairement faits pour l’avantage du public pendant que je remplissais cette charge, a été un traitement encore plus sévère que celui que je m’attendais encore à recevoir de vous, et l’analogie que vous vous efforcez d’établir entre ma réclamation et toute autre mesure qui peut être mise devant le parlement, fait voir évidemment en vous cet esprit de vengeance qui n’a cessé de me poursuivre jusqu’à la fin. Il est très inconvenant, dites-vous, d’introduire le nom du gouverneur-général dans une discussion. N’était-ce pas son nom sacré qui était attaché au document qui reconnaissait la justice de ma réclamation et qui s’engageait à la payer? Est-ce que sa promesse n’était pas

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

aussi obligatoire pour lui, aussi satisfaisante pour moi que peut l’être pour un créancier ordinaire toute confession de jugement donnée dans une cause civile?

Je conçois donc que j’ai parfaitement droit de demander que son excellence remplisse sa promesse écrite, nonobstant votre opinion au contraire.

J’ai l’honneur d’être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) WM. MOORE KELLY.

L’honorable F. Hincks,
Inspecteur-général,
etc., etc., etc.

(Certifié,)
Jos. CARY,
Dép. insp.-gén.

(Copie.)

TORONTO, 4 juillet, 1850.

MONSIEUR,—Ne soyez point surpris en recevant cette lettre comme supplément à ma dernière qui, je le crains, serait sans cela une réponse incomplète à votre longue communication du 13 mars. Vous vous plaignez de ce que je me suis représenté comme la victime de sentiments d’hostilité personnelle. Je me suis toujours considéré comme tel et votre dernière lettre m’a corroboré dans cette conviction. Après ma destitution vous m’avez refusé une enquête. A la fin de l’enquête récemment faite dans ce port je demandai une enquête semblable pour le temps que j’avais été en charge, et vous vous êtes servi de votre position comme ministre responsable de la couronne pour me refuser ma demande raisonnable.

Une enquête pouvait être instituée et suivie d’heureux résultats; mais votre victime devait subir six grandes pages de votre écriture. Je m’adressai à son excellence pour le paiement de la balance qui m’était légitimement dû. Ma demande fut renvoyée à M. Dunscomb qui fut chargé d’en faire un rapport comme de coutume; et ainsi vous prîtes soin de prévenir votre victime que vous vous excusiez sur votre position et vous chargeâtes de l’affaire.

Permettez-moi maintenant de porter à votre attention le sujet de mon mémorial. Vous voulez bien dire que mes revenus étaient de £506 par année. Vous vous êtes grandement trompé. M. Cameron a admis lui-même que la moitié de la partie qui me revient dans les saisies retournait à mon député; et, connaissant cela, vous prétendez que je m’appropriais le tout. Dans mon mémorial à son excellence le comte Elgin et Kincardine j’ai donné un état fidèle et correct de mes revenus comme collecteur de douanes, lesquels sont comme suit :

Montant prélevé comme droit de douanes.....	£14,442	6	3
Alloué pour collection,	£397	0	3
Dont il faut déduire, comme les commissaires le disent....	346	13	4

Ce qui laisse une balance de..... £ 50 6 11 pour collecter £14,442 6s. 3d., et pour 16 mois de service; à cela ajoutez £150 pour les permis, ce qui fait le montant brut de £200 16s. 11d.—donnant £150 5s. 2d. par année, pendant que le revenu du successeur de votre pétitionnaire se montait l’année suivante à £500, sans déduction; le pétitionnaire de votre excellence réclame donc le montant ci-dessus de £346 13s. 4d.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

Sur l'exactitude de cet état je risque ma réclamation.

Je pense que j'ai suffisamment prouvé que le rapport de M. Cameron est un tissu des faussetés les plus grossières ; et je suis certain que bien qu'avec répugnance vous partagerez mon opinion. Par une espèce de raisonnement que vous seul comprenez vous classifiez les accusations portées contre moi en vénielles et impardonnables—en péculation et désobéissance. Les premières vous en faites peu de cas, les dernières vous les déclarez impardonnables ; les premières sont attribuées à la corruption du cœur, les secondes à la faiblesse de la nature humaine.

Le serviteur qui n'obéit pas aux ordres qu'il reçoit doit être poursuivi avec toute la rigueur de la loi ; et l'homme convaincu de péculation est jugé digne de pardon. C'est là le mode de raisonnement que vous adoptez dans votre lettre. Mais, monsieur, je ne puis croire que telle ait été votre impression, bien que vous y teniez aujourd'hui avec tant d'insistance ; mais voyant que je me justifiais si bien de ces accusations de péculation, (comme un certain juge d'exécrable mémoire qui ne pouvait pas trouver sa victime coupable de haute trahison l'a fait exécuter parce qu'elle ne montrait pas d'affection pour le trône,) et par parité de raisonnement, vous dites comme je ne puis pas le ruiner pour vol, je vais le faire pour désobéissance. Maintenant, monsieur, sur plusieurs centaines d'entrées que j'ai faites, il n'y a que cinq cas dans lesquels on me reproche d'avoir rendu service aux marchands. Je n'entends pas me plaindre ici des remarques que M. Cary, le député inspecteur-général, a faites sur ces accusations, car je n'ai aucune raison de douter de l'intégrité et de la sincérité de ce monsieur ; mais j'avancerai sans crainte que sur ces cinq accusations il a fait rapport sans rien connaître dans la loi,—ainsi donc, dans deux cas seulement et sur des circonstances toutes particulières qui ne peuvent point être considérées comme crédit ordinaire des droits de douanes, j'ai rendu service à des marchands.

Vous me donnez des extraits des lettres de M. le secrétaire Daly et vous en concluez que ce n'est pas vous qui êtes cause de ma ruine. Vous aviez coutume de m'appeler l'ami de l'hon. Dominick Daly, et voici comme vous voulez raisonner. M. Daly était votre ami, votre compatriote, votre co-réligionnaire ; après le rapport de M. Cary, il vous écrit qu'on ne peut accéder à votre demande, en conséquence vous n'avez rien à réclamer. Ce raisonnement est certainement assez spécieux, il a été votre raisonnement favori depuis quelque temps ; mais soyez généreux pour un instant. Vous avez appris suffisamment les difficultés que j'ai eues à surmonter depuis le moment désastreux où vous m'avez quitté avec des sentiments d'amitié. Ceci, vous le savez, je demandai une copie du rapport de M. Cary, et M. Daly me refusa. Je l'obtins cependant quand il fut mis devant la chambre, et je me rendis personnellement chez son excellence feu lord Metcalfe qui me permit alors de répliquer à ces accusations de crédit. Pouvez-vous citer une autre lettre de M. Daly qui nie les droits que j'ai à la charge depuis que j'ai répondu à ces accusations de crédit ? Il n'y a point de telle lettre, et c'est un manque de bonne foi chez vous que d'omettre cette circonstance dans votre lettre quand vous savez parfaitement bien que j'avais répondu d'une manière satisfaisante et complète aux accusations de crédit qui, comparées aux autres, me paraissaient certainement vénielles.

Je suis fier d'être en connaissance avec M. Daly, mais vous vous trompez grandement si vous croyez que j'ai les moindres obligations à ce monsieur. Je suis endetté au sentiment d'honneur et d'intégrité des messieurs qui, sans que je les connusse auparavant et

par conséquent sans que j'eusse droit à leur sympathie au-delà de ce que la justice me permettait d'espérer, ont admis ma réclamation. Et j'oserai citer ici le nom de l'un de ces honorables messieurs, nom respecté partout où on le prononce et qui peut être comparé à aucun autre dans le pays pour toutes les qualités du gentilhomme et de l'homme public ; je fais allusion à l'honorable Peter M'Gill qui non seulement a reconnu la justice de la réclamation actuelle, mais qui, conjointement avec ses collègues, a promis de me recommander pour la première situation vacante qui se présenterait digne de moi. Tout ceci a eu lieu depuis que j'ai répondu aux accusations que M. Cary, dans son rapport, ne considérait pas suffisamment fondées. Et en justice même pour moi, dans la haute situation d'inspecteur-général que vous occupez, vous n'auriez pas dû obscurcir l'affaire par les lettres de M. Daly qui ont été écrites avant que ma justification complète fut soumise à son excellence en conseil, lesquelles non seulement n'ont pas été répétées depuis, mais ont été suivies de promesses par lesquelles on s'engageait à m'indemniser des pertes que j'ai éprouvées par suite de ma destitution.

Vous voyez, monsieur, combien vous étiez dans l'erreur quand vous avez cherché à me faire croire que votre opinion dans cette affaire était partagée par d'autres personnes ; le contraire a eu lieu du moment qu'un jour suffisant a été jeté sur le rapport malicieux et ruineux de M. Cameron—rapport que vous avez adopté ; je dois ici protester contre votre manque de justice à mon égard en me refusant l'enquête que j'attendais avec tant de confiance ; car dans cette enquête j'aurais pu faire intervenir beaucoup de matières que je ne puis insérer dans des communications de cette nature, mais qui peuvent démontrer d'une manière très importante tous les faits que j'ai mentionnés. Mais vous dites qu'une enquête suffisante a été accordée ; qu'il a été fait des rapports pour l'information privée de son excellence ; mais entendez-vous dire que dans ces rapports les faits peuvent être démontrés d'une manière aussi claire, que la vérité peut être obtenue d'une manière aussi facile que dans une enquête ordinaire ? Mais vous considérez ces rapports comme une justice suffisante pour votre victime et il n'y a point de doute que plus tard vous parlerez de votre dernière lettre officielle comme de l'enquête la plus impartiale et la plus exempte de sentiments d'animosité.

Mais si l'on accordait l'enquête demandée, entre autres choses que l'on prouverait à la satisfaction de celui qui la conduirait, on ferait voir que plusieurs mois avant ma destitution l'on a suivi à mon égard un système d'espionnage assez étroit pour qu'une personne dans mon emploi et qui me devait plusieurs actes de bonté, agit à mon égard comme un second Judas, et qu'à son grand étonnement, après une telle épreuve, l'on ne pût soutenir aucune accusation contre moi, à l'exception cependant d'avoir, en deux occasions, et sous des circonstances particulières, rendu service à deux des marchands les plus respectables sans qu'il en soit résulté de pertes pour le revenu.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) WILLIAM MOORE KELLY.

L'hon. Francis Hincks,
Inspecteur-général,
etc., etc., etc.

(Certifié,)

Jos. CARY,
Dép. insp.-gèn.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

Appendice
(Q. Q.) (Copie.)

5 Août.

Le très honorable comte ELGIN ET KINCARDINE, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

En réponse à une demande que j'ai eu l'honneur de faire à votre excellence relativement au remboursement de £346 13s. 4d. que votre excellence a bien voulu reconnaître comme légitimement dû, j'ai reçu une longue communication de l'hon. inspecteur-général qui cherche à me prouver que depuis le jour où j'ai été destitué j'ai toujours été traité d'une manière juste et honorable. Je regrette beaucoup qu'il n'ait point laissé cela à la décision d'une enquête que je demandais encore en novembre dernier, car sa dernière communication ne sert qu'à prouver que je suis encore l'objet d'une persécution qui n'est pas encore satisfaite.

J'espère avoir répondu d'une manière satisfaisante pour son excellence aux accusations qui sont mentionnées dans sa lettre, et j'ai transmis au secrétaire privé de votre excellence des copies de mes réponses qui seront soumises à votre excellence. D'après ces réponses on verra que j'ai été destitué de ma charge d'une manière tyrannique, inconstitutionnelle et anti-britannique, et en contravention directe à la dépêche de lord Glenelg qui déclare conforme à la justice anglaise et à la pratique anglaise de ne point destituer un serviteur fidèle sans lui donner pleine occasion de rendre compte de sa conduite.

Je ne puis comprendre pourquoi l'hon. inspecteur-général prétend que j'ai été destitué sur un état de faits pendant que personne plus que lui dans le pays est plus au fait que le rapport de M. Malcom Cameron est du commencement à la fin un tissu invariable de faussetés.

S'il n'eut pas répété les calomnies de M. Malcolm Cameron je n'aurais pas besoin de troubler aujourd'hui votre excellence, puisque c'est par ces moyens qu'il cherche à frustrer les intentions favorables que votre excellence a bien voulu exprimer à mon égard dans une lettre écrite, par ordre de votre excellence, le 18 février, 1848, dans laquelle son excellence, pour les raisons qu'elle veut bien énumérer, a considéré que j'ai droit au montant réclamé. Je prendrai la liberté de citer ici un extrait de la lettre :—“ Je suis chargé par le gouverneur-général de vous informer que son excellence a pris en sa considération en conseil votre lettre du 11 du courant par laquelle vous renouvelez votre réclamation pour le remboursement de certaines

“ dépenses encourues par vous pour conduire ci-devant
“ les affaires dans votre charge de collecteur des douanes à Toronto, se montant à £346 13s. 4d.

“ Son excellence en conseil trouve, après avoir fait
“ auditer vos comptes comme collecteur des douanes,
“ que ces dépenses vous ont été refusées comme
“ n'ayant pas été autorisées ; mais que des dépenses
“ semblables ont depuis été accordées dans les dépenses
“ contingentes du collecteur actuel comme nécessaire
“ à l'efficacité du service dans son bureau ; et son excellence est d'opinion que la nécessité qui exige
“ aujourd'hui ces services existait lorsque vous remplisiez la charge.

“ Sous ces circonstances, son excellence considère
“ que vous avez droit au remboursement des dépenses
“ en question.”

Les raisons qui alors justifiaient l'admission de ma réclamation ne sont point discutées par l'inspecteur-général, elles existent encore ; il n'ose pas même dire que les ci-devant conseillers de votre excellence ont mal représenté l'affaire ou ont cherché à produire une fausse impression dans l'esprit de votre excellence. Il prétend que ma réclamation n'est pas appuyée sur la lettre de la loi, mais alors votre excellence savait parfaitement bien qu'elle avait reconnu ma réclamation, car dans la lettre du secrétaire de votre excellence vous dites qu'elles ont été refusées comme n'ayant pas été autorisées, mais comme elles ont été allouées à mon successeur, et que la même nécessité de les allouer existait dans le temps que j'occupais la charge, votre excellence considère que j'ai droit à en être remboursé.

Je conçois donc que j'ai raison de croire que la parole du représentant de la reine est engagée à l'accomplissement de cette promesse, et comme l'on a toujours vu le nom royal respecté par toutes les administrations qui se sont succédées, je suis porté à croire que le nom de sa très gracieuse majesté la reine dans cette colonie ne sera pas compromis par les sentiments d'hostilité que l'inspecteur-général nourrit envers un individu pour lequel l'accomplissement de cette promesse serait du plus grand avantage.

J'ai l'honneur d'être,
De votre excellence,
Le très obéissant serviteur,

(Signé,) WILLIAM MOORE KELLY,
Toronto, 4 juillet, 1850.

(Certifié,)
JOS. CARY,
Député inspecteur-général.

Appendice
(Q. Q.)

5 Août.

Toronto:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON, FRONT STREET.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.

COMPTES PUBLICS, POUR 1849.

Soumis à l'honorable ASSEMBLEE LEGISLATIVE, pour son information.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

- No. 1.—Rapport des inspecteurs.
No. 2.—Rapport du chirurgien.
No. 3.—Rapport du chapelain.
No. 4.—Rapport du chapelain catholique romain.
No. 5.—Rapport du préfet, avec pièces marquées
A, B, C, D, E, F et G.

No. 1.—RAPPORT DE L'INSPECTEUR.

A son excellence, JAMES, comte d'ELGIN et KINCARDINE, Chevalier du Chardon, gouverneur-général de l'Amérique Britannique Septentrionale, etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les soussignés, inspecteurs du pénitencier provincial, prennent la liberté de soumettre le rapport annuel des officiers de l'institution, pour l'année fiscale, qui s'est terminée le 30 septembre 1849.

Les membres du bureau des inspecteurs actuels, étaient les commissaires nommés par votre excellence en juin 1848, pour faire une enquête sur l'administration antérieure du pénitencier, et faire rapport d'un système de discipline pour la conduite future de l'institution. Pendant que nous poursuivions notre enquête comme commissaires, en novembre 1848, les messieurs qui formaient alors le bureau des inspecteurs ont remis leurs résignations entre les mains de votre excellence. Le 20 décembre 1848, il a plu à votre excellence émettre une commission constituant les commissaires en bureau des inspecteurs suivant le statut, et depuis cette date nous avons rempli ces doubles fonctions. Nos travaux comme commissaires se sont terminés en avril 1849, mais les inconvénients évidents de nommer un nouveau bureau d'inspecteurs—jusqu'à ce que la décision du gouvernement sur le nouveau système d'administration, suggéré dans notre rapport, fût connue,—nous a engagé à continuer nos services comme inspecteurs jusqu'à aujourd'hui.

Il y a maintenant une année que nous sommes en

charge, et quoique nous résidions dans des parties éloignées de la province, nous avons rempli les fonctions qui nous ont été confiées le mieux qu'il nous a été possible. Depuis notre nomination, nous avons tenu six assemblées du bureau, et onze assemblées d'ajournement. Nous considérant simplement comme des administrateurs provisoires pendant un interrègne, avec un préfet nommé temporairement, et le gouvernement n'ayant pas prononcé de décision sur aucune de nos suggestions, nous n'avons pas cru que nous avions le droit de réaliser nos vues touchant la conduite de la prison, aussi amplement que nous l'aurions fait dans d'autres conditions; nous nous sommes efforcé plutôt d'améliorer les défauts de l'ancien système que d'en introduire un nouveau. Néanmoins, malgré ces considérations, nous sommes heureux de penser que de grandes améliorations ont été effectuées dans l'administration financière, industrielle et disciplinaire de l'institution.

Quand nous sommes devenus inspecteurs en janvier 1849, nous avons trouvé que malgré la subvention considérable accordée par le gouvernement pour l'année précédente, l'institution était fortement en dette. Il paraît que cette dette avait grandi graduellement pendant les trois années précédentes, au point que le 31 décembre 1848, elle se montait à £5,000. Un mois avant notre entrée en charge comme inspecteurs, un des nouveaux ateliers était devenu la proie des flammes, et il devint nécessaire de le réparer immédiatement. Le 10 février, le préfet demanda au secrétaire provincial la somme de £1,000 pour cou-

Appendice (R.R.)
7 août.

vrir les frais nécessaires pour rétablir l'atelier incendié, et l'obtint. Le 19 février, nous avons demandé £5,000 pour solder l'ancienne dette contractée par nos prédécesseurs et nous l'avons obtenue. Ces dettes ont été liquidées régulièrement.

Le 14 mars 1849, nous avons soumis des évaluations en détail pour les dépenses générales de l'année courante (depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1849) se montant à £11,169 11s. 7d. Cette somme a été allouée par le parlement à sa dernière session, ainsi que le £5,000 avancés pour payer l'ancienne dette, mais il paraît qu'aucune allocation n'a été faite pour les £1,000 avancés pour rétablir l'édifice incendié, et que cette somme a été placée à notre débit comme partie de la subvention annuelle de £11,169 11s. 7d.

Malgré que nous ayons dû faire face à cet item de £1,000, à même la subvention annuelle, malgré le dérangement et la perte que nous avons subis par le choléra qui s'est déclaré dans la prison, nous sommes heureux de pouvoir dire, que par une stricte économie, nous sommes parvenus à maintenir les dépenses presque dans les limites des évaluations. En faisant notre évaluation, nous comptions sur une recette de £2,500 provenant du travail des détenus, mais à raison du choléra et d'autres contretemps imprévus, nous n'avons reçu qu'environ la moitié de cette somme; mais le déficit a été plus que comblé par les réductions opérées dans les dépenses. Nous avons reçu en 1849, de la caisse provinciale, £11,250, qui ont suffi pour liquider toutes les obligations de l'institution, jusqu'au 31 décembre 1849, à l'exception de deux sommes se montant ensemble à £339 3s. 8d.

La subvention annuelle accordée par le trésor public pour le soutien du pénitencier, s'est élevé, en moyenne, pour les trois années qui ont précédé notre administration, à £16,314. Notre évaluation pour 1849 était de £11,169 11s. 7d., présentant une économie de £5,145. Déduction faite de la perte par l'incendie, qui n'a pas eu lieu durant l'année, et qui n'entrait pas dans notre évaluation—les dépenses réelles de 1849 ont été de £10,589 3s. 8d., ou £580 7s. 11d., de moins que notre évaluation. Les économies sur le total de l'année 1849 comparé à la moyenne des années 1846-7 et 8, ont donc été de £5,725 7s. 11d.

Et nous sommes heureux de pouvoir dire que pour l'année qui vient de commencer le retranchement sera encore plus considérable. Nous avons l'honneur de soumettre avec les présentes notre évaluation pour 1850; et l'on verra qu'en même temps que nous proposons de continuer les constructions sur une grande échelle, et de subvenir à diverses charges extraordinaires, nous ne demandons à la caisse publique que £7,515 3s. 4d., ou moins que la moitié de la subvention des années précédentes. Avec la vigilance et l'économie convenables, la subvention publique peut continuer à diminuer rapidement d'ici à quelques années.

On peut dire que la réduction du nombre des prisonniers a produit l'économie qui a eu lieu dans la dépense; mais c'est tout le contraire, attendu que les dépenses d'administration sont très faiblement augmentées par l'accroissement du nombre. Nous pensons que la dépense est tellement réglée maintenant que plus le nombre des prisonniers sera grand, moins le trésor public sera chargé.

Nous avons rencontré quelques difficultés dans l'administration du département industriel. Nous avons tâché d'obtenir des commandes en gros pour divers articles qui seraient confectionnés par les détenus, sans succès; et nos efforts pour engager d'autres per-

Appendice (R.R.)
7 août.

sonnes à louer le travail des détenus pour les occuper à certaines branches d'industrie qui n'ont pas encore été exploitées largement dans cette province. Notre dernière et seule ressource a été de louer le travail des détenus dans un genre quelconque, à tout soumissionnaire responsable qui voudrait faire un contrat avec nous pour un terme d'années. Nous nous sommes efforcés d'obtenir des soumissionnaires par des affiches publiques et des sollicitations personnelles dans la province et ailleurs, mais quoique nous ayons été en traité avec plusieurs personnes, nous n'avons réussi à conclure aucun arrangement avant le 7 juin 1849. Ce jour là, nous avons fait un arrangement avec M. E. P. Ross, de Port Byron, dans l'état de New-York, pour le travail de cinquante détenus, qui seraient employés à la cordonnerie, avec le droit d'en porter le nombre jusqu'à cent. Le contrat est passé pour cinq ans, au prix de 1s. 6d. par jour pour chaque homme; il devait commencer le 15 juin. A raison de l'existence du choléra, néanmoins, M. Ross n'a commencé ses opérations que le 16 juillet; depuis cette date tout a bien été, et nous nous attendons à ce qu'il nous demandera bientôt les cinquante autres détenus auxquels il a droit.

En juin, nous avons entamé des négociations avec M. John Stevenson, de Napanic, H.-C., et M. W. Stevenson, (décédé depuis lors) d'Auburn, état de New-York, pour cinquante hommes qui travailleraient comme meubliers. Après de longs pourparlers, nous avons réussi à conclure un marché. Vingt-cinq hommes devaient être employés le 1er février 1850, et vingt-cinq, le 1er août 1850; le marché était de cinq ans et le prix de 1s. 6d. par jour. Les soumissionnaires sont à monter des machines de la meilleure espèce, et dans quelques semaines l'atelier sera en pleine opération.

Le 15 février 1850, nous avons conclu un marché avec M. George Brown, drapier, de Kingston, et M. J. A. McDowall, manchonnier du même endroit, pour l'emploi de cinquante tailleurs; trente seront employés à dater du 1er avril 1850, dix autres le 1er juillet 1850, et dix autres le 1er octobre 1850. L'arrangement est pour cinq ans à dater du 1er avril 1850, et le prix de la journée de 1s. 6d. Nous avons aussi traité avec les mêmes personnes pour l'habillement des prisonniers à des prix qui assureront à l'institution une épargne considérable sur les dépenses des années précédentes.

Nous sommes maintenant en pourparlers avec diverses autres personnes pour disposer du travail des détenus qui nous restent, et nous ne doutons pas que d'ici à longtemps nous réussirons à les engager tous.

Nous pensons que le prix auquel nous offrons le travail des détenus est raisonnable et profitable pour toutes les parties. Il est plus élevé que la moyenne du prix reçu dans les pénitenciers des Etats-Unis, et presque égal aux taux des institutions les plus anciennes et les mieux gouvernées de la république. Il faut faire attention qu'à l'heure qu'il est, la plupart des détenus qui sont ainsi engagés sont ignorants du métier auquel on les fait travailler, et que l'on ne peut s'attendre à un salaire aussi élevé que celui qu'on obtiendra lorsque des escouades seront formées pour chaque métier, et engagées à l'avenir à des entrepreneurs comme ouvriers expérimentés. Chaque année ajoutera dorénavant à la valeur du travail des détenus.

Quant à la discipline, nous pouvons dire qu'elle a été beaucoup perfectionnée, bien qu'elle ne soit pas encore telle que nous pourrions le désirer, ou que nous espérons qu'elle sera. Le préfet, M. McDonell, est arrivé à la prison sans aucune expérience de la manière de conduire des prisonniers, et ce n'était pas une

Appendice
(R.R.)Appendice
(R.R.)

7 août.

7 août.

petite tâche que de créer et maintenir la discipline dans une institution ou précédemment il avait été infligé 6,000 punitions en une seule année. Malgré ces difficultés, le système conciliant de M. McDonell a eu un succès satisfaisant. La torture de la "boîte" et la lanterne ont été bannies, et on n'a eu recours au fouet que treize fois dans le cours de l'année dernière, et seulement dans des cas extrêmes; mais la discipline a été bien mieux maintenue qu'auparavant. Les punitions infligées durant l'année sont comme suit:—

Un repas au pain et à l'eau.....	227
Deux repas do do	1533
Trois do do do	1319
Quatre do do do	441
Cinq do do do	40
Six do do do	5
Sept do do do	2
Dix do do do	1
Détention dans la cellule ordinaire.....	22
do do isolée.....	215
do dans la boîte †.....	4
Châtiment du fouet.....	13
Détention aux fers.....	3

Nombre total des cas de punition..... 3825

Le nombre des punitions en 1848, a été de 5,799, et en 1847, de 6,063; si bien qu'il y a eu une diminution satisfaisante durant l'année dernière. Dans la sévérité des punitions, il y a eu un changement notable pour le mieux. Le nombre des châtimens légers est encore très considérable, et il est à espérer que le progrès des habitudes de travail et d'ordre permettra de le réduire considérablement par la suite. Les contraventions commises dans le cours de l'année sont presque toutes très légères; il est très à regretter qu'on soit obligé de punir pour des contraventions qui consistent à parler et à rire; mais il semble impossible de l'éviter dans une prison où les détenus sont ensemble; la seule ressource est de diminuer le nombre des infractions aux règles arbitraires de la prison en maintenant une forte discipline morale.

Nous regrettons d'être obligés de représenter à votre excellence que durant l'année dernière l'instruction religieuse des détenus a été fort négligée, et qu'il y a eu une absence lamentable de cette influence religieuse et morale qui devrait être un instrument si puissant dans une institution destinée à la réforme morale des détenus. Les deux chapelains sont obligés de vaquer à la prison pendant un certain temps tous les jours, mais à raison d'indisposition, ou pour d'autres causes, leurs devoirs ont été imparfaitement remplis. Nous sommes convaincus qu'il n'y aura aucun progrès dans ce département essentiel, jusqu'à ce que les chapelains consacrent tous leur temps au pénitentiaire et soient assistés d'un bon maître d'école. M. Rogers, le chapelain protestant, convaincu de son impuissance à remplir ses fonctions d'une manière efficace, a remis sa résignation aux mains de votre excellence, et nous insistons respectueusement sur ce que son successeur soit bientôt nommé, avec l'entendement que tout son temps sera consacré à l'instruction spirituelle des détenus.

Nous renvoyons au rapport du médecin pour les renseignements sur l'état sanitaire de l'institution. Cette année a été extrêmement malsaine, mais nous sommes convaincus que les malades ont été traités habilement et promptement. Le Dr. Yates a fait les fonctions de chirurgien pendant les premiers six mois de l'année, jusqu'à ce que la réintégration du Dr. Sampson, par votre excellence, à l'emploi dont il

avait demandé à se démettre pendant l'enquête des commissaires, ait rendu ses services inutiles. Il est dû au Dr. Yates de dire que pendant l'année qu'il a été en charge, il a rempli ses devoirs avec un zèle et une efficacité qui méritent la plus grande approbation. Nous avons raison de nous réjouir de ce que les ravages de l'épidémie qui a régné dans notre pays l'année dernière ont été arrêtés dans les murs de l'institution; et nous ne pouvons douter que c'est aux mesures énergiques prises par le chirurgien et le préfet que nous devons, avec la grâce de Dieu, d'avoir souffert si légèrement.

Le traitement des détenus qui deviennent fous dans la prison, est un sujet qui doit attirer promptement l'attention de la législature. Il y a maintenant dans la prison sept personnes atteintes d'aliénation sous diverses formes. Il n'y a aucune commodité pour traiter ces fous dans l'établissement, et leur détention continue suivant la discipline ordinaire, contribue certainement à aggraver la maladie dans la plupart des cas.

Nous suggérons respectueusement que la ventilation de la prison pourrait être perfectionnée considérablement par l'emploi judicieux d'une légère somme d'argent; et aussi, que des conduits pour l'eau dans l'intérieur sont bien nécessaires et contribueraient beaucoup à l'économie et à la santé des prisonniers.

Le nouvel hôpital est achevé et prêt à recevoir les malades. Il forme l'aile de l'est du corps principal du bâtiment, et l'aile de l'ouest va maintenant être construite en toute diligence. Le projet est de renfermer dans ce bâtiment, la cuisine, la buanderie, les caves, la salle à manger, deux chapelles et une école. La pierre est prête à être placée, et les autres préparations mécaniques sont très avancées.

Dans l'exercice de la discrétion que la loi nous accorde, nous n'avons pas hésité à renvoyer sommairement de l'institution des employés dans la fidélité et la capacité desquels nous n'avions pas confiance. Dans chaque cas nous sommes prêts à faire connaître à votre excellence les motifs qui nous ont fait agir. Nous sommes bien convaincus que le pénitentiaire ne peut être bien conduit qu'en laissant le contrôle des officiers inférieurs entre les mains de ceux à qui votre excellence a confié la haute responsabilité de son administration.

Comme nous serons sans doute relevés des fonctions qui nous ont été temporairement confiées, après la prochaine session du parlement, il ne nous reste plus qu'à exprimer notre haute appréciation de la confiance que votre excellence a bien voulu placer en nous, et notre espoir, que le vif désir que votre excellence a toujours manifesté pour le succès de l'institution sera pleinement réalisé par les résultats futurs.

Le tout respectueusement soumis,

ADAM FERGUSSON,
GEORGE BROWN,
WILLIAM BRISTOW.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
Mars 1850.

* Chaque détenu fait trois repas par jour.

† Ces quatre punitions ont été infligées sans que les inspecteurs en aient eu connaissance.

No. 2.—RAPPORT DU CHIRURGIEN.

AU BUREAU DES INSPECTEURS DU PÉNITENTIAIRE
PROVINCIAL.

MESSIEURS,

Ayant obtenu du gouvernement un congé d'absence, et la permission de charger le Dr. Yates de me remplacer temporairement comme médecin de la prison, j'ai remis, comme vous le savez, mes fonctions à ce monsieur le 21 juin 1848, et je les ai reprises le 25 juin 1849; ce qui fait une absence d'une année, pendant laquelle je suis convaincu que la conduite de mon remplaçant a rencontré votre approbation.

Tous ceux qui s'intéressent à cette institution ont pu se réjouir de ce que jusqu'ici les détenus ont échappé aux épidémies régnantes; mais j'ai le regret de dire que durant l'année dernière, la prison a été visité par deux sévères maladies de ce genre, mais d'espèces bien différentes.

La première, l'érésypèle phlegmneuse s'est déclarée le 23 décembre, et a continué à régner de temps en temps jusqu'au 12 mai suivant; durant cette période, il paraît que sur dix-huit cas traités dans l'hôpital, treize malades ont guéri et cinq sont morts. Il est difficile de se rendre compte de l'apparition de cette maladie dans la prison. Elle ne paraît pas avoir choisi de localité particulière, mais s'être répandue indistinctement dans toutes les parties de l'édifice; et d'après ce que j'en sais personnellement, elle n'a pas régné dans la population environnante.

La seconde épidémie plus redoutable, le véritable choléra asiatique, s'est déclaré dans la prison le 27 mai; et entre ce jour et le 5 juin, huit cas se sont déclarés; les quatre premiers ont été mortels; les autres se sont rétablis. Le 7 juin, l'épidémie a disparu, mais elle est revenue le 16 juillet, et de ce jour au 14 août, il y a eu sept cas très sévères, avec un décès. Du 14 août au 5 septembre, il n'y a pas eu de cas, mais le 6 du même mois il y a eu un cas fatal, et un autre le jour suivant; la maladie n'a pas reparu depuis ce temps. Il y a eu en tout dix-sept cas; donnant dix guérisons et sept décès. Le résultat fatal des quatre premiers cas qui ont paru, correspond avec l'observation générale que l'épidémie est toujours très sévère à son début.

Ces cas de choléra ont eu lieu simultanément avec la première invasion de la maladie qui s'est déclarée dans les faubourgs de Kingston, à plus d'un mille de la prison, et où pendant plusieurs jours pas un des nombreux habitants qui ont été attaqués ne s'est relevé. Il n'y a pas eu de communication ni directe ni indirecte entre les individus ou substances infectées et la prison; et la même remarque s'applique à Kingston et à ses environs. Car dans ces lieux la maladie a fait son apparition sans qu'on puisse tracer sa source à aucune contagion animale; à la différence de ce qui a eu lieu en 1832 et 1834, où elle a suivi régulièrement le flot de l'émigration. Il est donc raisonnable d'assigner comme cause de sa dernière invasion, une certaine condition épidémique de l'atmosphère, de concert avec une prédisposition existante. Il est remarquable que les quatre premiers cas sont survenus dans l'aile du sud, qui est la moins complètement aérée, de l'édifice, mais l'autre aile a été ensuite envahie.

Pendant l'existence du choléra, la dysenterie et la diarrhée ont été très générales; tous les cas de la première, et plus de deux cents de la dernière ayant eu lieu durant cette période; et il est impossible de dire le nombre de ces cas qui se seraient changés en choléra, s'ils n'avaient été observés et traités dès le début. Pour y parvenir, les officiers de service reçurent l'ordre de veiller sur les détenus, dont chacun d'eux était immédiatement chargé, et de rapporter sans délai tous les cas de dérangement d'intestins aussitôt qu'ils en auraient connaissance. En général, en effet, la diarrhée qui précède le choléra est si peu douloureuse et alarmante pour ceux qui en sont atteints que dans un assemblage de personnes comme celles dont nous parlons, cette surveillance était absolument nécessaire.

Quant aux causes et à la pathologie de cette maladie mystérieuse, il me semble que ce n'est pas le lieu d'en essayer la discussion, quand même je pourrais ajouter quelque chose de nouveau aux volumes qui ont déjà été publiés à ce sujet. Quant au traitement, je partage l'opinion de ceux qui n'ajoutent foi à aucune espèce de médicaments en particulier, car j'ai reconnu dans ces cas, aussi bien que dans ma pratique généralement, que le mode qui produisait quelquefois de bons résultats, n'avait aucun succès ailleurs, dans des circonstances tout-à-fait semblables; mais si la profession ne peut se féliciter de posséder des moyens de guérison dans les stages avancés de la maladie, elle peut au moins se flatter qu'il est possible jusqu'à un certain point de s'en préserver par des mesures de précaution, et même d'en arrêter les progrès en traitant les symptômes qui l'annoncent. Dans cette conviction je me suis étudié, depuis le peu de temps que j'ai repris mes fonctions, à remplir ces indications en suggérant les changements diététiques qui m'ont paru conrenables; en recommandant une stricte attention à la propreté et des ablutions fréquentes, et en m'assurant que rien n'était omis pour assurer la libre circulation de l'air dans tout l'édifice. Dans l'exécution de ces suggestions et de toutes les autres mesures sanitaires que j'ai recommandées au préfet, j'ai été promptement secondé par cet officier. Et quoique nos efforts n'aient pas toujours été accompagnés d'un plein succès, si l'on considère que sur quatre cent cinquante personnes réunies sous le même toit, dix-sept seulement ont été attaquées du véritable choléra, nous devons reconnaître qu'il nous a traité moins sévèrement qu'il n'a fait dans la plupart des cas, lorsqu'il s'est une fois déclaré dans les limites d'une dense population.

Suivant l'usage, je transmets avec ce rapport deux listes des malades et des convalescents; l'une indiquant le nombre de ceux qui sont traités en dehors de l'hôpital, et l'autre ceux qui y sont entrés. Par la première de ces listes on verra qu'il a fallu prescrire dans des cas qui se montent au chiffre élevé de 1,719, en même temps le tableau ci-annexé fera voir qu'ils ne se rapportent qu'à 408 individus distincts; la dernière liste fait voir que sur les 133 malades qui y sont énumérés, il n'y en a que vingt qui n'ont été qu'une fois soumis à un traitement durant l'année; si bien que le nombre total d'individus distincts compris dans ces deux listes est de 428.

On peut assigner deux causes à l'augmentation du nombre des cas indiqués dans les rapports. Premièrement, une minute du ci-devant bureau des inspecteurs, datée du 31 mai 1848, qui ordonne que, "à l'avenir, tout détenu qui recevra un médicament du

Appendice (R.R.)
7 août.
gardien de l'hôpital ou du chirurgien, sera porté sur la liste des malades; il en résulte qu'un grand nombre de détenus atteints de légères indispositions pour lesquelles il leur avait été prescrit des remèdes, et qui n'avaient pas été inscrits comme incapables de travailler, ont dû être mis au nombre des malades. La seconde cause de l'augmentation est due aux épidémies extraordinaires.

Je regrette d'avoir à présenter une liste de décès plus nombreuse que pour l'année dernière; mais si l'on retranche des vingt-deux cas, cinq décès à la suite d'érysipèle, sept dus au choléra, et un à la dysenterie, en tout treize, il ne reste sur la liste que neuf décès survenus dans les circonstances ordinaires.

Quoique le nombre des détenus n'ait en aucun temps de l'année dépassé de beaucoup 450, cependant, comme il paraît qu'à la fin de l'année précédente, il en restait 451, et que depuis il en est entré 310, il s'ensuit que 764 individus distincts ont dû habiter la prison durant cette période. En retranchant les 428 qui sont portés sur les listes, il en restera 336 qui n'ont pas été malades durant l'année.

Les tentatives de déception, en feignant d'être malade, continuent comme d'ordinaire; et ainsi qu'il a été remarqué dans de précédents rapports, exigent beaucoup de circonspection de la part du médecin, qui doit nécessairement s'efforcer de n'être pas trompé, en même temps que de traiter efficacement les véritables malades. On verra par la liste des malades traités hors de l'hôpital, qu'un grand nombre de cas ne présentant aucun signe extérieur ou démonstratif de leur existence ont dû être admis sur la simple parole du réclamant, et qu'ainsi, bien des cas douteux contribuent à grossir la liste.

Il y a un sujet qui se rattache aux fonctions du médecin et auquel je dois attirer votre attention; c'est l'existence de cas de folie dans le pénitencier, qui renferme aujourd'hui trois hommes et deux femmes détenus qui sont atteints d'aliénation mentale sous différentes formes. A l'heure qu'il est, l'établissement n'offre aucun moyen de traiter convenablement ces patients suivant le caractère particulier de leur maladie; et il n'est pas probable qu'il soit possible d'y parvenir autrement qu'en ayant recours à un asile où toutes les ressources nécessaires sont entre les mains de personnes habituées à traiter cette affliction sous toutes ses formes.

Je ne puis omettre d'exprimer la satisfaction que me fait éprouver la perspective d'occuper bientôt le bel hôpital neuf qui est presque prêt à recevoir les malades. Jusqu'ici nous avons eu à lutter contre l'incommodité de n'avoir qu'une seule chambre ou quartier dont nous pouvions nous servir; et pour éviter l'encombrement, on n'y admettait que ceux dont la maladie était grave. De là la grande disproportion entre ceux qui sont traités à l'hôpital et en dehors. Dans le nouvel édifice nous aurons assez de place pour tous les cas sans compromettre la sûreté ni la discipline de la prison, parce que chaque patient aura une cellule à part.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur.

JAS. SAMPSON,
Chirurgien du pénitencier provincial.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
1er octobre 1849.

Appendice (R.R.)
7 août.

Liste des cas traités hors de l'hôpital dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, depuis le 1er octobre 1848, jusqu'au 30 septembre 1849.

MALADIES.	Nombre de cas.	Nombre d'individus.	MALADIES.	Nombre de cas.	Nombre d'individus.
Abcès.....	11	9	<i>Rapporté d'autre part.....</i>	747
Anasarque.....	3	2	Epistaxis.....	1	1
Anguina pectoris.....	1	1	Fièvre continue (légère).....	4	4
Arthrite.....	1	1	Fièvre intermittente.....	4	3
Aménorrhée.....	5	4	Flatulence.....	1	1
Asthme.....	4	2	Gastralgie.....	20	17
Furoncles.....	15	13	Gonorrhée.....	1	1
Blennorrhée.....	8	3	Tranchée.....	65	53
Bronchite chronique.....	1	1	Mal de tête.....	173	134
Catarrhe.....	162	127	Hæmorrhôides.....	21	13
Toux.....	10	6	Hystérie.....	1	1
Constipation.....	124	84	Hépatite.....	4	3
Colique.....	3	2	Herpes Libialis.....	2	1
Cyananche Tonsillaris.....	46	36	Hæmatemisis.....	1	1
Contusions.....	29	25	Hæmacrania.....	1	1
Diarrhée.....	243	145	Brûlement d'estomac.....	1	1
Dysentérie.....	40	28	Entorse.....	1	1
Débilité.....	9	8	Inflammation des yeux.....	16	14
Dysurie.....	6	4	do de la jambe.....	1	1
Maladie du cœur.....	1	1	do des lèvres.....	3	2
Dysménorrhée.....	1	1	do glandes mammaires.....	1	1
Dyspnée.....	1	1	Indigestion.....	42	28
Epilepsie.....	8	4	Impetigo.....	1	1
Mal d'oreille.....	5	4	Hernie inguinale.....	1	1
Eczema.....	6	6	Influenza.....	4	4
Erysipèle.....	4	4	Incontinence d'urine.....	1	1
<i>Porté ci-contre.....</i>	747	<i>Porté ci-contre.....</i>	1118

Appendice
(R.R.)

Liste des cas traités hors de l'hôpital dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, etc.—(Continuation.)

Appendice
(R.R.)

7 août.

7 août.

MALADIE.	Nombre de cas.	Nombre d'in-dividus.	MALADIE.	Nombre de cas.	Nombre d'in-dividus.
<i>Rapporté d'autre part</i>	1118	<i>Rapporté d'autre part</i>	1464
Mal de reins.....	1	1	Douleurs dans les hanches.....	3	1
Mal des côtes.....	1	1	do dans les membres.....	5	5
Lumbago.....	19	18	Rhumatisme.....	81	53
Necrosie.....	1	1	Foulures.....	41	28
Nausée.....	85	62	Syphilis.....	9	5
Néphrite.....	3	2	Stricture de l'urèthre.....	1	1
Névralgie.....	4	4	Spermatorrhée.....	3	3
Orchite.....	4	3	Syphilitomanie.....	2	2
Ophthalmie.....	1	1	Scrofules.....	2	2
Cédème.....	2	2	Mal à la bouche.....	1	1
Ozæne.....	1	1	Spasmes.....	1	1
Paronychie.....	1	1	Mal de dents.....	49	43
Palpitation.....	11	6	Tympanite.....	4	4
Pyrosis.....	3	3	Tumeurs.....	2	2
Psoriasis.....	3	3	Vertigo.....	13	12
Parotitis.....	3	3	Ulcères.....	11	8
Douleurs de poitrine.....	71	53	Urticairo.....	4	4
do de côté.....	60	43	Variolide.....	1	1
do des intestins.....	19	17	Blessures.....	6	6
do dans le dos.....	53	46	Vers.....	9	7
<i>Porté ci-contre</i>	1464	Total.....	1719

Nombre des individus traités durant l'année.

Individus.	Nombre de fois qu'ils ont été inscrits sur la liste.	Nombre total des cas.	Individus.	Nombre de fois qu'ils ont été inscrits sur la liste.	Nombre total des cas.
71	Une fois.	71	<i>D'autre part</i> 387	1431
78	Deux do	156	4	Onze fois.	44
68	Trois do	204	5	Douze do	60
43	Quatre do	172	3	Treize do	39
46	Cinq do	230	2	Quatorze do	28
26	Six do	156	2	Quinze do	30
21	Sept do	147	1	Seize do	16
18	Huit do	144	2	Dix-sept do	34
9	Neuf do	81	1	Dix-huit do	18
7	Dix do	70	1	Dix-neuf do	19
<i>Porté ci-contre</i> 387	1431	Total.....	408	1719

Liste des cas traités dans l'hôpital du PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, depuis le 1er octobre 1848, jusqu'au 30 septembre 1849.

MALADIE.	Restant le 30 septembre 1848.	Nombre de cas admis.	Nombre d'in-dividus.	Congédiés.	Décédés.	Restant le 30 septembre 1849.
Abcès au scrotum.....	3	1	3
Anasarque.....	1	1	1
Apoplexie.....	1	1	6
Asthme.....	1	1	1
Contusions.....	4	4	4
Fracture double du tibia.....	1	1	1
Cynanche tonsillaris.....	5	5	5
Coliques.....	1	1	1
Irritation cérébrale.....	2	2	2
Choléra.....	17	17	10	7
Maladies du cœur.....	3	3	3
Débilité.....	5	4	4	1
Diarrhée.....	4	4	4
Démence.....	1	1	1
Dysenterie.....	18	18	14	1	3
Dyspepsie.....	1	1	1
<i>Porté ci-contre</i>	68	65	54	10	4

Liste des cas traités dans l'hôpital du PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, etc.—(Continuation.)

7 août.

7 août.

MALADIE.	Restant le 30 septembre 1848.	Nombre de cas admis.	Nombre d'individus.	Congédiés.	Décédés.	Restant le 30 septembre 1849.
<i>Rapporté d'autre part</i>		68	65	54	10	4
Erysipèle.....		18	16	13	5	
Epilepsie.....		5	3	4	1	
Entérite.....		1	1		1	
Fistule de l'anüs.....	1			1		
Fièvres légères.....		4	4	4		
do remittentes.....		2	2	2		
do intermittentes.....		3	3	3		
do typhoïdes.....		1	1	1		
Hydropericardium.....		1	1		1	
Hydrotorax.....		1	1		1	
Hydrocele.....	1	1	1	2		
Hystérie.....	1			1		
Hépatite.....		5	4	5		
Mal de tête.....		1	1	1		
Indigestion.....		1	1	1		
Lumbago.....		1	1	1		
Menorrhagie.....	1			1		
Necrose.....		1	1	1		
Pleurite.....		4	4	3	1	
Phtysie pulmonaire.....		2	2	1	1	
Pneumonie chronique.....		1	1		1	
Œdème.....		1	1	1		
Orchite.....		1	1	1		
Rhumatisme chronique.....	1					1
do aigu.....		2	2	2		
do syphilitique.....		2	1	2		
Scrofule.....	1			1		
Syphilis.....		4	4	4		
Spasmes.....		2	2	2		
Tranchées.....		1	1	1		
Total.....	6	134		113	22	5

Nombre total des cas admis, 134. Nombre total des individus traités pour les maladies susdites, — 114 de ceux-ci ont aussi été traités hors de l'hôpital et sont compris dans la liste. 20 ont été traités seulement à l'hôpital et une seule fois durant l'année.

134
Nombre total des individus traités dans l'hôpital et hors de l'hôpital durant l'année 1848.

Décès depuis le 1er octobre 1848, jusqu'au 30 septembre 1849.

NOMS.	Age.	MALADIE.	Admis.	Décédés.	No. de jours à l'hôpital.
Thomas Lickers.....	23	Pleurésie.....	1er octobre 1848	21 octobre 1848	21
Oliver Barnham.....	22	Entérite.....	11 décembre do	12 décembre do	2
Richard Corner.....	66	Débilité générale.....	23 do do	26 do do	4
David Woodcock.....	21	Erysipèle.....	14 janvier 1849	25 janvier 1849	11
Alfred Carter.....	16	do.....	25 do do	30 do do	5
Margaret Hewson.....	23	do.....	17 février do	24 février do	8
Georgé Hitchcock.....	28	Hydrothorax.....	26 do do	4 mars do	7
Simon Cronkwright.....	27	Erysipèle.....	27 mars do	12 mai do	47
William M'Gee.....	31	do.....	12 mai do	14 do do	3
Henry Burgess.....	38	Choléra.....	27 do do	17 do do	1
Ezra Cronk.....	35	do.....	2 juin do	5 juin do	4
William Johnson.....	24	do.....	3 do do	7 do do	2
James Downie.....	33	do.....	5 do do	7 do do	2
Mary Burke.....	29	Pneumonie chronique.....	14 do do	22 do do	9
Laughlin M'Dougall.....	25	Phtysie pulmonaire.....	16 avril do	30 do do	76
Mark O'Hara.....	39	Choléra.....	21 juillet do	23 juillet do	3
Michael Brian.....	24	Dysenterie.....	do do do	30 do do	9
Adam Crane.....	42	Apoplexie.....	5 août do	7 août do	2
John Escott.....	24	Choléra.....	6 septembre do	7 septembre do	2
Abraham Cornelius.....	36	do.....	7 do do	do do	1
Joseph Goulette.....	24	Epilepsie.....	11 do do	11 do do	1
Charles Freeman.....	41	Hydropericardium.....	9 do do	18 do do	10

Appendice
(R.R.)

7 août.

No. 3.—RAPPORT DU CHAPELAIN.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
Chambre du chapelain, 9 novembre 1849.

AUX INSPECTEURS DU PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.

MESSIEURS,

En conséquence de la récente enquête sur ma charge, conjointement avec l'institution qui a occupé une si grande part de votre attention durant l'année dernière, ce n'est que pour me conformer aux règles de la charge de chapelain que je présente un rapport : parce que, dans mes rapports précédents, et plusieurs communications, aussi bien que dans mes interrogatoires devant vous comme commissaires, tout a été dit qui était nécessaire à l'exécution de la charge de chapelain.

L'événement que j'avais prévu depuis longtemps est arrivé, lorsque le bureau a répondu à mes sollicitations réitérées par une résolution datée du 7 juin 1849, m'informant de leur intention de requérir tout le temps du chapelain.

Ayant lu " que des moyens devaient être pris aussi promptement que possible," etc., etc., etc., j'ai supposé que mon occupation de la charge, attendu que je

ne pourrais pas me conformer à la résolution, en y consacrant toute mon attention, empêcherait l'accomplissement immédiat d'un objet aussi important pour les intérêts de l'institution. Plutôt donc que de paraître un obstacle au bureau, ma résignation a été adressée au gouvernement par le même intermédiaire officiel que l'emploi avait été reçu ; et je le conserve maintenant, à leur demande, jusqu'à la nomination de mon successeur.

Qu'il me soit permis de me prévaloir de cette dernière occasion qui se présente probablement pour attirer respectueusement l'attention du bureau sur l'importance de la charge de chapelain pour le bien-être de l'institution ; fait qui, à en juger par l'état de négligence où il est, n'a jusqu'ici exercé aucune influence pratique sur ceux qui ont le pouvoir de remédier à ses nombreux défauts, afin de rendre cette charge ce qu'elle est réellement, l'âme de tout le système pénitentiaire.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,

R. V. ROGERS,
Chapelain provisoire.

Appendice
(R.R.)

7 août.

No. 4.—RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE ROMAIN.

KINGSTON, 1er novembre 1849.

AUX INSPECTEURS DU PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.

MESSIEURS,

Depuis mon dernier rapport, le nombre des détenus catholiques du pénitencier provincial n'a excédé en aucun temps cent cinquante, y compris les femmes, dont le nombre est généralement de quinze en moyenne. La moyenne des détenus catholiques, hommes et femmes, peut être évaluée à cent quarante-cinq.

A l'égard de l'amélioration des détenus un grand changement a eu lieu pour le mieux dans leur conduite ; changement que j'attribue en grande partie à la conduite impartiale, bienveillante, mais en même temps ferme du préfet interimaire actuel. En général, les détenus sont désireux de s'amender par la lecture, mais à raison du nombre trop limité des ouvrages appartenant maintenant à l'institution, il m'est impossible de répondre à leurs désirs sur ce point. Il est malheureux que la législature, au lieu de dépenser des milliers de louis chaque année pour l'apparat et d'une manière qui ne contribue nullement à la sûreté ni au bien-être des détenus, n'ait pas accordé une subvention pour former une bibliothèque d'ouvrages choisis sur des sujets religieux, moraux et historiques. Le choix de ces ouvrages devrait être laissé entièrement à la discrétion des chapelains respectifs, qu'on doit supposer, dans tous les cas où il s'agit de choisir des ouvrages religieux, plus capables qu'un laïque de connaître les livres qui conviennent aux besoins des détenus. Pour ma part, je ne pourrai jamais approuver le système continuellement suivi dans le pénitencier d'exclure tous les ouvrages de controverse religieuse sous le prétexte d'éviter les disputes de religion, et je considérerai toujours l'exercice de ce pouvoir comme une espèce de tyrannie religieuse qui ne tend qu'à enchaîner l'esprit en développant des préjugés ac-

quis dans la jeunesse, effet que la législature n'a pas pu prévoir quand elle a accordée aux inspecteurs des pouvoirs illimités à cet égard. Toute loi ou tout règlement qui s'interpose entre la conscience de l'homme et son créateur est injuste, et il n'y a aucune espèce d'injustice qui soit plus criante que celle qui prive un homme de l'exercice de sa croyance religieuse. C'est une singulière espèce de liberté religieuse que de dire à un détenu que pendant le terme de sa détention dans le pénitencier, il doit continuer à pratiquer extérieurement la croyance religieuse à laquelle il a déclaré appartenir lors de son arrivée, quelle que répugnance que cette pratique puisse être devenue par suite du changement de ses sentiments.

Les détenus paraissent aussi satisfaits qu'on peut l'espérer de personnes dans leur position ; et quoique les châtimens corporels ne soient pas aussi fréquents que par le passé, ni aussi sévères, cependant la discipline de la prison paraît avoir été mieux suivie. Néanmoins, je ne pense pas que l'application du système actuellement suivi puisse jamais être complété, à moins que les chapelains ne soient attachés d'une manière permanente à l'institution, et à moins de leur donner un salaire suffisant pour leur permettre de consacrer une grande partie de leur temps chaque jour aux besoins spirituels des détenus, ce qu'il serait déraisonnable d'espérer d'eux aujourd'hui, à cause de leur faible salaire et du manque d'une habitation convenable dans les environs du pénitencier. C'est un sujet sur lequel j'ai déjà appuyé plusieurs fois dans mes rapports, aussi bien que sur la nécessité d'avoir une matrone catholique pour surveiller les femmes catholiques ; mais jusqu'ici mes suggestions ont été inutiles. Je prendrai aussi la liberté de suggérer la séparation des jeunes détenus d'avec ceux qui sont plus exercés dans le crime, comme étant le seul moyen de les empêcher de s'endurcir dans le vice et d'être plus difficiles à reformer qu'ils ne le seraient autrement.

Appendice (R.R.)

7 août.

J'ai de grandes objections, appuyées par l'expérience de plusieurs années, à l'exercice du droit de grâce par le gouvernement, et dont se plaignent presque tous ceux qui sont versés dans la discipline des prisons, parce qu'il tend à déranger tout le mécanisme des lois pénales, et dépouille les châtimens de beaucoup de terreurs en les rendant incertains. Mais si, au lieu du système actuel, les maux de l'incertitude étaient rendus dépendants de la bonne conduite du prisonnier, en lui accordant le pouvoir d'abrèger la durée de sa captivité par sa stricte obéissance aux règles de la maison, je crois que cela aurait un bon effet sur la conduite des détenus. Comme la désobéissance est punie, je ne vois pas pourquoi l'obéissance ne serait pas récompensée; et combien ne serait-il pas facile d'intéresser directement et immédiatement les détenus à se conformer aux règles de l'institution. Par exemple, supposez qu'un prisonnier soit condamné à plusieurs années de détention; s'il se comporte bien pendant un mois, retranchez un certain

nombre de jours de sa détention; s'il continue à se bien comporter pendant une année, retranchez un certain nombre de mois, et ainsi de suite suivant l'ordre qui paraîtrait le plus convenable. Il m'a semblé ainsi qu'à ceux à qui j'en ai parlé, que ce système de donner aux détenus un intérêt personnel à se bien comporter continuellement pendant sa détention, produirait les effets les plus avantageux. En adoptant ce plan, le droit de grâce serait limité aux seuls cas où il surgirait de nouvelles preuves qui éteindraient la culpabilité supposée, et feraient voir que la sentence est injuste.

Appendice (R.R.)

7 août.

Croyez-moi, messieurs, avec le plus grand respect,

Votre très humble serviteur,

ANGUS MACDONELL,

G. V.

No 5.—RAPPORT DU PRÉFET, avec les pièces marquées A, B, C, D, E, F et G.

AU BUREAU DES INSPECTEURS DU PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter au bureau un rapport sur les affaires générales du pénitencier provincial durant l'année précédente, depuis le 1er octobre 1848, jusqu'au 30 septembre 1849, ces deux jours compris, avec les renseignements généraux exigés par la loi :—

Le nombre des prisonniers militaires et détenus des différents districts de la province, renfermés dans le pénitencier provincial, le 30 septembre 1849.

Était comme suit.....	454
Reçus dans le pénitencier durant la période écoulée depuis le 1er octobre 1848, jusqu'au 30 septembre 1849.....	311
	765
Sur ce nombre, trois cent cinquante-cinq sont sortis, par l'expiration de leur terme de détention, par renvoi, pardon ou décès.....	
Restant au pénitencier, le 30 septembre, 1849.....	410

Les prisonniers militaires et détenus reçus durant l'année sont comme suit :—

De Gaspé, 1; Québec, 8; Montréal, 20.....	20
Trois-Rivières, 1; Johnstown, 3; Dalhousie, 1.....	6
Midland, détenus 9; id. prisonniers militaires 193.....	202
Victoria, 2; Newcastle, 3; Colborne, 1; Wellington, 1.....	7
Home, prisonniers militaires.....	8
do détenus.....	16
Niagara, prisonniers militaires, 3; détenus 7.....	10
Gore, détenus 13; Talbot, 2; Brock, 2.....	17
London, prisonniers militaires 15; détenus 1.....	16
Ouest, détenus.....	1
	311

Le nombre de trois cent cinquante-cinq, libérés, pardonnés, élargis et décédés, est comme suit :—

Militaires dont les sentences ont pris fin.....	197
do renvoyés à la suite de pardon.....	26
do décédés.....	1
Détenus libérés à l'expiration de leur terme.....	89
do do à la suite de pardon.....	21
do do décédés.....	21
	355

Crimes pour lesquels les trois cent onze détenus et prisonniers militaires ci-dessus ont été emprisonnés dans le pénitencier provincial :—

Contraventions à la discipline militaire.....	319
Meurtre, 7; viol, 3; vol de cheval, 13.....	23
Félonie, 2; faux, 4; bris de maisons, 2.....	8
Vol de moutons, 2; homicide, 4.....	6
Tir d'arme avec intention de meurtre, 1; larcin, 42.....	43
Coups de poignard et blessures, 2; recèlement d'effets volés, 1.....	3
Assaut avec intention, 2; pour avoir obtenu des effets sous faux prétextes, 1.....	3
Vol d'argent, 1; vol de blé, 2.....	3
Vol de couvertes, 1; vol dans des boutiques, 2.....	3
	311

Croyances religieuses des détenus reçus dans le pénitencier depuis le 30 septembre 1848, jusqu'au 1er octobre 1849 :—

Eglise d'Angleterre.....	40
Catholiques romains.....	38
Presbytériens.....	3
Méthodistes.....	9
Baptistes.....	2
	92

Appendice (R.R.) Durée des condamnations des détenus reçus durant la période ci-dessus :—

7 août

A vie, 8 ; quatorze ans, 2 ; sept ans, 4.....	14
Cinq ans, 14 ; quatre ans, 5 ; trois ans, 59.....	78
	92

Les détenus reçus durant la période ci-dessus, sont natifs des pays suivants :—

Angleterre, 14 ; Irlande, 35.....	49
Ecosse, 2 ; pays de Galles, 1.....	3
Allemagne, 2 ; Nouveau Brunswick, 1.....	3
Canada est, 16 ; Canada ouest, 11.....	27
Etats-Unis d'Amérique.....	10
	92

Le nombre des hommes, prisonniers militaires et détenus, le 30 septembre 1849,—

Était.....	386
Le nombre des femmes détenues le 30 septembre 1849, était.....	24
	410

Les détenus ont généralement été employés durant l'année dernière, à compléter les différents édifices de l'institution, particulièrement l'hôpital, auquel on a donné beaucoup de soins. Cet édifice a un aussi bel extérieur qu'aucun autre édifice de la province, et l'intérieur est garni d'une manière qui y correspond, et aussitôt qu'un approvisionnement d'eau pourra être porté dans les différentes parties de l'édifice, il pourra être employé à sa destination.

L'hôpital qui sert aujourd'hui est très incommode, tant pour les malades que pour le chirurgien et ses aides. Le nouvel hôpital sera chauffé au moyen de fourneaux établis au rez-de-chaussée de l'édifice, et d'où l'air chaud se communiquera aux deux autres étages par des tuyaux de fer blanc.

Un certain nombre de détenus a été employé à achever les différents ateliers et les chambres qui y sont attachées ; aussi bien qu'à réparer le toit de l'aile de l'est des ateliers, qui avait été incendié le 25 novembre 1848, et à d'autres réparations rendues nécessaires par la destruction causée par l'incendie.

Une grande amélioration a aussi été faite du côté nord du mur de la prison, par le creusage d'un chemin. Cette entreprise a été très difficile à exécuter, et a été accomplie en général par des prisonniers militaires. Ce chemin sera bientôt achevé, et quant il sera fini, il formera une amélioration publique très utile.

Une grande partie de la cour de la prison a aussi été creusée et nivelée dans le cours de cet année, surtout du côté de l'hôpital et des ateliers ; un grand nombre de détenus sont continuellement employés à ces travaux ainsi qu'à casser de la pierre.

Plusieurs détenus travaillent à tailler de la pierre, et il y a maintenant une grande quantité de pierre de taille dans la cour. L'égoût principal est aussi un

ouvrage considérable, dont une partie a aussi été complété dans le cours de l'année, et est maintenant relié à la sentine de l'hôpital.

Appendice (R.R.)

7 août.

Quant à l'entreprise de cordonnerie, qui a été obtenue par nos efforts, cinquante détenus y ont été généralement employés depuis le douzième jour de juillet dernier, et il est à espérer que cinquante autres pourront être employés de la même manière dans le mois de janvier prochain. Cette manière d'employer les détenus sera extrêmement favorable au service public de l'institution, parce qu'il sera toujours possible de compter sur une certaine rémunération et que les détenus ainsi employés en retireront un avantage durable en acquérant un métier qui, après l'expiration de leur terme d'emprisonnement, les mettra à même de gagner leur vie par une honnête industrie. Je ferai remarquer aussi que quand les détenus sont employés de cette manière, la discipline de l'institution peut être plus strictement maintenue, que s'ils sont employés à un travail improductif dans la cour, où il est difficile de mettre en vigueur le degré de discipline nécessaire, et si essentiel au bon ordre de l'institution.

Dans une institution de ce genre, une discipline sévère est de la plus grande importance, et afin de la mettre en vigueur par une coercition salutaire, il est important que le bureau soit investi d'amples pouvoirs. Je suis d'avis qu'on peut effectuer beaucoup de bien par une observation attentive de la disposition générale des détenus, et en proportionnant les châtimens aux différentes circonstances des contraventions. Un meilleur système d'instruction morale tendrait à la réforme des détenus les moins endurcis, et servirait à augmenter la tranquillité et le bon ordre de l'institution.

Dans une institution de ce genre, où il faut admettre que les méchants et les vauriens subissent la punition de leurs délits, on ne peut pas s'attendre à être exempt de transgressions des règles de la prison ; mais je puis faire rapport que dans quelques cas, il paraît y avoir un changement favorable.

A raison de la mauvaise condition de la prison des femmes, il m'a été impossible de la conduire avec l'ordre et la régularité qui devraient exister dans ce département de l'institution. Néanmoins on ne saurait m'accuser d'aucune négligence dans la conduite de ce département, mais, comme dans une occasion antérieure j'en ai informé le bureau, il n'y a pas de doute que l'on peut effectuer un changement, qui aura l'effet d'introduire la tranquillité et le bon ordre dans cette branche de l'institution.

En conséquence de l'apparition du choléra, les décès ont augmentés comparativement aux années précédentes, et sur l'avis du médecin de l'institution, il a été nécessaire de changer la diète ordinaire des détenus, et de prendre d'autres précautions qui ont augmenté les dépenses au-delà de ce qu'elles auraient été autrement ; et tandis que je suis sur ce sujet, je pense qu'il est de mon devoir de signaler l'assistance immédiate du médecin pendant l'existence du choléra, et dans tous les autres temps.

Les fonds votés par le parlement pour le soutien de l'institution ont été soumis à une sévère économie, mais je suis convaincu, d'après l'expérience de l'année dernière, qu'il sera possible de diminuer les dépenses de l'avenir.

Appendice (R.R.) Les pièces qui accompagnent ce rapport sont les suivantes, et sont marquées des lettres qui se trouvent en face de chacune :—

7 août.

Liste des détenus reçus dans le pénitencier, marqué..... A.

Liste des détenus civils, libérés..... B-1.

Liste des militaires libérés..... B-2.

Liste des détenus restant le 1er octobre 1849. C.

Tableaux indiquant l'emploi des détenus..... D.

Inventaire des effets en main, le 1er octobre 1849..... E.

Compte général des déboursés durant l'année terminée le 30 septembre 1849..... F.

Compte général des argents reçus et déboursés durant l'année terminée le 30 septembre 1849..... G.

Sommes dues aux entrepreneurs et autres.... H.

Dettes—par diverses personnes au pénitencier. I.

D. Æ. MACDONELL,
Préfet,
Du pénitencier provincial.

Pénitencier provincial,
10 novembre 1849.

Appendice (R.R.)

7 août.

A.

LISTE des DÉTENUS reçus dans le PENITENTIAIRE durant l'année se terminant le 30 septembre 1849.

No.	Noms.	DISTRICTS.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	TERME.
2330	Chris. Jacques.....	London	Vol de cheval.....	26 septembre, 1849 ..	Cinq ans.
2331	John Warburton.....	Midland	Militaire.....	4 octobre, do ..	Dix-neuf jours.
2332	John Lewis.....	id.	id.	do do do ..	Trente-neuf do.
2333	Franklin Brown.....	Ouest	Larcin.....	15 septembre, do ..	Cinq ans.
2334	William McGuinness.....	Midland	Militaire	6 octobre, do ..	Trente-neuf jours.
2335	William Brown.....	id.	id.	10 do do ..	Sept jours.
2336	John McCann.....	id.	id.	14 do do ..	347 jours.
2337	Peter Thornton.....	id.	id.	16 do do ..	Cinq jours.
2338	Hiram Doty.....	Gore	Larcin.....	5 do do ..	Trois ans.
2339	Thomas Cottom.....	Midland	Militaire.....	18 do do ..	Quarante jours.
2340	George Dryden.....	id.	id.	do do do ..	id. id.
2341	William Jones.....	id.	id.	19 do do ..	376 jours.
2342	Basil Worvil.....	London	id.	5 septembre, do ..	Six mois lunaires.
2343	George Hales.....	id.	id.	4 octobre, do ..	Six id. id.
2344	William Nightengale.....	Midland	id.	Jusqu'au 30 octobre, 1848.
2345	William Taylor.....	id.	id.	23 octobre, 1848 ..	108 jours.
2346	William Griffith.....	id.	id.	19 do do ..	100 id.
2347	Felix Graham.....	Victoria	Larcin	13 do do ..	Trois ans.
2348	Henry Stratton.....	Midland	Militaire	26 do do ..	Quarante jours.
2349	John Perry.....	Newcastle	Faux	21 do do ..	Trois ans.
2350	William Harris.....	Midland	Militaire	Jusqu'au 7 nov., 1848.
2351	Antoine Delaguard.....	Québec	Larcin.....	30 octobre, 1848 ..	Sept ans.
2352	Charles Jones.....	Niagara	Militaire	3 do do ..	Douze mois lunaires.
2353	William Campbell.....	Home	id.	16 do do ..	365 jours.
2354	Michael Carroll.....	Midland	id.	1 novembre, do ..	120 id.
2355	Owen McCourt.....	id.	id.	4 do do ..	40 id.
2356	Francis B. Allan.....	Home	Larcin.....	16 octobre, do ..	Trois ans.
2357	Ann Little.....	id.	Homicide	18 do do ..	Sept ans.
2358	Michael Moran.....	id.	id.	do do do ..	Trois ans.
2359	George Richards.....	id.	Larcin.....	3 novembre, do ..	id. id.
2360	John Bourcher.....	id.	id.	do do do ..	id. id.
2361	Charles Suffer.....	id.	id.	do do do ..	id. id.
2362	James Higgins.....	id.	id.	do do do ..	id. id.
2363	James Duda.....	id.	id.	do do do ..	id. id.
2364	Eli Brakenbridge.....	id.	Recèlement	do do do ..	id. id.
2365	Hugh Bryson.....	id.	Meurtre	A vie.
2366	Stephen Sparks.....	id.	id.	A vie.
2367	John Baldoek.....	Midland	Militaire	6 novembre, 1848 ..	Quarante jours.
2368	John Roche.....	id.	id.	Jusqu'au 12 nov., 1848.
2369	Edward Simon.....	id.	id.	7 novembre, 1848 ..	Quarante jours.

Appendice
(R.R.)

LISTE des DÉTENUX reçus dans le PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

Appendice
(R.R.)

7 août.

7 août.

No.	NOMS.	DISTRICTS.	CRIMES.	DATE		PÉRIODE.
				DE LA SENTENCE.		
2370	Thomas Ford.	Midland	Militaire			Jusqu'au 16 nov. 1848.
2371	Thomas Fitzpatrick.	id.	id.			id. id. id.
2372	Patrick Murray.	Montréal.	Larcin	30 octobre	1848	Trois ans.
2373	Paul Dupuis.	id.	Tir d'armes avec intention de meurtre.			
2374	Daniel Sullivan.	id.	Larcin	21 do	do	id. id.
2375	Thomas Winstanley.	Midland	Militaire	30 do	do	id. id.
2376	Thomas Irvine.	id.	id.	9 novembre	do	Quatre-vingt-quatre jours.
2377	Philip Malady.	id.	id.	14 do	do	Prete id.
2378	John McPhee.	Colborne	Viol.	do do	do	Quarante id.
2379	Sidney Wilkinson.	Midland	Militaire	6 do	do	Quatorze id.
2380	Joseph Budden.	id.	id.	15 do	do	166 id.
2381	Thomas Clark.	id.	id.	16 do	do	Sept jours.
2382	George Combe	id.	id.	17 do	do	id. id.
2383	James Mahoney.	id.	id.			Jusqu'au 27 nov. 1848.
2384	Joseph Hunt.	id.	id.			Jusqu'au 1er déc. 1848.
2385	Mary A. Lavery.	id.	Larcin	23 novembre	1848	365 jours.
2386	John Jones.	Montréal.	Meurtre	24 do	do	Trois ans.
2387	John Wilson.	Midland	Militaire			A vie.
2388	Michael Haney.	London	id.	2 novembre	1848	720 jours.
2389	Caleb Stacy.	id.	id.	13 do	do	112 id.
2390	Edward Woolner.	id.	id.	do do	do	168 id.
2391	Williams Wells.	Niagara	Larcin	15 do	do	Six mois lunaires.
2392	Charles Hird.	Midland.	Militaire	23 do	do	Trois ans.
2393	John Black.	id.	id.			Jusqu'au 9 déc. 1848.
2394	Robert Barnar.	id.	id.			id. 11 id. id.
2395	Austin Denny.	Core	Larcin	5 décembre	1848	Quarante jours.
2396	William Cahill.	Midland	Militaire	21 novembre	do	Cinq ans.
2397	Joseph Hart.	id.	id.	6 décembre	do	Quatre-vingt-trois jours.
2398	John Mitchell.	id.	id.	7 do	do	Dix-neuf jours.
2399	Peter Thornton.	id.	id.	do do	do	Vingt-neuf jours.
2400	William Black.	id.	id.	do do	do	Six jours.
2401	William Brown.	id.	id.	8 do	do	Sept jours.
2402	Thomas Thompson.	id.	id.	9 do	do	Quarante id.
2403	John Reynolds.	Wellington.	Larcin	do do	do	id. id.
2404	Robert Collins.	Midland	Militaire	22 novembre	do	Cinq ans.
2405	William Power.	id.	id.	19 décembre	do	165 jours.
2406	Charles Hawkes.	id.	id.	20 do	do	Quarante jours.
2407	David Griffith.	id.	id.	22 do	do	Sept jours.
2408	Thomas Sawyer.	id.	id.	23 do	do	110 id.
2409	Charles Risdale.	id.	id.	do do	do	168 id.
2410	Thomas Fuller.	id.	id.	27 do	do	Six id.
2411	David Salmon.	id.	id.			Jusqu'au 4 jan. 1849.
2412	Thomas Martin.	id.	id.			id. id. id. id.
2413	John Bingham.	id.	id.			id. id. id. id.
2414	George Crombe.	id.	id.	3 janvier	1849	Trente-neuf jours.
2415	Blaney Stewart.	id.	id.	do do	do	144 heures.
2416	James Roche.	id.	id.	4 do	do	Quarante jours.
2417	Charles Hawkes.	id.	id.	8 do	do	Trente-huit jours.
2418	William Ayres.	Johnstown.	Larcin	5 do	do	Trois ans.
2419	Edward Rea.	Midland	Militaire	11 do	do	Quatre-vingt-deux jours.
2420	John Blain.	id.	id.			Jusqu'au 27 juin 1849.
2421	Hugh Robinson.	id.	id.			id. 23 janv. id.
2422	N. Shine.	id.	id.			id. id. id. id.
2423	John Ward.	id.	id.			id. 9 avril id.
2424	Thomas Murday.	id.	id.			id. 27 janv. id.
2425	Robert Dare.	id.	id.			id. id. fév. id.
2426	John Wibe.	id.	id.			id. 29 janv. id.
2427	Peter Thornton.	id.	id.	24 janvier	1849	Quarante jours.
2428	Charles Risdale.	id.	id.			Jusqu'au 31 janv. 1849.
2429	John Drew.	id.	id.	26 janvier	1849	168 jours.
2430	Thomas Lines.	id.	id.			Jusqu'au 5 février 1849.
2431	Thomas Britton.	id.	id.			id. 28 id. id.
2432	Joseph Large.	id.	id.			id. 10 mars id.
2433	Thomas Hurnott.	id.	id.	5 février	1849	Quatre-vingt-un jours.
2434	John Handley.	id.	id.	do do	do	109 jours.
2435	Richard Jarrot.	id.	id.	do do	do	id. id.
2436	John Towhy.	id.	id.	do do	do	id. id.
2437	Samuel Stanyard.	id.	id.			Jusqu'au 14 février 1849.
2438	Daniel Salmon.	id.	id.			id. 17 mars id.
2439	John Montgomery.	id.	id.	8 février	1849	Quatre-vingt-deux jours.
2440	William Currie.	id.	id.	do do	do	id. id.
2441	Thomas Ford.	id.	id.	6 do	do	168 jours.
2442	John Gurravan.	id.	id.	8 do	do	Quatre-vingt-quatre jours.
2443	Francis Morris.	id.	id.			Jusqu'au 19 février 1849.
2444	Samuel Bateman.	id.	id.			id. id. id. id.
2445	James Moore.	id.	id.			id. 23 id. id.
2446	James McKenna.	Québec	Vol de boutique.	10 février	1848	Trois ans.
2447	David Cranor.	id.	id.	do do	do	id. id.
2448	Thomas Wright.	id.	Blessures avec intention de meurtre.	do do	do	id. id.
2449	Benjamin Noël.	id.	Blessures avec intention de meurtre.	do do	do	id. id.

Appendice
(R.R.)

LISTE des DÉTENUS reçus dans le PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

Appendice
(R.R.)

7 août	No.	NOMS.	DISTRICT.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	TERNES.	7 août
	2450	Andrew Farrell.....	Québec	Vol de boutique	10 février, 1849..	Trois ans.	
	2451	John Clarke.....	do	do	do do do	do do	
	2452	Daniel Molly.....	do	Bris de maison	do do do	do do	
	2453	Thomas Roberts.....	Midland	Militaire	19 do do	112 jours.	
	2454	Thomas Irvine.....	do	do	21 do do	Seize jours.	
	2455	William Comfort.....	do	do		Jusqu'au 28 février 1849.	
	2456	John Bingham.....	do	do	20 février 1849..	Quarante jours.	
	2457	Thomas Thompson.....	do	do	19 do do	112 id.	
	2458	Samuel Bird.....	do	do	22 do do	Seize id.	
	2459	George Coates.....	do	do		Jusqu'au 14 mars 1849.	
	2460	Samuel Rateman.....	do	do		do do do do	
	2461	Thomas Clarke.....	do	do	6 mars 1849..	Trente jours.	
	2462	William Comfort.....	do	do	do do do	Quarante jours.	
	2463	Robert Talford.....	do	do	do do do	do do	
	2464	Donald Dennis.....	do	do	8 do do	do do	
	2465	William Honeysett.....	do	do	do do do	do do	
	2466	William Moore.....	do	do	9 do do	Trente do	
	2467	George Camp.....	do	do	13 do do	Quarante do	
	2468	Charles Evans.....	do	do	do do do	do do	
	2469	John Parkenson.....	do	do	19 do do	do do	
	2470	George Dryden.....	do	do	16 do do	168 do	
	2471	Joseph T. Cochrane.....	do	do	19 do do	Trente do	
	2472	Blaney Stewart.....	do	do	23 do do	Quarante do	
	2473	Robert Adjay.....	do	do		Jusqu'au 30 mars 1849.	
	2474	Alfred Nichols.....	do	do		do do do do	
	2475	James Moore.....	do	do	22 mars 1849..	112 jours.	
	2476	John Crack.....	do	do	do do do	168 do	
	2477	Nicholas Shine.....	do	do		Jusqu'au 2 avril 1849.	
	2478	George Coomber.....	do	do		do 5 do do	
	2479	Andrew Walsh.....	do	do		do 9 do do	
	2480	Joseph Larrat.....	do	do		do 10 do do	
	2481	Charles Hird.....	do	do		do 11 do do	
	2482	Samuel Bateman.....	do	do	3 avril 1849..	Quarante jours.	
	2483	Morris Coleman.....	do	Larcin	5 do do	Trois ans.	
	2484	Thomas Fullam.....	do	Militaire		Jusqu'au 14 avril 1849.	
	2485	John Towlay.....	do	Larcin	7 avril 1849..	Quatre ans.	
	2486	James Wilson.....	do	do	do do do	do do	
	2487	Andrew Walsh.....	do	Militaire		Jusqu'au 19 avril 1849.	
	2488	James Mahony.....	do	do		do do do do	
	2489	James Scott.....	do	do		do 20 do do	
	2490	Thomas Jones.....	do	do		do do do do	
	2491	Thomas O'Callaghan.....	do	do		do 21 do do	
	2492	James Campbell.....	do	do		do do do do	
	2493	James Reilly.....	do	do		do 23 do do	
	2494	Edward Thomas.....	do	do	16 avril 1849..	Quarante jours.	
	2495	Charles Masterton.....	Gore	Vol d'argent	12 do do	Trois ans.	
	2496	Joseph Johnson.....	do	id. de blé	do do do	do do	
	2497	John Johnson.....	do	id. id.	do do do	do do	
	2498	Robert Thompson.....	do	id. de convertes	do do do	do do	
	2499	James Hudson.....	Midland	Militaire	17 do do	Neuf jours.	
	2500	Jeph. Hart.....	do	do	do do do	Treize jours.	
	2501	Thomas Martin.....	do	do	do do do	Sept do	
	2502	Bernard Callaghan.....	Home	do	14 mars do	252 do	
	2503	Robert Goodwin.....	do	do	5 do do	336 do	
	2504	John Deer.....	do	do	19 avril do	392 do	
	2505	Thomas Ford.....	Midland	do	do do do	Sept do	
	2506	John Fletcher.....	do	do	do do do	Trente do	
	2507	Lawrence Phillips.....	do	do	do do do	do do	
	2508	Henry Showler.....	do	do		Jusqu'au 30 avril, 1849.	
	2509	John Bradbury.....	do	do	24 avril 1849..	144 heures.	
	2510	Edward Shipley.....	do	do	do do do		
	2511	George Stafford.....	do	Larcin	do do do		
	2512	William Renshaw.....	do	do	do do do		
	2513	John Chrissler.....	do	Vol de cheval	do do do		
	2514	Patrick O'Donnell.....	do	Militaire	do do do		
	2515	John Hennesy.....	do	do	do do do		
	2516	Michael Burns.....	do	Larcin	25 do do		
	2517	Hugh McDonald.....	do	Militaire	26 do do		
	2518	Samuel Bird.....	do	do	do do do		
	2519	Henry Woodly.....	do	do	27 do do		
	2520	Charles Risdale.....	do	do	25 do do		
	2521	William Hart.....	Johnstown	Faux	do do do		
	2522	Jules Deschamp.....	do	Vol de cheval	do do do		
	2523	Mary Munns.....	Home	Larcin	5 décembre 1848		
	2524	William Ainsley.....	Niagara	do	5 avril 1849..		
	2525	John Wolfgang Gubart.....	do	Vol de cheval	21 do do		
	2526	Michael Cayne.....	do	Militaire	do do do		
	2527	Philip Malady.....	Midland	do	7 mai do		
	2528	John Griffin.....	Dalhousie	Félonie	8 do do		

Appendice
(R.R.)

LISTE des DÉTENUS reçus dans le PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

Appendice
(R.R.)

7 août.

7 août.

No.	Noms.	DISTRICT.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	TERME.
2529	John Harkins	Midland	Militaire	7 mai 1849	
2530	Georgs Dixon	do	do	do do do	
2531	Patrick Connelly	Montréal	Larcin	13 janvier do	
2532	Jean B. Nantel	do	do	do do do	
2533	François Lapointe	do	Assaut avec intention de blesser gravement.	15 février do	
2534	Jean Lapointe	do			
2535	Joseph Paquet	do	Vol de poulain	do do do	
2536	Henrick Keiray	do	do do	do do do	
2537	William Anderson	do	Vol de jument	do do do	
2538	Thomas Pearce	do	Effets obtenus à tort	15 mars do	
2539	Edward Weir	do	Larcin	21 avril do	
2540	Mary Holloy	do	do	23 do do	
2541	Charles Monnet	do	do	24 do do	Trois ans.
2542	Butler K. Morris	do	Meurtre		A vie.
2543	Zep. Hart	Midland	Militaire	11 mai 1849	Quarante jours,
2544	Peter Ghornton	do	do	do do do	Trente do
2545	Samuel Stanyard	do	do	12 do do	do do
2546	William Taylor	do	do		Jusqu'au 24 juin 1849.
2547	Oliver Roblin	Brock	Vol de cheval	9 mai 1849	Trois ans.
2548	William Lucas	do	do do	do do do	do do
2549	James Dormer	Gore	Larcin	11 do do	do do
2550	George Bunberry	do	Vol de cheval	do do do	Cinq do
3551	William Johnson	do	do do	do do do	do do
2552	Adam Cranc	do	Homicide	do do do	Trois do
2553	Charles Risdale	Midland	Militaire	21 do do	Trente jours.
2554	Henry Woodly	do	do		Jusqu'au 29 mai 1849.
2555	Francis Morris	do	do		do do do
2556	W. E. Eccles	Talbot	Faux	16 mai 1849	Quatre ans.
2557	Philip Melady	Midland	Militaire	25 do do	Quarante jours.
2558	François Gignac	Trois-Rivières	Vol de jument	16 do do	Trois ans.
2559	John Fletcher	Midland	Militaire	25 do do	Quarante jours.
2560	Joseph Large	do	do	do do do	do do
2561	Alexis Chouinard	Gaspe	Bris de maison	27 mars do	Sept ans.
2562	John Allan	Midland	Militaire	26 mai do	336 jours.
2563	William Coates	do	do	do do do	do do
2564	Christopher Geintner	Niagara	Meurtre		A vie.
2565	Thomas Britton	Midland	Militaire	2 juin 1849	Quarante jours.
2566	Henry Bignall	do	do	29 mai do	A être transporté.
2567	Alexr. D. Matthews	Victoria	Félonie	6 juin do	Cinq ans.
2568	William Dill	Gore	Viol		A vie.
2569	Rose Bradley	Home	Larcin	7 juin 1849	Trois ans.
2570	James M'Connell	do	Faux	do do do	Cinq ans.
2571	Alexander Young	do	Vol de cheval	do do do	do do
2572	Patrick Foley	do	Homicide	do do do	Sept do
2573	John Escott	London	Militaire	16 mai do	Deux do
2574	John M'Jange	do	do	do do do	Un do
2575	Owen Léonard	do	do	4 juin do	112 jours.
2576	John Bethell	Midland	do	5 do do	Cinquante-six jours.
2577	Thomas Reynolds	do	do	30 mai do	112 do
2578	Joseph Richards	Home	do	do do do	730 do
2579	Charles Reed	Midland	do	15 juin do	Six mois.
2580	Joseph Wilde	do	do	21 do do	336 jours.
2581	George Dench	Home	do	3 mai do	365 do
2582	Thomas Cliff	do	do	14 juin do	Dix-huit mois lunaires.
2583	Patrick O'Halloran	do	do	30 mai do	547 jours.
2584	George Brooks	Newcastle	Viol	19 juin do	Quatorze ans.
2585	William Riley	do	Meurtre		A vie.
2586	Abram Cornelius	Talbot	do		do
2587	John Hennessey	Midland	Militaire		Jusqu'au 6 juillet 1849.
2588	James Scott	do	do	28 juin 1849	Six mois.
2589	William Medley	do	do	4 juillet do	144 heures.
2590	David M'Roberts	do	do	5 do do	Six jours.
2591	James Holland	do	Larcin	do do do	Quatre ans.
2592	John Malony	Gore	do	7 do do	Trois do
2593	George Ryley	do	do	do do do	do do
2594	George French	Niagara	do	11 do do	Cinq do
2595	Mary Glennon	do	do	do do do	Trois do
2596	Eliza McDonald	do	do	do do do	do do
2597	Samuel Bateman	Midland	Militaire	9 do do	Quatre-vingt-quatre jours.
2598	Thomas Pellett	do	do	13 do do	Cinquante-six jours.
2599	Thomas Palmer	do	do	do do do	do do
2600	Donald Dennis	do	do	18 do do	112 do
2601	Timothy Oates	London	do	7 do do	Douze mois.
2602	Henry Haughton	do	do	28 juin do	Deux ans.
2603	William Gunn	do	do	29 do do	do do
2604	John Bradford	Midland	do	23 juillet do	Quarante-deux jours.
2605	Samuel Lemon	Montréal	Larcin	16 do do	Cinq ans.
2606	Toussaint Provost	do	do	18 do do	do do
2607	Edward Mocquin	do	do	do do do	do do
2608	James Mullins	do	do	do do do	do do

Appendice
(R.R.)

LISTE des DÉTENUX reçus dans le PÉNITENTIAIRE, ETC.—(Continuation).

Appendice
(R.R.)

7 août.

7 août.

No.	NOM.	DISTRICT.	CRIME.	DATE DE LA SENTENCE.	TERME.
2609	Samuel Stanyard	Midland	Militaire	28 juillet 1849	Quarante-deux jours.
2610	Michael Tyburn	Niagara	do	26 do	Six mois lunaires.
2611	George Collins	Midland	do	2 août	Quatre-vingt-quatre jours.
2612	Thomas Thompson	do	do	do	188 jours.
2613	William Currie	do	do	5 do	144 heures.
2614	James Smith	do	do	8 do	Trente-neuf jours.
2615	William Albut	London	do	19 juillet	Un an.
2616	George Hules	do	do	11 do	Deux ans.
2617	George Gerrish	do	do	do do	do do
2618	Dougald M'Donald	do	do	18 do	do do
2619	William Wilton	Midland	do	16 août	42 jours.
2620	Chas. Edward Jackson	do	do	18 do	168 jours.
2621	D. M'Roberts	do	do	28 do	Sept jours.
2622	John Johnston	do	do	29 do	40 jours.
2623	Joseph Hastings	do	do	do do	do do
2624	John Mitchell	do	do	6 septembre	7 do
2625	Joseph Rudden	do	do	do do	40 do
2626	James Conlan	do	do	7 do	38 do
2627	Roger Jeary	do	do	do do	do do
2628	Samuel Hitchman	Home	do	13 août	232 do
2629	Henry Mansfield	Midland	do	12 septembre	30 do
2630	George Camp	do	do	14 do	176 do
2631	Roderick Campbell	do	do	19 do	40 do
2632	Edward Aspin	do	do	do do	do do
2633	William Berhett	do	do	do do	42 do
2634	Thomas Munday	do	do	24 do	30 do
2635	Timothy Carroll	do	do	22 do	336 do
2636	James Clark	do	do	do do	336 do
2637	James Rogers	do	do	do do	42 do
2638	James Smith	do	do	26 do	14 do
2639	Charles Risdale	do	do	do do	42 do
2640	Samuel Tribe	do	do	28 do	do do

D. Æ. MACDONELL,

Préfet du Pénitenciaire Provincial.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
1er octobre 1849.

Appendice
(R.R.)
7 août.

Appendice
(R.R.)
7 août.

B.—I.

LISTE des DÉTENU(S) (CIVILS) libérés du PÉNITENTIAIRE, durant l'année se terminant le 30 septembre 1849.

No.	Noms.	Age.	Taille.	Complexion.	Yeux.	Cheveux.	District.	Crime.	Date de la sentence.	Terme.	Non expiré.	Date de la libération.	Remarques.
552	James Henesy	45	5 6	Brun	Brun	Brun	Prince-Edouard	Homicide	11 mai 1842	10 ans.	ans. ms. jrs.	19 mars 1849	Pardonné.
564	James Johnson	31	5 7	Mulâtre	Brun foncés.	Noirs	Niagara	Larcin	15 do	6 ³ / ₄ do		15 janvier do	Expiration de sentence.
624	Samuel Moore	39	5 8 ¹ / ₂	Brun	Brun	do	Western	Sodomie	17 octobre do	A vie...		2 août do	Pardonné.
867	And. Desorman	22	5 9	do	do	do	Montréal	Vol de cheval	28 août 1843	7 ans.		17 avril do	do
882	John B. Wickham	23	5 5 ¹ / ₂	Blanche	Gris	do	London	Felonie	3 octobre do	5 do		3 octobre do	Expiration de sentence.
914	Silas Green	28	5 7	Noire	Brun	Noirs	Niagara	Vol de bestiaux	21 do	5 do		21 do do	do
915	George Highgate	30	5 9	Mulâtre	do	do	do	do	do	5 do		do do	do
969	Mary Derrick	27	5 5	do	do	do	Midland	Larcin	11 avril 1844	5 do		11 avril do	do
981	Terence Riley	27	5 6 ¹ / ₂	Brun	Gris	Brun	Niagara	Felonie	6 do	5 do		6 do do	do
984	T. D. McCormick	31	5 11 ¹ / ₂	do	Brun	do	do	do	do	5 do		6 do do	do
992	James Eburn	26	5 9	Hâlé	Gris	do	Gore	do	15 do	5 do		do do	do
1157	Isaac Dardy	24	5 9	Blanche	do	do	Brock	Vol de cheval	12 octobre do	5 do		15 do do	do
1161	Oliver Barnham	18	5 3	Brun	do	do	London	do	7 do	5 do		13 décembre do	Pardonné.
1176	John Norris	17	5 6	Fratche	Brun	do	St. John	Larcin	24 do	6 do		4 mars do	Décédé.
1265	Josh. Matie	26	5 7 ¹ / ₂	do	Gris	do	St. John	do	21 do	6 do		26 do do	Pardonné.
1289	Am. B. Deblaise	17	5 4 ¹ / ₂	do	do	do	London	do	21 do	4 do		21 avril do	Expiration de sentence.
1303	Lewis Jackson	27	5 9	Hâlé	Brun	do	Montréal	Faux	1 do	14 do		2 juin do	Pardonné.
1310	Samuel Perry	19	5 9	Noire	do	do	Midland	Bris de maison	17 avril do	4 do		17 mai do	Expiration de sentence.
1363	James Gilmore	40	5 2	Fleurie	Bleus	Brun	Western	Larcin	28 do	4 do		28 avril do	do
1431	Michael Brian	20	5 6 ¹ / ₂	Brun	Gris	do	Home	Vol de vache	4 juillet do	4 do		4 juillet do	do
1457	Wash. Cain	35	5 11	Noire	Brun	do	Niagara	Vol de cheval	16 septembre do	5 do		30 do do	Décédé.
1458	Daniel McCarthy	30	5 3	Brun	Gris	Noirs	Gore	Tuer des cochons	1 do	3 do		1 octobre 1848	Expiration de sentence.
1459	William Pilston	24	5 8 ¹ / ₂	do	do	do	do	Larcin	do	3 do		do do	do
1473	Frances Lyons	23	5 3	do	Foncés.	Noirs	Home	Homicide	30 do	3 do		do do	do
1473	John Hughes	38	5 4	do	Gris	Brun	do	Larcin	do	3 do		do do	do
1474	John Quinlan	25	5 4 ¹ / ₂	Fleurie	do	do	do	do	do	3 do		do do	do
1475	Margaret Mullen	40	5 4	Blanche	do	Brun foncés	do	do	do	3 do		do do	do
1476	David Franks	23	5 9 ¹ / ₂	Hâlé	Foncés	Brun	do	Vol de bœufs	31 novembre do	3 do		1 novembre do	do
1477	Eben. Hurus	21	5 8 ¹ / ₂	Blanche	Gris	do	do	do	do	3 do		31 octobre do	do
1478	Alexander Smith	53	5 9 ¹ / ₂	do	Bleus	Gris	do	Vol de cheval	do	3 do		do do	do
1479	John Humbery	19	5 9 ¹ / ₂	Brun	Brun	Brun	do	Vol de vache	do	3 do		do do	do
1486	James Kane	33	5 8	do	Gris	do	Montréal	Larcin	31 do	3 do		do do	do
1487	John Burke	30	5 6 ¹ / ₂	do	do	do	do	do	do	3 do		do do	do
1489	Pierre Gagnon	16	5 4	Hâlé	do	do	do	do	do	3 do		do do	do
1490	Louis Bouchée	12	4 7 ¹ / ₂	Blanche	Brun	do	do	Vol de jument	do	3 do		do do	do
1492	Antoine Bouchée	8	3 10	Brun	Brun foncés	do	do	Larcin	do	3 do		do do	do
1493	Francis Bernard	12	4 4 ¹ / ₂	Fratche	Gris	do	do	do	do	3 do		do do	do
9494	John Torroy	19	5 6 ¹ / ₂	Hâlé	do	do	do	do	do	3 do		do do	do

Appendice (R.R.)

7 août.

Appendice (R.R.)

7 août.

LISTE des DÉTENU(S, (CIVILS) renvoyés du PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

No.	Nom.	Age.	Taille.	Teint.	Yeux.	Cheveux.	District.	Crime.	Date de la sentence.	Terme.	Non expiré.	Date de l'élargissement.	Remarques.
1498	James M'Namara	45	5 9	Clair	Gris	Brun	Montréal	Larcin	24 octobre, 1845	3 ans.	do	24 octobre, 1848	Sentence expirée.
1500	Mal. Campbell	33	5 4	Brun	do	do	do	do	do	do	do	do	do
1501	Cyrille Braban	14	4 10	do	Bleus	do	do	do	30 do	3 do	do	do	do
1502	William Firemore	27	5 9	do	Gris	do	do	do	do	3 do	do	do	do
1513	Jérin. Damien	42	5 7	Basané	Brun	do	Midland	do	do	3 do	do	do	do
1517	John Jacques	16	5 6	Clair	Gris	do	Talbot	do	21 novembre, do	3 do	do	do	do
1526	Horace Davy	33	5 8	Brun	do	do	Newcastle	Viol	20 do	3 do	do	do	do
1526	Isaac Hall	34	5 8	Noir	Brun	do	do	do	do	Vie.	do	do	Pardonné.
1537	Charles Carpenter	18	5 7	Basané.	do	Noirs	Midland	Larcin	8 janvier, 1846	3 ans.	do	8 janvier, do	Sentence expirée.
1540	Robert Peters	25	5 5	Frais	Gris	do	Bathurst	do	6 do	3 do	do	do	do
1559	Mary A. Stradbolt	30	5 2	Brun	Bleus	Brun	do	do	9 avril, do	3 do	do	do	do
1566	James M' Martin	63	5 7	do	Brun	Brun	do	Décharge d'arme à feu	9 janvier, do	3 do	do	do	do
1567	Thomas Alsop	25	5 8	Frais	Gris	do	Home	do	4 mars, do	3 do	do	do	do
1568	Ralph Smith	52	5 10	Fleuri	do	Gris	do	Vol de cheval	23 do	3 do	do	do	do
1572	Bridget Donnelly	24	5 5	do	do	Brun	Midland	Vol de bétail.	do do	3 do	do	do	do
1577	Henry Johnson	29	5 7	Noir	Noirs	Brun	do	Larcin	23 avril, do	3 do	do	do	do
1578	Henry Burgess	35	6 1	Brun	Brun	Brun	Niagara	Bris de maison	24 do	3 do	do	do	do
1579	David Broom	26	5 10	Noir	do	Noirs	do	Félonie	do do	10 do	do	do	Decédé.
1581	Henry Smith	28	5 7	Fleuri	Gris	Brun	Trois-Rivières	do	14 do	3 do	do	do	Sentence expirée.
1582	Joseph Broche	20	5 7	Noir	do	do	do	Bris de maison	19 janvier, do	3 do	do	do	do
1585	John Quargan	16	4 11	Clair	Bleus	do	do	Larcin	30 do	3 do	do	do	do
1586	Joseph M' Tyre	22	5 5	Pale	Brun	Brun	Montréal	Vol de vache	19 janvier, do	3 do	do	do	do
1587	Félix Désormeau	20	5 3	Clair	Brun	Châtains	do	Larcin	do do	3 do	do	do	do
1588	E. E. Revelle	26	5 5	do	Bleus	Brun	do	do	14 février, do	3 do	do	do	do
1589	Elice Wilson	28	5 5	do	do	Brun	do	Vol sur la personne	do do	3 do	do	do	do
1590	Euzébe Laney	30	5 11	do	Brun	Brun	do	Larcin	do do	3 do	do	do	do
1591	Michael Monaghan	25	5 1	Très brun.	Gris	Brun	do	do	do do	3 do	do	do	do
1592	Pierre Fountain	38	5 7	Clair	Bleus	Brun	do	do	14 do	3 do	do	do	do
1593	Frs. Fortier	23	5 7	Basané	Gris	Brun	do	Vol dans une boutique	do do	3 do	do	do	do
1594	Hyac. Ducharme	45	5 8	Rouge	do	Brun	do	do	do do	3 do	do	do	do
1598	William Dwyer	39	5 10	Clair	Bleus	Brun	do	Vol de cheval	do do	3 do	do	do	do
1599	Augustin Gérard	29	5 5	Très brun.	Brun	Brun	do	Larcin	30 avril, do	3 do	do	do	do
1602	James Holland	38	5 5	Fleuri	Gris	Brun	do	do	do do	3 do	do	do	do
1605	Richard Corner	63	5 4	Clair	do	do	Gore	Bris de maison	7 mai, do	8 do	do	do	Decédé.
1606	Robert White	21	5 4	Noir	Brun	do	do	Décharge d'arme à feu	do do	8 do	do	do	Decédé.
1610	L. McDougall	22	5 9	Basané	Gris	Brun	Ouest	do et intention de meurtre.	9 do	8 do	do	do	Sentence expirée.
1612	Peter Dunn	17	5 7	Brun	Bleus	Brun	Brook	Félonie	11 avril, do	3 do	do	do	Sentence expirée.
1618	James Pratt	31	5 3	do	do	do	London	Vol de cheval	21 mai, do	3 do	do	do	do
1635	David Bagero	35	6 0	do	Brun	do	Honne	Recel d'effets volés	6 juin, do	3 do	do	do	do
1636	Robert Hubbard	35	6 0	Basané	Gris	do	do	Larcin	do do	3 do	do	do	do
1637	Henry Cleveland	48	5 7	Noir	Noirs	Brun	do	do	do do	3 do	do	do	do
1643	William Crosby	31	5 8	Brun	Gris	Brun	Gore	do	7 do	3 do	do	do	do
1647	John M'Phee	22	5 6	do	Brun	do	Victoria	Coup de poignard	4 do	3 do	do	do	do

Appendice
(R.R.)
7 août.

Appendice
(R.R.)
7 août.

LISTE des DÉTENU(S) CIVIL(S) renvoyés du PÉNITENTIAIRE, etc. — Continuation.)

No.	Noms.	Age.	Taille.	Complexion.	Yeux.	Cheveux.	District.	Crime.	Date de la sentence.	Terme.	Non expiré.	Date de l'élargissement.	Remarques.
1664	William Jackson	23	5 6	Clair	Gris	Bruns	Horne	Larcin	1 juillet 1846	3 ans.	ans mois jours	1 juillet 1849	Sentence expirée.
1670	Simon Cronkwright	24	6 0	Foncé	Bleus	do	Johnstown	do	11 do	3 do	do	12 mai	Décédé.
1674	James Thompson	46	6 0	Clair	Gris	do	Dalhousie	do	9 do	3 do	do	9 juillet	Sentence expirée.
1675	Thomas Lachers	21	5 10 1/2	Basané	Bruns clairs	Noirs	Gore	do	13 do	3 do	do	22 octobre 1848	Décédé.
1676	John Moore	20	5 6	Foncé	do	Bruns foncés	Montréal	Vol de cheval	do	3 do	do	13 juillet 1849	Sentence expirée.
1686	François Bélanger	29	5 7 1/2	do	do	do	Quebec	Larcin	18 do	3 do	do	18 do	do
1687	John Bolivar	40	5 7 1/2	Frais	Bleus	Gris	do	do	do	3 do	do	do	do
1690	Emilie Gérard	23	5 0	do	Gris	Bruns	Montréal	Vol sur la personne	15 août	3 do	do	15 août	do
1691	Jean B. Larivière	54	5 8 1/2	Sale	Bruns clairs	Bruns foncés	do	do	do	3 do	do	do	do
1693	Michel Lambert	47	5 5	Foncé	Bleus	do	do	Homicide	15 juillet	3 do	do	15 juillet	do
1714	Chris. McGuire	24	5 10	Frais	Bruns clairs	Bruns	London	Félonie	29 septembre	3 do	do	31 janvier	Pardonné.
1715	William McGuire	63	5 9 1/2	Clair	Gris	do	do	do	do	3 do	do	do	do
1741	Mary Hughson	20	5 2	do	do	Châtains	Gore	Larcin	10 octobre	3 do	do	24 février	Décédé.
1796	William Johnson	23	5 11	Sale	Bleus	Bruns	Johnstown	Vol de cheval	9 do	3 do	do	5 juin	do
1845	John McGowan	31	5 5	Clair	Gris	do	Montréal	Argent sous faux prétexté	15 février 1847	3 do	do	15 juillet	Pardonné.
1885	Thomas Parks	30	5 6	Basané	Bruns	do	Newcastle	Larcin	8 juin	3 do	do	25 mai	do
1923	Florence Malhony	27	5 10 1/2	Clair	Bleus	Bruns clairs	Dalhousie	Délit	7 mai	3 do	do	7 do	Sentence expirée.
1937	George Hitchcock	26	5 5	do	do	Noirs	Montréal	Larcin	14 août	3 do	do	4 mars	Décédé.
1938	Joseph Mercier	18	5 6	Sale	do	do	do	Vol de cheval	do	3 do	do	16 do	Pardonné.
1977	Robert Smith	43	5 8 1/2	Fleuri	do	Bruns	Gore	Larcin	do	3 do	do	14 juin	Pardonné.
1985	Patrick McDonough	20	5 8 1/2	Clair	do	do	Victoria	do	15 octobre 1847	3 ans.	do	do	Décédé.
2004	Mary Burke	27	5 4	do	Gris	Foncés	Midland	Meurtre	do	Pr. la vie.	do	23 do	do
2049	Erza Cronk	33	5 10 1/2	Foncé	do	Blonds	Talbot	Larcin	20 octobre 1847	4 ans.	do	5 do	do
2065	David Woodcock	20	5 7 1/2	Basané	Bruns	Noirs	Midland	do	7 janvier 1848	3 do	do	25 janvier	do
2115	James Dallas	31	5 2	Clair	Bleus	Bruns	Johnstown	Faux	29 avril	4 do	do	29 avril	Pardonné.
2222	Thomas Ebbs	50	5 6 1/2	Frais	Gris	do	Gore	Larcin	13 do	3 do	do	12 juillet	do
2324	Mark O'Hara	38	5 9 1/2	Noir	Bruns foncés	Noirs	do	Félonie	4 mai	3 do	do	23 do	Décédé.
2325	William W. Reynolds	20	5 8 1/2	Clair	Bruns clairs	Bruns	do	Assaut pour viol	6 do	1 do	do	6 mai	Sentence expirée.
2359	George Richards	18	5 3	do	Gris	Blonds	Horne	Larcin	3 novembre 1849	3 do	do	25 do	Pardonné.
2449	Benjamin Noël	20	5 6	Basané	do	Bruns	Quebec	Blessures graves	10 février	3 do	do	18 juin	Décédé.
2449	James Downie	33	5 6	Clair	Bleus	do	Gore	Larcin	11 mai	3 do	do	6 do	Pardonné.
2449	Adam Crane	42	5 7 1/2	do	Gris	do	do	Homicide	do	3 do	do	7 août	Décédé.
2552	James Mullin	12 1/2	4 10 1/2	do	Bleus	Bruns foncés	Montréal	Larcin	18 juillet	5 do	do	1 septembre	Pardonné.
1344	Samuel Height	25	5 3 1/2	Fleuri	do	Bruns	Gore	do	7 juin 1845	5 do	do	3 do	do
774	George Ipor	25	5 3 1/2	Clair	Gris	Bruns	do	Viol	11 mai 1843	14 ans.	do	6 do	Décédé.
2886	Abraham Cornelius	36	5 8 1/2	Sale	Bruns	Noirs	Talbot	Meurtre	do	Pr. la vie.	do	9 do	do
2300	Joseph Ginet	93	5 2 1/2	Foncé	Bruns	Bruns	Montréal	Incendie	14 août 1848	3 ans.	do	11 do	do
1832	Charles Freeman	39	5 10 1/2	Noir	Bruns	Noirs	Niagara	Bris de maison	22 avril 1847	5 do	do	18 do	do
1428	Martin Connors	58	5 6 1/2	Foncé	Gris	Bruns	do	Larcin	16 septembre 1845	4 do	do	16 do	Sentence expirée.
1710	Joseph Snider	20	5 7	Clair	Gris foncés	Bruns légers	do	do	24 do	do	do	24 do	do
1711	Andrew Aiken	23	5 6	Basané	Bruns clairs	Noirs	do	do	do	do	do	do	do
1712	Henry Anderson	21	5 10 1/2	Brun	do	do	do	Delit	do	do	do	do	do

Appendice
(R.R.)
7 août.

Appendice
(R.R.)
7 août.

LISTE des DÉTENUIS, (CIVILS.) renvoyés du PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

No.	Nom.	Age.	Taille.	Complexion.	Yeux.	Cheveux.	District.	Crime.	Date de la sentence.	Terme.	Non expiré.	Date de l'élargissement.	Remarques.
1166	John Chipman	25	5 4 $\frac{1}{2}$	Clair	Brun clair	Brun foncés	Ouest	Vol de cheval	27 sept., 1844	7 ans.	ans. ms. jrs.	27 sept. 1849	Sentence expirée.
2340	Alfred Carter	16	5 3	do	Bleues	Blonds	London	Bris de maison.	17 mai 1848	5 do	do	30 janvier do	Décédé.
1031	John Brown	30	5 3 $\frac{1}{2}$	Foncée	Brun clair	Brun	Montréal	Larcin	9 mai 1844	5 do	do	9 mai do	Sentence expirée.
1032	Cyrille Aubes	21	5 8	Sale	do	do	do	Bris de maison.	9 mars do	5 do	do	9 mars do	do
1033	Benoni Lessard	21	5 8	Foncée	do	do	do	Vol.	do do	5 do	do	do do	do
1041	William McGee	26	5 10	Frais	Gris	do	London	Larcin	23 mai do	9 do	do	23 mai do	Décédé.
1463	James McKenna	36	5 7 $\frac{1}{2}$	Brun	do	do	Prince-Edouard	do	4 octobre 1845	3 do	do	4 octobre 1848	Sentence expirée.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
1er octobre 1849.

D. E. MACDONALD,
Préfet du Pénitentiaire Provincial.

B.—2.

LISTE des PRISONNIERS MILITAIRES renvoyés du PÉNITENTIAIRE durant l'année terminée le 30 septembre 1849.

No.	Date de l'écrou.	Nom.	District.	Date de la sentence.	Terme.	Date de l'élargissement.	Remarques.
1980	15 octobre 1847	Douglas McDonald	Midland	Jusqu'au 16 janvier 1849	168 jours	16 octobre 1848	Sentence expirée.
1993	27 do	William Greenwood	do	do 27 février	do	do	do
2019	10 novembre do	William Murray	London	do 16 mai	do	do	do
2144	17 mars 1848	Thomas Lyles	Midland	do 14 mars	do	do	do
2145	do do	Solomon Pegey	do	do do	do	do	do
2301	28 do	Thomas McCannor	Home	do 1 janvier	do	do	do
2302	do do	James Bradshaw	do	do 10 do	do	do	do
2304	do do	Thomas Bradshaw	London	do 17 do	1850	do	do
2317	9 mai do	William Shields	Niagara	do 8 octobre 1848	do	do	do
2320	do do	Robert Smith	Home	do 3 avril 1849	do	do	do
2321	do do	George Terry	do	do do	do	do	do
2327	31 do	John Blain	Midland	do 12 novembre 1848	do	do	do
2343	6 juin do	James Duggan	London	do 3 mai 1848	168 jours	16 octobre 1848	do
2344	do do	John Mahony	do	do do	12 mois lunaires	2 avril 1849	do
2358	16 do do	Thomas Gallagher	Midland	Jusqu'au 29 novembre 1848	do	do	do
2359	do do	William Morton	do	do do	do	do	do
2362	22 do do	Jonathan Ward	do	21 juin 1848	365 jours	19 avril 1849	Transporté ailleurs.
2363	do do	John Monroe	do	do do	168 do	4 décembre 1848	Sentence expirée.

Appendice
(R.R.)
7 août.

Appendice
(R.R.)
7 août.

LISTE des PRISONNIERS MILITAIRES renvoyés du PÉNITENTIAIRE, ETC.—(Continuation.)

No.	Date de l'écrou.	Nom.	District.	Date de la sentence.	Terme.	Date de l'élargissement.	Remarques.
2266	4 juillet	John Ward.	London	14 juin	168 jours.	27 novembre 1848.	Sentence expirée.
2267	do	William Shatts.	do	21 do	do	19 juin 1849.	do
2268	do	Philip O'Brien.	do	do	365 do	do	do
2270	7 do	Henry Chalcross.	Midland.	6 juillet	do	do	do
2271	11 do	Edward Lees.	do	11 do	336 do	do	do
2272	do	Hugh McDonald.	do	do	333 do	5 mai	Transporté ailleurs.
2278	20 do	John Mc'Gaughey.	London	do	333 do	31 octobre 1848.	Remise du reste de la peine.
2280	22 do	John Stock.	Midland.	4 do	294 do	11 mars 1849.	Sentence expirée.
2288	31 do	William Webb.	do	29 juillet	Jusqu'au 10 octobre 1848.	do	do
2290	5 août	Thomas Rooney.	do	3 août	168 jours.	11 janvier 1849.	do
2302	21 do	Thomas Green.	London	15 juillet	168 do	16 do	do
2306	25 do	John Little.	Midland.	do	Jusqu'au 2 octobre 1848.	28 décembre 1848.	do
2308	28 do	Robert Collins.	do	28 août	40 jours.	6 octobre 1848.	do
2309	do	Richard Germyn.	do	do	do	do	do
2310	29 do	William Danlery.	do	29 do	do	do	do
2312	5 septembre	Thomas Spears.	Home.	28 do	Quatre mois lunaires.	16 do	do
2314	6 do	John Mc'Creaner.	do	11 juillet	Six do	23 do	do
2321	16 do	Patrick Newland.	Midland.	5 septembre	168 jours.	19 février 1849.	do
2323	18 do	James Duff.	do	16 do	Fronte-neuf jours.	24 octobre 1848.	do
2323	23 do	Daniel Salmon.	do	do	Quarante jours.	do	do
2324	27 do	Joseph Rand.	do	23 do	250 jours.	25 do	do
2325	do	Henry Clark.	do	do	Jusqu'au 4 octobre 1848.	30 mai 1849.	do
2331	4 octobre	Charles Curtis.	do	do	do	do	do
2331	do	John Warburton.	do	4 octobre	do	23 octobre 1848.	do
2332	do	John Lewis.	do	do	Dix-neuf jours.	do	do
2334	6 do	William McGinnis.	do	6 do	Trente-neuf jours.	11 novembre	do
2335	10 do	William Brown.	do	10 do	do	13 do	do
2336	14 do	John McCann.	do	14 do	Sept jours.	17 octobre	do
2337	16 do	Peter Thornton.	do	16 do	347 jours.	19 avril 1849.	do
2339	18 do	Thomas Cotton.	do	18 do	Cinq jours.	31 octobre 1848.	do
2340	do	George Dryden.	do	do	Quarante jours.	28 novembre	do
2343	20 do	Bazil Worvil.	London	15 septembre	Six mois.	do	do
2343	do	George Hales.	do	4 octobre	do	28 février 1849.	do
2344	23 do	William N'ch'ingale.	Midland.	do	do	19 mars	do
2346	do	William Taylor.	do	23 octobre	Jusqu'au 30 octobre 1848.	do	do
2346	do	William Griffith.	do	do	108 jours.	7 janvier 1849.	do
2348	26 do	Henry Stratton.	do	26 do	100 do	25 do	do
2350	31 do	William Harris.	do	do	Quarante jours.	4 décembre 1848.	do
2354	3 novembre	Owen Mc'Court.	do	4 novembre	Jusqu'au 7 novembre 1848.	do	do
2355	4 do	Michael Carroll.	do	do	Quarante jours.	13 décembre 1848.	do
2357	6 do	John Baldock.	do	1 do	130 do	28 février 1849.	do
2368	do	John Roach.	do	6 do	Quarante do	14 décembre 1848.	do
2369	8 do	Edward Simon.	do	7 novembre	Jusqu'au 13 novembre 1848.	28 novembre	do

Appendice
(R.R.)
7 août.

Appendice
(R.R.)
7 août.

LISTE des PRISONNIERS MILITAIRES renvoyés du PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

No.	Date de l'écror.	Noms.	District.	Date de la sentence.	Terme.	Date de l'élargissement.	Remarques.
2370	9 novembre 1848.	Thomas Ford	Midland	9 novembre 1848.	Jusqu'à 16 novembre 1848.	17 do	Sentence expirée.
2371	do	Thomas Fitzpatrick	do	do	do	do	do
2375	do	Thomas Winstanley	do	14 do	Quatre-vingt-quatre jours.	31 janvier 1849	do
2376	do	Thomas Irvin	do	do	Trente jours	13 décembre 1848.	do
2377	do	Phillip Malady	do	do	Quarante do	23 do	do
2379	do	Sidney Wilkinson	do	15 do	do	24 février 1849.	Transporté ailleurs.
2380	do	Joseph Rudden	do	16 do	do	23 novembre 1848.	Sentence expirée
2381	do	Thomas Clarke	do	17 do	do	24 do	do
2382	do	George Combe	do	do	Jusqu'à 27 novembre 1848.	do	do
2383	do	James Mahony	do	do	do	do	do
2384	do	Joseph Hunt	do	23 novembre 1848.	365 jours	31 mai 1849.	Transporté ailleurs.
2387	do	John Wilson	do	27 do	Vingt jours	16 décembre 1848.	Sentence expirée.
2388	do	Michael Heney	London	13 do	do	3 mars 1849.	do
2389	do	Caleb Stracy	do	do	112 do	28 avril do	do
2390	do	Edward Woolner	do	do	168 do	30 do	do
2392	2 décembre	Charles Hird	do	do	Six mois lunaires	do	do
2393	do	John Black	do	do	Jusqu'à 9 décembre 1848.	do	do
2394	do	Robert Burnham	do	do	do	do	do
2396	do	William Cabell	do	5 décembre 1848.	Quarante jours	12 janvier 1849.	do
2397	do	Zep. Hurd	do	6 do	Quatre-vingt-trois jours.	26 février do	do
2398	do	John Mitchell	do	do	Dix-neuf do	25 décembre 1848.	do
2400	do	William Black	do	7 do	Vingt-neuf do	13 janvier 1849.	do
2401	do	William Brown	do	do	Six do	12 do	do
2402	do	Thomas Thompson	do	8 do	Sept do	15 do	do
2404	do	Robert Collins	do	9 do	Quarante do	16 janvier 1849.	do
2405	do	William Power	do	19 do	165 do	5 mars do	Transporté ailleurs.
2406	do	Charles Hawkes	do	20 do	Quarante do	27 janvier 1848.	Sentence expirée.
2407	do	D. Griffith	do	23 do	Sept do	29 décembre 1848.	do
2408	do	Thomas Sayer	do	23 do	110 do	7 avril 1849.	do
2409	do	Charles Risdale	do	27 do	Six do	31 mai do	Transporté ailleurs.
2410	do	Thomas Fullam	do	do	Jusqu'à 4 janvier 1849	do	Sentence expirée.
2411	do	David Salmon	do	do	do	1 janvier do	do
2412	do	Thomas Martin	do	do	do	do	do
2413	do	John Bingham	do	do	do	do	do
2414	4 janvier 1849.	George Combe	do	3 janvier 1849.	Trente-neuf jours.	10 février 1849.	do
2415	do	Blaney Stewart	do	4 do	144 heures.	10 janvier do	do
2416	do	James Toaches	do	5 do	Quarante jours.	12 février do	do
2417	do	Charles Hawkes	do	8 do	Trente-huit do	14 do	do
2419	do	Edward Rea	do	11 do	Quatre-vingt-deux jours.	2 avril do	do
2420	do	John Blain	do	do	Jusqu'à 27 juin 1849.	do	do
2421	do	Hugh Robinson	do	do	do	23 janvier do	do
2422	do	N. Shine	do	do	do	do	do

Appendice
(R.R.)
7 août.

Appendice
(R.R.)
7 août.

LISTE des PRISONNIERS MILITAIRES renvoyés du PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

No.	Date de l'écrou.	Noms.	District.	Date de la sentence.	Terme.	Date de l'élargissement.	Remarques.
2423	16 janvier, 1849.	John Ward	Midland		Jusqu'au 9 avril 1849		Sentence expirée.
2424	do	Thomas Merriday	do		do		do
2425	do	Robert Dere	do		do		do
2426	23 do	John White	do		27 janv. do		do
2427	24 do	Peter Thornton	do		27 février do		do
2428	25 do	Charles Riskale	do		29 janv. do		do
2429	26 do	John Drew	do	24 janvier 1849.	Quarante jours	4 mars 1849.	do
2430	29 do	Thomas Lyons	do		Jusqu'au 31 janvier 1649		do
2431	31 do	Thomas Britton	do		do		do
2432	do	Joseph Large	do		do		do
2433	5 février,	Thomas Harnett	do		do		do
2434	do	John Hanley	do	5 février 1849.	Quatre-vingt-un jours	26 avril 1849.	do
2435	do	Richard Jarratt	do	do	109 jours	24 mai do	do
2436	do	John Towhey	do	do	do	do	do
2437	7 do	S. Stanyard	do	do	do	do	do
2438	do	Daniel Salmon	do	do	Jusqu'au 14 février 1849.	do	do
2439	8 do	John Montgomery	do	8 février 1849.	do	do	do
2440	do	William Currie	do	do	Quatre-vingt-deux jours	30 avril 1849.	do
2441	do	Thomas Ford	do	do	do	do	do
2442	9 do	John Gurnan	do	6 do	168 do	do	do
2443	12 do	Francis Morris	do	8 do	Quatre-vingt-quatre do	23 juillet do	do
2444	do	Samuel Bateman	do	do	Jusqu'au 19 février 1849.	2 mai do	do
2445	15 do	James Moore	do	do	do	do	do
2446	19 do	Thomas Roberts	do	do	do	do	do
2453	19 do	John Irvine	do	19 février 1849.	Quarante jours	29 mars 1849.	do
2454	21 do	William Comfort	do	21 do	Trente-neuf jours	31 do do	do
2455	do	John Bingham	do	do	Jusqu'au 28 février 1849.	do	do
2456	do	Thomas Thompson	do	20 février 1849.	Quarante jours	31 mars 1849.	do
2457	do	Samuel Bird	do	19 do	112 do	9 juin do	do
2458	23 do	George Coates	do	22 do	Seize do	9 mars do	do
2459	7 mars	Samuel Bateman	do	do	Jusqu'au 19 mars 1849.	do	do
2460	do	Thomas Clarke	do	6 mars 1849.	do	do	do
2461	do	Robert Telford	do	do	Trente jours	4 avril 1849.	do
2462	do	William Moore	do	do	Quarante jours	14 do do	do
2463	do	Don Dennis	do	do	do	do	do
2464	do	William Honeysett	do	8 do	do	do	do
2465	8 do	George Camp	do	do	do	do	do
2466	do	Ch. Evans	do	9 do	Trente do	do	do
2467	9 do	John Parkin	do	do	Quarante do	6 do do	do
2468	13 do	George Dryden	do	do	do	20 do do	do
2469	14 do	Joseph S. Cochrane	do	do	do	19 do do	Transporté ailleurs.
2470	19 do	Blaney Stewart	do	do	do	26 do do	Sentence expirée.
2471	do		do	16 do	168 do	31 mai do	Transporté ailleurs.
2472	20 do		do	19 do	Trente do	17 avril do	Sentence expirée.
			do	23 do	Quarante do	1 mai do	do

Appendice (R.R.)

7 août.

Appendice (R.R.)

7 août.

LISTE des PRISONNIERS MILITAIRES renvoyés du PÉNITENTIAIRE, ETC.—(Continuation.)

No.	Date de l'écrou.	Nom.	District.	Date de la sentence.	Terme.	Date de l'élargissement.	Remarques.
2473	23 mars 1849.	Robert Adgay.	Midland.	do	Jusqu'au 30 mars 1849.	do	Sentence expirée.
2474	do	Alfred Nichols.	do	do	do	do	do
2475	do	James Moore.	do	22 mars 1849.	do	do	do
2476	do	John Crack.	do	do	112 jours.	19 avril 1849.	Transporté ailleurs.
2477	do	Nicholas Shine.	do	do	168 do	do	Sentence expirée.
2478	26 do	George Combs.	do	do	Jusqu'au 2 avril 1849.	do	do
2479	29 do	Andrew Combs.	do	do	do	do	do
2480	3 avril	Andrew Welsh.	do	do	do	do	do
2481	4 do	Joseph Larrat.	do	do	do	do	do
2482	do	Charles Hird.	do	do	do	do	do
2483	do	Samuel Bateman.	do	3 avril 1849.	Quarante jours.	12 mai 1849.	do
2484	7 do	Thomas Fullam.	do	do	Jusqu'au 14 avril 1849.	do	do
2487	12 do	Andrew Welsh.	do	do	do	do	do
2488	do	James Mahoney.	do	do	do	do	do
2489	do	James Scott.	do	do	do	do	do
2490	do	Thomas Jones.	do	do	do	do	do
2492	do	Thomas O'Callaghan.	do	do	do	do	do
2493	14 do	James Campbell.	do	do	do	do	do
2494	16 do	James Reilly.	do	do	do	do	do
2499	17 do	Edward Thomas.	do	do	do	do	do
2500	do	James Hudson.	do	16 avril 1849.	Quarante jours.	24 mai 1849.	Transporté ailleurs le 18 avril.
2501	do	Zeph. Hart.	do	17 do	Neuf do	31 avril	Sentence expirée.
2504	18 do	Thomas Martin.	do	do	13 jours.	do	Transporté ailleurs.
2505	19 do	John Deer.	do	do	7 do	24 do	do
2506	do	Thomas Ford.	Home.	do	392 do	31 mai	Transporté ailleurs.
2507	do	John Fletcher.	Midland.	do	7 do	26 avril	Sentence expirée.
2508	do	Lawrence Phillips.	do	5 mars	do	do	do
2509	do	Henry Showler.	do	19 avril	do	17 mai	do
2510	23 do	John Bradbury.	do	do	31 do	do	do
2514	24 do	Edward Shiplee.	do	do	40 do	26 do	do
2515	do	P. O'Donnell.	do	24 avril 1849.	Jusqu'au 30 avril 1849.	do	do
2517	36 do	John Hennesey.	do	do	144 heures.	29 avril	do
2518	do	Hugh McDonald.	do	do	7 do	1 mai	do
2519	do	Samuel Bird.	do	do	do	do	do
2520	do	Henry Woody.	do	26 do	6 do	do	do
2527	7 mai	Charles Risdale.	do	do	do	do	do
2529	8 do	Philip Melady.	do	do	7 do	3 do	do
2530	do	John Hawkins.	do	7 mai	do	5 do	do
2543	11 do	George Dixon.	do	do	30 do	14 do	do
2544	do	Zeph. Hart.	do	do	do	5 juin	do
2545	14 do	Peter Thornton.	do	11 do	40 do	19 do	do
2546	17 do	Samuel Stanyard.	do	do	30 do	9 do	do
2553	21 do	William Taylor.	do	12 do	do	do	do
		Charles Risdale.	do	21 mai 1849.	Jusqu'au 24 mai 1849.	do	do
			do		30 jours.	19 juin	do

Appendice
(R.R.)
7 août.

Appendice
(R.R.)
7 août.

LISTE des PRISONNIERS MILITAIRES renvoyés du PÉNITENTIAIRE, ETC.—(Continuation.)

No.	Date de l'écrou	Nom.	District.	Date de la sentence.	Terme.	Date de l'élargissement.	Remarques.
2554	23 mai 1849.	Henry Woodley.	Midland	25 mai 1849.	Jusqu'au 29 mai 1849.	3 juillet 1849.	Sentence expirée.
2555	do	Francis Morris.	do	do	do	do	do
2557	25 do	Philip Melady.	do	do	Quarante jours.	do	do
2559	26 do	John Fletcher.	do	do	do	do	do
2560	do	Joseph Large.	do	do	do	do	do
2565	4 juin	Thomas Britton.	do	2 juin	do	11 do	do
2576	16 do	John Bethell.	do	5 do	Cinquante-six jours.	29 do	do
2587	29 do	John Henney.	do	4 juillet 1849.	Jusqu'au 6 juillet 1849.	9 juillet 1849.	do
2589	4 juillet	William Medly.	do	5 do	Six jours.	11 do	do
2590	5 do	William McRoberts.	do	do	144 heures.	11 août	do
2613	6 août	William Currie.	do	29 mai	Pour être transporté	do	Transporté ailleurs le 2 septembre 1849.
2566	5 juin	Henry Bignall.	do	do	Deux ans.	8 septembre 1849.	Décédé.
2573	16 do	John Escott.	London.	16 do	Jusqu'au 28 septembre 1849.	do	Transporté ailleurs le 11 septembre 1849.
1982	16 octobre 1847.	James Walsh.	Midland	do	do	do	do
1983	do	Joseph Trotter.	do	do	do	do	do
2303	25 avril 1848.	Robert Gransby.	Home	do	do	do	do
2341	19 octobre	William Jones.	Midland	19 octobre 1849.	476 jours.	do	do
2353	3 novembre	William Campbell.	do	do	365 do	do	do
2502	18 avril 1849.	Bernard Callaghan.	Home	14 mars	263 do	do	do
2503	do	Robert Goodwin.	do	5 do	336 do	do	do
2352	3 novembre 1848.	Charles Jones.	Niagara.	13 octobre 1848.	Douze mois lunaires.	12 septembre 1849.	Sentence expirée.
2575	16 juin	Owen Leonard.	London.	4 juin 1849.	112 jours.	23 do	do
2577	do	Thomas Reynolds.	Midland	5 do	112 do	do	do
2597	13 juillet	Samuel Bateman.	do	9 juillet	84 do	do	do
2598	16 do	Thomas Pellett.	do	13 do	56 do	do	do
2599	17 do	Thomas Palmer.	do	do	56 do	do	do
2604	24 do	John Bradford.	do	23 do	43 do	do	do
2609	30 do	Samuel Stanyard.	do	28 do	42 do	do	do
2614	8 août	James Smith.	do	8 août	39 do	do	do
2619	21 do	William Wilton.	do	16 do	40 do	do	do
2621	28 do	David McRoberts.	do	28 do	7 do	do	do
2624	6 septembre	John Mitchell.	do	6 septembre	Jusqu'au 6 mars 1850.	do	do
2146	17 mai	James Stokes.	do	do	Deux ans.	19 avril	Transporté ailleurs.
2241	5 juin	Patrick Glasheen.	do	2 juin 1848.	do	do	do

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
1er octobre 1844.

D. E. MACDONELL.
Préfet du Pénitenciaire Provincial.

C.

LISTE des DÉTENUIS restant dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL le 1er octobre 1849.

No.	Noms.	District.	Crime.	Date de la sentence.	Terme.
460	William Farnsworth.....	De l'Ouest.....	Incendiat.....		Sous sentence de déportation.
468	Jessie Tillotson.....	London.....	Meurtre.....		do do do
481	William Walsh.....	Home.....	Bris de maison.....	20 novembre 1840..	Quatorze ans.
482	James Brown.....	De l'Ouest.....	Viol.....		Sous sentence de déportation.
614	Patrick O'Riley.....	Midland.....	Homicide.....	8 octobre 1842..	Sept ans.
625	Patrick Kelly.....	De l'Ouest.....	Sodomie.....	17 do do..	Pour la vie.....
626	Bernard Forshee.....	Midland.....	Bris de maison.....	2 novembre do..	Quatorze ans.....
640	Thomas Smith.....	Home.....	Incendiat.....	4 do do..	Sept ans.
652	James Madlins.....	Newcastle.....	Meurtre.....	12 do do..	Quatorze ans.
660	Wallingford Saunders.....	Home.....	do.....	16 do do..	Pour la vie,
662	Joseph Julie Glavise.....	Newcastle.....	do.....	17 do do..	do do
735	Hiram Haynes.....	Home.....	Viol.....	20 avril 1843..	Quatorze ans.
747	Timothy Conway.....	Niagara.....	Meurtre.....	11 do do..	Pour la vie.
758	Paschal Massion.....	De l'Est.....	Homicide.....	15 mai do..	Sept ans.
786	Murdoch M'Lennan.....	do.....	Meurtre.....	23 do do..	Pour la vie.
804	Hugh Cameron.....	Montréal.....	do.....	30 do do..	Quatorze ans.
866	Octave Dejardins.....	do.....	Bris de maison.....	28 août do..	Sept ans.
899	William M'Allister.....	Gore.....	Incendiat.....	9 octobre do..	do do
922	George Tooth.....	Montréal.....	Larcin.....	30 do do..	do do
936	Grace Marks.....	Home.....	Meurtre.....	11 novembre do..	Pour la vie.
945	Michael Hoary.....	Midland.....	Larcin.....	5 janvier 1844..	Sept ans.
946	Samuel Brown.....	do.....	do.....	do do..	do do
962	Cortland Traversé.....	Gore.....	Sodomie.....	13 novembre 1843..	do do
982	John H. DeWitt.....	Niagara.....	Incendiat.....	6 avril 1844..	Pour la vie.
999	Peter Stephens.....	Home.....	Larcin.....	26 janvier do..	Six ans.
1000	William Davis.....	do.....	do.....	do do do..	Sept ans.
1001	Samuel Beason.....	do.....	do.....	do do do..	Neuf ans.
1085	James Shilston.....	Simcoe.....	Viol.....	2 juillet do..	Quatorze ans.
1106	Léon Derome.....	Québec.....	Vol.....	19 do do..	Sept ans.
1118	Jared F. Blanchard.....	St. Francis.....	Félonie et incendiat.....	29 août do..	Quatorze ans.
1135	Jacob Dunkin.....	Gore.....	Vol de cheval et assaut avec intention de viol.....	19 septembre do..	Neuf ans.
1152	John Harris.....	Brock.....	Bris de maison.....	12 octobre do..	Six do
1153	David Foster.....	do.....	do do.....	do do do..	do do
1154	Eleazar Davis.....	do.....	do do.....	do do do..	do do
1155	Henry Purdy.....	do.....	Conspiration.....	do do do..	do do
1156	Peter Daunee.....	do.....	do.....	do do do..	do do
1158	William Smith.....	do.....	Vol de cheval.....	do do do..	Cinq do
1162	Isaac Dunkin, alias Dunscomb.....	London.....	do do.....	7 do do..	do do
1163	Thomas D. Halpin.....	do.....	Faux.....	do do do..	do do
1173	James Moore.....	Midland.....	Vol de cheval.....	24 do do..	Six do
1174	Joseph Christmas.....	do.....	do do.....	do do do..	do do
1185	William Noble.....	Home.....	do do.....	30 do do..	Cinq do
1205	Ephraim Hart.....	Midland.....	Larcin.....	21 novembre do..	Neuf do
1264	Robert Carroll.....	London.....	Homicide.....	do avril 1845..	Cinq do
1265	Uriah Maule.....	do.....	Larcin.....	do do do..	Sept do
1268	Francis Mathers.....	Québec.....	do.....	30 do do..	do do
1269	John Mathers.....	do.....	do.....	do do do..	do do
1270	Pierre Charbonneau.....	do.....	do.....	18 janvier do..	do do
1286	Amable Chartier.....	Montréal.....	do.....	16 février do..	Cinq do
1287	Henry Parlow.....	do.....	Incendiat.....	do do do..	Sept do
1306	Jean Couvillon.....	Trois Rivières.....	Larcin.....	do do do..	do do
1323	Charles Green.....	Niagara.....	do.....	29 mai do..	Six do
1329	William M'Craiken Everingham.....	do.....	do et faux.....	do do do..	do do
1332	Henry Bird.....	do.....	do et bris de maison.....	do do do..	Neuf do
1348	Joseph Goss.....	Victoria.....	Blessures graves.....	2 juillet do..	Pour la vie.
1353	Samuel Rogers.....	London.....	Viol.....	4 do do..	do do
1359	John Smith Cawer.....	Gore.....	Vol.....	7 do do..	Sept ans.
1360	Patrick Marten.....	do.....	Viol.....	do do do..	do do
1365	James Parker.....	Home.....	Bris de maison.....	7 avril do..	Six do
1381	Solomon Erwood.....	Montréal.....	Larcin.....	14 juillet do..	Sept do
1390	William Chapman.....	Québec.....	Vol.....	9 août do..	Cinq do
1391	Elenore Galarneau.....	do.....	Vol.....	do do do..	do do
1402	Denis Collett.....	Montréal.....	Bris de boutique et larcin.....	15 do do..	do do
1403	Denis Chagnon.....	do.....	Larcin.....	do do do..	do do
1404	Carolus, alias Charles Lepage.....	do.....	Incendiat.....	do do do..	Quatorze ans.
1417	Charles Cummings.....	St. Francis.....	Félonie et larcin.....	27 do do..	Sept do
1427	Asel Annis.....	Niagara.....	Larcin.....	16 septembre do..	Six do
1433	William Humbert.....	Home.....	do.....	4 do do..	Cinq do

Appendice
(R.R.)

LISTE des DÉTENUS restant dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, ETC.—(Continuation.)

Appendice
(R.R.)

7 août.	No.	Noms.	District.	Crime.	Date de la sentence.	Terme.	7 août.
	1441	Andrew Laffler	De l'Ouest	Félonie	12 septembre 1845	Cinq ans.	
	1442	George Williams	do	do	do do do	do do	
	1456	Patrick Donnelly	Gore	Incendiat	14 octobre do	Pour la vie.	
	1515	Ephraim Nickerson	Newcastle	Vol de cheval	30 do do	Cinq ans.	
	1570	Joseph Paul	Midland	do do	23 avril 1846	do do	
	1596	James Armstrong	Montréal	Larcin	19 janvier do	Quatre ans.	
	1597	Alexandre Lafleur	do	do	do do do	do do	
	1600	Louis Lapointe	do	Recel d'effets volés	do do do	Sept do	
	1603	John M'Grath	Gore	Vol de cheval	7 mai do	Cinq do	
	1604	Jonathan Brooks	do	Assaut avec intention de tuer	do do do	Sept do	
	1607	John Hill	De l'Ouest	Vol de cheval et selle	9 do do	Cinq do	
	1608	Roswell Johnson	do	do do do	do do do	do do	
	1609	John Boisclair	do	do do do	do do do	Quatre do	
	1611	Stephen Bedford	Brock	Félonie	8 do do	do do	
	1615	Flint L. Keyes	Talbot	Incendiat	20 do do	Quatorze ans.	
	1616	Johnson B. Smith	do	do	do do do	do do	
	1617	William Sampson	do	Assaut avec intention de tuer et homicide	do do do	Sept do	
	1629	Olivier Badgero	Home	Larcin	6 juin do	do do	
	1630	William Vanzant	do	do	do do do	do do	
	1632	David Morden	do	do	do do do	Cinq do	
	1633	James Green	do	do	do do do	do do	
	1634	Andrew Garner	do	Faux	do do do	Quatre do	
	1638	William Gould	do	Incendiat	do do do	Dix do	
	1639	Eliz. Gould	do	do	do do do	do do	
	1644	Patrick Ellis	Gore	Meurtre	7 do do	Pour la vie.	
	1645	Andrew Davidson	do	do	do do do	do do	
	1646	Aaron Sweet	Newcastle	Vol de cheval	5 do do	Cinq ans.	
	1662	George Crandell	Home	Larcin	1 juillet do	do do	
	1663	Elmore Crandell	do	do	do do do	do do	
	1677	Jean Langevin	Montréal	Vol de maison	14 do do	Quatre do	
	1682	James Stoutenbergh	Home	Bris de maison et vol	27 do do	Quatorze do	
	1683	Hiram Stoutenbergh	do	do do do	do do do	do do	
	1684	Nathan Case	do	do do do	do do do	do do	
	1685	Robert Burr	do	do do do	do do do	Pour la vie.	
	1693	Louis Hurtubise	Montréal	Vol d'une vache	15 août do	Quatre ans.	
	1694	Bernard Dignan	do	Larcin	10 do do	Cinq do	
	1705	Thomas Cain	Québec	Meurtre	do septembre do	Pour la vie.	
	1732	Walter Ketchum	Prince-Edouard	Larcin	do octobre do	Trois ans.	
	1734	Henry H. Montgomery	Johnstown	Faux	9 do do	Cinq do	
	1738	Patrick Hughes alias W. Jones	Gore	Larcin	10 do do	Trois do	
	1739	John Bruce	do	do	do do do	do do	
	1740	John Smith	do	do	do do do	do do	
	1742	Lemuel Goss	do	Contravention	do do do	do do	
	1743	Owen Farley	do	Larcin	do do do	do do	
	1744	Terence Hunt	Outaouais	Homicide	19 do do	Quatre do	
	1748	Francis Dubé	Montréal	Larcin	21 do do	Trois do	
	1749	Jean M. Landry	do	do	22 do do	do do	
	1751	George Adcock	do	do	23 do do	do do	
	1752	Joseph Brousseau alias Comptois	do	do	26 do do	do do	
	1753	Alfred Eaton	do	do	27 do do	do do	
	1754	Joseph Charbonneau	do	do	28 do do	do do	
	1755	Matthias Dubeau	Québec	do	30 do do	do do	
	1756	Archibald Campbell	do	do	do do do	do do	
	1757	François Mercier	do	do	do do do	do do	
	1758	Lonis Beacher	do	do	do do do	do do	
	1759	Adolphe Matton	do	do	do do do	do do	
	1768	William S. Reilly	Home	do	16 do do	do do	
	1769	Joseph Dunn	do	Félonie	17 do do	do do	
	1770	Jacob Fry	do	Larcin	19 do do	do do	
	1771	Henry Wilson alias Roberts	do	do	29 do do	do do	
	1773	Henry Johnston	do	Vol de cheval	4 novembre do	Quatre do	
	1775	John Butler	Niagara	Bestialité	do do do	Pour la vie.	
	1778	Thomas Booth	Johnstown	Félonie	20 do do	Trois ans.	
	1779	Basile Lime alias Amyot	do	do	do do do	do do	
	1781	Jane Geurley	Brock	do	do do do	do do	
	1797	Joseph Robert	Trois-Rivières	Viol	9 octobre do	Pour la vie.	
	1802	Lester Page	St. François	Larcin	15 janvier 1847	Trois ans.	
	1816	Mary Monaghan	Midland	do	7 avril do	do do	
	1817	John Williams alias Thompson	do	do	do do do	do do	
	1818	Henry Leprat	do	do	do do do	do do	
	1822	William Smyth	Newcastle	do	8 do do	do do	
	1823	James Hanlon	Midland	Vol	20 do do	do do	
	1824	Joseph Barret alias Bonsctte	do	Vol de cheval	do do do	do do	
	1825	George Ward	Home	Larcin	10 do do	do do	

LISTE des DÉTENUS restant dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, etc.—(Continuation.)

Appendice (R.R.)

Appendice (R.R.)

7 août.

7 août.

No.	Noms.	District.	Crime.	Date de la sentence.	Terme.
1826	Sarah Cooke.....	Home.....	Larcin.....	2 mars 1847..	Trois ans.
1827	John Maloney.....	do.....	do.....	do do do..	do
1828	Thomas Fitzpatrick.....	Victoria.....	do.....	8 avril do..	do
1830	Michael Cotter.....	Niagara.....	do.....	7 janvier do..	do
1834	Isaac White.....	do.....	do.....	22 avril do..	do
1835	Luther Johnson, Alias Smith.....	do.....	do.....	do do do..	do
1839	John Feely.....	Johnstown.....	Bris de maison.....	26 do do..	Sept ans.
1841	William Prosser.....	do.....	Vol de cheval.....	do do do..	Cinq do
1842	Sidney Mott.....	do.....	Larcin.....	do do do..	Quatre ans.
1843	Thomas Howey.....	do.....	Faux.....	do do do..	Cinq do
1846	James Grace.....	Montréal.....	Vol de cheval.....	15 février do..	Trois do
1847	James Coleman.....	do.....	Vol de jument.....	do do do..	do do
1848	Joseph Watson.....	do.....	Vol de poulain.....	13 janvier do..	do do
1849	Amable J. B. Frereau.....	do.....	Larcin.....	do do do..	do do
1850	Joseph Fouchette.....	do.....	Vol de jument.....	3 février do..	do do
1851	James Baker.....	do.....	Larcin.....	19 janvier do..	do do
1852	Louis Dudevoir.....	do.....	Vol sur la personne.....	13 do do..	do do
1853	Jean B. Grimard.....	do.....	Larcin.....	29 avril, do..	do do
1854	Edward Ryan.....	do.....	Vol de boutique.....	15 février do..	Cinq do
1855	Henry Haggarty.....	do.....	do do.....	do do do..	do do
1856	Mary Bourgoyne.....	do.....	Larcin.....	12 janvier do..	Quatre do
1858	Milo Lee.....	Gore.....	Vol de cheval.....	8 mai do..	Trois do
1859	Thomas Cooner.....	do.....	Décharge d'armes à feu.....	do do do..	Cinq do
1864	William Fox.....	Johnstown.....	Meurtre.....	do do do..	Pour la vie.
1862	Autoine Russell.....	do.....	Bestialité.....	do do do..	do
1864	Ranson Morision.....	Brock.....	Faux.....	12 do do..	Quatre ans.
1866	William Hand.....	do.....	Incendiat.....	do do do..	Cinq do
1866	Franklin Riley.....	De l'Ouest.....	Félonie.....	8 do do..	Trois do
1867	Martin R. White.....	do.....	Larcin.....	do do do..	do do
1868	James Bennet.....	Talbot.....	do.....	24 do do..	do do
1869	Henry L. O'Niel.....	Huron.....	Faux.....	do do do..	do do
1870	Barney Farley.....	London.....	Délit.....	20 do do..	do do
1881	Thomas Leighton.....	Home.....	Incendiat.....	22 do do..	do do
1883	Hannah Murray.....	do.....	Larcin.....	do do do..	do do
1884	John McGuire.....	do.....	Bris de maison.....	8 juin do..	do do
1886	Frederick Cress.....	Wellington.....	Homicide.....	31 mai do..	do do
1893	John M'Fee, Alias M'Williams.....	Gore.....	Larcin.....	12 juin do..	do do
1901	John White.....	Midland.....	do.....	9 juillet do..	do do
1902	James Moran.....	do.....	do.....	do do do..	do do
1903	Aaron Roberts.....	do.....	do.....	do do do..	Cinq do
1904	John Rollands.....	do.....	do.....	do do do..	do do
1906	James Dwyer, alias Crow.....	Montréal.....	Décharge d'arme à feu avec intention de blesser.....	10 do do..	Pour la vie.
1914	John O'Kain.....	do.....	Larcin.....	19 do do..	Trois ans.
1915	Thomas Monozue, alias Nowlan.....	do.....	Vol de grand chemin.....	do do do..	Pour la vie.
1927	William Caldwell.....	Québec.....	Larcin.....	10 août do..	Sept ans.
1928	Ignace Marquis.....	do.....	do.....	do do do..	do do
1930	James M'Lean.....	Montréal.....	Vol de jument.....	14 do do..	Trois do
1940	François X. Brunelle.....	do.....	Viol d'une fille âgée de moins de douze ans.....	do do do..	do do
1941	William Lellis.....	do.....	Détournement.....	do do do..	do do
1966	Joseph Corrier.....	Est.....	Vol de cheval.....	15 septembre do..	do do
1968	Daniel Anderson.....	London.....	Félonie.....	27 do do..	Quatre do
1969	Charles Murphy.....	do.....	do.....	do do do..	Trois do
1970	Alfred Washington.....	Niagara.....	Vol de cheval.....	22 do do..	do do
1972	John Simpson.....	Johnstown.....	Larcin.....	6 octobre do..	Cinq do
1976	Benjamin Groat.....	Gore.....	do.....	8 do do..	Trois do
1977	Robert Smith.....	do.....	do.....	do do do..	do do
1878	Charles Doherty.....	do.....	Incendiat.....	do do do..	Sept do
1979	Thomas Welsh.....	do.....	Larcin.....	do do do..	Trois do
1994	John Grant.....	Simcoe.....	Vol de cheval.....	21 do do..	do do
1995	James Campbell.....	Newcastle.....	do.....	23 do do..	do do
1996	James Graydon.....	do.....	Incendiat.....	do do do..	Sept do
2003	Timothy Burke.....	Midland.....	Meurtre.....	do do do..	Pour la vie.
2005	Jacques St. Jean.....	Montréal.....	Larcin.....	25 do do..	Trois ans.
2006	John McKeon, alias C. Carrol.....	do.....	do.....	26 do do..	do do
2007	Richard Lane.....	do.....	do.....	do do do..	do do
2008	James Howard.....	do.....	do.....	do do do..	do do
2009	John Carrol.....	Québec.....	do.....	30 do do..	do do
2010	James C. O'Niel.....	do.....	Émission de fausse monnaie.....	do do do..	do do
2011	Ann Anderson.....	do.....	Larcin.....	do do do..	Quatre do
2025	Hannah Gormly.....	Home.....	do.....	1 do do..	Trois do
2027	Thomas Birchall.....	do.....	Homicide.....	27 do do..	do do
2034	Abigail Somers.....	Midland.....	Larcin.....	19 novembre, do..	do do
2035	Elisha Rodes.....	Johnstown.....	do.....	do do do..	do do
2044	George M'Kilkin.....	Gore.....	Vol de cheval.....	23 do do..	Cinq do
2045	George Speirs.....	do.....	Vol de mouton.....	do do do..	Trois do

Appendice
(R.R.)

LISTE des DÉTENUX restant dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, etc.—(Continuation.)

Appendice
(R.R.)

7 août.

7 août.

No.	Noms.	District.	Crime.	Date de la sentence.		Terme.
2047	George Beadle	Gore	Viol	15	octobre 1847	Pour la vie.
2048	Robert Fennier	Talbot	Larcin	20	do do	Quatre ans.
2850	Bridget Cain	do	do	do	do do	Trois do
2084	James Woodcock	Midland	do	7	janvier, 1848	do do
2093	William Forsyth	Outaouais	do	5	do do	do do
2111	George Fergusson	Bathurst	do	6	do do	Cinq do
2134	John Ross	Québec	Bris de maison	10	février do	Trois do
2135	Pierre Simard	do	Félonie	do	do do	do do
2136	Thomas Simard	do	do	do	do do	do do
2148	Peter McDonald	Wellington	Complicité de viol	16	novembre 1847	do do
2158	Michael Conlan	Midland	Larcin	7	do 1848	Cinq do
2162	John Gilchrist	Dalhousie	do	8	do do	Trois do
2163	Richard Paul	do	do	do	do do	do do
2164	James Keegan	Huron	Complicité de félonie	6	do do	do do
2167	Patrick Gilgun	Newcastle	Larcin	do	do do	do do
2172	John Stewart	Home	do	13	mars do	do do
2177	Edward Beausoleil	Montréal	do	11	janvier do	do do
2178	Michael Haligan	do	Bris de maison	do	do do	do do
2179	David Gordon	do	Larcin	12	do do	do do
2180	William C. Tate	do	do	19	mars do	do do
2181	Lyman Jones	do	Vol d'une génisse	15	février do	do do
2182	William Alexander	do	Vol de poulain et félonie	do	do do	Quatre do
2183	Richard M'Neir	do	Larcin	14	janvier do	Sept do
2184	John Cameron	do	do	18	do do	do do
2185	Jesseph M'Mullen	do	do	do	do do	do do
2186	James Wright	do	Bris de maison	19	do do	do do
2187	James O'Donnell	do	Sacrilège	15	février do	do do
2188	Godefroe Céré	do	Viol	18	mars do	Quatorze do
2189	James Goodwin	do	Homicide	do	do do	Pour la vie.
2190	James Carroll	do	Félonie	do	do do	do do
2191	Jacob Price	Niagara	Larcin	7	avril do	Trois ans.
2192	Thomas Rain	do	Bestialité	14	do do	do do
2207	Julia Tooney	Montréal	Larcin	11	janvier do	do do
2208	Bridget Burke	do	do	14	do do	do do
2209	Margaret Smith	do	Vol sur la personne	29	avril do	do do
2210	Thomas Penwarden	do	do	do	do do	do do
2212	Thomas M'Clare	Trois-Rivières	Vol d'une vache	17	janvier do	do do
2213	John, alias Jean Petit	do	Vol de mouton	1	février do	do do
2214	Robert Henry Monroc	Johnstown	Obtenu des eff. sous fa. prétx.	29	avril do	do do
2223	John House	Gore	Félonie	do	do do	do do
2230	John Smith, alias J. H. Robinson	do	Larcin	12	do do	Cinq do
2234	Lau Van Buskirk	Brock	Félonie	10	mai do	Trois do
2235	William Heyes	Dalhousie	Décharge d'arme à feu	11	do do	Sept do
2245	Josiah Horton	London	Militaire	8	do do	Deux do
2250	John Fury	Home	Faux	6	juin do	Trois do
2251	Thomas Wheeler	do	Homicide	do	do do	do do
2252	Mark Long	do	Larcin	do	do do	do do
2253	Orrin Ray	do	Complicité de viol	do	do do	do do
2254	Benjamin Stanton	Victoria	Vol de cheval	8	do do	Quatre do
2256	Joseph Brodrie, alias Beaudret	Newcastle	Larcin	10	do do	Cinq do
2269	Ann Irvin	Midland	do	6	juillet do	Trois do
2273	Alexander John	Johnstown	Félonie	7	do do	do do
2276	Neil M'Alier	Newcastle	Larcin	5	do do	do do
2279	Thomas Ferras	Wellington	Meurtre	do	do do	Pour la vie.
2284	Boniface Vandal	Québec	Larcin	10	do do	Trois ans.
2285	Eustache Chalder	Montréal	do	11	do do	do do
2286	John M'Fee	do	do	do	do do	do do
2295	John Hammond	Québec	Bris de maison et larcin	10	août do	do do
2299	John Kirk	Montréal	Vol de jument	14	do do	do do
2301	Joseph Bonoyer	do	Vol de cheval	do	do do	do do
2311	Gonzague Duval	Trois-Rivières	Larcin	18	juillet do	do do
2315	Barthol. Hart	St. François	Incendiat	31	août do	Dix do
2326	Patrick Ryan	Midland	Larcin	7	septembre do	Trois do
2327	Joseph O'Brien	do	do	29	do do	do do
2328	George Henderson	do	Homicide	do	do do	do do
2329	William Mitchel	do	Larcin	do	do do	do do
2330	Christopher Jacques	London	Vol de cheval	26	do do	Cinq do
2333	Franklin Brown	Est	Larcin	15	do do	do do
2338	Hiram Doty	Gore	do	5	octobre do	Trois do
2347	Felix Graham	Victoria	do	13	do do	do do
2349	John Perry	Newcastle	Faux	21	do do	do do
2351	Antoine Delaquer	Québec	Larcin	30	do do	Sept do
2356	Francis Ballan	Home	do	16	do do	Trois do
2357	Ann Little	do	Homicide	18	do do	Sept do
2358	Michael Moran	do	do	do	do do	Trois do
2360	John Boucher	do	Larcin	3	novembre do	do do
2361	Charles Suffin	do	do	do	do do	do do

Appendice (R.R.) LISTE des DÉTENUES restant dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, etc.—(Continuation.) Appendice (R.R.)

7 août.	No.	Noms.	District.	Crime.	Date de la sentence.	Terme.	7 août.
	2362	James Higgins	Home	Larcin	3 novembre 1848	Trois ans.	
	2363	James Dudan	do	do	do	do	
	2364	Eli Breakenbridge	do	Recel d'effets volés	do	do	
	2365	Hugh Bryson	do	Meurtre	do	Pour la vie.	
	2366	Sophia Sparks	do	do	do	do	
	2372	Patrick Murray	Montréal	Larcin	30 octobre	Trois ans.	
	2373	Paul Dupois	do	Décharge d'arme à feu	21 do	do	
	2374	Denis Sullivan	do	Larcin	30 do	do	
	2378	John McPhee	Colborne	Viol.	6 novembre	Quatorze do	
	2385	Mary Ann Lavrey, alias Lane	Midland	Larcin	24 do	Trois do	
	2386	John Jones	Montréal	Meurtre	do	Pour la vie.	
	2391	William Wills	Niagara	Larcin	25 do	Trois ans.	
	2395	Austin Denny	Gore	do	29 do	Cinq do	
	2403	John Reynolds, alias Wilson	Wellington	do	22 do	do	
	2418	William Ayres	Johnstown	do	5 janvier 1849	Trois do	
	2446	James M. Kirmas	Québec	Vol de mouton	10 février	do	
	2447	David Connor	do	do do	do do	do do	
	2448	Thomas Wright	do	Blessures graves	do do	do do	
	2450	Andrew Farrell	do	Vol de mouton	do do	do do	
	2451	John Clark	do	do do	do do	do do	
	2452	Daniel Molly	do	Bris de maison	do do	do do	
	2483	Morris Coleman	Midland	Larcin	5 avril	do	
	2485	John Towhy	do	do	7 do	Quatre do	
	2486	James Wilson	do	do	do do	do do	
	2495	Charles Masterton	Gore	Vol d'argent	12 do	Trois do	
	2496	Joseph Johnson	do	do blé	do do	do do	
	2497	John Johnson	do	do do	do do	do do	
	2498	Robert Thompson	do	do couvertes	do do	do do	
	2511	George Stafford	Midland	Larcin	24 do	do do	
	2512	William Ranshaw	do	do	do do	do do	
	2513	John Chrisler	do	Vol de cheval	do do	Cinq do	
	2516	Michael Burns	do	Larcin	25 do	Trois do	
	2521	William Hart	Johnstown	Faux	do do	do do	
	2522	Jules Deschamp, alias Hyacinthe Duchêne	do	Vol de cheval	do do	do do	
	2523	Mary Muns	Home	Larcin	5 décembre 1848	do do	
	2524	William Ainslie	Niagara	do	5 avril 1849	do do	
	2525	John Wolfgang Gabhart	do	Vol de cheval	21 do	do do	
	2526	Michael Cayne	do	Militaire	do do	Douze mois lunaires.	
	2528	John Griffin	Dalhousie	Félonie	5 mai	Trois ans.	
	2531	Patrick Connolly	Montréal	Larcin	13 janvier	do do	
	2532	Jean B. Nantelle	do	do	do do	do do	
	2533	François Lapointe	do	Assaut avec intention	15 février	do do	
	2534	Jean Lapointe	do	do do	do do	do do	
	2535	Joseph Paquet	do	Vol d'un cheval	do do	do do	
	2536	Henrick Kuring	do	do do	do do	do do	
	2537	William Anderson	do	do de jument	do do	do do	
	2538	Thomas Pierce	do	Faux prétextes	15 mars	do do	
	2539	Edward Weir	do	Larcin	21 avril	do do	
	2540	Margaret Holly	do	do	23 do	do do	
	2541	Charles Monnet	do	do	24 do	do do	
	2542	Butler K. Morris	do	Meurtre	do do	Pour la vie.	
	2547	Oliver Roblin	Brock	Vol de cheval	9 mai	Trois ans.	
	2548	William Lucas	do	do do	do do	do do	
	2550	George Bambrery	Gore	do do	11 do	Cinq do	
	2551	William Johnson	do	do do	do do	do do	
	2556	William E. Eccles	Talbot	Faux	16 do	Quatre do	
	2558	François Giguac	Trois-Rivières	Vol de jument	do do	Trois do	
	2561	Alexis Chouinard	Gaspé	Bris de maison	27 mars	Sept do	
	2562	John Allan	Midland	Militaire	26 mai	336 jours.	
	2563	William Coates	do	do	do do	do do	
	2564	Christopher Geitnor	Niagara	Meurtre	do do	Pour la vie.	
	2567	Alex. D. Matthews	Victoria	Félonie	6 juin	Cinq ans.	
	2568	William Dill	Gore	Viol.	do do	Pour la vie.	
	2569	Rose Bradley	Home	Larcin	7 do	Trois ans.	
	2570	James McConnell	do	Faux	do do	Cinq do	
	2571	Alexander Tonny	do	Vol de cheval	do do	do do	
	2572	Patrick Foley	do	Homicide	do do	Sept do	
	2574	John M'Tague	London	Militaire	16 mai	Un do	
	2578	Joseph Richards	Home	do	30 do	730 jours.	
	2579	Charles Reed	Midland	do	15 juin	Six mois.	
	2580	Joseph Wylde	do	do	31 do	336 jours.	
	2581	George Dench	Home	do	3 mai	365 do	
	2582	Thomas Cliff	do	do	14 juin	18 mois lunaires.	
	2583	Pat. O'Mallaran	do	do	30 mai	547 jours.	
	2584	George Brooks	Newcastle	Viol.	19 juin	Quatorze ans.	

Appendice (R.R.)

LISTE des DÉTENUS restant dans le PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL, ETC.—(Continuation.)

Appendice (R.R.)

7 août.

7 août.

No.	Noms.	District.	Crime.	Date de la sentence.		Terme.
2585	William Reilly	Newcastle	Meurtre	19 juin	1849	Pour la vie.
2588	James Scott	Midland	Militaire	28 do	do	Six mois.
2591	James Holland	do	Larcin	5 juillet	do	Quatre ans.
2592	John Malloney	Gore	do	7 do	do	Trois do
2593	George Riley	do	do	do do	do	do do
2594	George alias Bunson French	Niagara	do	11 do	do	Cinq do
2595	Mary Glennon	do	do	do do	do	Trois do
2596	Eliza Macdonald	do	do	do do	do	do do
2600	Donald Dennis	Midland	Militaire	18 do	do	112 jours.
2601	Timothy Oates	London	do	7 do	do	Douze mois.
2602	Henry Houghton	do	do	23 juin	do	Deux ans
2603	William Gunn	do	do	29 do	do	do do
2605	Samuel Lennon	Montréal	Larcin	16 juillet	do	Cinq do
2606	Toussaint Prevost	do	do	18 do	do	do do
2607	Edward M'Guire	do	do	do do	do	do do
2610	Michael Tyburn	Niagara	Militaire	26 do	do	Six mois lunaires.
2611	George Collins	Midland	do	2 août	do	84 jours.
2612	Thomas Thompson	do	do	do do	do	168 do
2615	William Allbutt	London	do	19 juillet	do	Un an.
2616	George Hales	do	do	11 do	do	Deux ans.
2617	George Girrish	do	do	do do	do	do do
2618	Douglas Macdonald	do	do	18 do	do	do do
2620	Charles Edward Jackson	Midland	do	18 août	do	168 jours.
2622	John Johnston	do	do	29 do	do	41 do
2623	Joseph Hastings	do	do	do do	do	41 do
2625	Joseph Rudden	do	do	6 septembre	do	40 do
2626	James Coulan	do	do	7 do	do	28 do
2627	Roger Jeary	do	do	do do	do	28 do
2628	Samuel Hitchman	Home	do	13 août	do	232 do
2629	Henry Mansfield	Midland	do	13 septembre	do	30 do
2630	George Camp	do	do	10 do	do	176 do
2131	Roderick Campbell	do	do	19 do	do	40 do
2632	Edward Aspen	do	do	do do	do	40 do
2633	William Birkett	do	do	do do	do	42 do
2634	Thomas Munday	do	do	24 do	do	30 do
2635	Timothy Carroll	do	do	23 do	do	336 do
2636	James Clarke	do	do	do do	do	336 do
2637	James Rogers	do	do	26 do	do	42 do
2638	James Smith	do	do	do do	do	14 do
2639	Charles Risdale	do	do	do do	do	42 do
2640	Samuel Tribe	do	do	28 do	do	42 do

D. Æ. MACDONALD,
Préfet, du Pénitenciaire Provincial.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
1er octobre 1849.

D.

TABLEAU indiquant l'EMPLOI des DÉTENUS dans le PÉNITENTIAIRE, le 1er octobre 1849.

Constructeurs en briques et tailleurs de pierre	93	Rapporté d'autre part	214
Taillieurs	15	Couturières	19
Cordonniers	48	Ferblantiers	1
Charpentiers	27	Cuisiniers	1
Peintre	1	Barbiers	1
Tonnellier	1	Ouvriers non artisans	151
Forgerons	28	Malades	23
Relieur	1		
Porté ci-contre	214	En tout	410

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
1er octobre 1849.

E.

INVENTAIRE des biens et effets appartenant à la PROVINCE et existant au PÉNITENTIAIRE
PROVINCIAL, le 30 septembre 1849.

	Achetés.			Confectionnés au pénitenciaire.		
	£	s	d	£	s	d
TOTAL.....	£3358	0	4	£5007	2	3

(Pour les détails de l'inventaire, voir l'anglais.)

F.

COMPTE GÉNÉRAL des DÉBOURSÉS faits pour le PÉNITENTIAIRE, pendant l'année expirée
le 30 septembre 1849.

DATE.	No.	A QUI PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.			
				£	s.	d.	
Octobre	1848	1	J. B. Wickham.....	Frais de voyage.....	0	17	6
do	do	2	R. Gaskin.....	Charbon de terre.....	124	0	0
do	do	3	J. McKenna.....	Frais de voyage.....	0	10	0
do	do	4	George Coulson.....	Bois de construction.....	102	11	6
do	do	5	John Watkins et Cie.....	Ferronnerie.....	1171	0	1
do	do	6	Charles Brent.....	Médecines.....	5	12	11
do	do	7	Elizabeth Smith.....	Gages.....	0	3	5
do	do	8	do do.....	Hôpital.....	2	2	4
do	do	9	A. et A. Foster.....	Huile.....	21	16	3
do	do	10	R. M'Cormick.....	Chandelles.....	7	15	11
do	do	11	George M'Leod.....	Bois de construction.....	1	0	0
do	do	12	Thomas Conlan.....	Frais de voyage.....	0	12	6
do	do	13	George Highgate.....	do do.....	0	15	0
do	do	14	James Kane.....	do do.....	0	15	0
do	do	15	Silas Green.....	do do.....	0	15	0
do	do	16	Pierre Gagnon.....	do do.....	0	15	0
do	do	17	Francis Bernard.....	do do.....	0	15	0
do	do	18	John Toway.....	do do.....	0	15	0
do	do	19	An. Beauche.....	do do.....	0	15	0
do	do	20	Louis Beauche.....	do do.....	0	15	0
do	do	21	John Burke.....	do do.....	0	15	0
do	do	22	Michael Campbell.....	do do.....	0	15	0
do	do	23	Cyrille Brabur.....	do do.....	0	15	0
do	do	24	J. M'Namara.....	do do.....	0	15	0
do	do	25	John Bryant.....	Four à chaux.....	1	0	0
do	do	26	George Hardy.....	Livres pour la bibliothèque.....	2	14	9
do	do	27	C. H. Linter.....	Pour creuser une fosse.....	0	7	6
do	do	28	W. Firemore.....	Frais de voyage.....	0	15	0
do	do	29	F. Lyons.....	do do.....	0	12	6
do	do	30	John Quinlan.....	do do.....	0	12	6
do	do	31	John Hughes.....	do do.....	0	12	6
do	do	32	Alexander Smith.....	do do.....	0	12	6
do	do	33	Eben. Hems.....	do do.....	0	12	6
do	do	34	John Henberry.....	do do.....	0	12	6
do	do	35	D. Franks.....	do do.....	0	12	6
do	do	36	M. M'Mullan.....	do do.....	0	12	6
Novembre	do	37	John Conard.....	Literie d'hôpital.....	0	18	9
do	do	38	British Whig.....	Annonces.....	4	17	10
do	do	39	Mary Spikes.....	Chaussons.....	0	6	0
do	do	40	J. Wilson.....	Gages.....	7	15	9
do	do	41	John Jacques.....	Frais de voyage.....	0	15	0
do	do	42	Jerim. Damur.....	do do.....	0	10	0
Décembre	do	43	M. Ferns.....	Livres de prières.....	0	14	0
do	do	44	John Bryant.....	Surveiller le four à chaux.....	1	4	0
do	do	45	Bureau du Herald.....	Annonces.....	3	11	0
do	do	46	C. H. Linter.....	Creuser une fosse.....	0	7	6
do	do	47	Thomas Smith.....	Hôpital.....	0	15	7
Janvier	1849	48	Robert Peters.....	Frais de voyage.....	0	10	0
do	do	49	Adam Main.....	Bois de construction.....	0	11	6
do	do	50	C. H. Linter.....	Creuser une fosse.....	0	7	6
do	do	51	Jacob Vosburgh.....	Lait.....	1	8	6
do	do	51½	C. Loan.....	Travailler à la carrière.....	461	17	10
do	do	52	Bureau de l'Argus.....	Annonces.....	17	19	7
do	do	53	James M'Martin.....	Frais de voyage.....	0	12	6
do	do	54	James Johnson.....	do do.....	0	15	0
do	do	55	Charles Carpenter.....	do do.....	0	10	0
do	do	56	Isaac Hall.....	do do.....	0	10	0
do	do	57	Félix Desmeaure.....	do do.....	0	15	0
				Porté en l'autre part.....	£1974	12	6

Appendice (R.R.)

COMPTE GÉNÉRAL des DÉBOURSÉS faits pour le PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

Appendice (R.R.)

7 août.

7 août.

DATE.	No.	A QUI PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				£	s.	d.
<i>Rapporté de l'autre part.</i>				1974	12	6
Janvier	1850	58 Joseph M'Intyre	Frais de voyage	0	15	0
do	do	59 Henry Smith	do do	0	17	6
do	do	60 Thomas Johnson	Pour des copies	1	15	0
do	do	61 C. M'Guire	Frais de voyage	0	17	6
do	do	62 Wm. M'Guire	do do	0	17	6
Février	do	63 Eliza Wilson	do do	0	15	0
do	do	64 Michael Monaghan	do do	0	15	0
do	do	65 Pierre Fontaine	do do	0	15	0
do	do	66 Hy. Duchêne	do do	0	15	0
do	do	67 Fran. Fortier	do do	0	15	0
do	do	68 E. Laney	do do	0	15	0
do	do	69 C. H. Linter	Creuser une fosse	0	15	0
do	do	70 Wm. Lister	Bardeaux	0	10	0
do	do	71 A. Johnson	Pour des copies	3	2	6
do	do	72 Chronicle et bureau de nouvelles	Annonces	1	11	10
Mars	do	73 Henry Wilmot	Bois de construction	31	9	11
do	do	74 Jacob Vosburg	Hôpital	1	9	6
do	do	75 Thomas Pigeon	Bois de construction	31	18	8
do	do	76 Lau. Herchmer	Gages	26	5	0
do	do	77 Ralph Smith	Frais de voyage	0	12	6
do	do	78 Thos. Alsop	do do	0	12	6
do	do	79 Horace Deney	do do	0	10	0
do	do	80 John Norris	do do	0	10	0
do	do	81 Henry Grass	Gages	46	8	3
do	do	82 F. Little	do do	46	8	9
do	do	83 Peter Purcell	Creuser une fosse	0	5	0
do	do	84 Ch. Reville	Frais de voyage	0	15	3
do	do	85 Cyr. Aubre	do do	0	15	0
do	do	86 M. A. Horne	Son	0	14	8
do	do	87 C. H. Linter	Creuser une fosse	0	7	6
do	do	88 M. Laville	Cheval bai	10	0	0
do	do	89 A. Johnson	Ecritures	1	9	3
do	do	90 Joseph Mercier	Frais de voyage	0	15	0
do	do	91 Ben. Liscard	do do	0	15	0
do	do	92 J. Hennesy	do do	0	10	0
do	do	93 Fru. Yott	Cheval bai	14	7	6
do	do	94 A. Johnson	Pour des copies	1	16	0
do	do	95 John Bryant	Surveiller le four à chaux	1	0	0
do	do	96 Robert M'Kibbon	Frais de voyage	0	10	0
do	do	97 Catherine Fitzgerald	Pension, etc	1	10	0
do	do	98 N. Palmer	Médecines	101	12	0
do	do	99 John Walkins et Cie	Ferronnerie	1235	14	6
do	do	100 James Fraser	Huile, etc	76	6	9
do	do	101 R. M'Cormick	Chandelles	4	6	8
do	do	102 Captain Hallowell	Cheval gris	17	0	0
do	do	103 Joseph Bruce	Epiceries	21	10	11
Avril	do	104 John Honeyman	Fonte	44	4	2
do	do	105 Elizabeth M'Gill	Savon, etc	101	18	6
do	do	106 John Corrad	Hôpital	11	10	0
do	do	107 Angus M'Leod	Pierre à bâtir	40	0	3
do	do	108 James Williamson	Huile	10	10	0
do	do	109 Joseph Parker	Chaussons, etc	26	17	4
do	do	110 John Fraser	Ferronnerie	51	9	8
do	do	111 James Rilley	Frais de voyage	0	15	0
do	do	112 Thomas M'Cormick	do do	0	15	0
do	do	113 Mary Ann Shadbolt	do do	0	10	0
do	do	114 Bureau du British Whig	Annonces	2	15	4
do	do	115 Jas. Powell	Sain doux	5	11	0
do	do	116 George M'Mahon	Bois de corde	203	5	4
do	do	117 Peter Dunn	Frais de voyage	0	17	6
do	do	118 Mary Derrick	do do	0	10	0
do	do	119 Jane Clinston	Pension et logement	1	0	0
do	do	120 David Broom	Frais de voyage	0	15	0
do	do	121 James Barns	do do	0	15	0
do	do	122 Aug. Gerrard	do do	0	15	0
do	do	123 William Fee	Cheval	15	10	0
do	do	124 A. et A. Foster	Rations	1922	14	5
do	do	125 André Desmereau	Frais de voyage	0	15	0
do	do	126 James Maul	do do	0	17	6
<i>Porté en l'autre part.</i>				£6118	1	5

Appendice
(R.R.)

COMPTE GÉNÉRAL des DÉBOURSÉS faits pour le PÉNITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

Appendice
(R.R.)

7 août.					7 août.		
DATE.	No.	A QUI PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.			
				£	s.	d.	
<i>Rapporté de l'autre part.</i>				6113	1	5	
Avril	1849	127	Bridget Donnelly.....	Frais de voyage.....	0	10	0
do	do	128	W. Dwyer.....	do do.....	0	15	0
do	do	129	Henry Johnson.....	do do.....	0	15	3
do	do	130	J. D. Bryce et Cie.....	Vêtements.....	346	11	8
do	do	131	John E. Desset.....	Bois de corde, etc.....	101	6	7
do	do	132	Ch. Loan.....	Travailler à la carrière.....	407	1	2
do	do	133	William Ford.....	Cuir.....	606	19	5
do	do	134	Joseph Briche.....	Frais de voyage.....	0	17	6
do	do	135	William Wilson et Cie.....	Vêtements.....	234	12	2
do	do	136	G. M. Wilkinson.....	Faïence.....	0	8	4
do	do	137	William Patterson.....	Bois de corde.....	79	5	11
do	do	138	Samuel Perry.....	Frais de voyage.....	1	0	0
do	do	139	John Quagan.....	do do.....	1	0	0
do	do	140	Ramsay et Cie.....	Papeterie.....	24	5	2
Mai	do	141	Jacob Vosburg.....	Lait.....	1	9	0
do	do	142	F. George.....	Coton filé.....	4	17	4
do	do	143	Bureau du Herald.....	Annonces.....	4	3	10
do	do	144	Flor. Mahony.....	Frais de voyage.....	0	12	6
do	do	145	William Reynolds.....	do do.....	0	15	0
do	do	146	James Dallas.....	do do.....	0	10	0
do	do	147	Robert White.....	do do.....	0	15	0
do	do	148	James Holland.....	do do.....	0	15	0
do	do	149	Andrew Ballentine.....	Gages.....	39	19	4
do	do	150	John Brown.....	Frais de voyage.....	0	15	0
do	do	151	Johnson Day.....	Briques.....	465	15	1
do	do	152	Jene Clinston.....	Pension, etc.....	2	0	0
do	do	153	Kerr, Waddell et Cie.....	Laine filée.....	12	12	5
do	do	154	Church Depository.....	Livres de prières.....	0	6	3
do	do	155	Lewis Jackson.....	Frais de voyage.....	0	10	0
do	do	156	Michael Asselstine.....	Étoffes de laine.....	265	11	5
do	do	157	C. H. Linter.....	Creuser des fosses.....	0	15	0
do	do	158	A. Thibido.....	Secours lors de l'incendie.....	10	0	0
do	do	159	James Pratt.....	Frais de voyage.....	0	17	6
do	do	160	C. W. Jenkins.....	Tuyau de plomb, etc.....	8	1	3
do	do	161	George Sexton.....	Gages.....	37	11	11
do	do	162	George Coulson.....	Bois de construction.....	3	4	0
do	do	163	Richard Robinson.....	Gages.....	5	14	7
do	do	164	Johnson Day.....	Briques.....	122	10	0
do	do	165	George Richards.....	Frais de voyage.....	0	12	6
do	do	166	Thomas Parke.....	do do.....	0	10	0
do	do	167	Charles Hoborough.....	Papeterie.....	4	5	0
do	do	168	Jane Clinston.....	Pension, etc.....	1	10	0
do	do	169	James Fraser.....	Huile, etc.....	62	17	2
do	do	170	A. B. Dublois.....	Frais de voyage.....	0	15	3
do	do	171	Jacob Vosburg.....	Lait.....	0	15	6
do	do	172	John M'Phee.....	Frais de voyage.....	0	10	2
do	do	173	A. Johnson.....	Examen du livre.....	1	2	6
do	do	174	John M'Michael.....	Chaussons.....	0	15	7
do	do	175	John Conard.....	Pain.....	2	15	6
do	do	176	James Dardy.....	Frais de voyage.....	0	17	9
do	do	177	D. Bagero.....	do do.....	0	12	6
do	do	178	R. Hubbard.....	do do.....	0	12	6
do	do	179	Henry Cleveland.....	do do.....	0	12	6
do	do	180	William Grossby.....	do do.....	0	15	3
do	do	181	John Watkins et Cie.....	Ferronnerie.....	326	7	9
do	do	182	Edward Vaughan.....	Gages.....	3	13	6
do	do	183	John Bryant.....	Surveiller le four à chaux.....	1	4	0
do	do	184	R. Bowers.....	Gages.....	42	16	7
do	do	185	Jane Clinston.....	Pension, etc.....	1	0	0
do	do	186	C. H. Linter.....	Creuser des fosses.....	1	10	0
do	do	187	D. McDonald.....	Gages.....	28	5	3
do	do	188	Patrick Donough.....	Frais de voyage.....	0	10	0
do	do	189	Rév. Mr. Rogers.....	Salaire.....	10	8	4
do	do	190	George Coulson.....	Bois de construction.....	20	4	6
do	do	191	B. Noël.....	Frais de voyage.....	1	0	0
do	do	192	C. M'Dermott.....	Matelats, etc.....	3	6	6
do	do	193	Joan Witt.....	Gages.....	43	17	7
do	do	194	William Martin.....	do.....	40	13	7
do	do	195	B. Hennessy.....	do.....	2	14	8
<i>Porté en l'autre part.</i>				£9516	2	11	

Appendice
(R.R.)

COMPTE GÉNÉRAL des DEBOURSES faits pour le PENITENTIAIRE, ETC.—(Continuation.)

Appendice
(R.R.)

7 août.

7 août.

DATE.	No.	A QUI PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				£	s.	d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>		9516	2	11
Juin	1849	196 James M'Mahon	Gages	82	16	0
do	do	197 Ch. Loan	Travailler à la carrière	352	16	4
do	do	198 Thomas Smith	Gages	44	7	5
do	do	199 Jane Clinston	Pension, etc.	1	0	0
do	do	200 Patrick Purcell	Creuser une fosse	0	5	0
do	do	201 William Jackson	Frais de voyage	0	12	6
do	do	202 Jacob Vosburg	Lait	0	15	0
do	do	203 J. Gilmore	Frais de voyage	0	12	6
do	do	204 James Thompson	do do	0	12	6
Juillet	do	205 John Bryant	Four à chaux	1	0	0
do	do	206 Dykes et Cie.	Vêtements	2	12	3
do	do	207 John Moore	Frais de voyage	0	15	0
do	do	208 Thomas Ebbs	do do	0	15	0
do	do	209 Lau. O'Neil	Gages	39	18	10
do	do	210 John M'Gowan	Frais de voyage	0	15	0
do	do	211 K. M'Kenzie	Frais d'avocat	29	3	8
do	do	212 Frs. Bellanger	Frais de voyage	1	0	0
do	do	213 John Boliver	do do	1	0	0
do	do	214 Contingent	Frais de poste, etc.	8	11	0
do	do	215 Esther Hawthorn	Chaussons	2	6	0
do	do	216 Syndics des chemins	Droit de barrière	5	0	0
do	do	217 Chirurgien	Salaire	150	0	0
do	do	218 John Watkins et Cie	Ferronnerie	50	0	0
do	do	219 Edw. Revell	Sable	77	13	4
do	do	220 William Wilson et Cie	Vêtements	50	0	0
do	do	221 Angus Johnson	Copics	1	4	9
do	do	222 Jane Clinston	Pension, etc.	2	0	0
do	do	223 John Bryant	Soin du four à chaux	1	0	0
do	do	224 W. M. Lister	Bardeaux	14	1	3
do	do	225 C. H. Linter	Creuser des fosses	0	15	0
do	do	226 Jacob Vosburg	Lait	0	15	6
do	do	227 S. Moore	Frais de voyage	1	0	0
do	do	227½ Bureau du Herald	Annonces, etc.	4	0	8
do	do	228 Sidney Scobell	Réparations au collage	22	5	0
do	do	229 Mary Riley	Pension, etc.	1	0	0
do	do	230 James Mills	Gages	47	15	6
do	do	231 Ramsay et Cie	Papeterie	11	4	6
do	do	232 J. B. Lavere	Frais de voyage	0	15	0
do	do	233 Michael Dambert	do do	0	15	0
do	do	234 Em. Girard	do do	0	15	0
do	do	235 James Fraser	Huile	15	0	0
do	do	236 Bureau de l'Argus	Annonces	4	15	11
do	do	237 J. J. Rankin	Charbon	106	3	9
do	do	238 M. Asselstine	Etoffes de laine	75	0	0
do	do	239 William Funston	Gages	53	17	1
do	do	240 John Fraser	Ferronnerie	450	0	0
do	do	241 A. Strong	Annonces	4	19	0
do	do	242 J. D. Bryce et Cie.	Vêtements	400	0	0
do	do	243 Patrick Purcell	Creuser une fosse	0	5	0
do	do	244 C. H. Linter	do do	0	7	6
do	do	245 Sam. Pollard	Gages	79	16	5
do	do	246 Mary Pollard	do	61	0	7
do	do	247 Esther Hawthorn	Chaussons	2	3	1
do	do	248 James Mullin	Frais de voyage	0	15	0
do	do	249 Sam. Height	do do	0	15	0
do	do	250 Mary Ryley	Pension, etc.	2	0	0
do	do	251 Jacob Vosburg	Lait	0	15	6
do	do	252 Geo. Brown	Etoffe pour l'hôpital	0	11	3
do	do	253 Geo. Iper	Frais de voyage	0	15	0
do	do	254 Thomas Herron	Gages	58	8	11
do	do	255 Alex. Macpherson	Bois de construction	10	13	2
do	do	256 Oliphant et Watt	Fourage	611	4	2
do	do	257 William Craig	Travailler à la carrière	265	0	0
do	do	258 S. J. Rankin	Charbon	15	0	0
do	do	259 C. H. Linter	Creuser des fosses	0	15	0
do	do	260 Angus Johnson	Examen du livre des punitions	0	18	0
		<i>Porté en l'autre part.</i>		£ 12450	16	7

Appendice (R.R.)

COMPTE GENERAL des DEBOURSES faits pour le PENITENTIAIRE, ETC.—(Continuation.)

Appendice (R.R.)

7 août.

7 août.

DATE.	No.	A QUI PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				£	s.	d.
		<i>Rapporté de l'autre part.</i>		12450	16	7
Septembre 1849	261	Edward Boyle	Rations	1975	0	0
do do	262	William Cunningham	Hôpital	0	2	6
do do	263	R. Fisher	Bois construction	266	4	2
do do	264	M. Connors	Frais de voyage	0	15	0
do do	265	John Bryant	Four à chaux	0	16	0
do do	266	Joseph Snider	Frais de voyage	0	15	0
do do	267	Henry Ansdena	do do	0	15	0
do do	268	Andrew Johnson	do do	0	15	0
do do	269	Joseph Bruce	Epiceries	15	11	8
do do	270	Patrick Purcell	Creuser une fosse	0	5	0
do do	271	John Conard	Pain pour l'hôpital	3	18	6
do do	272	John Chapman	Frais de voyage	1	0	0
do do	273	Jac. Vosburgh	Lait	0	18	3
do do	274	Banque Commerciale	Escompte, etc	8	7	8
do do	275	Contingents	Frais de poste	17	12	10
do do	276	William Patterson	Bois de corde	50	0	0
do do	277	H. Smith	Salaires	68	9	10
do do	278	D. E. Macdonell	do	334	14	2
do do	279	F. Bickerton	do	122	10	0
do do	280	Thomas Costen	do	143	15	4
do do	281	R. V. Rogers	do	113	15	0
do do	282	M'Donell, V. G.	do	93	6	8
do do	283	Edward Horsey	do	150	0	0
do do	284	Mme Chase	do	37	10	0
do do	285	William Jones	do	90	2	6
do do	286	John Hooper	Gages	74	0	6
do do	287	John Richardson	do	84	6	3
do do	288	John Swift	do	82	19	9
do do	289	Richard Gibson	do	81	5	6
do do	290	C. W. Murray	do	89	16	6
do do	291	John Matthews	do	83	0	6
do do	292	Hugh Menard	do	98	19	9
do do	293	William Smith	do	82	11	9
do do	294	Mark Harnester	do	86	3	10
do do	295	Dan. Gleeson	do	37	16	2
do do	296	James Gleeson	do	20	9	6
do do	297	James M'Carthy	do	8	10	2
do do	298	Michael Keely	do	10	17	2
do do	299	Richard Tyner	do	37	0	3
do do	300	Edward Crawford	do	46	18	10
do do	301	Richard Nursey	do	47	13	9
do do	302	William Waldron	do	47	12	0
do do	303	John Cooper	do	47	15	6
do do	304	Edward Bannister	do	52	13	9
do do	305	Richard Robinson	do	10	6	6
do do	306	John Rowe	do	50	3	7
do do	307	Joseph Baldwin	do	49	16	7
do do	308	John Thorpe	do	47	13	3
do do	309	James Kearns	do	47	8	6
do do	310	Edward Shortis	do	47	8	6
do do	311	Thomas Summerville	do	47	12	0
do do	312	George Fee	do	47	15	6
do do	313	William Crawford	do	47	11	1
do do	314	James Wilson	do	21	12	3
do do	315	Samuel Barton	do	39	11	0
do do	316	Patrick Phelan	do	16	1	0
do do	317	Patrick O'Connor	do	53	16	8
do do	318	Thomas O'Donnell	do	7	19	3
do do	319	Archibald M'Intosh	do	6	7	0
do do	320	William Hornby	do	3	13	6
do do	321	Alexander Cameron	do	3	8	3
		<i>Porté en l'autre part.</i>		£ 17616	12	6

Appendice
(R.R.)

Appendice
(R.R.)

COMPTE GÉNÉRAL des DEBOURSES faits au PENITENTIAIRE, etc.—(Continuation.)

7 août.

7 août.

DATE.	No.	A QUI PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				£	s.	d.
Septembre 1849	322	<i>Rapport de l'autre part</i>		17616	12	6
do	322	F. Donough.....	Gages.....	3	8	3
do	323	Angus M'Donald.....	do.....	7	0	0
				£ 17627	0	9

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
1er octobre 1849.

Donald Æ. Macdonell, préfet, et Francis Bickerton, secrétaire du pénitencier provincial, font séparément serment, que le "compte général des déboursés faits pour le pénitencier provincial, durant l'année terminée le 30 septembre 1849," qui précède, est correcte et vrai à tous égards, au meilleur de leur connaissance.

D. Æ. MACDONELL,
F. BICKERTON.

Assermenté devant moi, à Kingston,
le 10 novembre 1849.

WM. WILSON, J. P.

Appendice
(R.R.)
7 août.

G.

COMTE GÉNÉRAL des RECETTES et DÉBOURSES du PÉNITENTIAIRE durant l'année terminée le 30 septembre 1849.

	£	s.	d.	£	s.	d.	1849.	29 septembre	1849.	Montant des pièces justificatives No. 1 jusqu'à 326, transmis avec icelui.....	£	s.	d.
1 octobre 1848..													
Balance d'argent en main, suivant le dernier rapport.....				1700	0	7							
Octroi de l'année dernière, balance.....				3750	0	0							
Argent pour couvrir les pertes de l'incendie.....				1000	0	0							
Argent pour payer les anciennes dettes.....				5000	0	0							
Octroi à compte de la dépense de cette année.....				5300	0	0							
Argent reçu des détenus militaires.....				565	18	3							
do James Gardiner.....				23	9	0							
do do atelier des tailleurs de pierre.....				261	19	9							
do do des charpentiers.....				81	9	3							
do do des cordonniers.....				116	6	10							
do do des forgerons.....				81	0	11							
do do des plombiers.....				0	18	11							
do do des tailleurs.....				14	8	2							
do do cablerie.....				16	8	8							
do do Four à chaux.....				21	14	2							
do do chambre de la matrone.....				7	18	10							
do do loyer.....				28	12	3							
do do atelier de reliure.....				4	14	11							
do do compte d'ouvrage.....				153	3	9							
do do diverses.....				7	15	1							
Provenant de la vente de six bœufs et une vache.....				796	11	6							
				113	13	0							
				£18349	13	4							
				£18249	12	4							

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL,
1er octobre 1849.

Donald E. Macdonell, préfet, et Francis Bickerton, secrétaire du pénitencier, font séparément serment que le "compte général des recettes et déboursés du pénitencier, durant l'année terminée le 30 septembre 1849," qui précède, est correcte et vrai à tous égards, au meilleur de leur connaissance.

D. E. MACDONELL,
F. BICKERTON.

Assermenté devant moi à Kingston,
le 10 novembre 1849.

WM. WILSON, J. P.

Appendice
(R. R.)
7 août.

R É P O N S E

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE, à son excellence le gouverneur-général, datée le 4 juin 1850, demandant un état de toutes les réclamations présentées aux commissaires nommés en vertu de l'acte de la dernière session, pour payer les pertes prétendues résultant de la rébellion dans les années 1837 et 1838, dans cette partie de la province ci-devant appelée Bas-Canada; le dit état devant contenir les noms et la résidence (à l'époque des prétendues pertes) de toutes les personnes qui ont fait des réclamations, le montant et la nature de chaque réclamation, le montant accordé et les témoignages sur lesquels ont été adjudgées les dites sommes, le montant s'il y en a, payé aux dits réclamants ou à aucun d'eux, et le montant payé aux commissaires comme rémunération pour leurs services et comme frais encourus dans leurs séances; et aussi, une copie des instructions données aux dits commissaires par le gouvernement exécutif de cette province.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.BUREAU DU SECRETAIRE,
Toronto, 8 août 1850.

(Copie.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 28 juin 1849.

Monsieur,

L'honorable M. Dionne ayant refusé de faire partie de la commission d'enquête, nommée en conformité de l'acte pour l'indemnification des pertes souffertes pendant la rébellion dans le Bas-Canada, votre nom se trouve en tête de ceux des membres de la commission, et en votre qualité de premier commissaire, je prends la liberté de vous transmettre la lettre d'instructions que le gouverneur-général m'a commandé de vous écrire, pour l'information et la gouverne des commissaires.

Quant la commission sera complète, vous en recevrez avis, ainsi que du temps et lieu de réunion, conformément au statut suivant lequel vous serez appelé à agir.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) J. LESLIE,
Secrétaire.

L'honorable P. H. MOORE,
etc., etc., etc.
Philipsburgh,
Bas-Canada.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 28 juin 1849.

Messieurs,

Par l'acte 12 Vict., chap. 58, passée durant la dernière session du parlement provincial, il a été pourvu à la nomination d'une commission pour faire une enquête, en vertu de la loi, sur les "justes pertes" souffertes par ceux des habitants du Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années 1837 et 1838; et vous verrez, par la commission ci-jointe, qu'il a plu à son excellence vous nommer commissaires pour cet objet.

Son excellence étant d'avis qu'il serait satisfaisant pour vous, dans l'exécution des devoirs difficiles qui vous sont imposés, de connaître les motifs de l'acte et les vues suivant lesquelles son excellence est d'avis qu'il doit être exécuté, m'a commandé de vous dire que ce bill ayant été originairement dressé suivant le précédent établi par le bill passé pour le paiement de semblables pertes dans le Haut-Canada, et la marche suivie par les administrations provinciales précédentes sous les gouvernements de lord Metcalfe et lord Cathcart, était considéré comme offrant peu de prise au malentendu et à de fausses interprétations; et en consentant, à l'insertion du proviso contenu dans le préambule, le gouvernement a été guidé, non par la conviction de la nécessité d'un pareil amendement pour l'objet pour lequel on prétendait le désirer, mais par le désir d'accéder aux vœux d'autres personnes, et d'éviter, s'il était possible, toute occasion de chicane; néanmoins le gouvernement s'étant aperçu que son acquiescement à cette proposition n'avait pas eu l'effet qu'il espérait, il devint nécessaire d'insister sur la mesure telle quelle existe maintenant dans le livre des statuts.

Appendice
(S.S.)

8 août.

En introduisant cette mesure le gouvernement avait pour but de déraciner toute tendance à la déloyauté et à la désaffection, en faisant disparaître tous les justes motifs de plainte qui pouvaient encore exister, relativement aux malheureux événements de 1837 et 1838, et d'établir les institutions du pays dans le cœur et les affections du peuple.

Le but de l'acte, par conséquent, n'était pas d'approuver la rébellion, ou d'accorder une indemnité aux personnes coupables du crime de trahison. Le but de l'acte était, aux termes du statut, d'assurer aux habitants du Bas-Canada une indemnité pour les justes pertes essuyées pendant la rébellion de 1837 et 1838, en autant seulement qu'elles résultent de la destruction totale ou partielle, injuste, inutile ou malicieuse des habitations, bâtiments, biens et effets des dits habitants, ou du pillage, ou enlèvement de leurs biens et effets. Réclamations qui avaient déjà été admises par les actes positifs de parlements et de gouvernements précédents.

Son excellence me commande de vous dire que c'est dans cet esprit que la mesure sur laquelle vous êtes appelé à agir, a été introduite et passée, il ne doute pas que vous vous acquitterez dans le même esprit des devoirs importants et délicats qui vous sont imposés par la commission émise conformément à l'acte.

Son excellence me commande aussi de vous dire que M. Newhouse, de Berthier, a été nommé secrétaire de la commission; et que la rémunération de chacun des commissaires a été fixée par son excellence en conseil à vingt chelins par jour, pour le temps qu'ils seront activement employés à remplir les devoirs imposés par le statut; et que le traitement du secrétaire a été fixé de la même manière à vingt chelins par jour, tant qu'il sera employé au même travail.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. LESLIE.
Secrétaire.

(Copie.)

[L.S.] Province du Canada.

Par son excellence le très honorable JAMES, comte d'ELGIN et KINCARDINE, chevalier du très noble et très ancien ordre du Chardon, gouverneur-général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et capitaine général et gouverneur en chef des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'île du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'elles pourront concerner,—

SALUT :

ATTENDU que par un acte de la législature de cette province, fait et passé dans la douzième année du règne de sa majesté, et intitulé: "Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-

huit," il est entr'autres choses statué qu'il sera loisible au gouverneur de nommer cinq personnes pour être commissaires en vertu de cet acte, et de temps à autre, de les destituer tous ou chacun d'eux, et d'en nommer un autre ou d'autres à la place de ceux ou celui qui aura été destitué ou qui décédera ou résignera sa charge. OR, SACHEZ, qu'ayant foi et confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habileté de l'honorable Philip H. Moore, Jacques Viger, John Simpson, William Crosbie Hanson et Ovide Leblanc, écuyers, JE, le dit JAMES, comte d'ELGIN et KINCARDINE, gouverneur-général de la dite province, ai, en vertu du pouvoir et de l'autorité dont je suis investi par le dit acte, nommé et désigné, et par ces présentes nomme et désigne le dit honorable Philip H. Moore, Jacques Viger, John Simpson, William Crosbie Hanson et Ovide Leblanc, pour être commissaires sous le dit acte, pour rechercher et constater fidèlement et impartialement le montant des pertes mentionnées dans le préambule du dit acte, comme celles pour lesquelles une compensation doit être accordée, et m'en faire rapport tel que prescrit par le dit acte. La dite nomination devant être tenue et conservée par les dits honorable Philip H. Moore, Jacques Viger, John Simpson, William Crosbie Hanson et Ovide Leblanc, durant bon plaisir, avec tous et chacun les privilèges, droits, pouvoir et autorité appartenant ou attachés à la dite charge ou nomination, sujet en tout point aux injonctions, limitations et dispositions contenues dans le dit acte.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, ce deuxième jour de juillet en l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-neuf, et la treizième du règne de sa majesté.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Par ordre,

(Signé,) J. LESLIE,
Secrétaire.ST. EUSTACHE
6 juillet 1850.

Monsieur,

En obéissance aux ordres de sa seigneurie le gouverneur-général, nous avons l'honneur de vous transmettre, avec les présentes, notre rapport suivant l'acte 12 Victoria, chapitre 58, en conformité de l'adresse de l'assemblée législative, à nous communiquée par votre lettre du 15 juin. Le rapport est divisé en deux classes. La première comprend les réclamations dont la preuve a été entendue, (mais sur aucune desquelles il n'a été rendu de jugement) au nombre de 693, ainsi que les divers montants réclamés comme indemnité. Les motifs qui servent de base à ces réclamations, avec les noms et les résidences des parties. La somme réclamée par ces 693 individus se monte à £95,750 5s. 8d. courant.

La seconde classe comprend tous les autres réclamants, avec leurs domiciles, montant et motifs. Le nombre de ceux-ci est 1935, et la somme est £106,289 14s. 4d. courant.

Appendice
(S.S.)

8 août.

Appendice (S. S.)

8 août.

Comme la réception des réclamations était limitée par le statut au premier mai 1850, et qu'une grande partie de notre temps a été employé à remplir cette fonction, et que les interruptions fréquentes et nécessaires pour la réception des réclamations nous ont fait perdre beaucoup de temps, pendant que nous recevions des preuves de la validité des réclamations que nous examinons,—et afin de n'exclure aucun de ceux qui avaient des réclamations. Les trois mois qui ont précédé le 1er de mai ont été en grande partie consacrés à la réception des réclamations dans les différents comtés où les réclamants sont domiciliés.

Il n'est pas inutile de vous rappeler, pour l'information de son excellence le gouverneur-général, que les réclamations que nous avons à examiner ne sont pas semblables à celles qui se présentent devant les tribunaux ordinaires où on n'exige que le serment pour constater la somme totale, et où la signature suffit pour constater la preuve. Tandis que nos réclamations sont composées d'un nombre infini d'items, dont chacun doit être prouvé par trois personnes différentes,—tout-à-fait illettrées, qui assermentent chaque article isolément, à cause de leur inhabileté à combiner des nombres,—et qui ne jurent de rien *en bloc*, par scrupules de conscience.

Nous n'avons pas seulement à examiner minutieusement la justice de chaque réclamation, mais aussi, nous devons répartir l'indemnité suivant l'esprit et l'intention de l'acte.

Pour assurer cet important objet, aussi bien que pour nous garantir de tout reproche, il est nécessaire de recourir à des antécédents, en étendant l'interrogatoire des réclamants au-delà de la preuve nécessaire

pour constater le montant réel de la perte, afin que ceux qui ont été coupables du crime affreux de trahison, ne soient pas rétribués pour les pertes que leur crime leur a fait souffrir.

Appendice (S. S.)

8 août.

Quoique la fonction des commissaires se borne maintenant à entendre les réclamations qui appartiennent à la seconde classe, et à l'adjudication de celles des deux classes, il est évident qu'aucune intelligence ou diligence humaine ne peut accomplir ce travail dans le délai prescrit par le statut, et nous profitons de cette occasion pour faire connaître ce fait, pour l'information de son excellence.

Les autres parties de la réquisition étant entre les mains du gouvernement, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de les transmettre.

Nous avons l'honneur d'être,
Monseigneur,
Vos très obéissants serviteurs,

P. H. MOORE,
J. VIGER,
JNO. SIMPSON,
W. C. HANSON.

L'honorable
JAMES LESLIE,
Secrétaire provincial,
etc., etc., etc.
Toronto.

LISTE des RÉCLAMATIONS produites devant la commission nommée en vertu de l'acte 12 Vict., chap. 58, pour les PERTES provenant de la REBELLION de 1837 et 1838; indiquant la résidence de chaque personne et le montant et la nature des pertes avec des remarques.

COMTÉS DE ROUVILLE ET MISSISQUOI.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1	Francis Manie.....	Foucault	71	18	9	Incendie.
2	Charles Miller.....	St. Armand, ouest.....	314	13	0	do
3	Garret Sixby.....	do	26	2	0	do
4	Singleton Metchum.....	Caldwell's Manor.....	5	10	0	Provisions pour troupes.
5	John Gibson.....	Foucault.....	72	0	9	Incendie et frais de médecin.
6	David Nutt.....	Caldwell's Manor.....	18	2	0	Domage et destruction.
7	Daniel M'Callum.....	Foucault.....	169	5	9	Incendie.
8	James Campbell.....	Caldwell's Manor.....	18	0	0	Perte d'un cheval.
9	Samuel Adams.....	do	13	17	6	Pillage.
10	Joseph Gariépy.....	Henryville	315	4	0	do
11	Joseph Demas.....	St. George.....	117	4	0	Blessures et frais de médecin.
12	Joshua Buller.....	Caldwell's Manor.....	4	3	0	Ouvrage pour le gouvernement.
13	Elkana Philips.....	Stanbridge.....	100	0	0	Destruction de propriété.
14	Albert Chapman.....	Clarenceville.....	25	0	5	do do
15	Harvey Huxley.....	Alburgh.....	112	3	4	Incendie.
16	Uriah Laffin.....	Clarenceville.....	31	2	6	Armes et autres effets fournis au gouvernement.
17	John Hawley.....	Beach Ridgo.....	5	5	0	Provisions pour troupes.
18	Veuve M'Cauley.....	St. Armand.....	15	0	0	Cheval tué au service du gouvern.
19	James M'Gillivray.....	Sabervois.....	61	6	8	Pillage et provisions prises.
20	Ira Johnson.....	Beach Ridge.....	414	10	7	Pillage.
21	Oliver Flagg.....	Clarenceville.....	183	1	6	Loyer et perspective.
22	William Andrews.....	Foucault.....	14	6	1	Provisions pour troupes.
23	Henry Linn.....	St. George.....	123	5	0	Blessures.
24	Henry Salls.....	St. Athanase.....	22	10	0	Incendie.
25	Joseph Duquette.....	Henryville.....	7	7	6	Pillage.
26	Abel Smith.....	Philipsburgh.....	60	10	9	Provisions pour troupes.
27	Capitaine H. Moore.....	Moore's Corner.....	121	6	3	Domage et provision pour troupes.
28	Lodorik F. Strite.....	Baie de Missisquoi.....	35	2	6	Logement et nourriture de troupes.

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS présentées, etc.—PERTES de la RÉBELLION, etc.—(Continuation.)

Appendice
(S. S.)

8 août.

COMTÉS de ROUVILLE et MISSISQUOI, (Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM. DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENTE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
29	Isaac Flagg.....	Clarenceville.....	12	10	0	Pillage.
30	Abram Osborne.....	St. Thomas.....	150	0	0	do
31	Chapelle Wesleyenne.....	Clarenceville.....	20	0	0	Usage de la chapelle.
32	W. G. Clarke.....	do.....	168	11	3	Pillage et incendie.
33	Chapelle Wesleyenne.....	Phillipsburg.....	15	0	0	Usage et dommage à la chapelle.
COMTÉ DE ROUVILLE.						
44	Louis Charboneau.....	Ste. Marie.....	5	0	0	Pillage.
45	Edouard Vincelleite.....	St. Athanase.....	164	0	8	do
46	Edouard Houite.....	do.....	41	8	7	do
47	Jacques Séné.....	Ste. Marie.....	22	15	11	do
48	John Mounsay.....	St. Athanase.....	91	6	7	do
49	J. Baptsite Sorette.....	St. Jean Baptiste.....	10	0	0	Logement de troupes.
50	J. Baptiste Daheau.....	St. Athanase.....	90	3	4	Incendie.
52	Veuve A. Tétro.....	Ste. Maire.....	17	11	6	Pillage.
53	Joseph Rainville.....	do.....	83	8	0	do
54	Pierre Rainville.....	do.....	4	0	10	do
55	André Metelly.....	do.....	1	10	0	Fusil livré.
56	Edouard Vedal.....	St. Athanase.....	23	12	6	Pillage.
57	Félix Bessette.....	Ste. Marie.....	5	12	0	do
58	Pierre Messieurs.....	do.....	3	1	3	do
59	Timothé Rainville.....	do.....	1	8	9	do
60	Joseph Loïsello.....	do.....	7	17	8	do
61	Amable Boulet.....	do.....	8	17	9	do
62	Timothé Franchère.....	St. Mathias.....	981	9	5	Pillage et incendie.
63	François Goyette.....	St. Athanase.....	108	16	0	Incendie.
64	Ignace Rousseau.....	Ste. Marie.....	20	16	4	Pillage.
65	Charles LeMay.....	do.....	29	5	10	Destruction de propriétés.
66	François Tanguay.....	do.....	4	5	3	Pillage.
67	Joseph Girouard.....	St. Jean Baptiste.....	17	16	8	Destruction de propriétés.
68	Eustache Soupras.....	St. Mathias.....	125	5	2	Pillage.
69	François Denecourt.....	St. Grégoire.....	405	0	0	Incendie.
70	J. Baptiste Berger.....	do.....	5	10	0	do
71	Paul Morris.....	L'Acadie.....	19	5	0	Pillage.
72	J. Baptiste Tétro.....	Ste. Marie.....	82	8	2	do
73	David Masé.....	St. Hilaire.....	2	7	6	do
74	Gabriel Duclos.....	Ste. Marie.....	19	10	0	Pillage et destruction.
75	Louis Larivière.....	St. Hilaire.....	2	12	3	Pillage.
76	Alexis Galipeau.....	do.....	4	5	0	do
77	Théophile Degarde.....	do.....	2	8	2	Pillage et logement de troupes.
78	François Côté.....	do.....	29	6	4	do do do
79	Joseph Touné.....	Vadeboncœur.....	5	1	3	do do do
80	J. Baptiste Haneux.....	St. Hilaire.....	11	10	9	Logement de troupes.
81	Nicholas Goder.....	Ste. Marie.....	1	10	0	Fusil livré.
82	François Tétro.....	St. Mathias.....	77	19	6	Pillage.
83	Joseph Rainville.....	Ste. Marie.....	1	10	0	Fusil livré.
84	M. D. M. LaPierre.....	St. Damase.....	262	2	4	Pillage et destruction.
85	Pierre Caneau.....	Ste. Marie.....	12	10	0	Pillage.
86	Veuve F. Rainville.....	do.....	6	18	9	do
87	Antoine Loïselle.....	do.....	11	11	9	do
88	Louis Marcoux.....	do.....	1	10	0	Fusil livré.
89	François Marcoux.....	do.....	4	11	2	Pillage.
90	Joseph Marcoux.....	do.....	2	3	7	do
91	J. Baptiste Adams.....	do.....	3	9	11	do
92	Charland et Dancé.....	St. Athanase.....	239	4	9	Pillage.
93	Pierre Gigault.....	St. Mathias.....	8	15	0	do
94	J. F. Whitefield.....	Farnham Ouest.....	10	16	8	Cart. à ball. pour les trps. de sa maj.
95	Francis Mullins.....	do.....	13	10	0	Provisions pour troupes.
96	Mathias Bessette.....	St. Athanase.....	7	14	10	Pillage.
97	Veuve T. Camphill.....	do.....	23	15	0	do
98	Edouard Clément.....	St. Charles.....	28	4	6	do
99	Joseph Aiel.....	St. Athanase.....	14	4	4	do
100	Jacques Sauroget.....	do.....	17	15	0	do
101	Pantalion Bouchard.....	do.....	9	7	10	do
102	Alexander Syr.....	Granby.....	28	2	6	Pillage et destruction.
103	Veuve F. Gagnon.....	St. Athanase.....	16	4	10	Incendie et pillage.
104	Etienne Hébert.....	do.....	2	4	10	Pillage.
105	J. Bte Amand.....	do.....	8	0	5	do
106	Veuve Abm. Arcaud.....	do.....	32	12	0	do
107	Veuve J. B. Bourbonneau.....	St. Jean Baptiste.....	7	11	8	Pillage et logement de troupes.
108	Amable Milet.....	Ste. Marie.....	22	2	3	Pillage.
109	Isaïe Hudon.....	St. Athanase.....	52	10	3	do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S. S.)

8 août.

COMTÉ DE CHAMBLY.

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
110	Pierre Surprenant.....	St. Athanase.....	8	7	1	Pillage.
111	Vital Simineau.....	do.....	56	2	5	do et destruction.
112	Robert M'Korkill.....	Farnham ouest.....	43	15	11	Provisions pour troupes.
113	Albert P. White.....	St. Athanase.....	30	15	5	Destruction de propriété.
114	Albert Robert.....	St. Bruno.....	11	5	0	Pillage.
115	Pierre Gazette.....	do.....	12	10	0	do
116	Pierre Paradis.....	Sta. Valentine.....	365	10	0	Incendie.
117	François Ménard.....	St. Bruno.....	10	0	0	Pillage.
118	André Proteau.....	do.....	50	0	0	Argent volé.
119	Guillaume Roy.....	Boucherville.....	20	15	0	Pillage.
120	François Gauthier.....	do.....	21	7	6	do
121	Maurice Roy.....	do.....	19	18	6	do
122	J. B. Brendeau.....	do.....	10	17	6	do
123	Louis Pillet.....	do.....	7	2	2	do
124	Jacques Darnon.....	St. Grégoire.....	28	2	2	do et destruction.
125	James Hamson.....	St. Jean.....	92	10	0	Incendie.
126	William Simpson.....	do.....	27	17	6	Loyer et logement de troupes.
127	Casimir Dupesne.....	Chambly.....	0	15	0	Fusil livré.
128	J. B. Dupesne.....	do.....	1	0	0	do do
129	Louis Mongeau.....	do.....	20	6	3	do do et pillage
130	Louis Mongeau, fils.....	do.....	13	0	0	Pillage.
131	Louis Trudeau.....	Longueuil.....	18	10	0	do
132	Narcisse Trudeau.....	do.....	119	15	0	do
133	Alexis Colin.....	do.....	50	17	6	Destruction.
134	André Trudeau.....	do.....	12	10	0	Nourriture et logement de troupes.
135	Charles Trudeau.....	do.....	13	1	6	Pillage et do do
136	Luc Dubuc.....	do.....	221	10	7	Incendie et pillage.
137	William Barlbridge.....	St. Jean.....	13	18	9	Pillage.
138	Joseph Geddos.....	St. Athanase.....	16	12	6	do
139	Patrick McKamon.....	do.....	37	12	8	Destruction.
140	Antoine Bissonnette.....	L'Acadie.....	45	5	0	Pillage.
141	Joseph Masson.....	Chambly.....	2	0	6	Fusil livré.
142	Benoni Charet.....	Blairfindie.....	32	10	0	Pillage.
143	Joseph Trahan.....	do.....	25	0	0	Incendie.
144	Charles Dupuis.....	L'Acadie.....	20	15	1	Pillage.
145	Joseph Guertin.....	Chambly.....	24	6	8	do
146	J. Bte. Sénécal.....	St. Jean-Baptiste.....	9	14	7	Logement de troupes.
147	Louis Patmaude.....	St. Bruno.....	26	19	11	Pillage.
148	Joseph Oclair.....	L'Acadie.....	1970	2	0	Incendie et pillage.
149	Joseph Huot.....	Longueuil.....	1	10	0	Fusil livré.
150	Alexis Pinot.....	Varennos.....	500	0	0	Pillage.
151	Eugène Talhaue.....	do.....	16	16	10	do
152	Abraham Paradis.....	L'Acadie.....	197	14	2	Incendie et pillage.
153	François Dupont.....	do.....	460	17	7	do do
154	Hubert Letourneaux.....	do.....	16	0	0	Pillage.
155	Joseph Loiseau.....	Boucherville.....	10	6	9	do
156	Benjamin Loiseau.....	do.....	7	9	9	do
157	Pierre Coynal.....	Chambly.....	2	0	0	Fusil livré.
158	J. Bte. Lanoir.....	do.....	2	0	0	do do
159	Veuve F. Higgins.....	Farnham ouest.....	103	10	0	Effets fournis aux troupes.
160	Narcisse Demers.....	St. Matthias.....	1	12	6	Fusils livrés.
161	Noël Breun.....	Chambly.....	2	0	0	do do
162	Nicholas Proteau.....	do.....	2	0	0	do do
163	Noël Darche, père.....	do.....	1	10	0	do do
164	Christophe Fournier.....	Longueuil.....	9	13	8	Pillage.
165	Henry Stephens.....	do.....	14	12	6	do
166	Toussaint Profontaine.....	do.....	24	0	6	do
167	Benjamin Bartaud.....	St. Jean.....	8	0	0	Loyer de maison.
168	Edouard Mace.....	St. Matthias.....	7	0	0	Pillage.
169	Joseph Picotte.....	L'Acadie.....	87	16	5	Incendie et pillage.
170	Joseph Dorval.....	Chambly.....	2	0	0	Fusil livré.
171	J. Bte. Bissonnette.....	L'Acadie.....	957	13	6	Incendie et pillage.
172	Alexis Richard.....	St. Jean.....	29	5	0	Réclamation abandonnée.
173	Curé Mignault.....	Chambly.....	77	15	0	Incendie.
174	Révérénd Adam Théberge.....	Terrebonne.....	14	3	6	Pillage.
175	Laurent Colin.....	Longueuil.....	100	0	0	do et logement de troupes.
176	F. B. Bruneau.....	St. Bruno.....	78	4	6	Pillage.
177	Veuve F. Viau.....	Longueuil.....	18	19	2	Nourriture et logement.
178	Joseph Deaudolin.....	Chambly.....	1	15	0	Fusil livré.
179	Antoine Robert.....	do.....	1	12	6	do do
180	Christophe Fournier.....	Longueuil.....	10	14	0	Pillage.
181	Bazile Mignault.....	Chambly.....	2	0	0	Fusil livré.
182	François Contois.....	do.....	3	0	0	do do.

Appendice (S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice (S.S.)

8 août.

COMTE DE ST. HYACINTHE.

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DES RÉCLAMANTS.	RÉSIDENTE DES RÉCLAMANTS.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
183	M. Joseph Crevier.....	St. Pie.....	42	0	11	
184	Charles Blanchet.....	La Présentation.....	3	0	0	Pillage.
185	Veuve Guillaume Contu..	do.....	1	18	4	do
186	J. B. Janet dit Beauregard	do.....	40	3	11	do
187	Veuve Pierre Roberge...	do.....	15	16	8	do
188	George Gagnon.....	do.....	5	7	11	do
189	Joseph Vegiard.....	St. Damase.....	10	2	6	do
190	Joseph Chartier.....	La Présentation.....	6	15	11	do
191	Jos. Janet dit Bouregard.	do.....	5	13	6	do
192	Pierre Blanchet.....	do.....	10	16	2	do
193	Veuve Joseph Leduc.....	do.....	2	5	10	do
194	Charles Sené.....	St. Césaire.....	4	6	8	do
195	François Bouner.....	La Présentation.....	12	8	4	do
196	Thomas Fleboth.....	St. Hyacinthe.....	5	10	6	do
197	Ignace Bousquet.....	St. Pie.....	3	10	0	Fusils livrés.
198	Antoine Gauvin.....	La Présentation.....	7	12	2	Pillage.
199	Auguste Archambault...	do.....	10	19	6	do
200	François Nadeau.....	do.....	8	7	10	do
201	Joseph Rainard.....	do.....	1	14	11	do
202	Veuve M. Broncllet.....	do.....	12	15	11	do
203	Pierre Drapeau.....	do.....	5	16	7	do
204	Thomas O. Ganion.....	do.....	4	0	3	do
205	Louis Longeaise.....	St. Pie.....	3	15	0	Fusil livré.
206	Christophe Dunarais....	La Présentation.....	3	1	10	Pillage.
207	Joseph Chapelaine.....	do.....	6	0	10	do
208	Michel Moujo.....	St. Hyacinthe.....	1	5	0	Fusil livré.
209	Joseph Plamondon.....	do.....	1	0	0	do do
210	Antoine Baron.....	do.....	2	0	0	do do
211	J.B. Legros dit St. Pierre.	do.....	1	5	0	do do
212	Charles Taite.....	do.....	2	0	0	do do
213	Pierre Durand.....	do.....	27	0	4	Pillage.
214	Joseph Vasseur dit Belisle	St. Pie.....	1	5	0	Fusil livré.
215	Jean B. Têtu.....	La Présentation.....	4	16	8	Pillage.
216	Antoine Champeigny.....	St. Pie.....	13	18	5	do
217	Pierre C. Phanœuf.....	St. Damase.....	308	0	6	do
217	François C. Mars.....	Milton.....	50	0	0	Destruction.
219	André Gagnon.....	St. Damase.....	2	5	0	Pillage.
220	L. P. Chiniquy.....	St. Benoit.....	400	0	0	do
221	Louis Daudelin.....	St. Hyacinthe.....	1	2	6	Fusil livré.
222	François Jacques.....	La Présentation.....	28	14	6	Pillage.
223	Louis Gelemeau.....	St. Césaire.....	1	0	0	do
224	Florent Lefebvre.....	Bolton.....	9	6	4	do
225	Guillaume Monplaiser...	St. Césaire.....	16	16	10	do
226	J. B. Monplaiser.....	do.....	8	0	0	do et logement de troupes.
227	François Ménard.....	do.....	6	10	0	Pillage.
228	Noël Sémard.....	do.....	4	4	6	do
229	Toussaint Gagnon.....	La Présentation.....	6	6	3	do
230	J. B. St. Onge.....	St. Césaire.....	159	8	9	Destruction et logement de troupes.
231	Antoine Chicouin.....	do.....	4	9	2	Pillage et do do
232	Octave Huot.....	do.....	9	15	0	Pillage.
233	Guillaume Plamondon...	do.....	18	0	2	do et logement de troupes.
234	Louis Fréchette.....	La Présentation.....	3	16	3	Pillage.
235	Joseph Chauon.....	St. Charles.....	173	10	10	Incendie.
236	Joseph G. Côté.....	Stukely.....	79	12	8	Pillage.
237	Charles Euer.....	St. Hyacinthe.....	3	0	0	Fusils livrés.
238	Léon F. de Kirenac.....	do.....	27	11	0	Pillage.
239	Veuve Chas. Beauregard.	La Présentation.....	13	5	2	do
240	Caliste Gigon.....	Stukely.....	14	17	4	Logement de troupes.
241	Thomas Flubotte.....	St. Pie.....	1	10	0	Fusil livré.
242	François Chicouine.....	do.....	1	10	0	do do
243	François Choquette.....	St. Hyacinthe.....	1	10	0	do do
244	Joseph Bostodeau.....	do.....	116	17	6	Logement de troupes et pillage.
245	Veuve Martin Boliéu....	do.....	4	3	6	Pillage.
246	Pierre Brodeur.....	St. Dominique.....	5	0	0	do
247	Cécile C. Têtu.....	St. Hyacinthe.....	46	4	4	do et logement de troupes.
248	François Papineau.....	St. Césaire.....	19	1	0	Pillage.
249	Joseph Tessier.....	do.....	22	7	0	do
250	Jean M. Lavacque.....	St. Hyacinthe.....	10	0	0	Cheval tué par les troupes.
251	Joseph Deragon.....	St. Césaire.....	6	8	0	Pillage.
252	Antoine Arpin.....	La Présentation.....	2	4	7	do
253	Pierre Arpin.....	do.....	1	5	0	Fusil livré.
254	Antoine Côté.....	St. Hyacinthe.....	64	9	0	Pillage et logement de troupes.
255	Eusèbe Blanchette.....	St. Charles.....	20	0	0	Domage.
256	Eusèbe Cartier.....	St. Hyacinthe.....	38	0	8	Pillage.
257	Pierre Boulette.....	La Présentation.....	22	0	0	do
258	J. J. Talham dit Lespérance	do.....	76	0	0	do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE ST. HYACINTHE.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENTE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
259	Alexandre LeBlanc.....	St. Pie.....	4	11	4	Pillage.
260	Joseph Meunier.....	St. Césaire.....	2	0	0	do
261	Godfroy Raymond.....	St. Hyacinthe.....	41	12	6	do et logement de troupes.
262	Edouard Arpin.....	La Présentation.....	10	0	0	Pillage.
263	Joseph Fitchette.....	St. Hyacinthe.....	15	0	0	do et logement de troupes.
264	Joseph Palardy.....	do.....	10	19	6	Pillage.
265	J. B. Lala dit Lamontague	do.....	15	3	6	do
266	Michel Rocque.....	do.....	1	10	0	Fusil livré.
267	Joseph Blanchette.....	do.....	1	10	0	do
268	Hubert Harnois.....	do.....	21	0	0	Destruction de propriétés.
COMTÉ DE RICHELIEU.						
269	Justinin Girouard.....	St. Antoine.....	1	9	2	Pillage.
270	François Marcon.....	St. Ours.....	35	11	3	Dommages.
271	André Loïselle.....	St. Charles.....	9	1	6	Pillage.
272	Anselme Tétrault.....	St. Marc.....	62	12	4	do
273	Veuve John O'Brien.....	do.....	25	12	5	do
274	Veuve J. Jaquet.....	St. Ours.....	666	15	0	do
275	Edouard Tétrault.....	St. Marc.....	135	7	4	do
276	Louis Petit.....	do.....	7	17	0	do
277	Joseph Jeannotte.....	do.....	255	7	8	do
278	Augustin Adams.....	Belœil.....	6	9	11	do
279	Michael Bachaud.....	St. Charles.....	10	6	8	do
280	J. B. Maraudie.....	St. Ours.....	5	14	6	do
281	François Bonnet.....	do.....	5	14	6	do
282	Hector Duvert.....	St. Charles.....	261	11	6	do
282	Olivier Vaudaudaigue.....	St. Ours.....	24	14	2	Pillage et logement de troupes.
283	Veuve C. Marchessault.....	do.....	85	4	0	Pillage et destruction.
284	Augustin Jodoin.....	St. Antoine.....	2	0	0	Fusil livré.
285	Veuve F. Mount.....	St. Charles.....	61	10	5	Pillage.
286	Bazile Mathieu.....	St. Ours.....	12	10	0	Cheval tué.
287	Prudent Malo.....	Belœil.....	Réclamation contre Nelson.
288	Jean Blanchette.....	St. Charles.....	2	10	0	Fusil livré.
289	Veuve Antoine Daigle.....	St. Ours.....	225	15	10	Pillage.
290	J. B. Mignault.....	St. Denis.....	73	18	9	do
291	Beaudrault et Gervais.....	do.....	551	7	2	do
292	Denis Richer dit Lafêche	St. Marc.....	32	13	11	do
293	J. E. Mignault.....	St. Denis.....	70	19	6	do
294	Louis Geureute.....	do.....	Réclamation contre Nelson.
295	Joseph et Jean Chevrotte.	do.....	do
296	Louis Page.....	do.....	336	9	6	Pillage.
297	Joseph Courtemanche.....	do.....	20	13	2	do
298	Joseph Galipeau.....	Belœil.....	15	11	3	do
299	Louis Duclos.....	do.....	53	18	4	do
300	Joseph Fournier.....	do.....	123	7	4	do
301	Simeon Richer.....	St. Denis.....	24	9	5	do
302	François M. Lamire.....	St. Charles.....	50	4	9	do
303	J. Baptiste Cormier.....	do.....	21	10	0	do
304	Antoine Leduc, fils.....	do.....	48	4	2	do
305	François Lajoie.....	St. Denis.....	1	15	10	do
306	Benjamin Richer.....	do.....	39	1	8	do
307	Antoine St. Jacques.....	do.....	28	1	2	do
308	J. B. Pleuff.....	St. Ours.....	13	0	10	do
309	André Lamotte.....	St. Antoine.....	1	10	0	Fusil livré.
310	J. B. Tétrault dit Du- charme.....	St. Denis.....	61	18	7	Pillage.
311	Joseph Charpentier.....	do.....	68	5	0	do
312	Cartier et Raymond.....	St. Hyacinthe.....	233	0	5	do
313	Joseph Quais dit Dragon	St. Denis.....	461	18	7	Pillage et destruction.
314	André Janet dit Beaura- gard.....	do.....	33	11	0	Pillage.
315	Alexandre Chocquet.....	do.....	Réclamation contre Nelson.
316	Louis Dudevot.....	do.....	11	1	11	Pillage.
317	Joseph Phaneuf.....	do.....	12	16	7	do
318	Pierre Cheval.....	St. Antoine.....	5	0	0	Sabre livré.
319	Veuve Michel Brien.....	St. Denis.....	3	5	0	Pillage.
320	Veuve A. Bonier.....	do.....	13	11	2	do
321	J. B. Bernard.....	Belœil.....	35	10	4	do
322	Joseph Malbœuf.....	St. Denis.....	5	7	6	do
323	Dr. Jacques Dorion.....	St. Ours.....	Réclamation contre Nelson.
324	Thomas Laflamme.....	St. Denis.....	do do
325	François Cormier.....	St. Ours.....	do do
326	Victor Jalbert.....	St. Denis.....	11	7	6	Pillage.
327	André Courtemanche.....	do.....	12	8	0	do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE RICHELIEU.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENTE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
328	Joseph Brodeur.....	St. Antoine.....	7	8	8	Pillage.
329	Joseph Belanger.....	St. Denis.....	139	2	2	Incendie.
330	Louis Jendrait.....	do.....	6	13	2	Pillage.
331	François Ménard.....	do.....	17	14	11	do
332	Veuve A. Maillet.....	do.....	2	19	3	do
333	Pierre Haller.....	St. Antoine.....	5	7	6	do
334	François P. Jalbert.....	St. Denis.....	151	11	0	do
335	Veuve S. Mongeon.....	St. Antoine.....	28	6	7	do
336	Veuve Charles Olivier.....	St. Denis.....	15	2	6	do
337	Olivier Chamard.....	do.....	509	3	6	do
338	Louis Brodeur.....	do.....	110	14	9	do
339	F. X. Lenois dit Rolland.....	do.....	50	9	10	do
340	Chas. et Rose Fréchette.....	do.....	10	0	0	Cheval tué.
341	Pierre Têtro dit Ducharme.....	do.....	7	10	0	Pillage.
342	Alexis Ayotte, père.....	do.....	13	12	0	do
343	Louis Grenon.....	do.....	2	15	0	do
344	Joseph Bousquet.....	do.....	17	18	4	do
345	Jacques Desnages.....	St. Antoine.....	4	19	6	do
346	J. Baptiste Maillet.....	St. Denis.....	236	19	7	do
347	Louis Chagnon.....	do.....	16	9	2	do
348	Scholastique Chewett.....	do.....	14	18	8	do
349	Amable Pion.....	Baie du Febvre.....	5	6	8	do
350	J. B. Paynotte, père.....	St. Antoine.....	3	5	0	do
351	Francis Vandondaigue dit Gadbois.....	St. Denis.....	48	19	5	do
352	J. B. Vandondaigue.....	do.....	17	7	5	Pillage.
353	Simon Jussaume.....	Contreccœur.....	28	17	8	do
354	Christophe Phanoëuf.....	St. Denis.....	23	5	0	do
355	F. X. Laforce.....	do.....	12	15	0	do
356	J. B. Masse.....	do.....	62	4	2	do
357	Pierre Lamotte.....	do.....	19	18	10	do
358	David Guertin.....	do.....	8	10	0	do
359	Michel Richard.....	do.....	0	13	4	do
360	Veuve J. B. Bayard.....	do.....	2	0	10	do
361	Veuve Charles Picard.....	St. Hyacinthe.....	175	0	0	do
362	Veuve Pierre Paquet.....	St. Denis.....	8	14	2	do
363	Marie Monette.....	do.....	5	12	6	do
364	Veuve Jos. Haller.....	St. Antoine.....	11	11	2	Fusil et logement de troupes.
365	Veuve F. T. Mignault.....	St. Denis.....	115	15	6	Pillage.
366	Gédon Cormier.....	St. Antoine.....	7	4	10	do
367	Denis Bousquet.....	St. Denis.....	10	5	9	do
368	Joseph Bousquet.....	do.....	4	5	0	do
369	Hector Durat.....	St. Charles.....	206	8	2	do
370	Louis Brodeur.....	do.....	30	19	10	do
371	Esther Tétrault.....	St. Denis.....	11	4	2	do
372	Marie Perrin dit St. Pierre.....	do.....	1	16	0	do
373	Ignace Fortier.....	do.....	5	7	6	do
374	Pierre Morin.....	do.....	5	1	10	do
375	Toussaint Champeaux.....	Ste. Rosalie.....	7	5	5	Pillage et logement de troupes.
376	Levy Larne.....	St. Denis.....	13	19	0	Pillage.
377	Toussaint Bousquet.....	do.....	4	0	0	Fusil livré.
378	Joseph Gamain.....	St. Ours.....	12	16	0	Pillage.
379	Toussaint Patenaude.....	Belœil.....	16	11	0	Pillage et logement de troupes.
380	Louis Mongé.....	St. Ours.....	62	10	8	Pillage.
381	Charles Lebeau.....	St. Denis.....	8	11	3	do
382	Hypolite Mongé.....	St. Ours.....	52	14	5	do
383	J. B. Lacroix.....	St. Denis.....	6	5	9	do
384	Joseph Gravelle.....	do.....	2	8	1	do
385	Joseph Gavit.....	do.....	6	17	5	do
386	Veuve Joseph Maheu.....	do.....	2	3	0	do
387	François Gaudette.....	St. Antoine.....	1	6	10	do
388	Michel Caron.....	do.....	1	10	0	do
389	François Caron.....	do.....	4	18	0	do
390	Abraham Paquet.....	do.....	8	2	8	do
391	J. Baptiste Gaudette.....	do.....	7	0	8	do
392	Joseph Thibodeau.....	St. Denis.....	5	4	4	do
393	George St. Germain.....	do.....	97	15	8	do
394	J. B. Renaud.....	St. Antoine.....	3	10	8	do
395	Antoine Tremblay.....	Contreccœur.....	1	15	0	do
COMTÉ DE VERCIÈRES.						
396	François L. J. Heueux.....	Contreccœur.....	239	10	0	Pillage et logement de troupes.
397	Augustin Perrin.....	St. Hilaire.....	23	17	4	Pillage.
398	J. B. E. Durocher.....	St. Charles.....	403	17	8	do

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
399	M. Chanon dit Colonas...	Verchères.....	13	7	5	Pillage.
400	Christophe L'Hussier....	Varennés.....	2	8	4	do
401	Janvier Bassière.....	Verchères.....	1	8	3	do
402	François Brien.....	do.....	18	14	7	do
403	Joseph Beaugard.....	do.....	12	19	4	do
404	Veuve Joseph Amiot.....	do.....	8	19	5	do
405	Veuve X. Larose.....	do.....	2	7	6	do
406	Jacques Fontain, fils....	do.....	3	15	9	do
407	Joseph Dansereau.....	do.....	44	7	6	do
408	Louis Monastiasse.....	do.....	9	2	6	do
409	Jérôme Brunelle.....	do.....	7	12	9	do
410	Xavier Tétreau.....	do.....	10	2	8	do
411	Pierre Robert.....	do.....	7	14	9	do
412	Joseph Dansereau.....	do.....	5	13	11	do
413	Michel Bouregard.....	do.....	25	1	8	do
414	Xavier Malhiot.....	do.....	84	9	1	Pillage et logement de troupes.
415	Michel Leronger.....	do.....	6	13	11	Pillage.
416	Joseph Bouregard.....	do.....	5	0	0	do
417	F. X. Chanon dit Cabanu..	do.....	2	5	0	do
418	J. B. H. Rouville.....	Sorel.....	567	6	4	Pillage et pension d'officiers.
419	François Amiot.....	Verchères.....	14	0	5	Pillage.
420	Joseph Milotte.....	do.....	7	3	10	do
421	David Tétrault.....	do.....	10	16	7	do
422	Joseph Bonin.....	Contrecœur.....	25	14	7	do
423	Pierre Moreau.....	do.....	2	5	0	do
424	Michel Longevin.....	Varennés.....	2	0	8	do
425	Joseph Danovais.....	Verchères.....	1	12	11	do
426	J. B. Martin.....	do.....	1	5	0	Fusil livré.
427	Lambert Chicoine.....	do.....	2	0	2	Pillage.
428	Lambert Lapière.....	do.....	0	18	6	do
429	Michæl Bome.....	Chambly.....	284	0	0	Incendie et destruction:
430	Veuve J. B. Jirard.....	Varennés.....	14	15	8	Pillage et logement de troupes.
431	Jean Fontain, père.....	Verchères.....	7	2	9	Pillage.
432	Michel Lussier.....	do.....	4	10	10	do
433	Alexis Pinet.....	Varennés.....	do
434	Charles Bérard.....	Verchères.....	4	13	6	do
435	Louis Chagnon.....	do.....	2	13	6	do
436	Michel Janette.....	do.....	2	15	0	do
437	Toussaint Lamoureux....	do.....	1	5	0	Fusil livré.
438	Ambroise Senécal.....	do.....	10	8	4	Pillage.
439	Thimothé Bertrand.....	do.....	79	12	8	do
440	J. B. Privé.....	do.....	3	15	0	Fusils livrés.
441	Joseph Dansereau.....	do.....	2	2	6	do do
442	Timothé Dansereau.....	do.....	10	12	2	Pillage.
443	Louis Dansereau.....	do.....	3	13	7	do
444	Pierre Dumais.....	do.....	3	4	10	do
445	Michel Burnell.....	Varennés.....	17	12	10	do
446	Joseph Grenon.....	Contrecœur.....	6	3	10	do
447	Narcisse Duhamel.....	do.....	5	17	6	do
448	Paul Grenon.....	do.....	8	0	0	do
449	Joseph Mongeon.....	Verchères.....	14	2	6	do
450	Clément Dansereau.....	Contrecœur.....	16	0	6	do
451	Louis Fiset.....	do.....	2	11	9	do
452	Veuve Noël Geard.....	do.....	3	3	6	do
453	Dorothé Devilleray.....	Varennés.....	2	16	0	Canon livré.
454	Léon Tétreau.....	Verchères.....	2	9	1	Pillage.
455	Joseph Germain.....	do.....	8	18	8	do
456	Veuve A. Germain.....	do.....	5	9	8	do
457	Antoine Joachim.....	do.....	7	5	7	do
458	Joseph Labossière.....	Contrecœur.....	3	15	0	do
459	Etienne Cassévant.....	Verchères.....	11	8	8	do
460	George Weeks et A. } Laframboise..... }	Syndics de la banqueroute de W. } Nelson..... }	19745	15	7	
461	Victoire Chagnon.....	Verchères.....	4	5	0	Pillage.
462	André Chicoine.....	do.....	1	15	0	Fusil livré.
463	Robert Lamoureux.....	Contrecœur.....	2	1	3	Pillage.
464	Joseph Gareau.....	St. Denis.....	12	16	9	do
465	Nicolas Gervais.....	Contrecœur.....	3	17	0	do
466	Veuve A. Marion.....	do.....	30	10	3	do
467	Louis Chanon.....	Verchères.....	1	8	0	do
468	Xavier Polardy.....	do.....	1	5	0	do
469	Frs. Chanon.....	do.....	1	7	6	do
470	Nicholas Dalpy.....	Varennés.....	2	0	0	do
471	Veuve P. V. Gervais.....	Contrecœur.....	3	19	10	do
472	Eloi Chagnon.....	Verchères.....	1	19	5	do
473	Jean Fontaino.....	do.....	5	17	5	do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S. S.)

8 août.

COMTÉ DE VERCHÈRES.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENTE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
474	Joseph Labossière	Contreccœur	5	4	2	Pillage.
475	François Gervais	do	4	3	6	do
476	Olivier Gervais	do	36	15	6	do
477	Olivier Hubert	do	5	18	10	Pillage et logement de troupes.
478	Laurent Hubert	do	3	8	8	Pillage.
479	Clément Chabot	do	5	4	9	do
480	J. B. Lesurot	Verchères	3	10	0	Fusils livrés.
481	Joseph Donais	Contreccœur	3	11	0	Pillage.
482	J. M. Dezardy	do	4	18	0	do
483	Frs. Boisscau	Verchères	1	5	0	Fusil livré.
484	J. B. Donais	Contreccœur	1	14	3	Pillage.
486	F. X. Tétro	Verchères	6	5	11	do
486	Michel Tétro	do	5	14	2	do
487	Augustin Hanfield	do	2	8	4	do
488	J. B. Alette	do	2	7	0	Fusil livré.
489	André Alette	do	2	0	6	do do
490	Pascal Chanon	do	4	17	4	Pillage.
491	Joseph Lacroix	Contreccœur	3	5	6	do
492	Louis Gervais	do	8	7	6	do
493	Augustin Dansereau	Verchères	2	16	5	do
494	Pierre Chicoine	do	1	17	6	Fusil livré.
495	Marel Dansereau	do	2	11	3	Pillage.
496	Joseph Chaput	Contreccœur	4	6	10	do
497	Frs. Lacroix	do	3	7	1	do
498	Joseph Dansereau	Verchères	2	10	0	Fusil livré.
499	François Martel	do	1	5	0	do do
500	Joseph Goyette	do	1	10	8	do do
501	F. X. Paquet	do	1	15	0	do do
502	Jos. Lamoreux	Contreccœur	39	11	0	Pillage.
503	Pierre Janet	Verchères	1	5	0	Fusil livré.
504	Antoine Guindon	St. Antoine	5	3	5	do do
505	Jérôme Richard	Contreccœur	4	4	9	do do
506	Frs. Charbonneau	do	3	0	4	do do
507	J. B. Charbonneau	do	6	0	6	do do
508	Louis Quintin	Varennnes	1	5	0	do do
509	David Laurent	do	10	18	6	Pillage et logement de troupes.
COMTÉ DE HUNTINGDON.						
510	Veuve M. Joyal	Napierville	48	2	2	Incendie.
511	Veuve Frs. Trépanier	do	396	18	4	do
512	Edouard Rémillard	L'Acadie	40	19	8	Pillage.
513	Fabrique de	Napierville	327	12	6	Argent volé.
514	Veuve L. Gagnon	Ste. Valentine	1449	16	6	Pillage.
515	Succession de E. Masson	Beauharnois	1736	4	3	do
517	Damasc Masson	do	1670	16	4	do
COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.						
517	Joseph Beauchamp	St. Augustin	21	12	0	Pillage.
518	Thomas Ethier	St. Benoit	9	9	0	do
519	T. Ethier, comme tuteur de J. Ethier enfant	do	9	2	0	do
520	Xavier Beauchamp	St. Eustache	27	4	0	do
521	Veuve J. B. Villeneuve	Ste. Anne	13	9	6	do
522	Louis N. Rochon	Terrebonne	94	9	4	do
523	Olivier Corbeau	do	2	10	0	Fusil livré.
524	Pierre Lemages	do	2	0	0	do do
525	Félix Limoges	do	1	10	0	do do
526	Paul Ethier	do	2	0	0	do do
527	André Casal dit Giraldo	Ste. Rose	12	10	0	do do et horloge volée.
528	W. H. Scott, M. P. P.	St. Eustache	5349	10	11	Pillage et destruction.
529	Fabrique de	do	6793	15	8	Détruit par le feu.
530	H. Ethier	St. Jérôme	21	12	10	Pillage et destruction.
531	Joseph Lacroix	Ste. Rose	1	10	0	Fusil livré.
532	Joseph Filiatreau	do	2	10	0	do do
533	Veuve H. Leclaire	St. Eustache	276	10	6	Pillage.
534	Adolphe Mariay	Ste. Adèle	44	2	0	do
535	J. B. Pilon	St. Eustache	4	0	0	Destruction.
536	Etienne Beauchamp	do	15	9	5	Pillage et destruction.
537	Bazile Chanon	do	14	16	4	do do
538	Joseph Nadon	do	4	14	0	Destruction.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
539	J. B. Bélanger.....	St. Eustache.....	804	3	6	Destruction et pillage.
540	Isaïe Foisie.....	do.....	432	5	10	Pillage et incendie.
541	Veuve H. St. Germain...	do.....	214	3	0	do do
542	Léon Marie.....	do.....	92	10	7	do do
543	J. B. Dumouchel.....	St. Benoit.....	3874	2	11	do do
544	François Masson.....	St. Eustache.....	88	13	1	do do
545	Simon Benard.....	Ste. Rose.....	11	0	0	Pillage.
546	Veuve Jos. Labelle.....	St. Eustache.....	2	16	2	do et destruction.
547	François Gauthier.....	do.....	20	10	0	Incendie.
548	Grégoire Féré.....	do.....	139	4	3	Pillage.
549	Thomas Paton.....	LaChnte.....	20	10	10	do par les rebelles.
550	Augustin Poudreite.....	Ste. Scholastique.....	163	6	0	do incendie, etc.
551	Louis N. Lazon.....	St. Jérôme.....				
552	Alexis Aubé.....	St. Eustache.....	47	17	8	Pillage et destruction.
553	Jacques Lacombe.....	Ste. Scholastique.....	98	6	2	do do
554	J. B. Lacombe.....	do.....	19	2	6	Pillage.
555	François Tougas.....	do.....	43	0	0	do et destruction.
556	Jacques Lacombe, fils....	do.....	23	17	6	Pillage.
557	Joseph Gauthier.....	do.....	5	3	9	do
558	Mme. Daniel Séguin.....	do.....	2	5	4	do
559	Benjamin Robillard.....	Bytown, (H. C.).....	97	0	0	Incendie.
560	Michel Lauzon.....	St. Eustache.....	72	17	6	Pillage.
561	Charles Charotte.....	Ste. Rose.....	2	10	0	Fusil livré.
562	Joseph Payment.....	St. Eustache.....	27	6	7	Pillage et destruction.
563	Pierre Marie.....	do.....	14	15	3	do do
564	Veuve Jos. Lalonde.....	St. Hermas.....	16	11	7	do do
565	Charles Cheny.....	do.....	97	9	7	do do
566	Joseph Legault.....	do.....	14	4	10	Pillage.
567	Ignace Roderigue.....	do.....	8	7	6	do
568	do do.....	do.....	16	11	7	do et destruction.
569	Veuve Jos. Paquet.....	Bytown.....	52	13	9	Pillage et incendie.
570	Pierre Godin.....	St. Eustache.....	6	5	0	Bœuf pris par les rebelles.
571	Antoine Meloche.....	St. Hermas.....	15	2	10	Pillage.
572	Antoine Godin.....	St. Eustache.....	14	1	6	do
573	Jean E. Clarion.....	St. Benoit.....	21	2	9	Incendie.
574	Veuve Pierre Clarion.....	St. Hermas.....	35	15	4	do
575	Jean Ouimette.....	Ste. Rose.....	1	10	6	Fusil livré.
576	Charles Casseu.....	do.....	1	10	0	do
577	James Watts.....	St. Benoit.....	669	7	1	Pillage et incendie.
578	Damien Masson.....	do.....	519	19	8	Pillage et destruction.
579	François Desoyeaux.....	do.....	106	7	11	do do
580	Paul Séguin.....	do.....	54	16	5	do do
581	Simon Blondin.....	Ste. Rose.....	3	15	0	Fusils livrés.
582	Toussaint Monette.....	St. Benoit.....	31	12	8	Pillage et destruction.
583	Bazile E. André.....	do.....	13	16	0	Pillage.
584	Veuve Jacques Brayer.....	do.....	18	1	3	do
585	Joseph Trottier.....	do.....	19	8	6	do
586	Joseph Cécille.....	do.....	3	10	0	Pillage et destruction.
587	Antoine Raly.....	do.....	12	0	0	do do
588	Hyacinthe Tourangeau.....	do.....	15	5	0	do do
589	J. B. Bouleau.....	do.....	3	4	7	do do
590	Thomas Richer.....	do.....	20	13	0	do do
591	Joseph Lorrier.....	do.....	12	10	0	do do
592	Antoine Frenche.....	do.....	5	4	6	do do
593	Joachim Boyer.....	do.....	23	15	0	do do
594	Jérémié Frenche.....	do.....	5	15	1	do do
595	Joseph Richer.....	do.....	6	12	1	do do
596	Julien Angregnon.....	do.....	9	15	0	do do
597	Veuve H. Proulx.....	do.....	37	13	9	do do
598	Gidéon Menard.....	do.....	18	5	0	do do
599	Louis LeBlanc.....	do.....	47	10	0	Pillage et incendie.
600	Marcel Biroleau.....	do.....	12	11	8	Pillage.
601	Rose A. Brazeau.....	do.....	14	2	1	do
602	Joseph Fortier.....	do.....	41	0	7	do
603	Albert Clément.....	do.....	33	15	0	do
604	Olivier Richer.....	do.....	22	8	2	do
605	Antoine Bertrand.....	do.....	50	2	6	do
606	Mme. Isidore Depocas.....	do.....	5	13	2	do
607	Alexis Robillard.....	do.....	7	3	11	do
608	Jean B. Richer.....	do.....	168	7	9	do
609	Bazile Jeron dit Latulipe..	do.....	248	15	2	Pillage et incendie.
610	M. R. Mongrain.....	do.....	259	7	9	do do
611	Amable Labrosso.....	do.....	452	13	3	do do
612	H. Denis.....	St. Hermas.....	18	5	2	do do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
613	Veuve L. Aubry.....	St. Hermas.....	363	11	10	Pillage et incendie.
614	Ignace Bensanne.....	St. Benoit.....	211	17	0	do do
615	Jacques Beauchamp.....	St. Eustache.....	26	7	4	Pillage.
616	Joseph Perrier.....	Ste. Scholastique.....	612	9	5	do et incendie.
617	H. Parent, père.....	St. Eustache.....	19	10	0	Pillage.
618	Veuve Louis Masson.....	St. Benoit.....	1375	1	6	do et destruction.
619	J. B. Leberçau.....	do.....	150	11	3	do do
620	Joachim Richer.....	Rigaud.....	23	7	0	Pillage.
621	Jean J. Girouard.....	St. Benoit.....	2409	7	0	do et incendie.
622	Dr. Jacques Labrie.....	do.....	500	0	0	Destruction d'un manuscrit de l'histoire du Canada.
623	Veuve J. B. Dumouchel..	do.....	57	16	0	Pillage.
624	Dr. Dumouchel.....	do.....	57	18	6	do
625	Hercule Dumouchel.....	do.....	91	4	2	do
626	Augustin Leberçau.....	do.....	70	3	5	do et incendie.
627	Fabrique de.....	St. Benoit.....	7127	16	0	do do
628	Etienne Chartier.....	Ste. Philomène.....	430	9	0	do do
629	Mme Antoine Talbot.....	St. Pierre du Sud.....	30	7	3	do do
630	Antoine Boucher.....	Deux-Montagnes.....	66	6	3	do do
631	Etienne Dubreil.....	St. Benoit.....	189	13	8	do do
632	Louis Joran dit Latulipe..	do.....	159	13	10	do do
633	Joseph Brazeau.....	do.....	155	18	0	do do
634	Jean B. Vézina.....	do.....	127	2	6	do do
635	Prisque Charbonneau.....	do.....	190	15	0	do do
636	Louis Brazeau.....	do.....	147	1	8	do do
637	Geoffry Perrier.....	do.....	350	19	0	do do
638	Louis Nadon.....	Ste. Rose.....	4	6	4	Fusils livrés.
639	Veuve J. B. Beautron.....	St. Eustache.....	39	1	3	Pillage et dommages.
640	Luc Girouard.....	do.....	12	9	3	Pillage.
641	Emery Féré.....	do.....	150	19	3	do et incendie.
642	Julie Féré.....	do.....	66	12	1	Pillage.
643	John Dunn.....	do.....	94	18	11	do et incendie.
644	Veuve Laurent Vernits..	do.....	7	0	0	do do
645	Adélaïde Delage.....	do.....	5	13	4	do do
646	J. B. Laviolette.....	do.....	230	0	0	Incendie.
647	Joseph Beauchamp.....	do.....	6	2	1	Pillage.
648	Paul Richard.....	do.....	204	10	6	do et incendie.
649	Michel Legot.....	do.....	34	0	10	Pillage.
650	François Malette.....	do.....	33	5	0	do
651	Augustin Laurent.....	do.....	11	8	9	do
652	Antoine Dugnette.....	St. Augustin.....	21	6	8	do
653	Veuve A. Lalonde.....	Bytown.....	3	18	3	Destruction.
654	Charles Paradis.....	St. Eustache.....	8	12	6	Fusils livrés.
655	James Carter.....	Gore.....	12	10	0	Destruction.
656	Charles Champagne.....	St. Eustache.....	23	17	8	Pillage.
657	Joseph Lebrun.....	do.....	6	9	3	do
658	Eustache Desforges.....	do.....	52	10	0	Incendie.
659	Joseph Rockburn dit La- roque.....	do.....	90	17	5	do
660	Amable Martel.....	do.....	17	1	3	do
661	François Caré.....	do.....	80	4	9	Pillage.
662	Louis Aubry.....	Ste. Scholastique.....	5	4	9	do
663	J. B. Rochon.....	St. Eustache.....	39	8	9	do
664	Antoine Groult.....	St. Augustin.....	24	7	6	do
665	Veuve François Masson..	do.....	202	16	2	Incendie, etc.
666	Hilaire Desjardins.....	Ste. Scholastique.....	6	15	9	Pillage.
667	J. B. Desjardins.....	do.....	7	18	4	do
668	Xavier Leclair.....	St. Eustache.....	30	16	10	do
669	Marie Bélanger.....	do.....	223	1	9	do
670	Veuve George Johnston..	do.....	56	10	0	Incendie, etc.
671	Jos. Beautron dit Major.	Ste. Scholastique.....	483	8	9	do
672	Francis Cheffer et M. Bi- roleau.....	do.....	43	2	6	do
673	Edouard Beautron.....	do.....	521	4	7	do
674	J. B. Biroleau.....	St. Eustache.....	2	0	0	Pillage.
675	Joseph Tassé.....	Petite Nation.....	77	10	11	do et incendie.
676	Toussaint Goyer.....	St. Eustache.....	16	19	1	Pillage.
678	Veuve L. Vennet.....	Ste. Scolastique.....	74	10	0	Incendie, etc.
679	Alexis Robillard.....	do.....	5	10	4	Pillage.
680	Frs. Danis.....	Plattsburgh, Etats-Unis..	116	15	0	Incendie, etc.
681	Hyacinthe Dorion.....	Ste. Scholastique.....	355	15	3	do
682	Charles Fortier.....	* do.....	9	14	11	Pillage.
683	J. B. Richer.....	St. Benoit.....	44	19	0	do et incendie.
684	Frs. Delage.....	St. Eustache.....	2	10	0	Fusils livrés.

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S. S.)

8 août.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
685	Veuve A. Rochon.....	St. Eustache	52	14	9	Pillage.
686	Jos. Robillard.....	do	29	8	10	do
687	Pierre Maisonneuve.....	Ste. Scholastique.....	17	4	8	do
688	Joachim Lalonde.....	St. Benoit.....	23	17	5	do
689	J. S. Vallée.....	Ste. Scholastique.....	107	16	4	Incendie, etc.
690	Frs. Guendon.....	St. Eustache.....	8	5	0	Pillage.
691	Lambert Guérin.....	do	4	10	0	Fusil livré.
692	Jacob Barcelo.....	Ste. Scholastique.....	1256	6	0	Incendie, etc.
			95750	5	8	

Les réclamations ci-dessus ont toutes été examinées, mais le montant n'en a pas encore été adjugé.

LES RÉCLAMATIONS SUIVANTES N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉES.

COMTÉS DE ROUVILLE ET MISSISCOUIE.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1	Jérémie Babien.....	Henryville.....	5	0	0	Pillage, incendie et destruction.
2	Joseph Potoice.....	do	59	12	6	do do do
3	Seth Warner.....	do	159	14	10	do do do
4	Léonard Brown.....	Dunham	75	0	0	do do do
5	Willard Nichols.....	Clarenceville	27	5	0	do do do
6	J. et E. Gerrish.....	Philipsburgh.....	273	15	0	do do do
7	John Henderson.....	do	30	10	0	do do do
8	Seneca Robinson.....	do	31	17	10	do do do
9	Daniel Bush.....	Clarenceville	12	15	0	do do do
10	William Chitter.....	do	111	2	6	do do do
11	François Bécharde.....	St. Grégoire.....	87	10	0	do do do
12	Joseph Vinette.....	Ste. Marie	3	7	0	do do do
13	François Chabot.....	St. Matthias.....	3	15	0	do do do
14	N. A. Brouillet.....	Ste. Marie.....	4	5	6	do do do
15	François Vigeant.....	do	9	17	11	do do do
16	Noël Benjamin.....	do	34	10	0	do do do
17	Abraham Arcand.....	Charteville.....	5	8	0	do do do
18	Luke Fagan.....	Ste. Marie	6	15	0	do do do
19	J. Baptiste Fontain.....	St. Hilaire.....	29	8	3	do do do
20	Joseph Roy.....	do	2	0	0	do do do
21	J. Baptiste Gaboury.....	do	2	0	0	do do do
22	Joseph Dubé.....	do	1	10	0	do do do
23	Louis G. Authier.....	do	2	0	0	do do do
24	François Macé.....	St. Athanase.....	213	15	6	do do do
25	Jean Baptiste Lomme.....	St. Matthias.....	17	18	6	do do do
26	E. Douville.....	St. Hilaire.....	5	18	8	do do do
27	Etienne Poulin.....	Ste. Marie.....	3	3	9	do do do
28	Jacques Robitaille.....	St. Hilaire.....	25	2	6	do do do
29	Pierre Vien.....	St. Grégoire.....	6	8	9	do do do
30	Eustache Gratton.....	Ste. Marie.....	10	3	4	do do do
31	J. B. Bessette.....	do	4	13	0	do do do
32	L. Marcoux.....	do	12	13	3	do do do

COMTÉ DE CHAMBLY.

No. de la ré- clamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RESIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.		
			£	s.	d.			
33	François Camulin.....	St. Bruno	2	0	0	Pillage, incendie et destruction.		
34	Joseph Lambert.....	Chambly	3	0	0	do	do	do
35	Pierre Robert.....	St. Bruno.....	1	10	0	do	do	do
36	Bazile D'Argueau.....	Longueuil.....	1	5	0	do	do	do
37	Pierre Cusson dit Lange.	St. Bruno.....	10	6	9	do	do	do
38	Joseph Huot.....	Longueuil	1	10	0	do	do	do
39	Charles Laforce.....	Boucherville						
40	Frs. Méd. Pétremoulx.....	St. Philippe.....	50	0	0	do	do	do
41	Joseph Méd. Pétremoulx.	St. Jean.....	19	0	0	do	do	do
42	Charles Bonneau.....	do	27	2	10	do	do	do
43	François Ranger.....	Blairfindie.....	1124	10	4	do	do	do
44	Godefroy Dubuc.....	Chambly	2	10	0	do	do	do
45	Jean G. Roy.....	Blairfindie.....	65	1	0	do	do	do
46	Antoine Rocheleau.....	Chambly.....	1	10	0	do	do	do
47	Amable Robert.....	do	46	18	0	do	do	do
48	Veuves Sicard et Morand.	Belœil.....	200	0	0	do	do	do
COMTÉ DE ST. HYACINTHE.								
49	Joseph Chapdelain.....	La Présentation.....	3	8	7	do	do	do
50	François Larivière.....	do	3	16	3	do	do	do
51	Cléophas Bernard.....	do	3	6	8	do	do	do
52	François Gosselin.....	do	3	3	2	do	do	do
53	Veuve C. Marchessault.	St. Antoine.....	96	13	10	do	do	do
54	J. B. Bourque.....	St. Damase.....	161	0	0	do	do	do
55	William Bunoughs.....	Barnston	26	18	3	do	do	do
56	Veuve Charles Boucher..	La Présentation.....	1	12	6	do	do	do
57	François Girard.....	St. Césaire.....	2	3	0	do	do	do
58	Alexandre Daigle.....	La Présentation.....	28	2	6	do	do	do
59	Charles Boucher.....	do	1	3	0	do	do	do
60	S. T. Lésperance.....	do	852	18	3	do	do	do
61	Thomas Nadeau.....	St. Césaire.....	4	2	3	do	do	do
62	François Maillé.....	do	8	3	0	do	do	do
63	Pierre Danois.....	La Présentation.....	1	19	0	do	do	do
64	D. G. Morrison.....	St. Hyacinthe.....	140	10	0	do	do	do
65	J. Bte. Maiotte.....	St. Césaire.....	20	7	0	do	do	do
66	Prudent Huot.....	do	11	8	7	do	do	do
67	Joseph Lavallé.....	La Présentation.....	3	0	6	do	do	do
68	Joseph Tétreau.....	St. Césaire.....	3	7	8	do	do	do
69	Antoine Morin.....	do	4	8	6	do	do	do
70	Alexandre LeBlanc.....	St. Pie	4	11	4	do	do	do
71	François Allard.....	St. Césaire.....	7	0	0	do	do	do
72	Grégoire Chabot.....	St. Dominique.....	1	10	6	do	do	do
73	Pierre Millette.....	La Présentation.....	1	3	0	do	do	do
COMTÉ DE RICHELIEU.								
74	J. B. Blanchard.....	St. Marc.....	49	9	0	do	do	do
75	Pierre Vel dit Sansoney..	St. Ours	2	16	9	do	do	do
76	François Mathieu.....	do	12	12	6	do	do	do
77	D. Vallières.....	St. Charles.....	10	14	8	do	do	do
Nul	J. B. Pion.....	St. Ours.....						
78	Xavier Levitre.....	do	4	10	7	do	do	do
79	Veuve L. St. Jacques.....	St. Denis.....	175	16	8	do	do	do
80	Florentine Vigeant.....	do	2	10	0	do	do	do
81	Séraphin Bourque.....	do	2	0	0	do	do	do
82	Olivier Benoit.....	do	1	10	0	do	do	do
83	André Mahuc.....	do	1	5	0	do	do	do
84	Louis Archambault.....	do	1	5	0	do	do	do
85	H. D'Eschambault.....	Boucherville.....	174	13	5	do	do	do
86	L. F. D'Eschambault.....	St. Denis.....	90	5	0	do	do	do
87	Dr. W. D'Eschambault..	do						
88	Charles Valin.....	do	3	8	3	do	do	do
89	Nicolas Lenoix.....	St. Antoine.....	45	15	0	do	do	do
90	Pierre Côté.....	St. Denis.....	11	0	9	do	do	do
91	Antoine Lame.....	St. Antoine.....	1	0	0	do	do	do
92	Augustin Vincart.....	St. Denis.....	12	13	6	do	do	do
93	François Fontaine.....	do	1	15	0	do	do	do
94	Joseph Laliberté.....	St. Antoine.....	1	5	6	do	do	do
95	Augustin Lachapelle.....	St. Charles.....	3	0	0	do	do	do
96	Joseph Borthiaume.....	St. Denis.....	2	0	0	do	do	do
97	Louis Lagieu.....	do	2	5	4	do	do	do
98	Pierre Menard.....	St. Antoine.....	6	10	0	do	do	do
99	Pierre Renaud.....	do	3	18	9	do	do	do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B. C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE RICHELIEU.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
100	Louis Geurout.....	St. Denis.....	1290	15	8	Pillage, incendie et destruction.
101	Pierre Bourgeois.....	do	38	7	1	do do do
COMTÉ DE VERCHÈRES.						
102	Louis L'Huissier.....	Verchères.....	0	19	3	Pillage, incendie et destruction.
103	Joseph Mongeau.....	Varennnes.....	0	15	0	do do do
104	Louis A. Robitaille.....	do	72	10	4	do do do
105	Alexis Démarais.....	Verchères.....	2	3	0	do do do
106	Henriette Logeau.....	Varennnes.....	0	10	1	do do do
	Null Pierre Bourgeois.....	do				
107	Moïse Boisseau.....	Verchères.....	2	1	3	do do do
108	Denis Chagnon.....	do	4	13	9	do do do
COMTÉ DE HUNTINGDON.						
109	Julien Remillard.....	Napierville.....	648	19	7	Pillage, incendie et destruction.
110	Basile Robert.....	do	28	11	0	do do do
111	A. Cyre.....	do	937	0	11	do do do
112	François Thibeau.....	do	26	12	2	do do do
113	Louis Monbelean.....	Ste. Marguerite.....	21	2	6	do do do
114	J. Bte. Delorier.....	Napierville.....	36	6	4	do do do
115	Alexis Benoit.....	do	44	13	1	do do do
116	Joseph Remillard.....	do	14	15	0	do do do
117	Louis Guerin.....	do	12	2	0	do do do
118	J. Bte. Giroux.....	do	70	18	8	do do do
119	Frédéric Miller.....	Lacolle.....	187	5	0	do do do
120	Julien Fontaine.....	Napierville.....	38	11	0	do do do
121	Louis Bélanger.....	do	13	15	10	do do do
122	Moïse Pinsonnault.....	Ste. Valentine.....	63	17	6	do do do
123	Joseph Roberge.....	do	113	16	10	do do do
124	Ambroise Hébert.....	Napierville.....	13	6	9	do do do
125	Antoine Bélanger.....	do	31	10	3	do do do
126	Veuve Lambert Fontaine.....	do	195	3	11	do do do
127	Joseph Grégoire, père ..	do	340	6	3	do do do
128	François Gamache.....	do	25	13	6	do do do
129	Marie M. Girard.....	Henryville.....	77	4	0	do do do
130	Laurent Raignault.....	Napierville.....	204	11	0	do do do
131	Paschal Blais.....	do	62	15	0	do do do
132	François Remillard.....	Blairfindie.....	218	17	6	do do do
133	Joseph Smith.....	Napierville.....	434	19	4	do do do
134	Célestin Lucier.....	do	10	0	0	do do do
135	Louis Martin.....	do	2	14	6	do do do
136	J. B. Dozois.....	do	14	0	0	do do do
137	François Pattenau.....	Sherrington.....	89	5	11	do do do
138	Antoine Denault.....	St. Edouard.....	77	3	3	do do do
139	François Fauchez.....	Napierville.....	12	14	3	do do do
140	Thomas Hodgson.....	Lacolle.....	12	16	9	do do do
141	Joseph Trudeau.....	Napierville.....	386	9	6	do do do
142	Laurent Surprenant.....	do	3	15	0	do do do
143	Edward Williams.....	Burtonville.....	7	11	3	do do do
144	Dame F. Trudeau, veuve.....	Napierville.....	34	1	9	do do do
145	Célestin Bédard.....	do	37	17	0	do do do
146	Jacques Demers.....	do	163	0	0	do do do
147	Isai Martin.....	do	20	0	0	do do do
148	Joseph O. Breen.....	do	6	6	1	do do do
149	François Christie.....	do	51	13	5	do do do
150	Simon Lacroix.....	do	6	1	0	do do do
151	Maturin Boulée.....	do	90	2	3	do do do
152	Pierre Granger.....	do	11	10	0	do do do
153	Pierre Martin.....	do	42	8	6	do do do
154	François Martin.....	do	9	6	5	do do do
155	Simon Martin.....	do	13	0	0	do do do
156	Simon Larreau.....	do	133	7	0	do do do
157	François Remillard, fils..	do	69	5	0	do do do
158	Laurent Coutu.....	do	26	18	0	do do do
159	Veuve Charles Pouliotte.....	do	10	2	4	do do do
160	Xavier Barbault.....	do	389	14	6	do do do
161	Pierre Perrier.....	do	28	8	4	do do do
162	Anselme Paré.....	do	28	14	8	do do do
163	Michel Moisan.....	do	37	17	2	do do do
164	Richard Eaman.....	do	36	0	0	do do do
165	Veuve A. Turgeon.....	do	265	1	10	do do do
166	François Giroux.....	do	10	11	9	do do do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

5 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.—(Continuation.)

5 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENTE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
167	Julien Ricard	Ste. Valentine	5	7	10	Pillage, incendie et destruction.
168	Louis Létourneau	Napierville	29	14	0	do do do
169	Pierre Pattenaude	Henningford	17	7	6	do do do
170	No Robert Bell	St. Edouard	91	8	3	do do do
171	Alexis Couture	Napierville	7	14	0	do do do
172	Toussaint Martin	Ste. Valentine	497	2	6	do do do
173	Joseph Ethier dit Dragon	do	32	12	0	do do do
174	Louis Senné	do	24	18	4	do do do
175	François Gamache	Napierville	35	16	8	do do do
176	J. B. Tremblay	do	47	10	3	do do do
177	Toussaint Lavoie	do	26	7	1	do do do
178	Veuve Chouinard	do	76	14	10	do do do
179	François Nolet	do	4	15	0	do do do
180	J. G. Lancing	Lacolle	168	1	8	do do do
181	Toussaint Lavoie, fils	Napierville	4	18	11	do do do
182	George Cronkwright	Lacolle	531	17	0	do do do
183	Louis Ethier, père	Ste. Valentine	80	0	0	do do do
184	Louis Ethier dit Dragon	do	27	11	3	do do do
185	Eustache Chouinard	Napierville	20	12	5	do do do
186	Mark Elvidge	Odelltown	226	7	6	do do do
187	Aaron Traver	Lacolle	247	18	9	do do do
188	Edouard Cyre	Napierville	82	17	9	do do do
189	Veuve Joseph Latour	do	57	13	0	do do do
190	Amable Barrette	do	46	1	6	do do do
191	Etienne Beaudoin	do	4	15	2	do do do
192	Pierre Turgeon	do	15	1	8	do do do
193	Cassimiro Martineau	do	30	5	0	do do do
194	J. Baptiste Hall	do	20	17	6	do do do
195	J. B. Berthiaume	do	9	6	3	do do do
196	Joseph Brisset	St. Edouard	146	8	4	do do do
197	Andrew Boyington	Napierville	23	9	0	do do do
198	Veuve Charles Langlois	do	5	6	0	do do do
199	Moïse Sans Cartier	do	2	19	3	do do do
200	Augustin Grenon	do	12	19	8	do do do
201	Joseph Hébert	do	6	5	0	do do do
202	Hubert Dupuis	do	3	19	0	do do do
203	Louis Mécier	do	13	2	6	do do do
204	Joseph Lefebvre	St. Edouard	6	5	0	do do do
205	John Odell	Lacolle	258	2	6	do do do
206	Joseph J. Odell	do	24	3	2	do do do
207	Thomas Scafe	do	16	13	10	do do do
208	Alexis Durocher	Napierville	35	4	0	do do do
209	Pierre Bissonnette	do	4	2	6	do do do
210	J. Bertrand, écr	Lacadie	82	5	0	do do do
211	B. Bouchard	Ste. Valentine	17	12	6	do do do
212	Pierre Vésina	Napierville	58	15	0	do do do
213	Pierre Lémelin	do	21	10	0	do do do
214	Louis Lémelin	do	95	4	2	do do do
215	J. H. Surprenant	do	22	15	0	do do do
216	Benjamin G. Manning	Lacolle	12	15	9	do do do
217	David Chouinard	Napierville	181	7	1	do do do
218	Raymond Robert	do	25	8	11	do do do
219	François Pattenaude	L'Acadie	51	10	10	do do do
220	Julien Pattenaude	Napierville	23	7	0	do do do
221	Abraham Bérubé	do	20	5	6	do do do
222	Théodore Provost	St. Edouard	3	13	1	do do do
223	Richard Martineau	Napierville	18	9	7	do do do
224	Michel Belle	St. Edouard	21	15	5	do do do
225	J. B. Parault	Napierville	10	13	4	do do do
226	Jacques Mélièver	Ste. Valentine	28	4	1	do do do
227	Moïse Latour	Napierville	19	9	6	do do do
228	Pierre Godin	Ste. Valentine	10	12	6	do do do
229	Ambroise Landry	Napierville	12	10	0	do do do
230	George Curry	Lacolle	79	0	1	do do do
231	Joseph Lamoureux	Napierville	44	17	6	do do do
232	Josep Lamoureux, fils	do	9	14	6	do do do
233	Jacques Catudal	do	37	7	4	do do do
234	Antoine Boyé	Blairfindie	70	9	4	do do do
235	J. B. Frédette, fils	Napierville	69	10	5	do do do
236	J. B. Frédette, père	do	26	9	2	do do do
237	Louis Audette	Ste. Valentine	30	18	0	do do do
238	Hubert Demers	do	163	19	0	do do do
239	Anbin Gamache	do	30	0	6	do do do
240	George Smith	Napierville	14	15	6	do do do
241	J. J. et J. Odell et Cie	Lacolle	133	0	0	do do do
242	Ira Wilson	do	11	16	3	do do do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
243	David Fredette.....	Sherrington.....	48	1	6	Pillage, incendie et destruction.
244	Julien Fredette.....	do.....	45	19	3	do do do
245	Thomas Hewson.....	Lacolle.....	16	16	0	do do do
246	Veuve Louis Griffard.....	Napierville.....	17	13	11	do do do
247	Ambroise Paré.....	do.....	256	1	0	do do do
248	Ralph Moore.....	Lacolle.....	44	12	8	do do do
249	Antoine Fillion.....	Napierville.....	49	0	0	do do do
250	Antoine Marchessault.....	do.....	57	17	10	do do do
251	Hubert Grégoire, fils.....	do.....	45	5	0	do do do
252	Alexandre Pinsonnault.....	Ste. Valentine.....	211	15	0	do do do
253	Pierre Blais.....	Napierville.....	3	0	0	do do do
254	Veuve Thomas Guay.....	Ste. Valentine.....	15	15	0	do do do
255	Veuve M' Cabe.....	Napierville.....	47	14	4	do do do
256	Crispain Guay.....	Ste. Valentine.....	9	15	6	do do do
257	Ambroise Guay.....	Lacolle.....	13	12	0	do do do
258	Médard Dupuis.....	St. Edouard.....	34	11	0	do do do
259	F. X. Latour.....	Napierville.....	41	17	0	do do do
260	Zenas Clarke.....	Lacolle.....	15	2	6	do do do
261	J. Bte. Palin.....	Napierville.....	10	8	0	do do do
262	Joseph Monjeau.....	Ste. Valentine.....	40	6	3	do do do
263	Luc Perrin.....	St. Edouard.....	5	15	10	do do do
264	Joseph Bello.....	Napierville.....	10	7	6	do do do
265	Joseph Daumé dit La- violette.....	Lacolle.....	7	16	3	do do do
266	Augustin Plauquin.....	do.....	158	8	6	do do do
267	François Monnette.....	St. Edouard.....	31	10	9	do do do
268	Julien Monnette.....	do.....	1	10	0	do do do
269	Jacob Rémillard.....	Napierville.....	5	10	0	do do do
270	L. M. Ducoigne.....	Blairfindie.....	208	18	0	do do do
271	Dominique Monet.....	St. Rémi.....	402	0	0	do do do
272	Isaac Henkel.....	St. Edouard.....	7	0	0	do do do
273	J. B. Lukin, N. P.....	Napierville.....	250	0	0	do do do
274	F. X. Dumas.....	Lacolle.....	31	7	6	do do do
275	Laurent Carpentier.....	do.....	15	12	6	do do do
276	Michel Normandin.....	do.....	5	5	0	do do do
277	Joseph Palin.....	Ste. Valentine.....	16	4	0	do do do
278	François Ethier.....	do.....	13	0	0	do do do
279	Paul E. Fortin.....	do.....	5	10	6	do do do
280	François Fontaine.....	Blairfindie.....	19	0	0	do do do
281	François Ranger.....	do.....	246	5	0	do do do
282	do do.....	L'Acadie.....	302	10	0	do do do
283	William Robinson.....	Lacolle.....	64	17	5	do do do
284	Veuve J. Bonneau.....	Ste. Valentine.....	2	1	3	do do do
285	Pierre Hébert.....	Napierville.....	20	16	0	do do do
286	Ambroise Charbonneau.....	do.....	136	16	2	do do do
287	Alexis Hébert.....	do.....	86	1	5	do do do
288	Amable Denant.....	Ste. Valentine.....	1	0	0	do do do
289	Edouard Chattelle.....	Napierville.....	71	18	6	do do do
290	Louis Dumais.....	Ste. Valentine.....	48	0	11	do do do
291	Veuve J. Blain.....	do.....	1	10	0	do do do
292	Antoine Beloin.....	Napierville.....	20	10	0	do do do
293	Julien Landry.....	Ste. Valentine.....	46	9	2	do do do
294	Alexis Pattonaude.....	do.....	37	18	9	do do do
295	Narcisse Grégoire.....	Napierville.....	8	14	6	do do do
296	Joseph Marceau.....	do.....	87	17	4	do do do
297	Veuve N. Gamache.....	do.....	15	10	2	do do do
298	Médard Lucier.....	do.....	6	7	0	do do do
299	J. M. Bonneau.....	do.....	6	8	9	do do do
300	Eusèbe Robert.....	do.....	7	10	0	do do do
301	Veuve J. B. Cyré.....	do.....	24	19	11	do do do
302	Uriah Traver.....	Lacolle.....	46	17	6	do do do
303	Zozains Tremblay.....	Napierville.....	10	0	0	do do do
304	Louis Dupuis.....	Lacolle.....	464	15	0	do do do
305	Antoine Hébert.....	Napierville.....	10	0	7	do do do
306	Veuve J. Lamoureux.....	do.....	104	3	3	do do do
307	Joseph Brisson.....	St. Rémi.....	7	10	0	do do do
308	Pierre Surprenant.....	Lacolle.....	108	7	0	do do do
309	Michel Richard.....	do.....	40	14	0	do do do
310	Simon Corbière.....	do.....	65	9	10	do do do
311	Grégoire Guay.....	Ste. Valentine.....	7	18	0	do do do
312	Homer Woodsworth.....	Lacolle.....	9	0	8	do do do
313	Louis Fréchette.....	Napierville.....	11	11	6	do do do
314	Charles Latemount.....	Lacolle.....	52	8	4	do do do
315	Marie A. Lanoue.....	Napierville.....	28	10	6	do do do
316	J. B. Daigneau.....	Lacolle.....	77	1	7	do do do
317	Laurent Caron.....	do.....	20	7	9	do do do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.—(Continuation.)

8 août.

No. de la ré- clamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
318	Antoine Daigneau	Lacolle	16	17	11	Pillage, incendie et destruction.
319	Alexis Hébert	Napierville	17	18	4	do do do
320	Jean Montenémé	Lacolle	43	14	0	do do do
321	Michael Grimes	do	11	17	4	do do do
322	Veuve Baptiste Boyer	St. Edouard	156	15	11	do do do
323	Ambroise Poisseau	Lacolle	140	13	0	do do do
324	Michel Lucier	Napierville	132	5	0	do do do
325	Augustin Bissonnette	Ste. Valentine	75	6	3	do do do
326	Olivier Bédard	Napierville	5	17	3	do do do
327	Pierre Reigner	Lacolle	29	9	3	do do do
328	Edouard Bédard	do	7	4	6	do do do
329	Isaac Hébert	Napierville	3	11	6	do do do
330	Laurent Corbière	Lacolle	142	15	4	do do do
331	J. B. Loblanc	Napierville	21	10	0	do do do
332	George Keddy	Lacolle	52	0	6	do do do
333	J. B. Pattenau	do	145	3	8	do do do
334	J. B. Bousquet	do	5	13	9	do do do
335	Alexis Hébert	Napierville	1	9	9	do do do
336	Toussaint Cirec	St. Edouard	6	12	6	do do do
337	Joseph Beaudin	St. Jacques	79	14	2	do do do
338	James Coey	Sherrington	5	0	0	do do do
339	Guillaume Belouin	Lacolle	47	15	0	do do do
340	François Rémillard	do	96	4	2	do do do
341	David Laurd	Blairfindie	20	0	0	do do do
342	Thomas Couture	Lacolle	83	8	10	do do do
343	David Roy	Blairfindie	125	15	0	do do do
344	Laurent Dupuis	Napierville	45	18	2	do do do
345	Pierre Bousquet	Lacolle	60	18	4	do do do
346	Josephet Lacroix	Napierville	5	3	3	do do do
347	Charles Roy	Blairfindie	25	8	4	do do do
348	Laurent Roy	do	34	17	6	do do do
349	Julien Couture	do	14	17	6	do do do
350	Antoine Merizzie	Napierville	912	13	2	do do do
351	Louis Toupin	Ste. Valentine	38	13	6	do do do
352	Antoine Boissencau	do	50	0	0	do do do
353	Joseph Tellier	Napierville	21	2	6	do do do
354	Noël Thibault	Ste. Valentine	20	19	0	do do do
355	Héritier de veuve. P. Bour- deau	do	3	0	0	do do do
356	Vital Bouchard	Napierville	62	2	6	do do do
357	Ignace Fradette	do	13	10	10	do do do
358	Constant Bousquet	do	501	3	5	do do do
359	Joseph Traham	do	62	6	10	do do do
360	Luc Verdon	St. Edouard	49	18	0	do do do
361	Antoine Gamache	Ste. Valentine	12	19	8	do do do
362	Pierre Cyr	Napierville	20	0	0	do do do
363	Alexis Brunelle	do	34	15	0	do do do
364	Etienne Brunelle	do	25	19	3	do do do
365	Augustin Beaudreau	do	21	13	0	do do do
366	Louis Thétro	do	4	12	11	do do do
367	Joseph Hébert	do	7	15	0	do do do
368	Isaie Martin	do	7	15	0	do do do
369	Alexis Benoit	do	7	15	0	do do do
370	Paul Lorette	Lacolle	12	0	5	do do do
371	Joseph Ethier	Ste. Valentine	15	0	0	do do do
372	Veuve J. Côté	Napierville	4	8	0	do do do
373	Veuve Joseph Latour	do	13	10	0	do do do
374	Warren Johnson	Lacolle	14	12	3	do do do
375	Basile Lussiere	do	15	9	6	do do do
376	James O'Connor	do	25	11	0	do do do
377	André Marois	Napierville	11	0	0	do do do
378	Pierre Paulin	do	18	9	6	do do do
379	Antoine Forgeue	Ste. Valentine	20	0	0	do do do
380	Joseph Piedalu	Blairfindie	133	14	10	do do do
381	Dominique Piedalu	do	24	9	4	do do do
382	Albert Couture	Lacadie	22	4	6	do do do
383	John Stockdale	Napierville	15	5	0	do do do
384	Joseph Alexander	do	14	15	0	do do do
385	John Wrights	Lte. Valentine	49	17	6	do do do
386	Maxime Hénaud	do	54	5	9	do do do
387	Ambroise Sabourin	do	24	0	11	do do do
388	Alexandre Joiner	Lacolle	35	0	6	do do do
389	Jean Lévêque	do	26	13	2	do do do
390	Joseph Bachant	do				Somme non mentionnée.
391	André Guernon	Ste. Valentine	20	15	0	Pillage, incendie et destruction.
392	Sophie Roberge	Napierville	14	5	0	do do do
393	Barney Hughes	Lacolle	15	5	0	do do do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S. S.)

3 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.—(Continuation.)

3 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
394	Josiah Lewis.....	Lacolle.....	4	0	0	Pillage, incendie et destruction.
395	Charles Millette.....	Napierville.....	28	5	0	do do do
396	Louis Remillard.....	do.....	35	17	8	do do do
397	François Grenon.....	do.....	19	11	2	do do do
398	Mathurin Hébert.....	do.....	65	18	6	do do do
399	Mme James Martin.....	St. Rémi.....	354	4	9	do do do
400	Isaac Oligney.....	do.....	782	16	5	do do do
401	Trave Vanblieck.....	Lacolle.....	40	6	4	do do do
402	Pierre Robert.....	do.....	23	7	11	do do do
403	William Scriver.....	do.....	9	15	0	do do do
404	Cornelius Vanvliet.....	do.....	13	6	8	do do do
405	Frs. X. Guay.....	Napierville.....	Somme non mentionnée.
406	Ignace Girard.....	do.....	20	12	5	Pillage, incendie et destruction.
407	Jacques Marceau.....	do.....	13	16	0	do do do
408	François Vézina.....	do.....	12	10	0	do do do
409	Abram Bessette.....	do.....	26	15	0	do do do
410	Bernard Brouellet.....	do.....	27	10	0	do do do
411	James Gaul.....	Lacolle.....	32	6	4	do do do
412	François Ménard.....	St. Edouard.....	41	7	6	do do do
413	Etienne Lavoie.....	Napierville.....	3	5	0	do do do
414	Jean Bte. Ouillet.....	St. Edouard.....	7	15	0	do do do
415	Christoph Sythe.....	do.....	4	17	1	do do do
416	André Provost.....	do.....	10	18	7	do do do
417	Michel Surprenant.....	do.....	15	14	0	do do do
418	Clément Ferland.....	Napierville.....	4	10	0	do do do
419	Joseph Audette.....	Ste. Valentine.....	192	15	9	do do do
420	François Bourassa.....	Blairfindie.....	25	0	0	do do do
421	Toussaint Duclos.....	Lacolle.....	11	15	0	do do do
422	François Lavallé.....	do.....	12	2	6	do do do
423	François Marchand.....	St. Jean.....	150	0	0	do do do
424	Paul Pinsonnault.....	St. Rémi.....	49	8	1	do do do
425	Pierre L'Heureux.....	Blairfindie.....	434	3	0	do do do
426	Jean Cozino.....	Napierville.....	9	15	0	do do do
427	William Pain.....	Lacolle.....	15	4	0	do do do
428	David Scott.....	do.....	7	0	0	do do do
429	Veuve Frs. Fournier.....	Henriville.....	4	1	0	do do do
430	Pierre Gamache.....	Napierville.....	15	10	0	do do do
431	M. Pierre Roy.....	L'Acadie.....	32	14	0	do do do
432	Jacques Poisson.....	St. Edouard.....	8	2	11	do do do
433	Laurent Poisson.....	do.....	5	14	0	do do do
434	Pierre Hébert.....	Lacolle.....	29	10	0	do do do
435	François Aubry.....	St. Edouard.....	9	4	6	do do do
436	Simon Martin.....	St. Philippe.....	85	8	10	do do do
437	Veuve N. Bousgon.....	Napierville.....	12	0	0	do do do
438	Henri Chassé.....	Lacolle.....	9	1	6	do do do
439	Charles Langlois.....	L'Acadie.....	8	16	1	do do do
440	John McMill.....	Napierville.....	16	0	0	do do do
441	Christosôme Martineau.....	do.....	52	14	10	do do do
442	Narcisse Letourneau.....	do.....	16	0	0	do do do
443	Joseph Barrette.....	Lacolle.....	17	16	6	do do do
444	Etienne Duquette.....	do.....	8	0	3	do do do
445	Antoine Girard.....	Ste. Valentine.....	21	10	0	do do do
446	J. Bte. Dragon.....	do.....	114	9	2	do do do
447	Veuve J. Boissonnette.....	Napierville.....	11	8	9	do do do
448	Alexis Durocher.....	do.....	24	0	0	do do do
449	Joseph Charon.....	Ste. Valentine.....	9	4	2	do do do
450	François Aubry.....	St. Edouard.....	10	2	6	do do do
451	Cassimiro DeLaplante.....	do.....	4	2	0	do do do
452	J. Macmanus.....	Sherrington.....	8	10	0	do do do
453	Veuve J. Bte. Paradis.....	L'Acadie.....	319	0	0	do do do
454	Simon Marchessault.....	Blairfindie.....	16	17	2	do do do
455	Théophile Pelot.....	Lacolle.....	10	0	0	do do do
456	Toussaint Beaudin.....	St. Edouard.....	30	8	9	do do do
457	Jacques Biznillon.....	do.....	10	6	8	do do do
458	Joseph Gauthier.....	Napierville.....	898	11	11	do do do
459	Alexis Roy.....	do.....	188	0	0	do do do
460	Henri Desprince.....	Blairfindie.....	14	0	0	do do do
461	François X. Vautrain.....	St. Edouard.....	25	6	9	do do do
462	Laurent Lérigé.....	do.....	8	9	6	do do do
463	John Cockmaïn.....	Lacolle.....	7	10	0	do do do
464	François Hébert.....	Ste. Valentine.....	7	0	0	do do do
465	Ambroise Dubé.....	do.....	11	5	0	do do do
466	Pierre Dandurand.....	do.....	4	3	3	do do do
467	F. X. Dandurand.....	do.....	8	13	8	do do do
468	J. Bte. Berthiaume.....	Lacolle.....	4	9	6	do do do
469	Veuve F. Roy.....	Napierville.....	6	11	6	do do do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	s.	
470	J. B. Beaudreault.....	Napierville.....	5	0	0	Pillage, incendie et destruction.
471	Joseph LaBonté.....	do.....	11	1	6	do do do
472	John Sloan.....	Lacolle.....	6	5	0	do do do
473	Eusèbe Audette.....	Bairfindie.....	54	19	2	do do do
474	Henry Wilson.....	Lacolle.....	12	7	6	do do do
475	Pierre Bachant.....	do.....	67	8	5	do do do
476	Joseph Dumas.....	Napierville.....	10	0	0	do do do
477	Edouard Noël.....	Ste. Valentine.....	161	16	0	do do do
478	Joseph Boudreau.....	do.....	17	0	0	do do do
479	Joseph Richard.....	Champlain.....	64	16	0	do do do
480	Michel Brisson.....	Napierville.....	6	0	0	do do do
481	Louis Paré, père.....	do.....	3	15	0	do do do
482	Charles Thibault.....	do.....	15	0	0	do do do
483	Guillaume Poulin.....	Ste. Valentine.....	9	11	6	do do do
484	Antoine Poutré.....	Napierville.....	2	0	0	do do do
485	John Stephenson.....	Lacolle.....	23	13	0	do do do
486	Joseph Moleur.....	Ste. Valentine.....	25	0	0	do do do
487	Jean B. Ethier.....	do.....	31	17	4	do do do
488	William McGowan.....	do.....	25	2	9	do do do
489	J. B. Monsion.....	Napierville.....	8	0	0	do do do
490	J. B. Renardet.....	do.....	19	19	6	do do do
491	Pierre Duteau.....	do.....	6	12	8	do do do
492	Veuve Isaac Gervais.....	do.....	12	0	0	do do do
493	Joseph Hébert, père.....	do.....	76	19	3	do do do
494	Joseph Hébert.....	do.....	6	7	6	do do do
495	Pierre Hébert, père.....	do.....	7	10	0	do do do
496	François Giroux.....	do.....	49	17	6	do do do
497	Julien Cardinal.....	do.....	19	15	0	do do do
498	Noël Désaullet.....	Lacolle.....	11	5	0	do do do
499	Pierre Maquette.....	Napierville.....	45	12	6	do do do
500	Thomas Figsby.....	St. Edouard.....	31	11	0	do do do
501	William Robson.....	do.....	56	1	0	do do do
502	Hamilton Forrest.....	do.....	83	10	3	do do do
503	Charles Réaume.....	Ste. Valentine.....	41	1	6	do do do
504	J. Pinsonnault.....	Lacolle.....	29	5	0	do do do
505	Michel Lussier.....	St. Edouard.....	28	10	0	do do do
506	Elizabeth Laundry.....	Ste. Valentine.....	5	3	10	do do do
507	Peter Hall.....	Napierville.....	12	9	6	do do do
508	Joseph Brunelle.....	do.....	12	11	8	do do do
509	Marguerite Brunelle.....	do.....	6	5	0	do do do
510	Veuve G. Renaudette.....	do.....	12	0	0	do do do
511	Jean Guay.....	do.....	12	0	9	do do do
512	Veuve Berthelet.....	do.....	4	17	1	do do do
513	Mme. F. Vallerand.....	do.....	61	7	6	do do do
514	Jean B. Remillard.....	do.....	2	0	0	do do do
515	Antoine Rocque.....	Ste. Valentine.....	29	1	4	do do do
516	Laurent Morin.....	Napierville.....	9	17	6	do do do
517	François Picard.....	do.....	20	0	0	do do do
518	Ralph Featherston.....	Lacolle.....	27	15	0	do do do
519	Rémi Gauvin.....	Ste. Valentine.....	25	0	0	do do do
520	P. L. Girardin.....	do.....	25	0	0	do do do
521	Jean Gagnon.....	Napierville.....	11	15	0	do do do
522	Jure Boudreau.....	L'Acadie.....	6	10	0	do do do
523	Alexandre Bertrand.....	Napierville.....	55	19	5	do do do
524	Louis Marceau.....	do.....	20	0	0	do do do
525	J. M. Gagné.....	do.....	11	18	0	do do do
526	James Sloan.....	Sherrington.....	5	0	0	do do do
527	François Bedard.....	St. Grégoire.....	5	5	0	do do do
528	Morris Lewis.....	Lacolle.....	15	10	0	do do do
529	William Summers.....	do.....	5	0	0	do do do
530	Richard Denison.....	do.....	7	10	0	do do do
531	Médard Boudreau.....	Ste. Valentine.....	18	3	4	do do do
532	Louis Bell.....	Napierville.....	132	11	0	do do do
533	Michel Giroux.....	Ste. Valentine.....	11	7	6	do do do
534	Eustache Séguin.....	do.....	65	3	5	do do do
535	Thomas Morin.....	Russelltown.....	1	5	0	do do do
536	Jacob Bouchard.....	Blairfindie.....	189	0	0	do do do
537	Veuve Jos. Benoit.....	St. Edouard.....	9	18	9	do do do
538	Jacques Levert.....	do.....	1	10	0	do do do
539	Jacques Robert.....	do.....	128	5	8	do do do
540	Eloi Letourneau.....	Napierville.....	12	0	0	do do do
541	David Noël.....	Ste. Valentine.....	4	14	0	do do do
542	Julien Cardinal.....	Napierville.....	14	0	0	do do do
543	Joseph Noël.....	Ste. Valentine.....	7	2	6	do do do
544	George Robidoux.....	Napierville.....	12	18	6	do do do
545	Poussaint Corrier.....	do.....	71	2	6	do do do

Appendice (S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice (S.S.)

3 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.—(Continuation)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
546	James Stow	Napierville	4	0	0	Pillage, incendie et destruction.
547	Veuve J Marceau	do	14	7	6	do do do
548	Joseph Brousseau	do	2	0	0	do do do
549	Cyprien St. Amand	St. Valentine	18	9	0	do do do
550	John Hoy	St. Edouard	7	0	0	do do do
551	Sophia Litourneau	Napierville	3	0	0	do do do
552	Pierre Trombley	Lacolle	6	5	10	do do do
553	Veuve O. Roy	Napierville	14	2	6	do do do
554	Joseph David, fils	St. Edouard	8	3	9	do do do
555	Thomas Wilson	Napierville	12	10	0	do do do
556	Loop Odell	do	87	10	0	do do do
557	Joseph Lavine	Lacolle	13	2	6	do do do
558	J. B. Robert	St. Edouard	4	7	2	do do do
559	Mme. J. York	Napierville	20	0	0	do do do
560	John Boston	Montréal	52	5	0	do do do
561	François Perras	Napierville	12	0	0	do do do
562	Nicholas Dérocher	do	10	0	3	do do do
563	Barthélemi Gervais	do	144	13	2	do do do
564	Veuve E. Denaut	L'Acadie	14	6	2	do do do
565	Toussaint Lefebvre	Laprairie	15	6	0	do do do
566	William McDowell	Hemmingford	23	0	0	do do do
567	Joseph Benoit	St. Dominique	252	0	0	do do do
568	John Dunn	St. Rémi	13	17	6	do do do
569	François Denis	St. Philippe	10	15	0	do do do
570	Pierre Vaillancourt	St. Rémi	13	10	0	do do do
571	Louis Durivage	do	14	15	0	do do do
572	Paul Asselin	St. Constant	2	5	0	do do do
573	Basile Lefebvre	St. Rémi	14	0	0	do do do
574	Joseph Boucher	do	11	9	0	do do do
575	Frédéric Hart	St. Philippe	51	13	4	do do do
576	Bénoni Laperche	St. Rémi	35	9	2	do do do
577	Frederick Singer	St. Philippe	71	8	8	do do do
578	Joseph O. Pinsonnault	St. Constant	15	0	0	do do do
579	J. B. Ledoux	St. Rémi	174	10	10	do do do
580	Michel Giroux	St. Constant	62	18	4	do do do
581	Isaac Newton	do	60	0	0	do do do
582	Jos. St. Jeune	Laprairie	15	0	0	do do do
583	François Bro	do	3	15	0	do do do
584	Paul Baulier	do	3	0	0	do do do
585	Simon Foisy	do	9	18	0	do do do
586	Joseph Daigneau	St. Philippe	44	0	0	do do do
587	J. B. Duquet	Chateauguay	5	10	0	do do do
588	François Caron	do	13	15	0	do do do
589	Médard Bruneau	St. Constant	25	13	3	do do do
590	Joseph Broisseau	St. Rémi	54	5	0	do do do
591	Nicholas Vandal	Chateauguay	425	9	0	do do do
592	Paul Boissonneau	Napierville	14	10	0	do do do
593	Louis Levernois	Sherrington	15	19	0	do do do
594	P. Z. Lanctot	Laprairie	570	4	7	do do do
595	Alexis Perras	St. Rémi	20	5	8	do do do
596	A. Regis Samson	Chateauguay	492	16	1	do do do
597	Joseph Brazeau	St. Martine	1384	8	4	do do do
598	Louis Defayette	Laprairie	3	15	0	do do do
599	Veuve Charles Gadoua	do	2	10	0	do do do
600	Pierre Doie	do	15	12	6	do do do
601	Narcisse Mallette	Chateauguay	254	0	0	do do do
602	Vital Dumouchel	do	560	7	9	do do do
603	Louis Buzière	do	22	10	5	do do do
604	David Lanouette	do	46	12	6	do do do
605	Thomas Lefebvre	do	90	10	0	do do do
606	William Dalton	do	408	2	8	do do do
607	J. B. Banrieu	do	290	16	3	do do do
608	J. L. Caron	St. Joachim de Chateauguay	1017	19	6	do do do
609	François X. Lenoir	Chateauguay	37	0	6	do do do
610	Joachim Duquet	St. Joachim de Chateauguay	32	3	1	do do do
611	J. B. Duquet	Chateauguay	10	17	7	do do do
612	J. B. Duquet dit Durocher	do	13	7	6	do do do
613	Antoine Beauchamp	St. Rémi	26	15	0	do do do
614	Célestin Reille	do	11	19	9	do do do
615	Frs. Brosseau	Laprairie	1	16	3	do do do
616	François Ride	Chateauguay	237	10	9	do do do
617	Pierre Boucher	St. Rémi	26	10	2	do do do
618	Pierre Buzinet	do	22	15	7	do do do
619	J. B. St. Germain	do	96	3	3	do do do
620	J. B. Gauthier	do	118	8	2	do do do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
621	François Berthiaume.....	St. Rémi.....	72	8	9	Pillage, incendie et destruction-
622	Guillaume Baudin.....	do	108	4	6	do do do
623	Toussaint Gibeau.....	do	4	1	6	do do do
624	Paul Leriger.....	do	23	1	2	do do do
625	Michel Bouchard.....	St. Jacques Le Mineur	4	10	9	do do do
626	Charles Forque.....	Laprairie.....	3	10	1	do do do
627	François Sénécal.....	do	2	17	6	do do do
628	Hypolite Sénécal.....	do	2	10	0	do do do
629	Célestine Beaudin.....	St. Rémi.....	12	10	0	do do do
630	Raphaël Demers.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
631	Alexis Poussard.....	do	5	0	0	do do do
632	J. B. Surprenant.....	St. Philippe.....	7	8	9	do do do
633	Etienne Leequer.....	do	6	12	8	do do do
634	J. B. Ste. Marie.....	St. Constant.....	27	10	0	do do do
635	Julien Brosseau.....	Laprairie.....	2	10	0	do do do
636	Louis Daunais.....	St. Philippe.....	12	1	6	do do do
637	Hypolite Bomasse.....	Laprairie.....	2	0	0	do do do
638	Charles Maillon.....	do	3	0	0	do do do
639	J. B. Brisson.....	St. Rémi.....	10	0	0	do do do
640	J. B. Lemyre.....	St. Constant.....	12	10	0	do do do
641	Julien Gervais.....	do	14	7	6	do do do
642	Paul Boucher.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
643	André Hébert.....	Chateauguay.....	37	14	9	do do do
644	J. M. Couillard.....	do	14	0	5	do do do
645	Veuve Duquette.....	do	352	4	6	do do do
646	Constant Guérin.....	do	1236	0	0	do do do
647	Glaude Gervais.....	Laprairie.....	8	6	8	do do do
648	Thomas Griffith.....	Port Hope, Canada-Ouest.....	250	0	0	do do do
649	Antoine Lanontagne.....	Pointe Lévy.....	748	0	0	do do do
650	Narcisse Trudelle.....	St. Rémi.....	26	10	0	do do do
651	David F. Barker.....	Lacolle.....	148	13	7	do do do
652	Alexis Barrette.....	St. Rémi.....	9	0	0	do do do
653	Alexis Gagnier.....	Chateauguay.....	21	5	0	do do do
654	Louis Lesiège.....	do	90	0	0	do do do
655	Antoine Fortin.....	St. Edouard.....	28	12	6	do do do
656	Appolinaire Fortin.....	Chateauguay.....	103	5	6	do do do
657	Joseph L'Amesse.....	St. Jérôme.....	116	0	0	do do do
658	Louis Laplante.....	St. Rémi.....	26	5	0	do do do
659	François Boudreau.....	Chateauguay.....	136	0	0	do do do
660	Veuve Pierre Héroux.....	St. Isidore.....	1825	0	0	do do do
661	Robert Philips.....	St. Philippe.....	88	0	0	do do do
662	Louis Perrault.....	Montréal.....	348	6	6	do do do
663	James McDonald.....	Laprairie.....	651	10	10	do do do
664	Isidore Dalpé.....	St. Rémi.....	17	18	0	do do do
665	Hypolite Dalpé.....	do	5	10	0	do do do
666	Jacques Boussard.....	Laprairie.....	2	0	0	do do do
667	Julien Lefort.....	St. Jean Chrysostôme.....	1	0	0	do do do
668	Pierre Laroche.....	St. Rémi.....	17	10	0	do do do
669	Edouard Cardinal.....	Ste. Martine.....	18	12	6	do do do
670	Nicholas Bisolilon.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
671	Vital Dennaut.....	do	4	10	0	do do do
672	Léon Bissonnette.....	do	5	0	0	do do do
673	Pierre Brossard.....	do	6	5	0	do do do
674	J. Bte. Gervais.....	St. Isidore.....	18	15	6	do do do
675	François St. Germain.....	Montréal.....	45	3	6	do do do
676	Louis Lefrançois.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
677	Joseph Bélingé.....	Chateauguay.....	19	17	0	do do do
678	Etienne Dumantelle.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
679	Hubert Borreseau.....	do	6	5	0	do do do
680	Pierre Ste. Marie.....	do	266	5	0	do do do
681	Joseph L'Écuyer.....	Chateauguay.....	623	7	6	do do do
682	Marie, Veuve J. L. Cerrat.....	do	14	5	0	do do do
683	Veuve Joseph Mailloux.....	do	31	14	6	do do do
684	Veuve B. Seras.....	do	7	0	7	do do do
685	Veuve Antoine Poullard.....	do	8	17	5	do do do
686	Veuve Jacques Laberge.....	do	5	10	5	do do do
687	Joseph Dufour.....	do	5	5	5	do do do
688	Isidore Vesparois.....	do	27	12	6	do do do
689	François Vachereau.....	St. Edouard.....	8	0	0	do do do
690	Louis Duranceau.....	Chateauguay.....	11	3	9	do do do
691	Jean L. Dugnet.....	do	27	2	10	do do do
692	Charles Boyer.....	do	5	13	5	do do do
693	Amable Dugnet.....	do	43	6	10	do do do
694	Dame Denis Ruffange.....	do	205	0	0	do do do
695	Amable Dugnet, père.....	do	148	2	2	do do do
696	J. B. Duranceau.....	do	52	5	11	do do do

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

8 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RESIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
697	Louis Ste. Marie.....	Chateauguay.....	14	7	6	Pillage, incendie et destruction.
698	Joseph Ste. Marie.....	do.....	22	19	8	do do do
699	Joseph Couillard.....	Ste. Philomène.....	39	0	0	do do do
700	Jochim Lefebvre.....	Chateauguay.....	9	0	0	do do do
701	François Desmarais.....	St. Rémi.....	31	1	0	do do do
702	Joseph Gauthier.....	do.....	20	0	3	do do do
703	Magloire Bolducque.....	do.....	10	12	6	do do do
704	Veuve Jos. Hautson.....	Chateauguay.....	37	2	0	do do do
705	John McGormochie.....	do.....	35	10	4	do do do
706	Vital Surprenant.....	St. Luc.....	2	10	0	do do do
707	Théodore Charbonneau.....	St. Rémi.....	45	10	0	do do do
708	Pierre St. Ivo.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
709	Paschal Lucier.....	do.....	3	0	0	do do do
710	Augustin Dalpé.....	St. Rémi.....	135	2	6	do do do
711	L. F. Tanneas.....	St. Clément.....	51	2	0	do do do
712	James Galerneau.....	St. Edouard.....	7	17	6	do do do
713	Vital Galerneau.....	do.....	22	17	6	do do do
714	Louis Martin.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
715	Charles Labonté.....	St. Rémi.....	16	2	6	do do do
716	Pierre Marotte.....	do.....	7	3	0	do do do
717	Toussaint Martin.....	do.....	8	10	0	do do do
718	Etienne Boutielle.....	Longueuil.....	6	5	0	do do do
719	Jacques Girard.....	St. Rémi.....	10	5	0	do do do
720	Joseph Moquin.....	do.....	11	9	0	do do do
721	Etienne Poissant.....	St. Constant.....	18	19	8	do do do
722	Alexis Poupar.....	Laprairie.....	10	0	0	do do do
723	François Dalpé.....	do.....	13	17	6	do do do
724	Dame J. B. Baudrias.....	Chateauguay.....	251	16	9	do do do
725	François Lemieux.....	St. Constant.....	24	15	0	do do do
726	Joseph Lemieux.....	do.....	12	18	9	do do do
727	H. Lefebvre.....	St. Philippe.....	200	0	0	do do do
728	Vital Lefebvre.....	Chateauguay.....	21	15	0	do do do
729	J. B. Desforges.....	do.....	30	5	0	do do do
730	Jacques Brosseau.....	Laprairie.....	1	15	0	do do do
731	Toussaint Duclos.....	do.....	2	5	0	do do do
732	Henry Moore.....	Montréal.....	16	0	0	do do do
733	J. B. Crête.....	Chateauguay.....	1759	8	0	do do do
734	Etienne Tranquille.....	do.....	17	10	0	do do do
735	Antoine Nevernois.....	do.....	200	0	0	do do do
736	Pierre Poirrier.....	St. Philippe.....	6	13	4	do do do
737	Isaac H. Smith.....	Dundee.....	10	18	6	do do do
738	Pierre Cardinal.....	St. Constant.....	6	13	3	do do do
739	F. X. Gagnier.....	do.....	5	15	0	do do do
740	Alexandre Lavigno.....	do.....	9	7	9	do do do
741	François Mailloux.....	St. Rémi.....	9	10	0	do do do
742	Jean P. Boucher.....	Montréal.....	89	0	0	do do do
743	Adelle Boutallier.....	St. Rémi.....	6	10	0	do do do
744	Clovis Pattonaude.....	St. Constant.....	33	10	0	do do do
745	Jacques Barbeau.....	do.....	56	0	0	do do do
746	Louis Ducharme.....	Chateauguay.....	597	0	0	do do do
747	Xavier Paulin.....	St. Philippe.....	3	5	0	do do do
748	Mme F. G. LePallière.....	Chateauguay.....	232	11	8	do do do
749	Joseph Lussier.....	St. Denis.....	43	7	6	do do do
750	Frs. Antoine LaRocque.....	Beauharnois.....	200	0	0	do do do
751	Amable Prévost.....	St. Constant.....	10	12	6	do do do
752	Amable Pattenot.....	Ste. Martine.....	20	0	0	do do do
753	André Barbeau.....	St. Rémi.....	16	2	2	do do do
754	Charles Babeux.....	St. Philippe.....	2	10	0	do do do
755	Etienne Babeux.....	do.....	1	5	0	do do do
756	Pierre Pinsonnault.....	do.....	1	5	0	do do do
757	S. B. Ponsard.....	St. Rémi.....	15	0	0	do do do
758	J. B. Brisson.....	do.....	8	2	6	do do do
759	John McDonald.....	Chateauguay.....	137	19	7	do do do
760	Veuve J. B. Mire.....	do.....	25	0	0	do do do
761	Médard Raymond.....	St. Constant.....	59	13	3	do do do
762	Antoine Normandin.....	St. Rémi.....	20	0	0	do do do
763	J. B. Lamarie.....	do.....	22	10	0	do do do
764	Alexis Brisson, père.....	do.....	3	10	0	do do do
765	Alexis Brisson, fils.....	do.....	42	5	0	do do do
766	William Toupin.....	do.....	5	17	0	do do do
767	Antoine Labonté.....	do.....	55	7	6	do do do
768	Joseph Brault.....	St. Constant.....	1	10	0	do do do
769	Louis Dominique.....	St. Isidore.....	1	5	0	do do do
770	François Gervais.....	St. Constant.....	2	10	0	do do do
771	Pierre Beaubien.....	Laprairie.....	8	0	0	do do do
772	Clément Guérin.....	do.....	1	5	0	do do do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la REBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE HUNTINGDON.(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RECLAMANT.	RESIDENCE DU RECLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
773	Raphaël Bearnais.....	Laprairie.....	3	7	6	Pillage, incendie et destruction.
774	Amable Gauthier.....	St. Rémi.....	26	12	6	do do do
775	Célestin Rulle.....	do.....	11	19	9	do do do
776	Jacques Pepin.....	do.....	21	0	0	do do do
777	Pierre Bourassa.....	Laprairie.....	9	8	9	do do do
778	Paul Brassard.....	do.....	1	5	0	do do do
779	Antoine Bélanger.....	St. Rémi.....	12	10	10	do do do
780	James J. Whitechurch.....	Clifton, en Angleterre.....	500	0	0	do do do
781	Joseph Daigneau.....	St. Philippe.....	23	0	9	do do do
782	François Surprenant.....	do.....	5	10	0	do do do
783	Frs. Leriger.....	do.....	1	7	6	do do do
784	Simon Pinsonnault.....	St. Rémi.....	1	19	5	do do do
785	Louis Masson.....	St. Edouard.....	8	2	6	do do do
786	Pierre Lemire.....	St. Isidore.....	3	0	0	do do do
787	Julien Sénécal.....	Laprairie.....	4	0	0	do do do
788	Louis Duquette.....	do.....	4	0	0	do do do
789	Louis Demers.....	do.....	4	0	0	do do do
790	Frs. Hebert.....	St. Isidore.....	1	5	0	do do do
791	Dame Basil Emard.....	do.....	1	5	0	do do do
792	Guillaume Varin.....	Laprairie.....	129	0	0	do do do
793	Luc Bionsette.....	do.....	1	15	0	do do do
794	Frs. Bouthieller.....	do.....	1	15	0	do do do
795	Isaac Reil.....	do.....	3	15	0	do do do
796	Gabriel Tareau.....	St. Rémi.....	8	15	0	do do do
797	Constant Lanctot.....	do.....	12	15	0	do do do
798	Charles Denault.....	St. Constant.....	3	2	6	do do do
799	François Reindeau.....	St. Rémi.....	2	0	0	do do do
800	J. Bte. Chenail.....	St. Cyprien.....	3	16	3	do do do
801	Amable Brindamour.....	St. Philippe.....	14	12	6	do do do
802	J. B. Poissant.....	do.....	38	11	6	do do do
803	Simon Boyer.....	do.....	2	0	0	do do do
804	Alexis Moquin.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
805	Louis Bourdeau.....	do.....	4	0	0	do do do
806	Nicolas Patenaud.....	St. Rémi.....	5	15	0	do do do
807	Olivier Asselin.....	do.....	10	0	0	do do do
808	Constant Desbois.....	do.....	4	6	3	do do do
809	Joseph Lanctot.....	St. Constant.....	127	5	0	do do do
810	François Boyer.....	do.....	7	10	0	do do do
811	J. L. Léger DeLaplante.....	do.....	42	0	0	do do do
812	Martin Huet.....	do.....	15	0	0	do do do
813	François Gibaud.....	do.....	2	10	0	do do do
814	Geofroy Lefebvre.....	St. Rémi.....	10	7	9	do do do
815	Marguerite Lefebvre.....	do.....	12	3	0	do do do
816	Edouard Lanctot.....	St. Constant.....	2	0	0	do do do
817	Antoine Lanctot.....	do.....	2	10	0	do do do
818	Amable Brossard.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
819	Louis Ste. Marie.....	do.....	5	0	0	do do do
820	Thomas Robert.....	St. Philippe.....	20	0	0	do do do
821	Joseph Pinsonnault.....	St. Jacques LeMineur.....	37	10	0	do do do
822	Antoine Ste. Marie.....	Laprairie.....	1	0	0	do do do
823	Julien Ste. Marie.....	do.....	1	10	0	do do do
824	Louis Bouthieller.....	Longueuil.....	1	5	0	do do do
825	Louis Lanctot.....	St. Constant.....	1	10	0	do do do
826	Joseph Brisson.....	Laprairie.....	4	10	0	do do do
827	Jacques Bourdion.....	do.....	3	15	0	do do do
828	Eustache Dumais.....	do.....	3	9	0	do do do
829	Luc Rousseau.....	do.....	2	0	0	do do do
830	Michel Ménard.....	St. Constant.....	43	15	4	do do do
831	Gabriel Larichelière.....	St. Isidore.....	6	3	4	do do do
832	Capitaine G. Weldon.....	LaColle.....	132	0	0	do do do
833	Jacques Brasseau.....	Laprairie.....	1	10	0	do do do
834	J. B. Piaux.....	St. Constant.....	4	10	0	do do do
835	James Keany.....	Laprairie.....	8	8	10	do do do
836	Michel Gervais.....	Longueuil.....	1	0	0	do do do
837	François Hebert.....	Laprairie.....	3	10	0	do do do
838	Veuve J. Robert.....	St. Philippe.....	1	10	0	do do do
839	Louis Dupuis.....	do.....	1	5	0	do do do
840	Adelaide Bourdeau.....	do.....	1	10	0	do do do
841	Veuve A. Sanguinet.....	St. Rémi.....	114	3	4	do do do
842	J. B. Lemieux.....	Laprairie.....	1	0	0	do do do
843	Colas Marotte.....	do.....	1	0	0	do do do
844	Alexis Pieux.....	do.....	1	5	0	do do do
845	Denis Marott.....	do.....	3	16	3	do do do
846	Morisse Guerin.....	do.....	3	0	0	do do do
847	Léonard Pine.....	St. Jean.....	108	16	9	do do do
848	Pierre Goyette.....	Laprairie.....	3	0	0	do do do

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENTE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
849	Joseph Normandin.....	Laprairie.....	1	10	0	Pillage, incendie et destruction.
850	François Brosseau.....	do.....	3	15	0	do do do
851	Camille Racine.....	do.....	2	0	0	do do do
852	Martha Brosseau.....	do.....	3	15	0	do do do
853	Casimir Brosseau.....	do.....	1	10	0	do do do
854	Gilbert Marchessault.....	do.....	3	5	0	do do do
855	Paul Couture.....	do.....	2	5	0	do do do
856	Geoffroy Beaman.....	do.....	1	15	0	do do do
857	Charles Réaumes.....	Ste. Philomène.....	3	0	0	do do do
858	Alexis Aubrio.....	St. Philippe.....	6	12	0	do do do
859	Simon Binetto.....	do.....	1	15	0	do do do
860	Eustache Rouillier.....	do.....	1	15	0	do do do
861	Vital Dupuis.....	do.....	1	10	0	do do do
862	John Wilkinson.....	St. Constant.....	36	12	6	do do do
863	Joseph Goyet.....	do.....	31	15	0	do do do
864	L. Leriger dit Laplante.....	do.....	17	3	0	do do do
865	François Lemieux.....	do.....	4	6	8	do do do
866	Theophile Boffre.....	do.....	4	2	4	do do do
867	Moïse Boffre.....	do.....	7	14	0	do do do
868	Veuve Jos. Lemieux.....	do.....	3	16	0	do do do
869	W. L. Turcotte.....	do.....	22	2	6	do do do
870	Veuve Louis Gibeau.....	do.....	5	1	4	do do do
871	Veuve Frs. Arel.....	do.....	3	10	0	do do do
COMTÉ DE BEAUHARNOIS.						
872	Pierre Dubois.....	St. Clément.....	2	5	0	Pillage, incendie et destruction.
873	Jean J. Cliche.....	do.....	11	10	0	do do do
874	Olivier Lebœuf.....	do.....	4	4	0	do do do
875	Etienne Lefebvre.....	do.....	12	5	0	do do do
876	Joseph Dubois.....	do.....	27	10	0	do do do
877	Toussaint Vaudrin.....	do.....	34	15	0	do do do
878	C. Desmarais.....	do.....	46	0	7	do do do
879	Pierre Robidoux.....	Ste. Martine.....	20	12	0	do do do
880	Antoine Daigneau.....	St. Clément.....	17	17	11	do do do
881	Mde. Manuel.....	do.....	15	0	0	do do do
882	Joseph Gervais.....	do.....	10	10	0	do do do
883	J. Louis Gauthier.....	do.....	29	5	3	do do do
884	V. Joseph Mercier.....	St. Timothé.....	27	5	0	do do do
885	Michel Dumas.....	St. Clément.....	73	13	2	do do do
886	Joachim Brossois.....	do.....	3	17	6	do do do
887	Augustin Miron.....	St. Timothé.....	9	5	0	do do do
888	Charles Baulné.....	St. Clément.....	2	5	0	do do do
889	Antoine Marchand.....	do.....	14	2	6	do do do
890	Veuve Louis Lemay.....	do.....	6	5	0	do do do
891	Michel Leduc.....	do.....	20	6	0	do do do
892	Frs. Bourbonnais.....	do.....	27	13	6	do do do
893	Antoine Leduc, père.....	St. Timothé.....	3	0	0	do do do
894	Joseph Vachon.....	St. Clément.....	73	11	4	do do do
895	Joseph Hainault.....	do.....	64	8	3	do do do
896	Pierre Pilon.....	St. Timothé.....	40	16	8	do do do
897	Jacques Parré.....	St. Clément.....	18	0	7	do do do
898	Isidore Tremblay.....	do.....	87	10	2	do do do
899	Frs. Dandurant.....	do.....	31	5	0	do do do
900	J. B. P. Lafleur.....	do.....	20	16	0	do do do
901	Joseph Touchette.....	do.....	16	0	0	do do do
902	Bazile Mathieu.....	do.....	40	9	2	do do do
903	Guillaume Lalonde.....	St. Timothé.....	3	3	9	do do do
904	Michel Brossais.....	St. Clément.....	18	10	0	do do do
905	Paschal Boyer.....	do.....	4	15	2	do do do
906	Joseph Roy, fils.....	do.....	14	13	9	do do do
907	Joseph Daigneau.....	do.....	105	16	11	do do do
908	Joseph Tossier.....	Ste. Martine.....	82	3	8	do do do
909	Augustin Leduc.....	St. Clément.....	3	16	8	do do do
910	Frs. Néré Vachon.....	Ste. Martine.....	159	17	0	do do do
911	Louis Roy, père.....	St. Clément.....	32	19	10	do do do
912	Louis Roy, fils.....	do.....	9	10	6	do do do
913	Hyacinthe Montpetit.....	do.....	25	6	8	do do do
914	Charles Fauxbert.....	do.....	14	3	9	do do do
915	Ignace Tossier.....	do.....	111	3	10	do do do
916	Bénoni Long, père.....	do.....	38	6	6	do do do
917	Louis Secours.....	do.....	11	0	3	do do do
918	Charles Tossier.....	do.....	192	12	7	do do do
919	Joachim Lefebvre.....	do.....	11	4	2	do do do
920	Louis Longtin.....	do.....	3	5	0	do do do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S. S.)

8 août.

COMTÉ DE BEAUHARNOIS.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
921	Joseph Daigneau	St. Clément	13	11	5	Pillage, incendie et destruction.
922	Louis Goyette	do	24	17	1	do do do
923	Charles D'Acoust	do	29	17	11	do do do
924	Charles Farrell	Ste. Mélachie	91	13	3	do do do
925	Denis Couillard	St. Clément	10	2	1	do do do
926	Michel LeDuc dit René	do	50	0	0	do do do
927	Pierre LeDuc, fils	St. Timothé	20	18	0	do do do
928	Pierre LeDuc, fils de Pierre	do	51	5	9	do do do
929	Henry Payfer	St. Clément	54	11	9	do do do
930	Louis Tessier	Ste. Martine	15	11	8	do do do
931	Pierre Montpetit	St. Clément	28	8	4	do do do
932	Louis Trudelle	do	6	5	0	do do do
933	Louis Trudelle, père	do	15	7	6	do do do
934	Alexis Crête	do	8	15	6	do do do
935	Pierre Pêtre, père	do	23	5	3	do do do
936	J. B. et Joseph Hainault	do	16	5	0	do do do
937	Ignace Laberge	do	55	17	6	do do do
938	Benoni Montpetit	do	1	13	6	do do do
939	Frs. Régis Poirier	do	12	7	6	do do do
940	Pierre Daigneau	do	9	0	0	do do do
941	Luc Mallette	do	97	11	10	do do do
942	Teuve Frs. Gendron	do	102	7	9	do do do
943	Louis Bergevin	St. Timothé	9	5	0	do do do
944	F. X. Leger	do	83	17	6	do do do
945	François Poirier, jr.	do	8	14	0	do do do
946	Joseph Marchand	St. Clément	13	10	0	do do do
947	Venant Lefebvre	St. Timothé	0	18	4	do do do
948	Joachim Gendron	St. Clément	16	17	11	do do do
949	David Manning	St. Jean Chrysostôme	275	0	0	do do do
950	Pierre Primeau	St. Clément	3	19	0	do do do
951	Antoine Hainault	St. Timothé	17	10	0	do do do
952	Antoine Huot	Chateauguay	25	0	0	do do do
953	Augustin Cahier	St. Clément	15	18	4	do do do
954	Geoffroy Hébert	do	22	14	9	do do do
955	Louis Gendron	do	10	2	1	do do do
956	Veuve Augustin Brossois	do	4	7	10	do do do
957	J. B. Desgrozeilliers	do	22	4	2	do do do
958	Charles Gravelle	do	20	4	6	do do do
959	Louis Hébert, fils	do	4	4	1	do do do
960	François Roy	do	19	5	10	do do do
961	Geoffroy Demers	do	9	0	0	do do do
962	Benjamin Macabbe	St. Timothé	13	8	4	do do do
963	Louis Tessier	do	2	2	6	do do do
964	Joseph Allard	St. Clément	32	10	0	do do do
965	Antoine Boyer	do	25	2	8	do do do
966	Narcisse Fournier	do	16	14	6	do do do
967	Michel Primeau	do	9	5	0	do do do
968	Pierre Bryère	do	16	9	0	do do do
969	Charles Greffe	do	33	11	6	do do do
970	Ambroise Trudelle	do	2	4	9	do do do
971	J. M. Quévillon	do	14	10	0	do do do
972	Michel Michelon	do	63	15	6	do do do
973	James Orden	do	30	16	11	do do do
974	Charles Laberge	Ste. Martine	8	10	0	do do do
975	Charles Laberge, fils	St. Clément	34	7	1	do do do
976	Joseph Bergeron	do	6	12	6	do do do
977	Veuve J. Lefebvre	St. Timothé	5	5	9	do do do
978	Paul Gendron, fils	St. Clément	150	19	8	do do do
979	J. B. Montpetit	do	20	0	0	do do do
980	Veuve M. Duquet	do	14	17	6	do do do
881	Michel Latour	do	8	15	0	do do do
982	Pierre Leduc, C. M.	St. Timothé	75	13	0	do do do
983	Narcisse Touchette	St. Clément	9	12	10	do do do
984	Michel Tessier	Ste. Martine	14	13	0	do do do
985	François Boye	St. Clément	3	17	1	do do do
986	Pierre Primeau	do	46	1	3	do do do
987	Narcisse Bourdon	do	92	18	3	do do do
988	Paul Hébert, père	do	17	1	0	do do do
989	Isidore Trudeau	do	133	0	6	do do do
990	J. Bte. Roy	do	10	18	3	do do do
991	Eustache Lebœuf	do	15	1	3	do do do
992	Antoine Bourbonnais	do	9	5	0	do do do
993	Amable Turcot	do	5	15	9	do do do
994	Joseph Mallette	do	8	6	7	do do do
995	Paul Mercile	do	58	17	2	do do do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

COMTÉ DE BEAUHARNOIS.—(Continuation.)

8 août.

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
996	Louis Laberge.....	St. Clément.....	258	17	3	Pillage, incendie et destruction.
997	François Labelle.....	do.....	8	7	10	do do do
998	Olivier Tondou.....	do.....	14	19	3	do do do
999	Paul Tondou.....	do.....	28	7	11	do do do
1000	Augustin Leduc.....	do.....	9	3	4	do do do
1001	Etienne Montpetit.....	do.....	16	17	6	do do do
1002	Etienne Montpetit, fils.....	St. Timothé.....	55	2	3	do do do
1003	Veuve J. Dandurand.....	St. Clément.....	4	1	9	do do do
1004	Hyacinthe Brossois.....	do.....	3	18	4	do do do
1005	Hyacinthe Lefebvre.....	do.....	18	0	2	do do do
1006	Veuve Bazile Roy.....	do.....	102	0	0	do do do
1007	Pierre Gendron.....	do.....	11	18	9	do do do
1008	Antoine Leduc, fils.....	do.....	39	2	8	do do do
1009	Antoine Lefebvre.....	do.....	354	7	7	do do do
1010	Charles Eagault dit Des- loriers.....	Ste. Martine.....	63	0	0	do do do
1011	Paul Leduc.....	St. Clément.....	21	15	8	do do do
1012	Jos. Leduc, fils d'Amable.....	Georgetown, nord.....	13	12	4	do do do
1013	Olivier Bonin.....	St. Timothé.....	22	9	0	do do do
1014	Charles Marchand.....	St. Clément.....	9	17	6	do do do
1015	Noël Emond.....	St. Timothé.....	11	5	0	do do do
1016	Léandre Vauchon.....	St. Clément.....	26	6	3	do do do
1017	Narcisse Trudeau.....	Ste. Martine.....	27	6	1	do do do
1018	Martin Fortier.....	St. Timothé.....	7	6	0	do do do
1019	Gilbert Montpetit.....	St. Clément.....	11	7	0	do do do
1020	J. Baptiste Grimond.....	do.....	56	16	6	do do do
1021	Barthélemy Sénécal.....	do.....	8	3	6	do do do
1022	Michel Desgrozeilliers.....	Ste. Martine.....	30	18	0	do do do
1023	Louis Decoigne.....	St. Timothé.....	3	5	0	do do do
1024	Amable Pattenau.....	Ste. Martine.....	230	0	0	do do do
1025	Charles Gendron.....	St. Clément.....	22	10	9	do do do
1026	Louis Leduc.....	St. Timothé.....	9	11	8	do do do
1027	Pierre St. Michel.....	do.....	8	2	4	do do do
1028	Jean B. Vézina.....	Ste. Martine.....	15	12	0	do do do
1029	Alexis Vaudrin.....	St. Clément.....	22	7	0	do do do
1030	Paul Gagnier.....	Ste. Martine.....	399	18	0	do do do
1031	J. B. Gendron.....	St. Clément.....	12	16	1	do do do
1032	Vital Gagnier.....	Ste. Martine.....	39	2	0	do do do
1033	Joseph Lefebvre.....	do.....	59	10	0	do do do
1034	Joseph Lanctot.....	St. Clément.....	14	5	0	do do do
1035	Antoine Leduc.....	St. Timothé.....	5	12	6	do do do
1036	Solomon Chartier.....	St. Clément.....	6	18	0	do do do
1037	Frs. Hébert, fils.....	do.....	16	4	6	do do do
1038	J. B. Gendron, fils.....	do.....	6	8	9	do do do
1039	Ignace Quévillon.....	do.....	34	13	5	do do do
1040	Benjamin Poitras.....	do.....	77	6	6	do do do
1041	Hyacinthe Fauxbert.....	do.....	21	11	5	do do do
1042	François Poirier.....	St. Timothé.....	4	10	0	do do do
1043	François Vallée.....	Ste. Martine.....	4	5	0	do do do
1044	Charles Sauvageau.....	do.....	12	18	6	do do do
1045	Pierre Barribeau.....	do.....	112	15	0	do do do
1046	Xavier Meloche.....	St. Timothé.....	9	18	4	do do do
1047	François Meloche.....	do.....	5	5	0	do do do
1048	François Chevalier.....	Ste. Martine.....	53	8	10	do do do
1049	Louis D'Acoust.....	St. Timothé.....	21	5	0	do do do
1050	Ambroise Robidoux.....	St. Clément.....	7	10	0	do do do
1051	François Peltier.....	do.....	7	3	3	do do do
1052	Michel Lanctot.....	do.....	5	5	0	do do do
1053	Pierre Marcotte.....	do.....	6	5	0	do do do
1054	Amable Robillard.....	do.....	6	5	10	do do do
1055	Charles Crête.....	Ste. Martine.....	12	0	0	do do do
1056	Augustin Boucher.....	do.....	24	5	0	do do do
1057	Michel Roy.....	do.....	145	3	2	do do do
1058	Frs. Desgrozeilliers.....	do.....	45	16	8	do do do
1059	J. M. Lefebvre.....	do.....	103	12	6	do do do
1060	Joseph Rousseau.....	St. Clément.....	13	13	4	do do do
1061	Louis Mahen.....	Ste. Martine.....	105	14	0	do do do
1062	J. B. Métras.....	St. Clément.....	88	11	10	do do do
1063	Louis Touchette.....	Ste. Martine.....	41	14	4	do do do
1064	Louis Hébert.....	St. Clément.....	70	2	5	do do do
1065	Joseph Turcot.....	Ste. Martine.....	63	1	6	do do do
1066	Louis Lemieux.....	do.....	26	12	1	do do do
1067	Pierre Peltier.....	St. Clément.....	113	15	7	do do do
1068	Nicholas Boyer.....	do.....	71	15	5	do do do
1069	Pierre Leduc, fils.....	St. Timothé.....	17	7	6	do do do
1070	Jean Baptiste Décent.....	Ste. Martine.....	19	6	3	do do do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S. S.)

8 août.

COMTÉ DE BEAUHARNOIS.—(Continuation.)

8 août.

No de la ré- clamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1071	Etienne Touchette.....	St. Clément.....	21	2	4	Pillage, incendie et destruction.
1072	Moïse Côté.....	do.....	2	10	0	do do do
1073	François Brissette.....	do.....	2	17	0	do do do
1074	Charles Tessier.....	do.....	8	6	8	do do do
1075	Charles Tondu.....	do.....	13	15	0	do do do
1076	François Leduc.....	do.....	8	10	0	do do do
1077	J. B. Laurin.....	do.....	12	0	0	do do do
1078	Etienne Hainault.....	do.....	16	0	0	do do do
1079	Paul Léger.....	do.....	14	19	0	do do do
1080	Frs. Tessier.....	do.....	40	14	0	do do do
1081	Frs. Rapin.....	St. Timothé.....	21	10	0	do do do
1082	Gabriel Gougeon.....	Ste. Martine.....	18	6	3	do do do
1083	Moïse Dandurand.....	Lachine.....	75	9	0	do do do
1084	Pierre Prejeau.....	Ste. Martine.....	8	15	0	do do do
1085	Louis Laberge.....	do.....	234	1	9	do do do
1086	Jacques Brimet.....	St. Clément.....	23	10	0	do do do
1087	Chas. Roy, fils.....	do.....	99	16	0	do do do
1088	Antoine Mathieu.....	St. Timothé.....	34	5	0	do do do
1089	Eustache Lefebvre.....	do.....	31	16	0	do do do
1090	Belangé Menuisier.....	Chateauguay.....	11	13	4	do do do
1091	J. B. Larivière.....	do.....	100	0	0	do do do
1092	Jean Baptiste Doray.....	St. Clément.....	91	13	9	do do do
1093	George Wheatley.....	do.....	15	0	0	do do do
1094	E. Desgrozeilliers.....	Ste. Martine.....	14	7	6	do do do
1095	Joseph Gagnette.....	do.....	16	1	6	do do do
1096	Joachim Laberge.....	do.....	12	1	3	do do do
1097	Jacques Charron.....	do.....	61	4	11	do do do
1098	Pierre Laberge.....	do.....	54	7	5	do do do
1099	Veuve Frs. Tessier.....	St. Clément.....	16	5	5	do do do
1100	Dame Pierre Peltier.....	do.....	20	7	6	do do do
1101	Antoine Lambert.....	do.....	21	10	0	do do do
1102	Joseph Clément.....	do.....	50	10	0	do do do
1103	Joachim Fauxbert.....	do.....	11	5	0	do do do
1104	Etienne Dahaut.....	do.....	14	3	8	do do do
1105	François Leduc.....	do.....	4	0	0	do do do
1106	H. Bogue et Cie.....	do.....	91	19	6	do do do
1107	Veuve Charles Sénécal.....	do.....	30	10	0	do do do
1108	Etienne Hénaud.....	St. Timothé.....	585	17	0	do do do
1109	Laurent Fortier.....	do.....	14	15	0	do do do
1110	Guillaume Laberge.....	St. Clément.....	14	10	5	do do do
1111	Julien Sauvé.....	St. Timothé.....	15	10	0	do do do
1112	Christophe D'Aoust.....	do.....	46	10	0	do do do
1113	Pierre Hébert.....	Ste. Martine.....	44	18	11	do do do
1114	Pierre Jeannot.....	St. Clément.....	13	3	7	do do do
1115	Antoine Côté.....	Ste. Mélachie.....	31	10	0	do do do
1116	Paul Lebœuf.....	St. Clément.....	7	17	11	do do do
1117	Julien Niding.....	Ste. Martine.....	73	6	11	do do do
1118	Vital Brault.....	do.....	808	1	10	do do do
1119	Pierre Marliou.....	St. Clément.....	5	12	6	do do do
1120	André Dumas.....	Georgetown, nord.....	35	5	10	do do do
1121	Etienne Ruffange.....	Chateauguay.....	9	15	10	do do do
1122	Paul Cecire.....	do.....	6	0	0	do do do
1123	Antoine Roy.....	St. Clément.....	510	12	10	do do do
1124	Denis Primeau.....	Ste. Martine.....	6	6	8	do do do
1125	Antoine Maheu.....	do.....	11	15	0	do do do
1126	G. W. Baker.....	do.....	983	15	6	do do do
1127	James Perrigo.....	do.....	198	11	0	do do do
1128	Luc Thibault.....	do.....	6	12	0	do do do
1129	Augustin Myre.....	do.....	9	12	9	do do do
1130	Amable Moquin.....	do.....	2	11	11	do do do
1131	Pierre Lefebvre.....	do.....	24	8	5	do do do
1132	Nicholas Mathieu.....	do.....	17	19	0	do do do
1133	Gabriel Richard.....	do.....	12	10	0	do do do
1134	J. B. Frenière.....	do.....	7	15	0	do do do
1135	L. Blanchet et uxor.....	do.....	40	0	0	do do do
1136	Ignace Poissant.....	do.....	8	1	8	do do do
1137	Charles Laberge.....	do.....	27	15	0	do do do
1138	Augustin Bonnier.....	do.....	11	11	8	do do do
1139	Joseph Tourangeau.....	do.....	7	19	6	do do do
1140	Antoine Chaloup.....	St. Jean Chrisostôme.....	9	13	0	do do do
1141	André Goupille.....	Ste. Martine.....	13	5	0	do do do
1142	François Demers.....	St. Jean Chrisostôme.....	2	11	1	do do do
1143	Pierre Leclair.....	Hinchinbrooke.....	56	4	2	do do do
1144	Joseph Huot.....	Ste. Martine.....	2	18	4	do do do
1145	Michel Pattenaude.....	do.....	2	15	0	do do do
1146	M. A. Primeau.....	do.....	264	16	0	do do do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

COMTÉ DE BEAUHARNOIS.—(Continuation.)

8 août.

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1147	John Leclerc.....	Ste. Martine.....	214	15	10	Pillage, incendie et destruction.
1148	J. B. Lefebvre.....	do.....	4	5	8	do do do
1149	Veuve Joseph Durocher..	do.....	7	18	9	do do do
1150	Marie Lefebvre.....	do.....	8	7	6	do do do
1151	Jean L. Primeau.....	do.....	10	16	0	do do do
1152	J. B. Gariépy.....	do.....	10	3	9	do do do
1153	Frs. Hébert.....	do.....	59	12	0	do do do
1154	Louis Hébert.....	do.....	20	11	6	do do do
1155	François Thibault.....	do.....	15	13	6	do do do
1156	Joseph Goudreau.....	do.....	15	4	9	do do do
1157	David Michie.....	do.....	56	15	0	do do do
1158	Gabriel Laberge.....	do.....	74	13	7	do do do
1159	Veuve Charles Laberge..	do.....	37	8	3	do do do
1160	Michel Sanctuaire.....	do.....	11	0	0	do do do
1161	Benjamin Lemay.....	do.....	53	7	10	do do do
1162	Dame M. Huot.....	do.....	31	19	4	do do do
1163	Jean L. Barrette.....	do.....	550	13	9	do do do
1164	Gabriel Laberge.....	do.....	6	10	0	do do do
1165	Charles Hébert.....	do.....	88	7	2	do do do
1166	Pierre Mahieu.....	do.....	8	15	0	do do do
1167	Antoine Lazure.....	do.....	12	5	0	do do do
1168	René Cenillierier.....	do.....	185	12	11	do do do
1169	Joseph Bétourné.....	do.....	72	15	0	do do do
1170	Gabriel Lazure.....	do.....	23	5	0	do do do
1171	Joseph Lacoire.....	do.....	18	9	4	do do do
1172	Ambroise Buisson.....	do.....	29	13	5	do do do
1173	Etienne Trudeau.....	do.....	9	0	0	do do do
1174	Pierre Fauxbert.....	do.....	6	9	3	do do do
1175	Frs. Lefebvre.....	do.....	34	3	4	do do do
1176	Joseph Primeau.....	do.....	15	3	6	do do do
1177	Louis Yell.....	do.....	10	6	8	do do do
1178	Toussaint Dulude.....	do.....	14	17	0	do do do
1179	F. X. Trudeau.....	do.....	2	10	0	do do do
1180	Denis Riendault.....	do.....	21	11	0	do do do
1181	Baul Bourrier.....	do.....	6	0	6	do do do
1182	Antoine Boire.....	do.....	10	15	5	do do do
1183	Marc Pattenaude.....	do.....	33	10	0	do do do
1184	Joseph Laberge.....	do.....	18	16	5	do do do
1185	Pierre Cuillierier.....	do.....	8	5	11	do do do
1186	Michel Gratton.....	do.....	4	11	6	do do do
1187	J. B. Roussenu.....	do.....	2	10	0	do do do
1188	O. J. Lefebvre.....	do.....	21	5	0	do do do
1189	Veuve J. Dornais.....	do.....	14	13	4	do do do
1190	Pierre Poissant.....	do.....	10	12	6	do do do
1191	Michel Tremblay.....	do.....	10	15	0	do do do
1192	Pierre Cliche.....	do.....	13	5	0	do do do
1193	Théophile Marleau.....	do.....	50	7	6	do do do
1194	J. Bte. Vallée.....	do.....	54	10	0	do do do
1195	Pierre Rose.....	do.....	10	0	0	do do do
1196	Louis Bergevin.....	do.....	26	12	0	do do do
1197	Noël Lanctot.....	do.....	0	12	6	do do do
1198	Louis LaMagdelino.....	do.....	13	1	8	do do do
1199	Paul Piro.....	do.....	39	13	3	do do do
1200	Charles Brun.....	do.....	13	7	6	do do do
1201	Jean Lefebvre.....	do.....	18	15	0	do do do
1202	Louis Bolduc.....	do.....	3	5	0	do do do
1203	Denis Lefebvre.....	do.....	7	6	3	do do do
1204	Michel Laberge.....	do.....	7	15	0	do do do
1205	Amable Morrille.....	do.....	4	0	0	do do do
1206	Marcel Meunier.....	do.....	15	3	4	do do do
1207	Paul Alexandre.....	do.....	394	17	0	do do do
1208	Joseph Fortier.....	do.....	13	17	10	do do do
1209	Hubert Bétourné.....	do.....	21	5	0	do do do
1210	Louis Duval.....	do.....	3	14	6	do do do
1211	Michel Beaudreault.....	do.....	11	3	10	do do do
1212	Ignace Côté.....	Ste. Philomène.....	27	12	4	do do do
1213	Pierre Pitre.....	Ste. Martine.....	7	5	0	do do do
1214	Mathurin Bouchard.....	do.....	25	3	9	do do do
1215	Pierre Bétourné.....	do.....	174	11	8	do do do
1216	Antoine Pezette.....	do.....	2	16	3	do do do
1217	Dominique Trudeau.....	do.....	4	15	0	do do do
1218	Jean Blanchette.....	do.....	29	4	7	do do do
1219	Joseph Laberge.....	do.....	21	8	5	do do do
1220	Pierre Parent.....	do.....	40	10	5	do do do
1221	Benoit Foucher.....	do.....	7	17	6	do do do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S. S.)

8 août.

COMTE DE BEAUHARNOIS.—(Continuation.)

8 août.

N ^o . de la ré- clamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1222	Jacques Demors.....	Sto. Martine.....	2	18	6	Pillage, incendie et destruction.
1223	Toussaint Bourdon.....	do.....	10	5	0	do do do
1224	Louis Mathieu.....	do.....	15	0	0	do do do
1225	Joseph Leclair.....	St. Clément.....	23	16	4	do do do
1226	Toussaint Taillefer.....	Sto. Martine.....	272	11	6	do do do
1227	A. A. Trottier.....	do.....	227	9	0	do do do
1228	Antoine Chevalier.....	do.....	87	10	0	do do do
1229	Narcisse Bulteau.....	do.....	15	19	7	do do do
1230	André Marcile.....	do.....	18	12	11	do do do
1231	Olivier Lefebvre.....	do.....	7	10	0	do do do
1232	Charles Bourque.....	do.....	8	16	0	do do do
1233	Charles Dorais.....	St. Clément.....	11	0	0	do do do
1234	Dame J. Primeau.....	St. Timothé.....	34	11	2	do do do
1235	Joseph Côté.....	Sto. Philomène.....	20	5	0	do do do
1236	J. L. Mallette.....	Hinchinbrook.....	21	13	10	do do do
1237	François Turcot.....	St. Jean Chrysostôme.....	27	1	0	do do do
1238	François Boissonneau.....	St. Clément.....	22	6	2	do do do
1239	Joseph Gougeon.....	Sto. Martine.....	32	7	6	do do do
1240	Louis Duquette.....	do.....	42	0	0	do do do
1241	François Riendault.....	do.....	15	0	3	do do do
1242	Louis Dagenais.....	do.....	13	2	6	do do do
1243	Michel Rochon.....	do.....	5	0	0	do do do
1244	Prudent Vinette.....	St. Clément.....	31	17	6	do do do
1245	Veuve Louis Cousigny.....	Sto. Martine.....	35	2	8	do do do
1246	J. Bte. Blondin.....	do.....	11	19	8	do do do
1247	Antoine Cadieux.....	do.....	6	0	0	do do do
1248	Paul Bergevin.....	do.....	2	2	6	do do do
1249	Pierre Colin.....	do.....	9	2	6	do do do
1250	Nicolas LeBlanc.....	do.....	13	13	9	do do do
1251	Eustache Bergevin.....	do.....	31	15	8	do do do
1252	J. B. Mallette.....	do.....	6	14	1	do do do
1253	Charles Bourdon.....	do.....	20	14	8	do do do
1254	Joseph Poissant.....	do.....	7	10	10	do do do
1255	Isaac Pattenaude.....	do.....	12	10	0	do do do
1256	Joseph Arionette.....	do.....	3	2	6	do do do
1257	Léon Dorais.....	do.....	10	12	6	do do do
1258	Antoine Lazure.....	do.....	7	13	9	do do do
1259	Joseph Dufude.....	do.....	22	5	0	do do do
1260	Joseph Desgrozeilliers.....	do.....	4	0	6	do do do
1261	J. B. Tabaud et uxor.....	do.....	15	18	6	do do do
1262	J. B. Emard.....	do.....	10	5	0	do do do
1263	Jacques Charbonneau.....	do.....	15	11	5	do do do
1264	Etienne Fauxbert.....	do.....	10	0	0	do do do
1265	Sébastien Lefebvre.....	do.....	9	5	0	do do do
1266	Paul Gagnier.....	do.....	14	2	10	do do do
1267	Paul Parent.....	do.....	48	3	1	do do do
1268	Bazile Pitre.....	do.....	4	11	10	do do do
1269	J. B. Doutré.....	do.....	10	4	6	do do do
1270	Alexis Marcile.....	do.....	9	0	0	do do do
1271	Pierre Gadbois.....	do.....	20	10	0	do do do
1272	Louis Morand.....	do.....	41	14	11	do do do
1273	Vital Payant.....	do.....	17	10	6	do do do
1274	J. B. Bouisier.....	do.....	1	0	0	do do do
1275	Etienne Lemaire.....	do.....	19	10	0	do do do
1276	Pierre Demors.....	do.....	9	18	4	do do do
1277	Charles Bergevin.....	do.....	892	3	6	do do do
1278	Etienne Gervais.....	do.....	15	5	3	do do do
1279	Jacques Pattenaude.....	do.....	18	9	0	do do do
1280	J. B. Cliche.....	do.....	39	9	0	do do do
1281	J. B. Aubry.....	do.....	38	10	3	do do do
1282	Celestine Pitre.....	do.....	6	18	7	do do do
1283	J. B. Primeau.....	do.....	51	8	11	do do do
1284	Eustache Simon.....	do.....	53	12	5	do do do
1285	Toussaint Hébert.....	do.....	16	5	0	do do do
1286	Frs. Lefebvre.....	do.....	6	0	9	do do do
1287	Ilyacinthe Vallée.....	do.....	186	15	6	do do do
1288	André Lemieux.....	do.....	19	3	4	do do do
1289	Benjamin Simon.....	do.....	49	0	0	do do do
1290	Charles Bergevin.....	do.....	52	9	3	do do do
1291	Charles Primeau.....	do.....	10	12	6	do do do
1292	Paul Leduc.....	do.....	86	1	7	do do do
1293	L. J. Neveu.....	do.....	148	7	6	do do do
1294	Michel Tessier.....	St. Timothé.....	22	5	0	do do do
1295	Ignace Tessier.....	do.....	7	10	0	do do do
1296	Michel Thuot.....	St. Clément.....	16	17	1	do do do
1297	J. P. Rowe.....	Russeltown.....	100	0	0	do do do

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1298	Veuve A. Marcèle	Chateauguay	55	10	6	Pillage, incendie et destruction.
1299	Morisse Pattenau	St. Rémi	11	12	6	do do do
1300	Veuve A. Poirier	St. Timothé	20	10	0	do do do
1301	Jean Aguenier	Ste. Martine	4	17	6	do do do
1302	Joseph Binette	do	9	12	10	do do do
1303	Firmin Martin	St. Clément	11	10	2	do do do
1304	Michel Contois	Chateauguay	69	13	3	do do do
1305	Veuve E. Caron	do	49	0	0	do do do
1306	Joseph Hébert	St. Clément	9	16	9	do do do
1307	Ignace Morin	do	58	17	3	do do do
1308	François Gendron	do	37	19	4	do do do
1309	Bazile Chatigny	St. Timothé	4	15	0	do do do
1310	Joseph Lebœuf	St. Timothé	34	13	6	do do do
1311	Alexis Leduc	do	25	17	5	do do do
1312	Dame Frs. D'Acoust	do	14	15	2	do do do
1313	Léon Bergeron	do	8	0	10	do do do
1314	J. B. Lacroix	do	15	5	0	do do do
1315	Veuve J. B. Brauchard	do	58	10	0	do do do
1316	Paul Dumouchel	Ste. Martine	34	10	0	do do do
1317	James Knight	St. Timothé	21	11	7	do do do
1318	Faustin Boyer	St. Clément	24	10	0	do do do
1315	François Papineau	Ste. Martine	17	15	0	do do do
1320	François Truclos	do	34	6	8	do do do
1321	Gabriel Raimond	do	14	5	0	do do do
1322	Isidore Bourbon	St. Clément	16	10	0	do do do
1323	André Lefebvre	St. Timothé	24	10	0	do do do
1324	François Pitre	do	4	0	0	do do do
1325	Antoine Dubord	St. Clément	4	0	0	do do do
1326	Médard Bairteau	St. Timothé	21	8	9	do do do
1327	N. Ruston	Huntingdon	80	0	0	do do do
1328	J. B. Lebœuf	St. Timothé	2	5	0	do do do
1329	Pierre Lebœuf	do	2	0	0	do do do
1330	Joseph Boyer	do	17	0	0	do do do
1331	François D'Acoust	do	9	0	0	do do do
1332	Etienne Girard	St. Clément	28	13	5	do do do
1333	Louis Leclerc	Ste. Martine	36	8	7	do do do
1334	Charles Bergevin	St. Clément	10	17	6	do do do
1335	Joseph Hogue	do	6	10	0	do do do
1336	Augustin Mailloux	St. Timothé	14	10	0	do do do
1337	L. M. Quintal	St. Clément	72	16	10	do do do
1338	Veuve J. B. Gendron	do	6	19	6	do do do
1339	Jean B. Tondt	do	9	5	0	do do do
1340	J. B. Tessier	do	26	5	10	do do do
1341	David Duncan	do	25	15	6	do do do
1342	Réné Barbeau	Laprairie	2	0	0	do do do
1343	Joseph Lanctot	do	7	9	0	do do do
1344	Moïse Dandurand	Lachine	123	15	0	do do do
1345	M. A. Primeau et ux.	Ste. Martine	11	15	0	do do do
1346	Gabriel Courroux	do	3	7	6	do do do
1347	Veuve P. Primeau	do	3	9	2	do do do
1348	Joseph Primeau	do	9	17	6	do do do
1349	Veuve P. Primeau	do	15	12	8	do do do
1350	Antoine Dubuc	do	4	10	0	do do do
1351	Martin Gratton	do	9	5	4	do do do
1352	Michel Chartrand	do	3	10	0	do do do
1353	Benjamin Legris	do	2	2	0	do do do
1354	Charles Lefebvre	do	3	5	0	do do do
1355	François Hébert	do	2	0	0	do do do
1356	Michel Bouchard	do	16	15	0	do do do
1357	Joseph Dutrie	do	6	2	6	do do do
1358	Joseph Dutrie, père	do	3	17	6	do do do
1359	Noël Marcile	do	2	12	6	do do do
1360	J. B. Amiot	do	11	9	6	do do do
1361	Jos. Vincent	do	3	12	6	do do do
1362	Jos. Sauvageau	do	3	15	6	do do do
1363	Louis Vallée	do	6	5	6	do do do
1364	J. Jacques Touchette	do	15	17	6	do do do
1365	Amable Turcotte	St. Clément	3	10	0	do do do
1366	William Douglas	Montréal	57	15	3	do do do
1367	Joseph Marois	St. Clément	14	9	6	do do do
1368	William Thompson	Russeltown	27	16	10	do do do
1369	Stephen May	St. Timothé	7	4	0	do do do
1370	François Bergevin	do	12	16	8	do do do
1371	François Julien	do	4	0	0	do do do
1372	John McDonald	Godmanchester	209	0	0	do do do
1373	Pierre Bergevin	St. Timothé	121	0	0	do do do

Appendice (S.S.) LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.) Appendice (S.S.)

8 août.

COMTÉ DE BEAUHARNOIS.—Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RESIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1374	Antoine Lefebvre.....	St. Constant.....	35	16	0	Pillage, incendie et destruction.
1375	Hugh McCord.....	St. Jean Chrysostôme.....	8	10	0	do do do
1376	J. B. Réaume.....	St. Isidore.....	3	0	0	do do do
1377	J. B. Lavoie.....	St. Timothé.....	30	10	0	do do do
1378	Antoine Tessier.....	St. Clément.....	31	16	3	do do do
1379	J. B. Rollin.....	do.....	2	5	6	do do do
1380	Hilaire Martin.....	do.....	9	15	0	do do do
1381	F. X. Harnois.....	St. Timothé.....	2	15	0	do do do
1382	B. Tremblay.....	Fort Covington, Etats-Unis.....	249	2	3	do do do
1383	Benjamin Boyer.....	St. Clément.....	52	18	10	do do do
1384	Guillaume Laberge.....	St. Martine.....	26	2	6	do do do
1385	Gédéon Brazeau.....	do.....	225	9	10	do do do
1386	Jacques Dagneaux.....	Laprairie.....	5	0	0	do do do
1387	William Griffith.....	St. Timothé.....	3	5	0	do do do
1388	Joseph Dumouchelle.....	St. Martine.....	60	13	5	do do do
1389	Veuve A. Sangumet.....	St. Rémi.....				Montant non mentionné.
1390	J. B. Charlebois.....	St. Anicet.....	287	2	3	Pillage.
1391	Antoine Goyette.....	St. Constant.....	9	7	0	do
1392	Louis Payont.....	do.....	2	10	0	do
1393	André Forté.....	do.....	5	13	8	do
1394	J. B. Tournéau.....	do.....	4	15	0	do
1395	J. B. Côte.....	St. Clément.....	11	5	0	do
1396	Pierre Mercière.....	St. Martine.....	7	17	6	do
1397	Alexis Trudeau.....	do.....	8	19	10	do
1398	Joseph Raimond.....	St. Rémi.....	27	10	0	do
1399	J. B. Gariepy.....	Chateauguay.....	70	6	6	do
1400	Christoph Read.....	Albany, Etats-Unis.....	110	15	0	do
1401	Toussaint Lefebvre.....	St. Clément.....	3	8	0	do
1402	Bazile Mathieu.....	do.....	3	11	3	do
1403	Dominique Harbour.....	do.....	5	10	0	do
1404	Joseph D'Aoust.....	Isle Perrot.....	2	10	6	do
1405	Augustin Lefebvre.....	St. Timothé.....	11	0	0	do
1406	Dame Joseph Peltier.....	St. Clément.....				Montant non mentionné.
1407	Robert Selkirk.....	Ormstown.....	7	0	0	Pillage.
1408	Alexander Stewart.....	Godmanchester.....	34	15	0	do
COMTÉ DE VAUDREUIL.						
1409	Veuve H. Montpetit.....	Côteau du Lac.....	45	11	6	Pillage.
1410	Rév. M. Vmet.....	Rigaud.....	211	12	0	104 réclamations pour des fusils.
1411	H. Roebuck, écr.....	Côteau du Lac.....	46	10	0	Chevaux.
1412	Louis Sarault.....	St. Clément.....	168	0	10	Pillage.
1413	J. B. C. St. Amour.....	Côteau du Lac.....	6	10	0	do
1414	Joseph Lévesque.....	Vaudreuil.....	3	2	9	do
1415	Veuve B. Bissonnet.....	Cèdres.....	25	17	6	do
1416	H. F. Charlebois.....	Vaudreuil.....	108	3	4	do
1417	Dame C. Poinbrun.....	do.....	8	17	11	do
1418	Antoine Chevrier.....	do.....	10	0	0	do
1419	Jos. Séguin.....	St. Benoit.....	20	9	2	do
1420	Antoine Derpentney.....	Isle Perrot.....	3	0	0	Fusil livré.
1421	Pierre B. Gauthier.....	Vaudreuil.....	1	0	0	do
1422	Gabriel LeCompte.....	do.....	2	0	0	do
1423	Paschal Légault.....	do.....	2	10	0	do
1424	Alexandre LaRocque.....	do.....	2	0	0	do
1425	Pierre Clément.....	Soulanges.....	2	10	0	do
1426	Olivier Séguin.....	do.....	3	0	0	do
1427	Joseph Chevrier.....	Vaudreuil.....	3	0	0	do
1428	André Pilon.....	St. Anne.....	2	0	0	do
1429	Augustin Brabant.....	Vaudreuil.....	1	10	0	do
1430	André Lanzon.....	do.....	2	0	0	do
1431	Pierre J. B. Ranger.....	do.....	1	10	0	do
1432	Joseph Aquin.....	do.....	2	0	0	do
1433	Toussaint Valade.....	do.....	3	0	0	do
1434	Joseph Pilon.....	do.....	1	10	0	do
1435	Michel Nuvert.....	do.....	3	0	0	do
1436	Veuve N. Gamelin.....	do.....	2	10	0	do
1437	Pierre Sauve.....	do.....	10	0	0	do
1438	Louis J. Sauvè.....	do.....	2	0	0	do
1439	Joseph Dutreseau.....	do.....	1	10	0	do
1440	Joseph Demis.....	do.....	1	10	0	do
1441	Antoine Campault.....	do.....	3	0	0	do
1442	Théodore Légault.....	do.....	1	15	0	do
1443	Louis Meloche.....	do.....	4	2	6	do
1444	J. B. L'Amiot.....	Rivière de Lisle.....	3	10	0	do
1445	André Gastonguay.....	Vaudreuil.....	2	0	0	do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTE DE VAUDREUIL.—(Continuation)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1446	Abraham Lefebvre	Vaudreuil	5	14	0	Fusil livré.
1447	François Leau	do	1	15	0	do
1448	Pierre Sagalo	do	1	10	0	do
1449	Ovide DeMontigny	L'Isle Perrot	3	0	0	do
1450	Augustin Poirier	Vaudreuil	1	10	0	do
1451	Joseph E. Dupond	do	4	0	0	do
1452	Joseph Brosseau	do	1	10	0	do
1453	F. X. Brunette	do	3	0	0	do
1454	Etienne Poudrette	do	1	10	0	do
1455	Toussaint Legault	L'Isle Perrot	1	10	0	do
1456	François Chevrier	Vaudreuil	1	10	0	do
1457	Paul Robillard	do	2	0	0	do
1458	Joachim Pilon	do	1	10	0	do
1459	François Pilon	L'Isle Perrot	2	0	0	do
1460	Joseph A. Gauthier	do	1	10	0	do
1461	Michel Begegnaire	Vaudreuil	1	15	0	do
1462	Joseph Lalonde	do	1	10	0	do
1463	Narcisse A. Brosseau	do	3	0	0	do
1464	Michel Bonuer	do	2	5	0	do
1465	J. B. Seguin	do	1	10	0	do
1466	François X. Mallette	do	2	10	0	do
1467	Louis P. Gauthier	do	2	10	0	do
1468	Félix Ranger	St. Polycarpe	2	0	0	do
1469	Joseph D'Acoust	Vaudreuil	2	10	0	do
1470	Claude Dubuel	Ste. Anne	2	0	0	do
1471	Amable Pilon	Vaudreuil	11	10	0	do
1472	Antoine Lalonde	do	2	15	0	do
1473	François Bulé	do	1	10	0	do
1474	Joseph Cousineau	do	1	10	0	do
1475	J. B. Lalonde	do	4	10	0	do
1476	Joseph Pilon	do	1	10	0	do
1477	Joseph Charlebois	do	4	3	4	do
1478	François X. Valois	do	3	0	0	do
1479	Evangeliste Pilon	do	1	10	0	do
1480	J. B. Brabault	do	2	0	0	do
1481	François Lucas	do	2	0	0	do
1482	Augustin Berlinguette	do	2	0	0	do
1483	Pierre Gauthier	do	5	0	0	do
1484	Moïse Vinet	do	1	10	0	do
1485	Hyacinthe Cadieux	do	2	10	6	do
1486	Anselme Lalonde	do	1	15	0	do
1487	Antoine Martineau	do	3	5	0	do
1488	Antoine Chevrier	do	2	0	0	do
1489	Amable Gauthier	do	3	0	0	do
1490	Pierre Gauthier	do	3	0	0	do
1491	Joseph Roy	do	4	10	0	do
1492	J. B. Lalonde	do	0	10	0	do
1493	Eustache Perrier	St. Polycarpe	34	6	11	Pillage et destruction.
1494	Louis C. Sauvé	Vaudreuil	1	10	0	Fusil livré.
1495	J. B. Leduc	do	5	5	0	do
1496	Veuve H. Ménard	do	1	15	0	do
1497	Bejn. DeMontigny	Soulanges	44	0	0	Pillage.
1498	Joseph Seguin	Vaudreuil	1	5	0	Fusil livré.
1499	J. B. Seguin	do	1	15	0	do
1500	Pierre DeMontigny	do	2	8	9	do
1501	Michel Lefebvre	Soulanges	1	10	0	do
1502	M. D'Acoust	L'Isle Perrot	18	0	0	Pillage.
1503	M. Charlebois	Vaudreuil	111	12	6	50 réclamations pour fusils.
1504	Félix Moutet	L'Isle Perrot	24	15	0	Pillage.
1505	Nicholas Lefevre	Vaudreuil	6	0	0	Fusils livrés.
1506	Veuve H. Leroux	Soulanges	8	12	6	Pillage.
1507	Michel Legor	L'Isle Perrot	2	10	0	Fusil livré.
1508	Veuve A. Clément	Soulanges	1	10	0	do
1509	Jean Leroux	do	2	0	0	do
1510	Veuve F. Clément	do	1	10	0	do
1511	J. B. Legault	L'Isle Perrot	1	5	0	do
1512	J. B. Prieure	St. Zotique	9	11	8	Pillage.
1513	Eienne Berlinguette	Vaudreuil	1	5	0	Fusil livré.
1514	J. B. Champault	do	3	0	0	do
1515	Luc Ranger	do	1	10	0	do
1516	Veuve J. Roy	do	1	10	0	do
1517	Veuve Z. Pilon	do	11	10	0	Pillage.
1517	André Roy	do	1	5	0	Fusil livré.
1519	Joachim Sauvé	do	1	8	6	do
1520	J. B. Sabourin	do	1	10	0	do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DE VAUDREUIL.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1521	J. B. Sabourin, fils.....	Vaudreuil	2	10	0	Fusil livré.
1522	Amable Leduc.....	do	2	0	0	do
1523	Hyacinthe Cadieux.....	do	1	10	0	do
1524	Antoine Razon.....	do	1	12	6	do
1525	André Chevrier.....	do	2	10	0	do
1526	Henri Lappare.....	Montréal	109	10	0	Pillage, etc.
1527	Dr. E. Jacques.....	Potton	310	0	0	do
1528	John Farron.....	Montréal	480	0	0	Bateau à vapeur arrêté.
COMTÉS DE MONTREAL ET TERREBONNE.						
1529	L. H. Holton.....	Montréal.....	452	5	5	Pillage et destruction.
1530	Antoine Bergeron.....	St. Martin.....	4	11	0	do do
1531	S. Vallée.....	St. Scholastique.....	183	7	11	do do
1532	P. S. R. Lafèche.....	Montréal	115	0	0	do do
1533	Louis Lavoix.....	St. Martin.....	9	4	10	do do
1534	John Loney.....	do	52	1	8	do do
1535	J. B. Bergeron.....	do	10	8	6	do do
1536	J. B. L'Africain.....	Montréal.....	15	6	3	do do
1537	Robert Findlay.....	Chateauguay.....	12	17	6	do do
1538	L. M. Seers.....	St. Rose.....	80	5	11	do do
1539	Césaire Clément.....	St. Rémi.....	82	2	8	do do
1540	Frs. Valras.....	Pointe Claire.....	128	0	0	do do
1541	Marie A. Lemaître.....	St. Anne.....	13	16	6	do do
1542	Adolphus Jacques.....	Montréal.....	362	0	0	do do
1543	André Bergeron.....	St. Martin.....	2	0	0	Logement de troupes.
1544	James Park.....	do	16	0	0	do do
1545	Laurent Vadun.....	do	17	0	0	Pillage et destruction.
1546	G. R. S. DeBeaujeu.....	Côteau du Lac.....	142	2	6	do do
1547	Dame C. C. Deléry.....	do	140	0	0	do do
1548	Veuve A. Papineau.....	St. Martin.....	37	8	9	do do
1549	Antoine Bergeron.....	do	12	12	3	do do
1550	Drolet et Durocher.....	St. Charles.....	1522	11	3	do do
1551	Alexandre Sauriol.....	St. Rose.....	1	0	0	do do
1552	Frs. Beautron.....	St. Martin.....	4	0	0	do do
1553	Olivier Bertrand.....	St. Scholastique.....	30	4	9	do do
1554	Mme. F. M. LePailleur.....	Montréal.....	802	2	5	do do
1555	Dems Berthelet.....	St. Charles.....	118	4	11	do do
1556	Augustin Sauche.....	St. Augustin.....	34	10	0	do do
COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.						
1557	P. P. DeCroits.....	St. Eustache.....	23	6	6	Pillage et destruction.
1558	J. B. Syre.....	do	6	16	1	do do
1559	Louis Dorion.....	Bytown, Haut-Canada.....	14	4	4	do do
1560	Antoine Désorineau.....	do do	48	3	0	do do
1561	Louis Chénier.....	do do	113	14	6	do do
1562	Leandre Limoges.....	Terbonne.....	21	17	6	do do
1563	Benjamin Le Cavalier.....	St. Rose.....	5	0	0	do do
1564	Eusèbe Dorion.....	St. Eustache.....	26	12	8	do do
1565	Demoiselle Anne Scott.....	do	498	0	3	do do
1566	Marguerite Gosselin.....	do	4	10	3	do do
1567	Veuve J. Léonor.....	do	2	7	11	do do
1568	Rév. M. Blanchet.....	St. Jacques.....	249	14	7	do do
1569	Richard Dillon.....	Montréal.....	11	0	0	do do
1570	Mme R. Dillon.....	do	20	0	2	do do
1571	James Héron.....	Isle Jésus.....	60	0	0	Pillage, incendie et destruction.
1572	Antoine Langevain.....	St. Rose.....	1	5	0	do do do
1573	Louis Chénier.....	St. Hermas.....	7	16	8	do do do
1574	Bernard Richer.....	do	6	10	9	do do do
1575	Jos. Constantineau.....	do	2	10	0	do do do
1576	Auguste Lemay.....	St. Rose.....	4	0	0	do do do
1577	J. B. Legault.....	do	2	10	0	do do do
1578	J. B. Coulois.....	St. Eustache.....	10	0	10	do do do
1579	Jos. Decarés.....	St. Benoit.....	15	18	1	do do do
1580	Antoine Demers.....	do	14	12	6	do do do
1581	Frs. Vesina.....	do	10	2	7	do do do
1582	Pierre Cire.....	do	4	10	0	do do do
1583	Frs. Perner.....	do	6	8	3	do do do
1584	Veuve H. St. Germain.....	do	6	16	6	do do do
1585	Loussaint Brazeau.....	do	13	8	4	do do do
1586	Dame H. Mallette.....	do	21	11	3	do do do
1587	Frs. Gratton.....	do	18	17	11	do do do

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.—(Continuation.)

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RESIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1588	Jos. LeMagdeloine	St. Benoit	41	2	0	Pillage, incendie et destruction.
1589	H. Brazeau	do	14	3	4	do do do
1590	Louis Frenche	do	14	10	0	do do do
1591	Camille Dumouchel	do	17	5	6	do do do
1592	O. Briseboise	do	25	8	2	do do do
1593	J. B. Angrignon	do	2	17	2	do do do
1594	Joseph Robillard	do	4	2	6	do do do
1595	P. A. Labrie	St. Jérôme	20	0	0	do do do
1596	Joseph Beaubien	St. Benoit	331	0	0	do do do
1597	Mme. P. Brazeau	do	208	8	0	do do do
1598	Thomas Wood	Montréal	455	16	0	do do do
1599	Foussaint Cherrier	St. Denis	130	0	0	do do do
1600	Louis Ouimet	St. Eustache	5	10	6	do do do
1601	Veuve P. Dubeau	do	8	14	4	do do do
1602	J. B. F. Spénard	do	139	9	4	do do do
1603	Pierre Piché	Ste. Thérèse	14	15	5	do do do
1604	François Malo	Pointe aux Trembles	79	0	6	do do do
1605	J. B. Crête	Chateauguay	1759	8	0	do do do
1606	Isidore Desparois	do	23	10	0	do do do
1607	Veuve A. Mercil	do	55	10	6	do do do
1608	Michel Lauzon	St. Eustache	83	13	0	do do do
1609	J. B. Marineau	do	4	3	6	do do do
1610	O. Tourangeau	Ste. Scholastique	152	12	6	do do do
1611	Veuve Leddell	Montréal	23	16	8	do do do
1612	Jean Ginestet	St. Clément	5	14	0	do do do
1613	J. M. Primeau	Hinchinbrooke	22	10	0	do do do
1614	Antoine Vallée	Ste. Philomène	3	5	0	do do do
1615	J. B. Fanvel	Ste. Scholastique	17	0	0	do do do
1616	François Chèvre	do	45	0	0	do do do
1617	Joseph Robillard	St. Eustache	2	7	9	do do do
1618	Louis LeClaire	Ste. Scholastique	41	15	6	do do do
1619	François X. Prieur	St. Martin	525	15	0	do do do
1620	M. Child	Stanstead	89	15	0	do do do
1621	Veuve A. Baune	St. Eustache	14	14	9	do do do
1622	Louis Charbonneau	do	2	10	0	do do do
1623	Pierre Lauzon	Ste. Scholastique	108	10	0	do do do
1624	Moïse Danis	St. Jérôme	36	0	0	do do do
1625	Pierre Danis	do	103	6	0	do do do
1626	James Dobie	St. Augustin	48	0	0	do do do
1627	Abraham Aubry	Ste. Scholastique	22	17	0	do do do
1628	Frs. Aubry	do	328	7	6	do do do
1629	Hyacinthe Paradis	St. Eustache	2	12	6	do do do
1630	Paul Laugé	do	10	4	9	do do do
1631	Pierre Perrier	St. Benoit	23	10	10	do do do
1632	Jérôme Brazeau	Ste. Scholastique	32	15	7	do do do
1633	Hyacinthe Brazeau	St. Benoit	7	4	4	do do do
1634	Louis Rodrigue	Ste. Scholastique	9	5	10	do do do
1635	Joachim Legault	do	14	3	9	do do do
1636	Paul Thibodeau	do	6	8	8	do do do
1637	Pierre Leroux	do	38	3	2	do do do
1638	Antoine Martin	do	57	7	0	do do do
1639	Eustache James	do	11	1	7	do do do
1640	Thomas James	do	10	18	6	do do do
1641	Paul Martin	do	9	10	4	do do do
1642	Isaac Martin	do	5	15	5	do do do
1643	Simon Paré	do	6	2	4	do do do
1644	Michel James	do	6	18	9	do do do
1645	Angélique Danis	do	11	18	7	do do do
1646	Alexander Fraser	do	25	0	0	do do do
1647	Firmin Perrin	do				Contre Nelson.
1648	Nicholas Kerczyno	Montréal	500	0	0	Pillage, incendie et destruction.
1649	James Logan	do				Pas de somme fixée.
1650	J. Peltier et F. Prévost	Beauharnois	1147	3	8	Pillage, incendie et destruction.
1651	Alfred Cardinal	Hinchinbrooke	41	13	4	do do do
1652	Marie M. Cardinal	Chateauguay	83	6	8	do do do
1653	Maurice Cardinal	St. Constant	41	13	4	do do do
1654	François Camyre	do	716	13	6	do do do
1655	William Dunn	St. Rémi	48	10	0	do do do
1656	Ranger et Sénécal	L'Acadie	1124	19	4	do do do
1657	Damien Masson	St. Benoit	430	10	0	do do do
1658	Robert Chisholm	Ste. Mélachie	79	0	0	do do do
1659	Alexander Daigle	LaPrésentation	227	0	10	do do do
1660	John Ross	Beauharnois	395	0	0	do do do
1661	Olivier Hébert	Ste. Marguerite	53	15	0	do do do
1662	J. Célestin Tapie	St. Eustache	22	15	0	do do do
1663	Michel A. Courville	Ste. Scholastique	61	0	0	do do do

Appendice (S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.-C.—(Continuation.)

Appendice (S.S.)

8 aout.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.—(Continuation.)

8 aout.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENT DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMATION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1664	J. B. Langlois.....	St. Eustache.....	25	3	10	Pillage, incendie et destruction
1665	David Langlois.....	do.....	7	0	3	do do do
1666	Antoine Lanthier.....	do.....	12	12	6	do do do
1667	François Andgrave.....	do.....	2	0	0	do do do
1668	Charles LaBelle.....	St. Augustin.....	6	16	7	do do do
1669	François Labonte.....	Ste. Scholastique.....	10	16	0	do do do
1670	Felix Biroleau.....	do.....	209	16	2	do do do
1671	Veuve Lémery.....	do.....	8	15	0	do do do
1672	Paul Poirier.....	St. Eustache.....	2	10	0	do do do
1673	Charles Meilleurs.....	do.....	4	0	0	do do do
1674	J. B. Landry.....	Ste. Scholastique.....	10	1	1	do do do
1675	J. B. Dorion.....	St. Eustache.....	1454	0	0	do do do
1676	Louis Lenthier.....	St. Augustin.....	11	10	0	do do do
1677	Mme James Duquet.....	do.....	37	0	0	do do do
1678	Joseph Duquet.....	St. Eustache.....	8	8	0	do do do
1679	Célestin Guindon.....	do.....	3	0	0	do do do
1680	Louis Bélanger.....	St. Martin.....	21	0	0	do do do
1681	Mme. Jacques Goyette.....	St. Clément.....	175	0	0	do do do
1682	Mme. N. Hall.....	Montréal.....	75	0	0	do do do
1683	Alexander M'Fee.....	Hemmingford.....	73	0	0	do do do
1684	Veuve Antoine St. Germain.....	St. Denis.....	3793	9	7	do do do
1685	John et D. Torrance.....	Montréal.....	800	0	0	do do do
1686	Joseph Hall, junr.....	do.....	375	0	0	do do do
1687	Veuve Ignace Pailain.....	St. Eustache.....	23	0	0	do do do
1688	J. A. Lanthier.....	St. Benoit.....	6	18	9	do do do
1689	Joseph Cyre.....	Ste. Scholastique.....	44	19	8	do do do
1690	Veuve Charles Minvil.....	St. Benoit.....	10	17	3	do do do
1691	Agathe Paquet.....	St. Eustache.....	1	12	1	do do do
1692	Abraham Jiroux.....	St. Augustin.....	2	0	0	do do do
1693	Louis Jiroux.....	do.....	4	0	0	do do do
1694	Josepe Dorion.....	St. Eustache.....	62	10	0	do do do
1695	Jt B. Rontier.....	Montréal.....	13	19	0	do do do
1696	Augustin Lamel.....	Ste. Scholastique.....	13	0	10	do do do
1697	Michel Laporte.....	do.....	14	10	5	do do do
1698	Veuve M. Tougas.....	do.....	9	14	2	do do do
1699	Michel Aubry.....	do.....	19	10	0	do do do
1700	Joseph Taillefer.....	do.....	2	16	2	do do do
1701	J. B. Neveux.....	do.....	3	5	7	do do do
1702	Pierre Trolin.....	Montréal.....	13	14	6	do do do
1703	J. B. Dupras.....	St. Benoit.....	64	14	0	do do do
1704	Charles Damour.....	do.....	13	15	0	do do do
1705	Antoine E. Bardy.....	Montréal.....	256	8	6	do do do
1706	J. B. Sanche.....	Ste. Scholastique.....	1	12	6	do do do
1707	J. B. Monnette.....	do.....	3	12	6	do do do
1708	Joseph Paymen.....	St. Eustache.....	21	17	3	do do do
1709	John Davis.....	Ste. Scholastique.....	52	3	4	do do do
1710	Thomas Dobie.....	St. Benoit.....	2	0	0	do do do
1711	Veuve Frs. Auger.....	St. Eustache.....	4	3	9	do do do
1712	Dame Jos. Dumouchel.....	St. Martin.....	676	18	10	do do do
1713	Clric Boudreau.....	Montréal.....	203	5	1	do do do
1714	Tilly Rice.....	St. Jean.....	80	0	0	do do do
1715	Joseph Paquette.....	St. Eustache.....	2	9	4	do do do
1716	Charles Gagnon.....	Terrebonne.....	1	5	0	do do do
1717	Narcisse Boisvert.....	do.....	1	10	0	do do do
1718	Charles Wilson.....	Montréal.....	24	0	0	do do do
1719	Alexis Gosselin.....	St. Eustache.....	3	13	9	do do do
1720	Mme. Jos. Denis.....	St. Benoit.....	8	10	0	do do do
1721	J. B. James.....	Ste. Scholastique.....	18	5	10	do do do
1722	Frs. Lecourt.....	do.....	1	14	0	do do do
1723	Guillaume Godmer.....	do.....	1	5	0	do do do
1724	Frs. Dumoulin.....	St. Eustache.....	1	10	0	do do do
1725	Alex. Vinette.....	do.....	3	0	0	do do do
1726	Jacques Roussin.....	do.....	2	0	0	do do do
1727	André Lebuis.....	do.....	2	10	0	do do do
1728	Joseph Labelle.....	do.....	2	10	0	do do do
1729	Alex. Osgood.....	Sherbrooke.....	100	0	0	do do do
1730	A. R. Archambault.....	Ste. Scholastique.....	53	15	8	do do do
1731	J. B. Touchet.....	St. Eustache.....	1	5	0	do do do
1732	Pierre Guenette.....	St. Jérôme.....	15	0	0	do do do
1733	Julien Chamereau.....	do.....	18	1	8	do do do
1734	Joseph Rochon.....	Terrebonne.....	9	10	3	do do do
1735	Grégoire Chapleau.....	do.....	1	15	0	Fusil livré.
1736	J. B. Dubois.....	do.....	1	10	0	do
1737	Pierre Chapleau.....	do.....	1	10	0	do

Appendice
(S. S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B.C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENCE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1738	André Etier.....	Terrebonne.....	4	0	0	Fusil livré.
1739	François Ouimet.....	do.....	2	0	0	do
1740	Etienne Dubois.....	St. François de Sales.....	2	0	0	do
1741	Joseph Ouimet.....	Terrebonne.....	2	0	0	do
1742	Pierre Despavois.....	St. François de Sales.....	1	0	0	do
1743	Léon Desjardins.....	do do.....	1	5	0	do
1744	J. B. Meunier.....	do do.....	1	0	0	do
1745	Eustache Birolean.....	Ste. Thérèse.....	227	1	9	Pillage.
1746	François Bouvette.....	St. Augustin.....	4	4	2	do
1747	Guillaume Crégère.....	St. Pierre.....	3	1	3	do
1748	Isidore Paradis.....	St. Eustache.....	2	0	0	Fusil livré.
1749	André Denis.....	do.....	6	11	8	Pillage.
1750	Antoine Gédéon.....	Terrebonne.....	2	0	0	Fusil livré.
1751	François Forgette.....	do.....	1	10	0	do
1752	Augustin Gravelle.....	do.....	1	10	0	do
1753	François X. Mathieu.....	do.....	1	10	0	do
1754	François Venne.....	do.....	1	19	4	Pillage.
1755	J. B. Richer.....	Rigaud.....	174	17	6	Pillage, incendie et destruction.
1756	Antoine St. Denis.....	do.....	6	5	0	do do do
1757	Donald Levington.....	Montréal.....	25	0	0	do do do
1758	William Gibson.....	Lacolle.....	178	0	0	do do do
1759	Pierre C. Pilon.....	St. Eustache.....	25	11	5	do do do
1760	David Mitchell.....	do.....	6	5	0	do do do
1761	Robert Shedden.....	Montréal.....	505	12	0	do do do
1762	Thomas Hughs.....	Longueuil.....	75	0	0	do do do
1763	Joseph Legault.....	St. Eustache.....	6	0	6	do do do
1764	François Brunotte.....	do.....	6	0	0	do do do
1765	J. B. Cyre.....	Ste. Scholastique.....	3	8	0	do do do
1766	William Snowdon.....	Beile Rivière.....	190	10	0	do do do
1767	Veuve C. B. Pigeon.....	St. Eustache.....	13	0	4	do do do
1768	Antoine Champagne.....	do.....	41	19	2	do do do
1769	Veuve Joseph Beaupré.....	Ste. Rose.....	1	8	0	do do do
1770	Louis Cloutier.....	do.....	1	10	0	do do do
1771	J. B. Lemay.....	do.....	1	15	0	do do do
1772	Justineau St. Denis.....	St. Benoit.....	65	10	6	do do do
1773	Louis Cardinal.....	St. Geneviève.....	31	3	3	do do do
1774	Joseph Brazeau.....	St. Benoit.....	102	10	0	do do do
1775	J. B. Chaulette.....	Ste. Scholastique.....	14	6	0	do do do
1776	Mme. M. Sarrazain.....	do.....	5	10	7	do do do
1777	X. Dumouchel.....	do.....	6	18	0	do do do
1778	Michel Robin.....	Terrebonne.....	2	15	0	do do do
1779	Paul Filiatro.....	do.....	2	5	0	do do do
1780	Antoinette Rajjeane.....	St. Benoit.....	22	5	9	do do do
1781	Veuve J. B. Loser.....	St. Eustache.....	3	17	2	do do do
1782	Jean Ménard.....	St. Benoit.....	28	4	3	do do do
1783	H. Peirce.....	Montréal.....	159	17	6	do do do
1784	Antoine Duncan.....	Beauharnois.....	52	11	8	do do do
1785	William Boon.....	St. Denis.....	49	14	7	do do do
1786	John Ross.....	Montréal.....	Contre Nelson.
1787	Joseph Prudhomme.....	Ste. Rose.....	1	10	0	Pillage, incendie et destruction.
1788	Pierre Groulx.....	St. Eustache.....	8	7	6	do do do
1789	Louis Berthollette.....	Ste. Scholastique.....	10	10	0	do do do
1790	Eustache Latrope.....	do.....	8	3	6	do do do
1791	Antoine Legault.....	do.....	6	6	3	Pillage.
1792	Charles Danais.....	Terrebonne.....	2	0	0	Fusil livré.
1793	Amil Viger.....	do.....	2	10	0	do
1794	Arnée Tailleu.....	do.....	1	5	0	do
1796	Jérémi Barratte.....	do.....	4	0	10	Pillage.
1796	Antoine Ducharme.....	do.....	1	5	0	do
1797	Jos. Filion.....	do.....	1	0	0	do
1798	Noël Nadon.....	Ste. Rose.....	1	5	0	do
1799	Veuve E. Sabourin.....	St. Eustache.....	10	10	9	do
1800	C. Raisonne.....	St. Benoit.....	162	10	0	do
1801	Joseph Deguise.....	St. Eustache.....	5	7	0	do
1802	Hyacinthe Seguin.....	Petite Nation.....	53	11	1	do
1803	François X. St. Denis.....	St. Benoit.....	37	2	2	do
1804	Roswell Bates.....	Stanstead.....	145	15	0	Perspective.
1805	John Bony.....	do.....	113	15	3	do
1806	Elias Lec.....	do.....	108	16	0	do
1807	John C. Tuck.....	do.....	107	17	6	do
1808	Léon L. Charmel.....	do.....	99	10	0	do
1819	J. Banet Burpee.....	do.....	78	4	8	do
1810	C. Bullock.....	do.....	820	0	0	do

Appendice
(S.S.)

LISTE des RÉCLAMATIONS pour les PERTES de la RÉBELLION, B. C.—(Continuation.)

Appendice
(S.S.)

8 août.

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.—(Continuation.)

8 août.

No. de la réclamation.	NOM DU RÉCLAMANT.	RÉSIDENTE DU RÉCLAMANT.	MONTANT DE LA RÉCLAMA- TION.			NATURE DE LA RÉCLAMATION.
			£	s.	d.	
1811	Taylor Waudley.....	Stanstead	29	16	3	Perspective. do.
1812	Louis Aubain.....	St. Benoit.....	16	11	3	
		Montant des réclamations non examinées.....	£106289	14	4	
		Montant des réclamations examinées.....	95790	5	8	
		Montant total des réclamations.....	202080	0	0	

La liste ci-dessus donne les noms de tous les réclamants, leur résidence, le montant des réclamations, la nature des pertes, le nombre des cas qui ont été examinés, et le nombre des cas et des sommes qui ne l'ont pas été.

Jugement n'a pas encore été rendu dans un seul cas, et ne le sera pas avant que toutes les réclamations aient été examinées;—il n'a rien été payé sur aucune réclamation, et il ne pourra être rien payé avant que le tout soit décidé.

Le rapport définitif et le jugement des commissaires réduira considérablement, tant le nombre des réclamations que les montants des indemnités.

P. H. MOORE.
JAC. VIGER.
JNO. SIMPSON.
W. C. HANSON.
OVIDE LEBLANC.

ST. EUSTACHE, 6 juillet 1850.

TABLEAU du montant payé aux COMMISSAIRES des PERTES de la RÉBELLION nommés en vertu de l'acte de la dernière session, 12 Vict., chap. 58, à titre de compensation pour les fonctions qui leur sont assignées, et pour les dépenses qu'entraînent leurs séances.

Noms.	Période des paiements et taux par jour.	Montant payé jusqu'au 31 mars 1850. Courant.			Dépenses con- tingentes de la commission.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
Commissaires.							
L'honorable P. H. Moore...	10 au 20 juillet 1849, à 20s. 30 juillet 1849, au 31 mars 1850, à 40s.....	510	0	0	} 232	0	8
Jacques Viger, (trésorier)..	12 au 30 juillet 1849, à 20s. 31 juillet 1849, au 31 mars 1850, à 40s.....	507	0	0			
John Simpson.....	9 au 29 juillet 1849, à 20s. 30 juillet 1849, au 31 mars 1850, à 40s.....	511	0	0			
Wm. C. Hanson.....	11 au 29 juillet 1849, à 20s. 30 juillet 1849, au 31 mars 1850, à 40s.....	509	0	0			
O. Leblanc.....	12 au 29 juillet 1849, à 20s. 30 juillet 1849, au 31 mars 1850, à 40s.....	508	0	0			
W. Newhouse, (secrétaire.)	12 au 29 juillet 1849, à 20s. 30 juillet 1849, au 31 mars 1850, à 40s.....	508	0	0			
		£3053	0	0			
	Salaires.....				3053	0	0
	Total des paiements en compte jusqu'au 31 mars 1850..				£3285	0	8
	Montant payé par warrants.....				3300	0	0
	Balance entre les mains des commissaires le 31 mars...				£14	19	4

NOTE.—Un warrant pour £1,212 sera émis pour couvrir les mêmes dépenses pour le trimestre se terminant le 30 du courant.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.
Toronto, 27 juilj 1850.

JOS. CARY,
Député Inspecteur Général.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

SUR L'ÉTAT DE

L'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 8 août, 1850.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, des moyens de l'améliorer et de faciliter l'établissement des terres incultes, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Votre comité remarque que les moyens qui lui ont été offerts, dans l'accomplissement de la première partie de sa tâche, se sont trouvés limités par l'absence de toutes statistiques récentes, et qu'il s'est appuyé sur l'opinion des personnes qu'il s'est associé dans son travail, et dont les lettres sont annexées à ce rapport, documents sur lesquels votre comité attire particulièrement l'attention de votre honorable chambre.

Votre comité a porté au sujet qui lui a été soumis toute l'attention que son importance mérite, et dans l'accomplissement de son travail, n'a pas oublié un instant que, de toutes les richesses naturelles d'un peuple, la terre est la première, et que de toutes les industries celle qui a pour but la culture du sol est la plus digne d'occuper les économistes et les législateurs.

Votre comité remarque avec une joie qui sera partagée par votre honorable chambre et par le pays, que les études qu'il a été obligé de faire l'ont mis à même de pouvoir affirmer que l'agriculture a fait beaucoup de progrès depuis un certain nombre d'années et que toutes les classes de la société, surtout la classe instruite, ont tourné leurs regards vers l'importante science de l'agriculture. Les temps n'est plus où la jeunesse instruite se contentait d'admirer les nobles exemples des grands hommes des différents âges qui se sont occupés des champs, et se bornait à cette stérile admiration; l'élan est donné, l'apathie passée; encore un effort et la chose ira d'elle-même, de ce mouvement que donne à la pensée et à l'action de l'homme le mouvement qui a précédé.

Il y a peu d'années, votre comité eut été embarrassé de trouver un nombre suffisant de personnes pour l'aider dans ses recherches; aujourd'hui votre comité, en consultant les organes de la presse, a senti un autre embarras, celui du choix; parmi le grand nombre de personnes dont le zèle pour l'agriculture est un fait public, il lui a fallu moins choisir que limiter le nombre des demandes qu'il a dû faire pour ne pas rendre trop volumineux les documents à analyser et qui font partie de ce rapport comme appendice.

Votre comité avait d'abord à s'enquérir de l'état présent de l'agriculture dans le Bas-Canada, et entre de suite dans l'examen de cette difficile partie de ses investigations. L'état d'avancement de l'agriculture

chez un peuple se déduit du plus ou du moins grand degré d'aisance dont il jouit, est relative à la nature du sol et aux influences climatiques du pays qu'il habite, et se compare dans ses rapports avec les progrès de l'esprit humain, avec le degré d'avancement chez les autres peuples placés sous des circonstances analogues ou équivalentes. "De fait," dit M. Johnston, dans son rapport d'une exploration agronomique du Nouveau-Brunswick, "c'est la condition actuelle de l'agriculture pratique d'un pays qui fait la mesure de la production actuelle de son sol; quand, d'un autre côté, la capacité possible de production étant connue, la quantité des produits actuellement obtenus devra servir à faire connaître la condition actuelle de l'agriculture pratique."

Votre comité va de suite entrer dans la considération de ces différents énoncés en tant que se rapportant à l'état actuel de l'agriculture dans le Bas-Canada, et pose à l'abord la proposition incontestable que peu de pays ont été plus favorisés que le Bas-Canada, sous le rapport de la qualité du sol, et que la position qu'il occupe, relativement au climat, n'est nullement désavantageuse. Plus on examine avec les yeux de l'observateur pratique le climat du Bas-Canada plus on se convainc du fait qu'il n'est rien moins que défavorable. Il résulte, d'une enquête faite dans le Nouveau-Brunswick, (dont le climat est le même que le nôtre) que c'est un fait admis que le froid et la neige de nos hivers ont une action fertilisante sur le sol et produisent naturellement un état d'ameublissement qui ailleurs ne peut être obtenu qu'à force de travail. La durabilité de la faculté productive de nos terres est telle qu'aujourd'hui même nos prairies donnent sans soins le double de ce qu'elles donnent en Angleterre et sur le continent. A ceux qui se plaignent de la brièveté de nos saisons des champs, on peut répondre que la rapidité de croissance de la végétation qui ne laisse pas de transition entre la blanche couverture de nos joyeux hivers et la riche verdure de nos prairies. A ceux qui prétendent que l'hivernement de nos bestiaux entraîne le cultivateur dans d'énormes dépenses, on peut répondre que c'est encore un problème, même pour des pays plus méridionaux, de savoir si ce n'est pas un immense avantage de tenir le bétail enfermé la plus grande partie de l'année. Cette objection futile et sans fondement soulevée contre le climat du Bas-Canada est un de ces préjugés qui disparaîtra comme bien d'autres préjugés qui, créant des maux imaginaires, empêchent les peuples de jouir avec tranquillité des biens que la providence leur a dispensés, et mettent sur le compte de la nature tous les malheurs que le découragement a produits. Si le Bas-Canada ne prospère pas ce ne sera ni le fait de sa position géographique, ni le résultat de l'infériorité de son sol et des désavantages de son climat. Pour démontrer une proposition semblable, et en parlant de l'état présent de l'Ecosse comme pays agricole comparé à sa position passée, le savant Ecossois déjà cité,

Appendice
(T.T.)

8 août.

dit : "Son climat a été dompté et dépouillé de toutes ses horreurs. Les portions les plus stériles du territoire dans Caithness, et même dans les îles Orca des, ont été amenées à produire le blé. Ses laboureurs sont comptés parmi les meilleurs du monde, et sa manière de cultiver les légumes a obtenu une réputation universelle."

Votre comité s'est procuré une copie d'un travail fait par le Dr. Winder, bibliothécaire de votre honorable chambre, sur le climat comparatif du Haut et du Bas-Canada. On peut voir par ce travail, dont copie est annexée à ce rapport, que la somme moyenne des élévations et abaissements de température ne diffère presque pas. Il est bon en outre de remarquer que dans les mois du milieu de l'hiver, où la température s'abaisse beaucoup plus dans le Bas-Canada que dans le Haut-Canada, il importe peu pour les plantes que le froid varie de quelques degrés de plus ou de moins, la neige couvrant la terre contre la trop grande action de la gelée. La preuve du peu de différence qui existe dans le climat, eu égard à l'agriculture, c'est que les productions naturelles du sol sont les mêmes dans les deux sections de la province. et dans les deux, se ressentent également des mêmes circonstances d'exposition et d'implantation. Les produits de la culture sont aussi les mêmes, à part quelques fruits; les mironniers d'Inde qui se voient près des glacis de la citadelle de Québec, ont un feuillage aussi riche et le port aussi beau que ceux qui se voient à Toronto et dans le district de Niagara. A cent-vingt milles en bas de Québec on produit des pommes fameuses, inférieures à celles de Montréal, mais égales en saveur à celles du Haut-Canada, et on en produit de semblables partout où on saura choisir le terrain et donner de l'abri aux arbres fruitiers au moyen de hautes futaies.

Le peuple du Bas-Canada, pris comme un tout et sans distinction d'origine, ne le cède à aucun autre sous le rapport de l'intelligence, de la santé, de l'adresse et de la force; plus qu'aucun autre, peut être, il possède cette amabilité et cette gaieté qui contribuent plus qu'on ne pense, à la santé et au bonheur, mais il le cède à plusieurs sous le rapport de l'éducation politique et agricole surtout. Votre comité insiste sur ces faits pour démontrer que le pays a tous les avantages propres à faire du Bas-Canada ce que sa population voudra qu'il soit. Rien de plus faible que l'homme qui dit, "c'est impossible;" rien de plus fort que celui qui dit, "je veux."

Si l'on voulait juger de l'état présent de l'agriculture dans le Bas-Canada d'après l'aisance avec laquelle vivent la majorité de nos agriculteurs, et surtout par la comparaison des produits avec le produit des autres pays, particulièrement des pays européens, eu égard à la population, on serait tenté de prendre l'agriculture pour beaucoup plus avancée qu'elle n'est effectivement. En France, la production ne donne en valeur que pour 75 francs de céréale à chaque individu, tandis qu'en Canada elle donne au-delà de 90 francs à chaque individu. En Angleterre, le pays du monde où les troupeaux sont les plus nombreux, il ne s'y trouve, d'après M. Rubichon, que 13,503 têtes d'animaux par mille familles agricoles, tandis qu'en Canada chaque mille familles d'agriculteurs possédaient au-delà de 18,000 têtes en 1845. En 1831, dans le Bas-Canada, alors que la mouche ne nous visitait pas, la récolte de blé donnait 6.65 minots par habitant, tandis qu'elle ne donnait que 6.62 par habitant dans le Haut-Canada en 1842, et seulement 4.96 dans les Etats-Unis en 1840. Mais ceci est dû à des causes circonstancielles bien différentes, et parmi lesquelles la superficie relative de la terre cultivée comparée au chiffre

de la population agricole est le principal pour ce qui tient aux contrées de l'Europe. Appendice (T.T.)

8 août.

"La capacité productive du sol étant connue," disait M. Johnston, dans le passage cité plus haut, "la production actuelle est la mesure de l'avancement actuel de l'agriculture pratique." Votre comité, en l'absence de statistiques propres à déterminer la capacité productive du sol, admet ce qui est l'opinion générale, que le sol ne produit certes pas ce que l'on a droit d'en attendre, vu sa qualité.

Votre comité réfère en cela aux lettres attachées à ce rapport, et surtout à la lettre de M. William Patton, de St. Thomas, qui détaille le produit de 50 arpents de terre cultivés sous ses soins, et ajoute: "je ne fais mention de ce résultat que dans le but de prouver que notre sol peut produire autant qu'aucun autre sur le continent, pourvu qu'il soit bien cultivé." "Généralement," dit le major Campbell, dans sa réponse au comité, "la terre ne produit guère plus que le quart de ce qu'elle produirait si on introduisait un meilleur système de culture." "L'état présent de l'agriculture dans les townships," dit M. Gustin, "est généralement déplorable, surtout parmi la classe des agriculteurs dont l'existence dépend immédiatement et uniquement du travail des champs."

La principale cause qui a amené cet état de chose est, sans nul doute, celle exprimée dans la lettre du révérend Messire Desaulniers, du collège de St. Hyacinthe. "Jusqu'à nos jours," dit le savant professeur, "la population agricole du pays a exercé son industrie sur des terres nouvellement défrichées, toutes couvertes et enrichies de la matière végétale des forêts, et par conséquent douées d'une fécondité longuement durable acquise par des siècles de repos." Il n'y a pas, en effet, l'ombre du doute que l'étonnante fertilité du sol a produit chez nous le mal actuel, chez nous la pauvreté est venue de la trop grande abondance; mais d'un autre côté, les leçons de l'adversité tourneront à notre avantage, l'expérience achetée si chère ne sera pas de sitôt oubliée. "Déjà," comme le remarque avec justice le révérend Messire Delâge, de l'Islet, "on commence à s'apercevoir que le malheur nous a instruit, et que depuis les mauvaises années, l'agriculture a fait des progrès remarquables."

On a souvent reproché avec amertume à la population agricole du Bas-Canada de ne pas avoir adopté plus tôt un bon système de culture, et en ce faisant, on a souvent exagéré les défauts du système actuel sous certains rapports, et dans tous les cas, on a perdu de vue la position toute particulière de la population du Bas-Canada, comparée à celle des pays de l'Europe et du nord de l'Amérique. En Europe, il n'y a pas bien des siècles que l'agriculture a pris la place qu'elle occupe aujourd'hui, et comme science et comme industrie; et à l'heure qu'il est, beaucoup de pays européens ne sont guère mieux, si pas plus mal situés que le Bas-Canada sous ce rapport; dans les contrées où l'agriculture a fait des progrès dont les amis de l'humanité ne peuvent trop se réjouir, cela est dû à un état de société plus ancien, et par-dessus tout, à la nécessité mère de toute industrie. Dans les autres parties de l'Amérique du Nord, l'importation des connaissances pratiques et des capitaux étrangers ont fait que là s'est établi un état de chose qui, par la position toute particulière du Bas-Canada, n'a pu avoir lieu, du moins pour la grande majorité de sa population. Aussi, dès que l'état de chose qui autrefois consumait toute l'énergie de la partie instruite de cette population a commencé à s'écrouler, a-t-on vu une partie de cette

Appendice (T.T.) classe des citoyens tourner leurs regards vers l'agriculture qui, maintenant, devrait être l'objet principal des études et des efforts de tout ami de son pays. toute la population qui habite le bas du fleuve, en conséquence de la presque impossibilité, par le manque de quais, de tirer parti de la navigation par la vapeur. Appendice (T.T.)

8 août.

8 août.

Tout s'agit en ce sens dans les états de l'Union voisins de nous, et ils ont compris, d'après l'avis de M. Goodrich, secrétaire de la société d'agriculture de l'état de Vermont, que l'avancement de l'agriculture est une question "d'une importance aussi grande que celle de savoir lequel des généraux Taylor ou Ampudia a tiré le premier coup de canon sur les bords de la Rio-Grande, ou de savoir lequel d'un whig ou d'un démocrate sera fait juge de paix dans quelque village des montagnes contenant une demi-douzaine de familles."

Indépendamment de tous autres défauts, trois vices capitaux existent dans le système généralement suivi dans le Bas-Canada, l'un relatif aux engrais, l'autre à la rotation des semences, et le troisième à l'élevage des bestiaux. Ces trois maux viennent de la même cause énoncée plus haut. Le sol primitif possédant par lui-même une richesse extraordinaire, produisant sans engrais, ou plutôt produisant par les engrais que des siècles y avaient déposés, des récoltes abondantes, rendait en ce sens le travail de l'homme inutile ou de moindre utilité; la virginité du sol et sa durabilité permettaient que pendant des années on put retirer de la terre la même récolte. Le blé étant le plus profitable des grains, on ne semait que du blé et on semait toute la terre, ne gardant de bétail que juste pour la nécessité, et ne calculant pas dans ce que produisent les animaux, l'engrais qu'ils fournissent. C'est ainsi que notre sol s'en est allé s'appauvrissant jusqu'à ce qu'épuisé il a cessé de produire le blé, ou n'a plus produit qu'un grain maladif et sans la force de résister aux accidents. Le mal a surgi si à coup, il était si peu attendu de la classe agricole qui jouissait sans souci des biens du présent, que le découragement a saisi bien des cœurs qui se sont résignés avec l'apathie du désespoir à un mal qu'ils ont cru au-dessus de leur pouvoir de faire cesser. Il n'est pas inutile de signaler en passant que l'abondance des récoltes a produit chez un grand nombre le goût du luxe, qui a fait que grande partie de notre population se trouve aujourd'hui endettée à un fort montant.

Les autres défauts de notre système actuel signalés dans la plupart des communications reçues, communications que votre comité ne peut trop recommander à l'attention de votre honorable chambre, tiennent au manque d'instruments perfectionnés, à l'insuffisance des assèchements dans certains districts, à la destruction complète de nos forêts, dont partie devrait être conservée comme abri, et partie comme sucreries. On signale encore le peu d'attention portée par la législature sur le sujet, le manque d'éducation agricole et le manque de marché.

Votre comité ne peut considérer le manque de marché comme une des causes qui ont dû retarder l'agriculture, car si l'on compare les prix obtenus par nos agriculteurs avec ceux qu'obtiennent les fermiers des bords des Lacs Erie, Huron et Michigan, et de tout ce territoire qu'on est convenu d'appeler l'Ouest, on verra que là la longueur des communications et les dépenses qui en résultent font que, dans aucun temps et sur aucun marché du monde, le producteur de ces régions n'a jamais été et ne sera jamais capable de vendre ses produits le même prix que nos agriculteurs vendent les leurs; néanmoins, votre comité est d'opinion que l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent et des communications intérieures, est de nature à augmenter beaucoup le prix des produits de notre industrie agricole en diminuant les frais de transports qui sont comparativement énormes pour

Votre comité va maintenant entrer dans la partie la plus difficile de sa tâche, celle de suggérer les moyens au pouvoir du gouvernement d'améliorer l'agriculture, c'est surtout dans ce moment que les bonnes récoltes semblent revenir qu'il importe de profiter de l'expérience récente qu'a donné le malheur afin d'engager la population des campagnes à employer tous les moyens qu'une nouvelle prospérité pourra leur fournir à prévenir de nouvelles misères.

MOYENS SUGGÉRÉS POUR L'AVANCEMENT DE L'AGRICULTURE.

Votre comité, dans la recommandation de moyens à employer pour l'avancement de l'agriculture dans le Bas-Canada, n'a pris, de tous ceux qui se sont présentés ou qui ont été suggérés, que ceux d'une praticabilité incontestable et déjà mis en opération avec succès dans d'autres pays. L'ensemble des moyens recommandés n'entraînera pas la province dans la dépense d'une somme plus grande que celle pour laquelle le crédit public est engagé aujourd'hui en vertu de la loi existante, en y joignant le don voté chaque année à la société d'agriculture dans le Bas-Canada par la législature.

Les moyens recommandés, et dont votre comité a cru devoir s'occuper, sont des sociétés d'agriculture dans le genre de celles qui existent déjà; des fermes-modèles avec écoles d'agriculture, la publication de traités élémentaires à être répandus gratuitement au sein de la population des campagnes et dans les écoles; la publication d'un journal et la création de deux surintendants. Quant à la formation d'un système de crédit agricole recommandé par le révérend M. Pilote, du collège de Stc. Anne; à la conservation et aux plantations d'arbres comme abri, recommandés par M. Langevin, et à beaucoup d'autres suggestions importantes et dignes d'attirer l'attention des amis de l'agriculture, elles ne sont pas du ressort de la législature. D'ailleurs, toutes ces choses entreront dans les attributions des surintendants, dont partie des devoirs sera d'enseigner.

Votre comité va entrer dans l'examen de ces divers modes d'avancements et des résultats qu'il croit avoir droit d'en attendre, viendra ensuite l'exposé de la partie financière du système pris comme un tout.

En adoptant la détermination de recommander l'emploi simultané des divers moyens ci-dessus énoncés, votre comité a eu en vue de se conformer aux différentes suggestions qui lui ont été faites, et est confirmé dans la propriété de la mise en pratique de ces différents modes, par l'expérience fournie par des pays étrangers où un pareil système a opéré merveilleusement. Votre comité n'a pas perdu de vue la remarque si juste de M. Watts, M. P. P., qui dit: "La population du Bas-Canada n'est pas une population voyageuse, en conséquence les moyens d'instruction doivent être placés à la porte de l'agriculteur." Par la combinaison de plusieurs moyens, l'attention de la classe agricole sera attirée de quelque côté qu'elle tourne ses regards; et une fois convaincu, une fois entraîné, nul n'ira plus loin dans la voie des améliorations que l'agriculteur du Bas-Canada, car nul plus que lui ne possède d'intelligence, de courage, de force et d'adresse.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Les sociétés d'agriculture, telles qu'elles existent et qu'elles sont conduites aujourd'hui, ont fait du bien, il n'y a pas à en douter, et le fait est constaté dans la plupart des lettres annexées à ce rapport; mais en même temps, il est certain qu'elles n'ont pas produit tous les résultats qu'on en attendait. Dans bien des cas, les dépenses contingentes et les frais de gestion se sont montés à des sommes exorbitantes, eu égard aux moyens pécuniaires de ces sociétés, par exemple, dans les rapports mis devant votre honorable chambre cette année, il appert qu'une de ces sociétés a dépensé £32 pour gérer un budget de £209; une autre a dépensé £21 pour les contingents, quand le revenu de la société ne se montait qu'à £153. C'est ce qui, dans bien des localités, a créé parmi la population agricole un sentiment de malveillance et de soupçon. Il devrait se trouver dans chaque comté (et il y en a dans chaque comté) un nombre suffisant d'hommes capables et assez amis de leur pays pour conduire ces associations sans recevoir d'émoluments. Un appel de ce genre à la classe instruite ne restera sans écho dans aucun comté du Bas-Canada. Un autre défaut de ces sociétés est signalé par MM. Pinsonnault et Evans, dans leur rapport de la société d'agriculture du Bas-Canada pour cette année. "Les bienfaits des expositions," dit le rapport, "sont généralement retirés par nos meilleurs cultivateurs, capitalistes et autres personnes possédant des terres en bon ordre, tandis que ceux qui ont réellement besoin d'ins-truction et d'encouragement sont virtuellement exclus."

Par la loi actuelle, chaque comté a droit de recevoir des fonds consolidés de la province une somme triple d'aucune somme souscrite dans le comté, pourvu que la somme octroyée n'exécède pas £150. Les seuls comtés ainsi bénéficiés sont ceux où une souscription se fait, et en cela il arrive d'ordinaire, ou du moins il est raisonnable de le supposer, il arrive que ceux qui profitent de ces dispositions sont justement ceux qui en ont le moins besoin, tel n'était pas le but de la législation qui avait moins en vue de récompenser les agriculteurs avancés que d'éclairer ceux qui sont en arrière, et forcer, pour ainsi dire, ceux-ci à améliorer leur système par l'appât de récompenses honorables en même temps qu'elles sont profitables. Sous ce rapport donc l'octroi pour de telles sociétés d'expositions doit être général et s'appliquer à chaque comté ou division de comté indépendamment d'aucune considération. Il semble que les sociétés de district sont une surcharge, et le seront surtout après la création de surintendants chargés de faire connaître d'un comté à l'autre, et par tout le pays, les progrès respectifs des différentes localités.

Une des causes qui ont fait que les sociétés actuelles n'ont pas produit les résultats attendus, c'est que généralement on a perdu de vue les défauts de notre système qu'il faut faire disparaître, et qu'on s'est généralement borné à accorder des récompenses pour les plus beaux animaux et les plus beaux échantillons des produits en légumes et céréales. L'objet de ces espèces de comices agricoles est de guérir les maux du système prévalent, et d'engager, par l'espoir de distinctions honorables et d'un gain rationnel, le cultivateur à entreprendre des améliorations qui, surpassées une autre année par un nouveau compétiteur, crée une noble émulation et répand de proche en proche les bons effets des progrès pratiques. Il importe donc, dans l'obtention de ce but, que la plupart des récompenses accordées le soient en faveur d'améliorations tendant à attaquer au cœur les vices principaux de notre mode actuel, votre comité a déjà signalé ces défauts.

Appendice
(T.T.)
8 août.

Votre comité recommande donc l'emploi d'une partie de l'octroi en faveur des sociétés d'exposition, le montant à être distribué, eu égard à la population d'abord, puis à la superficie occupée, deux considérations qu'il est désirable d'avoir en vue dans la distribution de sommes destinées à l'agriculture, le sol et le travail ayant une égale part dans cette industrie. Dans la distribution des prix, on devrait prévoir à ce que parmi les prix accordés il en soit donné pour les objets suivants, et autres analogues, savoir: pour la meilleure récolte de légumes pour bétail; pour la plus grande quantité d'engrais, naturel ou artificiel, employé sur la terre relativement à son étendue; pour la plus grande quantité de compost ou d'engrais créé par le travail; pour la prairie la plus productive, par arpent; pour le plus nombreux troupeau nourri des produits récoltés sur la terre, eu égard à son étendue. Le but de ces différents prix est évident. L'engrais manque à la terre, mais il se trouve sous la main dans le poisson et les varechs du bas du fleuve, dans les tourbes de nos savanes, dans l'application des différents amendements naturels; ces prix ont pour but d'engager le cultivateur à donner à la terre ces engrais qui le mettront à même de pouvoir nourrir un bétail plus nombreux qui, à son tour, fournira à la terre tous les sucs dont elle a besoin.

Votre comité doit se borner à un exposé général et succinct des différents moyens qu'il prend la liberté de recommander à votre honorable chambre; mais ne peut laisser le sujet de ces sociétés sans exprimer l'opinion que, dans tous les cas, les récompenses ne devraient être adjugées qu'à des agriculteurs vivant exclusivement de l'industrie agricole, tous autres compétiteurs n'ayant droit qu'à une mention honorable.

Votre comité en vient maintenant aux écoles d'agriculture et aux fermes-modèles. Il est impossible, à moins de dépenses énormes, d'établir des écoles spéciales d'agriculture accompagnées de fermes-modèles sur un grand pied. Par des calculs dont l'exactitude n'est pas le moins du monde révoquée en doute par votre comité, il appert que chacune de ces fermes-écoles ne coûterait pas moins que £3,000, et peut-être ne seraient-elles fréquentées que par quelques élèves appartenant à la classe qui, par sa position, en a le moins besoin; c'est donc dans les institutions maintenant fréquentées par la jeunesse qu'il faut aller chercher les moyens d'établir de pareilles écoles. Votre comité a le plaisir de citer, entr'autre autorité à l'appui de son opinion, celle si puissante de M. Johnston, exprimée par lui dans le rapport qu'il a fait de son exploration dans le Nouveau-Brunswick.

Heureusement que de telles institutions existent dans le Bas-Canada, comparables à celles des pays les mieux favorisés; heureusement que nous avons une classe d'hommes dans ces institutions à qui de petits moyens suffisent pour opérer de grandes choses, qui, ayant dit un éternel adieu à toutes les jouissances de la terre, excepté celle de faire du bien, ne se trouvent ni dans la nécessité ni dans la position d'exiger de salaires; mais consomment toute leur vie à l'éducation de la jeunesse, avec la seule condition de la nourriture et du vêtement.

Votre comité suggère donc un octroi spécial et annuel à chacun des collèges de St. Hyacinthe, L'Assomption, Nicolet et Ste. Anne, à la condition d'ouvrir à leurs élèves une chaire agronomique, et de cultiver comme fermes-modèles une terre dans le voisinage immédiat de l'institution. Votre comité n'a pas consulté les directeurs de ces différentes institutions, mais ne nourrit aucun doute sur leurs disposi-

Appendice
(T.T.)

8 août.

tions, et ne craint pas de se porter garant de leur bon vouloir; un octroi semblable pourrait être fait dans les townships pour le même objet, à l'une des académies où une partie de la jeunesse de langue anglaise reçoit son éducation; par ce moyen et avec une dépense moindre que celle nécessaire à l'établissement d'une seule institution séparée, avec des garanties centuples de succès, on offrirait au pays cinq institutions où toute la jeunesse irait prendre des connaissances sur le noble art de l'agriculture, connaissances que tous les ans des centaines de jeunes gens iraient mettre en pratique pour leur compte, ou enseigner à leurs compatriotes sur tous les points du pays. Votre comité est tellement convaincu de l'importance d'une telle disposition, qu'il exprime sans crainte la conviction que cela seul est destiné à faire faire à l'agriculture du Bas-Canada plus de progrès qu'il n'est physiquement possible de toute autre manière. Votre comité en ne recommandant qu'un certain nombre de collèges et une académie, n'a pas eu l'intention de déprécier les autres, mais n'a été mu en cela que par la petitesse des moyens sur lesquels il avait à compter.

Le moyen suivant de répandre l'éducation, moyen que votre comité ne saurait trop recommander, est la publication d'un traité élémentaire d'agriculture pratique, à être imprimé sous forme de pamphlet, et répandu gratis dans toutes les écoles et au sein de chaque famille d'agriculteur.

Un pareil traité, pour être utile et obtenir tout le but désiré comme le font remarquer le Dr. Dubé et le révérend M. Farland, devra être court, précis et clair, débarrassé de tous termes scientifiques et de toutes idées spéculatives; se réduire en un mot à enseigner au cultivateur les moyens d'amender son système par une rotation appropriée de semences, par la production et l'application des engrais, et par l'augmentation et l'amélioration du bétail, et cela avec le seul capital que représente son travail et celui de sa famille. Votre comité recommande donc un concours à être ouvert et un prix à être accordé au meilleur traité élémentaire d'agriculture pratique, réunissant les différentes qualités qui viennent d'être signalées. Un tel livre, de quelques pages seulement, répandu avec profusion dans les campagnes, sera le sujet de discussions et d'études pratiques qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention du cultivateur, et produire de suite un très-grand bien. On sait l'influence immense que des pamphlets ainsi distribués ont eu sur les mœurs et sur la politique des peuples. On devrait dans les écoles faire de cet opuscule un livre de lecture; l'enfant sans travail se remplira l'idée des améliorations qui y sont indiquées, et les mettra plus tard en pratique, il n'y a pas à en douter.

Votre comité suggère encore de continuer, avec une augmentation, l'octroi annuel accordé à la société d'agriculture du Bas-Canada, à la condition de continuer la publication du Journal d'Agriculture en français et en anglais, et de travailler à augmenter sa bibliothèque, et de tenir, comme elle fait aujourd'hui, un grenier pour semences.

Votre comité est d'opinion que la nomination de deux surintendants d'agriculture, un pour les districts de Montréal, St. François et de l'Ottawa, et l'autre pour les districts de Québec, Gaspé et Kamouraska, est indispensable. Le surintendant formera l'administratif de tout le système, et, joint aux professeurs d'agriculture dans les collèges, constituera le corps enseignant; ses devoirs, tels que conçus par votre comité, seraient la visite annuelle des districts sous sa juridiction; la publication d'un rapport annuel contenant autant que possible la description des différents

sols, de leur exposition, des moyens d'améliorations, le signalement des vices de culture et l'indication des moyens d'y remédier; en un mot, ce rapport serait le mode dont se servirait le surintendant pour faire connaître au public le résultat de ses recherches et de ses études.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Le surintendant devrait se mettre en rapport avec le géologue provincial et le chimiste sous ses ordres, afin de pouvoir tirer partie des lumières que la géologie et la chimie jettent sur l'industrie agricole. Il serait en outre d'office un des directeurs de toutes les sociétés d'expositions et de la société d'agriculture du Bas-Canada, et visiteur des écoles agricoles dans les séminaires et académies.

Voilà l'ensemble des moyens que votre comité croit devoir recommander à votre honorable chambre, et dont la dépense collective ne dépasse pas le montant aujourd'hui approprié, comme le comité va le démontrer plus loin. Si votre honorable chambre croyait devoir augmenter la somme aujourd'hui appliquée à l'encouragement de l'agriculture, somme bien minime, si l'on tient compte de l'immense importance de cette branche de l'économie publique, et si on la compare aux sommes dépensées et promises à d'autres genres d'industries bien dignes d'occuper l'attention, sans doute, mais dont l'importance est loin de celle de l'agriculture. Si donc votre honorable chambre était disposée à augmenter de quelques centaines de louis le montant de l'octroi, alors votre comité recommanderait ce qui suit. Augmenter le nombre des écoles d'agriculture attachées aux collèges et académies, et accorder, dans différentes parties du Bas-Canada, une somme annuelle de £200, à quelque bon cultivateur possédant une bonne terre et un nombre suffisant d'animaux, joints à l'avantage d'une éducation élémentaire, à la condition de cultiver, sous la direction immédiate du surintendant de son district, sa propre terre sur un pied modèle, avec l'obligation de montrer et d'expliquer à tout visiteur les détails de sa culture. Cette somme de £200, jointe aux moyens déjà possédés par tel cultivateur, le mettrait à même d'améliorer sa culture, la race de ses animaux, et de se procurer des instruments supérieurs, en même temps qu'elle lui permettrait de disposer d'une partie de son temps à expliquer les détails de son art à ses visiteurs. C'est le seul moyen que votre comité voit d'établir, de distance en distance, des fermes-modèles de nature à rencontrer les besoins et à être à la portée du commun des cultivateurs, que des fermes tenues sur un grand pied et à gros frais tendraient plutôt à décourager qu'à instruire.

Votre comité se résume ainsi: le sol et le climat du Bas-Canada sont favorables à l'exploitation agricole, — le peuple est laborieux, intelligent, et cependant ce peuple ne retire pas de la terre plus du quart de ce qu'elle peut produire. La cause, c'est que le système de cultiver est mauvais. Les défauts principaux de ce système, sont: 1o, le manque de rotation appropriée dans les semences; 2o, le manque ou la mauvaise application des engrais; 3o, le peu de soin donné à l'élève et à la tenue du bétail; 4o, le défaut d'assèchement dans certains endroits; 5o, le peu d'attention donnée aux prairies et à la production des légumes pour la nourriture des troupeaux; 6o, la rareté des instruments perfectionnés d'agriculture.

Les moyens recommandés sont: 1o, des sociétés de comité; 2o, le choix des prix à accorder dans les différentes expositions; 3o, l'établissement d'écoles d'agriculture et de fermes-modèles dans nos collèges et académies; 4o, la publication de traités élémentaires d'agriculture; 5o, la publication d'un journal, avec et

Appendice
(T.T.)

8 août.

ensemble l'établissement d'une bibliothèque et d'un grenier public; 6o, la nomination de surintendants de l'agriculture.

Votre comité va maintenant démontrer comment on peut fournir à la dépense avec la somme actuellement appropriée, et qui est de £7500, répartie comme suit: Pour 36 comtés, à £150 chaque..... £5,400

3 districts ayant droit à un octroi annuel de £500..... 1,500

Annuité à la société d'agriculture du Bas-Canada..... 600
7,500

Voici comment maintenant votre comité propose de distribuer cette somme collective de £7500, de manière à rencontrer les dépenses nécessitées par les divers moyens suggérés plus haut pour l'encouragement et l'avancement de l'agriculture.

Pour les prix à être accordés par les sociétés d'expositions publiques, une somme de.... £4,000 donnant à peu près £100 par 20,000 âmes.

Pour cinq écoles d'agriculture avec fermes-modèles attachées à des collèges et académies, à être distribué également..... 1,500

Pour récompense à l'auteur du meilleur traité élémentaire et pour la publication de ce traité dans les deux langues, (voir la lettre de MM. Lovell et Gibson)..... 600

Pour annuité à la société d'agriculture du Bas-Canada, comme moyen de continuer la publication d'un journal, etc..... 700

Pour salaire des deux surintendants, avec et y compris leurs frais de voyage..... 700
£7,500

Après la première année la somme de £600 portée plus haut pour l'impression d'un traité élémentaire, devra, pour les années suivantes, être employée à la publication des rapports annuels des surintendants.

Votre comité croit avoir recommandé à votre honorable chambre un système complet et praticable, et est appuyé en cela sur l'opinion de savants étrangers, sur les recommandations à lui faites par les personnes consultées sur le sujet et sur l'expérience de pareils moyens employés en Europe et dans plusieurs états de l'union américaine.

Votre comité, en conformité à l'ordre de votre honorable chambre, s'est encore occupé des moyens à prendre pour faciliter l'établissement des terres incultes, seul espoir d'arrêter cette fièvre de l'émigration qui, depuis quelques années, a fait des ravages parmi la jeunesse du Bas-Canada.

Votre comité ne fera que quelques remarques sur ce sujet qui, l'an dernier, a occupé l'attention d'un comité nommé par votre honorable chambre, pour

s'enquérir des causes de l'émigration qui, du Bas-Canada, se dirige vers les Etats-Unis, sur le rapport duquel votre comité prend la liberté d'attirer l'attention de votre honorable chambre.

Appendice
(P.P.)

8 août.

Les moyens principaux d'engager la jeunesse du pays à s'établir sur les terres de la couronne sont: d'abord, l'arpentage de ces terres et l'ouverture de chemins qui puissent permettre au pauvre défricheur de se rendre avec facilité sur le lieu où il doit commencer, seul et sans secours, une des conquêtes les plus difficiles, mais la plus noble de toutes.

Qu'il soit permis à votre comité de faire remarquer à votre honorable chambre que chaque somme dépensée pour l'objet dont il est question, est un prêt avantageux pour l'état par la vente des terres de la couronne et l'augmentation de la population, dont chaque individu, même le plus pauvre, est une source de revenu qui, par plusieurs canaux, vient fournir au trésor public. Indépendamment de cette considération qui ne peut qu'être une réponse à certaines objections que l'on élève contre ces améliorations qui, par elles-mêmes, ne donnent point de revenus, il est du devoir d'un bon gouvernement de pourvoir aux premiers besoins de son peuple; or l'ouverture de chemins et l'arpentage des terres de la couronne sont les deux premiers besoins d'un nouveau pays, et c'est le besoin urgent du moment pour le Bas-Canada.

Votre comité recommande donc à votre honorable chambre d'obtempérer aux nombreuses demandes que le peuple du Bas-Canada lui fait depuis plusieurs années. Si l'état financier du pays ne permettait pas d'entreprendre ces divers chemins et ces arpentages par les moyens ordinaires, votre comité prendrait la liberté de suggérer à votre honorable chambre le moyen suivant, savoir: l'émission de débetures portant intérêt, et rachetables à une époque voisine de l'échéance du paiement des terres vendues. En émettant pour un dixième de la valeur d'un nouveau township, il n'y a aucun doute qu'on pourrait pourvoir à tous les besoins des colons de ce township, et que le rachat des débetures ne soit chose facile au bout de quelques années, la vente des terres laissant un résidu dont le montant collectif sera certainement double de ce qu'est aujourd'hui le revenu territorial, sous un système qui, au lieu de faciliter l'établissement de la jeunesse du pays sur les terres incultes, semble leur opposer toutes espèces d'obstacles.

Quant aux autres moyens de faciliter le défrichement des terres incultes, votre comité réfère votre honorable chambre aux lettres qui constituent l'appendice du rapport de ce comité, et particulièrement à celles des révérends MM. Farland et Hébert. Mais avant de terminer sur le sujet, votre comité croit devoir remarquer qu'on devrait toujours avoir en vue l'intention de coloniser par grands établissements, et dans ce but, rien ne serait mieux que de favoriser ces associations de colons qui se forment, et encourager le peuple à en former d'autres, soit en leur donnant les moyens de faire des chemins et autres améliorations nécessaires dans de nouveaux établissements, soit en faisant à l'association remise d'une proportion suffisante au prix des terres pour fournir au dépenses de ces travaux.

Le tout respectueusement soumis,

J. C. TACHÉ,
Président.

APPENDICE DU RAPPORT.

(Circulaire.)

CHAMBRE DE COMITÉ.

Comité d'agriculture. {
 M. TACHÉ, président.
 M. DUCHESNAY,
 M. FOURQUIN,
 M. McCONNELL,
 M. EGAN,
 M. BOUTILLIER,
 M. ARMSTRONG, et
 M. LACOSTE,

Nommés pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, des moyens de l'améliorer et de faciliter l'établissement des terres incultes, pour en faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir de querir personnes, papiers et dossiers.

(Extrait de l'ordre de référence.)

TORONTO, 14 juin, 1850.

MONSIEUR,

Le comité désire recevoir de vous, dans le plus court délai possible, un résumé de vos opinions sur les différents sujets mentionnés dans l'ordre de référence dont extrait est en tête de cette lettre.

Le comité a compté sur le zèle que vous avez toujours montré pour l'avancement de l'agriculture, et n'a pas cru devoir vous poser des questions spéciales, vous laissant la plus grande latitude. Le comité, néanmoins, prend la liberté d'attirer particulièrement votre attention sur les différents effets produits par les sociétés d'agriculture actuellement établies; sur les résultats qu'on pourrait attendre de fermes-modèles et de la publication de traités élémentaires d'agriculture à être répandus dans les campagnes, et surtout dans les écoles.

Le comité désirant faire rapport au plus tôt, vous prie de ne pas tarder à répondre, et compte sur vos renseignements pour l'aider dans son travail.

Par ordre,

J. P. LEPROHON,
 Greffier du comité.

ST. JEAN, 18 juin, 1850.

MONSIEUR,

J'accuse la réception de votre lettre du 14 du présent, et en réponse, je vous dirai que malheureusement parmi nous, l'état de l'agriculture est loin d'être dans un état de prospérité, mais que cet état n'est pas entièrement dû à la négligence des habitants.

On se trompe fort si l'on croit que la mauvaise culture vient toujours de l'ignorance ou de la négligence des habitants; l'indigence en est souvent la cause; il faut

de l'aisance aux plus intelligens pour bien cultiver; l'intelligence et le goût sont de mauvais présents lorsqu'ils sont sans moyens; l'homme intelligent sans aisance voit souvent ce qu'il devrait faire, mais ne peut l'exécuter; obligé de ménager où il ne le faudrait pas, il agit contre ses principes et ses idées; il perd courage, se dégoûte, la culture en souffre, et finalement il se trouve confondu avec l'ignorant ou le négligent qui travaillent sans principes; les charges seigneuriales grossies sans limites ont une grande part dans ce mal.

Je dis donc que la première chose à faire pour l'amélioration de l'agriculture est d'abolir les prétendus droits des seigneurs, qui sont souvent mal fondés et injustes en exigeant des rentes exorbitantes.

Quant aux sociétés d'agriculture, elles ont récompensé les habitants riches, mais elles n'ont certainement pas amélioré l'état du pauvre, qui n'a pu, par le manque de moyen, s'en prévaloir. J'ai toujours pensé et je crois encore que des fermes-modèles dans le centre des paroisses, sur un grand pied, feraient plus de bien que les sociétés d'agriculture, surtout en y joignant l'éducation nécessaire pour un cultivateur.

Je crois donc que les argents qui se paient maintenant séparément pour l'amélioration de l'agriculture et pour l'éducation, étant réunis, feraient plus de bien en les employant pour l'établissement de fermes-modèles dans les paroisses, où les personnes destinées à cultiver la terre recevraient en même temps qu'elles recevraient l'éducation nécessaire à un cultivateur, des connaissances pratiques du maître qui, dans ce cas, devrait être un homme savant en théorie, et capable en pratique; de plus, le jeune homme destiné à l'agriculture étant tenu de travailler un certain temps sur cette terre, ne perdrait pas l'habitude du travail et ne se croirait pas déshonoré en mettant sa main à la charrue à la fin de son éducation; cette ferme étant au profit du maître, son salaire n'excéderait guère celui qui se donne maintenant aux instituteurs, si on y comprend la cotisation.

Quant aux terres incultes du gouvernement des townships, il n'y a que l'ouverture des chemins, la bâtisse des églises, et un temps raisonnable pour le paiement, qui pourront induire les jeunes gens à s'y porter, mais j'ajouterai encore, comme moyen plus efficace, de donner un premium à celui qui s'y établirait et défricherait une certaine quantité d'acres dans un certain temps, à déduire sur le montant de son achat.

Je n'ai reçu votre lettre qu'hier soir, le 17, et suivant votre désir, je m'empresse d'y répondre, avec plus de temps, je vous aurais répondu plus au long.

Je vous prie de me croire,

Votre serviteur très-humble,

GAB. MARCHAND.

J. P. LEPROHON, écr.,
 Greffier du comité.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Adressée à Wm. Evans, écuyer,
Sec. de la S. A. du B.-C., Montréal,
et par lui transmise au comité.

MONSIEUR,

Vous m'informez que vous venez de recevoir une lettre du président du comité (de l'assemblée législative) " nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, des moyens de l'améliorer " et de faciliter l'établissement des terres incultes," et que par cette lettre vous êtes prié de faire connaître au comité vos vues et vos idées, relativement à l'objet pour lequel ce comité est nommé. Vous me demandez en même temps de vous communiquer, en ma qualité de membre à vie de la société d'agriculture du Bas-Canada, mes idées sur ce sujet.

Je vous avouerai, monsieur, que je me sens bien peu capable de suggérer des plans pour l'amélioration de l'agriculture ; car en fait de connaissances agricoles, on ne peut supposer tout au plus que quelques notions théoriques chez ceux qui ne font pas de l'agriculture leur occupation journalière. Toutefois, comme tout ami de son pays doit son concours consciencieux à la chose publique, je ne refuserai pas de me rendre à votre invitation, et vous répondrai comme suit :—

1. *Etat de l'agriculture dans le Bas-Canada.*—D'après ce que j'ai pu savoir par mes rapports avec les personnes les plus influentes des campagnes, lorsque je rédigeais le Journal d'Agriculture, en 1848, et depuis, comme directeur de la société d'agriculture du Bas-Canada, je ne crois pas que l'état actuel de l'agriculture dans cette section de la province soit satisfaisant. Je crains qu'il n'y règne encore un esprit de routine bien peu propice aux améliorations et découvertes actuelles. Je crains que le cultivateur, en général, n'ait quelque aversion pour les innovations dans son genre de vie et dans son mode de culture. Je crains qu'il n'emploie pas les instruments aratoires et autres, les plus propres à ameublir ses terres et à leur donner ce degré de préparation qui, seul, peut lui promettre de belles et abondantes récoltes. Je crains encore que l'agriculteur néglige trop les engrais et l'élevé des moutons et des bêtes-à-cornes ; qu'il ne se rappelle pas assez souvent qu'il y a dans les semences une rotation à suivre, par laquelle seule il puisse conserver à ses champs leur puissance de production, et à lui-même et à ses enfants un bien-être et une richesse nécessaires à la prospérité du pays. Je crains enfin que le cultivateur n'ait pas conscience du mal qu'il fait en abattant sans cesse les arbres de la forêt qui s'éloigne de plus en plus des habitations, et qu'on ne remplace pas en partie par des plantations judicieusement faites ; et qu'il ne se trouve de nombreux grains et légumes qui pourraient être une grande source de richesses pour la province, et d'autres produits des champs et des moyens de revenus immenses pour l'agriculteur, qui ne soient totalement ignorés ou oubliés.

2. *Causes de cet état de choses.*—Après avoir constaté l'état actuel de l'agriculture, il convient d'examiner les causes de cet état de choses. Or, parmi les principales causes, je citerai d'abord l'état d'infériorité dans lequel le gouvernement colonial plaçait autrefois le Canadien-Français, la mauvaise légis-

lation d'alors qui ne tendait qu'à favoriser les grands propriétaires à l'exclusion du petit propriétaire, qu'on semblait vouloir par là détacher du sol canadien. Mais de tout temps, jusqu'aujourd'hui, le grand mal a été l'indifférence que l'on a montrée par rapport à l'agriculture du pays. Il est vrai qu'il se faisait, de temps à autre, quelques discours stéréotypés dans lesquels on préconisait la profession du cultivateur ; mais presque toujours on s'arrêtait là ; ou, si l'on tenta quelque autre chose, on le fit mal et de manière à discréditer aux yeux du peuple des campagnes les connaissances qu'on voulait lui inculquer. N'oublions pas non plus que le manque d'éducation, non seulement de l'éducation ordinaire des écoles, mais surtout de l'éducation agricole pour le peuple cultivateur, a puissamment contribué à fermer aux Canadiens les portes du progrès en agriculture. Il ne faut pas pour cela accuser outre-mesure ceux qui ont été chargés, surtout depuis ces dernières années, de la direction des affaires publiques, car le mal était déjà fait ; il n'y avait plus qu'à l'arrêter et à tenter de le guérir, ce que (je suis heureux de le dire) ils ont entrepris de faire. Accusons-en ceux qui ne voulurent pas, durant un si long temps, voir dans les cultivateurs la classe la plus utile et la plus intéressante de la société, la classe la plus digne d'attirer l'attention du législateur et du patriote.

3. *Moyens d'améliorer l'agriculture du Bas-Canada.*—Il y a deux sortes de moyens d'améliorer l'agriculture du pays, les moyens déjà en action et ceux qui ne le sont pas.

Les moyens en action sont les sociétés d'agriculture, les journaux d'agriculture et les exhibitions des produits agricoles. Quant aux sociétés d'agriculture, il est probable que le plus grand avantage pour le pays est d'en avoir plusieurs par comté, et d'en avoir une qui soit provinciale, à laquelle les autres se relient, avec laquelle elles communiquent, et qui seule, peut généraliser et régulariser la diffusion des connaissances et découvertes agricoles. Mais avouons-le, ces sociétés, malgré des efforts et des travaux dignes des plus grands éloges, n'ont encore pu produire qu'une très faible partie du bien qu'elles sont appelées à faire aux populations agricoles au milieu desquelles elles agissent. La raison en est qu'elles bornent leur action à la paroisse ou localité où résident leurs membres. Elles n'ont, pour le plus grand nombre, aucune relation quelconque avec la société d'agriculture du Bas-Canada qui, se trouvant en rapport avec les membres du clergé et d'autres personnes de la plus haute respectabilité par tout le pays, est à même d'avoir les meilleures informations possibles, et qui, par le moyen des journaux d'agriculture, peut de suite communiquer avec tout le pays, et répandre promptement la connaissance des découvertes et inventions en agriculture. Il ne faut pas attribuer à un esprit de rivalité ou de jalousie ce manque de relations si désirables de toute manière ; mais peut-être n'y a-t-il, ou de la part des sociétés de paroisses ou de comtés, qu'un oubli ou une négligence qu'il est encore temps de réparer, ce qu'elles feront indubitablement, si l'on considère que les membres qui les composent sont tous animés de sentiments patriotiques et philanthropiques. Elles voudront mettre dans ces relations le même zèle qu'elles déploient lorsqu'il s'agit de leurs exhibitions agricoles qui, bien conduites, sont sans doute propres à entretenir parmi les cultivateurs une utile rivalité, et à les engager à améliorer la qualité des produits de leurs champs et la race de leurs animaux. Mais d'après ce que rapportent les hommes les plus entendus et les plus favorables à l'agriculture, il paraîtrait désirable que l'octroi annuel de £500 par

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice
(T.T.)

8 août.

district que fait la législature pour des exhibitions agricoles, et que chaque comté reçoit par rotation, ne fût plus accordé de cette sorte, mais employé autrement à l'encouragement de l'agriculture; car si l'on en croit les rapports de plusieurs localités, l'emploi actuel de ces £500 par district ne saurait rencontrer les vues de la législature, parce que malheureusement ils ont, d'après ces rapports, été distribués plus d'une fois entre de rares compétiteurs, à des exhibitions dont l'annonce n'avait pas eu toute la publicité désirable.

Les moyens à mettre en action pour améliorer l'agriculture du pays sont nombreux. Je pense que le premier et le plus important de ces moyens est, sans contredit, l'éducation du peuple, une bonne éducation agricole. Or, comment procurer le bienfait de cette éducation à notre population, si ce n'est par des fermes-modèles, des écoles d'agriculture et des journaux ou traités agricoles? Tout le monde paraît unanime à demander des fermes-modèles, mais les plans à ce sujet sont très variés. Il faudrait d'abord en toute justice que ces fermes-modèles ne fussent pas livrées à l'exploitation d'individus qui en fissent pour eux un moyen de spéculation. La conduite en devrait être donnée à des sociétés d'agriculture, et il serait désirable sous ce rapport que la société d'agriculture du Bas-Canada, qui publie deux journaux agricoles, en eût une sous ses soins; car elle pourrait facilement par ces journaux publier les progrès de la ferme-modèle, et indiquer les procédés qu'on y suivrait. Mais ce n'est pas tout que le nom d'une ferme-modèle, il faudrait en avoir la réalité; et comme la province doit se piquer de faire les choses convenablement, l'octroi de terre devrait être pour chaque ferme de 300 à 500 acres; autrement, au dire des experts en pareille matière, autant vaudrait s'attendre de suite à un insuccès complet. Les différentes fermes-modèles feraient des rapports trimestriels, et fourniraient, de temps à autre, des états détaillés de leurs affaires; elles feraient connaître le mode agricole qu'elle suivraient, le succès qu'elles obtiendraient, les pertes qu'elles subiraient, et même leurs insuccès, dont elles auraient soin de rechercher et exposer les causes. Le tout se publierait sur le journal d'agriculture qui devrait être spécialement encouragé par la législature, afin de pouvoir être maintenu sur un pied convenable. C'est ainsi qu'il devrait être obligatoire pour les différentes sociétés d'agriculture, dans tout le Bas-Canada, d'y faire insérer leurs annonces; les agriculteurs auraient par là un nouveau motif de s'abonner à cette excellente publication. Mais ce n'est pas tout encore. A chacune de ces fermes-modèles devrait être adjointe une école d'agriculture théorique et pratique. La théorie s'enseignerait par le moyen du professeur et des livres; la pratique s'apprendrait en travaillant et voyant travailler sur la ferme-modèle. Le travail des élèves diminuerait d'autant les frais de l'établissement qui, nécessairement, devra coûter une certaine somme en commençant, mais qui certainement devra payer ses dépenses et l'intérêt du capital après quatre ou cinq années; et dût-elle encore montrer alors un excédant de dépenses, il est certain qu'il n'en faudrait pas moins des fermes-modèles, car c'est là que le cultivateur et le fils du cultivateur devront apprendre leur art; c'est là qu'ils verront toute la noblesse de leur profession, et qu'ils sauront les moyens de la rendre lucrative pour eux et pour leur pays. Ces fermes-modèles, avec leurs accessoires précités, supposent que l'éducation scolaire ou primaire est convenable et propre à préparer l'enfant de l'agriculteur à ces études dans la ferme-modèle; autrement, il faudrait joindre à ces fermes des écoles purement élémentaires, ce qui serait trop compliqué et rendrait le système incapable de fonctionner; mais c'est là supposition toute gratuite.

Un autre moyen d'améliorer l'agriculture, c'est une exhibition provinciale d'agriculture; et pour cela, il suffit de la somme maintenant accordée pour les exhibitions de districts, dont j'ai parlé plus haut. Cette exhibition exciterait une émulation des plus louables chez les cultivateurs et les hommes livrés à l'industrie et aux arts, émulation qui n'a pu se réveiller jusqu'aujourd'hui parce que les prix proposés étaient trop faibles. Mais lorsqu'il s'agirait de prix trois fois aussi forts, comme dans l'espèce présente, ce serait autre chose. Dans tous les cas, quelque soit le point de vue sous lequel on envisage la question de l'agriculture, tout le monde avouera qu'il faut que la législature ne laisse pas sans secours le cultivateur et ses enfants, c'est sur eux principalement que nous comptons pour notre existence matérielle; ils ont droit de recevoir de la part des mandataires du peuple un appui qui est certainement bien pressant.

Appendice
(T.T.)

8 août.

4. *Moyens de faciliter l'établissement des terres incultes.*—Quoique j'aie déjà été bien long, je ne peux m'empêcher de dire un mot sur ce sujet. Je crois d'abord que pour établir les terres incultes, il faut conserver notre population et l'empêcher d'émigrer. Il faut lui faciliter l'accès à ces terres par l'ouverture et peut-être par l'entretien de grands chemins ou chemins principaux. Il faut empêcher des individus ou des compagnies puissantes d'accaparer de grands territoires, ou de les conserver, s'ils les ont déjà. Je n'entends pas qu'il faille les dépouiller et les déposséder de vive force. Mais il faut taxer les terres incultes de manière que le grand propriétaire ne puisse les garder sans les cultiver ou sans les vendre. Ce sont là des moyens graves et peut-être difficiles; dans tous les cas, il est probable qu'il va se faire sous peu un grand mouvement, qui ne sera que la continuation de celui opéré si généreusement par le révérend Père O'Reilly. Le plus important pour le quart-d'heure est d'adopter des moyens prompts d'améliorer l'agriculture; l'établissement des terres incultes se fera bien en même temps, grâce à l'élan donné par une classe si patriotique et si respectable de nos concitoyens.

Je termine, monsieur, en vous priant d'excuser la longueur de cette lettre en vue du motif qui me l'a dicté, et en vous permettant d'en faire l'usage que vous jugerez le plus convenable.

J'ai bien l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et très dévoué serviteur,

HECTOR L. LANGEVIN,
Membre à vie de la S. A. du B.-C.

St. Hyacinthe, 20 juin, 1850.

A. P. C. TACHÉ, écr., M. P. P.,
Président du comité d'agriculture.

MONSIEUR,

Dans un temps où les sciences économiques, mieux étudiées, font comprendre aux divers gouvernements que l'agriculture est en réalité le moyen le plus efficace de satisfaire les besoins réels de la population, la source la plus abondante et la plus pure de toute prospérité nationale, je me sentrais certainement bien

Appendice
(T.T.)

3 août.

culpable, si je ne répondais pas à l'honneur qu'a bien voulu me faire le comité dont vous êtes le président ; je désirerais, afin de pouvoir rencontrer plus efficacement vos vues bienveillantes, avoir, sur le sujet important qui vous occupe, beaucoup plus de connaissances que je n'en possède ; cependant, malgré le sentiment avoué de mon incapacité, je me fais un plaisir de répondre à votre demande, étant persuadé que tout ce que l'on peut faire pour améliorer l'agriculture en Canada, ne fût-ce que bien peu, est néanmoins d'une grande importance pour le bien-être général du pays.

Il faut bien le reconnaître, les sciences agricoles sont peu avancées dans notre pays ; mais je suis loin de croire que cela dépende du peu d'aptitude de notre population, pour de tels progrès : il me semble bien plus naturel d'expliquer autrement cet état arriéré, et de lui assigner d'autres causes.

Jusqu'à nos jours, la population agricole du pays a exercé son industrie sur des terres nouvellement défrichées, toutes couvertes et enrichies de la matière végétale des forêts, et par conséquent, douées d'une fécondité longuement durable, acquise par des siècles de repos.

Aussi, nos ancêtres ont-ils cultivés ces terres avec avantage sans en remarquer l'épuisement, ne soupçonnant pas même la richesse que l'on peut donner au sol par les engrais ; aujourd'hui, vu que le sol ne possède plus cette abondance de terreau qu'il possédait autrefois, il devient important de faire connaître au peuple la théorie des engrais, et de lui enseigner la manière de les appliquer convenablement, afin de réparer constamment l'épuisement occasionné par une succession non interrompue de récoltes.

Il y a déjà eu, et il est utile de le constater, beaucoup de progrès sous ce rapport dans plusieurs localités, causés en partie par la culture raisonnée d'un certain nombre de personnes instruites, disséminées dans la campagne, et en partie aussi, par les leçons du journal d'agriculture de la société du Bas-Canada ; car il n'y a pas à douter de l'utilité d'un recueil si habilement rédigé ; aussi je regarde ce journal comme produisant ce qu'il y a eu jusqu'à présent dans notre pays de plus efficace pour les améliorations agricoles, à l'exception peut-être de ces instruments mécaniques tout dernièrement inventés, qui font disparaître les forêts comme par enchantement devant le pas rapide de l'agriculteur.

Je n'hésite pas à croire que, par son journal, la société d'agriculture du Bas-Canada a donné un élan qui, quoique peu senti encore, est éminemment propre à amener d'excellents résultats.

Quand aux octrois faits par la législature pour les exhibitions des diverses sociétés agricoles, je n'ai encore trouvé personne qui en ait reconnu de bons effets ; pour l'ordinaire, les prix sont accordés à des personnes qui n'ont guère besoin de cet encouragement ; elles sont déjà bien récompensées par la supériorité de leurs produits, et elles connaissent par expérience l'avantage qu'il y a pour elles de surpasser les autres dans les moyens à prendre pour obtenir la prééminence.

Je suis donc forcé de dire que je ne vois pas, dans ces récompenses, un encouragement efficace pour la masse de la population. Le principal défaut de la

culture en Canada, suivant moi, est le déficit des engrais ; or, pour remédier à ce défaut, le cultivateur doit nécessairement s'occuper de l'entretien d'un nombre assez considérable d'animaux, ce qu'il ne peut exécuter cependant qu'avec une surabondance de fourrage ; et ce fourrage, il ne peut l'obtenir suffisamment que par les prairies artificielles ; ce qui me rappelle le vieux mot de Caton : " La première condition d'une bonne culture est un bon pâturage, la seconde un pâturage médiocre, la troisième un mauvais pâturage."

Ce qui était vrai du temps de Caton l'est encore de nos jours ;—c'est donc la prairie artificielle que l'on doit encourager, d'un bout à l'autre de la province, et dans mon humble opinion, j'aimerais que pendant quelques années, au lieu des sommes accordées pour les exhibitions, il fût distribué en pur don, suivant un mode quelconque, dans les divers comtés de la province, des graines propres à ensemercer les terrains destinés aux prairies artificielles.

Ces dons auraient sans doute l'effet de faire comprendre à nos cultivateurs que ce qu'ils craignent tant de dépenser pour acheter ces divers espèces de graines, leur sera bien vite rendu par l'amélioration de leur terre, l'excellence du pâturage et une récolte plus abondante en fourrage.

Des traités élémentaires d'agriculture, répandus dans les écoles de campagne, rencontreront, j'en suis convaincu, l'approbation de tous ceux qui veulent sincèrement le bien-être du pays.

Ces livres, mis entre les mains des enfants, ne manqueront pas de leur donner du goût pour la vie des champs, et fourniront aux parents certaines idées qui, peu-à-peu, se développeront dans le public et produiront infailliblement d'heureux effets.

Les doctrines ne se répandent jamais dans un public sans faire naître les résultats qui en sont les conséquences.

Quand à ce qui regarde les fermes-modèles ; l'expérience a démontré, et tout le monde en est convaincu, je pense, qu'elles sont éminemment utiles. Rien n'est mieux enseigné que ce qui l'est par l'exemple et la pratique.

Beaucoup de ceux qui s'intéressent à l'état agricole du pays ont exprimé publiquement le désir d'en voir s'établir parmi nous. La principale difficulté pour l'établissement de ces fermes-modèles paraît consister dans le montant excessif du capital qu'il faudrait y placer. Cependant, ne pourrait-on pas voir un commencement pour ce genre d'institut comme pour tout autre.

Des fermes-modèles, quoique sur un moindre pied que celles entretenues à grands frais par les gouvernements européens, ne seraient-elles pas propres à donner à notre population du goût et de l'estime pour les sciences agricoles ; surtout si elles sont accompagnées d'écoles d'agriculture où l'on serait obligé de préparer un nombre déterminé de jeunes gens qui se destinent aux travaux de la campagne. En outre, une culture économique dans les fermes-modèles, serait je pense, plus susceptible d'être imitée par les agriculteurs, que celle qui demande de grands capitaux.

Pour commencer, on pourrait sans grands frais s'occuper utilement du bon égoût des terres, des

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice
(T.T.)

8 août.

prairies artificielles, de la rotation convenable au pays, de la production et conservation des engrais, de l'art d'élever les animaux de bonne race, de la confection du beurre et du fromage. Dans tous les cas, je pense que celui qui tient une ferme-modèle, doit toujours calculer ses améliorations sur le montant de ses revenus, afin de ne pas enseigner aux autres à produire des articles dont les frais de production surpassent leur valeur, comme ce n'est que trop fréquemment le cas dans les fermes-modèles soutenues par les gouvernements européens.

Pour établir des fermes-modèles avec les conditions que je viens d'énumérer, je ne vois pas d'impossibilité de le faire, même immédiatement, dans plusieurs parties de la province.

Je vous dirai même que les directeurs du collège de St. Hyacinthe, qui sont, comme vous le savez, loin d'être riches, sont déterminés depuis longtemps à ouvrir une école d'agriculture aussitôt qu'un local suffisant leur permettra de recevoir un plus grand nombre d'élèves.

Ils possèdent des terres qu'ils cultivent eux-mêmes depuis plusieurs années avec avantage, non seulement pour eux, mais encore pour leurs voisins, qui ont ainsi occasion de voir les améliorations que l'on peut exécuter sur une terre, sans beaucoup de dépenses; et comme preuve, qu'il me soit permis de vous faire observer qu'ils possèdent, dans la paroisse de Ste. Rosalie, une terre d'un fonds naturellement médiocre, qui, ce printemps même, par sa belle apparence, détermine plusieurs cultivateurs à suivre leurs traces pour améliorer des fonds de même qualité, cultivés sans fruit depuis bon nombre d'années.

J'ai pris la liberté de vous citer cet exemple pour faire voir qu'avec les fermes-modèles et une école d'agriculture, il est facile d'améliorer en peu d'années l'état de l'agriculture dans toutes les parties du pays.

Mais c'est déjà trop longtemps entretenir l'attention de votre comité.—Je vous prie, M. le président, d'en recevoir mes excuses et de me croire,

Bien véritablement,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

JS. DESAULNIERS, Ptre.

L'ISLET, 22 juin, 1850.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je dois commencer par avouer mon incompetence à traiter d'une manière satisfaisante la matière sur laquelle le comité d'agriculture me fait l'honneur de me consulter; cependant pour témoigner de ma bonne volonté à aider autant qu'il est en moi le comité dans son travail, je n'hésite pas à lui transmettre mes idées sur le sujet.

Pendant la durée des mauvaises années, force a été au cultivateur de donner un peu plus de soin à l'agriculture; cependant, nous sommes bien éloignés d'avoir ce qu'on appelle une agriculture améliorée. Les terres sont, à la vérité, fossoyées maintenant avec un peu plus de soin, et cette année surtout tous les habitants s'accordent à dire que jamais les terres n'ont été mises en aussi bon ordre; mais tout se fait toujours d'a-

près l'ancien système. On s'applique plus généralement à semer une grande quantité de grain qu'à en semer d'une bonne qualité et dans une terre bien préparée. Le principal remède à ce mal serait, je pense, d'établir de bonnes fermes-modèles dans le centre de chaque comté, en attendant qu'il puisse en être établi une dans chaque paroisse; car il ne fraudrait pas faire comme on a fait pour les écoles communes, c'est-à-dire, en établissant partout avant d'être pourvu d'un nombre suffisant de personnes capables de les bien diriger. Il faut mieux commencer par en avoir un plus petit nombre et qu'elles soient dirigées par des hommes experts, capables de joindre la pratique à la théorie.

Il serait d'autant plus nécessaire de bien commencer, que les cultivateurs en général sont préjugés contre ce qu'ils appellent agriculture de gazette. Le moindre manque de succès dans l'application de quelque théorie nouvelle serait suffisant pour compromettre pour longtemps l'enseignement de l'agriculture. En sorte que je suis fortement d'opinion qu'il vaudrait mieux n'avoir pas de fermes-modèles que d'en avoir qui seraient conduites par des personnes médiocrement habiles. (Oh! que n'avons nous, en Canada, une communauté de ces bons trappistes!) Voilà pourquoi j'insisterais à ne former d'abord d'écoles-modèles que dans le centre de chaque comté, et même de commencer par une seule dans chaque district, afin de former d'abord des hommes pratiques qui pourraient ensuite enseigner l'agriculture avec succès. En attendant, on pourrait répandre dans les campagnes quelques petits traités élémentaires d'agriculture, accompagnés d'un petit dictionnaire des mots techniques les plus usités, expliqués, autant que possible, par les termes dont se servent généralement les habitants du pays. Ces traités feraient peut-être un bien encore plus grand qu'un journal d'agriculture qui n'est guère lu que par les personnes les plus instruites, et dont la plupart n'ont point l'occasion de mettre en pratique ce qu'ils lisent. Ce n'est pas que je veuille dire qu'un journal d'agriculture est inutile; au contraire, je le pense nécessaire, ne fut-ce que pour intéresser à l'agriculture la classe instruite, stimuler son zèle pour travailler au progrès de cet art, le plus utile de tous, et en inspirer le goût à des jeunes gens qui, voyant l'intérêt qu'on y porte, l'importance qu'on y attache, cesseront de regarder l'état de cultivateur comme un état avilissant. Les dépenses que le gouvernement ferait pour ces objets seraient, à mon avis, celles qui apporteraient un plus grand bénéfice à la province. Avouons-le, jusqu'ici les intérêts agricoles ont été les plus négligés, bien qu'ils soient vraiment les plus importants. L'agriculture est dans les mœurs du peuple canadien. C'est l'art qui, ce me semble, convient le mieux à son génie et à ses habitudes, comme au pays qu'il habite.

Quant aux sociétés d'agriculture, comme il n'en existe aucune dans le comté de L'Islet, je n'ai pas été beaucoup à même d'en étudier les effets, et par conséquent, je ne saurais en parler pertinemment. D'autres le feront, j'espère, d'une manière à satisfaire le comité d'agriculture.

L'établissement des terres incultes est un sujet certainement bien digne d'attirer l'attention de la législature. Peut-être serait-il avantageux qu'elle passât une loi autorisant la formation de sociétés, à l'effet de former de nouveaux établissements sur les terres de la couronne, sous certaines conditions qui prévendraient tout espèce de monopole. Cela ne serait pas plus difficile, je pense, que la loi qui autorise la formation de sociétés d'agriculture. Ce que plusieurs individus ne sauraient exécuter isolément, ils en viendraient facilement à bout collectivement. L'association des com-

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice (T.T.)
8 août.

tés de L'Islet et Kamouraska avait résolu d'abord de demander un acte d'incorporation; mais ce projet a été ajourné, pour certaines considérations que je n'entreprendrai point d'énumérer ici.

Ce qui me paraît le plus urgent, c'est que la législature accorde des secours aux colonisateurs pour la confection des routes et l'érection des ponts nécessaires. Cette dépense serait bientôt remboursée par la vente plus prompte et plus facile des terres.

Sans moyen de communication avec les anciens établissements, il est impossible à de pauvres colons d'aller s'enfoncer dans l'épaisseur des forêts pour y faire un défrichement dont ils ne pourrait profiter que bien faiblement, s'ils ne peuvent en transporter ailleurs les produits qui devront leur procurer les autres choses nécessaires à la vie.

Une autre espèce d'encouragement qui serait fortement appréciée, par les canadiens surtout, ce serait de réserver, dans chaque township, un nombre de lots de terre proportionné au nombre de paroisses qui pourraient y être formées par la suite, lesquels lots seraient destinés à l'emplacement d'une église ou chapelle et au soutien du missionnaire. Aussi, un lot de terre au centre de chaque paroisse, qui serait par la suite destiné au soutien d'une école centrale et à l'établissement d'une ferme-modèle.

Mes occupations, dans ce moment-ci, et le désir exprimé par le comité de recevoir, dans le plus court délai, l'opinion de ceux qu'il a bien voulu consulter, m'empêchent de m'étendre davantage sur ces différents sujets. Toutefois, je ne terminerai pas sans exprimer l'opinion qu'il serait peut-être expédient qu'il fût créé un ministère de l'agriculture, comme il y a un ministère des travaux publics, des terres de la couronne, etc. Cette nouvelle création contribuerait beaucoup, selon moi, au progrès de l'agriculture, comme aussi à relever, dans l'opinion publique, cet état jusqu'ici si négligé et peut-être même un peu méprisé.

Vous me permettrez, en terminant, de vous exprimer ma satisfaction que le comité ait choisi pour son président un homme vivant au milieu des cultivateurs et dont le patriotisme et en particulier le zèle pour l'avancement de l'agriculture doit nous faire bien augurer des travaux du comité.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Avec la plus parfaite estime,
Votre très-humble serviteur,
F. H. DELAGE, Ptre.

BERTHIER, 23 juin, 1850.

MONSIEUR,

Demurant à distance du bureau de poste, ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai reçu votre lettre du 14 courant, que vous m'adressez par l'ordre "du comité nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada." En réponse, j'ai l'honneur de référer le comité aux suggestions contenues dans le rapport de la société d'agriculture du comté de Berthier, que j'ai transmis à la législature durant la session de 1846, lesquelles suggestions j'ai cru inutile de répéter chaque année subséquent.

Appendice (T.T.)
8 août.

Mon opinion est que si les sociétés d'agriculture n'ont pas produit jusqu'à présent tout le bien qu'on en aurait pu attendre, cela est dû à l'absence de fermes-modèles; je crois donc que la législature, pour encourager un art aussi important que celui de l'agriculture, devrait pourvoir aux moyens d'établir, de suite, quelques fermes-modèles dans chaque comté, afin de fournir aux cultivateurs l'occasion de juger des heureux résultats d'un système amélioré; la circulation de traités élémentaires, dans les écoles, sur l'agriculture, serait aussi, je crois, d'une grande utilité.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble serviteur,

PIERRE E. DOSTALER,
Président,
Soc. Agri., Comté de Berthier.

J. P. LEPROHON, écuyer,
Greffier du comité
sur l'agriculture,
Toronto.

STANSTEAD, 23 juin, 1850.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier soir plusieurs documents parlementaires, entr'autres, un signé du greffier du comité sur l'agriculture, et transmis par J. C. Taché, président du dit comité, en date du 14 juin courant; et dans lequel on me prie de donner mon opinion sur les matières auxquelles il est fait allusion dans l'ordre de référence. J'ai appris avec plaisir que notre représentant avait été nommé membre de ce comité.

Je regrette d'être si peu en état de me rendre aux vœux et désirs de votre comité; si j'avais pu prévoir une telle demande, j'aurais essayé de donner mes idées d'une manière plus concise et méthodique que je ne puis le faire ainsi à la hâte; cependant, je m'empresse, par respect pour le comité, et vu l'intérêt que je prends au sujet, d'offrir quelques remarques en passant.

L'avancement des intérêts agricoles de la province est un sujet de la plus haute importance; et je vois avec plaisir que le comité est disposé à donner à ce sujet toute l'attention que comporte son importance. J'espère que cette question si essentielle à la prospérité du pays, et qui est la source d'où doivent découler la richesse et l'accroissement du Canada, sera envisagée sous tous ses rapports, et sous son vrai jour.

L'agriculture, dans les townships de l'Est, est généralement dans un état de malaise et de dépression, surtout parmi la classe ordinaire des cultivateurs, et ceux qui dépendent du fruit de leur travail pour procurer la subsistance à leurs familles, et défrayer leurs dépenses annuelles. Cet état de choses, quoique résultant de leur indiscretion, est dû néanmoins à des causes sur lesquelles ils n'exercent aucun contrôle; par conséquent, le seul remède est dans la loi, aidée de la sagesse et des lumières de la législature; car, à moins que cette classe nombreuse et intéressante des producteurs qui sustente tous les pays et fait affluer les richesses chez toutes les nations, ne reçoive de l'en-

Appendice (T.T.) couragement en cette province, il faut que le Canada tombe dans la stagnation et l'insignifiance.

8 août.

Le cultivateur honnête et industrieux est maintenant traité comme une bête de somme, comme un être incapable de remplir aucune situation importante dans la société; il est considéré comme la proie du marchand, de l'artisan, de l'homme de profession, et du spéculateur avide.

Il en résulte que notre jeunesse abandonne l'état de ses pères, se jette en foule dans les comptoirs et les professions qu'elle encombre, ou laisse le pays pour des climats plus favorisés. La loi permet à tous les autres états de faire des profits et de s'enrichir; tandis qu'on exige que le cultivateur travaille à moitié prix; c'est ainsi qu'il se trouve criblé de dettes; il vend ses animaux, hypothèque sa ferme, abandonne en pleurant le patrimoine vénéré de sa famille, et dirige ses pas vers des pays lointains pour y terminer ses jours dans la pauvreté, maudissant le Canada, ses lois et son gouvernement.

On pourrait remédier à plusieurs des maux les plus saillants indiqués plus haut, en passant une loi pour protéger cette classe infortunée de cultivateurs, en leur assurant un certain patrimoine qui ne pourrait être saisi par leurs créanciers, et en leur laissant, comme moyen de subsistance, deux bœufs et les instruments nécessaires pour continuer les travaux de leurs fermes.

Une autre source prolifique d'abus, c'est l'octroi considérable de terres incultes en faveur de certaines personnes non résidentes, qui n'ont ni intérêt pour la localité, ni sympathie pour ses habitants. Plusieurs même de ces terres avaient été établies et améliorées; le pauvre colon est cruellement harassé; des taux exorbitants lui sont imposés; et il arrive souvent qu'il est expulsé de sa terre sans rémunération pour ses longs travaux, et que bien des fois il est entièrement ruiné.

Ces terres devraient être enlevées à ces oppresseurs inhumains, et données aux personnes qui veulent s'y établir à des conditions faciles. Ainsi ces endroits qui offrent l'aspect d'un désert et qui menacent de se dépeupler, offriraient à l'œil des habitations pleines d'activité, de richesses et de contentement; et le bonheur renaîtrait dans notre pays si désolé maintenant, autrefois si prospère et heureux.

La question de savoir jusqu'à quel point les sociétés d'agriculture ont été avantageuses à la province, a été et est encore enveloppée de doutes. Il est très-difficile de les faire fonctionner de manière à les rendre efficaces et à prévenir les abus: il faut pour cela plus de temps et d'attention (sans compter les dépenses) que les cultivateurs n'en peuvent donner; d'un autre côté, le conflit des opinions, les préjugés de localité et les intérêts sectionnaires tendent à donner une fausse direction et à retarder le progrès des améliorations. Néanmoins, malgré ces difficultés et bien d'autres, je pense que la race des animaux s'est améliorée, que les qualités du sol sont mieux connues, que l'émulation s'est répandue, que des ustensiles et instruments mieux adaptés à la culture ont été introduits; en un mot, qu'on a fait un pas visible vers le perfectionnement de notre mode d'agriculture. Cependant je suis loin de croire que le fonctionnement des sociétés d'agriculture en ce pays soit aussi parfait que possible. Je suis décidément en faveur de l'établissement de fermes-modèles, d'écoles d'agriculture,

de bibliothèques à l'usage des cultivateurs, et de la circulation de journaux périodiques dévoués aux intérêts de l'agriculture et de l'économie domestique; je regarde tout cela comme les canaux par l'entremise desquels on peut répandre les connaissances pratiques parmi les cultivateurs. Chaque société d'agriculture devrait avoir sa ferme-modèle, et chaque ferme son école d'agriculture, où tout jeune homme pourrait puiser l'instruction et payer son enseignement du fruit de son travail. On devrait y enseigner les vrais éléments et le meilleur système de culture; les propriétés et l'emploi convenable des engrais; les avantages résultant de la rotation des récoltes et du changement fréquent des semences, etc., la conduite et administration d'une ferme, l'élevage des animaux, et la connaissance des diverses races et des qualités particulières à chaque. La ferme-modèle devrait être pourvue des animaux de la meilleure race; et l'on devrait y récolter une grande variété de grains, herbages et plantes culinaires, etc., sans négliger les arbres fruitiers, les fleurs, les vignes, qui sont des ornements qui servent à réjouir l'œil et délasser l'esprit, et qui plaisent au goût; j'en ferais un magasin de graines de semences pour le pays. J'irais même plus loin; chaque école élémentaire devrait avoir un arpent de terre attaché à la maison d'école, qui serait cultivé par les élèves, dont chacun aurait sa part à cultiver, et dont le produit lui appartiendrait en propre; ce serait là un moyen de faire sentir l'utilité des connaissances agricoles; et l'on pourrait aussi introduire avec avantage et profit divers traités sur le sujet. Les filles devraient aussi avoir leur parterre de fleurs et leurs arbrisseaux à cultiver, ce qui ferait de l'emplacement de l'école un petit paradis terrestre où l'on verrait briller à la fois les grâces, l'élégance et l'innocence. Si la législation donnait les terres vacantes à des colons, avec un titre clair qui les rendrait propriétaires du sol, on améliorerait le mode de culture; on relèverait le morale du cultivateur; et en leur procurant les avantages d'une bonne éducation et des sociétés d'encouragement, on parviendrait à leur ouvrir un marché constant pour la vente de leurs produits; et je suis bien convaincu que le pays offrirait bientôt un spectacle heureux, et qu'on y verrait régner le bonheur, l'aisance et la paix.

Je n'ignore pas que des obstacles formidables entraveront d'abord la réalisation de ces plans, et qu'il faudra des efforts énergiques pour les surmonter; mais tel est l'état du pays, que rien moins que les efforts les plus constants et les plus vigoureux pourront arrêter la décadence du Canada, et lui redonner son ancienne prospérité.

Jamais champ plus vaste ne s'est présenté au législateur pour opérer le bien; et si le parlement provincial actuel réussit par sa sagesse et sa prévoyance à extriquer le pays des embarras où il est plongé, il aura conféré un bienfait immense à notre commune patrie, et se sera montré digne des plus grands éloges et de la haute position qu'il occupe.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc.

ELISHA GUSTIN.

A. J. P. LEPROHON, écuyer.

LA TORTUE, 24 juin, 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre que vous m'avez écrite par ordre du comité d'agriculture; n'ayant reçu cette lettre qu'avant-hier, je ne saurais, sous un si court délai, résumer les quelques

Appendice
(T.T.)

8 août.

opinions que je puis avoir sur les différents sujets qui doivent occuper l'attention des messieurs de ce comité. Ces messieurs ayant la bienveillance de me laisser la plus grande latitude dans mes réponses, je m'en prévendrai, en ne répondant pas directement à aucune des questions posées; je me bornerai seulement à envisager sous un point de vue général les moyens que je considère les plus propres à promouvoir le progrès de l'agriculture dans ce pays. Il est bien remarquable que de nos jours l'attention de tous les peuples les plus avancés en civilisation, soit si vivement excitée sur l'importance que l'on doit attacher à l'encouragement de l'agriculture. A quoi attribuer les efforts que l'on fait de tout côté, pour encourager cet art si ancien et pourtant si peu apprécié de l'agriculture;—sinon à la conviction qui se répand chez les gens éclairés de toutes les nations, qu'un peuple ne saurait grandir et prospérer si la culture de la terre est négligée. C'est un pareil motif qui a engagé la chambre à nommer un comité d'agriculture.

Le pays lui en saura gré; et espérons que les travaux de ce comité, facilités par les renseignements spontanés qu'il recevra des vrais amis de la province, auront pour résultat l'adoption par la chambre d'une mesure qui pourvoira efficacement à l'avancement de l'agriculture.

Mais que faire pour promouvoir cet avancement? Tous conviennent que l'encouragement donné aux sociétés d'agriculture, l'établissement de fermes-modèles et la publication de traités élémentaires contribueraient puissamment à obtenir les meilleurs résultats. Mais la plupart diffèrent d'opinion dans l'application de ces différents moyens. A quoi cette diversité d'opinion tient-elle? A mon avis, elle est due à deux choses qui ne se trouvent pas dans tous ces projets. D'abord, on n'y voit pas de plan arrêté dont les détails bien digérés promettent de suivre une marche assurée, qui devra conduire à un résultat quelconque. Secondement, il n'y a personne dont la spécialité soit de diriger et de donner le mouvement à toutes les entreprises qui auront pour but les améliorations agricoles. Il me semble pourtant bien évident qu'il est impossible de réussir, sans un plan arrêté, et un personnel capable de le faire fonctionner. Ayons le personnel, et le plan ne fera pas défaut. Mais comment se procurer des personnes qui auront les spécialités requises? Je pense que le moyen le plus facile serait de faire venir un professeur d'Europe, que l'on mettrait à la tête d'une école *normale d'agriculture*. Les élèves devraient être des personnes choisies, auxquelles un cours de deux ou trois ans au plus suffiraient pour être en état elles-mêmes de faire une classe d'agriculture dans chacun des nombreux collèges du Bas-Canada. Une allocation serait faite par le gouvernement pour le support de ces classes, dont l'établissement, dans chacun de ces collèges, serait obligatoire. Parmi ces professeurs, on choisirait les plus capables, que l'on placerait à la tête des fermes-modèles à être établies dans chaque comté. Je suis d'opinion que ces fermes, bien conduites, pourraient, en peu d'années, faire face aux frais d'exploitation et aux autres dépenses incidentes. A cette école normale serait attachée la publication d'un journal d'agriculture, dont un certain nombre d'exemplaires seraient envoyés *gratis* à chaque curé de paroisse, lequel serait prié d'en faire la distribution parmi ceux de ses paroissiens les plus capables de profiter de la lecture de ce journal.

On pourrait aussi charger quelques uns des élèves de l'école normale de faire la lecture de ce journal au sortir de la messe paroissiale, ils pourraient accompagner cette lecture de quelques commentaires à la

portée de leurs auditeurs. A des temps fixes, il y aurait des exhibitions des produits agricoles,—les prix décernés devraient consister en médailles, en livres, ou autres objets de goût, mais pas en argent, car il a déjà été observé que les prix en argent excitent plus la cupidité que l'émulation.

Je prendrai la liberté, en terminant, de recommander à l'attention du comité le journal d'agriculture qui se publie à Montréal, en langue française et anglaise. Il commence à se répandre dans nos campagnes, et a inspiré à plusieurs de nos habitants le goût des améliorations. Il serait donc malheureux, si faute de quelques secours, on laissait tomber ce journal, le seul qui, jusqu'à présent, ait rendu un service réel à l'agriculture dans ce pays.

Je suis, Monsieur,
Avec considération,
Votre très-humble serviteur,

ALFRED PINSONNAULT.

A. J. P. LEPROHON, écuyer,
Greffier, etc., etc., etc.

ST. HILAIRE, Canada-Est, 24 juin, 1850.

MONSIEUR,

Conformément à la demande contenue dans la communication que j'ai reçue du comité d'agriculture, je vais exposer mes vues relativement au sujet important dont il s'agit.

Quant à l'état actuel de l'agriculture dans cette section de la province, je crois que tout le monde admettra qu'il est bien loin d'être bon, et que généralement les terres cultivées ne rapportent pas plus que le quart de ce qu'elles pourraient produire si un meilleur système était suivi.

Je n'ai besoin de m'arrêter à exposer en détail les défauts particuliers du mode de culture actuellement suivi par les habitants, ni les remèdes qu'il faudrait y appliquer. Je me figure que le but du comité est d'obtenir des renseignements sur les meilleurs moyens à prendre pour amener un changement général. Il est bien certain que cela ne peut s'effectuer en un jour, et que c'est l'ouvrage du temps.

Un des premiers pas à faire est, à mon avis, de s'efforcer de relever dans l'estime des habitants l'occupation de cultiver la terre; un des moyens d'y parvenir serait d'établir dans nos collèges un cours d'études agronomiques, avec des prix, comme pour les autres branches d'études.

Je recommanderais également de lire dans les écoles communes, des ouvrages simples et faciles sur l'agriculture. En plusieurs places de l'Europe, des écoles d'agriculture ont été établies avec succès; les élèves exécutent tous les travaux de la ferme, et acquièrent par là une connaissance parfaite de leur état, par la mise en pratique des théories.

Je verrais avec plaisir une de ces écoles établie dans chaque comté de cette province, mais je crains que si on essayait d'en établir maintenant, un bien peu

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice
(T.T.)

8 août.

tit nombre de parents voudraient y envoyer leurs enfants; voici quel langage ils tiendraient généralement. "Je n'envoie pas mon enfant à l'école pour travailler dans les champs, il peut faire cela chez nous;" avec le temps, ces préjugés disparaîtront, et je ne doute pas que des écoles de ce genre aient ici le même succès qu'ailleurs.

Un autre moyen qui contribuerait à l'objet dont il s'agit, serait l'établissement de fermes-modèles. Je sais qu'en Angleterre les cultivateurs pratiques n'ont pas une haute opinion des fermes-modèles, mais je crois que la raison en est qu'elles sont souvent conduites sans attention suffisante à l'économie. Je proposerais qu'une ferme d'environ 90 arpents fût achetée dans chaque comté, dans un lieu central, et qu'elle fût mise entre les mains de syndics; qu'elle fût louée à une personne intelligente et expérimentée en agriculture, pour un certain temps, *quille de toute rente*, à la condition de suivre un système convenable, et de fournir tous les renseignements en son pouvoir aux habitants du comté; que ses comptes soient tenus correctement, et ouverts en tout temps à l'inspection des syndics. On peut bien prendre pour payer les dépenses de ces fermes les sommes votées chaque année aux districts. Je crois que si le comité se donne la peine d'examiner cette matière, il verra que ces sommes pourraient être employées d'une manière bien plus avantageuse qu'elles ne le sont maintenant. A mesure que les préjugés disparaîtraient, j'attacherais une école d'agriculture à chacune de ces fermes.

Je proposerais également que le gouvernement établît une ferme expérimentale pour la province, où l'on ferait l'essai des perfectionnements modernes dans la culture, et les machines et instruments; les résultats des essais seraient soigneusement notés et publiés, afin que le public pût prendre avantage de ceux que l'expérience ferait reconnaître propres au climat. Une école devrait être attachée à cette ferme, je ne doute pas qu'il se trouverait dans la province un assez grand nombre de parents qui y enverraient leurs enfants. Les élèves instruits dans cet établissement seraient capables de diriger les fermes-modèles dont j'ai parlé, et s'ils retournaient chez eux, ils répandraient les connaissances qu'ils auraient acquises et donneraient de bons exemples à leurs voisins.

Je vais maintenant aborder une partie de mon sujet qui, je le crains, rencontrera pour le moment beaucoup d'opposition, parce qu'il s'agit de la création d'une charge. Dans un temps, j'ai pu espérer que l'établissement de la société d'agriculture provinciale rendrait inutile la nomination d'un surintendant de l'agriculture; mais l'expérience m'a fait voir combien ces espérances étaient illusoire. Un des avantages que la métropole possède sur nous est qu'il s'y trouve en tout temps des hommes indépendants qui sont capables et disposés à entreprendre et à remplir sans rémunération les fonctions d'officiers dans les sociétés établies pour le bien du public, cette classe d'hommes n'existe pas dans notre pays; et quoique les fonctions soient entreprises nominale-ment, on pense peu à s'en acquitter; dans un jeune pays comme celui-ci, chacun est trop occupé de ses propres affaires pour pouvoir consacrer son temps au public. Il s'ensuit que tout le poids des affaires retombe sur deux ou trois individus qui peuvent être disposés à sacrifier leur temps; mais encore ne peut-on pas compter sur eux en tout temps.

Si l'on veut réaliser quelque grand plan pour le perfectionnement de l'agriculture je suis d'avis qu'il faudra nommer spécialement pour cela quelqu'individu qui y consacra tout son temps et son attention. On pour-

rait l'appeler le surintendant ou le commissaire d'agriculture; cet officier, avec le maire du comté et les présidents des sociétés d'agriculture du comté, devraient être les syndics à qui seraient confiées les fermes-modèles dont j'ai parlé.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Il aurait la direction de la ferme expérimentale du gouvernement, et serait tenu de veiller à ce que les fermes-modèles soient bien conduites et à ce que toutes les expériences faites à la ferme du gouvernement soient régulièrement notées et publiées. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le succès de ce projet dépendra entièrement du choix de la personne qui sera nommée à cette charge importante.

La société d'agriculture provinciale peut être le moyen de faire beaucoup de bien; son journal est un moyen facile de communiquer à toute la province des renseignements sur l'agriculture, et à son bureau à Montréal, il y a une bibliothèque de livres choisis sur l'agriculture pour l'usage de ses membres. Cette société étant composée de personnes de toutes les parties du Bas-Canada, les petites jalousies locales ne troublent pas l'harmonie de ses délibérations; il serait peut-être utile de changer sa constitution, de manière à la mettre plus directement en communication avec les sociétés des comtés, aux opérations desquelles elle pourrait par ce moyen donner plus d'uniformité qu'il n'en existe maintenant.

Je soumetts ce projet au comité avec la plus grande déférence. Ma résidence dans le pays n'a pas été longue, mais je n'ai pas été un observateur inattentif, et j'ai eu amplement le temps de m'assurer que ses ressources sont immenses, qu'elles peuvent être facilement développées avec de l'énergie et de l'activité; et aussi, pour apprécier les excellentes qualités de ses habitants au milieu desquels j'ai le plaisir de résider.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDMOND CAMPBELL.

D'AILLEBOUT, 24 juin, 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre-circulaire du 14 du courant, par laquelle vous me demandez de vous donner les renseignements que je possède sur l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, et les moyens de l'améliorer, ainsi que de faciliter l'établissement des terres incultes de la couronne.

Il faudrait des connaissances plus approfondies que je n'en possède pour répondre avantageusement à la première question. Il est vrai que jusqu'à un certain point je me suis occupé de la culture des terres, et que j'ai une connaissance générale de ce qui se fait dans ce genre dans la province; mais ayant mené une vie très retirée, avec beaucoup d'occupations d'autre espèce, je ne puis prétendre à la possession des connaissances nécessaires pour que mes observations soient d'un grand poids. En conséquence, je vous ferai connaître succinctement mes impressions, autant que le permettent mes connaissances personnelles, en vous faisant remarquer en passant

Appendice
(T.T.)

8 août.

qu'il existe de nombreux écrits que vous pouvez consulter avec avantage. Entr'autres, j'appellerai spécialement votre attention à ceux qu'a publiés M. Wm. Evans, secrétaire de la société d'agriculture du Bas-Canada.

Il existe de grands préjugés contre le mode de culture suivi par notre population bas-canadienne, et des comparaisons irritantes avec les cultures d'autres pays ont été faites à son désavantage. Mais autant que j'en puis juger, eu égard aux circonstances locales du sol et du climat, je doute que notre population ait aucune raison d'avoir honte d'entreprendre une concurrence favorable avec les agriculteurs d'autres parties de ce continent.

La plupart de ceux qui désapprouvent le système de culture adopté ici, ou ne connaissent pas ou ne pèsent pas suffisamment les difficultés que nos cultivateurs ont à surmonter. Parmi celles-ci, la brièveté des saisons n'est pas la moindre. Quand, dans les années ordinaires, les semences commencent du 5 au 10 mai, et que les labours d'automne cessent vers le commencement de novembre, il y a bien peu de temps pour cultiver suffisamment; et cela, en grande partie, est dû à la négligence apparente dans la culture. En même temps tout vrai qu'il soit qu'un blâme souvent injuste s'attache à notre mode de culture, il est également certain qu'on suit par une longue routine bien des procédés qu'il serait utile de faire disparaître. La coutume de semer la terre alternativement chaque année, sans y mettre d'engrais, ou la mettre en prairie pour donner à la terre le temps de se réparer après avoir produit grain sur grain; et celle de laisser croître les mauvaises herbes pour en faire du pâturage, au lieu de bons herbages, comptent parmi les plus mauvais traits de ce système. Pour obvier à ces défauts et à d'autres encore, on a recommandé de cultiver les racines; mais il me semble que ceux qui ont donné cet avis n'ont pas suffisamment réfléchi à la difficulté de conserver la plupart des produits de cette espèce pendant nos longs hivers; outre cela, toutes les terres ne sont pas propres à ces récoltes, et il faudrait des engrais pour obtenir un rapport suffisant; pour obtenir ces engrais, il faudrait élever des bestiaux, et nos hivers entraînent trop de dépenses pour que leur éducation soit profitable. De fréquents labours seraient utiles pour détruire les mauvaises herbes et ameublir la terre, mais le temps manque pour les faire. Il est donc évident qu'il est plus facile de trouver à redire que de découvrir le remède aux maux que nous souffrons. Une longue expérience a engagé à adopter un système qui, sur le tout, a été trouvé le mieux adapté au climat et au sol que nous avons à traiter, et nous devrions plutôt, en appréciant le bon ou le mauvais effet du système que nous suivons, envisager le résultat plutôt que la recommandation attachée aux théories ou aux méthodes suivies dans d'autres pays dont les circonstances sont différentes du nôtre. Quoique généralement peu riches, la plupart des cultivateurs de cette partie de la province dont les terres sont passablement bonnes, sont à leur aise, ils vivent bien et avec contentement, et ceux qui sont laborieux et économes, même sur les terres de qualité inférieure, manquent rarement d'acquiescer de quoi vivre. J'en infère que leur culture doit ne pas être aussi mauvaise qu'on le représente, et je crois qu'ils n'ont que peu de chose à envier aux hommes de la même classe dans les autres pays. En disant cela, je ne prétends pas avancer qu'il n'y a pas d'amélioration à faire à notre système d'agriculture, je veux seulement faire voir qu'on l'a blâmé injustement en bien des points, et qu'il n'est pas aussi facile d'en introduire un nouveau que bien des personnes le croient.

Il est sans doute susceptible de bien des améliorations; par exemple: lorsqu'il n'est pas possible d'avoir des fumiers, il est très utile de recourir à la charrue des plantes vertes, telle que le blé-sarrasin et le trèfle, tant pour nettoyer la terre des mauvaises herbes, que pour la rendre plus productive; et j'ai reconnu par ma propre expérience que, de semer des graines de plantes fourragères avec tous mes grains, avait eu l'effet de détruire les mauvaises herbes, de donner un meilleur pâturage à mes bestiaux, et, en même temps, d'améliorer le sol. Mes expériences ont engagé quelques-uns de mes voisins à en faire autant, et je ne doute pas que cet exemple ne se propage. De là on peut aisément inférer que de bonnes fermes-modèles, conduites par des hommes expérimentés et instruits, et suivant des principes d'économie, seraient de la plus grande utilité, en inculquant par l'exemple des méthodes de culture nouvelles et les plus approuvées, et en aidant à déraciner les routines anciennes et invétérées qu'il est si difficile de faire disparaître, comme on le sait, en tous pays.

Des sociétés d'agriculture conduites d'après des vues larges, sont d'excellents auxiliaires pour faire naître un esprit d'amélioration et de concurrence, et nos sociétés, telles qu'elles sont établies, bien que souvent dirigées dans un sens étroit et rétréci, ont fait quelque bien en créant de l'émulation parmi les concurrents pour les prix qui ont été offerts.

Je ne suis pas aussi sûr que les ouvrages d'agriculture élémentaires, distribués dans le pays et dans les écoles serviraient à grand'chose; je doute même qu'ils seraient utiles, au moins jusqu'à ce qu'une classe supérieure d'instituteurs se répande davantage dans nos paroisses rurales. Ces livres ainsi que ceux de tout autre genre, seraient simplement appris de mémoire, et sans explication du sujet, parce que d'une part les instituteurs sont trop indolents, et que d'un autre côté, ce qui est souvent pis encore, ils sont trop ignorants pour faire les commentaires nécessaires pour inculquer ce qu'ils prétendent enseigner. Néanmoins, comme l'introduction de ces livres pourrait être utile, l'argent qu'on emploierait à en faire l'essai serait peut-être bien employé.

Quant à l'établissement des terres de la couronne, tout ce qu'il y a à faire est de les vendre à bas prix pour argent comptant, et de faire disparaître toutes difficultés dans les bureaux publics et les agences qui empêchent de les obtenir aussitôt qu'on les demande. La seule cause qui a jusqu'ici retardé leur établissement, consiste dans les entraves qu'y a mises le gouvernement.

Je viens de répondre aussi brièvement que possible à l'ordre de renvoi que votre comité m'a fait l'honneur de me soumettre pour avoir mon avis; je regrette seulement de n'avoir pas le moyen d'y répondre plus efficacement; mais je le regrette d'autant moins que je suis convaincu que vous ne manquerez pas de renseignements provenant de meilleures sources que celles que je possède.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant et humble serviteur,

WM. BERCZY

A J. C. TACHÉ, écuyer,
Président du
Comité d'agriculture.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice
(T.T.)

ST. THOMAS, C. E., 24 juin, 1850.

8 août.

MESSIEURS,

La population d'origine française du Bas-Canada est tout-à-fait ignorante du système perfectionné d'agriculture, et en conséquence il faudra qu'il survienne de grands changements avant qu'elle l'apprenne; malheureusement, le manque d'éducation chez la population rurale l'empêche d'acquérir ces connaissances par la lecture des journaux d'agriculture, et la non fréquentation des Européens et des Américains les prive des renseignements qu'ils pourraient obtenir par ce moyen.

Après avoir donné à ce sujet la plus sérieuse attention, je prends la liberté d'exprimer mon avis comme suit:—

Concéder les terres incultes gratuitement serait un mauvais système et ne réussirait point; car cela empêcherait cet attachement local si nécessaire à l'agriculture qui est créé naturellement par l'achat. Je recommanderais de mettre un prix aux terres suivant leur valeur; les termes de paiement devraient être faciles.

Les sociétés d'agriculture et les expositions ont fait beaucoup de bien dans tous les autres pays où elles existent; et je suis persuadé qu'à la longue elles auront le même résultat dans le Bas-Canada, mais jusqu'ici leur effet n'a pas été suffisamment constaté.

Je pense aussi que l'établissement de fermes-modèles ferait quelque bien, mais pour qu'elles fonctionnent bien il faudrait que les surintendants pussent exercer leur autorité sans égard aux parents des enfants confiés à leurs soins.

La distribution d'ouvrages sur l'agriculture dans les écoles sera fort utile, mais les séminaires et les écoles devraient enseigner l'agriculture comme une branche de leurs études.

J'ajouterai qu'à mon avis rien ne contribuera davantage aux progrès de la population agricole du Bas-Canada, que l'établissement de colons européens ou américains sur les terres incultes, en profondeur des seigneuries, et je suis persuadé que si nous pouvons venir à bout d'obtenir le grand chemin de fer d'Halifax, sa construction contribuerait plus aux progrès de l'agriculture que toutes les autres lois qui pourraient être passées par le parlement.

Notre population, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne peut pas acquérir les connaissances nécessaires par la lecture. Elle ne peut pas les obtenir non plus par la démonstration oculaire, parce qu'il ne reste pas de population européenne parmi elle, et faute de communications rapides et peu coûteuses, elle ne peut pas voyager, et est non seulement privée de plusieurs marchés pour ses produits, mais aussi de l'expérience des autres habitants parmi lesquels elle voyagerait naturellement pour vendre ses produits.

Les terres étant toutes usées pour avoir été épuisées en tirant toute la richesse sans jamais y rien mettre, c'est-à-dire pour avoir produit grain sur grain, il faudra naturellement des capitaux pour les améliorer, les travaux divers que nécessiterait la construc-

tion du chemin de fer les leur fournirait, et leur ouvrirait en même temps un marché à leurs portes pour la vente de leurs produits.

Appendice
(T.T.)

8 août.

WILLIAM PATTON.

BOUCHERVILLE, 25 juin, 1850.

A messieurs les membres du comité d'agriculture nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada,

MESSIEURS,

En réponse à votre lettre-circulaire, j'ai l'honneur de vous informer qu'un sujet d'une aussi vaste étendue que celui dont parle votre lettre-circulaire, ne peut pas subir un long commentaire de ma part, à cause de mes connaissances qui sont très limitées.

Néanmoins, si le peu de pratique que je possède sur le sujet en question n'est pas le fruit de quelque récente découverte, ce sera au moins un témoignage de plus qui viendra à l'appui, et corroborera ce que peut-être beaucoup d'autres ont dû dire et disent encore tous les jours.

Touchant le système actuel, je puis vous dire avec certitude que son fonctionnement n'atteint pas du tout le but auquel il tend, et que non-seulement il n'a pas réussi dans son attente, mais qu'au contraire il n'a été propre qu'à promouvoir (au lieu de connaissances pratiques et théoriques,) des connaissances erronées et peu économiques pour la plupart, et aucun succès sur la science agricole.

Ainsi donc, MM. je n'ai nulle difficulté quant à moi d'acquiescer à l'échange d'un tel système pour tout autre quelconque, qui ne peut être que meilleur.

Maintenant, sans avoir une idée exacte des bons résultats que pourraient produire le plan projeté, je crois qu'il n'y a pas à hésiter un seul instant à opter en sa faveur; il n'aura peut-être pas le mérite d'être aussi populaire que celui actuellement en force, mais je suis dans la plus ferme conviction que le résultat sera des plus heureux, s'il n'est pas entravé par de vains préjugés.

En définitive, je conclus en faveur du principe des fermes-modèles, et aussi nombreuses qu'il sera possible de les avoir.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-humble et obéissant servt.,

F. A. BOURDON.

ST. THOMAS, C. E., 26 juin, 1850.

MESSIEURS,

Conformément à votre demande, je vous transmets avec les présentes les réponses aux questions qui

Appendice
(T.T.)

8 août.

m'ont été soumises ; mais dans une enquête aussi importante, je considère qu'il est du devoir de chacun de fournir tous les renseignements qu'il possède, et en conséquence je commencerai par attirer votre attention sur la classe dont se compose principalement la population agricole du Bas-Canada.

Nos premiers colons de la vieille France n'étaient pas des agriculteurs, mais soit des pêcheurs ou des fils de bonnes familles, à qui des seigneuries furent concédées.

A leur arrivée dans le pays, les terres étaient riches, ainsi que c'est le cas pour toutes les terres nouvelles, vu la décomposition des matières végétales, et quoique les colons ne travaillassent que le tiers de l'année, avec leurs habitudes d'économie, la terre produisait beaucoup plus qu'ils ne consommaient ; les autres deux tiers de leur temps étaient passés à fumer, danser, suivre les cérémonies de l'église, et sur le chemin pour aller à l'église et au marché.

On ne songait pas à s'instruire ; les enfants étaient élevés de la même manière, et néanmoins, sans améliorer leurs terres, elles rapportaient plus que suffisamment pour leurs familles.

Une autre génération survint, et ils commencent à se plaindre que les récoltes manquent et ne produisent pas autant qu'auparavant ; mais faute d'éducation, ils ne peuvent en deviner la cause, et malheureusement les seigneurs qui étaient réellement aussi intéressés que les habitants ne connaissaient pas l'agriculture et ne s'en occupaient pas.

Cela a continué jusqu'au point que toutes les terres possédées par les Canadiens d'origine française, sont tellement usées par la production de grains sur grains, qu'elles ne rapportent plus assez pour la subsistance de leurs familles, et que les propriétaires sont tous endettés.

Le domaine que je possède maintenant était dans un tel état quand je l'ai acheté, quoique vanté par tous les cultivateurs comme étant le plus productif du district, qu'il ne produisait pas assez pour payer la culture. Je l'ai depuis dix ans pendant lesquels je l'ai cultivé d'après le système de la rotation des récoltes ; et ma récolte de l'année dernière a été comme suit :

Il y avait cinquante arpens en culture, et j'en ai retiré 390 minots de blé, 400 minots d'avoine, 300 minots de navets, 100 minots de navets de Suède, 360 minots de patates, 10 minots d'orge et 2000 bottes de foin de prairie sèche.

Le blé a rapporté en moyenne 17½ minots par minot de semence, 35 minots par l'arpent, pesant 62 lbs ; l'avoine a rapporté 13 pour 1, ou 45 minots par arpent, et a pesé 43 lbs. au minot. Je mentionne ceci afin de faire voir que nos terres peuvent produire autant que les meilleures terres de ce continent, si elles sont bien cultivées.

Comme nos terres sont usées, il faudra des moyens pour les améliorer, et si l'on introduisait des capitaux par la voie d'améliorations publiques, nous aurions quelque chance de pouvoir les améliorer.

Des communications rapides et faciles sont néces-

saies. Par exemple, un de nos plus riches fermiers se rendra à Québec avec une charge de mouton de boucherie, 6 moutons. Il la vend à 6s. par mouton. £1 16 0
Un jour pour aller, un jour pour traverser et vendre sa charge, deux jours pour revenir et laisser Québec.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Je calcule qu'un jour de travail d'un homme et d'un cheval sur sa terre vaut 5s., ce qui fait pour quatre jours, 1 0 0
£0 16 0

Il faut retrancher là-dessus ses dépenses pour lui et son cheval, au moins 5s. de plus, ensuite les péages des ponts, et la détérioration, etc.

En conséquence, nos agriculteurs élèvent et engraisent 6 moutons pour 2s. par carcasse ; or, comme ceci a lieu à 12 lieues de la ville, combien n'est pas pis pour ceux qui demeurent plus bas ? en effet tous nos produits passent de cette manière.

Les vieilles terres ne peuvent plus nourrir les habitants ; ils seront obligés de les abandonner, si l'on ne fait pas quelque chose sur une grande échelle pour introduire des capitaux ; à mon avis cela peut se faire par le grand chemin de fer qui fournira de l'ouvrage sur les lieux aux agriculteurs, un marché durant sa construction pour leurs produits, et le moyen de les convertir immédiatement en argent.

L'établissement de fermiers européens parmi nous.

L'ouverture et l'établissement des terres incultes, ce qui améliorerait le climat.

Et quand elle serait complétée, une voie de communication rapide et peu coûteuse à différents marchés. Toutes choses qui nous fourniraient les moyens d'améliorer nos terres, et l'intelligence nécessaire pour en profiter.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant et humble serviteur,

WILLIAM PATTON.

Aux messieurs du
Comité d'agriculture.

TROIS-PISTOLES, 27 juin, 1850.

A messieurs les membres du comité nommé pour s'enquérir de l'agriculture, etc.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre-circulaire du 14 courant, et je m'empresse de vous faire part de mes faibles lumières, heureux si mes quelques suggestions peuvent vous être utiles dans votre patriotique travail.

L'agriculture telle que pratiquée aujourd'hui dans

Appendice
(T.T.)

8 août.

le Bas-Canada, est routinière, languissante, et ne produit que de faibles résultats, quoiqu'elle exige des travaux considérables, vu le mauvais mode que l'on suit et les instruments peu avantageux que l'on emploie. Cet état de choses fait depuis longtemps désirer des changements majeurs dans notre manière de cultiver. La législature nous a bien, il est vrai, donné les moyens d'établir des sociétés d'agriculture, croyant sans doute que ces sociétés seraient un moyen d'encouragement et d'amélioration. Nous devons lui savoir bon gré pour cela ; mais ces sociétés n'ont pas atteint et n'atteindront jamais le but qu'on doit se proposer en législatant sur cette matière, lequel doit être de venir en aide à l'agriculteur peu fortuné, en lui offrant les moyens de recueillir beaucoup avec une moindre somme de temps et de travail ; et c'est ce que n'ont pas fait les sociétés. Leurs résultats, jusqu'à présent, ont été nuls ou à peu près. Les prix qui s'y distribuent tombent en partage, quelquefois, à un intrigant qui a réussi à tromper les juges. D'autres fois, et c'est le plus souvent, c'est un cultivateur dans l'aisance qui remporte un prix pour lequel il ne s'est donné que le trouble de se rendre au concours. Et encore pour quels objets donne-t-on des prix ? pour les animaux les moins mauvais d'une race abâtardie et dégénérée. D'ailleurs, aucune amélioration dans le labourage, les engrais, l'assèchement, les ameublements, les instruments, etc. On ne s'occupe point de suggérer aux cultivateurs les moyens de rendre à la terre, par des engrais spéciaux et propres à chaque espèce de sol, la force et la vigueur que lui ont enlevées les moissons. Voilà ce qu'auraient dû faire les sociétés, et c'est ce qu'elles n'ont pas fait. Je puis en parler un peu avec connaissance de cause, car voilà trois ans que je suis secrétaire d'une d'elles. Cependant ces sociétés coûtent à la province environ £10,000 par an. Je crois donc qu'il serait plus sage d'abolir ces sociétés et de les remplacer par des fermes-modèles. Une dans chaque municipalité serait suffisante pour le présent. Ces fermes devraient être confiées à des agriculteurs habiles et intelligents, et si on ne peut se procurer de tels hommes ici, qu'on en fasse venir de la mère-patrie. Elles devraient être suffisantes pour faire vivre honorablement l'exploitateur. Cet homme devrait de plus être chargé d'enseigner l'agriculture théorique et pratique à un certain nombre de jeunes gens envoyés par les paroisses de la municipalité. Là, devraient se trouver tous les grains les plus utiles et les plus avantageux, des instruments agricoles les plus perfectionnés et les animaux les mieux appropriés à notre climat. Si ces dépenses sont trop fortes pour être encourues toutes dans la même année, que l'on y applique tous les ans l'argent que dépensent aujourd'hui les sociétés d'agriculture, et en peu de temps on verra des fermes-modèles disséminées sur toute la surface du pays.

Ces fermes seront un aiguillon puissant pour les agriculteurs canadiens, qui seront naturellement portés à adopter un mode de culture qu'ils verront si bien réussir chez les autres, car pour la génération actuelle c'est l'agriculture pratique qu'il faut, le temps de la théorie est passé, il faut quelque chose qui frappe les sens, qui parle aux yeux.

Je ne prétends pas cependant dire qu'il faille négliger l'enseignement théorique de l'agriculture ; au contraire, je suis bien d'avis que la dissémination de petits traités élémentaires d'agriculture dans les campagnes seraient d'un très grand avantage pour la génération croissante. Mais ces traités devraient être purement élémentaires et écrits aussi simplement et clairement que possible ; car s'ils sont trop remplis d'expressions techniques et de détails, ils seront inintelligibles pour un grand nombre, qui les mettront de côté. Ils devraient être répandus à aussi bas prix que possible, et

si la diffusion en était faite *gratis*, ce serait beaucoup mieux. Ces livres devraient être les premiers mis entre les mains des enfants qui fréquentent les écoles, après l'abécédaire.

Si ce qui précède peut vous être de quelque secours, je m'estimerai heureux d'avoir contribué en quelque chose à l'amélioration du sort d'une grande portion de mes compatriotes.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant seigneur,

CHAS. T. DUBÉ.

TORONTO, 27 juin, 1850.

MONSIEUR,

En réponse à la lettre-circulaire que j'ai reçue ce jour de la part du comité sur l'agriculture dans le Bas-Canada, j'ai l'honneur de soumettre ce qui suit :—

D'après mes observations personnelles, je crois que la culture s'améliore dans le Bas-Canada, mais la marche en est lente, et il est indubitablement possible de l'activer beaucoup.

Les sommes de deniers publics accordées aux sociétés de comté et de district n'opèrent pas le bien qu'on devrait en attendre, non par manque de zèle de la part de ces sociétés, mais parce que le système est mauvais. L'on donne des prix à ce que l'on trouve de mieux à l'exposition, mais souvent les animaux, grains ou autres articles qui obtiennent ces prix sont très inférieurs.

L'on ne s'occupe pas de constater et de publier les circonstances et les méthodes qui ont accompagné les résultats. L'on n'encourage pas assez les expériences pratiques, ni l'introduction d'instruments perfectionnés. Les prix, dépensés souvent par ceux qui les obtiennent, sans profiter aux progrès de l'agriculture, sont loin de couvrir en somme les frais et la perte de temps que coûtent les exhibitions. Si quelques comtés sont avancés font preuve de progrès, le défaut de rapports circonstanciés en limitent l'extension. Si ces exhibitions doivent être continuées, des améliorations radicales y sont indispensables. Je partage l'opinion de ceux qui préféreraient voir établir des fermes-modèles ; je veux dire des écoles pratiques d'agriculture offrant, dans un rayon déterminé, des exemples à suivre adaptés à l'état et aux capitaux de la masse des cultivateurs. Ce plan exclut les expériences purement scientifiques ou conjecturales ; il exclut également un cours prolongé pour l'enseignement de la science agricole.

Ces deux derniers objets ne pourraient être mis en pratique que dans un établissement unique et central, vu que les frais seraient considérables et ne seraient couverts par aucuns profits.

M. David Handyside, de Chambly, m'a remis un projet de ferme-modèle, que j'ai beaucoup de plaisir à soumettre au comité. Je ne suis pas en état de décider de son applicabilité, mais je sais que M.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice
(T.T.)
8 août.

Handyside y a mis beaucoup d'attention, qu'il a des connaissances étendues sur l'état de la culture dans nos campagnes, et ses vues m'ont paru patriotiques et désintéressées.

L'insuffisance des fossés et rigoles d'écoulement, le défaut de prairies artificielles, l'emploi de semence salie par les mauvaises graines sont au nombre des obstacles généraux qui retardent l'agriculture. Dans les endroits nouvellement défrichés, l'époque tardive des semences par suite de quoi les grains gèlent l'automne, est une cause majeure de la pauvreté qui y règne souvent. Les nouveaux colons, au lieu de travailler pour autrui ou à faire de la potasse de bon printemps, devraient commencer par ensemençer leurs champs, et le faire bien, quand même ce devrait être en moindre étendue. La dissémination des connaissances en frais d'agriculture devra être l'un des premiers devoirs de ceux qui auront à s'occuper d'encourager cet art tant important. Le journal publié à Montréal séparément dans chaque langue par M. Evans, a rendu et continue de rendre de grands services. Il est de plus en plus apprécié. La difficulté des correspondances avec ceux auxquels il est envoyé et les frais de collection de la souscription sont cause que la publication en offre un déficit considérable, qui ne peut être comblé que par la continuation de l'allocation publique faite à la société d'agriculture du Bas-Canada, sous les auspices de laquelle ce journal est publié. Je recommande donc respectueusement que l'approbation de votre comité et de la législature soit donnée à la détermination de la société mentionnée plus haut, d'employer toutes ses ressources à la publication de ce journal, en attendant que des recettes plus abondantes parmi les cultivateurs la mettent à même de tenir une exposition provinciale.

A. N. MORIN.

J. P. LEPROHON, écr.,
Greffier du comité.

CHAMBLY, 18 avril, 1850.

A l'honorable
A. N. MORIN,
Montréal.

CHER MONSIEUR,

J'ai reçu à temps votre lettre du 26 du mois dernier, contenant les états des subventions accordées par la législature aux différentes sociétés d'agriculture du Bas-Canada. J'en parlerai à leur lieu dans cette communication.

Je vais maintenant vous présenter les détails d'une ferme-modèle, et je tâcherai de vous exposer la manière suivant laquelle elle devrait être conduite.

FERME-MODÈLE.

Etendue, cent cinquante arpents, dont cent en culture; cinquante en bois, avec les édifices convenables, comme maison d'habitation, granges, étables, etc.

Côterait	£	500	0	0
Pour la monter en animaux, on propose les items suivants :—				
6 chevaux, chaque £15.....		90	0	0
1 étalon de race canadienne pour l'usage du comté.....		50	0	0
12 vaches à lait, 90s.....		54	0	0
1 taureau d'Ayrshire pour la métairie, aussi bien que pour l'usage du comté.....		25	0	0
50 moutons, demi-mérinos, à 10s.....		25	0	0
	£	244	0	0
INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.				
6 harnais complets de charrette et charrette, 80s.....		24	0	0
3 tonbereaux, 100s.....		15	0	0
2 charrues de fer, 120s.....		12	0	0
1 charrue à sous-sol, 120s.....		6	0	0
2 paires de herses, 50s.....		5	0	0
1 charrue à semoir, 100s.....		5	0	0
1 rouleau en chêne, 50s.....		2	10	0
2 faux, 10s.—12 faucilles, 15s.....		2	0	0
6 pioches, 15s.....				
12 pelles et bêches, 42s.—4 fourches à fumier, 16s.—4 fourches à foin, 10s.—4 rateaux, 5s.....		3	13	0
2 bronchettes, 15s.....		1	10	0
1 moulin à battre.....		70	0	0
POUR LA LAITERIE.				
1 presse à fromage.....	£	5	0	0
1 baratte à beurre.....		2	10	0
60 vases à lait en ferblanc, 2s.6d.....		7	10	0
1 fourneau en brique.....		5	0	0
		20	0	0
		166	13	0
A ajouter pour frais divers, clôtures, etc.....			89	7
	£	1000	0	0

Appendice
(T.T.)
8 août.

Je vais maintenant indiquer comment les 100 arpents devraient être distribués et semés la première année.

Je diviserais la terre en champs de 10 arpents chaque, que je désignerais sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Ils seront semés comme suit :—

No. 1.—Blé d'automne, avec fumier, graines de foin au printemps.

No. 2.—Blé du printemps, idem.

No. 3.—Orge.

No. 4.—Orge.

No. 5.—Avoine.

No. 6.—Mangel Wurtzel, avec fumier.

No. 7.—Fèves.

No. 8.—3 arpents en patates avec fumier, 7 en pois.

No. 9.—Pâturage, ce qui se trouverait sur la terre.

No. 10.—Pâturage.

Il faut maintenant donner un aperçu de la récolte probable d'après la distribution précédente.

Appendice (T.T.)	No. 1.—10 arpents de blé d'automne, 25 minots par arpent,—250, à 4s. 6d.....	56	5	0				
	do 2.—10 arpents de blé du printemps, 14 minots,—140, à 4s.....	28	0	0				
8 août.	do 3 et 4.—20 arpents d'orge, 25 minots,—500 minots, à 2s.....	50	0	0				
	do 5.—10 arpents d'avoine, 25 minots,—250, à 1s.3d	15	12	6				
	do 6.—10 do mangel wurtzel 600,—6000.....							
	do 7.—10 do fèves, 30 minots,—300, à 5s. 6d..	82	10	0				
	do 8.—7 do de pois, 30 minots,—210, à 2s.3d.	23	12	6				
	3 do de patates, 150 minots,—450, à 1s	22	10	0				
PRODUITS DE LA LAITERIE.								
Douze vaches, avec bon pâturage, et bonne nourriture durant l'hiver, au moyen des mangel wurtzel, comme ci-dessus et sans gaspillage, devraient produire, pendant dix mois de l'année, 7,200 gallons de lait, qui donneront :								
	2280 lbs. de fromage à 5d.	£60	0	0				
	1440 lbs. de beurre salé, à 7½d.	45	0	0				
		£105						
Douze veaux élevés au petit lait de fromage et à l'herbe, vaudront, la première année, 25s. chaque.....								
		£15						
Douze cochons d'un an achetés maigres et de bonne race, pourraient être engraisés chaque année, avec le petit lait et déchets de la laiterie, pesant 250 lbs. chaque,—3000, à 25s.....								
		£37	10	0				
	Moins, le prix d'achat, 20s. chaque..	12	0	0				
		£25	145	0	0			
	Trois poulains valant, la première année, \$20.....	15	0	0				
	Le service de l'étalon pour 100 jumens à 20s. chacune	100	0	0				
	Le service du taureau pour 100 vaches à 2s. 6d. chacune.....	12	10	0				
MOUTONS.								
La toison de 50 moutons à 4 lbs. chaque, —200 lbs. à 1s. 8d.....								
		£16	13	4				
Cinquante agneaux de 6 mois, à 7s. 6d..								
		18	15	0				
			35	8	4			
		£	586	8	4			

Je fais remarquer ici que comme nous sommes en automne, il faudra pourvoir à la nourriture pendant l'hiver, des animaux suivants :—

- 7 chevaux et juments.
- 13 (12 vaches et 1 taureau).
- 12 veaux.
- 3 poulains.
- 50 moutons.
- 12 cochons.
-
- 97.

Il sera parlé de leur nourriture plus loin.

DÉPENSES.		£	s.	d.	£	s.	d.
Premier laboureur, avec entretien, £20.		20	0	0			
sa femme aura le soin de la laiterie.		10	0	0			
Second laboureur, avec entretien.....		15	0	0			
Quatre apprentis, (canadiens s'il est possible,) qui serviront pendant deux ans, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 20,—à £6 0 0 chacun.....		24	0	0			
Une fille pour la laiterie, (canadienne) ..		9	0	0			
630 minots d'avoine pour 7 chevaux, durant l'année, à 1s. 3d.....		39	7	6			
690 chargés de fumier à acheter la 1ère année, à 6d. par charge.....		17	5	0			
Achat de semences, soit : £25 0 0.....		25	0	0			
Porté en l'autre part.					159	12	6

Rapporté d'autre part.....					159	12	6	Appendice (T.T.)
NOURRITURE DES ENGAGÉS.								
La nourriture sera composé comme suit, pendant l'année :—								
Déjeuner et souper; farine d'avoine et lait.								8 août.
Diner,—Viande et soupe, avec légumes du jardin potager.								
IL FAUDRA :								
Cwt. quart. lbs.								
45 et 2,—14 de farine d'avoine, à 7s.6d.	17	2	2					
22 et 3,—7 de bœuf et lard, à 37s. 4d.	42	1	8					
639 gallons de lait, à 3d.....	7	19	9					
104 minots de patates, à 1s.....	5	8	0					
30 minots de blé mis en farine pour faire du pain, à 4s.....	6	0	0					
					78	11	7	
Ferrage des chevaux pendant l'année....					12	5	0	
Détérioration des instruments d'agriculture.....					10	0	0	
					260	9	1	
Valeur de la récolte.....	586	8	4					
Dépenses.....	260	9	1					
	325	19	3					

De ce surplus de £325 19s. 3d. il faut retrancher le revenu provenant de l'étalon et du taureau dont ne jouirait pas le fermier canadien.....

£112 10 0

£213 9 3

Il reste une large marge pour le travail annuel du fermier, outre que sa famille est bien nourrie et logée.

Je vais maintenant parler de la nourriture des 97 têtes de bétail, depuis le 1er novembre jusqu'au 30 avril.

Les 6000 minots de mangel wurtzel seront consommés comme suit :—

12 vaches et 1 taureau, 13 têtes de bétail, chacun.....	183	minots	2370
7 chevaux.....	46	"	322
12 veaux.....	46	"	552
3 poulains.....	46	"	138
50 moutons.....	46	"	2300
12 cochons, nourris à même la laiterie.			
97		Total, minots.	5691

Quant au fourrage, il ne manquera pas, si vous faites attention à la paille qui sera produite par,

- 20 arpents d'orge,
- 10 arpents d'avoine,
- 10 arpents de fèves,
- 7 arpents de pois.

47

Dans mon pays natal (l'Ecosse) ces fourrages sont considérés comme possédant des propriétés très nutritives pour les bestiaux, et les maintiendront en bon état.

Quant à l'important sujet des engrais, vous verrez facilement que les 97 têtes de bétail en produiront une grande quantité pendant l'hiver. Vous avez aussi la paille de vingt arpents de blé pour leur litière, ce qui augmentera considérablement le tas de fumier.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Avant d'en finir avec cette partie de mon sujet, j'attirerai votre attention sur les dix arpents de blé d'automne que j'ai recommandés. Je connais la répugnance que les cultivateurs du Bas-Canada ont pour ce genre de produit, mais j'ai une parfaite confiance dans le blé d'automne pour l'avoir cultivé moi-même avec succès.

En 1825, j'étais intéressé dans une ferme de 300 arpents située dans la paroisse de la Longue-Pointe, et désirant introduire le système écossais de semer du blé d'automne auquel j'avais été habitué dans ma jeunesse, je me décidai à en faire l'expérience en opposition directe avec l'avis d'un ancien et respectable fermier écossais, rempli de préjugés, qui reconnaissait n'en avoir jamais fait l'essai, et assurait fermement que la récolte manquerait; sans hésitation, je cultivai, dans le mois d'août, deux champs adjacents de 10 arpents. Je les labourai deux fois, les traitant de la même manière; j'en semai un, le 15 septembre, et après l'avoir hersé, j'y fis passer un pesant rouleau. Je semai l'autre le printemps suivant, vers le 15 mai, en le soignant de la même manière; et quand la récolte survint, j'obtins les résultats suivants:—

Blé d'automne, 30 minots par arpent, 65lbs.

Blé du printemps, 14 " " 60lbs.

On me demandera quel hiver nous avons eu? Je réponds, un hiver ordinaire.

Je demanderai aux hommes préjugés du Bas-Canada comment il se fait que les fermiers du Haut-Canada réussissent presque toujours avec leur blé d'automne? Ils ont presque autant de neige, et nous savons tous que la neige est le grand protecteur.

Que le Bas-Canada se débasse de tous ses préjugés et suive les méthodes nouvelles, cela tournera à son avantage.

Je suis d'avis, d'après une longue observation, que le cultivateur canadien-français s'efforce de cultiver plus grand de terre qu'il n'en a le moyen. La conséquence est que ses travaux sont mal faits, et que la terre, ainsi qu'on doit s'y attendre, ne produit que de misérables récoltes.

Si les habitants (je parle en général) se contentaient de cultiver 50 arpents de terre, il deviendraient meilleurs agriculteurs avec le temps et pourraient se procurer toutes les aisances de la vie; et en peu d'années, ils se débarrasseraient de la plaie qui les dévore, les dettes aux marchands de campagne, dont bien peu d'entr'eux sont exempts, et qui ont produit beaucoup de misère dans tout le Bas-Canada. A ce propos, je me suis souvent étonné qu'un habitant pût être endetté; économie, frugal à l'extrême, on nous dit cependant qu'il ne peut faire face à ses engagements. Comment cela se fait-il? Je répondrai, et à vous, canadiens pour qui j'ai le plus grand respect, j'exprimerai franchement mes sentiments.

Dans sa condition actuelle, privé du bienfait suprême de l'éducation, l'habitant est dégradé et négligé; il a de bons talents naturels; guidé et encouragé, il deviendrait bientôt un membre utile de la société et y prendrait la place qui lui appartient.

Pendant une longue résidence de trente ans dans

ce pays, la nature de mes occupations m'a mis en contact avec l'agriculture canadienne, et je le dis avec regret, j'ai suivi le déclin graduel de sa prospérité, en même temps que je m'étonnais de ne pas voir durant cette longue période un seul membre de la législature prendre le moindre intérêt au sujet sur lequel je vous écris. Il aurait été utile pour ce pays que les représentants du peuple eussent donné plus d'attention à cet intéressant et important objet, mais il n'est jamais trop tard pour faire le bien; établissez des fermes-modèles dans tout le pays; la dépense est insignifiante au point de vue législatif; et vous pouvez être assuré qu'il en résultera beaucoup de bien.

A propos de l'encouragement donné par la législature, qu'il me soit permis de me reprendre, parce que j'ai maintenant sous les yeux votre lettre du 26 du mois dernier, dont j'ai déjà accusé la réception, et qui contient des états des subventions accordées aux sociétés d'agriculture du Bas-Canada pour l'année 1847, le dernier rapport qu'il ait été possible de se procurer; leur montant est de £4579 12s. 3d. courant, c'est fort bien, mais je mets en doute le bien qui est résulté de cette dépense.

Les diverses expositions ont pu amuser les spectateurs et réjouir les compétiteurs heureux; mais en définitive, je le demande, les races d'animaux ont-elles été améliorées, ou indiquent-elles quelque progrès dans l'agriculture en général? dans cette section du pays, je réponds humblement, non.

J'ai eu l'occasion d'assister à une ou deux expositions, et après examen, j'ai trouvé quelques chevaux, des vaches, des échantillons de pois et de maïs; mais je n'y ai vu ni blé, ni orge, avoine, bœufs, cochons; non plus que ces racines si utiles pour la nourriture des animaux pendant l'hiver, et dont ce pays est si déplorablement dépourvu; en un mot, il me paraît que les sommes données en prix à beaucoup de ces expositions excèdent la valeur de tous les articles exposés, et il a été admis que les fermes de plusieurs des compétiteurs heureux étaient dans le plus mauvais ordre. Je connais bien toute l'importance de ce genre d'encouragement, et je suis convaincu que l'intention de la législature était bonne, mais soyez assuré que le but désiré n'a pas été atteint.

Comme sans doute ces subventions seront continuées, je vous ferai remarquer que les résultats seraient bien heureux si les prix étaient donnés seulement à ceux dont les fermes sont conduites avec soin, et dont les bâtiments sont en bon ordre, qui ont abondamment de fourrages pour leurs animaux durant l'hiver; en un mot à ceux qui savent maintenir l'ordre et le confort dans chaque cercle domestique; si l'on suivait ces simples règles, on verrait pour un temps moins de compétiteurs à la vérité; mais on aurait un bienfait beaucoup plus important, savoir: l'industrie, l'émulation et le bien-être; je soumets ces suggestions à votre sérieuse considération.

Comme preuve du manque de fourrages pour les animaux pendant l'hiver, je puis dire, sans crainte d'être contredit, qu'autour de ce village, dans un rayon de six milles, où je vais ordinairement me promener, vous verrez dans les cours des habitants un ou deux chevaux, quelques vaches, veaux, poulains, moutons et cochons, tous dans le plus mauvais état; le petit nombre qui peut acheter du foin est obligé de le faire venir de loin, et on le paie maintenant 40 chelins les cent bottes. Bien plus, je ne crains pas de dire avec autant de vérité que depuis le bassin de Chambly jusqu'à l'embouchure de la rivière Richelieu à Sorel, et des deux

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice
(T.T.)

8 août.

côtés de cette rivière, en y comprenant les concessions, jusqu'au St. Laurent au nord, et la rivière St. François au sud, ce même état déplorable existe à peu d'exceptions près. Je me contenterai de dire, à l'appui de cette assertion, qu'un homme très respectable d'une paroisse voisine fait venir en ce moment du foin de 12 milles de distance. A ma connaissance, il a dépensé beaucoup d'argent pour l'avancement de l'agriculture, et néanmoins il se trouve qu'il est incapable de tirer de son propre fonds le fourrage nécessaire pour nourrir le petit troupeau qu'il garde. La distance d'où il est obligé de faire venir sa provision est une preuve convaincante du misérable état des cultivateurs canadiens-français dans cette partie de la province.

Cela seul m'engage à profiter de votre influence pour attirer l'attention des membres de la chambre basse plus qu'elle ne l'a été jusqu'ici à cet objet important.

Si la législature jugeait à propos de faire des appropriations pour établir des fermes-modèles, et j'ai lieu d'espérer qu'il sera fait quelque chose pour cela durant cette session, je recommanderai que comme il sera nécessaire de nommer des individus respectables pour surveiller ces fermes, ils soient tenus de les visiter au moins une fois chaque semaine, afin que les engagés sachent qu'on a l'œil sur eux. Le surintendant devrait être également obligé de tenir des registres de compte et dresser des tableaux indiquant la manière dont sont dirigés les fermes qu'il surveille. Les comptes devraient également contenir un exposé en détail de toutes les dépenses et recettes, en un mot, être un compte courant indiquant les profits et les pertes résultant de l'entreprise; ces pièces devraient s'étendre jusqu'au trente avril de chaque année, afin d'être soumises à la législature comme preuve du bien que j'espère en voir résulter.

Les personnes chargées des fermes devraient être payées honnêtement pour leurs services; et pour s'assurer de leur vigilance, qu'on leur donne un intérêt libéral dans les produits de la ferme qui, si elle est bien conduite, donnera un surplus suffisant pour récompenser tous ceux qui consentiraient à s'en charger.

D'un autre côté, si même la législature attachait des salaires fixes à ces emplois, je crains qu'on n'en obtiendrait pas autant de bien, et en toute probabilité, il y aurait de la perte pour le pays. Que chaque entreprise paie ses propres dépenses et réalise par soi-même le bien qu'on en attend, et nous pourrions espérer dans leur succès; mais soyez sûr que c'est le seul moyen.

Je crains de vous avoir déjà retenu trop longtemps, mais je réclame votre indulgence pour adresser par votre intermédiaire quelques mots à nos jeunes canadiens-français de la classe supérieure; il est très regrettable que jusqu'ici ils n'aient montré aucun goût pour la noble profession de l'agriculture. S'ils s'y étaient livrés depuis des années, leur bon exemple aurait eu un puissant effet pour inspirer des habitudes industrieuses aux habitants canadiens; et aujourd'hui les choses se présenteraient sous un aspect bien différent de ce qui existe dans toutes les paroisses canadiennes. Néanmoins, espérons qu'à cet égard il se fera un changement pour le mieux. Sans les offenser, je leur recommanderais d'aller se fixer dans les campagnes où un grand nombre d'entre eux ont de grandes propriétés, et de se livrer à des exploitations agricoles qui, en définitive, seraient utiles à eux-mêmes et

de bon exemple pour les habitants qui, je n'en doute pas, les regarderaient comme leurs modèles.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Ces recommandations m'ont été inspirées par le vif intérêt que j'ai toujours ressenti et que j'aurai toujours pour l'amélioration de la condition de l'habitant canadien.

Je demeure, cher monsieur,
Très sincèrement, votre, etc.,

(Signé,) DAVID HANDYSIDE.

MONTRÉAL, 19 juin, 1850.

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, j'ai signalé la nécessité d'obtenir des renseignements statistiques sur l'agriculture en Canada, dans le but de constater les produits annuels du pays et le véritable état de l'agriculture; pensant que c'était là le mode le plus convenable à adopter pour introduire les améliorations les plus essentielles.

En 1842, lorsque j'étais éditeur du *British American Cultivator*, je publiai une série de questions que je désirais transmettre aux membres du clergé de diverses paroisses, en les priant de vouloir bien y répondre, autant que faire se pourrait. J'avais déjà attiré l'attention de lord Sydenham sur le sujet, par une lettre, lorsqu'il était gouverneur-général; mais il ne fit aucune attention à ma lettre.

Voici quelques-unes des questions auxquelles je fais allusion avec quelques légers changements et additions. Le recensement fait l'année dernière, comprend ou plutôt répond à plusieurs de ces questions; mais il me semble qu'il y a plusieurs omissions importantes dans l'acte du recensement, en ce qui se rapporte à la statistique agricole.

QUESTIONS.

- 1.—Nom de la paroisse.
- 2.—Etendue en arpents, aussi près que possible.
- 3.—Nombre et grandeur des fermes.
- 4.—Nature et qualités du sol en général.
- 5.—Nature du sous-sol.
- 6.—Etat des dessèchements en général.
- 7.—Nombre d'arpents de terre labourable.
- 8.—Rotation ordinaire des récoltes, et systèmes de culture et d'engrais pour chaque récolte.
- 9.—Si le sarclage des récoltes est pratiqué généralement; quelles sont les mauvaises herbes qui se trouvent le plus souvent; et sont-elles en assez grand nombre pour être nuisibles.

Appendice
(T.T.)

8 août

- 10.—Le nombre d'arpents en prairies.
- 11.—Le nombre d'arpents en pâturage ; la qualité des pâturages ; quelle proportion a été en culture ; les mauvaises herbes sont-elles régulièrement coupées, ou les laisse-t-on venir à graine. Comment les troupeaux sont-ils abreuvés ; y a-t-il des arbres pour donner de l'ombre, des haies ou quelqu'autre ombrage.
- 12.—Le nombre d'arpents non cultivés mais occupés ; quelle est la proportion susceptible de culture ; quelle partie est couverte d'arbres, ou autrement ; quelle est la valeur du bois, ou est conservé pour l'usage du cultivateur.
- 13.—Le nombre d'arpents de terre non occupés, sa qualité ; si elle est propre aux établissements et à la culture ; et à quelles conditions on peut l'obtenir pour l'occuper ou s'y établir.
- 14.—La quantité moyenne du foin pour chaque arpent de prairie artificielle, et de prairie naturelle. Le foin est-il généralement bien récolté ; sème-t-on beaucoup de graine de trèfle et d'autres fourrages.
- 15.—Le nombre d'arpents semés en blé ; et la quantité par arpent, de blé, seigle, orge, avoine, blé-sarrasin, pois, fèves, maïs et autres grains non énumérés, pour l'année dernière, également la qualité des échantillons de chaque espèce ; s'ils sont nets et non-mêlés.
- 16.—Quelles sont les variétés de blé cultivé, en quel temps est-il semé généralement. Les récoltes sont-elles exposées à être mangées par la mouche. Vaut-il mieux semer tard que de bonne heure. Les récoltes sont-elles faites à temps et bien engrangées ; comment les grains sont-ils coupés et traités jusqu'à ce qu'ils soient engrangés.
- 17.—Cultive-t-on le houblon ; combien d'arpents y sont consacrés, et quel est le produit.
- 18.—Combien d'arpents en patates ; comment les cultive-t-on ; quel est l'engrais ; et comment l'applique-t-on, sujette à la maladie, la semence ou la récolte. Quelles variétés cultive-t-on, et quelles sont les variétés les plus exposées à la maladie. En quel temps sont-elles mises en terre. Quel est le produit par arpent.
- 19.—Le nombre d'arpent en légumes ; comment sont-ils cultivés. Quelles sont les espèces, quel est le produit de chaque arpent, et comment la récolte est-elle employée.
- 20.—Le nombre d'arpents en jachères. Quel est le mode d'exécution, et quand le commence-t-on ; quelle est la qualité du sol. Les labours d'été sont-ils avantageux au sol, et quelles sont les récoltes que l'on obtient ensuite.
- 21.—Le nombre des chevaux employés à l'agriculture. Les mâles sont-ils généralement coupés.
- 22.—Le nombre des juments employées au travail ou tenues comme juments poulinières ; et quel soin l'on donne à élever une bonne race de chevaux, de race pure canadienne, ou d'autres races ; et quelle race est estimée la meilleure et la plus profitable.

23.—Le nombre de bœufs de travail ; à quoi les emploie-t-on, et les estime-t-on meilleurs que les chevaux pour le travail, et de plus facile entretien ; à quel âge les vend-on et en quel état.

Appendice
(T.T.)

8 août.

24.—Le nombre des bœufs annuellement engraisés dans les herbages, et de ceux qui sont engraisés dans l'étable. Distinguant chaque espèce, jusqu'à quel point sont-ils engraisés de chaque manière, et combien faut-il de temps pour les engraisser ; quelle nourriture leur donne-t-on dans l'étable ; quel poids leur donne-t-on pour les vendre au boucher ; ceux qui sont engraisés dans les herbages sont-ils régulièrement châtrés en bas âge. Sont-ce des bœufs qui ont travaillé qui sont engraisés, et jusqu'à quel âge garde-t-on les bœufs qui sont vendus après avoir été engraisés, soit à l'herbe, soit à l'étable.

25.—Le nombre des vaches à lait ; et de quelle race sont-elles, soit canadienne pure, ou mêlée, ou autres races ; quelles sont considérées les meilleures et conviennent le mieux. Quelle quantité de lait donnent-elles en moyenne chaque jour ; et quelle quantité de lait faut-il pour produire une livre de beurre pour chaque race.

26.—Le nombre de veaux destinés à l'élevé ou à la boucherie. Combien de mâles et de femelles conserve-t-on pour l'élevé. Les veaux mâles sont-ils châtrés, et à quel âge. Les veaux sont-ils nourris par les vaches ou sevrés, et dans ce dernier cas, leur donne-t-on exclusivement du lait, ou quel autre aliment.

27.—Le nombre de moutons de la variété à laine longue, leur qualité, le poids moyen du mouton rendu à sa taille et gras. Le poids de la toison, valeur par livre de laine ; et leur vente.

28.—Le nombre de moutons de la variété à laine courte, leur qualité. Le poids de la toison, et leur vente.

29.—Le nombre d'agneaux élevés chaque année, et ceux qui sont mis à la boucherie ; valeur de ces derniers quand ils sont vendus. Le nombre moyen par cent de ceux qui meurent avant d'être sevrés. Les petits béliers sont-ils châtrés avant d'être sevrés, ou quand.

30.—Le nombre des moutons de toute descriptions tondu chaque année, la race, qualité et valeur des moutons généralement ; quelle race est la plus estimée ; comment sont-ils tenus en été et en hiver ; quant à la nourriture, sont-ils pâturés avec d'autres animaux durant l'été.

31.—Le nombre de cochons engraisés chaque année, avec quoi les engraisse-t-on généralement ; leur âge et poids moyen, quelles sont les races les plus estimées, quelle proportion les cultivateurs vendent-ils, quel prix pour cent livre serait considéré comme une bonne rémunération.

32.—Quelle quantité de beurre et de fromage fait-on chaque année ; les laiteries sont-elles bonnes et bien appropriées ; et le beurre et le fromage de bonne qualité, de quelle manière en dispose-t-on, et à quels prix.

33.—Quelle est la mortalité parmi les animaux chaque année, chevaux, bestiaux, moutons et cochons,

Appendice
(T.T.)

8 août.

quelles sont les maladies régnantes, et les causes supposées; sont-ils soignés par des vétérinaires, et les remèdes sont-ils bien appliqués.

34.—Quel est l'état des chemins, et comment sont-ils entretenus.

35.—Quel est l'état des communications par eau, s'il en existe; pourraient-elles être utilisées et comment.

36.—Quel est l'état des maisons de ferme, et des bâtiments, sont-ils bons et convenables généralement.

37.—Quel est l'état des clôtures; quels sont les matériaux employés.

38.—Quel est le salaire des engagés et journaliers de toute espèce, et le nombre de ceux qui sont employés par les cultivateurs; sont-ils capables ou non; peut-on s'en procurer pour la culture dans tous les temps où il en est besoin, comme laboureurs ou pour d'autres ouvrages.

39.—Dites si l'on s'occupe de manufactures domestiques, quelles sont-elles, leur importance, et la valeur des objets manufacturés annuellement; également, le nombre des personnes à gages qu'on y emploie, leurs salaires, et si elles ne sont pas à gages, ce qu'elles pourraient gagner par leur travail.

40.—Donnez tous les autres renseignements utiles qui peuvent faire connaître l'état véritable de l'agriculture dans la paroisse, et particulièrement en ce qui regarde les capitaux et le manque de capitaux.

41.—Supposez-vous que l'établissement de fermes-modèles, dans chaque comté, serait propre à accélérer les progrès de l'agriculture, si elles étaient bien dirigées.

42.—Supposez vous que l'introduction de bons livres d'agriculture qui seraient lus dans les écoles communes par les enfants de la population rurale serait avantageuse.

43.—De quelle description d'instruments d'agriculture se sert-on généralement; sont-ils en grand nombre et bien adaptés aux usages auxquels on les emploie.

44.—Quelle est votre opinion sur les avantages que les sociétés d'agriculture de comté procurent à l'agriculture dans votre paroisse.

45.—Considérez-vous qu'il soit possible d'introduire dans le système actuel d'agriculture, tel que suivi dans votre paroisse, des améliorations qui augmenteraient considérablement le produit annuel; et quel moyen proposez-vous pour réaliser le plus facilement ces améliorations.

Respectueusement soumis,

WM. EVANS.

Réponses aux questions précédentes extraites de celles qui ont été soumises par le secrétaire de la société d'agriculture du Bas-Canada, dans le dernier numéro (le numéro de juillet) du Journal d'Agriculture.

Messieurs,

Je ne puis répondre avec précision à la première et aux quatre questions précédentes, et je laisserai d'autres

Appendice (T.T.)

8 août.

y répondre. A la 6me question, relative aux dessèchements en général, je répondrai que je n'ai jamais vu en Canada une terre égouttée de la manière que je crois être nécessaire, même par rapport aux fossés découverts. En général, les fossés ne sont pas bien faits ni suffisants pour faire écouler les eaux superflues. Les fossés principaux ne sont pas assez grands ni creusés suffisamment pour écouler les eaux avec assez de rapidité des égoûts secondaires; et il est très important que l'eau s'écoule rapidement de dessus les terres. Le pays est plat généralement, et à moins que les fossés ne soient creusés beaucoup plus bas ou plus profonds que les égoûts secondaires, l'écoulement des eaux sera trop lent, et la terre est saturée d'humidité jusqu'à ce qu'elle soit séchée par le soleil; et c'est pour cette raison que le sol se durcit. Je suis persuadé qu'un système de dessèchement perfectionné suffisant pour égoutter nos terres, doublerait le produit de nos terres. Les terres qui ne sont pas suffisamment égouttées ne peuvent être cultivées convenablement ni avec avantage pour aucune récolte. Les dessèchements sont plus nécessaires ici qu'en Angleterre. Je sais que certaines personnes sont d'un avis différent parce que nous avons beaucoup de chaleur et de sécheresse en été. Mais c'est une grande erreur de supposer que les eaux stagnantes qui restent dans le sol sont avantageuses à la terre dans les étés secs et chauds. Tout cultivateur peut s'en convaincre en examinant les récoltes qui croissent sur les parties de sa terre qui ne sont pas suffisamment égouttées, et en les comparant avec celles qui sont bien égouttées dans les étés les plus secs, nous voyons que ces dernières donneront une bonne récolte tandis que les premières ne produiront presque rien. Un autre défaut dans notre manière de faire les fossés est qu'ils sont taillés perpendiculairement et que la terre qu'on en tire est entassée sur le bord. Il s'ensuit que les parties du terrain qui bordent les fossés sont les plus élevées au lieu d'être les plus basses comme elles le devraient toujours. Les fossés étant mal faits, la terre y déboule par l'effet des pluies et de la gelée, et au printemps, alors que les fossés sont les plus nécessaires, ils sont presque inutilisés à raison de la terre des bords qui les remplit. Les bords ou berges des fossés sont minés par l'eau qui s'y rend, et la terre encombre le fond du fossé, ou tombe des bords. Les bords des fossés devraient toujours être très inclinés, et pour chaque pied de profondeur, ils devraient avoir deux pieds de largeur en haut, et tout fossé de moins de quatre pieds de profondeur n'a pas besoin d'être plus large au fond que la bêche. Quand il y a une grande quantité d'eau à écouler, et que les fossés sont larges et profonds, le fond peut être plus large, mais il est bien rare qu'il soit nécessaire qu'il ait plus de douze à dix-huit pouces de largeur. Un fossé dont les bords sont inclinés, enlève mieux les eaux que celui qui les a perpendiculaires, chaque particule de terre qu'on tire des fossés en les creusant peut être employée à une destination utile, soit pour faire des engrais, pour remplir les endroits bas, et pour répandre sur des terrains de nature différente, application qui leur ferait plus de bien que le fumier. Ce serait un grand perfectionnement que de faire disparaître les bords soulevés des fossés, et on serait bien payé de ses peines. Il serait bon d'incliner les bords des fossés de travers sur les terres, de manière à ce que la charrue pût passer par-dessus, au moins que l'eau n'y coule constamment; faits de cette manière ils seraient plus faciles à entretenir par un simple canal tenu libre, de la largeur d'une bêche. Il pourrait pousser de l'herbe sur toutes les parties du fossé, excepté le petit canal. Quand il y a une grande quantité d'eau, l'écoulement en sera facilité par la largeur du fossé, et subséquemment le petit canal dans le centre serait suffisant, et il n'y aurait pas de perte. Les dépenses premières pour faire les fossés d'une bonne forme excéderaient peut-être le coût des

Appendice
(T.T.)

8 août.

fossés ordinaires, mais ce surcroît de dépenses serait amplement compensé par l'égouttage supérieur de la terre et la facilité d'entretenir les fossés. Les bords des fossés, comme ils sont faits maintenant, sont beaucoup plus élevés que le terrain adjacent, au lieu d'être plus bas comme ils le devraient. Il y a un grand nombre de petites rivières et de cours d'eau qui auraient besoin d'être débarrassés des obstructions qui arrêtent l'eau et font beaucoup de tort aux terres qu'ils traversent. J'ai vu plusieurs de ces cours d'eau qu'on nettoierait pour une bagatelle, mais comme plusieurs personnes profiteraient de cette amélioration, elle est totalement négligée, parce que tous les intéressés ne se réunissent pas pour faire les travaux nécessaires. En Angleterre la législature a fait des prêts considérables à des propriétaires pour des dessèchements et d'autres améliorations, et cela se fait actuellement dans cette session du parlement britannique, à des conditions très favorables. Ces prêts se font dans un pays où de grands capitaux sont déjà employés à l'agriculture. Quelques-unes des meilleures terres du Canada sont incultes faute d'être desséchées. Les terres argileuses en particulier, qui demandent à être égouttées, pourraient produire d'immenses récoltes si elles l'étaient. La culture et les engrais sont parfaitement inutiles quand on les applique à des terres non égouttées; et je suis convaincu qu'il n'y a pas beaucoup de fermes en Canada qui le soient complètement. Je me suis étendu longuement sur ce sujet, parce que l'égouttage des terres doit précéder toute tentative qui aurait pour but de perfectionner l'agriculture du pays.

7e. Je n'entreprendrai pas d'y répondre.

8e. Succession ordinaire des récoltes, et mode de culture, et engrais pour chaque produit; je puis répondre sur ces points, mais pas aussi complètement qu'il serait nécessaire.

La coutume la plus généralement suivie dans le Bas-Canada par les canadiens-français, est de diviser les terres cultivables en deux parties, qui sont semées alternativement sans semer de graines de foin sur la moitié qui doit être en pâturage chaque année. Le fumier de la basse-cour est souvent placé sur une petite partie du pâturage dans le mois de juillet, et laissé en tas, sans être répandu sur la terre jusqu'au labourage d'automne, ou on l'étend pour l'enterrer avec la charrue. J'ai souvent vu mettre de cette manière sur un ou deux arpents une quantité de fumier qui suffirait pour fumer dix arpents ou davantage; tandis qu'on n'en met pas du tout sur ces dix arpents, quoiqu'ils en aient autant besoin que les endroits où on en met beaucoup plus qu'il n'en faut. Le fumier est ainsi gaspillé sur la plupart des fermes. Dans la cour il perd une grande partie de ses propriétés utiles; il est ensuite transporté dans le champ où il reste en tas exposé à un soleil brûlant dans la saison la plus chaude et la plus desséchante de l'année. Il doit perdre par là plus des trois quarts de sa valeur. Les terres qui ont été laissées en pâturage sont généralement labourées une fois dans l'automne et semées le printemps suivant en blé, pois ou avoine. Le labourage peut être exécuté de manière à retourner la terre, mais il est rarement fait suivant les règles. Les sillons ne sont pas droits, et les raies ne sont pas bien tracées ni nettoyées pour l'écoulement des eaux. Le fond des raies devraient toujours être plus bas que la terre labourée, des sillons afin que l'eau s'écoule des planches; autrement l'eau se logera sous les levées des sillons qui forment les planches. En passant la charrue une fois dans chaque raie après que la terre est retournée, on aura une raie profonde qui égouttera complètement les planches, si elle a un débouché convenable. Le manque d'attention à tous ces points est

un des grands défauts du labourage des Canadiens, Appendice
(T.T.)
8 août.

et est cause que la terre est tellement saturée d'humidité dans le temps des semences. Il serait facile de remédier à ces défauts, si les cultivateurs prenaient le temps de faire l'ouvrage. Ce n'est pas un défaut sur lequel on puisse se méprendre, il est évident aux yeux de tous ceux qui veulent examiner la matière. Si le fond de la raie n'est pas positivement plus bas que les sillons du bord de la planche, il sera impossible que l'eau s'écoule, elle reste au fond des sillons au détriment du sol et de la récolte. J'admets qu'avec ce système on obtient souvent de bonnes récoltes, mais certainement que ce n'est que dans les terres de la meilleure qualité, et qui donneraient de meilleures récoltes encore si elles étaient bien cultivées. On ne voit rien qui ressemble à un système régulier de rotation, qui est si nécessaire à la bonne culture. La terre se repose et est ensemencée alternativement tous les deux ans, après avoir subi la simple préparation d'un labour et d'un hersage pour enterrer les semences au printemps. Si ce système était suivi dans les îles britanniques, ils ne récolteraient pas le cinquième de ce que retirent maintenant les bons cultivateurs dans ces pays avec un meilleur système de culture. Certaines personnes peuvent penser que les systèmes d'agriculture perfectionnés ne conviendraient pas dans le Bas-Canada; mais il n'y a aucun doute que bien des améliorations sont nécessaires dans notre mode de culture, et qu'on pourrait les introduire avec avantage pour le cultivateur et le pays en général.

9. Sarclage des récoltes, etc.

A cette question, je réponds que le sarclage des récoltes est très négligé généralement, et que les herbes nuisibles existent en grand nombre à cause de la culture défectueuse et l'absence de toute rotation dans les récoltes. Il faudrait des labours d'été pour extirper le chardon, la moutarde sauvage, la fausse camomille, la marguerite, le pois sauvage, la folle-avoine, et l'armoise ou herbe St. Jean, qui sont les mauvaises herbes les plus communes et les plus nuisibles; mais il y en a bien d'autres qui font du tort; le chiendent se trouve partout, et on ne fait presque rien pour l'arracher ou le détruire. En conséquence, on le trouve dans tous les champs ensemencés, et dans le foin quand il est semé de graine. Il est presque impossible de s'en débarrasser, excepté par des labours d'été bien exécutés quand les racines sont hersées à la surface et ôtées à la main. Dans le Bas-Canada, une grande partie des propriétés nutritives du sol est absorbée par des plantes inutiles, et on ne prend aucun moyen pour les extirper. Au contraire, notre système de culture tend à en augmenter le nombre chaque année et à les rendre plus nuisibles au cultivateur. Quand on les laisse mûrir, leurs graines se répandent dans les champs avec le fumier, et mêlées avec les semences que le fermier plante, ou elles tombent des plantes à mesure qu'elles mûrissent dans les champs.

11. Pâturages. Les pâturages sont généralement maigres, comparés à ceux des îles britanniques. J'ai vu quelques bons pâturages dans le Bas-Canada, quand ils avaient été bien cultivés. C'est un grand tort de mettre les terres en prairie quand elles sont épuisées, et sans graines de foin ou de trèfle pour pâturage. Elles ne peuvent produire de bon pâturage pour les animaux, particulièrement quand elles sont labourées avant d'être couvertes d'herbages naturels, ou n'ont pas le temps d'être engraisées par le fumier des animaux pâturés. Si on laissait les terres en herbe pendant plusieurs années, elles feraient de bons pâturages, quand même elles seraient mises en prairies épuisées et sans trèfle ou autres graines de foin. En empêchant les mauvaises herbes de pousser, les

Appendice
(T.T.)

8 août.

terres se couvriraient bientôt d'herbages naturels, et s'amélioreraient comme pâturages. Il y a souvent des cours d'eau qui sont bien les meilleurs pour les bestiaux. Néanmoins les puits sont communs et suffiraient si on en tirait constamment de l'eau pour les animaux. Quand on fait des mares, l'eau devient souvent mauvaise et pleine de toutes sortes d'insectes et de vermine, et l'eau est impropre pour les animaux. Dans beaucoup de localités, l'ombre manque pour les animaux faute d'arbres et de haies vives. Bien des habitants n'ont pas laissé un arbre sur leurs terres, et ils ne font rien pour y suppléer en plantant des arbres. La destruction de tous les arbres est un grand mal et devrait être empêché.

Respectueusement soumis par

WILLIAM EVANS.

LONGUEUIL, 28 juin, 1850.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre-circulaire par ordre du comité d'agriculture, en date du 14 courant, dont j'accuse la réception, hier à sept heures du soir, par laquelle vous me demandez de donner un résumé de mes opinions sur les différents sujets mentionnés dans l'ordre de référence.

Vu le retard de la réception, je n'ai pu prendre le temps nécessaire pour étudier la question; c'est pourquoi je prie le comité de me pardonner, si je ne lui donne pas tous les renseignements qu'il désire de ma part sur les différents sujets mentionnés dans l'ordre de référence, vu le peu de temps que j'ai pour répondre.

Je crois devoir faire observer au comité que les sociétés d'agriculture de comté ne doivent pas être supprimées à présent; mais les argents qui sont accordés pour l'exhibition du district, dans chaque comté, suivant son droit d'ancienneté, peuvent être, suivant moi, employés pour la publication de traités élémentaires d'agriculture; pour être distribués tel que mentionné dans votre lettre-circulaire. Quant aux fermes-modèles, elles peuvent être d'un grand secours pour l'amélioration de l'agriculture, si elles sont bien régies. Je crois que l'on ne devrait point en établir plus de deux présentement pour en faire l'épreuve; parce qu'un plus grand nombre ne pourrait peut-être pas fonctionner avantageusement, vu le manque de maître qualifié pour cela, et les dépenses qu'il faudrait faire pour faire faire les expériences qui seraient nécessaires, afin de rencontrer le but désiré avant de les établir dans chaque comté. Alors les argents qui sont accordés aux sociétés d'agriculture de comtés pourraient être employés pour les fermes-modèles, si la législature le jugeait nécessaire, n'ayant point les revenus suffisants pour les établir dans tous les comtés. Pour ce qui regarde l'établissement des terres incultes, il serait nécessaire que la législature passât une loi qui obligerait les propriétaires à payer une cotisation d'une somme de... par arpent en superficie, tant qu'ils ne les auront point établies et défrichées suivant le désir de la loi. Cet argent serait pour le soutien de la ferme-modèle, et les écoles du comté où elle a été prélevée.

Je suis, Monsieur, etc.,
Votre humble serviteur,

J. VINCENT.

J. P. LERROUX, écr.,
Groslier du comité.

COLLÈGE STE. ANNE-LAPOCATIÈRE,
1er juillet, 1850.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Aux membres du comité d'agriculture de l'Assemblée
Législative.

MESSIEURS,

Je regrette beaucoup de n'avoir pu répondre plus tôt à la demande du comité d'agriculture. J'accomplis aujourd'hui ce devoir avec plaisir.

Je réduis à six les points sur lesquels il me paraît désirer des informations.

- 1°. Causes de l'état arriéré de notre agriculture.
- 2°. Moyens d'y remédier.
- 3°. Colonisation des terres de la couronne.
- 4°. Résultats obtenus des sociétés d'agriculture actuellement établies.
- 5°. Avantages des fermes-modèles.
- 6°. Publication des traités élémentaires d'agriculture.

Sur chacun d'eux je dirai seulement quelques mots, me contentant d'indiquer une opinion, sans entrer dans de longs développements.

1° Pourquoi notre agriculture est-elle si arriérée ?

La première et principale cause, est l'ignorance (pardon du mot), et par suite les préjugés dans lesquels on a laissé vivre la grande masse de nos cultivateurs. Le peu d'instruction qu'on lui a donné a toujours été plus propre à le dégoûter de l'agriculture, qu'à lui inspirer de l'estime et de la considération pour ce premier des arts utiles. Loin de moi, pourtant, l'idée de leur en faire un reproche. Ils ne peuvent savoir ce qu'on a négligé de leur apprendre.

La seconde cause est le manque de capitaux applicables aux améliorations agricoles. Mais cet inconvénient disparaîtrait bien vite avec un système d'instruction plus adaptée à la condition des cultivateurs, avec des écoles d'agriculture attachées à des fermes-modèles, avec une législation plus en rapport avec les besoins immédiats de l'agriculture, enfin avec une opinion publique mieux prononcée sur tout ce qui y a rapport, de loin comme de près, je pense que les capitaux nécessaires se trouveraient facilement, au moyen d'associations de crédit agricole, comme il s'en trouve en Europe, où elles paraissent faire beaucoup de bien.

La troisième cause est l'insuffisance de notre législation actuelle, sur plusieurs points qui affectent les intérêts de l'agriculture. Tant que la législature laissera les amis de cette belle cause lutter seuls contre l'apathie et les préjugés des masses, il n'y a rien à attendre.

La quatrième cause me paraît être le manque de marchés où l'agriculteur puisse vendre ses produits avec avantage. Celui des villes est loin de suffire.

La cinquième, est l'émigration de nos compatriotes en pays étrangers.

Appendice
(T.T.)

8 août.

La sixième, est la pêche et les chantiers, exploités au profit d'une classe privilégiée et au détriment de nos vigoureux frères qui reviennent presque toujours ruines, corps et âme, de leur emploi au service de ce qu'ils appellent leur *bourgeois*.

Je passe à la seconde question du comité, savoir : les moyens d'améliorer notre agriculture. Le plus important et le plus sûr est de faire disparaître l'ignorance et les préjugés, par une instruction convenable ; non pas par celle qui fait un médecin, un avocat, un notaire ou un commis, comme dans notre système actuel, mais par celle qui apprend à regarder l'agriculture comme un art qui a ses règles, ses secrets et ses développements, amenés par les découvertes et l'expérience de tous les jours. C'est donc une instruction spéciale qu'il faut au cultivateur. Mais ici s'offre une difficulté. Faut-il commencer par la jeunesse, ou bien se contenter de faire lire l'Age mûr, en distribuant partout force traités et journaux d'agriculture ? Ce second moyen est bon ; mais le premier vaut mieux ; c'est même le seul efficace. L'âme de l'enfant reçoit sans effort toutes les idées qu'on lui donne ; mais l'homme fait à ses idées toutes faites, ses préjugés et sa routine. Une bonne discussion pourra bien en convertir quelques uns, mais ce sera l'infiniment petit nombre. La grande masse des autres repoussera vos traités et vos journaux d'agriculture. Donc, il faut commencer par la jeunesse ; mais à la condition de parler à la fois à son intelligence par l'enseignement des principes, et à ses yeux par l'application immédiate de ces mêmes principes. L'un ne peut aller sans l'autre. L'esprit saisit plus fortement ce qui lui est démontré par les yeux. Je conclus donc qu'il faut des écoles spéciales d'agriculture avec des fermes-modèles y attachées. Mais en attendant que l'on puisse en avoir, il serait très utile d'introduire dans les écoles élémentaires des petits traités d'agriculture. La lecture de ces traités, commentée, si vous voulez, par ceux des maîtres qui en seraient capables, accoutumerait peu-à-peu les enfants à des idées dont ils voudront faire eux-mêmes l'application plus tard. Un second moyen d'améliorer l'état de notre agriculture, serait de favoriser notre production agricole et manufacturière, en accordant à nos produits une protection suffisante contre l'importation de produits analogues venant de pays étrangers. Il est de fait, qu'en bien des cas, certaine importation étrangère a eu pour effet de tuer notre propre production. Est-il donc surprenant que nous soyons sans manufactures de quelque valeur ? A défaut de marchés étrangers, des manufactures dans le pays seraient un débouché toujours ouvert pour les produits de notre agriculture. Or, ces manufactures ne manqueraient pas de surgir de tous côtés, si on accordait à leurs produits une protection suffisante. Malheureusement les questions de tarif paraissent toujours réglées dans l'intérêt du commerce étranger. Nous avons été et nous sommes encore victimes d'une trop grande complaisance. L'intérêt vital du pays, sa production agricole et manufacturière a été troquée contre des avantages souvent imaginaires, mais toujours d'un ordre très secondaire. Un bon système de réforme agricole exige donc, comme complément obligé, l'encouragement à donner aux manufactures. Or, cet encouragement ne peut venir que d'un bon système de protection. Un troisième moyen serait de fonder des collèges agricoles avec des fermes-modèles. Il faudrait en quatrième lieu que les intérêts de l'agriculture fussent directement représentés dans les grands pouvoirs de l'état. Que l'on établisse un bureau d'agriculture avec un chef ayant place, si l'on veut, au conseil exécutif, à-peu-près comme le commissaire des terres de la couronne ou celui des travaux publics.

Voyons maintenant la colonisation des terres de la

couronne. La colonisation est devenue, depuis deux ans, une œuvre presque nationale. L'opinion publique l'a proclamée telle. Des efforts considérables ont été faits à la fois sur plusieurs points du pays. Le gouvernement a généreusement tendu la main aux amis de cette œuvre, et secondé puissamment leur zèle patriotique. Mais faut-il s'en tenir là et laisser faire ? Tout est-il fait ? J'ose croire que non. Les facilités très grandes offertes par le gouvernement aux colons consistent principalement dans un rabais considérable du prix des terres. Il accorde de plus gratuitement cinquante acres de terre sur les grandes routes à chaque colon qui voudra s'y fixer et ouvrir le chemin. Voilà assurément des avantages d'un grand prix. Cependant, connaissant comme je les connais, la pauvreté et le découragement des colons, j'ajouterais, au risque de passer pour incontentable, qu'il faudrait en certains cas quelque chose de plus. *Ce quelque chose* serait quelques avances en argent pour aider à ouvrir les principales routes et faire des ponts dans les territoires éloignés, susceptibles de recevoir promptement une population considérable. Ces avances ne seraient pas perdues pour le trésor public, car le gouvernement pourrait augmenter graduellement le prix de ses terres dans le voisinage des mêmes localités. Il retirerait bien vite avec usure ce qu'il aurait ainsi avancé. Comme l'œuvre de la colonisation s'opère à la fois dans un grand nombre de localités, et que le trésor public ne suffirait pas pour ouvrir des chemins partout, le gouvernement décidera, dans sa sagesse, celles qui méritent le plus, soit par l'étendue et la fertilité du sol, soit par le nombre des colons qui s'y portent à la fois d'un grand nombre de paroisses, ou qui y ont déjà fait des travaux considérables.

4^e question. Résultats obtenus par les sociétés d'agriculture actuellement établies.

Elles font du bien sans aucun doute ; mais elles n'atteignent pas tout-à-fait leur but. En modifiant un peu la loi qui les autorise dans le sens expliqué plus haut, on obtiendrait de bien meilleurs résultats.

5^e. Les fermes-modèles. On doit tout attendre de bonnes écoles d'agriculture, avec des fermes-modèles bien conduites. Je crois inutile d'insister sur ce point.

6^e. La publication des traités élémentaires d'agriculture aura aussi de grands avantages, pourvu qu'on les fasse lire dans les écoles élémentaires. Ce serait peine et argent perdus que de se contenter de les offrir à la grande majorité de la génération actuelle de nos cultivateurs. Cette opinion pourra surprendre, blesser même quelques susceptibilités. A quoi bon se faire illusion quand on a mille faits sous les yeux ? C'est un état de choses bien déplorable. Il faut le prendre pour ce qu'il est. Je le constate et rien de plus.

Telles sont, messieurs, mes opinions sur les divers sujets soumis par le comité d'agriculture. Je les ai dites avec franchise. C'est tout le mérite que j'y attache. A ce titre je demande indulgence pour tout le reste.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de ma plus respectueuse considération.

F. PILOTE, Ptre.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice
(T.T.)

NICOLET, 2 juillet, 1850.

8 août.

MONSIEUR,

Je vous prie de soumettre les remarques ci-jointes au comité, par ordre duquel vous m'avez demandé des observations "sur les effets produits par les sociétés d'agriculture actuellement établies; sur les résultats à attendre de l'établissement de fermes-modèles et de la publication de traités élémentaires d'agriculture."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B. A. FERLAND, Ptre.

J. P. LEFRON, écr.,
Greffier du comité.

Quoique les sociétés d'agriculture n'aient pas encore produit tout le bien qu'on en pourrait attendre, quoiqu'elles aient par fois donné occasion à des plaintes et à des mécontentements, les avantages qui résultent de ces associations sont néanmoins assez importants pour engager la législature à leur continuer sa protection.

Les exhibitions annuelles, instituées par ces sociétés, favorisent les intérêts de l'agriculture. Elles sont un point de réunion pour les cultivateurs les plus intelligents et les plus avancés d'un comté; elles deviennent pour eux et une foire et des comices agricoles. En effet les plus beaux échantillons de grains, les types les plus remarquables parmi les animaux de la ferme, après y avoir été examinés, passent fréquemment en d'autres mains, soit par vente, soit par échange; les produits des manufactures domestiques sont soumis à l'inspection du public; les progrès sont remarqués, les améliorations proposées sont discutées; les mérites respectifs des différents grains et des diverses races d'animaux sont étudiés et discutés.

Au moyen de ces exhibitions, les ressources du pays sont mieux comprises. Quoique j'aie, depuis longues années, suivi avec intérêt la marche de nos manufactures domestiques, j'avoue que j'ai été surpris de la variété, de la beauté, du fini des étoffes de lin et de laine déployées, l'automne dernier, à l'exhibition du comté de Nicolet.

Les sociétés d'agriculture, il est vrai, ne servent pas directement au plus grand nombre des cultivateurs; mais elles profitent certainement à ceux de la classe la plus entreprenante et la plus éclairée. Or, les progrès de ceux-ci dans l'agriculture s'étendront peu-à-peu, et produiront des résultats favorables chez leurs voisins moins intelligents et moins courageux.

Il y aurait peut-être quelques suggestions à faire aux comités directeurs de ces associations. Il semble que les travaux de la charrue et de la herse devraient être encouragés par des prix. Car malgré toute prévention nationale, l'on doit avouer que sous ce rapport nos compatriotes sont généralement inférieurs aux cultivateurs anglais et écossais. L'on pourrait aussi demander qu'une partie des prix consistât en instruments perfectionnés, dont il serait désirable d'introduire l'usage.

Des fermes-modèles et des traités élémentaires seraient de puissants auxiliaires pour l'avancement de l'agriculture, et serviraient à faire pénétrer le goût des perfectionnements agricoles au sein des masses.

8 août.

Il est à remarquer que des traités d'agriculture, pour produire un bien réel, devraient être à la portée des intelligences les plus communes, et ne recommander que des pratiques possibles dans l'état actuel de l'agriculture parmi nous. Séparé de la France dont il comprenait la langue et les institutions, et soumis à l'Angleterre dont l'idiome ne pouvait lui communiquer aucune idée intelligible, le canadien est resté, jusqu'à ces vingt dernières années, ce qu'il était en 1759, et pour les arts et pour l'agriculture. De là encore enfant dans l'agriculture, il a besoin du lait de la science; plus tard il pourra digérer une nourriture moins simple.

Quand il aura grandi, libre aux agronomes de l'engager dans des spéculations plus avancées. Les traités qui lui conviennent aujourd'hui ont besoin d'être courts, simples, positifs. Les termes employés doivent être ceux de son langage ordinaire, ou du moins tels que sa femme puisse les lui expliquer; car Joseph est ordinairement le seul dictionnaire de Jean-Baptiste. Laissant de côté les discussions, les thèses particulières, qu'on lui propose des méthodes sûres, éprouvées, pratiques. Pour lui, les hautes disquisitions des Dombasle, des Young, des Sinclair seraient du grec et de l'hébreux. Le petit traité d'agriculture de monsieur Agénor de Gasparin mis en dialogues, adapté aux circonstances du pays, et débarrassé des termes inconnus au peuple, me paraîtrait l'ouvrage le plus convenable pour nos cultivateurs canadiens-français. L'excellent traité de monsieur Evans aurait sa place plus tard.

Les fermes-modèles semblent particulièrement propres à promouvoir des améliorations en agriculture, parmi le peuple du pays. Néanmoins pour que l'habitant y eût confiance, chaque établissement de ce genre devrait payer ses dépenses, et n'avoir que l'étendue ordinaire des terres, c'est-à-dire environ 120 arpents en superficie. Si elles ne peuvent suffire à se soutenir, après les premiers frais d'établissement payés, elles serviraient d'argument contre l'avantage des procédés améliorés. Il serait à souhaiter que chaque comté possédât au moins une bonne ferme-modèle, où en fait d'agriculture l'on pût trouver des exemples et des conseils.

Il va sans dire que le fermier chargé de l'exploitation de cette terre devrait parler la langue de la population au milieu de laquelle il se trouverait placé. Pour nos Canadiens-Français, des fermiers de la Belgique ou du nord de la France me sembleraient préférables.

En terminant, j'oserai ajouter qu'il est important que le gouvernement tienne à faire exécuter loyalement et impartialement les dispositions de la loi passée l'an dernier pour le retrait des terres sur lesquelles n'auraient pas été remplies les conditions de défrichements et d'établissement. Inutilement proposerait-on des améliorations en agriculture, si nos compatriotes ne peuvent trouver de terres pour les mettre en pratique.

J. B. A. FERLAND, Ptre.

Appendice
(T.T.)

GRANDE-BAYE, 5 juillet, 1850.

les intérêts du pays et les siens, que par tout autre Appendice
allocation qu'il peut faire pour ponts, canaux, chemins (T.T.)
de fer, etc.

8 août.

MESSIEURS,

8 août.

Je crains bien que ma réponse ne vous arrive pas à temps. Ce n'est pas ma faute, mais bien de la poste qui ne vient que deux fois par mois dans cet endroit, et qui ne vient pas du tout dans les bois du township Labarre.

Les sujets sur lesquels votre comité est chargé de s'enquérir, sont si importants et si essentiellement liés aux intérêts de mes compatriotes, que malgré qu'il soit peut-être tard, et malgré mon peu de connaissance, je me fais un devoir de donner ma réponse sans dire quelles en sont les causes; il est un fait que trop certain, l'agriculture dans le Bas-Canada est généralement dans un état pitoyable. Je suis convaincu que cet état ne s'améliorera pas tout-à-coup, il faut du temps et de la persévérance aux amis du pays pour faire pénétrer dans les campagnes les améliorations et les changements dont l'agriculture a besoin.

Les sociétés d'agriculture ont déjà fait du bien; elles ont eu le bon effet de faire changer les opinions routinières d'un certain nombre, et maintenant l'exemple fera le reste. Ce bien n'a été que partiel, mais il se généralisera avec le temps. Les fermes-modèles atteindraient, je crois, le même but si elles sont bien dirigées. Tout écrit bien pensé et mis à la portée du peuple au sujet de l'agriculture, a toujours un bon effet, et je suis persuadé que généralement le peuple est mieux disposé que jamais à profiter des instructions qu'on lui donne sur ce sujet.

Je crois qu'un traité d'agriculture répandu dans les campagnes, distribué chez un certain nombre de cultivateurs et surtout dans toutes les écoles, obtiendrait un résultat favorable. Le cultivateur est tellement convaincu qu'on ne peut pas lui en montrer en fait de culture qu'il faudra lui répéter longtemps la leçon avant de changer ses idées, et surtout l'engager à changer sa routine. Les sociétés d'agriculture, le journal d'agriculture, les écrits sur ce sujet ont déjà contribué à faire ouvrir les yeux à un certain nombre. Les faits, les expériences faites en certains endroits, parleront encore mieux aux yeux. Ainsi, messieurs, je ne doute pas qu'en encourageant les sociétés d'agriculture, les fermes-modèles, les traités d'agriculture, etc., vous travaillez au bien public d'une manière efficace.

J'ai un mot à dire au sujet de l'établissement des terres de la couronne. Je vous avoue que j'ai peine à contenir mon indignation lorsque je réfléchis qu'un si grand nombre de Canadiens a émigré pour chercher de la terre pendant qu'il y en a tant et de si belles autour de nous; oui, c'est un malheur! aussi c'est une honte; mais pour qui? Tout le monde le sait. Le moyen, messieurs, et l'unique moyen de faciliter l'établissement prompt des terres incultes du pays, c'est de faire des chemins, d'abord, et de donner ensuite les terres à bon marché, comme à présent, à un chelin l'acre; ce n'est pas trop, mais c'est assez cher, dans tous les nouveaux établissements. Sans voies de communications, les défrichements ne se feront que lentement et toujours sans succès pour les premiers défricheurs; l'expérience est là pour le prouver.

Oui, messieurs, je suis convaincu que, si le gouvernement donnait une aide raisonnable pour les chemins nécessaires maintenant pour pénétrer dans l'intérieur des terres incultes de la couronne, il servirait mieux

Sans organisation, et je dois le dire, sans la présence d'un prêtre au milieu d'eux, nos Canadiens ne tiendraient pas longtemps aux misères et aux privations de tout genre de cette vie des bois.

Excusez moi, j'écris à la hâte, afin de profiter d'une occasion qui part à l'instant.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc.,

A. F. HÉBERT Ptre.

St. HYACINTHE, 5 juillet, 1850.

A l'honorable comité de l'assemblée législative, nommé pour s'enquérir de l'agriculture dans le Bas-Canada.

MESSIEURS,

Nous soussignés, en conformité à votre lettre-circulaire en date du 14 juin, demandant des renseignements sur l'état de l'agriculture et sur les moyens de l'améliorer, avons l'honneur de vous transmettre le résumé qui suit, comme étant l'expression de notre humble opinion, sur ce sujet important.

Considérant l'agriculture comme l'appui le plus solide de la prospérité nationale et la source la plus certaine de richesses et de prospérité, nous avons vu avec plaisir la nomination de votre honorable comité, dans l'espérance qu'il en résultera un grand bien dans l'amélioration de notre système agricole, par l'adoption de mesures nécessaires pour en avancer le perfectionnement.

Nous pensons qu'une des principales causes de l'état arriéré de notre agriculture est due à l'action peu efficace de la législature provinciale jusqu'à ces dernières années.

Il a été approprié des sommes immenses à la construction de canaux, lors même qu'on disait que le revenu qu'ils procureraient ne paierait pas les frais qu'ils auraient coûtés, mais pour l'agriculture, l'action du gouvernement a été inefficace.

Un grand obstacle à l'avancement de l'agriculture dans ce pays, c'est qu'elle n'est pas considérée, comme une profession respectable à laquelle on puisse se livrer, par les classes aisées et instruites de notre société. D'où il s'ensuit que ceux qui pourraient être les mieux qualifiés pour promouvoir ses intérêts, n'ont presque pas de liaison avec elle.

Un autre obstacle non moins grand est la tenure seigneuriale qui, loin de faciliter les améliorations, tend au contraire à faire dépérir la propriété.

Le travail et le capital, ces deux principes de tout progrès matériel, se refusent à prêter leur secours à

Appendice
(T.T.)

8 août.

des entreprises dont les profits seront partagés par une classe privilégiée qui ne fournira ni travail ni capital. Il n'y a rien de plus encourageant pour l'agriculteur que de lui assurer l'entier bénéfice des améliorations qu'il peut faire sur sa propriété. La commutation des droits seigneuriaux, sur un principe équitable, serait, suivant nous, un des plus grands encouragements que l'industrie et l'amélioration agricole puissent recevoir.

Nous pensons que les sociétés d'agriculture de comtés n'ont fait faire, généralement, que très peu de progrès dans l'acquisition de connaissances utiles et pratiques, et les sommes considérables déjà dépensées deviendront à-peu-près inutiles, à moins que notre agriculture ne soit perfectionnée et que les produits n'en soient augmentés; ce qui ne peut avoir lieu sans des moyens convenables d'éducation et d'instruction pratique dans cet art. Néanmoins, nous sommes heureux de pouvoir dire que la société d'agriculture du Bas-Canada a montré beaucoup de persévérance dans ses travaux et a fait beaucoup de bien, vu ses moyens limités. La publication de son journal a créé un intérêt très considérable dans nos campagnes pour l'avancement de l'agriculture, et a fait faire un grand pas au désir d'instruction dans l'économie rurale. Si sa circulation était plus répandue, les avantages en résultant seraient immenses. Un moyen sûr d'obtenir ce résultat serait l'obligation imposée aux sociétés de comté de souscrire à un certain nombre d'exemplaires du journal, pour être distribués parmi la classe agricole.

La publication de traités élémentaires d'agriculture, pour être répandus dans les écoles, produirait, à notre avis, beaucoup de bien, et donnerait aux enfants une éducation en rapport avec l'état de leurs pères. Le plus souvent le fils du cultivateur laisse l'école sans avoir vu un livre ayant le moindre rapport à l'agriculture et revient à la maison moins au fait de l'économie rurale que de toute autre chose. Il est donc de nécessité urgente que des ouvrages sur l'agriculture soient introduits dans les écoles, afin de donner aux jeunes gens l'instruction qui doit leur être la plus utile par la suite.

Nous pensons que des écoles d'agriculture et des fermes-modèles seraient éminemment calculées à donner au peuple une idée avantageuse des divers progrès et améliorations faits dans les différentes branches de l'économie rurale. De semblables institutions paraissent être désirées généralement par l'opinion publique, et il serait juste de faire des établissements de ce genre dans l'intérêt de la classe agricole qui forme presque les neuf dixièmes de notre population.

Les grands intérêts des agriculteurs ont été trop longtemps négligés ou sacrifiés au profit des autres classes. Si le gouvernement doit pourvoir à l'éducation du peuple, le système d'enseignement doit être de nature à être le plus convenable à chacune des classes de la société, et il est temps que les cultivateurs obtiennent, pour pratiquer leur art, tous les avantages que les autres professions possèdent depuis longtemps; et rien, à notre avis, ne serait plus efficace que l'établissement d'une école et ferme-modèle pour procurer aux fils de nos agriculteurs une éducation qui les mit en état de pratiquer leur art avec le plus grand avantage pour eux-mêmes et pour la société.

La colonisation des terres incultes et improductives est peut-être la plus grande chose que le gouvernement ait à exécuter dans le moment actuel, afin

d'arrêter des milliers d'individus de s'expatrier pour avoir une terre à eux et se livrer aux travaux agricoles. Nous savons que le gouvernement a fait beaucoup pour la colonisation, ces dernières années; mais aucun rapport n'ayant été publié, que nous sachions, sur les progrès de ces établissements, il nous est impossible de fournir aucun renseignement à votre honorable comité. Nous dirons seulement qu'un moyen, suivant nous, de faciliter l'établissement des townships, serait un bon système de voirie plus en rapport avec ces localités et qui atteindrait, d'une manière plus effective, les grands propriétaires de ces contrées.

Nous pensons aussi que le succès marqué obtenu dans la colonisation des townships, dans le district de Québec, est dû principalement aux efforts et à l'initiative prise par le patriotique clergé de ce district.

La formation d'un bureau d'agriculture, attaché à quelqu'une des branches de l'administration, serait un moyen bien propre à avancer les progrès de l'économie rurale, et placerait cette branche si importante de l'industrie canadienne au rang qu'elle devrait occuper.

Le tout humblement soumis,

EUS. CARTIER,
BOUCHER DE LABRUÈRE.

TORONTO, 6 juillet, 1850.

MONSIEUR,

En accusant la réception de votre lettre-circulaire du 14 de juin dernier, par laquelle vous me demandez de vous dire en résumé ce que je pense de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada; des moyens de la perfectionner, et de faciliter l'établissement de ses terres incultes. J'ai le plaisir de vous adresser en même temps ma réponse.

À l'égard des deux premières questions, il est évident à l'observateur le plus indifférent que, depuis la passage de l'acte de 1845 pour l'encouragement de l'agriculture, par l'établissement de sociétés d'agriculture, cet art a fait un mouvement de progrès bien décidé, quoique lent; plus de 30 sociétés ont été établies conformément à ses dispositions, et quoique la lettre et l'esprit de la loi aient été mis de côté plusieurs fois par ceux qui étaient chargés de la mettre à exécution, néanmoins il s'est formé un esprit d'émulation égal à tout ce que l'on pouvait désirer, et le désir d'adopter les meilleurs systèmes s'est généralement manifesté. C'est pourquoi je recommanderai de continuer le dit acte avec certains amendements que je vais vous soumettre.

L'acte autorise 30 ou 40 sociétés à demander ou dépenser plus de £7000 des deniers publics, avec certaines restrictions; si elles avaient été fidèlement observées, l'acte aurait bien fonctionné, mais on a négligé d'établir quelque moyen d'en assurer la stricte observance. Le résultat a été la violation, tant de l'esprit que de la lettre de la loi, dans quelques cas très follement; de fortes sommes ont été méemployées, ou bien il n'en a jamais été rendu compte, et il paraît

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice (T.T.) que le gouvernement n'a pas le pouvoir d'en exiger la restitution ni de punir les délinquants.

8 août

Pour corriger cet abus, je recommande, entr'autres amendements, l'insertion de clauses pour l'établissement d'un conseil d'agriculture. Le conseil se composerait d'un surintendant de l'agriculture, et d'un surintendant-assistant, qui pourraient tous deux exercer les fonctions de l'office, avec le pouvoir d'examiner et auditer les comptes des différentes sociétés, afin de voir que tous les deniers ont été dépensés suivant la loi.

Qu'aucune société n'ait droit à la subvention sans un certificat du conseil constatant que tous les comptes des années précédentes ont été examinés et trouvés corrects.

Les officiers des sociétés qui négligeraient de faire les rapports exigés seraient sujets à l'amende et à l'emprisonnement à défaut de payer l'amende.

Les livres et les comptes seraient en tout temps ouverts à l'inspection du conseil qui aurait le droit de poursuivre tous les officiers qui feraient un méemploi des deniers, soit collectivement ou séparément, ou comme corporation ou comme individus.

Le conseil aurait avec certaines restrictions le pouvoir de nommer les juges et de fixer le jour des expositions.

Autant que possible, le conseil assisterait à une exposition dans chaque comté annuellement.

Les membres du conseil pourraient être payés sur les £1500 qui sont maintenant accordés aux trois districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal, savoir : le surintendant recevrait £350 par année, l'assistant £250, et £100 pour frais de route et frais divers dont il serait rendu compte.

Il n'y aurait plus que deux expositions de district annuellement au lieu de trois comme aujourd'hui, et elles seraient entièrement sous le contrôle du conseil.

Elles se tiendraient dans les endroits que le conseil fixerait à volonté.

Ceux qui aiment à trouver à redire à tout pourront s'opposer à la création d'une nouvelle charge, mais ceux qui veulent fermer la porte à la malhonnêteté doivent en sentir la nécessité.

Le président des Etats-Unis, dans son discours d'ouverture au commencement de la présente session du congrès, a recommandé la création d'un semblable département. Il faut de la surveillance là où la dépense de plusieurs mille louis est confiée à des marchands de campagne qui, je puis le dire, s'emparent aujourd'hui de l'argent. L'idée seule qu'ils sont surveillés prévient leur rapacité, et rétablirait la confiance des fermiers en général. Maintenant ils sont mécontents, et cependant ils n'osent pas se plaindre ouvertement, parce qu'ils sont tous plus ou moins endettés aux marchands.

Dans plusieurs sociétés, les marchands sont les directeurs, les juges et les receveurs. Cette dernière qualité est la seule qu'ils en ont.

Appendice (T.T.) En fixant les époques des expositions, le conseil pourrait arranger les choses de manière à ce que les mêmes juges ou deux bancs de juges assisteraient à toutes les expositions, et en engageant les services d'hommes compétents pour assigner les motifs de leur jugement sur les lieux, on créerait un esprit d'émulation parmi les compétiteurs (esprit qui manque aujourd'hui complètement,) et de bonnes connaissances pratiques se répandraient en même temps. Ce plan entraînerait aussi moins de dépenses que le système actuel, car tout se fait aujourd'hui par favoritisme et se paie en conséquence.

8 août

La présence du conseil aux différentes expositions serait avantageuse, s'il était composé d'hommes pratiques. Il communiquerait les fruits de son expérience et de ses avis là où il serait nécessaire. Il serait le principal organe de correspondance avec les sociétés qui désireraient importer des instruments, des machines propres à diminuer le travail, d'animaux de races et des semences de bonnes espèces. A l'heure qu'il est, la plupart des sociétés ne savent où s'adresser pour les articles qu'elles veulent se procurer, et ignorent complètement l'existence des machines qui économisent le travail et qui devraient se trouver dans chaque paroisse. C'est à l'absence d'un pareil intermédiaire de correspondance qu'il faut attribuer le peu de progrès fait dans plusieurs comtés depuis que l'acte est en opération. La société d'agriculture aurait dû être cet intermédiaire, elle l'aurait été si elle eût eu pour chefs des hommes pratiques ; mais quelque méritoire qu'ait été leur zèle comme théoristes amateurs remplissant gratuitement leurs fonctions, il est certain qu'il a été dépensé beaucoup d'argent, et que tandis que le bien qui est résulté est insignifiant, le mal est incalculable. De toutes les vocations, les agriculteurs sont ceux qui sont les moins disposés à sortir du sentier déjà tracé, et si malheureusement ils font le premier pas qui les en détourne en essayant une amélioration douteuse et qu'elle ne réussisse pas, toutes les nouveautés, quelque utiles qu'elles puissent être, seront considérées comme des illusions, et repoussées immédiatement. Il est donc à désirer qu'il y ait quelqu'un dans le pays de qui les sociétés locales devraient avoir le droit de réclamer et recevoir des renseignements dignes de foi. Quelques catéchismes bien écrits traitant des meilleures rotations de récoltes, pour les différents sols et localités, et les méthodes les plus appropriées à la culture des différents grains et racines, imprimés sur de grandes feuilles suspendues dans les maisons d'habitants, seraient plus de bien que n'en produirait le journal périodique le mieux conduit.

L'acte qui va expirer a certainement fait naître parmi les cultivateurs, dans tout le Bas-Canada, un esprit d'émulation qui est réellement surprenant, quand on réfléchit qu'il n'a existé que pendant quatre ans, et qu'avant ce temps là, les lois sur ce sujet avaient été des lettres mortes.

Si en amendant l'acte on peut ôter le pouvoir aux marchands de campagne, et si les sociétés peuvent être forcées à employer l'argent suivant les dispositions de la loi, personne ne peut prédire les progrès que nous ferons d'ici à quelques années.

Dans mon propre voisinage, sous les auspices de notre société, la vigne est cultivée généralement, le produit de la plupart des fermes est presque doublé, les râteaux traînés par des chevaux qui paient leur valeur chaque jour qu'on s'en sert, sont en grande demande ; ils coûtent dix piastres, et avec l'un d'eux, un homme et un cheval font autant d'ouvrage que vingt hommes. Les extirpateurs (scufflers,) qui gagnent aus-

Appendice
(T.T.)

8 août.

si leur valeur dans une saison, commencent à paraître, et nos doubles herses au moyen desquelles un homme et une paire de chevaux font autant et de meilleur ouvrage qu'un Canadien n'en peut faire avec ses instruments ordinaires, se rencontrent sur plusieurs fermes. J'ai été le premier à en avoir; et le préjugé était si fort contre leur usage, que j'ai été obligé de les conduire moi-même en personne pour convaincre de leurs avantages mes engagés qui se servaient en même temps de la herse ordinaire.

Si le principe que j'ai posé dans les remarques qui précèdent rencontrait votre approbation, je serai heureux de vous aider dans les détails du remodellement du présent acte.

Bien que l'anecdote que je vais raconter n'entre pas dans le sujet de votre enquête, je ne puis résister à l'introduire ici pour faire voir jusqu'à quel point les préjugés peuvent aveugler toute une communauté. A un de nos diners agricoles, un beau taureau importé fut offert aux habitants d'un township éloigné, à la condition de signer un acte par lequel ils s'obligeraient à le rendre en aussi bon état au bout de douze mois. Un ancien et respectable cultivateur refusa de le prendre en disant que ses écrouts ne s'étaient pas trouvés bons, ni comme vaches laitières, ni comme bœufs de travail. Lui ayant dit qu'aucun de ses écrouts n'avaient plus de deux ans, et par conséquent qu'ils n'étaient pas éprouvés, il avoua qu'il n'en avait jamais vu, et qu'il formait son opinion d'après un taureau que ses voisins possédaient et qu'ils disaient être de race perfectionnée. Ses paroles eurent du poids et le taureau fut refusé. Je terminerai en disant que les Canadiens sont un peuple intelligent, et qu'ils adoptent volontiers toute amélioration dont on leur prouve l'utilité par une démonstration pratique, mais ils ne les recherchent pas et il faut les mettre à leurs portes. Ils ne sont pas un peuple voyageur, et s'ils doivent apprendre, il faut que quelqu'un le leur enseigne. Ils éprouvent en outre le désavantage de n'avoir pas d'ouvrages sur l'agriculture publiés dans leur propre langue. J'ai souvent visité les grandes foires des états voisins, et je n'y ai jamais rencontré de Canadien-français, excepté des environs de Montréal, et encore ils n'étaient pas exclusivement cultivateurs.

Les machines américaines qui abrègent le travail, seraient d'une valeur incalculable dans ce pays.

Je crains que vous ne trouviez que j'ai donné trop d'extension à cette lettre. Pour cette raison, je me contenterai de faire observer à l'égard de l'établissement des terres incultes, que le meilleur moyen de l'accélérer serait d'en rendre la possession onéreuse aux spéculateurs. Cela pourrait s'effectuer par un acte qui en autoriserait la vente d'une manière sommaire pour les cotisations locales ou pour les cotisations des chemins, lorsque les sommes dues sur ces terres ne seraient point payées. Quant aux fermes-modèles, je crois qu'il est impossible d'imaginer un plan qui plairait ou serait utile à tout le Bas-Canada, et que si elles étaient établies seulement dans quelques localités, il y aurait du mécontentement; les habitants de chaque comté pourraient être autorisés par le nouveau bill à approprier le produit de leurs souscriptions et l'allocation du gouvernement à cet objet, au lieu des expositions, s'ils préféraient les employer ainsi, ce qui réaliserait le but désiré.

Un ou deux de ceux qui sont connus pour conduire les meilleures fermes du Bas-Canada, pourraient être engagés à tenir un journal de leurs travaux, et à les inscrire chaque mois dans les journaux, pour une légère

rétribution. La lecture de ces rapports journaliers serait, à mon avis, plus utile que des fermes-modèles, disséminées comme elles le seraient nécessairement, et la différence des dépenses seraient comme d'un louis à cent.

Appendice
(T.T.)

8 août.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur.

R. N. WATTS.

A CHARLES TACHÉ, écr., M. P. P.,
Président du comité.

MONTRÉAL, 12 juillet, 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception d'une lettre du "comité d'agriculture," en date du 14 du mois dernier, par laquelle vous me demandez mon avis sur différents sujets y mentionnés, et qui ont trait à l'agriculture du Bas-Canada.

J'hésite beaucoup à répondre à votre demande, mais puisque j'ai mis la main à la charrue, j'ai honte de regarder en arrière.

Si les questions du comité n'avaient rapport qu'au traitement du sol et au soin du bétail, je pourrais y répondre facilement; l'expérience m'a enseigné que le sol du Bas-Canada répondra à la charrue et à la herse, et rétribuera l'habileté et l'industrie; mais quelle puissance pourra déchirer le manteau d'ignorance et de préjugés qui enveloppe les cultivateurs du Bas-Canada, et les animera à une action intelligente; il faudra un homme plus habile et plus expérimenté que je n'en connais.

Les sociétés d'agriculture, autant que j'en puis juger, n'ont aucunement servi à réaliser les objets pour lesquels elles avaient été établies.

Leur impopularité en est la meilleure preuve. J'ai honte de dire que la société dont je suis membre, quoiqu'elle soit établie dans une des meilleures localités de la province, n'a pas pu, depuis deux ans, former par souscription un montant suffisant pour lui donner droit à la totalité de la somme accordée par la législature.

Je crois que la principale cause de ce manque de popularité est la disproportion qui existe entre les connaissances agricoles de la population anglaise et française. Les premiers sont moins nombreux, mais ayant plus d'habileté que les Français, leurs voisins, ils ont gagné la plus forte partie de l'argent donné en prix. Il en est résulté de la jalousie, et la conséquence est qu'il n'y a qu'un petit nombre de Français qui assistent aux expositions de la société. L'homme qui marche avec une béquille s'aperçoit bien qu'il ne peut courir avec celui qui a ses deux jambes parfaites.

Quelques unes des sociétés se sont partagées en deux classes; ce qui permet aux Français de concourir entre eux. Cette division me semble humiliante pour les Français, et je crois qu'elle produit un mauvais effet, parce qu'elle tend à maintenir la séparation des

Appendice
T.T.)

8 août.

deux races. Elle empêche ceux qui sont en arrière à aspirer à exceller, et neutralise complètement les effets de la concurrence, car partout où le concours n'est pas "des meilleurs contre les meilleurs, il y a peu d'honneur de perdu ou gagné."

Les sociétés ont jusqu'ici porté leurs efforts sur le mauvais bout du levier, en essayant d'introduire de belles races d'animaux dans le pays, en même temps qu'elles ne prenaient presque nulles peines pour enseigner aux habitants les premiers principes de l'agriculture. Si une connaissance plus parfaite de leur état était répandue parmi eux, ils se procureraient eux-mêmes de meilleurs animaux.

Je recommanderais que les sociétés locales publiassent des *rapports annuels*, faite de quoi il ne leur serait pas accordé d'argent par le gouvernement. Ces rapports devraient indiquer en détail dans quelle espèce de sol et dans quelle localité les grains, racines, etc., qui ont obtenu les premiers et seconds prix ont été récoltés, le mode de culture, etc., aussi, les races d'animaux qui ont obtenu les premiers et seconds prix, le mode de traitement, etc., etc., toute personne qui refuserait de donner ces renseignements serait privée de gagner des prix à l'avenir.

Ces rapports devraient être présentés à la société provinciale, et des fonds devraient être accordés pour leur publication. Ils seraient ensuite distribués par les membres des comités exécutifs de chaque comté. Ce plan aurait, je pense, l'effet de présenter continuellement et utilement le sujet de l'agriculture à l'esprit du peuple, et lui ferait voir qu'il existe un vif désir chez les sociétés d'avancer leurs intérêts.

J'approuve cordialement l'établissement de fermes-modèles, et la distribution de traités élémentaires sur l'agriculture; je ne connais pas de meilleur moyen de faire un peuple ce qu'il devrait être qu'en lui donnant de bons et sages préceptes appropriés à sa condition, en les accompagnant de bons exemples. Peut-être, néanmoins, que la meilleure ferme-modèle est la ferme qui, dans chaque comté, est la plus profitable au cultivateur, et qui est conduite suivant un système qui peut être enseigné aux autres.

On m'excusera de mentionner ici qu'au commencement de l'année 1849, j'ai écrit une petite brochure sur l'agriculture que je croyais propre à distribuer parmi mes voisins Canadiens-français. Une copie en fut soumise à la société d'agriculture du Bas-Canada et fut approuvée; le major Campbell étant alors président. Si vous pensez que cette brochure peut vous être de quelque usage, je crois que le major Campbell peut vous donner des renseignements à cet égard. Si elle a été perdue de vue ou égarée, je puis vous en fournir une autre copie.

Je suggérerai aussi l'utilité d'envoyer des personnes pour faire des lectures sur l'agriculture dans les paroisses de campagne, pendant l'hiver. Elles seraient sûres de trouver des auditeurs dans presque toutes les maisons d'école de la province, et par là, l'instruction serait transmise à la porte même des habitants. Depuis que je suis arrivé dans ce pays, j'ai vu qu'on avait eu recours avec beaucoup d'effet, à des lectures publiques pour exciter les Canadiens-français à se mettre en action.

Je citerai les discours de tempérance du père Chiniquy, qui ont été si puissants pour éteindre ces feux qui, pendant plusieurs années, ont dévoré les entrailles

du pays, et pour amener une grande réforme morale chez le peuple. Un homme qui commanderait la confiance des habitants et voudrait continuer la réforme de M. Chiniquy, en leur montrant comment employer utilement les fruits précieux de la terre qu'il leur a enseigné à sauver de la destruction, ferait beaucoup pour restaurer aux terres du Bas-Canada leur fertilité épuisée, et rendre la province prospère et heureuse. Pour réussir, il faudrait que cet homme fût l'un d'entre eux, un prêtre, ou quelqu'autre personne qui posséderait leur respect et leur confiance.

Je pense que la législature devrait s'occuper des lois qui règlent l'ouverture des chemins et des décharges ou cours d'eau. Je ne connais pas assez la loi pour indiquer l'acte et les sections qui ont besoin d'être amendés, mais je citerai un exemple des griefs auxquels je fais allusion. Je suppose une vallée de cinq cents arpents, coupant cinquante terres; au milieu de cette vallée est un petit fossé de deux pieds de haut et trois pieds de large, fait conformément à "un procès-verbal," dressé il y a peut-être cent ans, alors que la terre était en bois debout. Aujourd'hui elle est défrichée et ne peut pas être cultivée faute d'égout suffisant, le fossé étant trop petit pour l'écoulement des eaux. Il y a peut-être dix habitants à la tête de cette vallée qui veulent égoutter et améliorer leurs terres; mais quarante qui se trouvent plus bas sont satisfaits de l'état où se trouvent leurs terres, et ne veulent pas faire plus que ce à quoi ils sont tenus par l'ancien "procès verbal." Il arrive que ceux qui ne veulent pas améliorer leurs terres, formant la majorité, sont un empêchement pour les autres qui veulent le progrès.

Quant au meilleur moyen d'établir les terres incultes, je n'ai pas la prétention d'en savoir grand'chose; mais je pense que l'homme qui défriche la forêt devrait en être lui-même le seigneur. Qu'il y ait, s'il est possible, une commutation équitable entre les seigneurs féodaux du Bas-Canada et leurs censitaires. Je crois que plusieurs des seigneurs du Bas-Canada font tout ce qu'ils peuvent pour faire du bien à leurs censitaires, mais je ne puis m'empêcher de penser que, comme classe, ils ont à peu près la même position sociale que les vautours et les corbeaux chaperonnés parmi les oiseaux du ciel, plus ils ont de charogne à manger et plus ils sont gras. Je n'ai pas vu une seule terre dans le pays qui n'ait été vendue et revendue plusieurs fois. Celle que je possède maintenant a été vendue quatre fois depuis vingt-cinq ans; si elle continue à changer de propriétaires suivant le même système et au même taux jusqu'à la fin du siècle, le seigneur aura reçu plus que sa valeur dans le cours de soixante-et-quinze ans.

Pour conclure, je demanderai que si jamais le cri de "protection à l'agriculture" est encore poussé dans le parlement du Canada, vous emploieriez pour l'honneur des cultivateurs toute votre influence pour le faire taire. Donnez-nous la libre concurrence sur tous les marchés de la terre; faite tout en votre pouvoir pour instruire notre population rurale; en un mot, enseignez aux fermiers du Canada les moyens de se défendre, et ils sauront bien se protéger.

Je ne puis terminer sans avancer quelques faits pour démontrer que ce n'est ni la position géographique ni le sol du Bas-Canada qui le tiennent dans une position si inférieure. Les plus indépendants parmi nos agriculteurs sont des hommes qui sont venus dans le pays il y a vingt ou trente ans, la plupart sans autre capital que leur bras et leur intelligence, et sans autre ambition que d'obtenir une place comme domestiques. Après avoir servi comme engagés pendant quelques années, ils ont loué des fermes épuisées pour dix ou

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice (T.T.)
8 août.

vingt chelins l'arpent. Je pourrais en nommer qui, non-seulement ont payé ces rentes, mais qui ont aussi acheté plusieurs terres pour eux-mêmes. Maintenant, si ceux qui n'avaient pas de rente à payer avaient mis à cultiver leurs terres la même capacité et la même énergie, le pays serait comme un jardin, parce qu'ils auraient pu dépenser pour améliorer leurs terres l'argent que leurs voisins avaient à payer pour leur rente. Si cela avait eu lieu, le Bas-Canada ne serait-il pas plus riche comme province dans la même proportion que ceux qui ont cultivé suivant un bon système sont plus riches que ceux qui n'ont suivi aucun système. Mon père et sa famille sont venus dans ce pays au temps dont j'ai parlé, je puis dire sans un sou; ils sont maintenant tous établis dans le Bas-Canada, et sont propriétaires de plus d'une douzaine de terres.

En supposant qu'il y ait dans le Bas-Canada 75,000 cultivateurs, et que chacun d'eux en adoptant un bon système d'agriculture puisse, dans le cours de six années, réaliser quarante louis par année de plus qu'il ne fait maintenant, (et je crois que c'est une faible évaluation) le pays serait plus riche de trois millions. N'est-ce pas là un résultat qu'il vaut bien la peine de s'efforcer d'obtenir.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WILLIAM BOA,
de St. Laurent.

A J. P. LEPROHON, écr.,
Greffier du comité.

TORONTO, 2 août, 1850.

Observations et remarques sur la météorologie et le climat du Haut et du Bas-Canada, par William Winder, écuyer, M. D., bibliothécaire de l'assemblée législative du Canada.

Ceux qui ont étudié la météorologie et le climat du Canada, ont avancé que la température moyenne des deux provinces est presque la même, dans une période de plusieurs années. Les tableaux ci-annexés, quoiqu'ils ne soient peut-être pas parfaitement exacts, ont été compilés dans le but de constater, aussi approximativement que possible, la vérité de cet avancé. Ils comprennent un espace de trente-quatre mois, de 1847 à 1848, inclusivement. Les deux années auxquelles le compilateur ait pu avoir accès, également pour le Haut et le Bas-Canada, il y manquent les mois de janvier 1847 et février 1849. Je pouvais me procurer le mois de janvier pour le Bas-Canada, mais le tableau correspondant pour le Haut-Canada, et qui était nécessaire pour la comparaison, manquait. Toutes ces observations sont tirées d'un registre de la température tenu à Montréal, et de celui tenu à l'observatoire magnétique royale de Toronto par le capitaine Lefroy. Les fruits, les plantes et les arbres d'un pays sont un bon indice de son climat; et cette opinion paraît être correcte à l'égard de la température du Canada. A l'appui de cet avancé on peut faire remarquer que dans le mois de juin de cette année l'hon. L. J. Papineau visitant les chutes de Niagara et botanisant dans les bois qui les environnent, n'y a trouvé que deux plantes qui ne croissent pas sur la montagne de Montréal, savoir: le noyer noir et nos larmes de Job, *diospyros virginiana*; sex. syst., dycoxia octandria; ordre naturel.

Appendice (T.T.)
8 août.

Ebenacœ, plante naturelle aux climats chauds des états du sud de l'union américaine. D'où il a inféré et évidemment avec raison, que la température de l'atmosphère de Montréal et de ses environs et des chutes de Niagara doit être à-peu-près la même. Et en examinant les tableaux ci-dessous, nous trouvons que la différence en moyenne pour les trente-quatre mois comparés, n'est que de 1.46°. Un examen ultérieur démontre que la température moyenne de Montréal est de 46.4°, et celle de Toronto de 45.50°, tandis que l'addition de ces deux moyennes donne pour la température moyenne des deux provinces 45.77°. Le célèbre philosophe français Arago donne pour moyenne de la température de l'Europe 56.6°, et celle du centre de l'Angleterre est, suivant le Dr. Craigie, de 50. Il est impossible d'établir avec précision la quantité de chaleur en Amérique seulement par la distance de l'équateur. Les règles qui sont basées sur l'expérience dans le vieux continent, ne s'appliquent pas au nouvel hémisphère, où le froid conserve la prépondérance. Diverses causes contribuent à rendre le climat de l'Amérique différent de celui de l'ancien continent. L'Amérique s'avance beaucoup plus vers le pôle que l'Europe ou l'Asie. Ces deux parties de terre ont de plus grandes mers au nord, qui sont ouvertes durant une partie de l'année; le vent qui les traverse est moins froid que celui qui passe sur les terres dans les mêmes latitudes élevées. Mais en Amérique la terre s'étend du St. Laurent au pôle nord, et s'avance immensément à l'ouest. En passant sur d'énormes montagnes couvertes de neige et de glaces, s'imprègne tellement de froid qu'il devient extrêmement vif, au point que dans toute l'Amérique du Nord, le vent du nord-ouest et le froid sont des termes synonymes. On suppose que la différence de chaleur est de 12 degrés, mais le Dr. Mitchell soutient qu'elle équivaut à 14 ou 15 degrés.

C'est un fait indubitable que dans les mêmes degrés de latitude, les hivers sont plus froids et les étés plus chauds dans l'Amérique du Nord qu'en Europe. Cette observation générale est très importante pour l'agriculture, le commerce et la navigation. Les faits suivants sont intéressants comme preuve de l'avancé qui précède. La Baie d'Hudson, située dans la même latitude que la mer Baltique, est encombrée de glaces, même en été. A New-York, dans la même latitude que Naples et Madrid, l'hiver accompagné de glace, dure, en moyenne, 164 jours, et la Delaware est gelée pendant cinq ou six semaines. New-York a le même été que Rome, et l'hiver de Copenhague; Québec a l'été de Paris et l'hiver de St. Petersburg. En Amérique, il faut faire attention que le climat ne dépend pas tout-à-fait des degrés de latitude, mais qu'il subit plus ou moins l'influence des vents, des lacs, des immenses étendues de terre au nord de l'Océan et du courant du golfe. Dans le nord des Etats-Unis la température moyenne est d'environ 45., et au sud d'environ 68. de Fahrenheit, tandis que les tables précédentes font voir que la température moyenne des Canadas est de 45.77°.

Hiver. Été.

La température moyenne du lac Supérieur est	21.	68.
do do lac Ontario	30.	72.
do do Nouvelle-Orléans	59.	83.
do do Key Onest	70.	81.

A Québec, le thermomètre descend jusqu'à 30. au-dessous de zéro, et s'élève en été jusqu'à 75. au-dessus de zéro. A Baltimore, le thermomètre s'est élevé deux fois en huit ans à 98. et est tombé quatre fois au-dessous de zéro, tandis qu'à Montréal et à Hamilton (à la tête du lac Ontario) on l'a vu s'élever à 103. de Fahrenheit, à l'ombre. Humboldt calculé que la

Appendice
(T.T.)

8 août.

température moyenne de l'air, sur terre, presque au niveau de la mer, sous l'équateur, est de 81.5°. La température moyenne de l'Europe a 56. au pôle; d'après les observations du capitaine Parry, la température moyenne ne saurait être évaluée à plus de 13. au-dessous de zéro.

Dans l'immense vallée du Mississipi à l'ouest des Alleghanays, ses températures moyennes sont presque les mêmes que dans les latitudes correspondantes sur l'Atlantique; mais, de même que dans le Haut-Canada, les hivers ne sont pas aussi froids, ni les étés aussi chauds. Les températures moyennes de la côte ouest de l'Amérique paraissent correspondre aux températures moyennes des parties occidentales de l'Europe.

Les remarques qui précèdent ne s'appliquent qu'à la température des parties de la terre qui sont presque au niveau de la surface de l'océan; à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère la température s'abaisse constamment au point que même dans la Zone Torride, à une certaine élévation, on arrive à la région des glaces perpétuelles. La cause de cette diminution de température est l'expansion de l'air à proportion de son élévation, qui produit un accroissement de capacité pour la chaleur, et une diminution proportionnée dans sa température. Cette diminution est contrebalancée en partie par les grandes masses de terre qui communiquent du calorique à l'atmosphère. C'est là probablement la raison pour laquelle la température, suivant les observations de Humboldt, ne diminue dans le Mexique et le Pérou que d'un degré de Fahrenheit pour chaque 495 pieds d'élévation, tandis qu'en Ecosse, le Dr. Hutton, d'Edinbourg, dit que la diminution équivaut à un degré pour 268 pieds d'élévation. Il tint un thermomètre sur le sommet de "Arthur's Seat" et un autre à Leith, près du niveau de la mer, pendant trois ans. La différence moyenne entre ces deux thermomètres était de 3. et la hauteur de "Arthur's Seat" au-dessus du niveau de la mer, est de près de 803 pieds.

M. Arago a démontré que depuis 2000 ans la température de la terre n'a pas variée de $\frac{1}{2}$ de degré; autrement la longueur du jour aurait variée, ce qui n'est pas le cas.

Quand on creuse jusqu'à une certaine profondeur au-dessous de la surface de la terre, on arrive à un point où la boule du thermomètre reste inaltérable pendant toute l'année. La chaleur à cette profondeur est considérée comme représentant la chaleur moyenne de la place à la surface de la terre. La profondeur du puits sous l'observatoire de Paris, est de 90 pieds au-dessous de la surface. Le thermomètre qui y est placé ne varie que d'environ $\frac{1}{5}$ de degré dans tout le cours de l'année, de 52. qui est considéré comme étant exactement la température moyenne de Paris.

Il résulte des observations précédentes qu'à une certaine profondeur au-dessous de la surface du sol, qui ne paraît pas excéder trente pieds, le thermomètre reste au même point durant toute l'année, et donne la température moyenne de la surface dans cette localité. On peut ainsi déterminer la température moyenne d'un endroit par celle des sources qui surgissent d'une certaine profondeur (pas moins de trente pieds) sous terre. Les puits de New-York varient de 32 à 40 pieds, et suivant le Dr. Nooth, la variation annuelle de leur température est de 2., savoir, de 54. à 56.. D'après ce calcul, la température annuelle de New-York serait de 55.. Le Dr. J. Hunter dit que la température des puits de Brighton, dans le

Sussex, varie de 50 à 52 degrés, ce qui donnerait pour température moyenne à cette partie de l'Angle-

terre située près de la mer, 51., tandis que la température de la source minérale de Tunbridge, près de Brighton, se maintient toujours à 50., ainsi qu'il appert d'observations faites en été et en hiver. Ces faits prouvent qu'à une certaine profondeur au-dessous de la surface de la terre, le thermomètre indique la température de la surface. Que cette profondeur dépasse à peine 30 pieds, et que probablement 60 pieds de profondeur ne donneraient pas une grande augmentation de température. Néanmoins, quand on creuse plus profondément au-dessous de la surface, la température s'élève au-dessus de la moyenne de la place, et le thermomètre monte à mesure que la profondeur augmente.

La végétation de l'Amérique s'est développée sous deux grands aspects; les forêts et les prairies. Les forêts s'étendent du fleuve St. Laurent au golfe du Mexique, à travers des plaines, des déclivités et des montagnes. L'Européen ne peut se former aucune idée de la grandeur et de la beauté des forêts vierges et des arbres de l'Amérique; et tandis qu'en France, on dit qu'il n'y a que 37 espèces d'arbres qui y croissent jusqu'à la hauteur de 30 pieds, il y en a en Amérique 130 espèces qui excèdent cette taille, et font l'admiration du voyageur par leurs troncs et la variété de leur feuillage.

En examinant les produits de la végétation dans les deux Canadas, on remarque qu'ils sont à peu près les mêmes; conséquence qui doit naturellement résulter de l'identité du climat.

Quant aux productions du Haut-Canada, on peut dire que tous les fruits qu'on trouve généralement en Angleterre y croissent admirablement bien; mais suivant un auteur moderne, la prune, la pomme, la fraise, la framboise et le melon arrivent à une dimension et à une perfection inconnues en Angleterre. Le melon en pleine terre donne le plus souvent d'excellents produits. En plusieurs localités, la vigne prospère. La pêche est indigène au sud du 43me degré de latitude; ou au moins viennent rapidement de semence, et portent fruit en quelques années, bien qu'on rencontre rarement des raisins et des pêches de bonne venue et de bon goût, parce que leur culture est négligée. La même observation s'applique aux plantes des jardins qui parviennent à un degré de perfection inconnu en Angleterre, avec beaucoup moins de soins et de culture. Dans le Bas-Canada, les terres nouvelles sont couvertes de bois. La plupart des arbres ont deux ou trois pieds de diamètre. Plus les arbres sont gros, meilleur est le sol; et le choix des terres est dirigé par les arbres qui y croissent. Partout où le hêtre, l'érable, le noyer dur, le noyer et le châtaignier croissent, on trouve un bon sol de terre jaune ou rougeâtre. La terre est forte là où croissent l'orme, le frêne blanc, le chêne blanc, le noyer à noix douces, et le chêne rouge. Le sol est sablonneux quand il y poussent du pin blanc, de la pruche, du mérisier et des épinettes. Les savannes de cèdres, quoique souvent composées de bonne terre sont peu profitables; à moins qu'on ne puisse les égoutter facilement. Les savannes de frêne blanc et de plaine croissent le plus souvent sur la terre blanche ou la marne, et ce terrain, quand il est égoutté, fait souvent de bonnes prairies. Là où croît le tremble et le bouleau, le sol est maigre, composé de terre légère sur de la craie. Ce tableau représente les arbres forestiers de la province inférieure et des sols où ils croissent. Les meilleurs terrains pour les vergers sont les sols légers ou de graviers, les pommiers viennent également bien sur les terres rocheuses et de pierre à chaux.

Appendice
(T.T.)

8 août.

Appendice (T.T.)

8 août.

Aux environs de Montréal, on trouve une grande variété de pommes, poires, pêches, prunes, cerises, raisins, et autres fruits. Les pommes de Montréal sont considérées comme supérieures à celles de tout autre endroit. Les cerises, marrons, noix douces, noix amères, noisettes et avelines viennent naturellement comme dans le Haut-Canada, ainsi que les fraises, framboises, bluets, atocas et cassis.

Ces détails seront, je l'espère, utiles à ceux qui s'occupent de l'étude du climat du Canada et de ses avantages agricoles.

La manie d'émigration vers l'Amérique du Nord et le Canada, a fourni le moyen de développer bien des connaissances, relativement à ce pays; mais elle a produit bien des spéculations purement littéraire, bien des erreurs ridicules, et des calomnies sans nombre. Le dicton de Voltaire, que le Canada n'était qu'un rocher stérile, couvert de glaces et de neiges perpétuelles, est passé en proverbe chez les étrangers, mais on peut dire avec vérité au cultivateur qui émigre dans ce pays, que bien que les saisons paraissent courtes, et le froid intense en certains temps, les hivers sont plus agréables et plus salubres, et les étés plus chauds que ceux de l'Angleterre, les saisons plus uniformes et le ciel plus pur et plus sec.

Température moyenne dans le Haut et le Bas-Canada, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre, 1848, inclusivement.

MONTREAL.	MOYENNE DU MOIS.	TORONTO.	MOYENNE DU MOIS.
Janvier.....	18.9°	Janvier.....	27.41°
Février.....	19.	Février.....	26.28
Mars.....	27.6	Mars.....	27.4
Avril.....	42.8	Avril.....	40.67
Mai.....	61.	Mai.....	53.74
Juin.....	70.	Juin.....	62.54
Juillet.....	73.5	Juillet.....	65.37
Août.....	72.8	Août.....	68.34
Septembre.....	57.4	Septembre.....	53.39
Octobre.....	45.	Octobre.....	46.38
Novembre.....	31.4	Novembre.....	33.61
Décembre.....	23.45	Décembre.....	29.12
Total des moyennes	538.89°	Total des moyennes	533.89°

1849.		1849.	
Janvier.....	11.7°	Janvier.....	18.49°
Février.....		Février.....	
Mars.....	31.66	Mars.....	33.24
Avril.....	39.6	Avril.....	38.74
Mai.....	54.2	Mai.....	48.30
Juin.....	71.5	Juin.....	63.
Juillet.....	75.7	Juillet.....	67.82
Août.....	74.	Août.....	65.
Septembre.....	59.1	Septembre.....	57.
Octobre.....	46.3	Octobre.....	44.94
Novembre.....	41.	Novembre.....	41.87
Décembre.....	17.9	Décembre.....	26.56
Total des moyennes	519.6°	Total des moyennes	514.96°

1847. MONTREAL.	MOYENNE DU MOIS.	1847. TORONTO.	MOYENNE DU MOIS.
Janvier.....		Janvier.....	
Février.....	13.25°	Février.....	22.48°
Mars.....	23.55	Mars.....	36.25
Avril.....	39.36	Avril.....	39.
Mai.....	61.45	Mai.....	53.49
Juin.....	70.	Juin.....	58.14
Juillet.....	77.76	Juillet.....	67.62
Août.....	72.	Août.....	63.93
Septembre.....	59.5	Septembre.....	54.91
Octobre.....	45.	Octobre.....	43.71
Novembre.....	35.6	Novembre.....	38.
Décembre.....	20.9	Décembre.....	30.
Total des moyennes	516.57°	Total des moyennes	497.53°

ANNÉE.	MOYENNE DE L'ANNÉE.	ANNÉE.	MOYENNE DE L'ANNÉE.
Montréal, 1847...	46.77°	Toronto, 1847...	45.21°
do 1848...	44.9	do 1848....	44.49
do 1849...	47.18	do 1849....	46.81
do total des 3	138.4°	do total des 3	136.50°
Moy. des trois ann.	46.4°	Moy. de trois ann.	45.50°

Moyenn. de Montr. do Toronto.		Moyenn. de Montr. do Toronto.	
	46.4°		46.4°
	45.50		45.50
	2		
	91.54°	Différence de température entre le Haut et le Bas-Canada, pour trois années....	1.46°
Moyenne de la température dans le Haut et le Bas-Canada.....	45.77°		

Les résultats suivants extraits des observations météorologiques du gouvernement, faites à Toronto depuis dix ans, serviront à rectifier les impressions erronées qu'on pourrait avoir sur le climat du Haut-Canada.

Température moyenne, d'après dix ans d'observation 44.3°

Température la plus élevée, 95.0°—12 juillet, 1845.

Température la plus basse, 18.6°—16 janvier, 1840.

Nombre total des jours où il est tombé de la pluie 965.

Moyenne annuelle 97.

Nombre total des jours où il est tombé de la neige 475.

Moyenne annuelle 47.

Nombre total des jours parfaitement beaux, 2,213.

Moyenne annuelle 221.

Moyenne annuelle de la pluie. 33,4 pouces.

Moyenne annuelle de la neige. 56,6 "

Température moyenne des quatre mois d'été 62.6° les quatre mois les plus chauds.

Température moyenne des quatre mois d'hiver 26.6° les quatre mois les plus froids.

Il faut remarquer que s'il tombe une particule de neige ou de pluie dans le cours des vingt-quatre heures, le jour est considéré comme pluvieux ou comme jour de neige.

Appendice
(T.T.)

TORONTO, 12 juillet, 1850.

Et pour chaque feuille additionnelle de 16 pages
(12,000 exemplaires) £26. Appendice
(T.T.)

8 août.

MONSIEUR,

8 août.

En réponse à votre note de ce jour, nous avons l'honneur de dire que nous demanderons pour imprimer 50,000 copies de 48 pages en français, à peu près £300.

Ces charges comprendront le papier, le pliage, brochage, etc.

Et pour chaque feuille additionnelle de 16 pages (50,000 exemplaires), £100.

Nous sommes, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

LOVELL ET GIBSON.

Il en coûterait pour imprimer 12,000 exemplaires, comme ci-dessus, en anglais, à peu près £80.

A J. C. TACHÉ, écuyer,
Président du comité d'agriculture.

RÉPONSE

A une ADRESSE de L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR-GENERAL, en date du 17 mai dernier ; priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre " Un tableau du nombre de writs de sommation et d'exécution du banc de la " Reine sortis dans le Haut-Canada, pendant l'année qui a précédé le rétablissement de la cour " des plaids, ainsi que les jugements qui ont été entrés ;—aussi, le nombre des dossiers entrés " durant la même période, par les divers greffiers des assises, et le montant de leurs frais res- " pectifs portés contre le gouvernement pour les affaires criminelles pendant cette même pé- " riode ;—aussi, un état semblable des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements " entrés dans les diverses cours des districts du Haut-Canada, et les émoluments reçus par " les divers greffiers d'icelles, y compris leurs honoraires dans les affaires de banqueroute, " durant cette même année."

Por ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Toronto, 8 août 1850.

Appendice
(U.U.)Appendice
(U.U.)

8 août.

8 août.

TABLEAU du nombre des WRITS de SOMMATION et d'EXÉCUTION du BANC de la REINE, émanés dans le HAUT-CANADA, entre le 1er jour de janvier et le 14e jour de décembre 1849, ces deux jours compris; ainsi que des jugements qui y ont été entrés, et du nombre des DOSSIERS qui ont passé pendant la même période.

DISTRICT.			WRITS DE SOMMATION.	WRITS D'EXÉCUTION.	JUGEMENTS ENTRÉS.	DOSSIERS PASSÉS.
Ci-DEVANT	DISTRICT DE HOME,	2462	3442	2045	881
do	do	GORE	971	278	243	235
do	do	MIDLAND	648	133	129	198
do	do	DALHOUSIE.....	240	59	34	76
do	do	DE L'OUEST.....	115	37	31	26
do	do	PRINCE-EDOUARD	98	20	21	16
do	do	JOHNSTOWN.....	232	65	59	61
do	do	COLBORNE.....	56	11	16	8
do	do	NEWCASTLE.....	501	199	169	148
do	do	NIAGARA.....	488	118	94	139
do	do	LONDON.....	550	143	117	143
do	do	VICTORIA.....	494	136	126	129
do	do	TALBOT.....	58	24	28	12
do	do	WELLINGTON.....	72	15	13	13
do	do	DE L'EST	247	25	27	59
do	do	BATHURST.....	77	22	17	15
do	do	HURON	43	22	17	11
do	do	SIMCOE.....	25	4	4	12
do	do	BROCK.....	128	43	32	6
do	do	OUTAOUAIS.....Point de rapport.				

CHAS. C. SMALL,
Greffier de la Couronne et des Plaids.

Appendice (U.U.)

TABLEAU des COMPTES faits par les différents GREFFIERS des ASSISES dans le HAUT-CANADA, contre le GOUVERNEMENT, pour les affaires CRIMINELLES, pendant l'année qui a précédé l'établissement de la cour des Plaids Communs.

Appendice (U.U.)

8 août.

8 août.

NOM.	SERVICE.	MONTANT.			TOTAL, COURANT.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
Wm. Geo. Draper....	Pour ses services comme greffier des assises, au circuit du printemps de 1849, dans les districts de Niagara, Est, Dalhousie et Bathurst.....	28	0	0			
Wm. Geo. Draper....	Pour ses services comme greffier des assises, au circuit de l'automne de 1849, dans les districts de l'Ouest, London, Prince-Edouard, Victoria et Newcastle.....	43	11	3			
Thos. A. McLean....	Pour ses services comme greffier des assises, au circuit du printemps de 1849, dans les districts de Midland, Gore et Victoria; et aux assises de l'automne, dans les districts de Johnstown, Est, Outaouais, Dalhousie et Bathurst.....	116	16	3			
W. A. Campbell.....	Pour ses services comme greffier des assises, au circuit du printemps de 1849, dans le district de Home; et aux assises de l'automne, dans les districts de Niagara, Gore et Home.....	120	19	3			
James M. Horne.....	Pour ses services comme greffier des assises, au circuit du printemps de 1849, dans les districts de l'Ouest, London, Wellington et Newcastle; et aux assises de l'automne dans les districts de Midland, partie de Newcastle, et Colborne.....	60	15	0			
Lawrence Hayden....	Pour ses services comme greffier des assises, au circuit du printemps de 1849, dans les districts de Johnstown, Talbot, Brock et Hur.	29	15	0			
Christopher Robinson..	Pour ses services comme greffier des assises, au circuit de l'automne de 1849, dans le district de Simcoe.....	5	1	3			
Total courant.....					£404	18	0

JOS. CARY,
Député Inspecteur-Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, 24 juin 1850.

TORONTO, 2 juillet 1850.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous transmettre, pour l'information de son excellence le gouverneur-général, un tableau du nombre des dossiers entrés par moi pendant l'année 1849,—avec le montant de mes honoraires sur iceux.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WM. A. CAMPBELL,
Greffier des Assises,
Comté de York.

A l'honorable
Juge en Chef Robinson,
etc., etc., etc.

Dossiers entrés en mai 1849.....239
do do octobre 1849.....239
do examinés en mai 1849.....130
do do octobre 1849.....140

Honoraire sur chaque dossier sur lequel un verdict est rendu, 20s.

do lorsque le dossier est entré et retiré sans que le procès ait lieu, 5s.

Montant total des honoraires reçus en mai 1849.....£148 7 6

Montant total des honoraires reçus en octobre 1849..... 154 7 6

WM. A. CAMPBELL,
Greffier des Assises,
Comté de York.

TORONTO, 2 juillet 1850.

Monsieur,

Je prends la liberté de transmettre le tableau dressé par M. Campbell, des dossiers entrés par lui en 1849, et des honoraires qui lui ont été payés.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

J. B. ROBINSON,
Juge en Chef.

A l'honorable
M. le secrétaire LESLIE.

TORONTO, 1er juillet 1850.

Monsieur,

En conformité de votre lettre du 27 juin dernier, j'ai l'honneur de transmettre ci-inclus un tableau qui m'a été fourni par M. James Horne, greffier des assises, du nombre des dossiers entrés par lui pendant l'année 1849, et des honoraires sur iceux.

Il comprend les circuits du printemps et de l'automne; et je prends la liberté de transmettre la lettre de M. Horne que le montant total n'est pas un profit clair, pour les raisons qu'il mentionne.

Appendice (U.U.) Ce tableau ne comprend pas, cependant, ses honoraires sur les procédures criminelles.

8 août.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

J. B. MACAULAY,
J. C., C. P.,

A l'honorable
J. LESLIE,
Secrétaire Provincial,
etc., etc., etc.

Tableau du nombre des dossiers, et de mes honoraires sur iceux, pendant l'année 1849.

ASSISES DU PRINTEMPS 1849.

	Dossiers.	Honoraires.
District de l'Ouest....	17	£14 0 0
do de London...	69	53 10 0
do de Wellington	20	14 5 0
do de Newcastle	94	62 10 0
	<u>200</u>	<u>£144 5 0</u>

ASSISES D'AUTOMNE, 1849.

	Dossiers.	Honoraires.
District de Midland,	111	£88 15 0
do Newcastle,	77	46 2 6
do Colborne,	12	11 7 6
Total....	<u>400</u>	<u>£290 7 6</u>

Je certifie, par le présent, que le tableau ci-dessus est correct.

J. M. HORNE.

Toronto, 1er juillet 1850.

Toronto, 1er juillet 1850.

Monsieur,

Conformément à votre demande, je vous transmets ci-inclus le nombre des dossiers, et mes honoraires sur iceux pour l'année 1849. En vous transmettant ce tableau, je prends la liberté d'expliquer que tout le montant ne doit pas être considéré comme un revenu clair : car je suis obligé de payer mes frais de voyage, qui se montent à une forte somme, dans le cours d'un long circuit ; et les honoraires n'étant pas payés à mesure que se font les affaires, une bonne partie n'est payée qu'après un long délai, et d'autres ne sont jamais payés.

Je suis,
Votre très obéissant serviteur,

JAMES HORNE.

A l'honorable
Juge en Chef MACAULAY,
Toronto.

Toronto, 8 juillet 1850.

Appendice (U.U.)

8 août.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre de M. le juge Draper, un tableau du nombre des dossiers que j'ai entrés dans le cours de l'année 1849, avec le montant de mes honoraires sur iceux, savoir :—

PRINTEMPS, 1849.	Entrés	Procès.	Honoraires.		
Niagara.....	81	54	£	s.	d.
Cornwall.....	35	22	60	15	0
Bytown.....	30	24	25	5	0
Perth.....	7	6	25	10	0
			6	5	0
Frais de voyage..			£117	15	0
			30	0	0
			£87	15	0
AUTOMNE, 1849.					
Sandwich.....	23	20	20	10	0
London.....	91	65	71	10	0
Pictou.....	25	16	18	5	0
Belleville.....	69	48	53	5	0
Frais de voyage....			£163	10	0
			30	0	0
Automne 1849.....			£133	10	0
Printemps, 1849.....			87	15	0
			£221	5	0
A déduire sous non paiement, 15 pour cent.....			33	5	0
Total, 1849.....			£188	0	0

Je suis,
Monsieur,
Votre humble et obéissant serviteur,

W. GEO. DRAPER,
Greffier des Assises.

A l'honorable
JAMES LESLIE,
etc., etc., etc.

RUE CHURCH,
Toronto, 12 juillet 1850.

Monsieur,

En conformité de votre communication à M. le juge McLean, du 26 juin dernier, je vous transmets actuellement un tableau du nombre des dossiers que j'ai entrés, comme greffier des assises, dans le cours de l'année 1849. La raison pour laquelle ce rapport ne vous a pas été transmis avant ce jour, et qu'avait malheureusement égaré mon résumé des causes entrées au printemps de 1849.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

T. A. MCLEAN,
Greffier des Assises.

A l'honorable
J. LESLIE,
Secrétaire.

Appendice (U.U.)

8 août.

Nombre des dossiers entrés par T. A. McLean, greffier des assises, avec M. le juge McLean, pendant l'année 1849.

District de Midland, assises du printemps, 1849. 108 entrés. 61 jugés. 47 retirés.

District de Gore, assises du printemps, 1849. 106 entrés. 76 jugés. 30 retirés.

District de Victoria, assises du printemps, 1849. 67 entrés. 40 jugés. 3 retirés.

District de Johnstown, assises d'automne, 1849. 28 entrés. 25 jugés. 3 retirés.

District de l'Est, assises d'automne, 1849. 44 entrés. 21 jugés. 23 retirés.

District de l'Outaouais, assises d'automne, 1849. 3 entrés. 3 jugés.

District de Dalhousie, assises d'automne, 1849. 48 entrés. 35 jugés. 13 retirés.

District de Bathurst, assises d'automne, 1849. 7 entrés. 5 jugés. 2 retirés.

Sur tous les dossiers entrés et retirés, 5s. d'honoraires sont accordés; sur chaque dossier jugé, £1. Les honoraires du greffier des assises varient beaucoup dans différents districts, suivant qu'ils se trouvent à l'intérieur ou sur la frontière, et la moyenne de ses dépenses est de £30 à £35 par circuit, ce qui, ajouté à environ 15 pour cent sur le total des dettes non payées, et à déduire du revenu brut, indiquera le revenu actuel du greffier des assises pour son temps et son trouble lorsqu'il va en circuit.

T. A. McLEAN,
Greffier des assises.

RUE KING, OUEST,
13 juillet 1850.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un tableau du nombre des dossiers entrés par moi pendant l'année 1849, comme greffier des assises de l'honorable M. le juge Sullivan, ensemble avec mes honoraires sur iceux.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. HEYDEN.

L'honorable
M. le secrétaire LESLIE,
etc., etc., etc.

Appendice (U.U.)

8 août.

Tableau du nombre des dossiers entrés par le greffier des assises de M. l'honorable juge Sullivan, greffier des assises, pendant l'année 1849, avec le montant de ses honoraires sur iceux.

VILLES.	No. des dossiers entrés.	No. des dossiers jugés.	Honoraires.	
			£	s. d.
Brockville.....	38	22	26	0 0
Woodstock.....	46	39	40	15 0
Simcoe.....	17	20	21	15 0
Goderich.....	15	14	14	5 0
	126	95	£103	15 0
Morts—non payés.....			2	0 0
Dépenses à déduire.....			£101	15 0
			26	16 1
			£74	18 1

L. HEYDEN,
Greffier des assises.

Toronto, 13 juillet 1850.

CORNWALL, 22 juin 1850.

Cher monsieur,

J'ai besoin du rapport de vos honoraires dans la cour de district, pendant l'année 1849, pour l'envoyer par la malle de ce soir.

GEO. S. JARVIS,
Juge, C. C.

GEO. ANDERSON, écuyer,
Greffier de la cour de comté.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre circulaire du 1er courant; et, suivant la demande de vous transmettre les informations qui suivent sur mon emploi de greffier des cours de comté, des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, seul emploi que je remplis sous le gouvernement.

Mes émoluments consistent tous en honoraires; et après mûre considération, j'en ai estimé le montant brut à environ £90 courant, pour l'année 1849.

J'occupe, comme bureau, une chambre dans le palais de justice; et les comtés unis me fournissent gratuitement mon bois de chauffage. Il n'y a aucune déduction à faire sur mes émoluments, excepté une minime somme pour la papeterie et les blancs imprimés, qui peut se monter à environ £2 10s. Je n'ai ni député, ni assistant, ni commis. Ces informations paraîtront, je l'espère, suffisamment claires et satisfaisantes.

J'ai l'honneur,
etc., etc., etc.

(Signé,) GEO. ANDERSON

WALTER C. CROFTON, écuyer,
etc., etc., etc.

Appendice
(U.U.)

8 août.

Tableau des affaires transigées dans la cour de district
du district de l'Est, pendant l'année 1849 :—

Nombre des writs de capias, émanés.....	238
do des writs de subpoena.....	17
do des verdicts rendus.....	50
do des jugements entrés.....	145

GEO. S. JARVIS,
Juge.

Cornwall, 22 juin 1850.

Comtés unis de Stor-
mont, Dundas et
Glengarry. }

EN BANQUEROUTE.

Tableau des honoraires du greffier des banqueroutes
dans les dits comtés, pour l'année 1849 :—

	£	s.	d.
Assemblées—3, à 15s.....	2	5	0
Ordres—3, à 1s. 3d.....	0	3	9
Dépôt des papiers—9, à 4d.....	0	3	0
Subpoena—1, à 1s. 3d.....	0	1	3
	£2	13	0

Je certifie que ce qui précède est un tableau fidèle
des honoraires par moi reçus, comme greffier des
banqueroutes, pendant l'année 1849.

CHAS. POOL,
Greffier.

COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL.

Tableau de tous les writs émanés, verdicts rendus, et
jugements entrés, dans le ci-devant district des
Outaouais, pendant l'année 1849, et des hono-
raires du greffier de la cour, pendant la même
période—savoir :—

Writs émanés.....	46
Verdicts rendus.....	8
Jugements entrés.....	26

Honoraires du greffier, £33 10 1

Les honoraires des banqueroutes ont été payés à
une autre personne, car je ne remplissais pas la charge
de greffier de la cour des banqueroutes. Le greffier
de la cour des banqueroutes ne m'a payé aucun hono-
raire pendant l'année 1849.

J. W. MARSTON,
Greffier de la cour de comté.

L'ORIGINAL, 22 juin 1850.

J'ai examiné le tableau ci-dessus, et l'ai trouvé
correct.

PETER FRIEL,
Juge de la cour de comté,
Des comtés unis de Prescott et Russel.

L'ORIGINAL, 24 juin 1850.

Appendice
(U.U.)

8 août.

Monsieur,

J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de
son excellence, le tableau demandé dans votre lettre
du 17 courant.

M. Reed est greffier de la cour des banqueroutes
des comtés unis de Prescott et Russell ; et il a, je
crois, transmis régulièrement son rapport comme tel.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

PETER FRIEL,
Juge.

L'honorable J. LESLIE,
Secrétaire provincial.

Bytown, 24 juin 1850.

Monsieur,

En obéissance à votre lettre du 17 courant, j'ai
l'honneur de faire rapport, pour l'information de son
excellence le gouverneur-général, que pendant l'année
1849, le greffier de la cour de comté de ce comté a
fait émané 278 writs *ca. res.*,—35 verdicts ont été
entrés en cour, et 95 jugements ont été entrés.

Je regrette, cependant, d'avoir à déclarer qu'il m'est
impossible de dire quels ont été les émoluments du
greffier pendant cette période, car il vient justement
d'être nommé un nouveau greffier, et je ne peux trou-
ver aucun livre dans le bureau, d'après lequel je
puisse constater le montant des honoraires pour les
différents services rendus.

Je prendrai aussi la liberté de joindre, pour l'infor-
mation de son excellence, une liste des writs, verdicts
et jugements des années 1847 et 1848 : elle fera voir
que pendant ses deux années il a été fait plus d'af-
faires que pendant la dernière année.

Je trouve qu'en 1847, il a été émané 457 writs de
ca. res. ; il a été entré 177 jugements, et rendu 70
verdicts. Pendant 1848, il a été émané 360 writs de
ca. res. ; il a été entré 176 jugements, et rendu ?
verdicts.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

CHR. ARMSTRONG,
Juge de la cour de comté,
Comté de Carleton.

L'honorable
JAMES LESLIE,
Secrétaire.

Pertu, 26 juin 1850.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre
du 17 courant, demandant un tableau des writs éma-
nés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans
la cour de comté du ci-devant district de Bathurst,
pendant l'année 1849 ; ainsi que des émoluments re-
çus par le greffier de la dite cour, y compris ses
honoraires dans les banqueroutes, pendant la même

Appendice période. Je prends maintenant la liberté d'inclure le tableau du greffier qui est comme suit:—

8 août.

Writs émanés.....	212
Verdicts rendus.....	24
Jugements entrés.....	112
Honoraires de C. H. Sache, comme greffier de la cour de comté,....	£84 19 9
Honoraires de John McKay, comme greffier de la cour de banqueroute.	11 8 11½
	£96 8 11½

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

JOHN G. MALLOCH,
Juge, C. C., L. et R.

A l'honorable
J. LESLIE, Secrétaire,
Toronto.

DISTRICT DE BATHURST.

Rapport des honoraires reçus du greffier de la cour de banqueroute, pendant l'année 1849:—

Montant des honoraire reçus.....£11 8 11½

JOHN MCKAY,
Greffier, C. B.

Tableau des writs émanés, verdicts rendus, et jugements entrés dans la cour du district de Bathurst, entre le 1er jour de janvier et le 31 déc. 1849, ces deux jours inclus;—ainsi que du montant des honoraire reçus par le greffier de la cour de district, pendant la même période.

No. dos writs émanés.	No. des verdicts rendus.	No. des jugements entrés.	Montant des honoraires reçus par le greffier.		
			£	s.	d.
212	24	112	£84	19	9

C. H. SACHE,
C. C. C., L. et R.

BROCKVILLE, 29 juin 1850.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 17 courant, le 20 courant, dans laquelle vous me requérez de transmettre un tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans la cour de district, pendant l'année 1849, ainsi que des émoluments reçus par le greffier, y compris les honoraires sur les banqueroutes pendant la même période. Aussitôt après la réception de votre lettre, je me rendis chez le greffier pour obtenir les informations nécessaires, mais je n'ai pu réussir à les avoir avant cet après-midi. J'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ce tableau.

Tableau des writs émis, etc., et émoluments reçus par le greffier, pendant l'année 1849:—

8 août.

166 Writs de sommation.
21 Subpœnas.
24 Verdicts.
101 Jugements.
92 Writs d'exécution:
£73 12s. 4d., émoluments du greffier.

Il n'y a rien d'inclus pour les banqueroutes, car il n'est pas le greffier de cette cour. W. H. Ellerbeck est le greffier.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

GEO. MALLOCH,
Juge de la cour de comté,
Comtés de Leeds et Grenville.

A l'honorable J. LESLIE,
Secrétaire,
Toronto.

KINGSTON, 28 juin 1850.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 17 courant, que j'ai reçue à mon retour du circuit, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés, dans la cour de circuit du ci-devant district de Midland, pendant l'année 1849, avec le montant des honoraires reçus par le greffier de cette cour, pendant la même période. La charge de greffier de la cour des banqueroutes n'a jamais été remplie par M. Pringle.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

STAFFANA F. KIRPATRICK,

A l'honorable
J. LESLIE,
etc., etc., etc.

Tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans la cour de district du ci-devant district de Midland, pendant l'année 1849, avec les émoluments reçus par le greffier pendant la même période:—

Writs de <i>Capias ad Respondendum</i> ou sommations émanées.....	470
Verdicts rendus.....	77
Jugements entrés.....	333
Exécutions.....	479
Subpœnas.....	63

Honoraires du greffier,—Montant brut...£261 16 9

A. PRINGLE,
Greffier de C. C.
de U. C. de F. L. et A.

Appendice
(U.U.)

8 août.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans la cour de district en 1849; ainsi que le montant des honoraires que j'ai reçus pendant la même période. Je prends aussi la liberté de dire que je n'ai reçu aucun ordre du gouvernement à cet égard, autre que celui à moi transmis par M. Crofton, du département de l'inspecteur général; et j'envoie ce tableau deux jours après en avoir reçu l'ordre.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

W. H. PONTON,
Greffier de la cour de comté,
Comté de Hastings.

A l'honorable

J. LESLIE,
Secrétaire provincial.

Tableau indiquant le nombre des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés, dans la cour de district, du district de Victoria, pendant l'année 1849; avec le montant des honoraires reçus par le greffier des cours de district et de banqueroute, pendant la même période.

Nombre de writs émanés.	Nombre de verdicts rendus.	Nombre des jugements entrés.	MONTANT DES HONORAIRES DU			
			£	s.	d.	
362	46	294	Greffier de la cour de district.	206	1	8
			Greffier de la cour des banq.	10	0	0
			£	216	1	8

W. H. PONTON,
Greffier de la cour de district.

PICTON, comté du Prince-Edouard,
27 juin 1850.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 courant, demandant un tableau des writs émanés, des verdicts rendus, et des jugements entrés, dans la cour de district du ci-devant district du Prince-Edouard, pendant l'année 1849; ainsi que des émoluments reçus par le greffier de la dite cour, y compris les honoraires sur les banqueroutes pour la même année.

J'ai compilé ce tableau sur les livres du greffier, et je crois qu'il contient toutes les informations requises. Un tableau détaillé a déjà été fourni par le greffier

au trésorier, et je vais le prier de vous la transmettre sans délai.

Appendice
(U.U.)

8 août.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

D. L. FAIRFIELD,
Juge, C. C.,
Comté du Prince-Edouard.

A l'honorable

J. LESLIE,
Secrétaire.

Tableau du nombre des writs émanés, des verdicts rendus, et des jugements entrés dans la cour de district ou ci-devant district du Prince-Edouard, pendant l'année 1849:

Writs de <i>ca. re.</i>	159
do de sommations.....	110
do de subpoena.....	21
do de <i>fi. fa.</i>	172
do de <i>ca. sa.</i>	4
Jugements entrés, interlocutoires et finals.....	196
Verdicts rendus.....	16

Honoraires reçus par le greffier de la cour district, pendant l'année 1849.....	£128	5	8
4 Rapports, à 20s. chaque.....	4	0	0
	£132	5	8

Dans la cour des banqueroutes et des débiteurs insolubles:—

Honoraires.....	£1	0	0
Rapport semi annuel....	0	10	0
	£1	10	0
	£133	15	0

D. L. FAIRFIELD,
Juge de comté.

PICTON, 27 juin 1850.

PETERBORO', 21 juin 1850.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 courant, et de vous transmettre ci-inclus les tableaux demandés.

Je suis, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur;

G. B. HALL,
J. C. C.

A l'honorable J. LESLIE,
etc., etc., etc.

Appendice
(U.U.)
8 août.

Tableau du nombre des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés, dans la cour de district du ci-devant district de Colborne, pendant l'année 1849; et des émoluments reçus par le greffier de la dite cour, y compris les honoraires dans les banqueroutes, pour la même année.

Writs de sommation, ou <i>ca. re.</i>	230
Verdicts rendus.....	40
Jugements entrés.....	162

Émoluments du greffier:—

Cour de district.....	£123	14	7
Banqueroutes	4	10	6
	£128	5	1

COBourg, 27 juin 1850.

Tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans la cour de district du district de Newcastle, pendant l'année 1849; et des émoluments reçus par le greffier de la dite cour (y compris ses honoraires dans les banqueroutes) pour la même année.

Nombre des writs de <i>Capias respondendum</i> ou de sommations.....	1045
“ “ “ <i>satisfaciendum</i>	30
“ “ <i>Fieri facias</i>	644
“ “ Saisie.....	1
“ “ <i>Fieri facias</i>	83
“ Verdicts entrés	83
“ Jugements entrés.....	462

Montant total des honoraires reçus par le greffier de la cour de comté, pendant l'année..... £454 19 0

do do comme greffier des banqueroutes 46 5 4

£501 5 4

R. V. CHATTERTON,
J. C. C.

G. M. BOSWELL,
Juge.

COBourg, 27 juin 1850.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à votre demande, le tableau ci-annexé.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. M. BOSWELL,
J. C. C.

L'honorable
J. LESLIE, Secrétaire,
Toronto.
etc., etc., etc.

BRUCE, 24 juin 1850.

Appendice
(U.U.)
8 août.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le tableau demandé par votre lettre du 17 courant.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. R. GOWAN.

L'honorable
J. LESLIE,
Secrétaire provincial.

Tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans la cour de district du ci-devant district de Simcoe, pendant l'année 1849:—

Writs de sommations et de <i>capias</i> émanés.....	109
“ <i>subpœna</i>	13
“ <i>Fieri facias</i>	61
Verdicts rendus.....	17
Jugements entrés.....	53

Les émoluments du greffier de la cour, y compris ses honoraires dans les banqueroutes, pendant l'année 1849, se montent à £63 Gs. 9d.

JAS. R. GOWAN,
Juge,
Comté de Simcoe.

Bureau du greffier, cour de comté,
TORONTO, 13 juillet 1850.

Monsieur,
Le juge de la cour de comté m'ayant remis, comme à l'officier auquel il appartient, vos lettres du 17 ultimo, et du 4 juillet courant, cette dernière ayant été reçue hier, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le tableau que vous demandez.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

WALTER M'KENZIE.

L'honorable
J. LESLIE, Secrétaire,
etc., etc., etc.

Tableau tel que requis du greffier de comté du comté de York, pour l'année expirée le 31 décembre 1849:—

No. de writs de sommations, etc. émanés en 1849	1705
do writs d'exécution.....	907
do verdicts rendus.....	180
do do sur des writs de procès et d'enquête	50
do jugements entrés.....	585

Émoluments du greffier.....	£575	0	0
do honoraires dans la cour de banqueroute.....	78	3	7

WALTER M'KENZIE,
Greffier.

Appendice (U.U.)
8 août.

Le tableau qui suit exposera la fluctuation des affaires dans les cours; le nombre des procès en 1849 a été néanmoins extraordinairement élevé:—

	Pour les six	Pour les six	Derniers
	mois expirant le 30 juin 1849.	mois expirant le 30 juin 1850.	six mois de 1850.
No. des writs de sommation..	1079	615	463
No. des writs d'exécution.	494	307	187

Les honoraires dans les banqueroutes diminuent rapidement; la recette du greffier pour les six mois expirés le 30 juin 1850, ne s'est montée qu'à £7 8s. 6d.

NIAGARA, 24 juin 1850

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en conformité de l'ordre du gouverneur-général, le tableau suivant, demandé par votre lettre du 17 courant, reçue pendant mon absence pour des devoirs d'office:—

Writs de <i>Capias ad respondendum</i> émis pendant l'année 1849.....	480
Writs d'exécution do	188
Verdicts rendus do	121
Jugements entrés do	167

Émoluments du greffier de la cour de district, pendant la même année, suivant sa réponse de ce jour....

Émoluments du greffier de la cour des banqueroutes par une autre personne £7 9 0

J'ai l'honneur d'être,
Votre très obéissant serviteur,

E. C. CAMPBELL,
Juge de la cour de comté,
L. H. et W.

L'honorable JAMES LESLIE,
Secrétaire,
Toronto.

GUELPH, 1er juillet 1850.

Monsieur,

En conformité de votre lettre du 17 juin dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre un tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés, dans la cour de district du ci-devant district de Wellington, pendant l'année 1849; ainsi que des émoluments reçus par le greffier de la dite cour, pendant la même période.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WM. D. POWELL,
J. C. C.

L'honorable
JAMES LESLIE,
Secrétaire.

COUR DE DISTRICT, DISTRICT DE WELLINGTON.

Appendice (U.U.)
8 août.

Writs émanés pendant l'année 1849.....	325
Verdicts rendus.....	28
Jugements entrés	93

Les émoluments du greffier de la ci-devant cour de district ont été de £89 5s. 6d.; comme greffier de la cour des banqueroutes, 11s. 4d.; et comme régistrateur des ventes, £1 11s. 3d.; faisant un total de £91 8s. 1d.,—moins les dépenses.

JOHN SMITH,
Greffier de la dite cour.
Guelph, 1er juillet 1850.

Tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans la cour de district du district de Brock, pendant l'année 1849, ainsi que des émoluments reçus par le greffier de la dite cour, (y compris ses honoraires dans les banqueroutes, pour la même année) en conformité de la demande de son excellence le gouverneur-général, en date du 17 juin 1850.

Writs émanés.	Jugements rendus.	Jugements entrés.	
		Définitifs.....	Interlocutoires.....
340	53	176	83
		Total.....	259

	£	s.	d.
Émoluments reçus par le greffier de la dite cour	224	10	3
Dans les banqueroutes.....	1	10	4
Total.....	£226	9	7

RICHARD FOQUETT,
Greffier de la cour de comté,
Comté d'Oxford,

WOODSTOCK, 22 juin 1850.

Monsieur,

En obéissance à l'ordre de son excellence le gouverneur-général, contenu dans votre lettre du 17 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans la cour de district du ci-devant district de Brock, pendant l'année 1849, ainsi que des émoluments reçus par le greffier de la dite cour, y compris ses honoraires dans les banqueroutes pour la même année.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. S. M'QUEEN,
Juge de la cour de comté,
Oxford.

L'honorable J. LESLIE,
Secrétaire provincial,
Toronto.

Appendice (U.U.)

COMTÉ DE NORFOLK, 1850.

Nombre de writs émanés de la cour de comté, pendant 1849 :

Writs de sommation.....132
 Writs de ca. re., cautionnaires..... 12
 Writs de subpoena..... 8
 Nombre de verdicts rendus dans la dite cour.... 7
 Nombre de jugements entrés dans la dite cour... 88

Montant des émoluments reçus par le greffier de la dite cour, y compris ses honoraires dans les banqueroutes, pour 1849 £63 15 0

WM. M. WILSON,
C., C. C.

Bureau de la Cour de Comté,
Simcoe, 20 juin 1850.

SIMCOE, 22 juin 1850.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un tableau des affaires transigées dans la cour de comté de ce comté, pendant l'année 1849, tel que demandé par votre lettre du 17 courant.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WILLIAM SALMON,
Juge, C. C.,
Comté de Norfolk.

A l'honorable J. LESLIE,
etc., etc., etc.,
Toronto.

Tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés, dans la cour de district du ci-devant district de London, pendant l'année 1849 ; en conformité d'une réquisition du secrétaire provincial adressée au juge de la cour de comté du comté de Middlesex, datée, bureau du secrétaire, Toronto, 17 juin 1850:—

Appendice (U.U.)

8 août.

Nombre de writs émis pendant la période ci-dessus..... 366
 " de verdicts rendus..... 70
 " de jugements entrés..... 203

Je, John B. Askin, greffier de la cour de comté du comté de Middlesex, déclare solennellement et sincèrement que le tableau ci-dessus contient un état juste et exact des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans la cour de district du ci-devant district de London, pendant l'année 1849, tel que dit ci-dessus, au meilleur de mon jugement et de ma croyance ; et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie.

JOHN B. ASKIN,
C., C. C. M.

Déclaré et signé devant moi, à London, dans le comté de Middlesex, ce 28e jour de juin 1850.

LIONEL RIDOUT,
J. P.

Je certifie avoir examiné le tableau ci-dessus, et je crois qu'il est correct.

JAMES E. SMALL,
Juge, Comté de Middlesex.

(Copie.)—Compte du fonds des honoraires de la cour de banqueroute du district de London, du 1er janvier au 30 mars, 1849.

Date.	PARTIES.	Montant des honoraires du juge.			Commiss-ion de la banquer. émise.			Séances et commis-sion.			Serments et affidavit devant le juge.			Serment et affidavit pour se procurer la sommat.			Sommat-ion.			Montant total.				
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.		
1849.																								
1 janvier.	Timothy S. Treadwell, affidavit de cautionnement, 5s.....																					0	16	4
	Certificat, 10s.....																							
	Transmission de 4 papiers, 1s. 4d..																					0	1	3
28 fév...	Samuel S. Pomroy, transmission de quatre papiers, 1s. 4d.....																					0	1	3
	Comparution, 5s.....																					0	1	11
	Samuel S. Pomroy, transmission de deux papiers, 8d.....																					0	1	11
	Moins.—Dédait pour le tableau.....																					£1	5	10
																						0	10	0

Payé à John Harris, écr., trésorier, district de London, le 3 mai 1849, 15s. 10d.

JOHN B. ASKIN.

Tableau des émoluments, par voie d'honoraires, reçus par moi, John B. Askin, dans l'emploi de greffier de la cour de district du comté de Middlesex, pendant l'année 1849:—

Montant reçu par voie d'honoraires..£147 11 5
 Allocation,—point..... 0 0 0
 Salaire,—point..... 0 0 0

Porté ci-contre.....£147 11 5

Rapporté ci-haut.....£147 11 5
 Dédutions de toutes sortes—pour frais du bureau, en paiement de députés, assistants ou commis ; ainsi que pour livres, blancs imprimés et papeterie. £55 0 0

£92 11 5

JOHN B. ASKIN,
Greffier, cour de Comté,
Comté de Middlesex.

Appendice
(U.U.)

8 août.

Monsieur,

Conformément à votre demande, pour l'information de son excellence, d'un tableau des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements émanés dans la cour de district du ci-devant district de Huron, pendant l'année 1849; ainsi que des émoluments reçus par le greffier de la dite cour, y compris ses honoraires dans les affaires de banqueroute pour la même année; j'ai l'honneur de vous transmettre le tableau ci-inclus, que j'ai obtenu du greffier de la cour. Je dois faire remarquer qu'il a été impossible de donner un état complet des honoraires du greffier, pour l'année 1849, par suite de la perte ou la destruction par le ci-devant greffier, depuis sa démission de son emploi, de ses livres d'honoraires; mais les cinq mois d'honoraires ci-inscrits sont un bon terme moyen du montant de ses honoraires, pour cinq mois de cette année, quoique les affaires de la cour augmentent rapidement.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
ARTHUR ACLAND.

ARTHUR ACLAND.

ARTHUR ACLAND.

DANS LA COUR DU DISTRICT DE HURON, POUR 1849. Appendice

(U.U.)

8 août.

Writs de ca. re. et sommations émises..... 196
Verdicts rendus..... 38
Jugements entrés..... 121

Montant des honoraires du greffier, depuis le 1er août, jusqu'au 31 décembre; y compris les honoraires du député registraire.. £46 12 3

Le tableau ci-dessus m'a été transmis par le greffier des cours de comté.

ARTHUR ACLAND,
J., C. C.

Tableau des affaires faites dans la cour du district de l'Ouest, pendant l'année 1849.

Writs de ca. re. émis.	Writs de sommations émis.	Subpœnas émis.	Writs de saisie émis.	Writs de ca. sa. émis.	Writs de sc. fa. émis.	Writs de Replevin émis.	Writs de fi. fa. émis.	Jugements entrés.	Verdicts rendus.	Honoraires d'office ou émoluments du greffier.		
										£	s.	d.
103	61	41	16	8	2	2	131	104	22	£86	7	2

C. A. CHEWETT,
Juge, C. C.

Sandwich, 27 juin 1850.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, datée le 5 de juin dernier, priant son excellence de faire mettre devant la chambre
" Un rapport des noms des messieurs qui ont été employés comme conseils de la Reine, ou
" conseils de la couronne en cette province, depuis l'union des provinces, et les diverses
" sommes à eux payées pour leurs services, et des noms des officiers de la couronne et conseils
" de la couronne qui ont suivi les circuits depuis ce temps."

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Toronto, 8 août 1850.

Appendice (V.V.)
8 août.

RAPPORT des NOMS MESSIEURS qui ont été employés comme CONSEILS de la REINE, ou CONSEILS de la COURONNE en cette PROVINCE, depuis l'UNION des PROVINCES, et les diverses sommes à eux payées pour leurs services; et des NOMS des OFFICIERS de la COURONNE et CONSEILS de la COURONNE qui ont suivi les CIRCUITS depuis ce temps, préparé en conformité d'une adresse de l'honorable assemblée législative, datée le 5 juin 1850.

NOMS DU CONSEIL DE LA REINE OU DU CONSEIL DE LA COURONNE, EMPLOYÉ.	MONTANT PAYÉ A CHACUN D'EUX POUR SERVICES PENDANT LES ANNÉES												TOTAL, COURANT.											
	1841.		1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.		1848.		1849.		£	s.	d.			
	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.				£	s.	d.
CANADA-OUEST.																								
J. S. Cartwright, conseil de la Reine.....	183	10	0	218	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Geo. M. Boswell, do.....	102	10	0	196	0	0	170	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
John Prince, do.....	218	10	0	320	0	0	273	3	10	0	208	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
W. H. Draper, do.....	99	0	0	203	10	0	731	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Henry Sherwood, do.....	0	0	0	137	0	0	492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Henry J. Boulton, do.....	0	0	0	178	0	0	0	0	0	0	331	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Wm. H. Blake, do.....	0	0	0	0	0	0	6	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Thos. M. Radenhurst, conseil de la Reine.....	0	0	0	311	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
James Smith, conseil pour la couronne.....	0	0	0	114	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Wm. Noman, do.....	0	0	0	98	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sir A. N. MacNab, conseil de la Reine.....	0	0	0	0	0	0	423	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Secker Brough, conseil pour la couronne.....	0	0	0	144	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Adam J. Ferguson, do.....	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Geo. S. Jarvis, do.....	0	0	0	34	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Rolland McDonald, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
R. E. Burn, do.....	0	0	0	147	11	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
David L. Fairfield, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Thomas Kirkpatrick, conseil de la Reine.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
J. H. Cameron, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
S. B. Harrison, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Henry Smith, jun., do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
James Duggan, conseil de la couronne.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Geo. A. Philpotts, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Edmund Murray, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Geo. McDonnell, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
R. F. Steele, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
W. F. Fitzgerald, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
W. F. Fitzgerald, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
F. F. Carruthers, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
James E. Small, conseil de la Reine.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
W. B. Richards, conseil de la couronne.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
J. W. Gwynne, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Thomas Galt, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Skeffington Connor, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
L'honorable John Ross, conseil de Reine.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
G. B. Lyon, do.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
£	751	1	7	1253	0	0	2379	17	7	837	10	0	1292	10	6	592	5	0	1065	16	0	10605	17	11

Appendice (V.V.)
8 août.

Appendice (V.V.)
8 août.

Appendice (V.V.)
8 août.

RAPPORT des NOMS des MESSIEURS qui ont été employés comme CONSEILS de la REINE ou CONSEILS de la COURONNE dans cette PROVINCE, depuis l'UNION des PROVINCES, etc.—(Continuation.)

NOM DU CONSEIL DE LA REINE OU DU CONSEIL DE LA COURONNE EMPLOYÉ.	MONTANT PAYÉ A CHACUN D'EUX, POUR SERVICES PENDANT LES ANNÉES.												TOTAL COURANT.														
	1841.		1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.		1848.		1849.		£	s.	d.						
	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	s.				£	s.	d.			
CANADA-EST.																											
Alexander Buchanan, conseil de la Reine.....	322	0	0	0	8	479	16	8	898	13	11						
A. W. Cochrane, do.....	353	4	11	183	19	3	129	6	3	163	2	4						
P. Vézina, do.....	62	16	4	31	0	0						
Duncan Fisher, do.....	39	0	0						
Hon. F. W. Pringle, do.....	46	13	4	40	0	0	213	8	0	61	18	10						
Henry Driscoll, do.....						
F. A. Quesnel, do.....						
C. S. Cherrier, do.....						
F. B. Dumoulin, do.....						
J. J. Hallowell, conseil de la couronne.....	8	17	2						
W. C. Meredith, conseil de la Reine.....						
Dunbar Rose, conseil de la couronne.....						
Henry Stuart, do.....						
Henry Judah, do.....						
Edmund Short, do.....						
Canada-Est.....	793	11	9	1091	17	7	920	13	7	1181	16	0	416	6	8	330	10	0	536	2	6	328	6	8	7329	10	1
Canada-Ouest.....	751	1	7	1253	0	0	1853	17	3	2379	17	7	837	10	0	593	5	0	660	0	0	1085	16	0	10605	17	11
Total Province du Canada, courant.....	1544	13	4	3344	17	7	2774	10	10	3461	13	7	2567	15	4	922	15	0	1196	2	6	1414	2	6	17935	8	0

Note.—Ce département n'est pas informé quels sont les officiers de la couronne qui ont assisté chaque circuit depuis l'union—comme il n'y a pas eu de charges faites pour ces services, il n'y a eu aucun rapport dans le bureau de l'inspecteur-général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, 15 juin 1850.

JOS. CARY,
Député Inspecteur-Général.

RAPPORT des NOMS de divers OFFICIERS de la COURONNE qui ont assisté aux CIRCUITS, dans le HAUT-CANADA, depuis l'UNION des PROVINCES.

DISTRICT.				CIRCUITS.	NOMS.	
Ci-DEVANT DISTRICT DE GORE, 1840				Automne	W. H. Draper	Procureur-général.
do	do	do	1841	Printemps	J. E. Small	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood	do do
do	do	do	1842	Printemps	W. H. Draper	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood	Conseil de la couronne.
do	do	do	1843	Printemps	do	do do
do	do	do	do	Automne	H. J. Boulton	Conseil de la Reine.
do	do	do	1844	Printemps	H. Sherwood	do do
do	do	do	do	Automne	A. N. MacNab	Conseil de la couronne.
do	do	do	1845	Printemps	W. H. Draper	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood	Solliciteur-général.
do	do	do	1846	Printemps	J. H. Cameron	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	do do	Solliciteur-général.
do	do	do	1847	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1848	Printemps	W. H. Blake	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1849	Printemps	Skeffington Connor	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	J. E. Small	do do
do	do	do	1850	Printemps	J. W. Gwynne	do do
Ci-DEVANT DISTRICT DE LONDON, 1840				Automne	Robert E. Burns	Conseil de la couronne.
do	do	do	1841	Printemps	John Prince	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1842	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1843	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1844	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	Allan MacNab	Conseil de la Reine.
do	do	do	1845	Printemps	John Prince	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1846	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	S. B. Harrison	do do
do	do	do	1847	Printemps	John Prince	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1848	Printemps	Wm. Notman	do do
do	do	do	do	Automne	John Boss	Conseil de la couronne.
do	do	do	1849	Printemps	Jas. E. Small	do do
do	do	do	do	Automne	Skeffington Connor	do do
do	do	do	1850	Printemps	S. Brough	do do
Ci-DEVANT DISTRICT DE NIAGARA, 1840				Printemps	W. H. Draper	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	A. N. MacNab	Conseil de la Reine.
do	do	do	1841	Printemps	R. Baldwin	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	G. Boswell	Conseil de la Reine.
do	do	do	1842	Printemps	W. H. Draper	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	H. J. Boulton	Conseil de la Reine.
do	do	do	1843	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	Wm. Notman	do do
do	do	do	1844	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood	do do
do	do	do	1845	Printemps	A. MacNab	do do
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood	Solliciteur-général.
do	do	do	1846	Printemps	J. H. Cameron	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1847	Printemps	do do	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1848	Printemps	do do	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1849	Printemps	W. H. Blake	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	John Ross	Conseil de la couronne.
do	do	do	1850	Printemps	Wm. Notman	Pro Regina.
Ci-DEVANT DISTRICT DE BROCK, 1840				Automne	John Wilson	Pour la couronne.
do	do	do	1841	Printemps	R. E. Burns	do do
do	do	do	do	Automne	John Prince	Conseil de la couronne.
do	do	do	1842	Printemps	W. H. Draper	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	J. Crawford	Conseil de la couronne.
do	do	do	1843	Printemps	J. E. Small	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	H. J. Boulton	Conseil de la Reine.
do	do	do	1844	Printemps	H. Sherwood	do do
do	do	do	do	Automne	A. MacNab	do do
do	do	do	1845	Printemps	John Prince	do do
do	do	do	do	Automne	S. B. Harrison	do do
do	do	do	1846	do	F. Carruthers	Pour la couronne.
do	do	do	1847	do	J. E. Small	Conseil de la couronne.
do	do	do	1848	do	R. Martin	do do
do	do	do	1849	do	Jno. Gwynne	do do
do	do	do	1850	do		

Appendice (V.V.)

RAPPORT des NOMS des divers OFFICIERS de la COURONNE qui ont assisté aux CIRCUITS dans le HAUT-CANADA, etc.—(Continuation.)

Appendice (V.V.)

8 août.

8 août.

DISTRICT.				CIRCUIT.	NOMS.	
CI-DEVANT DISTRICT DE WELLINGTON, 1840....				Automne	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	1841....	Printemps	J. E. Small.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	G. Boswell.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1842....	Printemps	John Prince.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	A. G. Fergusson	do do
do	do	do	1843....	Printemps	John Prince.....	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1844....	Printemps	S. Brough.....	do do
do	do	do	do	Automne	A. G. Fergusson	do do
do	do	do	1845....	Printemps	A. MacNab.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1846....	do	Geo. Phillpotts	Pro Regina.
do	do	do	1847....	do	F. Carruthers.....	Pour la couronne.
do	do	do	1848....	do	W. Notman.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1849....	do	Pas de nom sur ces in-	dictements.
do	do	do	1850....	do	J. W. Gwynne.....	
CI-DEVANT DISTRICT DE L'OUEST, 1840.....				Automne	A. MacNab.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1841....	Printemps	R. E. Burns.....	do do
do	do	do	do	Automne	John Prince.....	do do
do	do	do	1842....	Printemps	do do	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	do do	Conseil de la couronne.
do	do	do	1843....	Printemps	do do	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1844....	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1845....	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1846....	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1847....	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1848....	Printemps	Wm. Notman.....	do do
do	do	do	do	Automne	John Ross.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1849....	Printemps	J. E. Small.....	do do
do	do	do	do	Automne	Skeffington Connor....	do do
do	do	do	1850....	Printemps	S. Brough.....	do do
CI-DEVANT DISTRICT DE HOME, 1840.....				Printemps	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	Robert Baldwin.....	Solliciteur-général.
do	do	do	1841....	Printemps	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1842....	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	Robert Baldwin.....	do do
do	do	do	1843....	Printemps	J. E. Small.....	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	W. H. Blake.....	Pour la couronne.
do	do	do	1844....	Printemps	W. H. Draper	Pro Regina.
do	do	do	do	Automne	do do	Procureur-général.
do	do	do	1845....	Printemps	R. E. Burns.....	Pour la couronne.
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood.....	Solliciteur-général.
do	do	do	1846....	Printemps	H. J. Boulton.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	W. H. Draper	Procureur-général.
do	do	do	1847....	Printemps	J. H. Cameron.....	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1848....	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	W. H. Blake.....	do do
do	do	do	1849....	Printemps	S. Connor	Pour la couronne.
do	do	do	do	Automne	do	do do
do	do	do	1850....	{ Printemps de jan- }	do	do do
do	do	do	do	vier		
do	do	do	do	Juin.....	A. Wilson.....	
CI-DEVANT DISTRICT DE TALBOT, 1840.....				Automne	Jno. Wilson.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1841....	Printemps	R. E. Burns.....	do do
do	do	do	do	Automne	Rien qui démontre.	
do	do	do	1842....	Printemps	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1843....	Printemps	J. E. Small.....	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	H. J. Boulton.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1844....	Printemps	H. Sherwood.....	do do
do	do	do	do	Automne	A. MacNab.....	Pour la couronne.
do	do	do	1845....	Printemps	H. J. Fitzgerald.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1846....	do	J. H. Cameron.....	do do
do	do	do	1847....	do	F. Carruthers.....	do do
do	do	do	1848....	do	J. E. Small.....	do do
do	do	do	1849....	do	R. Martin.....	do do
do	do	do	1850....	do	J. W. Gwynne.....	do do

Appendice
(V.V.)

RAPPORT des NOMS des divers OFFICIERS de la COURONNE qui ont assisté aux CIRCUITS dans le HAUT-CANADA, ETC.—(Continuation.)

Appendice
(V.V.)

8 août.

8 août.

DISTRICT.				CIRCUIT.	NOMS.	
CI-DEVANT DISTRICT DE MIDLAND, 1840.....				Automne	R. Baldwin	Solliciteur-général.
do	do	do	1841.....	Printemps	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	John S. Cartwright...	Conseil de la Reine.
do	do	do	1842.....	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	1843.....	Printemps	R. Baldwin.....	do do
do	do	do	do	Automne	J. E. Small.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1844.....	Printemps	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	T. Kirkpatrick.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1845.....	Printemps	H. Sherwood.....	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	1846.....	Printemps	T. Kirkpatrick.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	1847.....	Printemps	do do	do do
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood.....	do do
do	do	do	1848.....	Printemps	J. E. Small.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	W. B. Richards.....	Pour la couronne.
do	do	do	1849.....	Printemps	J. E. Small.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	Jno. S. MacDonald	Pour la Reine.
do	do	do	1850.....	Printemps	A. Campbell.....	do do
CI-DEVANT DISTRICT DE VICTORIA, 1840.....				R. Baldwin.....	Solliciteur-général.
do	do	do	1841.....	Printemps	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	Rien qui démontre.....	
do	do	do	1842.....	Printemps	John S. Cartwright.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	H. J. Boulton.....	do do
do	do	do	1843.....	Printemps	J. E. Small.....	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	John Ross.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1844.....	Printemps	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	John Crawford.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1845.....	Printemps	H. Sherwood.....	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	1846.....	Printemps	E. Murney.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	do	do do
do	do	do	1847.....	Printemps	H. J. Boulton.....	
do	do	do	do	Automne	Henry Smith.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1848.....	Printemps	Wm. H. Blake.....	Solliciteur-général.
do	do	do	do	Automne	T. M. Radenhurst.....	Pour la couronne.
do	do	do	1849.....	Printemps	John Ross.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	John Gwynne.....	do do
do	do	do	1850.....	R. Mackenzie.....	do do
CI-DEVANT DISTRICT DE BATHURST, 1840.....				Printemps	H. Sherwood.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	1841.....	Printemps	J. S. Cartwright.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	J. Boyert.....	do do
do	do	do	1842.....	Printemps	G. Boswell.....	do do
do	do	do	do	Automne	T. Radenhurst.....	do do
do	do	do	1843.....	Printemps	do	do do
do	do	do	do	Automne	do	do do
do	do	do	1844.....	Printemps	Allan N. MacNab.....	
do	do	do	do	Automne	S. Brough.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	1845.....	Printemps	W. H. Draper.....	Procureur-général.
do	do	do	do	Automne	T. Kirkpatrick.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1846.....	Printemps	S. Kirkpatrick.....	Pour la couronne.
do	do	do	do	Automne	Henry Smith, jun.....	Pro Regina.
do	do	do	1847.....	Printemps	do do	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1848.....	Printemps	John Ross.....	Conseil de la couronne.
do	do	do	do	Automne	Wm. Notman.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1849.....	Printemps	T. Radenhurst.....	do do
do	do	do	do	Automne	Point de rapport.....	
do	do	do	1850.....	Printemps	J. S. Macdonald.....	Solliciteur-général.
CI-DEVANT DISTRICT DE HURON, 1840.....					
do	do	do	1841.....	Printemps		
do	do	do	do	Automne		
do	do	do	1842.....	Printemps	John Prince.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	John W. Gwynne.....	Pour la couronne.
do	do	do	1843.....	Printemps	John Prince.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	do	Automne	do do	do do
do	do	do	1844.....	Printemps	Secker Brough.....	Pour la couronne.
do	do	do	do	Automne	John Prince.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1845.....	Printemps	Pas d'affaires.....	
do	do	do	1846.....	do	John Prince.....	Conseil de la Reine.
do	do	do	1847.....	do	F. Carruthers.....	Pour la couronne.
do	do	do	1848.....	do	W. Notman.....	Agissant cons. de la R.
do	do	do	1849.....	do	Pas d'affaires.....	
do	do	do	1850.....	S. Brough.....	Pour la couronne.

RAPPORT des NOMS des divers OFFICIERS de la COURONNE, qui ont assisté aux CIRCUITS dans le HAUT-CANADA, etc.—(Continuation.)

DISTRICT.				CIRCUIT.	NOMS.	
CI-DEVANT DISTRICT DE DALHOUSIE, 1840.						
do	do	do	1841	Printemps		
do	do	do	do	Automne		
do	do	do	1842	Printemps		
do	do	do	do	Automne	T. M. Radenhurst..... Pour la couronne.	
do	do	do	1843	Printemps	do do do do	
do	do	do	do	Automne	W. H. Blake..... do do	
do	do	do	1844	Printemps	A. N. MacNab..... do do	
do	do	do	do	Automne	G. S. Jarvis..... do do	
do	do	do	1845	Printemps	W. H. Draper..... Procureur-général.	
do	do	do	do	Automne	R. Macdonald..... Pour la couronne.	
do	do	do	1846	Printemps	T. Kirkpatrick..... do do	
do	do	do	do	Automne	Henry Smith..... Conseil de la couronne.	
do	do	do	1847	Printemps	W. H. Draper..... Procureur-général.	
do	do	do	do	Automne	H. Sherwood..... do do	
do	do	do	1848	Printemps	Wm. Richards..... Pour la couronne.	
do	do	do	do	Automne	Wm. Notman..... Pro Regina.	
do	do	do	1849	Printemps	G. B. Lyons..... Pour la couronne.	
do	do	do	do	Automne	John Ross..... do do	
do	do	do	1850		J. S. Macdonald..... Solliciteur-général.	
CI-DEVANT DISTRICT DE NEWCASTLE, 1840						
do	do	do	1841	Printemps	R. Baldwin.....	
do	do	do	do	Automne	W. H. Draper..... Procureur-général.	
do	do	do	1842	Printemps	do do do do	
do	do	do	do	Automne	G. Boswell..... Conseil de la Reine.	
do	do	do	1843	Printemps	do do do do	
do	do	do	do	Automne	do do do do	
do	do	do	1844	Printemps	do do do do	
do	do	do	do	Automne	do do do do	
do	do	do	1845	Printemps	H. Sherwood..... Solliciteur-général.	
do	do	do	do	Automne	G. Phillpotts..... Conseil de la couronne.	
do	do	do	1846	Printemps	do do do do	
do	do	do	do	Automne	H. J. Boulton..... Conseil de la Reine.	
do	do	do	1847	Printemps	do do do do	
do	do	do	do	Automne	do do do do	
do	do	do	1848	Printemps	Wm. H. Blake..... Solliciteur-général.	
do	do	do	do	Automne	J. E. Small..... Conseil de la Reine.	
do	do	do	1849	Printemps	John Ross..... Conseil de la couronne.	
do	do	do	do	Automne	John Gwynne.....	
do	do	do	1850	Printemps	Wm. Notman.....	
CI-DEVANT DISTRICT DE COLBORNE, 1842						
do	do	do	do	Printemps	G. S. Boulton..... Conseil de la couronne.	
do	do	do	do	Automne	G. Boswell..... Conseil de la Reine.	
do	do	do	1843	Printemps	do do do do	
do	do	do	do	Automne	Jos. Smith..... Pour la couronne.	
do	do	do	1844	Printemps	G. Boswell..... Conseil de la Reine.	
do	do	do	do	Automne	do do do do	
do	do	do	1845	Printemps	H. Sherwood..... Solliciteur-général.	
do	do	do	do	Automne	G. Phillpotts..... Pour la couronne.	
do	do	do	1846	do	J. H. Cameron..... Solliciteur-général.	
do	do	do	1847	do	H. J. Boulton.....	
do	do	do	1848	do	J. E. Small..... Conseil de la Reine.	
do	do	do	1849	do	J. S. Macdonald..... Pro Regina.	
do	do	do	1850		Wm. Notman..... Pour la couronne.	
CI-DEVANT DISTRICT DU PRINCE-EDOUARD, 1840.						
do	do	do	do	1841	Printemps	R. Baldwin..... Solliciteur-général.
do	do	do	do	do	Automne	W. H. Draper..... Procureur-général.
do	do	do	do	1842	Printemps	do do do do
do	do	do	do	do	Automne	John Stackwright.....
do	do	do	do	1843	Printemps	W. H. Draper..... Procureur-général.
do	do	do	do	do	Automne	R. Baldwin..... do do
do	do	do	do	1844	Printemps	J. E. Small..... Solliciteur-général.
do	do	do	do	do	Automne	W. H. Draper..... Procureur-général.
do	do	do	do	1845	Printemps	D. L. Fairfield.....
do	do	do	do	do	Automne	H. Sherwood..... Solliciteur-général.
do	do	do	do	1846	Printemps	E. Murney.....
do	do	do	do	do	Automne	Henry Smith.....
do	do	do	do	1847	do	do do do do
do	do	do	do	do	do	do do do do
do	do	do	do	1848	do	T. M. Radenhurst..... Pro Regina.
do	do	do	do	1849	do	J. W. Gwynne.....
do	do	do	do	1850		R. Mackenzie..... Pro Regina.
CI-DEVANT DISTRICT DE JOHNSTOWN, 1840						
do	do	do	do	Printemps	H. Sherwood..... Conseil de la Reine.	
do	do	do	do	Automne	do do do do	
do	do	do	1841	Printemps	J. C. Cartwright..... do do	
do	do	do	do	Automne	J. S. Cartwright..... do do	
do	do	do	1842	Printemps	do do do do	
do	do	do	do	Automne	do do do do	

Appendice
(V.V.)RAPPORT des NOMS des divers OFFICIERS de la COURONNE, qui ont assisté aux CIRCUITS
du HAUT-CANADA, ETC.—(Continuation.)Appendice
(V.V.)

8 août.

8 août.

DISTRICT.				CIRCUITS.		NOMS.	
CI-DEVANT DISTRICT DE JOHNSTOWN.—(Continué.)							
do	do	do	1843	Printemps.....	R. Baldwin.....	Procureur-général.	
do	do	do	do	Automne.....	G. Boswell.....	Conseil de la Reine.	
do	do	do	1844	Printemps.....	W. H. Draper.....	Pro Regina.	
do	do	do	do	Automne.....	S. Brough.....	Conseil de la Reine.	
do	do	do	1845	Printemps.....	W. H. Draper.....	Procureur-général.	
do	do	do	do	Automne.....	do do.....	do do	
do	do	do	1846	Printemps.....	R. F. Steele.....	Conseil de la Reine.	
do	do	do	do	Automne.....	W. H. Draper.....	Procureur-général.	
do	do	do	1847	Printemps.....	do do.....	do do	
do	do	do	do	Automne.....	Henry Sherwood.....	do do	
do	do	do	1848	Printemps.....	W. B. Richards.....	Pro Regina	
do	do	do	do	Automne.....	W. Notman.....	do do	
do	do	do	1849	Printemps.....	J. S. Macdonald.....	do do	
do	do	do	do	Automne.....	John Ross.....	do do	
do	do	do	1850	Printemps.....	W. B. Richards.....	do do	
CI-DEVANT DISTRICT DE SIMCOE, 1843							
do	do	do	1841	Printemps.....	Ne peut dire.		
do	do	do	do	Automne.....	S. Brough.		
do	do	do	1845	Printemps.....	Ne peut dire.		
do	do	do	do	Automne.....	R. Gowan.		
do	do	do	1846	do	H. Sherwood.....	Solliciteur-général.	
do	do	do	1847	do	John Duggan.		
do	do	do	1848	do	do do		
do	do	do	1849	do	Thos. Galt.		
do	do	do	1850	do	Thos. Ewart.....	Conseil de la couronne.	
CI-DEVANT DISTRICT DE L'OUTAOUAIS, 1840							
do	do	do	1841	Printemps.....	W. H. Draper.....	Procureur-général.	
do	do	do	do	Automne.....	Pas d'affaires.		
do	do	do	1842	Printemps.....	do do		
do	do	do	do	Automne.....	John Bogert.....	Conseil de la couronne.	
do	do	do	1843	Printemps.....	Pas d'affaires.		
do	do	do	do	Automne.....	do do		
do	do	do	1844	Printemps.....	W. H. Blake.....	Pour la couronne.	
do	do	do	do	Automne.....	Pas d'affaires.		
do	do	do	1845	Printemps.....	do do		
do	do	do	do	Automne.....	W. H. Draper		
do	do	do	1846	do	Pas d'affaires.		
do	do	do	1847	do	Henry Smith.		
do	do	do	1848	do	Pas d'affaires.		
do	do	do	1849	do	Wm. Notman.		
do	do	do	1850	do	Wm. McKenzie....	Conseil de la couronne.	
CI-DEVANT DISTRICT DE L'EST, 1840							
do	do	do	1841	Printemps.....	W. H. Draper.....	Procureur-général.	
do	do	do	do	Automne.....	John S. Cartwright.		
do	do	do	1842	Printemps.....	do do		
do	do	do	do	Automne.....	G. Boswell.....	Conseil de la Reine.	
do	do	do	1843	Printemps.....	W. H. Draper.		
do	do	do	do	Automne.....	T. M. Radenhurst.		
do	do	do	1844	Printemps.....	W. H. Blake.....	Pour la couronne.	
do	do	do	do	Automne.....	A. MacNab.....	do do	
do	do	do	1845	Printemps.....	S. Brough.		
do	do	do	do	Automne.....	Pas d'affaires.		
do	do	do	1846	Printemps.....	Jas. Kirkpatrick.		
do	do	do	do	Automne.....	Geo. McDonald....	Pour la Reine.	
do	do	do	1847	Printemps.....	John H. Cameron...	Solliciteur-général.	
do	do	do	do	Automne.....	W. H. Draper.....	Procureur-général.	
do	do	do	1848	Printemps.....	H. Sherwood.....	Solliciteur-général.	
do	do	do	do	Automne.....	John Ross.		
do	do	do	1849	Printemps.....	W. B. Richards.		
do	do	do	do	Automne.....	do do.....	Pro Regina.	
do	do	do	1850	Printemps.....	John S. Macdonald..	do do	
do	do	do	do	Automne.....	do do	Solliciteur-général.	

MÉMORANDUM.

Dans le Bas-Canada, il n'y a pas à strictement parler de "Circuits," dans lesquels les "Plaid de la couronne" sont jugés. Néanmoins, afin de constater autant que possible, jusqu'à quel point les officiers de la couronne ont aidé à conduire les affaires légales de la couronne, dans cette section de la province, des lettres ont été récemment adressées à plusieurs messieurs, demeurant dans la province, et qui ont occupé la charge de procureur-général du Bas-Canada, depuis l'union, pour leur demander de fournir ces renseignements. Les réponses des ces messieurs n'ont pas encore été reçues. Des circulaires ont été également adressées aux greffiers de la couronne pour les différents districts du Bas-Canada, pour les prier de fournir tous les renseignements sur ce point que les archives de leur bureau peuvent fournir.

J. LESLIE, Secrétaire.

R É P O N S E

A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE, en date du 23 juillet 1850, demandant "une copie du rapport ou des rapports sur le relevé de la rivière St. Maurice, fait conformément à l'adresse de la chambre d'assemblée du 23 juin 1847; ainsi que de tous les plans et cartes, et instructions y relatives."

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,
Toronto, 8 août 1850.

(Copie.)

INSTRUCTIONS à M. John Bignell, arpenteur provincial, pour l'arpentage et relevé de la rivière St. Maurice, depuis le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, située à l'embouchure de la rivière au Rat, jusqu'au poste appelé Ouémontaching, situé sur la rive est de la rivière St. Maurice, vis-à-vis la rivière Mataouin :—

MONSIEUR,

Le gouvernement ayant décidé de faire faire un relevé de la rivière St. Maurice pour faire suite au relevé exécuté par M. Hilarion Legendre, en vertu d'instructions de ce bureau, à commencer à l'embouchure de la rivière communément appelée la rivière au Rat, affluent du côté ouest de la rivière St. Maurice, où se trouve situé un poste de la compagnie de la Baie d'Hudson; de là en remontant la dite rivière jusqu'au poste appelé Ouémontaching. Je vous ai nommé pour exécuter ce relevé, et j'appelle votre attention aux instructions suivantes dressées pour votre gouverne.

Vous remonterez la rivière St. Maurice avec un parti de six hommes, y compris les chaîneurs, jusqu'au poste susdit de la rivière au Rat, où vous déterminerez la latitude et la variation de la boussole par des observations astronomiques; vous procéderez ensuite à relever, par des mesurages réels, la rivière St. Maurice, —déterminant les angles par le limbe de l'instrument, et notant la direction magnétique,—et en prenant un nombre suffisants de traits carrés pour vous permettre de tracer correctement les deux rives de la rivière sur votre plan, jusqu'à ce que vous soyez rendu au poste susdit de Ouémontaching, ou à l'embouchure de la rivière Mataouin.

Outre les informations ordinaires touchant la nature et la qualité du sol et des bois, l'élévation des côtes, et sur le courant et la nature du lit de la rivière que la saison vous permettra d'obtenir; vous noterez la position des défrichés et des bâtisses des habitants (*squatters*) et vous constaterez approximativement la superficie de leurs défrichés en prenant des traits carrés depuis vos stations sur la rivière jusqu'à leurs angles de profondeur. Vous constaterez aussi

le nombre des habitants (*squatters*), le nombre de personnes composant chaque famille (avec distinction des sexes), et vous en dresserez un rapport ainsi, que de l'étendue approximative des défrichés, indépendamment de votre livre d'opérations.

Vous vérifierez de temps en temps l'exactitude de votre arpentage par des observations astronomiques, lorsque vous pourrez le faire sans trop retarder vos opérations.

Au bout de chaque mille, vous plaquerez l'arbre le plus voisin sur les quatre faces, et y inscrirez le chiffre du mille; et vous noterez dans votre livre d'opération l'espèce et le diamètre de l'arbre, et sa distance de la fin du mille.

Lorsque cela sera praticable vous ferez dans la soirée le plan de l'arpentage du jour; vous noterez dans votre livre tous les sites à moulins, et vous les indiquerez sur votre plan.

Aussitôt que possible après avoir complété vos opérations sur le terrain, vous en enverrez un plan à ce département, sur l'échelle de quarante chaînes au pouce, indiquant la configuration naturelle du pays, les places à moulins, et leur position et l'étendue des défrichés et des bâtisses; également un livre d'opérations, journal, liste d'habitants (*squatters*), tel qu'exigé ci-dessus, et un rapport d'arpentage, accompagné de votre compte et états de paiement en duplicata.

Vous inscrirez dans votre livre d'opérations la date de toutes vos observations astronomiques. Votre paie sera de 16s. 6d. par jour; les chaîneurs auront 6s. 3d. Les bucheurs et autres engagés, 4s. 3d. chacun, y compris l'allouance accordée au lieu de rations.

Dans le cas où le temps serait trop sombre pour faire des observations astronomiques lorsque vous arriverez au point où doivent commencer vos opérations, vous n'attendrez pas le beau temps, mais vous commencerez votre arpentage; et constaterez le méridien astronomique le premier jour propice.

Et il est bien entendu qu'il ne sera pas fait d'avances ou de paiements pour le compte du service susdit,

Appendice
(W.W.)

jusqu'à ce que tout l'ouvrage soit terminé et les comptes approuvés.

8 août.

Donné sous mon seing, au bureau des terres de la couronne, Montréal, ce 15 mars 1847.

(Signé,) D. B. PAPINEAU.

Extrait du livre des instructions aux arpenteurs, 3 août 1850.—F. T. J.

Vraie copie.

JOS. BOUCHETTE.

(Copie.)

INSTRUCTIONS à M. John Bignell, arpenteur provincial, relativement à un relevé par angles de la rivière St. Maurice et de ses principaux affluents, au-delà du poste de Ouémontaching :—

MONSIEUR,

Le relevé de la rivière St. Maurice et de ses principales branches ayant été autorisé à la suite d'une adresse de l'assemblée législative, en date du 3 juin dernier, dans le but de constater la praticabilité d'en améliorer la navigation pour le transport des bois, et ouvrir aux établissements le territoire que cette rivière arrose; je vous ai nommé pour continuer l'arpentage que vous avez exécuté depuis la rivière au Rat jusqu'au poste de Ouémontaching, dont vous avez fait rapport à ce bureau, et pour faire un relevé par angles exacts de cette rivière, depuis le point où vous avez terminé vos dernières opérations jusqu'au point le plus élevé des eaux et aux lacs qui se trouvent aux sources du St. Maurice.

En conséquence, vous vous rendrez avec un parti d'hommes au poste de Ouémontaching, et ferez le relevé par angles, à partir du point où vous avez terminé vos dernières opérations, et en remontant la dite rivière jusqu'aux grands lacs à sa tête, et ensuite jusqu'à sa source à la hauteur des terres; vous en constaterez avec soin la latitude, et vous tracerez ensuite le portage jusqu'aux eaux de la Chamouchouan ou rivière Assouapoussan qui tombe dans le lac St. Jean. Vous releverez les cours d'eaux qui viennent du nord se jeter dans le courant principal, et vous remonterez la dite rivière ou un de ses affluents en allant du sud jusqu'à la hauteur des terres qui sépare les eaux du Saguenay et du St. Maurice de celles de la Baie d'Hudson, limite nord de la province; où vous planterez un poteau de cèdre équarri, avec l'inscription "Canada" du côté du sud et "territoire de la Baie d'Hudson," du côté nord; la latitude et la variation de la boussole, et de l'autre côté l'année et votre nom.

Vous ferez un relevé de ces lacs, indiquant la qualité du sol, l'espèce des bois, et la configuration du pays, et les différents cours d'eau qui se jettent dans cette rivière. En remontant la rivière St. Maurice vous remarquerez ses affluents des deux côtés, dont les principaux sont, la rivière du nord des Bostonais, la Ouindigo, la Kisikan, la Pisnay, la Kikandache, etc.,

sur la rive est: la Vermillion, la rivière Flaman, la rivière au Ruban et la rivière au Lait, sur la rive ouest; ces rivières se déchargeant dans la St. Maurice entre la rivière au Rat et les lacs à la tête de la rivière. Vous releverez les eaux supérieures et tracerez le portage qui conduit aux eaux qui coulent dans la direction opposée, savoir: les eaux du Saguenay à l'est, et les eaux de la rivière Gatineau et de la rivière du Lièvre à l'ouest; vous planterez des poteaux au bout de chaque mille dans le relevé du St. Maurice, et des poteaux à chaque mille en remontant les rivières tributaires; les poteaux milliaires sur le St. Maurice devant être numérotés comme faisant suite à ceux que vous avez plantés en faisant votre dernier relevé.

Appendice
(W.W.)

8 août.

Vous indiquerez dans votre livre d'opérations la largeur de la rivière, constatée trigonométriquement ou par traits quarrés, les chutes, rapides, le courant de la rivière, la profondeur générale de l'eau, les facilités ou les obstacles qui se trouvent pour la navigation de la rivière ou le flottage des bois; observez de quel côté sont les portages, et vous les releverez.

Quand le terrain se présentera sous un aspect favorable de l'un ou l'autre côté de la rivière que vous releverez, vous ferez des explorations jusqu'à cinq ou six milles en profondeur, afin de pouvoir faire un rapport plus précis sur l'adaptation du sol aux établissements.

Le relevé de la rivière depuis Ouémontaching en remontant jusqu'aux lacs, pourra faire dans l'automne, et le relevé des lacs sur la glace; vous procéderez ensuite à relever les cours d'eau tributaires en vous en revenant sur la glace; celles des rivières tributaires qui sont ordinairement libres durant l'hiver, devront être relevées à mesure que vous monterez.

Il vous sera accordé sept hommes, y compris les chaîneurs et le guide, avec la même paie et les mêmes allouances que dans vos instructions précédentes; votre premier chaîneur aura cinq chelins par jour, et les autres hommes de deux chelins et demi à trois chelins par jour, et un chelin et trois deniers pour chaque homme au lieu de rations. Aussi, un canot pour votre parti et vos provisions.

Votre paie et vos allouances seront les mêmes que celles qui vous sont accordées par vos dernières instructions, auxquelles vous vous conformerez relativement à vos rapports d'arpentage, comptes, etc.

Donné sous mon seing, à Montréal, ce 4 octobre 1847.

(Signé,) D. B. PAPINEAU.
C. T. C.

Extrait et résumé d'après le livre des instructions aux arpenteurs, 1er août 1850.—F. T. J.

Vraie copie.

JEAN LANGEVIN,
Pour le commissaire des T. de la C.

Appendice
(W.W.)

8 août.

RAPPORT ABREGÉ du relevé de la rivière St. Maurice et de ses affluents depuis Ouémontaching en remontant :

MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous informer que conformément aux instructions que j'ai reçues du bureau des terres de la couronne en octobre dernier, je me suis rendu avec un parti à Ouémontaching, où j'ai commencé des opérations ; j'ai remonté la rivière jusqu'aux grands lacs situés près de la hauteur des terres entre le Canada et le territoire de la Baie d'Hudson ; et j'ai trouvé les côtes de la rivière St. Maurice, sur la longueur de trente milles, généralement montueuses, et en plusieurs endroits rocheuses, et tout-à-fait impropres à la culture, ne produisant que des bouleaux blancs et des épinettes, et dans les vallées des petits cours d'eaux tributaires (où le sol est sablonneux,) des cyprès en abondance. En remontant la rivière, le terrain est moins montueux, et le sol est assez bon en quelques endroits, quoiqu'il ne soit pas assez riche pour engager à aller s'établir à une aussi grande distance. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir des sauvages les terres de l'intérieur sont meilleures ; la rivière est profonde et peu rapide. Il y a cependant plusieurs chutes entre le poste de Ouémontaching et celui de Kikendatch. Le terrain autour des grands lacs est généralement bas, produisant des pruches, bouleaux et cyprès rabougris ; qui sont indiqués avec soin dans mon livre d'opérations. Je suis ensuite revenu sur mes pas, et j'ai remonté la rivière du nord des Bostonais jusqu'à sa source, et pendant vingt-huit milles, j'ai trouvé de bonnes terres produisant du bois mêlé de frêne, cèdre, mérisier et érable, avec beaucoup de pins, qui augmentent en quantité jusqu'au bout des vingt-huit milles. La rivière a généralement deux chaînes de largeur, et contient assez d'eau pour flotter des billots, attendu qu'il n'y a pas d'embarras, excepté deux ou trois petites chutes de quelques pieds ; au-delà de ces vingt-huit milles, le sol est maigre, les arbres rabougris, principalement des bouleaux et des épinettes, — et la rivière est très rapide jusqu'à sa source.

J'ai ensuite construit des canots, et suis revenu aux Trois-Rivières pour des provisions, après avoir arpenté environ trois cents milles, opérations qui sont toutes constatées régulièrement dans mon livre.

Aussitôt que j'aurai amassé des provisions, j'ai l'intention de me rendre aux rivières Croche, Ice Chisel, Vermillion, et autres affluents principaux, où il y a d'immenses quantités de pins blancs et rouges, de la plus belle qualité, et qui peuvent être tirés à très peu de frais.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur

(Signé,) JOHN BIGNELL,
Arp. Prov.

Montréal, 11 mai 1848.

Vraie copie.

JEAN LANGEVIN,
Pour le com. des terres de la couronne.

MONTRÉAL, 13 novembre 1848.

Appendice
(W.W.)

8 août.

MONSIEUR,

En conformité des instructions que vous m'avez adressées du bureau des terres de la couronne, en date du 4 octobre 1847, m'ordonnant de faire le relevé de la rivière St. Maurice depuis Ouémontaching en remontant, pour continuer le relevé que j'ai fait entre la rivière au Rat et Ouémontaching, en mars et avril 1847 ; je me suis rendu à Ouémontaching, point extrême de mon dernier relevé, et j'ai relevé depuis ce point jusqu'au lac Assouaouanon, plaquant des arbres à chaque mille, et les numérotant comme faisant suite à ceux de mon dernier relevé.

Je suis revenu sur mes pas, et j'ai relevé les rivières tributaires Bostonais et Vermillion, marquant le nombre de milles depuis leur confluent avec le St. Maurice jusqu'à leur source.

La description de la rivière, avec la configuration générale du pays, la nature du sol, la végétation et le climat, peuvent être examinés dans le rapport suivant :—

RAPPORT du relevé de la rivière St. Maurice, depuis Ouémontaching, jusqu'au lac Assouaouanon, et de la rivière des Bostonais, (un de ses principaux affluents du côté de l'est) et aussi, de partie de la rivière Vermillion, un des principaux affluents de l'ouest :—

Les terres qui bordent le St. Maurice au-dessus du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Ouémontaching, sont généralement d'un mauvais sol, léger et sablonneux ; en quelques endroits rocheuses, montueuses ou arides ; les vallées des affluents présentent néanmoins un meilleur terrain composé de terre franche et propre à la culture ; le terrain est moins montueux en approchant des grands lacs, mais le sol est moins bon ; les forêts se composent partout d'arbres rabougris, bouleaux, épinettes, sapins, pruches et cyprès, ces derniers étant les plus nombreux, ce qui indique toujours un sol sablonneux ; il y a plusieurs chutes et quelques rapides, mais autrement, le courant n'est pas très fort ; il y a des places à moulins, mais elles ne sont d'aucune valeur, attendu qu'il n'y a pas de bois, et rien qui invite à s'établir.

Le climat est rigoureux, le thermomètre (Fahrenheit) variant de 10° à 45° au-dessous de zéro. Le printemps vient tard, et la rivière est rarement libre de glaces avant le 15 ou 20 mai.

Entre un point situé à quelque distance au-dessus du poste de Kikendache, jusqu'à la hauteur des terres, il y a plusieurs grands lacs, l'un desquels n'est séparé que par un petit portage des eaux de la Baie d'Hudson. Suivant les renseignements que j'ai eu des sauvages, le St. Maurice fait ensuite un détour et longe la hauteur des terres presque dans la direction du sud-ouest, pendant environ deux cents milles, traversant une chaîne continue de lacs ; et prenant sa source à l'ouest du sommet des eaux de la Gatineau, le sol et la végétation devenant moins bons, et le climat plus rigoureux à mesure que la latitude s'élève.

La rivière du nord des Bostonais, un des principaux affluents du St. Maurice du côté de l'est, est rapide, mais ne contient pas beaucoup d'eau ; elle traverse plusieurs lacs dont la longueur varie d'un à neuf milles, et dont la largeur moyenne est d'un mille. Sa direction, jusqu'à cinquante milles de son embouchure, est à peu près nord-est ; elle tourne ensuite au sud-est, et longe la hauteur des terres entre les eaux de la rivière St. Maurice et celles du Saguenay ; elle a près

Appendice de quatre-vingt-quatre milles de longueur. On la suit rarement pour aller au Saguenay, parce que la rivière Croche et la rivière Ice-Chisel sont toutes deux préférables, et sont les routes généralement suivies; elles sont moins rapides, et coulent à travers un beau pays qui produit en abondance des pins de très belle qualité. Les bords de la rivière Bastonais sont en quelques endroits montueux, et ailleurs ce sont des montagnes; il se trouve d'espace en espace des terrains plans. Le sol, jusqu'à vingt-huit milles de son embouchure, est généralement bon, l'argile, le sable et la terre franche se trouvent alternativement; les arbres sont la pruche, le sapin, le mérisier et le bouleau, le tremble, le cyprès, le cèdre, le frêne et l'orme, avec beaucoup de pins, dont la quantité augmente à mesure qu'on remonte la rivière, et est très abondant entre le vingt-sixième et le vingt-huitième mille. Au-delà du vingt-huitième mille, le sol est très inférieur (ne produisant que des bouleaux, du sapin, et des pruches rabougris) à l'exception de quelques espaces où le sol est bon. D'espace en espace on trouve aussi des pins en quantité.

La Vermillon, l'un des principaux affluents de la rivière St. Maurice du côté de l'ouest avec un volume d'eau plus considérable que celui de la Bostonais, est rapide jusqu'à quelques milles de son embouchure, au-delà, le courant est régulier mais pas très fort; on y trouve rarement des rapides; on dit que cette rivière est longue d'environ cent cinquante milles, avec plusieurs lacs à sa source. Le sol se compose de sable et terre franche; il est souvent médiocre, mais en d'autres endroits il est excellent, produisant des sapins, bouleaux, frêne, trembles, épinettes et pins. Pendant trois ou quatre milles à partir de l'embouchure, le terrain s'élève en côtes abruptes à quelque distance de la rivière; elles sont quelquefois rocheuses et sont recouvertes d'un repoussis de trembles et peupliers, mais l'intérieur est recouvert de pins qui se trouvent en très grande quantité des deux côtés de la rivière jusqu'au dix-septième mille; au-delà on trouve des pins rouges de petite venue, mais leur grandeur et leur nombre augmentent à mesure qu'on remonte la rivière, jusqu'aux lacs où on dit qu'ils sont sans pareils. D'après mes propres observations et les renseignements que m'ont donnés MM. Vassal et Comeau, qui connaissent bien tout le pays, je dirai que les bois des rivières Vermillon, Croche et Ice Chisel, sont supérieurs à ce que la rivière des Outaouais a jamais offert; tel est leur avis, et ils sont bons juges dans cette matière. La rivière Vermillon offre aussi des commodités aux exploiters de bois pour le fourrage, etc., etc., attendu que depuis le sixième mille jusqu'au vingt-troisième mille, les rives des deux côtés sont des prairies naturelles, avec un bon sol produisant spontanément du foin, et susceptible d'être mis en état de culture à peu de frais.

(Signé,) JOHN BIGNELL,
Arp. prov.

L'honorable
J. H. PRICE,
Commissaire des terres de la couronne,
etc., etc., etc.
Montréal.

Eu égard à la lettre à l'officier commandant le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui m'a été transmise par le département des terres, j'ai le plaisir de vous dire que mon parti et moi nous avons été reçus avec beaucoup de politesse aux différents postes,

et que nous y avons trouvé l'accueil et tous les secours qu'il était possible de nous accorder.

(Signé,) JOHN BIGNELL.

Vraie copie.

JEAN LANGEVIN,
Pour le commissaire des terres de la couronne.

(Copie.)

QUÉBEC, 26 août 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément aux instructions de votre bureau, en date du 15 mars 1847, me commandant de faire un relevé de la rivière St. Maurice, depuis l'embouchure de la rivière au Rat, jusqu'à l'embouchure de la rivière Mataouin.

J'ai laissé Québec pour les Trois Rivières le 31 mars au matin, et j'ai fait tous les préparatifs, mais il m'a été très difficile de me procurer de bons hommes à cause du prétendu danger de l'expédition, particulièrement en revenant durant les eaux hautes.

Ayant mon complément d'hommes, nous sommes parti des Trois-Rivières le 5 avril pour la rivière au Rat, voyageant en toute diligence, et de nuit, afin de profiter de la croute, vu que nous étions pesamment chargés.

Le 13 avril, arrivé à la rivière au Rat, et le jour suivant, commencé les opérations.

Les bords de la rivière St. Maurice, jusqu'à une distance considérable au-dessus de la rivière au Rat, sont, presque partout, élevés et à pic, et produisent du bois mou de petite taille; mais au sommet des côtes, le terrain est plus plan avec un mélange de bois dur et de pins, le sol est meilleur. En d'autres endroits, les côtes sont basses et unies, le sol est léger, mais riche en dépôts d'alluvion; ces deux traits sont notés avec soin dans le livre d'opérations ci-joint.

Depuis l'embouchure de la Vermillon, en remontant, jusqu'à trente milles, les côtes sont généralement montueuses et sont couvertes d'une prodigieuse quantité de pins; sur la rive est, cette forêt de pins s'étend jusqu'à une profondeur considérable, ces arbres sont surtout beaux vers la rivière à la Tranche; sur la rive ouest, cette forêt s'étend jusqu'à la Coucoucache, couvrant un territoire de plusieurs cents milles en superficie, et est formée de beaux pins et rien que de pins.

De la Coucoucache à Ouémontaching, les côtes varient; étant hautes, escarpées et rocheuses en quelques endroits; et basses ailleurs; mais quoique le sol ne devienne pas plus aride, le bois est inférieur en grandeur et en qualité.

Tout le cours de la rivière est extrêmement rapide, et dangereux en plusieurs endroits, particulièrement depuis l'embouchure de la Coucoucache jusqu'à celle de la Vermillon; cette route n'est suivie que lorsqu'il arrive

Appendice (W.W.) que l'eau est trop basse dans la Coucoucache ; au printemps elle est tout-à-fait impraticable.

8 août.

Cette rivière offre plusieurs bonnes places à moulins ; les positions sont avantageuses, donnant beaucoup d'eau dans un petit espace ; car bien qu'il y ait un pouvoir d'eau suffisant presque partout le long de la rivière, néanmoins la nature des côtes est telle dans ces endroits que la dépense des constructions et des canaux pour amener l'eau serait trop considérable.

L'arpentage étant terminé le 3 mai, nous avons commencé à construire un grand canot et à en réparer un autre, emprunté au poste de la Baie d'Hudson. Les canots étaient prêts le 16 ; et le 18, la rivière étant libre de glaces, nous nous sommes embarqués pour les Trois-Rivières (passant par la Coucoucache, et cassant la glace qui tenait encore dans quelques uns des lacs) et sommes arrivés aux Trois-Rivières le 24 mai.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé.) JOHN BIGNELL.
Arp. Prov.

A l'honorable
D. B. PAPINEAU,
Commissaire des terres de la couronne.
etc., etc., etc.

INSTRUCTIONS à monsieur Hilarion Legendre, arpenteur provincial, pour prolonger et borner la ligne de séparation entre la seigneurie du cap de la Magdeleine et le terrain de la couronne, et pour faire un relevé de la rivière St. Maurice, etc., etc., etc.

MONSIEUR,

Le gouvernement ayant trouvé nécessaire de faire exécuter l'arpentage susdit, je vous ai nommé l'arpenteur pour faire ces opérations importantes dans lesquelles je désire que vous apportiez tous les soins et connaissances scientifiques, et toute la diligence possible, et je requiers votre attention aux instructions suivantes pour vous guider généralement dans l'exécution du service sus-mentionné.

Dans le relevé de la rivière St. Maurice, vous aurez soin que les angles soient pris par le limbe de l'instrument, en même temps que vous remarquerez le rhumb de vent magnétique, afin de vous assurer, non seulement de l'avantage d'une plus grande exactitude, mais aussi de découvrir l'attraction sur l'aiguille aimantée causé par l'existence d'oxide de fer qui peuvent se trouver sur le cours de la dite rivière.

Vous ferez des remarques particulières de l'embouchure des rivières, ruisseaux, qui se déchargent sur l'un ou l'autre côté de la dite rivière St. Maurice, de la largeur et du nombre de ses tributaires, des isles, islets, et leur étendue, des rapides, chutes, etc., etc.; aussi de la nature et de la qualité du sol et de la surface du terrain, qualité du bois, etc.

2

Il serait à désirer que vous détermineriez par observations astronomiques, de temps à autre, dans des occasions favorables, la latitude des principales localités, comme aux postes de la compagnie de la baie d'Hudson, l'intersection des lignes seigneuriales du Cap de la Magdeleine et de Batiscan.

8 août.

En faisant le relevé du St. Maurice, vous prendrez note des établissements ou améliorations qui pourraient avoir été faits par des *squatters* ou autres personnes, soit dans la seigneurie, soit sur les terrains de la couronne, des chantiers pour la coupe du bois, et par qui faits, et enfin de tout objet que vous penserez être des sujets d'informations utiles au gouvernement.

De ces opérations, vous transmettez à ce bureau d'amples rapports et retours, séparément pour la ligne est du cap et pour le relevé du St. Maurice, accompagnés d'un plan sur une échelle de 40 chaînes au pouce, aussi un procès-verbal en forme, de la ligne tirée et bornée par vous entre la dite seigneurie du Cap de la Magdeleine et les terres de la couronne.

(Signé.) D. B. PAPINEAU.

Vraie copie.

JOS. BOUCHETTE.

3 août 1850.

RAPPORT d'un relevé de la rivière St. Maurice, depuis le portage des petites Piles à la rivière au Rat:—

L'an de notre Seigneur mil huit cent quarante-sept, du quinzième jour du mois d'avril au deuxième jour du mois de mai, conformément à des instructions du département des terres de la couronne, datées à Montréal le 5 mars 1847, et signées, "D. B. Papineau, C. J. C."

Je, Hilarion Legendre arpenteur juré pour cette partie de la province du Canada, constituant ci-devant la province du Bas-Canada, résidant en la paroisse de St. Maurice, district des Trois Rivières, fais rapport, que conformément aux instructions susdites, je me suis transporté, dans le cours du mois d'avril et mai, susdits, au portage des petites Piles, sur la rivière St. Maurice, et j'ai chaîné la dite rivière St. Maurice, partant du portage susdit des petites Piles jusqu'à la rivière au Rat, distance entre ces deux points, seize lieues et quarante-sept arpents et demi, et j'ai pris note des ruisseaux et rivières qui se déchargent au St. Maurice, de la grandeur et superficie des fles et islets qui m'ont paru de quelque importance, des chantiers de billots qui ont été faits le long de la dite rivière St. Maurice, sur les terres de la couronne et la seigneurie de Batiscan ; je n'ai vu aucun chantier fait sur la seigneurie du cap de la Magdeleine. Le premier chantier de billots fait par feu Edward Grieve, il y a environ six ans, est sur les terres de la couronne un peu en haut de la décharge des lacs à la Pêche ; le

Appendice (W.W.) second fait par le même est en haut du rapide Manigonce sur la seigneurie de Batiscan. Plusieurs autres chantiers de billots ont été faits sur la seigneurie de Batiscan depuis le rapide Manigonce à la rivière Mataouin ; il a été fait aussi dans le même endroit, sur la seigneurie de Batiscan, des chantiers de bois équarris, le nom des personnes qui ont fait ces derniers chantiers, il y a environ deux ans, m'est inconnu.

8 août.

De la rivière Mataouin à la rivière au Rat, je n'ai vu aucun chantier de billots ; j'ai placé sur mon plan la grandeur et superficie de toutes les isles et îlets que j'ai rencontré dans la rivière St. Maurice, ainsi que

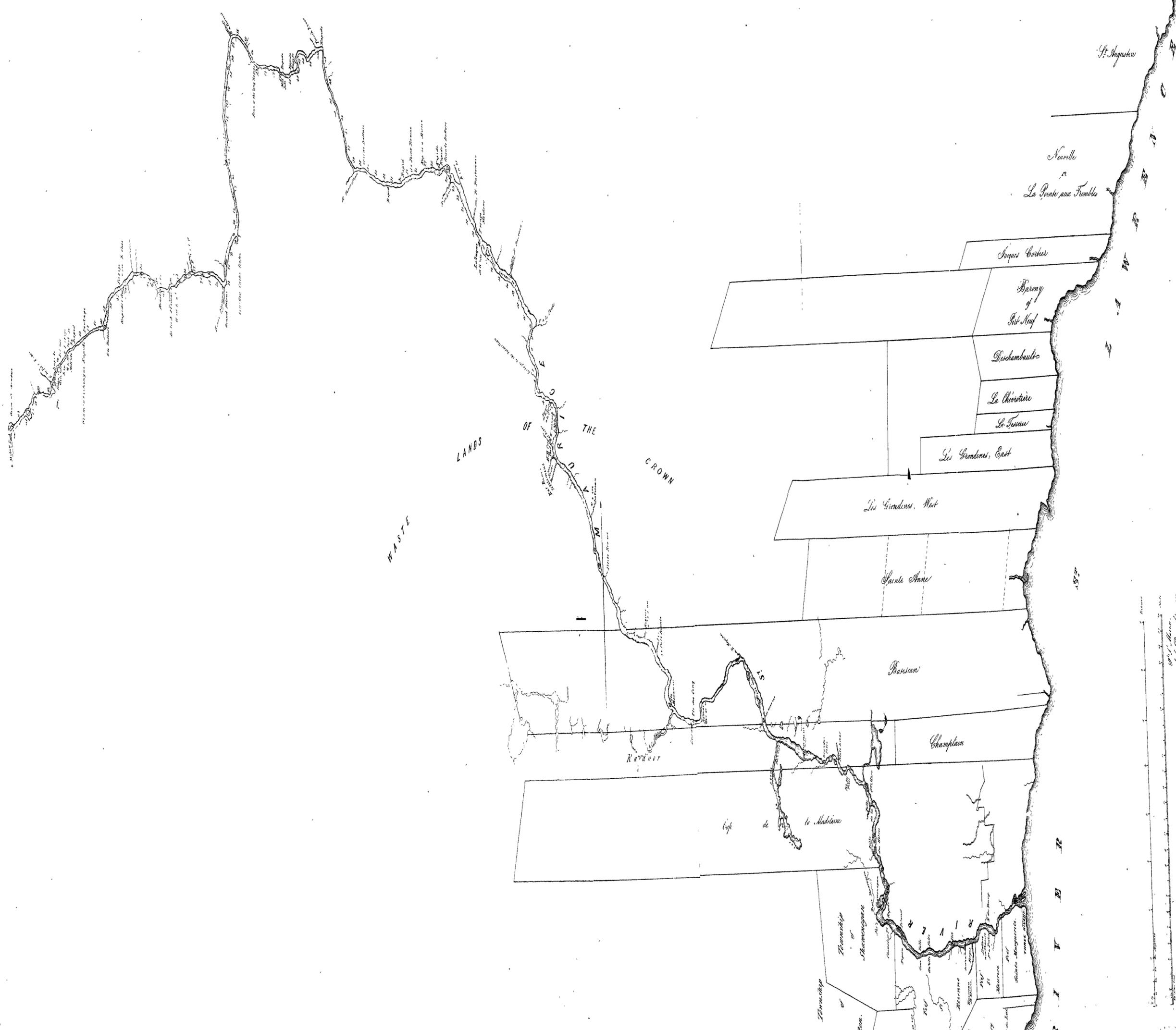
les petites rivières et décharges qui se jettent dans la dite rivière St. Maurice ; pour les autres remarques, on les trouvera dans mon journal d'arpentage.

8 août.

Etant enfin bien persuadé de ce que ci-dessus, j'ai signé le présent, ainsi que Louis Arcand, chaîneur assermenté suivant la loi.

(Signé,) LOUIS ARCAND.

“ HILARION LEGENDRE.



WASTE

LANDS

OF THE

CROWN

St. Augustin

Sorelle

La Pointe aux Trembles

Jacques Cartier

Barony of
St. Neuf

Duchambault

La Chertière

La Fosse

Les Grondins, East

Les Grondins, West

Sainte Anne

Parsons

Champlain

Ile de la Madeline

Parish of
St. Augustin

Scale
of
St. Lawrence

RAPPORT ANNUEL

DES

ÉCOLES NORMALES, MODÈLES ET ÉLÉMENTAIRES

DANS LE

HAUT-CANADA.

POUR L'ANNÉE 1849.

AVEC UN APPENDICE.

PAR LE SURINTENDANT EN CHEF DES ÉCOLES.

TORONTO:
IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT.

1850.

LETTRE PRÉLIMINAIRE AU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

BUREAU D'ÉDUCATION.

TORONTO, 8 août 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour être soumis à son excellence le gouverneur-général, mon rapport sur l'état des écoles normales, modèles et élémentaires du Haut-Canada, pour l'année 1849.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

E. RYERSON.

A l'honorable

JAMES LESLIE,

Secrétaire de la Province,
Toronto.

CONTENU.

PARTIE I.—RAPPORT, ETC.

- Lettre préliminaire au secrétaire de la province.
- Introduction et remarques générales.
- I. Arrondissements d'écoles et écoles.
- II. Deniers d'écoles.
- III. Nombre d'enfants fréquentant les écoles.
- IV. Temps fixé pour la tenue des écoles par des instituteurs qualifiés.
- V. Classification des élèves, et sujets enseignés dans les écoles.
- VI. Livres en usage dans les écoles,—modes d'enseignement.
- VII. Classification et salaire des instituteurs,—caractère des écoles.
- VIII. Maisons d'écoles.
- IX. Visites des écoles.
- X. Bibliothèques,—choses nécessaires aux écoles,—collèges,—écoles de grammaire et écoles privées.
- XI. Ecole normale et modèle de la province.
- XII. Extraits des rapports des surintendants locaux et des bureaux de syndics d'écoles des cités et villes.
- XIII. Remarques générales.

PARTIE II.—RAPPORT STATISTIQUE.

Tableau A. Arrondissements d'écoles,—écoles en opération,—deniers,—montant du salaire des instituteurs dans le Haut-Canada.

Tableau B. Population en âge d'aller aux écoles,—élèves fréquentant les écoles,—nombre moyen en été, en hiver ; de garçons, de filles,—somme et moyenne du temps durant lequel les écoles ont été ouvertes,—nombre et classification des élèves dans les diverses branches d'enseignement.

Tableau C. Livres en usage dans les écoles et mode d'enseignement qui y est suivi.

Tableau D. Instituteurs des écoles élémentaires, leurs croyances religieuses,—leurs salaires annuels en moyenne,—hommes et femmes,—certificats de qualification,—caractère des écoles.

Tableau E. Espèce, grandeur et état des maisons d'écoles,—nombre et espèce de maisons d'écoles bâties durant l'année 1849,—total des maisons d'écoles,—possédées en pleine propriété, à bail, à rente, etc.

Tableau F. Visites des écoles,—par les surintendants locaux, les membres du clergé, les conseillers, les magistrats et autres personnes,—les bibliothèques des écoles élémentaires, des écoles du dimanche, et les écoles publiques,—nombre de volumes qui y sont contenus,—choses nécessaires aux écoles, cartes, globes, planches de démonstration, etc.—collèges, académies, écoles de grammaire et écoles privées,—écoliers et élèves en icelles, et branches d'enseignement.

Tableau G. Ecoles modèles de districts,—maîtres et élèves,—deniers,—divers.

Tableau H. Compte des recettes et dépenses de l'école normale et modèle pour l'année 1849.

Tableau I. Tableau statistique général, indiquant l'assistance générale des élèves à l'école normale, depuis sa fondation en 1847,—(cinq sessions.) Le montant de l'aide hebdomadaire à eux accordé durant chaque session,—la croyance religieuse des élèves,—et districts auxquels ils appartiennent, etc.,—en trois extraits, numérotés 1, 2 et 3, respectivement.

APPENDICE.

No. 1. Manière dont l'allocation parlementaire annuelle des écoles a été employée pour l'année 1849.

No. 2. Tableau statistique général, indiquant les résultats du fonctionnement graduel (depuis qu'il a été introduit en 1846-7) de l'acte des écoles élémentaires pour le Haut-Canada, 9 Vict., chap. 20, révoqué le 31^e jour de décembre 1849.

No. 3. Extrait statistique général, indiquant l'état et le progrès de l'éducation dans le Haut-Canada, en ce qu'elle a rapport aux universités, collèges, académies, écoles de grammaire, écoles privées, écoles normales, écoles modèles et écoles élémentaires, durant les années 1842, jusqu'à 1849, inclusivement.

No. 4. Circulaire adressée par le surintendant en chef des écoles aux surintendants de districts et aux syndics des écoles élémentaires, dans le Haut-Canada, relativement aux rapports locaux d'écoles, pour 1849, et à l'élection d'un syndic dans chaque arrondissement d'école, le second mardi de janvier 1850.

No. 5. Circulaire adressée par le surintendant en chef des écoles aux présidents des bureaux de syndics d'écoles dans les cités et villes du Haut-Canada, relativement à la préparation du rapport annuel des écoles et la continuation en charge des bureaux actuels de syndics d'écoles.

No. 6. Adresse aux habitants du Haut-Canada, au sujet des écoles gratuites: par le surintendant en chef.

No. 7. Adresse aux habitants du Haut-Canada, continuée,—encouragement à persévérer dans la cause de l'éducation élémentaire: par le surintendant en chef des écoles.

Appendice
(X.X.)No. 8. Termes d'admission dans l'école normale,
Toronto, révisés.

8 août.

No. 9. Institut d'instituteurs dans le Haut-Canada,—circulaire du surintendant en chef des écoles aux instituteurs, surintendants et autres officiers des écoles élémentaires, dans le Haut-Canada, fixant le temps et le lieu pour tenir le dit institut dans chaque ville de comté dans le Haut-Canada.

No. 10. Formule de rapport annuel pour 1849, transmis à chaque bureau des syndics d'écoles élémentaires dans le Haut-Canada, outre les formules de rapports pour les bureaux de syndics d'écoles dans les cités, et villes, et surintendants de district, transmis annuellement.

No. 11. Formule de rapport annuel pour 1849, transmis à chaque bureau des syndics d'école dans les cités et villes du Haut-Canada.

No. 12. Programme des examens semi-annuels des élèves et écoliers dans les écoles normales et modèles pour le Haut-Canada à la fin de la session d'hiver de 1849-50.

No. 13. Aperçu comparatif de la composition chimique de certains sols, végétaux et engrais : compilé pour l'usage des écoles dans l'école normale pour le Haut-Canada.

No. 14. Document d'examen pour les deux prix de son excellence le gouverneur-général (£5 et £3) dans

la chimie agricole, la physiologie végétale et animale, et la chimie des aliments; avril, le 7 et 9 1849.

Append
(X.X.)

8 août

No. 15. Document d'examen pour les deux prix de son excellence le gouverneur-général (£5 et £3) dans la chimie agricole et la physiologie végétale et animale ; 30 avril 1850.

No. 16. Formule de certificats donnés à la fin des premières et secondes sessions de l'école normale pour le Haut-Canada, à chaque étudiant qui y assiste et qui en est digne.

No. 17. Formule de certificats donnés à la clôture des première et seconde sessions de l'école normale du Haut-Canada, à chaque étudiant qui laisse l'institution.

No. 18. Formule d'autorisation donnée aux maîtres de l'école normale du Haut-Canada d'interroger et admettre les candidats dont les certificats de caractère moral ont été approuvés par le surintendant en chef des écoles.

No. 19. Formule de réquisition de tout article nécessaire à l'école normale ou école modèle pour le Haut-Canada.

No. 20. Formule de réquisition d'une série de livres, etc.; donnés à chaque étudiant pendant qu'il assiste à l'école normale du Haut-Canada.

RAPPORT ANNUEL

DES

ÉCOLES NORMALES, MODÈLES ET ÉLÉMENTAIRES

DANS LE

HAUT-CANADA, POUR L'ANNÉE 1849.**PARTIE I^{re}—RAPPORT, Etc.**

A son excellence le très-honorable JAMES, comte d'ELGIN et KINCARDINE, gouverneur-général du Canada, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Conformément aux dispositions de la loi, j'ai l'honneur de soumettre à votre excellence un rapport de l'état des écoles normales, modèles et élémentaires du Haut-Canada, pour l'année 1849, avec "tous les états et suggestions concernant l'éducation en général," qui me paraissent "utiles et expédients."

Les rapports périodiques d'écoles sont un des traits caractéristiques de tous les pays où l'éducation est florissante; ils sont les baromètres intellectuels qui indiquent le progrès du peuple dans l'éducation et l'ordre social. Les états statistiques constituent l'indicateur le plus exact et le plus sensible de ce progrès. Mais pour le constater avec exactitude et clarté, et pour l'apprécier avec justice et dignement, il faut observer avec soin les phases et les aspects différents que la société présente, de saison en saison et d'année en année. Il faut aussi tenir compte des circonstances favorables ou défavorables qui, ainsi que les vents contraires ou la brise propice, arrêtent ou accélèrent la marche du vaisseau, retardent ou hâtent le progrès de ce bienfait, le plus grand des intérêts des nations.

De l'aveu de tout le monde, la législation est un élément essentiel pour le progrès de l'éducation. Elle pose les fondements et la charpente d'un système d'instruction publique, et lorsqu'elle est perfectionnée avec soin et réflexion dans un pays libre comme le nôtre, elle est l'expression du sentiment public, elle est l'expression du vœu national au sujet de l'éducation de la jeunesse. Mais de fréquents changements dans la loi des écoles, comme les changements fréquents dans les sentiments, dans le but d'un individu qui poursuit une entreprise, arrêtent plutôt qu'ils n'avancent l'œuvre de l'éducation.—détruisent tout ce que la loi peut avoir de sacré, paralysent tout ce qu'elle peut avoir d'autorité,—distraient l'attention publique et découragent les individus dans les efforts qu'ils sont disposés à faire. Remédier même aux défauts qui se trouvent dans les détails d'une loi d'école, c'est s'exposer quelquefois à des embarras temporaires bien sérieux, bien que les principes fondamentaux puissent rester intacts. Ce fut le cas en 1846. Les principes fondamentaux de l'acte passé dans le mois de juin de cette année-là, étaient les mêmes que ceux de l'acte passé en octobre 1843.

Le premier n'était que la simplification et l'extension des principes et des dispositions du dernier. Cependant, l'on éprouva d'abord bien des embarras lorsqu'il s'agit de substituer l'un à l'autre; mais les avantages en furent bientôt profondément sentis et généralement reconnus. Moins de difficultés et d'embarras accompagnèrent l'introduction de la nouvelle loi des écoles, et l'établissement du nouveau système pour les cités et villes, en 1847,—parce qu'il s'adaptait d'une manière facile et naturelle à ces municipalités compactes.

Durant l'année 1849, l'incertitude et la perplexité qui régnerent dans l'esprit du public par rapport à la loi des écoles, furent particulièrement défavorables aux intérêts des écoles. L'indécision dans laquelle on fut durant les deux ou trois premiers mois de l'année au sujet de l'abolition ou du maintien de la loi et de son administration, et la passation d'une nouvelle loi d'école, en mai, par laquelle on faisait des changements radicaux dans tout le système des écoles, (bien que cette loi ne dût entrer en force qu'au commencement de la présente année,) jetèrent beaucoup de malaise et de découragement parmi les amis les plus chauds et les partisans les plus zélés de l'éducation élémentaire. Je conçus donc des craintes bien sérieuses sur le résultat des opérations de l'année; ces craintes, je suis heureux de le dire, ont été dissipées par le caractère encourageant des tableaux statistiques reçus des divers districts. Ces états font voir que l'impulsion que l'esprit public avait reçue était suffisante pour lui faire surmonter la résistance que ces malheureuses circonstances devaient offrir, et même pour lui permettre de faire quelques progrès sur les opérations des années précédentes. En analysant ces états, je procéderai dans l'ordre indiqué par les tableaux statistiques ci-annexés, faisant observer qu'ils ne s'étendent pas aux townships, comme dans mon rapport de 1847, mais sont limités aux districts, cités et villes,—chaque état de district contenant, comme de raison, l'ensemble des états de township dans le dit district.

I.—ARRONDISSEMENTS D'ÉCOLES ET ÉCOLES.

1. NOMBRE D'ARRONDISSEMENTS D'ÉCOLES.—Ce sont les plus petites divisions d'écoles que la loi reconnaît, chaque arrondissement devant consister, règle générale, en une école, et renfermer en moyenne 83 enfants âgés de 5 à 16 ans. Le nombre moyen des enfants entre ces âges dans chaque district d'école (arrondissement) dans l'Etat de New-York est de 66; bien que le nombre des enfants qui assistent aux écoles dans chaque district d'école soit de 69; le nombre des enfants

Appendice
(X.X.)

8 août.

agés de moins de 5 ans et de plus de 16 ans qui assistent aux écoles dans chaque district d'école soit de 69, le nombre des enfants âgés de moins de 5 ans et plus de 16 ans qui assistent aux écoles étant plus grand, dans la proportion de 23 à 22, que le nombre des enfants entre ces deux âges qui n'assistent pas aux écoles; pendant que dans le Haut-Canada le nombre d'enfants qui assistent aux écoles dans chaque arrondissement d'écoles est moindre, dans la proportion de 45 à 83, que le nombre des enfants entre ces deux âges. D'après le tableau A, il paraît que le nombre total des arrondissements d'écoles dans le Haut-Canada est de 3,036,—étant une augmentation de 77 sur l'année précédente. D'après le même tableau, on peut voir qu'il est fait rapport de 2,871 écoles qui ont été ouvertes, ce qui fait une augmentation de 71 sur l'année précédente,—fait bien consolant. On croit que l'augmentation dans le nombre des arrondissements d'écoles vient de la création de nouveaux arrondissements, et non pas à quelques exceptions près d'anciens arrondissements. Dans mon rapport pour 1847, j'ai indiqué d'une manière générale les désavantages et les maux qui résultaient des petits arrondissements d'écoles; en conséquence, je ne m'étendrai pas ici sur ce sujet. Avec les facilités toujours croissantes pour l'établissement d'écoles libres, si admirablement propres à faire assister aux écoles tous les enfants ayant l'âge d'y aller, nos arrondissements d'écoles ne me paraissent pas en général être de beaucoup trop petits. C'est trop désirer que de vouloir que tous les enfants ayant l'âge d'aller à l'école, dans chaque arrondissement, assistent à l'école toute l'année. Quelques uns seront nécessairement employés autrement, ou seront retenus pendant une partie de l'année; et, règle générale, un instituteur ne peut pas rendre justice à plus de 60 à 70 élèves à la fois. L'augmentation de la population, et l'augmentation du nombre des enfants qui fréquenteront les écoles dans les divers arrondissements, diminueront graduellement les maux qui résultent de leur peu d'étendue. Le nouvel acte des écoles renferme d'amples dispositions contre le partage inopportun et hâtif des arrondissements d'écoles ou des changements qui ne sont point désirés dans leurs limites.

II.—DENIERS D'ÉCOLES.

Le tableau A indique les sommes que le peuple des divers districts et arrondissements se sont volontairement imposées par cotisations et taxes pour le soutien des écoles élémentaires, à part les sommes imposées et prélevées pour l'érection et la réparation des maisons d'écoles, dont nous n'avons encore aucun état général. On verra qu'aux chapitres cotisations du conseil municipal et taxes des arrondissements d'écoles, il y a une augmentation dans les sommes imposées et prélevées l'année précédente. Les sommes disponibles pour le salaire des instituteurs en 1849 étaient de £88,478, 1s. 4½d., étant une augmentation de £2,408, 19s. 1d. sur les sommes disponibles à cette fin en 1848. Le montant total provenant de toutes les sommes réservées pour le salaire des instituteurs des écoles élémentaires dans l'état de New-York en 1849, était de £156,364, 3s. 5½d.,—pas deux fois le montant prélevé dans le Haut-Canada à cette fin la même année, pendant que la population n'est que le quart de la population de New-York. Mais en sus de cette somme, il a été prélevé, dans l'état de New-York, pour les bibliothèques, la somme de £22,018, 17s. 7½d.; la comparaison est cependant encore considérablement en faveur du Haut-Canada, eu égard à sa population. Ce fait seul, si l'on considère l'état d'enfance dans lequel se trouve notre système d'école et la nouveauté comparative de notre pays, doit rendre tout bon Canadien fier de son pays; et c'est une réponse satisfaisante à l'objection que l'on fait que le Haut-Canada n'est pas encore préparé par les systèmes d'écoles

perfectionnés des états voisins. Je pense que ceux qui attaquent les institutions canadiennes et le peuple du Canada devraient bien réfléchir sur ce fait, rétracter leurs calomnies, et rougir de leur ingratitude et du mal qu'il font à leur pays natal ou d'adoption.

Appendice
(X.X.)

8 août.

III.—NOMBRE D'ENFANTS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES.

Il paraît, d'après le tableau B, qu'en 1849 le nombre total des enfants dans le Haut-Canada, âgés de 5 à 16 ans, était de 253,364,—ce qui faisait une augmentation de 12,262 sur l'année précédente, que le nombre total des élèves inscrits dans les registres des écoles était de 137,633; ce qui, malgré une augmentation de 9,183 sur l'année précédente, indique le fait humiliant et déplorable qu'il n'y a qu'un peu plus de la moitié de la jeunesse dans le Haut-Canada qui assiste aux écoles, malgré les allocations que l'on vote pour le soutien de ces écoles! La même tableau fait voir que le nombre total de garçons qui assistent aux écoles est de 76,536; de filles 61,029; que le total du nombre moyen des élèves, en été, était de 72,284,—de garçons, 39,382, de fille 32,823, ce qui fait une augmentation de près de 2,000 sur le nombre moyen des enfants qui assistaient l'année précédente. Que le total du nombre des enfants qui ont assisté durant l'hiver, était de 78,466; de garçons, 46,402, de fille, 31,963,—augmentation considérable sur le total du nombre moyen qui a assisté l'année précédente. D'après ces états, il paraît que dans nos écoles élémentaires il est instruit un nombre beaucoup plus considérables de garçons que de filles; que le nombre des filles qui fréquentent les écoles hiver et été varie bien peu; que le nombre des enfants qui fréquentent les écoles en hiver est à celui qui les fréquente en été, comme 46 est à 39, différence beaucoup moins considérable qu'on ne le croit généralement. On peut aussi supposer que le nombre moyen des enfants qui assistent aux écoles, comparé à tout le nombre qui est inscrit sur les registres d'école dans le Haut-Canada, est comme 3 est à 6, pendant que dans l'état de New-York il est comme 3 est à 7: et par rapport à la durée du temps pendant lequel chaque élève fréquente l'école dans le cours de l'année, le surintendant d'état de New-York, dans son rapport d'école de 1848, remarque "qu'avec tous les avantages que présente notre système, les écoles ne sont pas même fréquentées pendant six mois par un septième des enfants rapportés entre l'âge de 5 et 16 ans."

IV.—TEMPS FIXÉ POUR LA TENUE DES ÉCOLES PAR DES INSTITUTEURS QUALIFIÉS.

Il est encourageant de remarquer que sur ce point aussi le Haut-Canada peut soutenir avec avantage la comparaison avec l'état plus ancien de New-York. Dans l'état de New-York, la loi exige qu'une école élémentaire soit tenue pendant quatre mois de l'année par un instituteur qualifié, afin qu'elle ait droit à la part qui lui revient dans le fonds des écoles; et le surintendant de l'état, dans son dernier rapport annuel, dit: "Dans les divers districts qui ont fait rapport, les écoles ont été tenues par des instituteurs dûment qualifiés pendant une période moyenne de huit mois, durant l'année comprise, dans les états." Dans le Haut-Canada, chaque école élémentaire doit être tenue ouverte durant six mois pour lui donner droit à une part dans le fonds des écoles; et durant l'année dernière, (voir tableau B.) la durée moyenne du temps pendant lequel les écoles ont été tenues ouvertes par des instituteurs qualifiés, a été de neuf mois entiers, ce qui fait une augmentation d'un tiers de mois sur la durée moyenne du temps pendant lequel les écoles ont été légalement tenues par des instituteurs qualifiés dans l'état de New-York durant la même année; c'est à dire que le Haut-Canada était un sixième en avant de l'état de New-York l'année dernière, pour le temps pendant lequel les

Appendice écoles élémentaires ont été tenues par des instituteurs dûment qualifiés." (X.X.)

V.—CLASSIFICATION DES ELEVES ET SUJETS ENSEIGNES DANS LES ECOLES.

Le tableau B indique aussi la classification des élèves et le nombre instruit dans chaque sujet ou branche d'enseignement dans les écoles de chaque district, dans le Haut-Canada. On verra qu'il y a cinq classes de lecture, en harmonie avec les cinq lecteurs (*readers*) du bureau national d'éducation pour l'Irlande,—la première étant la plus basse classe de lecture et la cinquième la plus élevée. Les états des élèves en arithmétique renferme trois divisions,—ceux qui sont dans les quatre premières règles, ceux qui sont dans les règles composées et les réductions, et ceux qui sont dans les proportions et au-dessus. Le même tableau indique le nombre des élèves dans chaque district en grammaire, géographique, histoire, écriture, tenue des livres, mesurage, algèbre, géométrie, éléments d'histoire naturelle, musique vocale, dessin linéaire et autres branches de connaissances, telles que les éléments des langues latine et grecque, etc., qui sont enseignées dans quelques unes des écoles élémentaires. En examinant la fin du tableau B, on trouvera sous les mêmes chapitres le retour des états de 1848, et l'on remarquera qu'à chaque chapitre, excepté un, il y a une amélioration en faveur de 1849. Les états de 1848 font voir un progrès semblable sur ceux de 1847,—la première année que ces espèces de statistiques d'éducation ont jamais été recueillies dans le Haut-Canada. Il est aussi consolant de remarquer que l'on commence à enseigner la musique vocale dans nos écoles,—c'est un des premiers fruits de notre présent système d'éducation élémentaire.

VI.—LIVRES EN USAGE DANS LES ECOLES.—MODES D'ENSEIGNEMENT.

Par le tableau C, on connaît les livres dont on se sert pour l'enseignement dans les écoles, et l'étendue jusqu'à laquelle chaque livre est en usage dans les écoles des divers districts dans le Haut-Canada. D'après l'aperçu comparatif de 1848 et 1849, donné à la fin du tableau, on peut voir avec quelle rapidité et quelle continuité la série admirable des livres d'école nationaux remplace les autres livres inférieurs. A cela, il y a deux exceptions: je ne pense pas que la grammaire élémentaire nationale soit égale à la grammaire de Lennie ou de Kirkham, (qui ont toutes deux été recommandées par le bureau d'éducation); et je me suis exprimé de temps en temps de cette manière dans les documents qui sont sortis de ce département. Et je ne pense pas que la géographie élémentaire nationale vaille celle de Morse, sous le rapport de son mérite, et de ce qu'elle est adaptée à nos écoles, cela pour les raisons que j'ai exposées au long dans mon rapport annuel pour 1847, page 12. La géographie nationale généralisée est un bien étendu et précieux, et l'on s'en sert avec grand avantage dans l'école normale provinciale, mais elle est trop volumineuse et trop dispendieuse pour les jeunes écoliers.

Les objets que l'on avait en vue et que l'on a obtenus en introduisant et en mettant en usage une série uniforme de livres dans les écoles, sont au nombre de trois:—1. La substitution de livres supérieurs à la place de livres inférieurs ou d'un caractère équivoque. Peut-être qu'il n'y a pas d'opinion plus unanime parmi les juges compétents que celle que plusieurs des livres qui ont été employés dans nos écoles et qui le sont encore jusqu'à un certain point, sont presque nuls pour les résultats que l'on veut obtenir en les employant, s'ils ne sont pas pernicioeux dans leur tendance; et je n'ai jamais appris que l'on ait prétendu, en aucune occasion, et encore moins par des personnes

Appendice (X.X.)
8 août.

dont l'opinion méritait du respect, que la grande variété de livres d'école que le hasard, le temps, les circonstances et les colporteurs ont répandus dans notre pays, sont comparables sous le rapport de l'excellence à la série de livres d'école nationaux qui ont été recommandés à l'usage de toutes nos écoles par le bureau d'éducation provincial. 2. Le second objet que l'on veut obtenir en introduisant une série uniforme de livres dans nos écoles, est la classification des élèves et de meilleurs résultats dans l'enseignement. Quand dans une école l'on ne se sert que d'une série de lecteurs (*readers*), que d'une arithmétique, que d'une géographie, que d'une grammaire, etc., tous les élèves qui dans l'école possèdent le même degré de connaissances dans aucune branche ou sujet d'enseignement, peuvent être formés en une même classe, et comme un orateur peut parler à cent personnes avec autant de facilité qu'à dix, ainsi un instituteur peut enseigner à une classe de vingt élèves aussi bien qu'à une classe de deux. En conséquence, moins il y a de classes dans son école, plus il peut donner de l'instruction sur un sujet et à chaque élève dans un temps donné. Mais les élèves ne peuvent pas être ainsi classifiés quand il y a une diversité de livres sur la même branche d'enseignement. L'usage d'une série uniforme de livres dans chaque école ajoutera donc considérablement à la valeur du temps d'un instituteur et à la somme des connaissances réparties aux élèves ou du développement mental par des exercices convenables. Et quant un instituteur devient familier avec une série de livres, l'ordre des sujets et le mode de démonstration, il peut se servir avec plus de facilité et plus d'avantage de moyens d'enseignement qu'il connaît que de livres nouveaux qu'on lui présente sans cesse. Il n'est guère possible de trouver un plan plus propre à paralyser les efforts des instituteurs et à diminuer le prix de ses travaux qu'on lui refusant les moyens de classer les élèves de son école et en partageant son attention, et lui faisant perdre son temps en instruisant ses élèves un à un au lieu de les instruire par classes. 3. Le troisième objet que l'on obtient en se servant d'une série uniforme de livres dans les écoles est l'économie. Un marchand peut vendre un article à beaucoup meilleur marché quand la demande en est considérable que quand elle est limitée; l'éditeur d'un papier peut vendre son journal à un prix beaucoup plus bas par année, lorsque la circulation en est de vingt milles que lorsqu'elle n'est que d'un à deux milles. C'est ainsi que les éditeurs de livres d'écoles pourront les vendre à meilleur marché à mesure que la demande en augmentera. Plus la demande d'une série de livres d'écoles devient générale, plus il y a de concurrence et d'esprit d'entreprise pour satisfaire à ces demandes, ainsi l'on pourra se procurer des livres de meilleure qualité et à plus bas prix. Ainsi donc, sous quelque point de vue que l'on considère l'introduction d'une série de bons livres d'écoles, le profit est immense pour les élèves et leurs parents.

On a fait une objection de cette nature:—"En admettant qu'il serait à désirer qu'il serait important de n'avoir qu'une série de livres dans chaque école, il ne s'ensuit pas que la même série devrait être en usage dans toute les écoles de la province; une série peut-être en usage dans un township ou dans un comté, et une autre dans un autre township ou comté." A cela je réponds, premièrement, que je ne connais qu'une seule série de livres d'école qui ait été en usage dans aucune partie du Haut-Canada, ou qui ait été recommandée par aucune personne. Il y a quelques livres isolés sur certains sujets en faveur desquels la partialité s'est exprimée dans quelques endroits, mais je ne connais point de série de livres d'école sur aucun sujet (excepté la série nationale recommandée par le bureau d'éducation national) qui ait été recommandée par une seule municipalité ou publication dans le Haut-Canada. Un bon livre ou deux ne suf-

Appendice
(X.X.)

8 août.

firont point aux besoins d'une école où l'on enseigne divers sujets, et des élèves qui sont conduits pas à pas d'un sujet à l'autre. Si chaque élève avançait pas à pas et d'un sujet à l'autre dans l'ordre de la nature, les livres employés pour son instruction seraient faits et liés entre eux dans le même ordre naturel. C'est sur ce principe que les livres d'école de la série nationale sont préparés ; et c'est un des traits caractéristiques de leur excellence. Mais je réponds en second lieu à l'objection mentionnée plus haut, que si une série uniforme de livres est plus avantageuse pour les écoles dans un township ou comté, pourquoi ne le serait-elle pas pour tous les townships ou comtés ? L'éducation des écoles élémentaires doit être sur le même pied dans chaque comté du Haut-Canada ; les livres nationaux sont les seuls répandus dans toute la province ; pourquoi donc ne serait-il pas très avantageux de les mettre en usage dans chaque comté, sinon dans un comté au moins ? Il est vrai que le premier objet que l'on doit obtenir est l'uniformité dans les livres dans chaque école, de là dans chaque comté, de là dans toute la province, comme l'exige la raison que je viens de donner, ni le changement fréquent des instituteurs et des élèves qui vont d'un comté à l'autre, et le bon marché et la quantité suffisant de bons livres. Le savant et habile surintendant des écoles de l'état de New-York, l'honorable C. Morgan, entretient les mêmes vues dans l'un des derniers paragraphes de ses dernières instructions officielles, telles qu'exigées par la loi ; il fait les remarques suivantes :—

“ On considère qu'il ne peut se présenter une époque plus propice, lorsque les efforts les plus sérieux et les plus systématiques sont faits pour débarrasser nos institutions d'éducation élémentaire de cette variété et de ce changement continuel de livres. Il est vraiment à désirer que l'on étende, quand on pourra le faire, cette uniformité à tous les districts [arrondissements] d'une ville [township] et à toutes les villes du comté ; mais par suite de la grande diversité de vues sur le mérite relatif des différents ouvrages, cette extension doit nécessairement se faire bien lentement. On peut cependant exposer les fondements en établissant cette uniformité dans les districts respectifs pour plus tard offrir un théâtre plus vaste à une harmonie de vues et à un concert d'action.”

Tous ceux qui, sans exception, ont écrit sur l'éducation dans les états voisins, autant que j'ai pu l'observer, ainsi que tous les amis de l'éducation en Europe, s'accordent avec le surintendant de l'état de New-York, sur les grands avantages et sur l'importance de l'uniformité de livres dans les écoles. Les obstacles que nos voisins américains ont rencontrés et qu'ils rencontrent encore, sont la lutte qu'ils ont soutenue contre des éditeurs et des marchands de livres d'école, et l'encombrement dans toute l'union, — surtout dans les vieux états, — d'une variété infinie de ces livres. Les autorités des écoles dans les cités et villes et dans plusieurs comtés, sont intervenues pour arrêter le mal, et n'ont autorisé qu'une seule série de livres dans les écoles confiées à leurs soins. Les hommes les plus éclairés et les plus capables, dans les différents états, ont fait tous leurs efforts pour répandre ce bienfait dans tout l'état, en donnant à l'exécutif le pouvoir de nommer un bureau chargé de choisir la série des livres propres aux écoles dans les états ; mais la multitude de faiseurs de livres et d'éditeurs, de libraires et autres personnes intéressées à maintenir la variété et le prix des livres, n'ont pas, jusqu'à présent, permis que l'on obtint ce but. Dans le Haut-Canada, ces obstacles n'ont existé qu'à un degré bien limité ; il n'a pas été publié ou imprimé, dans cette province, une seule série complète de livres d'école, si ce n'est la série des livres nationaux adoptés et recommandés par le bureau d'éducation ; les deux ou trois livres d'école isolés qui ont

été réimprimés ou publiés, ont été si notoirement insuffisant, du moins convenaient si peu aux besoins de l'éducation dans ce pays, qu'ils ont moins servi d'argument contre que pour l'introduction d'une série uniforme et plus convenable de livres d'école. Les seules personnes qui se soient opposées assez fort à l'obtention de cet objet, sont les importateurs intéressés et les vendeurs de livres d'école étrangers, et ceux qui ont été influencés par ces derniers pour faire croire que ces livres étaient à bon marché. Le fait est que lorsque certains livres d'école commencent à être remplacés par d'autres livres plus attrayants et plus populaires, on envoie ces livres sur les marchés canadiens, à des prix très réduits quelquefois, avec des représentations mensongères que l'on fait à ceux qui ne connaissent pas mieux. C'est ainsi que l'on a introduit et placé en Canada une grande quantité de livres qui commencent à tomber en désuétude ou qui sont devenus presque une nuisance sur le marché américain. Notre loi d'école en prohibant dans nos écoles l'usage de tous livres étrangers dans les branches de l'éducation anglaise, sans la permission expresse du bureau d'éducation provincial, protège les habitants des différentes parties de la province contre les supercheries et les illusions. Le bureau a, non seulement les moyens d'examiner avec le plus grand soin chaque livre d'école à l'étranger dont on propose l'usage dans nos écoles, mais encore, d'après les rapports et les états officiels transmis à la législature de New-York, il peut connaître le nombre d'académies ou d'écoles principales dans l'état dans les quelles chacun de ces livres est maintenant en usage, ou l'a été, durant les années dernières, et jusqu'à quel point l'usage a pu en diminuer ou être prohibé, ou peut exister, en comparaison des autres livres d'école sur le même sujet. Ce sont des informations que le peuple en général, ou même les bureaux de comtés ne sont pas en position de connaître, et il n'est pas raisonnable de supposer qu'il voudrait volontairement encourir les dépenses et le trouble de le faire. Le bureau d'éducation a fait voir qu'il est disposé à recommander les livres américains ou autres qu'il considérera plus avantageux à nos écoles. Mais la grande variété de livres dans les écoles est le mal que le surintendant des écoles de l'état de New-York déplore si vivement, et qui y retarde tant le progrès des écoles. Il est grandement important de préserver les écoles élémentaires de ce pays contre un mal aussi étendu, — à part toutes les autres considérations politiques. Dans cet élément important d'un bon système d'écoles, — l'uniformité des livres dans l'école, — nous avons déjà et nous aurons probablement à un point plus élevé l'avantage sur nos voisins américains, — avantage qui, joint à l'introduction d'une école normale pour cultiver parmi nos instituteurs ce noble esprit de progrès que le peuple du Haut-Canada manifeste dans ce qui regarde les écoles, mettra notre pays, dans peu d'années, je l'espère, dans une position dans laquelle tous ceux qui l'aiment seraient si justement fiers de le voir.

Avant d'abandonner ce sujet, je désire me mettre à l'abri des mauvaises interprétations. En appuyant si fortement sur l'importance d'une série de livres uniformes pour les écoles, je ne parle pas de la somme des connaissances que l'on peut acquérir par l'usage d'un livre particulier. C'est le point de vue le moins important du sujet. Je parle des facilités que l'usage d'une série de livres donnent à l'instituteur pour la classification, les exercices et l'avancement de ses élèves. On ne devrait pas oublier que c'est l'instituteur qui fait l'école. Comme de raison il ne peut pas faire l'école sans livres, pas plus que l'artisan ne peut faire son ouvrage sans outils. Si les outils sont de bonne qualité et convenables pour l'ouvrage, l'ouvrier travaillera avec beaucoup plus d'avantage. Les livres sont les outils que l'instituteur emploie pour développer et façonner les ressources

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X.X.)

8 août.

et les pouvoirs de l'intelligence et du cœur confiés à ses soins. Les qualités de ces outils sont très importantes pour faire valoir son habileté; mais les meilleurs instruments sont de bien peu d'importance sans une main habile pour les manier. C'est donc sur le caractère, l'habileté et l'adresse de l'instituteur que tout ce qui a rapport au succès d'une école dépend principalement et essentiellement. Cela ne diminue cependant pas l'importance qu'il y a de fournir de bons outils pour que le maître puisse développer l'esprit et donner des connaissances, et qui permettent aussi aux élèves d'en acquérir.

Le mode de l'enseignement dans les écoles est intimement lié aux livres qui sont en usage, et est indiqué dans les trois dernières colonnes du tableau C. S'il n'y pas d'uniformité dans les livres, alors le mode de l'enseignement individuel, — ou de l'enseignement de l'un à l'autre, — doit être adopté, et le temps et le travail de l'instituteur doivent être divisés en autant de fragments qu'il a d'élèves à instruire. C'est comme le ministre d'une congrégation qui entreprend d'instruire ses auditeurs en leur donnant un à un des conseils sur chaque sujet successivement. Mais quand il y a uniformité de livres dans une école, alors comme les élèves peuvent être classifiés, le mode simultané ou l'enseignement par classe peut être suivi, au grand avantage de toutes les parties, (comme on l'a fait voir plus haut.) Dans quelques écoles, et conjointement avec l'un ou l'autre ou les deux modes d'enseignement que l'on vient de mentionner, on adopte un troisième mode, savoir, le mode par moniteur, — ou l'enseignement par moniteurs, qui sont ordinairement l'un ou plusieurs des élèves les plus avancés dans chaque branche ou sujet que l'on enseigne. Ce mode d'enseignement doit sa célébrité à Lancaster et Bell; mais cette célébrité qui, pendant un temps excita l'admiration et les applaudissements de la moitié de l'Europe, est tombée dans un grand discrédit. Le grand aphorisme du système était une fois: "Donnez-moi un élève et demain je vous le rendrai instituteur!" Mais l'expérience apprit bientôt aux parents, et cela au grand détriment des enfants, toute l'absurdité de cette prétention extravagante; et ce que l'on prétendait gagner en économie avec ce mode d'enseignement était plus que balancé par les pauvres résultats de ce mode, — que l'enseignement d'un élève ne pouvait pas pour un moment être mis sur le même pied que l'enseignement d'un instituteur. Ce mode d'enseignement a été universellement condamné en Europe; il n'a plus qu'une existence languissante dans une partie seulement des écoles de Belgique et dans bien peu d'écoles en France. Il n'a jamais été très bien établi dans les Etats-Unis, et il tombe de plus en plus dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Cependant, quand les écoles sont considérables, on peut l'employer jusqu'à un certain point avec grand avantage pour les élèves, et pour élever les plus jeunes en les préparant à leurs exercices et leur apprenant leurs leçons, et pour les moniteurs eux-mêmes, en leur apprenant de bonne heure à communiquer et repasser ce qu'ils ont appris. Mais l'on ne devrait pas laisser un enfant d'un jour à l'autre, encore moins d'une semaine à l'autre, aux seules leçons d'un élève moniteur. Ceci est injuste, et pour les enfants et pour les parents, vu que les parents envoient leurs enfants aux écoles, et que ceux-ci n'y vont, non pas pour recevoir des instructions d'un autre élève, mais bien celles du maître. Le moniteur doit aider et non remplacer le maître. L'enseignement par moniteur doit être un ajouté et non pas le remplacement de l'enseignement régulier de l'école. Je ne puis dire, dans ce rapport annuel, jusqu'à quel point, c'est le cas dans nos écoles élémentaires, où l'on suit le mode d'enseignement par moniteur. Il est cependant consolant de remarquer par le tableau C, qu'en 1849 le mode d'enseignement mutuel était suivi dans 147 écoles de moins qu'en 1848, que le mode d'enseignement par moniteur

a aussi diminué de 46 écoles; tandis que le mode simultané de l'enseignement est suivi dans 497 écoles de plus en 1849 qu'en 1848, — un des premiers fruits de l'introduction d'une série uniforme de livres dans les écoles et des discussions qui ont eu lieu à ce sujet. Il paraît que le mode de l'enseignement individuel a été suivi en 1849 dans 278 écoles; le mode de moniteur dans 117 écoles, et le mode simultané dans 2,485 écoles.

VII.—CLASSIFICATION ET SALAIRES DES INSTITUTEURS, ET CARACTERE DES ECOLES.

Le tableau D contient l'état du nombre total des instituteurs employés dans chaque district, cités et villes dans le Haut-Canada, (hommes et femmes,) leur croyance religieuse, le montant moyen de leurs salaires, les certificats de qualification que leur ont accordés les surintendants locaux et les visiteurs; et le caractère des écoles. Il paraît que le nombre total des instituteurs employés durant une partie ou durant tout le cours de l'année, a été de 3,209, (32 de plus qu'en 1848); sur lesquels 2,505 étaient des hommes et 704 des femmes, — faisant 2 instituteurs de moins et 34 institutrices de plus que l'année précédente, d'après les états relatifs aux salaires des instituteurs. Les états sous le chapitre du salaire des instituteurs sont bien défectueux; mais dans les divers districts qui ont transmis des états, il paraît que le salaire des instituteurs varie de £40 à £112, celui des institutrices, de £20 à £60. Sous le chapitre de certificats de qualification donnés aux instituteurs, il y a une diminution de 59 dans le nombre donné par les visiteurs, et une augmentation de 207 dans le nombre donné par les surintendants, — faisant voir que l'habitude que les visiteurs avaient de donner des certificats (ce qui est maintenant aboli par la loi) avait déjà diminué par suite du progrès intellectuel des instituteurs et du peuple. D'après les états transmis sous le chapitre du caractère des écoles, on ne peut constater rien de décisif quant à l'état des écoles, — puisque la loi n'a encore fixé aucun degré particulier, et que la classification donnée n'est que le jugement que chaque surintendant local porte sur les mérites relatifs des écoles de son district, comparées les unes aux autres plutôt que le rapport que ces écoles peuvent avoir avec un degré de perfection qu'il admette. Cependant, quand l'on aura fait une classification convenable des instituteurs et des écoles, ainsi que le veut le nouvel acte, les états sous ce chapitre fourniront des informations plus définies, sinon plus satisfaisantes.

VIII.—MAISONS D'ECOLLES.

Le tableau E donne toutes les informations qui ont été recueillies durant l'année, relativement aux maisons d'écoles dans chaque district du Haut-Canada, — leurs caractère, leur grandeur, et l'état dans lequel elles se trouvent, — le nombre et la description des maisons d'écoles construites durant l'année, le nombre des maisons à bail, et la nature du titre en vertu duquel on possède les propriétés d'écoles élémentaires dans les diverses parties de la province. Je regrette de remarquer la négligence dont on paraît s'être rendu coupable en recueillant on préparant des états complets sous les divers chapitres importants de ce tableau. De toutes les cités et villes et de dix des districts, (parmi lesquels se trouvent quelques uns des plus peuplés de la province,) il n'a été fait aucun rapport quelconque du nombre des maisons d'école construites durant l'année; et pour la plupart des autres, les rapports paraissent très défectueux. Par exemple le nombre total des maisons d'école rapporté pour 1849, est de 312 de moins que le nombre rapporté pour 1848. Nous ne pouvons pas supposer que 312 maisons d'école ont cessé d'exister dans une année, surtout lorsque dans le petit nombre de districts dans lesquels il a été fait des rapports il paraît qu'il en a été construit 77 nouvelles. Pour la plupart de

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X.X.)

8 août.

ces renseignements je trouve que les statistiques qui ont été recueillies par les surintendants locaux au lieu d'être pris dans les rapports des syndics, sont beaucoup plus défectueux pour cette année que ceux de l'année précédente ; cela provient sans aucun doute de l'état d'incertitude et d'indifférence produit durant la dernière partie de l'année, par la crainte où l'on était de voir abolir la charge de surintendant de district. Mais quelque défectueux que soient ces rapports, ils sont voir cependant un progrès encourageant dans la condition et le caractère des maisons d'école. Il y a deux ans, j'appelai l'attention spéciale des conseils municipaux sur l'état désavantageux des titres en vertu desquels sont possédées les propriétés des écoles élémentaires. Je suis heureux de remarquer, d'après ces rapports, tout défectueux qu'ils soient, qu'il y a une diminution de 74 dans le nombre des maisons d'école tenues à bail ou à loyer, et une augmentation de 47 dans le nombre de celles qui sont possédées en pleine propriété. Il est encore lamentable de voir que sur les 2,973 maisons d'école rapportées il y en ait 1,131 qui soient représentées comme louées ou possédées à bail.

IX.—VISITES D'ÉCOLES.

Un des agents essentiels pour répandre une éducation universelle et complète parmi le peuple, est la sympathie et la coopération active des classes riches et intelligentes. L'absence de cette sympathie et de cette coopération a été, et est encore jusqu'à un point considérable, l'obstacle le plus formidable qui s'oppose à l'obtention de ce grand but national. Les sections de visites dans la loi des écoles élémentaires ont été préparées pour développer cet élément latent jusqu'ici du pouvoir moral en faveur d'une éducation populaire. Le résultat de l'expérience a jusqu'ici été très satisfaisant, et j'en anticipe de plus puissants encore pour l'avenir. D'après le tableau F, il paraît que le nombre des visites d'écoles faites par les surintendants de districts durant l'année, a été de 2,955,—faisant une augmentation de 140 sur celles de 1848 ; que les visites faites par les magistrats ont été de 1,423,—faisant une diminution de 36 ; que les visites faites par les conseillers de district n'ont été que de 974,—faisant cependant une augmentation de 15 ; que les visites faites par les membres du clergé ont été de 2,855,—faisant une augmentation de 594 ; que le nombre des autres visites a été de 7,577,—ce qui fait une augmentation de 1,229 ; que le nombre total des visites d'écoles faites durant l'année a été de 15,777,—faisant une augmentation de 1,942 sur celles de l'année précédente. Comme ces visites sont volontaires de la part des personnes qui les font, leur nombre et leur augmentation peuvent être considérés comme indiquant l'intérêt toujours croissant que prennent les classes les plus intelligentes et les plus influentes de la société pour donner une éducation saine et universelle à la génération croissante.

X.—BIBLIOTHÈQUES, CHOSES NÉCESSAIRES AUX ÉCOLES, COLLÈGES, ÉCOLES DE GRAMMAIRE ET ÉCOLES PRIVÉES.

On trouvera au tableau F tous les renseignements, qui ont été recueillis sous ces chapitres. Les rapports relatifs aux bibliothèques, collèges, écoles de grammaire et écoles privées ont été volontairement faits, vu que la loi ne les exige pas. Mais comme l'on a considéré qu'il est à désirer qu'il soit donné, dans quelque document public périodique, un aperçu complet de l'état de l'éducation dans le pays, et comme aucun autre département ne l'a fait ou cherché à le faire, j'ai préparé, durant les trois dernières années, sous le chapitre de bibliothèques, collèges, écoles de grammaire et écoles privées, des colonnes dans les blancs de rapports annuels transmis aux surintendants de districts, les priant de les remplir aussi bien qu'ils le pourraient, avec les informations qu'ils pense-

raient nécessaires. Le tableau F fait voir le résultat de ces recherches dans chacun des districts dans le Haut-Canada. Les retours sous les chapitres de collèges et écoles de grammaire sont trop vagues et imparfaits pour répondre à aucune fin pratique ; on peut en dire autant des retours des écoles privées. Cependant les retours sous ces chapitres suffisent pour attester le progrès de l'éducation dans le pays, sous d'autres rapports que celui de l'instruction élémentaire. Il est consolant de remarquer que, bien que le gouvernement n'ait adopté aucune mesure pour établir des bibliothèques d'écoles élémentaires, il en a cependant établi cinquante-deux dans divers districts,—ce qui fait une augmentation de pas moins de vingt-six sur les retours des années précédentes. Les cinquante-deux bibliothèques d'écoles élémentaires contiennent 5,215 volumes,—ce qui fait une augmentation de 3,636 volumes durant l'année. On trouvera aussi une augmentation encourageante dans les bibliothèques des écoles du dimanche et les bibliothèques publiques. Le nombre total des bibliothèques rapportées est de 505,—contenant 68,571 volumes,—ce qui fait 74 bibliothèques et 8,694 volumes de plus que le nombre rapporté pour l'année précédente.

Sous le chapitre de choses nécessaires aux écoles, on verra qu'il est fait rapport de 1,085 élèves qui ont de grandes cartes,—ce qui fait une augmentation de 389 durant l'année ; de 49 qui ont des globes,—ce qui fait une augmentation de 7 ; de 1,330 qui ont des planches de démonstration,—ce qui fait une augmentation de 529. Rien n'indique plus que ces moyens d'instruction le progrès qui s'opère dans l'esprit du peuple des diverses parties de la province pour établir de bonnes écoles pour leurs enfants et leur donner une bonne éducation. Partout où l'on voit des cartes, des globes et des planches de démonstration, on peut dire que le peuple a pratiquement acquis des idées correctes sur la nature d'une bonne éducation élémentaire, et sur les moyens de la donner, et qu'il est noblement disposé à en doter la jeunesse. Ceci est d'autant plus méritoire et encourageant que les habitants âgés du pays ont pour la plupart été privés eux-mêmes des avantages de l'éducation.

XI.—ÉCOLE NORMALE ET ÉCOLE MODÈLE DE LA PROVINCE.

Dans mon rapport annuel pour 1847, j'ai expliqué au long la nature du système d'instruction suivi dans l'école normale et école modèle de la province, et la manière dont elles ont été établies et surveillées. Dans mon rapport pour 1848, je parlais en peu de mots des statistiques comme faisant voir leur progrès continu et toujours croissant.

Comme l'institution a maintenant été en opération pendant deux ans et demi, et comme la législature s'est décidée à la mettre sur un pied permanent en continuant et augmentant ses moyens d'utilité et de soutien et en lui donnant libéralement les moyens d'avoir des terrains et construire les édifices nécessaires, je pense qu'il est de mon devoir de présenter au public un état aussi détaillé que possible des opérations de ce premier collège normal que l'on a établi pour le peuple. On le trouvera dans le tableau I, extraits numéro 1, 2 et 3. L'institution a été ouverte pendant cinq sessions de cinq mois chaque. L'extrait numéro 1, tableau I, fait voir le nombre des étudiants qui ont demandé à y être admis, et qui ont été refusés ou admis chaque session ; hommes ou femmes ; combien avaient déjà été instituteurs ; combien ont reçu assistance et quel montant ; combien ont fréquenté la seconde session sans recevoir d'assistance ; combien, durant chaque session, ont abandonné pour faire l'école ou pour cause de pauvreté ou de maladie ; combien ont été renvoyés par incapacité ou négligence, ou exclus pour mauvaise conduite ; combien ont reçu des certificats réguliers. L'extrait No. 2

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice (X.X.) du même tableau indique les districts d'où venaient les étudiants, et combien de chaque district ; et l'extrait No. 3 indique la croyance religieuse des étudiants.

8 août.

Le tableau lui même fait suffisamment voir le succès de l'expérience ; mais il paraîtrait encore plus satisfaisant en le comparant avec celui de l'école normale de l'état de New-York à Albany. On se rappellera que la population de l'état de New-York est de trois millions,—que celle du Haut-Canada est de trois quarts de million,—un quart de la population de New-York. L'école normale de l'état à Albany est ouverte depuis cinq ans, celle du Haut-Canada depuis deux ans et demi. Dans chaque institution il y a eu deux sessions ou termes chaque année. Durant les deux sessions de l'école normale de l'état de New-York, il a été admis 1,861 étudiants, parmi lesquels, suivant le dernier rapport annuel du comité exécutif, "428 ont été gradués, et 1,130 ont joui des bienfaits de l'école pendant une période plus ou moins longue." Durant les cinq sessions de l'école normale du Haut-Canada, il a été admis 625 étudiants, parmi lesquels 299 ont reçu des certificats réguliers en laissant l'école. Si l'école normale du Haut-Canada eût été ouverte pendant autant de sessions que l'école normale de New-York, et en supposant que le nombre des étudiants n'aurait pas augmenté durant les cinq dernières sessions, le nombre des étudiants dans le Haut-Canada aurait été des deux tiers, au lieu du quart, aussi grand que dans l'état de New-York. Mais le tableau suivant fera voir le nombre d'étudiants admis dans chaque école durant les cinq premières sessions de son existence :—

SESSION.	ÉCOLE NORMALE DU—	
	Haut-Canada.	New-York.
Première session.....	71	98
Seconde session.....	140	185
Troisième session.....	123	197
Quatrième session.....	131	205
Cinquième session.....	160	178
	625	863.

Maintenant, proportionnellement à la population des deux pays, le nombre des enfants qui ont assisté à l'école normale du Haut-Canada aurait dû être le quart de celui qui a fréquenté l'école normale de New-York ; bien au contraire il est des trois quarts. Ainsi donc, quand les hommes d'état et les amis de l'éducation dans l'état de New-York contemplant avec satisfaction et orgueil le succès de leur école normale, le vrai canadien ne doit-il pas ressentir une satisfaction toute particulière à la vue des succès de son école normale.

Les termes et conditions auxquels les étudiants ont été admis dans les deux institutions sont les mêmes ; le cours d'étude suivi dans les deux institutions est le même, à deux exceptions près. Dans notre institution, la pratique de l'enseignement est incorporée dans tout le cours de l'enseignement de l'école normale, dans une école modèle de 300 élèves. A Albany, l'étudiant ne pratique l'enseignement que pendant environ deux semaines à la fin de la session dans ce que l'on appelle une "école expérimentale" de 90 élèves. Avec nous, dès le commencement, on dirige surtout l'attention vers la physiologie végétale, la chimie agricole, et la science de l'agriculture, que le gouverneur-général a si généreusement encouragés durant les deux dernières années au moyen de prix accordés aux meilleurs élèves dans la science agricole. A Albany, ce dernier sujet n'a engagé l'attention pratique des autorités

de l'état de l'école normale de l'état que durant l'année dernière. Les extraits des divers rapports de surintendants de districts donnés dans la section suivante feront connaître l'influence déjà prononcée de notre école normale dans les différentes parties du Haut-Canada ; et je crois que les paragraphes suivants, extraits du dernier rapport annuel du comité exécutif de l'école d'état à Albany (pour 1849,) concernant l'influence de cette institution durant les cinq dernières années, peuvent s'appliquer avec autant de force à l'influence de l'école normale du Haut-Canada durant ces deux dernières années et demie :—

8 août.

"On croit que les instituteurs sortant de l'école normale ont produit de grandes améliorations dans les écoles qu'ils ont conduites, sous le rapport de la lecture, de l'épellation, de l'étude de la géographie et de l'arithmétique ; le dessin, le dessin de carte et la musique vocale ont aussi généralement été introduits ; et dans un nombre considérable de nos écoles, l'algèbre et la géométrie sont régulièrement enseignées. Ceci indique un état de progrès beaucoup plus avancé que ce que les écoles de districts faisaient voir il y a vingt ans, et le comité, tout en ne réclamant pas la dime de cet honneur comme dû au système normal, est cependant d'opinion que l'école normale a donné un nouvel essor au progrès et a placé l'éducation des écoles élémentaires dans une position à ne plus reculer. D'après la nature même de ce système, son influence doit aussi continuellement s'étendre, et le jour n'est pas éloigné où l'on demandera de l'instituteur des écoles élémentaires, comme résultat légitime de l'école normale, non seulement une plus grande perfection, mais encore des connaissances plus élevées.

"L'histoire des cinq dernières années fait aussi voir des changements bien consolants dans les circonstances de l'instituteur ; la profession devient plus respectable, les salaires sont considérablement augmentés, et les instituteurs compétents sont en plus grande demande, et de là il n'y a plus parmi les instituteurs ce désir inquiet de changer leur état : plusieurs des gradués de l'école normale ont exprimé leur intention de faire de l'enseignement l'affaire de leur vie, en déclarant que l'avenir que cette profession leur offrait était meilleur qu'aucun autre qu'ils pouvaient espérer.

"Le comité appréciant l'importance considérable et toujours croissante de la science agricole, et la considérant dans ses principes élémentaires comme sujet propre à être enseigné dans les écoles élémentaires, et considérant aussi qu'à l'aide de livres convenables que l'on a obtenu aujourd'hui ou que l'on obtiendra bientôt, le sujet toujours convenable est à la fin devenu susceptible d'enseignement, lui a récemment accordé une place plus importante qu'elle n'a eu jusqu'ici dans l'école normale, en en faisant une branche séparée ou indépendante, et en exigeant qu'elle soit enseignée comme partie essentielle ou constituante du cours d'études suivi dans l'école. Le comité, convaincu de l'importance de ce nouveau sujet d'étude, espère pouvoir, pas l'entremise des gradués de l'école normale, qui sont eux-mêmes sous l'influence de cette conviction, en faire introduire l'étude dans toutes les écoles confiées à leur soin, et par leur influence et celle de ces écoles, la faire finalement adopter comme partie régulière du cours d'études suivi dans toutes les écoles élémentaires, au moins dans les parties rurales ou agricoles de l'état."

XII.—EXTRAITS DES RAPPORTS DES SURINTENDANTS DES ÉCOLES DE DISTRICTS ET DES BUREAUX DES SYNDICS D'ÉCOLES DES CITÉS ET VILLES.

Plusieurs des surintendants des districts et des bureaux de syndics dans les cités et villes n'ont pas accompagné leurs rapports statistiques des remarques générales. Je ferai, sans autres remarques, les extraits suivants des rapports de ceux qui l'ont fait :—

Appendice
(X.X.)

8 août.

Le révérend William Fraser, surintendant des écoles élémentaires pour le district de l'Est, remarque :—

“ Comme tous les papiers du bureau sous M. Millar sont dans les mains des auditeurs, je suis chagrin de ne pouvoir être en état de comparer le progrès des écoles depuis ces dernières années, plus particulièrement depuis l'année dernière ; mais le rapport indique, je l'espère, de grands progrès.

“ Plusieurs de ces écoles, j'ai le chagrin de le dire, sont dans un bien triste état, pour des raisons que vous pourrez bien comprendre ; cependant, le nombre des bonnes écoles augmente rapidement, et le peuple commence à apprécier les talents d'un élève de l'école normale ou d'un bon instituteur. Dans tous les conseils que j'ai eus à donner à ce sujet, j'ai toujours trouvé les gens dociles et faciles à conduire ; et en introduisant quelques changements dans la loi des écoles, on peut remédier bientôt aux grands maux qui résultent de l'emploi des mauvais instituteurs.

“ Mais je dirai ici, comme une chose hors de doute, que quelques changements ou modification que l'on puisse introduire dans les affaires d'écoles, rien en relèvera le caractère du pays sans un système d'écoles gratuites ; et ceci aurait lieu, j'en suis certain dans peu d'années. Par exemple ce district a reçu durant l'année dernière des deniers publics pour près de 15,000 élèves, tandis qu'il n'y a pas la moitié de ce nombre qui soit entré dans une maison d'école d'un bout de l'année à l'autre. Maintenant, changez le système et faites que tous contribuent pour leur part, et alors l'on n'aura pas à craindre qu'ils refusent d'en profiter. Dans ce district, l'on dépense environ £4,000 pour donner un peu d'éducation à moins de la moitié des enfants en âge d'aller aux écoles, et cela au grand trouble des syndics et d'autres personnes. Ajoutez entre un quart et un cinquième dans le système des écoles gratuites, et vous ferez disparaître un monde d'inconvénients pour toutes les parties, et vous instruirez tous les enfants, au lieu de la moitié ; et en établissant des bonnes écoles, vous en doublerez l'utilité pour ceux qui les fréquenteront. Les efforts du petit nombre sont perdus pour les masses, car bien qu'il y en ait quelques uns qui sont retirés de l'ignorance et de la paresse, cependant comme ces quelques uns ont à s'associer, à se marier, à se mêler dans la masse des ignorants, ils deviennent bientôt comme eux ; et ainsi, rien ne réussira sans un point d'appui qui soulève à la fois toute la masse des enfants. Ceci est très possible ; nous le pouvons tout aussi bien qu'à New-York et dans les états de la Nouvelle Angleterre. Oui, et notre population est parfaitement préparée aujourd'hui à la recevoir et montre beaucoup plus de volonté que lorsqu'elle reçut les premiers deniers que rapportèrent les cotisations des écoles. J'ai avancé ce principe en conseil et en face de tout les districts de l'Est, et je n'ai pas encore rencontré un seul homme qui s'y soit opposé. Maintenant, si dans un district où les langages gallois et allemand s'opposent tous deux à l'extension des connaissances, et cela à un degré si considérable, ne devons nous pas nous attendre que tous les autres districts sont parfaitement préparés à une législation immédiate sur le sujet ? Tout homme bien informé doit voir que cette question n'est qu'une question de temps dans le Haut-Canada ; et comme le temps est arrivé, et comme nos voisins nous en donne l'exemple si noble, ne restons pas un siècle en arrière. Les principes civils et d'éducation, aussi bien que les principes religieux, ont leur temps à attendre ; les développer avant le temps, c'est les exposer généralement à être étouffés ; mais aujourd'hui le temps pour ce grand œuvre est arrivé, et j'espère qu'il ne sera pas perdu par aucune démarche fautive ou aucune expérience plus inutile.”

Thomas Higginson, écuyer, surintendant des écoles

élémentaires pour le district des Outaouais, remarque :—

Appendice
(X.X.)

8 août.

“ Quant à l'architecture des écoles de ce district, on peut réellement dire qu'à l'exception de quelques localités où l'on a récemment érigé des maisons, la localité est tout-à-fait insuffisante aux fins auxquelles on la destine. De petites bâtisses élevées à la hâte, sans appartement, lumière, chaleur ou ameublement convenables, sont des obstacles sérieux aux succès des instituteurs ainsi qu'au progrès des élèves, et sont pareillement des maux que le temps seul pourra faire disparaître.

“ Quant à l'éducation en général dans ce district, on peut dire en toute sûreté que le progrès en est positif et encourageant. La nécessité de l'éducation paraît s'être emparé du sentiment public. Les personnes riches consentent généralement à être taxées ; et plusieurs corporations de syndics font taxer leurs arrondissements pour les écoles et les autres dépenses sans éprouver la moindre résistance. Et il semble que le moment actuel est très favorable pour introduire le système des écoles gratuites basé sur la taxation générale. C'est un système universellement approuvé et qui finira par être la loi du pays. Qu'on le passe immédiatement. D'ailleurs, lorsque l'on est sur le point d'introduire des amendements dans le système des écoles, il est extrêmement à désirer que ce système soit placé sur une base permanente de manière que l'esprit public ne soit pas distrait par des changements perpétuels, comme cela a eu lieu jusqu'ici.

“ Autrefois, il existait un vice bien apparent, c'était d'enseigner aux élèves plutôt par la mémoire que par l'entendement ; subséquemment, l'on chercha à remédier à ce mal, et je crois que dans plusieurs cas le succès a été satisfaisant et décisif.

“ Il est peut-être à propos de représenter au bureau d'éducation la nécessité de préparer une géographie et une histoire du Canada, pour l'usage des écoles. Il est déplorable de voir que pendant que nos livres nous apprennent quelques choses sur tous les pays, ils ne nous disent rien du nôtre ; et il est vivement à regretter qu'aucune personne de talent n'ait pas songé avant aujourd'hui à préparer un ouvrage de cette nature, qui exposerait les avantages naturels, sociaux et politiques de notre pays. Un ouvrage semblable serait une base bien solide pour les sentiments de loyauté et de patriotisme de notre génération ; il développerait les événements et les circonstances auprès desquels viendraient se presser les souvenirs du cœur et de la mémoire, comme autour d'un centre commun, faisant de nous ce que nous devrions être, ce qu'il faut que nous soyons, et ce que nous n'avons jamais été, — un peuple uni, prospère et heureux.”

Le révérend James Pudfield, surintendant des écoles élémentaires pour le district de Bathurst, remarque :—

“ L'attention des instituteurs à remplir leurs devoirs, le succès qu'ils ont rencontré en les remplissant et le progrès des élèves dans les écoles élémentaires de tout le district, ont été très satisfaisants cette année. Dans les visites que j'ai faites aux écoles, j'ai souvent remarqué avec plaisir la promptitude et l'exactitude des réponses que les élèves faisaient aux questions que je leur soumettais, dans les diverses études qu'ils avaient suivies. Dans la grammaire anglaise, la géographie et l'arithmétique, le progrès est général et fait honneur aux maîtres et aux élèves. Il y a aussi de grandes améliorations dans les autres branches ordinairement enseignées ; et les amis de la jeunesse se refusent un plaisir bien vif en ne visitant pas plus souvent les écoles élémentaires, — qui ne peuvent guère

Appendice (X.X.) être considérées autrement que comme l'institution qui mérite la plus sérieuse attention du patriot et du philanthrope.

8 août.

“ L'importance du cours d'instruction élémentaire qui est généralement suivi dans nos écoles communes, a été, à la vérité, mieux appréciée depuis quelques années qu'elle ne l'était auparavant ; — mais elle ne l'est pas encore suffisamment. Il y a encore trop de personnes qui perdent de vue les avantages que les enseignements des écoles communes, du choix judicieux des instituteurs et d'un approvisionnement suffisant de livres et de meubles d'école.

“ Mais c'est un grand point de gagné que d'avoir excité toute l'attention qui a été donnée à un sujet aussi intimement lié au bien-être de la société, que l'est la bonne éducation de la génération qui s'élève, quoiqu'il reste encore beaucoup à faire de toutes parts pour promouvoir un objet aussi important. Bien qu'il faille des avances plus généreuses de la part des parents et des tuteurs des enfants, une classe plus instruite d'instituteurs que ceux qui sont maintenant employés, et quoiqu'un plus grand degré d'attention à la construction des maisons d'école, et aux meilleures méthodes de les meubler, et de leur fournir les instruments nécessaires pour communiquer efficacement l'enseignement, soit absolument nécessaire ; cependant on a fait beaucoup depuis les trois dernières années, et il y a apparence de progrès à cet égard dans plusieurs parties du district.

“ En même temps que je vous transmets cette communication, qui est probablement la dernière que je vous adresserai officiellement, je vous remercie de votre bienveillance constante et de votre attention à répondre à toutes les demandes que je vous ai adressées, et permettez-moi de vous exprimer mes vœux pour le succès et la prospérité des écoles communes du Canada, et de vous-même, qui êtes leur ami constant, éprouvé et éclairé.”

Richey Waugh, écuyer, surintendant des écoles communes du district de Johnstown, fait les observations suivantes :—

“ Le rapport fait voir qu'il y a encore besoin de beaucoup d'améliorations dans les écoles communes de ce district, bien qu'elles aient fait beaucoup de progrès depuis quelques années. Il n'y avait pas 100 écoles en 1843, et il y en a maintenant 204. La grande difficulté est de se procurer de bons maîtres. Nous avons aussi de meilleures écoles et des livres convenables. L'école normale a beaucoup contribué et contribuera encore davantage à faire disparaître cet inconvénient ; mais outre ce secours, le public doit faire une différence entre l'instituteur compétent et la personne qui se livre à cette occupation simplement pour un temps, sans s'y être préparée, et je regrette de le dire, souvent sans avoir les avantages que donne une éducation préalable. Une personne capable de prendre soin d'une école ne pensera pas à consacrer sa vie à cette occupation pour £35 ou £40 par année. Dans un petit nombre de sections on a engagé des instituteurs pour un salaire plus élevé, et les plus pauvres mêmes sentent les avantages de ce plan. Le peu d'élèves de l'école normale qui sont employés comme instituteurs dans ce district, prouvent assez l'utilité de cette institution, tant pour les instituteurs que pour les élèves. Les instituteurs qui y ont été élevés obtiennent un salaire plus élevé que ceux même qui ont les mêmes connaissances littéraires, mais manquent de système dans leur mode d'instruction.

Appendice (X.X.) “ Comme les relations officielles doivent bientôt cesser entre nous, je prends la liberté de vous exprimer mes sincères remerciements pour la manière bienveillante et prompte avec laquelle vous m'avez en tous temps donné vos avis, et m'avez aidé dans les difficultés qui accompagnent les fonctions de surintendant de district des écoles communes ; puisse la bénédiction divine être attachée à vos travaux (jusqu'ici si heureux,) dans la cause de l'éducation générale.”

8 août.

John Strachan, écuyer, surintendant des écoles communes dans le district de Midland, s'exprime ainsi :—

“ A l'égard du progrès qui s'est fait sentir durant l'année dernière, je suis heureux de pouvoir dire qu'il est considérable, et que les parents en général paraissent prendre un plus vif intérêt à la cause de l'éducation. Il y a quelques écoles excellentes dans ce district, mais je trouve beaucoup de difficulté à me procurer de instituteurs. Le système adopté dans presque toutes les écoles est le système simultané et mutuel.”

William Hutton, écuyer, surintendant des écoles communes du district de Victoria, remarque :—

“ En comparant mon rapport avec celui de l'année dernière, vous remarquerez un grand progrès ; en effet quoique la population n'ait augmentée que d'environ cinq pour cent, le nombre des écoliers qui assistent aux écoles excède douze et demi pour cent ; l'usage des livres d'école nationaux a augmenté de plusieurs cent pour cent, et je considère que leur usage dans une école est une bonne indication de son rang. Partout où il se trouve un instituteur intelligent capable de communiquer les enseignements utiles et amusants qu'ils contiennent, ou plutôt de diriger les enfants de telle sorte qu'il s'en pénètrent eux-mêmes, les écoliers profitent rapidement. L'ancien système qui consiste à placer devant eux des livres inintelligibles, comme le “*English Reader*,” afin qu'ils puissent apprendre à enfilet ensemble des mots difficiles au galop et n'en être pas plus savants, excepté quant à l'opération mécanique, a presque disparu de ce district, et le système progressif le remplace rapidement. Au lieu d'être la scène d'un travail qui rend l'esprit esclave et est presque improductif, plusieurs de nos écoles sont aujourd'hui le théâtre d'une récréation intellectuelle continue. Partout où les syndics d'école sont assez heureux pour se procurer un instituteur élevé à l'école normale ou qui a quelque connaissance du système suivi à l'école normale, nous voyons une grande énergie et un esprit d'émulation se répandre parmi les écoliers, qui contribue autant à leur bonheur qu'à leur progrès ; les écoles sont, en conséquence, bien remplies et suivies régulièrement ; et les études sont intéressantes et agréables. Partout où j'ai rencontré de ces maîtres, (et nous en avons environs une douzaine dans ce district,) les parents me disent toujours, avec beaucoup de satisfaction, que jusqu'ici ils pouvaient à peine engager leurs enfants à aller à l'école, mais qu'aujourd'hui ils ne peuvent les engager à rester à la maison. La valeur de l'institution normale est incalculable, et quand vous n'auriez fait autre chose comme homme public qu'établir cette institution et la mettre sur le pied effectif où elle est maintenant, vous mériteriez la reconnaissance éternelle de vos concitoyens.”

Le révérend James Baird, surintendant des écoles du district de Newcastle, s'exprime comme suit :—

“ Malgré ce que quelques uns peuvent dire contre le système des écoles communes, moi pour un je dois dire que le Canada, à l'exception de ses villes, serait une masse d'ignorance sans les écoles communes, quelque humbles que soient quelques unes d'entre elles.

Appendice
(X.X.)

8 août

Henry A. Clifford, écuyer, surintendant des écoles communes du district de Simcoe, s'exprime comme suit :—

“ Je suis heureux de pouvoir dire que chaque année fournit la preuve dans ce district des bons effets produits par la loi des écoles : l'apathie que la population a montré dans les commencements, relativement aux affaires d'éducation, s'est positivement convertie en un sentiment qui lui fait désirer, non seulement de continuer les lois qui encouragent les écoles, mais de les rendre plus respectables et plus utiles ; je vois en effet que le nombre de nos écoles de première classe a presque doublé ; que celui des écoles de deuxième classe a triplé ; et que celui de la troisième classe a diminué presque dans la même proportion, si bien que les townships de West Gwillimbury, Tecumseth, Inisfil, Vespra, Tiny, St. Vincent et Orillia, peuvent se vanter d'avoir maintenant des écoles où les instituteurs sont en état de donner une éducation anglaise complète, et souvent une bonne éducation classique. Contrastez cet état de choses avec ce qui se passait dans ces townships il y a six ans, alors qu'il y en avait quatre où il n'y avait pas une seule école qui fût continuellement en opération ; et que dans plusieurs townships de ce district il n'y avait pas une seule école d'établie.

“ J'ai maintenant à vous remercier sincèrement des instructions nombreuses et bienveillantes, aussi bien que pour votre condescendance personnelle, et à vous exprimer mon regret de ce que c'est probablement la dernière fois que j'aurai le plaisir de communiquer avec vous sur le sujet que vous avez évidemment à cœur,—l'éducation religieuse, morale, et pratique de la jeunesse du pays,—sujet sur lequel j'espère vous trouverez toujours l'appui zélé de tous les citoyens éclairés.”

Dexter D'Everardo, écuyer, surintendant des écoles communes du district de Niagara, s'exprime comme suit :—

“ La condition des écoles publiques s'est améliorée dans le cours de l'année dernière plus que toute autre année, malgré le découragement que la malheureuse législation du parlement, à la dernière session, a inspiré à ceux qui étaient les plus zélés pour la cause de l'éducation.

“ Ce progrès est dû principalement à ce qu'on a employé des maîtres capables en plus grand nombre qu'auparavant, et à l'usage de la précieuse série de livres d'école recommandés par le bureau d'éducation.

“ On a demandé cette année un beaucoup plus grand nombre d'instituteurs de l'école normale, et je puis dire avec plaisir que la réputation acquise par ceux qui sont sortis de cette institution, et ont enseigné en 1848, a été bien soutenue par ceux qui ont été employés en 1849.”

Patrick Thornton, écuyer, surintendant des écoles communes du district de Gore, dit :—

“ Les écoles de ce district ont généralement conservé leur terrain durant l'année dernière, et plusieurs d'entr'elles ont fait constamment des progrès.

“ Les changements faits à la loi des écoles ont causé bien de la confusion et du mécontentement. Elle ne paraît pas généralement avoir été une mesure populaire. Il est évident pour tous ceux qui ont bien étudié la matière ou qui ont quelque expérience comme instituteur, qu'aucun système perfectionné d'instruction ne peut être suivi avec la loi des écoles (12 Vict.,

chap. 83), telle qu'elle existe maintenant. J'espère qu'on y fera des amendements à la prochaine session du parlement.”

Appendice
(X.X.)

8 août.

Alexander Allan, écuyer, surintendant des écoles communes du district de Wellington, dit :—

“ J'ai l'honneur de transmettre mon rapport annuel sur les écoles du district de Wellington pour 1849.

Le montant total imposé sur le district pour faire face à l'allocation annuelle du gouvernement (£848 15s. 3d.) était de.....£1,302 0 0

A réduire,—16½ pour cent pour payer les percepteurs et le surintendant des écoles..... 214 16 7

Montant réparti entre les écoles.....£1,087 3 5

“ Outre la cotisation ci-dessus, plusieurs des arrondissements d'école ont été taxés, les uns pour payer les salaires des instituteurs en totalité, et quelques autres pour le payer en partie seulement.

“ L'éducation continue à faire des progrès, mais ils devront être lents tant que la plupart des écoles ne seront ouvertes que pendant six mois de l'année, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril de l'année suivante,

“ Comme les avantages que produisent les écoles libres deviennent chaque jour plus apparents (par exemple dans le village de Preston, le nombre des écoliers a augmenté de 25 à 110 aussitôt qu'elle est devenue libre) il conviendrait d'examiner si les syndicats d'école ne devraient pas être tenus rigoureusement de taxer l'arrondissement pour un montant double au moins de l'allocation scolaire.”

Le révérend William Clarke, surintendant des écoles communes du district de Talbot, dit :—

“ Il existe un sentiment presque unanime dans ce district en faveur des écoles libres, le seul obstacle aujourd'hui est l'inégalité de la loi de cotisation actuelle. Je vous félicite du succès marqué de vos efforts à cet égard ; et je me flatte que le jour n'est pas éloigné où ce bienfait sera réalisé dans le Canada-Ouest.

“ Je dois aussi vous informer que les amis de l'éducation dans ce district espèrent que l'acte des écoles de la dernière session sera abrogé à la réunion du parlement, et que l'acte de 1846 sera continué dans les dispositions générales, parce qu'il pensent qu'il n'est besoin de rien autre chose que quelques amendements dictés par un bon jugement et l'expérience, outre son adaptation aux dispositions de l'acte des conseils municipaux.”

Le révérend W. H. Landon, surintendant des écoles communes du district de Brock, dit :—

“ Vous ne manquerez pas d'être satisfait du progrès que nous avons fait vers l'uniformité des livres en une seule année. Dans toutes les écoles nouvelles on fait usage des livres d'école nationaux ; et dans plus de la moitié on s'en sert exclusivement, tandis que dans les autres l'exception ne se rapporte qu'au livre d'épellation dont les maîtres ne peuvent pas encore se passer.

Appendice
(X.X.)

8 août.

Je ne doute pas qu'il y ait beaucoup plus de bibliothèques que le rapport ne mentionne, et le bien qu'elles ont fait et qu'elles font ne saurait être exagéré tant sous le point de vue moral que sous le point de vue intellectuel ; la jeunesse en effet s'y prépare à lire les ouvrages qui seront mieux adaptés aux bibliothèques de nos écoles communes quand elles seront bien établies."

William Elliot, écuyer, surintendant des écoles communes du district de London, dit :—

"Le rapport, s'il n'est pas précisément correct dans tous ses détails, présente néanmoins un tableau impartial de l'état général de l'éducation dans notre district. On verra, je pense que sur le tout les écoles font des progrès, quoique lentement. Il y a néanmoins une exception à l'égard des salaires des instituteurs, qui paraissent être plus faibles que l'année dernière. Je ne puis me rendre compte de cette diminution, parce que les notes sur les salaires des instituteurs employés dans les différentes écoles, lorsque je les ai visités, m'avaient porté à croire que la moyenne des salaires était plus élevée qu'en 1848.

"Je regarde l'école normale comme l'un des moyens les plus puissants que nous ayons pour améliorer les écoles. La supériorité des instituteurs qui ont fait leur apprentissage dans cette institution est si évidente, que pour moi je ne comprends pas qu'un observateur impartial puisse en douter. Mais il y a encore une grande masse de préjugés et d'ignorance à combattre avant que les écoles puissent être mises généralement sur un bon pied. Ce n'est que de loin en loin qu'on trouve un arrondissement où la majorité des habitants résiste à la tentation d'avoir un instituteur à bon marché. "Prendra-t-il \$10 par mois et sa pension?" est une question qui influe généralement sur le choix d'un instituteur bien plus que cette autre, "peut-il donner à mon enfant cette éducation qui étendra son influence sur le cours de ses années,—qui décidera principalement si l'esprit docile maintenant de cet enfant sera formé de manière à remplir les devoirs de la vie, heureusement ou non?"

Comme les années précédentes, le nombre des enfants qui assistent aux écoles est petit. Sur 16,547 enfants énumérés comme résidant, il n'en est rapporté de 9,283, comme ayant assisté aux écoles. J'avoue que je suis confondu à la vue de ce tableau, et je puis difficilement me forcer à croire que 7,264 enfants d'âge scolaire, n'ont pas été à l'école pendant l'année dans ce district,—à l'exception du petit nombre de ceux qui ont peut-être été à des séminaires privés. Mais ce tableau correct ou non, est étonnant, et démontre combien il reste à faire avant que l'instruction même très inférieure qu'on reçoit maintenant soit généralement répandue. Je crois qu'on obtiendrait un résultat bien différent, si le mauvais système de paiement (rate bills) actuel était aboli et si les écoles étaient supportées, soit par une taxe générale, ou par une cotisation prélevée uniformément par les syndics sur tous les enfants résidant dans la section, sans s'occuper s'ils sont envoyés à l'école ou non.

Je préfère des écoles gratuites (free schools),—c'est-à-dire des écoles supportées par une taxe générale sur la propriété, à tout autre système ; cependant j'appréhende qu'une mesure législative de ce genre ne serait guère compatible avec l'état actuel de l'esprit public. Et dans ce cas, je pense que ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de conférer aux syndics le pouvoir de prélever une taxe uniforme sur chaque

enfant de l'arrondissement avec le pouvoir d'exempter les indigents. Il n'est pas difficile de voir avec quelle économie une école pourrait être supportée suivant ce système. Prenez par exemple un arrondissement ordinaire comptant quatre-vingts enfants. On peut se procurer un instituteur capable de donner une bonne éducation élémentaire, bien supérieure à la moyenne d'aujourd'hui,—pour \$20 par mois ou £60 par année. Or, supposez que la subvention publique pour cette école soit de £15 par année,—en y comprenant l'allocation de la législature et la taxe municipale,—et c'est moins qu'une pareille section ne reçoit ordinairement,—il ne restera à former que £45, et cette somme répartie entre quatre-vingts enfants ne fait que 11s. 3d. pour chaque enfant par année. Mais en supposant qu'il soit nécessaire d'en exempter un sur cinq du nombre total de payer, les soixante-quatre enfants restant auront à payer 14s. 0½d.—soit 3s. 6¼d. par trimestre, somme qui paraît bien minime comparée au montant qu'atteignent aujourd'hui les contributions à raison du petit nombre des écoliers, s'élevant souvent à 7s. 6d. ou 10s. et même davantage par trimestre, pour un instituteur à £60 par an.

"Le nombre croissant des bons maîtres qui sont sortis de l'école normale, et les lumières qui se répandent sur l'esprit public, relativement aux avantages, de l'éducation sont deux agents puissants pour faire avancer nos écoles qui sont en plein progrès. Et j'espère qu'un troisième moyen sera bientôt l'abolition du système des contributions, et la substitution de quelque chose de mieux.

"Il me reste peu de chose à dire, mais comme ce rapport est probablement le dernier que j'aurai l'honneur de vous adresser officiellement sur les écoles de ce district, j'ajouterai que je puis me reporter à cinq années d'expérience officielle, et que je remarque une amélioration positive dans les écoles de ce district, et dans l'esprit public à cet égard. Par exemple, les nombreuses querelles locales qui étaient si nuisibles aux progrès des écoles sont à peu près finies, personne ne combat maintenant la taxation ordinaire pour le soutien des écoles. On possède un plus grand nombre de livres nationaux ; et un plus grand nombre d'instituteurs instruits et utiles sont à l'œuvre. Mais il faut en revenir à l'ancienne exception ; il reste beaucoup, énormément à faire. Mais au moins il est agréable d'observer qu'il y a progrès du bon côté. Et peut être me permettra-t-on, en cette occasion, d'exprimer ma haute opinion de l'habileté avec laquelle les intérêts éducationnels de la province ont été surveillés, et de reconnaître l'attention que mes communications officielles avec le département ont toujours reçues."

George Duck, écuyer, surintendant des écoles communes du district de l'Ouest, dit :—

La malheureuse nécessité qui existe dans une partie du pays peu peuplée comme celle-ci, de faire les arrondissements d'école, malgré l'étendue du terrain, assez circonscrits pour que leurs habitants se trouvent encore à une distance raisonnable des écoles, est une des plus grandes difficultés que l'on ait à surmonter, et à cela, il faut ajouter, comme conséquence, le manque de moyens suffisants chez les habitants pour payer de bons maîtres. Le faible montant reçu du fonds des écoles, et le petit nombre des habitants qui résident dans les arrondissements, les privent d'offrir rien qui approche d'une honnête rétribution à un instituteur capable. Les conséquences sont faciles à deviner ; on emploie un instituteur inférieur, un petit nombre d'enfants assis-

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X.X.)

8 août.

tent à l'école, et il n'en tire qu'un très mince bénéfice. Les enfants deviennent si utiles à leurs parents, dès leur jeunesse, qu'on les enlève promptement aux seules occasions de s'instruire; et l'enfant ignorant devient un homme ignorant; et s'il n'est pas tout-à-fait indifférent à ce que les enfants reçoivent les bienfaits de l'éducation, il n'y prend pas autant d'intérêts que leur bien-être futur l'exige.

« Néanmoins, il est agréable de remarquer que la prospérité croissante du pays produit en même temps une plus grande attention aux affaires d'écoles. Le résultat supposé plus haut arriverait infailliblement dans les arrondissements peu peuplés dont il s'agit, si malgré l'ignorance et les préjugés si répandus il n'existait pas un sentiment profond et actif qui persuade qu'une meilleure éducation est vraiment essentielle au sage emploi et à la jouissance des richesses croissantes. En jetant l'œil sur les parties du Canada plus anciennement établies et plus peuplées, qui sont maintenant ornées de nombreuses écoles, et en les indiquant au philanthrope, on réfléchira avec plaisir sur les différentes phases que l'éducation publique a subies dans ces localités depuis le premier pas fait pour les introduire; depuis l'époque où la cabane de boullins, avec son toit d'écorce et ses dalles de pierre représentait la belle maison d'école d'aujourd'hui avec ses nombreuses commodités pour l'instruction aussi bien que la santé des élèves.

« Il ne paraît pas douteux que le Canada fera des progrès rapides sous le rapport de ses écoles. Quoique plusieurs actes du parlement aient été passés pour systématiser et régulariser ce grand objet, la population de ce district, malgré sa désapprobation fréquemment exprimée de ces nombreux changements, a généralement manifesté la disposition d'assister plutôt que de retarder l'opération de tous les statuts qui avaient cet objet pour but. Il ne me conviendrait pas de dire si des changements étaient ou n'étaient pas nécessaires dans chaque système introduit depuis quelques années, surtout quand on réfléchit qu'il n'y en a aucun qui ait été suffisamment essayé. Mais sous chaque système, les écoles ont fleuri, quoique à un plus haut degré, dans les localités riches que dans les localités pauvres.

« Finalement, et en vous présentant ces observations, (les dernières probablement que j'aurai l'honneur de vous soumettre en ma capacité officielle,) qu'il me soit permis de vous exprimer la haute opinion que j'ai conçue des nombreux moyens que vous avez adoptés pour améliorer l'état de l'éducation dans la province supérieure. Que l'éducation a fleuri est un fait incontestable; et ce succès est dû à ce que ce sujet a été fréquemment soumis à l'attention publique. En tout acte des écoles qui est mis en opération, beaucoup dépend de la manière dont les différents degrés de surveillance sont établis. Il est évident qu'un système de surveillance est nécessaire à tout système d'école; et comme il faut faire la plus grande attention à tous les moyens de correspondance entre le fonctionnaire le plus inférieur et le plus élevé, en passant par tous les degrés nécessaires, il est certain qu'aucun acte du parlement, quelque amples que soient ses détails, ne peut remplacer les bienfaisants résultats que produisent les efforts toujours actifs de l'ami zélé pour répandre les bienfaits que doit avoir en vue tout système aussi important que l'instruction publique.

CITÉS ET VILLES.

Appendice
(X.X.)

8 août.

Le bureau des syndics d'école de la cité de Toronto, remarque :—

« A raison de ce que le conseil de ville a refusé de taxer à un montant suffisant pour tenir les écoles ouvertes comme écoles libres pendant toute l'année, les écoles communes de la cité n'ont été r'ouvertes que le premier juillet (ayant été fermées pendant douze mois); mais malgré ce désavantage et l'apparition du choléra, le nombre des enfants des deux sexes qui ont reçu l'instruction aux écoles de la cité, s'élève presque à deux mille; tandis que le nombre de ceux qui assistent journellement, est de 1,600 en moyenne, suivant les listes mensuelles.

« Le système de l'admission gratuite a bien fonctionné dans notre ville en ce qui regarde l'influence bienfaisante des écoles sur les enfants des artisans et des classes moyennes. C'est donc à regret que le bureau a été obligé d'en revenir aux contributions mensuelles payées par les élèves, comme le seul moyen de tenir les écoles régulièrement ouvertes pendant l'année courante 1850.

R. S. Henderson, écuyer, surintendant des écoles communes de la ville de Kingston, remarque :—

« En 1846, cette ville était divisée en sept arrondissements d'écoles; elles contenaient sept écoles communes; et le nombre des enfants recevant l'instruction était de 622; les fonds disponibles pour le soutien des instituteurs étaient £415 18s. 4d.; environ £50 ont été produits par des contributions et droits d'enseignement. La somme totale payée aux instituteurs a été de £466 10s., ce qui ferait pour chaque instituteur une moyenne de £66, s'il n'y avait pas d'écoles séparées dans les arrondissements; ce à quoi la loi a pourvu.

« En 1847, l'acte a été amendé en ce qui se rapporte aux cités, et il a été pourvu à la nomination d'un bureau de syndics pour chaque cité, auquel la direction des écoles serait entièrement confiée. Le fonctionnement de ce système pendant deux années a démontré sa supériorité sur le système précédent. Cette année, la ville a été divisée en quatre arrondissements d'école, où il a été établi dix écoles,—cinq pour les garçons et cinq pour les filles,—toutes lesquelles reçoivent la subvention publique dans les proportions de £50 pour les instituteurs, et £30 pour les institutrices. Cette année, l'instruction a été donnée à 720 enfants au-dessous de 16 ans,—ce qui fait 98 de plus que l'année précédente. L'allocation de la législature s'est montée à £182 19s. 8 $\frac{1}{2}$, et la cotisation de la cité à £202,—environ £30 de moins que les fonds destinés aux écoles en 1846. Les contributions ont donné £80 2s. 4d., ou environ £8 pour chaque instituteur pour l'année; ou environ 2s. 2 $\frac{1}{2}$ d. en moyenne pour chaque écolier pendant douze mois. La moyenne du salaire annuel de chaque instituteur a été d'environ £45. Sur le nombre total des écoliers qui ont assisté, il y avait 420 garçons et 300 filles, dont 20 ont été admises dans les écoles gratuitement. La moyenne des élèves de chaque école a été de 72, savoir :—12 garçons et 36 filles.

« En 1848, d'après le rapport que le secrétaire a fait au bureau, il y avait le même nombre d'instituteurs qu'en 1847, lesquels ont reçu respectivement les mêmes salaires en sus de leurs honoraires d'enseignement. Cette année il y a eu 500 élèves qui ont fréquenté l'école tous les jours. Sur ce nombre, il y avait 200 écoliers qui recevaient leur éducation gratuitement, ce qui fait une augmentation de 180 sur 1846. Ces

Appendice
(X.X.)

8 août.

enfants, croit-on, appartenait principalement, si non à des parents indigents, du moins à des parents qui étaient sérieusement gênés par les faillites nombreuses et la dépression monétaire de cette année là. L'allocation de la législature en faveur des écoles monte à £222 14s., et les taxes de la ville à £383; sur cette somme il a été dépensé £380 15s. 5., laissant une balance de £226 18s. 7d. en faveur des syndics. Malheureusement pour les intérêts des écoles élémentaires, cet excédant considérable ne se trouve que sur le papier. Par suite de la dépression commerciale de cette année, les moyens sur lesquels on comptait pour les écoles se sont trouvés réduits à un point que l'on ne peut disposer que de bien peu au-dessus du montant dépensé.

“ Dans la présente année de 1849, le nombre des écoles en opération est le même que l'année dernière. Le nombre total des enfants instruits dans les différentes branches est de 798,—ce qui fait une augmentation de 298 sur 1848. L'allocation de la législature et la taxe se monte autant qu'on peut le supposer à la somme de £450; l'allocation est de £1 14s. de moins qu'en 1848, bien que le bureau ait rapporté pour la ville un plus grand nombre d'enfants que ne l'indique le recensement de 1848: le montant total prélevé comme honoraires d'enseignement est de £80 2s. 4d., ou environ deux chelins pour chaque écolier instruit pendant l'année. Le nombre des élèves qui ont assisté régulièrement est d'environ 753, sur lesquels on trouve 447 garçons, et 306 filles, tous âgés de moins de 16 ans, ce qui fait un nombre de 45 garçons et 30 filles pour chaque école; nombre plus considérable qu'on ne peut convenablement et parfaitement instruire avec les facilités limitées que l'on a encore de répandre l'instruction. J'ai entendu dire que l'on avait l'intention de réduire le nombre des écoles afin de diminuer le montant des taxes que la ville a à payer pour les soutenir et n'employer que des instituteurs. Si c'est le cas, je ne dois plus espérer voir instruire la plupart des pauvres de cette cité. Je soumets respectueusement que le fardeau des taxes est en raison directe de l'ignorance des masses; où il y a ignorance, là il y a crime et misère. Si donc la misère est la compagne de l'ignorance, si l'ignorance engendre le crime, et si le crime oblige tous les ans d'imposer des taxes si fortes pour le soutien des criminels et l'administration de la justice, ne faut-il pas augmenter le nombre des écoles au lieu de le diminuer? Je n'ai pas besoin de m'étendre sur une proposition si évidente. Il est reconnu, je crois, qu'à peine les trois dixièmes des ivrognes dans le monde, et par plus de cinq pour cent de ceux qui remplissent les pénitenciers et les prisons, pour différents crimes, savent lire et écrire. La conclusion est, que si l'éducation était universelle, nos pénitenciers et nos prisons deviendraient inutiles, et l'on n'aurait plus à payer tous les ans les sommes nécessaires à leur entretien.

“ Quant à employer exclusivement des instituteurs, je pense qu'il serait très impolitique, sinon très inconvenant, de confier quelques 300 filles ou plus aux soins et à la direction d'hommes. Si les femmes sont destinées à la vie domestique, il est important, non seulement que leurs facultés mentales soient cultivées, mais encore qu'elles soient instruites dans la vertu et la piété et faites à des habitudes d'industrie d'ordre et de propreté. Et qui est plus capable de leur enseigner ces préceptes, de leur donner ces habitudes que les personnes instruites de leur sexe? Elles ont plus de versatilité pour modifier,—plus d'ingénuité pour varier leur mode d'enseignement que les hommes,—plus de patience, de discrétion, de tendresse, de sagesse,—et plus de délicatesse et de modestie intuitive. Pour donner de la proportion et de la symétrie au caractère moral, il faut posséder et exercer toute ces qualités, et

plus elles brillent dans une institutrice, plus l'esprit des élèves sera pur, brillant et parfait—et plus sera durable pour le bien l'influence qu'elle aura exercée, lorsque les élèves seront appelées aux scènes actives et aux devoirs de la vie.

“ D'après le recensement qui vient de se terminer, je trouve que le nombre total des enfants qui se trouvent dans les limites actuelles de la cité, entre les âges de 5 et 16 ans, est de 2,500, dont 1,360 garçons et 1,140 filles. Sur ce nombre, 738, comme je l'ai déjà dit, ont reçu l'instruction dans les écoles élémentaires, et 826 dans l'école de district et les diverses académies et écoles privées. Ceux qui fréquentent les collèges ou les autres séminaires d'enseignement et dont les parents ne résident pas dans la cité ne sont pas compris. Reste donc, autant que je puis le calculer, le nombre considérable de 936 enfants d'âge à aller aux écoles, qui ne sont ni en service ni en métier, dont l'esprit n'est instruit que dans le mal, dont le moral se forme à l'école du vice, dont les passions ne sont soumises à aucun contrôle, et qui semblent destinés à infliger aux générations qui se succéderont l'ignorance dans laquelle ils croupissent eux-mêmes,—le vice de leur propre nature, et qui plus tard s'opposeront à l'amélioration des autres par rapport au mal dont ils sont aujourd'hui les victimes. Ces chiffres ne sont-ils pas des faits, cette manière de raisonner n'est elle pas correcte? Si c'est le cas qui peut peser la responsabilité qu'assument ceux devant lesquelles les portes de l'école s'ouvrent aujourd'hui, et qui peuvent éclairer l'intelligence de l'enfant du pauvre et l'arracher à l'ignorance et au vice; de développer à la fois les qualités de son esprit et de son cœur et de répandre les bienfaits que l'éducation accorde invariablement à ceux dont la seule passion est aujourd'hui de passer la coupe d'enivrement où vient se perdre le sentiment et l'honneur, de se maudire les uns les autres, de se livrer aux jeux avilissants et aux vices, en s'enfonçant de plus en plus dans l'infamie et les offrir en exemple à une génération misérable et sanctionner par leur conduite une carrière intarissable de crimes.

Après l'importance qu'il y a d'instruire les jeunes gens qui fréquentent les écoles, viennent les bibliothèques des écoles élémentaires. Dans dix ans, le petit garçon qui va aujourd'hui à l'école sera un membre actif de la société,—il sera notre ouvrier, notre artisan,—et ça et là il deviendra une intelligence puissante qui s'établira l'organe de nos pensées; il deviendra une puissance dans nos élections et saura imprimer sa propre image à nos actes publics,—répandra le bien ou le mal dans la société,—et accordera à la génération future ces bienfaits que nous devrions connaître dans la pleine jouissance du présent, ou l'envelira dans l'ignorance et les maux qui en sont la suite. Si l'on établissait des bibliothèques d'écoles, je pense que ce serait pour la société un avantage que l'on ne saurait apprécier assez. Avec ces bibliothèques, il pourrait y avoir des instruments de physique et de chimie, de petits cabinets de minéraux et de coquillages. L'histoire naturelle, la physiologie, la plus importante des sciences que l'on puisse étudier,—l'usage des globes,—les éléments de l'astronomie,—le dessin linéaire et la musique vocale sont des branches d'études que je voudrais voir enseigner dans les écoles élémentaires. Est-ce trop, ou bien l'éducation des écoles élémentaires doit elle être limitée à la lecture, à l'écriture et à la règle de trois? Le siècle est au progrès,—les idées qui jusqu'ici nous ont guidés dans l'éducation qu'il faut donner à la jeunesse sont restées derrière nous,—ces vues étroites qui n'accordaient la science qu'au petit nombre et qui fermaient et scellaient les fontaines des connaissances pour les masses et qui rendaient la science inaccessible à l'enfant du pauvre qui aspirait à la renommée et à la

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X.X.)

8 août.

gloire, ont disparu devant une philanthropie éclairée, — devant un sentiment plus généreux et plus paternel qui reconnaît dans l'individu le plus humble le droit de ressembler davantage à la divinité, non seulement dans son grand attribut, la sainteté, mais encore dans son attribut également grand, l'intelligence.

Le bureau des syndics d'écoles pour la cité de Hamilton, remarque :—

“ En considérant qu'il y avait 868 enfants sur le rôle dans les six écoles élémentaires dans l'année 1849, il ne peut pas y en avoir moins de 1200 dont les noms ont été entrés comme élèves dans l'école de grammaire, l'académie des demoiselles, de Burlington, et les 26 écoles privées durant la même période, ce qui fait en tout 2068 écoliers qui ont reçu l'instruction dans les écoles susdites durant l'année 1849 en cette cité.

“ Comme nous avons dix écoles du dimanche dont les élèves ne peuvent se monter à moins de 800, et comme un nombre considérable d'enfants de journaliers y reçoivent leur principal instruction, il est consolant d'avoir à rapporter qu'il y a bien peu d'enfants qui ne reçoivent pas l'éducation à Hamilton.”

Le bureau des syndics d'écoles pour la ville de London, remarque :—

“ Les quatre écoles élémentaires sont aujourd'hui, le 1er janvier 1850, réunies en un édifice spacieux et commode en briques, érigé sur un lot de terre de cinq acres que le gouvernement a accordé à la ville pour l'usage des écoles. Le coût de la bâtisse sera d'environ £1800 courant, et pourra contenir de 700 à 800 élèves. On y emploie actuellement trois instituteurs et trois institutrices; les filles et les garçons sont instruits dans des appartements différents.”

Le bureau des syndics d'écoles pour la ville de Brantford, remarque :—

“ Les syndics d'écoles pour la ville de Brantford, prennent la liberté de faire remarquer que la bâtisse ne suffisait plus aux besoins du nombre toujours croissant des enfants en âge d'aller aux écoles dans la ville, il a, dans le cours de septembre dernier, contracté pour l'érection d'une bâtisse en briques à deux étages, capable de contenir au moins 400 enfants, et qui coûtera £700,—la moitié de cette somme devant être payée, lorsque la bâtisse sera terminée, à même les cotisations de 1849, et la balance à même les cotisations de 1850. Sur cette somme, l'entrepreneur a déjà reçu £300; et les syndics espèrent avoir la possession de la propriété le 1er mars 1850. Les cotisations pour 1849 et 1850 doivent être considérables en conséquence; mais les syndics se flattent que cet édifice portera honneur et profit à la ville et suffira pour de longues années aux besoins de la génération naissante.”

XIII.—REMARQUES GENERALES.

Ce rapport termine les opérations de trois années de l'acte des écoles de 1846 (9 Vict., chap. 20.) et deux années de l'acte des écoles des cités et villes de 1847 (10 et 11 Vict., chap. 19); le premier acte étant venu en opération dans le mois de janvier 1847, et le dernier en janvier 1848. Pendant que la partie statistique de ce rapport présente le tableau du fonctionnement de ces actes durant l'année 1849, les tableaux 1, 2 et 3, dans l'appendice, ne montrent pas seulement comment a été employée l'allocation de la législature en faveur

des écoles pour 1849, mais le progrès des écoles élémentaires, (indépendamment de l'école normale,) dans le Haut-Canada, durant tout le temps que ces actes des écoles ont été en opération, et l'état et le progrès de l'éducation dans toutes les institutions d'éducation du pays depuis 1842, autant qu'il a été possible de le connaître. Les autres documents dans l'appendice font connaître quelques uns des moyens dont on s'est servi pour mettre à effet et faire fonctionner les lois d'écoles. Nonobstant le fait humiliant et désolant que sur 258,364 enfants, entre les âges de 5 et 16 ans dans Haut-Canada, il y en a plus de 100,000 qui n'assistent point aux écoles, il y a cependant de fortes raisons pour espérer, il y a des circonstances vraiment encourageantes pour l'avenir; je veux en parler en terminant ces remarques générales.

1. Le principe de la taxation pour le soutien des écoles, est aujourd'hui universellement admis dans le Haut-Canada,—il ne rencontre de l'opposition de la part d'aucune municipalité ou d'aucun journal quelconque,—mais est considéré comme un besoin nécessaire,—aussi nécessaire que la taxe pour le soutien du gouvernement même. Depuis 1840, on ne s'est pas peu opposé à l'introduction de ce principe comme condition indispensable pour avoir part à l'allocation publique accordée pour le soutien des écoles élémentaires. Durant ces cinq dernières années, il a rencontré une forte opposition dans quelques parties de la province. A l'honneur des hommes publics qui ont risqué leur place en parlement pour avoir été fidèle à ce principe, le principe a triomphé, et l'on peut le considérer aujourd'hui, non seulement comme l'opinion arrêtée du pays, mais comme un principe d'action volontaire dans toutes les municipalités.

2. Le progrès de l'application de ce principe de taxation pour le soutien des écoles élémentaires est encore une autre raison d'espérer pour l'avenir. En 1842, le montant brut disponible pour les salaires des instituteurs dans le Haut-Canada, était de £41,500; en 1849, il était de £68,478. L'allocation législative était la même pendant les deux années, un peu moins de £20,000. Le reste a été prélevé au moyen de taxes volontaires dans les municipalités et les arrondissements d'écoles,—augmentation de plus de 300 pour cent dans sept années; et cela pour le salaire des instituteurs seulement, sans compter les sommes croissantes chaque année qui ont été dépensées pour l'érection des maisons d'écoles et autres dépenses incidentes des écoles. Je ne connais pas d'état ou de province en Amérique où l'on ait fait un progrès semblable sous ce rapport.

3. L'étendue auquel dans certaines municipalités et arrondissements d'écoles le principe de taxation pour le soutien des écoles a été porté est encore un indice certain des progrès du passé et de l'avenir. Dans plusieurs parties de la province, le principe de la taxe ou cotisation sur les enfants qui fréquentent les écoles tombe en désuétude, et le principe de la taxe suivant la propriété pour le soutien des écoles et pour les ouvrir à tous les enfants en âge d'aller aux écoles, gagne du terrain et promet bientôt d'être admis dans tout le pays,—ce qui assure à chaque enfant l'exercice du droit naturel qu'il a à recevoir une bonne éducation. Les documents que j'ai publiés pendant deux années consécutives pour promouvoir le plus grand de tous les intérêts nationaux et sociaux se trouvent dans l'appendice Nos. 26 et 7.

4. L'augmentation dans la régularité des enfants à assister aux écoles est encore un motif de reconnaissance et d'encouragement. Le nombre total des enfants en âge d'aller aux écoles dans le Haut-Canada et qui y allaient en 1842, était de 65,978; en 1849, il était de 137,633.

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice (X.X.) 5. Sans mentionner les qualifications supérieures des instituteurs et le caractère plus élevé des écoles et cela à un degré considérable, trois agents puissants sont entrés en opération durant les trois dernières années ;—l'usage étendue d'une série uniforme de livres d'écoles,—l'école normale provinciale, et le journal d'éducation.

8 août.

6. L'action du peuple du Haut-Canada, comparée à celle du peuple de l'état de New-York, eu égard à la population et nonobstant la nouveauté de notre système d'école. On a vu, dans les sections précédentes de ce rapport, que bien que la population du Haut-Canada soit le quart de celle de l'état de New-York, nous avons eu dans notre école normale durant la même période, trois quarts autant d'élèves ; que la durée moyenne du temps pendant lequel les écoles élémentaires ont été ouvertes durant la dernière année scolaire, dans tout l'état a été de huit mois dans l'état de New-York pendant qu'elle a été de neuf mois et un tiers dans le Haut-Canada ; que pendant que le montant provenant de toutes sources dans l'état de New-York pour le salaire des instituteurs durant l'année dernière, était de £156,364 ; dans le Haut-Canada, il était de £88,478 ; plus de la moitié de celui de l'état de New-York avec un quart de la population.

7. L'extinction graduelle de l'esprit de parti, et ce sentiment cordial et patriotique que manifeste la plupart des croyances religieuses et des partis dans le pays pour réunir leurs efforts et leur influence dans le but de répandre l'éducation et les connaissances parmi les enfants et la jeunesse du pays ; sentiment

qui doit trouver beaucoup de force dans l'exemple des hommes marquants des différents partis dans la législature durant leurs délibérations récentes sur la loi des écoles.

Appendice (S.S.)

8 août.

8. L'accroissement des facilités vraiment considérables que la nouvelle loi des écoles accorde pour promouvoir les objets et les intérêts de chaque département de notre système d'écoles, jointe à l'impression favorable que la discussion calme et approfondie que la législature a accordée aux principales dispositions du bill, et l'assentiment unanime de tous les partis doivent produire dans l'esprit public, et quidoivent le convaincre que l'on doit aujourd'hui regarder comme parfaitement établis, les grands principes et les principaux caractères de notre système d'école ; et que c'est maintenant le devoir de tous ceux qui aiment leur pays et leurs enfants de donner, aux dispositions de la loi le plus grand effet possible et accorder à toute la jeunesse du pays la meilleure éducation possible.

C'est à contribuer par mon humble capacité au bienfait le plus grand, à la gloire la plus brillante pour mon pays natif, que je veux consacrer ma vie avec un redoublement de confiance et de dévouement.

J'ai l'honneur d'être,
de votre excellence,
le très humble et obéissant serviteur,

E. RYERSON.

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 8 août 1850.

CONTENU DU RAPPORT STATISTIQUE.

Tableau A. Arrondissements d'écoles,—écoles en opération,—deniers,—montant du salaire des instituteurs dans le Haut-Canada.

Tableau B. Population en âge d'aller aux écoles,—élèves fréquentant les écoles,—nombre moyen en été, en hiver ; de garçons, de filles,—somme et moyenne du temps durant lequel les écoles ont été ouvertes,—nombre et classification des élèves dans les diverses branches d'enseignement.

Tableau C. Livres en usage dans les écoles et mode d'enseignement qui y est suivi.

Tableau D. Instituteurs des écoles élémentaires, leurs croyances religieuses,—leurs salaires annuels en moyenne,—hommes et femmes,—certificats de qualification,—caractère des écoles.

Tableau E. Espèce, dimensions et état des maisons d'écoles,—nombre et espèce de maisons d'écoles bâties durant l'année 1849,—total des maisons d'écoles, possédées en pleine propriété, à bail, à rente, etc.

Tableau F. Visites des écoles,—par les surintendants locaux, les membres du clergé, les conseillers, les magistrats et autres personnes,—

les bibliothèques des écoles élémentaires, des écoles du dimanche, et des écoles publiques,—nombre de volumes qui y sont contenus,—choses nécessaires aux écoles : cartes, globes, planches de démonstration, etc.—collèges, académies, écoles de grammaire et écoles privées,—écoliers et élèves en icelles, et branches d'enseignement.

Tableau G. Ecoles modèles de district,—maîtres et élèves,—deniers,—divers.

Tableau H. Ecole normale et modèle du Haut-Canada,—recettes et dépenses de l'allocation annuel de £1500, etc., et de la somme additionnelle de £500 accordée pour permettre aux élèves d'assister à l'école.

Tableau I. Tableau statistique général, indiquant l'assistance générale des élèves à l'école normale, depuis sa fondation en 1847,—(cinq sessions.) Le montant de l'aide hebdomadaire à eux accordé durant chaque session,—la croyance religieuse des élèves,—et les districts auxquels ils appartiennent, etc.—en trois extraits, numérotés 1, 2 et 3, respectivement.

PARTIE II.—RAPPORT

RAPPORTS STATISTIQUES DES ECOLES DES DISTRICTS,

TABLEAUX A.—ARRONDISSEMENTS D'ECOLES

Table with columns for Districts/Cities, Number of Arrondissements and Schools, Deniers (Repartition de l'allocation, Montant imposé par les conseils municipaux, Montant reçu des collecteurs, Montant imposé par cotisation), and Grand Total for 1849 and 1848.

Les rapports des districts de Colborne, Midland, Prince Edouard et Gore; et des villes de Bytown, relativement à la corporation de Bytown est la cause prétendue qui a empêché de transmettre un rapport

* Point de rapport.

N. B.—Le tableau qui précède indique une augmentation consolante sur l'année précédente sous le même à soutenir les écoles élémentaires. Le tableau ne comprend pas les sommes employées à ériger, répa-

STATISTIQUE.

CITÉS ET VILLES INCORPORÉES DANS LE HAUT-CANADA, 1849.

ET DENIERS D'ÉCOLES.

D'ÉCOLES.

Table with columns for Montant reçu par cotisation, Balance des années précédentes, Montant total disponible pour le salaire des instituteurs, Montant total payé aux instituteurs, Balances restant dues, Balance rapportée entre les mains du surintendant, Total des salaires annuels des instituteurs.

Dundas et Niagara étant défectueux,—les retours n'étant pas tous complets. Les difficultés qui ont existé d'école pour 1848; et qui a rendu celui de 1849 défectueux.

† Honoraires d'école.

chapitre des taxes municipales et cotisations, faisant voir par là l'action continue et spontanée du peuple lui- rer ou louer des maisons d'écoles, mais il est simplement limité à un état des sommes payées pour le salaire

Appendice (X.X.) 8 août.

RAPPORTS STATISTIQUES DES ECOLES DES DISTRICTS,

Appendice (X.X.) 8 août.

TABLEAU B.—POPULATION EN AGE D'ALLER AUX ECOLES.—ÉLÈVES,

Table with multiple columns: DISTRICTS, CITÉS ET VILLES INCORPORÉES, POPULATION EN AGE D'ALLER AUX ECOLES (subdivided into summer/winter and assistance), DUREE DE L'ÉCOLE, and various student counts.

NOTE.—Les chiffres sous la colonne "autres études," comprend évidemment le plus grand nombre d'élèves en géométrie, dans les élèves d'histoire naturelle, la musique vocale et le dessin linéaire, etc. ; mais à peu d'exceptions près, on n'a fait aucune distinction quelconque sous ces chapitres, bien que pour cela il ait été laissé des colonnes dans les blancs de rapport de syndics et de surintendants locaux que le bureau d'éducation leur a envoyés pour être remplis et renvoyés. Sous ces chapitres, les rapports sont donc très défectueux ; mais sont beaucoup plus complets qu'en 1848.—Ils seront plus parfaits d'année en année. L'aug-

Appendice (X.X.) 8 août.

Appendice (X.X.) 8 août.

CITÉS, et VILLE INCORPORÉES dans le HAUT-CANADA, 1849.

et DURÉE et ASSISTANCE aux ÉCOLES.

NOMBRE TOTAL des ÉLÈVES DANS—

Table with columns: CLASSES DE LECTURE, ARITHMÉTIQUE, AUTRES BRANCHES, and detailed student counts for various subjects like Grammar, Geography, History, etc.

mentation dans les divers chapitres du tableau B, sur les retours faits pour 1845, prouve d'une manière très consolante la nature essentiellement progressive de notre système d'écoles, non seulement sous le rapport de l'assistance des élèves et de leur plus grand nombre dans les diverses classes, mais encore dans la durée moyenne du temps pendant lequel les écoles élémentaires ont été tenues ouvertes dans le Haut-Canada en 1849.

Appendice (X.X.)
8 août.

RAPPORTS STATISTIQUES DES ECOLES DES DISTRICTS,

Appendice (X.X.)
8 août.

TABLEAU D.—DES INSTITUTEURS,—LEUR CROYANCE RELIGIEUSE,

DISTRICTS, CITÉS ET VILLES INCORPORÉES,	INSTITUTEURS.			LEUR CROYANCE RELIGIEUSE.												
	Total.	Hommes.	Femmes.	Église d'Angleterre.	Église de Rome.	Presbytériens.	Méthodistes.	Baptistes.	Congrégationalistes.	Luthériens.	Quakers.	Universalistes.	Unitariens.	Rapportés comme " protestants."	Autres croyances religieuses et celles dont il n'est pas fait rapp.	Total des hommes et femmes.
De l'Est.....	180	135	45	27	34	73	26	11	2						7	180
Cornwall.....	6	3	2	3	3											6
Ottawa.....	51	35	16	7	9	18	10	3	4							51
Johnstown.....	250	180	70	71	26	41	98	8	1						5	250
Brockville.....	3	2	1	2	1											3
Prescott.....	4	4		1	1	2										4
Bathurst.....	121	112	9	35	13	55	12	5	1							121
Dalhousie.....	68	61	7	32	21	11	3			1						68
Bytown.....	9	5	4	1	6	1	1									9
Midland.....	217	145	72	48	38	26	53	1							51	217
Kingston.....	10	5	5	2	3	1	4									10
Prince-Edouard.....	134	82	52	21	19	7	67	2		8					10	134
Picton.....	4	3	1	3	1											4
Victoria.....	132	86	46	37	20	30	42	2							1	132
Belleville.....	4	3	1	2	1	1										4
Newcastle.....	184	130	54	43	13	37	48	10	6					17	10	184
Cobourg.....	5	5		3	1	1										5
Port Hope.....	4	3	1	1	1	1										4
Home.....	274	263	11	51	16	96	47	5	4	1	3	1			50	274
Toronto.....	16	13	3	8	2	3	1	1	1							16
Colborne.....	89	84	5	23	27	14	17	6	1						1	89
Simcoe.....	93	85	8	43	12	17	7	1	3		2				8	93
Gore.....	215	185	30	39	13	93	48	9	8							215
Hamilton.....	6	6		2	1	3										6
Brantford.....	2	2				2										2
Dundas.....	2	2				2										2
Niagara.....	296	198	98	50	6	35	74	19	2		7	2			101	296
Niagara.....	5	3	2	1	1	2	1									5
Ste. Catharines.....	6	6		2											1	6
Talbot.....	128	77	51	12		13	22	38	5						38	128
Brock.....	159	112	47	26	4	33	48	32	6			4			6	159
Wellington.....	117	107	10	16	14	31	16	6	4	2	1			16	11	117
London.....	201	165	36	65	4	39	41	28	1						20	201
London.....	4	4		2	1		1									4
Huron.....	70	65	5	22	6	19	9	1	3	3					7	70
De l'Ouest.....	140	129	11	38	17	41	24	14							6	140
Grand total pour 1849.....	3209	2505	704	737	335	751	727	206	52	6	26	2	1	33	333	3209
Grand total pour 1848.....	3177	2507	670	698	310	629	639	162	38	12	16	6	3	42	622	3177
Augm. ou dim.....	32	2	34	39	25	122	88	44	14	6	10	4	2	9	289	32
	Aug.	Dim.	Aug.	Aug.	Aug.	Aug.	Aug.	Aug.	Aug.	Dim.	Aug.	Dim.	Dim.	Dim.	Dim.	Aug.

N. B.—Les différents corps des presbytériens, méthodistes, baptistes, etc., sont rapportés sur des chapitres généraux différents. Voir tableau 1, extrait No. 3.

NOTE.—Les statistiques de ce tableau sont plus complètes qu'elles n'étaient l'année dernière, et ceci explique l'augmentation dans les états sous les chapitres des croyances religieuses des instituteurs.

Appendice (X.X.)
8 août.

CITÉS ET VILLES INCORPORÉES DANS LE HAUT-CANADA, 1849.

Appendice (X.X.)
8 août.

SALAIRES, CERTIFICATS, etc.—CARACTÈRE DES ÉCOLES.

SALAIRES ANNUELS.				CERTIFICATS, etc.				CARACTÈRES DES ÉCOLES.																
Moyenne du salaire annuel des instituteurs avec pension, etc.				Moyenne du salaire annuel des institutrices, avec pension, etc.				Moyenne du salaire annuel des instituteurs, sans pension, etc.				Moyenne du salaire annuel des institutrices, sans pension, etc.												
£	s.	d.		£	s.	d.		£	s.	d.		£	s.	d.										
41	23	1		177	133	44		27	30	119	29													
6				6	3	3		4	2															
45				45	32	13		7	19	19	1													
75	111			235	178	76		35	82	87	3													
1				3	2	1			3															
2				4	4				4															
90	26			117	110	7		12	63	41	1													
21	4			64	59	5		18	25	25														
				6	3	3		2	6															
				30	0	0		30	0	0														
				199				199	135	64	37	79	60											
				10	5	5		6	6	4														
				60	1	1		101	71	30	19	34	41											
				4	3	1		3	3															
				17	83	39		12	53	57														
				3	3	1		4	4															
				3	3	1		3	3															
				5	5	3		3	2															
				5	5	3		3	2															
				14	16	13		3	13	2														
				89	84	5		6	10	73	1													
				89	84	5		18	33	39	2													
				215	185	30		26	101	46	6													
				6	6			3	2	1	1													
				6	6			2	2															
				203	80			296	198	98	37	86	55	3										
				4	5	3		2	2															
				4	5	3		2	2															
				21				128	77	51	20	70	4											
				87	32			112	92	20	19	63	51	2										
				16	26			113	106	7	31	60	21	2										
				131	69	1		200	165	35	20	82	117											
				58	12			70	65	5	5	37	19	1										
				48	70			128	120	8	24	96	29	2										
40	8	4		25	17	0		58	11	5	35	15	7	1811	480	6	3047	2431	616	522	1284	1066	59	
0	0	0		0	0	0		62	3	0	32	13	0	1104	539	2	2836	2334	502	537	1216	1017	82	
								3	11	7	3	2	7	207	59	4	211	97	114	15	68	49	27	
								Dim.	Aug.	Aug.	Aug.	Dim.	Aug.	Dim.	Aug.	Aug.	Aug.	Aug.						

Le montant précis de la moyenne du salaire annuel payé aux instituteurs dans les divers districts, avec ou sans pension, est encore une matière incertaine.—Bien peu de rapports des surintendants locaux contiennent des informations quelconques sur le sujet. Le montant collectif des salaires annuels des instituteurs, hommes et femmes, avec ou sans pension, se montait durant l'année 1849, à £107,713; pendant que le nombre total des instituteurs employés se monte à 3,209—2,505 hommes, et 704 femmes.

RAPPORTS STATISTIQUES DES ÉCOLES DES DISTRICTS,

TABLEAU E.—ESPÈCE, DIMENSIONS ET

Table with columns for Districts, Cities, and Towns Incorporated, and rows for various school types and dimensions (e.g., No. de maisons d'école en brique, en pierre, etc.). Includes a 'Grand total' row at the bottom.

NOTE.—Les rapports des districts de Home, Colborne et Gore et des villes de Brockville, Picton, Dundas, Niagara et London, sur les items de renseignements compris dans le tableau précédent, étaient très défectueux, ce qui donne une diminution apparente dans quelques un des chapitres les plus importants, concernant l'état réel où se trouve les écoles, les terrains, etc., beaucoup plus frappante que ne le comporte l'état réel des choses s'il eût été fourni des états plus détaillés et plus complets,—tel que prouvé dans les blancs

CITÉS, et VILLE INCORPORÉES dans le HAUT-CANADA, 1849.

CONDITION DES MAISONS D'ÉCOLES, ETC.

DES MAISONS D'ÉCOLES.

Table with columns for various school conditions (e.g., Nombre de maisons d'écoles en bon ordre, Nombre de maisons d'écoles en mauvais ordre, etc.) and rows for different districts and cities.

de rapport transmis aux parties chargées d'en faire, Cependant les retours du nombre de maisons d'écoles en brique, en pierre, en charpente et en bois rond, et leurs dimensions sont plus complets que ceux de l'année dernière. En général les retours sur tous les items du tableau E, sont plus complets et plus satisfaisants qu'ils étaient autrefois, à l'exception des districts et des villes déjà nommés.

Appendice
(X.X.)
8 août.

Appendice
(X.X.)
8 août.

RAPPORTS STATISTIQUES DES ÉCOLES DES DISTRICTS, CITÉS ET VILLES INCORPORÉES DANS LE HAUT-CANADA, 1849.

TABEAU G.—ÉCOLE MODÈLE DE DISTRICT.

NOM DU DISTRICT.	MAITRES ET ÉLÈVES.		DENIERS DES ÉCOLES MODÈLES										DIVERS.				
	Nombre des Maîtres.	Nombre des élèves.	Montant de l'allocation législative.	Montant reçu du conseil muni- cipal par cotisation.	Montant reçu d'autres sources.	Total du montant reçu.	Montant payé aux instituteurs.	Payé pour autres dépenses.	Total des dépenses.	Dimensions et descriptions.	No. des appartements.	No. de cartes suspendues.	Nombre de globes, etc.	Nombre de volumes.	Branches enseignées.	Livres en usage.	
District de Midland.....	3	200	£ s. d. 25 0 0	£ s. d. 50 0 0	£ s. d. 109 0 0	£ s. d. 184 0 0	£ s. d. 169 0 0	£ s. d. 15 0 0	£ s. d. 184 0 0	{ 36 sur 24 en char- pente. }	3	51	51 globes....	Non rapporté.	{ Lecture, écriture, gram- maire anglaise, géogra- phies, arithmétique, le- gèbre de Day; Euclide et Legendre; histoire de Goldsmith; et his- toire naturelle de Com- stock. }	{ National, Grammaire an- glaise de Kirham, géo- graphie de Moore; Al- gèbre de Day; Euclide et Legendre; histoire de Goldsmith; et his- toire naturelle de Com- stock. }	

NOTE.—Le salaire annuel du maître principal était de £100, et de £69 pour le second maître. Dans son rapport, le surintendant de district dit : " Je suis parfaitement content de la manière dont l'école a été conduite, et je pense qu'elle a été d'un grand avantage pour tous les instituteurs des écoles élémentaires qui ont voulu en profiter."

Appendice (X.X.)
8 août.

Appendice (X.X.)
8 août.

RAPPORT STATISTIQUE D'ÉCOLES POUR L'ANNÉE 1849.

TABEAU H.—COMpte des RECETTES et DÉPENSES de l'ÉCOLE NORMALE et MODÈLE du HAUT-CANADA, pour l'année 1849, comprenant l'allocation annuelle de £1500, et la somme additionnelle de £500, accordée pour permettre aux étudiants d'assister à l'école normale, etc., etc.

No.	CHAPITRES DE RECETTES.			No.	CHAPITRES DE DÉPENSES.			Montant.			Montant.		
	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1	Warrants émanés par l'ordre de son excellence, tous les trimestres, en plein paiement de l'allocation annuelle, pour les dépenses courantes de l'école normale et modèle.			1	Salaires et gages.	918	3	3	1	10	0		
2	Warrant additionnel émané par ordre de son excellence pour permettre aux étudiants d'assister à l'école normale.	26	10	0	2	Livres, instruments et choses nécessaires aux écoles.	126	3	11	2	10		
3	Honoraires d'école normale.	96	10	0	3	Agriculture, chimie et histoire naturelle.	60	6	11	3	10		
4	Honoraires d'école modèle.	77	3	8½	4	Annales et impressions.	168	9	3	0	0		
5	Diverses sommes reçues pour livres, etc.				5	Réparations et dépenses contingentes.	119	13	3	0	0		
					6	Eclairage, eau et bois.				1	0		
					7	Divers— 1. Honoraires. 2. Deniers pris sur le fonds des écoles.	900	3	9½	0	2	10	
					8	Secours accordé aux étudiants pour les mettre en état d'assister à l'école normale,—cinq chelins par chaque étudiant durant les sessions, en tout ou en partie.							
						Balance.	£2300	3	9½				
													£2300
													3
													9½

RAPPORT STATISTIQUE DES ÉCOLES.

TABLEAU I.—TABLEAU STATISTIQUE GÉNÉRAL, indiquant l'assistance générale des ÉLÈVES à eux accordée durant chaque session, la croyance religieuse des élèves,—

EXTRAIT No. 1.—NOMBRE BRUT des ÉTUDIANTS,—

LES SESSIONS DE L'ÉCOLE NORMALE] POUR LE HAUT-CANADA.	Candidats à l'admission dans l'école normale.			Refusés faute des qualifications nécessaires.			Nombre total des étudiants admis.			Étudiants admis en payant les honoraires sessionels.			Étudiants admis après avoir été instituteurs dans les écoles élémentaires.		
	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.
	Première: 1847-48.....	71	71	8	8	63	63	4	4	27	27
Deuxième: 1848.....	140	112	28	15	11	4	125	101	24	5	4	1	93	86	7
Troisième: 1848-49.....	123	98	25	15	12	3	108	76	32	19	14	5	61	51	10
Quatrième: 1849.....	131	105	26	20	15	5	111	90	21	7	4	3	70	61	9
Cinquième: 1849-50.....	160	109	51	25	17	8	135	92	43	11	7	4	75	56	19
Grand total.....	625	485	140	83	63	20	542	422	120	46	33	13	326	281	45

N. B.—Il n'a pas été admis de filles dans la première session de l'école normale,—les arrangements en contemplation n'étant point terminés.

NOTE.—Sur le nombre entier de 625 qui ont fait demande, il n'en a été admis que 642 dans l'école normale,—(sur ce nombre 326 avaient déjà été instituteurs,)—391 seulement ont reçu l'aide hebdomadaire, et 299 ont reçu des certificats de régularité ou de qualification en laissant l'institution. On remarquera que des certificats n'ont pas été accordés à la moitié de ceux qui ont été admis. Les certificats accordés à la

POUR L'ANNÉE 1849.

à l'ÉCOLE NORMALE depuis sa fondation en 1847—(cinq sessions)—le montant de l'aide hebdomadaire et les districts auxquels ils appartiennent.

AIDE HEBDOMADAIRE ACCORDÉE,—CERTIFICATS, etc.

Admis, et ayant reçu l'aide hebdomadaire de 5s. chaque, pour payer leur frais de pension, etc.	Montant total de l'aide hebdomadaire accordée aux étudiants.			Étudiants admis après avoir déjà assisté à des sessions.			Qui ont laissé durant la session, pour conduire des écoles ou pour cause de maladie, etc., etc.			Étudiants renvoyés durant la session pour incomptence.			Étudiants suspendus pour mauvaise conduite.			Total des étudiants qui ont reçu des certificats en laissant l'institution.					
	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.			
	53	53	£ 210	10	0	6	6	2	2	51	51	
109	89	20	489	10	0	24	24	46	40	6	5	2	3	1	1	68	54	14	
75	57	18	347	7	6	17	7	10	24	20	4	4	2	2	2	2	62	42	20	
72	61	11	261	0	0	24	7	17	53	47	6	9	5	4	1	1	40	30	10	
82	58	24	416	15	0	25	10	15	24	20	4	10	5	5	5	1	4	78	49	29
391	218	73	£1875	2	6	90	48	42	*153	138	20	30	16	14	9	5	4	299	226	73

fin des première et seconde sessions, contenaient simplement l'exposé de la régularité de l'étudiant et de sa conduite durant son éducation. La formule en blanc de ces certificats se trouvent dans l'appendice No. 15. Ceux qui ont été accordés plus tard contenaient, en sus de ce qui précède, un état sous forme tabulaire indiquant les progrès de chaque élève dans les diverses branches d'enseignement suivies dans l'école normale, etc. La formule en blanc de ce certificat se trouve à l'appendice No. 16.

* Un grand nombre de ces derniers avait déjà assisté aux sessions en tout ou en partie.

L'école modèle, jointe à l'école normale, est fréquentée tous les jours par 250 à 300 élèves qui sont admis en payant 3d. par semaine.

Appendice
(X.X.)
3 août.

Appendice
(X.X.)
8 août.

RAPPORT STATISTIQUE DES ÉCOLES

TABLEAU I.—TABLEAU STATISTIQUE GÉNÉRAL

EXTRAIT No. 2.—DISTRICTS auxquels les ÉTUDIANTS

LES SESSIONS DE L'ÉCOLE NORMALE POUR LE HAUT-CANADA.	EST.			OUTA- OUAIS.			JOHNSTOWN.			BATHURST.			DALHOUSIE.			MIDLAND.			PRINCE- EDOUARD.			VICTORIA.					
	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.			
	Premier : 1847-48.....	3	3	..	1	1	..	1	1	2	2
Deuxième : 1848.....	8	7	1	1	1	..	2	2	..	1	1	..	1	1	..	5	5	..	5	5	..	2	2
Troisième : 1848-49.....	2	2	..	1	1	2	2	4	3	1	1	1	..	1	1
Quatrième : 1849.....	1	1	..	1	1	..	4	3	1	5	5	..	2	2	..	8	8	..	1	1	..	1	1
Cinquième : 1849-50.....	2	1	1	1	1	..	9	7	2	4	4	..	1	1	..	2	2	..	3	3	..	1	1
Grand total.....	16	14	2	5	5	..	16	13	3	12	12	..	4	4	..	10	18	1	12	12	..	5	5

* Le nombre des élèves admis, censés venus du district de Home, est plus grand en proportion que celui d'aucun autre district du Haut-Canada. Il comprend cependant les étudiants venant de la cité de

Appendice
(X.X.)
8 août.

Appendice
(X.X.)
8 août.

POUR L'ANNÉE 1849.

TABLEAU,—ÉCOLE NORMALE.—(Continuation.)

DE L'ÉCOLE NORMALE appartiennent.

NEW. CASTLE.	HOME.			COLBORNE.			SIMCOE.			GORE.			NIAGARA.			TALBOT.			BROCK.			WELLINGTON.			LONDON.			HURON.			OUEST.				
	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.					
	3	3	..	33	33	..	4	4	5	5	..	3	3	..	3	3	5	5		
1	1	..	49	32	17	6	6	..	2	2	..	4	4	..	15	10	5	10	10	..	6	5	1	3	3	..	4	4			
4	3	1	52	33	19	2	2	..	5	5	..	13	11	2	10	3	7	7	5	2	3	3	..	1	1	..			
6	4	2	47	29	18	1	1	..	2	2	..	8	7	1	9	8	1	3	3	..	3	3	..	2	2	..	4	4	..	2	2	..	1	1	..
2	1	1	66	42	24	1	1	..	2	2	..	7	6	1	10	3	7	3	3	..	4	2	2	3	3	..	7	4	3	4	3	1	2	2	1
16	12	4	*247	169	78	14	14	..	11	11	..	32	28	4	49	29	20	19	19	..	23	18	5	8	8	..	23	20	3	7	6	1	3	3	1

Toronto, de chacune des quatre grandes divisions dans le comté de York, et aussi, presque toutes les personnellement arrivées d'Europe ont fréquentés cette institution.

Appendice
(X.X.)
8 août.

RAPPORT STATISTIQUE D'ÉCOLE POUR L'ANNÉE 1849.

TABEAU I.—TABLEAU STATISTIQUE GÉNÉRAL—ÉCOLE NORMALE.—(Continuation.)

EXTRAIT No. 3.—CROYANCE RELIGIEUSE des ÉLÈVES qui ont assisté à l'ÉCOLE NORMALE.

LES SESSIONS DE L'ÉCOLE NORMALE POUR LE HAUT-CANADA.	NOMBRE TOTAL DES ÉLÈVES QUI ONT ASSISTÉ A L'ÉCOLE NORMALE.		ÉGLISE D'ANGLETERRE.		ÉGLISE DE ROME.		PRESBYTÉRIENS.		MÉTHODISTES.		BAPTISTES.		CONGRÉGATIONNALISTES.		LUTHÉRIENS.		QUAKER.		UNIVERSALISTES.		UNITAIRES.		DISCIPLES.		AUTRES CROYANCES.		
	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.	Total.	Males.	Femelles.
Première : 1847-48.	63	63	14	14	12	12	21	21	4	4	5	5
Deuxième : 1848 ...	125	101	24	31	24	7	30	35	30	5	6	8	11	9	2
Troisième : 1848-49.	108	76	32	31	9	6	12	42	33	9	4	6	2	1	1	1
Quatrième : 1849....	111	90	21	25	18	5	13	51	41	10	5	8	3	3
Cinquième : 1849-50.	135	93	42	22	16	9	20	62	34	18	5	14	4	2	2
Grand total.....	542	452	120	113	81	38	101	201	159	42	40	24	25	20	5	1	1	1	1	1	1	1	3	3	8	8

NOTE.—Les divers corps de presbytériens sont compris sous ce titre ; il en est de même pour les méthodistes, baptistes, etc.

L'extrait qui précède, joint au tableau D, donne un état de la croyance religieuse (autant que cela a été rapporté) de chaque instituteur employé dans les écoles élémentaires dans le Haut-Canada.

Appendice
(X.X.)
8 août.

APPENDICE AU RAPPORT ANNUEL

DES

ÉCOLES NORMALES, MODELES ET ÉLÉMENTAIRES,

DANS LE HAUT-CANADA, POUR L'ANNÉE 1849.

CONTENU DE L'APPENDICE.

- No. 1. Manière dont l'allocation parlementaire annuelle des écoles a été employée pour l'année 1849.
- No. 2. Tableau statistique général, indiquant les résultats du fonctionnement graduel (depuis qu'il a été introduit en 1846-7,) de l'acte des écoles élémentaires pour le Haut-Canada, 9 Vict., chap. 20, révoqué le 31^{me} jour de décembre 1849.
- No. 3. Extrait statistique général, indiquant l'état et le progrès de l'éducation dans le Haut-Canada, en ce qu'elle a rapport aux universités, collèges, académies, écoles de grammaire, écoles privées, écoles normales, écoles modèles et écoles élémentaires, durant les années 1842, jusqu'à 1849, inclusivement.
- No. 4. Circulaire adressée par le surintendant en chef des écoles aux surintendants de districts et aux syndics des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, relativement aux rapports locaux d'écoles pour 1849, et à l'élection d'un syndic dans chaque arrondissement d'école, le second mardi de janvier 1850.
- No. 5. Circulaire adressée par le surintendant en chef des écoles aux présidents des bureaux de syndics d'écoles dans les cités et villes du Haut-Canada, relativement à la préparation du rapport annuel des écoles et la continuation en charge des bureaux actuels de syndics d'écoles.
- No. 6. Adresse aux habitants du Haut-Canada, au sujet des écoles gratuites : par le surintendant en chef.
- No. 7. Adresses aux habitants du Haut-Canada, continuée,—encouragement à persévérer dans la cause de l'éducation élémentaire : par le surintendant en chef des écoles.
- No. 8. Termes d'admission dans l'école normale, Toronto, révisés.
- No. 9. Institut d'instituteurs dans le Haut-Canada,—circulaire du surintendant en chef des écoles aux instituteurs, surintendants et autres officiers des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, fixant le temps et le lieu pour tenir le dit institut dans chaque ville de comté dans le Haut-Canada.
- No. 10. Formule de rapport annuel pour 1849, transmis à chaque bureau des syndics d'écoles élémentaires dans le Haut-Canada, outre les formules de rapports pour les bureaux de syndics d'écoles dans les cités et villes, et surintendants de district, transmis annuellement.
- No. 11. Formule de rapport annuel pour 1849, transmis à chaque bureau des syndics d'école dans les cités et villes du Haut-Canada.
- No. 12. Programme des examens semi-annuels des élèves et écoliers dans les écoles normales et modèles pour le Haut-Canada à la fin de la session d'hiver de 1849-50.
- No. 13. Aperçu comparatif de la composition chimique de certains sols, végétaux et engrais : compilé pour l'usage des écoles dans l'école normale pour le Haut-Canada.
- No. 14. Document d'examen pour les deux prix de son excellence le gouverneur-général (£5 et £3) dans la chimie agricole, la physiologie végétale et animale, et la chimie des aliments ; le 7 et 9, avril, 1849.
- No. 15. Document d'examen pour les deux prix de son excellence le gouverneur-général (£5 et £3) dans la chimie agricole et la physiologie végétale et animale ; 30 avril 1850.
- No. 16. Formule de certificats donnés à la fin des première et seconde sessions de l'école normale pour le Haut-Canada, à chaque étudiant qui y assiste et qui en est digne.
- No. 17. Formule de certificats donnés à la clôture des première et seconde sessions de l'école normale du Haut-Canada, à chaque étudiant qui laisse l'institution.
- No. 18. Formule d'autorisation donnée aux maîtres de l'école normale du Haut-Canada d'interroger et admettre les candidats dont les certificats de caractère moral ont été approuvés par le surintendant en chef des écoles.
- No. 19. Formule de réquisition de tout article nécessaire à l'école normale ou école modèle pour le Haut-Canada.
- No. 20. Formule de réquisition d'une série de livres, etc., donnés à chaque étudiant pendant qu'il assiste à l'école normale du Haut-Canada.

Appendice
(X.X.)
8 août.

Appendice
(X.X.)
8 août.

APPENDICE No. 1.—MANIÈRE dont L'ALLOCATION PARLEMENTAIRE ANNUELLE des ÉCOLES a été EMPLOYÉE, pendant l'année 1849.

No.	CHAPITRES DES RECETTES.	£			s.			d.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1	Total de l'allocation parlementaire en faveur des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, pour l'année 1849.....	31000	0	0						
3	Balance non appropriée de l'allocation annuelle des écoles, pour l'année 1848.....	76	10	43				£31076	10	43
No.	CHAPITRES DES DÉPENSES.	£			s.			d.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1	Montant réparti en faveur des écoles élémentaires dans les divers districts du Haut-Canada, suivant le rapport statistique ci-joint, (tableau A.).....	17253	18	11½						
2	do do dans les diverses cités dans le Haut-Canada, suivant do	837	10	2½						
3	do do dans les diverses villes incorporées du Haut-Canada suivant do	731	7	4						
4	Allocation annuelle pour l'école normale, pour 1848.....	1500	0	0				18823	16	6
5	Balance d'allocation annuelle pour préparer l'école normale.....	700	0	0						
6	Au soutien des écoles pauvres dans le district de Bathurst.....	10	0	0						
7	Au soutien de l'école modèle du district de Midland, pour 1848.....	25	0	0						
8	Au soutien des écoles pauvres dans le district de Wellington.....	10	0	0						
	Balance réservée pour le soutien des écoles pauvres, telle qu'autorisée par l'acte 9 Vic., chap. 20, Sec. 6.....	8	13	10½				2253	13	10½
								£31076	10	43

Appendice
(X.X.)
8 août.

Appendice
(X.X.)
8 août.

TABEAU STATISTIQUE GÉNÉRAL, indiquant les résultats du fonctionnement graduel [depuis qu'il a été introduit en 1846-47] de l'ACTE des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES pour le HAUT-CANADA, 9 Vict., chap. 20; révoqué le 31^e jour de décembre 1849.

No.	SUJETS COMPARÉS.	1846.	1847.	1848.	1849.
1	Nombre des écoles élémentaires rapportées en opération.....	2,889	2,727	2,800	2,871
2	Cotisations imposées et prélevées par les autorités municipales pour les écoles élémentaires.....	£22,715 8s. 11½d.	£22,955 2s. 8d.	£23,654 4s. 7½d.	£25,145 1s. 4½d.
3	Taxes imposées par les syndics pour payer le salaire des instituteurs.....	£29,385 12s. 3½d.	£35,913 7s. 7½d.	£37,968 10s. 7½d.	£42,011 19s. 1d.
4	Montant brut disponible pour le paiement des salaires des instituteurs des écoles élémentaires dans le Haut-Canada.....	£67,906 19s. 1½d.	£77,599 11s. 4½d.	£86,069 2s. 3½d.	£88,478 1s. 4½d.
5	Nombre des élèves fréquentant les écoles élémentaires dans le Haut-Canada.....	101,912	124,829	130,739	138,465
6	Visite d'écoles faites par les surintendants locaux.....	Point de rapport.	1,833	2,254	2,848
	do par les membres du clergé.....	do	822	959	947
	do par les conseillers.....	do	1,203	1,459	1,493
	do par les magistrats.....	do	5,118	6,348	7,577
	do par d'autres personnes.....	do	11,675	13,835	15,777
	Montant total des visites d'écoles.....	5,935	11,675	13,835	15,777
7	Nombre d'écoles dans lesquelles les livres recommandés ou autorisés par le bureau d'éducation du Haut-Canada sont en usage, savoir :—	Non rapporté.	1,752	1,776	1,836
	(1)—Bible et testament.....	do	1,317	1,831	2,182
	(2)—National Readers.....				

Appendice
(X.X.)
8 août.

No. 2.—TABLEAU STATISTIQUE GÉNÉRAL, indiquant les résultats du fonctionnement graduel [depuis qu'il a été introduit en 1846-47] de l'ACTE des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES pour le HAUT-CANADA, etc.—(Continuation.)

No.	SUJETS COMPARÉS.	1846.	1847.	1848.	1848.
7	Nombre d'écoles dans lesquelles les livres recommandés ou autorisés par le bureau d'éducation du Haut-Canada sont en usage, (continuation,) savoir :—				
	(3)—Arithmétique nationale.....	Non rapporté.	615	756	1,275
	(4)—Grammaire anglaise de Lennie.....	do	717	907	1,015
	(5)—Grammaire anglaise de Kirkham.....	do	619	801	735
	(6)—Géographie nationale.....	do	230	173	190
	(7)—Géographie de Morse.....	do	651	960	1,153

Nombre total des visites d'écoles rapportées en 1845..... 6,751
 do do 1846..... 5,925
 do do 1847..... 11,675
 do do 1848..... 13,835
 do do 1849..... 15,777

N. B.—Les visites d'écoles rapportées en 1845 et 1846 ont été faites par les surintendants de district et de township ; vu que dans ces années là, aucune autre personne n'était légalement autorisée à visiter les écoles. Les visites officielles des membres du clergé, des conseillers, des magistrats et autres, ne sont donc rapportées que pour 1847, 1848 et 1849. Elles indiquent une augmentation bien consolante et prouvent l'existence d'un agent additionnel bien puissant à promouvoir et maintenir l'intérêt public dans les écoles élémentaires, et encourager les instituteurs et les élèves à bien remplir leurs devoirs.

Les rapports relatifs aux livres en usage dans les écoles élémentaires du Haut-Canada ne s'étendent qu'aux années 1847, 1848 et 1849, vu qu'avant il n'a été établi aucune disposition pour obtenir des informations à ce sujet. En comparant le nombre total des écoles dans lesquelles on se sert de chaque livre recommandé par le bureau d'éducation, avec le nombre total des écoles en opération dans chaque année, on verra que l'introduction des ces livres a été bien générale et qu'ils sont maintenant généralement en usage dans tout le Haut-Canada.

Appendice
(X.X.)
8 août.

Appendice (X.X.)
8 août.

Appendice (X.X.)
8 août.

No. 3.—EXTRAIT STATISTIQUE GÉNÉRAL, indiquant l'état et le progrès de l'ÉDUCATION dans le HAUT-CANADA, en ce qu'elle a rapport aux universités, collèges, académies, écoles de grammaire, écoles privées, écoles normales, écoles modèles et écoles élémentaires, durant les années 1842, jusqu'à 1849, inclusivement.

No.	SUJETS COMPARÉS.	1843.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.
1	Population adulte dans le Haut-Canada.....	486055			*622570			726870	
2	Population entre les âges de cinq et seize ans.....	141143		183539	203913	204580	230975	241102	252478
3	Total des collèges en opération.....	5		5	5	5	6	6	7
4	Académies et écoles de grammaire de districts.....	*25		*25	*30	*31	33	33	39
5	Écoles privées rapportées.....	*44		*60	*65	*80	96	117	157
6	Écoles modèles de districts en opération.....			1	3	3	3	3	1
7	Une école normale et une école modèle dans le Haut-Canada.....								2
8	Total des écoles élémentaires en opération telles que rapportées.....	1721		2610	2735	2569	2727	2800	2871
9	Grand total des établissements d'éducation en opération dans le Haut-Canada.....	1795		2701	2839	2708	2866	2960	3077
10	Total des étudiants fréquentant les collèges et universités.....	Point de rapp.		Point de rapp.	Point de rapp.	Point de rapp.	700	740	773
11	Total des étudiants fréquentant les académies et les écoles de grammaire.....	do		do	do	do	1000*	1115	1120
12	Total des élèves fréquentant les écoles privées.....	do		do	do	do	1831	2345	3648
13	Total des étudiants et élèves fréquentant l'école normale et modèle du Haut-Canada.....	do		do	do	do		256	400
14	Total des élèves fréquentant les écoles élémentaires du Haut-Canada.....	65978		96756	110002	101912	124829	130739	138465
15	Grand total des étudiants et élèves fréquentant les universités, collèges, académies, écoles de grammaire, privées et élémentaires.....	65978		96756	110002	101912	131360	135395	144406

Il n'a pas été fait de rapports cette année par suite des changements dans la loi des écoles.

* Par estimation seulement, parce qu'il n'a été reçu aucun renseignement bien particulier.

Appendice
(X.X.)
8 aout

Appendice
(X.X.)
8 aout.

No. 3.—EXTRAIT STATISTIQUE GÉNÉRAL, indiquant l'état et le progrès de l'ÉDUCATION dans le HAUT-CANADA, ETC.—(Continuation.)

No.	SUJETS COMPARÉS.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.
16	Montant brut disponible pour le salaire des maîtres d'écoles élémentaires dans le Haut-Canada.....	£41500		£51714	£71514	£67906	£77599	£80069	£88478
17	Nombre total des maîtres d'écoles élémentaires dans le Haut-Canada.....				2860	2925	3028	3177	3209
	Nombre total des instituteurs.....						2365	2507	2506
	Nombre total des institutrices.....						663	670	704
18	No. moyen de mois pendant lesquels chaque école élémentaire a été tenue ouverte par un instituteur qualifié.....			7½	8	8½	8½	9	9½
19	Nombre moyen d'élèves qui ont assisté aux écoles élémentaires durant l'été de.....	Point de rapp.	Il n'a pas été fait de rapport cette année, par suite des changements introduits dans la loi des écoles.	Point de rapp.	Point de rapp.	Point de rapp.	Point de rapp.	70459	72204
	do garçons	do		do	do	do	do	38639	39382
	do filles	do		do	do	do	do	31930	22832
20	do élèves	do		do	do	do	do	76711	78466
	do garçons	do		do	do	do	do	45429	46402
	do filles	do		do	do	do	do	31282	31964

NOTE.—Les états du tableau précédent, jusqu'à 1847, ne sont pas très complets; mais depuis cette époque, ils le sont assez pour que l'on établisse des données qui nous permettent de comparer nos progrès annuels sous le rapport de l'éducation. Les états sont maintenant passablement étendus, et comprennent toutes les institutions d'éducation, depuis les écoles élémentaires jusqu'à l'université; mais jusqu'ici les sources d'information sur cette dernière classe d'institutions ont été plutôt privées qu'officielles. Il est cependant à désirer qu'à l'avenir nous ayons des renseignements plus complets et plus détaillés sur l'éducation en général dans le Haut-Canada; et que le rapport annuel présente dans un seul tableau étendu l'état actuel et progrès de toutes nos institutions d'éducation, publiques, privées et collégiales.

Appendice
(X. X.)

No. 4.

CIRCULAIRE

8 août.

Adressée par le surintendant en chef des écoles aux surintendants de districts et syndics des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, relativement aux rapports locaux d'écoles pour 1849, et à l'élection d'un syndic dans chaque arrondissement d'écoles, le second mardi de janvier 1850.

MESSIEURS,

J'adopte cette voie publique pour répondre aux diverses questions qui m'ont été adressées relativement au mode de procéder aux assemblées annuelles prochaines des écoles qui seront tenues à midi, le second mardi de janvier prochain. Je désire en même temps offrir les suggestions qui pourront vous mettre en état d'adopter la marche la plus simple et la meilleure pour remplir vos devoirs pour le temps d'alors.

En réponse à la question qui m'a souvent été soumise:— "Faudra-t-il élire un ou trois syndics à l'assemblée annuelle prochaine des écoles dans chacun des arrondissements actuels d'écoles?" Je réponds, il n'en faudra élire qu'un, et cela en remplacement du syndic dont le terme d'office expire alors, et cela précisément en la même manière qu'il vous aurait fallu procéder dans l'élection d'un syndic sous la loi actuelle. Cette réponse est donnée sur l'avis de l'honorable procureur-général pour le Haut-Canada, lequel est d'opinion que, dans les arrondissements actuels d'écoles (qui avec le syndic actuel sont continués par la 17e section du nouvel acte,) les procédés des assemblées annuelles prochaines devraient être conduits en la manière prescrite par la 23e section du nouvel acte,—qui exige que "les propriétaires de terres et de maisons alors présents élisent, à la majorité des voix, une personne habile et compétente pour remplacer le syndic dont le terme de service sera expiré, et la personne ainsi élue alors restera en charge pendant trois années, et jusqu'à ce que son successeur ait été élu; pourvu toujours que la personne dont le terme d'office sera expiré pourra être réélue, si elle y consent."

2. Les blancs de rapport de syndics, ayant, il y a environ deux mois, été transmis aux divers surintendants de district pour être distribués aux diverses corporations de syndics dans leur juridiction respective, je recommanderais aux syndics, dans tous les cas, de faire remplir ces blancs et de les lire à leurs assemblées annuelles d'écoles, et les transmettre immédiatement à leur surintendant de district. C'est ainsi que les constituants connaîtront ce qu'auront fait pendant l'année les syndics qu'ils auront élus, et les travaux de l'année finiront avec l'année. On devra prendre tout le soin possible de remplir exactement toutes les colonnes de ces rapports. La loi impose pénalité et amende contre les syndics ou instituteurs qui seront convaincus d'avoir exagéré leurs rapports dans le but d'obtenir une plus large part dans le fonds des écoles qu'il ne leur en est dû. La ponctualité, l'exactitude et les détails dans les rapports de syndics constituent le fondement des informations complètes et correctes que l'on peut obtenir sur l'état de l'éducation dans le pays. Je me flâte que toutes les corporations de syndics seront dûment convaincues de ce fait. Que rien ne les empêche donc de transmettre à leur surintendant de district leur rapport pour l'année courante, et cela dans la semaine, si ce n'est pas le jour qui suivra leur assemblée d'école annuelle.

3. Quant aux formules et règlements, je remarquerai que les formules et règlements actuels resteront les mêmes jusqu'à la session prochaine de la législature. Dans tout ce que les syndics auront à faire d'ici à

12

quelques mois, les formes et règlements actuels suffiront sous le nouvel acte. Appendice
(X. X.)

8 août.

4. Les surintendants de district ayant reçu leurs blancs de rapports, je les supplie de vouloir bien les remplir, (en additionnant toutes les colonnes,) et les transmettre à ce bureau aussi de bonne heure que possible, dans le mois de février, vu que je désire préparer et soumettre mon rapport annuel avant la fin de la prochaine session de la législature. Je prie les surintendants de district d'ajouter à leurs rapports statistiques les remarques que leurs informations et leur expérience leur permettront de faire sur le progrès, l'état et l'avenir des écoles confiées à leurs soins, vu surtout qu'en vertu de la loi actuelle leur terme d'office doit finir le premier mars prochain. Je serais bien reconnaissant, pour des motifs personnels et publics, si les surintendants de districts, aidés par les syndics, me mettaient en état de faire le rapport sur les écoles du Haut-Canada, pour l'année courante (1849), aussi complet et aussi étendu que possible.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc., etc.

(Signé,) E. RYERSON.

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 18 décembre 1849,

No. 5.

CIRCULAIRE

Adressée par le surintendant en chef des écoles pour le Haut-Canada, au président des bureaux de syndics d'écoles pour les cités et villes incorporées du Haut-Canada, relativement à la préparation et à la transmission du rapport annuel des écoles, et à la continuation en charge du bureau actuel des syndics d'écoles.

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 19 décembre 1849.

MONSIEUR,

Réunissant en vous-même la double charge de chef de la corporation et président du bureau des syndics pour le de , je vous transmets ci-joint des blancs de rapports pour les écoles soumises à votre juridiction, et je désire porter à votre attention le mode de procéder qui me paraît le plus propre à promouvoir les intérêts des écoles pour les quelques mois prochain.

J'espère que vous veillerez à ce que les colonnes dans les blancs de rapports soient correctement remplis, et qu'avec des détails statistiques complets et détaillés, ils soient transmis à ce bureau aussitôt que possible après le commencement de l'année,—et pas plus tard que le premier de février,—ainsi que les remarques que vous jugerez à propos de faire sur l'état et le progrès de vos écoles.

Quant à la position dans laquelle pourront se trouver vos écoles par le nouvel acte des écoles, il est vivement à regretter que cet acte, tout en révoquant la loi actuelle des écoles relativement aux cités et villes incorporées, il ne substitue rien, si ce n'est l'ancien système rural qui n'est applicable qu'aux campagnes

Appendice
(X.X.)

3 août.

environnantes, et qui est tout à fait incompatible avec tout progrès ou système d'écoles dans les cités et villes. Depuis plusieurs mois passés, j'ai porté à l'attention des membres du gouvernement cette omission et autres dispositions funestes du nouvel acte; j'ai dernièrement, en ma qualité officielle, porté le sujet à l'attention du gouverneur-général en conseil; et je suis autorisé à recommander à la considération favorable du corps que vous avez été appelé à présider, des mesures qui ne seront pas en opposition au nouvel acte des écoles, mais qui en même temps éviteront à votre municipalité les maux qui résulteraient du renversement de notre système actuel, jusqu'à ce que la législature puisse passer la loi que les circonstances des villes et cités pourront exiger. Par la dix-septième section du nouvel acte des écoles, les arrondissements actuels d'écoles et le bureau actuel des syndics sont continués, jusqu'à ce que les premiers soient changés et qu'il soit nommé des successeurs aux derniers; il n'y a rien dans l'acte qui oblige un conseil municipal ou une corporation à faire l'un ou l'autre. En conséquence, si votre bureau actuel de syndics est continué, il aura tous les pouvoirs d'une corporation de syndics nouvellement élus; et parmi ces pouvoirs se trouve celui d'imposer des taxes, si cela est nécessaire. Je soumets donc s'il ne serait pas mieux pour le temps d'alors, et jusqu'à la nouvelle session de la législature, de continuer le système qui régit actuellement nos écoles.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) E. RYERSON.

Au Président du Bureau
des Syndics d'écoles
Pour le _____ de _____.

No. 6.

ADRESSE

Aux habitants du Haut-Canada sur le système des écoles gratuites;—par le surintendant en chef des écoles.

Je prends la liberté de solliciter l'attention de la presse publique, des conseillers de district et des syndics d'écoles, des membres du clergé et des magistrats, et de toutes les personnes qui veulent répandre l'éducation parmi la jeunesse du Canada, sur le principe d'après lequel on devrait payer les dépenses encourues pour cet objet. La loi des écoles autorise deux méthodes, outre les contributions volontaires; la méthode des cotisations sur les parents qui envoient leurs enfants à l'école, et la méthode de la taxe sur les propriétés de tous, assurant ainsi aux enfants de tous un accès facile à l'éducation dans les écoles. Le pouvoir discrétionnaire d'adopter l'une ou l'autre de ces méthodes est placé en vertu de la loi, —là où il doit être placé,—entre les mains des habitants de chaque municipalité. Mon objet actuellement n'est que de soumettre à votre considération les principales raisons qui me portent à croire que l'une de ces méthodes est meilleure que l'autre pour assurer à vos enfants les avantages d'une bonne éducation. La méthode que, je pense, vous trouverez la plus avantageuse a été ainsi définie:—“ Une taxe sur toutes les propriétés, consentie par la majorité, pour l'éducation de tous.”

1. La première raison que j'ai de la recommander comme la meilleure méthode de pourvoir à l'éducation de vos enfants, c'est que le peuple qui l'a suivie pendant deux cents ans pour instruire ses enfants, est distingué par son indépendance personnelle, son intelligence générale, sa grande industrie, son économie, sa prospérité, et une jouissance illimitée de tous les agréments et de toute les bienfaits de la vie domestique. La vérité de ces remarques à propos du caractère et de la condition du peuple dans les états de la Nouvelle Angleterre, ne sera, je présume, révoquée en doute par personne. Si l'on croit que leur système de gouvernement politique est moins favorable à la culture et à l'exercice de quelques unes des hautes vertus que celui sous lequel nous vivons, l'efficacité de leur système d'école n'en est que plus frappante sous des circonstances comparativement désavantageuses. Je vais donner l'origine de ce système d'école dans les termes du Journal anglais, le “*Quarterly Journal of Education*,”—publié sous la surveillance de la société pour la propagation des connaissances utiles, et à l'époque où Lord Brougham était président, et Lord John Russell était vice président du comité:—

“ La première idée de ce système dont le grand principe est que la propriété de tous doit être taxée par la majorité pour l'éducation de tous, se trouve dans les archives de la cité de Boston pour l'année 1635, lorsque dans une assemblée ou “corps” public, il fut nommé un maître d'école pour “instruire et élever les enfants parmi nous,” et une portion des terres publiques lui fut donnée pour son soutien. Ceci, on doit se le rappeler, se passait cinq ans après les premiers établissements de la petite péninsule, et avant que les besoins les plus pressants des habitants fussent assurés; lorsque leurs moyens de subsistance d'année en année étaient incertains, et lorsque personne, dans la colonie, ne se mettait au lit sans avoir à craindre des sauvages qui, non seulement envahissaient partout leur frontière, mais encore résidaient au milieu d'eux.

“ Cet exemple fut bientôt imité dans les autres villages et hameaux qui s'élevèrent dans le désert. Wintthrop, le premier gouverneur de la colonie et le grand patron des écoles gratuites, dit dans son journal, sous la date de 1645, qu'il fut érigé cette année là douze écoles gratuites dans d'autres villes, et qu'à Boston il fut décidé d'accorder pour toujours £50 par année à un maître et £30 à un huissier. Mais jusqu'ici les villes n'avaient agi qu'isolément. En 1647, cependant, l'assemblée coloniale de Massachusetts “ établit par une loi que toute ville qui comprendrait cinquante familles aurait une école gratuite, dans laquelle on enseignerait à lire et à écrire; et toute ville dans laquelle il y aurait cent familles aurait une école où les jeunes gens apprendraient le latin, le grec et les mathématiques, pour se préparer à entrer dans le collège ou université qui avait été établi à Cambridge, par la même autorité en 1638. En 1656 et 1672, les colonies du Connecticut et du New Haven passèrent de semblables lois; et depuis ce jour là, le système s'est répandu avec la population croissante de cette partie de l'Amérique jusqu'à ce qu'il soit devenu un trait permanent et remarquable, et a depuis été continué jusqu'à ce jour.”

Je vais maintenant exposer le caractère de ce système dans les termes même employés par ceux qui le comprenaient le mieux. Ce grand homme d'état américain, Daniel Webster, * reçut sa première éducation dans une école gratuite, et déclara dans une occasion que s'il avait eu autant d'enfants que le vieux Priam lui-même, il les aurait tous envoyés aux écoles gratuites. M. Webster, dans son discours imprimé sur la constitution du Massachusetts, s'exprime comme suit au sujet du système des écoles gratuites:—

* Maintenant (1850.) secrétaire des Etats-Unis.

Appendice
(X.X.)

3 août.

Appendice
(X.X.)

8 août.

“ Sous ce rapport, la Nouvelle Angleterre peut, je crois, réclamer un mérite d'un caractère tout particulier. Elle a, dès les premiers temps, adopté, et elle a constamment maintenu le principe que c'est le droit incontestable, que c'est le devoir impérieux du gouvernement, de pourvoir à l'instruction de la jeunesse. Ce qu'ailleurs on laisse au hasard ou à la charité, ici nous lui donnons la garantie de la loi. Nous croyons que pour l'instruction publique tout homme est sujet à être taxé suivant le montant de sa propriété, et nous n'examinons point s'il a ou n'a pas des enfants qui devront profiter de l'éducation pour laquelle il paie. Nous regardons cela comme un système de politique sage et libéral qui protège les biens, la vie et la paix de la société. Nous cherchons pour ainsi dire à limiter l'extension du code pénal en inspirant au jeune âge le principe salutaire et conservateur de la vertu et des connaissances. Nous espérons créer un sentiment de respectabilité et de dignité en agrandissant la capacité et développant la sphère des jouissances intellectuelles. Par l'instruction générale, nous cherchons autant que possible à purifier toute l'atmosphère morale ; à faire prévaloir les bons sentiments, et à diriger le courant de l'opinion et des sentiments, aussi bien que les rigueurs de la loi et les remontrances de la religion contre l'immoralité et le crime. Nous espérons trouver des garanties au-delà de la loi et au-dessus de la loi dans l'influence du sentiment moral, éclairé et bien dirigé. Nous espérons continuer et prolonger cet heureux temps où dans les villages et les métairies de la Nouvelle Angleterre on pourra goûter le sommeil le plus paisible sans être à l'abri des verroux. Et, sachant que notre gouvernement est directement appuyé sur l'opinion publique, nous cherchons à donner une direction sûre et convenable à cette opinion publique. Nous ne nous attendons pas certainement à ce que tous les hommes soient des philosophes ou des hommes d'état ; mais nous espérons, et notre attente dans la durée de notre gouvernement est appuyée sur cette espérance, que par la propagation des connaissances générales et des sentiments bons et vertueux, nos institutions publiques seront à l'abri, non seulement de la violence publique et des convulsions, mais encore des ravages lents mais sûrs de la licence.”

L'honorable Edward Everett, — ci-devant président de l'université d'Harvard, ci-devant gouverneur de l'état de Massachusetts, et ci-devant ambassadeur américain en Angleterre, — fait les remarques suivantes dans son adresse “ sur les avantages des connaissances utiles pour les classes ouvrières.”

“ Pensez donc aux bienfaits inestimables que les premiers colons d'Amérique ont répandus sur toutes les générations qui se sont succédées, en établissant d'abord un système d'écoles publiques où l'instruction était gratuite pour tous les enfants de la société. Pareille chose ne s'était jamais vue auparavant dans le monde. Il y avait des écoles et des collèges soutenus à même les fonds légués par des individus charitables ; et par conséquent, la plupart des écoles élémentaires de cette espèce en Europe furent considérées comme des établissements destinés aux pauvres. Et cette idée était tellement enracinée que lorsque les contrées où ce système n'était pas établi, s'adressèrent à moi pour avoir des informations sur nos écoles publiques, je réussis difficilement à me faire croire lorsque je déclarai qu'ici l'opinion publique ne trouvait rien de disgracieux d'envoyer les enfants aux écoles soutenues aux frais publics. L'idée des écoles gratuites pour le peuple lorsqu'elle vint à nos pères, était absolument nouvelle ; mais quelle somme de prospérité et de bonheur leurs enfants et la postérité n'a-t-elle puisée à cette source vive des connaissances publiques.”

Les extraits suivants des rapports annuels d'écoles pour 1847 et 1848, préparés par le secrétaire du bureau d'éducation de Massachusetts, méritent une

attention toute particulière par rapport à la beauté du style et à la noblesse des sentiments qui y sont exprimés :—

Appendice
(X.X.)

8 août.

“ L'année actuelle (1847) termine le second siècle qui s'est écoulé depuis que les écoles gratuites ont été établies pour la première fois dans le Massachusetts en 1647, lorsque quelques établissements faibles et disséminés et presque absolument ensevelis dans la profondeur des forêts constituaient toute la colonie de Massachusetts ; lorsque toute la population n'excédait pas vingt-et-un mille âmes ; lorsque les moyens des habitants étaient faibles, que leurs maisons étaient pauvres, que leurs vêtements et leurs moyens de subsistance étaient rares et grossiers, lorsque tous les biens de la colonie, — biens publics et privés — égalaient à peine ceux d'un grand nombre de riches individus de nos jours ; lorsque l'œil féroce du sauvage éteignait toutes les nuits au bord des forêts environnantes, et qu'il n'y avait ni moyen de défense ni de secours ; c'est alors, au milieu des privations et des dangers, que les Pélerins, nos pères, conçurent l'idée magnifique d'une éducation gratuite et universelle pour le peuple ; et dans leur indigence, ils se limitèrent encore à une ration plus faible ; dans leurs troubles, ils s'imposèrent encore des travaux plus fatigants ; dans leurs périls, ils bravèrent encore des dangers plus grands pour avoir le temps et les moyens de mettre à exécution leur grand projet. Deux idées divines remplissaient leurs grands cœurs, — leurs devoirs envers Dieu et envers la postérité. Pour obéir à l'un, ils élevèrent des églises ; pour obéir à l'autre, ils ouvrirent des écoles. La religion et les connaissances — deux des attributs de la même vérité glorieuse et éternelle, — de cette vérité qui seule peut procurer le bonheur mortel et immortel.

“ Comme innovation sur toutes les institutions et usages préexistants, l'établissement des écoles gratuites présentait ce qui a été promulgué de plus hardi depuis le commencement de l'ère chrétienne. A l'état de théorie, ce système aurait pu être réfuté, peut-être anéanti par des arguments et une expérience beaucoup plus formidables qu'il n'en a jamais été dirigés contre une opinion d'origine humaine. Mais le temps en a vérifié la justesse. Deux siècles proclament aujourd'hui ce système aussi sage que hardi, aussi avantageux que désintéressé. C'est une des grandes expériences mentales et morales dont on ne saurait déterminer l'effet sur une seule génération. Mais aujourd'hui, suivant la manière adoptée de compter la vie humaine, nous sommes dans la sixième génération depuis celle de ses fondateurs, et n'aurons-nous pas raison d'être reconnaissants envers Dieu et aux hommes pour ces bienfaits innombrables ? Les efforts que nous ferons pour perpétuer et améliorer ce qu'ils ont établi prouveront seuls la sincérité de notre reconnaissance.” — (Dixième rapport annuel du bureau d'éducation pour 1847, pp. 107, 108.)

“ Le système des écoles de Massachusetts représente avec avantage le système de tous les états de la Nouvelle Angleterre. Aucun d'eux n'a un élément de prospérité ou de permanence, ou de protection contre les ennemis intérieurs ou les ennemis extérieurs qui envahiraient nos droits, que le nôtre ne possède pas. Nos lois exigent qu'une école soit soutenue dans toutes les villes de l'état, — sans en excepter la plus petite ou la plus pauvre ; et que cette école sera ouverte et gratuite pour tous les enfants, comme la lumière du soleil ou l'air du ciel. On ne demande pas à l'enfant qui franchit le seuil de la porte d'une maison d'école, s'il a de l'argent, si ses parents sont nationaux ou étrangers, s'il a ou s'il n'a pas payé la taxe, ou quelle est sa croyance religieuse. La maison d'école est une propriété publique. Tout ce qui l'environne n'est que haies et clôtures, indiquant une propriété particulière et s'oppose aux empiètements ; mais il y a un endroit sur lequel la rapacité n'oserait

Appendice
(X.X.)

8 août.

porter la main. L'égoïste chercherait plutôt à arrêter le nuage qui vient de l'ouest et à en monopoliser les pluies bienfaisantes pour ses terres altérées, que d'acquiescer ces fontaines de connaissances. L'opinion publique,—le souverain dans un gouvernement représentatif, s'accorde avec la loi. Assez souvent il s'élève quelque opposition, quelquefois même cette opposition prend une attitude menaçante; mais la persévérance chez les amis du progrès finit toujours par les surmonter, et le succès de leurs mesures, l'éteint dans sa honte."—(Onzième rapport annuel, 1848, pp. 88, 89.)

"Il est heureux de voir que plusieurs des autres états de l'union, à la vue de nos succès, ont suivi notre exemple; et maintenant dans le riche et peuplé comté de Lancashire, en Angleterre, il s'opère un mouvement à la tête duquel se trouvent les premiers hommes du Royaume-Uni, dont l'objet est de demander au parlement une charte qui autorise ce comté à établir un système d'écoles gratuites sur une base semblable au nôtre."—(Ib. p. 14.)

Ces extraits renferment les témoignages des personnes les plus compétentes sur les principes et l'efficacité du système des écoles gratuites; pendant que le caractère bien connu des peuples de la Nouvelle Angleterre sous le rapport de l'indépendance, de l'économie, de l'industrie, de la moralité, de l'intelligence et de l'esprit d'entreprise, est une preuve suffisante de l'influence et de l'effet du système, même avec les désavantages évidents d'un christianisme et d'une forme de gouvernement défectueux. Ce que ce système d'écoles a accompli dans la Nouvelle Angleterre sous des circonstances moins favorables, ne l'accomplira-t-il pas dans le Haut-Canada avec des circonstances beaucoup plus avantageuses! Il est digne de remarques qu'aucune des villes ou cités où ce système a été essayé, ne l'a jamais abandonné. Les habitants de la Nouvelle Angleterre qui l'ont fait fonctionner pendant deux siècles, (et ils ne le cèdent à aucun peuple pour leurs notions rigides d'économie et de droits individuels,) le regardent comme le plus grand bienfait dont jouisse le pays, comme sa gloire la plus brillante. D'autres cités, villes et états adoptent le système de la Nouvelle Angleterre pour le soutien de leurs écoles aussitôt qu'ils en connaissent les principes et la manière de fonctionner.

2. La seconde raison pour laquelle je recommande ce système pour le soutien de nos écoles élémentaires à votre considération favorable, est le peu de frais qu'il cause aux parents pour l'éducation de leurs enfants. Je citerai l'exemple d'un district et l'on pourra juger des autres; et le même raisonnement s'appliquera à chaque district dans le Haut-Canada, et avec les mêmes résultats. Dans un district, il a été rapporté 200 écoles fonctionnant en 1848; la durée moyenne du temps pendant lequel les écoles ont été ouvertes, a été de huit mois; la moyenne des salaires des maîtres a été de £45 7s. 1d., le montant total des deniers disponibles pour le salaire des maîtres, y compris l'allocation législative, les taxes du conseil, et les cotisations, était de £7,401 18s. 4½d.; le nombre total des élèves entre les âges de cinq et seize ans inscrits dans les registres des écoles, a été de 9,147; le nombre total des enfants entre ces âges résidant dans le district, 20,600, les frais par élève pour huit mois, environ seize chelins. Ici l'on peut voir que plus de la moitié des enfants ayant l'âge d'aller aux écoles dans les districts n'y vont pas. Maintenant, supposez que les écoles soient tenues ouvertes toute l'année au lieu des deux tiers; supposez que les instituteurs et les institutrices soient en égal nombre, et que les salaires des premiers soient en moyenne de £60, celui des dernières de £40; supposez qu'il y ait 20,600 enfants dans les écoles au lieu de 9,147, la somme totale qu'il faudra pour les instituteurs sera de £10,000,—les frais pour chaque élève moins de

dix chelins—pour chaque habitant moins de cinq chelins,—ce qui serait encore considérable en déduisant le montant de l'allocation de la législature. C'est ainsi que l'on pourvoirait à l'éducation de tous les enfants dans les districts pendant toute l'année; il n'y aurait ni trouble ni querelle au sujet de la taxe trimestrielle; il n'y aurait pas de difficultés à avoir de bons maîtres; le caractère et l'efficacité des écoles s'amélioreraient à mesure que le nombre des élèves augmenterait; et tous les enfants seraient instruits,—et instruits par la contribution de chaque homme suivant ses moyens.

3. C'est encore le moyen le plus efficace de donner aux enfants de chaque arrondissement d'écoles les écoles les meilleures et les moins coûteuses. Nos écoles sont maintenant pauvres et faibles par ce qu'une grande partie des habitants les plus instruits s'en tiennent éloignés, comme si elles ne méritaient point leur appui et comme si elles n'étaient point propres à instruire leurs enfants. Ainsi les écoles élémentaires sont souvent laissées au soin de la partie la moins instruite de la population, et alors on se plaint de ce qu'elles sont d'un caractère inférieur et mal supportées. Le système des écoles gratuites veut que tout homme soutienne les écoles suivant le montant de ses biens. Toutes les personnes et surtout les plus riches, qui sont ainsi identifiées avec les écoles, se sentent intéressées; et ils voudront que leurs contributions profitent autant que possible à leur école, afin qu'ils puissent eux-mêmes en retirer tout l'avantage possible. Quand tous les habitants d'un arrondissement d'écoles deviennent ainsi intéressés dans une école, le caractère et l'efficacité de cette école s'en améliore nécessairement. Les habitants les plus riches chercheront à faire que l'école donne une bonne éducation anglaise à leurs enfants; les syndics n'auront aucune raison de craindre de l'opposition ou de la mauvaise volonté, s'ils emploient un bon instituteur et s'ils fixent le salaire; et c'est ainsi que seront posés les fondements d'une bonne école qui sera adaptée à tous les jeunes gens de l'arrondissement. Le caractère de l'école s'élèvera à mesure que les dépenses diminueront pour les parents; le fils du pauvre sur le même pied que le fils du riche se désaltéreront à la même source et éprouveront la même élévation de pensées, de sentiments et d'aspirations. Un spectacle semblable ne saurait manquer de réjouir le cœur de l'homme chrétien.

4. Le système des écoles gratuites est le vrai, et je pense le seul remède efficace contre ce système pernicieux et appauvrissant qui entrave aujourd'hui nos écoles élémentaires; beaucoup d'enfants ne vont pas aujourd'hui aux écoles parce que leurs parents sont trop pauvres. Il est peu important pour la question actuelle de savoir jusqu'à quel point cette excuse est bien fondée; quant au fait de l'excuse en elle-même, de sa généralité, de son influence délétère, il ne peut exister aucun doute. Les syndics d'écoles ont le pouvoir d'exempter de la taxe les parents trop pauvres qui désirent instruire leurs enfants,—en imposant une taxe plus forte sur les parents les plus riches qui ont des enfants à l'école, afin de combler le déficit causé par l'exemption des parents pauvres. Ces parents ont alors le caractère de parents pauvres; leurs enfants sont instruits comme enfants pauvres; pendant que d'autres parents, plutôt que d'accepter pour eux et leurs enfants la dénomination de pauvres, n'enverront pas leurs enfants aux écoles et laisseront pour héritage à leurs enfants, outre les misères de la pauvreté, la malédiction de l'ignorance, si non de la paresse. Maintenant, pendant qu'une classe d'enfants pauvres est tout-à-fait privée des bienfaits de l'éducation par l'orgueil ou l'indifférence des parents, l'autre classe est instruite comme des enfants pauvres ou en haillons. N'est-il pas probable que des enfants instruits sous ce caractère en prendront l'esprit?—

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X. X.)

8 août.

Si nous voulons qu'ils sentent et agissent et comptent sur eux-mêmes comme des hommes libres, élevez-les dans cet esprit pendant qu'ils sont jeunes. Tel est l'esprit du système des écoles libres. Il bannit de l'école l'idée du paupérisme. Nul enfant y vient par souffrance, mais chacun s'y présente sur le pied du droit. Le pauvre aussi bien que le riche paie pour le soutien de l'école suivant ses moyens; et le droit qu'a son fils d'aller à l'école est aussi légal que celui de l'enfant du riche. Il est vrai que le pauvre ne paie pas en réalité une taxe aussi forte que son riche voisin; mais cela ne lui donne pas moins droit à la protection de la loi, ou aux avantages auxquels la loi pourvoit pour l'éducation de ses enfants. L'esprit de plainte et de servitude du paupérisme s'éteint dans l'atmosphère de l'école libre. Le paupérisme et les taxes pour les pauvres sont inconnus dans les pays où les écoles sont libres; et le système des écoles gratuites en ferait disparaître la nécessité dans tout pays en moins d'un demi siècle.

5. Le système des écoles libres pourvoit le mieux et invite le plus fortement à l'éducation de chaque enfant dans chaque section d'école du pays. Forcer d'instruire les enfants par la terreur des peines légales est contraire à mes idées de la véritable méthode de répandre universellement l'éducation; mais la saine politique et le patriotisme chrétien commandent à la fois de présenter aux parents les plus puissants motifs pour instruire leurs enfants, et de leur procurer toutes les facilités pour cet objet. La contribution trimestrielle ne sert qu'à engager les parents à retenir leurs enfants loin des écoles. La tentation des parents et la difficulté augmentent à proportion du nombre des enfants qu'ils doivent faire instruire. La contribution est toujours assez forte pour engager les parents à retenir les enfants loin de l'école; elle force souvent le pauvre homme à le faire, ou à les faire élever comme des pauvres. La contribution sera d'autant plus forte que le nombre des élèves de l'école sera moindre, afin de former le salaire de l'instituteur; et à mesure que les élèves diminueront, la contribution s'élèvera pour ceux qui resteront. Chaque élève qui laisse l'école diminue les ressources qu'ont les syndics pour remplir leurs engagements avec les instituteurs, et augmente la tentation des parents à retirer les autres élèves. Les syndics sont aussi souvent embarrassés et gênés; les instituteurs sont privés du fruit de leurs travaux. Les bons maîtres se retirent et de moins capables les remplacent,—les écoles sont souvent fermées,—et des centaines et des milliers d'enfants restent sans instruction scolaire d'aucune sorte. Or, le système des écoles libres met fin à la plupart de ces maux. Au moyen d'une taxe imposée sur chaque habitant d'une section d'école, on pourvoit à l'éducation de chaque enfant de cette section. Chaque père de famille sent qu'ayant payé sa cotisation d'école,—forte ou faible,—il a payé ce que la loi exige de lui pour l'éducation de ses enfants à l'école commune pendant l'année, et qu'ils ont tous le droit de profiter des avantages de l'école. Quel que pauvre que soit un homme, après avoir payé ce que la loi exige, il peut réclamer l'éducation de ses enfants comme un droit légal, et non comme un mendiant. Les enfants vont à l'école, non à titre de pauvres, mais avec la pensée ennoblissante de la jouissance d'un droit, et la conscience de l'égalité. Chaque père de famille sentant qu'il a payé pour l'éducation de ses enfants, désire naturellement qu'ils en retirent les avantages. Tandis que la contribution trimestrielle par élève est une tentation pour chaque parent de retenir ses enfants loin de l'école, la cotisation annuelle sur les propriétés l'engage au contraire à les y envoyer,—et les syndics sont en même temps délivrés de toute crainte et de toute incertitude sur les moyens de pourvoir au salaire de l'instituteur. Il n'est donc

pas étonnant que partout dans le Haut-Canada ou ailleurs où le système des écoles gratuites a été essayé, le nombre des élèves a augmenté de cinquante à trois cents pour cent. Les facilités ainsi accordées pour l'éducation de chaque enfant d'une section d'école laisseront le père de famille ignorant, insouciant ou dénaturé, sans excuse pour sa négligence à faire instruire ses enfants. Le droit de la réprobation et du mépris universel levé contre lui sera bientôt plus puissant que la loi, et sans enfreindre la liberté individuelle, le forcera moralement, conjointement avec d'autres considérations plus élevées, à envoyer ses enfants à l'école. C'est un système d'éducation obligée que je voudrais voir partout en opération,—la contrainte de pourvoir à l'éducation de tous les enfants,—la contrainte de leur droit à l'éducation,—la contrainte de l'intérêt de tous aux écoles,—la contrainte de la concentration de l'opinion de tous en faveur de l'éducation de chaque enfant du pays. Avec un pareil système, dans dix ans, un enfant canadien sans instruction serait un phénomène monstrueux.

6. Le système des écoles libres peut aussi être préconisé sous le rapport de sa tendance à augmenter l'union et l'affection mutuelle entre les habitants de chaque division d'école. L'imposition de contributions trimestrielles est une source de fréquentes querelles et de différends entre voisins. L'imposition d'une cotisation annuelle sur tous les habitants d'une section d'école à proportion de la propriété, met fin aux querelles et aux différends produits par les contributions trimestrielles, concentre les sentiments et les intérêts de tous sur un seul objet, et tend à établir cette union et cette affection mutuelle que l'unité de but et d'intérêts font naître. Le soin et l'intérêt de chacun serait le soin et l'intérêt de tous,—savoir, d'avoir la meilleure école possible; et la lumière intellectuelle de cette école, comme la lumière matérielle du ciel, se répandra abondamment sur chaque enfant de cette section d'école.

7. Je pense que le système des écoles libres est en outre plus conforme aux principes et au but véritables du gouvernement civil. Peut-on pourvoir d'une manière plus noble et moins coûteuse à la sûreté de la vie, de la liberté et de la propriété, qu'en faisant disparaître et en prévenant l'accumulation de cette ignorance et des vices accessoires qui sont les grandes sources de l'insécurité et du danger, et le prétexte invariable, si non la justification, du despotisme? Y a-t-il des droits naturels plus fondamentaux ou plus sacrés que ceux qu'ont les enfants à une éducation qui les rendra propres à remplir leurs devoirs de citoyens? Si un père qui ôte la vie à son enfant ou l'expose volontairement à mourir de faim est puni par la loi, viole-t-il moins les droits inhérents de l'enfant en l'exposant à l'inanition morale et intellectuelle. Il y a de la noblesse à reconnaître ce droit inaliénable de l'enfance et de la jeunesse, en leur fournissant les moyens de recevoir l'éducation à laquelle ils ont droit,—non comme les enfants de familles particulières, mais comme enfant de notre race et de notre pays.—Et combien n'est-il pas d'accord avec les véritables principes du gouvernement civil que chaque homme contribue au support des lois et des institutions établies pour le bien commun, suivant la mesure de sa capacité; tel est le principe avoué de tout impôt équitable; et tel est le vrai principe de l'éducation universelle. Il réunit tous les hommes dans les obligations qu'imposent les intérêts communs; il combat contre l'ennemi le plus puissant, quoique le plus vil, de tout progrès social,—l'isolement de l'égoïsme individuel; et il sème et nourrit l'esprit du véritable patriotisme en faisant sentir à chacun que le bien-être de la société entière est son bien-être,—que les intérêts collectifs sont les premiers en ordre d'importance, et

Appendice
(X.X.)

8 août.

les intérêts individuels les seconds. Et ces relations et ces obligations ont leur confirmation dans l'esprit et les injonctions de notre divin christianisme. Là en effet, tandis que chaque homme doit porter son fardeau suivant ses forces, le fort doit aider au faible, et le riche doit suppléer à ce qui manque au pauvre. C'est le caractère dominant et l'esprit vivifiant de la religion chrétienne; et c'est aussi la base de ce système de soutien des écoles publiques qui demande au pauvre de contribuer suivant sa pénurie et au riche suivant son abondance.

8. Mais à ce système d'écoles libres on a fait certaines objections: je vais répondre aux principales.

Première objection.—“Les écoles communes ne conviennent pas pour instruire les enfants des classes supérieures de la société, et par conséquent, ces classes ne doivent pas être taxées pour le support des écoles communes.”

Réponse.—Le motif de cette objection est la véritable source du mal sur lequel cette objection elle-même est fondée. L'éloignement anti-naturel et anti-patriotique des classes riches des écoles communes est la cause de leur inefficacité et de leur prétendue dégradation. Si les classes riches s'étaient identifiées avec les écoles communes, conjointement avec leurs voisins plus pauvres, comme il est arrivé dans les pays d'écoles libres,—l'école commune serait devenue assez bonne pour l'éducation de leurs enfants, et proportionnellement, meilleure qu'elle n'est maintenant pour l'éducation des enfants des classes les plus nombreuses de la société. Dans les villes et les pays d'écoles libres, les écoles communes sont considérées comme les meilleures écoles élémentaires de ces cités et villes; à tel point que le gouverneur de l'état de Massachusett a dit à une solennité scolaire récente, que quand même il posséderait les richesses d'un Astor, il enverrait tous ses enfants à l'école commune avant de les faire passer aux institutions les plus élevées de l'état. Si les classes riches peuvent soutenir des écoles privées dispendieuses, leur influence et leurs efforts pourraient rendre les écoles communes égales, sinon supérieures, aux écoles privées, avec moins de frais pour eux-mêmes et à l'immense avantage de leurs voisins moins fortunés. Le soutien de l'éducation qui est essentielle au bien de tous devrait être rendu obligatoire pour tous; et si tous se réunissaient pour soutenir l'école commune, elle serait bientôt assez bonne pour procurer à tous l'éducation anglaise. Si certaines personnes ne veulent pas profiter d'une institution publique, cela ne les relève pas de l'obligation de contribuer à son soutien. Il faut aussi faire attention que le bureau des syndics de chaque cité et ville incorporée du Haut-Canada est autorisé à établir des écoles primaires et secondaires, et des lycées pour les garçons et les filles, adaptés aux différents besoins intellectuels de chaque cité et ville; au lieu que dans chaque section d'école il faut les efforts réunis des moyens intellectuels de toute la population pour établir et soutenir une bonne école.

Deuxième objection.—“Il est injuste de taxer pour le soutien des écoles des personnes qui ne s'en servent pas ou n'en retirent aucun avantage individuel.”

Réponse.—Si cette objection est bien fondée, elle met fin à toute taxe d'école que ce soit et abolit les dotations d'écoles et de collèges de toutes sortes, elle détruit tous les systèmes d'instruction publique, et abandonne l'instruction et les écoles aux caprices et aux inclinations individuels. Cette doctrine a été

essayée en Belgique après sa séparation d'avec la Hollande, en 1830; et en moins de cinq années l'éducation avait tellement rétrogradée dans tous le royaume que la législature fut obligée d'intervenir pour empêcher la population de retomber dans une semi-barbarie. Mais le principe des taxes publiques pour les écoles a été reconnu dans toutes les cotisations d'écoles qui ont été imposées par notre législature ou par les conseils de district. Le même principe est suivi dans la dotation d'une université provinciale,—car cette dotation est la propriété du public tout autant que le revenu public annuel du pays. Ce principe a été reconnu et suivi par tous les états républicains de l'Amérique aussi bien que par la province du Canada et les contrées de l'Europe. La seule question à décider est de savoir jusqu'à quel point ce principe doit être appliqué,—doit on prélever la totalité ou seulement partie de ce qui est nécessaire pour le soutien de l'école publique. Sur ce point, il faut remarquer que si le principe est appliqué, il doit l'être de la manière et au degré qui peuvent le mieux réaliser le but qu'on se propose,—savoir, la saine éducation du peuple; et l'expérience aussi bien que la nature des choses, fait voir que le système libre de soutenir les écoles est le moyen le plus effectif et réellement le seul capable de faire progresser l'éducation universelle du peuple.

Je ferai remarquer, relativement à cette seconde objection, que si elle est fondée, il faut alors abandonner toutes les institutions de gouvernement. Si un homme peut dire: je ne dois pas être taxé pour le soutien de ce que je ne préconise pas, ou dont je ne retire pas d'avantage individuellement, il y en aura beaucoup qui seront exempts de contribuer au soutien de l'administration de la justice, parce qu'ils n'ont pas recours aux tribunaux civils ou criminels; on ne devrait pas non plus payer de taxe pour la construction et l'entretien des prisons, parce qu'elles n'apportent aucun profit. Si l'en me dit que les prisons sont nécessaires pour la sûreté et le bien-être communs, je réponds: le sont-elles davantage que les écoles communes? Une prison destinée à renfermer et punir les criminels est-elle plus importante à la société qu'une école où l'on enseigne les sciences et la vertu? Dans tous les bons gouvernements, les intérêts de la majorité sont la règle des actions; et dans tous les gouvernements libres, la voix de la majorité détermine ce qui sera fait par toute la population pour les intérêts communs, sans avoir égard aux cas individuels et isolés d'avantage ou de désavantages, d'inclination ou de réprobation. L'école commune ne se rapporte-t-elle pas à l'intérêt de tous; et le système des écoles libres suppose une taxe imposée sur tous pour l'éducation de tous.

Sur cette seconde objection, je ferai encore remarquer que ce qu'elle présente comme un fait, n'est pas vrai. Cette objection suppose qu'il n'y a que ceux qui encouragent l'école commune qui en retirent des avantages. C'est là le point de vue le plus bas, le plus restreint et le plus égoïste du sujet; et il indique l'esprit le plus étroit et le plus mesquin. Cette appréciation appliquée à une université provinciale, comporte que personne n'en profite que ses gradués; appliquée à la jurisprudence criminelle et à ses officiers et aux prisons, elle suppose qu'il n'y en a pas qui en profitent que ceux dont la personne est délivrée de la violence, ou dont la propriété est retirée de la main des voleurs; appliquée aux canaux, havres, chemins, etc., cette appréciation suppose que personne n'en retire aucun profit, si non ceux qui y naviguent ou les parcourent. Le fait est que tout ce qui tend à diminuer le nombre des crimes et les dépenses de la justice criminelle, augmente la valeur de toutes propriétés d'une contrée ou d'un district,—et n'est-ce

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X.X.)

8 août.

pas là l'effet d'une bonne éducation d'école commune. Et qui n'a pas été témoin de la dépense de plus d'argent pour découvrir, emprisonner et punir un seul criminel non lettré, qu'il n'en faudrait pour instruire à l'école commune une demi douzaine d'enfants? Ne vaut-il pas mieux dépenser de l'argent pour des enfants que pour des criminels; prévenir le crime plutôt que le punir? En outre, tout ce qui augmente la sécurité de la propriété, augmente sa valeur, et l'instruction du peuple n'a-t-elle pas cet effet? Tout ce qui tend à développer les ressources matérielles d'un pays, doit augmenter la valeur de la propriété; et n'est-ce pas ce à quoi tend l'éducation du peuple? L'éducation n'est-elle pas, en effet, le pouvoir du peuple de rendre toutes les ressources d'un pays tributaires de ses intérêts et de ses besoins? Et le trait distinctif et prédominant qui sépare un peuple instruit d'avec un peuple illettré, n'est-il pas le pouvoir qu'a le premier, et l'impuissance où se trouve le dernier de développer les ressources de la nature et de la providence, et de les faire contribuer aux intérêts et aux jouissances de l'âme? Peut-on le faire sans augmenter la valeur de la propriété? Je crois véritablement qu'une saine éducation de tout le peuple établit une balance de profit financier en faveur des classes les plus riches. Si les classes pauvres gagnent en puissance intellectuelle et en ressources de bonheur individuel et social, les classes riches gagnent proportionnellement, et même plus que proportionnellement, par l'augmentation de valeur de leur propriété. Par exemple, prenez deux cantons possédant les mêmes avantages de situation et de fertilité naturelles de sol,—l'un de ces cantons habité par une population ignorante, et par conséquent sans entreprise, stagnante et peut-être même abruti; l'autre, peuplé par une classe d'hommes bien instruits, et par conséquent, entreprenants, et industriels. La différence dans la valeur des bien-fonds de ces cantons est dix fois, si non cent fois, plus grande que le montant de la taxe des écoles dont ils ont jamais été frappés. Et cependant, c'est l'école qui fait la différence entre les deux cantons, et la différence sera d'autant plus marquée que le champ de l'expérience sera plus vaste. Il s'ensuit que dans les pays d'écoles libres où l'expérience a été faite au point de devenir un système, il n'y a pas de plus chaleureux soutiens de ce mode que les plus grands propriétaires et les hommes les plus intelligents, les savants les plus profonds, et les hommes d'état les plus habiles.

On a aussi objecté que les terres appartenant aux absents ne devraient pas être taxées pour le soutien des écoles du voisinage. Je réponds que les habitants des sections d'écoles où ces terres sont situées, ajoutent continuellement à la valeur de ces terres par leurs travaux et leurs améliorations, et ont par conséquent droit à une compensation, sous forme de taxe d'école locale, de la part de ces propriétaires absents.

L'objection que le système des écoles libres est un système paupériste, a été suffisamment renversée et mise à nue dans la partie de cette adresse qui précède. Ce terme n'est applicable qu'au système actuel de contribution, ainsi que je l'ai démontré, et l'application de ce mot au système des écoles libres n'indique qu'une ignorance profonde du sujet ou une pitoyable manœuvre de l'égoïsme contre l'éducation des classes laborieuses. Les témoignages de l'histoire sont unanimes dans l'assertion que la première race de pélerins de la Nouvelle Angleterre, étaient les hommes les plus instruits et les plus indépendants qui aient jamais planté l'étendard de la colonisation dans un pays nouveau. C'est pourtant parmi ces hommes que le système des écoles libres a pris son origine;

mais leurs descendants libres et intelligents, l'ont perpétué et étendu. Leur éducation universelle a triomphé de l'aridité de leur sol et de la sévérité de leur climat, et a fait de leurs états la métropole des manufactures américaines et des arts mécaniques de l'Amérique, le siège des meilleures écoles et collèges américains. Il n'y a pas une page de leur histoire éducationnelle qui soit défigurée par une école de mendicité ou l'anomalie d'un élève paupériste.

Je soumets donc la grande question des écoles libres ou de l'éducation universelle (car je considère ces deux choses comme synonymes,) à la grave considération du public canadien. Je crois qu'il appartient proprement aux habitants de chaque municipalité de donner leur décision à cet égard. Je ne demande d'autre intervention de la part de la législature que de donner aux habitants de chaque division d'école le droit de soutenir leurs écoles suivant qu'il leur conviendra. Je ne doute nullement du résultat de leurs recherches sur le meilleur moyen de soutenir leur école; et dans ce résultat, je vois le plus brillant espoir et la plus grande fortune du Canada à l'avenir.

(Signé)

E. RYERSON.

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, janvier 1849.

N.B.—Je n'ai pas répondu à l'objection fondée sur l'inégalité et l'injustice des lois de cotisation à l'égard des cités et villes et sections d'école des campagnes, vu que cette objection est plutôt contre les lois de cotisation que contre le principe des écoles libres; et vu que je me flatte qu'on remédiera sous peu par une disposition législative à l'imperfection des lois de cotisation.*

(Signé)

E. R.

No. 7.

ADRESSE

Aux habitants du Haut-Canada.—Encouragement à persévérer dans la cause de l'éducation des écoles communes: par le surintendant en chef des écoles.

Il semble à propos de commencer chaque année par une adresse à ceux dans l'intérêt desquels la publication du journal d'éducation se continue, sur les grands objets auxquels ce journal est consacré; afin qu'en réveillant le souvenir des premiers principes, et en analysant les témoignages du progrès de l'éducation nous soyons aiguillonnés à poursuivre, avec zèle et énergie, la plus noble entreprise d'un pays.—l'éducation chrétienne, universelle et pratique de sa jeune population.

* Il a été passé durant la présente session de la législature, (1850) un acte pour établir un système plus équitable et plus juste de cotisation dans les différents townships, villages, villes et cités du Haut-Canada. Il faut donc espérer qu'il n'y aura plus maintenant d'objection sur ce point.

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X.X.)

8 août.

Le premier numéro du "*Journal of Education*" * de l'année dernière contient une adresse au peuple du Haut-Canada, sur le système des écoles libres, système qui est basé sur le principe que chaque enfant du pays a droit à une éducation qui en fasse un membre utile de la société, et que chaque citoyen du pays est tenu de contribuer à cet objet national à proportion de ses biens,—système dont la vie est le génie du christianisme, l'âme du patriotisme, l'esprit de la plus haute civilisation. Mon dessein est de présenter quelques uns des motifs d'encouragement que les faits et l'expérience de l'année dernière nous fournissent pour persévérer dans l'œuvre de l'instruction de nos enfants et de ceux de notre pays.

1. Le premier présage encourageant est la forte racine que le principe des écoles libres a prise dans l'esprit public dans le Haut-Canada. La première exposition publique de ce système en 1846 fut reçue avec une surprise générale et avec doute, avec soupçons partout, et avec une hostilité avouée sur plusieurs points. Dans quelques cas, le système fut rejeté avec ironie par les journaux, et dans d'autres, il fut même reçu moins honnêtement; il fut pendant un temps assailli comme mendiant la charité publique, et en d'autres temps, dénoncé comme conspirant contre la liberté individuelle. Mais de même que plusieurs des réformes et des améliorations les plus importantes dans les institutions sociales qui furent au début mal comprises, dénoncées et ridiculisées, le principe des écoles libres a surmonté l'opposition de ceux qui l'avaient mal compris, et par conséquent, les fausses représentations et les reproches, et est maintenant autant un objet de respect et d'admiration qu'il était il y a peu de temps un objet de soupçons et de mépris. L'adresse explicative et pratique sur les écoles libres, de janvier dernier, a provoqué des témoignages d'approbation de plusieurs membres influents de la presse canadienne, et par une coïncidence assez singulière, dans le même mois, le surintendant des écoles de l'état de New-York a attiré l'attention de la législature et des citoyens de l'état sur l'importance d'établir des écoles libres dans toute l'étendue de l'état. En même temps, il soumit le projet d'un bill qui prescrivait que sur le vote de la majorité, chaque individu de l'état serait tenu d'adopter le système des écoles libres. Je soumis le projet d'un bill donnant la liberté et le pouvoir aux habitants de chaque section (mais ne les y contraignant pas) d'adopter par le fait de leurs syndics le système des écoles libres sans avoir égard, soit au gouvernement exécutif ou au conseil municipal. Dans l'état de New-York, le bill des écoles libres, obligatoires et générales, est devenu loi; dans le Haut-Canada le projet de bill soumis pour faciliter l'établissement du système des écoles libres, locales et volontaires, n'a pas été adopté, et le nouvel acte des écoles oppose plus de formalités et d'obstacles à l'établissement du système des écoles libres dans chaque section qu'il n'en existait dans l'acte de l'année dernière. Mais malgré cet obstacle partiel présenté par la législature (que j'ai raison de croire involontaire de la part du gouvernement), le principe des écoles libres a fait des progrès chez les habitants de tous les comtés du Haut-Canada, et nous voyons les habitants de plusieurs sections se soumettre à toutes les formalités et réquisitions exigées par la loi, afin d'obtenir, s'il est possible, l'établissement d'écoles libres; mieux encore, nous sommes certains que la conviction devient générale chez le peuple que le système des écoles libres est le seul bon système,—le seul au moyen duquel tous les enfants peuvent recevoir l'instruction,—le seul qui puisse faire obtenir de bons maîtres et construire de bonnes écoles dans tout le

* Voir appendice du rapport, No. 6.

pays. Nous nous berçons de l'espoir que la première année du demi siècle qui va commencer verra l'établissement d'écoles libres dans plusieurs comtés entiers, si non dans toute l'étendue de la province du Haut-Canada.

Appendice
(X.X.)

8 août.

Que chaque partisan d'une bonne éducation universelle soit bien convaincu que cet objet n'a jamais été et ne peut jamais être atteint, à moins que tous les rangs et toutes les classes ne soient ligués pour l'éducation de tous. Depuis plus de trente ans, un système d'écoles publiques célèbre était établi dans l'état de New-York; et néanmoins, les rapports officiels font foi que dans les campagnes les écoles ont fait peu de progrès sous le rapport du caractère et de l'efficacité; tandis que dans le cours de ces dernières années, les écoles des cités et des villes ont fait les plus étonnants progrès. Le cercle entier des changements et des amendements législatifs a été complété par la loi des écoles de l'état, si bien que l'année dernière et l'année précédente les législateurs des écoles se sont trouvés à adopter, sans le savoir, plusieurs des dispositions principales de la première loi des écoles passée par l'état il y a plus de trente ans. La loi des écoles de l'état avait subi les modifications les plus variées, et cependant, un grand nombre d'écoles de campagne n'avaient subi aucun changement. En 1844, une école normale de l'état fut établie pour accomplir ce que n'avaient pu effectuer ni la loi ni les efforts ordinaires; mais il était manifeste que le grand point d'appui pour soulever intellectuellement toute la population manquait encore, et l'exemple des écoles libres dans les cités et les villes et dans d'autres états indiquait de plus en plus clairement quel était ce point d'appui. Il a enfin été adopté, et sur lui est placé le levier de tout le mécanisme éducationnel de l'état, auquel s'applique la force concentrée de l'opinion publique, de l'ambition et du patriotisme dans la cause de l'éducation. On ne saurait se méprendre sur le résultat, quoique l'imagination humaine soit impuissante à le représenter.

Et pourquoi le but qui a été cherché pendant plus de trente ans par nos voisins de l'état de New-York ne serait-il pas atteint par le peuple du Haut-Canada en cinq ans? Pourquoi ne marcherions nous pas directement à la solution qui a coûté à d'autres tant d'années d'expériences diverses et de discussions passionnées? En conduisant son armée par dessus les Alpes, Napoléon profita de l'expérience et des pertes d'Annibal; et les touristes amateurs se servent maintenant dans leurs voyages de plaisir du grand chemin du Simplon,—construit par Napoléon, aux dépens de tant de travaux et de trésors. Qui penserait, depuis l'invention des baquebots à vapeur, à traverser l'Atlantique dans la petite barque de Colomb? nous ne devons être ni moins sages ni moins pratiques dans l'importante affaire des écoles libres. Elle n'exige l'application que d'un petit nombre de principes; elle demande, non des expériences législatives, mais des efforts patriotiques,—la réunion des volontés et des actes de tous pour les intérêts communs de tous.

2. Une seconde circonstance encourageante qui se rattache à nos écoles communes est l'attention croissante et l'intérêt qui commencent à se manifester à l'égard de la législation scolaire. Une loi d'école n'est que l'instrument qui doit servir à établir les écoles sur les meilleures bases, et à les supporter et maintenir de la meilleure manière possible. Plus cet instrument est simple et facile à employer, meilleur il est; mais aucune loi d'école ne peut fonctionner d'elle-même, non plus que toute autre loi, et son efficacité

Appendice
(X.X.)

8 août.

dépend essentiellement de l'habileté et de l'énergie avec laquelle elle est exécutée et des dispositions qu'elle contient pour le développement et l'exercice de cette habileté et de cette énergie avec uniformité et pour le plus grand avantage. Jusqu'ici l'on a pris un intérêt comparativement bien faible pour la législation d'école; cette législation a occupé une place bien secondaire dans les délibérations de l'exécutif; elle n'a pas eu une seule discussion sérieuse ou complète dans le parlement; on a passé des bills importants sans les discuter ou les comprendre; mais de plus belles espérances se présentent aujourd'hui. Le gouvernement a formellement et publiquement exprimé sa détermination d'accorder à la législation des écoles élémentaires toute l'attention que son importance exige; la presse publique commence à manifester plus d'intérêt; et l'intérêt public même a augmenté de cinquante pour cent, peut-être par l'expérience et les renseignements qu'il a été facile d'avoir pendant ces deux ou trois dernières années. Les autorités électives des diverses cités et villes incorporées ont, avec une unanimité qui ne s'était jamais vue, manifesté un désir ardent de maintenir et perfectionner le système des écoles récemment établi parmi elles; et l'esprit qui règne aujourd'hui partout est d'avoir de bonnes écoles et une éducation universelle, sans égard aux sectes ni aux partis. Les cas dans lesquels l'acrimonie personnelle ou les sentiments de partis jettent leur fiel dans les discussions qui s'élèvent à ce sujet, sont de rares exceptions au ton général qui règne dans la presse, et ne trouvent aucun écho dans le pays en général. Mais dans quelque esprit que l'on envisage le sujet, la discussion doit y porter l'attention publique; et l'expérience du passé fait voir que l'opinion calme et décisive du peuple en général est en faveur de l'élévation sociale et du progrès intellectuel. Tel a été décidément le cas jusqu'ici, relativement à notre loi d'école et à notre système d'école. Notre loi d'école, comme celle de tous les pays où l'on favorise l'éducation, exige un chef de département, non pas seulement pour administrer la loi et faire rapport de ses résultats, mais encore pour faire rapport aussi de temps à autre sur l'efficacité ou l'inefficacité de ses dispositions, et désigner les défauts qui s'y trouvent et suggérer le remède. Les rapports de chaque surintendant d'écoles dans les états voisins font voir que ce devoir a été rempli;—et le surintendant des écoles dans le Haut-Canada n'obéissant pas à la loi en vertu de laquelle il agit, serait indigne de sa position, s'il n'exposait pas, en temps convenable, d'une manière claire et détaillée, aux autorités compétentes les conclusions que lui font adopter son expérience et son jugement au sujet de ce qu'il peut considérer comme défectueux dans la loi des écoles et comme plus propre à y remédier. La loi qui impose ce devoir important aux surintendants des écoles suppose, comme de raison, que l'on accordera quelque attention à ses suggestions. L'appréciation de l'esprit qui règne dans la loi des écoles à cet égard que les hommes marquants de tous les partis ont faite, donne à tous les amis de l'éducation populaire dans le pays l'assurance que notre loi d'école, que notre système d'école sera bientôt appuyé sur une base solide, et ne sera à l'avenir changé dans aucune de ses parties qu'après de mûres recherches et qu'après en avoir senti la nécessité.

3. Un autre motif d'encouragement que nous devons avoir à continuer l'œuvre d'éducation dans le pays, c'est la preuve pratique que nous avons déjà acquise de la possibilité qu'il y a, non seulement d'améliorer nos écoles, mais encore de lutter avec succès avec nos voisins américains sur ce sujet. J'ai bien souvent entendu publiquement et privément qualifier cette espérance d'utopie; et bien souvent nous avons cherché à prouver, dans nos conversations entre amis, qu'il n'était ni impossible ni extravagant de vouloir

avec nos écoles élémentaires rivaliser avec nos voisins de New-York. A l'appui d'arguments généraux, je puis maintenant citer des faits pour établir cette prétention, et ces faits sont aussi honorables pour le peuple du Haut-Canada qu'ils sont consolants pour tout homme qui aime son pays. Un de ces faits, c'est que la durée moyenne du temps pendant lequel les écoles ont été tenues par des instituteurs qualifiés durant les deux dernières années, dans l'état de New-York, a été de huit mois, pendant que dans le Haut-Canada elle a été de huit mois et demi. Le second fait, c'est que le montant prélevé par la voie des cotisations d'écoles a été, eu égard de la population, aussi considérable dans le Haut-Canada que dans l'état de New-York. Le troisième fait, c'est que le montant prélevé par la voie des taxes locales a été, eu égard à la population, aussi considérable dans le Haut-Canada que dans l'état de New-York. Le quatrième fait, c'est que tel a été le cas pour toutes sommes prélevées par voie de cotisations volontaires en sus de ce que la loi exige pour que la répartition de l'allocation législative soit accordée, qui sont, eu égard à toute la population du Haut-Canada, aussi considérables que dans le fonds annuel des écoles élémentaires dans l'état de New-York. Le cinquième fait, c'est que le nombre des élèves-instituteurs qui fréquentent l'école normale dans le Haut-Canada, est plus grand, eu égard au nombre total de nos écoles et à notre population, que dans l'état de New-York. Un sixième fait, c'est que l'on a considérablement mieux réussi à introduire de l'uniformité dans les livres d'école de nos districts ruraux que l'on n'a jamais pu le faire dans l'état de New-York. Un septième fait, c'est qu'aujourd'hui il est offert aux bons instituteurs sortant de l'école normale, et ceux-ci acceptent des salaires qui sont au moins de vingt-cinq pour cent plus élevés qu'ils n'étaient il y a deux ans. Maintenant ces faits résultant d'une institution qui n'a que quelques années dans le Haut-Canada, comparés aux faits similaires résultant d'institutions qui ont une existence de trente années dans l'état de New-York, beaucoup plus ancien, justifient complètement l'assertion que j'ai faite, et fait voir un noble esprit de progrès intellectuel et de patriotisme parmi le peuple qui pourra faciliter le développement indéfini de nos écoles et l'usage de tous les moyens que la législature pourra accorder dans sa sagesse pour la propagation des connaissances utiles.

4. Pour être plus court, j'omettrai divers autres faits moins importants, mais d'une nature encourageante, et je terminerai par deux remarques pratiques. La première, c'est que l'on ne doit accorder aucun instant au découragement, en conséquence de quelques mauvaises dispositions dans le nouvel acte des écoles. Ces dispositions n'affecteront point d'une manière bien sérieuse aucune des autorités locales ou des intérêts locaux avant l'époque fixée pour recueillir les cotisations, distribuer le fonds des écoles et préparer les rapports d'écoles pour l'année courante; et avant cette époque, la législature se réunira et passera, sans aucun doute, quelques dispositions qui tendront aux intérêts les mieux entendus de l'éducation dans le pays. Les conseils, les syndics et les instituteurs ne doivent point craindre qu'il y ait perte ou diminution dans le montant de l'allocation législative pour l'année courante; ni par rapport aux dispositions légales nécessaires pour que les syndics soient en état de remplir tous les engagements qu'ils peuvent contracter avec les instituteurs.

La dernière remarque, c'est que tous les amis de l'éducation doivent avoir soin de ne laisser agir, dans les affaires d'école, aucun esprit de secte ou de parti. De quelque source qu'il vienne, sur quelque prétexte qu'il s'appuie, qu'il soit écrasé comme l'ennemi le plus dangereux pour nous-mêmes et nos enfants. Dans toutes les classes de la société, dans presque

Appendice
(X.X.)

8 août

Appendice
(X.X.)

8 août.

toutes les localités, on trouvera toujours des individus qui se porteront aux extrêmes.—des hommes qui n'ont qu'une seule idée, et cet idée est ordinairement une idée de proscription ou d'hostilité contre quelqu'un ou quelque parti; et pour réaliser cette idée, ils n'hésiteront point à sacrifier l'intérêt de l'éducation et du public. Ces partisans d'une seule idée ont fait fermer bien des écoles, ont privé bien des enfants de l'éducation et ont arrêté le progrès de bien des améliorations dans les rapports et les intérêts de la société. L'histoire de notre pays fournit bien des exemples qui font voir que l'esprit de parti a été son plus grand fléau; et nulle part l'esprit de parti n'a une influence aussi fatale que dans la question et les affaires des écoles élémentaires, dont l'existence même, le caractère et le progrès dépendent entièrement de l'union de sentiments, de la coopération mutuelle du peuple au milieu duquel elles sont établies. Quelque soient les questions dans lesquelles nous pouvons différer entre nous comme peuple, je suis sûr que nous nous accordons tous à aimer notre pays, chérir nos enfants, et à nous concerter pour leur procurer la plus grande somme d'instruction possible. Que Dieu veuille que cette idée une, grande, divine et expressive comme la divinité, puisse, comme la verge d'Aaron, étouffer tous ces serpents insidieux de l'esprit de parti, et donner à notre postérité l'héritage le plus noble que la sagesse des parents, que le patriotisme public puisse léguer!

(Signé,) E. RYERSON.

BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, janvier 1850.

No. 8.

(Copie.)

Termes d'admission dans l'école normale de Toronto, révisés. Adoptés le 12 avril 1850, par le bureau d'éducation du Haut-Canada.

Le bureau d'éducation désirent adopter les mesures qui lui paraissent le plus propres à compléter, autant que possible, l'éducation dans l'école normale et en répandre les bienfaits dans chaque comté du Haut-Canada d'une manière aussi juste et aussi générale que possible, adopte les règlements suivants, relativement à la durée des sessions futures de l'école normale et au mode et aux termes d'admission des élèves dans cette institution.

Ordonné.—I. Qu'il y aura dans le cours de chaque douze mois, une session qui commencera le premier lundi de septembre et qui finira dans la dernière semaine de mai.

II. Qu'il ne sera admis aucun élève âgé de moins de dix-huit ans, ni aucune élève âgée de moins de seize ans; ni à moins qu'en sus des qualifications ci-devant mentionnées pour l'admission, (savoir, lire et écrire distinctement, et comprendre les premières règles de l'arithmétique,) chaque élève connaisse les éléments de la géographie et de la grammaire anglaise.

III. Que l'allocation hebdomadaire de cinq cholins chaque accordée jusqu'ici par le bureau aux élèves admis pour leur permettre de fréquenter l'école normale, sera étendue à l'avenir à une période de neuf mois, sous les restrictions suivantes:—1. Les élèves seront admis des divers comtés, cités et villes ayant droit de représentation dans le Haut-Canada, propor-

tionnellement au nombre des représentants qu'ils auront dans l'assemblée législative; savoir: trois pour chaque membre de comté, et deux pour chaque membre de cité et ville. Les surintendants d'écoles de townships, villes et cités, sont priés de se réunir pas plus tard que le premier mardi du mois d'août, (au moins au nombre de trois) à 10 heures A. M., dans le chef-lieu du comté pour interroger les candidats à admission dans l'école normale durant la session suivante, conformément aux termes d'admission prescrits par ce bureau, et de recommander ceux qu'ils jugeront qualifiés à être admis et mériter les avantages que ce bureau accorde,—classifiant les candidats admis dans l'ordre de leur mérite,—inscrivant le nom de tous ceux qu'ils recommandent,—quelqu'en soit le nombre, et transmettant immédiatement leur nom au surintendant en chef des écoles. 2. Si un comté, cité ou ville ayant droit de représentation ne profite pas des avantages qui lui sont offerts, il sera admis un nombre suffisant de candidats approuvés appartenant à d'autres endroits, en sus du nombre mentionné plus haut; et si le nombre de cent vingt élèves n'est pas ainsi recommandé, le bureau admettra un nombre suffisant de candidats approuvés, sur examen, comme cela a eu lieu jusqu'ici au commencement de la session.

IV. Que la résolution qui précède ne limite pas le nombre des élèves dûment recommandés qui devront être admis, sur leur demande personnelle, à l'enseignement gratuit, et à l'usage des livres, sans l'addition d'aucune allocation pour pension durant la session.

V. Qu'à l'avenir aucun élève privé ne sera admis dans l'école normale, mais que l'institution sera exclusivement limitée à l'instruction des instituteurs-élèves; et aucune personne ne sera admise comme élève, si en sus des qualifications requises par la troisième résolution, elle ne produit un certificat de bon caractère, signé par le ministre de la religion à laquelle elle appartient, et ne déclare qu'elle a l'intention de se consacrer à l'enseignement, et que son objet en venant à l'école normale est de se mieux qualifier à remplir les devoirs de sa profession.

VI. Que tous les candidats à admission dans l'école normale devront se présenter dans la première semaine de la session, autrement ils ne pourront être admis; ils se logeront et pensionneront dans les maisons, et se soumettront aux règlements que le bureau d'éducation approuvera; et ils ne seront gardés dans l'école qu'à condition qu'ils montreront de la diligence, du progrès et de l'obéissance aux règles générales prescrites par ce bureau.

VII. Que toutes les communications seront adressées au révérend Dr. Ryerson, surintendant en chef des écoles, Toronto.

Par ordre du bureau d'éducation pour le Haut-Canada.

(Signé,) J. GEORGE HODGINS,
Secrétaire Archiviste.BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 12 avril 1850.

N. B.—Les élèves pourront pensionner et se loger dans des maisons approuvées par le bureau d'éducation, moyennant 7s. 6d. à 10s. par semaine.

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X.X.)

No. 9.

3 août.

(Copie.)

CIRCULAIRE

Du surintendant en chef des écoles aux instituteurs, surintendants et autres officiers des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, fixant le temps et le lieu pour tenir un institut d'instituteurs dans chaque ville de comté dans le Haut-Canada.

La 65^{me} section de l'acte actuel des écoles autorise la tenue d'instituts d'instituteurs dans chaque comté du Haut-Canada, "conformément aux règles qui pourront être prescrites par le surintendant en chef des écoles, par et avec la sanction du gouverneur général en conseil."

La sanction nécessaire à cette fin a été obtenue. Le bureau d'éducation a proposé aux maîtres de l'école normale de consacrer une partie des quelques mois prochains à la direction de ces instituts; et MM. Robertson et Hind se sont rendus avec beaucoup de plaisir à cette suggestion, et ont déclaré qu'ils sont prêts à visiter tous les comtés du Haut-Canada, autant que cela sera possible pour l'œuvre auquel ils sont si bien qualifiés.

Il devient alors de mon devoir de citer quelques unes des règles d'après lesquelles doivent être conduits ces instituts d'instituteurs, avant de faire connaître le temps auquel ils se tiendront dans les divers comtés du Haut-Canada.

Un institut d'instituteurs est une assemblée d'instituteurs réunis ensemble pendant deux, quatre ou dix jours, ou deux ou quatre semaines, pour se perfectionner dans leur profession. Tous les soirs du dit institut, il est ordinairement fait une lecture publique sur quelque sujet lié à l'éducation dans les écoles élémentaires. Chaque jour les instituteurs formant le dit institut sont divisés en classes pour les exercices d'école, sous des maîtres capables, ou discutent les modes d'enseigner les diverses branches qui composent l'éducation élémentaire, et l'organisation et la discipline de l'école.

Ce que l'on veut faire dans le cours de l'été prochain est plutôt pour préparer ou introduire que pour tenir des instituts d'instituteurs. On a l'intention de limiter chaque réunion (à l'exception d'une ou deux,) à deux jours, y compris deux lectures du soir,—la première la veille du premier jour de l'institut; la seconde, le soir de ce jour là. Dans quelques cas, il pourra être fait une lecture le soir suivant.

Les lectures du soir commenceront à huit heures. Les exercices de chaque jour commenceront à neuf heures, et se continueront jusqu'à midi; reprendront à deux heures et finiront à cinq.

Les sujets qui engageront l'attention durant ces exercices, seront principalement les méthodes et principes propres à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, de l'orthographe, de la géographie (avec les cartes,) de l'histoire naturelle et générale, de la grammaire, et dans quelques cas peut-être, des hautes études; aussi, de la régie et discipline de l'école. Quelques uns de ces sujets pourront occuper plus de temps et d'attention que d'autres, suivant leur importance relative et que les circonstances le suggéreront. On pourra quelquefois introduire des sujets collatéraux: mais les procédés de chaque institut seront sous la direction des maîtres de l'école normale.

Ces instituts ont été tenus pendant un grand nombre d'années dans les diverses parties de l'Allemagne; et durant les quatre ou cinq dernières années, ils ont été tenus avec beaucoup d'avantage et de succès dans les états de New-York et de la Nouvelle-Angleterre. Ils ont été beaucoup fréquentés par les instituteurs, les officiers d'écoles, et les autres amis de l'éducation, et ont produit les plus heureux résultats, et pour les instituteurs et pour cette partie considérable de la société au milieu de laquelle ils se tenaient.

Aurons-nous, dans les expériences que l'on va faire, la preuve que ces instituts peuvent se faire dans le Haut-Canada? Les instituteurs canadiens feront-ils voir qu'ils ont autant d'énergie, autant d'ambition à suivre ces instituts, à prendre part aux délibérations que les instituteurs des autres pays? Si les instituteurs veulent voir avancer leur position et leur profession, ils doivent travailler, et non pas se reposer sur les autres, ou rester dans l'inactivité. Rien ne parlerait plus en faveur des instituteurs canadiens que de les voir assister comme un seul homme aux instituts qui vont se tenir; et les délibérations de ces instituts, si elles sont suivies par un grand nombre, ne manqueront pas d'être profitables aux instituteurs individuellement, et donneront une impulsion puissante à la cause de l'éducation publique.

Et ne devons nous pas nous attendre de la part des surintendants d'écoles locaux, des ministres de l'évangile en général, et des autres hommes publics, cette coopération cordiale que cette classe correspondante de la société accorde dans d'autres pays. Pour des motifs publics et patriotiques, il faut espérer que dans toutes les aggrégations d'hommes, par la presse et d'autres moyens, on s'efforcera de donner la plus grande publicité possible aux lectures du soir; et que les instituteurs, les surintendants, les ministres de l'évangile, et les autres visiteurs et officiers d'écoles fréquenteront les exercices de jour de ces instituts.

J'ose dire, d'après l'expérience personnelle que j'ai faite de la politesse des autorités, que celles-ci permettront que les instituts d'instituteurs se tiennent dans les maisons de justice des divers comtés; et que le surintendant d'écoles dans chaque cité ou ville où l'institut sera fixé, prendra les arrangements nécessaires quant au local et à l'éclairage, etc. Peut-être que dans quelques cas l'on trouvera un local plus convenable que la maison de justice pour les lectures du soir, si non pour les autres exercices des instituts.

J'espère aussi avec confiance que les syndics d'écoles consentiront dans tous les cas à l'absence de leurs instituteurs pendant assez longtemps pour que ceux-ci assistent aux instituts de leur comté, et qu'autant de syndics que possible y assisteront aussi. J'anticipe pareillement la considération favorable des amis de l'éducation dans les villes et environs où ces instituts se tiendront.

Il n'est pas probable que les maîtres de l'école normale pourront faire une seconde visite dans les divers comtés du Haut-Canada; ainsi donc toutes les personnes qui veulent comprendre les principes de l'enseignement et le système d'instruction suivi dans l'école normale, et que l'on veut introduire dans toutes les écoles du Haut-Canada sont instamment priés d'assister à ces instituts, et cela depuis le commencement jusqu'à la fin des procédés, afin d'être en état de juger avec intelligence du système d'enseignement qui sera ainsi développé.

Je serai heureux de faire moi-même la visite des divers comtés dans le cours de l'automne prochain,

Appendice
(X.X.)

3 août.

Appendice
(X.X.)
8 août.

dans le but de m'aboucher avec les officiers d'écoles locaux au sujet des dispositions de la loi des écoles et de l'établissement des bibliothèques d'écoles, de leur fournir des copies de l'acte des écoles, et de toutes les formules, règlements, etc., nécessaires pour le fonctionnement de la loi, et pour aviser aux meilleurs moyens de promouvoir les meilleurs intérêts de l'éducation en général.

Il ne me reste plus qu'à mentionner le temps et le lieu auxquels MM. Robertson et Hind tiendront les instituts d'instituteurs dans les divers comtés du Haut-Canada :—

LIEUX.	POUR LE COMTÉ OU LES COMTÉS DE—	DATE.
Ste. Catherines.	Lincoln, Haldimand et Welland.....	30 et 31 Mai.
Hamilton.....	Wentworth et Halton....	4 do 5 Juin.
Simcoe *.....	Norfolk	7 do 8 do
Guelph †.....	Waterloo.....	7 do 8 do
Woodstock*.....	Oxford.....	11 do 12 do
Goderich†.....	Huron, Porth et Bruce...	11 do 12 do
London.....	Middlesex	14 do 15 do
Chatham.....	Kent	18 do 19 do
Amherstburgh.....	Essex.....	21 do 22 do
Cornwall.....	Stormont, Dundas et Glengary.....	4 do 5 Juil.

* Cet Institut sera tenu par M. Robertson seul.
† Cet institut sera tenu par M. Hind seul.

Appendice
(X.X.)
8 août.

LIEUX.	POUR LE COMTÉ OU LES COMTÉS DE—	DATE.
L'Original.....	Prescott et Russell.....	9 et 10 Juil.
Bytown.....	Carleton.....	12 do 13 do
Perth.....	Lanark et Renfrew.....	16 do 17 do
Brockville.....	Leeds et Greenville.....	19 do 20 do
Kingston.....	Frontenac, Lennox et Addington.....	23 do 24 do
Pictou.....	Prince-Edouard.....	26 do 27 do
Belleville.....	Hastings.....	30 do 31 do
Cobourg.....	Durham et Northumberland.....	2 do 3 Aout.
Peterborough...	Peterborough.....	6 do 7 do
Barrie.....	Simcoe.....	15 do 16 do

Que l'on remarque surtout que la première lecture, dans chacun des lieux mentionnés plus haut, se fera le soir qui précédera le premier jour fixé pour l'ouverture des instituts; et il est à espérer que les instituteurs et toutes les autres personnes qui se proposent d'assister aux instituts, assisteront à la lecture préliminaire de la veille, et seront ainsi prêts à commencer les procédés de l'institut le lendemain matin.

(Signé.) E. RYERSON.

BUREAU D'EDUCATION,
Toronto, 26 avril 1850.

Appendice (X.X.)

No. 12.

RELACHE.

Appendice (X.X.)

8 août.

8 août.

(Copie.)

Programme de l'examen semi-annuelle des étudiants et écoliers de l'école normale et des écoles modèles du Haut-Canada, à l'expiration du semestre d'hiver, 1849-50.

Samedi, mardi, mercredi et jeudi, 13, 16, 17 et 18 avril 1850.

ÉCOLE NORMALE.

SAMEDI.—PRIVÉ.

Examen pour les prix accordés par son excellence le gouverneur-général, pour la chimie agricole.

MARDI.

Heures.

10-11—Philosophie de la grammaire.
11-12—Arithmétique scientifique et appliquée avec l'usage des logarithmes—mesurage.

RELACHE.

- 2- 3—Géographie mathématique, physique et politique.
- 3- 4—Algèbre,—géométrie,—formules algébriques appliquées au mesurage et à l'arpentage.
- 4- 4½—Tenue des livres.

MERCREDI.

- 10-11—Principes généraux de la mécanique et de l'hydrostatique—machine à vapeur, locomotive—sciences naturelles.
- 11-12—Règles générales de l'orthographe et de la composition des mots préfixes et affixes—éléments de logique.

- 1½-2½—Chimie agricole—Physiologie.
- 2½-3½—Généralités de l'histoire—table synchronétique.
- 3½-4 —Système de musique vocale de Hullah.
- 4—Distribution des prix donnés par son excellence le gouverneur général.

ÉCOLE MODÈLE.

MARDI.

SALLE DE L'ÉCOLE.

- 9 - 9½—Mécanique.
- 9½-10 —Tenue des livres et grammaire.
- 10 -11 —Géographie—(classe supérieure.)
- 11 -12 —Histoire.

GALERIE.

- 9½-10—Arithmétique—(classe inférieure.)
- 10 -11—Leçon démonstrative.
- 11 -12—Leçons démonstratives—géographie—(divisions supérieures).

RELACHE.

- 2-3 —Arithmétique,—(division supérieure)—algèbre théorique et pratique—géométrie.
- 2-3 —Grammaire et géographie (division inférieure) [dans la galerie].
- 3-3½—Système de musique vocale de Hullah.

BUREAU D'ÉDUCATION du H.-C.,
Division de l'école normale.

No. 13.—(Copie.)—TABLEAU COMPARÉ DE LA CONSTITUTION CHIMIQUE DE DIFFÉRENTS SOLS, VÉGÉTAUX ET ENGRAIS. (Compilé pour l'usage des élèves de l'école normale du Haut-Canada.)

SOLS.	TERRES ARABLES.			PAYS DE PATURAG.		SOLS ARIDES.	
	Allemagne.	Ohio.	Belgique.	Hanovre.	Hanovre.	Allemagne.	Allemagne.
Silex et sable fin	77.209	87.143	64.517	84.510	71.849	70.576	96.000
Alumine	8.514	5.666	4.810	6.435	9.350	1.050	0.500
Oxide de fer	6.592	2.220	8.316	2.395	5.410	0.252	2.000
Oxide de Manganèse	1.520	0.360	0.800	0.450	0.925
Chaux, (Carbonate de chaux dans la 3me colonne)	0.927	0.564	9.403	0.740	0.987	0.001
Magnésie (Carbonate de Magnésie dans la troisième colonne)	1.160	0.312	10.361	0.525	0.245	0.012
Potasse. { combinée avec silex dans }	0.140	0.120	0.100	} 0.009	} 0.007	}	}
Soude. { la 1ère, 2ème et 3ème }	0.640	0.025	0.013				
Acide phosphorique combiné avec la chaux et l'oxide de fer	0.651	0.060	1.221	0.120	0.131
Acide sulphurique dans le gypse	0.011	0.027	0.009	6.046	0.174
Chlorine dans le sel commun	0.010	0.036	0.008	0.006	0.002
Acide carbonique, combiné avec la chaux	0.080
Acide humique	0.978	1.304	0.447	0.780	1.270	11.910	0.200
Humus insoluble	0.540	1.072	2.995	7.550	16.200	1.299
Substances organiques, contenant de l'azote	1.108	1.008	0.960	2.600
	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000

Appendice
(X.X.)
8 août.

TABLEAU COMPARÉ DE LA CONSTITUTION CHIMIQUE DE DIFFÉRENTS SOLS etc.—(Continuation.)

VÉGÉTAUX.

	Blé Grain.	Blé Grain.	Blé Paille.	Orge Grain.	Orge Paille.	Avoine Grain.	Avoine Paille.	Foin.	Foin.	Pois.	Fèves.	Trèfle rouge.	Vésces.	Mais Grain.	Mais Paille.	Blé sarrasin Grain.
Potasse.....	24.17	6.43	9.2	3.91	20.91	12.3	12.18	30.09	9.71	35.20	51.23	16.10	30.57	30.08	4.00	8.74
Soude.....	10.34	27.79	0.3	16.79	13.01	13.01	15.60	15.60	10.33	40.71	9.56	10.57	20.10
Magnésie.....	13.57	12.98	5.0	10.05	6.91	7.7	4.58	4.08	6.91	12.03	8.28	8.49	17.0	9.58	10.38
Chaux.....	3.01	3.91	8.5	3.36	1.67	3.7	7.29	9.12	7.30	2.70	6.07	21.91	4.79	1.3	9.68	6.66
Acide phosphorique.....	45.53	46.14	3.1	40.63	38.48	14.9	1.94	12.03	15.79	34.01	28.53	4.12	38.05	50.1	18.76	50.07
Acide sulphurique.....	0.27	1.0	0.26	1.0	2.15	3.79	3.02	4.28	1.36	1.06	4.10	0.68	2.16
Silice.....	1.91	0.42	67.6	21.99	29.10	53.3	54.35	24.17	26.00	0.29	1.05	2.60	2.01	0.8	29.36	0.69
Péroxide de fer.....	0.52	0.50	1.0	1.93	2.10	1.3	1.41	1.55	2.23	1.94	0.46	0.75	0.61	1.05
Chloride de sodium.....	0.6	2.48	5.70	20.46	4.73	2.00	0.46
Chloride de potassium.....	9.48	0.21
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

TABLEAU des SUBSTANCES MINÉRALES enlevées au sol par les différents produits récoltés (à Beehelbronn) sur un acre respectivement.

	Récolte sèche.	Cendres, par cent.	Cendres, par acre.	Acide phosphorique	Acide sulphurique.	Chlorine.	Chaux.	Magnésie.	Potasse et soude.	Silice.	Oxide de fer alumine.
Patates.....	2828 lbs.	4.0 lbs.	113 lbs.	13 lbs.	8 lbs.	3 lbs.	2 lbs.	6 lbs.	58 lbs.	6 lbs.	17 lbs.
Betteraves.....	2908 do	6.3 do	183 do	11 do	3 do	9 do	13 do	8 do	82 do	15 do	4.75 do
Tiges de patates.....	5042 do	6.0 do	303 do	33 do	7 do	4 do	7 do	5 do	135 do	39 do	16 do
Blé.....	1052 do	2.4 do	179 do	12 do	0.3 do	0.8 do	4 do	7 do	0.4 do
Paille de blé.....	2558 do	7.0 do	25 do	5 do	1.5 do	1 lb.	15 do	9 do	17 do	121 do	1.75 do
Avoine.....	975 do	4.0 do	39 do	6 do	0.4 do	0.2 do	12 do	3 do	5 do	21 do	0.6 do
Paille d'avoine.....	1176 do	5.1 do	60 do	1.5 do	2.5 do	3 lbs.	5 do	15 do	17 do	24 do	1 do
Trèfle.....	3693 do	7.7 do	284 do	18 do	7 do	7 do	70 do	18 do	77 do	15 do	9 do
Pois.....	915 do	3.1 do	28 do	8 do	1.2 do	0.3 do	3 do	3 do	10 do	0.6 do
Fèves.....	1944 do	3.0 do	58 do	20 do	0.75 do	0.5 do	3 do	5 do	26 do	0.3 do

Appendice
(X.X.)
8 août.

TABLEAU COMPARÉ DE LA CONSTITUTION CHIMIQUE DES DIFFÉRENTS SOLS, etc.-(suite)

PARTIES CONSTITUANTES DE FUMIER D'ÉCURIE.

Fumier frais.		Séché à 212°.		1. Cendres solubles dans l'eau. Cent parties des cendres.		2. Soluble dans l'acide hydrochlorique.	
Eau	64.96	Carbone.....	37.40	Potasse.....	3.22	Silex.....	27.01
Matières organiques.	24.71	Hydrogène.....	5.27	Soude	2.73	Phosphate de chaux...	7.11
Cendres.....	10.33	Oxygène	25.51	Chaux	0.34	do magnésie..	2.26
		Azote	1.76	Magnésie	0.26	do oxide de fer.	4.68
		Cendres.....	30.05	Acide sulphurique...	3.27	Carbonate de chaux...	9.34
	100.00		100.00	Chlorine.....	3.16	do magnésie..	1.63
				Silex	0.04	3. sable insoluble, etc..	34.96

URÉE.

Carbone	20.0	Décomposée, l'urée se combine avec l'eau et se change en carbonate d'ammoniaque volatil.
Hydrogène.....	6.6	
Oxygène.....	46.7	
Azote	26.7	
	100.0	

MARNE.

	1.	2.
Carbonate de chaux.....	12.275	36.061
Carbonate de magnésie.....	0.975	1.106
Potasse.....	0.087	0.163
Argyle, sable, oxide de fer	84.525	60.065
Ammoniaque	0.004	0.057

Appendice
(X.X.)

No. 14.

(Copie.)

8 août.

ÉCOLE NORMALE DU HAUT-CANADA.
TORONTO.

TABLEAU D'EXAMEN.

Pour les prix de son excellence le gouverneur-général pour la chimie agricole, la physiologie végétale et animale et la chimie alimentaire—(Valeur du premier prix, £5 ; du second prix, £3, en livres.)—7 et 9 avril 1849.

PREMIÈRE PARTIE—7 AVRIL.

1. Quel est l'objet de l'étude de la chimie agricole ?
2. Nommez les forces dont la recherche appartient au domaine de la chimie ? Décrivez leur mode d'action, et indiquez la distinction existante entre les forces chimiques et les autres forces qui régissent la matière ?
3. En combien de départements la science de la chimie est-elle divisée ; et de quoi traitent-ils respectivement ?
4. Nommez les éléments appelés organiques ? Assignez à chacun son symbole combinant le nombre, la pesanteur spécifique et les propriétés les plus remarquables ? Nommez quelques unes des substances composées dont un ou plusieurs de ces éléments forment des parties constituantes ?
5. Nommez les éléments appelés inorganiques qui entrent ordinairement dans la composition des végétaux et des animaux.
6. Qu'entend-on par le mot "adhésion" ou attraction hétérogène ? En combien d'ordres l'adhésion se divise-t-elle ? Indiquez ces divers ordres par des exemples ?
7. Qu'est-ce que c'est qu'un acide ? un sel ? un alcali ? Donnez des exemples de chaque classe, et à chacune affixez son symbole.
8. Qu'est-ce que c'est que l'acide carbonique ? Donnez son symbole. Combien de livres de carbone trouve-t-on dans deux cent vingt livres d'acide carbonique ? Comment démontreriez-vous la présence de l'acide carbonique dans l'air ? dans la chaux ?
9. Comment démontreriez-vous la présence du carbone dans les végétaux ? de l'azote dans l'atmosphère ?
10. Indiquez la composition exacte de l'air atmosphérique. Donnez sa pression sur un pouce carré. Quels produits sont formés par le passage de la foudre dans l'atmosphère ? Donnez leurs symboles. Dans quelle proportion la densité de l'atmosphère diminue-t-elle à mesure qu'on s'élève au-dessus du niveau de la mer ?
11. Quelle est la composition de l'eau ? Quelles sont ses propriétés les plus importantes ?
12. Qu'est-ce que c'est que l'oxidation ? Qu'est-ce que c'est que la combustion ?

13. Nommez les acides et les oxides inorganiques, les sels et les alcalis qui se trouvent communément dans les végétaux, et donnez leurs symboles.

Appendice
(X.X.)

8 août.

14. Quelle est la nature du calorique ? Comment affecte-t-il les corps ? En combien d'états peut-il exister ? Quelle est la quantité de calorique nécessaire pour convertir l'eau en vapeur ? De quelle circonstance dépend le point d'ébullition de l'eau.

15. Comment démontreriez-vous par des exemples la conversion de la chaleur latente en chaleur sensible et *vice versa* ? Expliquez le phénomène des mélanges réfrigérants, indiquez l'effet qu'une substance évaporante produit sur les corps environnants.

16. Quelle est la cause du développement de la chaleur pendant la décomposition des matières animales et végétales ?

17. Expliquez le phénomène de la rosée ? Quel est le point de rosée ? Indiquez les conditions nécessaires à la formation de la rosée. Comment démontreriez-vous la formation de la rosée ? Pourquoi la rosée se forme-t-elle plutôt sur certains corps que sur d'autres ?

18. Qu'est-ce que c'est que la silice ? À quoi sert elle principalement dans l'économie végétale et animale ? Quels conditions sont nécessaires pour qu'elle se dissolve dans l'eau ?

19. Sous quelle forme le phosphore existe-t-il dans les végétaux ? Qu'entendez-vous par phosphates ? Nommez les phosphates qui se trouvent ordinairement dans ces substances animales et végétales ? Sous quel état le phosphore existe-t-il dans le monde inorganique ?

20. Quelle propriété remarquable est commune au potassium et au sodium ?

21. Dites en combien de parties un végétal peut être divisé relativement à sa structure et nommez-les.

22. Tracez la circulation de la sève ; indiquez les changements qu'elle paraît subir lorsqu'elle atteint certaines parties des plantes.

23. Quelles sont les fonctions des racines ? Des feuilles ? Comment les troncs des plantes dicotylédones augmentent-elles en dimension ?

24. Indiquez les sources d'où les plantes tirent leurs éléments organiques ; et donnez le symbole de chacun des composés que vous énumérez.

25. Indiquez la distinction entre les principes médiats et immédiats, et nommez les principes médiats qui se trouvent en une certaine quantité de végétaux.

26. Quels sont les composés isomériques ? Donnez quelques exemples tirés de la chimie végétale.

27. Énumérez les principes médiats qui sont communs aux plantes et aux animaux.

28. Indiquez la composition au moyen de symboles ; premièrement, du sucre de raisin ; secondement, du sucre de canne ; troisièmement, de gomme ; quatrièmement, d'amidon.

29. En quels principes médiats le sucre de raisin peut-il se changer lorsqu'il subit la décomposition ?

Appendice
(X.X.)

8 août.

30. Expliquez au moyen de symboles la transformation qui s'opère lorsque le sucre de raisin est en partie converti en alcool et ensuite en vinaigre.
31. De quelles sources proviennent en premier lieu les éléments inorganiques des sols ?
32. Quels éléments sont essentiellement nécessaires à la composition d'un sol fertile ?
33. Dans quel état doivent être tous les éléments inorganiques avant de pouvoir entrer dans la composition des végétaux ?

DEUXIEME PARTIE.—9 AVRIL.

34. Quel but veut-on atteindre en labourant le sol ? Expliquez la différence qui existe entre le labour superficiel et le labour profond.
35. Quel est l'objet des fossés ? Indiquez les divers effets que les labours superficiels et profonds bien faits, et le dessèchement complet des terres sont supposés devoir produire sur la condition du sol.
36. Indiquez la profondeur, la largeur et dimension du fossé construit dans le but d'égoutter la terre complètement. Tracez le plan vertical des deux ou trois différentes espèces de fossés. A quelle distance l'un de l'autre placeriez vous vos fossés ; premièrement, dans les terres fortes ; secondement, dans les terres légères, et comment les placeriez vous pour égoutter un flanc de côte ?
37. Nommez les éléments inorganiques qui entrent en quantités considérables dans la composition des céréales.
38. Indiquez la composition des roches granitiques qu'on rencontre ordinairement, et nommez toutes les substances que le sol peut recevoir de la décomposition d'une roche granitique.
39. Comment peut-on accélérer la décomposition des substances minérales dans le sol ? Qu'est-ce que l'argile, et comment accélérerez vous la décomposition des silicates d'argile ? Quel serait le résultat de cette décomposition ?
40. Donnez les différentes raisons qui engagent à appliquer des engrais sur le sol.
41. Démontrez par des exemples les différentes manières suivant lesquelles, premièrement, les engrais végétaux ; secondement, les engrais animaux ; troisièmement, les engrais minéraux, peuvent fertiliser le sol.
42. Pourquoi les fumiers de basse-cour sont-ils de bons engrais ? Quel est le caractère de la partie fluide des fumiers de basse-cour ?
43. Indiquez la nature du changement qui s'opère lors de la décomposition de l'urée ? Pour quelle raison le composé qui en résulte est-il utile à la végétation ? Donnez son symbole. Quelles sont les propriétés particulières qu'il possède, et comment l'utiliserez-vous ?
44. Quels moyens employerez-vous pour accélérer la décomposition des matières organiques dans le sol ? A quoi sert la décomposition des matières organiques ?

Appendice
(X.X.)

8 août.

45. Nommez les composés qui sont les résultats définitifs de la décomposition des matières organiques ?
46. Exposez les principes d'où dépendent les avantages provenant d'une bonne rotation de culture ?
47. Quel est le composé inorganique contenu en abondance dans le lait ? Indiquez la source de ce composé et les fonctions qu'il remplit dans l'économie animale. Avec quelle substance engraissez vous vos pâturages pour en augmenter la quantité dans le lait ?
48. Quelle est la composition du gypse ? du sel commun ? de la chaux ? et pourquoi chauleriez-vous ; premièrement les terres fortes d'argile qui ne contiennent que peu de carbonate de chaux, secondement, les terres limoneuses ?
49. Indiquez la composition de la marne.
50. Qu'entend-on par jachères ? pourquoi mettez vous les terres en jachères ?
51. Quelles fonctions les principes médiateurs qui existent dans les végétaux contenant de l'azote remplissent-ils dans l'économie animale ?
52. A quoi servent les principes médiateurs non azotés, et sous quelle forme sont-ils généralement sécrétés par les animaux ?
53. Donnez une liste des principes médiateurs azotés et des principaux principes médiateurs non azotés qui se trouvent dans les végétaux ?
54. Quelles sont les substances inorganiques qui entrent en parties considérables dans la structure des animaux.
55. Tracez la marche des aliments depuis la bouche jusqu'au moment où ils se mêlent avec le sang.
56. Tracez la circulation du sang depuis l'auricule gauche du cœur à travers le corps.
57. Indiquez la nature du changement que subit le sang dans les poumons. Quelles sont les autres parties du système où la composition chimique de quelque partie inorganique du sang subit une modification ? Exposez ce changement au moyen de symboles.
58. Quelles sont les propriétés particulières de la salive ; et quels sont ses usages dans l'économie animale.
59. Sur quel ordre d'adhésion suppose-t-on que repose l'effet des liqueurs alcooliques ?
60. Quelle est la théorie de la transformation qui s'opère lorsque le lait est mis en contact avec une membrane animale, comme lorsqu'on fait prendre le lait ?
61. Expliquez la raison pour laquelle la viande bouillie dans de grandes quantités d'eau cesse d'être nutritive. Et comment prépareriez-vous le bouillon le plus fort avec une quantité de viande donnée ? Quelle serait la différence du mode de préparation, si la viande seule était destinée à servir d'aliment ?
62. Pourquoi la viande salée manque-t-elle de qualités nutritives ?

Appendice
(X.X.)
8 août.

63. De quelle source les jeunes animaux mammifères dérivent-ils leur structure osseuse? Exprimez par des symboles les principaux principes inorganiques médiats.

64. Quelles sont les quatre conditions d'où dépend la saine circulation des différents courants aqueux dans le corps des animaux et dans les végétaux.

65. Quelle est la cause première des "rhumes," (colds) et de la disposition malade qui s'est révélée depuis quelques années dans plusieurs végétaux, spécialement dans le tubercule de la patate.

66. Quel remède partiel suggérerez vous relativement aux végétaux?

N. B.—Un examen verbal aura lieu après le laps de temps nécessaire pour répondre aux questions précédentes, afin de constater les connaissances relatives des candidats sur l'agriculture pratique, et leur aptitude à enseigner la chimie agricole dans toutes ses branches.

NOTE.—L'examen a été conduit par six messieurs, nommés par le bureau d'éducation du Haut-Canada. Les examinateurs se réunirent et convinrent des questions précédentes, ainsi que de la valeur de chaque question par des points suivant son importance et la difficulté de répondre. La valeur totale des questions précédentes par les points fut fixée à 700. Trente-deux étudiants, y compris plusieurs femmes, ont pris part au concours. L'examen a été conduit par écrit,—huit heures étant accordées aux concurrents pour écrire leurs réponses aux questions, qui leur ont été soumises pour la première fois, à leur entrée dans la chambre de lecture pour l'examen. L'un des examinateurs était présent afin d'empêcher les concurrents de recevoir aucun secours étranger dans la préparation de leurs réponses. A l'expiration du délai accordé pour préparer les réponses, elles furent recueillies et ensuite examinées et comparées avec le plus grand soin par les examinateurs. Les prix furent décernés aux deux candidats heureux (No. 1 et 2) par l'honorable juge en chef du Haut-Canada, que le surintendant des écoles avait prié de le faire en l'absence de son excellence le gouverneur-général.

Suivent les noms des candidats les plus heureux avec le nombre total des points de mérite obtenus par chacun.

1. Abraham Diamond	557
2. James T. Pennock	510
3. Elizabeth Orr	507
4. { John Stewart }	502
{ George Miller }	
5. { Anne Jane McElroy }	492
{ Thomas Fergusson }	
6. Abel Wilcock	478
7. Archibald Campbell	457
8. John V. Reid	452
9. Jane Corbett	451

BUREAU D'EDUCATION U. C.,
Division de l'école normale.

N. 15.

Appendice
(X.X.)
8 août.

(Copie.)

PROGRAMME D'EXAMEN,

Pour les prix accordés par son excellence le gouverneur général pour la chimie agricole, et la physiologie végétale et animale.—(valeur du 1er prix £5; du second prix £3, en livres)—13 avril 1850.

1ERE PARTIE.

1. Décrivez les progrès faits dans l'art agricole depuis les années dernières.
2. Quel rapport existe-t-il entre la chimie et l'agriculture?
3. Quel rapport existe-il entre la géologie et l'agriculture.
4. Faites une analyse approximative d'un sol fertile. Donnez les raisons pour lesquelles les substances que vous mentionnez sont nécessaires.
5. Qu'entend-on par condition physique d'un sol? Donnez les noms et les propriétés physiques des composés qui affectent le plus la condition physique d'un sol.
6. Expliquez comment les roches granitiques se désunissent et se décomposent.
7. Comment un lit d'argile peut-il se former à quelque distance de la base d'une rangée de collines de granite? Comment un lit de sable peut-il se former dans les mêmes circonstances?
8. Décrivez la nature et le mode d'action des forces qui déterminent la position relative du sable et de l'argile, relativement à la source d'où ils proviennent.
9. En quel état doivent être toutes les substances organiques avant de pouvoir entrer dans la composition des végétaux. Nommez les agents qui contribuent le plus à produire cet état, et donnez-en des exemples.
10. Quel est la nature du premier changement chimique qui a lieu à la germination des plantes?
11. Indiquez la source de la nutrition organique nécessaire aux plantes avant de produire des feuilles, ainsi que le nom de l'engrais que vous conserveriez et appliqueriez au sol afin d'accélérer le développement des feuilles.
12. Quand les feuilles sont bien développées, de quel médium tirent-elles leur principale nourriture organique? Quelle est la composition chimique de ce médium? Et de quelle manière les végétaux modifient-ils sa composition? Indiquez aussi ses propriétés mécaniques.
13. Dans quel but met-on des engrais sur les terres? Nommez certains composés importants qui ne sont pas généralement rendus au sol sous la forme de fumier de basse cour.

Appendice (X.X.)

8 août.

14. Indiquez la raison pour laquelle les composés importants manquent dans le fumier sec, et proposez un remède.
15. Toutes les plantes affectent-elles la fertilité du sol de la même manière? Donnez des exemples.
16. Pourquoi l'humidité du sol retarde-t-elle le progrès de la végétation? Quel remède proposeriez vous?

2ME PARTIE.

17. Quel est l'objet du labourage? du dessèchement? de la rotation des cultures?
18. Quels sont les principaux agents des divers changements chimiques qui surviennent?
19. Quel sera l'effet du dessèchement sur les racines des plantes; et comment peut-on supposer qu'il opérera en Canada? Démontrez cela par des diagrammes.
20. Donnez un tableau analytique des principes non azotés qui se trouvent le plus communément dans les végétaux?
21. Qu'est-ce que la fermentation? En combien de degrés peut-on la diviser?
22. Quel est le premier degré de fermentation? Quand a-t-il lieu? Au moyen de quels agents? Quel avantage tire-t-on du premier degré de fermentation dans les arts pratiques?
23. Quel est la nature du second degré de fermentation? Démontrez votre explication par des exemples.
24. Expliquez comment le troisième degré de fermentation peut être utilisé dans la pratique; et démontrez la théorie du procédé au moyen de symboles.
25. Quelle est la composition des substances grasses et des huiles qu'on trouve dans les végétaux? Qu'est-ce que le savon? Quelle modification doit avoir lieu dans les parties constituantes des graisses animales ou végétales avant que le savon se forme.
26. Quels composés importants sont contenus dans le lait? De quoi est composé le caseum et pourquoi se coagule-t-il lorsqu'un acide est mêlé avec du lait frais?
27. Expliquez la cause de l'acidulation du lait.

Appendice (X.X.)

8 août.

28. Quels sont les principes médiateurs qui sont identiques dans les plantes et les animaux?
29. Quel changement la respiration produit-elle dans les éléments non azotés de nos aliments? où ce changement s'opère-t-il, et comment affecte-t-il la température du corps?
30. Tracez la marche du sang, premièrement dans la petite circulation ou circulation pulmonaire; secondement, dans la circulation systématique.
31. Expliquez la transformation des aliments en chyle. Où suppose-t-on que s'opère la transformation du chyle en sang pur?
32. Nommez les plus importants des composés qui se trouvent dans les excréments liquides des animaux.

N. B.—Un examen verbal aura lieu après l'apaisement des temps nécessaire pour répondre aux questions suivantes, afin de constater les connaissances relatives des candidats sur le sujet de l'agriculture pratique, aussi bien que leur aptitude à communiquer la science de la chimie agricole dans toutes ses branches.

NOTE.—Les mêmes messieurs qui avaient agi en 1849, furent désignés pour diriger l'examen d'avril 1850; les mêmes préliminaires furent observés,—que ceux qui sont détaillés dans la note accompagnant l'appendice No. 14.—La valeur réunie des réponses aux questions suivantes a été fixée à 500 points.

Suivent les noms des candidats heureux avec le nombre total des points de mérite obtenus par chacun d'eux. Les prix ont été décernés par le gouverneur général en personne aux candidats heureux numérotés 1 et 2 :—

1.	William L. Herriman.....	410
2.	{ Finlay McNab }	340
	{ Dorcas Clarke }	
4.	{ Philip Lynch }	325
	{ Francis Oakley }	324
4.	Augusta H. Haley.....	321
5.	Duncan Sinclair.....	305

BUREAU D'EDUCATION, H.-C.,
Division de l'école normale.

Appendice
(X.X.)
8 août.

No. 16.—Copie d'un blanc de CERTIFICAT accordé à l'expiration des première et deuxième sessions de l'ÉCOLE NORMALE, à chaque ÉLÈVE laissant l'institution. Voir le tableau I, résumé No. 1, Note.

Appendice
(X.X.)
8 août

ÉCOLE NORMALE DU HAUT-CANADA,—TORONTO.

SESSION D'ÉTÉ [OU D'HIVER,] COMMENCÉE LE _____ DU MOIS DE _____ JUSQU'AU _____ DU MOIS DE _____ 18 _____

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES, que _____

a assisté à l'ÉCOLE NORMALE du HAUT-CANADA, depuis le _____
jour de _____ jusqu'au jour de _____
pendant lequel temps il (ou elle) s'est bien conduit, etc. _____

PRINCIPAL.

BUREAU D'ÉDUCATION, H.-C.,
Division de l'école normale.

No. 17.—Copie d'un blanc de CERTIFICAT accordé à l'expiration des troisième, quatrième et cinquième sessions de l'ÉCOLE NORMALE du HAUT-CANADA, à chaque ÉLÈVE présent à l'école et le méritant.

ÉCOLE NORMALE DU HAUT-CANADA,—TORONTO.

SESSION D'ÉTÉ [OU D'HIVER,] 18 _____

CERTIFICAT de capacité générale et de conduite de _____

suyvant _____ position dans la classe des élèves assistant à l'ÉCOLE NORMALE du HAUT-CANADA, durant la session se terminant le _____ jour de _____ 18 _____

(N.B.—Les élèves sont divisés en deux classes, et chaque classe en deux divisions. La position des élèves est indiquée par les deux premières lettres de l'alphabet. La lettre capitale A, vis-à-vis une branche d'instruction, indique que l'élève a mérité une place dans la première ou plus haute division de la première ou plus haute classe. La petite lettre a indique que l'élève a mérité une place dans la seconde division de la première classe. La lettre capitale B, indique que l'élève a mérité une place dans la première division de la seconde classe, et la petite lettre b indique que l'élève a mérité une place dans la seconde division de la seconde classe.)

BRANCHES D'ÉTUDE, ETC.	PREMIERE CLASSE.	SECONDE CLASSE.	REMARQUES.
Lecture.....	
Épellation.....	
Grammaire.....	
Composition.....	
Géographie.....	
Arithmétique.....	
Algèbre.....	
Géométrie.....	
Mesurage.....	
Histoire.....	
Tenue des livres.....	
Histoire naturelle.....	
Eléments de logique.....	
Chimie.....	
Dessin linéaire.....	
Écriture.....	
Aptitude à l'enseignement.....	
Conduite générale en fait de ponctualité.....	
do do do ordre.....	
do do do arrangement.....	
do do do attention aux études.....	

PRINCIPAL.

BUREAU D'ÉDUCATION, H.-C.,
Division de l'école normale.

Appendice
(X.X.)
8 août.

No. 18.—(Copie.)—Blanc de formule d'autorisation aux MAITRES de l'ÉCOLE NORMALE pour examiner et admettre les CANDIDATS dont le certificat de moralité a été approuvé par le surintendant en chef des écoles.

Appendice
(X.X.)
8 août.

BUREAU D'ÉDUCATION,

TORONTO, _____, 18

MONSIEUR,

Le certificat de moralité présenté par le CANDIDAT ci-dessous nommé pour être admis à l'ÉCOLE NORMALE du HAUT-CANADA, ayant été approuvé par moi, il (ou elle) peut être admis (ou admise) dans cette institution en par elle répondant aux questions que lui soumettront les maîtres.

NOM DU CANDIDAT.	DE QUEL DISTRICT.	CROYANCE RELIGIEUSE.	CERTIFICAT DE MORALITÉ SIGNÉ PAR

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé par le surintendant en chef des écoles.)

Au maître principal de
l'ÉCOLE NORMALE DU HAUT-CANADA.

BUREAU D'ÉDUCATION, H.-C.,
Département de l'école normale.

No. 19.—(Copie.)—Blanc de formule de réquisition pour les articles nécessaires à l'ÉCOLE NORMALE ou l'ÉCOLE MODÈLE.

ÉCOLE NORMALE DU HAUT-CANADA,

TORONTO, _____, 18

MONSIEUR,

Les articles suivants sont nécessaires pour l'école _____

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé par l'un des maîtres.)

AU SURINTENDANT EN CHEF DES ÉCOLES,
Bureau d'éducation, Toronto.

BUREAU D'ÉDUCATION, H.-C.,
Département de l'école normale.

Appendice
(X.X.)

8 août.

Appendice
(X.X.)

8 août.

No. 20.—(Copie.)—Blanc de formule de réquisition pour LIVRES D'ÉCOLES, etc., donnés à chaque
ELÈVE pour le temps qu'il fréquente l'ÉCOLE NORMALE.

ÉCOLE NORMALE DU HAUT-CANADA,

TORONTO, _____, 18

MONSIEUR,

Veuillez donner à _____
étudiant de l'ÉCOLE NORMALE, un exemplaire des livres suivants, etc., à lui nécessaires pour le temps qu'il fréquentera
cette institution.

Premier livre de leçons,
Second livre de leçons,
Troisième livre de leçons,
Quatrième livre de leçons,
Cinquième livre de leçons,
Art de lire,
Le livre d'épellation remplacé,
Grammaire,
Géographie généralisée,
Arithmétique,
Tenue des livres,
Clef de la tenue des livres,

Mesurage,
Appendice au mesurage,
Euclide,
Algèbre,
Musique d'Hullah,
Une ardoise,
Deux livres à copier,
Un cahier,

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
(Signé par l'un des maîtres.)

Au SURINTENDANT EN CHEF DES ÉCOLES,
Bureau d'Éducation, Toronto.

BUREAU D'ÉDUCATION, H.-C.,
Département de l'école normale.

NOTE.

EXPLICATION DE L'USAGE DES FORMULES QUI PRÉCÈDENT,

Numérotées 19 et 20.

Extrait du témoignage rendu devant le comité des finances de l'assemblée législative, lundi, le 22 juillet 1850, par le surintendant en chef des écoles pour le Haut-Canada, en réponse à l'une des questions proposées par le comité :—

" 2. Quand à la seconde branche des devoirs du bureau d'éducation,—ceux qui ont rapport aux écoles normale et modèle de la province,—je remarquerai que la création de ce département très important de notre système d'école a de beaucoup augmenté les devoirs et la responsabilité du bureau d'éducation,—beaucoup plus que je ne m'attendais ou que j'anticipais. Comme de raison, sur moi est dévolue le soin d'originer et établir tout ce qui a rapport à la fondation et au site de cette institution ; à la nomination des officiers et de leurs devoirs ; à tous les détails de régie et du système de régie, et aux mesures propres à en développer l'utilité et l'efficacité. Ces matières, après avoir été soumises au bureau d'éducation, ont été le sujet de ses délibérations pendant un temps assez considérable. Et bien que je n'aie pris aucune part dans l'enseignement, et que je ne me sois jamais placé vis-à-vis des étudiants dans la position des maîtres, les maîtres, cependant, depuis la création de l'institution, ont été en communication avec moi presque tous les jours au sujet des choses et matières liées au fonctionnement de l'institution. Les devoirs nouveaux qui sont dévolus au premier clerc, depuis l'établissement des écoles normale et modèle, ont aussi dépassé mon attente. La loi voulait simplement qu'il fût "secrétaire-archiviste du bureau d'éducation, et qu'il entre toutes les délibérations du bureau dans un "livre tenu à cette fin." Mais en sus de cela, et des avis qu'il est obligé de donner pour convoquer les assemblées du bureau, on a cru à propos, non seulement de faire conduire toute la correspondance, mais encore toutes les affaires financières des écoles normale et modèle par le bureau d'éducation,—devoirs qui ne sont pas imposés au bureau d'éducation et à son greffier dans l'état voisin de New-York. Comme de raison, l'exécution de tous les ordres et plans est laissée à mon contrôle et à ma responsabilité ; et le premier clerc est responsable envers moi. Le système de régie est comme suit :—tout ce qui est fait ou préparé pour les écoles normale ou modèle, y compris les préparations, amueublements, réparations, livres et papeterie,—se fait par le bureau d'éducation. Un ordre

conçu dans les termes voulus par la formule imprimée doit être transmis au bureau et signé par les maîtres de l'école normale à l'adresse du surintendant en chef pour chaque article nécessaire à l'une ou l'autre des écoles ; que ce soit des livres, papeterie ou réparations dans les bâtisses.* Si c'est une affaire de dépenses contingentes ordinaires, le surintendant en chef approuve l'ordre en vertu d'un règlement général du bureau ; si elle entraîne une dépense particulière, il la soumet à la considération et à la décision du bureau. Dans tous les cas, l'exécution de l'ordre est confiée au premier clerc qui achète tous les livres et papeterie nécessaires pour environ cent élèves dans l'école normale, et deux cent cinquante dans l'école modèle,—les dépose dans un appartement tenu à cette fin dans le bureau,—et les livre sur l'ordre prescrit,†,—note et file les ordres avec les comptes de tous les articles achetés ou de l'ouvrage fait, de manière à pouvoir comparer les items dans chaque compte avec les ordres, et les entrées faites dans les comptes fournis et audités à la fin de chaque trimestre. C'est aussi au premier clerc à préparer tous les comptes soumis au bureau par le surintendant en chef à la fin de chaque trimestre ; à les payer, ainsi que les salaires des maîtres, serviteurs, etc., employés dans les écoles normale et modèle ; à garder les pièces justificatives, les arranger, numéroter et filer ; tenir un livre de caisse, un grand livre, et les livres de comptes courants et autres livres nécessaires ; à recevoir toutes les semaines les honoraires des maîtres de l'école modèle, ainsi que les deniers provenant des cahiers et livres d'écoles qui y sont vendus, aussi bien qu'au bureau ; assister à l'école normale tous les samedis durant chaque session, pour payer et recevoir les reçus des étudiants auxquels est accordée l'aide hebdomadaire ; et veiller généralement à tous les devoirs mécaniques liés à l'administration des écoles normale et modèle, comprenant une variété de détails qu'il est inutile d'énumérer ici. Je crois qu'avec ce système de régie attentive et économique l'on a sauvé des centaines de louis ; et c'est par ce moyen que l'on a pu faire tant de choses avec l'allocation si faible qui a été accordée à l'établissement des écoles normale et modèle."

* Voir plus haut, formule No. 20.

† Voir plus haut, formule No. 19.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT,—TORONTO.

ÉTAT GÉNÉRAL

DU

REVENU ET DES DEPENSES ANNUELLES

DE LA

PROVINCE DU CANADA,

DEPUIS L'UNION

DES CI-DEVANT PROVINCES DU HAUT ET DU BAS-CANADA, JUSQU'A LA FIN
DE L'ANNÉE

1849.

Préparé conformément à l'ordre de la chambre du 29 mai, 1849.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

Année.	REVENU TERRITORIAL.				REVENU PRÉLEVÉ EN VERTU D'ACTES IMPÉRIAUX.				REVENU PRÉLEVÉ EN VERTU D'ACTES IMPÉRIAUX ET PROVINCIAUX.											
	£	s.	d.		£	s.	d.		£	s.	d.									
1841.....	29650	6	0	1657	1	8	5445	1	23	5	2	225834	7	10½	3	7	1947	12	5½	
1842.....	86901	14	5	1589	15	10	3095	13	7	8	9	278930	7	3½	8	7½	7595	18	1½	
1843.....	94076	18	11	5751	1	6	241572	9	0	15	8½	6009	7	10½	
1844.....	61066	7	0	4227	7	0	0½	8045	11	0½	
1845.....	106431	7	1	8476	16	6	6	8295	4	8½	
1846.....	99572	11	5	1135	8	9	5230	2	11	104555	11	9½	4	7014	6	2	
1847.....	92330	9	0	6762	0	3	51549	7	2½	
1848.....	50411	16	5	6018	12	10	2100	0	110539	0	1½	4901	5	10	
1849.....	37003	8	4	3994	15	0	44080	4	6	

* Aucun état détaillé des recettes et déductions faites par le commissaire des terres de la couronne n'accompagnait les comptes publics pour l'année 1847, les recettes nettes payées au receveur-général étant seulement données ici.

† Ce montant comprend £267 10s. Intérêt sur une somme provenant des licences d'anbergers dans le Canada Ouest, placé en débetures provinciales.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, ETC.—(Continuation.)

REVENU PRÉLEVÉ EN VERTU D'ACTES PROVINCIAUX.

Année.	45 Geo. 3, c. 12. 51 Geo. 3, c. 2. 2 Geo. 4, c. 7, et 4 et 5 Vict., c. 15.		6 Guill. 4, c. 35. 3 Vict., c. 15. et 7 et 8 Vict., c. 26.		7 Guill. 4, c. 95.		2 Vict., c. 9.		2 Vict., c. 11.		4 et 5 Vict., c. 13, et 12 Vict., c. 6.		4 et 5 Vict., c. 19.		4 et 5 Vict., c. 19. 4 et 5 Vict., c. 29.		6 Vict., c. 31.		7 Vict., c. 1.		7 Vict., c. 2.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
1841	7961	6 11	1910	3 4	543	0 11½	508	11 7			8599	15 10			568	1 8						
1842	1835	14 10	1320	2 4	560	15 8	309	8 4½			4251	19 2			10277	3 1						
1843	631	13 9	1857	14 5	604	1 2	102	5 0			3994	3 4			7600	16 11						
1844	2904	3 9	1866	4 9	604	19 10	48	15 0			302174	8 1½			10492	15 5						
1845	1944	10 5	2429	9 5	703	3 1	53	15 0			6787	15 9½			13020	17 1			17144	0 10½		
1846	1928	7 5	2394	6 10	805	16 5	48	10 0							15899	1 1			4481	3 9½		1687
1847	2494	12 10	2031	19 11	878	2 4	43	8 3							16006	7 2			590	2 7½		
1848	2307	0 7	1830	14 3	1029	2 5	41	10 0							12473	1 0			242	18 9½		
1849	437	3 3	1950	7 7	1016	19 7	21	5 1							10763	4 6						

Année.

Droits de pilotage
droits sur les
bateaux-à-vapeur
et droits de
bassin,
(Bas-Canada.)

Droits
de tonnage,
(Bas-Canada.)

Droits de
tonnage et
des phares
(Haut-Canada.)

Honoraires,
amendes
et
exemptions de la
milice,
(Haut-Canada.)

Taxe pour
l'érection d'un
asile des luna-
tiques,
(Haut-Canada.)

Droits sur
les passagers
ou
émigrés.

Droits
de
douanes.

Intérêt sur
les deniers prove-
nant de la vente
des terres des
écoles dans le
Haut-Canada.

Taxe des
banques.

Acte des
biés.

Droits de
douanes.

Actes
d'agriculture.

Appendice
(Y. Y.)
9 août.

Appendice
(Y. Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

DÉDUCTIONS POUR SALAIRES, DROITS DE COMMISSION, FRAIS DE COLLECTION, D'ADMINISTRATION, RÉPARATIONS, etc., ET PAIEMENTS FAITS PAR LE COMMISSAIRE DES TERR. DE LA COURONNE.

Année.	Recettes brutes.			Droits de douanes et d'accise.			Revenu territorial et département des terres de la couronne.			Travaux publics.			Autres revenus.			Droits de retour.			Recettes nettes.				
	Argent courant d'Halifax.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	Argent courant d'Halifax.	£	s.	d.
1841.....	346829	12	11½	3½	13946	18	8½	5475	7	11½	1090	17	4½	390	0	8	312489	7	11½				
1842.....	429152	4	6½	0½	37302	12	8	7862	18	7	1436	11	0	789	9	8	377040	0	7½				
1843.....	445578	18	10½	6½	60485	9	7	3393	6	2½	2125	5	10	301	15	4	360808	7	4½				
1844.....	635630	14	8½	1½	58459	9	4	32816	3	7½	1061	12	3	2061	10	8	532329	11	8½				
1845.....	703447	3	8½	1	104872	7	2	13481	6	6½	1703	18	7	721	1	3	549706	8	3½				
1846.....	669381	19	10½	12	73206	11	6	12975	2	7	771	15	5	1354	4	11	548343	13	8½				
1847.....	703844	1	3	9	*526	18	6	40504	7	10½	1905	18	4	1041	4	11½	624417	12	0				
1848.....	577315	11	1	6	51955	19	8	56425	2	2	1687	5	3	1128	2	9	429700	18	9				
1849.....	675627	14	8½	1	28034	13	3	49780	16	6	3577	13	1	905	17	5	559061	2	4½				

* Provenant du revenu territorial seulement.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

DÉPENSES.

Année.	Gouverneur général et la per- sonne adminis- trant le gouvernement.	Secrétaire privé du gouverneur- général.	Département du secrétaire en chef, civil, du gouver- neur-général.	Département du secrétaire provincial.			Département du régistrateur.			Département du receveur- général.			Département de l'inspecteur- général.			Conseil exécutif.			Bureau des travaux publics.			Dépenses contingentes des bureaux publics.			Administration de la justice.			Pour combler le déficit du fonds des honoraires.					
				£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.			
1841.....	6701	13	4	2015	15	10	4545	6	5½	836	6	3½	1913	8	7½	1808	13	11½	3227	7	1½	1693	14	4	6301	17	8½	45702	11	7	2044	6	9
1842.....	7708	10	3	2471	0	2	5447	14	3	1129	1	9	2152	15	6½	2571	4	3	3093	19	8½	2094	8	11	7068	8	6	50354	17	8	2044	6	9
1843.....	7777	15	7	2712	15	9	5378	14	2	1138	17	9	2152	15	6½	2846	16	11	3620	10	11	2094	8	11	5769	2	5	42861	6	0	5462	12	0
1844.....	7777	15	7	1863	18	10	4335	11	7	1111	2	1	1668	1	3	1939	16	0	2092	0	5	2094	8	9	5443	2	3	45639	4	5	2044	6	9
1845.....	7397	6	8	1915	13	4	4391	11	11	1083	6	6	2164	8	8	3101	10	4	2902	19	7	2046	18	6	7295	0	7	49476	6	4	2873	16	2
1846.....	6978	7	8	1269	14	4	4619	13	8	1083	6	4	2155	10	9	3405	0	3	2411	10	0	1898	17	0	7244	19	1	53730	15	1	3874	11	0
1847.....	7777	15	4	1660	8	6	4513	11	5	1146	14	3	2439	14	6	3634	2	7	2495	11	4	2024	7	1	7809	10	6	58621	19	4	2891	1	1
1848.....	7777	15	4	1841	8	4	4528	6	11	1149	6	4	2032	7	7	4233	0	6	2847	4	4	2599	19	5	7419	6	6	64864	15	10	1748	4	4
1849.....	7777	15	4	1935	16	4	4435	13	0	1149	6	4	1911	2	2	4336	13	8	2847	4	4	1867	7	10	6061	6	1	63597	15	5	1867	18	2

Appendice
(Y. Y.)
9 août.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

DÉPENSES.

Année.	LÉGISLATURE.						Département de l'arpenteur général. (Bas-Canada.)	Agent des émigrés	Émigration.	Grands-voyers.	Inspecteur des chemins, Trois-Rivières.	Milice et pension de miliciens.	Éducation.	Aide pour la publication d'ouvrages.	
	Traducteur français et traductions.	Ci-devant conseil spécial du Bas-Canada.	Conseil législatif et assemblée législative.	Indemnité aux membres de l'assemblée législative.	£	s.									d.
1841	49 7 0	1127 11 8	17745 18 9½	6155 4 0	553 1 0	673 11 8	17 8	6703 17 1½	231 17 9	24 13 6	6631 9 11	18194 15 6½	500 0 0		
1842	544 8 11	227 17 6	16220 16 1½	3204 19 0	752 4 5½	752 4 5½	11 11	13764 11 11	27 15 7	27 15 7	6118 0 0	23356 15 3	500 0 0		
1843	55 11 1½	227 17 6	23484 7 4	5988 12 6	588 17 2½	588 17 2½	5 10	8428 5 10	27 15 7	27 15 7	8156 1 2½	19657 14 3	500 0 0		
1844	388 17 9	227 17 6	14033 7 5	237 13 0	906 16 4	906 16 4	4 1	9594 17 1	27 15 6	27 15 6	5712 13 11	67205 6 7	500 0 0		
1845	352 15 10	227 17 6	30774 17 10	9500 0 0	598 6 5	598 6 5	5 1	6915 1 1	27 15 4	27 15 4	6393 12 0	80549 1 0	500 0 0		
1846	350 0 0	227 17 6	32152 13 5	9237 3 0	748 17 6	748 17 6	6 7	12563 4 7	27 15 4	27 15 4	*7360 11 6	64033 14 6	500 0 0		
1847	409 12 7	227 17 6	27502 3 9	9252 0 0	909 8 7	909 8 7	7 10	111298 5 10	27 15 4	27 15 4	6305 6 8	66992 10 5	200 0 0		
1848	350 0 0	227 17 6	18343 10 1	2737 3 0	752 4 2	752 4 2	2 3	16110 5 3	27 15 4	27 15 4	5644 17 4	66518 18 1	500 0 0		
1849	350 0 0	227 17 6	42045 1 11	11431 3 0	598 6 5	598 6 5	5 3	8740 19 3	27 15 4	27 15 4	6891 9 2	72541 0 6	250 0 0		

* Comprend £1,100 compensation à l'adjutant-général de milice, (Est et Ouest,) pour avoir perdu leur situation.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

DÉPENSES.

Année.	Impression des lois et statuts revisés.		Impression, etc pour le gouvernement, et abonnement et avis publiés dans la Gazette Officielle.		Distribution des lois.		Maisons de justice et prison.		Pénitenciaire.		Maisons de correction.		Erection d'un asile lunatique.		Erection de maisons de douanes.		Entretien des phares.		Erection des phares, (Bas-Canada.)		Pour les personnes résidant sur l'île d'Anticosti, et dépôts de provisions.		Pour les personnes résidant sur le chemin de Kompt.					
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.				
1841	3148	6	0	823	5	7	345	0	0	11271	0	0	130	0	0	3434	1	5	2909	13	4	27	4	6	15	18	11	
1842	6941	15	9	2084	12	1	563	13	0	3500	0	0	25	0	0	2453	14	10	2000	0	0	100	0	0	25	0	0	
1843	1550	0	0	938	10	4	6525	12	6	100	0	0	2427	10	11	2000	0	0	100	0	0	25	0	0	
1844	5570	5	1	1469	0	5	473	4	9	10901	8	5	100	0	0	5161	0	11	2000	0	0	75	0	0	25	0	0	
1845	8934	8	6	1003	9	6	245	0	0	13000	0	0	145	0	0	4936	1	0	87	10	0	50	0	0	
1846	6586	6	10	1908	16	0	783	0	5	15350	0	0	250	0	0	1161	0	0	50	0	0	
1847	9410	12	11	2736	8	1	489	11	2	12762	1	8	350	0	0	1439	0	0	125	0	0	50	0	0	
1848	2542	1	9	2366	2	2	425	0	0	15000	0	0	300	0	0	237	1	1	100	0	0	50	0	0	
1849	6056	18	0	2684	10	6	450	0	0	13800	0	0	90	0	0	264	10	9	37	10	0	

* Sur ces sommes, £3,556 5s. 6d., sont pour intérêt payé sur des débentures achetées à compte du montant qui doit être émis pour terminer l'asile à Toronto, en vertu de l'acte 9 Vict., c. 61.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

DÉPENSES.

Année.	Réparations, rentes et soins des bâisses publiques; cotisations et autres frais nécessaires.		Réparations, rentes, etc., de Monklants.		Réparations, rentes, etc., des maisons du parlement. (Montréal.)		Recensement.		Bureau d'enregistrement et des statistiques.		Police.		Commissaires d'enquête.		Commissions pour réviser les statuts et les index aux lois.		Commission pour relever la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.		Commission pour faire les prêts aux victimes de feux à Québec.		Exploration géologique.		Inspecteurs du bureau d'enregistrement et des enregistrements.						
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.			
1841	4657	16 5½							16063	16 6																	413	16 0	
1842	4480	14 2			781	1 2			13235	16 8																	60	0 3	
1843	2067	18 0½							1159	5 3½																	295	10 8	
1844	5003	19 6	5860	5 2	4099	12 3	4594	17 8																			1097	1 6	
1845	3869	0 2	366	19 3	1000	0 0	96	17 10																			1905	15 11	
1846	3640	14 0	855	14 1			813	18 0																			1849	11 11	
1847	4721	9 0	545	19 1	750	0 0																					100	0 0	
1848	8312	2 8	2165	5 10	1542	6 0	300	0 0																			1610	0 0	
1849	2822	6 8	1118	1 6	1509	9 1																					521	0 0	
									4362	6 3																		1971	17 3
									8223	8 1																		27	18 0

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

DÉPENSES.

Année.	Quarantaine.			Pour le soulagement des enfants trouvés et des indigens malades dans le Bas-Canada.			Asiles de lunatiques.			Asile des veuves et orphelins.			Hospice de la maternité à Montréal.			Hôpital général de Montréal.			Hôpital général de Toronto.			Hôpital général de Kingston.			Hôpital de marine.			Maisons d'industrie.			Sociétés historiques, institut des artisans, faculté médicale du Collège McGill, et autres institutions publiques; pour copie de vieux documents français, etc. etc.			Compensation à l'association de la bibliothèque mercantile de Montréal, pour la translation du marché Ste. Anne.		
	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.			
1841	1617	3	2	4930	11	1	350	0	0	1400	0	0	626	0	0	1217	8	0	500	0	0	2774	11	7	350	0	0	650	0	0						
1842	2282	11	5	3890	14	6½	388	17	1½	4940	17	1½	600	0	0	1000	0	0	500	0	0	1650	0	0	350	0	0	750	0	0						
1843	1680	8	7½	2240	9	7½	350	0	4½	3581	0	4½	200	0	0	1108	8	0	500	0	0	2212	10	0	350	0	0	100	0	0						
1844	1790	1	6	4256	1	11				3027	10	2	450	0	0	343	10	0				1800	0	0				50	0	0						
1845	1850	14	10	4525	11	4	700	0	0	1196	15	7	1150	0	0	1883	8	5	1000	0	0	2000	0	0	700	0	0	1100	0	0						
1846	2238	17	0	3841	7	7	300	0	0	7178	9	9	450	0	0	1127	11	3	500	0	0	1820	9	11	300	0	0	1216	12	4	200	0	0			
1847	15465	17	6	3641	10	7	500	0	0	10094	14	0	600	0	0	1529	1	2	750	0	0	2113	10	10	500	0	0	1061	3	0						
1848	5660	13	3	1968	1	11	500	0	0	8891	1	2	607	11	2	1116	10	2	375	0	0	1602	2	7	250	0	0	900	0	0						
1849	4233	9	8	3498	5	7	500	0	0	12074	0	11	500	0	0	1085	0	10	1125	0	0	2895	9	10	750	0	0	1100	0	0						

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

Appendice
(Y.Y.)
9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

DÉPENSES.

Année.	Intérêt sur la dette publique.		Intérêt sur les prêts des syndics des chemins à barrières de Montréal.		Intérêt sur les prêts des syndics des chemins à barrières de Québec.		Intérêt sur les prêts des syndics du chemin de Longueuil et Chambly.		Intérêt sur les prêts du havre de Montréal.		Service spécial.		Dettes des conseils municipaux. (Bas-Canada.)		Pertes provenant de la rébellion. (Haut-Canada.)		Pertes provenant de la rébellion. (Bas-Canada.)		Gratifications aux sauvages.		Frais encourus pour la translation du siège du gouvernement.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
1841	60343	4 8 $\frac{1}{2}$	1113	16 3 $\frac{1}{2}$	400	19 7 $\frac{1}{2}$	984	6 1	4826	8 8 $\frac{1}{2}$	1371	2 3							1266	9 5		
1842	75833	0 11	1670	0 0	1157	0 11	984	6 1			555	11 1										
1843	93214	12 1 $\frac{1}{2}$	1520	0 0	1314	18 4	305	8 6														
1844	123790	11 6 $\frac{1}{2}$			695	3 2	1155	18 0											3147	5 10		
1845	141287	13 1			2445	13 11													543	11 1		
1846	145249	9 3			2031	0 0	671	7 3					2804	6 3	11000	0 0						
1847	148264	7 3			2033	8 10	847	12 2					7108	0 0	*10202	6 8	†347	3 7				
1848	166014	12 2			2032	18 4	1140	0 0					6340	0 0	*3200	0 0	†561	14 8			†6655	0 0
1849	180125	1 7			2032	18 4	570	0 0					5260	0 0	*1600	0 0	†458	8 11			6655	0 0

* Comprend £3,602 6s. 8d. Intérêt sur des débetures émises en vertu de l'acte 8 Vict., c. 72, pour le paiement des dites pertes.

† Intérêt sur les débetures émises en vertu de l'acte 9 Vict., c. 65, en paiement des dites pertes.

‡ Les gratifications des années précédentes ont été payées par le département des terres de la couronne et forment partie des déductions à faire dans ce département.

Appendice
(Y.Y.)

9 août.

Appendice
(Y.Y.)

9 août.

ÉTAT GÉNÉRAL du REVENU et des DÉPENSES ANNUELLES de la PROVINCE du CANADA, etc.—(Continuation.)

DÉPENSES.

Année.	Département du commissariat à compte des avances pour terres concédées à la couronne par les sauvages dans le Canada-Ouest, droits de retour sur le bétail, etc.			Frais encourus pour la création de nouveaux établissements dans les sections est et ouest de la province.			Divers.			TOTAL.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1841	291393	11	7½
1842	26	15	4½	515682	15	11½
1843	282	4	6½	836754	10	6
1844	119	8	5	1096596	3	1½
1845	655	13	4	1013176	16	9
1846	209	12	6	856630	11	2
1847	487	5	11	816273	12	4
1848	450	2	7	697356	19	10
1849	47610	11	4	381	15	6	623192	0	8

TABLEAU indiquant la dépense faite sur des travaux locaux productifs à même la dette publique; la dépense totale faite sur ces travaux depuis l'union; leur évaluation, et l'estimation des recettes et des déboursés de 1850 comparés avec les recettes et déboursés de 1849.

District.	Travaux.	Longueur du chemin en milles.	Avant l'Union.		Depuis l'Union.						Total.	Evaluation.	Estimation du revenu et des frais de réparation et de régie.				Recettes et déboursés de 1849, (tel qu'extraits des comptes publics).				
			Actes d'appropriation.	Montant de l'appropriation.	Actes d'appropriation.	Montant de l'appropriation.	Déboursés faits à même les appropriations jusqu'au 31 déc. 1849.	Déboursés en sus de l'appropriation.	Montant de l'appropriation non-déboursé.	Total des déboursés jusqu'au 31 décembre, 1849.			Revenu progressif et brut pour 1850 et 1860.	Moyenne des réparations.	Moyenne de la régie.	Revenu progressif et net pour 1850 et 1860.	Péages bruts.	Frais de réparation et de régie.	Revenu net.	Déboursés en sus des taxes de péages.	
CHÉMIN A																					
(a)	Gore et Wellington	Dundas et Waterloo	1837 7 Guil. 4 c. 79 1839 2 Vic. c. 49	£ s. d. 25,000 0 0 8,000 0 0	£ s. d. 25,000 0 0	1847. 10 et 11 Vic. c. 59	6,000 0 0	5,582 1 5	467 18 7	5,632 1 5	30,512 1 5	30,532 1 5	£ s. d. 2,500 0 0 4,500 0 0 5,500 0 0 5,000 0 0	£ s. d. 1,000 0 0 300 0 0	£ s. d. 300 0 0	£ s. d. 1,200 0 0 3,200 0 0 2,500 0 0 1,000 0 0 3,000 0 0	£ s. d. 1,104 0 0 1,808 0 0	£ s. d. 1,817 0 0 1,833 0 0	£ s. d. 614 0 0		
(b)	London et Beek	London et Brantford	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28	61,111 2 3	48,960 12 9	8,500 2 0	48,960 12 9	48,960 12 9	23,750 0 0	£ s. d. 3,100 0 0 5,500 0 0 3,000 0 0 5,000 0 0	£ s. d. 2,900 0 0 800 0 0	£ s. d. 800 0 0	£ s. d. 2,500 0 0 1,000 0 0 3,000 0 0	£ s. d. 2,873 0 0 1,056 0 0	£ s. d. 1,817 0 0 1,833 0 0	£ s. d. 614 0 0		
(c)	Gore	Hamilton et Brantford	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1845. 8 Vic. c. 69 1846. 9 Vic. c. 63 1847. 10 et 11 Vic. c. 59	3,000 0 0 1,000 0 0 1,000 0 0	9,988 6 9	11 13 3	9,988 6 9	48,988 6 9	38,500 0 0	£ s. d. 3,000 0 0 5,000 0 0	£ s. d. 1,200 0 0 500 0 0	£ s. d. 500 0 0	£ s. d. 2,500 0 0 1,000 0 0 3,000 0 0	£ s. d. 2,619 0 0 778 0 0	£ s. d. 1,833 0 0	£ s. d.		
(d)	London	London et Port Stanley	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d. 690 0 0		
(e)	Newcastle	Port Hope et Rice Lac	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d. 690 0 0		
(f)	Milani	Kingston et Napanee	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(g)	Home	York Ouest, de Springfield à Toronto	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(h)	"	York Est, de Toronto à Rouge Hill	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(i)	"	" Rouge Hill et Port	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(j)	"	Yonge Street et Holland Landing	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(k)	Simcoe	do. continuation	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d. 690 0 0		
(l)	Simcoe	Guilhamburs Ouest	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(m)	Home	Windsor et Scugee	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
Chemins sur lesquels des péages sont prélevés, laissés de côté comme improductifs (Quevion et Grimsby Hamilton et Port Dover)																					
			262,500 0 0	188,306 13 3							118,865 12 1	350,792 3 4	274,055 7 6					18,217 0 0	18,392 0 0	4,283 0 0	5,658 0 0
POINTE B.																					
(a)	London	Delaware	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(b)	Gore	Brantford	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(c)	Western	Chatham	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(d)	Niagara	Caledonia	1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
Ponts sur lesquels des péages sont prélevés, laissés de côté comme improductifs (Pont de Trent Natrows et Lac Simcoe)																					
			4,474 0 0	3,518 0 0							9,448 16 4	12,802 16 4	11,315 3 2					922 0 0	109 0 0	813 0 0	
GLACIERS, DANALS, ETC.																					
(a)	Chutes de Hvely		1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(b)	Chutes du Mbeau		1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(c)	Chutes de Bonney		1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(d)	Repales de Chisholm Navigation		1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(e)	Repales de Crooks du Trent		1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(f)	Repales de Hares		1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(g)	Dams de Campbell		1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7	50 0 0	50 0 0	124,000 6 7	24,719 6 7	24,719 6 7	£ s. d. 2,200 0 0 4,200 0 0 400 0 0 1,800 0 0 2,800 0 0	£ s. d. 1,325 0 0 475 0 0	£ s. d. 475 0 0	£ s. d. 2,400 0 0 915 0 0 700 0 0 1,700 0 0	£ s. d. 1,925 0 0 2,615 0 0	£ s. d.	£ s. d.		
(h)	Scugee		1837 7 Guil. 4 c. 78 1839 2 Vic. c. 50	30,000 0 0 10,000 0 0	40,000 0 0	1841. 4 et 5 Vic. c. 28 1846. 9 Vic. c. 63	124,000 6 7														

ÉTAT DU MONTANT BRUT DU REVENU TERRITORIAL DEPUIS 1842 JUSQU'À 1848, INCLUSIVEMENT, AVEC LES DÉDUCTIONS ET LES DÉPENSES, ET LE REVENU NET.

Année	COMPTES DES DROITS DES BOIS											COMPTE DES TERRES DE LA COURONNE								COMPTE SPÉCIAL											
	Payé directement au receveur-général par les com- missaires, autres que le commissaire des terres de la cou- ronne, pour droits seigneuriaux, rentes, annuités, etc.			Montant brut des droits des bois payés par le commissaire des terres de la couronne.	Montant du compte-rendu par le commissaire des terres de la couronne dans les comptes publiques.	Montant des sommes dont il y a lieu de rendre compte, dans les comptes publics, et qui sont sur la colonne 6 de l'état.	Dédutions faites par le commissaire des terres de la couronne sur le montant dont il a rendu compte dans la colonne 6.		Montant payé au receveur-gé- néral par le commissaire des terres de la couronne.	Montant retenu par le commis- saire des terres de la cou- ronne dans les comptes publiques.	Montant brut reçu pour le prix des terres de la couronne.	Dédutions.			Reçu par le commissaire des terres de la couronne en ar- gent.	Frais de régie, arpentage, etc.			Revenu net provenant de la vente des terres de la cou- ronne.	Excédent des dépenses du dé- partement des terres de la cou- ronne sur les recettes, et qui ont été payées à même les droits des bois.	Montant de l'excédent dans les colonnes 9 et 9 que le fonds des terres de la couronne pour l'année se est converti.	Montant reçu par le commissaire des terres de la couronne pour licences de mines et la vente des Forges St. Maurice subséquemment payé au receveur-général.		Montant entre les mains du commissaire des terres de la couronne.	Total payé au receveur-général suivant les nos. 9, 5 et 6 des comptes publics.	Montant dont il est rendu compte dans les comptes publics.	Montant dont il y a lieu de rendre compte dans les comptes pu- bliques, et qui n'est pas payé directement dans les comptes pu- bliques, mais qui est sur la colonne 6 de l'état.				
	Montant brut.	Dédutions.	Montant net.				Dépenses des droits des bois payés par C. T. C.	Pour couvrir l'ex- cédent des dé- penses du bureau des terres de la couronne.				Droits à des terres.	Scip de la milice.	Ventes annulées.		Salaires, déboursés du bureau des terres de la cou- ronne, et droits de commission des agents.	Arpentages.	Autres dépenses.				Total des dépenses du département des terres de la couronne.	Licenses des mines.					Forges St. Maurice.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29			
1842	£ 494 4 9	£ 274 11 0	£ 14669 13 9	£ 36503 17 3	£ 15090 7 6	£ 21417 9 2	£ 1306 0 10	£ 3591 4 10	£ 9903 1 10	£ 31740 16 0	£ 8698 16 9	£ 6101 11 8	£ 177 8 0	£ 4769 19 7	£ 6773 19 1	£ 909 7 8	£ 1666 17 8	£ 8354 4 5	£ 3591 4 10	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7	£ 24572 15 7		
1843	£ 5785 15 0	£ 234 2 6	£ 5351 15 6	£ 47141 19 1	£ 40399 13 5	£ 6742 5 8	£ 41116 7 6	£ 2237 14 1	£ 23891 12 4	£ 10132 19 6	£ 53677 5 8	£ 36663 5 2	£ 3250 0 0	£ 67 16 1	£ 12676 4 3	£ 6905 7 2	£ 2556 13 2	£ 5051 18 3	£ 14913 18 4	£ 2237 14 1	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	£ 27223 7 10	
1844	£ 5570 4 3	£ 389 5 9	£ 5180 18 6	£ 27881 11 9	£ 27764 3 0	£ 117 8 9	£ 1943 18 6	£ 6484 7 11	£ 16389 13 2	£ 9480 11 4	£ 53302 4 0	£ 24691 18 9	£ 6127 10 0	£ 3282 15 3	£ 4476 10 8	£ 2750 3 2	£ 2540 9 4	£ 9767 3 2	£ 6484 7 11	£ 21520 11 8	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6	£ 5180 18 6
1845	£ 7633 0 11	£ 2911 13 0	£ 4721 2 11	£ 36214 16 1	£ 28656 2 7	£ 8708 12 7	£ 29947 10 0	£ 3669 11 7	£ 72775 4 6	£ 53042 16 7	£ 13327 9 6	£ 4404 18 5	£ 6517 9 4	£ 3599 9 5	£ 5625 14 4	£ 13642 13 1	£ 9237 14 8	£ 329 2 1	£ 41818 15 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	£ 2871 5 10	
1846	£ 4689 8 3	£ 380 13 8	£ 4308 6 7	£ 39979 2 6	£ 31164 7 9	£ 292 7 7	£ 12715 14 3	£ 6653 0 0	£ 16217 13 6	£ 53229 14 0	£ 45891 16 11	£ 2460 0 0	£ 198 18 10	£ 4558 18 3	£ 7330 14 0	£ 3691 14 0	£ 6103 3 9	£ 17274 12 6	£ 12715 14 3	£ 3000 0 0	£ 1396 3 2	£ 3018 0 1	£ 23396 0 1	£ 6653 0 0	£ 3018 0 1	£ 23396 0 1	£ 6653 0 0	£ 3018 0 1	£ 23396 0 1	£ 6653 0 0	
1847	£ 3924 5 0	£ 326 18 6	£ 3127 6 6	£ 37068 6 2	£ 37005 6 2	£ 3198 12 11	£ 18542 9 8	£ 13267 3 7	£ 44111 9 0	£ 34144 9 9	£ 2117 10 0	£ 7849 9 3	£ 8641 0 6	£ 8200 9 7	£ 9550 8 10	£ 26891 18 11	£ 18542 9 8	£ 1110 18 0	£ 3000 0 0	£ 41975 9 0	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	£ 23757 15 6	
1848	£ 4723 4 1	£ 501 5 9	£ 5181 0 10	£ 21538 3 10	£ 23685 0 4	£ 2474 1 11	£ 21410 18 3	£ 26526 16 1	£ 16281 12 8	£ 1330 0 0	£ 8915 8 5	£ 9647 5 0	£ 14607 17 6	£ 6683 13 11	£ 31168 16 5	£ 22253 13 0	£ 842 14 7	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13	£ 8181 0 13
1849	£ 45301 19 5	£ 6181 14 8	£ 34420 4 7	£ 246287 16 8	£ 233968 0 9	£ 113319 13 11	£ 13534 9 3	£ 74920 3 10	£ 146193 7 8	£ 303363 8 1	£ 220614 16 7	£ 37694 1 2	£ 464 2 11	£ 46450 8 5	£ 49303 6 6	£ 37085 14 6	£ 35124 5 10	£ 121513 6 10	£ 76062 18 3	£ 2907 1 2	£ 9507 1 2	£ 3000 0 0	£ 136473 0 10	£ 136473 0 10	£ 136473 0 10	£ 136473 0 10	£ 136473 0 10	£ 136473 0 10	£ 136473 0 10	£ 136473 0 10	£ 136473 0 10
Average	£ 6473 14 2	£ 923 19 2	£ 5543 14 1	£ 35183 19 6	£ 33423 0 1	£ 1036 1 0	£ 10602 17 8	£ 20881 15 4	£ 43623 7 0	£ 31616 8 1	£ 5404 17 8	£ 6635 15 6	£ 7049 6 7	£ 5297 19 2	£ 5017 15 1	£ 17339 0 11	£ 10723 5 5	£ 28067 11 6	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0	£ 18901 17 0

MONTANT COLLECTIF OU BRUT DU REVENU TERRITORIAL ET DES RECETTES NETTES PENDANT SEPT ANNÉES.

1. C'est la somme retenue en 1843 par le commissaire des terres de la couronne qui en rend maintenant compte. Elle est comprise dans la somme de £40,399 17s. 5d.

2. Cette somme est comprise £9,489 11s. 4d., et de £3,667 11s. 7d., retenus par le commissaire des terres de la couronne en 1844.

3. C'est la somme retenue par le commissaire des terres de la couronne en 1846.

4. £3,000 restent entre les mains du commissaire des terres de la couronne, comme on le voit dans les comptes de 1847, mais ne sont point portés au contre-lin, vu qu'il est douteux si cette somme n'est pas comprise dans les £9,527 7s. 5d. de la somme restant l'année suivante.

5. Retenu par le commissaire des terres de la couronne - Voir colonne 23.

6. Obligations dues.

	Terres de la couronne (colonne 12)	Droits des bois (3)	Licenses des mines, etc., etc. (24, 25)	Rentes des terres, etc., etc. (2)	Passages, (non compris dans l'état ci-dessus)	Moyenne par année.	Payé au receveur-général (colonne 28)	Moyenne par année.
Terres de la couronne (colonne 12)	£ 303,363 9 1	£ 45,623 0 0	11,439 8 7	45,301 13 3	6,623 15 0	£ 487,864 0 0	£ 132,313 4 3	£ 13,902 0 0
Droits des bois (3)	246,287 16 6	35,184 0 0	8,109 0 0			£ 309,580 16 6	2,162 8 3	309 0 0
Licenses des mines, etc., etc. (24, 25)							268,913 0 8	35,987 0 0
Rentes des terres, etc., etc. (2)								
Passages, (non compris dans l'état ci-dessus)								
Total	£ 615,036 8 7	£ 87,864 0 0				£ 702,900 8 7	£ 393,888 13 2	£ 66,193 0 0
Co qui laisse pour déduction, dépenses, etc., etc.							£ 221,647 15 5	£ 31,664 0 0
Net							£ 481,236 8 7	£ 34,529 0 0

Le montant brut de ce fonds est d'à peu près £37,869 6s. 11d. par année, et devrait pour la suite, lorsque les réclamations des terres auront cessé, rapporter ce revenu, moins les dépenses qui pourront être évaluées à 10 pour cent; laissant un revenu net de £29,076 par année, au lieu de £18,902, qui en est aujourd'hui à peu près le montant.

Le revenu territorial et tous les autres revenus à la disposition de la couronne, dans la province lors de l'Union, ont été abandonnés au gouvernement provincial par le gouver-
nement impérial en vertu de l'acte d'Union, sujets à certains changements auxquels la province n'était pas tenue auparavant.

L'état est préparé pour faire voir ce qu'il en a réellement coûté au public pour payer ces dépenses depuis l'Union.

Montant porté au compte du fonds du revenu consolidé de la province pour sept années (1842 à 1848)	£ 132,313
Moins payé par la province—	
Bureau du registraire, sept années, @ £1,024	£ 7,167
Liste des pensions, sept années, @ £1,583	11,081
Reserves du clergé en 1844	678
	18,926
Balance nette	£ 113,387
Moyenne par année	£ 16,198
Ce qui déduit du montant reçu	87,804
Laisse pour déductions, réclamations, dépenses, etc.	£ 71,000

Note.—Les dispositions de l'acte d'Union relativement au revenu territorial n'ont été qu'en partie mises à exécution, vu que "le revenu territorial et tous les autres revenus à la disposition de la couronne," lors de l'Union, n'ont pas été "portés au compte du fonds consolidé du revenu," comme il est prescrit par l'acte d'Union, sec. 54. Il n'est pas rendu compte au public du fonds des réserves du clergé. Il n'est que partiellement rendu compte du fonds des terres de la couronne; la balance qui reste après le paiement des annuités des Sauvages étant portée au crédit du revenu consolidé. Ces annuités ne sont point déduites de la somme de £132,313 parce qu'elles ont déjà été payées à même le revenu territorial. La somme de £132,313 est la balance qui reste après cette déduction et les autres qui sont faites.

ÉTAT GÉNÉRAL

DES

BAPTEMES, MARIAGES ET SÉPULTURES,

DANS LES DISTRICTS DE

QUEBEC, MONTREAL, TROIS-RIVIERES, ST. FRANÇOIS**ET GASPE.**

**BUREAU DU PROTONOTAIRE,
QUEBEC, 30 mars 1850.****MONSIEUR,**

Conformément aux dispositions du statut provincial, 6 Geo. IV, chap 8, qui exigent que des tableaux annuels des Baptêmes, Mariages et Sépultures soient faits par les greffiers des différents tribunaux civils du Bas-Canada en triplicata, l'un desquels doit être soumis au gouverneur pour le temps d'alors, et un à chaque branche de la législature. Nous avons l'honneur de vous adresser ci-incluse une copie de ce tableau et rapport pour les fins mentionnées dans l'acte susdit.

Nous avons également transmis ce jour, une copie du même tableau aux greffiers des deux branches de la législature.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos très-obéissant serviteurs,

**BURROUGHS ET FISET,
P. Q. R.**

**WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
Greffier de la Chambre d'Assemblée,
Toronto.**

Appendice (Z.Z.)

1850.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, faits dans le DISTRICT de QUÉBEC, pour l'année 1849.

COMTÉS.	PAROISSES AU NORD DU FLEUVE SAINT-LAURENT.	DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES.		BAPTÊMES.		MARIAGES.		SÉPULTURES.		Total des Baptêmes.	Total des Sépultures.	Augmenta- tion.	Diminution
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.						
QUÉBEC.	Notre Dame de Québec.	515	520	153	588	547	1035	1135	110				
	Hôtel-Dieu do				32	19	51	51	51				
	St. Roch do	475	444	129	345	311	919	656	263				
	Hôpital-Général do				5	8	13	13					
	St. Foye do	45	52	17	34	26	97	60	37				
	Ancienne Lorette do	33	21	13	28	30	54	58	4				
	St. Ambroise de la Jeune Lorette do	61	61	24	13	29	122	42					
	St. Gabriel de Valcartier et St. Edmond de Stoneham do	9	4	3	3	2	13	6					
	Charlesbourg do	32	42	16	12	16	74	28	8				
	Beauport et mission de Laval do	63	58	18	44	33	121	77	46				
	St. Dunstan do	12	16	5	7	2	29	9	20				
	Hôpital de marine do	2			131	58	2	189					187
	Postes du Roi et seigneurie de Mingan do	17	31	18	2	6	48	8	40				
	Eglise anglaise protestante do	55	66	39	90	65	121	155					34
	Eglise St. André do	41	40	29	44	24	81	68	13				
	Eglise St. Jean do	22	24	7	4	6	46	10	36				
	Chapelle St. Paul do	13	19	8	29	20	32	49					17
	Chapelle St. Pierre do	25	13	8	94	33	33	127	89				
	Congrégation militaire do	14	13	9	23	6	27	29	2				
	Société Congrégationnelle do												
	Méthodiste do	28	34	22	11	11	62	22	40				
	Valcartier, Lac Beauport et Stoneham do	3	7	6	3	2	10	5	5				
	Valcartier et Stoneham do	6	6	1	1		12	1	11				
	Missionnaires parcourant les établissements pauvres du district de Québec do												
	Église d'Angleterre do												
		1472	1471	527	1543	1254	2943	2797	653				507
PORTNEUF	Grondines do	34	41	5	19	18	75	37	38				
	Deschambault do	69	37	17	27	23	106	50	56				
	Cap Santé do	61	73	24	27	38	134	65	69				
	Écureuils do	12	5	10	1	3	17	4	13				
	St. Raymond do	37	30	2	7	8	67	15	52				
	St. Bazile do	16	13	1	13	3	28	16	12				
	Pointe-aux-Trembles do	48	33	9	31	16	81	47	31				
	St. Augustin do	35	48	12	18	30	83	48	35				
	Porté ci-contre do	312	279	80	143	139	591	282	306				

Appendice (Z.Z.)

1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, faits dans le DISTRICT de QUÉBEC, etc.—(Continuation.)

COMTES.	PAROISSES AU NORD DU FLEUVE SAINT-LAURENT.	DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Total des Baptêmes.	Total des Sépultures.	Augmenta- tion.	Diminution.
			Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.				
PORTNEUF. —(suite.)	St. Casimir.....	Reporté de l'autre part.....	313	279	80	143	139	591	282	306	
	St. Catherine.....	Catholiques.....	38	28	7	14	6	56	20	36	
	Portneuf et du Synode du Canada.....	do.....	34	18	10	11	10	52	21	31	
	Bourg-Louis, Portneuf, Jacques Cartier et Sainte Catherine.....	Congrégation Presbytérienne..... Mission protestante épiscopale.....	19	16	6	7	4	35	11	24	
			393	341	103	175	159	734	334	400	
MONTMORENCY	L'Ange-Gardien.....	Catholiques.....	15	12	5	10	10	27	20	7	
	Château-Richer.....	do.....	19	24	3	16	10	43	26	17	
	St. Anne.....	do.....	21	24	5	10	14	45	24	21	
	St. Féréol.....	do.....	15	20	8	5	10	35	15	20	
	St. Joachim.....	do.....	25	23	2	11	10	49	21	28	
	St. Laurent, Isle d'Orléans.....	do.....	19	14	4	7	10	33	17	16	
	St. Jean, do.....	do.....	27	28	8	14	13	55	27	28	
	St. François, do.....	do.....	10	4	6	8	2	14	10	4	
	St. Pierre, do.....	do.....	14	23	3	6	16	36	23	14	
	St. Famille, do.....	do.....	27	8	3	12	7	31	19	12	
				189	179	47	99	102	368	201	167
SAGUENAY.	Petite-Rivière St. François-Xavier.....	Catholiques.....	2	10	4	1	6	13	7	5	
	Baie St. Paul.....	do.....	83	58	31	24	23	141	47	94	
	St. Agnès.....	do.....	22	17	7	5	3	39	7	32	
	St. Urbain.....	do.....	14	16	3	7	6	30	13	17	
	Eboulements.....	do.....	47	40	19	17	16	87	33	54	
	St. Irène.....	do.....	21	22	5	6	5	43	11	32	
	Isle aux Coudures.....	do.....	13	6	6	3	3	19	6	14	
	Malbaie.....	do.....	73	72	25	15	19	145	34	111	
	St. François-Xavier de Chicoutimi.....	do.....	61	44	13	28	11	105	39	66	
	St. Nom de Jésus.....	do.....									
	Escoumins et autres places.....	do.....	13	13	8	2	1	26	3	23	
	Ponte des Monts.....	do.....									
	St. Alexis.....	do.....	102	90	35	27	50	192	77	115	
	St. Zoa de L'Anse à L'Eau, Tadoussac, etc., Labrador.....	do.....	10	14	8			24		24	
			461	402	164	134	142	863	276	287	

Appendice
(Z.Z.)

1850.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de QUÉBEC.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES AU SUD DU FLEUVE SAINT-LAURENT.	DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES.		BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Total des Baptêmes.	Total des Sépultures.	Augmen- ta- tion.	Diminution.
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.				
LOTBINIÈRE.	St. Jean Deschailions	50	34	8	27	16	84	43	41			
	Lotbinière	88	84	8	33	23	172	56	116			
	St. Croix	55	58	16	19	14	113	33	80			
	St. Antoine de Tilly	79	69	16	24	22	148	46	103			
	St. Giles	32	21	6	3	4	53	7	46			
	St. Sylvestre	56	73	15	11	11	139	23	107			
	Mission de St. Giles et parties adjacentes	26	23	6	2	2	49	4	45			
		386	362	75	119	92	748	211	537			
MÉGANTIC.	Mission de Leeds et parties adjacentes	10	12	7	4	2	22	6	16			
	Mission de Leeds, St. Sylvestre et Inverness											
	Nouvelle Irlande	25	15	7	1	2	40	3	37			
	Township d'Inverness, société congrégationnelle	7	10	3	4	3	17	7	10			
	Mission de Upper Ireland	51	43	13	8	12	94	20	74			
	St. Ferdinand d'Halifax et autres places											
	St. Ensebe de Stanfold											
	Mission de St. Louis de Blanfold	6	8	4	1	2	14	3	11			
	Premier Inverness et parties adjacentes	7	5	1								
	Second Inverness et parties adjacentes											
		106	93	31	18	21	199	39	160			
DORCHESTER.	St. Nicolas	60	54	19	13	21	114	33	81			
	St. Jean Chrysostôme	71	59	17	32	22	130	54	76			
	Pointe Lévi	146	138	28	109	80	294	189	95			
	St. Henri	62	70	17	31	25	133	57	75			
	St. Anselme	56	62	13	10	16	119	26	93			
	St. Claire	68	63	20	25	15	131	40	91			
	St. Isidore	68	64	4	21	14	133	35	97			
	St. Marie Nouvelle-Beauce	66	83	17	37	18	148	55	93			
	St. Elzéar, do	76	43	18	24	22	119	46	73			
	St. François, do	50	56	34	14	22	106	36	70			
			723	691	187	315	256	1414	571	813		
	Porté ci-contre											

Appendice
(Z.Z.)

1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES faits dans le DISTRICT de QUÉBEC, ETC.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES AU SUD DU FLEUVE SAINT-LAURENT.	DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES.		BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Total des Baptêmes.	Total des Sépultures.	Augmenta- tion.	Diminution.
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.				
DORCHESTER. (suite)	St. Joseph.	723	691	187	315	256	1414	571	843			
	Township de Tring, Forsyth, etc.	97	77	34	31	18	174	49	125			
	St. Marguerite.	55	56	17	17	16	111	33	78			
	St. Vital de Lambton et St. Evariste de Forsyth.	30	25	10	8	6	55	14	41			
	St. Bernard.	43	28	8	11	16	71	27	44			
	St. George, Aubert Gallion.	31	36	16	8	4	67	12	55			
	St. Victor de Tring.	31	34	2	8	9	65	17	48			
	Frampton.	19	16	7	4	2	35	6	29			
	Somerset et St. Calixte.	59	55	13	13	10	114	23	91			
	Mission de Pointe Lévi et parties adjacentes.	3	11	4	8		14	10	4			
	Établissement de Mission de Kennebec.											
	Frampton et Standon.											
	Frampton Ouest et parties adjacentes.				6	8	1	14	2	12		
		1087	1037	299	424	340	2134	764	1370			
BELLECHASSE.	Beaumont.	33	28	13	5	9	31	14	17			
	St. Charles, Rivière Boyer.	42	45	9	24	28	87	59	35			
	St. Gervais.	126	117	43	50	25	243	75	168			
	St. Michel.	53	53	12	18	23	106	40	60			
	St. Vallier.	44	33	15	30	17	77	47	30			
	Berthier.	19	12	11	11	7	31	18	13			
	St. François, Rivière du Sud.	42	45	12	10	19	87	20	58			
	St. Lazare.	5	2	1		1	7	1	6			
		354	335	116	148	128	669	276	393			
KAMOURASKA.	St. Anne la Pocatière.	94	79	26	25	19	173	44	129			
	Rivière Ouello.	70	66	23	20	29	136	49	87			
	St. Denis.	50	39	14	13	11	89	24	65			
	St. Louis de Kamouraska.	39	54	17	24	20	93	44	49			
	St. Paschal.	104	84	25	28	23	188	51	137			
	St. André.	76	87	27	31	23	163	43	130			
	433	409	134	131	124	842	255	587				

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1860.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES faits dans le DISTRICT de QUÉBEC, etc. — (Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES AU SUD DU FLEUVE SAINT-LAURENT.	DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Total des Baptêmes.	Total des Sépultures.	Augmen- ta- tion.	Diminution.	
			Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.					
L'ISLET.....	St. Pierre, Rivière du Sud.....	Catholiques.....	43	20	9	14	15	63	29	34		
	St. Thomas.....	do.....	99	76	23	46	35	175	81	94		
	Cap St. Ignace.....	do.....	65	57	14	27	13	122	40	82		
	L'Islet.....	do.....	106	76	25	39	28	183	67	115		
	St. Jean Port Joli.....	do.....	80	71	26	27	31	154	68	96		
	St. Roch des Aulnêts.....	do.....	63	76	17	25	20	134	45	93		
	Isle aux Grues.....	do.....	16	10	1	6	4	26	9	17		
	Grosse Isle ou St. Luc.....	do.....	15	8	2	60	34	23	94		71	
				486	397	117	243	180	883	423	631	71
RIMOUSKI.....	Rivière du Loup.....	Catholiques.....	58	61	18	13	13	122	26	96		
	Kakouna.....	do.....	95	85	23	14	18	180	32	148		
	St. Jean Baptiste de L'Isle Verte.....	do.....	102	84	28	20	24	186	44	132		
	Trois Pistons.....	do.....	97	80	23	14	15	177	29	148		
	St. Simon et Fabien.....	do.....	46	31	13	7	8	80	15	65		
	St. Fabien (seul).....	do.....	18	20	8	6	3	38	8	30		
	St. Germain.....	do.....	139	113	40	33	35	252	68	184		
	St. Luce.....	do.....	128	91	27	21	24	223	45	177		
	Matane, St. Jérôme, Ste. Anne des Monts et autres places.....	do.....	54	64	17	15	15	118	30	88		
	Missions de la Rivière du Loup.....	Église d'Angleterre.....	1	2	1		1	3	1	2		
	Métis.....	Congrégation presbytérienne protes- tante épiscopaliennne.....	10	9	5			19		19		
		Catholiques.....	6	6	2	2		12		2		
	St. Arsène de Kakouna.....		754	655	204	144	156	1409	300	1109		

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

DISTRICT de QUÉBEC.—(Continuation.)—RÉCAPITULATION.

COMTÉS.	BAPTÊMES.		MARRIAGES.	SÉPULTURES.		TOTAL DES BAPTÊMES.	TOTAL DES SÉPULTURES.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	GARÇONS.	FILLES.		GARÇONS.	FILLES.				
QUÉBEC.....	1472	1471	527	1543	1254	2943	2797	653	507
PORTNEUF.....	393	341	108	175	139	734	334	400
MONTMORENCY.....	189	179	47	99	102	368	201	167
SAGUENAY.....	461	402	164	134	142	563	276	587
LOTBINIERE.....	386	362	75	119	93	748	211	537
MEGANTIC.....	106	93	34	18	21	199	89	160
DORCHESTER.....	1097	1037	299	424	340	2134	764	1370
BELLECHASSE.....	354	335	116	148	128	669	276	393
L'ISLET.....	485	397	117	243	180	883	423	531	71
KAMOURASKA.....	433	409	134	131	124	842	255	587
RIMOUSKI.....	754	655	204	144	156	1409	300	1109
Diminution.....	6111	5681	1820	3178	2698	11792	6876	6494	578
Augmentation.....	578
BAPTÊMES.—Garçons..... 6111									
..... Filles..... 5681									
SÉPULTURE.—Garçons..... 11792									
..... Filles..... 5876									
Total des augmentations..... 5916									
LISTE des LOCALITÉS qui n'ont point fait rapport.									
Société congrégationnelle. Missionnaires ambulants pour les établissements pauvres du district de Québec. Portneuf et du Synode du Canada.			Mission de Leeds, St. Sylvestre et Inverness. St. Eusèbe de Stanfold. Mission de St. Louis de Blanford.			Township de Tring, Forsyth, etc. Mission de l'établissement de Kennebec. Frampton et Standon.			
BUREAU DU PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE, Québec, 18 mars 1850.									
Vraie copie, l'original étant déposé dans les archives de notre bureau.									
BURROUGHS et FISET. P. C. S.									

ÉTAT GÉNÉRAL

DES

BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES,

DANS LE DISTRICT DE MONTREAL,

PENDANT L'ANNÉE 1849, ET

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

POUR LES ANNÉES 1847 ET 1848.

BUREAU DU PROTONOTAIRE,
MONTREAL, 11 avril 1850.

MONSIEUR,

Nous prenons la liberté de vous transmettre ci-inclus le rapport annuel des baptêmes, mariages et sépultures du district de Montréal pendant l'année 1849 ;—ainsi qu'un rapport supplémentaire pour les années 1847 et 1848.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

MONK, COFFIN ET PAPINEAU,
P. S. C.

WILLIAM BURNS LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'honorable Chambre d'Assemblée,
Toronto.

Appendice
(Z.Z.)

1850.

Appendice
(Z.Z.)

1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de MONTREAL, pour l'année 1849.

COMTÉS.	PAROISSES ou CIRCUITS.		BAPTÊMES.		MARIAGES.		SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminua- tion.	Augmen- tation totale.	Diminua- tion totale.	Remarques.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.					
MONTREAL.....	1046	1046	353	945	959	188	164	Pt. de rapp. do					
	4	9		90	77		36						
	86	53		49	54								
	35	36	24	26	19	26							
	19	14	6	12	13	8							
	35	24	17	20	26	13							
	16	13	11	8	2	18							
	19	16	26	15	12	8							
	9	8	13	9	7	1							
	32	30	17	29	26	7							
	22	19	33	21	12	8							
	6	6	11	11	6								
	7	6	5		1	12							
	1	2				3							
	7	6	8	11	7								
	2	6	4	2	4	2							
	14	6	5	1	3	16							
	1		1	2	1								
	11	10	15	3	5	13							
	23	44	17	25	15	32							
	38	27	14	21	23	21							
	21	28	5	14	17	18							
	56	40	22	33	31	32							
	77	66	8	38	22	83							
	51	49	11	37	38	25							
	27	25	8	33	14	5							
	28	34	10	23	21	18							
	20	15	6	18	11	6							
	1718	1637	684	1496	1426	599	166			433			

Appendice
(Z.Z.)

1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de MONTRÉAL, etc.—(Continuation.)

CONTÉS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmenta- tion.	Diminution.	Augmenta- tion totale.	Diminution totale.	Remarques.
	Garçons.	Fillles.		Garçons.	Fillles.					
OUTAOUAIS.										
Petite Nation.....			16					76		Pt. de rapp.
Ste. Anne du Grand Calumet, et autres.....	50	45						11		
Mission de St. Paul d'Aylmer, et autres.....	26	29	4					4		
Missions St. Etienne, Chelsea et St. Joseph, Wakefield.....	27	43	6					64		
Visitation sur le Gatineau.....										Pt. de rapp
Mission de St. François de Sales de Templeton.....	50	60	17					82		
Mission de St. Alphonse des Allumettes.....	48	43	11					4		
Hull, Aylmer, église Anglicane.....	6	3	13					8		
Township de Buckingham et Loehaber, presbytérienne.....										Pt. de rapp.
Congrégation épiscopale de Clarendon.....	27	26	9					6		
do de Grenville.....	18	18	2					2		
Eglise presbytérienne, Bristol Clarendon et Leitchfield.....	5	9	3					14		
St. Grégoire de Naziance de Buckingham (mission).....	59	52	18					85		
	316	337	99					533	6	537
VAUDREUIL.										
Vaudreuil, catholiques.....	79	66	21					31		
Isle Perrot.....	10	16	4					15		
Rigault.....	83	71	28					31	3	
Soulanges, ou paroisse des Cèdres.....	47	34	16					15		
St. Ignace du Côteau du Lac, catholiques.....	81	88	20					44		
St. Polycarpe.....	119	124	30					68		
Ste. Marthe.....	63	32	9					11		
Côteau du Lac, congrégation épiscopale.....	6	9	1					2		
Vaudreuil, protestants.....	8	16	1					4		
Eglise d'Ecosse, Côte St. George.....	3	6	1							
	499	462	131					238	3	503
LAC DES DEUX-MONTAGNES.										
Mission du Lac des Deux-Montagnes.....	21	27	4					19		
St. Eustache, catholiques.....	113	84	31					41		
St. André d'Argenteuil.....	58	67	27					20		
St. Benoit.....	105	81	34					44		
St. Hermas.....	62	50	17					21		
Ste. Scholastique.....	112	115	34					85		
St. Raphaël.....	24	27	2					16		
	494	451	149					372	6	433
								246		

Appendice
(Z.Z.)

1850.

Porté en l'autre part.....

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de MONTRÉAL.—(Continuation.)

COMTÉS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmen- tion.	Diminution.	Augmen- tion totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.						
LAC DES DEUX-MONTAGNES. (suite.)	Rapport de l'autre part.										
		494	451	149	273	246	433	6			Pt. de rapp.
	Notre Dame de Pitié de Grenville.....										do
	St. Eustache, Eglise Ecosaise Presbytérienne.....			5	4	5	28				do
	Lachute do.....	18	19								
	Synode réuni de l'Eglise séparée, St. Eustache.....										Pt. de rapp.
	Grenville et Chatham, presbytériens.....	33	33	55	3	1	61				Pt. de rapp.
	Établissement de Gore, Eglise Anglicane, Grenville.....										Pt. de rapp.
	Eglise congrégationnelle, St. Andrews.....	3	2	1			5				Pt. de rapp.
	Eglise Ecosaise presbytérienne, St. Andrews.....										do
	Eglise presbytérienne du Canada.....	6	8			1	13				do
	Eglise baptiste de St. Andrews.....										
	553	513	210	279	253	640	6	534			
TERREBONNE	10	19	13	5	13	11					
	159	158	42	117	93	108					
	42	28	19	18	28	24					
	59	67	31	53	10	53					
	67	61	29	50	46	32					
	89	87	21	71	55	50					
	52	43	14	19	17	59					
	71	63	25	41	47	46					
	40	43	7	27	13	43					
	14	25	6	10	15	14					
	61	40	21	29	21	51					
	2	3				4					
	11	4	4	1	3	11					
	6	6	2	4	1	7					
	5	8	2	1	4	8					
		688	654	214	435	386	521				Pt. de rapp.
	LEINSTER	147	139	42	69	78	139				
		96	91	39	41	29	117				
24		26	10	12	9	29					
34		44	21	21	20	37					
201		200	112	143	136	322					

Porté ci-contre.....

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de MONTRÉAL, etc.—(Continuation.)

COMTÉS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.		SÉPULTURES.		Augmen- ta- tion.	Diminution	Augmen- ta- tion totale.	Diminution totale.	Remarques
	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.					
LEINSTER.—(suite.)											
<i>Rapport de l'autre part</i>											Pt. de rapp.
Bienheureux Alphonse Rodriguez.....	301	200	112	143	136	322					
Missions de St. Liguier, des Allouettes et autres.....	17	13	3	6	4	19					
St. Esprit.....	56	49	9	55	47	3					
Lachenaie.....	25	27	11	14	7	31					
St. Henri de Mascouche.....	75	74	31	30	24	95					
St. Roch.....	56	61	23	33	31	53					
St. Lin.....	86	88	20	35	45	91					
Stc. Julienne.....	13	15	2	6	12	10					
St. Patrick de Rawdon.....	36	30	18	9	14	43					
Église Anglicane de Rawdon.....											
Methodiste Wesleyenne, arrondissement de Rawdon.....											
Congrégation Episcopale de Mascouche.....	7	9	3	1	7	8					Pt. de rapp do
	672	655	232	331	337	678					
BERTHIER.....											
Berthier.....	107	91	35	48	47	103					
St. Antoine de Lavaltrie.....	35	23	6	11	8	35					
St. Paul de Lavaltrie.....	49	51	14	33	27	41					
Lanoraie.....	37	31	13	18	21	32					
St. Cuthbert.....	64	73	25	25	19	77					
Stc. Elizabeth.....	77	72	23	43	35	73					
St. Thomas.....	43	32	14	15	18	42					
St. Barthélemi de Dusabé.....	55	68	14	24	23	76					
St. Gabriel du Lac Maskinongé.....	35	40	9	8	4	63					
St. Ambroise de Kildare.....	75	48	20	33	29	61					
Isle du Pads.....	18	19	5	16	12	9					
Stc. Melanie D'Aillebout.....	47	50	15	25	10	63					
St. Charles du Village de l'Industrie.....	80	57	31	34	23	80					
St. Felix de Valois.....	74	99	17	38	36	99					
St. Norbert de Berthier.....	24	21	4	6	9	33					
	820	764	243	378	321	885					
RICHELIEU.....											
St. Ours.....	86	76	31	38	22	102					
St. Denis.....	70	68	27	43	31	61					
St. Charles.....	49	41	16	26	19	46					
Sorel, catholiques.....	173	173	63	99	73	174					
Stc. Victoire, desservie de Sorel.....	40	46	11	10	14	63					
William Henry, Protestants.....	15	9	4	9	6	9					Pt. de rapp.
Église Congrégationnelle, Sorel.....											
	433	413	151	225	167	453					

Appendice (Z.Z.)

1850.

Appendice (Z.Z.)

1850.

ETAT GÉNÉRAL des BAPTÊMÉS, MARIAGES et SÉPULTURES faits dans le DISTRICT de MONTRÉAL, etc.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES ou CIRCUITS.	BAPTÊMÉS.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmenta- tion.	Diminution.	Augmenta- tion totale.	Diminution totale.	Remarques.
		Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.					
ST. HYACINTHE.	St. Aimé.....	118	112	26	61	37	132				
	St. Hyacinthe.....	154	136	57	139	106	45				
	St. Jude.....	39	31	14	25	16	29				
	St. Damase.....	69	63	22	31	30	70				
	St. Césaire.....	103	121	32	59	46	118				
	St. Hughes.....	75	62	31	42	34	61				
	St. Pie.....	113	107	24	30	37	153				
	Ste. Rosalie.....	34	28	14	22	13	28				
	St. Simon.....	48	37	9	24	15	46				
	St. Dominique.....	41	47	13	23	15	50				
	St. Barnabé.....	27	33	9	19	19	21				
	Abbotsford, Congrégation Episcopale.....	5	11	2	4	6	6				
	Eglise Evangélique ou Congrégationnelle de St. Pie.....	2	7		1	4	4				
			827	793	253	480	377	763			
ROUVILLE.	Ste. Marie de Monnoir.....	100	88	32	38	44	106				
	St. Jean Baptiste.....	48	53	19	29	26	46				
	St. Athanase.....	129	123	48	59	49	144				
	Présentation.....	35	38	17	23	19	31				
	St. Hilaire de Rouville.....	35	28	13	17	21	25				
	Ste. Brigitte.....	56	53	8	24	21	64				
	St. Grégoire le Grand.....	68	58	16	28	16	82				
	St. Mathias Pointe Olivier.....	37	38	24	15	20	40				
	Caldwell et Christie Manors.....	17	19	6	2	7	27				
	Bate de Missiskoui, Eglise d'Ecosse.....										
	Congrégation Episcopale de Christeville.....										
	Méthodiste Westléens, Clarenceville et lieux environnants.....	13	16	14	6	13	10				
	Eglise Anglicane circuit, Christeville.....	4	3	1	5	4					
	Eglise protestante Episcopale de Sabrevois.....	2	4	1	2		4				
		644	521	198	248	240	579	2	577		
VERCHÈRES.	Verchères.....	73	60	24	33	30	70				
	St. Antoine.....	51	36	17	20	14	53				
	Varenes.....	100	96	45	55	60	91				
	Contrecoeur.....	42	44	25	32	28	26				
	Belœil.....	58	53	11	25	28	58				
	St. Marc.....	29	31	10	30	14	26				
			353	320	132	185	164	324			

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de MONTRÉAL, etc.—(Continuation.)

COMTÉS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.		SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.						
CHAMBLEY	Chambly (St. Joseph de).....	84	34	43	34	107						
	Longueuil.....	93	37	23	63	48						
	Boucherville.....	100	70	33	75	43						
	St. Bruno.....	9	11	11	11	10	1					
	St. Luc.....	25	21	4	7	15	24					
	St. Jean, catholiques.....	111	88	21	49	33	118					
	Méthodistes Westeyens, dans le circuit de St. Jean.....	16	11	7	3	2	23					
	Eglise Anglicane, Chambly.....	13	11	3	7	6	10					
	do St. Jean.....	13	16	3	12	6	11					
		479	392	142	270	210	392	1	391			
	HUNTINGDON	St. Constant.....	79	49	20	31	22	75				
		Laprairie, catholiques.....	97	88	27	60	46	75				
		Sault St. Louis.....	45	29	23	45	14		18			
		Ste. Philomène.....	48	52	15	15	14	71				
Chateauguay.....		47	33	4	23	34	33					
St. Philippe.....		45	47	13	25	28	39					
Blairindie.....		61	48	15	36	27	46					
St. Edouard.....		87	86	25	49	34	90					
St. Cyprien.....		101	98	28	52	43	104					
St. Valentin.....		76	77	21	32	24	97				Pt. de rapp.	
St. Rémi.....		99	88	19	37	20	140					
St. Georges.....		106	94	29	55	44	101					
St. Jacques le Mineur.....		45	54	15	20	21	58					
Dunham (Mission de), Notre Dame des Anges de Stanbridge.....		107	99	15	21	12	173					
Eglise Anglicane, circuit de Sherrington.....		42	57	9	13	17	70					
Laprairie, Eglise Anglicane.....		10	6	3	4	2	10					
do Eglise d'Ecosse.....												Pt. de rapp.
Odetown, Methodistes Westeyens.....		19	17	11	6	9	21					Pt. de rapp.
Eglise Congrégationnelle française protestante Grande Ligne.....												Pt. de rapp.
Arrondissement de Henrysburgh, Methodistes.....		13	19	4			31					Pt. de rapp.
Congrégation Episcopale, Lacolle et lieux environnants.....												do
Seconde Eglise presbytérienne, Huntingdon.....												do
Congrégation Episcopale, Huntingdon.....		1	2	1	1	1	1					do
Grande Ligne protestante de L'Acadie.....											Pt. de rapp.	
Eglise Congrégationnelle, Chateauguay.....	9	4		2	1	10					Pt. de rapp.	
Congrégation Episcopale de St. Rémi.....	4	7	2	1	1	9					Pt. de rapp.	
Congrégation Westeyenne Méthodiste, lieux environnants de Huntingdon.....											Pt. de rapp.	
	1140	1053	298	529	439	1243	18	1236				

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le DISTRICT de MONTRÉAL, etc.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES ou CIRCUITS.		BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmenta- tion.	Diminution.	Augmenta- tion totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.						
BEAUHARNOIS.	St. Clément.....	115	31	48	99								
	St. Timothée.....	101	30	34	157								
	Mission de St. Régis.....	26	18	43	30								
	St. Amcet.....	50	11	19	61								
	St. Isidore.....	69	42	18	12	71							
	St. Martine.....	110	115	39	59	91							
	St. Jean Christôme et autres.....	34	40	13	8	53						Pt. de rapp.	
	St. Malachie d'Ornstown, et St. Patrice d'Hinchinbrooke.....	30	29	2	19	20							Pt. de rapp.
	Hinchinbrooke, église Anglicane.....												do
	Beauharnois, église d'Ecosse.....												do
	Ornstown do do.....												do
	Eglise protestante épiscopale, Chateaugay, Ornstown, etc.....	18	16	5	3	28							do
	Ecosse, presbytérienne épiscopale, N. et S. Georgetown.....	15	15	2	1	28							do
	Congrégation épiscopale, Hemmingford, Sherrington, etc.....	21	25	9	2	42							do
	Eglise presbytérienne, Beech Ridge.....	17	32	5	9	25							do
	Eglise d'Ecosse, Dundee.....	9	10	5	1	18							do
	Eglise congrégationnelle, seigneurie de Beauharnois.....	15	13	2	2	26							do
	Congrégation épiscopale, Russelltown.....												Pt. de rapp.
	Congrégation méthodiste, arrondissement de Russelltown.....	20	27	6	7	38							do
	Huntington, église d'Ecosse.....												Pt. de rapp.
Wesléens et méthodistes, Durham et lieux environnants.....												do	
Eglise congrégationnelle, Russelltown.....												do	
Eglise d'Ecosse, Godmanchester Hinchinbrooke, etc.....	18	20	6	1	33							do	
Rivière Anglaise et Georgetown, Chateaugay.....	11	7	1	4	15							do	
	682	663	199	246	805				30	775			
MISSISSKOUT.	St. Bernard de Lécalle.....	58	13	22	70								
	Congrégation épiscopale, Manningville.....	5	2	1	11								
	Congrégation wesleyenne méthodiste, arrondissement de Philipsburgh.....											Pt. de rapp.	
	St. Armand, est, église Anglicane.....											do	
	do ouest, do do (Philipsburgh).....	8	5	2	3	5						do	
	Dunham, nord, do do.....											Pt. de rapp.	
	do sud, do do.....	14	4	6	1	12						do	
	do arrondissement méthodiste New Connexion.....	2	2	9	4	4						Pt. de rapp.	
	Stanbridge, église baptiste.....			21	1	3							do
	Porté en l'autre part.....	84	74	53	26	103				3			

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le DISTRICT de MONTRÉAL, etc.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES ou CIRCUITS.		BAPTÊMES.		MARIAGES	SÉPULTURES.		Augmen- tion.	Diminution.	Augmen- tion totale.	Diminution totale.	Remarques.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.						
MISSISSKOUI.—(Suite.)	<i>Rapporté de l'autre part.</i>												
	Stanbridge, église Anglicane.		84	74	53	26	35	102	3			Pt. de rapp.	
	Arondissement de St. Armand, méthodiste wesléyen.		5	11	13	4	3	9				do	
	do de Dunham, do		3	4	4	1	2	4					
Eglise congrégationnelle, Philipsburgh.		11	5	5	1	4	8						
Eglise Anglicane, Lacolle.		103	96	75	35	44	123		3	120			
STANTÉAD	Stanstead, méthodiste New Connexion, arrondissement nord.												Pt. de rapp.
	do arrondissement sud, wesléyens méthodistes.												do
	Hatley, église Anglicane.												do
	Arondissement de Potton, méthodiste, Nouvelle Connexion.												do
	Wesléyens méthodistes, arrondissement de Stanstead.												do
	do do congrégation, arrondissement de Wesleyville.												do
	Arondissement de Potton, méthodiste, New Connexion.					25	5	1		6			do
	Eglise protestante, méthodiste, Barnston		5	7			2	1	9				Pt. de rapp.
	Eglise baptiste, arrondissement de Potton.		35	38	14	11	13	49					Pt. de rapp.
	Mission du Sacré Cœur de Jésus de Stanstead.		40	45	39	20	13	58		6	52		
SHEFFORD	Shefford, église Anglicane.		9	8	12	6	8	3					Pt. de rapp.
	do wesléyen méthodiste, (arrondissement de).		3	8	3	3	3	8					Pt. de rapp.
	do méthodiste, Nouvelle Connexion.		12	10	3	4	4	15					Pt. de rapp.
	Eglise congrégationnelle, Granby.		4	4	24	2	2	6					Pt. de rapp.
	Brome, congrégation épiscopale.		2		6			3					Pt. de rapp.
	do église congrégationnelle.		11	11	3	4	4	16					Pt. de rapp.
	Stukely, méthodiste New Connexion.		76	58	20	18	15	101					Pt. de rapp.
	Eglise presbytérienne du Canada.		35	39	7	7	5	62					Pt. de rapp.
	Congrégation épiscopale, protestante du township de Farnham.		33	22	12	7	8	40					Pt. de rapp.
	Missions du township de Stukely.		185	160	80	53	39	253					Pt. de rapp.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

DISTRICT de MONTRÉAL.—(Continuation.)—RÉCAPITULATION de l'ÉTAT GÉNÉRAL pour l'année 1849.

COMTÉS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.		SÉPULTURES.		Augmentation.	Diminution.	Augmentation totale.	Diminution totale.	Remarques.
	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.					
MONTRÉAL.....	1718	1637	684	1426	599	166	433				
OUTAOUAIS.....	316	327	99	58	533	6	527				
VAUDREUIL.....	499	462	131	220	506	3	503				
LAC DES DEUX-MONTAGNES.....	553	513	210	263	540	6	534				
TERRERONNE.....	688	654	214	386	531		521				
LEINSTER.....	673	665	232	327	678		678				
BERTHIER.....	820	764	243	331	885		885				
RICHELIEU.....	433	412	151	167	453		453				
ST. HYACINTHE.....	827	793	253	377	763		763				
ROUVILLE.....	544	521	198	240	579	2	577				
VERCHÈRES.....	353	320	132	164	334		334				
CHAMBLY.....	479	392	142	210	391	1	392				
HUNTINGDON.....	1140	1053	298	439	1243	18	1225				
BEAUHARNOIS.....	682	663	199	246	805	30	775				
MISSISSKOUL.....	103	96	75	35	123	3	120				
STANSTEAD.....	40	45	39	13	58	6	52				
SHEFFORD.....	185	160	89	39	253		253				
	10052	9477	3389	4921	9255	241	9014				

BUREAU DU PROTONOTAIRE,
Montréal, 11 avril 1850.

MONK, COFFIN ET PAPINEAU,
P. C. S.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

COMTÉS.	Nombre de Paroisses ou Circuits.	Naissances.	Mariages.	Sépultures.	COMTÉS.		Nombre de Paroisses ou Circuits.	Naissances.	Mariages.	Sépultures.
					COMTÉS.	COMTÉS.				
MONTRÉAL.....	9	3355	684	2922	Rapporté de l'autre part.....		81	12753	2317	7456
OUTAOUAIS.....	5	643	99	116	ROUVILLE.....		7	1065	198	488
VAUDREUIL.....	7	961	131	458	VERCHÈRES.....		6	673	133	349
LAC DES DEUX-MONTAGNES.....	8	1066	210	532	CHAMBLY.....		5	871	142	480
TERRERONNE.....	11	1342	214	821	HUNTINGDON.....		13	2193	298	968
LEINSTER.....	12	1337	232	659	BEAUHARNOIS.....		13	1345	199	570
BERTHIER.....	12	1684	243	699	MISSISSKOUL.....		6	199	75	79
RICHELIEU.....	5	845	151	392	STANSTEAD.....		4	85	39	33
ST. HYACINTHE.....	12	1630	253	857	SHEFFORD.....		2	345	89	92
Porté en l'autre part.....	81	12753	2317	7456			137	19529	3369	10515

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le DISTRICT de MONTREAL, pour les années 1847 et 1848, extrait des registres déposés au bureau des Protonotaires, depuis le dernier rapport de l'année 1848.

COMTÉS.	PAROISSES ou CIRCUITS.	Années.	BAPTÊMES.		MARIAGES.		SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques
			Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.					
MONTREAL.	Free Church, rue Côté, ou Église presbytérienne.	1848.	9	9	6	3	9
	Westyenne méthodiste, Congrégation	do	18	15	21	11	9	13
	do do	do	26	13	21	11	13	13
	do do	do	31	19	13	2	6	33
			74	56	55	33	29	68	68
OUTAOUAIS.	Église presbytérienne de Bristol, Clarendon et Litchfield.	1848.	13	11	6	1	23	23
LAC DES DEUX-MONTAGNES.	Congrégation weslyenne méthodiste dans l'arrondissement de la Pointe Fortune.	1848.	2
LEINSTER.	St. Alphonse Rodriguez.	1848.	25	15	3	7	7	26	26
BERTHIER.	St. Gabriel du Lac de Maskinongé.	1848.	24	20	2	8	5	31	31
ST. HYACINTHE.	St. Pie.	1848.	136	81	30	4	23	191	191
ROUVILLE.	Église Anglicane arrondissement de Christieville.	1848.	9	2	7	1	3
	Congrégation weslyenne méthodiste dans l'arrondissement de Clarenceville.	do	19	15	10	6	5	23
			28	17	10	13	6	26	26

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de MONTRÉAL, etc.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES ou CIRCUITS.	Années.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation totale.	Diminution totale.	Remarques.
			Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.					
VERCHÈRES.....	St. Anténe de la Rivière Chambly.....	1848..	48	43	8	25	20	46		46		
CHAMBLY.....	Congrégation wesléyenne méthodiste, dans l'arrondissement de St. Jean 1848..		8	9	2	1	2	14		14		
HUNTINGDON.....	Congrégation wesléyenne méthodiste, dans l'arrondiss. d'Odeltown. 1848.. Presbytériens de Huntingdon et St. Michaels..... do ..		18	17	8	5	8	22				
BEAUHARNOIS.....	St. Jean Chrysostème..... 1848.. Presbytériens de Huntingdon et St. Michaels..... do ..		68 3	64 2	19	16	13	103 6		108		
MISSISSKOU.....	Congrégation wesléyenne méthodiste, dans l'arrondiss. de Dunham.. 1848.. do do do de St. Armand..... do .. St. Bernard, Lacolle..... do .. Lacolle..... do ..		3 4 53 4	5 1 52 6	6 4 17 3	4 2 14 2	8 7 4	3 84 4	4			
SHEFFORD.....	Eglise congrégationnelle de Brome..... 1847..		64	64	30	22	19	91	4	87		
			1		1			1		1		

MONK, COFFIN ET PAPINEAU,
P. C. S.

BUREAU DU PROTONOTAIRE,
Montréal, 11 avril 1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT des TROIS-RIVIÈRES, etc.—(Continuation.)

COMTÉS.	PAROISSES, SEIGNEURIES, TOWNSHIPS or CITÉS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmentation de la population établie par la différence entre les baptêmes et sépultures.	Augmentation de la population totale des comtés.	REMARQUES.
		Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.			
YAMASKA.—(Suite.)	Rapport de l'autre part.....	177	177	42	93	171	1468		
	St. François sur le Lac, presbytériens.....	2	2	1	1	2			
	St. Michel d'Yamaska.....	59	49	17	33	50			
	St. David.....	72	64	9	29	88			
DRUMMOND.....	St. Guillaume.....	43	35	9	13	53	311		
	Drummondville, catholiques.....	48	57	15	16	77			
	do protestants.....	11	10	6	1	18			
	St. Norbert d'Arthabaska.....	65	55	13	14	91			
	St. Eusèbe de Stanfold.....	38	42	8	7	65			
		1841	1693	505	779	2083	304	2083	

Certifié.

EDWD. BARNARD,
P. C. S.

Trois-Rivières, premier jour de mars 1850.

DISTRICT DE ST. FRANÇOIS.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le DISTRICT de ST. FRANÇOIS, pour l'année 1849.

ANNÉE.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmentation de la population établie par la différence entre les baptêmes et sépultures.	Augmentation de la population totale des comtés.	REMARQUES.
			Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.			
1849.....	STANSTEAD.....	Stanstead.....	13	14	39	11	12	4		
		Barnston.....	13	6	6	11	10			
		Hatley.....	8	6	5		3			
SHERBROOKE.....	SHERBROOKE.....	Ascot.....	131	133	46	18	16	230	15	Les décès enregistrés excèdent les baptêmes.
		Compton.....	12	6	2			18		
		Porcé en l'autre part.....	177	165	98	40	41	263	15	

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le DISTRICT de ST. FRANÇOIS, etc.—(Continuation.)

ANNÉE.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmentation de la population (table par la différence entre les décès et naissances) par comté.	REMARQUES.
			Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.		
1849.....	SHERBROOKE.— (Suite.)	<i>Rapport de l'autre part.....</i>							
		Eaton.....	177	165	98	40	41	223	
		Bury.....	3	15	31	11	6	1	
		Shipton.....	10	16	6	4	1	21	
		Melbourne.....	19	20	14	5	9	25	
		Durham et Kingsey.....	41	42	29	18	6	59	
			75	49	19	9	108	463	
		Total.....	325	307	138	87	70	477	477

WM. BELL, P. C. S.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le DISTRICT de ST. FRANÇOIS, pour l'année 1847.

ANNÉE.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmentation de la population (table par la différence entre les décès et naissances) par comté.	REMARQUES.
			Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.		
1847.....	STANSTEAD.....	Stanstead.....	1	30	15	10	Les décès enregistrés excèdent les baptêmes dans ces deux townships.
		Barnston.....	1	11	12	8	
		Hatley.....	6	12	21	8	5	4	
SHERBROOKE.....	Ascot.....	93	91	43	25	17	143	Les décès enregistrés excèdent les baptêmes.
		Compton.....	6	8	6	7	3	4	
		Eaton.....	8	9	20	13	7	
		Bury.....	17	10	16	13	2	27	
		Shipton.....	34	29	23	19	8	43	
		Melbourne.....	44	54	23	4	6	89	
		Durham et Kingsey.....	64	49	27	10	8	95	
				Total.....	273	262	198	105	

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de ST. FRANÇOIS, etc.—(Continuation.)

Année.	COMTÉS.	TOWNSHIPS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmentation de la population établie par la différence entre les baptêmes et sépultures.	Augmentation totale de la population par comté.	REMARQUES.
			Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.			
1848.....	STANSTEAD.....	Stanstead.....	8	13	30	9	13			Les décès enregistrés excèdent les baptêmes.
			1	2	17	6	8			
		Hatley.....	13	13	10	1	6	19		
SHERBROOKE.....		Ascot.....	71	70	41	25	19	97	19	Les décès enregistrés excèdent les baptêmes.
		Compton.....	10	9	7	3	7	10		
		Eaton.....	3	1	14	9	7			
		Bury.....	7	13	6		1			
		Shipton.....	7	4	9	8	3			
		Melbourne.....	33	19	14	1	4			
		Durham et Kingscy.....	58	45	13	13	7			
		Total.....	310	187	160	74	73	276	276	

WM. BELL, P. C. S.

DISTRICT DE GASPÉ.

NEW CARLISLE, 24 juin 1850.

MONSIEUR,

Nous prenons la liberté de vous transmettre, pour l'Assemblée Législative, un tableau général des Baptêmes, Mariages et Décès dans le district de Gaspé, pour 1849. Veuillez avoir la bonté de signer le reçu qui l'accompagne et nous le transmettre aussitôt que vous pourrez.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

WM. B. LINDSAY, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative, Toronto.

WILKIE ET TREMBLAY,
Protonotaire, C. S., Gaspé.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

Appendice
(Z.Z.)
1850.

ÉTAT GÉNÉRAL et RAPPORT des BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES, dans le DISTRICT de GASPÉ, etc.—(Continuation.)

Année.	COMTÉS.	PAROISSES, SEIGNEURIES, TOWNSHIPS ou CITÉS.	BAPTÊMES.		MARIAGES.	SÉPULTURES.		Augmentation de la population, ainsi qu'il appert par la différence entre les baptêmes et les sépultures.	Augmentation totale de la population par la différence entre les baptêmes et les sépultures.	REMARQUES.	
			Garçons.	Fillles.		Garçons.	Fillles.				
1849.....	BONAVENTURE.....	Carleton, catholiques romains.....	46	49	7	16	15	64			
		New Richmond do.....	16	14	4	6	3	21			
		Uamilton do.....	24	30	5	6	1	48			
		Ristigouche do.....	28	17	6	7	10	18			
		Cox do.....	32	35	11	8	10	49			
		do église anglicane.....	18	15	14	3	3	27			
		do église d'Écosse.....	8	3				11			
		New Richmond, do.....									Point de rapport.
		Ristigouche do.....									do
											238
GASPÉ.....		Percé, etc., catholiques romains.....	81	74	15	11	11	133			
		do église anglicane.....	10	9	7	2	7	10			
		Bassin de Gaspé, etc., do.....	18	16	6	4	2	28			
		Douglas Town, etc., catholiques romains.....	39	30	16	11	8	50			
			320	292	91	73	70	459		459	

WILKIE ET TREMBLAY,
P. C. S.

NEW CARLISLE, 22 juin 1850.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT,—TORONTO.